Titel Werk: Contra secundam Iuliani responsionem imperfectum Autor: Augustinus von Hippo Identifier: CPL 356 Time: 5. Jhd.

Titel Version: Contre la seconde réponse de Julien Sprache: französisch Bibliographie: CONTRE LA SECONDE RÉPONSE DE JULIEN. Ouvrage inachevé. Oeuvres complètes de saint Augustin traduites pour la première fois en français, sous la direction de M. Raulx, Bar-Le-Duc, L. Guérin & Cie, éditeurs, 1869, Tome XV, p. 481-745 ; Tome XVI ; Tome XVII, p. 1-242.

# CONTRE LA SECONDE RÉPONSE DE JULIEN.

Ouvrage inachevé.

**PRÉFACE.**

Les hérétiques Pélagiens enseignent qu’Adam, lors même qu’il n’eût point péché, devait subir la mort du corps, et que le genre humain n’a subi en lui aucune dégradation; d’où il suit qu’ils doivent prétendre aussi que la mort, les maladies mortelles et tous les maux infligés sous nos yeux aux enfants eux-mêmes, auraient existé aussi dans le paradis terrestre, quand même personne n’y aurait commis de péché. J’ai écrit contre eux, au comte Valère, un livre intitulé : Du mariage et de la concupiscence, parce que j’avais appris que les Pélagiens nous accusaient de condamner les noces, et que cette accusation était parvenue aux oreilles de ce personnage. Dans ce livre, je distinguais, en m’appuyant sur les meilleurs arguments qu’il me fût possible, ce qui est bon dans les noces de ce qui est mauvais dans la concupiscence charnelle, et dont la pudeur conjugale use honnêtement. Quand cet homme illustre que je viens de nommer eut reçu ce livre, il m’envoya sur une feuille de papier plusieurs maximes tirées d’un ouvrage de Julien, hérétique Pélagien. (Dans cet ouvrage, qui contient quatre livres, l’auteur a cru avoir répondu au livre unique écrit par moi, ainsi que je viens de le dire, sur les noces et la concupiscence.) Ces maximes avaient été adressées à Valère lui-même par je ne sais quel autre personnage qui les avait fait extraire, comme il lui avait plu, du premier livre de Julien ; ce même Valère me demandait de faire au plus vite une réponse à ces maximes. C’est ainsi que j’ai écrit sous le même titre un second livre contre lequel Julien en a composé huit autres d’un verbiage interminable. Je réponds maintenant à ceux-ci, en citant d’abord les paroles de Julien, puis en joignant aussitôt à chacune de ces citations une réponse particulière, en m’arrêtant à ce qui m’a paru mériter une réfutation ; car, pour les quatre premiers livres de cet auteur, dès que je les ai eu entre les mains, je les ai réfutés suffisamment et d’une manière tout à fait inattaquable, dans un ouvrage en six livres.

## LIVRE PREMIER. LES TROIS PREMIERS ARGUMENTS DE JULIEN.

Dieu est juste, avait dit Julien, il ne peut imputer à des enfants le péché d’autrui. De plus, le péché n’étant autre chose que le mauvais usage de la volonté, les enfants ne peuvent être coupables d’aucun péché, puisqu’ils ne peuvent faire un usage de leur volonté. Enfin le libre arbitre est le pouvoir de commettre le péché ou de s’en abstenir : c’est donc nier le libre arbitre que de nier l’existence du péché originel. Saint Augustin, dans ce premier livre, réfute chacun de ces trois arguments.

### 1.

Julien. Malgré les angoisses cruelles qui m’accablent, malgré l’indignation et la compassion entre lesquelles mon âme se trouve partagée, à la vue des maux effroyables qui

affligent aujourd’hui les églises, je n’avais pas cependant renoncé à la foi de ma promesse : j’avais contracté une dette, et je voulu prendre soin de l’acquitter. Car dans les livres composés sous ma dictée contre les écrits d’Augustin, et adressés à notre frère, l’évêque Turbantius, homme tout à fait remarquable par l’éclat de ses vertus éminentes, j’ai promis, si aucun accident ne venait me rendre l’étude impossible, de répondre immédiatement à tous les arguments de ceux qui, suivant le sentiment des Manichéens, soutiendraient la transmission du péché, en d’autres termes, l’existence du mal naturel : jusqu’à présent, des nécessités différentes, mais incontestables, m’ont fait retarder l’accomplissement de ce devoir.

Augustin. Plût à Dieu que tu suivisses l’exemple de Turbantius, qui a secoué le joug de ton erreur depuis que tu lui as adressé ces écrits, et malgré les éloges que tu lui donnes en le proclamant un homme remarquable par l’éclat de ses vertus éminentes ! D’ailleurs, il a été répondu à ces livres dont tu parles, on t’a démontré que tes efforts n’ont d’autre but que d’obscurcir, en les flétrissant du nom de Manichéisme, les vérités catholiques les plus lumineuses et que l’étude des saintes Ecritures rend tout à fait évidentes.

### 2.

Jul. Mais, depuis le premier instant où j’ai pu respirer librement, mon dessein était de remplir ma promesse d’une manière brève, sans rien omettre cependant de ce que la nature même du débat exigeait absolument, si tu ne m’avais ordonné, à bienheureux père Flore, de m’engager de nouveau dans une entreprise plus laborieuse : car le respect que nous inspire ta sainteté est tel que je regarderais comme une impiété d’obéir négligemment à tes ordres, et il t’a été facile d’obtenir de moi un développement plus étendu du sommaire que j’avais résolu de composer. C’est pourquoi tu accueilleras avec bienveillance un ouvrage entrepris par tes ordres, et dans lequel j’ai inséré ton none afin principalement que, sous la protection d’un commandement si noble, mon stylet pût courir avec plus de sécurité et de joie. Toutefois, ce n’est pas sans motif que j’avais pris la résolution d’être concis : car la vérité de la foi catholique, pour laquelle nous méritons la haine du monde qui marche rapidement à sa ruine, avait mis à néant, autant par des argumentations irrésistibles que par les témoignages de la loi sainte, presque tout ce qui, après avoir été inventé par les Manichéens, avait été écrit contre nous dans ces quatre livres de la main d’Augustin, et il ne restait plus, pour ainsi dire, aucune difficulté, si nous avions eu pour juges des hommes équitables.

Aug. Contre ces quatre livres dont tu parles, six autres livres ont été écrits par moi. Après avoir exposé dans un résumé qui a rempli les deux premiers volumes, l’enseignement des docteurs catholiques, j’ai répondu dans les quatre volumes suivants à chacun des tiens en particulier : j’ai dissipé ainsi les ténèbres de votre hérésie par la lumière de la vérité catholique, de cette vérité dont l’abandon te rend aveugle et insensé et te fait, chercher, comme un héritage nouveau, des juges équitables pour une chose qui jamais n’a été l’objet d’une discussion dans l’Eglise de Jésus-Christ : comme si des juges pouvaient te paraître équitables, en dehors de ceux qui sont devenus les victimes de votre erreur. Mais où pourras-tu trouver un meilleur juge qu’Ambroise? Ton maître Pélage n’a-t-il pas dit de lui que personne , même parmi ses ennemis, n’a osé s’attaquer ni à sa foi ni à son intelligence si profonde et si pure des Ecritures? Ou bien, cet homme qui avait une intelligence si profonde et si pure des Ecritures aurait-il enseigné un dogme de l’impur Manichéisme; quand il a dit: «Nous naissons tous dans l’état du péché, nous dont l’origine même est souillée[^1]? » Juge donc toi-même à présent combien ton sens manque de pureté, quand tu attaques ce dogme catholique, et ne diffère point de te corriger en te conformant au jugement d’Ambroise.

1. Amb. Liv. I de la Pénitence, ch. II.

### 3.

Jul. J’avais cependant passé sous silence plusieurs témoignages des Ecritures d’où nos adversaires croient pouvoir tirer des preuves contre nous; mais j’avais promis en même temps de les expliquer et de montrer que toutes les paroles équivoques de la loi, dont nos ennemis s’emparent ordinairement, ne portent aucune atteinte aux vérités manifestes et doivent être entendues dans le sens de ce qui est appuyé sur des témoignages tout à fait explicites de la sainte Ecriture et sur des raisons inattaquables. Car l’ignorance et la perversité d’un interprète quelconque de la loi divine, se révèlent par le fait même qu’il croit pouvoir défendre par l’autorité de cette loi une chose qui ne saurait être conciliée avec les principes de la justice.

Aug. C’est plutôt ce que tu dis toi-même, qui rie peut en aucune manière être concilié avec les principes de la justice. Car l’état malheureux du genre humain, que nous voyons être le partage de tous les hommes sans exception, depuis le premier instant de leur existence jusqu’à leur mort, cet état n’est pas conforme au juste jugement du Tout-Puissant, si le péché originel n’existe pas.

### 4.

Jul. En effet, si la loi de Dieu est la source et la maîtresse de la justice, elle doit nécessairement aussi prêter son secours pour justifier l’équité de Dieu, et jamais pour la combattre. La nature même des choses ne permet donc pas d’invoquer en faveur de l’injustice l’autorité si puissante de cette Écriture, qui a été promulguée uniquement afin que par les témoignages, par les remèdes, par les menaces et parles vengeances qu’elle renferme, elle fît cesser toute injustice.

Aug. Les témoignages de l’Écriture établissent expressément que « l’homme est devenu semblable à la vanité et que ses jours passent comme une ombre[^1] ». Et la preuve que cette vanité est le partage de l’homme dès sa naissance, c’est que non-seulement l’enfant est le sujet des lamentations de l’Écriture qui ne peut mentir, mais son éducation ne peut se faire sans un travail pénible et des soins incessants. L’un des remèdes qu’on lit dans l’Écriture, c’est que l’on doit, à la naissance d’un enfant, offrir un sacrifice propitiatoire[[1]](#footnote-23). Enfin on lit, parmi les menaces de l’Écriture, que l’âme d’un enfant devait périr, si cet enfant n’était circoncis le huitième jour[^3]; et, parmi les vengeances dont elle contient le récit, que l’ordre fut donné de mettre à mort les enfants dont les parents avaient provoqué la colère de Dieu, et de n’en laisser échapper aucun à cette extermination accomplie par le droit de la guerre[[2]](#footnote-24).

1. Ps. CXLIII, 4.
2. Lévit. XII, 8.
3. Gen. XVII, 14.
4. Josué, VI, 21; X, 32.

### 5.

Jul. Ainsi, il est impossible de trouver dans la loi de Dieu aucune parole qui puisse servir d’argument coutre ce même Dieu , auteur de cette loi. Toutes les objections faites ordinairement à ce sujet par ceux qui sont dans l’erreur, tombent devant ce raisonnement qui, à lui seul, dispense de toute autre argumentation ; ruais, afin de faire connaître les ressources inépuisables de la vérité à laquelle nous croyons, nous aimons aussi à porter, par des explications, la lumière dans les endroits de l’Écriture où la pensée est comme voilée par l’ambiguïté des expressions : ces endroits ainsi éclaircis conservent alors toute la dignité de leur origine et ne sont plus, comme des enfants illégitimes ou indignes de leurs ancêtres, privés de l’honneur qui leur revient d’être l’oeuvre des auteurs sacrés.

Aug. Vous travaillez au contraire à obscurcir par les doutes que font naître vos discussions pernicieuses, les passages les plus lumineux des saintes Écritures, ceux où la vérité est exprimée dans les termes les plus explicites. Quoi de plus clair, en effet, que ces paroles citées par moi tout à l’heure : « L’homme est devenu semblable à la vanité, ses jours passent comme une ombre? » Il n’en serait pas ainsi assurément, si l’homme possédait encore cette ressemblance avec Dieu qui lui fut donnée au jour de sa création. Quoi de, plus clair que ces paroles de l’Apôtre: « De même que tous meurent en Adam, tous aussi seront vivifiés en Jésus-Christ[^1]? » Quoi de plus clair que ce texte du livre de Job : « Qui est pur de toute souillure? Pas même l’enfant qui n’a qu’un seul jour d’existence sur la terre[[3]](#footnote-26) » ; et beaucoup d’autres encore que vous vous efforcez d’envelopper de vos ténèbres, et que vous prétendez, par votre verbiage puéril et en les dénaturant, faire parler en faveur de votre doctrine perverse?

1. I Cor. XV, 22.
2. Job, XIV, 4, suiv. les Sept.

### 6.

Jul. Mon dessein était donc seulement d’accomplir encore une fois cette tâche suivant notre coutume, c’est-à-dire, de soustraire aux interprétations des partisans de la transmission les parties de la loi divine qui étaient traitées d’une manière outrageuse par eux: je voulais en un mot montrer que ces paroles écrites sous la dictée de Dieu, sont conformes aux principes de la justice.

Aug. C’est toi-même qui tiens un langage outrageux lorsque tu appelles Traducianistes les Cyprien, les Ambroise, les Grégoire et les autres qui confessent avec eux l’existence du péché originel. Mais il n’est pas étonnant que des hérétiques nouveaux imposent un nou. veau nom aux catholiques dont ils se séparent : d’autres en ont fait déjà autant, quand ils se sont séparés de la même manière.

### 7.

Jul. Mais tu m’as demandé instamment, tu m’as même, de ton autorité paternelle, commandé de répondre à un livre qui a pour auteur un carthaginois, et qui a été apporté tout récemment au comte Valère par Alype, le triste fruit des péchés de cet auteur: ma réponse est, pour cette raison, devenue plus longue.

Aug. Ce controversiste carthaginois te cause beaucoup de peine; et longtemps avant que vous fussiez nés, Cyprien, carthaginois aussi, avait suscité d’avance de grands embarras à votre hérésie.

### 8.

Jul. Ce personnage a donné en effet de nouveaux témoignages de sort talent et de sa foi, témoignages qu’on ne peut comprendre sans ressentir une profonde tristesse, qu’on ne peut expliquer qu’avec de grandes difficultés et qu’on peut à peine entendre sans horreur, mais aussi que l’on peut réfuter très-facilement , que l’on peut réduire au néant de la manière la plus absolue, et que l’on devra, par respect pour soi-même, livrer à l’oubli sitôt qu’il en aura été fait complète justice.

Aug. Ceux qui les lisent n’en jugent pas selon tes désirs.

### 9.

Jul. Dans son premier livre donc, le seul qui ait été publié avant celui que j’écris en ce moment, il nous accuse d’être des hérétiques nouveaux[^1], et cela parce que nous contredisons l’opinion de ceux qui, semblables à des sépulcres blanchis dont l’extérieur, suivant la parole de l’Evangile, est d’un aspect agréable, tandis que l’intérieur est rempli d’immondices et d’iniquités[[4]](#footnote-31), sous prétexte de relever le mérite du baptême, vomissent la doctrine impure des Manichéens et enseignent l’existence du péché naturel, souillant ainsi les sacrements de l’Eglise catholique demeurés purs jusqu’à présent.

Aug. L’antique foi de l’Eglise catholique, cette foi que vous avez commencé depuis peu combattre, et qui a été prêchée par les plus illustres docteurs qui ont existé avant nous, montre que vous êtes réellement des hérétiques nouveaux. Du reste, je ne dois pas répondre aux paroles qui sont des injures plutôt que des accusations, et que tu jettes avec un front qui ne sait pas rougir et avec une langue qui ne connaît point de frein, non pas précisément contre moi, mais contre les Ambroise, contre les Hilaire, contre les Grégoire, contre les Cyprien, et contre les autres docteurs les plus célèbres de l’Eglise.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 1.
2. Matt. XXIII, 27.

### 10.

Jul. Nous avions rédigé plusieurs suppliques, dans le seul but d’obtenir des juges pour une affaire aussi importante et afin que par ce moyen les décrets qui évidemment avaient été portés d’une manière frauduleuse, fussent corrigés plutôt que critiqués dans l’examen qu’on en ferait. Or, ce carthaginois loue aussi ce personnage puissant de ce que, tsar l’autorité irrésistible de sa dignité, il a mis obstacle à l’objet de notre demande et n’a pas permis que ni le temps ni le lieu fussent assignés pour cette discussion. Quant à savoir si celui à qui ce livre est adressé a réellement agi d’une manière aussi inique que cette louange même le fait supposer, cela le regarde. Pour nous, l’insertion même que je fais de son nom en termes honorables dans mon opuscule, montre clairement que nous avons mieux jugé de lui. Il est possible, en effet, que ce livre renferme des allégations mensongères au sujet de celui à qui il est dédié. Quoi qu’il en soit, ce livre montre clairement ce que désire celui qui l’a écrit il désire lutter avec la force brutale et une impuissance aveugle, contre la raison, contre la foi, contre la sainteté des vérités morales et dogmatiques sans exception.

Aug. A Dieu ne plaise que les puissances chrétiennes de la république terrestre viennent à douter de l’antique foi de l’Eglise catholique, et à assigner pour cette raison à ceux qui la combattent, un lieu et un temps où ils puissent discuter ! Fasse le ciel au contraire que, inébranlablement affermis dans la connaissance certaine des vérités de cette foi, ils imposent à ceux de ses ennemis qui vous ressemblent, la discipline de la contrainte. Les Donatistes, par les troubles violents qu’ils excitèrent, rendirent nécessaire l’emploi des moyens auxquels on eut recours contre eux, mais ils ne connaissaient pas les décrets qui avaient été rendus antérieurement, et on aurait dû les leur faire connaître: Dieu veuille éloigner de vous la pensée d’exciter des troubles semblables ; et, par sa miséricorde, vous n’en avez pas encore excité.

### 11.

Jul. Après avoir dit tout cela dans les premières parties du volume, il s’applique à établir la différence qui existe entre les noces et la concupiscence, comme il l’avait promis par le titre même de l’ouvrage : il donne ensuite dans tout le cours de celui-ci des preuves de son habileté et de sa vertu. Car, en même temps qu’il rejetait l’autorité des confesseurs et reconnaissait celle des renégats, poussé à bout comme par une force irrésistible, il fit connaître publiquement tous les chagrins dont sa conscience immonde était torturée.

Aug. Injurie autant que tu le pourras : ce pouvoir n’appartient-il pas à tous les hommes qui sont familiarisés avec les paroles grossières?

### 12.

Jul. J’ai donc fait à ce premier ouvrage une réponse en quatre livres, et pour laquelle j’ai mis à contribution toutes les ressources que l’on peut trouver dans la défense de la vérité : après avoir déclaré cependant que je passerais sous silence les choses qui me sembleraient n’avoir pas d’importance relativement à l’objet même de la discussion, ou qui auraient pu me faire accuser d’être un parleur excessif, si j’avais voulu faire justice de toutes les paroles niaises ou futiles de mon adversaire. Si cependant il eût été possible de suivre cette règle dans sa juste rigueur, c’est-à-dire, s’il eût été possible de ne pas opposer une réfutation en forme à des inepties qui n’en méritaient pas une, presque toutes les, inventions de cet auteur ne devaient obtenir, devant le public, que le mépris du silence. Mais puisque les désastres s’amoncellent avec une rapidité effrayante (ce qui est un indice de la fin prochaine du monde), et que dans l’Eglise même de Dieu la domination appartient à la sottise et au vice ignoble, nous remplissons une mission au nom du Christ, en apportant à la défense de la religion catholique tous les secours qui sont en notre pouvoir ; et nous n’hésitons pas à mettre par écrit les remèdes que nous opposons au venin de l’erreur.

Aug. Vous avez été engendrés vous-mêmes par la sottise et par le vice ignoble : et si, dans l’Eglise, la domination appartenait à l’une et à l’autre, ils vous y auraient certainement retenus.

### 13.

Jul. J’avais déclaré, comme je l’ai dit, que je ne réfuterais pas dans mon premier ouvrage tous les systèmes qu’on met en avant pour défendre la transmission du péché originel, et que je ne discuterais pas tous les arguments exposés dans ce livre: mais que j’attaquerais spécialement les passages où l’auteur aurait exprimé son opinion en des termes plus concis et plus énergiques. Tout homme qui lira, même avec partialité, mais avec une attention sérieuse, l’un et l’autre ouvrage, reconnaîtra que j’ai rempli fidèlement cette promesse. Pour moi, assuré que ma conscience est à l’abri de tout reproche, j’exhorte notre ennemi et je l’engage vivement, s’il pense que j’ai passé sous silence quelque argument énoncé par lui et qui, à ses yeux du moins, paraîtrait avoir quelque valeur, je l’engage à faire connaître cet argument et à me convaincre de l’avoir omis par crainte ou par fourberie.

Aug. Je ne crois pas que les choses passées sous silence dans ton ouvrage, t’aient paru n’être d’aucune importance . mais quand même je t’accorderais que réellement elles t’ont parti telles, aucun lecteur catholique et intelligent ne pensera comme toi, quand il aura lu avec une attention sérieuse mon livre unique et les quatre où tu as essayé de me répondre.

### 14.

Jul. Par rapport aux témoignages des Ecritures, j’ai expliqué les uns plus longuement, les autres plus brièvement, parce que je me suis engagé à les expliquer, dans un prochain ouvrage, avec tous les développements nécessaires. De tous les arguments donc et de toutes les propositions d’Augustin, aucun n’a résisté à la force de ma dialectique; j’ai rempli mes engagements de la manière la plus complète : ses inventions sans nombre ont été démontrées par moi évidemment fausses, niaises ou sacrilèges.

Aug. Tu le dis, mais c’est toi qui le dis; tout homme qui sait lire et comprendre en jugera d’une manière tout à fait différente,à moins qu’il ne soit pélagien.

### 15.

Jul. En faisant cette déclaration, nous ne craignons pas d’être qualifié d’homme arrogant par le public : car nous ne prétendons pas que ce triomphe de la vérité soit dû à notre talent naturel, nous confessons au contraire que, malgré notre faiblesse et notre impuissance, nous avons trouvé son secours tout-puissant dans la force même de la vérité.

Aug. Tu dirais que ta faiblesse a été brisée par cette force, si tu voulais dire vrai.

### 16.

Jul. Il est donc incontestable que mes promesses ont été remplies absolument comme je viens de le dire : c’est pourquoi je ne puis assez admirer l’impudence de cet homme qui, dans un ouvrage récent, accuse mes livres d’être un tissu d’erreurs, en même temps qu’il déclare n’avoir pas encore ces livres entre les mains[^1]. Il est triste de voir l’habitude d’un procédé coupable engendrer l’amour de ce procédé; mais ce qui surpasse tout le reste, c’est de voir cette même habitude étouffer tout sentiment de pudeur dans l’âme de celui qui s’en est rendu l’esclave; et cependant, quoique depuis longtemps la réalité de ce fait soit devenue incontestable en présence de la conduite des gens sans probité, les épreuves que nous traversons nous ont appris des choses auxquelles l’esprit de personne parmi nous n’aurait pu s’arrêter. Comment en effet aurais-je pu croire que son front de Numide s’était endurci jusqu’à lui permettre de déclarer dans un même ouvrage et dans une même phrase, ces deux choses: que j’ai écrit des choses erronées, et qu’il n’a point lu ce que j’ai écrit?

Aug. Si tu n’as point enseigné ces erreurs, l’imposture vient de celui qui a extrait de tes livres les propositions qu’il a cru devoir envoyer au comte Valère. Je ne pensais pas qu’il eût agi en cela avec l’intention de tromper, et voilà pourquoi j’ai attribué à l’auteur ce que j’aurais dû attribuer à celui qui a fait ces extraits. Car je n’avais pas encore lu tes livres, mais seulement ce que ce personnage en avait extrait. Si tu songeais que tu es un homme, tu comprendrais que les choses ont pu très-bien se passer ainsi, et tu ne chercherais nullement à calomnier d’une manière aussi odieuse un autre homme à ce sujet.

1. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 2.

### 16.

Jul. Ecrivant en effet à celui dont il admire l’assiduité à lire ses livres, malgré les fatigues de la guerre à laquelle celui-ci est sans cesse occupé, il lui fait savoir que Alype lui a apporté des feuilles portant cette suscription : « Maximes extraites par moi de plusieurs livres qui ont été écrits en réponse au livre d’Augustin». Puis il ajoute: « Je vois ici que celui qui a adressé ces écrits à votre Excellence, a voulu les extraire de je ne sais quels livres , dans le but, autant du moins que je puis en juger, de rendre la réplique plus prompte, et afin de ne pas opposer des retards à vos instances. Je me suis demandé à moi-même quels pouvaient être ces livres, et je me suis arrêté à la pensée qu’il s’agissait des livres mentionnés par Julien dans une lettre qu’il a envoyée à Rome, et dont un exemplaire est parvenu jusqu’à moi. Il dit, en effet, dans cette lettre : Ils prétendent aussi que les noces telles qu’elles sont en usage aujourd’hui, n’ont pas été instituées par Dieu; c’est ce qu’on lit dans un livre d’Augustin, contre lequel j’ai écrit récemment une réponse eu quatre petits livres ». Après ces paroles il ajoute encore, entre autres discours : « Ces maximes, je le crois, ont été extraites de ces petits livres ; c’est pourquoi il eût été mieux peut-être de nous appliquer à réfuter et à convaincre d’erreur l’ouvrage même tout entier, qui remplit quatre volumes; mais je n’ai pas voulu que la réponse se fît attendre; comme tu n’avais pas différé toi-même à me transmettre les écrits qui exigent cette réponse[^1]». Il fait voir ici très-clairement qu’il soupçonne; que ces maximes ont été extraites de mon ouvrage avec une précipitation excessive; et que, d’autre part, il ne connaît pas même les livres auxquels il ose dire qu’il a pu répondre.

Aug. Pourquoi n’aurais-je pas cette hardiesse, puisque je ne.puis douter que tu aies dit dans ces livres des choses absolument fausses? Tu ne peux, en effet, dire contre la vérité que des choses contraires à la vérité. Et mes prévisions ne m’avaient point trompé car en lisant tes livres je les ai trouvés parfaitement conformes à l’idée que je m’en étais formée avant de les avoir lus.

1. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 2.

### 18.

Jul. Il fait mention aussi d’une lettre qu’il dit avoir été adressée à Rome par moi ; mais les expressions dont il s’est servi n’ont pu nous aider à reconnaître de quel écrit il voulait parler. J’ai envoyé autrefois à Zosime, évêque de cette ville, deux lettres relatives à ces questions; mais, à cette époque, je n’avais pas encore commencé à écrire mes livres.

Aug. La lettre dont il s’agit n’était pas adressée à Zosime, elle avait pour but de séduire ceux qui, à Rome, pouvaient être séduits par des moyens de persuasion semblables à ceux que vous employez. Mais si tu ne la reconnais pas, eh bien, j’y consens, qu’elle ne soit pas de toi. Plût à Dieu que ces livres aussi ne fussent pas de toi, mais qu’ils te fussent complètement étrangers : toi-même tu ne serais point, par eux, si complètement étranger à la vérité.

### 19.

Jul. Je veux bien qu’il ait pu s’appuyer sur les indications renfermées dans la lettre par laquelle il a appris, ou du moins par laquelle il feint d’avoir appris que j’avais composé une réponse en quatre volumes contre les nouveaux Manichéens (car il dédaigne de paraître avoir pour lui l’antiquité) ; mais pourquoi n’a-t-il pas pris soin de s’informer des difficultés que nous pourrions opposer à ses réponses? pourquoi ne s’est-il pas fait un devoir d’apprendre à connaître celui contre qui il se préparait à combattre? pourquoi, au contraire, s’animant avec une légèreté tout à fait inconvenante, a-t-il marché au combat le plus sérieux, un bandeau sur les yeux, à la manière des Andabates? Il prétend justifier une conduite semblable, en alléguant qu’il a voulu, par cette réponse précipitée, imiter l’empressement que son protecteur avait apporté à la transmission des feuilles : comme s’il n’avait pu très-convenablement déclarer qu’on devait lui accorder le temps nécessaire pour découvrir et pour lire mon ouvrage qui était publié ; car, c’est une chose honteuse aux yeux des hommes instruits, de manquer à la gravité sans laquelle il n’est jamais permis d’écrire, et par un amour passionné de la discussion, d’attaquer ce que l’on ne connaît pas. Mais ce n’est pas tout encore : lui qui devait tramer ensuite contre nous l’accusation d’avoir, par fourberie, mutilé l’enchaînement de ses paroles, il a ajouté foi à des extraits qui paraissent plus vraisemblablement être l’oeuvre de sa fourberie et de sa malignité, que celle de l’ignorance et de la simplicité d’aucun d’entre nous. Toutefois, que ces extraits aient été faits dans quelle intention et par quel auteur que l’on voudra, nous y trouvons en toute hypothèse un double avantage pour notre cause: car par là on a vu à la fois quelle est la légèreté et quelle est la faiblesse d’un ennemi de la vérité qui s’est donné à lui-même son approbation, qui ne peut se taire quand il ne devrait pas parler, et qui, grâce à un petit nombre de maximes incomplètes et plutôt lacérées due coordonnées, s’est trouvé tellement réduit par mon premier livre seul qu’il s’est vu obligé de recourir à des voix quelque peu féminines pour exciter les colères de la populace contre nous : la suite de notre discussion le montrera clairement.

Aug. Pourquoi t’irriter contre moi de ce que tes livres n’ont pu me parvenir que tardivement, ou de ce que je n’ai pu, malgré mes recherches, les trouver promptement? Cependant, par rapport aux maximes écrites sur le papier qui m’a été envoyé, j’ai pu et j’ai dû nécessairement, de peur qu’elles ne fussent considérées comme inattaquables, en faire une lecture attentive, les yeux parfaitement ouverts et non pas couverts d’un bandeau ; j’ai pu et j’ai dû les réfuter sans délai: car alors même qu’il m’eût été absolument impossible de découvrir tes livres, c’était un devoir pour moi de montrer, suivant la mesure de mes forces, la fausseté des propositions qui avaient paru être de quelque valeur aux yeux de celui qui a jugé à propos de les envoyer à un si grand personnage, afin que personne ne s’y laissât tromper en les lisant, Tu ne m’adresserais donc pas les reproches que tu m’adresses ici, si tu n’avais toi-même écrit ces choses, je ne dis pas les yeux éteints, mais certainement les yeux fermés. Tu ne pourrais en aucune manière dire que nous excitons la haine du peuple contre vous, si tu ne savais que la multitude des chrétiens de l’un et de l’autre sexe connaissent les vraies maximes de la foi catholique, dont la ruine est le but de tes efforts.

### 20.

Jul. Toutefois, j’avertis ici encore que, comme nous l’avons déjà fait dans l’ouvrage précédent, je ne citerai pas textuellement toutes les paroles de mon adversaire; je me bornerai aux propositions dont la fausseté, une fois démontrée, rendra tout à fait manifeste l’absurdité de l’opinion qui enseigne l’existence du mal naturel.

Aug. Les choses que tu omets seront peut-être recueillies soit par nous, soit par d’autres, afin que l’on sache pourquoi tu les as omises.

### 21.

Jul. Il est certain que cette absurdité a été pleinement dévoilée dans mon premier ouvrage ; mais puisqu’il entreprend aujourd’hui de réfuter plusieurs passages de mon premier livre seulement, et qu’il m’accuse, comme je l’ai dit ci-dessus, d’avoir mutilé en grande partie les résumés que j’ai donnés de ses paroles, je montrerai en premier lieu que je n’ai point fait ce qu’il me reproche, et que lui-même l’a fait très-souvent et avec la dernière impudence, précisément dans cet ouvrage où il m’adresse ce reproche. Je prouverai ensuite qu’il n’a opposé aucune réponse solide même à ces maximes si concises et si courtes qu’il a insérées çà et là dans son livre, après les avoir extraites de livres écrits par moi et qui avaient déjà été combattus par lui; je prouverai que ces maximes demeurent parfaitement intactes, et que lui-même enseigne des choses mille fois plus détestables que nos paroles n’avaient réussi à l’exprimer.

Aug. J’ai déjà répondu tout à l’heure à cela.

### 22.

Jul. Ecoutons donc, non sans une profonde stupéfaction, ce qu’il a écrit contre moi. a Il a cité u, dit-il, a le passage suivant a comme extrait de mon livre que je t’ai envoyé, et que tu connais parfaitement, et il a s’est efforcé ensuite de le réfuter : Ils crient dans les termes les plus odieux que nous condamnons les noces et l’œuvre divine par laquelle Dieu produit de l’homme et de la femme d’autres hommes ; et cela, parce que nous disons que ceux qui naissent de cette union contractent le péché originel ; parce que nous reconnaissons que les enfants, de quelques parents qu’ils soient nés, sont sous la puissance du démon, jusqu’à ce qu’ils reçoivent une naissance nouvelle en Jésus-Christ. Quand j’écrivis ces paroles, je citai à l’appui un témoignage de l’Apôtre; mais il a omis de rappeler ce témoignage, parce qu’il a senti qu’il en était accablé comme d’un poids énorme. En effet, après avoir dit que les hommes contractent le péché originel, j’ajoutai aussitôt : Dont l’apôtre parle en ces termes : Le péché est centré dans le monde par un seul homme, et par le péché, la mort ; et ainsi la mort a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[^3] : ce témoignage , comme nous l’avons dit, une fois passé sous silence, il a ajouté ce que je viens de dire. Il sait en effet dans quel sens les fidèles catholiques ont coutume d’entendre ces paroles de l’Apôtre, omises dans son livre : paroles d’une simplicité et d’une lucidité parfaites, mais que des hérétiques nouveaux s’acharnent à obscurcir et à dénaturer par des interprétations ténébreuses cet forcées. Il a ajouté ensuite ces autres paroles qui sont de moi : Ils ne remarquent pas que le mal originel, quoiqu’il découle des noces, ne peut pas être un sujet l’accusation contre les noces, bonnes dans leur essence, de même que le bien naturel qui résulte de l’adultère et de la fornication, ne peut pas servir d’excuse à l’adultère et à la fornication, mauvais en eux-mêmes. Car, si le péché, qu’il soit contracté par les enfants d’une manière ou d’une autre, est en toute hypothèse l’œuvre du démon ; de même aussi l’homme, qu’il soit né d’une manière ou d’une autre, est toujours l’œuvre de Dieu. Ici encore il a omis un passage où il a craint que les oreilles catholiques ne trouvassent un sujet d’accusation contre lui. Car avant ces paroles nous avions écrit celles-ci : Parce que nous proclamons une vérité qui a est contenue dans la règle de foi catholique la plus ancienne et la plus inébranlable, ces partisans d’un dogme nouveau et pernicieux, qui prétendent qu’il n’y a dans les enfants aucune trace de péché dont ils doivent être purifiés dans les eaux du sacrement de la régénération; ces adversaires, dis-je, soit par mauvaise foi, soit par ignorance, nous accusent de condamner les noces et de dire que l’œuvre de Dieu, c’est-à-dire l’homme qui naît de ces noces, est l’oeuvre du démon. Omettant donc ces paroles écrites par nous, il a cité immédiatement celles que nous venons de rapporter[^1] ». Jusques à quand insulteras-tu opiniâtrement, ô toi qui tiens ce langage, à la simplicité des âmes religieuses et à l’ignorance de tes auditeurs? A quelles bornes s’arrêtera ton impudence sans frein ? Quand tu écrivais ces choses, ni la censure des hommes instruits, ni l’appréhension du jugement à venir, ni les monuments écrits eux-mêmes, rien n’a pu t’émouvoir? Tu ne vois pas que ta fourberie est dévoilée maintenant, et qu’elle n’est plus douteuse pour personne? Crois-tu que quelqu’un parmi nous ignore les choses que tu as écrites dans ton premier et dans ton second ouvrage ? Car il m’a été tout à fait agréable, et ç’a été pour moi un devoir de t’adresser ces reproches en des termes semblables à ceux dont un consul éloquent se servit pour foudroyer un parricide public[[5]](#footnote-45).

Aug. Tu fais bien de nous apprendre, de peur que peut-être nous ne soyons incapables de le voir par nous-mêmes, que tu as emprunté ces paroles aux invectives de Cicéron, en les appropriant à ton sujet ; mais nous ne craignons plus Julien quand nous le voyons devenu Cicéronien ; ou plutôt, nous te plaignons comme un insensé, quand nous voyons que tu as perdu le sens chrétien. Quelle folie plus grande, en effet, que d’empêcher les enfants de recevoir les remèdes du Christ; en disant qu’il n’y a en eux aucun des maux que celui-ci est venu guérir? Cicéron, invectivant contre un homme coupable de parricide envers sa patrie, défendait une cité qui avait été fondée par son roi Romulus avec des pécheurs réunis et venus de tous côtés : toi, au contraire, quand il s’agit de cette multitude d’enfants qui meurent sans avoir reçu le saint baptême, tu proclames qu’ils n’ont aucun péché, et néanmoins tu ne leur permets pas d’entrer dans la cité du Roi à l’image duquel ils ont été créés.

1. Ro. V, 12.
2. Des Noces et de la Conc., liv. II , n, 3, 4.
3. Cicéron, Premier discours contre Catilina,

### 23.

Jul. Tu m’accuses faussement d’avoir omis un témoignage de l’Apôtre , qui ne peut être d’aucun secours pour toi et que je n’ai pas omis ; car je l’ai inséré au même endroit où tu l’avais placé : et après l’avoir cité fidèlement dans le premier livre, je l’ai expliqué encore, quoique rapidement, et en quelques mots, dans le quatrième livre de mon ouvrage. Je n’ai pas omis non plus le passage où lu avais invoqué l’autorité de l’Église catholique, afin précisément que ceux qui seraient trompés par toi, abandonnassent la foi catholique, et que, dans un tel malheur, le nom seul de catholiques leur parut un sujet de consolation suffisant. Et quoiqu’il n’y eût aucune force de raisonnement dans un langage semblable, le résumé que j’ai donné de tes paroles ne s’est écarté en rien de l’ordre que tu avais suivi. Lis mes livres qui sont publiés; et, reconnaissant la sincérité d’une réponse que tu as accusée d’être un acte de fourberie , déclare en même temps que mon langage est conforme à la vérité pour toi, au contraire, si la force de ton habitude ne s’y oppose pas, rougis. Et maintenant que j’ai dévoilé cette fourberie qui, par là même qu’elle est sans excuse, serait en toute circonstance une chose infâme, mais qui devient plus infâme encore ici, puisque celui qui en est l’auteur s’arroge le titre de censeur et cherche à flétrir l’intégrité d’un autre en lui attribuant sa propre infamie; réponds-moi, quel appui les sentiments des, Manichéens trouvent-ils, soit dans le nom de l’Église, soit dans les paroles de l’Apôtre, pour que tu me reproches en termes si odieux de les avoir passés sous silence?

Aug. J’ai déjà répondu tout à l’heure à cette calomnie par laquelle tu me reproches toi-même d’avoir commis une erreur volontaire, quand j’ai cité tes paroles d’une manière inexacte. Mais tu ne m’attribuerais pas si volontiers ce qui est le fait de l’auteur de ces extraits , si tu ne voulais induire en erreur ceux qui lisent ton présent ouvrage,

### 24.

Jul. Voici quel a toujours été entre les Manichéens et les catholiques le grand différend, une sorte de limite très-large séparant la doctrine des hommes religieux de celle des hommes impies; ou plutôt, voici quel a toujours été l’abîme immense séparant nos pensées de leurs pensées comme le ciel est séparé de la terre : c’est que, suivant nous, tout péché vient d’une volonté mauvaise, tandis que, suivant eux, tout péché vient de la nature mauvaise; ils enseignent encore plusieurs autres erreurs, mais ces erreurs découlent pour ainsi dire de cette source première, et c’est par la force même de la logique qu’ils arrivent à ces conséquences sacrilèges et infâmes ; de même que les catholiques, prenant pour point de départ un principe excellent, arrivent directement et par des progrès continus dans la bonne voie à la perfection de la vérité religieuse, qui est protégée par la raison et par la piété comme une forteresse inexpugnable. Ainsi, quand tu as essayé, dans un but hostile à la religion, mais aussi par des efforts impuissants, d’établir l’existence du mal naturel, tu as invoqué le témoignage d’un Apôtre qui n’a jamais eu les sentiments que tu essaies de lui prêter ; et je prouve qu’il n’a jamais eu ces sentiments par un argument qui me dis. pense de tout autre : c’est que tu te contredis toi-même en confessant, d’une part, que cet Apôtre est catholique, et en cherchant, d’autre part, dans ses paroles un appui à la cause du manichéisme.

Aug. Ces docteurs catholiques, dont tu prétends que les paroles sont un appui pour le manichéisme, ont conclu des paroles de l’Apôtre que les enfants contractent le péché originel ; et au lieu de vanter comme vous, d’une manière insensée, l’intégrité prétendue de la nature, ils ont employé au contraire les remède du christianisme pour la guérir; si tu réfléchissais à cela avec un coeur chrétien, tu rougirais, tu serais saisi de frayeur, tu garderais le silence.

### 25.

Jul. Du reste, Adimante et Fauste (que tu dis dans les livres de ta Confession avoir été ton maître) , fidèles en cela aux enseignements de l’auteur de leur hérésie, n’ont-ils pas fait la même chose? N’ont-ils pas saisi avidement, et avec les soins les plus minutieux, chacune des maximes les plus obscures, soit de l’Évangile, soit des épîtres des Apôtres, afin de défendre une opinion impie par l’autorité de ces noms? Mais pourquoi,parler des Manichéens? Toutes les sectes hérétiques, sans exception, appuient sur des paroles et sur des maximes de l’Écriture les doctrines qu’elles ont inventées et qui les ont fait sortir de la voie de la piété et de la foi véritable.

Aug. Ceux-là s’efforcent de faire parler en faveur de leur opinion des maximes qui sont obscures ; vous , au contraire , vous vous efforcez d’obscurcir par votre opinion elle-même des maximes dont le sens est manifeste. Quoi de plus clair, en effet, que le langage de l’Apôtre, quand il dit que le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et par le péché la mort, et que la mort a passé ainsi dans tous les hommes[^1]? Et si le,même Apôtre était obligé de prouver ce qu’il avance, il en trouverait une preuve irréfragable précisément dans cet état malheureux qui est le partage du genre humain, et qui, après avoir commencé dès les vagissements de l’enfant, persévère jusqu’aux gémissements du vieillard qui s’affaisse. Il ne serait pas possible, en effet, que sous la providence d’un Dieu tout-puissant et juste un état aussi malheureux fût infligé à la nature humaine si, dans la personne de deux hommes, cette nature n’avait été tout entière, et en punition d’un péché, expulsée de la félicité du paradis et précipitée dans cet abîme de maux.

1. Rom. V, 12.

### 26.

Jul. Faudra-t-il donc, pour cette raison, que les livres saints soient regardés comme enseignant des erreurs, ou bien la dignité des Écritures sera-t-elle une expiation pour les fautes de ceux qui périssent?

Aug. Dites-vous cela à vous-mêmes.

### 27.

Jul. Qu’on mette donc fin à cet amour effréné des explications arbitraires ; qu’on soit bien persuadé que des paroles ne sauraient porter aucun préjudice à la justice manifeste de Dieu; si ces paroles sont d’une personne ayant un droit incontestable à la vénération, qu’on les défende en les expliquant d’une manière conforme à la justice divine; si au contraire elles viennent d’un auteur qu’on puisse contredire librement, on doit les rejeter même sans avoir essayé de les éclaircir. La discussion actuelle a donc pour objet le jugement de Dieu, de qui il est dit : « Dieu est fidèle, et il n’y a en lui aucune injustice; le Seigneur Dieu est juste et saint[^1] ». Et ailleurs : « Le Seigneur est juste et il a aimé la justice ; il a abaissé sur l’équité ses regards bienveillants[[6]](#footnote-51) ». Et encore : « Tous vos jugements sont équité[^3] ». Il y a, dans les volumes sacrés, une infinité de témoignages éclatants en faveur de la justice divine , quoique jamais cette justice n’ait été révoquée en doute, soit par les Gentils, soit par les hérétiques, si ce n’est par les Manichéens et par les partisans de la transmission du péché.

Aug. Par un effet de cette justice un joug accablant pèse sur les enfants d’Adam dès le jour où ils sortent du ventre de leur mère; celui qui nie l’existence du péché originel affirme par là même que cela est tout à fait injuste. [[7]](#footnote-52)

1. Deut. XXXII, 4.
2. Ps. X, 8.
3. Id. CXVIII, 172.
4. Eccli. XL, 1.

### 28.

Jul. La nature elle-même nous enseigne que Dieu est juste, et cette vérité est tellement gravée dans tous les esprits en général , que cet autre principe n’est pas moins évident: Celui-là n’est pas Dieu qui a été convaincu d’injustice. L’homme peut donc, lui aussi, être juste; mais Dieu n’a pas le pouvoir de ne pas être juste.

Aug. Adresse-toi ces paroles à toi-même.

### 29.

Jul. Ce Dieu étant le Dieu unique et véritable en qui nous croyons et que nous adorons dans une Trinité de personnes, est sans aucun doute infiniment juste à l’égard de tous.

Aug. Adresse-toi ces paroles à toi-même, et montre comment il est juste que l’enfant naisse dans un état si manifestement malheureux, ou du moins, que l’enfant naisse destiné à un état si manifestement malheureux, quoiqu’il n’ait pas cependant contracté le péché originel.

### 30.

Jul. Il est donc impossible de trouver dans la loi de Dieu aucune preuve ni aucun argument en faveur d’une chose dont l’injustice est certaine; et si cela pouvait se faire, la divinité elle-même deviendrait méprisable. Conséquemment , celui-là seul prouvera qu’une opinion contraire à la justice est établie sur des témoignages des saintes Écritures, qui aura auparavant démontré que la gloire de la divinité peut être ravie à la Trinité à laquelle nous croyons.

Aug. Ce que tu dis est vrai ; mais adressez-vous ces paroles à vous-mêmes, vous qui vous efforcez de ravir au Christ la gloire qui lui revient de la guérison des enfants.

### 31.

Jul. Mais puisque cela est contraire à la raison et à la piété, ou bien tu dois enseigner qu’il peut se faire et qu’il est juste qu’un péché naturel soit imputé à un homme, ou bien tu dois t’éloigner de ces impures Écritures saintes dont les maximes, suivant toi, consacrent un principe que tu es obligé toi-même de reconnaître en opposition avec la justice.

Aug. Vous vous trompez; c’est vous, au contraire, qui êtes obligés de confesser qu’un joug accablant pèse d’une manière injuste sur les enfants; si, de même qu’ils n’ont aucun péché personnel, ils ne contractent non plus aucun péché originel.

### 32.

Jul. Mais si tu es résolu à ne prendre ni l’un ni l’autre de ces deux partis, et si en même temps tu fais profession de croire à ce Dieu dont tu penses que les enseignements défendent puissamment la cause de l’injustice, sache que ton manichéisme nouveau l’emporte de beaucoup sur le manichéisme ancien, puisque ton Dieu à toi est précisément celui que Manès a supposé être l’ennemi de son propre Dieu.

Aug. Vous l’emportez vous-mêmes de beaucoup sur les Manichéens par votre cruauté à l’égard des enfants. En effet, les Manichéens veulent du moins que l’âme, regardée par eux comme une portion de la divinité, soit guérie dans les enfants par le Christ; vous, au contraire, qui enseignez que les enfants n’ont aucun mal ni dans leur âme, ni dans leur corps, vous ne permettez pas qu’ils soient guéris par le Christ ni dans la première, ni dans le second. Et, prédicateurs illustres, quand vous prêchez Jésus, vous niez qu’il soit Jésus à l’égard des enfants. Lisez donc, dans l’Évangile, d’où lui est venu ce nom de Jésus[^1], et ne refusez pas un Sauveur aux enfants qui n’ont pas reçu la grâce du salut.

1. Matt. I, 21.

### 33.

Jul. A quelles subtilités auras-tu recours ici ? Quels oreillers de mensonges et d’absurdités (comme ceux que le prophète Ezéchiel attribue à Jérusalem quand elle s’abandonne à la fornication[[8]](#footnote-59)) offriras-tu à la mollesse des âmes efféminées, de ces âmes qui conservent les noms des mystères sacrés, après qu’elles ont outragé la divinité elle-même avec une impiété non déguisée ? Renonce à tous les prestiges trompeurs, à ces attroupements de la populace que tu as souvent appelée à ton secours, et montre comment ce que tu essaies de prouver par les saintes Écritures est conforme à la justice.

Aug. Ces foules populaires, objet de les railleries, connaissent la foi catholique quand elles confessent que les enfants sont sauvés par le Sauveur; et voilà pourquoi elles ont en horreur la doctrine pélagienne qui nie cette vérité.

1. Ezéch. XIII, 18.

### 34.

Jul. Mais afin de ne pas remplir par nos discours des volumes sans fin, considérons ici le genre, l’espèce, la différence, la manière d’être et la qualité des choses qui sont l’objet de notre discussion; examinons avec plus de soin encore la question de leur existence, de leur origine, du lieu où elles se trouvent, de leurs mérites et de la personne de qui elles méritent. De cette manière notre discussion ne s’égarera pas dans de longs détours, et l’on reconnaîtra facilement ce qui doit être regardé comme certain.

Aug. Tu as écrit huit livres contre mon livre unique, précisément parce que tu n’as pas voulu discuter longtemps dans la forme de cette dialectique concise dont tu te glorifies.

### 35.

Jul. Il s’agit donc ici du Créateur et de la créature, c’est-à-dire de Dieu et de l’homme : le premier est juge, le second est jugé : c’est pourquoi il faut voir quelle est la nature de la justice, et quelle est la nature d’une faute. La justice, comme elle est définie ordinairement. par les savants, et autant que nous pouvons la comprendre nous-même, est la vertu la plus grande parmi toutes les vertus (si toutefois les Stoïciens permettent qu’on préfère une vertu à une autre) ; la justice, dis-je, est une vertu par laquelle on s’applique avec zèle à remplir le devoir de rendre à chacun ce qui lui est dû, sans léser comme sans favoriser personne.

Aug. Dis-nous donc en vertu de quelle justice le joug accablant d’un état si grandement et si manifestement déplorable, a été imposé aux enfants; dis-nous en vertu de quelle justice tel enfant est adopté dans le baptême, tandis que tel autre meurt sans avoir reçu cette adoption ; pourquoi tous deux ne partagent-ils pas cet honneur, ou pourquoi n’en sont-ils pas privés tous deux, puisque la cause de l’un et de l’autre, bonne ou mauvaise, est la même? Tu ne le dis pas, parce que, étant plus Pélagien que chrétien, tu ne connais ni la grâce de Dieu, ai sa justice.

### 36.

Jul. Zénon ne permettra peut-être pas que la justice soit appelée la plus grande des vertus, parce due, suivant lui, il y a entre celles-ci une liaison si étroite, une union si intime, que là où une seule existe, toutes les autres s’y trouvent aussi, et là où une seule manque, toutes les autres manquent pareillement ; une vertu ne peut être véritable, si elle ne reçoit sa dernière perfection de cette quadruple alliance ; mais nous trouvons encore un secours puissant dans la doctrine de ce philosophe, quand il enseigne que, sans la justice, on ne saurait posséder ni la prudence, ni la force, ni là tempérance: vérité que l’Ecclésiaste exprime aussi en ces termes : « Celui qui aura péché contre un seul point de la loi, perdra une multitude de biens[^1] ».

Aug. Entendons aussi le même Ecclésiaste disant : « Vanité des vanités, et tout est vanité : quels fruits abondants l’homme recueille-t-il de tout le travail, si pénible pour lui, auquel il se livre sous le soleil[[9]](#footnote-63)? etc. » Dis-moi pourquoi l’homme même est devenu semblable à la vanité[^3], lui qui avait été créé semblable à la vérité ? Feras-tu ici une exception pour les enfants dont nous voyons la vanité, si profonde à leur naissance, décroître ensuite à proportion de l’accroissement qu’ils prennent eux-mêmes, et, s’ils reçoivent une bonne éducation, à proportion des progrès qu’ils font dans la voie du bien ; vanité qui cependant ne disparaît pas complètement, tant que tous les jours de vanité ne sont pas passés comme une ombre?

1. Eccl. IX,18.
2. Id. 1, 2, 3.
3. Ps. CXLIII, 1.

### 37.

Jul. Ainsi, cette vertu auguste. qui est la vraie mesure des mérites de chacun, brille dans les oeuvres de l’image de Dieu, c’est-à-dire dans les oeuvres de l’âme humaine, d’un éclat proportionné à la nature et aux forces de la créature elle-même ; mais en Dieu, Créateur de toutes les choses sorties du néant, elle resplendit comme un océan sans rivages de lumières éternelles. La divinité est son origine, l’éternité est son âge, mais une éternité qui n’a pas eu de commencement et qui n’aura pas de fin. Ici donc le genre (et je ne veux pas qu’on attache à ce mot un autre sens que celui d’origine), ici, dis-je, le genre, c’est Dieu : quant à l’espèce, elle se révèle dans la promulgation des lois et dans l’exécution des jugements.

Aug. Si Dieu est la source même de la justice, comme tu le confesses, pourquoi ne confesses-tu pas que la justice est donnée par Dieu à l’homme? pourquoi prétends-tu que la justice est un effet de la libre volonté de l’homme plutôt qu’un don de Dieu? pourquoi te ranges-tu ainsi parmi ceux dont il a été dit : « Ne connaissant pas la justice de Dieu, et voulant en établir une à leur manière, ils ne sont pas soumis à la justice de Dieu[^1]?» Rougissez enfin, je vous en conjure, et demandez la justice à celui qui, comme vous êtes forcés de le reconnaître, est la source de la justice.

1. Rom. X, 3.

### 38.

Jul. Quant à la différence, nous pouvons , sans contredire la raison , entendre par là les applications diverses qui sont faites de la justice, suivant l’opportunité des temps. Par exemple, dans l’Ancien Testament, il avait été ordonné d’immoler des animaux pris dans les troupeaux. L’accomplissement de ce devoir était, à cette époque, un acte de soumission respectueuse au précepte ; mais aujourd’hui, en s’abstenant de ces sacrifices prohibés, on rend hommage à la justice de la loi, comme on faisait alors en les offrant. La manière d’être, ou l’état de la justice, consiste en ce qu’elle n’impose à personne une obligation qui soit au-dessus de ses forces, ou en ce qu’elle ne ferme pas toutes les voies à la miséricorde. Enfin, la qualité de la justice consiste dans les charmes qu’elle a pour les âmes religieuses. Elle existe donc sans aucun doute, cette justice dont l’idée même de la divinité ne peut être séparée : si elle n’existait pas, Dieu n’existerait pas non plus ; mais Dieu existe, et par là même l’existence de la justice ne saurait être douteuse. Or, cette justice peut être définie : une vertu qui embrasse toutes choses et par laquelle on rend à chacun ce qui lui appartient, sans léser comme sans favoriser personne. Son trône est, comme celui de la divinité, enveloppé d’une lumière souvent inaccessible à nos regards.

Aug. Tu as défini la justice : une vertu qui embrasse toutes choses , et par laquelle on rend à chacun ce qui lui appartient , sans léser comme sans favoriser personne. Et nous voyons qu’en effet elle a , sans léser personne, rendu un denier à ceux qui avaient travaillé à la culture de la vigne pendant la journée entière : cette condition avait été acceptée, elle avait été arrêtée de part et d’autre, ils ne pouvaient nier qu’ils avaient été loués pour ce prix[^1]. Mais dis-moi, je te prie, comment a-t-elle pu, sans favoriser personne, donner autant à ceux qui avaient travaillé à cette vigne pendant une heure seulement? Dieu avait-il, ce jour-là. cessé d’être juste? Le silence serait pour toi beaucoup moins périlleux. La justice divine ne lèse les droits de personne ; mais la grâce accorde beaucoup de bienfaits à des hommes qui ne les out pas mérités. Pourquoi cependant celui-ci est-il traité d’une manière, et celui-là d’une autre manière? Considère ce que tu as ajouté ensuite. Ton langage est parfaitement vrai , quand tu dis que le trône de la justice est, comme celui de la divinité, enveloppé d’une lumière souvent inaccessible à nos regards. C’est par un secret de ces profondeurs mystérieuses que le salut ne dépend ni de la volonté, ni des efforts de l’homme, mais de la miséricorde de Dieu[[10]](#footnote-66). C’est par un secret de ces profondeurs mystérieuses, que tel enfant reçoit une adoption glorieuse dans les eaux du sacrement de là régénération, taudis que tel autre enfant est délaissé dans la honte de sa naissance, destiné à être exclu du royaume, quoique ni l’un ni l’autre n’aient mérité par le libre arbitre de leur volonté ni récompense ni châtiment.

1. Matt. XX, 1-13.
2. Rom. IX, 16.

### 39.

Jul. La justice mérite, non-seulement de la. part de celui de qui elle tire son origine, mais aussi de la part soit des gens de bien, soit des gens sans probité, ce témoignage, qu’elle a usé de son droit en élevant les uns et en condamnant les autres. Quand elle laisse là miséricorde distribuer ses libéralités à des hommes qui personnellement n’ont mérité ni récompense, ni châtiment, elle n’en ressent aucune atteinte dans ses droits ; car la justice de Dieu consiste en grande partie à user de clémence à l’égard de son oeuvre, tant que la sévérité ne devient pas pour lui une nécessité.

Aug. Considère du moins le nom de la miséricorde, et vois d’où il lui vient. Qu’est-il donc besoin de miséricorde, là où il n’y a aucune misère? Si vous dites qu’il n’y a an. tune misère dans les enfants, vous niez par, là même que la miséricorde doive leur être accordée ; si vous dites qu’il y a en eux quelque misère, vous déclarez implicitement qu’ils ont mérité un châtiment. Car, sois un Dieu juste, personne ne peut être malheureux sans l’avoir mérité. Voici deux enfants que la maladie a frappés : l’un expire après avoir reçu le baptême, l’autre sans l’avoir reçu : en faveur duquel diras-tu que Dieu a usé de clémence? Si tu réponds qu’il a été démenti l’égard d’un seul, montre comment l’autre a mérité d’être puni, toi qui nies l’existence du péché originel : si tu réponds qu’il a été clément à l’égard de tous deux, montre coin. ment celui qui a reçu le baptême a mérité une récompense quelconque, toi qui nies la réalité de la grâce là où il n’y a aucune acception de personnes ; dis-nous ensuite, si tu le peux, pour quelle raison il n’a pas voulu les adopter tous deux, après les avoir incontestablement créés l’un et l’autre à son image. Ou bien, s’il a voulu et qu’il n’ait pas pu, la justice n’est donc pas en lui unie à la toute-puissance? Et ici (de peur que vous ne prétendiez rendre la volonté humaine responsable de l’obstacle rencontré par la puissance divine), il est certain que ai l’un ni l’autre n’ont refusé leur consentement: il est certain que Dieu ne peut dire à aucun d’eux : J’ai voulu, et tu n’as pas voulu. Ou bien, si un petit enfant refuse son consentement, parce qu’il pleure quand on le baptise, tous deux doivent donc être délaissés, car tous deux refusent leur consentement; et cependant l’un est choisi et l’autre délaissé, parce que la grâce de Dieu est grande, et que sa justice est véritable. Mais pourquoi celui-ci plutôt que celui-là? les jugements de Dieu sont impénétrables.

### 40.

Jul. En effet, ceux que Dieu a créés parce qu’il l’a voulu, il ne les condamne pas avant d’avoir été méprisé par eux ; si, quand il n’est pas méprisé par eux, il leur donne une consécration pour les rendre meilleurs, sa justice n’en souffre aucun dommage, et cette libéralité rend seulement sa miséricorde plus éclatante.

Aug. Celui qui ne condamne point sans avoir été méprisé, dis-moi s’il méprise son image sans avoir été méprisé d’elle ? Et si tu n’oses répondre affirmativement , dis-moi pourquoi il méprise les enfants qu’il n’adopte pas, et par lesquels cependant tu ne peux pas dire qu’il ait été méprisé, si ce n’est en Adam : tu découvriras aussi, en, méditant sur les suites de la prévarication du premier homme, cette vérité : que, en rigueur de justice, tous méritent d’être méprisés, mais que néanmoins tous ne le sont pas, par un effet de la grâce ineffable et impénétrable.

### 41.

Jul. Ces divisions préliminaires de la justice une fois établies, examinons comment le péché doit être défini. Les écrits, tant de ceux qui ont étudié la philosophie que de ceux qui ont été catholiques, me fournissent amplement ce que nous cherchons ; ruais je crains que tu ne fasses une résistance violente, et que si j’invoque l’autorité du sénat des philosophes, tu n’excites aussitôt contre nous la colère des ouvriers sédentaires et de toute la populace.

Aug. Tu insultes ce qu’il y a de plus faible dans le monde, ruais ce que Dieu a choisi pour confondre ce qui est fort[^1]. Ces hommes faibles confondent cependant ceux qui se confient en leur propre puissance. Ai-je besoin de dire que vous existez? Quand je garderais le silence, vous révélez vous-mêmes votre existence, puisque vous ne vous taisez point.

1. Cor. I, 27.

### 42.

Jul. Je crains que, mêlant tes cris à ceux des femmes, à ceux de tous les plus vils esclaves, à ceux des tribuns auxquels ton collègue Alype a amené récemment quatre-vingts chevaux, ou même un plus grand nombre. engraissés dans toute l’Afrique……

Aug. Ou bien tu fais acte de calomniateur, ou bien tu ne sais ce que tu dis : et par là même, en tenant ce langage, ou bien tu es un menteur, ou bien tu es un homme léger et irréfléchi. Quoi de plus méchant que toi, si c’est toi-même qui as inventé ces choses? Quoi de plus stupide que- toi, si tu as cru à ceux qui les ont inventées ? Et cependant tu as osé mettre cela par écrit ; tu n’as pas craint que tes livres fussent portés dans ces lieux où mon collègue Alype, quand il voyageait sur terre et sur mer, s’est arrêté soit comme devant continuer sa course, soit comme étant parvenu au terme de son voyage ; dans ces lieux, dis-je, où tes récits mensongers ne sauraient être lus sans exciter contre toi le rire ou plutôt la haine publique : je ne dis pas quelle audace, mais quelle folie comparable à celle-là ?

### 43.

Jul. Tu te déclares être bien éloigné d’acquiescer aux maximes des hommes instruits, par la raison, diras-tu en interprétant suivant ton bon plaisir une parole de l’Apôtre, par la raison que Dieu a convaincu de folie la sagesse de ce monde[^1] ; du reste, ajouteras-tu peut-être, je peux mépriser sans crainte vos controversistes ; l’autorité de semblables personnages n’a lias assez de poids pour que je puisse en être accablé.

Aug. Ton mépris pour eux n’est que trop réel, puisque, quand ils enseignent l’existence du péché originel, non-seulement tu contredis leur doctrine, mais tu les accuses même de manichéisme. car ce sont eux que tu désignes, quoique tu paraisses ne désigner que moi seul.

1. I Cor. I, 20.

### 44.

Jul. Que ferai-je donc ? J’acquiescerai moi-même à tes paroles; je ferai ici le sacrifice volontaire de tout ce qui pourrait être pour moi d’un grand secours, si je voulais en faire usage ; je me contenterai de la définition qui, après l’exposé de la doctrine secrète des Manichéens, et comme une preuve de la droiture et de l’honnêteté naturelles de ton caractère, est échappée à ta plume. Dans le livre intitulé : « Des deux âmes » ou « contre les deux âmes » tu parles en ces termes: « Attends, laisse-nous d’abord donner la définition du péché. Le péché est la volonté de recevoir ou de retenir ce que la justice défend, et dont on est libre de se priver. Il est vrai que si cette liberté n’existait pas; on ne pourrait pas dire non plus qu’il y a volonté ; mais j’ai voulu donner cette définition dans un langage plutôt vulgaire que rigoureusement exact[[11]](#footnote-73) ».

Aug. Le péché est ici défini seulement en tant qu’il est péché, non pas en tant qu’il est aussi la peine du péché. C’est de cela en effet qu’il s’agissait, quand nous cherchions l’origine du mal tel qu’il a été commis par le premier homme antérieurement à tout mal commis ou subi par l’homme. Mais toi, ou bien tu ne peux pas comprendre cela, ou bien tu ne le veux pas.

1. Chap. XI.

### 45.

Jul. O or brillant sur un fumier ! Un orthodoxe même aurait-il pu parler en termes plus vrais et plus explicites? « Le péché », dis-tu, « est la volonté de recevoir ou de retenir ce que la justice défend, et dont on est libre de se priver». L’Ecclésiaste enseigne la même chose : « Dieu », dit-il, « créa l’homme et le remit entre les mains de son propre conseil : il plaça devant lui la vie et la mort, l’eau et le feu; ce qu’il aura choisi lui sera donné[^1] ». Dieu dit aussi par la bouche d’Isaïe : « Si vous voulez m’écouter, vous mangerez ce qu’il y a de bon sur la terre. Si vous ne voulez pas m’écouter, le glaive vous dévorera[[12]](#footnote-75) ». Et l’Apôtre : « Convertissez-vous à la justice, et ne péchez point[^3] » ; et encore : « Ne vous y trompez point, on ne se rit pas de Dieu : ce que l’homme aura semé, il le recueillera[[13]](#footnote-76) ! ».

Aug. Ces témoignages sont relatifs à cette volonté par laquelle chacun agit comme il lui plaît : ils ont pour but, si nous n’avons pas cette volonté, de nous porter à la demander à celui qui opère en nous même le vouloir[^5] ; si au contraire nous l’avons, de nous porter à accomplir lus oeuvres de justice et à rendre grâces à celui par qui elle nous a été donnée.

1. Eccli. XV, 14, etc.
2. Isa.I, 19.
3. I Cor. XV, 31.
4. Gal. VI, 7, 8.
5. Philipp. II, 13.

### 46.

Jul. La volonté est donc le mouvement d’une âme qui a la faculté de choisir entre la gauche et la droite; qui peut s’abaisser et se dépraver, ou s’élever par d’énergiques efforts.

Aug. Que signifient donc ces paroles : « Ne vous écartez ni à droite ni à gauche[^6] ? »

1. Prov. IV, 27.

### 47.

Jul. C’est le mouvement d’une âme assez avancée en âge pour qu’elle puisse faire usage de sa raison et juger par elle-même; et quand on lui montre le châtiment et la gloire, ou la souffrance et la volupté, on lui offre un secours et comme une occasion, on ne lui impose pas la nécessité de choisir l’un ou l’autre parti. Cette volonté donc, qui peut agir d’une manière ou d’une autre. tient ce pouvoir du libre arbitre ; mais les actes humains sont produits par elle directement; elle-même n’existe point tant que nous ne faisons pas acte de volition, et il nous est impossible de vouloir tant que nous n’avons pas aussi le pouvoir de ne vouloir pas ; et, par rapport au péché, ces deux choses : vouloir et ne vouloir pas, nous manquent également tant que nous n’avons pas encore l’usage de la raison. Ces principes ainsi rappelés brièvement, il est manifeste que cette définition donnée par toi est de la plus rigoureuse vérité : « Le péché est la volonté de retenir ou de recevoir ce que la justice défend, et dont on est libre de se priver», Ainsi, il est certain que ce péché, quia été démontré clairement n’être pas autre chose qu’un acte de la volonté, reçoit son genre, ou, en d’autres termes, tire son origine de la convoitise de chaque homme. Son espèce est déterminée par chacun des objets qu’on appelle atomes. Sa différence naît à la fois de la diversité des fautes et des circonstances de temps. Son mode consiste précisément dans l’absence de tout mode; car si le mode consiste à servir celui que l’on doit servir, quiconque omet ce devoir pèche par là même en s’écartant du mode véritable. Ici cependant on pourrait, mais non pas sans subtilité, dire que le mode du péché consiste en ce que personne ne pèche au-delà de ses propres forces : si on pèche autrement, on ne le fait point par une volonté efficace;on ne peut pécher ainsi que par la volonté seule. Enfin on doit reconnaître la qualité du vies dans le degré d’amertume qu’il entraîne à sa suite, soit par le déshonneur, soit par les souffrances dont il est la cause. Le péché existe donc : s’il n’existait pas, tu n’embrasserais pas toi-même des doctrines erronées; et ce péché n’est pas autre chose que la volonté s’écartant de la voie dans laquelle elle doit pour marcher, et d’où elle est libre de ne point dévier. Il naît de la convoitise des choses défendues, et il se trouve uniquement dans l’homme qui a fait un acte de volonté mauvaise et qui pouvait s’abstenir de cet acte.

Aug. Cette définition donnée par nous et aussi que tu as trouvée exacte, se rapportait au péché d’Adam : « Le péché», disions-nous, « est la volonté de retenir ou d’acquérir ce que la justice défend et dont on est libre de se priver ». Adam, en effet, quand il commit son péché, n’avait en lui absolument aucun principe mauvais qui le portât violemment, et malgré sa volonté contraire, à faire le mal. et qui l’autorisât à dire: « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas faire[^6] » ; et conséquemment il a fait, en commettant le péché, ce que la justice défendait et dont il eût été libre de s’abstenir. Celui au contraire qui dit : « Je fais le mal que je ne veux pas », n’est pas libre de s’abstenir de ce mal. C’est pourquoi apprends à distinguer ces trois choses, et sache que autre chose est le péché, autre chose la punition du péché, autre chose enfin l’un et l’autre réunis, c’est-à-dire, le péché étant à la fuis péché et punition du péché; et tu comprendras aussitôt laquelle de ces trois choses a été définie : « Volonté de faire ce que la « justice défend, et dont on est libre de s’abstenir ». Car le péché ainsi défini n’est pas la punition du péché, il n’est pas non plus l’un et l’autre réunis. Mais ces trois genres ont aussi leurs espèces propres, sur lesquelles nous ne pourrions discuter en ce moment, sans entrer dans de trop longs détails. Si l’on veut avoir des exemples de chacun de ces trois genres, nous en trouvons un du premier genre et qui ne présente aucune difficulté, dans la personne d’Adam. En effet, parmi les actions mauvaises que commettent les hommes, il en est beaucoup dont ils sont libres de s’abstenir ; mais cette liberté n’appartient à personne aussi pleinement qu’elle appartenait à celui en qui le regard de Dieu, par qui il avait été créé de droit, ne découvrait aucune souillure ni aucune dégradation. Un exemple du second genre, où il s’agit uniquement de la peine du péché, se trouve dans le mal dont un homme n’est en aucune manière l’auteur, triais qu’il souffre seulement. comme lorsque celui qui a commis un crime, subit pour son péché la peine de mort ou tout autre châtiment corporel. Enfin on peut voir un exemple du troisième genre, où il s’agit à la fois du péché en lui-même et de la peine du péché, dans celui qui dit: « Je fais le mal que je neveux pas ». A ce genre se rapportent aussi toutes les actions mauvaises qui, étant commises par ignorance, ne sont pas regardées comme mauvaises, ou même sont regardées comme bonnes par ceux qui les commettent. En effet, si l’aveuglement du coeur n’était pas un péché, il serait injuste d’en faire un sujet de reproche : or, il est justement condamné dans ces mots : « Pharisien aveugle»[^1], et en plusieurs autres endroits des divines Ecritures. D’autre part, si ce même aveuglement n’était pas un châtiment du péché, le sage ne dirait point : « Leur propre malice les a aveuglés[[14]](#footnote-79) » ; et si cela n’arrivait point par un jugement de Dieu, nous ne lirions pas : « Que leurs yeux soient obscurcis, afin qu’ils ne voient point, et courbez sans cesse leur dos[^3] ». Certes, où est l’homme qui est volontairement aveugle de coeur, tandis que personne ne veut être aveugle même de corps? Conséquemment, le péché originel ne se rapporte pas au genre que nous avons placé en premier lieu, et qui consiste dans la volonté de faire le mal dont on est libre de s’abstenir; autrement, le péché originel n’existerait pas dans les enfants qui n’ont pas encore l’usage du libre arbitre de la volonté. Il ne se rapporte pas non plus au genre dont nous avons parlé en second lieu ; car il s’agit ici du péché, non point du châtiment qui n’est pas un péché, quoiqu’il soit une juste suite du péché : il est vrai due les enfants eux-mêmes subissent ce châtiment, puisqu’il y a en eux un corps qui est mort à cause du péché[[15]](#footnote-80) ; mais la mort du corps elle-même n’est pas.un péché, non plus que toute autre souffrance corporelle. Le péché originel se rapporte à ce troisième genre où le péché est à la fois péché et châtiment du péché: il existe avec ce double caractère dans les enfants au moment de leur naissance, et il commence à se révéler en eux à mesure qu’ils croissent, par le besoin qu’ils ont de la sagesse et de la tempérance comme remèdes à leur ignorance et à leur convoitise mauvaise; cependant l’origine de ce péché se trouve aussi dans la volonté de celui qui l’a commis. « Car Adam a existé, et nous avons tous existé en lui ; Adam a péri, et tous ont péri en lui[^5] ».

1. Rom. VII, 29.
2. Matt. XXIII, 26.
3. Sag. II, 21.
4. Ps. LXVIII, 24.
5. Rom. VIII, 10.
6. Ambr. liv. VII, sur le ch. XV de saint Luc, n. 234.

### 48.

Jul. Le péché mérite à la fois l’exécration des âmes honnêtes et une condamnation légitime de la part de cette justice qui fait tout le sujet de la présente discussion. Ecarte donc enfin tous les voiles, et dis-nous clairement les raisons sur lesquelles tu établis l’existence du péché naturel. Certes, nous n’avons rien avancé de faux ci-dessus, soit en faisant l’éloge de la justice divine, soit en définissant la nature du péché. Montre donc comment ces deux choses peuvent coexister dans les enfants : s’il n’y a aucun péché sans le concours de la volonté, s’il n’y a pas de volonté sans une liberté parvenue à son entier développement, s’il n’y a pas de liberté sans la faculté de faire un choix raisonnable, par quel prodige monstrueux le péché se trouve-t-il dans les enfants qui n’ont pas l’usage de la raison ? S’ils n’ont pas l’usage de la raison, ils n’ont donc pas la faculté de choisir, et par là même ils n’ont pas de volonté: et, ces vérités étant reconnues par toi-même tout à fait incontestables, il s’ensuit qu’ils n’ont absolument aucun péché. Voyons donc à quels moyens tu as eu recours pour échapper à la force irrésistible de ces raisons. « Les enfants», dis-tu, « ne sont pas coupables d’un péché personnel, mais ils sont coupables du péché d’un autre ». On ne voit pas encore en quoi consistent tes sentiments pervers. Nous soupçonnons que tu as parlé ainsi pour satisfaire un sentiment de haine contre quelque homme dont tu as voulu peindre l’injustice à la manière des orateurs Carthaginois. Quand est-ce donc que l’innocence et l’intégrité d’un homme se sont trouvées flétries par le crime d’un autre homme? S’est-il jamais rencontré parmi les barbares un scélérat assez stupide, assez impudent, assez ennemi de Dieu et de l’équité, pour prononcer une sentence de culpabilité dans de pareilles circonstances? Mais plutôt nous devons ici les plus grands éloges à ton habileté : tes connaissances se révèlent ici dans toute leur étendue et dans toute leur profondeur; tu as voulu nous représenter je ne sais quel juge, ou plutôt un tyran qui méritât la haine du genre humain, et pour le peindre de la manière la plus saisissante, il n’y avait pas de meilleur moyen que d’affirmer avec serment que ce juge a refusé le pardon non-seulement à ceux qui n’avaient commis aucun péché, mais même à ceux qui n’avaient pas eu le pouvoir d’en commettre. Car, malgré l’intégrité de sa conscience, un homme dont l’esprit est naturellement porté à la défiance , s’inquiète quand il se voit obligé de se défendre; il craint d’avoir peut-être commis une faute, par la raison seule qu’il a pu la commettre ; mais on n’a absolument rien à craindre d’une accusation, quand on se voit défendu par l’impossibilité même où on a été de faire ce qui est l’objet de cette accusation. Révèle donc le nom de ce juge qui condamne des innocents. Tu as répondu que c’est Dieu, et cette parole est descendue jusque dans les dernières profondeurs de nos âmes; mais comme l’esprit peut à peine s’arrêter à un pareil blasphème, nous nous demandons encore ce que tu as voulu dire.

Nous savons en effet que ce nom peut être employé dans des sens différents : « Car il y a beaucoup de dieux et beaucoup de seigneurs; mais, pour nous, nous n’avons qu’un seul Dieu, le Père, de qui viennent toutes choses, et qu’un seul Seigneur, Jésus-Christ, par qui toutes choses existent[^1] ». Quel est donc le Dieu contre qui tu portes cette accusation? Ici, ô prêtre très-religieux et rhéteur très-docte , tu exhales quelque chose de plus infect et de plus pernicieux que le souffle de la vallée d’Amsaint[[16]](#footnote-82) ou du puits de l’Averne, ou plutôt l’impiété de ton tan, gage l’emporte sur les sacrilèges mêmes que le culte des idoles avait fait commettre en ces lieux. Ce Dieu, dis-tu, qui fait éclater son amour pour nous[^3], qui nous a aimés et qui n’a point épargné son Fils, mais qui l’a livré pour nous[[17]](#footnote-83), c’est lui-même qui juge ainsi, c’est lui-même qui persécute les enfants dès leur naissance, c’est lui-même qui, par sa volonté mauvaise, livre aux flammes éternelles des enfants qu’il sait bien n’avoir pu faire aucun acte de volonté bonne ou mauvaise. Après une maxime aussi barbare, aussi impie, aussi pernicieuse, si nous avions pour juger des hommes intègres, je devrais me contenter, pour toute réponse, de livrer ton nom à l’exécration qu’il mérite. Je pourrais avec justice et pour d’excellentes raisons, te considérer comme ne méritant pas que l’on discute avec toi, puisque tu es assez ennemi de la religion, de la science et enfin du sens commun, pour croire que ton Seigneur est un scélérat: une telle pensée entrerait à peine dans l’esprit de l’homme le plus barbare.

Aug. Tu vois que les enfants n’ont pas une volonté personnelle pour choisir soit le bien, soit le mal : ce n’est pas là une merveille. Je voudrais que tu puisses voir aussi ce que voyait l’auteur de l’épître aux Hébreux, quand il écrivait : Lévi, fils d’Israël, était dans son père Abraham quand celui-ci paya la dîme, et par là même il paya la dîme, lui aussi, dans’ la personne d’Abraham[^5]. Si tu considérais les choses avec un esprit chrétien, tu verrais par la foi, supposé que ton intelligence ne s’élevât pas jusque-là, tu verrais que dans les reins d’Adam se trouvaient tous ceux qui devaient naître de lui par la concupiscence de la chair ; concupiscence dont le premier homme, après le péché par lequel sa propre nudité lui fut révélée, ne put ressentir l’aiguillon ni contempler les horribles ravages sans rougir et sans se couvrir. C’est pour cela qu’Ambroise, mon docteur, dont l’éloge a été fait par ton propre docteur, s’est exprimé en ces termes : « Ce qui est encore plus grave, Adam eut recours à ce vain subterfuge dans le lieu même où il aurait dû plutôt se ceindre du fruit de la chasteté. Car, on dit que dans les reins où nous nous ceignons, se trouvent certaines semences servant à la génération. Et par là même une ceinture de feuilles inutiles servait mal à Adam, en qui elle couvrait, non pas le fruit à venir d’une génération future, mais certains péchés[^6] ». Il dit encore avec raison ce que j’ai rapporté tout à l’heure : « Adam a existé, et nous avons tous existé en lui; Adam a péri, et tous ont péri en lui ». Voilà ce que tu ne vois pas, et, par suite de cet aveuglement, tu me dis des injures ; ruais tout ce que tu dis contre moi, tu le dis nécessairement contre lui. Fasse le ciel que je partage un jour sa récompense comme je partage avec lui les injures que tu nous adresses. Pourquoi t’écrier : « Si nous étions jugés par des hommes de bonne foi, je devrais me contenter, pour toute réponse, de vouer ton nom à l’exécration qu’il mérite ». Puis-je être à ton égard plus obligeant, plus généreux, plus libéral que de prendre pour juge entre nous un homme à qui Pélage, ton docteur a donné les éloges que nous connaissons? Voici celui qui a brillé parmi les écrivains de la langue latine comme une fleur d’une beauté resplendissante, et dont les ennemis mêmes n’ont osé attaquer ni la foi ni le sens exquis dans l’interprétation des Ecritures :

tel est le jugement que Pélage a porté sur Ambroise[^7]. Comment donc Ambroise a-t-il jugé la question qui est agitée entre nous? J’ai rapporté ci-dessus les paroles de ce docteur relatives au péché originel; elles ne sont ni obscures ni équivoques, mais si elles ne suffisent pas, écoute encore : « Nous naissons tous», dit-il, « dans l’état du péché, nous dont l’origine même est souillée[^8] ». Comment réponds-tu à cela? Pélage a rendu à Ambroise le témoignage éclatant que je viens de rapporter ; voici maintenant une déclaration manifeste d’Ambroise, qui me donne gain de cause contre toi : attaque donc celui de qui ton maître a déclaré que personne, même parmi ses ennemis, n’a osé l’attaquer; et toi qui cherches des juges sensés, nie que celui-ci doive être considéré comme tel, afin de montrer combien tu es toi-même insensé. Mais, ô homme profondément pieux , tu t’irrites quand on dit que les enfants qui n’ont pas reçu une seconde naissance et qui meurent avant d’avoir pu faire usage de leur libre arbitre, sont condamnés pour un péché d’autrui, par celui qui nous a donné les témoignages les plus sensibles de son amour, par celui qui nous a aimés et qui n’a pas épargné son Fils, mais qui l’a livré pour nous: comme si les hommes dont l’ignorance et la stupidité ressemblent à ton ignorance et à ta stupidité, n’adressaient pas à Dieu des reproches plus graves encore, quand ils disent : Pourquoi crée-t-il ceux qu’il a prévu devoir vivre dans l’impiété et mourir en état de damnation? Pourquoi, s’il est vrai qu’il aime les âmes, qu’il nous a donné les témoignages les plus sensibles de sa charité envers nous, et que, bien loin d’épargner son Fils, il l’a livré pour nous tous, pourquoi les fait-il vivre jusqu’à ce qu’ils soient parvenus à une impiété qui mérite la damnation, ceux qu’il pourrait enlever de ce monde avant qu’ils soient parvenus à ce degré d’impiété? Quand on lui répond : « O homme, qui es-tu pour contester avec Dieu[^9] ? Ses jugements sont impénétrables[^10] », il s’irrite au lieu de s’adoucir. Mais le Seigneur connaît ceux qui sont à lui Si donc tu désires avoir des juges sensés, écoute ces paroles d’un homme dont l’intelligence élevée a reçu de ton propre docteur les éloges les plus flatteurs : « Adam a existé », dit-il, « et nous avons tous existé en lui; Adam a péri, et tous ont péri en lui ». Mais, diras-tu, tous assurément n’ont pas dû périr pour les péchés d’un autre. — Tous ont péri pour les péchés d’un autre, parce que cet autre étant notre père à tous, ses péchés se trouvent être, par suite du droit de paternité et de procréation, nos propres péchés. Quel est celui qui délivre de cette perdition, sinon celui qui est venu chercher ce qui avait péri[^11]? Quand donc il délivre les uns, bénissons sa miséricorde; si au contraire il ne délivre pas les autres, reconnaissons un de ses jugements les plus mystérieux, il est vrai, mais sans aucun doute conforme à la plus rigoureuse justice.

1. I Cor. VIII, 5, 6.
2. Virg. Enéid., liv. VII, v. 563, 570.
3. Rom. V, 8.
4. Id. VIII, 32.
5. Hébr. VII, 9, 10.
6. Du Paradis, ch. XIII.
7. Pélage. Du Libre Arbitre, liv. III.
8. Ambr. De la Pénitence, liv. I, ch. II ou III.
9. Rom. IX, 20. — 4. Id. XI, 33.

. II Tim. II, 19.

. Luc, XIX, 10.

### 49.

Jul. A la vérité, Manès a supposé et a cru que le Dieu de la lumière avait combattu contre le prince des ténèbres; il a ajouté que la substance de ce Dieu est retenue captive dans cet univers : mais il s’efforce de chercher dans la piété une excuse à cette cruelle infortune, en affirmant que ce Dieu a, comme un bon citoyen, combattu pour sa patrie, et qu’il a exposé ses membres précisément afin de ne point perdre ses royaumes. Toi à qui cette doctrine avait été enseignée, considère les progrès que tu as fait depuis que tu l’as abandonnée, du moins temporairement : Dieu, suivant toi, n’a, point subi la nécessité de combattre, mais il a volontairement rendu un jugement unique; il a contre lui, non pas des ennemis cachés, mais des crimes manifestes; enfin il n’a point livré sa substance, mais il a violé la justice éternelle. Je laisse à d’autres le soin de juger lequel de vous deux est le plus pervers: litais une chose tout à fait incontestable, c’est que vous professez tous deux des opinions impies. Manès attribue une injustice à son Dieu, quand il prétend qu’il condamnera au dernier jour les membres qu’il a livrés ; et toi tu affirmes qu’il est malheureux par cela même qu’il a souillé la gloire dont son nom était environné; et que, en persécutant l’innocence créée par lui, il a perdu la justice qui était son attribut le plus inviolable. Autant donc on est plus excusable d’être vaincu dans un combat que d’être vaincu par le vice, autant le Dieu inventé par ton maître l’emporte sur celui que tu nous présentes.

Aug. Puisqu’il te plaît de considérer les enfants comme innocents, éloigne d’eux, si tu le peux, le joug accablant qui pèse sur les enfants d’Adam dès le jour où ils sortent du ventre de leur mère[^1]. Certes, j’estime que l’Ecriture, d’où ces paroles sont tirées, savait mieux que toi en quoi consiste l’innocence de la créature, et en quoi consiste la justice du Créateur. Mais, si les enfants possèdent, l’innocence parfaite que tu leur attribues, n’est-il pas manifeste que la notion même de la justice divine disparaît en présence de ce joug accablant qui pèse sur eux? Conséquemment, puisque ce joug accablant qui pèse sur eux est conforme à la justice de Dieu, ils ne possèdent donc pas l’innocence parfaite due tu prétends être leur partage.A moins peut-être que, au milieu des difficultés dont cette question est pour toi la source, Dieu qui est juste, mais faible, n’ait cependant le pouvoir de te secourir dans cette conjoncture, en t’apprenant précisément qu’il n’a pas eu le pouvoir de venir au secours de ses images lorsqu’il s’agissait d’empêcher des innocents d’être accablés sous le poids d’un joug si dur et si cruel ; tu dirais alors que Dieu a voulu les secourir, parce qu’il est juste, mais qu’il n’a pas eu ce pouvoir, parce qu’il n’est pas tout-puissant; et tu sortirais ainsi de ces difficultés en abjurant le premier dogme de la foi par laquelle nous confessons tout d’abord dans le symbole que nous croyons en Dieu le Père tout-puissant. Ton Dieu donc, au milieu de tant et de si grands maux que souffrent les enfants, perdra ou bien la justice, ou bien la toute-puissance, ou bien le soin même des choses humaines: choisis à ton gré l’une ou l’autre de ces conclusions, et vois quel nom tu mériteras.

1. Eccli. XI, 1.

### 50.

Jul. Retire-toi donc avec ton Dieu injuste du milieu des Eglises; ce n’est point en ce Dieu que les patriarches, les Prophètes et les Apôtres ont cru; ce n‘est point en lui qu’elle a espéré et qu’elle espère, cette Eglise des premiers-nés dont les noms sont inscrits dans les cieux[^6] ; ce n’est point lui que la créature raisonnable croit avoir pour juge, et que le Saint-Esprit annonce comme devant juger avec justice. Jamais aucun homme sage n’eût répandu son sang pour un tel Seigneur; ce Dieu ne mériterait pas qu’on l’aillât jusqu’à endurer, pour lui plaire, les souffrances du martyre. Enfin, ce Dieu que tu nous présentes, s’il existait quelque part, serait convaincu d’être coupable, et non pas d’être Dieu; il devrait être jugé par mon Dieu véritable, bien loin d’avoir lui-même à juger comme Dieu. Ainsi, afin de t’apprendre à connaître les premiers fondements de la foi, notre Dieu, le Dieu de l’Eglise catholique, est d’une nature qui échappe à notre intelligence, et il est pareillement inaccessible à nos regards ; aucun homme ne l’a vu ni ne peut le voir[^1] ; éternel sans commencement, il est saint et juste sans défaut; tout-puissant, d’une équité et d’une miséricorde infinies, il brille uniquement de l’éclat de ses vertus; il a créé toutes les choses qui n’existaient pas; il gouverne par sa Providence celles qui existent; il jugera au dernier jour tous les hommes qui vivent aujourd’hui, ceux qui vivront et ceux qui ont vécu ; il ébranlera la terre, le ciel et tous les éléments ensemble; il animera les cendres et rendra la vie aux corps, mais il fera tout cela uniquement pour accomplir les lois de la justice.

Aug. Si tu adores le Dieu des patriarches, pourquoi ne crois-tu pas que la circoncision faite le huitième jour, et dont le précepte fut donné à Abraham, figurait d’avance la régénération qui se fait en Jésus-Christ? Si tu croyais cette vérité , tu comprendrais que l’âme d’un enfant, à moins qu’elle ne fût souillée de quelque péché, ne pouvait être avec justice bannie du milieu de son peuple, quand cet enfant n’avait. pas été circoncis le huitième jour[[18]](#footnote-86). Si tu adores le Dieu des patriarches, pourquoi ne crois-tu pas ce que ce Dieu a dit si souvent par leur bouche : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères[^3]? » Si tu adores le Dieu des Apôtres, pourquoi ne crois-tu pas que le corps est mort à cause du péché[[19]](#footnote-87) ? Si tu adores le Dieu en qui a espéré et en qui espère l’Eglise des premiers-nés dont les noms sont inscrits dans les cieux, pourquoi ne crois-tu pas que les enfants, sur le point d’être baptisés, sont arrachés à la puissance des ténèbres[^5], puisque l’Eglise fait sur eux des insufflations et des exorcismes, afin précisément d’expulser de leurs âmes la puissance des ténèbres? Quant à ce Dieu que la créature raisonnable, c’est-à-dire les saints et les justes qui sont à lui, espèrent avoir pour juge, montre-nous dans l’Ecriture, outre le royaume préparé aux bons et le supplice réservé aux méchants, le nom du troisième lieu promis à tes innocents non régénérés ? Comment peux-tu dire que nul homme sage ne saurait répandre son sang pour le Seigneur que nous adorons, après que ce même Seigneur a reçu les adorations et vu couler en son honneur le sang du très-glorieux Cyprien, qui vous confond ici sans réplique, puisqu’il dit qu’un enfant né d’Adam suivant la chair, contracte dans cette naissance première la souillure de la mort antique[^7]? Vois-tu combien tu es plutôt coupable toi-même, quand tu blasphèmes ainsi contre ce Dieu des saints martyrs? Tu dis que tu adores le Dieu dont la puissance, l’équité et la miséricorde sont infinies; mais la toute-puissance appartient précisément à celui qui pourrait sans aucun doute briser le joug accablant qui pèse sur les enfants d’Adam dès le jour de leur naissance, à celui qui pourrait même les préserver complètement d’un tel joug; l’équité souveraine appartient à celui qui ne leur imposerait point ce joug ou qui ne permettrait pas qu’il leur fût imposé, s’il ne découvrait en eux des péchés avec lesquels ils sont nés et dont sa miséricorde infinie effacera en eux la souillure dès qu’ils recevront une naissance nouvelle. Si donc tu avais un amour sincère de la justice divine, tu verrais certainement qu’elle est elle-même la source d’où naissent, en frappant d’abord et sans aucune injustice les petits enfants, ces malheurs connus de tous, qui affligent l’humanité durant tout le cours de cette vie, depuis les premiers pleurs de l’enfant qui vient au monde jusqu’au dernier souffle du vieillard qui meurt, le bonheur étant promis aux saints seulement et aux fidèles, mais dans une autre vie.

1. Hébr. XII, 23.
2. I Tim. VI, 16.
3. Gen. XVII, 12-14.
4. Exod. XXXIV, 7 ; Jér. XXXII, 18.
5. Rom. VIII, 10.
6. Coloss. I, 13.
7. Lettre LXIV à Fidus.

### 51.

Jul. Ainsi, par rapport à ce Dieu que je prêche et que la voix de toutes les créatures et la sainte Ecriture m’annoncent être tel que ma foi me le représente, j’ai dit que je ferais mieux de te considérer comme ne méritant pas que l’on établît avec toi une discussion par écrit. Mais de saints personnages, confesseurs de notre époque, m’ayant i ni posé comme le premier de mes devoirs de discuter ce qu’il peut y avoir de fondé et de raisonnable dans tes paroles, j’ai dû montrer tout d’abord que tu ne crois pas au Dieu qui a toujours été prêché dans l’Eglise des catholiques, et qui sera prêché jusqu’à la fin là où cette Eglise subsistera.

Aug. Moi-même, au contraire, j’ai fait voir que tu n’as pas démontré ce que tu prétends avoir démontré; et, si tu n’es pas complètement aveugle, j’ai prouvé que je crois au Dieu qui a toujours été prêché par l’Eglise des catholiques.

### 52.

Jul. Pour obéir donc à leur désir, j’examinerai ici quels sont les témoignages par lesquels tu t’efforces de prouver ce que contredit la foi des hommes religieux. Mais, comme j’ai commencé à réfuter d’avance ton second livre, apporté par Alype, je dois, afin qu’il n’y ait pas de confusion dans l’ordre de mes réponses , je dois répondre encore à quelques difficultés, jusqu’à ce que la suite du discours nous amène au témoignage de l’Apôtre où tu crois trouver un argument solide en faveur de ta cause. Après les paroles que j’ai citées plus haut, tu ajoutes immédiatement celles-ci : « Nous avons dit que, suivant nos adversaires, les enfants n’ont aucun péché dont ils doivent être purifiés dans les a eaux de la régénération ; ces paroles sont parvenues aux oreilles de tous les membres de l’Eglise catholique ; elles ont alarmé la foi qui a été établie dans l’antiquité et que nos pères nous ont transmise; elles ont excité dans le coeur des fidèles une indignation profonde contre ces adversaires; voilà le sujet de la crainte de Julien et ce qui lui a a fait passer sous silence les passages qu’il a omis. Car, si tous les fidèles accourent à a l’Eglise avec les petits enfants, c’est uniquement afin que le péché originel, contracté par ceux-ci dans la génération de leur naissance première, soit effacé par la régénération de leur seconde naissance. Il revient a ensuite à nos paroles précédentes que, je ne sais pourquoi, il cite encore ici : Nous disons que ceux qui naissent de ce mélange contractent le péché originel ; et, quels que soient les parents dont ils reçoivent la vie, nous reconnaissons qu’ils sont sous la puissance du démon jusqu’à ce qu’ils naissent de nouveau en Jésus-Christ. Il avait déjà cité un peu auparavant ces paroles écrites par nous. Il rapporte ensuite ce que nous avons dit de Jésus-Christ : Il n’a point voulu a naître de cette même union de l’un et de l’autre sexe. Mais ici encore il a omis de citer mes paroles telles que je les ai écrites; Afin qu’étant arrachés par sa grâce à la puissance des ténèbres, ils soient transférés a dans le royaume de celui qui n’a point a voulu naître de cette même union de l’un et de l’autre sexe. Considère, je te prie, a quelles sont les paroles de notre texte omises par lui, c’est-à-dire par un ennemi juré de la grâce de Dieu, qui nous a été donnée par a Jésus-Christ Notre-Seigneur. Il sait qu’il y a autant d’injustice que d’impiété à exclure les enfants de cette maxime que l’Apôtre, parlant de Dieu le Père, a exprimée en ces termes : Il nous a arrachés à la puissance des ténèbres et nous a transférés dans le royaume du Fils de son amour[^8]; voilà pourquoi, sans aucun doute, il a mieux aimé omettre ces paroles que de les citer[^9] ». O homme le plus impudent de tous, suis-je un ennemi de la grâce de Dieu, moi qui, dans mon livre premier d’où tu as extrait violera. ment ces paroles séparées de leur contexte,et cela uniquement pour satisfaire ton désir de parler; moi, dis-je, qui, dans une profession de foi claire et tout à fait explicite, ai ton. damné ta langue et celles des tiens comme abreuvées aux sources impures du manichéisme?

Aug. Est-ce que tu espères pouvoir, à force d’injures, parvenir à rendre ta cause bonne? Déclare quels sont les miens dont tu te vanta d’avoir condamné la langue aussi bien qui la mienne. Ce sont les Manichéens, diras-tu; mais en parlant ainsi, tu obéis au désir d’insulter, non pas a l’amour de la vérité, car moi j’ai en horreur et les Manichéens et la fauteurs du manichéisme, dont tu ambitionnes d’être le chef, et, avec l’aide et le secours du Seigneur notre Dieu, je réfute les uns et les autres par les principes de la vérité catholique. Mais je dirai quels sont les miens, que tu accuses sous mon nom d’une manière d’autant plus odieuse que tu agis en cela avec une fourberie plus habile. Il s’agit ici du péché originel, un sujet duquel tu estimes que je mérite, avec la qualification de Manichéen, les injures les plus atroces; or, dans cette question, j’ai pour moi Cyprien qui, après avoir dit que l’enfant n’a commis aucun péché, déclare cependant que ce même enfant a contracté la souillure du péché dans naissance première qu’il a reçue d’Adam[^1]. J’ai pour moi Hilaire qui, expliquant ces paroles du Psalmiste : « Mon âme vivra et elle vous louera », dit: « Il ne croit pas vivre lui-même dans la vie présente, conformément à ce qu’il avait dit ailleurs : Voici que j’ai été conçu dans l’iniquité, et ma mère m’a enfanté dans le péché[[20]](#footnote-90). Il sait qu’il est né d’une origine coupable et qu’à sa naissance il était sous la loi du péché[^3] ». J’ai pour moi Ambroise, loué par ton docteur dans les termes les plus magnifiques : « Nous naissons tous » , dit-il, « dans l’état du péché, nous hommes dont l’origine est souillée, conformément à ce que tu as lu dans un psaume de David : Voici que j’ai été conçu dans l’iniquité, et ma mère m’a enfanté dans le péché. C’est pourquoi la chair de Paul était un corps de mort[[21]](#footnote-91) ». J’ai pour moi Grégoire, qui disait en parlant du baptême : « Vénère la naissance par laquelle tu as été délivré des liens de la naissance terrestre[^5] ». J’ai pour moi Basile qui, traitant du jeûne, disait : « Pour n’avoir pas jeûné, nous avons perdu le paradis; jeûnons afin d’y rentrer[^6] ». J’ai pour moi Jean de Constantinople, qui dit: « Adam a commis ce péché énorme, et il a enveloppé dans une condamnation commune tout le genre humain[^7] ». Tous ces auteurs, et les autres qui pensent absolument comme eux à cet égard, mais dont il serait trop long de citer ici le nom et les paroles, sont pour moi ; si tu veux bien les reconnaître, ils t’appartiennent aussi; mais ils m’appartiennent comme mes docteurs, ils t’appartiennent comme tes contradicteurs. Comment donc as-tu pu condamner ma langue et celle des miens, puisque tu es bien plutôt condamné toi-même par le langage parfaitement unanime et tout à fait véridique de ces auteurs que tu vois être de mon parti? Toi dont l’esprit est enveloppé des plus épaisses ténèbres, dont le front ne sait point rougir, oses-tu bien porter l’insolence de tes paroles jusqu’à accuser de manichéisme ces flambeaux de la cité de Dieu ? Si tu n’oses pas le faire, pourquoi as-tu cette hardiesse à mon égard, précisément quand j’enseigne la doctrine de ceux contre lesquels tu n’oses porter cette accusation ?

1. Coloss. I, 13.
2. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 4, 5.
3. Lettre LXIV à Fidus.
4. Ps. L, 7.
5. Sur le Ps. CXVIII,175.
6. De la Pénitence, liv. I , chap. II.
7. Sermon pour le jour de la Nativité de Jésus-Christ.
8. Premier sermon sur le Jeûne.
9. Homélie sur Lazare ressuscité.

### 53.

Jul. Voici en effet comment j’ai suivi dans ma réponse l’ordre de tes paroles: après avoir dit que Dieu est le créateur du ciel et de la terre et de tout ce qui est au ciel et sur la terre, j’ai ajouté : « Je n’ignore pas, en m’exprimant ainsi, qu’on publiera çà et là que nous ne croyons pas la grâce de Jésus-Christ nécessaire aux enfants. Cette doctrine offense à juste titre les peuples chrétiens et excite leur plus vive colère; si du moins ils ne nous regardaient pas comme les auteurs de cette maxime exécrable en elle-même ! car, de cette manière ils ne se rendraient pas coupables du crime de porter des jugements faux sur leurs frères, et ils montreraient qu’ils sont animés d’un zèle et d’un amour sincères polir la foi. Nous devons donc protéger cette partie de notre thèse contre les efforts violents des ennemis de la vérité, et par une confession en quelques mots fermer la bouche à nos détracteurs. Or, nous confessons tellement l’utilité de la grâce du baptême pour tous les âges, que nous frappons d’un éternel anathème quiconque ne regarde pas cette grâce comme nécessaire même aux enfants. Mais nous croyons aussi que cette grâce est riche en dons spirituels, puisque, la multiplicité et l’excellence des biens qu’elle confère étant égales à la multiplicité et à l’excellence des moyens dont elle dispose, elle guérit cependant toute sorte de personnes de toute sorte d’infirmités par un seul et unique moyen qui est à la fois un remède efficace et une source de biens inappréciables. Quand on confère ce sacrement, on ne doit point y faire des changements suivant la diversité des personnes ; car, dans la dispensation de ces dons, la grâce se proportionne elle-même aux besoins de ceux qui s’approchent pour la recevoir. L’excellence d’un art quelconque ne varie point suivant la diversité des matières dont il s’empare pour les embellir; il s’ennoblit en multipliant ses chefs-d’oeuvre, mais il demeure constamment le même et conserve les mêmes caractères ; de même aussi, il n’y a, dit l’Apôtre, qu’une seule foi et qu’un seul baptême[^1] : le nombre et le prix de leurs dons augmentent, mais ils ne changent pas pour cela dans l’ordre des mystères. De plus, les droits de la justice ne sont point lésés par cette grâce qui efface les souillures de l’iniquité; qui ne produit point le péché, mais le fait disparaître; qui, a en absolvant les coupables, ne calomnie point les innocents. Car, le Christ, rédempteur de son propre ouvrage, augmente par une libéralité continuelle les bienfaits dont son image lui est redevable; et ceux qu’il avait créés bons, il les rend meilleurs en les renouvelant et en les adoptant ». Celui-là donc mérite l’exécration de tous les gens de bien, qui pense que l’on doit refuser à quelques hommes cette grâce par laquelle le pardon est accordé aux coupables et par laquelle l’illumination spirituelle, l’adoption des enfants de Dieu, le droit de cité dans la Jérusalem céleste, la sanctification et l’élévation à la dignité de membres de Jésus-Christ, enfin la possession du royaume des cieux sont donnés aux mortels.

Aug. Parmi tous ces dons de la grâce divine que tu viens d’énumérer, tu prétends que le premier, c’est-à-dire le pardon accordé par cette grâce aux coupables, ne saurait être conféré aux petits enfants, parla raison que, suivant toi, ces enfants ne participent en rien au péché d’Adam. Pourquoi donc Dieu refuse-t-il aussi les autres dons de la grâce à une multitude d’enfants qui meurent dans le premier âge sans avoir reçu le baptême ? pourquoi, dis-je, ces enfants ne reçoivent-ils pas l’illumination spirituelle, l’adoption des enfants de Dieu, le droit de cité dans la Jérusalem céleste, la sanctification et l’élévation à la dignité de membres de Jésus-Christ, enfin la possession du royaume des cieux ? Dieu, à qui appartient la puissance suprême, refuserait-il tant de dons, et des dons si nécessaires, à une multitude de ses images qui n’ont, suivant vous, aucun péché, si la volonté contraire des enfants ne les rendait incapables de recevoir ces bienfaits ? Tu as dit, afin sans doute de détourner de vous les accusations odieuses de ceux qui prétendent que vous refusez aux enfants la grâce du baptême; tu as dit que quiconque croit devoir refuser cette grâce à quelqu’un, mérite l’exécration de tous les gens de bien. L’équité du Dieu tout-puissant ne la refuserait donc pas à une multitude innombrable d’enfants qui, soumis à sa toute-puissance , meurent sans l’avoir reçue, si d’après les lois mystérieuses de sa justice, ils ne méritaient aucun châtiment. Quiconque est, par une faveur gratuite, non point en vertu d’un droit véritable, délivré de ce jugement qui pèse sur tous ceux dont Adam est le père, doit se glorifier, non point dans ses propres mérites, mais dans le Seigneur. Si donc vous voulez échapper au mépris et à la haine dont l’Eglise catholique vous poursuit, souffrez que le Christ soit Jésus à l’égard des enfants. Mais pour qu’il soit Jésus à l’égard des enfants, il faut absolument qu’il leur confère ce pour quoi il a reçu ce nom ; en d’autres termes, il faut absolument qu’il les sauve de leurs péchés[[22]](#footnote-93). Et si vous voulez éviter que les esprits chrétiens soient offensés, comme vous vous plaignez qu’ils le sont, parlez de cette grâce dans les mêmes termes qu’un docteur catholique, le savant Grégoire, quand il disait : « Vénère la naissance par laquelle tu as été délivré des liens de la naissance terrestre ». Conséquemment, tant que vous niez que les enfants soient, par cette naissance céleste, délivrés des liens de leur naissance terrestre, vous ne confessez nullement qu’ils puissent participer à cette grâce.

1. Eph. IV, 5.
2. Matt. I, 21.

### 54.

Jul. Maintenant que j’ai répondu à cette accusation, autant du moins que la suite de la discussion présente m’a permis de le faire pour le moment, revenons au sujet dont nous nous sommes écartés; nous réservant cependant de donner des réponses plus développées, toutes les fois qu’il sera nécessaire de le faire. Voilà quelle a été la clarté de ma confession ; voilà comment j’ai condamné ceux qui refuseraient le baptême aux enfants, et vous-mêmes qui osez dénaturer la notion du baptême pour souiller la justice de Dieu: j’ai exprimé hautement la conviction pure et simple que les mystères établis doivent être administrés, à tout âge sans exception, avec les mêmes paroles qui nous ont été enseignées par nos pères; et qu’on ne doit point changer ces paroles suivant la diversité de circonstances : que cependant le pécheur recevant ces mystères; cesse d’être méchant et devient parfaitement bon, tandis que l’homme innocent qui n’a commis aucun mal parsi volonté propre, cesse en recevant ces même mystères, d’être bon pour devenir meilleur, c’est-à-dire excellent, de telle sorte que l’un et l’autre sont; par cette consécration, élevé à la dignité de membres de Jésus-Christ; mais ils reçoivent ce bienfait, le premier dam le cours d’une vie coupable, le second dans un état de justice naturelle. Car, celui-là a souillé par des actions mauvaises l’innocence qu’il avait reçue en naissant; celui-ci, n’étant par sa volonté propre ni vertueux ni criminel, possède uniquement ce qu’il a reçu du Dieu créateur; par un heureux privilège de ce premier âge que rien n’a encore flétri, il n’a pu altérer les bonnes qualités de son âme simple; n’ayant mérité par ses oeuvres ni récompense ni châtiment, il ne conserve que ce dont il a été mis en possession par la miséricorde de son incomparable auteur.

Aug. Pourquoi donc un joug accablant pèse-t-il sur lui dès le jour où il sort du ventre de sa mère[^1] ? Pourquoi la corruption de son corps est-elle si grande que son âme elle-même en est appesantie[[23]](#footnote-95) ? Pourquoi la vivacité de son esprit est-elle affaiblie à ce point que, pour secouer sa torpeur et lui apprendre les sciences, il faut frapper son corps lui-même? Jusques à quand, ô Julien, auras-tu le coeur appesanti? jusques à quand aimeras-tu la vanité, et rechercheras-tu le mensonge[^3], pour en faire l’appui de votre hérésie? Est-ce que si personne n’avait péché, si la nature humaine avait conservé cette bonté qu’elle possédait au jour de sa création, est-ce que même dans le paradis l’homme naîtrait assujetti à ces misères, pour ne rien dire ici des autres qui pèsent sur lui?

1. Eccli. XL, 1.
2. Sag. IX, 15.
3. Ps. IV, 3.

### 55.

Jul. C’est pourquoi, de même que le renouvellement de cet âge, en d’autres termes, son élévation sublime par la vertu du mystère qui le renouvelle, fait éclater la miséricorde de Jésus-Christ; de même aussi l’accusation qu’on porte contre lui et 1e châtiment qu’on prétend lui être infligé, supposent nécessairement que le juge est inique et la justice infâme.

Aug. De quelle vieillesse peut-on dire que cet âge est renouvelé, puisqu’il est tout nouveau de naissance? Ce sont là des paroles inspirées par la fourberie : si tu veux connaître la vieillesse de laquelle les enfants sont renouvelés par la grâce chrétienne, écoute fidèlement ce que dit un homme de Dieu, Réticius, évêque d’Autun, autrefois assesseur de 1blelchiade, évêque de Rome, et par qui fut condamné l’hérétique Donat. Parlant du baptême chrétien : «Personne n’ignore », dit-il, « que dans l’Église le baptême est l’indulgence principale à l’aide de laquelle nous nous déchargeons de tout le poids du crime ancien et nous effaçons les fautes passées de notre ignorance; par elle aussi nous nous dépouillons du vieil homme et des crimes de notre naissance ». Entends-tu ces paroles : Non-seulement les péchés commis depuis notre naissance, mais même les crimes du vieil homme avec lesquels nous sommes nés? Ce Réticius était-il un Manichéen? Comment donc pouvez-vous sans fourberie dire que les enfants sont renouvelés dans la régénération chrétienne, puisque vous ne voulez pas reconnaître dans le vieil homme les maux que le poids du crime ancien produits en lui ? Ensuite, si tout châtiment infligé à cet âge prouve nécessairement l’iniquité du juge, est-ce que cependant le joug accablant qui pèse sur les enfants d’Adam n’est pas un châtiment réel infligé à l’enfance? Et toutefois, Dieu n’est pas injuste pour cela; d’où il suit que cet âge subit justement ce châtiment. Or, si le péché originel n’existe pas, l’enfance ne mérite aucune punition.

### 56.

Jul. L’unité du sacrement ne prouve donc pas que l’enfance soit coupable, et la vérité du jugement est au contraire une démonstration de son innocence.

Aug. Tu crois avoir trouvé la raison pour laquelle on donne le baptême aux enfants dis-nous pourquoi on fait sur eux des insufflations. Certes, on a regardé comme décisive et irréfutable cette maxime de votre auteur Pélage : « Si le péché d’Adam a nui à ceux mêmes qui n’ont point péché, la justice du Christ est donc, elle aussi, utile à ceux mêmes qui ne croient point ». Que dites-vous donc des enfants, au moment où ils reçoivent le baptême? Croient-ils, ou ne croient-ils pas? Si vous dites qu’ils ne croient pas, comment la justice du Christ peut-elle être impuissante à leur faire obtenir, même sans aucun acte de foi de leur part, la possession du royaume des cieux? Ou bien, si cette justice leur procure réellement cet avantage, comme vous êtes obligés de le reconnaître, il s’ensuit donc que le péché d’Adam leur a nui avant qu’ils eussent la volonté nécessaire pour pécher; de la même manière que la justice du Christ leur est utile avant qu’ils aient la volonté nécessaire pour croire. Si vous répondez au contraire : Ils croient par d’autres, je vous dirai : ils ont de même aussi péché par un autre. Et parce qu’il est véritable qu’ils croient par d’autres (c’est pour cela en effet qu’ils sont dans l’Eglise tout entière appelés fidèles), ces paroles du Seigneur s’appliquent donc nécessairement à eux : « Celui qui ne croira point, sera condamné[^1] ». Ils seront donc condamnés, s’ils ne croient point par d’autres, puisqu’ils ne peuvent croire par eux-mêmes : mais ils ne pourraient en aucune manière être condamnés justement, s’ils ne naissaient dans l’état du péché et par là même soumis à la puissance du prince du péché. C’est donc pour cela que l’on fait aussi sur eux des insufflations. Cessez de tenir à leur égard votre langage vain et trompeur laissez les petits enfants venir à Jésus[[24]](#footnote-98), qui sauve son peuple (dont assurément ils font partie eux-mêmes) de ses péchés[^3].

1. Marc. XVI, 16.
2. Id. X, 14.
3. Matt. I, 21.

### 57.

Jul. La logique cependant, qui ne permet pas de diviser les choses que ses lois unissent, exigerait de ma part de plus longs développements pour expliquer l’état des en, fants. Sans doute on admettrait plus volontiers que les enfants naissent destinés à périr éternellement, si la majesté suprême ne se trouvait pas compromise avec eux. Justifie donc la conduite de Dieu, et tu pourras alors accuser l’enfance : qu’on montre la justice de la conduite de celui qui ne peut être Dieu sans être juste; et toute sorte de personnes pourront ensuite être châtiées. De plus, et en dehors de ce qu’il y a de sacrilège dans tes paroles, tu regarderas comme pouvant se concilier ensemble des choses qui sont absolument inconciliables. Tu prétends que les enfants étant purifiés avec les idolâtres et les parricides dans des mystères identiques, ils peuvent tous être convaincus de scélératesse : et tu ajoutes une chose bien plus absurde encore, savoir, que fauteur du sacrement dont nous parlons, impute à des innocents des péchés commis par un autre. Voilà ce que j’ai dit être inconciliable, savoir, que Dieu soit, en même temps, assez miséricordieux pour remettre les péchés personnels à tous ceux qui les confessent, et assez cruel d’autre part, pour imputer à des innocents les péchés d’un autre. Dès que tu affirmes l’une de ces deux choses, tu nies l’autre nécessairement : s’il accorde le pardon aux coupables, il ne calomnie point les innocents; s’il calomnie les innocents, il ne pardonne jamais aux coupables.

Aug. C’est toi-même, au contraire, qui attribues l’injustice à Dieu, puisque tu regardes comme une injustice de faire retomber sur les enfants les péchés de leurs pères, quoique Dieu déclare souvent dans l’Ecriture et montre par des faits qu’il agit ainsi. C’est toi-, même, dis-je, qui attribues l’injustice à Dieu, quand voyant, sous la providence de ce Dieu tout-puissant, les enfants voués dès leur naissance à une condition tout à fait déplorable, tu prétends qu’ils n’ont aucun péché et qu’ainsi tu accuses à la fois Dieu et l’Eglise: Dieu qui, suivant toi, châtie et fait souffrir, ceux qui ne méritent pas ce châtiment et ces souffrances; l’Eglise qui fait des insufflations sur des enfants qui ne sont pas livrés au pouvoir de Satan. Mais où donc as-tu rêvé que nous mettons les péchés originels des enfants au même rang que l’idolâtrie et le parricide? Cependant la rémission des péchés qui est attachée aux mystères, est une rémission véritable à l’égard des péchés énormes et à l’égard des péchés légers, à l’égard des péchés très-nombreux ou peu nombreux et à l’égard des péchés uniques; elle n’est illusoire par rapport à aucun péché, comme vous prétendez qu’elle l’est par rapport à ceux des enfants, Au reste, les péchés originels nous sont étrangers, en ce sens qu’ils n’ont pas été commis par un acte libre de notre volonté; mais ils nous appartiennent cependant en ce sens que la souillure de notre origine nous a été communiquée d’une manière contagieuse. Que signifient donc tes paroles, quand tu t’écries que Dieu ne saurait à la fois remettre ans adultes leurs péchés personnels et imputer aux enfants les péchés d’autrui? et pourquoi ne veux-tu pas faire attention à ce fait, que Dieu remet les uns et les autres péchés à ceux-là seulement qui ont reçu une seconde naissance en Jésus-Christ, et qu’il n’en remet; aucun à ceux qui n’ont pas reçu cette seconde naissance? Ce sont là en effet les secrets de la grâce chrétienne qui ont été cachés aux sages et aux prudents, et qui ont été révélés aux petits[^1] ; si tu étais du nombre de ces derniers et si tu ne mettais pas comme un homme d’un esprit transcendant ta confiance dans tes propres forces, tu comprendrais sans aucun doué que l’injustice du premier homme est imputée aux enfants au moment où ils sont engendrés, et les destine à la damnation, de la même manière que la justice du second homme est imputée aux enfants régénérés et les destine à la possession du royaume des cieux : quoique par leur volonté et par leurs oeuvres personnelles ils n’aient en réalité imité ni le premier dans sa mauvaise action, ni le second dans ses bonnes actions.

1. Matt. XI, 25.

### 58.

Jul. Ainsi, je n’ai omis aucune de tes paroles, comme tu prétends que la crainte m’en a fait omettre. Que pourrais-je en effet avoir à redouter des oeuvres d’une plume aussi gracieuse, si ce n’est peut-être et uniquement le dégoût profond et amer que m’inspirent tes attaques immondes?

Aug. Si tu achetais ces injures, je dirais que tu les prodigues : elles ne te coûtent rien, pourquoi te priverais-tu de l’aliment dont se repaît ta passion d’injurier?

### 59.

Jul. Ecoute donc, contre ce que tu as dit, ces deux mots: Les esprits qui goûtent tes discours n’appartiennent pas à l’Eglise catholique, s’ils s’écartent de la piété et de la raison. Or, ils s’écartent de l’une et de l’autre quand leurs pensées ne sont pas dignes de la justice de Dieu et qu’ils ne comprennent pas la sagesse et les richesses des mystères calomniés par eux. Cette foi n’a pas été établie dans l’antiquité et transmise par nos pères; elle naquit dans les conseils des méchants; inspirée par le démon, elle fut publiée par Manès, célébrée par Marcion, par Fauste, par Adimante et par tous leurs satellites ; et, ce qui fait l’objet de nos plus amers gémissements, elle est aujourd’hui répandue par toi en Italie.

Aug. De quelle langue, de quel front appelles-tu conseil des méchants le consentement unanime de tant de catholiques qui ont été avant nous les docteurs des Eglises? Comme si vous pouviez, en supposant que les évêques dont j’ai rappelé les noms tout à l’heure (sans parler d’autres encore), Cyprien, Hilaire, Ambroise, Grégoire, Basile, Jean de Constantinople, siégeassent dans l’assemblée que, non pas dans un but utile, mais pour satisfaire votre vanité, vous prétendez devoir se réunir afin de traiter les questions discutées par vous ; comme si vous pouviez facilement trouver parmi ceux qui vivent aujourd’hui, quelques évêques que vous auriez le droit, je ne dis pas de préférer, mais de comparer à ceux-là sous le rapport de la science ecclésiastique et de la connaissance de la tradition ancienne. Et quand ces docteurs proclament, touchant le péché originel, des maximes qui vous contredisent en termes clairs et manifestes, celles que j’ai citées un peu plus haut et une foule d’autres encore, vous osez appeler conseil des méchants leur consentement unanime sur ce dogme de la foi catholique? et vous cherchez quels arguments vous pourrez leur opposer, quand vous ne deviez songer qu’à chercher un lieu de refuge, si vous ne voulez pas partager leurs sentiments? Mais puisque tu dis que j’ai répandu en Italie une doctrine qui fait le sujet de vos gémissements, je répéterai encore une fois, pour confondre ton impudence, les paroles de ce même évêque d’Italie, Ambroise, qui a reçu les éloges de ton docteur. « Nous naissons tous »,dit-il, « dans l’état du péché, nous hommes dont l’origine même est souillée ; comme on lit dans les psaumes de David : Voici que j’ai été conçu dans l’iniquité, et ma mère m’a enfanté dans le péché[^1]. C’est pour cette raison que la chair de Paul était un corps de mort, comme il le dit lui-même : Qui me délivrera du a corps de cette mort[[25]](#footnote-102) ? Mais la chair du Christ a condamné le péché dont elle n’a pas subi les atteintes à sa naissance, et qu’elle a crucifié par sa mort, afin que notre chair fût justifiée par la grâce, après avoir été souillée par le péché[^3] ». Telle est donc la foi que je prétends avoir été établie dans l’antiquité et transmise par nos pères : tu ne veux pas la reconnaître, et tu ne remarques pas quel est celui à qui tu résistes. Pourras-tu dire à celui-ci que cette doctrine a été inspirée par le démon? Est-il, lui aussi, un manichéen ? Est-ce Marcion, Fauste, Adimante ? Non, certes ; bien loin d’avoir avec eux une ressemblance quelconque, il est leur ennemi déclaré. Que Pélage du moins nous dise quel est ce personnage. C’est celui précisément dont les ennemis eux-mêmes n’ont osé attaquer ni la foi ni le sens exquis dans l’interprétation des Ecritures. Où en es-tu, ô Julien? que penses-tu de ta position? Celui dont les ennemis eux-mêmes n’ont jamais osé attaquer la foi , partageait précisément cette croyance que tu attaques jusqu’à prétendre qu’elle est née dans les assemblées des méchants. Cette croyance se trouve être, non pas la foi des méchants, mais la foi d’Ambroise elle est aussi la mienne, parce qu’elle est véritable, parce qu’elle est saine, parce que, comme je l’ai dit, elle a été enseignée et établie dans l’antiquité. Ce n’est donc point moi qui l’ai répandue en Italie (ce qui fait, dites-vous, le sujet de vos gémissements) : j’ai été plongé au contraire dans l’onde régénératrice par cet évêque, au moment où. il prêchait et enseignait cette foi à l’Italie. Cette foi est la foi catholique, et cependant elle n’est pas la tienne : où es-tu donc toi-même ? Ouvre les yeux, je t’en conjure, et reviens. C’est ton plus cher intérêt d’ouvrir tes yeux à la lumière et de fermer ton coeur à l’envie : nous désirons ton retour, non pas ta perte.

1. Ps. L, 7.
2. Rom. VII, 21.
3. De la Pénit., liv. I, ch. II ou III.

### 60.

Jul. Une personne est absolument exempte de péché, dès lors qu’elle est incapable de vouloir par elle-même ou de consentir à une chose : tout homme qui n’est pas complètement dépourvu d’intelligence, est ici d’accord avec moi. Or, tu reconnais toi-même qu’il n’y a eu dans les enfants aucune volonté personnelle : la raison, et non pas moi, conclut : il n’y a donc en eux absolument aucun péché. Conséquemment, si on les porte à l’Eglise, ce n’est pas afin qu’ils soient couverts de honte, ou plutôt, ce n’est pas. afin que le nom de Dieu y soit déshonoré à leur sujet on les y porte afin qu’ils y louent Dieu en témoignant par leur présence qu’il est à la fois l’auteur des biens naturels et le principe des dons spirituels.

Aug. Ils ne sont pas déshonorés quand on fait sur eux des insufflations; mais ils sont arrachés à la puissance des ténèbres : ils ne sont pas un sujet de déshonneur pour Dieu, mais ils ont besoin d’être sauvés par celui qui les a créés à leur naissance; et c’est pour cela qu’en recevant une seconde naissance, ils sont élevés de l’état d’enfants d’Adam à la dignité de membres de Jésus-Christ. Quand tu dis : « Une personne est absolument exempte de péché, dès lors qu’elle est absolument incapable de vouloir par elle-même, ou de consentir à une chose » ; tu exprimerais plus complètement la vérité, si tu ajoutais : ou dès lors qu’il n’y a en elle aucune trace d’un mal contagieux.

### 61.

Jul. D’ailleurs, si le péché originel est un effet de la génération qui précède la naissance première, il peut bien être un sujet de condamnation contre les noces qui ont été instituées par Dieu, mais il ne saurait être effacé de l’âme des enfants, par la raison que tout ce qui est inné persévère jusqu’à la destruction de l’être auquel il a été étroitement lié par la volonté de la cause première.

Aug. Le péché originel n’est pas un sujet de condamnation contre les noces, parce que celles-ci ne sont pas la cause de ce péché; et il est effacé par le Tout-Puissant qui a pu lui-même naître homme sans contracter cette souillure.

### 62.

Jul. Ainsi, ce n’est pas une calomnie que nous inventons contre toi, quand nous disons que tu condamnes les noces et que, suivant toi, l’homme naissant de ces noces est l’oeuvre du démon : ce n’est pas non plus la mauvaise foi qui nous inspire cette objection, ni l’ignorance qui nous fait interpréter tes paroles de cette manière; mais nous, considérons avec soin et en toute simplicité quelle est la conclusion naturelle des maximes suivantes. Il n’y a jamais de noces corporelles sans une union charnelle. Or, tu prétends que tous ceux qui naissent de cette union appartiennent au démon ; par là même, et sans aucun doute, tu déclares que les noces sont l’oeuvre et la propriété du démon.

Aug. Est-ce que nous enseignons que, si personne n’avait péché, les noces auraient pu exister dans le paradis sans l’union des corps? Mais ce qu’il y a de mauvais aujourd’hui dans cette union, quoique la pudeur conjugale en fasse un usage licite, n’eût pas existé alors. Ce mal est un effet de la blessure que l’astuce du démon a faite. De là vient cette culpabilité qui pèse sur la race humaine : telle est l’origine de l’enfant qui naît soumis à la puissance du prince du péché, jusqu’à ce qu’il reçoive une naissance nouvelle en Jésus-Christ, lequel n’a jamais été coupable d’aucun péché; lequel aussi peut seul briser les liens de la mort, parce que lui seul parmi tous les hommes ne les a point portés.

### 63.

Jul. Tu dis que le péché est coin tracté par suite de l’état présent de la nature, toi qui prétends que ce mal est arrivé par la volonté du premier homme. Je diffère une réponse qui te convaincra d’être un impudent menteur. Mais, sans sortir des limites de la question présente, je conclus, et en cela je crois à un raisonnement de la sagesse, je conclus que tu donnes ici et en termes tout à fait explicites, une définition de la nature du démon. En effet, si cette nature dont tu parles est la cause directe ou indirecte de la possession de l’homme par le démon, il est absolument incontestable qu’elle appartient au démon, puisque c’est par elle que celui-ci a pu faire de l’image de Dieu sa propriété. Ou plutôt l’homme n’est pas même l’image de Dieu; car, par le fait seul de sa naissance, il appartient au royaume du démon.

Aug. Tu crois, mais aux conjectures de la folie, non pas aux raisonnements de la sagesse. Laisse les enfants échapper à la puissance des ténèbres pour être transférés dans le royaume du Christ. Car, en disant qu’ils n’ont pas contracté la souillure du péché ancien, et en éloignant ainsi d’eux la miséricorde du Sauveur qui sauve son peuple des péchés dont il est coupable, et qui a reçu pour cette raison le nom de Jésus[^1] ; tu n’as qu’un seul but, c’est de les voir continuer à porter le poids de la colère divine, de cette colère dont Job a fait la peinture en ces termes : « L’homme né de la femme vit peu de temps, et après avoir été sous le poids d’une vengeance continuelle, il tombe comme la fleur des champs, il passe comme une ombre et ne demeure pas ; ne prenez-vous « pas soin de lui cependant, et ne le faites-vous point paraître en votre présence pour a être jugé ? Qui, en effet, est exempt de souillures? Il n’y en a pas un seul, quand même ail n’aurait vécu qu’un seul jour sur la terre[[26]](#footnote-107) ». Mais, ô homme rempli de miséricorde, c’est peut-être par un sentiment de piété pour l’image de Dieu, que tu refuses de dire que sa naissance charnelle s’accomplit dans l’état du péché. Oh ! combien cette fausse piété est cruelle, puisqu’elle est pour toi un moyen de priver les enfants de la miséricorde de leur Sauveur, lequel est venu chercher ce qui avait péri[^3] ! Ce n’est donc point dans la nature créée par Dieu, ruais bien dans les souillures dont cet homme de Dieu dit que personne n’est exempt, quand même il n’aurait vécu qu’un seul jour sur la terre; c’est dans ces souillures, dis-je, qu’il faut chercher la raison de la possession par le démon de l’image de Dieu. Car, la nature humaine a été dépravée, elle n’est point le vice même. Mais, dis-tu, « l’homme n’est pas même l’image de Dieu, puisque par le fait seul de sa naissance, il appartient au royaume du démon ». Or, si quelqu’un te disait : L’homme n’est pas l’image de Dieu, puisque, sans être coupable d’aucun péché, il n’entre pas cependant dans le royaume de Dieu, est-ce qu’il ne te serait pas absolument impossible de lui répondre d’une manière sérieuse? Et certes, l’homme est l’image de Dieu par la raison qu’il a été formé à la ressemblance de Dieu. Comment donc est-il aussi semblable à la vanité, et pourquoi ses jours passent-ils comme l’ombre[[27]](#footnote-108)? Tu ne diras pas en effet que cette vanité n’est pas le partage des enfants, puisque leurs jours passent comme l’ombre. Enfin, pourras-tu dire qu’ils rie sont pas du nombre des vivants ? Ecoute plutôt celui qui dit dans un psaume : « Voici que vous m’avez conduit à la vieillesse, et ma substance est comme un néant devant vous; mais tout homme vivant n’est que vanité[^5] ». Si donc tout homme vivant est l’image. de Dieu, dis-nous pourquoi tout homme vivant est aussi vanité. Mais que pour. rais-tu répondre, puisque tu ne veux pas reconnaître que l’homme a été placé par Dieu dans la première de ces deux conditions, et qu’il a été réduit à la seconde par un effet du péché? De grâce, laissez-nous arracher à la puissance des ténèbres, sous laquelle ils sont devenus semblables à la vanité, les hommes vivants qui ont été formés à la ressemblance de Dieu ; laissez-nous les arracher présentement aux liens de leur culpabilité, afin qu’après cette vie corruptible ils soient pareillement affranchis de toute vanité.

1. Matt. I, 21.
2. Job, XIV, 1-4, suiv. les Sept.
3. Luc, XIX, 10.
4. Ps. CXLIII, 4.
5. Id. XXXVIII, 6.

### 64.

Julien. Si donc tu lis mon ouvrage, tu cesseras d’admirer que je sois revenu à tes paroles, après les avoir déjà citées précédemment. J’avais promis de prouver par tes écrits que, obéissant d’une part aux inspirations de l’impiété dont tu avais été nourri, et, d’autre part, craignant d’être condamné par les ennemis mêmes de cette impiété, tu avais tenu un langage conforme à la fois aux enseignements ordinaires des Catholiques, et à ceux des Manichéens. Tel est l’ordre suivi par toi dans ce chapitre que, avec la mauvaise foi et l’impudence d’un sycophante, tu prétends aujourd’hui avoir été interpolé. Je sais que j’ai promis beaucoup; je me suis engagé à démontrer par les paroles de mon adversaire, que, d’une part, ceux qui nient que les hommes soient l’oeuvre de Dieu, sont justement condamnables, et que, d’autre part, celui-là même qui confesse cette vérité, n’a d’autre but que de prouver par là le droit de propriété du démon sur tous les fruits qui naissent de la fécondité des noces. De cette manière, en effet, et par un arrêt de ceux mêmes qui la défendent, l’opinion des Manichéens sera anéantie. Mais le commencement de son livre proclame hautement et constamment cette doctrine. Il enseigne en effet que les hommes qui naissent des noces, c’est-à-dire les hommes qui naissent d’un homme et d’une femme, sont l’ouvrage de Dieu ; or, par cette maxime il détruit tout ce qu’il devait établir, et il se met d’accord avec nous pour déclarer impies ceux qui osent nier cette vérité. Maintenant que cette première partie est terminée , il me reste à montrer que mon adversaire établit de nouveau ce qu’il combattait tout à l’heure. Après avoir écrit ces paroles, j’ai traité de nouveau ce passage de ton chapitre où tu avais dit : « Ceux qui naissent d’une semblable union, contractent, suivant nous, le péché originel, et, de quelques parents qu’ils naissent , nous reconnaissons qu’ils sont sous la puissance du démon jusqu’à ce qu’ils naissent de nouveau en Jésus-Christ, et que, arrachés par sa grâce à la puissance des ténèbres, ils soient transférés dans le royaume de celui qui n’a point voulu naître de cette union de l’un et l’autre sexe ». Comment donc crois-tu pouvoir te justifier de l’accusation d’enseigner l’erreur des Manichéens, parce que tu as osé insérer dans ce chapitre une maxime que tu combattais de toutes les forces de ton esprit; tandis que, loin de servir par ce moyen la cause de ton erreur, tu donnes au contraire un témoignage de cette extrême folie par laquelle tu crois pouvoir, à la manière de Calliphonte, établir à l’aide de tes discours une alliance entre la vertu et le vice, entre la justice et l’injustice? Quant à ces paroles de l’Apôtre: « Lequel nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume du Fils de sa charité », lis le quatrième livre de mon ouvrage, et tu verras clairement quelle a été la pensée du Maître des nations.

Aug. Nous avons répondu dans notre livre sixième à ton livre quatrième, et ce que je demande surtout aujourd’hui, c’est que les tiens et les miens soient lus par ceux qui veulent savoir combien tu t’es écarté de la vérité, dans cet ouvrage, et avec quelle force de vérité je t’ai confondu dans le mien. Quant à ce papier sur lequel ont été transcrits quelques extraits de tes livres, il t’est libre de m’imputer ce qui a été fait par celui qui a envoyé ce papier au personnage de qui je l’ai reçu à mon tour. Car, cet homme en faisant ces extraits de ton ouvrage, a transcrit à son gré ou passé sous silence ce qu’il a voulu c’est la réponse que je t’ai déjà faite ci-dessus en deux mots, mais d’une manière satisfaisante. Pourquoi t’efforcer par tes explications incompréhensibles, de te mettre à l’abri des paroles manifestes de l’Apôtre? Saint Paul dit en parlant de Dieu, qu’«il nous a arrachés à la puissance des ténèbres, et nous a transférés dans le royaume du Fils de sa charité[^1] » ; et tu prétends qu’en s’exprimant ainsi il a fait une exception pour les enfants Si les enfants ne sont pas arrachés à la puissance des ténèbres, ils ne sont donc point morts; s’ils ne sont point morts, Jésus-Christ n’est pas mort pour eux; or, tu confesses toi-même que Jésus-Christ est mort aussi pour eux; et le même Apôtre dit encore; « Un seul est mort pour tous , donc tous sont morts ». Cette conclusion de saint Paul est inattaquable : et conséquemment, puisque le Christ est mort même pour les enfants, il est manifeste que les enfants sont morts aussi, Or, le Christ est mort afin d’anéantir celui qui avait l’empire de la mort, c’est-à-dire le démon[[28]](#footnote-110). Laisse-nous donc arracher les enfants à la puissance des ténèbres, afin qu’ils vivent. Mais pourquoi m’objecter la manière d’agir de Calliphonte ou son erreur, en disant que je crois pouvoir, par mes discours, établir une alliance entre la vertu et le vice, entre la justice et l’injustice? A Dieu ne plaise assurément que je nourrisse cette pensée dans mon coeur, ou que je cherche à l’inspirer aux autres par mes discours ; mais je te félicite d’avoir si bien compris la doctrine de ce philosophe. Car, comme il pensait que la perfection de l’homme se trouve dans les vertus de l’âme et dans les voluptés du corps, tu conclus de là qu’il a voulu unir ensemble les vertus et les vices : et par une conséquence tout à fait rationnelle, tu as déclaré que l’amour des voluptés charnelles est un vice donc la passion que tu loues est un vice. Ainsi, par un moyen quelconque, la vérité a pu parvenir jusqu’à ton intelligence; et, abandonnant un moment la cause de ta cliente, tu as parlé le même langage que nous. [^3]

1. Coloss. I, 13.
2. II Cor. V, 14.
3. Hébr. II, 14.

### 65.

Jul. J’ai donc dévoilé, et en cela j’ai accompli un acte de justice, j’ai dévoilé celte vile et méprisable versatilité par laquelle tu avais réussi à déclarer d’abord que tu ne condamnes point les noces, et à dire ensuite que les hommes deviennent la propriété légitime du démon par l’effet de l’union de l’homme et de la femme ; union qui est évidemment la conséquence immédiate et naturelle des noces, ou plutôt union qui constitue à elle seule (du moins sous le rapport où nous l’envisageons dans le présent débat) l’essence même des noces.

Aug. Si l’essence des noces consiste dans la seule union de l’homme et de la femme, l’essence de l’adultère est donc la même que celle des noces, puisque dans l’un comme dans l’autre on trouve cette union des deux sexes. Or, si cette conséquence est de la dernière absurdité, l’essence des noces ne consiste donc pas uniquement, comme tu as la sottise de le prétendre, dans l’union de l’homme et de la femme, quoique sans cette union il soit impossible.aux personnes mariées d’avoir des enfants; mais il y a d’autres caractères propres aux noces exclusivement et par lesquels celles-ci se distinguent de l’adultère : tels sont la foi du lit conjugal, le soin d’engendrer honnêtement des enfants, et, ce qui fait la différence principale, l’usage honnête d’une chose mauvaise, c’est-à-dire l’usage honnête de la concupiscence de la chair, dont les adultères font un usage criminel.

### 66.

Jul. Tu t’es efforcé de persuader que cette union est abominable, et tu as prétendu que le Christ a voulu naître d’une mère vierge, non pas à cause de l’éclat qui devait rejaillir sur lui d’un tel miracle, ruais parce que l’union des sexes est une chose condamnable. A t-on pu jamais entendre un langage plus inique et plus impudent que celui par lequel tu as établi entre- deux sortes de rois se disputant la possession de l’humanité et entre leurs royaumes, une ligne de séparation déterminée de cette manière : tout ce qui est le fruit des noces appartient au démon, Dieu possède seulement ce qui est né d’une vierge? Parler ainsi, n’est-ce pas déclarer que celui (lui a rendu cette vierge féconde est d’une pauvreté extrême par l’exiguïté de sa part, et nier en même temps qu’il soit le créateur des enfants qui naissent des noces humaines? Que tout homme lisant avec attention tes écrits, conserve le souvenir de ces paroles signées de toi, et qu’il sache que, disciple fidèle des Manichéens et premier chef de la secte des partisans de la transmission du péché, tu n’as condamné rien moins que l’union charnelle des mariages légitimes.

Aug. Tu n’as pas l’esprit exercé dans l’art de discerner le bien d’avec le mal. La nature et la substance des hommes et des anges, soit bons, soit mauvais, existe par l’action créatrice de Dieu : quant aux vices de ces natures et de ces substances, lesquels, suivant les Manichéens qui contredisent ici les enseignements de la vérité, sont eux-mêmes des natures et des substances, Dieu, juste et tout-puissant, les permet par une disposition de sa justice; et le mal, qui ne peut avoir son origine ni exister ailleurs que dans des natures bonnes par elles-mêmes, le mal n’est pas autre chose que ces vices. Mais tout ce qui est, par un jugement de Dieu, soumis au démon, est en la puissance de celui-ci , de telle sorte qu’il n’échappe pas cependant à la puissance de Dieu, sous laquelle le démon lui-même est placé. Conséquemment, puisque tous les anges et tous les hommes sont sous la puissance de Dieu, ton verbiage est donc tout à fait dénué de fondement, quand tu dis que Dieu et le démon ont partagé entre eux ceux que chacun aurait sous sa propre puissance. Au reste, remarque un instant quel est le nom que tu souilles indignement de ces injures dont tu te repais. C’est le nom même d’Ambroise ; vois en quels termes il s’exprime relativement à ce qui fait le sujet de tes invectives : « Comment », dit-il, « quand la race tout entière s’égarait, commenta-t-il pu seul être juste, si ce n’est parce que, étant né d’une vierge, il n’était nullement soumis à la loi qui pesait sur cette race coupable[^1]?» Ecoute encore, écoute ces autres paroles, et apprends à la fuis à rougir et à réprimer ta langue impudente : « Le sein virginal n’éprouva aucun contact humain; mais le Saint-Esprit y déposa, comme dans un sanctuaire inviolable, une semence immaculée: et parmi tous les enfants nés de la femme, le saint et Seigneur Jésus est le seul qui, par suite d’un enfantement sans souillure inconnu jusqu’alors, ait échappé à la contagion de la corruption terrestre, repoussée loin de lui par sa majesté céleste[[29]](#footnote-113) ». Vois-tu maintenant quel est celui qui a dit ce que je dis moi-même? vois-tu sur qui retombe tout ce que tu dis contre moi ? Si, pour avoir parlé ainsi, je suis un disciple de Manès, Ambroise mérite la même qualification. Mais celui qui a dit ces choses avant nous, n’est point un disciple de Manès. Et par là même, quiconque parle comme lui, ne l’est pas plus que lui : celui-là au contraire est un hérétique manifeste, qui parle contre ce dogme catholique enseigné dans l’antiquité.

1. Livre sur l’Arche.
2. Liv. II sur saint Luc, n, 23.

### 67.

Jul. Poursuivons cependant. Après le passage que j’ai rapporté plus haut, tu ajoutes immédiatement, et en parlant toujours de moi : « Après cela il cite ces paroles que nous avons écrites : Cette concupiscence honteuse, qui est louée en termes ignobles par des hommes sans pudeur, n’existerait pas si l’homme n’avait pas péché antérieurement ; les noces, au contraire, existeraient quand même personne n’aurait commis le péché ; et la procréation des enfants s’accomplirait alors sans aucune atteinte de cette maladie. Ces paroles sont bien de moi, en effet. Mais il n’a point osé transcrire ces autres que j’ai ajoutées : La procréation des enfants s’accomplirait dans le corps de cette vie, sans aucune atteinte de cette maladie sans laquelle elle ne saurait maintenant s’accomplir dans le corps de cette mort. Ainsi, au lieu d’exposer ma pensée tout entière, il l’a en quelque sorte mutilée, parce qu’il a redouté ce témoignage de l’Apôtre : Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort? Ce sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur[[30]](#footnote-115). Car le corps de cette mort n’existait pas dans le paradis avant le péché, et c’est pour cela que nous avons dit: Dans le corps de cette vie, qui existait dans le paradis, la procréation des enfants pouvait s’accomplir sans aucune atteinte de cette maladie sans laquelle elle ne peut plus s’accomplir dans le corps de cette mort[^3] ». Pour toi, tu es fidèle, dans cet ouvrage principalement, et cela pour de bonnes raisons, tu es fidèle à l’habitude que tu as de ne rien dire qui soit vrai quand tu parles contre la vérité ; une multitude de corrections suffiraient à peine à redresser les erreurs nombreuses de ton érudition. C’est pourquoi je me contenterai ici d’observer en deux mots que tu te trompes; pour moi, tu reconnaîtras, au moins quand tu auras lu cet ouvrage, que je n’ai pas l’habitude de mentir. Attribue-toi donc la propriété exclusive de ce vice, afin que tu puisses entendre, non sans l’avoir méritée assurément, cette sentence de l’Evangile : Tu es menteur dès le commencement, aussi bien que ton père[^1], ou celui à qui tu dis avoir appartenu en naissant comme à ton maître, ou tout autre personnage secondaire qui t’a administré un sacrement dont les rites extérieurs sont d’une décence exquise, quoiqu’il soit impossible d’en parler devant des personnes honnêtes. Ainsi, j’ai cité dans mon premier ouvrage tout ce que tu prétends faussement avoir été omis; si tu lis les pages qui sont presque les dernières de mon premier volume , tu pourras reconnaître toi-même que j’ai répondu victorieusement il chacune de tes paroles par une argumentation aussi forte que lumineuse. Ta phrase n’a donc pas été mutilée, mais elle a été dans toute son intégrité confondue par une réponse décisive. Quelques mots maintenant sur ces paroles de l’Apôtre : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort? Ce sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ». Quand il s’exprimait ainsi, l’Apôtre n’avait pas en vue la mortalité de notre corps, cette mortalité qui est la condition naturelle de la chair des animaux; il voulait désigner par ces paroles l’habitude de pécher , l’état coupable dont, après l’incarnation du Christ, est délivré, par le Nouveau Testament, quiconque s’adonne avec ardeur à la pratique de la vertu. Parlant ici au nom des Juifs qui, même après les défenses de leur loi sainte, étaient encore victimes des charmes trompeurs de la convoitise, il montre que dans ce malheur extrême la seule ressource qui leur reste c’est de croire en Jésus-Christ; en Jésus-Christ qui, en même temps qu’il donnait des assurances pour l’a. venir, accordait le pardon du passé; qui ne poursuivait pas les coupables par des menaces continuelles de châtiments, mais qui encourageait les efforts des justes par des témoignages de l’amour le plus tendre et le plus généreux; qui n’achevât point de briser par la terreur ceux dont les forces étaient presque éteintes, mais qui réconfortait par sa douceur ceux qu’il avait corrigés; saint Paul avait éprouvé lui-même les effets de cette douceur, quand il disait : « C’est une vérité certaine que le Christ Jésus est venu en ce monde pour sauver les pécheurs, entre lesquels je suis le premier; mais aussi j’ai obtenu miséricorde, afin que le Christ Jésus montrât en moi toute sa patience, et qu’ainsi je servisse d’exemple à ceux qui doivent croire en lui pour la vie éternelle[[31]](#footnote-116) ». L’Apôtre dit : « Il a montré en moi toute sa patience », précisément pour te faire comprendre qu’il parle de la vie mauvaise, non point de la nature humaine, et de peur que le motif auquel il attribue la venue du Christ ne fût considéré par toi comme une affirmation de la culpabilité des enfants eux-mêmes. Dans son épître aux Romains, le même Apôtre parle de cette patience de Dieu en ces termes « Ignores-tu que la patience de Dieu t’invite à la pénitence? taudis que, par ta dureté et par l’impénitence de ton coeur, tu t’amasses des trésors de colère pour le jour de la colère[^5]? » La patience de Dieu s’exerce donc en attendant durant un long espace de temps, la conversion de l’homme. Mais on ne peut pas dire que les enfants sont l’objet d’une patience semblable. S’il existait des péchés naturels, et que ces péchés fussent attribues aux enfants par le Sauveur, ou ne pourrait pas dire avec vérité que celui-ci est patient, mais on pourrait dire en toute certitude qu’il est cruel. Or, Dieu ne peut être que bienfaisant et juste, et tels sont les attributs de mon Dieu Jésus-Christ. Saint Paul, longtemps persécuteur, ou ceux au nom de qui il parle, avaient éprouvé les effets de sa patience, car ils avaient été attendus longtemps, quoique leur délivrance fût tardive. Conséquemment, test la vie des hommes, et non point leur nature, que l’Apôtre condamne. Et quand il relève, aux yeux des Juifs, le prix de la grâce, par cette considération que la loi punit les méchants et qu’on ne trouve point en elle les mêmes trésors de miséricorde que dans le baptême, où la souillure des actions coupables est effacée par une confession faite en quelques mots, il veut leur montrer qu’ils doivent.venir au plus vite à Jésus-Christ, implorer le secours de sa clémence, et remarquer que la loi n’a que des menaces pour les blessures morales, tandis que la grâce les guérit d’une manière à la fois prompte et efficace. Ainsi, ce n’est point la chair, ce sont les péchés qu’il dit être un corps de mort; s’il avait voulu parler des misères qui affligent nos membres, et que tu regardes comme le résultat du péché, au lieu de dire : Le corps de cette mort, il aurait dit avec plus de justesse : la mort de ce corps. Au reste, sache que, dans le langage ordinaire des Ecritures, les péchés sont désignés sous le nom de membres; et pour t’en convaincre, lis dans l’épître aux Colossiens ces paroles du même Apôtre : « Faites mourir vos membres qui sont sur la terre : la fornication, l’impureté et l’avarice, qui est une idolâtrie; choses pour lesquelles la colère de Dieu vient sur les enfants d’incrédulité, et dans lesquelles vous aussi vous avez marché autrefois quand vous viviez parmi eux[^6] ». Voilà comment il donne le nom de membres à ce qu’il déclare être des péchés. En écrivant aux Romains, il emploie l’expression : corps de péché, dans le même sens : « Notre vieil homme », dit-il, « a été attaché à la croix avec lui, afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus esclaves du péché[^7] ». C’est donc en vertu de cet usage que, ici encore il s’est écrié en parlant, comme nous l’avons dit, au nom des Juifs : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort? » c’est-à-dire: Qui nie délivrera de la culpabilité de mes péchés que j’ai commis quand j’aurais pu les éviter? de ces péchés que la loi toujours sévère rie pardonne point, mais dont elle tire vengeance? Qui pourra m’arracher à ces membres, c’est-à-dire à ces délices que j’ai rassemblés, en imitant les méchants, pour en faire un corps complet de péché? Qui, dis-je, aura ce pouvoir? Et il répond, comme si la nature même des choses lui inspirait cette réponse : « La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ». La grâce de Dieu, c’est-à-dire la justice conférée aux fidèles sans aucune oeuvre de leur part, suivant ces paroles de David : « Bienheureux ceux à qui leurs iniquités ont été remises et dont les péchés sont couverts ; :bienheureux l’homme à qui le Seigneur n’a imputé aucun péché[^8] ». Celui donc qui rend l’homme bienheureux est bienheureux lui-même, il est la justice éternelle, et, à ce titre, il ne pardonne point d’autres péchés que ceux qu’il a pu imputer justement. Or, il ne saurait imputer justement à quelqu’un une chose dont celui-ci n’a pu se préserver. D’autre part, nul ne peut se préserver de ce que la nature lui confère. Conséquemment, personne absolument ne saurait être coupable d’un péché en vertu d’une loi nécessaire de la nature. Qu’il me suffise d’avoir dit ces quelques mots à ce sujet.

Aug. L’Apôtre a dit : « Qui me délivrera du corps de cette mort? » et tu t’es efforcé, par tes argumentations, d’interpréter ces paroles dans le sens de votre enseignement mais celui qui a envoyé à l’illustre Valère le petit écrit, avait compris parfaitement l’impuissance absolue de tes efforts; et si, en rappelant mes paroles, il a passé sous silence ta réponse, c’est parce qu’il ne voulait pas, en la publiant, l’exposer à exciter le rire de ceux qui l’avaient impatiemment attendue. Qui ne rirait, en effet, en vous voyant espérer de persuader aux autres une chose dont je ne sais si vous avez pu vous persuader vous-mêmes, savoir, que l’Apôtre parlait au nom d’un juif à qui la grâce de Jésus-Christ n’était pas encore accordée, quand il disait : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort? Ce sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur?» Est-il donc possible qu’il soit juif et non encore chrétien, celui qui dit : La grâce de Dieu me délivrera par Jésus-Christ Notre-Seigneur ? Je veux bien cependant passer cela sous silence ; mais qui supporterait ton langage, quand tu prétends qu’un homme dit au sujet de ses péchés passés : « Qui me délivrera du corps de cette mort? » afin précisément que ces péchés lui soient remis par la grâce de Jésus-Christ, lequel lui accordera ce pardon ; tandis qu’on voit avec une évidence parfaite ce qui a amené l’Apôtre à s’exprimer ainsi ? En effet, puisque ses,paroles sont encore présentes à nos oreilles, voyons s’il confesse qu’il est malheureux à cause des actions qu’il a commises volontairement, ou à cause de ce qu’il fait contre sa volonté. Cet homme s’écrie : « Ce que je veux, je ne le fais pas; mais ce que je fais, je le fais ». Il s’écrie : « Ce n’est plus moi qui fais cela, mais le péché qui habite en moi. Car je sais que le bien n’habite pas en moi, c’est-à-dire dans ma chair : le vouloir, il est vrai, réside en moi; mais l’accomplissement réel du bien, je ne l’y trouve pas. Ainsi, le bien que je veux, je ne le fais point; mais le mal que je ne veux pas, je le fais ». Il ne dit point : J’ai fait ; mais : « Je fais » ; il ne dit point : J’ai accompli ; mais : « J’accomplis »; j’accomplis,« non pas ce que je veux », mais « ce que je ne veux pas ». Enfin, il se complaît dans la loi de Dieu suivant l’homme intérieur, mais il voit dans ses membres une autre loi qui combat contre la loi de son esprit; et c’est précisément cette autre loi qui le contraint à faire, non pas le bien qu’il veut, mais le mal qu’il ne veut pas. C’est pour cela qu’il s’écrie : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort[^9] ? » Et toi, tu fermes les yeux à la lumière la plus éclatante de la vérité, et tu attribues à ce gémissement de l’Apôtre, non pas le sens que tout le monde y voit, mais celui qu’il te, plaît de lui donner : « Qui me délivrera du corps de cette mort?» c’est-à-dire, suivant toi, « qui me délivrera de la culpabilité de mes péchés que j’ai commis? » Saint Paul dit : « Je fais le mal que je ne veux pas » ; et toi tu dis : « Des péchés qui j’ai commis ». Désespères-tu donc des hommes qui lisent ces aloses, jusqu’à te persuader qu’ils n’aiment pas mieux écouter l’Apôtre que toi, et croire à ses paroles plutôt qu’arc tiennes? Laisse l’homme implorer la grâce, de Dieu, non-seulement afin d’être absous des péchés qu’il a commis, mais aussi afin d’obtenir la force nécessaire pour ne plus pécher : c’est ce que fait ici l’Apôtre. Quand il dit : « Je fais le mal que je ne veux pas », il y a lieu pour lui d’ajouter, non pas : « Pardonnez-nous nos offenses » ; mais : « Ne nous induisez pas en tentation[^10] ». Car, suivant la parole de l’apôtre saint Jacques, « chacun est tenté par sa propre concupiscence qui l’entraîne et le séduit[^11] ». Et voilà précisément le mal dont parle saint Paul quand il dit : « Je sais que le bien n’habite pas en moi c’est-à-dire dans ma chair ». Ce mal réside dans le corps de cette mort. Il n’existait pas dans le paradis avant le péché, parce que notre chair n’était pas encore le corps de cette mort; de cette mort à laquelle il sera dit à la fin : « O mort, où sont tes efforts violents? » mais ces paroles lui seront adressées seulement quand ce corps corruptible aura revêtu l’incorruptibilité, et quand ce corps mortel aura revêtu l’immortalité[^12] : aujourd’hui notre chair est un corps de mort; car le même Apôtre dit ailleurs : « Le corps est mort à cause du péché[^13] ». Ecoute les interprètes catholiques de l’Apôtre; reçois, non pas mes paroles, mais les paroles de ceux en compagnie desquels je reçois tes injures; écoute, non pas Pélage, mais Ambroise : « La chair de Paul même », dit-il, « était un corps de mort, suivant ses propres expressions : Qui me délivrera du corps de cette mort[^14] ? » Ecoute, non pas Pélage, mais Grégoire: « Nous sommes attaqués au-dedans de nous-mêmes », dit-il, « par nos vices et par nos passions propres ; jour et nuit les aiguillons brûlants du corps de cette abjection, de ce corps de mort, nous pressent tantôt d’une manière cachée, et tantôt d’une manière ouverte : non-seulement le charme des choses visibles provoque et irrite sans cesse notre convoitise; non-seulement ce limon fangeux dont nous sommes enveloppés, exhale de toute part l’odeur de sa corruption; mais la loi même du péché, cette loi qui est dans nos membres, résiste à la loi de l’esprit[^15] ». Pour toi, insultant sans pudeur à ces flambeaux de la cité céleste, « L’Apôtre », dis-tu, « a appelé corps de mort, non pas la chair, mais le péché » : tu nies que l’Apôtre ait parlé en cet endroit de la mortalité de notre corps, de cette mortalité à laquelle, suivant tes propres expressions, la chair des animaux est soumise en vertu des lois de la nature ». Tes sentiments, en effet, sont ceux que Pélage a feint de condamner ans le concile de Palestine, savoir qu’Adam a été créé mortel, de telle sorte que, soit qu’il commit, soit qu’il ne commit pas le péché, il était destiné à mourir. Mais,:eu résistant ainsi à ces grands personnages, et à cette multitude de docteurs illustres qui partagent avec eux la vraie foi, tu es obligé de remplir le paradis, alors même que personne n’eût commis le péché, des douleurs de l’enfantement, des souffrances de la naissance, des gémissements de la maladie, des funérailles; des pleurs et des regrets qui sont le triste cortége de la mort. Est-il étonnant après cela que vous soyez sortis du paradis actuel, qui est. l’Eglise, puisque le paradis d’où sont sortis ceux qui nous ont jetés par leur péché dans cet état malheureux, est représenté par vous tel que je ne dis pas aucun chrétien, mais aucun homme, à moins qu’il ne fût insensé, n’aurait osé l’imaginer un seul instant?

1. Rom. VII, 24, 25.
2. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 6.
3. Jean, VIII, 44.
4. I Tim. I, 15, 16.
5. Rom. II, 4, 5.
6. Coloss. III, 5, 6.
7. Rom. VI, 6.
8. Ps. XXXI, 1, 2.
9. Rom. VII, 15-25.

. Matt. VI, 12, 13.

. Jacq. I, 14.

. I Cor. XV, 53-55.

. Rom. VIII, 10.

. De la pénitence, liv. I, ch. II ou III.

. Grégoire de Nazianze. Apolog. I de sa Fuite.

### 68.

Jul. J’ai discuté longuement cette question dans mon premier ouvrage. Cependant tu ne dis pas clairement de, quelle mort tu veux parler, quand tu prétends que le corps de mort n’existait pas dans le paradis avant le péché : car, dans les livres que tu as dédiés à Marcellin, tu as déclaré qu’Adam a été créé mortel[^1]. Tu ajoutes que la communication d’une maladie est l’oeuvre propre du mariage : on peut te permettre ce langage , si tu parles seulement de tes parents. Il est possible, en effet, que tu aies connaissance de quelque maladie cachée de ta mère, laquelle est signalée dans les livres de la confession comme ayant été appelée, pour me servir de ton expression même, ivrognesse[[32]](#footnote-118). Mais, du reste, dans le mariage des saints et de tous les gens honnêtes, il n’y a absolument aucune maladie. Car, l’Apôtre n’indiquait pas une maladie au lieu d’un remède, quand il proposait aux enfants de l’Eglise, comme un préservatif contre la maladie de la fornication, la sainteté des noces dans les pages qui précèdent la fin de mon premier volume, je démontre comment ces paroles de saint Paul confondent ton audace et réfutent sans réplique ton opinion ; et dans tout le cours de ma réponse même j’ai donné sur cette question, et en une foule d’endroits, tous les développements que les circonstances réclamaient.

Aug. Nulle part ta fourberie n’a été aussi manifeste, ainsi que la condamnation de ta conscience par ta propre science. Tu sais en effet, tu sais parfaitement (c’est une chose si évidente qu’il est impossible qu’elle soit ignorée de celui qui a lu ces livres). tu sais, dis-je, que, dans mes livres dédiés à Marcellin, j’ai combattu énergiquement votre hérésie qui commençait dès lors à s’élever, de peur qu’Adam ne fût regardé comme ayant dû mourir lors même qu’il n’aurait point péché. Mais parce que j’ai dit qu’Adam était mortel, en ce sens seulement qu’il pouvait mourir (par la raison qu’il pouvait pécher), tu as voulu, toi, par un procédé insidieux, surprendre la bonne foi de ceux qui n’ont point lu ces livres et qui peut être ne les liront jamais; tuas voulu leur faire croire, dans le cas où ils liraient les tiens, que, suivant moi, Adam a été créé mortel en ce sens que, soit qu’il commît, soit qu’il ne commît point le péché, il devait mourir. Voici en effet ce dont il s’agit entre vous et nous, voici la source et le point capital de toutes nos discussions sur ce sujet : c’est que, suivant nous, Adam n’aurait point subi la mort corporelle, s’il n’avait point péché; tandis que, suivant vous, il devait mourir corporellement, soit qu’il commît, soit qu’il ne commît pas le péché. Pourquoi donc feins-tu d’ignorer de quelle mort je veux parler, quand je dis que le corps de la mort n’existait pas dans le paradis avant le péché, puisque tu sais quelle doctrine j’ai établie dans ces livres, puisque tu sais avec quelle franchise et avec quelle clarté j’ai enseigné que, si Adam avait dû, lors même qu’il n’eût commis aucune iniquité, retourner en terre, c’est-à-dire mourir corporellement, Dieu, pour lui annoncer le châtiment de son péché, ne lui aurait pas dit: « Tu es terre et tu retourneras en terre[^3] ? » (chacun voit que ces dernières paroles ne désignent pas autre chose que la mort corporelle). Quand tu as cru devoir outrager, par une insulte, la mémoire de rua mère, qui ne t’a fait aucun mal, qui n’a jamais discuté contre toi, tu as cédé lâchement à la passion de la médisance, saris craindre ces paroles : « Les diffamateurs ne posséderont pas le royaume de Dieu[[33]](#footnote-119) ». Mais est-il étonnant que tu te montres l’ennemi de ma mère elle-même, puisque tu es l’ennemi de la grâce de Dieu, par laquelle j’ai dit qu’elle avait été délivrée de ce défaut de sa jeunesse? Pour moi, je regarde tes parents comme des chrétiens catholiques honnêtes, et je les félicite d’être sortis de ce monde avant de t’avoir vu hérétique. Cependant, nous ne disons pas que l’oeuvre propre du mariage est la communication d’une maladie : cette oeuvre consiste en ce que les époux s’unissent dans le but de procréer des enfants, non pas dans le but de satisfaire leur passion, que tu nies être une maladie au moment même où tu reconnais que le mariage a été établi comme un remède préservatif contre elle. C’est en effet pour empêcher le crime de la fornication, que l’on condamne, que l’on combat directement et par tous les moyens possibles, cette passion dont tu fais l’éloge. De telle sorte que, si les limites fixées par la nature comme nécessaires à la procréation des enfants, viennent à être dépassées, celui des époux qui cède à cette passion, pèche au moins véniellement, car l’Apôtre s’adressait aux époux, quand, après avoir dit : « Ne vous refusez point l’un à l’autre ce devoir, si ce n’est peut-être d’un commun accord pour un temps, afin de vaquer à la prière; et revenez ensuite comme vous étiez, de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence», il ajoutait aussitôt ces paroles : « Je dis ceci par condescendance, non par commandement[^5] ». La pudeur conjugale fait donc seule un usage honnête de cette chose mauvaise, dans le but de perpétuer la race humaine : les époux pèchent véniellement quand ils cèdent à ce penchant mauvais, non pas dans le but de procréer des enfants, mais seulement pour se procurer un plaisir charnel : enfin, on résiste à cette passion mauvaise, de peur que les désirs criminels de la chair ne soient satisfaits. Ce mal habite dans le corps de cette mort : les mouvements qu’il fait naître et qui sont regrettables, lors même que l’esprit n’y consent pas, ont fait dire à l’Apôtre : « Je sais que le bien n’habite pas en moi, c’est-à-dire dans ma chair[^6] ». Ce mal n’existait pas dans le corps de cette vie des premiers jours, soit parce que les membres, ceux mêmes qui[^7] servent à la génération, obéissant à la volonté, il n’y avait aucune passion, soit parce que les passions ne s’élevaient jamais contre les déterminations de la volonté. L’apparition subite de ce mal fit rougir ceux qui, avant d’avoir commis le péché, ne rougissaient pas de leur nudité[^8]. Enfin, c’est de ce mal que tu as eu l’impudence de faire l’éloge dans une foule de passages de ces quatre livres aux. quels j’ai été obligé de répondre moi-même dans six autres livres.

1. Des Mérites des Péchés , liv. I, chap. III, IV.
2. Confessions, liv. IX, chap. VIII.
3. Gen. III, 19.
4. I Cor. VI, 10.
5. I Cor. VII, 5, 6.
6. Rom. VII, 18.
7. Gen. III, 7.
8. Id. II, 5.

### 69.

Jul. Avant de parler en ces termes de l’état malheureux auquel l’homme est réduit, et de la grâce divine, saint Paul avait dit : a Je vois dans mes membres une autre aloi qui combat contre la loi de mon esprit a et me rend esclave de la loi du péché » ; c’est après ces paroles qu’il s’est écrié : « Qui me délivrera du corps de cette mort? Ce sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur[^1] ». Il est certain, à la vérité, que l’Apôtre avait écrit les paroles cirées par toi avant d’ajouter : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort? Ce sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ». Mais, pour le moment, la question n’est pas de savoir si saint Paul a parlé ainsi ; nous demandons précisément dans quelle intention, dans quel sens et pour quelles raisons il a écrit ces paroles. Or, quand il disait que, au commencement de leur conversion, il y a dans les membres de ceux qui ont été pendant longtemps livrés à des vices honteux, une loi qui continue à se révolter contre les conseils de la sainteté, il voulait parler de l’habitude mauvaise que les savants du siècle même appellent ordinairement une seconde nature. Eu effet, quelques lignes auparavant, il avait adressé des reproches à ceux auxquels il écrivait, en ces termes : « Je parle un langage humain à a cause de la faiblesse de votre chair: comme donc vous avez fait servir vos membres à l’impureté et à l’iniquité pour l’iniquité, ainsi maintenant faites servir vos membres à la justice pour votre sanctification[[34]](#footnote-121) ». Et pour montrer qu’il donnait le nom de chair, non pas à ce corps qui a son origine dans l’union des deux sexes, mais par abus de mot aux vices, il ajoute, environ deux chapitres plus loin : « Lorsque nous étions dans la chair, les passions du péché, que la loi fait connaître, agissaient dans nos membres et leur faisaient produire des fruits pour la mort[^3] ». Il dit : « Lorsque nous étions dans la chair », comme si, au moment où il discute, il n’était plus dans la chair : mais ceux qui connaissent l’Ecriture, comprennent facilement cette manière de parler. C’est pourquoi, quand un mot susceptible de plusieurs interprétations donne lieu à des difficultés, il faut recourir aux lumières de la raison pour écarter tout ce qui semblait être en opposition avec celle-ci. Du reste, Fauste, évêque manichéen et ton maître, trouve dans ce témoignage de l’Apôtre un de ses principaux arguments contre noirs; suivant lui, toutes ces paroles de l’Apôtre sur la loi qui, habitant dans nos membres, se révolte contre la raison, ne désignent pas autre chose que lu nature mauvaise. C’est pourquoi tu as dû éviter par-dessus tout d’interpréter ce passage dans le sens que les Manichéens lui attribuent autrement, en suivant fidèlement les voies tortueuses tracées par Fauste, tu ne paraîtrais pas avoir discuté réellement, mais seulement avoir répété des choses dites depuis longtemps déjà.

Aug. Je citerai pour te répondre, non pas le manichéen Fauste, mais un savant docteur catholique, Grégoire : « Quand il parlait », pour me servir de tes propres expressions, « quand il parlait de cette loi qui, au commencement de leur conversion, continue, dans les membres de ceux qui ont été longtemps livrés à des vices honteux, à se révolter contre les conseils de la sainteté, il n’entendait point désigner par là l’habitude mauvaise que les savants du siècle même appellent ordinairement une seconde nature » ; mais il attribuait hautement et en termes explicites à ce corps mortel et terrestre qui nous enveloppe, la loi du péché qui dans nos membres combat contre la loi de l’esprit. « La loi du péché », disait-il, « qui est dans nos membres, combat contre la loi de l’esprit, quand elle s’efforce de réduire en servitude l’image royale qui est au dedans de nous, et de nous dépouiller de tous les trésors qui nous ont été conférés avec le bienfait de la condition divine à laquelle nous avons été primitivement élevés. Aussi », dit-il, « c’est à peine si quelque philosophe, après avoir vécu longtemps suivant les principes d’une philosophie austère, et reconnaissant peu à peu la noblesse de son âme, rapporte à Dieu et fait réfléchir vers lui la nature lumineuse qu’il voit en lui-même unie à cette boue aussi abjecte que ténébreuse. Si cependant il reçoit de Dieu, et comme récompense de sa conduite, cette faveur spéciale, il lui rapportera à la fois cette noblesse et ces lumières de son âme ; mais pour cela il faut encore que, par une longue suite de méditations assidues, il ait acquis l’habitude de tenir constamment son regard fixé vers les choses d’en haut et de soulever pour ainsi dire par les freins étroits avec lesquels il la réprime, cette matière qui lui est intimement unie et qui l’appesantit et l’entraîne vers les choses basses et mauvaises[[35]](#footnote-122) ». Ainsi parlait le bienheureux Grégoire, non pas dans les commencements de sa conversion, mais lorsque, déjà élevé à la dignité épiscopale, il voulait expliquer , ou plutôt rappeler comme des choses connues, la nature et la durée des combats que les saints ont eu à soutenir contre les vices intérieurs, à cause du corps qui appesantit l’âme. Ces combats assurément n’auraient pas existé dans cet heureux séjour de la paix, dans ce paradis de saintes délices, si personne n’avait commis le péché. Car, le corps de cette mort. dont la corruptibilité appesantit l’âme de l’homme, n’aurait pas existé dans ce paradis : on y aurait vu au contraire le corps de cette vie, où, la chair ne convoitant point contre l’esprit, celui-ci n’est pas dans la nécessité de convoiter contre la chair[^5]; et cette heureuse concorde de l’un et de l’autre aurait fait le bonheur de la nature humaine. Si donc tu voulais combattre énergiquement les Manichéens qui introduisent une nouvelle nature et substance, mauvaise en elle-même, et non pas leur prêter ton appui, tu ne nierais pas, avec ceux dont les sophismes t’abusent, l’existence de ces misères, visibles à tous les yeux, qui pèsent sur l’homme depuis le berceau jusqu’à la tombe; tu proclamerais au contraire avec les fidèles catholiques et avec les plus illustres docteurs, comment notre nature est tombée dans ce triste état après avoir reçu primitivement le bonheur en partage.

1. Rom. VII, 23-25.
2. Id. VI, 19.
3. Id. VII, 5.
4. Grégoire de Nazianze. Apolog. I de sa Fuite.
5. Gal. V, 17.

### 70.

Jul. Pour résumer cette discussion, je n’ai fait aucune citation frauduleuse de tes paroles; et toi, tu n’as rien avancé que tu pusses, je ne dis pas démontrer par le témoignage des Ecritures, nais seulement insinuer sous un prétexte de piété quelque spécieux qu’il fût. De plus, la pensée de l’Apôtre n’était pas celle que tu crois : et dans le paradis, l’union charnelle ne différait absolument en rien de celle qui a lieu aujourd’hui entre les époux; car Dieu a fait voir clairement, autant par des bénédictions multipliées que par la diversité naturelle des sexes et par les propriétés des organes servant à la génération, Dieu a fait voir que cette union a été instituée par lui-même. Ces conclusions établies, il est manifeste que tous ceux qui adoptent ton erreur, méritent plutôt ta vengeance que la miséricorde, puisque, pour excuser les crimes qu’ils commettent parleur volonté mauvaise , sans autre témoignage que le tien, ils jettent le déshonneur sur leur naissance, afin de ne point changer leur conduite.

Aug. C’est une conduite conforme à la religion, de rendre à Dieu pendant cette vie les hommages qui lui sont dus; de lutter avec sa grâce contre les vices intérieurs, et de ne point céder aux sollicitations ni aux violences par lesquelles ceux-ci voudraient nous entraîner au mal; enfin d’implorer avec les sentiments d’une piété sincère le pardon des fautes échappées à la faiblesse humaine et le secours de Dieu pour n’en plus commettre. Dates le paradis, au contraire, si personne n’avait péché, la lutte contre le vice n’aurait pas été un acte de religion, parce que le privilège constant de cet heureux état eût été l’exemption de tout vice. Mais ces éloges du vice, que vous avez l’impudence de renouveler sans cesse, ce révèlent pas en vous des hommes qui font au vice une guerre acharnée et véritable. Est-il donc vrai, quand Ambroise disait : « Nous naissons tous dans l’état du péché, nous, hommes dont l’origine même est souillée[^1] », est-il vrai que, en parlant ainsi, il s’appuyait uniquement sur mon témoignage, ou qu’il jetait le déshonneur sur sa naissance, pour ne pas changer sa conduite? Quand Grégoire disait : « Vénère la naissance par laquelle tu as été délivré des liens de la naissance terrestre[[36]](#footnote-124) » ; ou bien, quand il disait en parlant du Christ ou du Saint-Esprit : « Par là sont effacées les souillures de notre naissance première , ces souillures que nous avons contractées au moment où nous avons été conçus dans l’iniquité et où nos mères nous ont engendrés dans le péché[^3] »; enfin quand Hilaire disait, en parlant du roi David : « Il sait qu’il est né d’une origine coupable et qu’à sa naissance il était sous la loi du péché[[37]](#footnote-125) » ; est-ce qu’alors tous ces personnages jetaient le déshonneur sur leur naissance, de peur de changer leur conduite? Oseras-tu bien te persuader réellement que la conduite des Pélagiens est préférable à la conduite de ces hommes ? Je vous en demande pardon, mais nous ne regarderions nullement votre conduite comme meilleure que la leur, quand même vous n’auriez point pour la concupiscence de la chair cette affection qui vous porte à la placer même dans le paradis, avant le péché, telle qu’elle existe aujourd’hui avec ses convoitises contre l’esprit. Car si «dans le paradis, l’union charnelle, suivant tes propres expressions, n’était nullement différente de celle qui a lieu aujourd’hui entre les époux », la passion charnelle, sans laquelle l’union des deux sexes ne peut aujourd’hui s’accomplir, existait donc aussi dans le paradis, même avant le péché. Si donc vous ne voulez pas que les organes servant à la génération, et qui n’avaient encore rien d’offensant pour la pudeur, aient pu obéir, en dehors de toute passion, à la volonté humaine, lorsqu’ils avaient à remplir leur office, lequel consiste dans la procréation des enfants; je vous demanderai encore quels étaient, suivant vous, les caractères de cette même passion dans ces circonstances. Certainement, quand son action était nécessaire, elle obéissait à la volonté; mais quand le désir de procréer des enfants ne rendait point sou action nécessaire, allumait-elle néanmoins sa flamme dans le coeur de l’homme et poussait-elle celui-ci soit à toute sorte d’unions criminelles, soit à des unions véniellement coupables entre époux? Car, si elle était alors absolument la même qu’elle est aujourd’hui, sans aucun doute elle agissait de cette manière, soit qu’on résistât par la tempérance à ses suggestions, soit qu’on y cédât par intempérance. Or, dans cet état, l’homme devait nécessairement, ou bien obéir à cette passion en commettant le péché, ou bien lui résister en lui livrant des combats au dedans de lui-même : si vous avez reçu une intelligence humaine, vous voyez que la première de ces deux suppositions répugne à l’honnêteté, la seconde à la paix de cet heureux état. Il reste donc à dire que si la passion existait dans le paradis, elle était tellement soumise à la volonté, que l’esprit droit et paisible n’était ni excité par elle au péché, ni provoqué au combat; et que l’âme obéissant à Dieu et jouissant de sa présence, n’était point contrainte par elle à commettre le péché ni à combattre. Conséquemment, puisque la passion n’a plus aujourd’hui ces caractères ; puisque ses désirs se portent vers les choses même permises, non pas avec modération, mais avec une ardeur frénétique, en même temps que, par rapport aux choses illicites, ou bien elle asservit honteusement l’esprit, ou bien elle convoite contre lui, reconnaissez le mal contracté par la nature dont l’intégrité a été violée quoique la chasteté conjugale fasse un bon usage de ce mal, parce qu’elle a pour office de propager ta race humaine, ce mal est néanmoins pour les enfants l’origine d’une souillure qui doit être effacée par le sacrement de la régénération.

1. De la Pénitence, liv. I, ch. II ou III.
2. Sermon sur la Nativité du Seigneur.
3. Serm. Sur la Pentec.
4. Sur le Ps. CXVIII, 175.

### 71.

Jul. Mais j’en ai dit assez sur ce sujet; je passe maintenant aux paroles qui suivent: « Maintenant donc que nous sommes revêtus du corps de cette mort, lequel sans aucun doute n’existait pas dans le paradis avant le péché tel qu’il existe aujourd’hui, il y a dans nos membres une loi qui contredit la loi de l’esprit : alors même que nous ne voulons pas, que nous ne consentons pas, que nous ne prêtons point nos membres à l’accomplissement des désirs de cette loi, elle habite, cependant en nous et sollicite notre esprit qui lui résiste et qui lutte contre elle; en sorte que ce combat lui-même, quoiqu’il ne soit point condamnable parce qu’il n’accomplit point l’iniquité, est cependant une chose déplorable parce qu’il est un obstacle à la paix[^1] ». Nous enseignons, d’après le témoignage universel, que la volupté propre à chacun de nos sens fait partie de notre nature. Mais que cette volupté et cette concupiscence aient existé dans le paradis avant le péché, c’est une vérité démontrée par ce fait seul, que le premier homme fut conduit au péché par la concupiscence, laquelle, après avoir charmé ses yeux par la beauté du fruit, le séduisit en lui faisant espérer que ce fruit était aussi d’une saveur agréable. Ainsi cette concupiscence qui devient coupable quand elle ne respecte plus les bornes qui lui sont assignées, mais qui est une inclination naturelle et innocente quand elle reste dans la limite des choses permises; cette concupiscence, dis-je, n’a pu être le fruit du péché, puisqu’elle nous est représentée comme ayant été l’occasion du péché, quoique, à la vérité, celui-ci ait été accompli, non point par elle, mais par la volonté. Lis encore à ce sujet mon second livre tu verras que tu peux toi-même être persuadé réellement de la vérité de ce que nous disons. Tu as ajouté avec une subtilité ingénue, que la loi du péché existe à la vérité dans nos membres, mais qu’elle devient coupable de péché quand nous lui donnons notre consentement; que toutes les fois que nous lui refusons ce consentement, elle donne lieu seulement à un combat intérieur, et nous rend ainsi malheureux en troublant notre paix l’homme le moins clairvoyant ne découvre-t-il pas ici la contradiction de tes paroles? En effet, si la loi du péché, c’est-à-dire le péché et la nécessité du péché, sont la condition naturelle de nos membres, que sert-il de leur refuser notre consentement, puisque nous devons nécessairement subir un châtiment pour ce qui fait l’essence même de cette loi? Ou bien, si cette loi , quoique réellement elle soit une loi de péché, ne devient pas cependant coupable de péché tant que je lui refuse mon consentement, la volonté humaine a donc une puissance tout à fait inimaginable, puisque (s’il est permis de parler d’une manière aussi absurde) elle force le péché même à ne point pécher. La conclusion de tout ceci, c’est que tes paroles se détruisent mutuellement : car, si cette loi ne pèche point, elle n’est pas non plus une loi de péché; si elle est une loi de péché, elle pèche nécessairement ; mais, si elle pèche par le fait seul qu’elle existe, comment peut on lui résister pour ne point commettre le péché, puisqu’on ne peut la détruire pour mettre fin aux péchés qu’elle commet par elle-même ?

Aug. J’ai déjà répondu dans mon livre quatrième à ton livre deuxième, et je t’ai convaincu de n’avoir rien dit de solide ; mais que tes lecteurs jugent si l’on doit répondre à un homme assez insensé pour dire que l’inclination violente au péché est une bonne chose, en même temps qu’il reconnaît que le péché est une chose mauvaise. Et cependant nous sommes contraint de répondre, parce que nous ne voulons pas abandonner les intérêts des hommes peu éclairés aux mains desquels ces écrits auraient pu parvenir. Quelles sont donc tes paroles, ô toi qui, ne sais pas ce que tu dis? Est-il donc vrai que même dans le paradis, avant que le serpent eût distillé le venin de ses conseils perfides, avant que la volonté eût été pervertie par ses discours sacrilèges, est-il vrai que le désir violent d’un aliment défendu existait déjà? Et, ce qui ré. volte encore bien plus la raison, est-il vrai que ce désir poussait l’homme an mal sans être mauvais lui-même? Est-il vrai que, quand nos premiers parents portaient leurs regards sur le fruit de l’arbre défendu, ce désir s’allumait aussitôt dans leur coeur, mais que pour les empêcher de manger de ce fruit, la concupiscence de l’esprit luttait contre ta concupiscence de la chair ; et qu’ainsi ils vivaient dans ce lieu d’une félicité si parfaite sans posséder en eux-mêmes le repos de l’esprit et du corps? Vous n’avez pas perdu la raison jusqu’à croire ces choses ; vous n’avez pas perdu la pudeur jusqu’à parler de cette manière. Conséquemment, ouvrez votre intelligence aux lumières de la vérité, ou bien cessez d’importuner ceux dont l’intelligence est ouverte à ces lumières, par un flot de paroles qui n’ont rien de sérieux. La volonté mauvaise précéda, afin que par elle Adam crût à la ruse du serpent; la concupiscence mauvaise suivit, et c’est elle qui lui inspira nu désir passionné pour le fruit défendu. Ce ne fut donc pas alors un penchant quelconque qui s’opposa à une volonté quelconque; ce fut au contraire un penchant dépravé qui obéit à une volonté dépravée. Et par là même, quoique ce penchant et cette volonté fussent déjà également mauvais, ce fut toutefois la volonté qui dirigea la passion, non point la passion qui dirigea la volonté : la passion ne précéda point la volonté, elle ne lui résista pas non plus. Enfin, si avant la consommation du péché la volonté se détournait de l’usage illicite, la passion pour l’objet défendu s’éteindrait aussitôt et nécessairement. Delà ces paroles du bienheureux Ambroise : « La chair, reprenant ses forces naturelles, reconnaît sa nourrice; et abjurant ses résistances audacieuses et opiniâtres, elle se conforme aux volontés répressives de l’âme : tel était son état, quand elle reçut, pour en faire son habitation, les délicieux bocages du paradis, alors que n’ayant pas encore été infectée du venin pestilentiel du serpent, elle ignorait cette faim sacrilège et cet appétit brutal qui lui firent oublier ensuite les préceptes divins dont le souvenir était depuis peu imprimé dans son esprit. Telle est, suivant la tradition, l’origine première du péché, lequel est, pour ainsi dire, engendré par le corps et par l’âme : au moment où la nature corporelle est assaillie par la tentation, l’âme a s’émeut pour elle du sentiment d’une compassion insensée; tandis que si elle avait réprimé les inclinations violentes de la chair, le péché eût été étouffé dans son principe même et avant d’être accompli[[38]](#footnote-127) ». Vois-tu comment ce docteur catholique, si avancé dans la connaissance de la doctrine chrétienne, donnait déjà le nom de faim sacrilège à ce même désir violent du fruit défendu, que, tu déclares être un désir innocent tant qu’on ne lui permet pas de se satisfaire? Et cependant si l’âme redressant la volonté avait réprimé cet appétit violent du corps, le péché , suivant les expressions d’Ambroise , eût été étouffé dans son principe même ; mais parce que ce désir du fruit défendu n’ayant pas été réprimé, on a été jusqu’à la consommation du péché, non-seulement celui-ci n’a pas été étouffé dans son principe, mais il a infecté la race tout entière : de là est née entre la chair et l’esprit une discorde si profonde que, suivant les expressions du même docteur en un autre endroit, par suite de la prévarication du premier homme, la lutte est devenue pour nous un état naturel[^3]. Mais toi, contrairement à ce témoignage de saint Ambroise, tu prétends avoir en ta faveur le témoignage universel, quand tu enseignes «que la volupté propre à chacun des sens fait partie de la nature humaine » ; comme si, non pas dans le corps de cette mort, mais dans le corps de cette vie primitive, la volupté propre à chacun des sens n’eût pas pu leur être accordée dans une mesure suffisante pour leur nature, de telle sorte cependant que l’esprit et la chair respectant également et avec un accord parfait les droits de la vertu, la concupiscence ne se portât, vers aucun objet illicite. O combien tu es éloigné de la vérité, quand tu essaies de juger des saintes délices et de la félicité du paradis, par cette corruption et par cette faiblesse qui est actuellement le partage de la nature ! Autre chose était cette immortalité où l’homme ne pouvait point mourir : autre chose est cette mortalité où l’homme ne peut échapper à la mort : autre chose sera cette immortalité suprême où l’homme ne pourra plus mourir. Mais pourquoi discutes-tu avec une vivacité si ardente sur une convoitise dont les désirs sont eux-mêmes tout de feu, c’est-à-dire sur la loi qui lutte dans les membres contre la loi de l’esprit ? Cette loi est appelée une loi de péché, parce qu’elle porte au péché et, si je puis m’exprimer ainsi, parce qu’elle ordonne de le commettre : et si l’esprit lui obéit, on commet un péché qui est sans excuse légitime. Elle est appelée péché parce qu’elle est l’oeuvre du péché et que le péché est l’objet de ses désirs. Sa souillure a été effacée par le sacrement de la régénération ; ses luttes subsistent afin qu’on puisse par elles obtenir le prix réservé à la victoire. Elle est un mal et un mal manifeste. Sans le secours (le Dieu, nous ne lui résistons point, comme tu le crois, par les forces de notre volonté. Il faut lutter avec énergie contre ce mal, et non point nier son existence : il faut le vaincre, et non pas prendre sa défense. Enfin, si tu donnes ton consentement aux suggestions de cette concupiscence, apprends, par les péchés que tu commettras, à reconnaître qu’elle est un mal : si tu résistes à ces suggestions, reconnais encore qu’elle est un mal, en considérant les combats que tu auras à soutenir.

1. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 6.
2. Liv. VII sur saint Luc, XII, 53.
3. Id. n. 141.

### 72.

Jul. Mais à quoi te sert-il d’exposer avec une si prudente réserve une doctrine dont l’absurdité se révèle d’elle-même? Considère les conclusions auxquelles tes subtilités te conduisent. La première, c’est que la nature pèche sans le concours de la volonté : ce qui est impossible. La seconde, c’est que la nature est péché, et que cependant elle ne pèche point; en d’autres termes, une chose existe et n’existe pas. De plus, quand la nature trouble la paix. elle est digne de compassion et elle ne subit aucun châtiment pour un crime aussi grave ; mais quand elle accomplit l’iniquité, elle mérite la damnation. Cependant, de même que c’est la loi du péché qui, en réalité, est digne de supplice de même aussi cette loi est une excuse légitime pour la volonté de l’homme. Car une toi qui nous violente, qui fait partie de notre nature, et à laquelle on ne peut se soustraire un seul instant, une telle loi ne saurait être surmontée par la volonté : et personne n’est coupable pour une chose qu’il lui a été impossible d’éviter. Mais la loi elle-même ne pèche pas non plus, par la raison qu’elle n’a pas pu agir autrement. Dieu impute donc à l’homme des fautes que celui-ci n’a pu éviter ; tandis que lui-même n’est contraint par personne à faire une imputation si injuste : et tous les autres étant ainsi absous, celui-là se trouve être seul coupable, qui, avec une audace surprenante impute aux premiers des actions que la nécessité leur a fait commettre, tandis que lui-même pèche sans y être contraint par aucune nécessité. Courage, montre combien tu es habile, ô très-illustre controversiste, toi qui, grâce aux ressources de la rhétorique carthaginoise, as su, pour exalter le prix des dons, ôter aux lois de l’équité tout leur mérite; toi qui as su, pour établir la doctrine d’une grâce imaginaire, renverser les droits de la.justice; et pour jeter le déshonneur sur la nature, porter une accusation contre le Créateur des hommes, mais une accusation si odieuse que ton Dieu paraît plus coupable non-seulement qu’un pécheur quel qu’il soit, mais que la loi du péché elle-même. Et après cela tu insultes comme un païen aux prêtres catholiques, en disant qu’ils nient la grâce du Christ, tandis qu’ils défendent sa justice : car pour nous, nous louons à la vérité la miséricorde du Christ dans les remèdes qu’il nous offre, mais sans aucun préjudice pour la justice des lois qu’il a portées.

Aug. Plût à Dieu que tu connusses les prêtres catholiques qui, longtemps avant le commencement de votre hérésie, ont dit que la nature humaine a été corrompue par la concupiscence de la chair, par cette concupiscence qui convoite contre l’esprit, quoique l’esprit convoite à son tour contre elle, et qui n’est pas autre chose que la loi du péché résistant à la loi de l’esprit depuis le péché qui a été commis dans le paradis; c’est pour cela que tous sont aujourd’hui, en naissant, assujettis à cette concupiscence ; c’est pour cela que dans les saints l’esprit résiste à cette convoitise de la chair, afin qu’ils vivent dans la justice en luttant contre elle jusqu’à ce que, le salut de l’homme étant accompli et les désirs de la chair étant devenus parfaitement conformes aux désirs de l’esprit, elle n’existe plus. Ambroise dit que, par suite de la prévarication du premier homme, la lutte entre la chair et l’esprit est devenue la condition naturelle et permanente de l’humanité; voici en quels termes cette lutte nous est dépeinte par Cyprien de Carthage, dont tu n’oseras pas, je l’espère, tourner en dérision la rhétorique carthaginoise, comme tu as osé le faire à l’égard de mes paroles : « Il y a », dit-il, « une lutte contre la chair et l’esprit; leurs inclinations opposées donnent lieu à des combats journaliers; nous ne faisons pas ce que nous voulons, parce que l’esprit porte tous ses désirs vers les choses célestes et divines, tandis que la convoitise de la chair n’a d’autre objet que les choses terrestres et mondaines; et voilà pourquoi nous demandons que, par le secours et la grâce de Dieu, la concorde s’établisse entre l’esprit et la chair, afin que tous deux, s’unissant pour accomplir la volonté de Dieu, l’âme conserve la vie nouvelle qu’elle a reçue de lui. C’est ce que l’Apôtre déclare hautement et en termes clairs et manifestes : « La chair, » dit-il, « convoite contre l’esprit et l’esprit contre la chair; car ces deux choses sont opposées l’une à l’autre, de telle sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez[^5] ». Tu avoues que cette harmonie entre la chair et l’esprit, qui, suivant Cyprien, est l’objet de nos voeux et des prières que nous adressons à Dieu, n’existait pas non plus dans le paradis avant le péché ; ou bien, si elle a existé alors, pourquoi ne confesses-tu pas qu’elle a disparu quand la nature a été fléchie par la prévarication du premier homme et qu’une déplorable discorde a succédé à cette heureuse paix de l’âme et du corps? Et tu t’indignes sous prétexte que nos paroles sont une injure adressée à des prêtres catholiques, c’est-à-dire à vous, quand nous disons que vous niez la grâce de Jésus-Christ; tandis que vous insultez vous-mêmes, avec autant d’impudence que d’impiété, ces prêtres véritablement catholiques dont je viens de citer les expressions, quand vous m’adressez, avec une aveugle fureur, ces paroles injurieuses, à moi qui suis et qui défends leur foi ! L’Apôtre dit: « Marchez selon l’esprit, et vous n’accomplirez point les désirs de la chair[^6] ». Dis-moi, je te prie, pourquoi les nomme-t il , ces désirs, s’ils n’existent pas? Pourquoi, s’ils sont bons, défend-il qu’on les accomplisse? Mais il montre ensuite en quoi consistent ces désirs « La chair », dit-il, « convoite contre l’esprit et l’esprit contre la chair; car ils sont opposés l’un à l’autre, de telle sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez ». A qui s’adressait-il, quand il disait: « De telle sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez?» S’adressait-il , suivant voire interprétation merveilleuse , aux Juifs qui n’avaient pas encore reçu la grâce de Jésus-Christ, et non pas à ceux à qui il avait dit plus haut: « Est-ce par suite des oeuvres de la. loi que vous avez reçu l’Esprit., ou par suite da l’audition de la foi[^1]? » Ainsi donc, il disait que les fidèles chrétiens ne faisaient pas ce qu’ils voulaient, parce que la chair convoitait contre l’esprit. Comment cela, sinon parce qu’ils voulaient que la partie inférieure qui était en eux conformât ses volontés aux volontés de la partie supérieure ; en d’autres termes, que la chair se soumît à l’esprit; mais qu’ils ne pouvaient réaliser ce qu’ils voulaient, et qu’il ne leur restait plus qu’à ne point obéir aux suggestions mauvaises, mais à convoiter avec l’esprit contre la chair? D’autre part, cependant, si, en réalité et comme vous le pensez, ils commettaient même sans le vouloir des actions coupables à cause de l’habitude mauvaise qui était en eux, comment donc peux-tu dire que la nature ne saurait pécher sans le consentement de la volonté, puisque lu reconnais que ces fidèles commettaient le péché sans le vouloir? Nous avons déjà dit plus haut pourquoi la concupiscence de la chair a reçu le nom de péché et celui de loi du péché[[39]](#footnote-129); or, si c’est un acte de vertu de résister à ses suggestions mauvaises, elle est donc sans aucun doute mauvaise en elle-même, par le fait seul qu’elle porte ses désirs sur des choies illicites, quand même ces désirs n’obtiendraient pas le consentement intérieur de la volonté et qu’ils ne seraient pas accomplis extérieurement. Conséquemment, vous détruisez la justice de Dieu quand vous dites que les misères qui pèsent sur le genre humain, et qui frappent même l’enfance, ne sont en aucune manière la suite du péché; et vous ne demandez pas à Dieu la grâce de ne pas entrer en tentation[^3], c’est-à-dire de ne point pécher, parce que vous mettez votre confiance dans vos propres forces, et votre aveuglement vous empêche de voir que vous êtes désignés et condamnés dans un des saints psaumes[[40]](#footnote-130), on du moins votre stupidité vous empêche d’éprouver aucun sentiment de douleur à ce sujet.

1. De l’Oraison dominicale.
2. Gal. V, 17, 16.
3. Gal. III, 2.
4. Ch. LXXI.
5. Matt. XXVI, 41.
6. Ps. XLVIII, 7.

### 73.

Jul. Mais passons maintenant à mes paroles qu’il a extraites de la préface, en se proposant de les réfuter : « Le lecteur est donc suffisamment averti qu’il a entrepris de donner une sorte de réfutation de mes paroles, et que le moyen auquel il a eu recours pour cela a consisté, tantôt à mutiler mes phrases en omettant les mots du milieu, tantôt à les écourter, en ne citant pas la fin de ces mêmes phrases ; j’ai montré suffisamment aussi quel était son but en agissant ainsi. Considérons maintenant nos paroles qu’il a citées comme il a voulu et celles qu’il a ajoutées de lui-même. Voici en effet ce qu’il a rapporté quand, ainsi que Valère te l’a donné a à entendre en t’envoyant ce papier, il a voulu transcrire tout d’abord un passage de la préface sans doute de ces livres dont a il a fait quelques extraits; je cite mot à mot : Des docteurs de notre temps, dit-il, « très-noble frère, les auteurs précisément de cette révolte sacrilége qui est encore loin d’être éteinte, ont résolu d’arriver, par la ruine de l’Eglise tout entière, à couvrir a d’infamie et à perdre les hommes dont le saint zèle est comme un feu qui les dévore; ils ne voient pas combien ils ont rendu plus éclatante la gloire de ces hommes, en prouvant ainsi qu’elle n’avait pu leur être ravie sans que la religion catholique fût elle-même détruite. Car si quelqu’un dit que l’homme possède le libre arbitre, ou que Dieu est le créateur des petits enfants, on lui donne le nom de disciple de Céleste ou de Pélage. Et alors, pour n’être pas appelé hérétique, on se fait Manichéen ; pour échapper à un déshonneur imaginaire, on se jette dans une voie réellement criminelle ; comme ces animaux féroces que l’on entoure de barrières afin de les pousser dans les piéges , et qui, n’ayant pas reçu la raison en partage , se trouvent entraînés à une mort véritable par une vaine frayeur[^1] ». Je sais ce que j’ai écrit et ce que tu n’as pas cité intégralement; et, quoique le point capital de la discussion ne soit point traité dans ce passage, puisque tu prétends que ces paroles sont tirées de la préface, je dirai, afin de rendre ta légèreté tout à fait visible, qu’elles ne se trouvent pas en cet endroit, mais qu’elles forment le commencement même du livre. Je dirai encore qu’avant ces paroles : « A couvrir d’infamie et à perdre les hommes dont le saint zèle est un feu qui les dévore », j’avais écrit celles-ci : « Ils ont résolu, aucun autre moyen ne s’offrant à eux, d’arriver par la raine de l’Eglise tout entière à… » Enfin, j’ai ajouté immédiatement après ce qui précède : « Celui qui confesse l’existence du libre arbitre et qui donne à Dieu le titre de créateur, reçoit lui-même le nom de disciple de Céleste et de Pélage; ces mots », ai-je dit, «jettent l’effroi dans les âmes simples; et, pour échapper à une qualification odieuse, elles abandonnent même la vraie foi, et elles croiront fermement que le libre arbitre n’existe pas dans l’homme, et que Dieu n’est pas le créateur des petits enfants, quand elles auront abandonné ces deux points de la foi, après les avoir d’abord professés hautement ». Tu as omis tout cela. Viennent ensuite les paroles que tu as citées et dont il ne sera pas difficile assurément de montrer combien elles sont vraies et irréfutables. Ainsi, j’ai rapporté tes paroles sans y faire un seul retranchement, et toi tu n’as pas même cité mon premier chapitre tel que je l’avais écrit. J’insiste sur ce point, afin de faire mieux ressortir la gravité de l’écrivain carthaginois.

Aug. Ce que tu m’imputes est l’oeuvre de celui qui a extrait de ton livre ce qu’il lui a plu, et qui a envoyé son manuscrit à celui à qui il a voulu ; et je crois que toi-même tu n’as aucun doute à cet égard. En effet, dans ce même livre que tu critiques en termes injurieux, j’ai dit tout d’abord à quel écrit j’étais obligé de répondre ; mais tu cherches à quels termes injurieux tu pourras avoir recours, parce que tu sens parfaitement que tu ne saurais rien dire de sérieux en essayant de discuter. D’ailleurs, dans un passage de mon livre, dont tu essaieras tout à l’heure de donner une réfutation, tu as pu remarquer ces mots : « Ton langage est contraire à la vérité, ô toi qui parles ainsi, quel que soit ton nom » ; or, je ne me serais pas exprimé de cette manière si j’avais eu la certitude que ces paroles étaient de toi et non pas de celui qui a rédigé comme il lui a plu, et qui a envoyé à celui à qui il a voulu cet écrit qu’on m’avait transmis et dont j’avais entrepris de faire une réfutation. Mais je rends grâces à Dieu de ce que, avec le secours du Seigneur, j’ai répondu à l’ensemble même de ton ouvrage (dont cet inconnu avait extrait ce qu’il avait voulu, sans autre règle que son bon plaisir), de telle sorte que j’ai renversé toutes les machines de guerre dressées par toi, hérétique nouveau, contre les dogmes les plus anciens de la foi catholique.

1. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 6, 7,

### 74.

Jul. Voyons donc ce que tu as écrit pour réfuter ce passage de mon livre. « Ce langage», dis-tu, « est contraire à la vérité, ô toi qui parles ainsi, quel que soit ton nom; tes paroles sont absolument fausses : ou bien tu es dans une erreur manifeste, ou bien tu cherches à tromper les autres. Nous ne nions point le libre arbitre ; mais, si le Fils vous rend la liberté, vous serez alors véritablement libres[^1]. C’est de ce Libérateur que vous éloignez odieusement les captifs auxquels vous avez accordé une liberté trompeuse. Car, suivant la parole de l’Ecriture, on devient l’esclave de celui par qui on a été vaincu[[41]](#footnote-133) ; et personne n’est délivré, si ce n’est par la grâce du Libérateur, des liens de cet esclavage qui pèse sur tous les hommes sans exception. En effet, le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort ; et ainsi la mort a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[^3] ». La sublime excellence de notre cause ressors autant de l’effroi dont elle est pour vous le sujet, que de la considération et de l’examen attentif des principes que nous défendons ; car quoique, au sang répandu par nos amis vous opposiez à la fois des distributions abondantes d’or et d’argent, des transmissions d’héritage magnifiques et de chevaux, l’excitation à la révolte à l’égard des peuples et l’adulation corruptrice à l’égard des puissances, vous rougissez cependant de confesser votre foi dans les termes où elle est attaquée par nous, et vous avez recours aux expressions mêmes de notre opinion dont vous vous êtes aveuglément écartés.

Aug. Ou bien tu calomnies sciemment, si tu es toi-même l’auteur de ces mensonges; ou bien tu calomnies sans savoir ce que tu dis, si tu ajoutes foi aux paroles de ceux qui les ont inventés ; mais qu’il me suffise d’avoir ci-dessus donné une réponse à tes allégations erronées ou même à tes paroles dictées par la malveillance[[42]](#footnote-134).

1. Jean, VIII, 86.
2. II Pierre, II, 19.
3. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 8.
4. Voir ci-dessus, ch. XLII.

### 75.

Jul. La doctrine embrassée parles infâmes prévaricateurs de Babylone, est en effet si impie que, quand nous vous l’opposons, vous niez qu’elle soit la vôtre; et notre croyance à nous est si sainte que vous voudriez, quoique la repoussant intérieurement, pouvoir vous couvrir de son ombre. Aussi, quand j’ai analysé les principes énoncés çà et là dans votre argumentation, et résumé en deux mots la question longuement développée par vous, afin d’exposer sans obscurité et sans nuage l’importance et la nature du sujet qui divise et trouble aujourd’hui l’Eglise, j’ai dit que vous niez l’existence du libre arbitre et que, suivant vous, Dieu n’est pas le créateur des petits enfants,,que nous défendons au contraire ces deux vérités ; j’ai dit que vous faites retentir avec des clameurs sans fondement, aux oreilles des personnes ignorantes, les noms d’hommes catholiques persécutés avec nous pour la foi des Apôtres dont nous défendons la doctrine ; que votre intention en cela est de faire abandonner les principes sublimes de la foi céleste par ceux qui craindraient d’être appelés par vous, disciples de Céleste ; d’amener ceux qui redouteraient avec effroi de se voir appelés par vous Pélagiens, à se précipiter dans l’abîme du Manichéisme; de faire croire enfin à tous les ignorants qu’ils ne pourraient plus recevoir le nom de chrétiens, dès que les partisans de la transmission du péché leur auraient donné celui de Pélagiens : tandis que des personnes sages prendraient, sans hésitation aucune, le parti de supporter toute sorte de qualifications odieuses et outrageantes, plutôt que d’abandonner la foi catholique. Mais n’attribue pas même à votre secte l’honneur d’avoir, par la sagacité qui lui est propre, inventé ce genre d’insultes : vous vous souvenez que nous recevons ordinairement des noms différents de la part de toutes les sectes hérétiques : le synode de Rimini est l’exemple le plus frappant de la facilité avec laquelle on peut entraîner aux dernières limites de l’impiété, les âmes enveloppées dans les ténèbres d’une ignorance grossière, soit en employant une expression ambiguë, soit en évoquant le fantôme d’un mot nouveau. Sous le règne d’un prince arien, Athanase, évêque d’Alexandrie, homme dont la constance était aussi inébranlable que sa foi était pure, avait lutté contre l’impiété qui triomphait à cette époque, où l’univers presque tout entier avait tristement abjuré la foi des Apôtres, et il avait été pour cette raison envoyé en exil ; or, dans cette assemblée de six cent cinquante évêques, dit-on, il s’en trouva à peine sept à qui la loi de Dieu fût plus chère que les ordres du roi; en d’autres termes, qui fussent assez éclairés pour refuser de condamner Athanase et pour maintenir la confession rte la Trinité. Outre la crainte des mauvais traitements, la cause principale de la séduction de toute cette foule d’âmes abjectes fut, soit la menace qu’ils seraient appelés Athanasiens, soit la forme captieuse de l’interrogation qu’on leur adressa.

Aug. Les catholiques sont appelés Athanasiens ou Homousiastes par les Ariens, mais non point par les autres hérétiques. Vous, au contraire, vous êtes appelés Pélagiens, non-seulement par les catholiques, mais aussi par ceux qui sont hérétiques comme vous et dont les opinions sont opposées aux vôtres: vous êtes précisément dans la condition des Ariens qui sont ainsi appelés, non-seulement par l’Eglise catholique, mais même par les sectes hérétiques. D’autre part, vous seuls nous donnez le nom de partisans de la transmission du péché, comme les Ariens nous donnent celui d’Homousiastes, les Donatistes celui de Macariens , les Manichéens celui de Pharisiens, et les autres hérétiques des noms différents.

### 76.

Jul. En effet, les Ariens qui à cette époque malheureuse avaient le pouvoir entre les mains, leur ayant adressé cette question Voulez-vous suivre l’Homousios ou le Christ? ils répondirent aussitôt et par un sentiment de vénération profonde pour le dernier de ces noms, qu’ils suivaient le Christ; ils renoncèrent à l’Homousios et s’en retournèrent ensuite ivres de joie s’imaginant qu’ils croyaient en Jésus-Christ , tandis qu’en réalité ils l’avaient renié en refusant de le reconnaître comme Homousios, c’est-à-dire comme étant d’une seule et même substance avec le Père. C’est ainsi qu’aujourd’hui encore, par une fourberie habilement concertée, vous effrayez les oreilles des personnes ignorantes, afin de les amener, si elles ne veulent pas être flétries comme disciples de ceux qui souffrent pour la cause de la toi, à nier que le libre arbitre existe et que Dieu soit le créateur des hommes. Voila donc incontestablement ce que je vous ai objecté en cet endroit ; la discussion présente montrera clairement combien cette accusation était fondée en raison. Or, voici la réponse que tu as faite à mes paroles : Nous « ne nions point le libre arbitre » : et tu n’as trouvé rien autre chose à ajouter. Il eût été logique cependant d’exprimer ta pensée d’une manière complète et sans réticence aucune ; et après avoir dit d’abord que tu ne nies point le libre arbitre, d’ajouter : Nous confessons au contraire que la liberté de détermination donnée par Dieu subsiste dans la nature humaine.

Aug. Comment la liberté demeure-t-elle dans ceux qui, pour être délivrés de l’esclavage auquel ils ont été réduits par la victoire du péché sur eux, ont besoin de la grâce divine, si ce n’est parce qu’ils sont libres, eux aussi, mais libres à l’égard de la justice, c’est-à-dire, éloignés, dégagés. privés de la justice? De là ces paroles de l’Apôtre: « Lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l’égard de la justice[^1] ».

1. Rom. VI, 20.

### 77.

Jul. Tu aurais ainsi posé en termes explicites un principe que tu n’aurais pu, à moins d’être impudent à l’excès, contredire ultérieurement; et si ton langage n’avait pas toujours été d’accord avec lui-même, il aurait pu du moins paraître, quoique d’une manière tardive, plus conforme à la vérité. Mais voici que tu m’accuses de mensonge , moi qui prouve par tes paroles mêmes la réalité de ce qui fait le sujet de more objection ; et toi-même aussitôt tu mens en donnant ce que tu regardes comme un argument en faveur de ta doctrine. Tu dis en effet : « Nous ne nions point le libre arbitre » ; et tu ajoutes ensuite ce témoignage de l’Evangile : « Mais si le Fils vous délivre, dit la Vérité, alors vous serez véritablement libres[[43]](#footnote-138) ». II est certain qu’en s’exprimant ainsi en cet endroit Notre-Seigneur Jésus-Christ ne parlait point du libre arbitre. Mais avant de donner l’interprétation de ce texte, arrêtons-nous un instant pour bien préciser, à l’aide de définitions et de divisions, en quoi notre opinion et la vôtre diffèrent l’une de l’autre. Car, suivant la doctrine unanime des savants, toute discussion doit commencer par une définition.

Aug. Les Apôtres n’étaient donc pas instruits, puisqu’ils ne commençaient point leurs discussions par une définition? Et cependant ils étaient, les docteurs des nations et ils n’avaient que du mépris pour ces docteurs dont tu te glorifies avec joie d’être le disciple. Quant à ces paroles du Seigneur : « Si le Fils vous délivre, alors vous serez véritablement Libres », tu t’efforceras sans doute de les interpréter dans le sens de ton opinion: mais, dès les premiers efforts que tu feras, on verra clairement combien elles sont loin d’être favorables à ta doctrine.

1. Jean, VIII, 36.

### 78.

Jul. En effet, comme l’enseigne l’Orateur, toutes les fois qu’on établit une discussion rationnelle sur un sujet quelconque, on doit commencer par définir, afin de faire connaître d’une manière précise l’objet sur lequel on discute[^1]. Ainsi donc nous aussi, de même que nous avons ci-dessus donné une définition raisonnée de la justice et du péché, voyons maintenant quelle est la vraie définition du libre arbitre, afin que l’on sache clairement quelle est celle des deux opinions qui est conforme à cette définition et celle qui y est opposée. La liberté de détermination, donnée par Dieu à l’homme comme le gage de son émancipation, consiste dans le pouvoir de commettre le péché ou de s’en abstenir.

Aug. Tu dis que l’homme a été émancipé par Dieu : et tu ne remarques pas que l’effet propre de l’émancipation, c’est de placer la personne émancipée en dehors de la famille de son père.

1. Cicéron. Des Devoirs, liv. I.

### 79.

Jul. L’homme, en effet, a été créé animal raisonnable, mortel, capable de vice et de vertu ; il a reçu la faculté et le pouvoir réel, ou bien de garder les commandements de Dieu, ou bien de les transgresser, ou enfin, obéissant aux lumières de la raison naturelle, d’observer les lois de la société humaine; la liberté lui a été donnée de choisir l’un ou l’autre parti : ce qui constitue précisément l’essence du péché et de la justice. Or, quand cet homme puise d’une main libérale aux trésors de la miséricorde ou qu’il abreuve aux sources de la justice ceux dont la vertu est encore faible, la justice qui accomplit alors cette oeuvre extérieurement a été elle-même conçue et enfantée intérieurement par une volonté sainte.

Aug. La justice est-elle née réellement de lui? telle est précisément la question qui s’agite entre nous et vous, qui, ignorant la justice de Dieu, voulez établir la vôtre[[44]](#footnote-141): tandis que,en réalité, la justice produite par une volonté sainte a son origine première dans la pensée sainte dont il est écrit : « La pensée sainte te conservera[^3] ». Or, l’Apôtre dit :

« Non pas que nous soyons capables de former aucune pensée comme de nous-mêmes; mais c’est Dieu qui nous en rend capables[^1] ». Si vous comprenez ces paroles, vous comprendrez aussi que le libre arbitre, qui mérite d’être loué, est celui-là seulement qui a été délivré par la grâce de Dieu.

1. Rom. X, 3.
2. Prov. II, 11, suiv. les Sept.
3. II Cor. III, 5.

### 80.

Jul. De même aussi quand un homme, se proposant au contraire de faire le mal pour nuire aux autres, commet un acte d’injustice ou de cruauté; l’action par laquelle il nuit ainsi aux autres, est produite extérieurement par la méchanceté qui a été elle-même engendrée et produite à l’intérieur par la volonté mauvaise : mais quand l’homme est privé du pouvoir sans lequel la force de la volonté intérieure ne saurait se traduire en actes à l’égard du prochain, ce qui constitue l’essence de la bienveillance ou de la méchanceté se trouve néanmoins accompli dans la seule volonté, laquelle a fait alors une chose bonne ou mauvaise, non point par un mouvement aveugle et rapide, mais par une pensée et par un désir véritables.

Aug. Tu comprends que la volonté peut même par la pensée seule accomplir ce qui fait l’essence de la bienveillance ou de la méchanceté : si tu comprends pareillement que l’Apôtre parle des pensées bonnes et saintes, quand il dit que nous ne sommes pas capables de former une pensée comme de nous-mêmes, mais que notre capacité à cet égard vient de Dieu, tu pourras revenir à de meilleurs sentiments et recevoir avec humilité la grâce dont ton orgueil te rend l’ennemi, quand tu prétends qu’elle réside dans ceux qui se confient en leur propre force[[45]](#footnote-143), et non pas dans ceux qui disent : « Je vous aimerai, a Seigneur, vous qui êtes ma force[^3] ».

1. Ps. XLVIII, 7.
2. Id, XVII, 2.

### 81.

Jul. Le pouvoir de faire le bien et le mal est donc une chose bonne en elle-même : car le pouvoir de faire le bien est la voie ouverte à la vertu; le pouvoir de faire le mal est un témoignage de l’existence de la liberté.

Aug. Dieu n’est donc pas libre, puisqu’il est dit de lui: « Il ne peut se nier lui-même[[46]](#footnote-145)»; puisque tu as dit toi-même : « Dieu ne peut pas ne pas être juste» ; et en un autre endroit : « Dieu ne peut pas », dis-tu, « ne pas être juste et miséricordieux[^5] ».

1. II Tim. II, 13 .
2. Ci-dessus, ch. XXVIII, LXVII.

### 82.

Jul. Conséquemment, c’est pour l’homme une perfection réelle de posséder le pouvoir de faire mal. La sainteté de la justice divine dans toute sa plénitude est donc si étroitement unie à cette liberté de l’homme, que l’on ne peut reconnaître la première sans les reconnaître toutes deux. D’où il suit qu’il est impossible de porter atteinte à l’une sans blesser l’autre en même temps. Et ainsi la liberté des déterminations de l’homme doit être affirmée avec autant d’énergie que l’équité divine. C’est cette notion du libre arbitre qui a soumis à la vérité, dont l’Eglise est l’organe vivant, la doctrine des fatalistes, les calculs des Chaldéens et les rêveries manichéennes. C’est cette notion qui montre que vous-mêmes vous n’appartenez pas plus ’au Christ que ceux dont nous venons de citer les noms. La liberté de détermination est donc-le pouvoir de commettre ou d’éviter le péché, pouvoir exempt de toute contraire et en vertu duquel l’homme a la faculté de s’élever, s’il le veut, à de sublimes hauteurs ; en d’autres termes, de marcher dans le sentier rude et âpre de la vertu ou dans le chemin bas et fangeux de la volupté.

Aug. Tant que la volonté libre de l’homme persévéra dans le bien, il n’eut pas besoin que la grâce vînt l’élever au-dessus de lui-même, puisque son état était aussi sublime que possible ; mais aujourd’hui, après sa chute désastreuse, il est à la fois libre à l’égard de la justice et esclave à l’égard du péché ; et il ne peut plus être esclave à l’égard de la justice et libre à l’égard du péché qui règne sur lui en maître absolu, si le Fils ne l’a délivré.

### 83.

Jul. Pour tout dire en deux mots, ce pouvoir n’a d’autre objet que d’empêcher l’homme d’être contraint, par une cause extérieure quelconque, à commettre ou à éviter le péché, contre le gré de sa volonté propre car la force dont les Gentils et les Chrétiens, à toutes les époques de l’histoire, ont donné des exemples éclatants par le courage avec lequel ils ont méprisé les souffrances, atteste que la volonté humaine ne peut être enchaînée quand elle n’accepte pas elle-même les liens qu’on veut lui imposer.

Aug. Voilà en effet ce que votre hérésie prétend établir : vous ajoutez ici le nom des Gentils,. précisément afin qu’on ne croie pas devoir attribuer à la grâce de Dieu l’héroïque constance que les Chrétiens ont eu le pouvoir de montrer ou qu’ils ont montrée réellement dans la foi; car cotte grâce est propre aux Chrétiens, mais les Gentils ne la partagent pas avec eux. Ecoutez donc et comprenez : La force des Gentils naît de la convoitise mondaine; la force des Chrétiens, au contraire, est l’oeuvre de la charité divine; de cette charité qui est répandue dans nos coeurs, non point par une détermination de notre volonté et par notre propre puissance, mais par le Saint-Esprit qui nous a été donné[^1].

1. Rom. V, 5,

### 84.

Jul. Si donc, comme la raison le démontre, la liberté de détermination exclut toute espèce de nécessité, en sorte que personne n’est, soit bon, soit mauvais, s’il n’a la liberté d’être dans la condition opposée à celle où il est : comment as-tu osé confesser l’existence du libre arbitre, au moment même où tu allais citer un texte qui se rapporte à l’état de captivité, ou bien comment as-tu ajouté ce texte après avoir confessé le libre arbitre? Tu dis en effet : « Nous ne nions point le libre arbitre ; mais, si le Fils vous délivre, alors vous serez véritablement libres ». Il est manifeste que le Christ parlait en cet endroit de la conscience captive; il montrait que cette conscience ne jouit pas de la liberté ; mais qu’elle éprouve les effets de cette vengeance qui frappe les péchés commis par une volonté libre. Comprenant ruai celte pensée , c’est-à-dire, ne la comprenant pas du tout, ou peut-être la comprenant réellement dans le secret de ta conscience, mais lui faisant violence pour l’interpréter de cette manière, tu l’as citée en un endroit où elle se trouve en contradiction formelle avec tes propres paroles. Rapprochons en effet tes expressions et cette maxime : Ce qu’on délivre, est captif; ce qui est captif n’est pas libre; ce qui est libre n’est pas captif.

Aug. Autre chose est la rémission des péchés par rapport aux actions mauvaises qui ont été commises ; autre chose est la charité qui donne à l’homme la liberté de faire le bien. Le Christ délivre de l’une et de l’autre manière : il efface l’iniquité en accordant le pardon, et il donne la charité par l’Esprit qu’il répand.

### 85.

Jul. Pour toi, confesse ici simplement celle des deux doctrines que tu voudras, et cesse d’user de vaines subtilités . ou bien dis avec nous que le libre arbitre existe, et alors ne cite pas ce texte qui a été écrit avec raison là où l’Apôtre l’a placé ; ou bien, comme dans ces livres que tu as envoyés récemment à Boniface par les mains d’Alype, déclare que les déterminations humaines, proclamées libres par nous, sont l’effet d’une nécessité impérieuse, et cesse de nier que tu sois Manichéen.

Aug. Manès, par un acte de folie véritable, mêle à la nature de son Dieu une substance mauvaise, immuable; il aime mieux dire que cette même nature de Dieu est sujette à la corruption, et il prétend qu’elle est esclave d’une nature étrangère : la foi catholique enseigne, au contraire, que la créature, bonne, mais non pas immuable, a subi, par l’effet de sa volonté, un changement déplorable; et que par cette raison, sa nature étant flétrie et dégradée, elle porte les liens de l’esclavage, non pas sous la loi d’une substance étrangère, mais sous la loi du péché dont elle s’est rendue coupable. Par là même, notre doctrine au sujet du Libérateur est tout à fait différente de celle de Manès. Celui ci prétend que nous avons besoin du Libérateur, afin qu’il sépare de nous la nature étrangère ; nous, au contraire, nous disons que nous avons besoin du libérateur, afin que notre nature propre soit guérie et vivifiée par lui. Montre donc, si tu le peux, que tu n’es pas toi-même un fauteur de l’hérésie de Manès, quand tu permets, tout en refusant d’attribuer au péché par lequel notre nature a été corrompue, les maux qui pèsent sur l’humanité et qui nous frappant dès le jour de notre naissance, comme le genre humain le reconnaît avec une conviction d’autant plus profonde qu’elle vient du sentiment réel de ces maux; quand tu permets, dis je, à cet hérétique d’attribuer ces derniers à une nature étrangère mêlée à la nôtre.

### 86.

Jul. Au reste, ces deux choses que tu unis, la liberté et la non-liberté, c’est-à-dire la liberté et l’esclavage, ne peuvent pas sans doute appartenir eu même temps à ceux dont il s’agit dans cette discussion : mais du moins les efforts que tu fais pour les réunir, révèlent en toi une sottise rare, une impudence in. connue jusqu’alors et une impiété de vieille date.

Aug. Nous disons que ceux-là sont libres pour accomplir les oeuvres de la piété, auxquels l’Apôtre parle en ces termes : « Maintenant que vous êtes affranchis du péché et esclaves de Dieu, vous avez pour fruit de cet affranchissement et de cet esclavage, la sanctification, et pour fin la vie éternelle[^1] ». Nous ne pouvons en aucune manière acquérir par nous-mêmes ce fruit de la sanctification qui n’est pas autre chose que la charité et l’oeuvre de la charité ; mais nous l’avons reçu par le Saint Esprit qui nous a été donné. C’est précisément de ce fruit que le divin Maître parlait, quand il disait aux branches qui demeurent en lui : « Sans moi vous ne pouvez rien faire[[47]](#footnote-151) ». Tu nous accuses en termes injurieux de faire preuve d’une sottise rare, parce que Dieu est notre force et que nous ne mettons pas notre confiance dans notre force personnelle; tu nous accuses d’une impudence nouvelle, parce que nous ne louons pas avec ton audace la concupiscence charnelle par laquelle la chair convoite contre l’esprit; lu nous accuses enfin d’une impiété de vieille date, parce que nous défendons de toutes nos forces, quelque faibles qu’elles soient, contre vos nouveautés perverse.,, les dogmes catholiques anciens, tels qu’ils ont été enseignés par ceux qui, aidés du secours de la grâce de Jésus-Christ , ont gouverné avant nous son Eglise avec une piété véritable. Reconnais donc en toi-même cette sottise, cette impudence et une impiété non pas de vieille date, assurément, mais tout à fait nouvelle.

1. Rom. VI, 22.
2. Jean, XV, 5.

### 87.

Jul. Mais il est temps désormais de discuter les paroles de l’Evangile. « Jésus », dit l’évangéliste saint Jean, « parlait en ces a termes à ceux d’entre les Juifs qui croyaient a en lui: pour vous, si vous demeurez dans ma parole, vous serez vraiment mes disciples; cet vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous délivrera ». En d’autres termes, Notre-Seigneur Jésus s’adressait à des hommes qui croyaient en lui ; il leur enseignait à ne point se réjouir d’aucun titre de noblesse mondaine, et à ne point se faire un sujet de gloire de leur qualité d’enfants d’Abraham, mais à consacrer tous leurs efforts et toute leur ardeur à la pratique des vertus; à ne plus se rendre esclaves d’aucun péché, après avoir reçu la connaissance du Christ, afin de conserver par ce moyen la vraie liberté et l’heureuse paix de la conscience, et, par l’espérance des biens certains, c’est-à-dire des biens éternels, de s’affranchir de la convoitise de tous les autres biens que nous entendons chaque jour appeler vains et trompeurs à cause de leur fragilité naturelle. Les Juifs, ne comprenant lias de quelle liberté Jésus avait parlé, lui firent alors cette réponse : « Nous sommes les descendants d’Abraham, et nous n’avons jamais été esclaves de personne ». Comment dites-vous : Vous serez libres? Le mot de liberté se prend en effet dans plusieurs acceptions : ici, il désigne la sainteté; dans saint Paul il désigne la résurrection, quand l’Apôtre dit que la créature est affranchie de la servitude de la corruption pour recevoir la liberté glorieuse des enfants de Dieu[^1]; dans son sens le plus ordinaire, il sert à distinguer la condition d’homme libre de la condition d’esclave. Enfin , ce mot s’emploie aussi pour désigner la liberté de détermination. Il faut donc bien définir quel est l’objet précis de la discussion, de peur que, par suite de l’identité de nom, on ne vienne à confondre des choses tout à fait différentes. Ainsi, en cet endroit, ce n’est pas la liberté de détermination que le Seigneur déclare devoir être délivrée ; mais, cette liberté demeurant intègre, il exhorte les Juifs à recevoir le pardon et la délivrance des péchés dont ils sont coupables, et à entrer en possession de cette liberté dont la plénitude réside en Dieu seul, afin de commencer à s’affranchir complètement de la loi du péché. Enfin, l’Evangéliste ajoute : « Jésus leur répondit : En vérité, en vérité je vous le dis, tout homme qui commet le péché est esclave du péché. Or, l’esclave ne demeure pas toujours dans la maison; le fils au contraire y demeure toujours. Si donc le Fils vous délivre, vous serez alors véritablement libres[[48]](#footnote-153) ».

Aug. Remarque ces expressions : « Tout homme qui commet le péché ». Jésus-Christ ne dit pas : Qui a commis, mais: « Qui commet ». Et tu ne veux pas qu’il délivre les hommes de ce mal ! et tu prétends qu’en cet endroit il ne promet pas une liberté qui nous rende capables de ne point commettre le péché; mais qu’il nous délivre seulement des fautes que nous avons commises !

1. Rom. VIII, 21.
2. Jean, VIII, 31-36.

### 88.

Jul. Il fait voir clairement de quel esclavage il parle ici. « Quiconque », dit-il, « commet le péché, est esclave du péché ». Or, ces paroles ne sont-elles pas une réfutation victorieuse de votre erreur, puisque le Christ déclare que celui-là seul est esclave du péché, qui a commis lui-même le péché; et que nul homme ne peut être coupable d’un péché qu’il n’a point commis personnellement, soit par action, soit même par sa seule volonté? Le Christ ne montre-t-il pas aussi de la manière la plus évidente, que l’universalité du genre humain ne peut plus désormais être en la possession du démon, quand il établit ainsi une distinction entre les esclaves et les enfants, c’est-à-dire entre les justes et ceux qui ne sont pas justes? Ici, en effet, le Christ séparait de la condition des esclaves chacun des saints aussi bien que lui-même : les saints, dis-je, ceux, par exemple, qui ont vécu avant et sous le Testament de l’ancienne loi et dont il déclare qu’ils demeurent dans la maison de son Père, et participent aux délices de sa table[^1]. Or, ce genre d’exhortation eût été un langage absolument inepte, s’il n’avait pas été adressé à des hommes libres dans leurs déterminations.

Aug. Ces exhortations sont adressées d’une manière très-utile à ceux qui commettent le péché, précisément parce qu’ils sont esclaves du péché, afin que, après avoir reçu la liberté promise ici par le Sauveur, ils cessent de commettre le péché. Car le péché régnait tellement dans le corps mortel de ces Juifs, qu’ils obéissaient à ses convoitises et qu’ils abandonnaient leurs membres au péché comme des instruments d’iniquités. Ainsi, pour être affranchis de cet état malheureux où ils étaient contraints de commettre le péché, ils avaient besoin de recevoir cette liberté que Jésus leur promettait : car, dit-il, « tout homme » , non pas qui a commis, mais, « qui commet le péché, est esclave du péché ». Pourquoi t’efforcer d’obscurcir par des discussions ténébreuses ces paroles lucides comme la lumière ? Leur clarté traverse les nuages, et, malgré tous tes efforts, elles dissipent par leur éclat les ténèbres dans lesquelles tu voudrais les envelopper. « Tout homme », dit-il, « qui commet le péché, est esclave du péché [[49]](#footnote-155)». Tu entends ces mots : « qui commet » ; et tu prétends, non pas les expliquer, mais leur substituer ces autres mots : qui a commis. Qu’ils écoutent donc, ceux à qui le Seigneur lui-même ouvre l’esprit; afin qu’ils aient l’intelligence des Ecritures ; qu’ils écoutent ces paroles: « Tout homme qui commet le péché, est esclave du péché ». Et qu’ils cherchent à recevoir la liberté de ne plus commettre le péché, en implorant à grands cris celui à qui le psalmiste s’adressait en ces termes : « Dirigez mes pas dans le sentier de votre loi, et qu’aucune iniquité ne règne sur moi[^3] ». Mais pourquoi te jouer des esprits ignorants et leur donner à entendre que le Seigneur, en s’exprimant ainsi, a voulu dire que celui-là seul est esclave du péché, qui a commis lui-même le péché ? C’est ici ,une fourberie de ta part; le Seigneur n’a point enseigné cela ; il ne dit pas : Personne n’est esclave du péché, si ce n’est celui qui commet le péché ; mais il dit: « Tout homme qui commet le péché est esclave du péché ». Il y a en effet des esclaves du péché originel qui ne commettent pas encore personnellement le péché; et ceux-là sont délivrés des liens de cet esclavage par le sacrement de la régénération. Conséquemment, tous ceux qui sont esclaves du péché, ne commettent pas pour cela le péché; mais tous ceux qui commettent le péché sont esclaves du péché : de même que tout animal n’est pas un cheval, et cependant tout cheval est un animal. Où est ta dialectique, dont tu t’enorgueillis si souvent? Comment ces choses échappent. elles à ta science et à ta pénétration si profondes? ou bien, si elles ne leur échappent pas, pourquoi tends-tu ce piège aux esprits dépourvus également de science et d’intelligence ? D’autre part, qui de nous prétend que l’universalité des hommes est en la possession du démon, puisque en réalité il y a tant de milliers de saints qui ne sont pas la propriété du démon ? Nous disons au con. traire que ceux-là seuls ne sont pas en la possession du démon, que la grâce du Christ délivre; cette grâce dont vous-mêmes êtes les ennemis. Car si, au lieu d’attaquer cette grâce, vous appreniez à la connaître telle qu’elle est, sans aucun doute vous comprendriez que, même avant l’Ancien Testament, et au temps de l’Ancien Testament, tous les saints, séparés de la condition des esclaves, ont été affranchis par cette même grâce du Christ.

1. Luc, XIII, 28, 29.
2. Rom. VI, 12,13.

. Ps. CXVIII, 133.

### 89.

Jul. Enfin, pour te faire comprendre que le Christ n’adressait point ces reproches à leur nature, mais à leur vie, il ajoute : « Je sais que vous êtes enfants d’Abraham ». Voilà la noblesse d’origine dont ils s’étaient autorisés pour affirmer leur liberté : il montre ensuite quel est l’esclavage qui pèse sur eux, en disant : « Vous cherchez à me faire mourir, parce que ma parole ne trouve pas d’entrée en vous. Pour moi, je dis ce que j’ai entendu en mon Père ; et vous, vous faites ce que vous avez vu en votre père » .

Aug. Qu’est-ce à dire: « Ma parole ne trouve pas d’entrée en vous », si la nature, même telle qu’elle existe aujourd’hui, c’est-à-dire ayant besoin d’un libérateur, est capable de recevoir la parole du Christ, quand même la grâce de celui-ci n’aurait point ouvert son esprit, comme elle ouvrit celui des Apôtres pour leur donner l’intelligence des Ecritures[^1] ; comme elle ouvrit celui de cette marchande de pourpre de la ville de Thyatire, pour qu’elle prêtât attention à ce que disait Paul[[50]](#footnote-157) ?

1. Luc, XXIV, 45.
2. Act. XVI, 14.

### 90.

Jul. Vois quelle différence profonde existe entre la nature et la volonté. Jésus ne nie point que la chair des Juifs appartienne à la race d’Abraham ; mais il leur déclare expressément que, par un effet de leur volonté criminelle, ils sont passés dans la famille du démon, lequel est appelé leur père, par la raison qu’il est convaincu d’apprendre aux hommes la science du crime. « Les Juifs », dit l’Evangéliste, « lui répondirent : Notre père est Abraham. Jésus leur dit : Si vous étiez les enfants d’Abraham , vous feriez les oeuvres d’Abraham ; mais loin de là, vous cherchez à me faire mourir, moi homme qui vous ai dit la vérité que j’ai entendue de Dieu; Abraham, n’a point agi ainsi : mais vous, vous faites les oeuvres de votre père[^3] ». Vois-tu comment la sagesse détermine le sens précis des expressions qu’elle emploie? Elle nie que ceux-là soient enfants d’Abraham, qui ont été précédemment appelés par elle enfants d’Abraham. Mais parce que la question de la nature et celle de la volonté sont deux questions différentes, elle montre que l’action de procréer une chair innocente et celle de séduire une volonté malheureuse ne sont pas une seule et même action.

Aug. Tu dis vrai par mégarde. Car, dans le paradis, le démon fut le séducteur d’une volonté heureuse, qu’il rendit malheureuse par cette séduction même ; et aujourd’hui , comme tu le reconnais, il est séducteur d’une volonté malheureuse. Personne donc ne délivre la volonté (de peur qu’aujourd’hui encore, par suite de cette condition malheureuse, le démon n’ait, pour la séduire, plus de facilités qu’il n’en eut lorsque, par une première séduction, il la précipita dans cet état), personne, dis-je, ne délivre la volonté de cette condition malheureuse, si ce n’est celui à qui l’Eglise tout entière, adresse chaque jour cette prière : « Ne nous induisez pas en tentation , mais délivrez-nous du mal[^1] ».

1. Jean, VIII, 37-11.
2. Matt. VI, 13.

### 91.

Jul. Ainsi, quand le Seigneur prononça ces paroles : « Si le Fils vous délivre, vous serez alors véritablement libres[[51]](#footnote-160) », il promit le pardon aux coupables qui ont perdu, en commettant le péché, non pas la liberté de détermination, mais la justice de leur conscience. Le libre arbitre est aussi intègre après le péché qu’il l’était avant le péché : c’est en effet au moyen du libre arbitre qu’une foule d’hommes renoncent aux passions honteuses qui fuient la lumière[^3], et que, purifiés des souillures ignominieuses du vice, ils se revêtent des splendides ornements de la vertu.

Aug. Relis seulement le passage où tu dis toi-même[[52]](#footnote-161) que l’Apôtre a voulu parler de l’habitude du péché, quand il a écrit : « Je ne fais pas ce que je veux; et je fais au contraire ce que je hais ». Comment donc la volonté de l’Apôtre est-elle encore libre après le péché, puisque, sinon par la transmission de la faute originelle, que vous n’admettez pas, du moins, et sans que vous puissiez élever ici aucune objection, par l’habitude de commettre le péché, habitude dont vous consentez de mauvaise grâce et vaincus par une évidence irrésistible à reconnaître l’existence, il a tellement perdu la liberté que ses gémissements blessent vos oreilles et confondent votre audace, quand vous l’entendez s’écrier

« Je ne fais pas ce que je veux » ; et encore : « Je ne fais pas le bien que je veux ; mais je fais le mal que je ne veux pas[[53]](#footnote-162) ? »

1. II Cor. IV, 2.
2. Ci-dessus, chap. LXIX.
3. Rom. VII, 15, 19.

### 92.

Jul. Cesse donc (si toutefois le sentiment ment de la différence entre le bien et le mal n’est pas complètement effacé de ton coeur), cesse d’outrager le Christ en interprétant ses paroles de telle sorte qu’il paraisse avoir nié le libre arbitre sans l’intégrité duquel il est impossible de démontrer l’équité de ses propres jugements.

Aug. C’est précisément parce que ses jugements sont équitables, qu’un joug accablant pèse sur les enfants d’Adam dès le jour où ils sortent du ventre de leur mère[^1] : ce joug serait tout à fait inique, si ces enfants ne contractaient pas le péché originel, par suite duquel l’homme est devenu semblable à la vanité[[54]](#footnote-164).

1. Eccli. XL, 1.
2. Ps. CXLIII, 4.

### 93.

Jul. Ecoute ces paroles où il nous montre la force de la liberté humaine: « Pour moi, je suis venu au nom de mon Père, et vous ne m’avez point reçu; si un autre vient en son propre nom, vous le recevrez[^3]». Et ailleurs : « Ou estimez l’arbre bon et le fruit bon ; ou estimez l’arbre mauvais et le fruit mauvais[[55]](#footnote-166) ». Et encore : « Si vous ne voulez pas croire à mes paroles, croyez à mes oeuvres[^5] ». Mais l’affirmation la plus énergique à cet égard, réside dans les paroles par lesquelles il déclare que l’accomplissement de ses désirs a été empêché par la volonté humaine : « Jérusalem, Jérusalem », s’écrie-t-il, « combien de fois j’ai voulu rassembler tes enfants comme une poule rassemble ses petits sous ses ailes, et tu n’as pas voulu? » Il n’ajoute pas après cela : Je les ai rassemblés malgré toi, mais : « Votre maison vous sera laissée déserte[^6] » ; par où il montre qu’ils subissent à la vérité un juste châtiment pour leurs oeuvres mauvaises, mais aussi qu’ils n’ont pas dû être détournés par aucun moyen violent de l’accomplissement de leurs propres desseins. Il s’était déjà exprimé en ces termes par la bouche du Prophète : « Si vous voulez m’écouter, vous aurez pour vous nourrir les biens de la terre; mais si vous ne voulez pas m’écouter, le glaive vous dévorera[^7] ». Comment donc reconnais-tu l’existence du libre arbitre, toi qui as déclaré, non pas, il est vrai, sur l’autorité de la seule parole, mais d’après un témoignage de l’Evangile, interprété à la manière, que la volonté humaine n’est pas libre?

Aug. Je dois ici t’excuser, parce que ton erreur a pour objet une chose dont l’accès est très-difficile à l’intelligence humaine. A Dieu ne plaise que l’accomplissement des desseins de celui qui a en partage la toute-puissance et une prescience à laquelle rien n’échappe, soit empêché par l’homme. lis réfléchissent peu sur un sujet aussi profond, ou ils n’ont pas, dans leur esprit, une force de pénétration suffisante pour une telle profondeur, ceux qui croient que le Dieu tout-puissant veut une chose, mais que l’homme dont la faiblesse est le partage naturel, lui ôte par l’opposition de sa propre volonté le pouvoir de l’accomplir. S’il n’est pas douteux que Jérusalem n’a point voulu que ses enfants fussent rassemblés par lui, il est pareillement certain qu’il a, même malgré elle, rassemblé tous ceux qu’il a voulu d’entre ces enfants. Car, Dieu, suivant la parole d’Ambroise, un de ses plus fidèles serviteurs, appelle ceux qu’il daigne appeler, et il inspire des sentiments de piété à ceux à qui il lui plaît[^1], L’Ecriture, dans une multitude d’endroits, s’adresse à la volonté de l’homme, afin de lui faire sentir, par ces avertissements, ce qui lui manque et ce qui n’est pas en son pouvoir; et afin de le porter à implorer, dans son indigence, le se, cours de celui de qui viennent tous les biens. Car, s’il obtient réellement l’effet de cette prière qu’il nous est ordonné d’adresser à Dieu : « Ne nous induisez pas en tentation »; sans aucun doute il ne sera plus victime de son ignorance ni vaincu par une passion quelconque. Si donc il a été dit par le Prophète : « Si vous ne voulez pas m’écouter, le glaive vous dévorera », et autres paroles semblables, c’est afin que les hommes, reconnaissant en eux-mêmes des passions victorieuses, sussent de qui ils devaient implorer le secours nécessaire pour vaincre le mal. Quant à ces paroles: «Voici que votre maison « vous sera laissée déserte », Jésus-Christ les a prononcées parce qu’il avait alors sous les yeux plusieurs personnes que, par un jugement impénétrable, mais juste, il avait jugées dignes d’être délaissées dans leur endurcissement et abandonnées à elles-mêmes. Si en effet, comme tu le dis, « l’homme ne doit être, par aucune force nécessitante, détourné de l’accomplissement de ses propres desseins » (et ici sans doute il s’agit de desseins pervers), pourquoi l’apôtre Paul, n’étant encore que Saut, affamé de meurtre et altéré de sang, est-il, par un aveuglement corporel violent et par une voix effrayante venue d’en haut, détourné de son dessein sacrilège? Pourquoi ce persécuteur renversé par terre se lève-t-il pour devenir le plus infatigable de tous les prédicateurs de ce même Evangile, combattu par lui jusqu’alors avec acharnement[^8] ? Reconnais ici l’action de la grâce Dieu appelle tantôt d’une manière, et tantôt d’une autre manière, ceux qu’il daigne appeler : et l’Esprit souffle où il veut[^9].

1. Jean, V, 43.
2. Matt. XII, 33.
3. Jean, X, 33.
4. Matt. XXIII, 37, 38.
5. Isa. I, 19, 20.
6. Liv. II sur saint Luc, IX, 58.
7. Act, IX.
8. Jean, III, 8.

### 94.

Jul. Dans cet ouvrage que j’ai dit ci-dessus avoir été envoyé récemment par toi à Rome, tu as en effet manifesté tes sentiments avec une audace nouvelle. L’objection que nous vous opposons, et qui consiste à dire que vous niez le libre arbitre, s’étant présentée également à ton esprit pendant que tu écrivais le premier livre, voici les raisonnements que tu as établis avec la persévérance et la subtilité profonde que chacun te connaît : « Qui de nous prétend que le genre humain a perdu complètement le libre arbitre par le péché du premier homme? Le péché a détruit la liberté, c’est-à-dire la liberté qui existait dans le paradis, en d’autres termes la liberté de posséder une justice parfaite avec l’immortalité; c’est pourquoi la nature humaine a besoin de la grâce divine, comme le Seigneur le déclare dans son Evangile : Si le Fils vous délivre, vous serez alors véritablement libres[^3] ; c’est-à-dire vous serez libres pour marcher dans la voie du bien et de la justice. Mais le libre arbitre est si loin d’avoir été détruit dans l’homme pécheur, que c’est précisément par ce libre arbitre que celui-ci commet le péché, principalement toutes les fois que son action coupable est accompagnée d’un sentiment de plaisir et d’affection pour le péché, et qu’en accomplissant cette action il fait ce qui lui plaît. De là ces paroles de l’Apôtre : Lorsque vous étiez, dit-il, esclaves du péché, «vous étiez libres à l’égard de la justice. Il a montre ici qu’il ne leur a pas même été a possible d’être esclaves du péché sans être libres sous un autre rapport. Ils ne sont a donc libres à l’égard de la justice que par aune détermination libre de leur part; ils a ne deviennent libres au contraire à l’égard du péché que par la grâce du Sauveur. C’est pourquoi ce docteur admirable s’est exprimé avec une justesse d’expressions qui ne laisse rien à désirer : Lorsque vous étiez esclaves du péché, dit-il, vous étiez libres à l’égard de la justice. Quel fruit avez-vous donc recueilli alors des choses dont vous rouissez maintenant? Car la fin de ces choses, c’est la mort ; mais maintenant, affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, vous avez pour fruit de cet affranchissement et de cet esclavage la sanctification, et pour fin la vie éternelle[^1]. Il dit qu’ils sont libres à l’égard de la justice, non pas qu’ils sont affranchis de la justice; mais il ne dit pas qu’ils sont libres à l’égard du péché, de peur qu’ils ne s’attribuent à eux mêmes la possession de cette liberté; il aime mieux dire avec une précision scrupuleuse qu’ils sont affranchis du péché, s’inspirant en cela de cette maxime du Seigneur : Si le Fils vous affranchit, vous serez alors véritablement libres. Conséquemment, puisque les enfants des hommes ne peuvent marcher dans la voie du bien, s’ils ne sont devenus enfants de Dieu, pourquoi notre adversaire veut-il attribuer au libre arbitre le pouvoir de vivre de cette manière, tandis qu’en réalité ce pouvoir est un don qui vient de la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur[[56]](#footnote-168), suivant ces paroles de l’Evangile : A tous ceux qui l’ont reçu, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu[[57]](#footnote-169)? » Un peu plus loin tu ajoutes pareillement : « Le pouvoir de devenir enfants de Dieu est donc donné à ceux qui croient en lui. Or, ce pouvoir, s’il n’est point donné par Dieu, ne saurait en aucune manière venir du libre arbitre, car on ne peut être libre pour faire le bien, tant qu’on n’a pas été affranchi par le libérateur; mais l’homme a se détermine librement au mal, dès qu’un séducteur caché ou visible fait naître en lui, ou dès qu’il excite lui-même en soi une délectation mauvaise. Ainsi, quoique certaines personnes disent que tel est notre a enseignement, quoique cet adversaire ose même l’écrire, il n’est pas vrai que tous soient contraints, même malgré eux, par la violence irrésistible de leur propre chair, à commettre le péché; mais s’ils sont arrivés à un âge où ils puissent se déterminer par leur raison propre, alors ils restent dans l’état du péché, et ils tombent de péchés en péchés par leur volonté personnelle. Mais cette même volonté, qui est libre dans les méchants, parce qu’elle trouve son plaisir dans le mal, n’est pas libre dans les bons, parce qu’elle n’a pas été affranchie. Et l’homme ne peut faire aucun acte de bonne volonté, sans le secours de celui qui ne peut vouloir le mal[^5] ». Dans tout ce passage de ton livre, que j’ai cité mot à mot, je vois le nom de la grâce placé de telle sorte à côté de la négation du libre arbitre, que ce qu’il y a de bon dans tes expressions ne saurait excuser ce qu’il y a de mauvais dans tes pensées, et que la dignité des mots employés par toi est au contraire avilie par la manière dont tu les rapproches de tes dogmes. Au lieu donc de t’honorer toi-même par ces discours, tu n’as réussi qu’à flétrir ce qui est en soi tout à fait digne de respect. Pour nous cependant, nous divisons les choses que tu as réunies, afin que la divinité de la grâce, débarrassée des éléments que tu y as rattachés d’une manière sacrilège, ne souffre aucune atteinte de notre réponse, et qu’au lieu des louanges mensongères des Manichéens elle reçoive uniquement les éloges vrais des catholiques. Nous confessons donc la grâce du Christ et ses opérations multiples. Le premier bienfait conféré par elle consiste en ce que nous avons été faits de rien. Le second consiste en ce que nous sommes, par la faculté de sentir, supérieurs aux êtres qui n’ont que la vie, et par la raison à ceux qui n’ont que la faculté de sentir; cette raison a été donnée à l’âme, afin que celle-ci devint l’image du Créateur, et la liberté de détermination qui lui a été accordée n’est pas un attribut moins éclatant de sa sublime dignité. Nous attribuons aussi à cette même grâce l’accroissement progressif des biens dont elle ne cesse.de nous enrichir. C’est elle qui a fait donner la loi aux hommes, afin qu’ils trouvassent dans celle-ci un secours puissant[^6]; cette loi avait pour objet de ranimer par des enseignements multipliés, et d’entretenir par ses exhortations le flambeau de la raison que des exemples pervers et l’habitude du vice avaient presque éteint. L’incarnation du Verbe et sa vie passée au milieu de nous[^7] ont donc été l’oeuvre suprême et parfaite de cette grâce; en d’autres terme de cette libéralité divine qui a été la cause première de tout ce qui existe. Dieu, en effet demandant à son image une réciprocité d’amour, nous a donné cette preuve éclatante de la tendresse infinie et tout à fait ineffable avec laquelle il a agi à notre égard, afin que nous lui rendions au moins l’hommage d’un amour et d’une reconnaissance tardive; lui qui, pour nous donner un gage suprême de sa charité envers nous[^8], n’a pas épargné son propre Fils, mais l’a livré pour nous; nous a promis en même temps, si nous voulions désormais obéir à sa volonté, la faveur d’une participation éternelle à l’héritage de son Fils unique[^9].

Aug. O disciple de Pélage, la charité veut le bien et la charité vient de Dieu, non point par la lettre de la loi, mais par l’esprit de la grâce. La lettre est un secours pour les prédestinés, en ce sens que, donnant le précepte sans donner en même temps la force de l’accomplir, elle avertit les faibles de recourir à l’esprit de la grâce. C’est ainsi que ceux pour qui la loi est bonne, c’est-à-dire ceux à qui elle est utile, en font un usage légitime[^10], autrement la lettre tue par elle-même[^11]; la raison en est que, ordonnant ce qui est bien, mais ne donnant pas la charité qui est seule capable de vouloir le bien, elle rend les hommes coupables de prévarication.

1. Id. VIII, 36.
2. Rom. VI, 20, 22.
3. Id. VII, 25.
4. Jean, I, 12.
5. Contre deux lettres des Pélagiens, liv. 1, n. 5-7.
6. Isa. VIII, 20, suiv. les Sept.
7. Jean, I, 14.
8. Rom. V, 8.
9. Id. VIII, 32, 17.

. I Tim. I, 8.

. II Cor. III, 6.

### 95.

Jul. Ainsi, cette grâce qui, dans le baptême, non-seulement remet les péchés, mais, outre le bienfait de cette rémission, nous élève au-dessus de nous-mêmes, nous fait enfants adoptifs de Dieu et nous consacre à lui, cette grâce change la condition méritoire des coupables, elle ne crée pas en eux le libre arbitre; nous recevons celui-ci au même moment où nous recevons l’existence, et nous en faisons usage seulement quand nous sommes assez avancés en âge pour être capables de distinguer le bien d’avec le mal. Nous reconnaissons donc une foule d’espèces de secours divins réellement accordés à la bonne volonté; mais nous nions en même temps que ces différentes sortes de secours créent de nouveau la liberté de détermination détruite précédemment, ou que jamais aucun homme ait été un instant privé de cette liberté et soumis à la nécessité de faire, soit le bien, soit le mal; tous ces secours, sans exception, agissent avec le libre arbitre.

Aug. Si la grâce ne prévient pas, ou, pour mieux dire, si la grâce ne produit pas la volonté, mais qu’elle agisse seulement avec une volonté préexistante, comment ces paroles sont-elles vraies : « Dieu produit en vous même le vouloir[^1] ? » Et celles-ci : « La volonté est préparée par le Seigneur[[58]](#footnote-171) ? » Et ces autres : « La charité vient de Dieu[^3] », la charité qui seule veut le bien d’où naît le bonheur véritable ? Ou bien, si c’est la connaissance de la loi et de la parole de Dieu qui produit en nous la charité, et si nous aimons, non point par un don de Dieu, mais par une détermination de notre volonté, ce que les enseignements de Dieu nous ont révélé comme devant être l’objet de nos affections, comment ce qui est moindre nous vient-il de Dieu, tandis que ce qui est plus grand nous vient de nous-mêmes ? Car, dans cette hypothèse, nous ne pouvons avoir cette connaissance si Dieu ne nous la donne, en d’autres termes, si Dieu ne nous enseigne ; mais nous pouvons aimer sans que Dieu nous donne la charité qui est au-dessus de toute science[[59]](#footnote-172). Cette doctrine ne peut être enseignée que par des hérétiques nouveaux et par des hommes aveuglément ennemis de la grâce de Dieu.

1. Philipp. II, 13.
2. Prov. VIII, 35, suiv. les Sept.
3. I Jean, IV, 7.
4. Eph, III, 19.

### 96.

Jul. Conséquemment, tandis que les Catholiques confessent l’existence du libre arbitre, à raison duquel seul le Maître des nations écrit que nous devons comparaître devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû à son corps suivant le bien ou le mal qu’il a fait[^5]; vous, au contraire, vous niez ce même libre arbitre, je ne dis pas seulement avec Manès, mais avec Jovinien, dont tu oses nous accuser de suivre la doctrine : votre langage est différent, mais votre impiété est la même que la sienne. Pour rendre cette vérité plus évidente, exposons séparément la doctrine de chacun. Nous disons, nous, que par le péché de l’homme la condition naturelle de celui-ci n’est point changée, mais seulement la qualité de ses mérites; c’est-à-dire, que même dans l’homme pécheur subsiste le libre arbitre qui fait partie de sa nature, et par lequel il peut cesser de commettre le péché, comme il a eu par lui le pouvoir de s’écarter du chemin de la justice.

Aug. Nous savons que, suivant vous, la condition de la nature humaine n’a pas été changée par le péché, précisément parce que vous avez abandonné la foi catholique : suivant celle-ci, en effet, le premier homme a été créé dans un état tel qu’il n’était en aucune manière assujetti à la nécessité de mourir; mais cette condition de la nature a été changée par le péché, et la mort est devenue pour l’homme une nécessité tellement inévitable, que l’Apôtre parle en ces termes à ceux mêmes qui ont été régénérés spirituellement et qui ont reçu une vie nouvelle : « Si le Christ est en vous, quoique le corps soit mort par suite du péché, l’esprit est vivant par l’effet de la justice : si donc l’esprit de celui qui a ressuscité Jésus d’entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d’entre les morts vivifiera aussi vos corps mortels par son esprit qui habite en vous[^1] ». Saint Paul dit : « Il vivifiera aussi vos corps mortels » (ce que nous attendons avec confiance de la résurrection de la chair), sans doute parce qu’il vient de dire : « Le corps est mort à cause du péché » ; et vous ne voulez pas, vous, que la condition de la nature ait été changée par le péché. Cependant, quand les juges assemblés en Palestine eurent objecté à Pélage que, suivant lui, les enfants nouveau-nés se trouvaient dans le même état où était Adam avant son péché, il nia que tel fût son enseignement et condamna ce principe. Si cette condamnation avait été de sa part un acte sincère, votre hérésie aurait peut-être déjà complètement disparu : du moins Pélage lui-même eût été guéri de cette contagion pestilentielle. D’ailleurs, je vous demanderai si la nature coupable de péché n’a subi aucune altération : comme une telle prétention serait tout à fait absurde, il s’ensuit que cette altération existe; et si cette altération existe, la nature coupable a donc sans aucun doute été altérée. Comment alors n’a-t-elle pas subi de changement, puisqu’après avoir été saine elle se trouve viciée? Conséquemment, même en dehors de ce péché dont Jean de Constantinople parle en ces termes : « Adam a commis ce péché énorme, et il a enveloppé tous les hommes dans une commune réprobation[[60]](#footnote-174) » ; même en dehors donc de ce péché d’où la nature humaine tire sa condamnation originelle, comment peut on raisonnablement dire que la condition de la nature n’a pas été changée dans un homme qui s’exprime ainsi : « La loi est spirituelle, mais moi je suis charnel, vendu comme esclave au péché : aussi ce que je fais, je ne le sais pas, et ce que je veux, je ne le fais point[^3] », et autres paroles semblables ; alors même que ce changement serait dans cet homme, non pas une suite inévitable de sa naissance, mais, comme vous le prétendez, un effet de l’habitude de commettre le péché ? Voyez-vous combien votre langage est dénué de fondement, quand vous prétendez que le péché ne change point la condition de la nature humaine, mais seulement la qualité de nos mérites? A moins peut-être que vous ne disiez que le péché opère un changement, non pas dans la nature, mais dans l’homme. Que signifient ces paroles, sinon que l’homme n’est pas une nature? Pourriez-vous dire de pareilles énormités, si vous réfléchissiez avec une raison saine à ce que vous dites ?

1. II Cor. V, 10.
2. Rom. VIII, 10, 11.
3. Homélie sur Lazare ressuscité.
4. Rom. VIII, 14, 15.

### 97.

Jul. Manès dit que la volonté mauvaise est inspirée par la nature à laquelle il est impossible de vouloir le bien ; et que la volonté bonne est produite au contraire par la nature qui ne peut vouloir le mal : il impose ainsi aux natures différentes de chaque chose, une nécessité telle que leur volonté propre n’a pas le pouvoir de s’opposer à cette nécessité. Entre lui et nous, certes, il y a un abîme immense : voyons maintenant combien ta doctrine est éloignée de la sienne. Suivant toi, la volonté est libre, mais seulement pour faire le mal; la liberté de cesser de faire le mal ne lui appartient pas, tant que la nécessité de vouloir le bien ne lui a pas été imposée par la nature qui, pour rue servir de tes propres expressions, « ne peut vouloir le mal[[61]](#footnote-176) ». Tu établis ainsi que le genre humain ne fait usage du libre arbitre que pour.commettre le péché, et qu’il lui est impossible d’agir autrement. Par là tu déclares expressément que la nature humaine désire toujours et uniquement ce qui est mal, sans qu’il lui soit possible de vouloir le contraire ; tandis que la nature de Dieu ne peut vouloir le mal : et conséquemment, qu’il est impossible à la nature humaine d’accomplir aucune bonne action, à moins que Dieu n’ait assujetti cette nature mauvaise à la nécessité à laquelle il est lui-même soumis. Cela posé, que Dieu voie si; en réalité et dans le secret de ton coeur, tu n’es pas profondément attaché à Manès ; mais, autant que l’affinité des doctrines le démontre, tu n’as fait absolument rien autre chose que reconstruire sur un plan nouveau l’édifice même élevé par lui.

Aug. Plût à Dieu que tu travaillasses énergiquement à la destruction du manichéisme, au lieu de lui prêter un honteux appui ! Poussé par une folie qui va jusqu’à l’extravagance, Manès enseigne, non pas que la nature mauvaise est contrainte à faire le bien par une autre nature bonne et incapable de vouloir le mal; mais que la nature bonne est contrainte à faire le mal, par une nature mauvaise qui ne peut vouloir le bien ; et ainsi, par un acte d’extravagance inouïe, il prétend que la nature du mal est incapable de subir aucun changement, tandis qu’il refuse l’immutabilité à la nature du bien. Par là même, il est certain que, suivant l’enseignement de Manès, la volonté mauvaise est inspirée parla nature à laquelle il n’est pas possible de vouloir le bien ; mais Manès ne dit point, comme tu le supposes avec trop de bienveillance, que la volonté bonne est produite par la nature qui ne peut vouloir le mal : il ne regarde point la nature du bien comme étant en aucune manière immuable et comme ne pouvant vouloir le mal, puisqu’il croit qu’une volonté mauvaise lui est inspirée par la nature qui ne peut vouloir le bien ; d’où il conclut que par la puissance de la nature du mal il arrive que la volonté mauvaise existe réellement dans la nature du bien, laquelle, suivant lui, n’est pas autre chose que la nature de Dieu. Conséquemment, quand tu nies que la nature humaine ait été viciée par le péché du premier homme, tu autorises, autant du moins qu’il est en ton pouvoir de le faire, tu autorises Manès à attribuer à la nature du mal, inventée par lui, tous les maux dont il trouve les enfants accablés par suite de cette condition tout à fait déplorable à laquelle chacun les voit soumis. De plus, quand tu refuses d’admettre que l’homme ne peut vouloir le bien tant qu’il n’est pas secouru par celui qui ne saurait vouloir le mal, ne vois-tu pas que tu contredis en. cela l’auteur de ces paroles : « Sans moi vous ne pouvez rien faire[^1] » ; et l’Ecriture, où on lit ces autres paroles: «La volonté est préparée par le Seigneur[[62]](#footnote-177) » ; « C’est Dieu qui opère en nous-même le vouloir[^5] » ; « Les pas de l’homme seront dirigés par le Seigneur, et sa volonté suivra la voie que celui-ci lui aura tracée[^3]? » Ce qui m’étonne le plus ici, c’est que tu oses encore te dire chrétien, toi qui contredis ces maximes divines si nombreuses et si explicites.

1. Contre deux lettres des Pélagiens, liv. 1, n. 7.
2. Jean, XV, 5.
3. Prov. VIII, 35, suiv. les Sept.
4. Philipp. II, 13.
5. Ps. XXXVI, 23.

### 98.

Jul. Tu partages aussi en un point l’opinion de Jovinien : car celui-ci, dans le second livre de son ouvrage, dit que l’homme baptisé ne saurait pécher; mais qu’avant le baptême, il a à la fois le pouvoir de pécher et de ne point pécher. Jovinien pense donc avec toi que, à partir du moment de leur baptême, les hommes se trouvent dans la nécessité de faire le bien : cette maxime est aussi fausse que cette autre enseignée par toi , savoir que, avant le baptême, les hommes sont dans la nécessité de faire le final. Lorsque tu dis : « L’homme ne peut avoir aucune bonne volonté, s’il n’est secouru par celui qui ne peut vouloir le mal » ; sans aucun doute, tu prétends que l’homme obtient ce pouvoir de faire le bien en participant à la grâce et à la nature bonne; tu ajoutes cependant que cela peut avoir lieu dès le moment du baptême. Ainsi, en voulant rester également éloigné et de l’impiété et de la crainte de Dieu, tu t’es réfugié dans la société de Jovinien, mais tu n’as pas encore jusqu’à ce jour abandonné la secte infâme des Manichéens. Toutefois , autant Manès est plus impie que Jovinien, autant celui-ci est moins coupable que toi. Car, pour résumer plus brièvement encore ce que nous avons établi jusqu’ici, Manès enseigne que dans tous les hommes la nature des ténèbres, qui leur inspire une volonté mauvaise, commet le péché et ne peut pas accomplir d’autres oeuvres que le péché. Tu enseignes, toi, que dans tous les hommes, la nature qui a été flétrie par les ténèbres du premier péché et qui est devenue ainsi le principe véritable de la volonté mauvaise, commet elle-même le péché et ne peut vouloir le bien. Jovinien enseigne que la volonté de l’homme commet le péché, mais seulement jusqu’au moment où l’homme reçoit le baptême : après le baptême, cette volonté ne peut plus avoir d’autre objet que le bien. Les catholiques, c’est-à-dire nous, nous enseignons que depuis le commencement jusqu’a la fin de la vie, sans aucune violence provenant de la nature, la volonté commet le péché dans chaque homme en particulier; mais une volonté qui, au moment où elle pèche, même avant le baptême, a le pouvoir de s’abstenir du mal et de faire le bien, de telle sorte qu’elle agit avec une liberté véritable. Ainsi, aucun de vous n’est en possession de la vraie doctrine : mais du moins, puisque vos erreurs découlent d’un principe commun et unique, ta manière de procéder serait moins révoltante, si tu admettais’ les conséquences de ce principe; si, quand tu enseignes avec Manès que le péché est commis par la nature mauvaise, c’est-à-dire par une nature privée de liberté, si tu disais avec lui aussi que cette nature ne saurait être purifiée par aucun moyen (il est vrai que tu établis cette maxime en un autre endroit) ; et si tu ajoutais cette autre conséquence nécessaire, que, par là même, le sacrement de baptême est complètement inutile. Ou bien, en supposant que tu prétendes avec Jovinien que les inclinations au bien naissent au moment où l’on reçoit la foi, si tu disais avec le même Jovinien que la nature était bonne, même avant le baptême, et que, bien que cette nature eût le pouvoir, elle n’était pas cependant soumise à la nécessité de faire le mal, et qu’ainsi, par la consécration du baptême, elle a été élevée à un état incontestablement meilleur. De cette manière, en effet, tu te trouverais à la vérité en contradiction avec la raison, mais du moins, tu ne contredirais en rien les opinions de ceux que tu prends pour maîtres.

Aug. Tu as oublié quel est notre enseignement : je te prie de vouloir bien rappeler tes souvenirs à cet égard. C’est nous qui, malgré vos réclamations, enseignons que les justes eux-mêmes, tant qu’ils sont dans cette vie, ont toujours sujet de dire avec vérité et en leur propre nom, dans leurs prières : « Pardonnez-nous nos offenses[^6] ». Et s’ils disent qu’ils n’ont point de péché, ils se trompent eux-mêmes, et la vérité n’est pas en eux[^7]. Que signifie donc ce verbiage sans fondement, par lequel tu déclares que je partage les sentiments de Jovinien, quand il enseigne que l’homme baptisé no peut plus pécher? A Dieu ne plaise que nous soyons sourds et muets jusqu’à ne pas entendre ces paroles que répètent les fidèles baptisés, ou jusqu’à ne pas les répéter avec eux : « Pardonnez-nous nos offenses ! » Dès le jour où l’homme commence à se déterminer par sa volonté propre, il possède à la fois le pouvoir de commettre et de ne point commettre le péché ; mais il ne saurait exercer le dernier de ces deux pouvoirs sans le secours de Celui qui a dit : « Sans moi vous ne pouvez rien faire[^1] » ; il peut au contraire exercer le premier par sa volonté propre, soit en se trompant lui-même, soit en se laissant tromper par un autre séducteur, soit enfin parce qu’il se trouve soumis à l’esclavage du péché. Or, nous connaissons des hommes qui ont été , avant le baptême, secourus par l’Esprit de Dieu pour que leur volonté se portât aux choses de Dieu, comme Corneille[[63]](#footnote-179) ; nous en connaissons certains autres qui n’ont pas reçu ce secours, même après le baptême, comme Simon le Magicien[^3]. Les jugements de Dieu sont, en effet, un abîme sans fond[[64]](#footnote-180), et sa grâce n’est point le fruit des oeuvres; autrement la grâce ne serait plus une grâce[^5]. Cesse donc de nous attribuer les noms injurieux de disciples de Manès et de Jovinien : si tu pouvais ouvrir les yeux, tu verrais quels sont ceux sur qui retombent les injures que tu nous adresses, à nous qui, nous attachant à leur doctrine, ne pouvons nier le péché originel; et si tu avais tant soit peu le sentiment de la pudeur, tu garderais le silence. Mais tu portes la calomnie jusqu’à dire que, dans un autre endroit, j’ai déclaré expressément que l’homme ne peut être purifié de ses péchés ; tandis que, en réalité, je lui attribue non-seulement ce pouvoir, ruais encore la faculté de parvenir à un état où il jouira du bonheur suprême de ne pouvoir plus pécher.

1. Matt. VI, 12.
2. I Jean, I, 8.
3. Jean, XV, 5.
4. Act. X.
5. Id. VIII.
6. Ps. XXXV, 7.
7. Rom. XI, 6.

### 99.

Jul. Mais loin de là, calomniant tous les hommes à la fois, tu prétends que la nécessité de pécher a été imposée à la nature de la chair.

Aug. Nie donc que l’Apôtre ait prononcé ces paroles : « Quand vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l’égard de la justice ». Ou bien, si tu ne nies point qu’il les ait réellement prononcées , accuse le de n’avoir point parlé d’une manière exacte. Et, supposé que tu n’oses porter contre lui cette accusation, nie, si tu le peux, que ceux à qui il parlait en ces termes, aient eu réellement, quand ils étaient libres à l’égard de la justice, une volonté libre à l’égard du mal : ou bien que la volonté de ces mêmes hommes ait été, quand ils se trouvaient soumis à l’esclavage du péché, libre à l’égard du bien : et ose dire qu’ils ont été délivrés de cet esclavage par eux-mêmes, et non point par la grâce de Dieu, ceux à qui il est dit : « Mais maintenant que vous avez été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice[^1]», Si tu prétends au contraire qu’ils ont été délivrés par la grâce de Dieu de la souillure de leurs fautes passées, mais non point de cette domination du péché qui ne permet à personne de vivre dans la justice; et que, sans avoir nullement besoin pour cela de la grâce du Sauveur, ils ont pu par eux-mêmes, supposé qu’ils l’aient voulu, se soustraire à la domination du péché : dans quelle situation alors places-tu celui qui dit : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas[[65]](#footnote-182)? » Si ce langage est celui d’un homme qui vit sous la loi, et non point sous la grâce, nie que cet homme gémisse sous le poids d’une nécessité irrésistible; et affirme que la liberté de mener une bonne vie et une conduite honnête, appartient; en vertu du pouvoir qu’il a de se déterminer par sa volonté propre, à celui qui te crie : Tu mens, ou on te trompe, «je ne fais pas ce que je veux ». Si, au contraire, comme Ambroise l’a pensé avec plus de raison, l’Apôtre parle encore ici en son propre nom, la volonté personnelle des justes ne possède donc pas, dans la vie présente, pour accomplir le bien, une liberté aussi grande que celle dont ils jouiront dans cette autre vie où l’on ne dira plus : « Je ne fais pas ce que je veux ».

1. Rom. VI, 20, 22.
2. Id. VII, 19.

### 100.

Jul. Et que cette nature étant ainsi privée de la possession de l’éternité (laquelle sans aucun doute ne lui appartint jamais par le droit de naissance), sa volonté se portât constamment et fatalement vers le mal. Tu ajoutes : « La volonté qui est libre dans les méchants n’est point libre dans les bons » ; par ce langage, qui assurément n’est pas moins insensé que sacrilège, tu déclares libre ce que tu prétends ne pouvoir porter sa volonté que vers un seul objet.

Aug. Si la liberté n’appartient qu’à ce qui peut vouloir deux choses, savoir le bien et le mal, Dieu n’est donc pas libre, puisqu’il ne peut vouloir le mal, et que toi-même tu as dit de lui en toute vérité : « Dieu ne peut être que juste[^1] ». Est-ce que tu crois louer Dieu en lui déniant ainsi la liberté? Ne dois-tu pas plutôt comprendre que Dieu est soumis à une heureuse nécessité qui lui ôte le pouvoir d’être injuste ?

1. Ci-dessus, ch. XXIII.

### 101.

Jul. Toutefois, malgré la contradiction constante qui règne dans tes paroles, que le lecteur éclairé considère ce que tu as enseigné. Admettons avec toi que la volonté peut être appelée libre, alors même qu’elle ne peut vouloir le bien ; tu affirmes que cette volonté est délivrée dans le baptême. Or, dis-moi, en quel sens est-elle délivrée ? Est-ce pour être contrainte à se porter toujours vers le bien, sans qu’elle puisse jamais se porter vers le mal? Ou bien est-ce afin qu’elle puisse diriger ses désirs vers l’un et vers l’autre? Si tu réponds ici : C’est afin qu’elle soit contrainte à vouloir toujours le mal, tu reconnais toi-même combien tu mérites le titre de disciple de Jovinien. Si tu dis au contraire Comment la volonté peut-elle être libre, quand elle est contrainte à vouloir toujours le bien ? je réponds : Comment as-tu dit que la volonté était libre avant le baptême, si elle était contrainte alors à vouloir le mal exclusivement? Si donc tu réponds que la volonté devient libre après le baptême, en ce sens qu’elle peut à la fois commettre et ne pas commettre le péché , tu déclareras par là même que le libre arbitre n’existait pas quand la volonté n’avait pas ce double pouvoir. Tu es enfermé de toutes parts dans les piéges qu’ont tendus tes propres subtilités ; la volonté était libre avant le baptême; elle possédait la faculté de faire le bien comme elle possédait la faculté de faire le mal ; et tous les discours pompeux par lesquels tu t’efforces de persuader l’existence du mal naturel, ne serviront qu’à rendre ta confusion plus éclatante.

Aug. Le lecteur verra que j’ai déjà répondu ci-dessus aux accusations par lesquelles tu me déclares disciple de Manès et de Jovinien; je laisse à ton intelligence d’élite le soin de voir comment tu peux dire que celui dont, suivant nous, la volonté est préparée par le Seigneur, acquiert une volonté si fermement établie dans le bien qu’elle est contrainte à vouloir ce qui est bon (ce qui assurément n’a rien de commun avec notre doctrine.) En effet, être contraint , ce n’est plus vouloir d’une volonté libre ; quoi de plus absurde que de prétendre que l’on veut sans le vouloir ce qui est bon? Considère aussi quelle idée tu te formes de la nature de Dieu, quand, homme toi-même, tu enseignes que l’homme est contraint à vouloir le bien dès qu’il ne peut vouloir le mal. Est-ce que Dieu est contraint à vouloir le bien, parce que, étant absolument immuable, il ne peut vouloir le mal? La nature humaine, quoique susceptible de changements, est bonne en tant qu’elle a été créée; non-seulement elle a été exempte de vice dans sa formation, mais alors même que le vice l’a rendue mauvaise, elle conserve la faculté de faire le bien, elle peut encore devenir bonne. Cette maxime, conforme à la vérité, détruit les rêveries mensongères des Manichéens. D’autre part, dans le baptême tous les péchés sont tellement remis par la grâce de Dieu (par laquelle aussi l’homme dont le Seigneur a préparé la volonté est amené à recevoir le baptême lui-même) que désormais, quoique l’esprit de l’homme convoite contre la chair pour empêcher celle-ci de consentir à l’iniquité, cependant la chair à son tour convoite contre l’esprit pour empêcher celui-ci de faire ce qu’il veut. L’homme, en effet, a la volonté d’être exempt de cette concupiscence de la chair, mais il n’a pas le pouvoir d’en être délivré présentement ; c’est pourquoi aujourd’hui il gémit en lui-même, attendant l’adoption, la rédemption de son propre corps[^1], au jour où il aura encore une chair, mais où il n’aura plus le pouvoir de pécher. Maintenant donc, non-seulement il peut commettre le péché après le baptême, mais, lors même qu’il résiste sincèrement à la convoitise de la chair, il est encore parfois entraîné par elle à donner son consentement, et commet certains péchés qui, bien que véniels, n’en sont pas moins des péchés véritables; c’est pourquoi il a toujours sujet de dire dans cette vie : « Pardonnez-nous nos offenses[[66]](#footnote-185) ». Cette vérité catholique est une réfutation des vaines erreurs de Jovinien. Mais l’une et l’autre, c’est-à-dire cette maxime que nous enseignons contre Manès, et cette vérité que nous enseignons contre Jovinien, confondent à la fois votre hérésie et vos calomnies.

1. Rom. VIII, 23.
2. Matt. VI, 12.

### 102.

Jul. Si, au contraire, la volonté n’a point, avant le baptême, la liberté de faire le bien, et qu’apièi le baptême elle soit tellement libre à cet égard qu’elle n’ait plus le pouvoir de faire le mal, l’homme n’a donc jamais possédé le libre arbitre , et par là même il est incontestable que, avant le baptême, il a commis le péché sans être coupable, et qu’ensuite il possède la gloire sans s’être appliqué à vivre dans la sainteté.

Aug. Le libre arbitre n’existe donc pas non plus en Dieu, puisqu’il ne peut faire le mal comme il ne peut se nier lui-même[^1] ; en Dieu, dis-je, dont nous recevrons comme récompense suprême de devenir semblables, non pas à lui-même, il est vrai, mais à ses anges, et d’être, à notre tour, dans l’impuissance de commettre le péché. Car on doit croire que, après la chute du démon, Dieu accorda aux anges, en récompense de la bonne volonté par laquelle ils étaient demeurés dans la vérité, cette faveur que nul d’entre eux ne deviendrait dans la suite, par son libre arbitre, un nouveau démon.

1. II Tim. II, 13.

### 103.

Jul. Ce résumé concis montre clairement que tu contredis formellement tes propres opinions; après avoir promis de ne point nier le libre arbitre, tu le détruis en enseignant d’abord la nécessité du mal et ensuite la nécessité du bien.

Aug. Tu diras, comme je vois, que Dieu est réduit à une nécessité qui lui ôte le pouvoir de pécher, car assurément il ne peut vouloir et il ne veut point pouvoir pécher. Bien plus, si l’on doit appeler du nom de nécessité l’impuissance oie l’on est de ne pas être ou de ne pas entrer dans telle ou telle condition, c’est par une nécessité mille fois bienheureuse que l’on se trouve dans l’impuissance de ne pas vivre d’une vie de délices et de félicités, dans l’impuissance d’être arraché par la mort à cette vie, dans l’impuissance enfin de déchoir de cet état. Cette nécessité, si l’on doit employer ici le mot de nécessité, n’est pas pour les saines anges un poids qui les accable. mais un bien dont ils jouissent; pour nous, c’est un bien à venir, non pas un bien présent.

### 104.

Jul. Il est utile cependant, pour détruire jusqu’au dernier appui de ton opinion, de rappeler à notre esprit le souvenir des définitions que nous avons données précédemment. Si le péché n’est pas autre chose que la volonté de conserver et de recevoir ce que la justice défend et dont on est libre de se priver, il n’y a plus absolument aucun péché au monde.

Aug. Cette définition est celle du péché qui est seulement péché, mais elle n’est pas celle du péché qui est en même temps ce châtiment du péché par lequel a été détruite la liberté de ne point pécher : nous ne sommes délivrés de ce dernier et triste esclavage, que par celui à qui nous disons, non-seulement; « Pardonnez-nous nos offenses » ; mais encore : « Ne nous faites pas entrer en tentation, mais délivrez-nous du mal[^1] ».

1. Matt. VI, 12, 13.

### 105.

Jul. En effet, si la justice n’impute que ce dont on est libre de s’abstenir; si, d’autre part, la nécessité du mal existe avant le baptême, parce qu’alors, suivant tes propres expressions, la volonté n’a pas la liberté de faire le bien et ne peut pas faire autre chose que le mal; cette nécessité qu’elle subit la défend donc contre l’infamie attachée au mal; et ses oeuvres ne sauraient être un sujet d’accusation contre elle au tribunal de cette justice qui n’impute que le mal dont on a été libre de s’abstenir. De plus, si la nécessité du bien existe après le baptême, sans aucun doute il ne peut plus y avoir de péchés. Vois donc combien il est impossible de trouver dans le sang dont l’homme est formé, ce que la raison prouve clairement être l’essence du péché, puisque, d’après les termes de tes propres définitions, on ne le trouve pas même dans les moeurs.

Aug. Tu te trompes grandement, soit en croyant qu’on n’est jamais dans la nécessité de commettre le péché, soit en ne comprenant pas que cette nécessité est le châtiment d’un péché qui a été commis sans aucune nécessité. En effet, si la nécessité de commettre le péché n’existe jamais (et je ne parle pas de la force du mal qui nous atteint dès notre origine; car vous prétendez que ce mal n’existe pas), qu’éprouvait-il donc, je vous prie, celui qui, suivant votre interprétation, était telle ment accablé du poids de ses habitudes mauvaises, qu’il s’écriait : « Je ne fais pas le bien que je veux ; mais je fais le mal que je ne veux pas[^1]? » D’ailleurs, si je ne me trompe, tu sais combien il faut de travaux pour apprendre ce que, dans le cours de cette vie, on doit rechercher et ce que l’on doit éviter. Mais ceux qui n’ont point cette connaissance, par le fait même qu’ils ignorent le bien que l’on doit désirer et le mal que l’on doit éviter, subissent la nécessité de commettre le péché. En effet, il est nécessaire que celui-là pèche, qui, ne sachant pas ce qu’il doit faire, fait ce qu’il ne doit pas. C’est de cette sorte de maux que le psalmiste parlait à Dieu dans cette prière: « Ne vous souvenez point des fautes de ma jeunesse et de mon ignorance[[67]](#footnote-190) ». Si Dieu, dans sa justice, n’imputait pas ce genre de fautes, cet homme fidèle ne demanderait pas qu’elles lui soient pardonnées. De là encore ces paroles d’un autre serviteur de Dieu «Vous avez compté mes péchés et vous avez écrit le nombre de ceux que j’ai commis malgré moi[^3] ». Toi-même aussi, dans le dernier des quatre livres que tu as publiés contre mon livre unique, tu dis que des affections et des passions de l’âme u naissent dans ales hommes des inclinations qui deviennent des habitudes et qui jettent en eux des racines si profondes que , sans des efforts «héroïques, il est absolument impossible de les arracher». Tous ceux donc qui commettent le péché en cédant à une crainte qu’il n’est pas en leur pouvoir de surmonter, pèchent-ils autrement que d’une manière nécessaire ? Mais vous-mêmes vous reconnaissez que, dans celui du moins qui dit : « Je fais le mal que je ne veux pas », ces sortes de péchés sont la suite d’autres péchés qui ont été commis sans aucune nécessité. Car, celui qui, en subissant cette nécessité, n’éprouve d’autre contrainte que celle de l’habitude de pécher; celui-là, dis-je, sans aucun doute, avant qu’il eût commis le péché, n’était pas encore assujetti à la nécessité de l’habitude. Et conséquemment, même suivant votre doctrine, la nécessité de commettre des péchés dont on n’est pas libre de s’abstenir, est un châtiment infligé pour d’autres péchés dont on a été libre de s’abstenir lorsqu’on n’était accablé du poids d’aucune nécessité. Pourquoi donc ne croyez-vous pas que ce péché du premier homme, dont l’énormité est au-dessus de toute expression, a eu, pour corrompre la nature humaine tout entière, au moins autant d’efficacité que cette seconde nature en «aujourd’hui à l’égard d’un homme en particulier ? (tu as cru en effet devoir nous rappeler que l’habitude est appelée par les savants une seconde nature[[68]](#footnote-191).) Ainsi, puisque nous reconnaissons dans les hommes l’existence de péchés commis, non pas d’une manière nécessaire mais volontairement, lesquels n’ont d’autre caractère que celui de péchés, d’où il suit qu’on est libre de les éviter; puisque, d’autre part, le genre humain est rempli de péchés qui sont une suite nécessaire de l’ignorance ou des inclinations, et qui, outre leur caractère de péchés, sont encore un châtiment infligé pour d’autres péchés : comment peux-tu dire que, d’après les termes de nos définitions, on ne trouve plus aucun péché même dans les moeurs? Mais entendez ce que vous ne voulez pas entendre. De tous les péchés, soit originels,. soit personnels, déjà commis ou que l’on veut éviter, la grâce de Dieu seule nous délivre par Jésus-Christ Notre-Seigneur, en qui nous avons été régénérés et de qui nous avons appris à dire dans nos prières, non-seulement : « Pardonnez-nous nos offenses », parce que nous avons péché, mais encore : « Ne nous faites pas entrer en tentation », afin que nous ne commettions point le péché.

1. Rom. VII, 19.
2. Ps. XXIV, 7.
3. Job, XIV, 47, suiv. les Sept.
4. Voir ci-dessus, ch. LXIX.

### 106.

Jul. Cependant, après avoir mis sous les yeux du lecteur éclairé ce résumé de la discussion, examinons comment ton baptême, que tu déclares avoir été institué uniquement pour remédier aux suites des mouvements de la chair, remplit l’office qui lui est confié. Il s’annonce comme purifiant les hommes de leurs péchés; mais quand la cause de la volonté est plaidée devant le tribunal de la justice, la volonté n’est point déclarée coupable, parce qu’elle n’a pas eu le pouvoir de se déterminer autrement. Or, l’odieux de la culpabilité disparaissant , le mérite de celui qui pardonne perd aussi tout son éclat ; par la raison qu’il n’est pas possible de pardonner ce que l’on n’a pas le droit d’imputer. Par là même, ton baptême se voit frustré de la gloire de réaliser sa promesse : car, il ne trouve point de crimes dont il puisse s’honorer d’avoir accordé le, pardon; et, ne délivrant personne des liens du péché, il n’acquiert aucun droit à la reconnaissance que mériterait un tel bienfait : il ne peut convaincre de volonté mauvaise des hommes retranchés dans l’asile de la nécessité : et son inutilité absolue est démontrée par toutes ces raisons. Mais il est certain que la grâce qui nous a été préparée par le Christ, n’est pas inutile; et que, d’autre part, pour lui attribuer d’une manière rationnelle le caractère de bienfait véritable, on doit regarder la volonté du pécheur comme convaincue de culpabilité et comme ayant pu sans aucun doute vouloir le bien tout aussi librement qu’elle a voulu le mal. Ainsi, cette nécessité s’évanouit comme une fiction : et par là même il n’y a aucun péché qui soit la suite nécessaire de notre condition naturelle ; mais le libre arbitre continue de subsister dans la nature humaine : tu nies ce principe avec les Manichéens; nous le confessons, nous, avec les Apôtres et avec tous les catholiques.

Aug. Il est nécessaire que celui-là commette le péché, qui ignore la justice : aurait-il pour cela, quand il connaîtra la justice, moins besoin de recevoir le pardon des péchés que son ignorance lui aura fait commettre d’une manière nécessaire ? Ou bien, sous prétexte qu’il a appris comment il doit se conduire, doit-il avoir la présomption de croire qu’il pourra vivre. dans la justice par ses propres forces, et non point par le secours de celui à qui nous disons : « Ne nous faites pas entrer en tentation? » L’impunité n’est donc pas assurée par le fait seul que l’on s’est trouvé dans la nécessité de pécher : et pour que cette nécessité ne nous cause aucun préjudice, il nous faut un don particulier de celui à qui le Psalmiste disait : « Délivrez-moi des nécessités où je me trouve[^1] ». Or, Dieu accorde ce don de deux manières : en pardonnant les iniquités passées, et en nous aidant à ne pas entrer en tentation. Car chacun est tenté par sa propre concupiscence, qui l’entraîne et le séduit[[69]](#footnote-193). Cette concupiscence, ta cliente, a pour toi tant de charmes que tu la regardes comme digne d’éloges, pourvu qu’on ne se laisse pas entraîner par elle jusqu’à donner son consentement; comme si une chose qui pousse au mal cessait d’être mauvaise en soi, dès que celui qui subit cette impulsion, y résiste au lieu d’y céder. Mais, lors même que l’on consent à cette concupiscence, tu prétends encore, dans un verbiage également pompeux et fut-il, que la faute doit être attribuée à celui qui est tombé, non pas à celle qui l’a poussé; à celui qui a été en traîné, non pas à celle qui a entraîné; à celui qui a été séduit, non pas à celle qui a séduit: et tu en donnes cette raison, que dans ce cas l’homme a fait un usage mauvais d’une chose bonne : car tu as l’esprit tellement pervers que tu regardes comme une chose bonne la concupiscence par laquelle la chair convoite contre l’esprit. D’autre part, tu crois avoir raillé avec beaucoup de finesse notre doctrine touchant le baptême, et, par la plus criante des impostures, tu affirmes que, suivant nous, le baptême a été institué uniquement pour remédier aux suites des mouvements de la chair. Ce n’est point là ce que nous enseignons : notre doctrine que, avec la perversité particulière aux hérétiques nouveaux, vous vous efforcez de détruire, est celle-ci : Dieu a préparé un secours pour la naissance seconde et spirituelle que les hommes doivent recevoir en Jésus-Christ, suivant ce qui a été établi par celui-ci même, parce que en naissant du premier homme suivant la chair, ils contractent par cette naissance première la souillure de la mort antique[^3]. Je me sers ici des expressions de Cyprien, évêque de Carthage, de ce martyr à qui s’adressent aussi tes injures, quand tu attaques la foi si inébranlable. ment affermie de l’Eglise pour laquelle il a répandu son sang. Saint Paul dit en effet; « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort: et ainsi la mort a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[[70]](#footnote-194) » : conformément à ces paroles de l’Apôtre, dont il fut toujours un si fidèle interprète, l’évêque Cyprien confesse que ceux qui naissent d’Adam suivant la chair, contractent par cette naissance première la souillure de la mort antique. Pourquoi donc te joins-tu frauduleusement aux Apôtres et à tous les catholiques; puisque en réalité tu contredis d’une manière hypocrite les Apôtres, et d’une manière ou. verte un évêque catholique , décoré de la palme du martyre, sur un point de doctrine qu’il a partagé avec l’Eglise catholique d’Orient et d’Occident ?

1. Ps. XXIV, 17.
2. Jacq. I, 14.
3. Cyprien. Lettre LXIV à Fidus.
4. Rom. V, 12.

### 107.

Jul. Certes, l’explication donnée par toi des paroles de l’Apôtre, ne devrait obtenir autre chose qu’un sourire de mépris, si elle ne jetait l’effroi dans les âmes de ceux qui ignorent les Ecritures. « Lorsque vous étiez», dit l’Apôtre, « esclaves du péché, vous étiez libres à l’égard de la justice ». Il ne pouvait pas dire : Vous étiez délivrés; ce mot de délivrance s’emploie d’une manière convenable et dans son sens propre, quand il s’agit d’un homme délivré de choses qui lui causent un préjudice quelconque ; mais on peut dire que ceux-là sont libres à l’égard de la vertu, qui prétendent ne rien devoir à ta vertu. Ainsi, on peut dire qu’un homme est libre, soit à l’égard du bien, soit à l’égard du mal, quand se mettant au service de l’un des deux, il s’applique à ne rien faire pour l’autre ; mais on ne peut employer le mot délivré qu’à l’égard du mal; parce que ce mot de délivrance éveille naturellement l’idée d’un état de souffrance dont on est affranchi. Comment donc a-t-on pu susciter à l’Apôtre une difficulté au sujet de ces paroles, puisque, en s’exprimant ainsi : libres à l’égard du bien, délivrés du mal, il a parlé un langage qui est consacré par l’usage universel? « Lorsque vous étiez, » dit-il, esclaves du péché, vous étiez libres « à l’égard de la justice : quel fruit avez-vous donc recueilli alors des choses dont vous rougissez maintenant ? » Mais écoute ce que le même Apôtre a dit au même endroit, pour t’empêcher de croire que nous sommes par nature esclaves du péché : « Ne savez-vous pas que, lorsque vous vous êtes rendus esclaves de quelqu’un pour lui obéir, vous demeurez esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché, soit de la justice que vous écoutez[^1] ? » Vous vous êtes rendus vous-mêmes, dit-il, esclaves du péché pour te faire entendre qu’il attribue le péché à la volonté, et non pas à la naissance. Conséquemment, s’il a dit qu’ils avaient été libres à l’égard de la justice, c’est uniquement en ce sens qu’ils avaient refusé d’observer les préceptes de la justice.

Aug. Si l’Apôtre dit que les hommes ont été libres à l’égard de la justice, uniquement parce qu’ils avaient refusé d’observer les préceptes de la justice; ils n’étaient donc pas libres à l’égard de la justice et esclaves du péché, avant le moment où ils reçurent ces préceptes qu’ils devaient ensuite refuser d’observer? Qui oserait le prétendre? Celui-là donc délivre de cette nécessité de l’esclavage, qui non-seulement donne des préceptes par sa loi, mais qui accorde aussi par l’Esprit-Saint le don de la charité, afin que la délectation du péché soit vaincue par la délectation de cette charité: autrement la première conserve toute sa puissance et maintient son esclave sous le joug. Car on devient nécessairement l’esclave de celui par qui on a été vaincu[[71]](#footnote-196).

1. Rom. VI, 20, 21, 16.
2. II Pierre, II, 19.

### 108.

Jul. Enfin l’Apôtre ajoute aussitôt, qu’ils sont esclaves de la justice de la même manière qu’ils étaient auparavant esclaves du péché. D’où il suit que, si cela te plaît, tu peux dire que les hommes sont libres à l’égard du péché, quand ils obéissent aux lois de la justice; de même que l’Apôtre a dit qu’ils étaient libres à l’égard de la justice quand ils étaient esclaves du péché. C’est donc par une supercherie tout à fait inepte que tu as voulu dénaturer la simplicité du langage apostolique. Saint Paul, en effet, n’a point, comme tu le penses, défini avec un soin scrupuleux la doctrine que tu lui attribues : l’interprétation que tu donnes à ses paroles n’est pas autre chose qu’une rêverie. Voici comment tu raisonnes: l’Apôtre a mieux aimé employer le mot Délivrés, plutôt que le mot Libres, pour nous faire comprendre que la liberté de détermination donne le pouvoir de faire le mal, non pas celui de faire le bien. Mais le sens naturel de ses paroles résiste à ton interprétation. Car, s’il avait pensé , comme toi, que la liberté ne confère d’autre pouvoir que celui de commettre le péché, il aurait dû dire : Vous étiez libres à l’égard du péché, et non pas : « Vous étiez libres à l’égard de la justice » ; la qualification de libre eût été ainsi appliquée à celui qui recevait le concours de la liberté elle-même. Car, si l’on veut s’arrêter à des détails sans importance et purement accidentels , saint Paul a dit qu’ils étaient libres , et non pas qu’ils étaient indépendants à l’égard de cette justice. Logiquement donc , ce choix d’expressions serait plutôt en notre faveur, si nous voulions baser un argument sur de telles minuties. Mais à Dieu ne plaise ! nous comprenons la pensée de l’Apôtre, et la signification naturelle des expressions qu’il a employées en toute simplicité nous suffit. Le Maître des nations n’a point dit autre chose que ceci : Vous étiez libres à l’égard de la justice, vous n’en étiez point les esclaves vous avez été délivrés, vous avez reçu le pardon de vos péchés, sans perdre pour cela la liberté de détermination ; cette liberté par laquelle ils ont eu le pouvoir d’obéir au péché d’abord, et ensuite à la justice.

Aug. En donnant cette interprétation hérétique d’après laquelle la délivrance, par la grâce, des liens du péché, consisterait uniquement dans le pardon que l’homme reçoit de ses fautes passées; et non pas dans son affranchissement du pouvoir souverain que le péché exerce sur lui quand il est entraîné par sa propre concupiscence à donner son consentement à des convoitises criminelles; en donnant cette interprétation, dis-je, aux paroles de l’Apôtre, vous vous mettez en contradiction avec les prières des saints. Pourquoi, en effet, dit-on à Dieu : « Ne nous faites pas entrer en tentation », si le libre arbitre que nous avons reçu de la nature nous donne le pouvoir de nous préserver par nous-mêmes de ce péril? Pourquoi l’Apôtre dit-il : « Nous demandons à Dieu que vous ne fassiez point de mal[^1] », si Dieu délivre du péché seulement en accordant le pardon des fautes passées ?

1. II Cor. XIII, 7.

### 109.

Jul. Enfin, saint Paul montre quel est le sens précis de son exhortation par ces paroles qui la précèdent : « Je parle un langage humain à cause de la faiblesse de votre chair ; comme donc vous avez fait servir vos membres à l’impureté et à l’iniquité sans cesse croissante , ainsi maintenant faites servir vos membres à la justice pour votre sanctification ; car lorsque vous étiez esclaves du péché, vous étiez libres à l’égard de la justice[[72]](#footnote-199) ». Il est tout à fait d’accord avec lui-même , quand il dit que ceux-là ont été libres à l’égard de la justice, qu’il vient d’exhorter à conserver leurs membres dans une sanctification parfaite. Cependant, après nous être arrêtés longtemps ici à démontrer la vérité incontestable de ce que j’avais avancé[^3], savoir que ceux qui se laisseraient effrayer par vos discours nieraient le libre arbitre, et qu’une terreur imaginaire les précipiterait à une perte véritable; que, de plus, tu étais toi-même le principal adversaire du libre arbitre, revenons au livre adressé par toi à Valère, afin de prouver que tout d’abord tu avais nié que Dieu soit créateur, et que maintenant tu nies cette vérité en un endroit, et dans un autre endroit tu la confesses en des termes beaucoup plus impies que ceux de ta négation elle-même. La discussion que nous avons établie au sujet de ton premier livre a fait voir assez clairement que, dans cet ouvrage, tu niais d’une manière absolue que Dieu soit le créateur des hommes; tu affirmais, en effet, que « le démon recueille avec un droit légitime le genre humain comme le fruit d’un arbrisseau planté par lui-même[^1] », et beaucoup d’autres choses, qui tiennent lieu d’arguments dans ton livre; et qui ont pour but d’établir cette erreur. Mais dans ce nouvel ouvrage, quoique la généralité des opinions que tu y exposes conduisent à la même conclusion, tu t’efforces cependant de faire subir à cette doctrine des corrections qui ajoutent encore à l’impiété des termes dans lesquels tu l’avais d’abord exprimée.

Aug. Si le témoignage de l’apôtre ne te suffit pas, quand il dit : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; et la mort a passé ainsi dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché » ; Ambroise assurément a interprété la doctrine de l’Apôtre, non pas comme un manichéen (quoique tu accuses de manichéisme ceux qui professent la foi qu’il a professée lui-même), mais comme un catholique; or, il dit en interprétant cette doctrine: « Nous naissons tous dans l’état du péché, nous hommes dont l’origine même est souillée[[73]](#footnote-200)». Telle est la tige dont le démons cueilli le fruit légitimement et comme le fruit de sa propriété ; ce n’est point la nature créée par Dieu, mais bien le vice que le démon a fait germer et croître dans cette nature. Car ceux qui naissent dans l’état du péché ne sauraient appartenir à un autre maître qui l’auteur du péché, s’ils ne reçoivent une seconde naissance en Jésus-Christ.

1. Rom. VI, 19, 20.
2. Ci-dessus, ch. LXXIII.
3. Des Noces et de la Conc., liv. I, n. 26.
4. De la Pénitence, liv. I, ch. II.

### 110.

Jul. Mais achevons en quelques mots la réponse que nous devons au chapitre de ton livre, cité plus haut par nous[^3]. Je réponds donc avec autant d’assurance que de sincérité: Nous n’empêchons point, par une odieuse jalousie, les hommes d’avoir pour libérateur le Seigneur Jésus-Christ, quand nous les exhortons à ne pas se laisser abattre, en, croyant à vos paroles , par le désespoir de réussir jamais à devenir meilleurs et à ne pas renoncer à la doctrine de Jésus-Christ, sous prétexte qu’il commande des choses qui sont absolument au-dessus des forces de la nature humaine, de cette nature que le vice a flétrie dès le premier instant de son existence.

Aug. Mais la mort elle-même nous atteint dès le premier instant de notre existence ; et cependant Celui qui vivifie ceux qu’il veut[^1], nous délivre de cette mort; c’est à lui que doivent recourir ceux qui veulent être délivrés du mal qui les a atteints au moment où ils étaient engendrés; lis dans l’Evangile le nom de Celui qui les attire à recourir ainsi à lui[[74]](#footnote-202).

1. Ch. LXXIV.
2. Jean, V, 21.
3. Id. VI, 41.

### 111.

Jul. Quand nous les exhortons à accourir vers Celui qui crie : « Mon joug est suave et mon fardeau est léger[^3] », et qui, par une libéralité tout à fait inestimable, accorde le pardon à la volonté mauvaise et rend meilleure, en la renouvelant et en l’adoptant, l’innocence créée bonne par lui.

Aug. Les hommes auxquels, par une odieuse jalousie, tu refuses un libérateur, sont précisément ceux que tu nies être atteints d’un mal dont ils aient besoin d’être délivrés. Comment donc peux-tu répondre avec assurance et avec sincérité que vous ne refusez point aux hommes, par une odieuse jalousie, un libérateur dans la personne du Seigneur Jésus-Christ, puisque tu travailles en réalité, avec autant d’opiniâtreté que d’hypocrisie, à empêcher les chrétiens de croire que les enfants reçoivent leur salut du Christ comme son peuple qui est sauvé par lui des péchés dont il est coupable, raison pour laquelle, ainsi que l’Evangile nous l’apprend, le Christ a été appelé Jésus[[75]](#footnote-204) ? Vous ne pourrez donc pas enseigner que vous ne refusez point aux hommes, par une jalousie odieuse, un libérateur dans la personne du Christ, puisqu’il vous est absolument impossible de prouver que les enfants ne sont pas des personnes humaines.

1. Matt. XI, 30.
2. Id. I, 21.

### 112.

Jul. Aussi je m’étonne grandement que tu aies osé citer ce texte de saint Pierre « On devient l’esclave de celui par qui on a été vaincu[^5] ». Manifestement ces paroles sont en notre faveur, quand nous affirmons que personne ne peut appartenir au démon s’il n’a cédé et ne s’est rendu lâchement à la suite d’un combat de la volonté. Mais elles n’auraient pas dû être citées par toi , puisqu’elles contredisent formellement ta doctrine, quand tu enseignes que le démon possède sous son empire les enfants qui naissent sans avoir encore de volonté personnelle, et par là même sans avoir pu être vaincu et sans avoir pu commettre le péché.

Aug. Ceux que tu prétends n’avoir pas encore été, au moment de leur naissance, en état d’être vaincus ni même de combattre, tirent leur origine de celui en qui tous ont péché; et, ce qui est pire, cet homme fut vaincu sans combat. Adam a existé, et nous avons tous existé en lui ; Adam a péri, et tous ont péri en lui[^1]. Laissez donc approcher des enfants Celui qui est venu chercher ce qui avait péri[[76]](#footnote-206); autrement, puisque ces enfants sont eux-mêmes des hommes, vous refusez réellement, et par une odieuse jalousie, un libérateur aux hommes dans la personne de Jésus, de quelque pompeux verbiage que vous croyiez pouvoir couvrir la dureté barbare de cette erreur enseignée par vous.

1. II Pierre, II, 19.
2. Ambr. Liv. VII sur saint Luc, ch. XV, n. 231.
3. Luc, XIX, 10.

### 113.

Jul. Aussi tu as compris que ces paroles avaient beaucoup de force contre toi; et, comme si elles-mêmes t’avaient adressé cette question : Comment donc les enfants peuvent-ils être soumis à l’empire de la puissance ennemie, si l’on croit à ces paroles de l’Ecriture : Tout homme, lorsqu’il est vaincu, devient aussitôt l’esclave de son vainqueur; puisque, d’autre part, il est certain que l’enfance, encore privée de l’usage de la raison et de la volonté, n’a pu ni livrer un combat, ni se rendre? tu ajoutes[^3] : « Le péché, en effet, est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; et la mort a passé ainsi dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[[77]](#footnote-208). Dieu est le créateur des enfants qui naissent, mais de telle sorte que la et condamnation atteint, pour le fait d’un seul homme, tous ceux d’entre eux qui n’ont pas été délivrés par lui en recevant une seconde naissance. Celui, en effet, que l’Apôtre désigne sous le nom d’un potier qui, de la même masse d’argile, fait, par un sentiment de miséricorde , un vase d’honneur, et par un acte de justice, un vase d’ignominie[^5], est le même que Celui dont « l’Eglise chante la miséricorde et la justice[^6] » .Quoique, dans mon livre quatrième[^7], j’aie montré en quelques mots comment on doit entendre ce texte de l’Apôtre cité par toi, et à l’aide duquel tu as jeté le trouble dans l’esprit de beaucoup de personnes sans instruction, j’en donnerai cependant, avec le secours du Christ, une explication plus complète dans le présent ouvrage, et mon livre deuxième sera consacré exclusivement à une discussion pleinement détaillée de ce passage de l’Apôtre avec le contexte.

Aug. Nous avons répondu, dans notre livre sixième, à cette démonstration que tu prétends avoir établie en peu de mots dans ton livre quatrième[^1] ; quant à l’explication que tu promets de donner dans cet ouvrage, on verra combien cette promesse est vaine dès les premiers efforts que tu feras pour la remplir.

1. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 8.
2. Rom. V, 12.
3. Id. IX, 21.
4. Ps. C, 1.
5. A Turbantius.
6. Contre Julien, liv. VI, n. 75 et suiv.

### 114.

Jul. Pour le moment, il me suffira de faire observer en deux mots que tu ne peux en aucune manière trouver dans ces paroles la confirmation d’une maxime dont la science, la raison et la loi de Dieu démontrent hautement l’injustice. Que le lecteur attentif médite donc à loisir cette proposition énoncée par toi : Dieu donne l’existence à des êtres mauvais, et il crée les hommes dans une condition telle que, sans avoir mérité, par leur volonté personnelle, ni récompense, ni châtiment, ils sont tous dans la voie de la damnation.

Aug. Voici ce que j’ai dit : Dieu crée la nature des hommes; ceux-ci sont mauvais, il est vrai, mais Dieu n’est point l’auteur du vice dont ils sont flétris; il tire au contraire le bien de ce vice, quoique les hommes créés par lui soient réellement mauvais; il les crée en tant qu’ils sont hommes, non pas en tant qu’ils sont mauvais. Ces hommes, en effet, ne seraient pas appelés des vases d’ignominie, s’ils n’étaient point mauvais ; cependant, par la nature qu’ils ont reçue de Dieu, ils sont bons incontestablement; mais ils sont mauvais par l’effet du vice, dont l’ennemi a déposé le germe dans leur nature, quoique en cela il ait agi directement contre les droits de celle-ci; car c’est par là que la nature est devenue mauvaise; en d’autres termes, que l’homme est devenu mauvais. Le mal, en effet, en effet, ne peut jamais subsister que dans quelque bien, par la raison qu’il ne peut subsister ailleurs que dans une substance ; or, toute substance, en tant qu’elle est substance, est une chose bonne. Considérez avec soin quel est le sens véritable des paroles qui semblent se contredire mutuellement, mais qui en réalité ne se contredisent point, si toutefois les fumées d’une opiniâtreté orgueilleuse ne vous ont pas rendus complètement aveugles.

### 115.

Jul. Et pour ne pas nous laisser ignorer de quelle époque tu parles, tu déclares que depuis Adam (lequel, suivant tes propres expressions, renfermait en lui seul tous les hommes) jusqu’à la fin du monde, ceux qui n’ont pas reçu le baptême sont voués à la damnation et appartiennent au démon. Par cette maxime tu essaies d’opérer une guérison beaucoup plus funeste que la blessure faite par toi précédemment. Car, afin d’échapper à la haine dont tu étais poursuivi, parce que tu donnais au démon le titre de créateur des hommes, tu corriges ta doctrine et tu confesses que Dieu est créateur, mais créateur d’êtres semblables à ceux que Manès attribue au prince des ténèbres.

Aug. « Nous naissons tous dans l’état du péché, nous hommes dont l’origine même est souillée ». Ces paroles ne sont pas de l’hérétique ignoble, Manès, mais d’un personnage catholique et saint, elles sont d’Ambroise[^1]. De plus, Manès ne dit point que toute nature, considérée comme telle, est bonne; et quant à celle qu’il prétend être une nature mauvaise, il ne dit en aucune manière qu’elle puisse être guérie et devenir bonne : ce que la foi catholique enseigne de la nature humaine par rapport aux enfants et par rapport aux adultes, contre les Manichéens et contre les Pélagiens, que des maladies différentes ont rendus, les uns et les autres, également insensés.

1. De la Pénitence, liv. I, ch. II ou III.

### 116.

Jul. Croyant en effet que les hommes sont mauvais par le fait même qu’ils naissent, il leur assigna un créateur qui permit de ne pas faire retomber sur le Dieu bon la responsabilité odieuse d’une oeuvre mauvaise ; et parce qu’il avait donné une définition erronée du péché, en ce sens qu’il regardait comme une oeuvre de la nature ce qui ne peut être que l’effet d’un acte de la volonté, il a, par une conséquence logique, supposé ensuite que cette origine mauvaise est l’œuvre d’un créateur mauvais; en cela, il témoigne plus de respect pour Dieu et plus de mépris pour la nature. Toi, au contraire, tu enseignes que, à la vérité, les hommes naissent mauvais, mais que Dieu les a créés tels : en cela tu fais plus d’injure à Dieu et tu rends plus d’honneur à la nature : car celle-ci peut invoquer pour sa défense la majesté du Créateur, tandis que la hideuse difformité de l’oeuvre est une accusation contre lui.

Aug. Accuse donc, si tel est ton bon plaisir, accuse Dieu de la difformité de ses oeuvres car certains corps naissent tellement contrefaits que plusieurs d’entre eux reçoivent, à raison de leur difformité excessive, le nom de monstres. Les corps, en effet, ne sont pas créés par un autre dieu, comme Manès le suppose gratuitement, ni par des dieux inférieurs, comme Platon l’enseigne faussement il est certain au contraire que même les corps de ce genre sont l’ouvrage du Dieu bon et juste; si tu recherches l’origine de leur difformité dans le joug accablant qui pèse sur les enfants d’Adam[^1], tu trouveras que ce Dieu n’est point mauvais, comme celui à qui Manès a recours pour la formation des corps; ni vaincu et lié ou associé d’une manière quelconque avec les êtres mauvais, comme Manès ne craint pas de le croire du Dieu bon ; mais qu’il est parfaitement justifié par la doctrine du péché originel, telle que l’enseigne la foi catholique dont votre erreur vous a fait abandonner les principes. Car, si personne n’avait commis le péché, on n’aurait vu naître dans le paradis aucun corps monstrueux ou d’un aspect repoussant.

1. Eccli, XL, 1.

### 117.

Jul. Tu n’as pas craint, dans ta perversité extrême, d’attribuer formellement à Dieu ce que Manès n’a pas voulu paraître lui attribuer implicitement, quand il a imaginé un deuxième créateur : vous êtes l’un et l’autre ennemis de la vérité, mais jusqu’à toi on ne croyait pas que ce personnage pût être surpassé en impiété.

Aug. Avant moi vivait Ambroise , lequel n’était point Manichéen ; avant Ambroise vivaient Hilaire, Grégoire; avant ces derniers, Cyprien, et d’autres dont il serait trop long de citer les noms; tous ces hommes n’étaient point Manichéens. Et cependant ils ont enseigné à l’Eglise, après l’avoir appris eux-mêmes de l’Eglise, que les enfants contractent le péché originel, et qu’ils ont besoin d’être exorcisés et de recevoir des insufflations, pour être arrachés à la puissance des ténèbres, et transférés dans le royaume de leur Sauveur et Seigneur[^1]. Le Christ est mort même pour les enfants, et tu as été, obligé de le reconnaître : « Ainsi tous sont morts; et il est mort pour tous » ; c’est l’Apôtre qui a écrit ces paroles[[78]](#footnote-213). Or, si, par une conséquence rigoureuse de tes propres paroles, saint Paul doit, lui aussi, recevoir le nom de Manichéen, quel nom faudra-t-il donc te donner à toi-même ?

1. Coloss. I, 13.
2. II Cor. V, 14, 15.

### 118.

Jul. Toi cependant, tu as justifié, suivant l’expression d’un prophète, ta soeur Sodome[^3] : on croira pouvoir absoudre Manès, quand on comparera ses paroles à tes blasphèmes. Je m’étais glorifié, dans le premier livre de mon ouvrage, de ce que j’étais déchiré,par un stylet qui avait déjà servi à outrager les Apôtres; mais aujourd’hui, je ne puis assez admirer combien mon bonheur est grand; j’obtiens le blâme de celui par qui Dieu même est accusé.

Aug. Tu es blâmé par un homme qui enseigne, avec Ambroise et avec les autres qui partagent l’opinion d’Ambroise, que le Christ est le libérateur des enfants eux-mêmes ; et non-seulement tu accuses le Christ d’avoir menti, quand il a dit qu’il était venu sauver et chercher ce qui avait péri[[79]](#footnote-215) ; mais tu t’efforces de l’empêcher de chercher les enfants pour les sauver.

1. Ezéch. XVI, 51.

### 119.

Jul. Comment ai-je pu mériter l’honneur de tels outrages? Tu n’aurais pu réussir, par tes louanges,à me procurer tant de gloire. Tu prétends que mes opinions doivent être condamnées, mais que les oeuvres de Dieu sont également condamnables ; tu déclares que je raisonne mal, mais que Dieu crée d’une manière inique ; tu proclames que je suis dans l’erreur, mais que Dieu est cruel ; tu affirmes que je ne connais pas la loi, mais que Dieu ne connaît pas la justice ; tu cries à haute voix que je ne suis point catholique, parce que je dis que le Christ prévient en les appelant ceux qu’il veut sauver; mais tu affirmes avec serment que Dieu crée des hommes dans l’intention de les damner, et que en les créant, il n’a point d’autre but que de les conduire tous à la damnation.

Aug. On peut dire cela de la prescience de Dieu, laquelle cependant ne peut être niée par les fidèles, ni par vous-mêmes, si je ne me trompe. Ou bien, de peur que Dieu ne paraisse créer des hommes qu’il doit damner, niez que, dans sa prescience, il sache qu’il damnera une multitude de ceux à qui il donne l’existence; et, ce qui est plus étonnant encore et plus impénétrable, qu’il laisse sur cette terre, au lieu de les appeler à lui, de peur que la malice ne corrompe leur intelligence[^1], une multitude d’hommes qu’il ne peut ignorer devoir être mauvais un jour. Rendez gloire à Dieu : que le flot de vos paroles bruyantes, de vos discours pompeux et recherchés, mais dénués de raisons solides, que ce flot s’arrête devant la sublimité inaccessible des jugements de Dieu.

1. Sag. IV, 11.

### 120.

Jul. Entre toi donc et Manès, par qui furent posés les premiers principes de ta doctrine, je vois que, grâce aux progrès de ta science sur la sienne, une grande distance a été établie. En effet, quoique Manès eût supposé deux auteurs du monde, il avait toutefois laissé une espérance de salut, en ce sens que, d’après les termes mêmes de son enseignement, le Dieu bon est ennemi déclaré de l’iniquité et de la cruauté . toi, au contraire, tu enseignes à la vérité l’existence d’un Dieu bon et unique, mais en déclarant ce même Dieu auteur du mal, tu as détruit le fondement du respect qui est dû à Dieu et de toute espérance de salut.

Aug. Les Manichéens supposent un Dieu d’une faiblesse qui va jusqu’à la cruauté : ce Dieu, suivant eux, a livré à des ennemis par qui il se voyait sur le point d’être vaincu sans retour, une partie de lui-même , sa propre substance, des membres de sa nature, pour qu’ils fussent par eux déchirés et souillés vous, au contraire, qui ne niez point l’existence du Dieu tout-puissant, vous voulez, en niant le péché originel, persuader que ce Dieu a imposé d’une manière injuste aux enfants le joug accablant qui pèse sur eux.

### 121.

Jul. Il n’y a plus personne en effet qui puisse venir au secours des coupables, . quand ce Dieu même, qui est unique, punit, pour satisfaire son désir de créer des êtres malheureux, ceux précisément en qui il ne découvre rien autre chose que ce qu’il a fait lui-même.

Aug. Il découvre aussi en eux une chose qu’il n’a point faite: savoir le péché qui n’est point son ouvrage. Un autre, usant d’un verbiage aussi vain que le vôtre, pourrait dire pareillement : Dieu, cédant au désir de créer des êtres malheureux, crée ceux-là mêmes qu’il n’a pu ignorer devoir être un jour envoyés par lui à la damnation, et il les crée incomparablement plus nombreux que ceux dont il a prévu qu’il serait lui-même le libérateur.

### 122.

Jul. Après avoir donc mesuré la profondeur de l’abîme de ton impiété, quoiqu’il soit impossible de trouver nulle part une doctrine plus abominable, nous montrerons dans une discussion de quelques lignes combien cette doctrine est dénuée de fondement, et quelle est la conclusion naturelle des détails que tu y as ajoutés. Dieu qui a voulu être appelé de ce nom, est regardé à la fois comme tout-puissant et comme infiniment juste; si l’un de ces deux attributs lui manquait, il n’aurait ni l’un ni l’autre; il est regardé comme ayant créé les hommes par un acte de pure bonté, et comme rendant à chacun d’eux, avec une équité parfaite, la récompense due à leurs mérites ; tout ce qu’il fait est excellemment bon. Et par la même, personne n’est mauvais naturellement ; mais, pour tous ceux qui sont coupables, c’est leur conduite et non point leur naissance, qui rend témoignage contre eux.

Aug. Pourquoi donc un joug accablant pèse-t-il sur les enfants dès leur naissance, sous un Dieu tout-puissant et infiniment juste ?

### 123.

Jul. Ainsi, l’existence du mal naturel est une chimère; Dieu ne peut pas créer des êtres coupables, ni les placer sous l’empire du démon. Il est manifeste après cela que tu es Manichéen , ou plutôt pire qu’un manichéen : il a été démontré clair comme le jour, que l’humanité entre dans ce monde exempte de péché, que le fruit de la fécondité humaine est placé sous l’empire de Dieu, et non point sous l’empire du démon, et que l’innocence est notre condition naturelle.

Aug. Ambroise, qui a dit : « Les enfants qui ont reçu le baptême au moment de leur naissance, sont délivrés de leur perversité naturelle[^1] », Ambroise, lui aussi, est donc manifestement un manichéen, ou pire qu’un manichéen suivant tes expressions injurieuses ou inspirées par une aveugle fureur.

1. Liv. I sur saint Luc, ch. I, 17, n. 37.

### 124.

Jul. Ces observations faites, considère quelles sont les conséquences des principes posés par toi. Il est certain que les Prophètes, les patriarches et tous les saints de l’Ancien Testament ne reçurent point le baptême, et que, après avoir été créés par Dieu, ils brillèrent ensuite par l’éclat de leurs vertus personnelles : il faut donc, contrairement au témoignage de la loi, les considérer comme ayant été placés sous l’empire du démon, pour être ultérieurement livrés à des supplices éternels; puisque tu déclares expressément que tous les enfants d’Adam seront créés pour être livrés à la damnation.

Aug. Les justes de l’ancienne loi ont été, eux aussi, délivrés par cette même grâce à laquelle vous avez déclaré la guerre : quoique en réalité ils aient reçu différents sacrements, suivant la diversité des époques. Ce que nous croyons de Jésus-Christ, ils le croyaient. Il n’y a qu’un seul Dieu, et un seul Médiateur entre Dieu et les hommes. Jésus-Christ homme : l’avènement plein d’humilité de celui-ci leur fut annoncé d’avance ; nous, au contraire, nous en avons entendu le récit: son avènement plein de gloire, qui doit avoir lieu à la fin du monde, est prédit en même temps à eux et à nous. Et ainsi, leur foi et la nôtre en ce Médiateur unique est une seule et même foi ; l’esprit de foi qui est en eux et celui qui est en nous, est un seul et même esprit: de là ces paroles de l’Apôtre « Ayant le même esprit de foi, comme il est écrit : J’ai cru, c’est pourquoi j’ai parlé; nous aussi nous croyons, et c’est pourquoi aussi nous parlons[^1] ». Ecoutons maintenant ces paroles du même Apôtre, par lesquelles il nous apprend quelle est l’origine de cette foi, afin que nous ne nous glorifiions point comme si cette foi venait de nous-mêmes : « C’est la grâce », dit-il, « qui vous a sauvés par la foi, et cela ne vient pas de vous, mais c’est un don de Dieu[[80]](#footnote-222) ». Et ailleurs : « Paix à nos frères », dit-il, « et charité avec la foi, par Dieu le Père et par le Seigneur Jésus-Christ[^3] ».

1. II Cor. IV, 13.
2. Eph. II, 8.
3. Id. VI, 23.

### 125.

Jul. Si tu admets cette conséquence, les protecteurs eux-mêmes pourront confesser que tu es manifestement disciple de Manès. Si tu comprends au contraire que l’armée innombrable du vrai Roi combat ici ta doctrine, et qu’il n’est pas en ton pouvoir de lutter contre elle avec succès, avoue que l’édifice élevé par toi est renversé, et par là même, que tous ne sont point, pour le fait d’un seul, envoyés à la damnation ; mais ceux-là seulement qui sont surpris, au dernier instant, dans un état de révolte contre la volonté de Dieu, sans repentir et sans amendement.

Aug. Ajoute encore ceux qui ont été engendrés, mais qui n’ont pas été régénérés par la raison que tous ont péché en un seul[^1].

1. Rom. V, 12.

### 126.

Jul. A la vérité, Dieu a été représenté sous le nom d’un « Potier qui, de la même masse d’argile fait un vase d’honneur et un autre d’ignominie[[81]](#footnote-225) » ; mais ces paroles n’auraient dît en aucune manière être rappelées par toi : nous les expliquons, nous, d’une manière tout à fait logique, et notre interprétation contredit complètement ta doctrine : car, quand on dit que les uns deviennent des vases d’honneur, et les autres des vases d’ignominie, ce langage favorise l’enseignement des catholiques, d’après lequel le sort des vases est différent suivant la différence des volontés humaines.

Aug. Ecoute ces paroles d’Ambroise: « Nous naissons tous dans l’état du péché, nous hommes dont l’origine même est viciée et flétrie[^3] ». d’est ainsi, en effet, qu’il a compris, avec les autres qui avaient reçu et qui enseignaient là même doctrine, et qui sans aucun doute étaient catholiques; c’est ainsi, dis-je, qu’il a compris ce qui a été dit du péché et de la mort, savoir que le péché est entré par un seul homme, et que la mort a passé dans tous les hommes[[82]](#footnote-226). Comprends donc toi-même que c’est ici cette masse d’argile de laquelle sont formés les vases, soit de la première, soit de la seconde sorte. Si en effet la solution de cette question impénétrable était celle indiquée par toi, et que le sort de chacun dépendît du mérite de sa volonté personnelle, l’évidence de cette solution serait telle que l’Apôtre n’aurait pu en aucune manière être contraint par les difficultés de cette question à s’écrier : « O homme, qui es-tu, pour contester avec Dieu[^5] ? » Saint Paul parlait en cet endroit d’enfants dont, même avant leur naissance, l’un avait été aimé et l’autre haï de Dieu, non point par suite de leurs oeuvres, mais d’après un décret de la volonté divine : c’est immédiatement après cela, qu’il a été amené à écrire les paroles que nous venons de rapporter, touchant la même masse d’argile, les vases différents et la puissance du potier.

1. Id. IX, 21.
2. De la Pénitence , liv. II, ch. I ou III.
3. Rom. V, 12.
4. Id. IX, 20.

### 127.

Jul. Toi, au contraire, de quel front as-tu osé, après avoir dit précédemment que tous sont dans la voie de la damnation, citer un texte où l’Apôtre déclare que les uns sont destinés à la gloire et les autres à l’ignominie?

Aug. Mais ceux que la grâce délivre, elle les délivre de la condamnation prononcée contre la masse tout entière; et vous-mêmes, vous êtes hérétiques, précisément parce que vous niez cette condamnation. Quant au mérite de leur origine, tous, pour le fait d’un seul, subissent un jugement de condamnation[^1] ; mais, par rapport à la grâce qui n’est point donnée à cause des mérites de l’homme, tous ceux qui sont délivrés de cette condamnation sont appelés des vases de miséricorde pour ceux au contraire à qui cette délivrance n’est pas accordée, la colère de Dieu demeure sur eux[[83]](#footnote-228), par un juste jugement de Dieu, jugement contre lequel personne n’a le droit de s’élever, par la raison qu’il est impénétrable ; et ceux-ci sont appelés des vases de colère, parce que Dieu se sert utilement de leur condition ignominieuse pour manifester les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde[^3]. Ce qui est, par un jugement de Dieu, l’objet d’un châtiment dans les seconds, est, par une faveur de la miséricorde divine, pardonné aux premiers : si tu estimes que ces voies impénétrables du Seigneur méritent d’être blâmées, écoute ces paroles de l’Apôtre : « O homme, qui es-tu pour contester avec Dieu ? »

1. Rom. V, 16.
2. Jean, III, 36.
3. Rom. IX, 23.

### 128.

Jul. Rien n’est plus contradictoire que ces deux expressions: tous, et, An point tous. Suivant toi, tous sont formés par les mains du divin Potier pour être condamnés suivant l’Apôtre, tous ne sont pas, au moment de leur formation, destinés à être condamnés, ni tous à être glorifiés; quand le moment sera venu, je montrerai combien ce langage de saint Paul mérite notre admiration. Mais l’énoncé même de cette maxime prouve que tes sentiments et les siens sont tout à fait différents, et que le Potier par qui toutes choses sont faites pour la damnation, n’est pas le même que celui par qui saint Paul déclare que certains hommes sont formés pour la gloire; enfin, due tu ne crois pas en celui que prêche ce maître admirable; car, ton Potier à toi façonne tous les hommes pour la damnation , tandis que celui de l’Apôtre façonne plusieurs d’entre eux pour la gloire.

Aug. Quand on dit que tous sont, pour le fait d’un seul, voués à la damnation, on parle précisément de la masse avec laquelle le potier façonne des vases d’honneur, c’est-à-dire des vases destinés à recevoir la grâce, et des vases d’ignominie , c’est-à-dire des vases qu’on laissera subir le châtiment qu’ils méritent; afin que les enfants de la grâce sachent que, en cette qualité, ils reçoivent la remise d’une dette dont on pourrait, sans injustice, exiger le paiement, et qu’ainsi ils ne se glorifient point en eux-mêmes, mais dans le Seigneur[^1].

1. I Cor. I, 31.

### 129.

Jul. Qu’il me suffise d’avoir montré ici en quelques mots que tu fais acte d’ignorance ou d’impudence singulière, en citant comme favorables à ta doctrine des paroles qui la contredisent : du reste, la piété et la raison démontreront suffisamment que mon dieu ne crée personne pour le destiner à un sort ignominieux.

Aug. Si ton dieu ne crée personne pour le destiner à un sort ignominieux, il n’est point le Dieu de l’apôtre saint Paul ; car celui-ci, parlant du vrai Dieu, disait : « O homme, qui es-tu pour contester avec Dieu ? Est-ce que le vase d’argile dit au potier : Pourquoi m’as-tu façonné ainsi? Ou bien, le potier n’a-t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d’argile un vase d’honneur et un autre d’ignominie[[84]](#footnote-231) ? » Mais toi, grâce à ton habileté particulière, tu nous offres un dieu de qualités supérieures, fabriqué dans les ateliers de Pélage, et qui ne fait aucun vase d’ignominie.

1. Rom. IX, 20, 21.

### 130.

Jul. Mais que son image, c’est-à-dire tous les hommes, sont créés bons par lui, et qu’il désire même rétablir dans leur état primitif, par le secours de ses libéralités les plus généreuses, ceux que la perversité de leurs affections a dépravés. C’est de lui que l’Eglise chante la miséricorde et la justice[^3], parce que, d’une part, il est bienfaisant à l’égard de ceux qui n’ont commis aucune faute; et, d’autre part, il châtie par un juste jugement ceux qui, après avoir été créés bons par lui, ont commis le péché par leur volonté personnelle et ont repoussé les secours de la miséricorde. C’est donc cette miséricorde et cette justice que chante l’Eglise. des catholiques ; mais rien de semblable ne saurait retentir dans la vôtre, puisque, suivant elle, Dieu qui est à la fois sans justice affective ou effective, et sans miséricorde, et créateur d’êtres mauvais, crée des hommes pour les châtier ; et les châtie en effet, précisément parce qu’il les a formés lui-même de la race d’Adam.

Aug. J’ai déjà répondu précédemment à tout ce que tu répètes ici : écoute cependant quelques mots encore à ce sujet. Dieu ne laisse pas d’enrichir de bonnes qualités ceux mêmes qu’il forme d’une souche condamnée mais, s’il te déplait d’admettre que Dieu crée des hommes qu’il doit envoyer à la damnation, empêche-le, si tu en as le pouvoir, de créer ceux qu’il a prévu devoir être mauvais et devoir persévérer jusqu’à la fin dans leur méchanceté, et par là même devoir sans aucun doute être livrés à la damnation : ou bien, si tu aimes mieux, donne-lui le conseil de retirer de cette vie, lorsqu’ils sont encore innocents et bons, tant de milliers d’enfants non baptisés qu’il sait devoir mener une vie criminelle et devoir aller, condamnés par lui-même, au feu éternel avec le démon ; afin qu’ils obtiennent ainsi une vie éternelle, sinon dans son royaume, au moins dans le lieu de cette félicité de second ordre, que votre hérésie a préparé pour ces sortes d’enfants. Et en cette qualité de conseiller de Dieu, il te reste encore un devoir à remplir à l’égard de ses enfants qu’il a régénérés, qu’il a adoptés, et que cependant il a prévu devoir être mauvais et devoir être damnés: suggère-lui, avant que ces enfants soient parvenus à l’âge où ils mèneront une vie criminelle, de trancher le fil même de leurs jours et de leur donner en partage son royaume et non pas des supplices éternels. Si tu crois pouvoir nous prêter malignement ce langage odieux : Dieu crée des hommes pour les damner, pense combien il serait plus odieux encore qu’un autre pût dire dans un langage non moins contraire à la vérité que le tien : Dieu régénère des hommes pour les damner: tandis qu’il serait en son pouvoir (puisque rien ne lui résiste) de les arracher aux tentations de cette vie mortelle,

avant qu’ils aient mérité la damnation. Si au contraire tu ne peux pas tenir ce langage, ni empêcher l’exercice de la puissance de Dieu, ni donner tes conseils à sa sagesse (qui en effet a connu les pensées du Seigneur, ou qui a été son conseiller[^1]); cesse donc de nous parler d’un autre potier qui ne fait point de vases d’ignominie, et n’adresse plus tes reproches à celui qui fait des vases de cette sorte : considère plutôt ce que tu es toi-même; car c’est pour t’empêcher de te rendre coupable de ce sacrilège, que l’Apôtre te dit : « O homme, qui es-tu pour contester avec Dieu ? » [[85]](#footnote-233)

1. Ps. C, 1.
2. Rom. XI, 34.
3. Id. III, 29.

### 131.

Jul. Mais il faut maintenant démontrer la sublime excellence de la maxime de l’Apôtre, afin qu’il ne soit pas considéré comme ayant dit, même de quelques-uns, ce que tu as cru pouvoir affirmer de tous en général. L’apôtre saint Paul discute en cet endroit les difficultés proposées par les Juifs qui, s’enorgueillissant de la noblesse de leur origine, ne voulaient pas que les fidèles venus de la gentilité fussent placés au même rang qu’eux : il relève donc le mérite de la justice de Dieu et de la grâce, en établissant que c’est par un bienfait de l’une et de l’autre que la connaissance de la loi a d’abord ennobli les Juifs, et que les prédications de Jésus-Christ ont ensuite appelé à lui, même les Gentils. Car, le créateur unique de l’un et de l’autre peuple doit juger les premiers par la loi et les seconds d’après la loi 2; n’étant pas le Dieu des Juifs seulement, mais encore des Gentils, et rendant à chacun ce qui lui est dû, sans fraude, sans faveur, c’est-à-dire sans acception d’aucune personne, quelle qu’elle soit (car tel est le sens du mot faveur dans la définition de la justice), il condamne justement et repousse de son héritage, lorsque leur conduite est coupable, et ceux qui sont nés du sang d’Abraham, et les Gentils que la mort surprend accomplissant des oeuvres semblables; et par une raison contraire, il donne des joies éternelles comme récompense à ceux de l’un et de l’autre peuple dont la volonté est conforme au bien, dont la foi est véritable et dont les actions sont honnêtes. Le maître des Gentils réprime donc l’orgueil des Juifs et montre que la différence entre les uns et les autres ne vient point du sang qu’ils ont reçu de leurs parents selon la chair, mais de la sainteté de leur conduite personnelle; afin que les Juifs comprissent bien que, s’ils ne s’appliquaient à vivre fidèlement, le privilège d’être issus de parents circoncis ne pourrait en aucune manière être pour eux une excuse légitime : car Jacob et Esaü, formés ensemble du même sang et nés tous deux sur la même couche, eurent cependant, pour le malheur de celui-ci, deux sorts tout à fait différents, par suite de la différence de leurs mérites.

Aug. Si tes sentiments étaient conformes à ceux de l’Apôtre, tu ne rappellerais pas les mérites de Jacob à l’occasion d’un texte où saint Paul dit que l’affection dont celui-ci a été l’objet, n’était point la récompense de ses oeuvres; le but de l’Apôtre étant de relever par ces paroles le prix de la grâce qui ne nous est point donnée par suite de nos mérites autrement « le salaire n’est pas imputé », suivant ses propres expressions, « comme une grâce , mais comme une dette[^1] ». Que montre-t-il par ces paroles, sinon que la grâce n’est pas une dette, mais une faveur gratuite? C’est donc l’éloge de cette grâce qu’il faisait, lorsqu’il disait : « Avant qu’ils fussent nés et qu’ils eussent fait aucun bien ni aucun mal (afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection), il fut dit, non pas à cause des oeuvres de l’un et de l’autre, mais par la volonté de celui qui appelle: L’aîné sera assujéti au plus jeune[[86]](#footnote-235) ». Les choses que tu t’efforces d’obscurcir sont claires comme le jour : dissipe les nuages amoncelés par toi et ouvre tes peux à la lumière des Ecritures. La grâce prévient l’homme pour le porter à aimer Dieu, et afin que par cet amour il accomplisse de bonnes rouvres. C’est ce que l’apôtre saint Jean nous apprend, lui aussi, dans les termes les plus explicites :. « Nous donc », s’écrie-t-il, « aimons Dieu, puisqu’il nous a aimés le premier[^3] ». Ainsi, nous ne sommes pas aimés, parce que nous avons aimé; mais nous devons aimer, parce que nous avons été aimés.

1. Rom. IV, 4.
2. Id. IX, 11-13.
3. I Jean, IV, 19.

### 132.

Jul. Car Esaü, impie et débauché, après avoir vendu pour un seul mets son droit d’aînesse[[87]](#footnote-237), rechercha la bénédiction qu’il avait méprisée, et il ne l’obtint pas, quoiqu’il l’eût demandée avec larmes : Jacob, au contraire, doux et paisible, obéissant aux ordres des auteurs de ses jours, et s’appliquant avec ardeur à la pratique de la sainteté, s’éleva à un degré de gloire si sublime que, parmi le peuple saint, on disait le Dieu de Jacob, comme on disait le Dieu d’Abraham et d’Isaac. Ainsi, puisqu’il était démontré par une infinité d’exemples, que Dieu, par un juste jugement, ne refuse point sa miséricorde aux âmes bien disposées, à quelque nation qu’elles appartiennent; mais que la noblesse de leur origine ne saurait servir de défense à celles qui sont livrées au mal, les Juifs devaient comprendre qu’ils n’avaient pas le droit de mépriser la foi des Gentils : car, de même que la noblesse du sang israélite ne peut servir d’excuse aux crimes des premiers, de même aussi l’origine des Gentils n’est en aucune manière un obstacle qui empêche ceux-ci de pratiquer la vertu. Voilà tout ce que l’Apôtre prétendait établir dans ce débat; en quelques endroits cependant, pour confondre l’arrogance des circoncis, sous le nom de grâce, il traite uniquement de la puissance de Dieu.

Aug. Donc, pour confondre l’arrogance des circoncis, l’Apôtre, sous le nom de grâce, tient un langage contraire à la vérité : car, alors, Dieu choisit par suite des oeuvres, non point par une faveur gratuite. Qui peut enseigner une telle doctrine, sinon un hérétique ennemi de la grâce et ami de l’orgueil ? Saint Paul, vase d’élection et prédicateur de la grâce, à laquelle il est redevable de ce titre sublime, saint Paul déclare hautement que l’affection dont Jacob a été l’objet, n’est point la récompense de ses oeuvres; et toi tu rappelles les oeuvres de Jacob, par suite desquelles tu prétends qu’il a été aimé ; et en agissant ainsi tu crois contredire ma doctrine personnelle, tao. dis qu’en réalité tu es un nouvel Antéchrist, et tu contredis manifestement celui par la bouche de qui le Christ a parlé[^1].

1. Hébr. XII, 16.
2. II Cor. XIII, 3.

### 133.

Jul. Les Juifs se glorifiaient de l’observation des rites sacrés et de l’offrande des sacrifices, ils estimaient par là même que les autres nations, dont aucun rite légal n’avait opéré la consécration, né pouvaient être tout d’un coup admises dans leur société et ne devaient pas recevoir cette faveur; saint Paul veut, par ces paroles, leur apprendre que, quoique l’essence de la justice eût été renfermée dans ces observances légales, Dieu a cependant le pouvoir de faire un certain échange de peuples, en rejetant ceux qu’il veut et en appelant ceux qu’il lui plaît. Prenant ensuite la parole au nom des Juifs, il répond à cela que désormais on ne doit plus rien réclamer de la volonté humaine, puisque Dieu « a pitié de qui il veut, et endurcit qui il lui plaît ». Il réplique alors en son nom personnel : « O homme, qui es-tu, pour contester avec Dieu? » Puis il cite un texte du prophète Isaïe : « Est-ce que le vase dit à celui qui l’a façonné : Pourquoi m’as-tu fait ainsi? » Et il ajoute lui-même : « Ou bien le potier n’a-t-il pas le pouvoir de faire d’une même masse d’argile un vase d’honneur et un autre d’ignominie[[88]](#footnote-239) ? » Et voici le sens de ses paroles : Parce que j’ai fait l’éloge de la volonté de Dieu, et que j’ai montré tout le prix de sa grâce, quand j’ai dit qu’il fait miséricorde à tous ceux dont il a eu pitié ; toi, ô Juif, tu as porté contre moi cette accusation calomnieuse, que la conséquence naturelle de l’éloge fait par moi de la volonté et de la puissance de Dieu, c’est la négation de la justice de ce même Dieu ; et parce que j’ai dit: Il fait ce qu’il veut, tu as conclu de là que l’on ne doit plus rien réclamer de la volonté humaine, puisque c’est Dieu qui fait tout conformément à sa volonté propre, tandis que la majesté de ce nom adorable interdisait absolument toute discussion. Car, si j’avais dit : Dieu fait ce qu’il est obligé de faire en vertu des lois de sa justice, laquelle juge des mérites de chacun, tu n’aurais apporté aucune objection semblable à celle que tu me fais ici; mais parce que j’ai dit : Dieu fait ce qu’il veut, tu as cru que je dérobais à sa justice quelque chose de sa perfection infinie. Or, le sens de ces paroles est identique. En effet, quand je dis de Dieu . Il fait ce qu’il veut, je ne dis pas autre chose que ceci : Il fait ce qu’il doit; car je sais que sa volonté est toujours conforme à son devoir. Et ainsi, quand la volonté est inséparablement unie à la justice, je ne puis nommer l’une d’elles, sans les désigner toutes deux.

Aug. De quelques expressions que tu te serves pour dire que Dieu fait ce qu’il doit, il est certain qu’il ne doit la grâce à personne, qu’il exempte un grand nombre d’hommes du supplice qu’ils ont mérité par leurs oeuvres mauvaises, et qu’il leur accorde des grâces qui ne sont dues à aucune bonne oeuvre accomplie par eux. Que devait-il, en effet, à ce même apôtre saint Paul, quand, n’étant encore que Saul, il persécutait l’Eglise? lui devait-il autre chose qu’un châtiment? Si donc Saul fut renversé par une voix descendue du ciel, s’il fut frappé d’aveuglement, s’il fut, attiré irrésistiblement vers la foi à la ruine de laquelle il travaillait[^1]; sans aucun doute Dieu lui accorda en cela une faveur gratuite, non pas une récompense à laquelle il avait droit; et il se trouva ainsi être du nombre de ces restes du peuple d’Israël, dont il dit dans son épître aux Romains : « De même aussi dans ce temps, un reste a été sauvé selon l’élection de la grâce; mais, si c’est par la grâce, ce n’est donc point par les oeuvres ; autrement la grâce n’est plus une grâce[[89]](#footnote-240) ». Pareillement, Dieu devait-il autre chose qu’un châtiment à ceux à qui il disait : « Ce n’est point à cause de vous que j’agis ainsi, ô maison d’Israël, mais à cause de mon nom dont vous avez souillé la sainteté parmi les nations? » Ainsi, il déclare que c’est lui-même qui accomplit en eux leurs bonnes oeuvres; mais il les accomplit à cause de son nom qu’ils ont profané, non pas à cause d’eux-mêmes, par qui cette profanation a été commise : s’il voulait agir suivant ce qu’ils méritent, il leur ferait subir le châtiment qui leur est du, il ne leur donnerait pas la grâce à laquelle ils n’ont aucun droit. S’il prédit qu’il agira de cette manière, c’est parce qu’il veut les rendre bons, et non point parce qu’ils sont bons réellement, eux qui ont profané la sainteté de son nom. Enfin, il déclare en termes tout à fait explicites, qu’ils accompliront de bonnes oeuvres; mais c’est lui-même qui les leur fera accomplir; car il dit entre autres choses : « Et je vous ferai marcher dans la voie de mes justices, et je vous ferai observer et accomplir mes jugements[^3] ». Certes, la récompense est accordée à ces oeuvres comme une dette : l’accomplissement de celles-ci établit un droit à celle-là; mais la grâce, qui n’est due en aucune manière, précède cet accomplissement dont elle est la cause. Une bonne récompense, dis-je, est due aux bonnes oeuvres des hommes; mais la grâce qui transforme ceux-ci et les rend bons, de méchants qu’ils étaient, cette grâce n’est due en aucune manière. Enfin, toi qui as déclaré que Dieu fait ce qu’il doit, et qui as exalté avec orgueil les mérites de l’homme, dis-moi, je te prie, à quels mérites des enfants il doit le royaume des cieux. Tu diras peut-être qu’il doit cette récompense à sa propre grâce, par le secours de laquelle ils ont pris une seconde naissance. C’est, en effet, parce qu’ils ont reçu cette grâce, qu’ils méritent alors d’entrer dans son royaume; mais cette grâce même qu’il donne à ceux qu’il veut régénérer, il ne la doit absolument à aucun mérite de leur part. C’est pour cela que votre Pélage, dans l’assemblée des évêques de Palestine, fut contraint, pour échapper lui-même à la condamnation, de condamner ceux qui enseignent que la grâce de Dieu nous est donnée suivant nos mérites; et sans aucun doute il a, par le fait même, prononcé ta condamnation et la sienne propre, puisque vous n’avez pas cessé d’enseigner cette doctrine. C’est de cette grâce véritable, c’est-à-dire véritablement gratuite, et qui n’est due à aucun mérite précédent, que l’Apôtre faisait l’éloge, quand il disait: «Avant qu’ils fussent nés et qu’ils eussent fait ni aucun bien, ni aucun mal; afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection ». C’est de cette élection qu’il est dit encore ailleurs : « Un reste a été sauvé par l’élection de la grâce; mais, si c’est par la grâce, ce n’est donc point par les oeuvres : autrement, la grâce ne serait plus une grâce». Voilà pourquoi, après avoir dit ici : « Afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection », il ajoute aussitôt : « Non pas à cause de leurs oeuvres, mais par la volonté de celui qui appelle, il fut dit : L’aîné servira sous le plus jeune[^5] ». Tu réclames contre ce témoignage éclatant de la vérité, et tu dis : « Pour confondre l’arrogance des circoncis, l’apôtre saint Paul, sous le nom de grâce, traite uniquement de la puissance de Dieu ». Ces paroles, que ta main a écrites, signifient-elles autre chose que ceci : Pour confondre l’arrogance des circoncis , l’Apôtre tient un langage contraire à la vérité, en disant que Jacob a été aimé, non pas à cause de ses oeuvres; tandis qu’en réalité ses oeuvres ont été la cause de l’amour dont il a été l’objet, parce qu’il était « doux et paisible, obéissant aux ordres de ses parents et s’exerçant avec ardeur à la pratique de la sainteté[^6]». Tu ne comprends pas qu’il a été aimé, non point parce qu’il possédait ces qualités ou parce qu’il devait les posséder ; mais qu’il a possédé ces qualités précisément parce qu’il avait été aimé. Rougis de tes propres paroles : l’Apôtre ne ment point, Jacob n’a pas été aimé par suite de ses oeuvres; car si cet amour a été pour lui une faveur gratuite, il n’a pas été le prix de ses oeuvres : Jacob a été aimé par une faveur gratuite, et c’est par l’effet de cette même grâce qu’il a dû accomplir une multitude de bonnes oeuvres. Par compassion pour toi-même, ne te rends pas l’ennemi de cette grâce.

1. Rom. IX, 18, 20, 21.
2. Act. IX.
3. ROM. XI, 5, 6.
4. Ezéch. XXXVI, 22, 27.
5. Rom. IX, 11-13.
6. Ci-dessus, ch. CXXXII.

### 134.

Jul. Ainsi, cet orgueil qui voulait se livrer au repos et excuser son indolence sous un prétexte de nécessité, afin de pouvoir réclamer contre la doctrine de l’Evangile au sujet de l’admission des gentils; cet orgueil entend l’Apôtre déclarer que, quand même les choses seraient réellement comme tu les interprètes, tu devrais encore adresser des supplications à Dieu, et non pas exciter les hommes à la révolte ; par ces paroles il confond la perversité d’un homme qui, saisissant avidement une expression équivoque, s’efforçait d’attribuer à une nécessité imposée par Dieu, la diversité des mérites qui naît des dispositions de la volonté; et dont le but, en cela, était d’établir qu’il faut nécessairement, ou bien que les gentils soient exclus de la participation à l’objet des promesses divines ou bien, si Dieu peut les y admettre, que les devoirs de la volonté libre soient considérés comme des chimères. Mais cela ne suffisait pas encore au dessein de l’Apôtre; un tel maître, après avoir rendu à la majesté suprême les hommages qu’elle mérite, ne pouvait pas laisser la justice divine exposée aux attaques dont elle était l’objet : c’est pourquoi il ajoute avec beaucoup de raison, que les vases employés à un usage ignominieux et ceux qui sont employés à un usage honorable ont reçu l’une ou l’autre de ces destination comme récompense de leur volonté personnelle. « Si Dieu, voulant manifester sa colère et signaler sa puissance, a supporté avec une patience extrême les vases de colère dont la perte était assurée sans retour; afin de faire éclater », dit-il, « les richesses de gloire sur les vases de miséricorde qu’il a préparés pour la gloire, c’est-à-dire sur nous qu’il a, de plus, appelés non-seulement d’entre les Juifs, mais aussi d’entre les gentils[^1] ». Certes, il tranche ici la question que le débat précédent avait laissée indécise, savoir que la colère de Dieu frappe uniquement les vases dont la perte, est consommée sans retour; mais que la gloire est donnée à ceux qui ont été préparés à la recevoir. Les paroles du même Apôtre nous apprennent en un autre endroit par qui ces sortes de vases sont préparés pour recevoir ce que nous avons dit : « Dans une grande maison », dit-il, « il n’y a pas seulement des vases d’or et d’argent, mais il y en a aussi de bois et d’argile ; les uns sont des vases d’honneur, les autres sont des vases d’ignominie. Si donc quelqu’un se tient pur de ces choses, il sera un vase d’honneur sanctifié, utile au Seigneur, préparé pour toute sorte de bonnes oeuvres[[90]](#footnote-242) » .

Aug. Donc les vases se préparent eux-mêmes, de telle sorte que saint Paul a parlé en vain, quand il a dit: « Les vases que Dieu a préparés pour la gloire ? » Voilà en effet ce que tu dis très-clairement ; tu ne comprends pas que l’Apôtre a dit : « Si quelqu’un se tient pur….» uniquement afin de montrer que cette oeuvre est accomplie aussi par la volonté humaine; mais, ô homme ingrat, « la volonté est préparée par le Seigneur[^3] » ; ainsi l’une et l’autre propositions sont vraies ; en même temps Dieu prépare les vases pour la gloire, et ces vases se préparent eux-mêmes. Pour que l’homme accomplisse une chose, Dieu accomplit cette même chose; pour que la charité s’allume dans le coeur de l’homme, Dieu aime d’abord cet homme. Lis le prophète Ezéchiel dont j’ai cité plus haut un passage qui m’a paru suffisant[[91]](#footnote-243) ; tu y trouveras encore les paroles suivantes : C’est Dieu qui fait accomplir ses préceptes par les hommes dont il a pitié, non pas à cause de leurs mérites personnels (car le Prophète rappelle ici même qu’ils n’ont mérité que des châtiments), mais à cause de son propre nom; et Dieu leur faisant ainsi, sans aucun mérite de leur part, accomplir ses préceptes, ils commencent de cette manière à mériter la récompense due aux bonnes oeuvres. Tels sont les caractères de cette grâce niée par vous : elle n’est point le prix des oeuvres accomplies, elle est au contraire la cause de leur accomplissement.

1. Rom. IX, 22-24.
2. II Tim. II, 20, 21.
3. Prov. VIII, suiv. les Sept.
4. Ci-dessus, ch. CXXXIII.

### 135.

Jul. Voilà le devoir de la volonté libre : « Si quelqu’un, dit l’Apôtre, se tient pur » du contact des vases d’ignominie (ces mots désignent ici les vices), « il sera un vase d’honneur sanctifié, utile au Seigneur, préparé pour toute sorte de bonnes œuvres ». Ces vases donc sont préparés par leurs propres efforts, soit pour la colère, soit pour la gloire mais Dieu manifeste sa puissance dans les uns et dans les autres, tantôt en traitant sévèrement les impies, et tantôt en distribuant, avec libéralité et magnificence, ses bénédictions aux âmes fidèles. Il est manifeste, après cela , que cette maxime d’un maître excellent entre tous , n’offre aucun secours à la doctrine Manichéenne et, par une conséquence nécessaire, est pour nous au contraire une arme puissante.

Aug. Comment oses-tu calomnier ainsi, comment oses-tu porter des accusations aussi contraires à la vérité, puisque tu ne remarques même pas quel est le nom et le mérite des docteurs de l’Eglise contre lesquels tu diriges tes attaques ? J’emprunte, pour te répondre, non pas les paroles d’un Manichéen quelconque, mais les paroles de saint Ambroise : « Dieu appelle ceux qu’il daigne appeler, et il inspire les sentiments de la piété à ceux à qui il lui plaît de les inspirer[^1] ». Voilà ce que Dieu fait réellement, voilà ce qu’Ambroise a compris dans la vérité des divines Ecritures; mais quand Dieu agit ainsi à l’égard des uns, sans agir de même à l’égard des autres, c’est par un jugement tout à fait secret. Voilà pourquoi il est dit à l’homme par un autre homme , celui-ci toutefois ayant reçu une inspiration divine : « O homme, qui es-tu, pour contester avec Dieu ? Est-ce que le vase d’argile dit à celui qui l’a façonné : Pourquoi m’as-tu formé ainsi? Le potier n’a-t-il pas le pouvoir de faire, d’une même masse d’argile, un vase d’honneur et un autre d’ignominie[[92]](#footnote-245)? » Ecarte tes nuages de la clarté sereine de ces paroles ; elles désignent à la vérité un jugement secret de Dieu, mais elles sont si claires par elles-mêmes que leur évidence ne saurait en aucune manière être obscurcie ni même voilée par les ténèbres dans lesquelles tu t’efforces de les envelopper.

1. Liv. VII sur saint Luc, IX, 58.
2. Rom. IX, 20, 21.

### 136.

Jul. D’où il suit qu’il y a aussi entre ces paroles et ta doctrine une opposition absolue, puisque, suivant saint Paul, tous ne sont pas formés pour la damnation à laquelle tu déclares que tous sont destinés. Il est vrai que tu fais souvent ce raisonnement absurde Ceux-là toutefois ne sont pas formés pour la damnation, qui sont ensuite délivrés ; mais, malgré cette concession , les paroles de l’Apôtre ne peuvent pas encore, même en apparence, être d’accord avec toi. En effet, quand tu dis . Tous, par le fait même de leur naissance, sont créés pour la damnation, mais quelques-uns, quoique en très-petit nombre, sont, par les mystères, délivrés de l’accomplissement de cette sentence; ton langage n’est pas le même que celui de saint Paul ; car l’Apôtre enseigne non-seulement que ceux qui étaient condamnés sont délivrés , mais aussi que tous ne sont pas formés pour la damnation; que les uns au contraire sont destinés à être des vases d’ignominie, et les autres à être des vases d’honneur.

Aug. Quand l’Apôtre a dit: « Tous sont condamnés pour le fait d’un seul[^1]», il a désigné la masse elle-même qui est née d’Adam , souillée, dans toutes ses parties ; quand il dit au contraire que des vases d’honneur sont formés de cette massez il rend hommage à la grâce par laquelle, après avoir créé les hommes, Dieu leur accorde encore leur délivrance; enfin, quand il dit que des vases d’ignominie sont formés de cette même masse, il montre que nous devons encore adorer la justice de Dieu, alors même qu’il ne délivre pas certains hommes dont il est le créateur. Vous êtes obligés vous-mêmes d’appliquer ces dernières paroles aux enfants dont vous ne pouvez en aucune manière nier qu’ils aient tous été formés d’une seule masse, quelle que soit cette masse à vos yeux : cependant vous reconnaissez que, parmi les enfants sortis de cette masse unique, les uns sont adoptés pour le royaume de Dieu, et sans aucun doute vous nous accordez que ceux-là ont été formés pour être des vases d’honneur ; que les autres au contraire ne reçoivent pas cette adoption, et, si le bon sens ne vous met pas ici d’accord avec nous, vous ne pouvez du moins, sans impudence, nier que ceux-ci aient été formés pour être des vases d’ignominie. Car, lors même que cette adoption, comme vous le prétendez, ne leur serait point refusée par suite d’une condamnation, il serait encore ignominieux pour des âmes créées à l’image de Dieu , d’être exclues du royaume de Dieu. Mais si vous continuez à nier cette grâce, vous prouverez -par là que vous êtes vous-mêmes frappés de ce juste châtiment; lequel, certes, serait injuste à l’égard des enfants, si le péché originel n’existait pas.

1. Rom. V, 16.

### 137.

Jul. S’il a été prouvé clairement que l’Apôtre désignait par ces expressions la conduite de chacun, on voit clairement aussi que les témoignages de la loi te font complètement défaut, par ce fait seul que tu cherches un refuge contre les foudres de la raison, dans des maximes qui ne te répondent que par un silence dédaigneux, ou plutôt dont il est impossible d’interpréter les termes, même dans un sens favorable à ta cause.

Aug. L’Apôtre dit que, de la même masse d’argile, Dieu fait un vase d’honneur et un autre d’ignominie; il ne dit point que Dieu fait des vases d’une troisième sorte, lesquels ne sont ni des vases d’honneur, ni des vases d’ignominie; il aurait dû cependant s’exprimer ainsi, s’il avait pensé comme vous à l’égard dès enfants; or, contre cette voix divinement inspirée et qui retentit comme un tonnerre, votre raison n’est pas la foudre, mais une vaine fumée.

### 138.

Jul. Jusqu’ici, le témoignage de l’Apôtre a seul été l’objet de notre discussion. Mais de plus, dans la prophétie d’Isaïe à la. quelle saint Paul a emprunté cette maxime, non-seulement Dieu n’interdit point avec menace, aux créatures raisonnables, l’examen de ses propres jugements , mais, de même qu’il avait dit précédemment par la bouche de ce prophète : « Cessez de faire, le mal, apprenez à faire le bien, secourez ceux qui sont opprimés; et venez alors vous plaindre de moi », dit le Seigneur[^1] : ici encore, pour ne point paraître avoir agi quelquefois en consultant uniquement sa puissance, et non pas sa justice, il daigne rendre compte de la manière d’agir dont il a usé à l’égard de son peuple. Il annonce aux Juifs qui gémissent dans la captivité, que le temps approche où-ils seront délivrés et où ils pourront retourner dans leur pays; il leur fait connaître quelle a été la cause de leurs afflictions passées et quelle sera la cause des joies qui les attendent dans un avenir prochain. « Que les cieux », dit-il, « s’engraissent, et que les nuées répandent la justice; que la miséricorde s’élève du sein de la terre, et la justice en même temps. Je suis le Seigneur Dieu, par qui tu as été créé ; pour te rendre meilleur, je t’ai préparé comme le potier prépare son argile. Est-ce que celui qui laboure, labourera la terre pendant tout le jour ? Est-ce que l’argile dit au potier : Que fais-tu? pourquoi ne travailles-tu pas? n’as-tu donc point de mains ? Est-ce que le vase dit à celui qui l’a façonné : Tu m’as façonné sagement? Ou bien, quel enfant dit à son père : Pourquoi veux-tu encore engendrer? et à sa mère : Pourquoi veux-tu enfanter encore? Or, voici ce que dit le Seigneur Dieu d’Israël, le Saint qui a fait les choses futures : Interrogez-moi au sujet de mes fils et de mes filles, et demandez-moi compte des ouvrages de mes mains. C’est moi qui ai fait la terre et l’homme, par qui elle est habitée; c’est ma main qui a donné aux cieux leur appui; c’est moi qui ai donné des lois à tous les astres; j’ai fait naître un roi qui aura la justice pour compagne, et toutes ses démarches seront conformes à l’équité; il relèvera les murs de ma cité, et ramènera mon peuple de la captivité, non pas avec des récompenses, ni avec des présents, dit le Seigneur des armées[[93]](#footnote-249) ».

Aug. Si tu comprenais les paroles du Prophète, tu verrais que le roi dont il est dit ici « J’ai fait naître un roi qui aura la justice pour compagne, et toutes ses démarches seront conformes à l’équité », est précisément Jésus-Christ, homme médiateur entre Dieu et les hommes; tu aurais alors de ce roi une idée conforme à la réalité. Tu n’oseras pas dire, en effet, qu’il a été, dès le commencement, c’est-à-dire, dès le sein de la Vierge, élevé à la dignité de Fils de Dieu, parce qu’il avait mérité cette faveur par des oeuvres précédentes. La grâce donc par laquelle cet homme a été rendu excellent dès le commencement, est la même par laquelle les hommes, qui sont les membres de celui-là , deviennent bons, de méchants qu’ils étaient. Vous ne trouvez rien à dire touchant le Christ en tant qu’homme, en d’autres termes, vous ne trouvez rien à dire touchant le mystère par lequel le Verbe s’est fait chair, celui qui était Dieu est devenu homme, sans cesser d’être Dieu; cet homme lui-même n’a jamais possédé la nature humaine sans posséder en même temps la qualité de Fils unique de Dieu, à cause du Verbe seul engendré auquel il est uni. Car, le Christ en tant qu’homme n’avait point mérité par ses oeuvres précédentes et par sa volonté personnelle, d’être élevé à cette dignité ; mais, comme Ambroise l’a dit avec vérité , parce qu’il était né en quelque sorte de l’Esprit, il n’a point commis de péché. Autrement, vous seriez obligés de dire que beaucoup d’autres seraient élevés à la même dignité, s’ils avaient voulu y parvenir; et qu’il a été au pouvoir des hommes d’empêcher le Christ de jouir seul de cette prérogative, au pouvoir des hommes, dis-je, qui n’ont pas voulu l’obtenir pour eux-mêmes : considérez combien il serait impie de tenir un pareil langage, ou même de nourrir secrètement ces croyances dans son coeur; et de même que vous reconnaissez la vraie définition de la nature du Fils unique dans ces paroles de saint Jean : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe était en Dieu et le Verbe était Dieu »; reconnaissez aussi la vraie définition de la grâce dans ces autres paroles: « Le Verbe s’est fait chair et il a habité parmi nous[^3] ». Celui-là donc appelle ceux qu’il daigne appeler, et inspire des sentiments religieux à ceux à qui il veut[[94]](#footnote-250), qui a rendu l’homme qu’il lui a plu, sans aucun, mérite précédent de la volonté de celui-ci, médiateur unique entre Dieu et les hommes.

1. Isa. I, 16-18.
2. Isa. XLV, 8-13.
3. Jean, I, 1, 14.
4. Ambr. liv. VII sur saint Luc, IX, 58.

### 139.

Jul. Voici donc , sous le rapport historique, le sens contenu dans ce passage : Dieu dit à son peuple : Ce n’est point par un sentiment de haine que je vous ai envoyés en captivité , et aujourd’hui ce n’est point par un oubli de la justice que je vais vous délivrer des liens de la captivité de Babylone; mais quoique je sois toujours disposé, autant que cela dépend de moi, à vous donner des preuves d’une bienveillance continuelle, j’ai dû cependant à ma justice, de vous livrer entre les mains de vos ennemis, quand vous vous êtes rendus coupables; de vous consoler et de vous délivrer, quand vous avez été sous le poids de la tribulation. Un homme qui s’entend aux travaux de la campagne n’est pas constamment occupé au même ouvrage; il n’ouvre pas seulement le sein de la terre avec la charrue; mais il prépare ses champs de diverses manières pour en obtenir les récolte qu’il désire : c’est ainsi que moi-même je diversifie mes manières d’agir à votre égard, afin de pouvoir, tantôt par des tribulations, tantôt par des consolations, préparer votre volonté à produire des fruits de justice. Enfin, pour vous faire comprendre quelle est l’équité dont j’use à votre égard, je pourrais, en vertu de mon autorité suprême, ne pas tenir compte de vos murmures; de même que le vase d’argile n’a pas le droit de dire au potier : Qu’est-ce que tu as fait? je pourrais vous imposer la loi du silence ; et cependant, contrairement à ces exemples, je vous provoque à m’interroger au sujet de mes fils et de mes filles, c’est-à-dire au sujet de vous-mêmes et des ouvrages de mes mains, et à apprendre que ma conduite a toujours été inspirée par l’amour de la justice, et jamais par un sentiment de cruauté.

Aug. Tu dis ce qu’il te plaît, non point ce qu’a dit Isaïe : ses paroles sont une affirmation de la grâce, les tiennes en sont la négation.

### 140.

Jul. L’exemple du potier a donc été mis en avant et par le Prophète et par l’Apôtre, mais uniquement pour servir de terme de comparaison ; et non point pour donner à entendre que les hommes sont, aux yeux de Dieu, aussi méprisables que l’argile qui est dans la fournaise ou dans le moule du potier. Ces explications préliminaires étant donc terminées, nous ferons remarquer que, suivant une interprétation récente, un autre enseignement est renfermé dans ce même passage : « Cieux », dit Isaïe, « répandez votre rosée d’en haut, et que les nuées fassent descendre le juste sur la terre ; que la terre s’ouvre et qu’elle enfante le Sauveur, et que la justice naisse en même temps c’est moi le Seigneur qui ai créé ce Sauveur. Malheur à celui qui, n’étant qu’un vase de terre, se lève pour contredire celui par qui il a été formé : est-ce que l’argile dit au potier qui le façonne : Que fais-tu ? Pourquoi interromps-tu ton ouvrage[^1] ? » Dans leur sens historique, ces paroles s’appliquent, il est vrai, au roi Cyrus, mais dans leur sens prophétique elles désignent l’incarnation du Sauveur; parce que celui-ci devait naître d’une vierge, Isaïe prévient l’opiniâtreté des Juifs et de tous les infidèles, afin qu’ils ne résistent pas obstinément aux signes certains. C’est pour cela qu’après avoir dit : « Que la terre s’ouvre, et qu’elle enfante le Sauveur, et que la justice naisse en même temps », il ajoute : « C’est moi le Seigneur qui ai créé ce Sauveur ».

Aug. Dis-moi par quelles oeuvres Jésus-Christ homme a mérité d’être élevé à cette dignité ; et ose m’expliquer d’après quelle règle de la justice de Dieu ce mérite n’appartient qu’à lui : ou bien, si tu n’oses me donner cette explication, confesse que la grâce est indépendante des mérites de l’homme, non-seulement lorsqu’elle nous remet nos péchés, mais encore lorsque, par le secours du Saint-Esprit, elle confère la justice à notre nature. La grâce, en effet, n’a remis aucun péché au Christ considéré comme homme, ou bien cette même grâce n’avait pas formé celui-ci tel qu’il ait toujours été bon dès le commencement, de même qu’il a toujours été Fils de Dieu dès le commencement. C’est pourquoi, de même que ceux qui avaient été blessés mortellement, dans le désert, par la dent des serpents, furent avertis, pour échapper à la mort, de tourner leurs regards vers le serpent qui avait été élevé en effigie[[95]](#footnote-253) ; de même aussi ceux qui se trouvent infectés du venin de vos discussions, doivent être avertis de tourner leurs regards vers le Christ, et de reconnaître dans la justice de cet homme médiateur la grâce indépendante de tout mérite humain, afin que par là ils se trouvent délivrés du poison que vos lèvres ont distillé sur eux. Enfin, à l’occasion de ces paroles du Prophète, même suivant la version moderne que tu as citée, et où le Christ est annoncé d’une manière plus évidente encore, tu n’as trouvé d’autre thèse à établir, que celle-ci : Le Christ est né d’une vierge, puisqu’il est dit : « Que la terre s’ouvre, et qu’elle enfante le Sauveur » ; tu n’as point voulu parler de la justice du Christ, également annoncée en cet endroit; malgré la citation que tu avais faite de ces autres termes de la prophétie : « Cieux, répandez votre rosée d’en haut, et que les nuées fassent descendre le juste ; que la terre ouvre son sein, et qu’elle enfante le Sauveur, et que la justice naisse en même temps ». Dis-moi comment les nuées ont laissé descendre le juste, si ce n’est en ce sens que les Prophètes m et les Apôtres ont prêché le Christ qui est né, rempli de justice, du sein même d’une la vierge? C’est pourquoi , après avoir dit :

« Que la terre s’ouvre, et qu’elle enfante le Sauveur » , le Prophète ajoute aussitôt : « Et que la justice naisse en même temps ». Conséquemment, les hommes qui reçoivent une seconde naissance dans le Christ, deviennent justes par la même grâce qui a rendu juste, dès sa naissance première, le Christ considéré comme homme. Ainsi, le Christ est un modèle de vie, afin qu’en l’imitant nous agissions conformément à la justice mais il est également un modèle de grâce, afin que, croyant en lui, nous ayons l’espérance de devenir justes, nous aussi, avec le secours de sa méditation, de la même manière qu’il a été rendu juste lui-même, lui, dis-je, « que Dieu a fait notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption; afin, comme il est écrit, que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur[^3]». C’est pourquoi, que tous ceux qui ont été blessés par votre dent meurtrière, tournent leurs regards vers ce juste, et ils seront guéris ; en d’autres termes, qu’ils regardent comme une chose certaine, qu’ils reçoivent la justice de la même source d’où le Christ l’avait reçue dès le premier instant de son existence ; et ainsi, qu’ils ne se glorifient point dans leur libre arbitre, ni dans leur mérite personnel, mais dans le Seigneur.

1. Isa. XLV, 8, 9.
2. Num. XXI, 6-9.
3. I Cor. I, 30, 31.

### 141.

Jul. La terre ouvre son sein pour produire la plante, avant de recevoir la semence par les soins du laboureur : c’est aussi ce qui a eu lieu dans l’enfantement de la Vierge, laquelle en devenant mère a prévenu et repoussé les fonctions d’épouse. Le Dieu tout-puissant promet donc de faire lui-même une chose dont on n’avait pas vu d’exemple jusqu’alors: et, prévoyant qu’une multitude d’hommes refuseront de croire à la vérité de cette promesse, il ajoute : « Malheur à celui qui, n’étant qu’un vase de terre, se lève pour contredire celui par qui il a été formé ». C’est-à-dire, malheur à ceux qui, malgré la promesse faite par Dieu, prétendent qu’une vierge ne peut absolument devenir mère; et qui, après avoir été formés, tous sans exception, dans le sein de leurs mères, suivant des lois générales établies par Dieu, mais avec l’intervention immédiate de la puissance divine, osent affirmer avec une opiniâtreté aveugle qu’un corps humain n’a pu être formé de la chair d’une vierge sans le secours d’un homme ! Ainsi, quand vous vous obstinez à refuser de croire que j’ai pu accomplir ce mystère, et que vous m’opposez comme une fin de non-recevoir les difficultés intrinsèques d’une telle oeuvre, vous qui incontestablement avez été formés de mes mains, vous ressemblez à l’argile qui dirait au potier, au moment même où elle est façonnée par lui : Tu n’as point de mains, quoique celui-ci la manipule actuellement pour lui donner la forme d’un vase quelconque. Sachez donc, vous qui demandez quel est celui qui a donné un fils à une vierge sans le secours d’un homme, sachez que c’est précisément celui qui vous a formés vous-mêmes du sang d’un homme. Mais puisqu’il est permis de donner aux saintes Ecritures des interprétations différentes, et que les deux versions rapportées par nous sont parfaitement conformes à la piété et à la religion, terminons ici notre premier livre : nous rappellerons seulement en finissant, que Dieu doit être considéré comme le Créateur des petits enfants, comme le protecteur des innocents, comme le rémunérateur des catholiques et le juge sévère des Manichéens.

Aug. Afin de montrer à ceux qui savent lire d’une manière intelligente, les efforts que tu as faits pour rendre obscures les expressions de l’Apôtre dont le sens est manifeste, et pour introduire la confusion dans les textes les plus simples, il faut que je réponde à cette argumentation établie par toi, en lui opposant l’argumentation même que saint Paul a établie. Le bienheureux Apôtre voulant donc montrer que Dieu a le pouvoir d’accomplir ce qu’il a promis (et c’est là surtout ce qui nous révèle le prix de la grâce dont vous êtes les ennemis ; car il serait absurde de prétendre que les hommes peuvent contraindre Dieu à accomplir ses promesses, et de soutenir que cet accomplissement ne dépend pas de la puissance de celui par qui ces promesses ont été faites) ; l’Apôtre, dis-je, voulant faire cette démonstration, s’exprime en ces termes : « La parole de Dieu ne saurait rester sans effet; mais tous ceux qui descendent d’Israël ne sont pas pour cela israélites ; et ceux qui appartiennent à la race d’Abraham ne sont pas tous ses enfants; mais c’est en Isaac que sera ta postérité : en d’autres termes, ce ne sont pas les enfants selon la chair qui sont enfants de Dieu, mais ce sont les enfants de la promesse qui sont réputés être la postérité. Car voici les termes de la promesse « En ce temps je viendrai, et Sara aura un fils ». Souviens-toi bien qu’ils sont les enfants de la promesse, parce que Dieu a le pouvoir d’accomplir ce qu’il a promis[^1]. « Et non seulement Sara »,dit-il, « mais aussi Rébecca qui eut deux fils à la fois d’Isaac, notre père. Car, avant qu’ils fussent nés ou qu’ils eussent fait ni aucun bien, ni aucun mal (afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection), il fut dit, non pas à cause de leurs oeuvres, mais par la volonté de celui qui appelle : L’aîné servira sous le plus jeune ». Ici, grave bien dans ton esprit cette pensée, que l’élection ne se fait point d’après les oeuvres, comme il a été expliqué par le dernier des Prophètes; c’est en effet ce que saint Paul ajoute en ces termes : « Conformément à cette parole de l’Ecriture « J’ai aimé Jacob, et j’ai haï Esaü ». Il se présente maintenant une question qui pourrait jeter le trouble dans l’esprit de ceux qui n’ont pas une idée suffisante des sublimes profondeurs du mystère de la grâce. L’Apôtre s’adresse à lui-même cette question : « Que dirons-nous donc ? Y a-t-il en Dieu une injustice quelconque? Nullement ». Et pour expliquer le sens de cette expression : « Nullement », il ajoute : « Dieu dit en effet à Moïse : J’aurai pitié de celui dont j’aurai eu pitié, et je ferai miséricorde à celui à qui j’aurai fait miséricorde. Cela ne dépend donc ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde ». Si tu méditais sérieusement ces paroles, tu n’exalterais pas les mérites de la volonté, au détriment de la grâce; puisque tu entends l’Apôtre s’écrier : « Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde ». Ce n’est donc point parce que Jacob a voulu, et parce qu’il a couru, que Dieu a eu pitié de lui ; mais c’est précisément parce que Dieu a eu pitié de lui, que Jacob a voulu et qu’il a couru. Car la volonté est préparée par le Seigneur[[96]](#footnote-255) ; et c’est le Seigneur qui dirige les pas de l’homme et qui rend la volonté de celui-ci conforme à ses propres lois[^3]. De plus, l’Apôtre ayant énoncé au sujet de Jacob, cette maxime générale : « Cela ne dépend ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde », il cite aussitôt l’exemple de Pharaon, par rapport à ces paroles de l’Ecriture : « J’ai haï Esaü » ; il ajoute donc : « L’Ecriture dit à Pharaon : Voici pourquoi je t’ai suscité : c’est pour faire éclater en toi ma puissance, et afin que mon nom soit annoncé par toute la terre ». Puis il donne cette conclusion relative à Jacob et à Esaü : « Il a donc pitié de qui il veut, et il endurcit qui il veut » ; mais assurément il fait miséricorde par une faveur tout à fait gratuite de sa part, non point pour accorder à nos mérites la récompense qui leur est due; il endurcit au contraire par un acte de sa justice et pour nous faire subir le châtiment que nous avons mérité. Car, former d’une masse condamnée un vase d’honneur, c’est une grâce manifeste; mais former de cette même masse un vase d’ignominie, c’est un acte de justice. Citant alors le langage de ceux à qui cette manière d’agir de la part de Dieu déplaît, il s’exprime ainsi : « Tu me diras: Pourquoi se plaint-il encore ? car, qui résiste à sa volonté? » Puis, afin de les réduire au silence: « O homme », dit-il, « qui es-tu pour contester avec Dieu ? Est-ce que le vase dit au potier: « Pourquoi m’as-tu fait ainsi ? Le potier n’a« t-il pas le pouvoir de faire de la même masse d’argile un vase d’honneur et un autre d’ignominie? » Vois si ces paroles de l’Apôtre ne sont pas conformes à celles qui précèdent, et si elles ne sont pas opposées à tes propres maximes : toi qui interprètes ce passage dans le sens des mérites de la volonté, contrairement à ces autres paroles du même Apôtre . « Car, avant qu’ils fussent nés ou qu’ils eussent fait ni aucun bien ni aucun mal (afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection), il fut dit, non pas à cause de leurs oeuvres, mais par la volonté de celui qui appelle : L’aîné servira sous le plus jeune » ; et à celles-ci : « Cela ne dépend donc ni de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde ». Et non-seulement tu contredis ce que l’Apôtre avait écrit auparavant, mais tu contredis aussi ce qu’il écrit ensuite. Car il appelle vases de colère ceux qui sont destinés sans retour à la perdition ; or, cette destination serait injuste, si la masse elle-même n’était déjà condamnée et si la damnation n’était pas, pour le fait d’un seul; le partage naturel de tous les hommes: il donne au contraire le nom de vases de miséricorde à ceux que Dieu a préparés pour la gloire c’est en effet un acte de miséricorde gratuite, non point un acte de justice, de préparer des vases pour la gloire, d’une masse qui est condamnée; « non-seulement d’entre les Juifs», comme parle saint Paul, mais aussi d’entre les Gentils» ; et il cite à ce sujet un témoignage du prophète Osée : « J’ai appelé celui « qui n’est pas mon peuple, mon peuple », et cet autre d’Isaïe : « Quant à Israël, les restes seront sauvés ». Puis il montre que, si ces restes subsistent réellement, c’est par un effet de la grâce de Dieu, et il le prouve en citant le témoignage suivant du même prophète Isaïe : « Si le Seigneur des armées ne nous avait réservé une postérité ». Il établit ensuite que les Gentils ont été mis en possession de la justice par la foi : qu’Israël au contraire n’a pas obtenu cette possession, parce qu’il a recherché la justice, non point par la foi, mais comme par les oeuvres. La justice, en effet, appartient à la foi, ainsi qu’il le déclare un peu plus loin : « Tout homme qui invoquera le nom du Seigneur sera sauvé » Quand nous obtenons réellement ce salut, nos bonnes œuvres et notre justice nous viennent de Dieu, et non point de nous-mêmes. C’est pourquoi l’Apôtre ajoute, en parlant de ceux qui se sont heurtés contre la pierre d’achoppement, parce qu’ils ont recherché la justice, non point par la foi, mais comme par les œuvres : « Assurément, mes frères, le désir sincère de mon coeur et mes supplications à Dieu ont pour objet leur salut; car je leur rends ce témoignage qu’ils ont du zèle pour Dieu, mais non pas selon la science; parce que, ignorant la justice de Dieu et cherchant à établir leur propre justice, ils ne sont pas soumis à la justice de Dieu[[97]](#footnote-256) ». Voilà précisément ce que vous faites vous-mêmes : vous voulez établir votre justice, afin que Dieu vous accorde sa grâce comme une récompense due à vos mérites; vous ne voulez pas que la grâce précède et que vous soyez mis par elle en possession de la justice. Ensuite, après une série d’argumentations parfaitement enchaînées les unes aux autres, saint Paul arrive à un endroit où il s’exprime ainsi : « Je dis donc : Est-ce que Dieu a rejeté son peuple? Non, certes : car moi aussi je suis israélite, de la race d’Abraham, de la tribu de Benjamin : Dieu n’a point rejeté son peuple, qu’il a connu dans sa prescience. Ne savez-vous pas ce que l’Ecriture dit d’Elie, comment il demande justice à Dieu contre Israël? Seigneur, s’écrie-t-il, ils ont tué vos prophètes, ils ont renversé vos autels; et moi, je suis resté seul, et ils me cherchent pour m’ôter la vie. Mais qu’est-ce que Dieu lui répond? Je me suis réservé sept mille hommes qui n’ont point fléchi le genou devant Baal. De même donc, en ce temps aussi, un reste a été sauvé par l’élection de la grâce. Or, si c’est par la grâce, ce n’est donc point par les oeuvres ; autrement la grâce ne serait plus une grâce ». Vois maintenant ce qu’il ajoute aussitôt : « Qu’est-il donc arrivé? dit-il; ce que cherchait Israël, il ne la point trouvé ; ceux au contraire qui ont été choisis, l’ont trouvé ». Reporte ici tes regards sur ces paroles où l’Apôtre a défini ainsi l’élection : « Un reste a été sauvé par l’élection de la grâce ; mais si c’est par la grâce, ce n’est donc point par les oeuvres ». Ces dernières expressions se rapportent à celles qui ont été le point de départ de cette argumentation : « Avant qu’ils fussent nés ou qu’ils eussent fait aucun bien ni aucun mal (afin que le décret de Dieu demeurât ferme selon son élection), il fut dit, non point à cause de leurs oeuvres »….. Voilà bien l’élection de la grâce, tout à fait indépendante des oeuvres, et par suite de laquelle sont formés des vases d’honneur qui doivent accomplir des bonnes œuvres ; car les bonnes œuvres suivent la grâce, elles ne la précèdent pas; c’est précisément la grâce de Dieu qui nous les fait accomplir : n’établissons donc pas notre propre justice, mais que la justice de Dieu, c’est-à-dire celle que Dieu nous donne, soit seule en nous. «Les autres, au contraire, ont été aveuglés[^5] » ; voilà le jugement en vertu duquel sont formés des vases d’ignominie. C’est en raison de ce jugement qu’il a. été dit : « J’ai haï Esaü », et que ces paroles ont été adressées à Pharaon : « Voici pourquoi je t’ai suscité ». Il est manifeste après cela que vous. mêmes, en interprétant ainsi, ou plutôt en ne comprenant pas du tout les paroles de l’Apôtre; en prétendant vous glorifier de vos œuvres au détriment de la grâce et en voulant établir votre propre justice, vous n’êtes point soumis à la justice de Dieu. Nous, au contraire, nous enseignons, il est vrai, que Dieu est le créateur des petits enfants ; mais nous n’attribuons pas à des vases formés de la même masse une destination intermédiaire que l’Apôtre ne leur a point attribuée, et qui consisterait en ce que ces vases n’auraient été formés ni pour un usage honorable ni pour un usage ignominieux : il est vrai que cette destination intermédiaire serait pour vous un moyen d’échapper au jugement de Dieu, supposé qu’il vous, fût possible de démontrer que Dieu condamne seulement les Manichéens, et qu’il ne condamne pas également tous les hérétiques.

1. Rom. IV, 21.
2. Prov. VIII, suiv. les Sept.
3. Ps. XXXVI, 23.
4. Rom. IX, 6; X, 3, 13.
5. Rom. XI, I, 7.

## LIVRE DEUXIÈME. UN TEXTE DE SAINT PAUL.

Julien, dans son second livre, avait soutenu que si, d’après saint Paul, un seul homme avait introduit le péché dans le monde, c’était uniquement par l’influence de son exemple. Saint Augustin prouve dans ce livre que le texte de saint Paul doit s’entendre de la transmission du péché originel.

### I.

Julien. Notre tâche deviendrait facile, s’il nous était donné de défendre la cause de la vérité devant des juges éclairés; ou, puisqu’il n’est pas toujours possible de trouver des juges de cette sorte, si les clameurs d’une foule ignorante ne venaient point troubler nos discussions.

Augustin. Sans aucun doute , les juges éclairés que tu cherches, devraient, pour être capables de porter un jugement sur tes paroles, avoir cultivé avec succès les sciences libérales et ne rien ignorer de ce qu’ont pensé même les philosophes du siècle. Or, tel était précisément Ambroise, par qui, si tu ne refuses pas de le prendre pour juge, tu ne saurais douter que ta condamnation ait été très-légitimement prononcée. Il a dit en effet : « Nous naissons tous dans l’état du péché, nous hommes dont l’origine même est souillée[^1] ». Il voulait montrer par ces paroles, que le Christ Sauveur, c’est-à-dire Jésus, est nécessaire aux petits enfants. Puisque tu contredis ici sa doctrine, tu dois reconnaître que si tu veux avoir des juges éclairés, c’est à condition que ces juges ne seront point des chrétiens catholiques.

1. De la Pénitence, liv. I, ch. II ou III.

### 2.

Jul. Et, puisque nous supportons nous-mêmes les frais du triomphe qui se prépare pour le salut des Eglises, et que la sagesse des rapporteurs aurait dû décerner d’une voix unanime à la bonne cause; si du moins l’opinion de la multitude n’avait pas le pouvoir de nous faire supporter, outre ces frais, des vexations humiliantes ! De ces deux classes d’hommes ainsi distinguées, la première nous favoriserait, la seconde ne pourrait nous nuire, si celle-là obtenait le pouvoir et si l’autre apprenait à rougir. Mais comme il règne partout une confusion étrange et que le nombre des sots est incalculable, on éteint dans l’Eglise le flambeau lumineux de la raison pour y substituer avec une assurance pleine de fierté la lumière trompeuse de la croyance populaire.

Aug. Si notre enseignement est conforme à la croyance populaire, ce n’est donc point contre une croyance manichéenne que tu diriges, au milieu d’un peuple chrétien, tes argumentations d’où la logique est complètement absente. Les rêveries insensées des Manichéens, qui sont l’objet de tes justes mépris, sont aussi le partage d’un petit nombre d’hommes ; mais tu obéis toi-même à un rêve insensé, quand tu t’efforces, en les flétrissant du nom de Manichéens, d’exciter contre nous la haine des peuples dont tu refuses de reconnaître le témoignage; comme si ces peuples pouvaient, trompés par ton verbiage, donner le nom de Manichéens à Ambroise, à Cyprien qui ont, pour le salut même des enfants, enseigné l’existence du péché originel. Ambroise cependant n’a point fait naître, il a trouvé cette croyance dans le coeur de ces peuples ; Cyprien n’a pas été non plus l’auteur de cette croyance, il l’a trouvée pareillement établie ; ton père l’a trouvée, lui aussi, vivante dans le sein de l’Eglise, quand tu as reçu, encore enfant, dit-on, le sacrement de baptême ; vous-mêmes enfin vous avez trouvé les peuples catholiques instruits de cette doctrine. Modérez vos transports ; nous reconnaissons que notre croyance est la croyance du peuple : car nous sommes le peuple de celui qui a reçu le nom de Jésus, précisément parce qu’il sauve son peuple des péchés dont celui-ci est coupable[^1] ; et quand vous voulez séparer de ce peuple les petits enfants, c’est vous-mêmes, en réalité, que vous en séparez.

1. Malt. I, 21.

### 3.

Jul. Ainsi, les hommes éclairés étant presque réduits à l’impuissance et un pouvoir absolu étant accordé à la vile multitude, le respect dû à la vertu s’est trouvé proscrit du sein des Eglises par un décret que des séditieux ont porté ; et nous-mêmes, aux yeux de la foule, nous sommes coupables, parce que nous avons refusé d’augmenter le nombre des victimes de l’erreur; aux yeux de cette foule, dis-je, qui estimant la valeur d’une maxime d’après le succès qu’elle obtient, regarde comme plus conforme à la vérité celle à qui elle voit obtenir les applaudissements d’un plus grand nombre d’hommes.

Aug. Est-ce que Manès obtient les applaudissements du plus grand nombre ? Les Manichéens ne sont-ils pas, comme les parricides, peu nombreux et détestés de tout le monde? Cessez donc de vous glorifier de votre petit nombre; et, ce qui est encore une plus grande absurdité, de dire que notre doctrine obtient les applaudissements du grand nombre et de nous reprocher en même temps que notre doctrine est celle de quelques hommes voués à la haine publique.

### 4.

Jul. Tullius, parlant d’Epicure, dit que les enseignements d’un homme manquent évidemment de pénétration et de profondeur, quand on entend partout les hommes de cette sorte déclarer que ces enseignements leur plaisent. Nos adversaires au contraire, cédant en cela à une habitude perverse qui ne se dément jamais, regardent les applaudissements de la foule comme un témoignage de la sagesse des enseignements qui en sont l’objet.

Aug. Mais Tullius a été vaincu et convaincu d’erreur par celui qui a écrit cette maxime Nations, louez toutes le Seigneur ; et vous, « peuples, chantez tous ses louanges[^1] ». Pour toi, tu cherches, non pas à faire entendre à ces peuples les enseignements de la vérité, mais à tromper quelques-uns d’entre eux par tes discours subtils, afin d’augmenter par là votre nombre si restreint; c’est pour cela que tu prêches avec tant d’ardeur les maximes soi-disant savantes de deux ou trois philosophes du siècle, en même temps que tu nous fais un sujet de reproches de ce que nos discours n’atteignent pas à une pareille hauteur, ce qui, suivant toi, est la cause véritable des applaudissements que nous obtenons de toute sorte d’hommes. Plusieurs fois cependant, tu as dit que je cherchais par-dessus tout à n’être pas compris : comment donc la doctrine que je défends peut-elle plaire à la multitude, sinon parce que le titre de catholique appartient à cette multitude qui repousse justement votre hérésie?

1. Ps. CXVI, 1.

### 5.

Jul. Les âmes que dévore une flamme impure, se font en effet un bonheur suprême de flétrir par leurs discours tout ce qui a été, en quelque temps et en quelque lieu que ce soit, un titre de gloire pour les saints, afin que l’exemple des vertus éclatantes de ceux-ci ne soit plus pour elles-mêmes un reproche accablant.

Aug. Les âmes que dévore une flamme impure, courent donc plutôt après toi, puisque la volupté obtient tes éloges : car les âmes chastes montrent clairement, par le mépris qu’elles font de tes discours, que tes louanges sont pour elles les louanges d’un ennemi.

### 6.

Jul. Elles se font un bonheur suprême et un plaisir exquis, d’accuser la faiblesse de la nature, de dire que la chair est coupable de péchés engendrés avec elle; et, bien loin d’attribuer à la volonté de l’homme l’oeuvre de sa conversion, d’appeler du nom de fonctions légitimes des membres humains les crimes que leurs passions leur font commettre : enfin de prétendre que la foi catholique consiste à confesser l’existence du libre arbitre, mais d’un libre arbitre par lequel l’homme est contraint à faire le mal, et privé de la faculté même de vouloir le bien.

Aug. Pourquoi ces colères contre nous, puisque nos désirs par rapport à l’oeuvre de notre conversion, sont d’autant moins douteux que nous demandons plus fidèlement cette conversion au Seigneur? C’est en vain que tu fais retentir avec orgueil les accents d’une éloquence pleine d’emphase. Nous refusons et nous refusons de la manière la plus absolue, d’être comptés parmi ceux qui se confient dans leur propre force[^1]. Notre âme a soif de Dieu[[98]](#footnote-264), à qui elle dit : « Je vous aimerai, Seigneur, vous qui êtes ma forces[^3]. Car l’homme a la faculté de vouloir le bien; mais c’est le Seigneur qui prépare la volonté[[99]](#footnote-265): par suite de la corruption dont celle-ci est atteinte, elle penche facilement vers le mal, et c’est pourquoi la nature a besoin d’être guérie.

1. Ps. XLVIII, 7.
2. Id. LXII, 2.
3. Id. XVII, 2.
4. Prov. VIII, suiv. les Sept.

### 7.

Jul. Elles se font un bonheur suprême et un plaisir exquis de qualifier de discours vains et hérétiques, le langage de ceux qui affirment que le Dieu juste a donné à l’homme, en même temps que l’existence, la liberté de faire le bien ; qu’il est au pouvoir de chacun de nous de s’éloigner du mal et d’acquérir une gloire éclatante parla pratique de la vertu, afin de faire pénétrer ainsi l’aiguillon de la vigilance et de la crainte dans l’âme de ceux qui rejettent leurs infamies sur les nécessités de la chair.

Aug. Nous ne qualifions point de discours vains et hérétiques le langage de ceux qui affirment que le Dieu juste a donné à l’homme, en le créant, la liberté de faire le bien. Adam, en qui nous avons tous existé, avait été créé par Dieu dans cet état ; mais en commettant le péché, il perdit et lui-même et tous les hommes avec lui. C’est pour cela qu’aujourd’hui il n’est plus au pouvoir de ses descendants d’être délivrés du mal, si la grâce de Dieu ne leur donne le pouvoir de devenir enfants de Dieu[^1]. Par là même l’aiguillon de la vigilance et de la crainte pénètre, non pas ceux qui, suivant tes propres expressions, rejettent leurs infamies sur les nécessités de la chair, mais ceux qui demandent à Dieu par des prières incessantes de n’être pas exposés à la tentation de commettre ces infamies ; cet aiguillon, dis-je, les pénètre pour les empêcher de se laisser séduire par vos discussions où brillent, avec une rivalité jalouse, l’orgueil et l’ingratitude envers Dieu.

1. Jean, I, 12.

### 8.

Jul. Enfin, ces âmes se font un bonheur et un plaisir exquis de déclarer que, dans les églises enrichies par la munificence des grands et où se presse une foule nombreuse, on prêche la doctrine que voici : Telle est la puissance du péché, que, avant même la formation des membres, avant la création de Pâme et son union avec le corps, il pénètre, plus rapide que le sang, dans le sein maternel; il flétrit l’innocence de l’enfant que ce sein va porter, de telle sorte que la faute précède la nature pour la souiller dès son origine; cette loi du péché habitant désormais dans les membres de l’homme, réduit celui-ci en esclavage, le contraint à commettre le crime et, par là même, le rend tout à fait digne, non pas de châtiment, mais de miséricorde pour ses actions les plus abominables. Car ce que nous qualifions de vices d’une volonté perverse, est appelé dans l’Eglise, par les hommes, par les femmes et par d’illustres pontifes, une maladie originelle.

Aug. Ambroise, ce pontife illustre qui a reçu les éloges les plus distingués de la bouche même de l’auteur de votre hérésie, te répond ici en ces termes : « Eve enfanta une race coupable, et par là elle transmit, comme héritage aux autres femmes, la nécessité d’enfanter pareillement dans l’état du péché les générations suivantes; de telle sorte que tout homme dont l’origine première remonte à la volupté charnelle, tout homme qui a passé par les voies ordinaires de la génération, qui a été formé du sang humain et qui a été ensuite enveloppé de langes, doit nécessairement subir la contagion du péché, avant de jouir du bienfait même de la respiration[^1] ». Ainsi donc, ô Julien, la nature humaine a besoin d’être guérie par la miséricorde divine: elle ne doit pas, malgré tes vaines déclamations, être louée d’une intégrité qu’elle ne possède pas.

1. Liv. du Sacrement de la Régénération, ou de la Philosophie.

### 9.

Jul. Ces dogmes infâmes des Manichéens séduisent donc les oreilles de ceux que le vice impur a flétris.

Aug. Accuse, si tu l’oses, accuse Ambroise de manichéisme. Considère à qui s’adressent les paroles que tu veux paraître prononcer seulement contre moi : et si la crainte de Dieu, ou le respect humain ne sont pas des sentiments tout à fait étrangers à ton coeur, garde désormais un silence absolu. Pour moi, je dois entendre, non-seulement avec patience, mais même avec joie, les injures que tu adresses à ces personnages aussi bien qu’à moi-même ; mais le respect humain doit te faire rougir, les jugements de Dieu doivent te faire trembler, quand tu prodigues ainsi l’outrage à ces noms illustres.

### 10.

Jul. C’est ce vice en effet qui a, comme une ortie, enflammé la haine de nos ennemis de l’un et l’autre sexe; ce vice qui autrefois, il est vrai, par suite des habitudes mauvaises que l’homme avait contractées, faisait sentir à celui-ci ses aiguillons brûlants, mais qui cependant pouvait être guéri par de saintes exhortations comme par un baume salutaire.

Aug. Quand l’ortie pique, elle cause une sensation douloureuse et agréable à la fois, mais agréable seulement à celui qui fait l’éloge de la volupté. D’autre part, si c’est, comme tu le penses, à cause des habitudes mauvaises contractées par lui personnellement, qu’un homme s’écrie : « Je ne fais pas le bien que je veux ; et je fais au contraire le mal que je ne veux pas[^1] ». Manifestement vous reconnaissez que, au moins dans cet homme, la volonté humaine a perdu les forces nécessaires pour faire le bien ; et si la grâce divine ne vient au secours de cette volonté, de quoi lui serviront les exhortations multipliées et les discours éloquents d’un prédicateur quelconque ?

1. Rom. VII, 19.

### 11.

Jul. Mais aujourd’hui qu’on a commencé à présenter ce vice comme un remède, et que le poids de l’autorité est venu s’ajouter à l’entraînement du plaisir, en sorte due, du consentement presque du Monde entier, cette passion infâme a pu soumettre l’esprit acte membres dont elle est la reine; aujourd’hui que la volupté a pu faire une guerre implacable à l’honnêteté, imposer victorieusement à toutes les âmes son abominable tyrannie et se livrer impunément à tous les excès ; la défense de la vérité devient pour nous d’autant plus difficile qu’elle se confond ici avec la défense de la vertu. Contre des peuples qui courent d’eux-mêmes à la mort et qui détestent par-dessus tout les remèdes dont ils ont besoin, un petit nombre d’hommes, sans autre ressource que leur propre parole, ne sauraient avoir beaucoup de pouvoir. Que ferons-nous donc ? devrons-nous, pour cette raison , abandonner une telle entreprise ; nous venger par le silence des injures dont on nous accable; et, du port où notre conscience est en sûreté, nous rire du naufrage des autres ? Mais une telle haine serait contraire, d’abord à la charité que nous devons avoir pour le genre humain, ensuite à l’espérance et à la foi que nous avons en Dieu; car Dieu, non-seulement a opéré bien des fois des retours merveilleux au milieu des calamités publiques les plus désastreuses, mais il a promis une récompense éternelle à la constance avec laquelle il veut que nous agissions jusqu’à l’heure de notre mort, alors même que cette constance il obtiendrait pas présentement le succès de nos efforts.

Aug. Comment Dieu perte-t,il remède aux malheurs qui frappent les volontés mauvaises (car ces volontés sont la cause véritable des calamités qui affligent certaines époques, quand ces calamités sont infligées justement), si ce n’est en faisant naître dans les coeurs des hommes, des volontés bonnes et droites ? Ou bien, si elles en ont le pouvoir, que les volontés mauvaises se guérissent elles-mêmes, conformément à votre opinion tout fait insensée qui a été pour vous la cause d’une perte lamentable, au sujet de laquelle nous adressons à Dieu des supplications pour vous : puisse-t-il être assez miséricordieux pour nous exaucer à ton sujet, comme il nous a exaucés au sujet de notre frère Turbantius !

### 12.

Jul. Fortifiés donc par les consolations que nous trouvons dans cette foi, poursuivons assidûment l’oeuvre que nous avons commencée et établissons les arguments que nous avons promis ; ne doutons pas surtout que nous trouvons déjà une grande partie de notre récompense plans ce fait seul, que nous avons le bonheur d’être retranchés dans la forteresse d’une croyance qui; malgré les attaques d’une foule généralement inspirée par l’envie, mais dont plusieurs cependant sont les innocentes victimes de l’erreur, a résisté aux assauts les plus formidables, en sorte qu’elle est inexpugnable et que la victoire lui est infailliblement assurée.

Aug, Tu te donnes à toi-même la palme contre tant d’évêques de Dieu qui, s’abreuvant et abreuvant les autres aux sources d’Israël[^1], ont appris et enseigné, avant nous, dans l’Eglise du Christ, la doctrine contre laquelle tu diriges tes attaques. Or, agir ainsi, ce n’est point s’assurer infailliblement la victoire, mais se précipiter honteusement dans le cloaque d’une odieuse arrogance. Nous sommes assurés d’une chose, quand cette chose est en notre puissance ; mais comment la victoire peut-elle être en ta puissance, puisque tes efforts n’ont d’autre but que de profaner les dogmes catholiques, ces dogmes qui ont l’antiquité pour origine et dont la certitude est tout à fait inébranlable ?

1. Ps. LXVII, 27.

### 13.

Jul. Si en effet, comme nous l’avons montré dans le livre précédent, et comme nous l’expliquerons dans celui-ci, tout ce qui est conforme à la raison, à la science, à la justice, à la piété, aux témoignages sacrés, se trouve être favorable à la croyance que nous défendons : tous les efforts de nos ennemis réussissent uniquement à prouver qu’ils contredisent aveuglément tous les docteurs, qu’ils résistent opiniâtrement au témoignage des saints, et qu’ils sont réellement des contempteurs de la divinité.

Aug. Mais cette affirmation est absolument contraire à la vérité : ni la raison, ni la science vraie, ni la justice, ni la piété, ni les témoignages sacrés ne sont point favorables à votre croyance; ceux qui jugent sainement déclarent au contraire que votre croyance se trouve renversée par toutes ces choses. La raison reconnaît que, par suite de sa lenteur naturelle, c’est à peine si elle peut arriver à saisir quelques lambeaux de vérité cette même lenteur naturelle est pour les savants une source de fatigues désespérantes dans leurs recherches: la justice déclare hautement qu’il est contraire à ses principes, qu’un joug accablant pèse sur les enfants d’Adam dès le jour où ils sortent du sein de leur mère, à moins qu’ils n’aient mérité ce châtiment par quelque péché la piété implore le secours de Dieu, pour être délivrés de ce mal : les témoignages sacrés donnent aux hommes des avertissements qui ont pour objet de leur apprendre à obtenir cette délivrance.

### 14.

Jul. La preuve manifeste que les partisans de la transmission du péché n’ont aucune raison solide à opposer à ces arguments dont le poids les écrase, se trouve non-seulement dans leurs autres écrits, mais aussi dans ces petits livres que nous réfutons présentement. Ces derniers, adressés à un personnage militaire (comme il peut lui-même en rendre témoignage), absorbé par des occupations où les lettres n’ont aucune part, implorent contre nous un secours essentiellement impuissant et font valoir en leur faveur, à tort et à travers, des décrets rendus par la populace, ou par des villageois, ou par des gens de théâtre; décrets dont l’histoire ne Bous apprend nulle part quel est le tribunal qui les a promulgués.

Aug. Nous n’implorons point contre vous un secours essentiellement impuissant Mais dans votre propre intérêt, et pour mettre des bornes à votre audace sacrilège, nous rendons au pouvoir chrétien le tribut de louanges qu’il mérite, Considère aussi comment tu peux donner le nom de villageois et de gens de théâtre, à Cyprien, à Ambroise, et à tant d’autres écrivains d’une science profonde, qui partagent leur gloire dans le royaume de Dieu.

### 15.

Jul. Il est une chose cependant que nous ne pouvons nier en aucune manière c’est qu’il est tout à fait agréable à la foule, à celle du moins qui est esclave des plaisirs grossiers, d’imputer à la nature les fautes de la volonté et de justifier les dérèglements de la conduite en accusant l’origine même de l’homme : chacun se trouve ainsi dispensé du soin onéreux de mettre un terme aux désordres qu’il remarque en lui-même, mais qu’il considère comme n’étant pas son oeuvre personnelle.

Aug. Qui t’a dit que les péchés d’un homme quelconque sont commis par un autre homme? Saint Paul, au contraire, après avoir dit : « Ce n’est point moi qui fais cela, mais le péché qui habite en moi », ajoute aussitôt: « Car je sais que le bien n’habite pas en moi, c’est-à-dire dans ma chair[^1] » ; or, ce dernier texte montre clairement que les oeuvres dont il est question dans le premier appartiennent réellement à l’Apôtre; par la raison que la chair elle-même appartient à celui qui est composé d’un corps et d’un esprit. Et cependant tu ne veux pas comprendre avec Ambroise, que ce mal par suite duquel la chair convoite contre l’esprit, est devenu notre condition naturelle, par l’effet de la prévarication du premier homme[[100]](#footnote-275). Mais, puisque toi-même tu enseignes ordinairement que ces paroles de l’Apôtre n’expriment pas autre chose que la force irrésistible des habitudes mauvaises, qu’est-ce que tu as voulu dire par ces derniers mots; Chacun se trouve ainsi dispensé du soin onéreux de mettre un terme aux désordres qu’il remarque en lui-même, « mais qu’il considère comme n’étant pas son oeuvre personnelle? » Tu prétends sans doute que celui-là doit mettre fin â ses propres dérèglements, qui dit ; Ce n’est point moi qui fais cela » ; et tu prétends que cette conversion doit être accomplie par les forces de sa volonté personnelle ; tu vois cependant combien la volonté est faible dans ce même personnage, puisqu’il ajoute : « Je ne fais point ce que je veux ». De grâce, permettez au moins d’implorer le secours de Dieu à celui en qui vous voyez que la liberté de la volonté est ainsi affaiblie,

1. Rom. VII, 17, 18.
2. Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XII, 52.

### 16.

Jul. Toutefois, cette protection caduque accordée à une opinion sans fondement: sert à multiplier les péchés, au lieu d’en faire diminuer le nombre. Ces démangeaisons d’hommes misérables et d’un tempérament maladif, ne pourront donc être d’aucun poids contre la raison elle-même ; mais puisque nos adversaires prétendent que l’existence du péché naturel est démontrée par plusieurs passages des Ecritures, et surtout par les paroles de l’apôtre saint Paul, dont j’ai remis l’interprétation au second volume de cet ouvrage; puisque, d’autre part, le moment est venu de remplir ma promesse, je vais tout d’abord (afin que le lecteur soit mieux préparé à la lecture de ce volume), préciser clairement ce qui a été établi et ce qu’il reste encore à établir. Il a été démontré qu’on ne peut prouver par les saintes Ecritures aucune thèse qui soit en contradiction réelle avec les principes de la justice ; car, si l’expression parfaite de la justice se trouve dans la loi de Dieu, il n’est pas possible que l’ennemi de la justice, c’est-à-dire l’injustice, trouve aucun appui dans cette même loi ; et par là même, ce qui est contraire à la raison, ne saurait être établi solidement sur l’autorité. Il a été démontré ensuite que nous connaissons Dieu par ses attributs; que nous devons par conséquent confesser sa justice aussi bien que sa toute-puissance ; qu’on ne peut laisser attaquer la première, sans exposer aux mêmes outrages la majesté divine tout entière ; car la justice est un attribut si essentiel de la divinité, que si l’on pouvait prouver que Dieu n’est pas juste, on prouverait par là même qu’il n’est pas Dieu : notre conclusion a été celle-ci, savoir, que nous rendons nos hommages à un Dieu en trois personnes, qui est infiniment juste : d’où il suit par une conséquence tout à fait rigoureuse, que le péché d’un autre ne saurait être imputé par ce Dieu aux petits enfants.

Aug. Pourquoi ne confesses-tu pas que le Dieu tout-puissant et juste n’a pu faire peser un joug accablant sur les enfants d’Adam, dès le jour où ils sortent du sein de leur mère, sans qu’un péché leur ait mérité d’être ainsi traités ?

### 17.

Jul. Mais, après avoir défini la justice, nous avons raisonné aussi sur la nature du péché; et nous avons montré clairement que celui-ci n’est pas autre chose que l’acte d’une volonté mauvaise qui était libre de s’abstenir de l’oeuvre illicite vers laquelle ses désirs la portaient.

Aug. Voilà parfaitement défini le péché du j premier homme, qui fut pour les autres hommes l’origine véritable du mal par le. quel leur nature est dégradée. Adam, en effet, fut parfaitement libre de s’abstenir de l’œuvre mauvaise vers laquelle ses désirs le portaient : il n’avait pas encore subi les atteintes de ce vice, qui fait que la chair convoite contre l’esprit ; il ne disait pas encore : « Je ne fais pas ce que je veux » ; n’étant pas alors enchaîné à un corps de péché, il n’avait aucunement besoin du secours d’une autre chair semblable en apparence à la chair du péché.

### 18.

Jul. Et nous avons prouvé que les enfants, au moment de leur naissance, sont exempts de tout péché, par cette raison tout à fait manifeste, qu’il est impossible de dire qu’ils font alors usage de leur volonté.

Aug. Et pourquoi un joug accablant pèse-t-il sur eux, sinon parce que, malgré l’impuissance où ils se trouvent de faire usage de leur volonté, ils portent néanmoins la souillure d’une origine coupable?

### 19.

Jul. Nous avons établi aussi dans une argumentation lumineuse, que le libre arbitre est nié par ceux qui affirment l’existence de péchés naturels. Le Carthaginois, il est vrai, a nié ce fait, non pas en son nom personnel, de peur que son témoignage n’eût pas assez de poids, mais, pour donner plus d’autorité à ses paroles, en s’appuyant sur le texte même de l’Evangile ; mais nous avons, par nos explications, rétabli les paroles sacrées dans leur sens véritable. Nous avons pareillement dégagé le témoignage de l’apôtre saint Paul des interprétations perfides que la fourberie avait dictées à notre adversaire; et nous avons prouvé, en citant les paroles même d’un Prophète, que notre Dieu, par les mains de qui sont façonnés seulement de bons vases, est le créateur de tous les hommes.

Aug. Nous t’avons répondu en cet endroit, et nous avons fait voir combien tu étais éloigné de la vérité.

### 20.

Jul. Telles sont les argumentations principales que nous avons établies dans le premier livre, et dont une seule est pleinement suffisante pour assurer le triomphe de la vérité. Il nous reste maintenant, comme preuve surabondante, à discuter la maxime parla quelle le Maître des nations enseigne que le péché est entré dans le monde par un seul homme[^1]; à éclaircir, autant qu’il sera nécessaire, les définitions que nous avons données plus haut; nous prouverons aussi que la raison n’a jamais menti, et qu’on ne peut, sans une injustice abominable, imputer les dérèglements d’un homme aux auteurs de ses jours; enfin, quoique personne n’ait dû avoir de doute à ce sujet, nous établirons, soit dans ce livre, soit dans le livre suivant, par des témoignages de l’Ecriture, que tout ce qui est contraire à l’équité déplaît à Dieu, et se trouve être l’objet d’une défense de sa loi. D’où il suit, par une conséquence nécessaire, que nous avons parfaitement raison de soutenir que personne n’est coupable de péché au moment de sa naissance, et que Dieu ne peut condamner comme tel aucun de ceux qui reçoivent le bienfait de la vie : et par là même, que, dans chacun de nous, le libre arbitre est aussi intègre que la nature a été innocente avant le jour où nous avons pu faire usage de notre volonté personnelle.

Aug. Parle, afin que nous voyions si ton interprétation du texte de l’Apôtre sera aussi vaine que celles données déjà par toi dans le livre précédent.

1. Rom. V, 12.

### 21.

Jul. Que les Manichéens contredisent à la fois la piété et la raison, quand ils enseignent que le péché existe avant le moment où l’homme fait usage de sa volonté, ce qui est en opposition avec la nature même des choses, et quand ils considèrent comme Dieu celui dont leurs raisonnements démontrent l’injustice; qu’ils flétrissent odieusement les saintes pages, quand ils prétendent trouver dans ces livres des témoignages attestant que les jugements de Dieu sont iniques. Aucune de ces trois propositions ne pouvant être prouvée par la raison, ni celle qui affirme l’existence du péché, sans le concours de la volonté, ni celle qui attribue à Dieu des actes contraires à la justice, ni celle qui suppose des iniquités dans la loi, la folie, l’impudence et l’impiété de nos adversaires sont les seules choses qui ressortent réellement de leurs argumentations.

Aug. Rougis d’avoir écrit ces mots : Ambroise n’était pas un manichéen, quand il disait que l’homme est flétri par la souillure du péché, avant le moment même où il voit le jour[[101]](#footnote-282). Et cependant ce péché vient uniquement de la volonté du premier homme; de qui les enfants tirent leur origine : par là même, il n’est pas vrai que Dieu commette une injustice, quand il impose, à cause de ce péché, aux petits enfants, un joug qui les accable : il n’est pas vrai que la loi soit inique, parce qu’elle enseigne cette doctrine comme parfaitement conforme à la vérité ; c’est ce que vous verriez vous-mêmes, si vous considériez les choses avec une intention droite.

1. Liv. de la Philos.

### 22.

Jul. Que le lecteur éclairé soit donc avant tout bien convaincu de ce principe Les saintes Ecritures, dans toutes leurs parties, ne renferment pas autre chose que la doctrine enseignée par les catholiques, pour la gloire de Dieu, comme le prouvent clairement une multitude de maximes contenues dans ces livres : si parfois quelques expressions difficiles à interpréter donnent lieu à des discussions, on doit regarder comme un fait certain que l’auteur de ce passage n’a pas voulu dire une chose contraire à la justice; on doit alors donner à ces textes l’interprétation indiquée par une raison évidente, ou par le témoignage manifeste d’autres textes qui ne renferment aucune équivoque. Citons maintenant les paroles de l’adversaire avec lequel nous discutons. Dans le chapitre où il avait été jusqu’à enseigner que Dieu crée des hommes pécheurs, doctrine combattue par nous dans le livre précédent, il a dit en termes discrets que le péché est entré dans le monde par un seul homme; et il n’a pas donné une explication étendue de ce passage. Cependant, après une discussion très-longue contre les extraits qu’il déclare lui avoir été envoyés, il arrive à un passage de mon livre, devant lequel il s’arrête comme pour en donner la réfutation ; mais ne pouvant obtenir dans cette entreprise le succès qu’il s’était promis, il passe rapidement à cette maxime de l’Apôtre, que le péché est entré dans le monde par un seul homme; et il s’efforce d’expliquer le contexte même dans un sens conforme à sa doctrine ; voilà pourquoi, passant le reste sous silence, j’ai eu hâte de réfuter cet endroit de son ouvrage comme j’avais promis de donner dans mon second volume la solution de cette question, j’ai voulu remplir ma promesse, et en même temps montrer d’une manière précise en quoi consistait son argumentation : car j’aurais craint de paraître user de fourberie, si j’avais fait connaître l’interprétation que nous considérons comme conforme à la foi catholique, sans rappeler en même temps l’interprétation donnée par notre adversaire.

Aug. Tu donneras une interprétation pélagienne, et non pas une interprétation catholique. L’interprétation catholique est celle qui nous montre la justice de Dieu dans les souffrances et les tortures si multipliées et si douloureuses que subissent les enfants ; souffrances et tortures que, dans le paradis, l’équité n’aurait pas permis d’infliger à aucun d’entre eux, si la nature humaine n’avait pas été flétrie par le péché et condamnée justement.

### 23.

Jul. Discutant donc à mon tour, dans mon premier ouvrage, cette maxime ainsi formulée par lui : « Le péché, qu’il soit contracté par les enfants d’une manière ou d’une autre, est nécessairement l’oeuvre du démon : de même aussi l’homme, quelle que soit la manière dont s’accomplit sa naissance, est l’oeuvre de Dieu[^1] » : — je donne ici le texte de ma discussion tel qu’il se trouve dans mon ouvrage, où il avait été mutilé horriblement par cet adversaire.

Aug. La thèse que tu défends est vraie, comme le fait de cette mutilation que tu m’attribues : c’est au contraire celui dont la feuille m’a été envoyée, qui a transcrit de ton ouvrage ce qu’il a voulu et comme il a voulu, dans la pleine liberté de ses déterminations et de son jugement.

1. Des Noces et de la Conc., liv. I. n.1.

### 24.

Jul. Je lui ai répondu : « Pour toi, s’il m’est permis de parler en ces termes à un maître aussi illustre, tu cherches des détours ; mais sache bien que la vérité ne t’a pas laissé la faculté de divaguer. Nous a reconnaissons avec vous que le péché est l’oeuvre d’une volonté mauvaise ou l’oeuvre du démon ; mais comment ce péché peut-il se trouver dans un enfant? Par la volonté? Mais la volonté n’a pas encore existé en lui. Par la nature corporelle qu’il reçoit? Mais cette nature lui vient de Dieu. Par l’âme qui vient s’unir à ce corps ? Mais cette âme créée nouvellement par Dieu n’a rien de commun avec le sang dont le corps est formé. Par suite de l’acte conjugal? Mais cet acte fait partie du devoir des parents que tu avais déclaré précédemment ne point pécher quand ils l’accomplissent : si cette concession n’était pas sincère de ta part, comme la suite de ton argumentation le fait voir, les noces doivent donc être maudites, puisqu’elles sont la cause du mal. Cependant le mariage n’est pas une substance particulière; c’est un mot dont on se sert pour exprimer une oeuvre accomplie par des personnes: conséquemment, les parents qui ont été par leur union la cause du péché, méritent une juste condamnation. Il n’est donc plus possible de douter que les supplices éternels doivent être le partage des époux à qui le démon est lui-même redevable du pouvoir absolu qu’il a réussi à exercer sur les hommes. Si tu acceptes cette a conclusion, tu rétractes par là même tout ce que tu paraissais avoir affirmé précédemment, savoir que l’homme est l’oeuvre de Dieu. Car, l’union charnelle étant l’origine des enfants, si le mal dont l’humanité est flétrie vient de notre origine, et si les droits que le démon exerce sur l’homme lui viennent précisément de ce mal, il s’ensuit nécessairement que le démon est l’auteur de l’homme, puisque c’est de lui que nous naissons ». J’ai cité alors pour la deuxième fois les paroles. de notre adversaire : « Le péché, qu’il soit contracté d’une manière ou d’une autre, est l’oeuvre du démon : de même aussi l’homme, qu’il naisse d’une manière ou d’une autre, est l’oeuvre de Dieu ». Et je me suis élevé aussitôt contre ce langage, en ces termes : « Quand je pense à ces paroles que la crainte met sur tes lèvres, et par lesquelles tu déclares que les noces ne sont pas une chose mauvaise, je ne puis sans rire porter de nouveau ma pensée sur tes autres discours précédents. Si tu crois que les hommes sont formés par Dieu et que les époux sont innocents, vois combien il est impossible de soutenir que ceux-ci transmettent un péché originel. Il est certain que le péché n’est commis ni par celui qui naît, ni par celui qui a engendré, ni par celui qui a créé : par quelle ouverture supposes-tu que le péché a pu pénétrer dans des âmes dont l’innocence est ainsi protégée ? »

Aug. J’ai fait à ce passage une réponse qui suffit pleinement, comme si j’avais lu ton ouvrage lui-même avant de faire cette réponse[^1], Toutefois, ici encore je ferai observer que l’on doit écouter l’Apôtre plutôt que toi; l’Apôtre, dis-je, qui nous a montré, non pas l’ouverture secrète, mais la porte visible à tous les peux par laquelle « le péché est entré dans le monde et par le péché la mort ; et ainsi la mort a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[[102]](#footnote-286) » ; quand tu auras commencé à interpréter ces paroles, non pas dans le sens de l’Apôtre, mais dans un sans conforme à votre doctrine, on verra combien est facilement saisissable l’expression de la vérité contre laquelle tu diriges les traits impuissants de ton verbiage tortueux.

1. Ci-devant, contre Julien, liv. III, n. 54-57.
2. Rom. V, 12 .

### 25.

Jul. Notre adversaire, dans son second livre, a donc cité comme pour le réfuter, mais toutefois en le mutilant, cet endroit de mon premier ouvrage[[103]](#footnote-288). Il a omis, sans doute par prudence, de citer mes paroles relatives à la formation du corps et pareillement celles relatives à l’entrée de l’âme, que la raison et l’autorité de la loi sainte et de l’Église catholique déclarent être nouvellement créée par Dieu au moment où elle est unie au corps de chacun de nous.

Aug. Qu’on lise mes six livres, dans lesquels j’ai réfuté les quatre écrits par toi ; ces quatre livres dont le premier a fourni à l’auteur auquel j’ai répondu dans celui que tu essaies vainement aujourd’hui de réfuter à ton tour par un verbiage puéril, les extraits qu’il a transcrite dans la mesure et de la manière qu’il lui a plu; qu’on lise ces six livres et l’on verra, par la manière dont je t’ai répondu tant dans le troisième, que les omissions dont tu parles n’ont pas été un acte de fourberie de ma part; mais plutôt que l’auteur des extraits à qui j’adressais ma réponse, n’avait pas voulu transcrire ces phrases de ton ouvrage, soit pour être plus concis, soit parce qu’il considérait ces phrases comme étant d’aucune importance par rapport à l’objet de la discussion.

1. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 11-49.

### 26.

Jul. Du reste, sauf quelques expressions modifiées, il a cité en les réunissant les autres phrases de ce passage, Mais il n’a rien imaginé pour détruire ces objections proposées par moi ; confessant au contraire la vérité de mes conclusions par l’impuissance même où il se trouve de formuler aucun argument, il dit que l’Apôtre répond à chacune de mes difficultés, quand il déclare que le péché est entré dans ce monde par un seul homme. Quel homme éclairé pourra croire que notre adversaire jouissait alors de l’intégrité de sa raison, puisqu’il n’a pas compris ou bien qu’il devait passer sous silence des arguments auxquels il ne trouvait rien à opposer, ou bien qu’il devait, pour répondre à de telles objections, imaginer des raisons quelconques auxquelles il ajouterait comme une confirmation puissante les paroles de saint Paul ?

Aug. Mais les paroles de l’Apôtre sont une réfutation de ta doctrine plus décisive que mes propres paroles : et cependant tu ne cèdes pas même à ces paroles de l’Apôtre : tu aimes mieux les dénaturer que de revenir toi-même à des pensées plus conformes à la foi.

### 27.

Jul. J’ai donc été amené logiquement, afin de mettre tous les hommes instruits d’accord avec moi, à rechercher comment le péché qui est l’oeuvre de la volonté mauvaise et qu’on appelle l’oeuvre du démon, pouvait se trouver dans un enfant : est-ce par un acte de la volonté de celui-ci ? mais l’adversaire même que nous combattons reconnaît que cet enfant n’a pu encore faire usage de sa volonté : est-ce par suite de l’acte conjugal? mais personne ne doute que cet acte ne soit un des devoirs des parents que notre adversaire avait déclarés d’abord ne point commettre de péché quand ils l’accomplissent : ou bien, si notre adversaire regrettait d’avoir fait cette concession, comme la suite de son ouvrage le faisait vair, il devait déclarer coupables les parents dont l’union. préparait ainsi au démon un. pouvoir souverain sur des enfants crées à l’image de Dieu ; et j’ajoutai, pour suivre la gradation commandée par la nature même de la discussion, que proclamer l’exigence du péché originel, c’est proclamer par là même le démon auteur des corps: car, si le mal dont l’humanité est flétrie vient de notre origine, si les droits que le démon possède sur l’homme lui viennent précisément de ce mal, il s’ensuit une le démon est l’auteur des hommes, puisque c’est de lui que naissent les enfants. Notre adversaire avait compris que la conclusion de ces arguments était celle-ci : Donc les partisans de la transmission du péché sont enfermés dans l’antre du manichéisme : c’est pourquoi j’ai tourné la clef et ouvert une issue à ces captifs, en faisant observer à ce même adversaire que s’il regardait les hommes comme ayant été véritablement créés par Dieu, et s’il confessait sincèrement l’innocence des époux, il devait comprendre que l’union de ceux-ci ne pouvait imprimer aux enfants la flétrissure du péché originel. « Assurément », lui ai-je dit, « le péché n’est commis ni par celui qui naît, ni par celui qui a engendré; ni par celui qui a créé : par quelle ouverture supposes-tu que le péché a pu pénétrer dans des âmes dont l’innocence est ainsi protégée ? » Ainsi après trois propositions accordées par mon ennemi, j’en ai établi une quatrième qui renfermait la conclusion suprême : pouvais-je, dites-moi, tenir un langage plus saint, plus vrai, plus lumineux, plus concis et plus solide ? Souvent après une ou deux propositions accordées par l’adversaire, on conclut dans la seconde ou la troisième : en vertu de quelle loi, après avoir obtenu trois concessions semblables, ne me serait-il pas permis de conclure par une quatrième proposition qui est étroitement liée à ces trois prémisses? Au reste, je parle ici des arguments que j’ai établis dans la seconde discussion : car, dans la première, mon adversaire m’accorde cinq propositions ou même un plus grand nombre, qui sont suivies d’une conclusion légitime et inattaquable.

Aug. Vois à quelles divagations sans fin tu te livres, dans la crainte que les paroles de l’Apôtre ne te condamnent aux yeux de ceux dont le jugement n’aurait pas été prévenu par tes interprétations , comme elles t’ont déjà condamné dans un jugement rendu par l’Eglise catholique. Mais accomplis toutes les excursions qu’il te plaira, retarde la difficulté autant que tu voudras; multiplie tes circuits à ton gré et de tous les côtés possibles; à quelque moment que le vaisseau de tes fourberies arrive à ces paroles de l’Apôtre, il est certain qu’il y échouera misérablement.

### 28.

Jul. Adressons-nous donc maintenant à cet adversaire. Tu m’avais accordé que le péché est l’oeuvre de la volonté; j’aurais pu conclure aussitôt très-légitimement : Puisqu’il n’y a dans les enfants aucune volonté capable de commettre le péché, donc les enfants ne sont coupables d’aucun péché. Mais afin de t’accabler sous le poids d’un plus grand nombre de témoignages, je t’ai demandé par des interrogations graduelles comment l’enfant se trouve coupable de ce péché ; est-ce par un acte de sa volonté? Tu m’as accordé ici que cet enfant n’a jamais eu conscience de sa volonté. Je t’ai demandé alors s’il avait commis une première faute par le fait seul que ses membres n’étaient d’abord qu’une ébauche grossière? Mais tu m’avais accordé que ces membres reçoivent de Dieu leur forme première, et par là même qu’ils sont bons. Je t’ai demandé en troisième lieu si tu pensais que cette culpabilité fût une suite de l’union de l’âme au corps? Mais il est certain que cette âme se trouvait alors créée nouvellement, et qu’elle n’avait rien de commun avec le sang dont le corps a été formé. Enfin (puisque tu n’avais pu contredire aucune de ces réponses) je t’ai adressé cette question décisive : Appelles-tu oeuvre du démon le mariage , c’est-à-dire l’union des corps? Mais j’ai démontré et tu as reconnu toi-même que cette union est un des devoirs imposés aux parents. Chacune des questions que nous venons de rapporter ayant donc reçu sa réponse, ta doctrine de la transmission du péché livrait aux mains du démon les époux qui avaient été la cause du péché. Après tous ces arguments, j’ai porté contre toi une accusation qui se présentait d’elle. même : j’ai dit que tu regardais le démon comme l’auteur des corps, puisque tu lui attribuais l’oeuvre de l’union charnelle sans laquelle les corps ne peuvent prendre naissance. Cette première discussion a fait con. naître la nature de la maladie qui t’accablait; mais la seconde a montré à la fois combien tu es malheureux de partager de semblables sentiments, et combien la crainte qui t’arrache ces aveux rend plus éclatant le triomphe des catholiques. Tu nous accordes que les hommes sont créés par Dieu, que les époux sont innocents, et que les enfants n’accomplissent aucun acte par eux-mêmes; de ces trois propositions , dont tu as reconnu la vérité, j’ai tiré cette conclusion irréfutable; puisque le péché n’est commis ni par celui qui naît, ni par celui qui a engendré, ni par celui qui a créé, il ne reste plus aucune ouverture par laquelle on puisse enseigner, que le péché a pénétré. Si donc cette conclusion te déplaît, repousse les propositions; que tu as acceptées, et déclare que le péché; a été commis ou bien par celui qui a engendré, ou bien par celui qui a créé, ou bien par celui qui est né : trois maximes dont l’une est insensée, dont l’autre est manichéenne, et dont la troisième est plus que manichéenne; car tu es un insensé, si tu dis que les petits enfants ont commis une faute; tu es un manichéen, si tu accuses les époux; tu es plus que manichéen, si tu regardes Dieu comme l’auteur du péché. Conséquemment, si ces trois maximes sont tellement contraires à la vérité que tu craignes encore de les défendre ouvertement, par quelle impudence, ô le plus insensé de tous les hommes, persistes-tu dans la négation de la conclusion que nous avons posée?

Aug. Quand tu seras arrivé aux paroles de l’Apôtre, tu y trouveras, non pas l’ouverture secrète, mais la porte tout à fait visible par laquelle le péché est entré dans le monde ; sans doute tu t’efforceras de fermer cette porte; mais tu seras vaincu, toi et ton verbiage sans fin, par les cris des petits enfants enture à la mamelle qui demandent leur salut à Jésus-Christ, plutôt que tes louanges, et dont les larmes muettes attestent la misère personnelle avec une autorité bien plus décisive que celle des discussions tortueuses (misère dont assurément ils n’auraient pu en aucune manière subir les tristes atteintes dans le paradis, si Adam avait persévéré dans la droiture et la félicité de sa condition première).

### 29.

Jul. Quatre personnes sont ici en cause : Dieu qui donne au corps sa forme, les deux parents qui fourbissent la matière dont le corps doit être formé, et l’enfant qui prend naissance. Tu dis que le péché habite dans ce choeur : je te demande à mon tour par qui ce péché est commis. est-ce par Dieu ? tu me réponds négativement; est-ce par le père ? — Non, dis-tu ; est-ce par la mère? — Non ; est-ce par l’enfant? — Non : et tu penses, après cela, que je n’ai pas le droit de conclure que le péché doit nécessairement être absent du choeur de ces quatre personnes, puisqu’aucune d’elles ne le commet ?

Aug. Dis tout ce que tu veux : tu arriveras enfin aux paroles de l’Apôtre; et tout homme qui, en suivant les différentes phases de ton argumentation, reporte son esprit sur les choses que nous ne voulons point rappeler ici afin d’épargner au lecteur l’ennui d’une répétition continuelle, trouvera dans ce souvenir seul la réponse à tes arguments.

### 30.

Jul. Que prétends-tu donc persuader, quand tu auras lu de nouveau les Ecritures, ou quand tu auras nommé ceux qui partagent tes opinions abominables, toi qui ne peux pas encore donner une définition précise de ta doctrine ? A quoi te sert-il d’enseigner que le premier homme a commis un péché, puisque moi-même je ne le conteste nullement? Nous demandons comment, Adam étant mort depuis tant de siècles, le péché par suite duquel l’image de Dieu devient la propriété du démon, peut se trouver dans un petit enfant.

Aug. Pourquoi toi-même n’admets-tu pas dans le royaume de Dieu certaines âmes créées à l’image de celui-ci, bien que, même suivant toi, elles n’aient commis aucun péché ni mérité aucun châtiment? Pourquoi donne-t-on aux enfants comme breuvage, et afin qu’il soit pour eux un principe de vie, le sang qui a coulé d’une chair semblable à la chair du péché, et qui a été répandu pour la rémission des péchés, si ces enfants ne sont pas destinés à la mort par suite d’un péché qu’ils ont contracté dès leur origine? Si tu réprouves cet usage, nie ouvertement que le Christ se soit fait petit enfant; nie ouvertement qu’il soit mort pour les petits enfants, lui qui « seul est mort pour tous » ; d’où il faut conclure avec l’Apôtre: « Donc tous sont morts , et il est mort pour tous[^1] ». Déclare ouvertement que les petits enfants ne sont point morts, puisqu’ils n’ont aucun péché; déclare qu’ils n’ont pas besoin d’être baptisés dans la mort que le Christ à soufferte pour eux. Oui, exprime hautement ce que tu penses en secret; car ta manière de discuter trahit suffisamment tes sentiments réels : déclare, dis-je, que les enfants reçoivent en vain le sacrement qui les fait chrétiens ; mais alors, considère si tu dois revendiquer pour toi-même le titre de chrétien.

1. II Cor. V, 14, 15.

### 31.

Jul. Si ce péché est la suite de l’union des parents, condamne le mariage dans ta profession de foi, comme tu le condamnes dans ton argumentation ; et épargne-nous peine de te convaincre de manichéisme. Si au contraire tu n’oses enseigner cette doctrine, et que, cédant, sans égard pour les règles de la logique, à ton inclination en faveur des personnes qui se livrent aux plaisirs de la chair, tu prétendes, par un prodige d’argumentation inouï jusqu’alors, que la passion charnelle est une passion diabolique en elle-même et que, quand elle se traduit en actes, elle devient pour les parents le principe d’une jouissance voluptueuse, et pour les enfants un principe de péché, tu trahis par là ta folie et ta honte personnelle : mais, de grâce, n’aie pas la prétention de croire que nous n’avons pas la liberté de défendre énergiquement et pour la gloire de Dieu l’innocence des enfants; taudis que toi-même tu ne crains pas, pour disculper librement et à ton gré, d’une faute que tu déclares être celle de la passion charnelle, les membres des personnes qui se livrent à cette passion; tu ne crains pas de faire remonter cette faute jusqu’à Dieu.

Aug. Quelle que soit l’inclination qui le porte à faire l’éloge de cette passion, c’est-à-dire de la concupiscence de la chair, l’apôtre saint Jean dit que cette concupiscence ne vient point du Père, mais du monde[^1] : c’est à cause de cette concupiscence que le démon est appelé le prince de ce monde[[104]](#footnote-295). Car nous savons du reste que le monde a été créé par Dieu. La pudeur conjugale fait donc un usage honnête de cette concupiscence de la chair, mauvaise en elle-même ; et le sacrement de la régénération spirituelle efface la souillure que cette même concupiscence a imprimée à l’enfant. Tant que cette doctrine ne sera pas la tienne, tu seras non pas catholique, mais Pélagien : tu seras nécessairement en contradiction avec les saintes Ecritures, quelque assuré que tu sois, à tes propres yeux, d’en être le défenseur. Et toutes les fois que, en attaquant ces principes, tu me donnes le nom de Manichéen, tu qualifies nécessairement aussi de la même manière celui qui enseigne que l’homme, passant par les voies ordinaires de la génération, et trouvant dans la volupté charnelle le principe de son existence, reçoit la flétrissure du péché avant même de jouir du bienfait de la respiration. C’est Ambroise qui parle ainsi, ô Julien[^3] : insensé, c’est à Ambroise que tu donnes le nom de Manichéen !

1. I Jean, II, 16.
2. Jean, XII, 31.
3. Liv. du Sacrement de la Régénération, ou de la Philosophie.

### 32.

Jul. Quand tu proclames que la concupiscence de la chair a été implantée dans la nature humaine par le prince des ténèbres, et que cette concupiscence est un arbre du démon qui produit naturellement des hommes comme ses fruits propres, tu prouves clairement par là même, et sans y prendre garde, que, suivant toi, tes hommes ne sont pas créés par Dieu, mais par le démon : or, cette doctrine tout à fait impie condamne à la fois l’oeuvre conjugale, c’est-à-dire l’union charnelle, et toute chair en général.

Aug. La chair n’est point condamnée par cette doctrine : mais toi-même cesse de louer dans la chair une intégrité dont elle ne jouit pas, afin qu’elle puisse recevoir de son Créateur et sauveur la guérison que tu reconnais lui être nécessaire. Car, sans aucun doute, la chair sera condamnée dans ceux en qui cette guérison n’aura pas été opérée.

### 33.

Jul. Mais quand, après ces paroles sacrilèges, tu déclares que, suivant toi, la volupté qu’éprouvent les époux dans l’acte conjugal est une volupté diabolique ainsi que les mouvements des organes de la chair; que cependant les organes mêmes où s’opèrent ces mouvements et les époux qui éprouvent cette volupté, ne sont point coupables; quand, au lieu de ces époux et de ces organes, tu accuses les hommes nouvellement créés, c’est-à-dire, l’oeuvre informe de Dieu qui ne porte pas encore le nom d’enfant; bien loin d’abjurer en quelque chose l’impiété des Manichéens, tu cèdes visiblement à un transport de fureur et à un mouvement de colère tels qu’on ferait sagement de recourir pour toi au médecin plutôt qu’au bourreau, si la volonté et l’énergie persévérante avec lesquelles tu poursuis ton but, ne se trouvaient affirmées hautement et par la chute d’une foule d’hommes, et par ton opiniâtreté que rien ne peut vaincre, et par l’ardeur que tu apportes à faire sans cesse des citations de l’Écriture.

Aug. Je dois entendre ces injures sans indignation, puisqu’elles s’adressent, en même temps qu’à moi, à ces docteurs de l’Église qui ont interprété, dans un sens conforme à la saine doctrine de l’Apôtre, et non pas dans un sens conforme aux opinions perverses de julien, ces paroles : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme ». Au nombre de ces docteurs, sans parler ici des autres, se trouvent Cyprien d’Afrique, Hilaire des Gaules, Ambroise d’Italie, Grégoire de Grèce; or, ces juges d’une science et d’une prudence consommées et en qui tu ne pourrais, sans la présomption la plus téméraire, te plaindre de ne pas rencontrer ces qualités, ces juges ont condamné votre hérésie avant même qu’elle fût née.

### 34.

Jul. Lis à ce sujet le quatrième livre de mon ouvrage, et tu verras combien, tout en paraissant les combattre, ton langage en réalité favorise et la cause d u démon que tu déclares être ton père, et celle de la passion charnelle qui est ta mère.

Aug. J’ai lu ton livre quatrième, et dans mon sixième j’ai répondu à toutes les objections qui s’y trouvent exposées : que le lecteur pieux, après avoir lu l’un et l’autre, juge à qui de nous deux appartient la victoire.

### 35.

Jul. Mais voyons maintenant les paroles de l’Apôtre par lesquelles, suivant toi, il a été répondu à toutes les difficultés que j’ai proposées ci-dessus: «L’Apôtre, dis-tu, a répondu à toutes ces difficultés de notre adversaire ; car, il n’accuse point la volonté personnelle de l’enfant, qui n’est pas encore capable de commettre le péché ; il n’accuse pas non plus le mariage considéré comme tel, puisque le mariage a été non-seulement institué, mais béni par Dieu même; enfin il n’accuse pas les parents en tant qu’ils sont unis d’une manière honnête et légitime, pour engendrer des enfants ; mais il dit : Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; et a ainsi le péché a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[^1]. Si nos adversaires écoutaient ces paroles avec des oreilles et des esprits catholiques, ils ne s’insurgeraient pas contre la foi et contre la grâce de Jésus-Christ; ils ne s’épuiseraient pas en efforts stériles pour interpréter, en leur faisant violence, ces paroles si explicites et si manifestes par elles-mêmes, dans un sens favorable à leur doctrine particulière et hérétique ; ils n’enseigneraient pas que saint Paul voulu dire en cet endroit, qu’Adam. ayant péché le premier, tout homme qui veut ensuite commettre le péché, trouve dans la personne du premier homme un modèle à imiter ; de telle sorte que, suivant eux, le péché passerait d’un seul homme dans tous les hommes, non point par le fait même que ceux-ci sont engendrés de celui-là, mais seulement en ce sens que les seconds imitent le premier. Certes, si l’Apôtre avait voulu parler en cet endroit de cette imitation, il aurait dit que le péché est entré dans ce monde, non pas par un seul homme, mais plutôt par le démon, et que le péché a passé par tous les hommes. Car il est écrit du démon : Ceux-là deviennent ses imitateurs, qui entrent dans les

rangs de son parti[[105]](#footnote-300). Mais saint Paul a dit que le péché est entré par un seul homme, c’est-à-dire par celui à qui remontent toutes les générations humaines; afin précisément de nous apprendre que le péché originel a passé par tous les hommes qui ont été engendrés[^3] ».

Aug. Tu as cité les paroles de mon livre ; dis-nous maintenant en quel sens il faut entendre les paroles de l’Apôtre citées par moi dans ce passage : afin qu’il soit de plus en plus manifeste que tu es un hérétique, lorsque tu cherches à paraître faire l’éloge des enfants , dans l’intention réelle d’éloigner d’eux leur Sauveur.

1. Rom. V, 12.
2. Sag. II, 25.
3. Des Noces et de la Concupis., liv. II; n, 45.

### 36.

Jul. Tout homme éclairé qui lit nos oeuvres , comprend que tu abuses de l’ignorance des personnes qui te protègent et que tu te retranches derrière des équivoques de langage. Quant au reste du vulgaire, dont le Prophète disait en s’adressant à Dieu : « Vous avez estimé les hommes comme les poissons de la mer[^3] » ; ils se laissent tromper par ceux d’entre eux qui adoptent les premiers une opinion; incapables de faire par eux-mêmes un discernement salutaire, ils pensent qu’il peut y avoir une liaison réelle entre toutes les choses dont ils voient les noms rapprochés. Pour comprendre quelles sont les conséquences d’un principe, pour saisir la contradiction qui existe entre deux autres principes, pour découvrir les conclusions que les lois immuables et tout à fait dignes de respect de la logique obligent à déduire de chaque proposition accordée, il faut être à la fois très-instruit et très-attentif.

Aug. Tu t’égares encore à la recherche des dialecticiens, et tu fuis toujours les juges ecclésiastiques. Dis-nous donc ici comment on doit entendre ces paroles : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme» ; puisque tu les comprends mieux que celui qui a dit : « Tous meurent en Adam » ; car le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et par le péché la mort; et ainsi le péché a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[[106]](#footnote-302). « La faute du premier homme est donc la mort de tous les hommes; ». Le même auteur dit encore en un autre endroit : « Adam a existé, et nous avons tous existé en lui; Adam a péri, et tous ont péri en lui[^1] ». C’est Ambroise qui parle ainsi, non pas un homme quelconque du vulgaire, de cette multitude ignorante que tu méprises avec une fierté trop hautaine et avec une audace trop impudente, sous prétexte qu’elle n’est pas capable de porter un jugement sur tes discussions; Ambroise, dis-je, que tu n’égales dans aucune branche des sciences humaines dont cependant tu te glorifies avec tant d’orgueil; et si tu veux savoir combien il est avancé dans les sciences ecclésiastiques, écoute ou du moins lis Pélage ton docteur, et cesse de t’attacher à une doctrine qui est en opposition avec la doctrine d’un tel maître.

1. Habac. I, 14.
2. Ambr. Liv. IV sur saint Luc, IV, 38.
3. Liv. VII, sur saint Luc, XV, 24.

### 37.

Jul. Et le motif principal, qui nous détermine, pénétrés que nous sommes d’une compassion profonde, à la vue des désastres qui affligent les Eglises; le motif, dis-je, qui nous détermine à provoquer un examen sérieux de la part des hommes d’une science incontestable et incontestée, c’est précisément le désir que nous avons que tout le monde sache, non pas ce qui est dit de part et d’autre, mais ce qui est dit en conformité avec les principes posés tout d’abord. Si en effet nous discutions devant un pareil tribunal, tu n’aurais pas la faculté de poser des conclusions niées par toi précédemment, non plus que celle de nier ce que tu avais affirmé auparavant : dans ton livre, au contraire, où tu ne respectes aucune des règles de la pudeur, tu fais avec assurance un amas confus des enseignements des Catholiques et des enseignements des Manichéens, et tu es pleinement satisfait, pourvu que l’on dise que tu as répondu; mais tu regarderais comme une occupation tout à fait puérile, de chercher seulement à voir par toi-même si tes discours sont fondés sur de solides raisons et s’ils ne se contredisent entre eux.

Aug. Dis-nous donc enfin, je te prie, comment on doit entendre ces paroles : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme » : pourquoi encore ces calomnies, pourquoi ces injures, pourquoi ces détours inutiles? Si, dans cette assemblée dont tu parais désirer le jugement, tu voyais siéger Cyprien, Hilaire, Ambroise, Grégoire, Basile, Jean de Constantinople, pour ne point nommer ici les autres, est-ce que tu oserais réclamer des juges plus savants, plus sages, plus sincères? Or, ces .docteurs mêmes élèvent la voix contre vos enseignements, ils condamnent vos écrits par leurs propres écrits que cherches-tu de plus? J’ai déjà fait cette démonstration d’une manière suffisante, dans le premier et dans le second de mes livres que j’ai publiés contre tes quatre livres: mais je suis prêt aujourd’hui encore à t’écouter ; dis-nous donc en quel sens ion doit entendre ces paroles : « Le péché est entré dans le monde par seul homme ».

### 38.

Jul. Enfin après m’avoir accordé sans délai ce que je t’avais demandé, et considérant les conclusions que j’ai tirées de ces principes, tu confesses ton impuissance à attaquer la thèse établie par nous, et tu déclares que l’apôtre saint Paul a réfuté d’avance -tout ce que nous avons dit; puis tu montres ! cet Apôtre faisant précisément les concessions que toi-même tu nous avais déjà faites. Voici en effet tes propres paroles : « L’Apôtre n’accuse point la volonté de l’enfant, puisqu’il n’y à pas encore, dans cet enfant, de volonté personnelle capable de commettre le péché[^1] » : or, cette concession prouve, à elle seule, qu’il ne saurait y avoir aucun péché dans cet enfant, puisque l’essence du péché, suivant la définition que tu en as donnée toi-même, consiste en ce que la volonté con. sent à une chose défendue par la justice et à laquelle on, est libre de ne pas consentir.

Aug. Cette définition est celle du péché qui n’est pas en même temps un châtiment du péché. Puisque vous reconnaissez qu’il existe réellement des habitudes mauvaises, et que vous détruisez ainsi vos propres enseignements; dis-nous, si tu l’oses, comment la volonté humaine est libre de s’abstenir du, mal, dans celui qui s’écrie : « Ce que je veux, je ne le fais pas» : ou bien, nie qu’il s’agisse d’un mal véritable dans ces paroles du même Apôtre : « Je ne fais pas le bien que je veux; et je fais au contraire le mal que je ne veux pas[[107]](#footnote-305) ». Mais, certes, nous savons que ce péché est le châtiment d’un autre péché; et que par là même on ne doit pas lui appliquer la définition du péché qui consiste dans le consentement donné par la volonté à une chose dont on est libre de s’abstenir. Saisis bien le sens de mes paroles, et dis-nous, je te prie, comment on doit entendre ces autres expressions : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme ».

1. Des Noces et de la conc., liv. II, n, 45.
2. Rom. VII, 15,19.

### 39.

Jul. Donc, si l’Apôtre n’accuse pas la volonté de l’enfant, parce qu’il comprend que cette volonté n’a pas pu encore exister, il déclare par là même qu’on ne découvre dans cet enfant aucun signe de culpabilité, surtout devant le tribunal d’un juste juge qui impute uniquement les fautes dont on a été libre de s’abstenir. Cependant, non content de nous avoir fait cette concession, tu ajoutes «L’Apôtre n’accuse pas non plus le mariage en tant que mariage, parce que celui-ci a été non-seulement institué, mais encore béni par Dieu[^1] ». Cette concession pourrait également suffire, à elle seule, pour réfuter la doctrine du péché naturel; car, si l’Apôtre sait (et son langage ne laisse aucun doute à cet égard), si l’Apôtre sait que l’on ne doit point condamner le mariage, parce que l’union charnelle, accompagnée de volupté qui porte les hommes à s’engager dans cet état et qui est pour les époux un devoir et le moyen d’obtenir la fin pour laquelle ils ont pris ces engagements, a été instituée et bénie par Dieu; il est impossible que les fruits de cette union appartiennent au prince des ténèbres ; les enfants, ainsi engendrés, ne sauraient être coupables, surtout devant le tribunal d’une justice qui impute exclusivement les péchés dont on était libre de s’abstenir.

Aug. Cesse, je te prie, de te représenter l’union charnelle et la volupté des époux dans le paradis telles qu’elles sont aujourd’hui par suite de la passion dont la volonté ne règle plus les mouvements et qui trouble l’esprit des saints eux-mêmes par des sollicitations que ceux-ci repoussent, il est vrai, mais non sans en être grandement importunés. A Dieu ne plaise que les âmes fidèles et éclairées se forment une idée semblable de la volupté du paradis, de la paix et de la félicité dont y jouissaient nos premiers parents.

1. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 45.

### 40.

Jul. Mais les paroles qui suivent rendront tout à fait manifestes la condescendance et la facilité avec laquelle tu fais des concessions. « L’Apôtre », dis-tu, « n’accuse pas les parents, en tant qu’ils sont unis entre eux d’une manière honnête et légitime pour engendrer des enfants[[108]](#footnote-308) ». Réfléchis bien au sens de ces paroles : L’Apôtre n’accuse pas les parents , en tant qu’ils sont parents. Saint Paul déclare donc qu’ils ne peuvent, en tant que parents, engendrer pour le démon, et que le fruit de leur union n’appartient pas à celui-ci : or, les parents n’ont avec leurs enfants d’autres rapports que ceux qu’ils tiennent précisément de leur qualité de parents : preuve manifeste que ces enfants ne sont point coupables, qu’ils ne font point partie du royaume du démon, et que le démon n’a pas le droit de les accuser. Pour donner à mes paroles une clarté plus grande encore, je me répète: la procréation des enfants dépend de l’union des sexes en tant que. les époux deviennent parents; mais si ces mêmes époux veulent se livrer entre eux à des actes d’une lubricité déréglée ou souiller la sainteté de leur mariage par des unions adultères, ces désordres sont nécessairement étrangers aux enfants, puisque ceux-ci naissent de la force du sang et non point de la fange du vice.

Aug. Tu confesses donc maintenant qu’il peut y avoir des actes d’une lubricité déréglée, même entre les époux qui remplissent le devoir conjugal? Voilà ce due fait en réalité cette cliente brillante dont tu t’es déclaré le patron : car ces excès se produisent uniquement, quand on cède aux mouvements par lesquels la concupiscence entraîne, même les époux qui s’unissent dans l’intention de procréer des enfants, à des actes qui ne sont pas nécessaires à cette procréation et que tu condamnes toi-même compte, des actes d’une lubricité déréglée : cependant tu as voulu faire de cette cliente un éloge si pompeux, que personne ne croirait que tu oses maintenant l’attaquer ; car tu as exalté son mérite avec une impudence telle que, bien-loin de rougir d’un pareil excès, tu t’es fait un plaisir véritable de lui assigner une place dans le séjour heureux où vivaient nos premiers parents.

1. Ibid.

### 41.

Jul. C’est donc le sang, et non point les dérèglements des parents, qui se trouve transmis aux enfants ; d’autre part, c’est Dieu qui a institué ce mode de reproduction par le sang, et, comme tu es obligé d’en convenir, qui l’a béni.

Aug. Dieu a réellement institué ce mode de reproduction par le sang : mais ceux qui savent discerner ce qu’il y a de bon et ce qu’il y a de mauvais dans la nature corrompue, sans croire pour cela que la nature s’identifie avec le mal ou le vice avec la nature; ceux-là:, peuvent discerner aussi laquelle de ces deux choses il appartient à Dieu de créer et laquelle il lui appartient de guérir. Mais vous n’aurez pas ce pouvoir, tant que vous serez Pélagiens et non pas Catholiques. Dis-nous donc, je te prie, dis-nous enfin comment on doit entendre ces paroles: « Le péché est entré dans le monde par un seul homme ».

### 42.

Jul. Ainsi, on ne peut pas dire non plus que les enfants sont coupables, parce que les parents commettent le péché au moment même où ils les engendrent : car les parents n’ont d’autres rapports avec leurs enfants que ceux qui naissent de leur qualité de parents; d’où il suit que les enfants, à leur tour, n’ont d’autres rapports avec leurs parents que ceux qui naissent de leur qualité d’enfants. Il est certain en effet que la nature seule, et non point la faute de celui qui engendre, est communiquée à celui qui est engendré. Si tu déclares que l’Apôtre confirme à cet égard ce qui est déjà démontré par la raison, c’est donc à bon droit que, conformément aux enseignements de saint Paul, nous soutenons que les péchés des parents ne sauraient appartenir aux enfants; car, puisque l’Apôtre éclairé des lumières du Saint-Esprit, toi-même accablé sous le poids de la vérité que tu combats, et nous qui prenons pour guides les principes lumineux de la raison, nous confessons tous, d’une voix unanime et avec une égale sincérité, que les parents, comme tels, ne sont point coupables; que de plus ils n’ont avec leurs enfants d’autres rapports que ceux qui naissent de leur qualité de parents; il s’ensuit, par une conséquence rigoureuse, que les enfants, comme tels, c’est-à-dire avant qu’ils aient pu accomplir aucun acte de volonté personnelle, ne sauraient être coupables.

Aug. Les parents, il est vrai, sont parents précisément parce qu’ils ont engendré, et les enfants sont enfants parce qu’ils ont pris naissance; mais l’acte d’engendrer, et l’acte de prendre naissance ne sont point des actes mauvais, puisqu’ils appartiennent à un ordre de choses établi par Dieu, et que, si personne n’avait commis le péché, l’un et l’autre auraient pu s’accomplir dans le paradis en dehors de tout mouvement de la convoitise honteuse. Car la convoitise dont nous devons rougir présentement, n’aurait rien qui blessât la pudeur, si elle n’était pas née du péché ou si elle n’avait pas été altérée par le péché; ou bien elle n’existerait en aucune manière, et les parents feraient usage des organes de la reproduction comme les ouvriers tout usage de leurs mains; ou bien cette convoitise serait tellement soumise à la volonté qu’elle ne pourrait jamais solliciter celle-ci contre son gré; elle ne serait point cette convoitise dont nous voyons aujourd’hui la chasteté combattre les mouvements déréglés, tantôt dans la personne des époux qui luttent contre elle pour ne point se laisser aller entre eux à des actes d’une lubricité honteuse, tantôt dans la personne de ceux qui ne sont point engagés dans les liens du mariage et qui refusent de consentir aux sollicitations coupables de la chair. C’est précisément cette dernière convoitise qui est la source du péché originel; c’est à elle que toute participation a été refusée dans la naissance de celui qui est venu, non pas apporter ses propres péchés, mais effacer les nôtres.

### 43.

Jul. Laissons donc maintenant nos adversaires épuiser toutes les ressources de leur esprit pour trouver des raisons en faveur du Manichéisme ; laissons-les, aussi longtemps qu’ils voudront, user toutes les forces de leur intelligence à ce labeur impossible; je leur promets, non point par un sentiment d’orgueil, mais par le sentiment d’une conviction profonde, que cet édifice élevé par moi ne pourra jamais être ébranlé.

Aug. Ce que tu appelles un édifice est en réalité un monceau de débris sous le poids desquels tu as été tellement accablé que tu, t’es vu réduit à louer précisément ce que tu combats; si toutefois il y a encore en toi un amour quelconque de la chasteté, qui te fasse combattre ce que tu loues.

### 44.

Jul. Comment donc as-tu l’audace d’ajouter : « Mais, le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; et ainsi le péché a passé dans tous les hommes , par celui en qui tous ont péché[^1]? » Suivant l’interprétation que tu nous donnes de cette maxime, l’Apôtre enseigne que cet homme a transmis son péché à ses descendants par la vie de la génération. Or, tu nous avais accordé précédemment que le Maître des nations n’accusait en aucune manière le mariage béni par Dieu même; que l’enfant, au moment de sa naissance, n’a pas encore la volonté nécessaire pour commettre le péché; qu’enfin les parents, en tant que parents, s’unissent d’une manière honnête et légitime, dans l’intention de procréer des enfants; et tu ajoutes. aussitôt, comme si tg avais écrit ce qui précède dans un moment de sommeil, tu ajoutes que le crime du premier homme est transmis à ses descendants par la voie de la génération;. Si les époux engendrent en tant qu’ils sont parents; si, d’autre part, ils s’unissent, en qualité. de parents, d’une union honnête et légitime ; si enfin cette union n.’est point condamnée par l’Apôtre, parce qu’elle a été non-seulement instituée, mais bénie par Dieu; de quel front et d’après quel principe oses-tu affirmer que cet acte de la génération est une cause de culpabilité, une source de crimes, et qu,’il s’accomplit sous les.auspices du démon?

Aug. Je ne sais combien de fois déjà ces choses ont été dites, ni combien de fois il y a été répondu. Tes discours, sans fin réussissent uniquement à former des vapeurs épaisses qui ne te permettent plus de distinguer ce qu’il y a de mauvais dans le vice de ce qu’il y a de bon dans la nature : et répétant toujours les mêmes choses dans les mêmes termes, jusqu’à causer au lecteur un ennui insupportable, tu ne dis pas encore en quel sens on doit entendre ces paroles : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme ».

1. Des Notes et de la Conc., liv. I, n. 45.

### 45.

Jul. L’union des parents ne mérite pas d’être condamnée par l’Apôtre, et cependant elle s’accomplit sous les auspices du démon; elle est instituée par Dieu, et elle est une source de crimes; enfin, elle est, comme tu en fais l’aveu, bénie par Dieu, et tu l’accuses d’être un germe diabolique.

Aug. Dieu a béni le mariage, et non pas la concupiscence de la chair qui résiste à l’esprit et qui n’existait pas avant le péché : mais Dieu n’a pas plus béni le péché que cette concupiscence qui résiste à l’esprit. Or, si le péché n’avait pas été commis et que là nature n’eût pas été flétrie, ou bien les époux, dont Dieu même a béni l’union, feraient des organes de la chair un usage semblable à celui que nous faisons de nos autres membres, lesquels obéissent à la volonté en dehors de tout mouvement d’une convoitise déréglée; ou bien les époux n’auraient pas même à rougir des mouvements déréglés de la convoitise, parce que la convoitise ne résisterait jamais à la volonté comme elle le fait aujourd’hui: c’est en effet ce que tu, éprouves toi-même, quand tu refuses de consentir aux sollicitations et aux entraînements de cette convoitise. Le mariage cependant est aujourd’hui encore une chose digne d’éloges : car il ne produit point, mais il trouve cette convoitise mauvaise dans la nature humaine : et les époux qui ont l’intention de procréer des enfants, font un usage honnête de cette même convoitise, quoique les enfants, ainsi engendrés, contractent un péché d’origine, et que, pour cette raison, ils aient besoin d’être régénérés.

### 46.

Jul. Ainsi, tous les principes de la science attestent que tes argumentations n’ont rien prouvé contre moi : et l’opposition, qui règne entre tes maximes, est un témoignage éclatant des efforts que tu fais pour contredire.les enseignements de l’Apôtre, et des attaques insensées que tu diriges contre Dieu. Mais, après avoir montré qu’il est impossible d’unir entre elles des choses qui sont incompatibles par leur nature, interrogeons maintenant les paroles de l’Apôtre, afin que personne ne regarde comme enseignée par lui cette doctrine barbare que tu as établie dans tes discours.

Aug. Donne-nous maintenant, du moins, l’interprétation que tu as cherché à différer par ces détours sans fin.

### 47.

Jul. J’entends saint Paul déclarer que le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par « le péché la mort; et qu’ainsi le péché a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[^1] ». Tu affirmes que saint Paul a voulu parler en cet endroit, non pas de l’exemple du péché, mais de la génération que nous avons reçue. du premier homme: tu nous appelles nous-mêmes hérétiques, parce que nous entendons ces paroles des mauvais exemples ; et tu crois trouver un appui à ta doctrine dans ce raisonnement: « Certes », dis-tu, « si l’Apôtre avait voulu parler de cette imitation, il aurait dit que le péché est entré, non point par un seul homme, mais par le démon; et qu’il a passé également par tous les hommes. Car il est écrit du démon : Ceux-là se rendent ses imitateurs, qui se sont rangés de son parti[[109]](#footnote-316). Mais saint Paul a dit que le péché est entré par un seul homme, c’est-à-dire par celui de qui descendent toutes les générations humaines, « afin précisément de nous apprendre que le péché originel a passé dans tous les hommes par la voie de la génération[^3] ». Pour moi, au contraire, je vois que l’Apôtre n’a rien dit où l’acte de la génération humaine soit flétri, rien où l’innocence naturelle soit condamnée, rien où l’oeuvre de Dieu soit déclarée une oeuvre mauvaise.

Aug. Tu appuies bien longtemps sur ce mot de rien, et quand tu auras cessé de le répéter, tu ne diras que des rien. Pourrait-on, en effet, ne pas rire de toi, quand tu t’efforces de persuader que ces paroles de l’Apôtre ne se rapportent pas à la génération humaine : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme » ; par la raison, dis-tu, que cet homme de qui tous les autres hommes devaient naître ensuite, n’avait été lui-même engendré par personne ; quand vous prétendez, au contraire, que saint Paul a voulu parler ici de l’exemple donné par le premier homme, sous prétexte que l’exemple du péché qui devait être imité par la postérité d’Adam, est entré dans le monde par celui-là seul qui n’avait imité personne en commettant le péché ? Assurément, quelqu’un a péché le premier. Mais qui, parmi les chrétiens, ignore que le premier péché a été commis, non point par Adam, mais par le démon? N’est-il pas vrai que tu te plais à parler toujours et à ne rien dire ?

1. Rom. V, 12.
2. Sag. II, 25.
3. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 45.

### 48.

Jul. Enfin, tu t’efforces, à l’aide d’argumentations habiles, de tirer de ces paroles des conclusions qui n’y sont pas renfermées : Si l’Apôtre, dis-tu, avait voulu parler de cette irritation, il aurait dû nommer le démon; mais comme, dans sa pensée, il s’agissait uniquement de la génération, il a mieux aimé nommer l’homme que le démon. Je te demande ici, qui donc a pu te suggérer une interprétation semblable ? En vérité, est-ce que tu nies que les hommes commettent jamais le péché en imitant d’autres hommes ? Quoique cette vérité n’ait pas besoin d’un témoignage explicite des Ecritures, écoute cependant le Psalmiste : « Ne porte pas envie aux méchants, et ne sois point jaloux contre ceux qui commettent l’iniquité; ne porte pas envie à celui qui prospère dans sa voie[[110]](#footnote-318) ». D’ailleurs tous les livres de l’Ancien Testament avertissent Israël de ne point imiter la conduite des peuples païens. Quelle raison impérieuse obligeait donc l’Apôtre, supposé qu’il voulût parler de cette imitation, à nommer le démon plutôt que l’homme, puisqu’il savait que le péché se commet également en imitant l’homme et en imitant le démon ? Ou bien, prouve donc toi-même, qu’il est impossible de commettre le péché en imitant d’autres hommes ; que ce fait n’est attesté en aucun endroit de la loi ; et assigne ainsi à tes conjectures le rang qu’elles méritent dans l’estime des hommes ; ou bien, s’il est tout à fait manifeste que rien n’a autant contribué à multiplier les péchés que l’imitation du vice, tu as fait preuve d’une ignorance profonde, quand tu as conclu que l’Apôtre aurait certainement nommé le démon, s’il avait voulu parler de cette imitation.

Aug. N’ai-je pas écrit tout à l’Heure que tu ne dirais rien de solide, toi dont le talent le plus remarquable consiste à parler sans cesse pour ne rien dire ? Assurément, il y a des péchés d’imitation dans le monde , puisque quand les hommes pèchent , ils suivent l’exemple de ceux qui ont déjà commis les mêmes péchés; cependant le péché, que les autres pécheurs devaient imiter, n’est pas entré dans le monde par ces hommes que chacun imite ; mais il est entré par celui qui a péché le premier sans imiter personne, c’est-à-dire par le démon, qu’ont imité en. suite tous ceux qui appartiennent à son parti, Or, le péché qui n’est point commis par un acte d’imitation, mais qui est contracté par nous au moment de notre naissance, est entré pareillement dans le monde, par celui qui le premier a engendré un homme. Ainsi, tu n’as rien dit, et tu as refusé de te taire, uniquement afin de séduire quelques lecteurs et de fatiguer les autres.

1. Ps. XXXVI, 1, 7.

### 49.

Jul. Il est donc manifeste que ces paroles se rapportent non-seulement d’une manière logique, mais nécessairement, à l’imitation des hommes pécheurs ; et par là même il est tout à fait évident- que ton argument n’a aucune valeur. Tu ajoutes qu’il est écrit du démon : « Ceux-là se rendent, ses imitateurs, qui appartiennent à son parti » : et moi aussi je reconnais que cette maxime a été inspirée par la sagesse à l’auteur (quel qu’il soit) qui a écrit ce livre ; mais il ne te sert de rien de citer un texte où il est dit que certains hommes commettent le péché en imitant le démon, si tu ne réussis pas à prouver qu’il est impossible de commettre le péché en imitant les hommes.

Aug. Il ne s’agit pas ici de savoir si l’on peut commettre le péché en imitant les hommes : qui ne sait que l’on pèche en suivant l’exemple des hommes pécheurs ? Mais la question est de savoir quelle espèce de péché est entrée dans le monde par un seul homme: est-ce un péché qui devait être commis ensuite par un acte d’imitation, ou bien un péché que nous devions contracter en naissant? La première espèce de péché, c’est-à-dire celui qui devait être commis ensuite par imitation, est entrée dans le monde par celui-là seul qui, le premier, et sans imiter personne, a donné aux autres, qui devaient l’imiter lui-même, l’exemple du péché, c’est-à-dire par le démon : la seconde espèce, au contraire, c’est-à-dire le péché que nous devions contracter en naissant, est entrée dans le monde par celui-là seul qui, le premier, et sans avoir été engendré par personne, a ouvert la source où les autres devaient ensuite puiser la vie, c’est-à-dire par Adam. Car, notre discussion n’a point pour objet de trouver un pécheur quelconque par qui le péché ait été commis dans le monde n’importe à quelle époque ; mais il s’agit précisément de savoir quel est celui par qui le péché est entré dans le monde: or, si l’on cherche quel est celui qui a donné l’exemple du péché, on trouve que c’est le démon ; si l’on cherche quel est celui qui a corrompu les sources de la vie, on trouve que c’est Adam. Conséquemment, l’Apôtre a voulu parler d’un péché transmis avec le sang, quand il a dit : « Le péché est entré dans le «monde par un seul homme ». Car le péché que l’on commet par un acte d’imitation, est entré dans le monde, non point par un seul homme, mais par le démon.

### 50.

Jul. Car, puisque l’usage autorise également à dire tantôt que telle personne imite le démon et partage l’envie dont il est animé; tantôt que telle autre personne, marchant avec une ardeur jalouse sur les traces d’un homme, se souille soit du crime de l’envie, soit d’un vice infâme quelconque ; puisque, dis-je, ce mot d’imitation peut s’entendre et de l’homme et du démon : tu as donc voulu dire une chose absurde et tout à fait ridicule, quand tu as prétendu que le mot imitation n’avait pu être employé dans un sens relatif à Adam.

Aug. Est-ce que le péché est entré dans le monde par tel ou tel homme qui aurait été imité dans son péché par un autre homme? Dis-nous, si tu le peux, quel est le sens de ces paroles : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort ; et ainsi a passé dans tous les hommes », soit la mort, soit le péché, soit plutôt le péché avec la mort. Car, le péché qu’on imite toutes les fois qu’on pèche de nouveau, est entré dans le monde par le démon seul, qui a fait le premier, sans imiter personne, ce que les autres ont fait depuis en l’imitant.

### 51.

Jul. La suite de la discussion nous appelle à traiter d’autres questions : mais nous voulons insister encore ici, afin, par des définitions aussi concises que possible, de faire mieux comprendre au lecteur et de graver dans sa mémoire les vérités que nous venons d’établir. Dans presque tous les sujets que l’on peut avoir à traiter, on rencontre des homonymes, appelés aussi équivoques.

Aug. Tu avais promis de rendre ta doctrine facilement saisissable pour le lecteur, et tu parles d’homonymes et d’équivoques : mais les Pélagiens eux-mêmes pourront-ils comprendre ton langage, à moins qu’auparavant on ne les envoie apprendre cette terminologie dans les écoles des dialecticiens, dans tous les endroits où l’on pourra trouver de ces sortes d’écoles? Ou bien, avant qu’ils lisent tes livres, as-tu dessein de leur expliquer toi-même, dans une leçon en forme, les catégories d’Aristote ? Pourquoi ne le ferais-tu pas, toi, homme d’une perspicacité si rare, puisque les malheureuses victimes de tes discours trompeurs nourrissent ton oisiveté ?

### 52.

Jul. Mais, pour traiter maintenant la question dont il s’agit, l’acte de la génération est attribué proprement aux organes qui l’accomplissent ; l’imitation, au contraire, est toujours une oeuvre de l’âme. Or, cette inclination de l’âme à imiter ce qu’elle, veut dans les limites de ses forces, est pour l’homme une cause de déshonneur ou un titre de gloire, suivant les circonstances : c’est ainsi qu’on dit que l’homme imite, en faisant le bien, Dieu, les anges et les Apôtres : Dieu : « Soyez parfaits comme votre Père est parfait[^6] » ; les anges : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel[^1] » ; les Apôtres : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ[[111]](#footnote-323) ». Quand il fait le mal, au contraire, il imite le démon, suivant cette parole : «Ceux-là imitent le démon, qui appartiennent à son parti[^3] » ; il imite d’autres hommes : « Ne soyez point tristes comme les hypocrites qui affectent de paraître avec un visage défiguré[[112]](#footnote-324) » ; il imite les animaux : « Ne vous rendez pas semblables au cheval et au mulet, qui n’ont point d’intelligence[^5] ». Ainsi, ces paroles, tant celles qui exhortent que celles qui défendent avec menaces, prouvent l’existence de cette inclination à imiter, contre laquelle, assurément, si elle ne pouvait exister, il serait inutile de recommander à l’homme de se mettre en garde.

Aug. Mais le péché d’imitation, c’est-à-dire le péché que l’on devait commettre par des actes d’imitation, est entré dans le monde uniquement par celui qui a péché sans imiter personne, et que les antres devaient imiter ensuite en commettant le péché; et ceux-là, assurément, ce n’est point Adam, mais le démon. Car, en s’exprimant ainsi : « Est entré dans le monde », l’Apôtre désigne le commencement de ce péché : or, il est manifeste que ce commencement n’a pas été l’oeuvre de l’homme, mais l’oeuvre du démon, si nous voulons parler du -péché qui devait être imité ensuite par les autres pécheurs. Logiquement donc, il ne reste plus qu’à attribuer, non pas à un acte d’imitation, mais à l’acte même de la génération, le péché qui est entré dans le monde par un seul homme. Toutefois, nous rendons grâces à Dieu de ce que, vaincu un instant par l’éclat irrésistible de la vérité, et parlant contre votre erreur, tu as confessé que le bon vouloir, par lequel nous imitons les hommes, de «bien, doit être attribué, non pas aux forces de notre libre arbitre, mais au secours de Dieu : car tu as montré que nous ne devons pas espérer de pouvoir par nous-mêmes imiter les anges, mais que nous devons demander cette grâce au Seigneur, quand tu as cité ces paroles de l’Oraison dominicale : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel ».

1. Matt. V, 48.
2. Matt. VI, 10.
3. I Cor. XI, 1.
4. Sag. II, 25.
5. Matt. VI, 16.
6. Ps. XXXI, 9.

### 53.

Jul. Mais, s’il est manifeste que le mot imitation peut être employé indistinctement par rapport à des êtres différents, il est certain aussi que le mot génération, dans son sens vrai et propre, désigne la substance qui engendre; et qu’il se dit également des passions, mais par abus, et non pas dans son sens propre. Toutefois, cette manière de parler étant consacrée par l’usage, on comprend ce qu’elle signifie, et le mot génération ne perd pas pour cela la signification qui lui est propre. C’est ainsi que, dans l’Evangile, le Seigneur dit que le démon engendre les pécheurs : « Vous avez le démon pour père[^1] ». En s’exprimant ainsi, le Seigneur déclarait que les pécheurs auxquels il adressait ces reproches, avaient pour père celui dont ils étaient convaincus d’imiter la méchanceté: et cependant tout le -monde comprend que, par ce mot de père, le Seigneur n’a pas attribué au démon les organes de la génération, ni à ces hommes une substance aérienne semblable à celle du démon. Faisons voir maintenant ce que nous avons voulu démontrer en posant ces principes. S’il était impossible de dire, dans le sens propre du mot, que les hommes imitent d’autres hommes, et si l’Apôtre avait déclaré que tous ont péché par Adam, j’aurais encore parfaitement le droit de soutenir que le sens des paroles de l’Apôtre doit être déterminé d’après l’usage des Ecritures, et que, de même que le Seigneur avait donné le nom de père au démon, quoique celui-ci ne pût engendrer matériellement; de même aussi l’Apôtre a écrit que l’homme peut être imité; j’aurais ainsi vengé les paroles de saint Paul du reproche d’être en contradiction évidente avec la raison.

Aug. Est-ce que Adam a donné le premier l’exemple du péché, et peut-on dire avec vérité que cette sorte de péché est entrée par lui dans le monde ? N’est-ce pas le démon qui le premier a donné l’exemple du péché à ceux qui voudraient l’imiter ? Conséquemment, saint Paul aurait dit que le péché est entré dans le monde parle démon, s’il avait voulu parler en cet endroit du péché que d’autres créatures devaient commettre ensuite par imitation.

1. Jean, VIII, 44.

### 54.

Jul. Si après cela je voulais recueillir dans l’Evangile toutes les expressions qui s’y trouvent employées d’une manière abusive il me serait impossible de le faire : à plus forte raison les paroles de l’apôtre saint Paul ne sont-elles pas une occasion d’erreur, puisqu’il n’emploie aucune expression dans un sens impropre, quand il déclare que le premier homme pécheur a été un exemple pour les pécheurs qui ont vécu après lui.

Aug. Saint Paul n’aurait donc pas dû représenter, l’un comme modèle de péché et l’autre comme modèle de justice, Adam et le Christ. S’il avait cité Adam comme premier pécheur, à cause de son péché que les, autres hommes ont imité, il aurait dû nécessairement citer aussi comme premier juste, dont les autres devaient ensuite imiter la justice, non pas le Christ, mais Abel ; car Abel fut le premier qui, sans imiter aucun homme et devant être lui-même imité par d’autres, pratiqua la justice. Mais saint Paul, sachant bien ce qu’il disait, a cité Adam comme modèle de péché, et le Christ comme modèle de justice; parce qu’il savait que le premier est l’auteur de la génération, et le second, l’auteur de la régénération.

### 55.

Jul. Et par là même tu as raisonné d’une manière stupide, quand tu as dit que si l’apôtre saint Paul avait voulu faire entendre que le péché a été transmis par voie d’imitation, il aurait dû nommer le démon plutôt qu’Adam; car il est manifeste que le mal qui vient de :l’homme et celui qui vient du démon, ont pu être transmis que par voie d’imitation. Mais après avoir vu renverser, par les mains de la raison plutôt que par mes propres mains, l’édifice que tu avais élevé, considère avec attention l’interprétation que nous donnons maintenant à ce passage de l’Apôtre.

Aug. Ceux qui liront ta thèse et ma réponse, estimeront que tu. n’as point renversé ce que j’avais établi, et que tu as porté vainement sur notre édifice, non pas les mains de la saine raison, mais celles de tes conjectures trompeuses.

### 56.

Jul. Saint Paul fait voir que ses paroles ne signifient point que le péché a été transmis par la voie de la génération, puisqu’il joint au mot homme ces autres mots . « Un seul » ; car l’unité est le principe des nombres: quand il a voulu faire connaître celui par qui il disait que le péché est entré, il n’a pas seulement prononcé son nom, mais il l’a désigné numériquement : « Le péché », dit-il, « a passé dans les monde par un seul homme.». Une seule personne suffit pour donner un exemple à imiter, elle ne suffit point pour accomplir l’acte de la génération. D’autre part, le péché a passé, mais il a passé par un seul. Il est donc manifeste qu’il s’agit ici de l’imitation, et non pas de la génération qui ne peut s’accomplir sans le concours de deux personnes. Conséquemment, ou bien montre que la génération première a été accomplie par Adam seul, sans le secours d’une femme (car cette proposition n’a rien qui répugne à ton esprit distingué); ou bien, assurément, puisque tu vois que la génération ne saurait s’accomplir sans le concours de deux personnes, consens, quoique tardivement, à reconnaître que le nombre un n’a pas été employé pour accuser ce qui est l’oeuvre de deux. «Le péché », dit-il, « est entré dans le monde par un seul homme » ; en disant « par un seul », saint Paul n’a pas voulu faire entendre « par deux ». Pourquoi, je te prie, ce nombre est-il ainsi jeté au milieu de ces principes dogmatiques? et pourquoi l’Apôtre a-t-il pris tant de soin, non-seulement de nommer l’homme, mais de le désigner numériquement : « Un seul homme? » On voit ici la sagesse profonde de ces divines paroles, par lesquelles saint Paul , inspiré lui-même par le Saint-Esprit, a prévenu et désarmé les erreurs des temps présents, ne voulant pas être considéré comme ayant prononcé un mot quelconque de blâme contre le mariage institué ou contre la fécondité bénie par Dieu; et, d’autre part, la question qu’il traitait exigeant qu’il fît connaître l’origine du péché, il a employé, en parlant de la transmission de celui-ci, une expression numérique incompatible avec l’idée de génération. Certes, les premières créatures humaines avaient péché toutes deux, et.c’est avec raison qu’on leur attribue d’avoir:donné à leur postérité l’exemple du péché; pourquoi donc l’apôtre ne dit-il pas que le péché a passé par deux personnes? Cette expression n’eût-elle pas été plus conforme à la vérité historique? Mais l’Apôtre ne.pouvait rien faire de plus sage que de s’exprimer comme il l’a fait: il vit que:s’il nommait, les deux personnes qui avaient, les premières, donné l’exemple de la prévarication, et s’il déclarait que le péché avait passé par elles, il ouvrirait une porte à l’erreur, en donnant lieu de croire que, dans sa pensée, le mot deux était une condamnation de l’union conjugale et de la fécondité. C’est pourquoi, par un acte de sagesse profonde, il a mieux aimé employer le mot « un seul » ; cette expression ne saurait éveiller l’idée de génération, et elle fait voir surabondamment qu’il s’agit d’exemple; l’imitation se trouve ainsi être l’objet de l’accusation portée en cet endroit, et la fécondité est mise hors de cause par cette expression numérique. Et pour résumer en deux mots ce que nous venons de dire, l’oeuvre de la génération dont Adam et Eve furent les premiers auteurs, ne peut s’accomplir sans le concours de deux personnes ; or, l’Apôtre déclare que le péché est entré, mais par un seul.

Aug. J’avais prédit que tu parlerais pour rien dire ; et les esprits les plus lents comprennent que ma prédiction s’est réalisée. Est-ce que les pécheurs n’imitent pas Eve, ou bien les péchés du genre humain n’ont-ils pas plutôt commencé par elle-même? Car; il est écrit : « C’est par la femme que le péché a commencé, et c’est à cause d’elle que nous mourons tous[^1] ». Pourquoi donc ne veux-tu pas comprendre, que si l’Apôtre a joint les mots un seul D au nom générique de celui par qui le péché est entré dans le monde, c’est précisément parce qu’il voulait faire entendre qu’il parlait de la génération, et non pas de l’imitation? Car de même que le péché a commencé par la femme, de même aussi l’oeuvre de la génération commence par l’homme; c’est le sang de l’homme qui vient féconder celui de la femme ; le péché donc est entré dans le monde par un seul homme, c’est-à-dire, il est entré par le sang que, dans l’acte de la génération, la femme a reçu de l’homme; aussi, celui qui seul est né de la femme exempt de péché, n’a point voulu être conçu de cette manière.

1. Eccli. XXV, 33.

### 57.

Jul. Il demeure établi d’une manière irréfutable, que saint Paul attribue expressément, non pas au sang, mais à la conduite personnelle de chacun , la transmission de ce péché à la postérité. Considère donc combien ces paroles, échappées de tes lèvres, sont contraires à la vérité : « Mais l’Apôtre a dit que le péché est entré par un seul homme, c’est-à-dire, par celui à qui remontent toutes les générations humaines, afin précisément de nous apprendre que le péché originel a passé par tous les hommes qui ont été engendrés[^1] » ; tandis que l’Apôtre a dit: « Par un seul homme », afin précisément qu’on ne crût pas que le péché originel avait passé par tous les hommes. Ton langage est tellement absurde que j’ai peine à ne’ pas éclater de rire, quand tu dis que la génération remonte primitivement à un seul homme; car la diversité des sexes et les livres saints attestent que l’acte de la génération n’aurait pu s’accomplir sans le concours de deux personnes déjà existantes, en d’autres termes, sans le concours d’un homme et d’une femme.

Aug. Que ceux qui lisent ce passage de ton livre, lisent une seconde fois la réponse que j’y ai faite précédemment ; ou, s’ils ont conservé parfaitement le souvenir de cette réponse, qu’ils rient à leur aise des sottises que tu débites ici. Je pourrais dire cependant que, si l’Apôtre a joint au nom générique de celui par qui le péché est entré dans le monde, les mots « un seul », et non pas le mot deux, c’est parce qu’il est écrit : « Ils seront deux dans une seule chair[[113]](#footnote-330) » ; de là cette parole du Seigneur : « Ainsi , ils ne sont plus deux, mais une seule chair[^3] » ; surtout quand l’homme s’unit à la femme et qu’ils accomplissent le devoir conjugal. De cette union naissent des enfants qui contractent le péché, originel, parce que le vice engendre le vice en même temps que Dieu crée la nature : quoique les époux fassent un usage honnête d’une passion vicieuse en elle-même, ils ne sauraient cependant engendrer cette nature de telle sorte qu’elle puisse être exempte de vice; C’est précisément cette souillure qui est effacée dans les enfants, même malgré Julien, par celui qui est né sans en avoir lui-même subi les atteintes.

1. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 45.
2. Gen. II, 24.
3. Matt. XIX, 6.

### 58.

Jul. Ou bien, si tu viens à répondre (car ton opinion ne saurait se soutenir si tu refuses d’admettre ce principe) ; si tu viens à répondre qu’Adam a pu concevoir et enfanter par lui-même, personne assurément ne croira que telle a été la pensée de l’Apôtre; mais tu montreras par là que tu aurais voulu toi-même pouvoir engendrer tout seul.

Aug. Tu ne trembles pas en entendant ces paroles de l’Ecriture : « Ni ceux qui disent des injures ne posséderont le royaume de Dieu[[114]](#footnote-332)? » La fureur de prononcer de mauvaises paroles peut seule te pousser à m’adresser des injures aussi inconvenantes, et qui ne sont pour toi d’aucun secours.

1. I Cor. VI, 10.

### 59.

Jul. Mais laissons ces aloses, et démontrons par les lumières infaillibles de la raison, l’inanité de la réponse que vous pourriez faire, ce semble, en cet endroit. Si donc tu dis qu’il est écrit, au sujet de cette union charnelle: Ils sont deux dans une seule chair, et si tu prétends que l’Apôtre, se conformant à cette manière de parler, a dit à son tour : « Par un seul homme », pour désigner ceux qui s’unissent l’un à l’autre : je répondrai que cette interprétation aussi est contraire à votre doctrine impie. L’Ecriture, en effet, ne dit pas : Ils seront deux hommes dans un seul homme ; mais : « Ils seront deux dans une seule chair » ; ces mots : « Une seule », nous montrent que cette volupté des personnes qui s’unissent l’une à l’autre, et la passion qui excite les organes de la chair jusqu’à les jeter dans un état de prostration, et, suivant l’expression de la sagesse divine, les fait brûler du désir de ne former plus qu’une seule chair; ces mots, dis-je, nous montrent que cette volupté et cette passion ont Dieu pour auteur et qu’elles ont subsisté dans le corps humain antérieurement au péché.

Aug. Si la passion (cette cliente dont tu fais l’éloge et la critique tout à la fois ; dont tu reconnais que l’on doit rougir et à laquelle toi-même tu ne rougis pas de donner tes affections et que tu oses encore placer dans le paradis telle absolument qu’elle est aujourd’hui); si la passion seule pouvait faire que l’on fût deux dans une seule chair, il serait tout à fait impossible d’entendre aussi du Christ et de l’Eglise ces paroles : « Ils seront deux dans une seule chair ». Certes, l’amour de la vérité n’est pas tellement éteint dans ton coeur, que tu oses introduire cette passion jusque dans l’union du Christ et de l’Eglise. Or, si le Christ et l’Eglise peuvent, en dehors de cette passion, être deux dans une seule chair; l’homme et la femme, supposé que personne n’eût commis le péché, auraient donc pu, eux aussi, s’unir entre eux, non point par un mouvement de cette passion honteuse dont celui-là même rougit dans sa conduite personnelle, qui ne rougit pas d’en faire l’éloge dans ses livres ; mais par le mouvement d’une charité vraiment digne d’éloges, et se trouver ainsi deux dans une seule chair sans autre but que celui de procréer des enfants. Voilà pourquoi le Seigneur, quand il a prononcé cette maxime : « Ils ne sont donc plus deux, mais une seule chair », n’a point dit : Ils ne sont plus deux chairs, mais une seule: Qu’est-ce à dire : Ils ne sont plus deux, en d’autres termes, deux créatures humaines? C’est comme le Christ et l’Eglise qui unis ensemble ne sont pas deux Christs, mais un seul Christ : car, il nous a été dit, à nous : « Vous êtes donc la postérité d’Abraham », et il avait été dit à Abraham, au sujet du Christ : « Et à ta postérité, c’est-à-dire au Christ[^1] ».

1. Gal. II, 29, 16.

### 60.

Jul. Et par là même, le démon ne peut rien s’attribuer soit du plaisir soit de la pudeur dont cette passion est la source.

Aug. Que parles-tu ici de pudeur? Est-ce que tu aurais honte de prononcer le mot de honte? Tu dis cependant que, même avant le péché, la passion honteuse existait dans ceux dont l’Ecriture parle en ces termes : « Ils étaient nus, et ils ne rougissaient point[[115]](#footnote-335) ».

1. Gen. II, 25.

### 61.

Jul. Toutefois, si la pensée de l’Apôtre avait ressemblé en quelque chose à celle que tu lui attribues, il aurait dit que le péché est entré par une seule chair, et non point par un seul homme. Mais, d’autre part, dans l’oeuvre de la génération, la substance charnelle seule est communiquée à l’enfant; car la chair de celui-ci vient de la chair de ses parents, mais son âme n’est point une émanation de leurs âmes; le nom d’homme, au contraire, indique, à la fois et dans son sens propre, l’esprit et le corps : et par là même, l’Apôtre parlant d’un seul homme ne désignait pas l’acte de la génération dans lequel il savait qu’il n’y a d’autre communication que celle de la substance charnelle ; il ne voulait pas non plus faire entendre qu’il s’agissait de deux personnes, puisqu’il prononce expressément les mots « un seul », afin de montrer que la transmission du péché s’est faite par voie d’imitation, et non point par voie de génération.

Aug. Que signifient donc ces paroles : « Ils ne sont plus deux, mais une seule chair », sinon : Ils ne sont plus deux hommes, parce que leurs chairs ne font plus qu’une seule chair? Le mot chair peut en effet être employé pour désigner l’homme, si l’on prend la partie pour le tout; c’est en ce sens que saint Jean a dit : « Le Verbe s’est1ait chair[^1] », pour indiquer que celui dont il parlait s’est fait homme. Réciproquement, quand l’Apôtre a dit : « L’homme extérieur se corrompt[[116]](#footnote-337) », je crois qu’il a voulu parler de la chair. C’est. pour cela que nous nous exprimons avec justesse quand nous disons : Le sépulcre d’un homme, quoique le corps seul de celui-ci y soit enseveli. Elle ne s’est point trompée non plus, celle qui a dit : « Ils ont enlevé mon Seigneur du tombeau[^3] », quoique le corps seul du Seigneur y eût été déposé. Conséquemment, sans trancher la question si obscure de l’origine de l’âme, saint Paul a pu dire : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme », alors même que la chair seule des parents serait communiquée aux enfants. Réfléchis sérieusement à cela, et tu verras que tu as parlé pour ne rien dire.

1. Jean, I, 14.
2. II Cor. IV, 16.
3. Jean, XX,13.

### 62.

Jul. Quoique les lumières de la vérité aient déjà dissipé toutes les ténèbres, j’avertis cependant le lecteur de prêter ici à mes paroles la plus sérieuse attention. Dans le cours de ce débat, j’ai cédé beaucoup de mes droits, et en suivant mon adversaire sur le terrain où il m’avait provoqué témérairement, j’ai défendu les principes de la vraie foi avec une force telle que, quand même les paroles du Maître des nations seraient celles que le partisan de la .transmission du péché a cru lire dans l’Epître aux Romains[[117]](#footnote-339), il serait encore manifeste que la pensée même du péché originel n’est pas entrée dans l’esprit de saint Paul ; car, en disant, non-seulement « un homme», mais « un seul homme », il aurait accusé l’exemple donné par celui-ci, et non pas le sang transmis par la génération.

Aug. Tu nous donnes ici un exemple, mais un exemple de la légèreté de ton esprit : car si l’Apôtre voulait parler en cet endroit de l’exemple de péché qui a été donné par le premier homme pécheur , c’est-à-dire par Adam, il citerait certainement comme modèle de justice celui qui a été le premier homme juste, c’est-à-dire Abel.

1. V, 12.

### 63.

Jul. Mais il est certain que la phrase de l’Apôtre n’est pas celle que notre ennemi lui a attribuée. Voici le raisonnement de celui-ci : « Si l’Apôtre », dit-il, « avait voulu a parler de cette imitation, il aurait dit que le péché est entré, non pas par un seul homme, mais par le démon, et que ce même péché a passé par tous les hommes. « Car il est écrit du démon : Ceux-là sont ses imitateurs, qui se sont rangés de son parti[^1]. Mais saint Paul a dit que le péché est entré par un seul homme, c’est-à-dire par celui à qui remontent les générations humaines , afin précisément de nous montrer que le péché originel a passé par tous les hommes qui ont été engendrés[[118]](#footnote-341)». Notre adversaire en impose donc, quand il affirme que le bienheureux Paul a déclaré que le péché est entré dans le monde par un seul homme, et que le péché «passé ainsi dans tous les hommes : cette dernière p proposition, dis-je, ne se trouve nulle part dans les écrits du Maître des Gentils; saint Paul ne parle pas de la transmission du péché, mais de la transmission de la mort. Voici comment sa phrase est construite : « De même que le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; de même aussi (il ou elle[^3]) a passé dam tous les hommes par celui en qui tous ont péché ». Le sublime Docteur de l’Eglise a pesé les expressions qu’il devait employer; Le péché », dit-il, « est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché à mort; et ainsi (il ou elle) a passé dans tous les hommes ». Il avait nommé d’abord la mort et le péché : quelle raison pouvait l’obliger, dès qu’il parlait de transmission, à séparer ces deux noms unis par lui précédemment, et à montrer ainsi en termes exprès, que, à la, vérité, le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et par le péché la mort ; mais que la mort seule, et non pas le péché a passé dans tous les hommes, pour accomplir une sentence aussi juste qu’elle est sévère, pour punir nos prévarications et venger, non pas le sang que nous avons reçu de nos parents, mais les fautes dont nous nous sommes rendus coupables personnellement : quelle raison, dis-je, pouvait obliger l’Apôtre à s’exprimer avec tant de circonspection, si ce n’est le désir qu’il avait d’empêcher que ses paroles ne fussent regardées dans la suite comme favorisant tant soit peu votre doctrine?

Aug. Ces paroles, à la vérité, paraissent obscures en elles-mêmes : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; et ainsi (il ou elle) a passé dans tous les hommes » :est-ce le péché, est-ce la mort ou bien l’un et l’autre à la fois, que saint Paul déclare avoir passé dans tous les hommes? mais la réponse à cette question est clairement indiquée par la nature même des choses. Car, si le péché n’avait pas été transmis, tous les hommes ne naîtraient pas avec la loi du péché, qui est dans nos membres : si la mort n’avait pas été transmise, tous les hommes ne mourraient pas, du moins de la mort qui nous frappe dans notre condition présente. Quand l’Apôtre ajoute : « En qui tous ont péché », ces mots « en qui » désignent uniquement Adam en qui il dit aussi que tous sont morts; car il n’eût pas été juste que le châtiment fût transmis sans que la faute fût transmise pareillement. Quelques efforts que tu fasses, il te sera impossible de renverser les fondements de la foi catholique par la raison surtout que tu es en contradiction avec toi-même, puisque tu dis maintenant que la mort seule, et non pas le péché, a été transmise, après avoir dit précédemment que l’Apôtre a parlé en termes exprès, non pas de deux personnes, mais d’un seul homme, afin précisément de nous montrer que la transmission du péché s’est opérée par voie d’imitation, et non point par voie de génération[[119]](#footnote-342). Le péché a donc été transmis avec la mort; comment peux-tu dire après cela que la mort seule, et non point le péché, a été transmise?

1. Sag. II, 25.
2. Des Noces et de la Conc., liv. II, n.45.
3. Conformément au génie des langues grecque et latine, le pronom qui sert de sujet au verbe n’est pas exprimé.
4. Ci-dessus, Ch. LVI, LXI.

### 64.

Jul. Considère avec attention combien ton langage est différent de celui de saint Paul. Celui-ci dit : « Par un seul homme » ; et toi, tu dis : Par deux personnes, en d’autres termes, par la voie de la génération. L’Apôtre déclare que le péché et la mort ont été le partage du premier homme, et la mort seule a passé aux enfants d’Adam: toi, au contraire, tu affirmes que le péché et la mort ont été transmis à tous les hommes.

Aug. Nous avons déjà répondu à ces difficultés : on peut lire de nouveau, si on le juge à propos, ce que nous avons dit ci-dessus, afin de nous dispenser de répéter sans fin et sans nécessité les mêmes choses.

### 65.

Jul. C’est donc par un acte d’impudence que tu cherches à t’abriter sous l’autorité de ce nom, puisque, entre ta doctrine et la doctrine de saint Paul, il y a une différence et une contradiction trop manifestes. Car, l’Apôtre accuse l’oeuvre des hommes, et toi tu accuses l’oeuvre de Dieu ; l’Apôtre accuse les passions de ceux qui ont péché, toi tu accuses l’innocence et le sang des enfants qui commencent à vivre; l’Apôtre accuse la volonté des hommes, et toi tu accuses leur nature.

Aug. J’ai répondu précédemment à toutes ces difficultés : ceux qui se souviennent de mes paroles, ont déjà ri des tiennes; ceux, au contraire, qui ont perdu ce souvenir, peuvent lire de nouveau ce que j’ai écrit, et assurément, après avoir ri d’abord de la frivolité de tes argumentations, ils éprouveront à ton égard un sentiment de compassion profonde.

### 66.

Jul. Ainsi, suivant l’Apôtre, le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et par le péché la mort ; parce que le monde a arrêté ses regards sur Adam coupable et destiné à subir le châtiment d’une mort éternelle. La mort, au contraire, a passé dans tous les hommes; parce que tous les prévaricateurs, ceux même qui devaient naître dans les siècles suivants, furent compris dans la même sentence de condamnation : toutefois cette mort n’a pas le pouvoir de frapper les saints ni ceux qui sont encore innocents ; elle exerce ses rigueurs uniquement sur ceux qu’elle voit imiter la prévarication du premier homme.

Aug. La doctrine que tu enseignes ici est précisément celle qui fut objectée à votre hérésiarque Pélage dans l’assemblée des évêques de Palestine, et d’après laquelle Adam, au moment même de sa création, aurait été destiné à mourir, soit qu’il commit ensuite, soit qu’il ne commît pas le péché. L’Écriture dit en parlant de la mort qui nous frappe tous: «Le péché a commencé par la femme, et c’est à cause d’elle que nous mourons tous[^1] » : tu ne veux pas que cette mort ait été transmise à tous les hommes, dès leur origine, par suite du péché, afin de n’être pas obligé de reconnaître en même temps que le péché nous a été transmis pareillement dès notre origine. Tu sens, en effet, combien il serait injuste que la transmission du châtiment eût lieu sans que la faute qui mérite ce châtiment fût transmise en même temps. Mais le principe que tu t’efforces de combattre, est un principe tellement conforme à la foi catholique, que si Pélage n’avait pas condamné la doctrine enseignée ici par toi, lorsqu’elle lui fut objectée, comme je l’ai dit tout à l’heure, certainement il ne serait pas sorti de cette assemblée sans avoir été condamné lui-même. Ainsi, cette mort par laquelle l’esprit est séparé du corps, et celle qu’on nomme la mort seconde, et qui consiste en ce que l’esprit sera torturé avec le corps, ont passé dans tous les hommes, en ce sens du moins que le genre humain a mérité de les subir l’une et l’autre : mais la grâce de Dieu que nous avons reçue par les mérites de celui qui est venu mourir, afin de détruire le règne de la mort par la résurrection dont il nous a donné l’exemple ; la grâce de Dieu, dis-je, n’a pas permis à la mort de régner avec un tel empire. Voilà ce qu’enseigne la foi catholique, voilà ce qu’enseignent ceux dont Pélage a redouté la sentence; mais cette doctrine n’est pas enseignée par les hérétiques qui ont adopté la doctrine de Pélage.

1. Eccli. XXV, 33.

### 67.

Jul. Quoique cette prévarication n’ait imprimé aucune flétrissure à la nature humaine, elle a été cependant pour les hommes un exemple de péché ; et par là même, quoiqu’elle ne pèse pas sur les petits enfants, elle ne laisse pas pour cela d’être un sujet d’accusation contre ceux qui suivent cet exemple.

Aug. Si tu as oublié qu’un joug accablant pèse sur les petits enfants, nous, de notre côté, nous te rappelons une fois de plus cette vérité.

### 68.

Jul. Quant à la mort dont le juste juge a porté la sentence, elle a été transmise par celui en qui tous ont péché, il est vrai, mais en qui tous ont péché par des actes d’une volonté libre : ici comme dans une foule d’autres endroits de l’Écriture, le mot « tous » désigne un très-grand nombre, et non pas la totalité des hommes.

Aug. Tu t’efforces inutilement de torturer les expressions les plus simples et de rendre obscures celles dont le sens est manifeste. Tous ont péché dans la personne de celui en qui tous meurent, c’est-à-dire, dans la personne d’Adam ; si les petits enfants ne meurent pas en celui-ci, sans aucun doute ils ne recevront pas non plus une vie nouvelle en Jésus-Christ : mais comme « tous meurent en Adam, tous revivront aussi en Jésus-Christ[^1] »; et par là même, ceux qui veulent dénaturer le sens de ces paroles, se portent à eux-mêmes des coups mortels sans pouvoir atteindre en aucune manière les enseignements de l’Apôtre.

1. I Cor. XV, 21.

### 69.

Jul. Mais poursuivons maintenant la discussion des paroles de notre adversaire, afin de montrer, par les développements que l’écrivain sacré a donnés à sa pensée, et comme on a pu déjà en juger par plusieurs raisons décisives, quelle est celle des deux doctrines qui se trouve conforme aux enseignements de l’Apôtre. « Les paroles qui suivent dans le texte de l’Apôtre ont-elles une autre signification ? Après s’être exprimé ainsi, il ajoute : Le péché a existé dans le monde jusqu’à la loi[[120]](#footnote-349) : en d’autres termes, la loi elle-même n’a pu mettre fin au péché. Mais le péché n’était pas imputé, quand la loi n’existait pas. Le péché subsistait donc alors, mais il n’était pas imputé, par la raison que ce qui n’était pas connu ne pouvait pas être imputé : car, suivant l’expression de saint Paul en un autre endroit : La connaissance du péché nous est donnée par la loi[^3]. Mais la mort, dit-il, a régné depuis Adam jusqu’à Moïse ; ces derniers mots ont le même sens que ces autres employés précédemment : jusqu’à la loi ; jusqu’à Moïse, dit l’Apôtre, non pas en ce sens que le péché ait cessé ensuite d’exister ; mais en ce sens que la loi donnée par Moïse n’a pu elle-même détruire l’empire de la mort, laquelle, assurément, ne règne que par le péché. D’autre part, la, mort n’exerce sa puissance que pour envoyer les hommes ses sujets à une seconde mort qui durera éternellement. Elle a donc régné; et sur qui? Sur ceux mêmes, dit saint Paul, qui n’avaient point péché par une prévarication semblable à celle d’Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir[[121]](#footnote-350). Quel est celui qui devait venir, sinon le Christ ? et comment Adam est-il la figure du Christ , si ce n’est par opposition ? comme saint Paul le déclare en un autre endroit : De même que tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Jésus-Christ[^5]. Dans celui-là la mort, dans celui-ci la vie : voilà comment le premier est la figure du second. Toutefois, Adam n’est pas la figure du Christ sous tous les rapports absolument : de là ces paroles que l’Apôtre ajoute ensuite: Mais il n’en est pas du don comme du péché. Car si une multitude d’hommes sont morts à cause du péché d’un seul, la miséricorde et le don de Dieu se sont répandus d’une manière bien plus abondante sur une multitude d’autres hommes, par la grâce d’un seul homme, Jésus-Christ[^1]. Qu’est-ce à dire : Se sont répondus d’une manière bien plus abondante ? L’Apôtre s’exprime ainsi, parce que tous ceux qui sont délivrés par Jésus-Christ, subissent, à causé d’Adam, une mort temporaire, mais ils vivront éternellement à cause de Jésus-Christ[^6]». Tu avais déclaré que les paroles qui suivaient dans l’Epître aux Romains n’avaient d’autre objet que d’enseigner l’existence du péché originel: nous avons démontré que les premières de ces paroles n’établissent point cette existence, puisque l’Apôtre commence par déclarer que le péché a été transmis par un seul homme, et non point par deux personnes.

Aug. Nous avons déjà répondu à cette objection, et tu continues à dire des choses qui ne signifient rien : cela du reste n’est pas étonnant ; tu ne sais pas encore ce que j’ai répondu : quand tu le sauras, si tu ne veux pas renoncer à tes vains discours pour enseigner la vérité, c’est alors seulement, que ton impudence sera à son comble.

1. Rom. V, 13.
2. Id. III, 20.
3. Id. V, 14.
4. I Cor. XV, 22.
5. Rom. V, 15.
6. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46.

### 70.

Jul. Mais il nous reste à examiner si l’Apôtre enseigne du moins ensuite ce qu’il avait d’abord passé sous silence. « Le péché », dit-il, « a existé dans le monde jusqu’à la loi ». Suivant toi, l’Apôtre a voulu nous faire comprendre qu’il parlait ici d’un péché naturel : je demande alors, si ce péché a existé jusqu’à la loi, pourquoi il a cessé d’exister après la loi ? Car je ne t’accorde pas que ces paroles : jusqu’à la loi, signifient jusqu’à la fin de la loi plutôt que jusqu’au commencement de la loi. La signification naturelle du mot est ici en ma faveur . dire qu’une chose a existé jusqu’à la loi, c’est déclarer qu’elle n’existe plus après la loi. Or, tout ce qui a cessé à un moment donné, ne faisait point partie de la nature ; et par là même il est manifeste que ce qui a été affaibli par les préceptes de la loi, ce qui a même disparu en grande partie par suite de cet affaiblissement, avait été contracté par voie d’imitation, et non point par voie de génération.

Aug. O intelligence d’hérétique ! car il m’est impossible de la qualifier autrement. Si la loi a mis fin au péché, suivant la manière dont tu prétends qu’on doit interpréter ces paroles : « Jusqu’à la loi » ; la justice a donc été établie par la loi. « Mais si la justice est établie par la loi, c’est donc en vain que le Christ est mort[^1] ». Si, au contraire, au lieu de mettre fin absolument au péché, comme tu l’avais affirmé d’abord en des termes que tu as regretté aussitôt; si la loi a seulement affaibli (suivant l’expression que tu as employée ensuite comme plus exacte) et fait disparaître en grande partie le péché, saint Paul a donc menti, quand il a dit : « La loi est survenue afin que le péché fût plus multiplié[[122]](#footnote-352) ». Mais saint Paul a parlé le langage de la vérité, et par là même tes propres paroles n’ont rien de vrai : et cependant, quoique tes discours ne soient appuyés sur aucune raison sérieuse , tu persévères dans tes contradictions avec l’opiniâtreté qui fait le caractère propre des hérétiques.

1. Gal. II, 21.
2. Rom. V, 20.

### 71.

Jul. Cependant, pour ne point paraître faire preuve d’une rigueur excessive dans ce débat, nous voulons bien t’accorder que ces mots : « Jusqu’à la loi », peuvent s’interpréter dans le sens de jusqu’à Jésus-Christ; tu reconnais donc que le péché, appelé par toi originel, n’existe plus depuis Jésus-Christ ? Mais comment peux-tu dire alors, que l’oeuvre du démon, l’arbre planté par la puissance ennemie, la loi du péché, subsiste vivante et animée dans les membres des Apôtres et de tous ceux qui ont reçu le baptême, jusqu’aujourd’hui, après tant de siècles écoulés depuis la venue de Jésus-Christ?

Aug. Je ne dis pas cela : et toi, tu parles pour ne rien dire. Autre chose est le péché, autre chose est le désir du péché auquel ne consent pas celui qui par la grâce de Dieu ne commet pas le péché : bien que la concupiscence qui nous porte au péché reçoive elle-même le nom de péché, parce qu’elle est le résultat du péché : comme une écriture quelconque est appelée la main de celui par la main de qui elle a été faite. Mais celui dont il a été dit : « Voici l’Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du. monde[^1]»; celui-là efface, dans le sacrement de la régénération, la souillure du péché qui a été contractée dans la génération première; par le don, qu’il nous fait de son esprit, il empêche le péché de régner dans notice corps mortel pour nous faire obéir à ses convoitises[[123]](#footnote-354); par sa bonté inépuisable, qui nous autorise à lui adresser chaque jour cette prière : « Pardonnez-nous nos offenses[^3] », il nous pardonne miséricordieusement les fautes que l’inclination au péché peut encore nous faire commettre malgré nos résistances et nos luttes sérieuses; il relève , dès qu’ils se repentent, les pécheurs qui étaient comme broyés sous le poids de leurs crimes; il nous introduira et nous revêtira des insignes de la royauté dans une cité où il, nous sera désormais impossible de commettre aucun péché, et où nous dirons : « O mort, où est ta puissance? O mort, où est ton aiguillon? Car l’aiguillon de la mort, c’est le péché[[124]](#footnote-355) ». Voilà comment cet Agneau de Dieu ôte les péchés du monde auxquels la loi n’avait pu mettre fin.

1. Jean, I, 29.
2. Rom. VI, I2.
3. Matt. VI, 12.
4. I Cor. XV, 55, 56.

### 72.

Jul. Mais voyons ce qui suit. « Le péché », dit l’Apôtre, « n’était pas imputé, quand la loi n’existait pas[^5] » : tu ajoutes, après ce texte : « Le péché existait donc, mais il n’était pas imputé, suivant ces autres paroles du même Apôtre : La connaissance du péché nous est donnée par la loi[^6] ». Si donc le péché a été connu seulement par suite de la loi, et que le péché transmis avec le sang n’ait pas été imputé antérieurement à la loi, prouve que cette imputation a eu lieu sous la.loi. Car, si le péché a été connu seulement par suite de la loi, s’il n’était pas connu avant la loi, on ne peut pas douter que la promulgation de celle-ci ait eu pour objet principal de faire connaître et de faire éviter ce qui était inconnu précédemment.

Aug. Quand tu dis : De faire connaître, tu dis vrai, et nous enseignons nous-mêmes cette doctrine; mais c’est la grâce, et non pas la loi ; c’est l’esprit, et non pas la lettre, qui fait éviter le péché. Car la loi est survenue, non pas pour faire éviter le péché, mais, afin que ses ravages fussent plus multipliés et plus profonds, et que la grâce eût une efficacité surabondante pour effacer les péchés commis et pour empêcher d’en commette de nouveaux.

1. Rom. V, 13.
2. Id. III, 20.

### 73.

Jul. Résumons ici le débat : ou bien prouve-moi que, sous la loi, le péché originel a été imputé à, un homme quelconque, prouve-moi qu’il était connu à cette époque, et je t’accorderai que l’Apôtre a parlé de ce même péché.

Aug. Je prouve, en effet, ce que tu me demandes de prouver ; mais si vous fermez les yeux devant .les choses que vous ne voulez point voir, et si, par les discussions ténébreuses que vous soulevez, vous empêchez également les autres de voir ces mêmes choses ! La circoncision de la chair était commandée par la loi[^1] ; c’était assurément la meilleure manière d’indiquer à l’avance que Jésus-Christ, auteur de la régénération, effacerait le péché originel. En effet, tout homme naît. avec le prépuce comme il rait avec le péché originel : la loi ordonnait que la circoncision de la chair eût lieu le huitième jour, parce que Jésus-Christ est ressuscité le jour du dimanche, lequel est le huitième après celui; du sabbat qui est le septième : un homme circoncis engendre un enfant qui naît avec le prépuce, le premier communiquant au second une chose dont le premier a été privé; de même qu’un homme baptisé communique à l’enfant engendré par lui selon la chair la souillure originelle dont lui-même a été purifié. Enfin il est écrit dans un psaume de la loi : « J’ai été conçu dans l’iniquité, et le sein de ma mère m’a nourri dans le péché[[125]](#footnote-358) ». Vous comprendriez certainement ces paroles, et vous n’oseriez élever contre elles aucune difficulté, si vous les lisiez avec les yeux- de la foi, comme faisaient les Cyprien, les Ambroise et les autres docteurs de l’Eglise qui ressemblaient à ceux-là.

1. Gen. XVII, 14.
2. Ps. L, 7.

### 74.

Jul. Ou bien assurément, puisqu’il est impossible de trouver dans la loi un seul mot relatif au péché originel, reconnais avec nous, malgré ton impudence extrême, que l’Apôtre parle d’un péché que l’on contracte par voie d’imitation, que l’on commet par un acte de la volonté, que la raison condamne, que la loi dénonce, et dont le châtiment est un acte de la plus rigoureuse justice.

Aug. L’Ecriture parle de tous les péchés qui sont effacés par Jésus-Christ, quand elle dit : « Le péché a existé dans le monde jusqu’à la loi » : car la loi n’efface ni le péché originel, ni ceux que les hommes ajoutent à celui-là ; ni le péché tel qu’il existait avant la loi, ni le péché tel qu’il a été aggravé depuis la promulgation de la loi. Tu dis ensuite que l’Apôtre parle d’un péché dont le châtiment est un acte de justice : sors donc de ton sommeil, et tu verras que le péché originel est, lui aussi, compris dans cette, définition. Car si le péché originel n’existait pas, la justice de Dieu ne ferait pas peser sur les enfants un joug qui les accable aussitôt qu’ils commencent à vivre : nous avons soin de te parler souvent de ce joug, afin que, si ton opiniâtreté résiste à la force de la persuasion, nous puissions du moins lasser ta constance par cette répétition continuelle. J’ai fait voir, par le précepte de la circoncision, que l’existence du péché originel est enseignée dans la loi. Si tu nies le fait de cet enseignement, montre-nous pour quel péché personnel l’âme de l’enfant qui n’avait pas été circoncis, était exterminée du milieu de son peuple[^1]. Je sais que tu ne feras pas cette démonstration ; mais, parce que ton désir est de nous fatiguer, tu ne garderas pas non plus le silence.

1. Gen. XVII, 14.

### 75.

Jul. D’ailleurs, le péché originel, que vous supposez exister, ne saurait être transmis par un seul homme , puisque la génération ne peut s’accomplir sans le concours de deux personnes.

Aug. Il a été répondu à cela; lis ce que j’ai dit à ce sujet, et tu comprendras que toi-même tu n’as rien dit de sérieux.

### 76.

Jul. De plus, le péché originel n’a pu exister même un seul instant, s’il a pu ne pas exister à un autre moment; ce qui appartient à la nature d’un être persévère depuis le commencement jusqu’à la fin de cet être.

Aug. Tu pourrais en dire autant de la mort elle-même, car nous naissons aussi avec elle : « Le corps », dit l’Apôtre, « est mort à cause du péché[[126]](#footnote-362) » ; quand même, comme vous le prétendez follement, ce fait ne serait pas le résultat du péché, il n’en est pas moins certain que nous naissons sujets à la mort; et cependant, la mort et l’assujettissement à la mort ne subsisteront plus, quand nous vivrons d’une vie immortelle. Conséquemment, de même que la mort, à laquelle nous avons été assujettis dès notre origine, a pu exister réellement et pourra ne plus exister lorsque notre nature sera élevée à une condition meilleure, de même aussi le péché originel a pu exister, quand il nous a été transmis avec le sang de nos parents; et il ne peut plus exister, quand il est effacé en nous par le sacrement de. la régénération.

1. Rom. VIII, 10.

### 77.

Jul. Enfin la loi n’a pas enseigné l’existence du péché originel, et en réalité elle n’a pu l’enseigner : un législateur ne serait jamais assez insensé pour intimer à quelqu’un un précepte comme celui-ci : Je te défends de naître de telle ou de telle manière; et ce qu’il n’a pas été possible de faire éviter par des avertissements préalables, il ne saturait être juste d’en faire ensuite le sujet d’un châtiment.

Aug. On ne commande pas à l’homme. de naître de telle manière; mais Adam a reçu le précepte de suivre une règle de conduite déterminée par le Créateur; il a violé ce précepte, et c’est de lui, comme de notre père à tous, que découle le péché originel. Il est ordonné aussi que les enfants soient circoncis, et on menace de la damnation ceux qui ne le seraient pas; et cependant, non-seulement aucun autre précepte , mais ce précepte même de la circoncision ne s’adresse pas aux enfants. Ainsi, on ne commande pas à l’homme de naître de telle manière; et cependant la souillure du péché atteint « même l’enfant qui n’a vécu encore qu’un seul jour sur la terre[^1] ». Lis les paroles du saint homme Job, et, en entendant le langage de celui que Dieu même a déclaré être véridique, tu comprendras que toi-même tu prêches le mensonge.

1. Job, XIV, 4, suiv. les Sept.

### 78.

Jul. L’Écriture enseigne au contraire que ce qui a existé jusqu’à la loi n’existe plus après la loi; elle enseigne enfin que cela n’existe plus après l’avènement de Jésus-Christ.

Aug. L’Écriture enseigne que la souillure du péché originel n’existe plus après la rémission des péchés, comme la mort n’existe plus après la résurrection de la chair.

### 79.

Jul. Conséquemment, suivant ton argumentation elle-même, il y a un moment où cela n’existe plus; suivant le témoignage de la vérité, cela n’a jamais existé.

Aug. Oh ! si vous-mêmes vous n’opposiez pas réellement, de vive voix et par écrit, votre témoignage menteur au témoignage de la vérité !

### 80.

Jul. Mais afin de graver plus profondément dans la mémoire du lecteur ce que nous venons d’établir, tu as donné autrefois cette définition du péché, laquelle, du reste, est excellente : « Le péché n’est pas autre chose que la volonté de faire ce que la justice défend et dont on est libre de s’abstenir ».

Aug. Nous avons déjà répondu que cette définition ne s’applique pas au péché qui est en même temps le châtiment d’un autre péché[^1].

1. Ci-dessus, liv. I, ch. XLVII.

### 81.

Jul. Cette définition nous a ouvert la voie pour parvenir à comprendre aussi les règles de la justice divine, et pour nous convaincre que les jugements de Dieu seraient absolument contraires à l’équité, s’il imputait comme péchés des actions dont il saurait que celui qu’il châtie à cause d’elles n’était pas libre de s’abstenir.

Aug. Quelle est donc la cause des souffrances auxquelles sont assujettis les petits enfants, s’ils ne sont coupables d’aucun péché absolument? Est-ce que le Dieu tout-puissant et juste n’aurait pas eu le pouvoir de préserver tant d’innocents de souffrances imméritées?

### 82.

Jul. Nous avons rappelé que le Maître des nations, ajoutant au poids de la raison celui de son autorité propre, avait déclaré que le péché a passé dans ce monde par un seul homme; que par cette dernière expression il a éloigné l’idée de l’oeuvre conjugale, qui ne peut s’accomplir sans le concours de deux personnes ; et qu’il a parlé d’un seul homme afin précisément que personne n’eût la témérité de donner à ce passage une interprétation relative à deux créatures humaines.

Aug. Il a déjà été répondu à cela : c’est pour toi un vrai plaisir de débiter sans cesse des discours d’une frivolité insupportable.

### 83.

Jul. Nous avons montré que, en affirmant qu’il s’agit d’un seul, lorsque l’Apôtre parle d’un seul, et en enseignant que la nature humaine a été flétrie par des actes d’imitation, et non point par la voie de la génération, je suis en réalité beaucoup plus logique que le partisan de la transmission, quand il déclare que cet homme unique a été en quelque sorte le vestibule du péché, et qu’il attribue au sang ce qui est l’oeuvre de la volonté : la nature même des choses repousse une telle doctrine.

Aug. Cesse donc de répéter des choses que flous avons déjà réfutées ; pourquoi nous obliger à répondre encore une fois et toujours dans les mêmes termes aux raisonnements de cette sagesse transcendante qui ne te permet pas de considérer ces paroles de saint Paul : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme », comme se rapportant à la génération, sous prétexte que cette dernière s’accomplit par le concours de deux personnes, et non point par un seul homme; comme si ce péché, que vous prétendez avoir été transmis par voie d’imitation, et non point par voie de génération, avait été commis par un seul homme? Conséquemment, puisque ce premier péché a été commis par deux personnes, comment l’Apôtre a-t-il pu dire : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme », sinon en ce sens que l’oeuvre de la génération commence, non point par la femme qui conçoit et qui enfante, mais par l’homme qui engendre; ou bien en ce sens qu’ils ne sont plus deux quand, par leur union mutuelle , ils deviennent une seule chair?

### 84.

Jul. Nous avons ensuite parlé de la loi, jusqu’au temps de laquelle saint Paul a déclaré que le péché avait subsisté sans être connu. Tu as essayé de prolonger ce temps jusqu’à la fin de la loi, et tu n’as pas compris que ton argumentation n’avait absolument aucune valeur; car nous devions te mettre dans la nécessité, ou bien de prouver que ce péché, dont tu prétends faussement que saint Paul a parlé, et que tu affirmes avoir régné jusqu’au moment où l’Ancien Testament a été aboli, était imputé ou du moins pouvait être imputé sous la loi, ou bien de nous accorder que ce péché ne règne plus depuis Jésus-Christ, afin que les expressions de l’Apôtre, après avoir subi cette interprétation violente, fussent du moins conformes à ta doctrine. Mais tu n’as pu ni donner ces preuves, ni faire cette concession. La pureté de notre foi repose donc sur un fondement inébranlable, parce qu’elle est conforme aux principes de la raison, à la sainteté de la justice et aux enseignements constants de l’Apôtre.

Aug. La réponse donnée par nous précédemment et tes propres paroles prouvent également que tu ne dis rien de sérieux. Quand l’Apôtre a dit: « Le péché a subsisté dans le monde jusqu’à la loi », il a voulu parler, non-seulement du péché originel, mais de tous les péchés en général ; et ces péchés ont subsisté jusqu’à la loi, en ce sens que la loi n’a pu les faire disparaître, En disant : « Jusqu’à la loi », saint Paul a voulu que le temps de la loi elle-même fût compris dans cette expression ; de môme qu’il est dit dans l’Evangile : « Il y a donc en tout, depuis Abraham jusqu’à David, quatorze générations[^1] » ; car, pour que ce nombre soit complet, il faut entendre : Jusqu’à David inclusivement, et non pas: Jusqu’à David exclusivement. Ainsi , quand nous interprétons ces paroles : « Quatorze générations jusqu’à David », nous n’excluons pas celui-ci de ce nombre, mais nous le comptons comme terminant la série; de même aussi, quand nous lisons ces paroles : « Le péché a subsisté dans le monde jusqu’à la loi », nous devons les interpréter de telle sorte que le temps de la loi y soit compris au lieu d’en être exclu. Quoiqu’il soit dit dans l’Evangile : Quatorze jusqu’à David, ce dernier n’est pas pour cela en dehors de ce nombre; quoique saint Paul dise: «Le péché a subsisté jusqu’à la loi», celle-ci n’est pas pour cela exclue du temps pendant lequel a subsisté le péché. Conséquemment, personne n’ôte le péché, que la loi elle-même n’a pu faire disparaître , bien qu’elle soit sainte, et juste, et bonne, sinon celui de qui il a été dit: « Voici l’Agneau de Dieu, voici celui qui ôte les péchés du monde[[127]](#footnote-371) ». Il les ôte d’abord en pardonnant ceux qui sont commis, et parmi ceux-là il faut compter le péché originel; ensuite en nous aidant par sa grâce à les éviter et en nous conduisant à une vie où il nous sera impossible d’en commettre aucun.

1. Matt. I, 17.
2. Jean, I, 29.

### 85.

Jul. Mais voyons la suite de tes paroles. Après avoir dit : « Adam n’est pas la figure du Christ sous tous les rapports absolument », tu ajoutes : « De là ces paroles qui suivent dans le texte de l’Apôtre : Mais il n’en est pas du don comme du péché. Car si une multitude d’hommes sont morts à cause du péché d’un seul, la miséricorde et le don de Dieu se sont répandus d’une manière bien plus abondante sur une multitude d’autres hommes, par la grâce d’un seul homme, Jésus-Christ[^1] ». Voici comment tu expliques ces paroles de saint Paul : « Qu’est-ce à dire : Se sont répandus d’une manière bien plus abondante ? L’Apôtre s’exprime ainsi, parce que tous ceux qui sont délivrés par Jésus-Christ, subissent à cause d’Adam une mort temporaire, mais ils vivront éternellement à cause de Jésus-Christ[[128]](#footnote-373) ». L’Apôtre, dont la doctrine fait l’objet de ce débat, a certainement déclaré que la grâce du Sauveur agit d’une manière plus puissante et plus efficace pour nous conférer le salut, que le péché d’Adam pour nous le faire perdre; il a montré ainsi que le Christ, dont la grâce (pour me servir de son expression) s’est répandue abondamment sur plusieurs n, a mérité à l’humanité des biens beaucoup plus précieux et auxquels un plus grand nombre d’hommes ont participé, si l’on compare ces biens aux maux qui sont la suite de la prévarication du premier homme, lequel, suivant toi, a corrompu les sources mêmes de la vie.

Aug. Saint Paul a dit: « La grâce s’est répandue d’une manière beaucoup plus abondante » ; il n’a point dit: S’est répandue sur une plus grande multitude, sur le plus grand nombre. Qui ne voit en effet que le plus grand nombre des hommes n’ont point eu de part à l’abondance de cette grâce ; et que le sort de ceux-là montre bien quelle devrait être, en rigueur de justice, la destinée réservée à la masse tout entière, si l’Esprit ne soufflait où il veut, si Dieu n’appelait ceux à qui il daigne accorder cette faveur, et s’il n’inspirait des sentiments de piété à ceux à qui il lui plaît[^3]?

1. Rom. V, 12, 13, 15.
2. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46.
3. Ambr. Liv. VII sur saint Luc, IX.

### 86.

Jul. Prouve donc que la pensée de l’Apôtre est conforme à vos opinions?

Aug. Qu’on lise les paroles de saint Paul sans ces intentions perverses avec lesquelles vous les lisez, et on n’aura pas besoin d’autres preuves.

### 87.

Jul. Si, comme vous le prétendez, le péché d’Adam a empoisonné les sources de la vie et mérité la damnation pour tous les hommes ; si Adam a transmis à sa postérité un sang tellement corrompu que l’économie divine de la création ait été bouleversée dans tout ce qui a rapport à la nature humaine;….

Aug. Quand l’esprit immonde agite un petit enfant, quand il le torture dans son corps et dans son âme, et qu’il pervertit en lui le sentiment et la raison ; est-ce que la nature de cet enfant, telle que Dieu l’avait créée, ne se trouve pas bouleversée dans toutes ses parties? Et cependant il vous est absolument impossible, à vous qui niez le péché originel, de dire comment cet enfant a pu mériter de subir des épreuves si cruelles. Pourquoi ne remarques-tu pas ici que le venin du démon bouleverse l’économie générale de la création aussi bien que l’économie particulière de la nature humaine? Dis-nous quels sont les mérites, quelle est la culpabilité de cet enfant, en proie, quelques instants après sa naissance, à des souffrances de ce genre, puisque tu ne veux pas entendre les paroles de l’Apôtre dans le sens qui leur a été attribué par l’Eglise catholique, dès la plus haute antiquité, et dont la nature elle-même atteste la vérité par les maux si manifestes auxquels elle est assujettie. Et cependant, si nous considérons les choses telles qu’elles sont en réalité, les desseins de Dieu ne sont renversés en aucune manière : car, le Créateur connaissait parfaitement l’avenir, quand il donna des lois à l’univers ; et aujourd’hui il ne punit pas chacune des créatures suivant ce que mérite l’apostasie de celles-ci ; disposant toutes choses avec nombre, avec poids et avec mesure[^1], non-seulement il ne permet pas que personne subisse un châtiment immérité; mais aucun de nous ne subit personnellement un châtiment égal à celui qui est dû à la masse tout entière.

1. Sag. XI, 21.

### 88.

Jul. … Que le mariage, institué par Dieu à l’origine du monde, ne puisse plus subsister sans la participation du démon auquel, suivant toi, appartiennent les convoitises charnelles; ou plutôt, que l’acte conjugal ayant perdu tout ce qu’il avait d’honorable au moment de son institution primitive, soit, dans les conditions où il s’accomplit aujourd’hui, avec les mouvements de la chair, avec la honte que ressentent les époux, avec la chaleur et ensuite la prostration des organes, avec la volupté qui affecte les sens, avec l’iniquité qui flétrit les enfants; que l’acte conjugal, disons-nous, soit manifestement, et sans que personne puisse faire aucune objection à cet égard, non plus l’oeuvre de Dieu, mais l’oeuvre du démon: ……

Aug. Quand tu sauras discerner entre le mal qu’on appelle le vice, et qui ne peut subsister que dans un être bon en lui-même, et le bien qui appartient à la nature comme telle; tu ne justifieras plus le démon et tu n’accuseras plus Dieu ; tu ne justifieras plus ce qu’il y a de mauvais dans la passion charnelle, et tu ne jetteras plus l’odieux de tes invectives sur ce qu’il y a de bon dans le mariage.

### 89.

Jul. … Enfin, que la liberté de détermination elle-même ait péri par suite de ce péché unique; et que personne désormais n’ait plus le pouvoir de se purifier de ses fautes anciennes, en se livrant volontairement à la pratique de la vertu; mais que tous soient, pour le fait d’un seul, entraînés à la damnation avec le torrent de l’humanité perdue par le péché; …..

Aug. Pourquoi n’admires-tu pas plutôt que les calamités qui pèsent sur l’universalité des hommes dès le premier instant de leur vie, soient telles que personne n’arrive au bonheur sans avoir passé d’abord par la souffrance, et que l’exemption absolue de tous les maux est accordée seulement après la vie présente à ceux à qui Dieu fait la grâce de les appeler à cet heureux état ? Porte tes réflexions sur ce sujet, et tu reviendras à des sentiments plus orthodoxes; tu comprendras alors que si ces maux ne pèsent pas injustement sur le genre humain, c’est donc aussi par un juste juge. ment de Dieu que le péché est entré dans le monde par un seul homme.

### 90.

Jul. Si toutes ces flétrissures, dis-je, ont été imprimées à l’image de Dieu par suite du péché du premier homme ; il est manifeste que la grâce de Jésus-Christ est absolument impuissante à nous procurer aucun bienfait réel, puisqu’elle n’a pu apporter aucun remède à des maux si multipliés et si profonds: ou bien, si elle a apporté des remèdes de ce genre, montre-nous en quoi ils ont consisté. Comparons en détailles effets du péché d’Adam avec les effets de la rédemption de Jésus-Christ. Car, si le premier a détruit toute l’économie de la nature humaine créée par Dieu, et cela indépendamment des péchés que nous commettons par notre volonté personnelle; le second a dû avant tout relever l’édifice ainsi renversé par le premier, et rétablir chaque chose dans son état primitif.

Aug. C’est ce que Jésus-Christ fait réellement, mais non pas de la manière dont tu prétends qu’il doit le faire. Quel est, en effet, celui qui a connu les pensées du Seigneur, ou qui a été son conseiller[^1] ?

1. Isa, XL, 13; Rom. XI, 34.

### 91.

Jul. En d’autres termes, les personnes baptisées ne devraient plus, dans l’accomplissement du devoir conjugal, ressentir en aucune manière l’aiguillon de la concupiscence ; elles ne devraient plus être assujetties, comme les autres nations, aux mouvements de la chair.

Aug. Les femmes baptisées ne devraient donc plus enfanter dans les gémissements ; car tu ne saurais nier que ces gémissements soient un châtiment infligé à Eve pécheresse.

### 92.

Jul. Après le don de la grâce, le sentiment de la pudeur ne devrait plus faire rougir lès époux au moment où ils s’unissent ; les organes ne devraient plus tomber ensuite dans un état qui ressemble à celui où ils se trouvent pendant le sommeil; les sens ne devraient plus expier par un sentiment de douleur les douceurs de la volupté ; enfin le libre arbitre devrait être rendu aux personnes baptisées, et tu devrais confesser toi-même que, la nature humaine étant élevée de nouveau à son état primitif et n’étant plus soumise à la loi du péché, les mortels peuvent avec la même facilité briller par la pratique de vertus éclatantes, ou devenir des objets d’horreur en se livrant aux infamies du vice ; ou plutôt ceux qui ont participé aux sacrements ne devraient même plus être sujets à la mort.

Aug. Et cependant, ô Julien, tu ne rougis pas d’enseigner que l’union de nos premiers parents dans le paradis était semblable à celle dont tu confesses que les époux rougissent aujourd’hui. Est-ce donc qu’on pouvait rougir de quelque chose dans ce séjour où le Créateur, digne par lui-même d’être loué par-dessus tout, n’avait institué que des choses dignes d’éloges? Mais qui peut sonder ce mystère et en donner l’explication, sinon celui quine rougit pas de faire l’éloge d’une chose dont tout le monde rougit?

### 93.

Jul. Car, puisque le remède lutte contre le mal et que, d’autre part, la mort est déclarée être la suite du péché, le retranchement de celui-ci doit aussi avoir pour résultat de faire disparaître la première.

Aug. Vous continuez à prétendre qu’Adam a été créé dans un état tel que, soit qu’il commît, soit qu’il ne commît pas le péché, il était destiné à mourir; mais Pélage votre maître, dans l’assemblée des évêques de Palestine, vous a condamnés depuis longtemps, vous qui enseignez cette doctrine, comme il s’est condamné lui-même, puisqu’il n’est pas revenu à de meilleurs sentiments ; dans cette vie de souffrances Dieu ne donne pas le bonheur parfait aux siens, quoiqu’il leur pardonne leurs péchés et qu’il leur accorde le don de l’esprit de grâce. C’est pourquoi, à ceux qui refusent de prendre part aux plaisirs mauvais de ce siècle, ou qui savent faire un bon usage des douleurs et des épreuves de. la vie présente, il a promis une vie future où ils n’auront plus de maux à souffrir; où le mariage lui-même, s’il devait y subsister encore, serait semblable à celui qui aurait pu exister dans le paradis terrestre, supposé que personne n’eût commis le péché, et qui n’avait eu rien d’alarmant pour la pudeur; mais il n’y aura pas même de mariage de ce genre, parce que, le nombre des bienheureux étant complet, l’union conjugale ne sera plus nécessaire et l’oeuvre de la génération ne s’accomplira plus.

### 94.

Jul. Or, puisqu’il est certain que les personnes baptisées n’éprouvent dans leurs corps aucun des effets que nous venons d’énumérer; puisque, d’autre part, il a été démontré avec la lumière de l’évidence même, que la rédemption telle que vous l’entendez n’a pu, c’est-à-dire n’a dû s’accomplir sans opérer ce genre de guérisons : confesse donc, ou bien que les maux énumérés par nous tout à l’heure, ne sont pas la suite du péché, et par là même qu’ils ne sont pas non plus des blessures faites à la nature : et alors on saura quelle est la nature véritable de la grâce, puisque manifestement elle n’a opéré aucun changement dans ce qui est l’état normal de l’humanité : ou bien confesse que l’on ne doit reconnaître aux mystères du Christ aucun pouvoir de guérison, puisque, parmi un si grand nombre de maladies dont, suivant toi, la nature humaine est atteinte, ils n’ont pu en guérir même une seule.

Aug. Vous devriez au contraire, si les lumières de la saine raison pouvaient encore vous guider , vous devriez reconnaître ici quelle a été l’énormité de ce péché qui est entré dans le monde par un seul homme et qui a passé avec la mort dans tous les hommes : puisque, avant le moment où elles entrent dans la vie future, les personnes baptisées elles-mêmes, quoique la souillure du péché originel soit effacée de leurs âmes, ne sont pas complètement affranchies des maux qui pèsent sur nous depuis notre naissance jusqu’à notre mort; et que dans la vie présente, alors même que nous avons reçu la promesse des biens éternels, nous devons encore être éprouvés par des maux de toute sorte. Car, si nous obtenions immédiatement la récompense que mérite notre foi, cette foi elle-même cesserait aussitôt d’exister; puisqu’elle consiste précisément à supporter avec une pieuse résignation les maux présents que l’on voit et à attendre fidèlement et patiemment les biens promis que l’on ne voit pas.

### 95.

Jul. Jusqu’à présent, j’ai raisonné comme si l’Apôtre avait établi une égalité parfaite entre l’intensité du mal et l’efficacité du remède ; mais sans aucun doute la foi saine que nous défendons,nous paraîtra plus sublime encore, si nous considérons que saint Paul, bien loin de mettre la gravité de la maladie engendrée par le péché au-dessus de la puissance de la grâce, a déclaré que le dommage était compensé de beaucoup par le bienfait.

Aug. Tu dis vrai : le dommage qu’ont éprouvé ceux qui reçoivent le sacrement de la régénération est un dommage temporel, au lieu que le bienfait qu’ils reçoivent doit sans aucun doute durer éternellement ; mais dites-nous comment, sous un Juge infiniment juste et infiniment puissant, les petits enfants ont pu, s’ils ne contractent aucun péché, mériter d’éprouver ce dommage, dont leurs larmes attestent la réalité au moment de leur naissance.

### 96.

Jul. Que le lecteur éclairé considère donc attentivement les conclusions déjà établies dans ce débat. L’Apôtre a dit que les dons accordés par Jésus-Christ pour conduire les hommes au salut, se sont répandus sur une multitude plus considérable, si on la compare à la multitude de ceux à qui le péché d’Adam a été nuisible.

Aug. Saint Paul n’a pas dit cela : voici ses paroles : « La grâce s’est répandue d’unie manière bien plus abondante sur un grand nombre[^1] »; c’est-à-dire, la grâce s’est répandue plus abondamment, non pas sur une plus grande multitude; en d’autres termes, non pas sur un plus grand nombre, comme il a déjà été répondu.

1. Rom. V, 15.

### 97.

Jul. Tu prétends que les maux énumérés par nous ci-dessus ont été infligés à la nature humaine par suite de ce péché d’Adam; et, d’autre part, il est certain que les hommes qui reçoivent les sacrements de Jésus-Christ ne sont pas guéris d’un seul de ces maux d’où il suit que, suivant toi, l’iniquité du premier homme a eu beaucoup plus de puissance pour causer du dommage, que la grâce de Jésus-Christ n’a d’efficacité pour le réparer : or, cette conclusion fait voir clairement qu’il y a entre ta doctrine et la doctrine de l’apôtre saint Paul une contradiction aussi profonde que celle qui règne entre les Manichéens et les Catholiques.

Aug. La grâce de Jésus-Christ efface la souillure du péché originel, mais elle efface d’une manière invisible une chose qui est elle-même invisible : elle remet aussi toutes les iniquités que les hommes ont, par leur conduite mauvaise, ajoutées à ce premier péché. Le jugement de condamnation est prononce par une seule faute; car cette faute unique, contractée par les enfants au moment de leur naissance, conduit ceux-ci à la damnation éternelle, s’ils n’en reçoivent le pardon: et toutefois la grâce ne remet pas seulement ce premier péché; autrement l’efficacité de la première ne serait pas plus grande que la puissance du second; mais elle remet avec celui-là les autres aussi; d’où il suit que l’efficacité de la grâce est plus grande que celle du péché : c’est pourquoi saint Paul a dit : « Le jugement de condamnation est prononcé à cause d’un seul péché, tandis que la grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés[^1] ». La grâce donne I aussi à l’esprit, de convoiter contre la concupiscence de la chair : et si parfois un homme fidèle subit dans ce combat une défaite légère, elle lui remet cette faute au moment de la prière; et quand cet homme fait une chute grave, elle lui inspire les sentiments d’un C repentir plus humble, afin de lui accorder ensuite son pardon. Elle donne enfin la vie éternelle à l’âme et au corps, cette vie dont les biens surpassent toutes nos conceptions, par leur nature aussi bien que parleur durée sans fin. Comment donc l’iniquité du premier homme a-t-elle été plus nuisible que la justice du second, c’est-à-dire de Jésus-Christ, n’a été utile; puisque le dommage causé par celui-là est un dommage temporel, tandis que Jésus-Christ non-seulement nous accorde des secours temporels, mais nous délivre et nous rend parfaitement heureux pour l’éternité ? Ces principes posés, il est manifeste que notre doctrine est catholique et non point manichéenne; il est manifeste aussi qu’elle n’est point pélagienne, précisément parce qu’elle est catholique.

1. Rom. V, 16.

### 98.

Jul. J’aurais parfaitement le droit de mépriser les vaines explications que tu donnes de ce passage, et de les laisser sans réfutation, comme indignes de fixer l’attention d’un homme instruit, si je ne craignais qu’on ajoutât plutôt foi à ta fourberie qu’à ma persévérance. Voici comment tu t’exprimes : « Qu’est-ce à dire : Se sont répandus d’une a manière beaucoup plus abondante ? L’Apôtre s’exprime ainsi, parce que tous ceux a qui sont délivrés par Jésus-Christ sua bissent à cause d’Adam une mort temporaire, mais ils vivront. éternellement à cause de Jésus-Christ[^1] ». Si tu réfléchissais aux conclusions logiques de ces paroles, tu comprendrais qu’elles sont un désaveu implicite de ta doctrine sur la transmission du péché. Tu dis en effet que la grâce de Jésus-Christ s’est répandue d’une manière beaucoup plus abondante, en ce sens qu’elle nous confère la vie éternelle, tandis que le péché d’Adam nous fait subir seulement une corruption temporaire. Si donc la mort corporelle est la seule chose qui nous ait été communiquée par Adam; et que Jésus-Christ ait voulu compenser ce dommage par un bienfait plus précieux en nous appelant à une vie qui durera éternellement; il est manifeste que ce n’est point le péché du premier homme, mais la mort seule qui a été transmise à sa postérité.

Aug. Il est manifeste que tu as tourné mes paroles en dérision, ou plutôt que tu as feint de tourner mes paroles en dérision, précisément parce que tu voulais paraître, aux yeux de ceux qui ne comprennent pas tes discours, avoir dit quelque chose, tandis que en réalité tu ne disais absolument rien. J’ai enseigné qu’Adam a fait subir la mort temporelle à ceux qui sont délivrés par la grâce de Jésus-Christ ; et que ceux qui, par suite d’un jugement impénétrable, mais juste, ne reçoivent pas cette délivrance, subissent le châtiment d’une mort éternelle, lors même que la mort temporelle les frapperait dans l’âge le plus tendre. Comment donc peux-tu conclure de là que la mort seule, et non pas le péché d’Adam, a été transmise à ses descendants? N’obéis-tu pas en réalité au désir exclusif de faire croire à la vérité de tes discours bruyants, plutôt qu’à la nécessité d’admettre les conclusions logiques de mes paroles? Nous enseignons, nous, que le péché et la mort ont été transmis à la fois; nous proclamons que Jésus-Christ a fait disparaître l’un et l’autre : la souillure originelle par la rémission pleine et entière des péchés, la mort par la résurrection bienheureuse des saints; si les hommes ne jouissent pas du bienfait de cette résurrection dès qu’ils sont régénérés, c’est afin que la foi par laquelle on espère ce qu’on ne voit pas, soit exercée en eux : car les fidèles ne méritent ce titre qu’autant qu’ils ont cette espérance par eux-mêmes et pour leurs enfants. Voilà ce que nous enseignons, voilà la vérité catholique avec laquelle vous êtes en contradiction : et tout ce que vous dites dans vos discussions hérétiques, vous le dites contre vous-mêmes plutôt que contre cette vérité.

1. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46.

### 99.

Jul. Il faudra nécessairement aussi conclure que la mort éternelle, en d’autres termes le châtiment sans fin, ne nous a pas été transmis et, par là même, que le péché ne saurait nous être communiqué avec le sang. Montrons en quelques mots tout à fait explicites ce que l’on doit tenir pour certain l’Apôtre déclare que les dons de Jésus-Christ ont plus d’efficacité que le péché du premier homme; prétends-tu que ce péché communiqué, suivant toi, avec le sang, nous ait rendus sujets à une mort seulement ou à deux morts? Si, comme tu l’as affirmé en cet endroit, ce péché nous a rendus sujets à une mort seulement et à la mort corporelle ; il est donc incontestable que la grâce de Jésus-Christ a plus d’efficacité que le péché du premier homme : mais alors personne n’est plus coupable au moment de sa naissance; car, tu as déclaré précédemment que le règne du péché consiste en ce que l’homme subit la mort seconde, en d’autres termes, un châtiment éternel; tu as déclaré pareillement que le premier homme nous a communiqué seulement la mort corporelle : or, la conclusion de ces deux principes, c’est que ni le péché, ni la mort éternelle n’ont été transmis par Adam à sa postérité.

Aug. Il a déjà été répondu à cela: tu parles pour ne rien dire. Le règne du péché consiste, à la vérité, en ce qu’il nous envoie à la mort éternelle, s’il n’est remis par la grâce de Jésus-Christ ; mais la mort temporelle elle-même n’existerait pas, si Adam n’avait, par une juste punition de son péché, perdu le pouvoir de ne point mourir : car voici en quels termes Dieu déclara à l’homme pécheur qu’il devait mourir : « Tu es terre, et tu iras dans le sein de la terre[^1] ». Jésus-Christ a daigné subir cette mort sans l’avoir méritée par aucun péché, afin d’aller, au moment où il la subissait, dans le sein de la terre, et d’élever ensuite, par sa résurrection, la terre jusqu’au ciel ; mais, en détruisant ainsi l’empire de la mort éternelle, il n’a pas voulu exempter les fidèles de la mort temporelle, afin précisément que, au milieu de cette vie de combats, la foi en la résurrection s’exerçât en luttant contre cette mort.

1. Gen. III, 19.

### 100.

Jul. Si tu dis au contraire que le péché d’Adam a flétri la nature humaine et nous a assujettis à deux morts, l’une temporelle et l’autre éternelle; que certaines personnes en particulier, et non pas le genre humain, sont, par la grâce de Jésus-Christ, exemptées de la seconde, ruais que la première subsiste après comme avant la rédemption : l’Apôtre est alors convaincu d’avoir enseigné une chose fausse, quand il a dit que la grâce a été beaucoup plus utile que le péché n’avait été nuisible ; or, il n’est pas possible de porter contre l’Apôtre une accusation de ce genre; c’est donc justement que nous te condamnons toi-même.

Aug. J’ai dit que la résurrection unique des bienheureux les délivre de l’une et de l’autre mort; de la mort temporelle, afin que leur âme ne soit pas privée de son corps ; de la mort éternelle, afin que ce même corps ne soit pas non plus pour leur âme un poids accablant ou une cause de souffrance. Si les fidèles sont encore assujettis pendant quelque temps à la première, c’est afin que leur foi trouve en elle un secours puissant; si plus tard l’empire de cette mort temporelle sur les coupables est détruit, c’est afin que ceux-ci trouvent un accroissement à leurs souffrances dans l’impuissance même où ils sont de se séparer de leurs corps. Et par là même, pour ceux qui sont régénérés en Jésus-Christ et qui sortent de ce siècle pervers avec le titre d’élus, il est manifesté que la grâce compense surabondamment le dommage à eux causé par le péché qui est entré dans le monde par un seul homme, et qui a passé avec la mort par tous les hommes. Ainsi, l’Apôtre ne saurait être accusé d’erreur, puisqu’il a parlé le langage de la vérité; mais toi-même, ou bien tu ne comprends pas ses paroles, ou bien tu t’efforces avec une opiniâtreté hérétique d’établir des choses fausses et en contradiction avec la doctrine que tu sais être enseignée par lui.

### 101.

Jul. Saint Paul dit que la grâce de Jésus-Christ a été plus abondante que la faute du premier homme : ce n’est donc point la nature, ni la génération, ni la fécondité qu’il accuse, mais la volonté, mais le choix du mal et la perversité de la conduite.

Aug. Si la génération n’a causé aucun dommage, la régénération n’apporte aucun bienfait; si la nature n’est pas flétrie, Jésus-Christ n’est pas le Sauveur des petits enfants ; si c’est par sa volonté personnelle, que chacun mérite la récompense ou le châtiment, comment les enfants ont-ils mérité que Jésus-Christ les mît en possession du royaume de Dieu, puisqu’ils n’ont fait aucun usage de leur volonté propre, soit pour le bien, soit pour le mal? Enfin l’Apôtre a rapproché du mot péché le nom d’Adam, et non pas celui du démon; il a rapproché du mot justice le nom de Jésus-Christ, et non pas celui d’Abel; pour faire comprendre qu’il ne voulait point parler d’exemples et d’imitation, mais de génération et de régénération ; si donc Adam ne transmet pas aux hommes son péché avec son sang, Jésus-Christ ne donne pas non plus la justice aux enfants qui sont régénérés en lui; car les enfants qui ont été régénérés comme ceux qui ont été seulement engendrés, n’ont encore fait aucun usage de leur volonté personnelle. Allez maintenant si vous voulez, et, si vous l’osez, enseignez publiquement que la justice n’est point donnée aux enfants; qu’ils ne la posséderont pas même quand ils auront obtenu une demeure dans ce royaume où l’on verra les cieux nouveaux et la terre nouvelle dont parle l’Ecriture, et dans lesquels habite la justice[^1] : ou bien, dans l’enivrement et le délire que vos opinions, pareilles à un vin généreux, font naître en vous, déclarez que les enfants posséderont à la vérité la justice dans ce royaume, mais par suite d’actes méritoires de leur volonté propre, et non point par un bienfait gratuit de la grâce divine. Si vous n’osez tenir ce langage (car vous reconnaissez que la vie présente est le moment où l’on acquiert des mérites, et que dans l’éternité on reçoit seulement des récompenses) ; pourquoi hésitez-vous à reconnaître, ou pourquoi ne voulez-vous pas reconnaître que ces enfants ont pu, sans l’avoir mérité par aucun acte mauvais de leur volonté personnelle, participer au péché d’Adam de la même manière qu’ils doivent un jour participer à la justice de Jésus-Christ, sans avoir précédemment mérité cette faveur par aucun acte de bonne volonté?

1. II Pierre, III, 13.

### 102.

Jul. Et par là même, si la vérité n’a pas encore perdu tous ses droits au respect des hommes; si les clameurs bruyantes de l’iniquité n’ont pas encore rendu le monde entier tout à fait sourd à sa voix; on reconnaîtra que la raison, que la discussion, que, l’autorité de l’Apôtre et le témoignage de sa parole expresse démontrent clairement que entre les partisans de la transmission et les catholiques, il y aune distance égale à celle qui existe entre saint Paul et Manès, entre la sagesse et la sottise, entre la raison et la folie, entre la persévérance dans un enseignement toujours semblable à lui-même et cette versatilité dont tu nous offres le plus honteux exemple, puisque, pour ainsi dire dans la même ligne, tu nies ce que tu as affirmé et tu affirmes ce que tu as nié.

Aug. Il a été répondu à cela : de grâce, s’il ne t’est pas possible de dire quelque chose, tais-toi, supposé du moins que tu aies ce pouvoir; mais ce qu’il y a de plus déplorable, c’est que tu ne peux pas même te taire.

### 103.

Jul. «Mais », dit saint Paul, « il n’en est pas du don comme du péché venu par un seul. Car le jugement de condamnation vient d’un seul; tandis que la grâce de la justification délivre d’un grand nombre de péchés[^1] ». Tu joins à ces paroles de l’Apôtre ton interprétation personnelle conçue en ces termes : « Qu’est-ce à dire : Le jugement de condamnation vient d’un seul », si ce n’est : « vient d’un seul péché? » puisque saint Paul ajoute : « La grâce au contraire délivre d’une multitude de péchés. Que nos adversaires disent comment cette condamnation est prononcée pour un seul délit, si ce n’est parce que le péché originel, qui a passé dans tous les hommes, suffit à lui seul pour rendre cette condamnation légitime. La grâce de la justification délivre au contraire d’une multitude de péchés, parce qu’elle remet non-seulement ce péché unique, contracté dès notre origine, mais aussi les autres que chaque homme en particulier ajoute à celui-là, parle mouvement de sa volonté personnelle. Car, si à cause du péché d’un seul la mort a régné a par un seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l’abondance de la grâce et de la justice, régneront-ils dans la vie par un seul, Jésus-Christ. C’est pourquoi, de même que tous les hommes sont tombés dans la condamnation par le péché d’un seul, de même aussi tous reçoivent la justification a de la vie par la justice d’un seul[[129]](#footnote-392) ». Puis, comme si tu avais prouvé quelque chose en citant ces paroles, tu parles de nous en des termes insultants : « Qu’ils persévèrent encore dans leurs vaines argumentations et qu’ils continuent à enseigner que cet homme a unique dont parle l’Apôtre n’a pas transmis son péché avec son sang, mais qu’il a seulement donné un exemple de péché. Comment donc tous les hommes sont-ils tombés dans la condamnation par le péché d’un seul, et non pas plutôt par la multitude de péchés qu’ils commettent personnellement? N’est-ce pas précisément parce que ce péché suffirait à lui seul pour conduire les hommes à la damnation, lors même que ceux-ci n’y ajouteraient aucun péché personnel; comme il conduit réellement à la damnation les enfants qui meurent après avoir pris naissance d’Adam , mais avant d’avoir reçu une seconde naissance en Jésus-Christ? Pourquoi donc notre adversaire nous adresse-t-il cette question dont il ne veut pas recevoir la solution de la bouche de l’Apôtre : comment l’enfant se trouve-t-il coupable de péché? est-ce par un acte de sa volonté, est-ce par un effet de l’acte conjugal ou par suite d’une faute commise par ses parents? Qu’il écoute (et qu’il apprenne à se taire), qu’il écoute comment les enfants se trouvent coupables de péché ; voici les paroles de saint Paul : Tous les hommes sont tombés dans la condamnation par le péché d’un seul[^3]». Nous savons que tu né redoutes rien tant que les interrogations qui ont pour objet de te faire dévoiler tes sentiments et tes pensées secrètes : c’est pour cela en effet que vous cherchez avant tout à obtenir des puissances séculières que la question présente ne soit pas discutée dans un jugement en forme; car vous comprenez que vous devez recourir à la force, puisque vous ne trouvez aucun appui dans les principes de la raison.

Aug. Veux-tu ne pas craindre la puissance? Fais le bien[[130]](#footnote-393). Mais ce n’est pas faire le bien que de répandre et d’enseigner hautement une doctrine hérétique en contradiction avec la doctrine de l’Apôtre. Pourquoi réclamer encore la discussion d’une chose qui a été jugée par le Siège apostolique; qui a été jugée aussi par l’assemblée des évêques de Palestine, par cette assemblée où sans aucun doute Pélage, auteur de votre erreur, aurait été condamné s’il n’avait condamné ces mêmes opinions que tu défends? Une hérésie condamnée par les évêques ne doit plus être l’objet d’un jugement; elle doit être réprimée par les puissances chrétiennes.

1. Rom. V, 16.
2. Rom. V, 17, 18.
3. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46.
4. Rom. XIII, 3.

### 104.

Jul. Mais le prestige de ton nom n’aura pas assez de pouvoir sur l’esprit des hommes éclairés, pour qu’il te soit permis, à toi qui es la cause première et l’auteur de tous ces maux, de te retirer du milieu du combat en te retranchant derrière l’autorité de l’Apôtre ; n’espère pas que saint Paul recevra pour toi les traits de tes ennemis, car il est lui-même, le maître et le prince sur lequel nous nous appuyons principalement contre vous. Apprends donc le langage que la logique même t’oblige à tenir; si toi et moi nous étions parfaitement d’accord pour reconnaître que l’Apôtre a enseigné l’existence du péché naturel et posé ainsi un fondement inébranlable à la doctrine des Manichéens, tu pourrais alors m’opposer son nom toutes les fois que je chercherais à diriger contre toi mes attaques ; mais en réalité je regarde constamment l’autorité du maître des Gentils comme une chose tout à fait inviolable; je ne souffre pas qu’une seule de ses paroles soit dénaturée par tes explications; de ses paroles, dis-je, que je démontre, d’après :le principe rationnel énoncé plus haut, être inconciliables avec toute doctrine insensée, honteuse et impie; je prouve que saint Paul n’a pas dit un mot en faveur de l’existence du péché naturel, et tu as l’impudence de prétendre que ce même saint Paul doit me répondre pour toi, lui qui n’est pas interrogé par la raison que personne ne doute de la sagesse de ses enseignements ! Et tu ne rougis pas de t’écrier que je ne veux pas recevoir de la bouche de l’Apôtre une doctrine que je déteste sur tes lèvres, précisément parce que l’Apôtre nous a appris à discerner la saine doctrine de celles qui ne le sont pas !

Aug. Après les paroles de l’Apôtre citées par moi, ne devait-il pas te suffire de garder le silence ? Et toutefois, quoique tu ne puisses parler ni dans un sens contraire, ni dans un sens conforme à la doctrine de l’Apôtre, tu ne cesses de m’adresser la parole, et tu me jettes, entre autres insultes, celle-ci, que je suis la cause première et l’auteur principal de tous ces maux, comme si j’avais, le premier, cru à l’existence du péché originel ou commencé à discuter sur cette question. Tu penses, en effet, que tes livres tomberont entre les mains de lecteurs tellement ignorants qu’ils ne sauront pas même qu’une foule de docteurs illustres de l’Église ont, avant nous , compris et expliqué ces paroles de l’Apôtre comme l’Église catholique tout entière les entend et les interprète depuis qu’elle a commencé d’exister; si l’enseignement de ces docteurs est un enseignement pervers, comme vous ne craignez pas de le dire, comment, je te prie, puis-je être moi-même la cause première et l’auteur principal de tous ces maux? Ne serait-il pas plus vrai de dire que tu obéis à un mouvement de rage en m’adressant de pareilles injures ? Car, si tu considérais avec un esprit sain les afflictions dont la vie de l’homme est remplie, depuis les premiers pleurs qui suivent sa naissance jusqu’aux dernières plaintes qui précèdent sa mort, tu comprendrais sans doute que la cause première et l’auteur de ces maux, ce n’est ni moi ni toi, mais Adam ; mais tu ne veux pas comprendre cette vérité, et, fermant les yeux à la lumière, tu t’écries que les jugements de Dieu sont justes, et que cependant le péché originel n’existe pas. Assurément tu verrais combien ces deux propositions sont contradictoires, je ne dis pas si tu cessais d’être l’auteur de ces maux, puisqu’en réalité tu ne l’es pas, mais si tu avais l’esprit sain, comme tu pourrais l’avoir; si, au lieu de suivre Pélage, tu prenais pour maîtres les docteurs catholiques.

### 105.

Jul. Voyons donc quelle est la valeur réelle de tes arguments. Après avoir dit que la grâce du Sauveur possède une efficacité beaucoup plus grande pour nous guérir que ne le fut celle de la prévarication du premier homme pour nous nuire, saint Paul ajoute : « Et il n’en est pas du don comme du péché venu par un seul, car le jugement de toua damnation vient d’un seul, tandis que la a grâce de la justification délivre d’un grand nombre de péchés ». Suivant toi, « ce péché «unique, mais suffisant pour rendre notre condamnation légitime, est un péché d’origine qui passe dans tous les hommes; on dit au contraire que la grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés , parce qu’elle efface, non-seulement ce péché unique contracté dès notre origine, mais encore les autres péchés que la volonté particulière de chacun de nous a ajoutés à celui-là ». Pour confirmer cette interprétation, tu établis un peu plus loin cette argumentation : Si l’Apôtre avait enseigné que ce péché unique, mais suffisant pour rendre notre condamnation légitime, a été contracté par voie d’imitation, il aurait dû ajouter que tous les hommes méritent la sentence de condamnation, non point par un péché unique, mais par la multitude de péchés qu’ils commettent par leur volonté personnelle. Or, comme il s’agit ici de dégager les paroles de l’Apôtre des interprétations insidieuses des Manichéens, je prie le lecteur de m’accorder son attention la plus sérieuse. Suivant toi, si nous avons raison d’affirmer que la faute première a été seulement un exemple donné aux pécheurs, l’Apôtre aurait dû enseigner que la mort a régné par suite d’une multitude de péchés, comme il a enseigné que la grâce de la justification délivre d’une multitude d’iniquités. Or, c’est précisément contre toi-même que tu établis cet argument; je vais te prouver que, si tes principes sont vrais, l’Apôtre n’a pu logiquement déclarer que la grâce de la «justification délivre d’une multitude de péchés », après avoir dit que le jugement de condamnation vient d’un seul péché ». Oublions un instant notre doctrine et raisonnons d’après vos principes; si la liberté de détermination a été détruite par le premier péché; si désormais elle se trouve tellement défectueuse dans tout le genre humain qu’elle n’ait plus d’autre pouvoir que celui de faire le mal, et qu’elle ait perdu la faculté de choisir le parti contraire, en d’autres termes, la faculté de s’éloigner du mal et de faire le bien ; si elle est honteusement assujettie à la nécessité de commettre le mal et contrainte à obéir aux convoitises criminelles; si, contrairement à toutes les lois de l’équité, une faute commise par la volonté est devenue un vice de la nature ; si la loi du péché habite dans les membres de l’homme après avoir obtenu, par suite du honteux plaisir qui accompagne l’acte conjugal, un empire tyrannique sur l’image et sur l’oeuvre de Dieu; si l’arbre du démon jette, avant la création de l’âme, ses racines dans le sein maternel pour y prendre ensuite son accroissement naturel, s’y développer librement et produire enfin un fruit empoisonné; si, dis-je, tous ces maux sont, comme vous le prétendez, le résultat d’une seule faute commise par le premier homme, au lieu d’ajouter que la grâce délivre d’une multitude de péchés, il serait plus logique de dire seulement que le genre humain subit la sentence de condamnation à cause d’un seul et unique péché; on comprendrait alors, et il serait plus exact de dire que cette grâce délivre d’un péché unique ceux qui sont délivrés par elle. Car si la liberté de détermination est détruite, si les désirs honnêtes sont devenus impossibles , si toutes les actions mauvaises sont une conséquence fatale de la faute de notre premier père, lequel nous a transmis un sang empoisonné, aucun autre péché ne saurait plus être ajouté à cette faute première par le mouvement de notre volonté personnelle.

Aug. Comment serait-il possible qu’un homme, dont les efforts tendent à dénaturer les paroles de l’Apôtre, réussit lui-même à parler le langage de la raison et de la vérité? Certes, quand l’usage de la volonté, dont les enfants sont privés, vient s’ajouter à cette faute contractée au moment de la génération , l’arbre du péché produit alors une multitude de fruits alimentés par une multitude de passions diverses comme par autant de racines; mais avant qu’il en fût ainsi, ce péché unique suffisait pour précipiter dans la damnation les petits enfants qui auraient quitté cette vie sans avoir encore pu faire usage de leur volonté. Car si un mal plus grave et plus multiplié mérite un châtiment plus sévère, il ne s’ensuit pas qu’un mal moins grave et non encore multiplié ne mérite aucun châtiment. Comment donc la régénération, qui fait disparaître le mal multiplié par l’usage de la volonté, ne compense-t-elle pas surabondamment le mal produit par la génération, puisque le mal dont celle-ci est pour nous la source, quoiqu’il soit très-sérieux et qu’il ait plusieurs suites très-regrettables, n’est pas encore développé ni multiplié, et qu’il resterait isolé et ne prendrait aucun développement si l’usage de la volonté ne venait lui donner le moyen de croître et de se multiplier? De plus, avant que la grâce de Dieu soit venue au secours de la volonté pour lui rendre la liberté du bien et lui faire pratiquer la vraie justice, une foule de causes autres que le vice de notre origine peuvent porter ou ne pas porter cette même volonté à commettre le péché; de là vient que, même parmi les impies, à qui n’a pas encore été ou à qui ne sera jamais accordé le secours de la grâce qui justifie les impies, les uns commettent plus de péchés, les autres en commettent moins. « Le jugement de condamnation vient donc d’un seul » péché, parce que la damnation frappe ceux mêmes qui n’ont d’autre péché que celui qu’ils ont contracté dès leur origine; la grâce de la justification, au contraire, délivre d’une multitude de péchés, parce qu’elle efface, non-seulement le péché dont l’homme est souillé au moment de sa naissance, mais tous les crimes que nous ajoutons à cette faute première par l’usage de notre volonté propre. Telle est la vérité catholique enseignée par l’Apôtre et que tu ne saurais altérer par aucun verbiage hérétique, quelque interminables que soient les discours vains et trompeurs par lesquels tu mets notre patience à l’épreuve.

### 106.

Jul. Et par là même, si le péché naturel est la cause de ces maux si déplorables, il n’est pas vrai de dire que la grâce de Jésus-Christ opère la justification en pardonnant une multitude de péchés : elle accomplit au contraire son oeuvre de miséricorde par la rémission d’un péché unique; et pour qu’elle remplit les engagements pris par elle à cet égard, il faudrait qu’elle guérit tous les maux qu’on dit être le résultat de la blessure faite par le péché : toutefois, si même après les remèdes apportés par elle, les diverses maladies dont le démon a infecté la nature humaine, subsistent comme auparavant, on doit lui savoir gré de son bon vouloir et lui pardonner sa présomption; car, c’est le pouvoir, et non pas la volonté qui lui a manqué pour guérir des plaies dont nous étions atteints au moment de notre naissance.

Aug. Il a été déjà répondu à cela : comprends ma réponse, et tais-toi. Autre chose sont les combats que la grâce nous fait soutenir et pour lesquels elle nous prête le secours de sa force puissante ; autre chose est la victoire dont elle nous fait goûter les fruits dans le séjour de la paix éternelle, après nous avoir délivrés de tout ennemi soit extérieur, soit intérieur : dans le premier cas, il s’agit d’une guerre laborieuse dont la vie présente est le théâtre ; dans le second il s’agit du repos bienheureux dont on jouira au siècle futur seulement. Pour toi, si tu ne soutiens pas en toi-même cette lutte contre les vices de la chair, rougis ; si tu la soutiens réellement, tais-toi.

### 107.

Jul. Qu’avons-nous donc établi dans cette discussion? Que ta doctrine et la doctrine de l’Apôtre se contredisent réciproquement. Suivant l’Apôtre, une multitude de péchés sont effacés par le bienfait de la grâce: toi au contraire tu enseignes qu’un seul péché naturel, appelé par toi la loi du péché, est pour tous les hommes une source de désirs coupables. Ainsi, il est manifeste que tu accuses la nature qui est l’oeuvre de Dieu, tandis que saint Paul accuse la volonté. D’autre part, il a été tout à fait impossible à saint Paul de s’exprimer en des termes différents de ceux qu’il a employés, quand il a dit que la sentence de condamnation peut être prononcée par suite d’un péché unique car, par son péché unique, le premier homme a donné l’exemple de l’iniquité; et de même qu’une seule prévarication a été pleinement suffisante pour faire prononcer la condamnation d’Adam, de même aussi une seule faute peut suffire pour rendre coupables les autres hommes. De là ces paroles de l’Ecclésiaste : « Celui qui pèche en un seul point, perd une multitude de biens[^1] »; et ces autres de saint Jacques : « Si après avoir observé toute la loi, tu la violes en un seul point, tu deviens coupable comme si tu l’avais violée tout entière[[131]](#footnote-398) ».

Aug. Le péché d’Adam n’a donc été nuisible qu’à lui-même, et non pas à tout le genre humain. Car, tu ne pousseras pas l’absurdité jusqu’à prétendre que ce péché a été ou est encore nuisible à des hommes qui ne savent pas ou qui ne croient pas qu’il a existé et qu’il a produit de semblables effets : quoique les hommes imitent parfois ce qu’ils ignorent, tu parlerais d’une manière trop insensée, en déclarant qu’ils sont flétris et souillés par un péché commis, à leur insu, depuis des milliers d’années, si tu ne reconnaissais que ce péché a été transmis à toutes les générations. D’ailleurs, si Pélage n’avait pas condamné ceux qui prétendent que le péché d’Adam a été nuisible à lui seul, et non pas à tout le genre humain, il aurait été condamné lui-même par des juges qui assurément ne sont point Manichéens.

1. Eccl. IX, 18.
2. Jacq. II, 10.

### 108.

Jul. La grâce du Seigneur Jésus-Christ au contraire n’a pas été donnée de telle sorte qu’elle dût apporter à chacun de nos péchés, comme à autant de blessures, un remède particulier de miséricorde, et nous accorder la rémission de chacun de nos péchés par autant de baptêmes différents: mais, grâce à l’efficacité toute-puissante du remède qu’elle apporte à nos crimes, c’est-à-dire aux oeuvres de la volonté mauvaise, elle opère une guérison tellement générale que les différentes espèces de souillures sont effacées par une seule et même consécration.

Aug. De quelque manière que tu prétendes que la grâce du Seigneur Jésus-Christ est donnée, tu exclus les petits enfants de toute participation à cette grâce, quand tu déclares qu’ils ne sont point sauvés par elle ; car vous divisez arbitrairement les deux noms du Seigneur, de telle sorte qu’il semble être Christ à l’égard des petits enfants à cause du royaume de Dieu auquel vous reconnaissez que ceux-ci ne peuvent parvenir, s’ils n’ont reçu le baptême; mais, en tant que Jésus, il leur est complètement étranger, parce qu’il n’opère pas en eux ce que ce nom signifie. Il est écrit en effet : « Tu lui donneras le nom de Jésus », et l’ange voulant faire connaître la raison pour laquelle le Seigneur doit être appelé Jésus, ajoute aussitôt : « Car c’est lui qui sauvera son peuple des péchés dont il est coupable[^1] ». Puisque vous niez que le Seigneur sauve réellement les petits enfants, vous déclarez par là même que le nom de Jésus ne se rapporte pas à eux, et qu’ils sont étrangers à son peuple ; et vous osez protester avec colère, parce que c’est vous-mêmes au contraire que l’on exclut du milieu de ce peuple ! D’autre part, et pour ce qui regarde les péchés volontaires, de même que le jugement de condamnation nous frappe pour une multitude, de même aussi la grâce de la justification nous délivre d’un grand nombre de ces péchés. Pourquoi donc l’Apôtre dit-il : « Le jugement de condamnation vient d’un seul (péché), mais la grâce de la justification délivre d’un grand nombre de péchés »; si ce n’est parce que en cet endroit il n’oppose pas la volonté bonne à la volonté mauvaise, ni l’imitation du bien à l’imitation du mal, mais la régénération à la génération première? Car, si, d’une part, notre génération première fait prononcer contre nous un jugement de condamnation pour un seul péché; d’autre part aussi, notre régénération nous confère une grâce de justification qui nous délivre d’une multitude de péchés. La pensée que l’Apôtre a voulu exprimer en cet endroit est tout à fait manifeste ; écoutez ses paroles avec un esprit soumis et vous cesserez vous-mêmes de parler pour obéir à un esprit de contention.

1. Matt. I, 21.

### 109.

Jul. C’est donc avec raison que l’Apôtre, parlant du premier homme, a désigné seulement un péché de celui-ci et nous a montré ce péché comme ayant été le premier exemple de prévarication : il a rappelé., dis-je, un seul péché et non pas plusieurs, parce qu’il savait que la partie historique de la loi ne rapporte elle-même qu’un seul péché d’Adam ; mais il a déclaré que la grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés ceux sur qui elle descend, afin que personne ne fût tenté de considérer le bienfait de cette grâce comme étant de peu de valeur : car s’il avait dit : La grâce de la justification délivre d’un seul péché, il semblerait que cette grâce efface chacun de nos péchés isolément plutôt que tous nos péchés à la fois. Ainsi, en parlant d’abord d’un seul péché, il s’est conformé au témoignage de l’histoire ; et quand il a dit ensuite que la grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés, il a fait connaître la magnificence et le prix de ce don mystérieux.

Aug. Quelle raison avait-il de parler d’Adam, au moment où il exaltait le mérite de la grâce de Jésus-Christ, si ce n’est parce que le premier est l’auteur de la génération, et le second, l’auteur de la régénération ?

### 110.

Jul. Cette explication, conforme aux principes de la raison, est aussi la réfutation sans réplique de voire doctrine ; car, tu es obligé de reconnaître que, dans tous les passages cités par nous jusqu’ici, l’Apôtre ne parle pas du péché transmis comme les Manichéens le prétendent, et cela par le fait même que, en parlant de la grâce, saint Paul dit qu’elle efface une multitude de péchés.

Aug. C’est toi-même qui sers la cause du manichéisme, puisque tu permets à ses partisans d’introduire une autre nature mauvaise, quand tu nies que la cause des calamités qui pèsent sur les enfants réside dans un mal originel : calamités auxquelles assurément les enfants ne seraient pas assujettis, si au moment de leur naissance ,ils possédaient l’intégrité de nature et jouissaient du bienheureux état qui furent le partage du premier homme dans le paradis.

### 111.

Jul. Saint Paul montre en effet que, dans sa pensée, le péché désigné précédemment sous le nom de péché unique, est de ta même espèce que ceux qu’il a dit être très-nombreux et qu’il a déclaré être effacés tous ensemble par la grâce ; d’autre part, tu reconnais toi-même que ces péchés nombreux sont précisément ceux que chacun de nous commet par le mouvement de sa volonté personnelle ; donc ce péché unique est, lui aussi, de la même espèce ;…

Aug. Je dis en effet que ce péché unique doit être compris dans cette multitude de péchés, et qu’on ne peut pas le séparer des autres ; on peut également dire avec. vérité que le premier est de la même espèce que, les seconds, si l’on prend le mot espèce dans le sens d’origine; car ce péché unique a eu, lui aussi, son origine dans la volonté du ,premier homme, au jour où le, péché d’Adam entra dans le monde pour passer ensuite par tous les hommes.

### 112.

Jul. Et on doit le considérer comme ayant été contracté par un mouvement de la volonté personnelle de chacun de nous ; par là même, ce n’est pas le sang de nos parents, mais la perversité de nos désirs que l’on doit accuser. D’ailleurs, si l’Apôtre avait voulu enseigner l’existence d’un péché originel et unique, assurément il n’aurait point parlé ensuite de cette multitude de péchés qu’il déclare être effacés par la grâce.

Aug. Pourquoi n’en aurait-il point parlé ! Cette affirmation est appuyée, il est vrai, sur l’autorité des Pélagiens ; mais elle n’est pas appuyée sur le témoignage de la vérité qui contredit les nouveautés du pélagianisme et confond ses doctrines mensongères. La multitude de péchés, dont la grâce de la justification nous délivre, ne cesse pas d’être multitude parce que ce péché unique y est compris; et, d’autre part, ce péché unique, lors même qu’aucun autre péché n’y serait ajouté, n’en serait pas moins suffisant pour faire prononcer contre nous une sentence de condamnation. D’où il suit que le premier homme a pu nous communiquer avec son sang un péché unique, et Jésus-Christ nous pardonner au moment de notre régénération une multitude de péchés ; puisque, suivant saint Paul, les bienfaits que le second nous a procurés compensent surabondamment le dommage que le premier nous avait causé.

### 113.

Jul. Quoique les arguments établis ci-dessus soient plus que suffisants pour la défense de la vérité, je prie cependant le lecteur de prêter la plus sérieuse attention à ceux que nous allons ajouter. Il sera démontré d’une manière irréfutable que, en cet endroit, l’apôtre saint Paul ne traite nullement de la nature, ruais bien de la conduite des hommes, considérant successivement l’efficacité de la grâce et celle du premier péché, et comparant les effets de l’une et de l’autre, il s’efforce de prouver que les dons mystérieux accordés par Jésus-Christ compensent surabondamment les suites funestes du péché du premier homme. Nous avons montré nous-mêmes que cette doctrine ne saurait se concilier avec celle de la transmission du péché. Saint Paul a donc voulu relever le mérite de la grâce, non-seulement par l’énumération qu’il a faite précédemment de ses effets, mais encore et d’une manière spéciale par cette déclaration : « Le jugement de condamnation vient d’un seul ; mais la grâce nous délivre d’une multitude de péchés pour nous procurer en même temps la justification de la vie». Le partisan de l’existence du mal naturel explique ces paroles de cette manière : « Le jugement de condamnation vient d’un seul », dit-il, « parce que ce péché unique, a contracté dès notre origine, suffirait pour nous conduire à la damnation, comme il y conduit réellement les enfants qui sont nés du premier homme et qui n’ont pas reçu une seconde naissance en Jésus-Christ; et cela, lors même que nous ne serions coupables d’aucun autre péché. Mais la grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés, parce qu’elle remet, non-seulement celui que nous avons contracté à notre origine, mais aussi les autres que chacun de nous ajoute à celui-là par le mouvement de sa volonté personnelle[^1] ». Tu déclares ici, dans un langage impie, il est vrai, et tout à fait digne d’un manichéen, tu déclares qu’il existe un péché naturel, que ce péché est unique, et tu ajoutes que, à cause de ce péché, les petits enfants doivent être envoyés à la damnation.

Aug. Celui qui a dit : « Nous naissons tous dans l’état du péché[[132]](#footnote-405) », n’était pas un disciple de Manès. Mais vous-mêmes, dis-moi, de quel nom faut-il vous appeler, vous qui excluez du royaume de Dieu, sans qu’elles l’aient mérité par aucun péché, une foule d’âmes créées à l’image de Dieu-; vous qui niez en même temps que ces âmes soient condamnées par le jugement de Dieu, et qui établissez ainsi deux félicités éternelles : l’une dans le royaume de Dieu, l’autre en dehors du royaume de Dieu ; dites-nous, de grâce, dans cette félicité dont on jouira en dehors du royaume de Dieu, y aura-t-il un roi, ou bien n’y en aura-t-il pas ? S’il n’y a pas de roi, il est hors de doute que ceux qui auront part à cette félicité jouiront d’une liberté plus grande; trais s’il y a un roi, quel autre qu’un Dieu pourra régner sur des images de Dieu ? Or, si ce roi est Dieu, vous introduisez donc une seconde divinité; et vous me qualifiez moi-même de manichéen ! Si au contraire le Dieu qui doit régner dans ce séjour est précisément celui à l’image de qui ces âmes ont été créées; ces dernières doivent donc, elles aussi, jouir d’un bonheur éternel dans le royaume de leur vrai Dieu. Mais que signifient alors ces paroles : « Si quelqu’un ne renaît de l’eau et de l’esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu[^3] ? » Reconnaîtrez-vous enfin que les enfants non régénérés auront la souffrance en partage en dehors du royaume de Dieu ? Dites-nous donc, vous qui êtes toujours prêts à parler et à discuter, dites-nous comment ces enfants ont mérité de souffrir ainsi, puisque vous niez l’existence du péché originel.

1. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46.
2. Ambr. Liv. II de la Pénit. ch. II ou III.
3. Jean, III, 5.

### 114.

Jul. Prouve donc que cet effet, attribué à la grâce de Jésus-Christ par l’Apôtre saint Paul, s’accomplit dans les enfants, c’est-à-dire que la grâce les justifie en les délivrant d’une multitude de péchés; en d’autres termes, qu’elle leur procure la justice en leur accordant la rémission de plusieurs péchés à la fois : par là même, ou bien déclare que les enfants sont coupables d’une multitude d’iniquités, et prouve que les paroles par lesquelles l’Apôtre a exalté la munificence de Jésus-Christ, s’appliquent à eux, qu’ils sont certainement délivrés d’une multitude de péchés; ou bien confesse que, dans ces passages, saint Paul ne parle ni des enfants ni de la nature humaine, puisqu’il affirme que la grâce remet des fautes dont tu reconnais toi-même que les enfants ne sauraient être coupables au moment de leur naissance.

Aug. Que signifie ce langage ? Par quels flots de paroles bruyantes l’erreur a-t-elle empêché la voix si pénétrante de la vérité de parvenir jusqu’à toi ? Certes, Jésus qui sauve son peuple de la multitude de péchés dont il est coupable, ne laisse pas subsister le péché originel dans les enfants; par la raison que le péché originel est compris lui-même dans cette multitude.

### 115.

Jul. « La grâce de la justification, dit saint Paul, délivre d’une multitude de péchés ». Tu enseignes, toi, que les enfants sont coupables d’un péché seulement. Tu vois par là même que, dans leur personne, la gloire de la grâce est beaucoup amoindrie , puisqu’elle ne trouve pas en eux cette multitude de péchés dont la rémission serait pour elle un titre éclatant à nos hommages. Ainsi, il est démontré que ces paroles de l’apôtre saint Paul : « La grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés », si on les applique aux enfants, sont absolument fausses. Comment essaieras-tu d’échapper à cette conclusion ? Tu diras sans doute (comme tu l’as déjà déclaré ci-dessus en termes explicites) que cette maxime de l’Apôtre : « La grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés », s’accomplit dans les hommes d’un âge mûr, quand ceux-ci sont convaincus d’avoir commis une multitude de péchés par le mouvement de leur volonté personnelle ; que la justification délivre au contraire les enfants d’un seul péché, et non pas d’une multitude de péchés.

Aug. Tu aurais pu, sans grande difficulté, comprendre que c’est vous-mêmes qui excluez les enfants de cette justification que le Sauveur confère aux siens en leur accordant la rémission d’une multitude de péchés; puisque vous prétendez que les enfants n’ont aucun péché dont ils puissent obtenir la rémission ; tu aurais pu comprendre que nous, au contraire, nous ne méritons nullement ce reproche : quand nous disons que tous sont envoyés à la damnation pour le fait d’un seul pécheur, nous n’exceptons aucun âge; car les hommes d’un âge mûr sont, eux aussi, coupables de ce péché : pareillement, quand nous disons que la grâce justifie d’une multitude de péchés, nous n’exceptons non plus aucun âge; car celui qui remet la multitude des péchés (et ce mot de multitude signifie ici la totalité), n’en laisse par là même subsister aucun ; en d’autres termes, il en remet un grand nombre dans les plus pervers, il en remet un plus petit nombre dans ceux qui sont moins coupables, il en remet un seul dans les enfants. Vous auriez compris facilement ces vérités, dis-je , si un sentiment odieux de jalousie ne vous empêchait de reconnaître que les enfants ont un médecin dans la personne du Christ; si, par une impiété qui fait frémir, par un aveuglement tout à fait prodigieux et par un désir insatiable de blasphémer, vous ne refusiez obstinément au Christ la qualité de Jésus à l’égard des enfants. Prétendre que la grâce du Christ est communiquée seulement à ceux qui se trouvent coupables d’une multitude de péchés, y a-t-il quelque chose de plus insensé ? Par ce raisonnement , ou plutôt par cet aveuglement intellectuel, vous excluez de la participation à cette grâce, non-seulement les enfants que vous considérez comme n’ayant contracté aucune souillure à leur origine, mais tous ceux en général qui ne se trouvent pas coupables d’une multitude de péchés ; car, vous croyez qu’on doit interpréter ces paroles de l’Apôtre : « La grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés[^1] », en ce sens que cette grâce est communiquée exclusivement à ceux en qui elle trouve une multitude de péchés à pardonner. Et par là même, quand cet enfant que vous regardez comme exempt de tout péché aura grandi et qu’il aura commencé déjà à souiller son innocence, s’il reçoit le baptême de Jésus-Christ après avoir commis , je ne dis pas quelques péchés, mais seulement un péché unique, il n’aura certainement aucune part à cette grâce; par la raison qu’il sera alors justifié, non pas d’une multitude de péchés, mais d’un seul péché. J’estime que l’aveuglement de votre coeur n’est pas tel qu’il vous soit possible de ne pas rougir de pareilles absurdités. Or, si cette grâce est communiquée à ceux mêmes en qui elle ne trouve qu’un seul péché à pardonner; ces paroles : « La grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés », désignaient donc, dans la pensée de l’Apôtre, les péchés de tout le peuple qui est justifié par cette grâce : péchés plus nombreux dans les uns, moins nombreux dans les autres, péché unique dans d’autres encore; mais péchés qui tous ensemble sont assurément une multitude de péchés.

1. Rom. V, 16.

### 116.

Jul. Cependant, cette explication, par laquelle tu ne réussiras ni à changer les règles de la logique, ni à. échapper toi-même à ses conclusions; cette explication, dis-je, a servi non-seulement à faire tomber le prestige de tes fourberies, mais à étouffer ces fantômes de haine que tu cherchais à exciter contre nous. Tu nous accusais hautement de porter, de graves atteintes aux principes de la foi, parce que nous enseignons que la grâce de Jésus-Christ doit être communiquée d’une manière uniforme; que l’on ne doit dénaturer , ni les paroles, ni les institutions du Sauveur; que la grâce confère également à ceux qui la reçoivent le bienfait de l’adoption, de la sanctification et de l’élévation à un degré de gloire supérieure ; que cependant elle ne trouve pas également coupables tous ceux qui s’approchent pour la recevoir; mais qu’elle délivre de leurs fautes et qu’elle rend bons, de méchants qu’ils étaient, ceux qui ont péché par leur volonté personnelle, par cette volonté en dehors de laquelle on ne saurait être coupable d’aucun péché; que, à l’égard de ceux qui ont conservé dans toute sa pureté l’heureuse innocence du premier âge, le Christ, en leur accordant cette même grâce, ne leur reproche aucun acte de volonté mauvaise, parce qu’il sait qu’ils n’ont encore fait aucun usage de leur volonté;….

Aug. O démence inouïe ! Est-ce là une discussion, ou le langage d’un homme en délire? Les enfants attestent par leurs larmes qu’ils sont nés dans une condition digne de pitié, et tu ne veux pas que le Christ soit Jésus à leur égard ! et tu déclares qu’ils sont dans une condition heureuse , au moment même où tu refuses de les admettre dans le royaume de Jésus-Christ ! Si ce royaume était, comme il doit être pour tout chrétien, l’objet de tes affections, tu comprendrais que c’est un grand malheur d’en être exclu.

### 117.

Jul. … Mais qu’il les fait passer d’une condition bonne à une condition meilleure; qu’il élève à un degré égal de sainteté tous ceux à qui il communique ses dons, mais qu’il ne les surprend pas tous dans la fange des mêmes vices; qu’il trouve au contraire les uns dans un état d’innocence et les autres dans un état d’asservissement à des passions coupables. Ainsi, parce que nous enseignons une doctrine qui est appuyée sur les principes de la vraie foi, sur l’autorité de la raison, et qui est partagée par toutes les intelligences pieuses; une doctrine qui exalte justement le mérite de la grâce de Jésus-Christ et qui n’attribue à Dieu aucune injustice; tu prétends, toi, que la dignité du sacrement est compromise et, par une subtilité dont la finesse ne peut être comparée qu’au pilon d’un mortier, que le prix de la grâce n’est plus qu’un vain mot, si l’on n’attribue à cette grâce le privilège odieux d’imputer à des innocents un péché dont ils ne sont point les auteurs; le privilège de renverser les principes de la justice et de rendre ceux qui n’ont pas encore l’usage de la raison responsables d’une faute qui a été commise sciemment par d’autres ; tu déclares enfin que la grâce ne saurait produire aucun effet, si l’on n’enseigne qu’elle agit d’une manière uniforme dans tous les hommes.

Aug. Comment as-tu cru devoir comparer au pilon d’un mortier, cet argument subtil qui n’est pas de moi, mais de tous les controversistes catholiques, avec lesquels je soutiens une doctrine dont vous vous efforcez vainement d’ébranler la certitude inattaquable ? Est-ce parce que tu as commencé à sentir que cette subtilité vous broie vous-mêmes comme une matière sans consistance ? Et cependant, toi qui, sous prétexte de défendre la justice de Dieu, cherches en réalité à détruire la croyance universelle de l’Eglise de Jésus-Christ touchant la damnation des enfants qui n’ont pas été régénérés; tu ne diras jamais comment il peut être juste qu’un joug accablant pèse sur les enfants, s’ils n’ont point contracté le péché originel. Et tu ne remarques pas que c’est vous-mêmes au contraire qui renversez les principes de la justice, ou plutôt qui détruisez la notion même de la justice du Dieu tout-puissant, quand vous enseignez que, par la volonté ou avec la permission divine, ce châtiment est infligé , sans aucun mérite de leur part et dès le jour de leur naissance, à un nombre incalculable d’hommes de toute sorte, c’est-à-dire, à autant d’images de Dieu. Enfin, tu ne diras jamais comment il peut être conforme à la justice, que des enfants exempts de toute faute personnelle, souvent même de toute flétrissure héréditaire , mais frappés par la mort avant d’avoir reçu le baptême, soient séparés de leurs parents et de leurs proches fidèles; ne soient point admis dans le royaume de Dieu; et, sans avoir mérité aucun châtiment, soient comptés, non point parmi les vases d’honneur, comme les autres enfants baptisés, mais parmi les vases d’ignominie (car il n’y a pas une troisième sorte de vases). Il répugne en effet à votre sagesse hérétique, d’admettre cette doctrine qui est celle des docteurs catholiques; tous les hommes ont été d’abord condamnés pour le fait d’un seul; mais les uns deviennent ensuite l’objet d’une indulgence miséricordieuse, tandis que la justice exerce sur les autres la rigueur de ses droits ; et cela, parce que tes voies du Seigneur sont impénétrables, en même temps qu’elles sont toutes miséricorde et vérité[^1].

1. Ps. XXIV, 10.

### 118.

Jul. Il est donc manifeste que ta propre explication a détruit tous ces arguments par lesquels tu trompais des esprits absolument incapables de raisonner.

Aug. C’est toi-même qui détruis tes propres arguments, quand tu refuses de voir ou de confesser que ceux dont l’âme est souillée d’un péché unique, ont part, eux aussi, à la rémission des péchés ; si les enfants sont exempts de toute souillure, ils ne participent point à cette grâce de guérison ; et en niant que Jésus-Christ soit leur sauveur, vous devenez vous-mêmes leurs meurtriers impies.

### 119.

Jul. Car, d’une part, saint Paul déclare que « la grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés » ; et , d’autre part, tu enseignes, toi, que ces paroles ne sauraient être réalisées dans la personne des enfants ; mais qu’elles s’accomplissent uniquement dans la personne de ceux qui sont parvenus à l’âge de maturité, précisément parce qu’ils ont ajouté, par le mouvement de leur volonté propre, des péchés nouveaux à ce péché unique; d’où il suit manifestement que, dans ta pensée, la grâce agit d’une manière différente suivant les dispositions diverses de ceux qui la reçoivent. Ceux qui font usage de leur volonté personnelle, offrent à la grâce une occasion de mériter des éloges légitimes; car, en les élevant à la dignité d’enfants adoptifs, elle les fait passer d’un état plusieurs fois criminel à l’état de justice ; à l’égard des enfants au contraire elle se montre, suivant toi, beaucoup moins généreuse et moins libérale ; la puissance qu’elle déploie n’est pas grande, et le remède qu’elle apporte ne saurait être efficace; elle porte même atteinte à l’équité, et par là à son propre honneur; elle s’engage seulement à effacer en eux ce péché unique, dont elle n’avait pas le droit de les déclarer coupables ; puis elle s’efforce de purifier de cette souillure unique et de rendre justes, ceux d’entre eux qu’elle délivre.

Aug. Il a déjà été répondu à cela ; tu répètes sans cesse les mêmes choses, précisément parce que tu ne trouves pas d’argument sérieux à faire valoir. Quand vous prétendez qu’on ne saurait imputer aucun péché aux enfants, vous déclarez par là même que Dieu est injuste, puisqu’il fait peser sur eux un joug qui les accable dès le jour de leur naissance[^3]. Lors même que cette maxime ne se trouverait pas exprimée dans l’Ecriture, qui serait assez aveugle pour ne point voir que les maux dont l’humanité est affligée commentent avec les larmes que nous répandons dès le berceau? Vous déclarez aussi que la loi de Dieu est injuste, quand elle condamne l’enfant qui n’a pas été circoncis le huitième jour[^1]; vous considérez enfin comme un rite tout à fait inutile le précepte d’après lequel on doit, à la naissance d’un enfant, offrir un sacrifice de propitiation[[133]](#footnote-412). Si au contraire l’existence de cette souillure d’origine est un fait attesté dans les saintes Ecritures et qui, d’ailleurs, se révèle assez par lui-même; ce péché doit, lui aussi, être compté parmi cette multitude de péchés dont la grâce de la justification nous délivre, en même temps qu’elle fait sortir les enfants de cet état malheureux pour les appeler à une condition parfaitement heureuse. Toutefois on ne goûte pas les fruits de cette double délivrance, dans le siècle pré. sent que Dieu a voulu être pour les hommes une époque de souffrance continuelle depuis le jour où nos premiers parents furent chassés par lui du paradis de délices; mais-seulement dans l’éternité future, dans cette éternité où Jésus-Christ règne déjà maintenant, et d’où il communique à ses membres les dons de l’Esprit-Saint comme gage des autres biens qu’il leur réserve.

1. Eccli. XL, 1.
2. Gen. XVII, 14.
3. Lévit. XII, 6, 7.

### 120.

Jul. Tu as donc confessé que la grâce agit d’une manière différente, suivant qu’elle se communique à des adultes ou à des enfants, Et ne crois pas trouver un moyen quelconque de me répondre, en ajoutant que cette différente est considérable, à la vérité, mais qu’elle vient uniquement du nombre des péchés pardonnés; que la grâce, alors même qu’elle se communique à une personne coupable d’un seul péché, trouve néanmoins une matière suffisante pour accomplir un acte d’indulgence. Cette argumentation, ne servirait de rien pour le succès de ta cause; car, il importe peu que tu expliques de telle,ou telle manière la différence qui existe dans les effets de la grâce qui est une en elle-même, dès lors que tu confesses la possibilité de cette différence.

Aug. Autre chose est d’attribuer à la grâce des effets différents, parce que la sainte Ecriture dit elle-même que la grâce de Dieu agit de plusieurs manières[^3] ; autre chose est de refuser aux enfants la grâce de la rémission des péchés, et, s’ils ne sont pas arrachés à la puissance des ténèbres, de prétendre qu’on fait sur eux des insufflations et des exorcismes mensongers: insufflations et exorcismes qui sont grandement injurieux pour le Créateur, si l’on croit que les enfants n’ont pas besoin du secours du Sauveur pour être arrachés à la puissance de l’esprit séducteur.

1. I Pierre, IV, 10.

### 121.

Jul. Pour moi, en effet, une seule chose me suffit : tu as été obligé, malgré toi, de m’accorder que les paroles de l’Apôtre touchant la libéralité de la grâce ne sauraient être entendues également de tous les âges : il est vrai que tu as cherché à prouver qu’un pardon réel est accordé aux enfants mêmes qui viennent de naître; mais tu n’as pas écarté cette conclusion naturelle des principes posés par toi : La grâce de Jésus-Christ ne saurait accomplir dans la personne des enfants ce par quoi l’Apôtre a déclaré qu’elle est tout à fait digne d’éloges. Voici en effet comment l’Apôtre s’exprime, lorsqu’il veut montrer que les remèdes mystérieux de la grâce ont une efficacité plus grande que celle du péché du premier homme ; de cet homme qui, suivant le même Apôtre, fut le modèle de ceux qui devaient venir après lui : « Le jugement de condamnation », dit-il, « est prononcé pour un seul péché ; mais la grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés ». Ainsi ce que saint Paul a dit à l’avantage de la grâce, savoir qu’elle opère notre justification en nous délivrant d’un grand nombre de péchés, ne saurait, suivant.toi, s’accomplir dans la personne des enfants; et, malgré tes résistances, tu as été amené par la force même de la logique, à confesser que la grâce ne produit pas des effets semblables dans les personnes d’un âge différent.

Aug. Nous avons déjà répondu à cela : tu parles pour ne rien dire. La grâce mérite nos éloges, lors même qu’elle remet un péché unique à tel ou tel homme en particulier; car ces péchés isolés font partie de cette multitude de péchés dont les hommes sont délivrés par celui qui sauve son peuple des péchés dont il est coupable[^1] ; vous-mêmes (et c’est un châtiment dont l’équité est tout à fait incontestable), vous ne faites point partie de ce peuple, parce que vous prétendez que les petits enfants doivent en être exclus.

1. Matt. I, 21.

### 122.

Jul. Cette conclusion ayant été admise par toi, il est manifeste que tu n’étais contraint par aucune raison sérieuse à calomnier la nature humaine, dans le seul but d’empêcher que la grâce du baptême ne fût déclarée produire des effets différents suivant la diversité des âges. Or, cette argumentation se trouvant appuyée sur un fondement ruineux; si tu as tant soit peu d’énergie, tant soit peu de pouvoir et de capacité, entreprends donc de prouver l’existence du péché naturel; de ce péché dont tu vois que la notion même est contraire aux principes de la raison, aux enseignements des livres saints et aux règles de l’équité. Par quelle distraction, en effet, as-tu été amené à appeler oeuvre et propriété du démon, l’union des corps qui a été instituée par Dieu, et la volupté charnelle qui porte à cette union; puisque, par le fait même que cette volupté existe également dans les hommes et dans les animaux, il est manifeste qu’elle a pour auteur celui-là même qui a créé les corps?

Aug. Rougis : c’est toi-même qui fais l’éloge de cette passion brutale. Oui, encore une fois, rougis : cette passion qui est pour toi pleine de charmes, mais contre laquelle doivent lutter nécessairement tous ceux qui ne veulent point commettre le péché en consentant à ses sollicitations; cette passion déréglée n’existait pas dans le paradis avant le péché. Ou bien elle n’existait alors en aucune manière, ou bien elle ne précédait pas la volonté intérieure et ne la dominait point. Ce n’est pas ainsi qu’elle règne aujourd’hui : tout homme en trouve la preuve en lui-même; et toi aussi tu fais partie de l’humanité. Réprime cette inclination violente que tu as pour la contradiction, et reconnais la corruption de la source d’où découle le péché originel. Cette corruption existait antérieurement au mariage, dans les premiers hommes qui furent engendrés; elle ne fut point un effet du mariage : l’usage qu’en font les époux est pour eux une nécessité; la chasteté conjugale rend cet usage honnête, et par là même les époux ne sont répréhensibles à aucun égard. Dans les animaux cette corruption n’est pas un mal précisément, parce qu’en eux la chair ne convoite point contre l’esprit : mais dans les hommes ce mal a besoin d’être guéri par la bonté divine, et non pas de recevoir de vains éloges de la part de ceux mêmes qu’il flétrit.

### 123.

Jul. D’ailleurs, quelle raison avais-tu d’imputer d’abord à des innocents une faute commise par un autre, et d’essayer ensuite d’attribuer au sang ce qui appartient à la volonté ?

Aug. Tu répètes les mêmes choses dans des termes identiques , mais sans aucun doute tu ne dis rien de sérieux. Le sang est bon par sa nature, mais il se corrompt, et sa propre corruption engendre d’autres êtres corrompus. Le spectacle des corps peut suffire ici pour te convaincre : quoique leur auteur soit souverainement parfait, et qu’il n’y ait en lui absolument aucune tache, beaucoup d’entre eux cependant naissent dans un état défectueux ; et certes si personne n’avait commis le péché, on ne verrait naître dans le paradis aucun corps de ce genre.

### 124.

Jul. Est-ce afin de nier aussi la réalité des opérations propres du baptême? et d’attribuer le crime d’une injustice manifeste à Dieu qui est tout équité et qui cesserait d’être Dieu, s’il pouvait cesser d’être juste?

Aug. C’est vous au contraire qui méritez ces reproches : car si les enfants sont sous le poids d’un joug accablant sans l’avoir mérité par un péché quelconque, Dieu est injuste; mais parce que Dieu ne saurait être injuste, il s’ensuit que toi-même tu es, à son égard, coupable de la plus injurieuse et de la plus aveugle calomnie.

### 125.

Jul. D’une injustice, dis-je, tellement manifeste que Dieu lui-même, en promulguant sa loi, a flétri par une sentence particulière cette manière dont tu prétends faussement que ses jugements s’accomplissent.

Aug. Il est écrit dans la loi de Dieu que, si un enfant n’est pas circoncis le huitième jour, son âme sera exterminée du milieu du peuple dont elle fait partie[^1] : comment cet enfant a-t-il mérité ce châtiment ? dis-le-moi, si tu peux. Mais cela n’est pas en ton pouvoir; et cependant tu ne cesses de répéter que le péché originel n’existe pas.

1. Gen. XVII, 14.

### 126.

Jul. Quelle raison impérieuse t’obligeait donc à prononcer tant de blasphèmes, si le principe sur lequel tu t’appuyais était imaginaire ? Car, ce principe dénué de fondement ressemblait en vérité à je ne sais quelle planche conservée par toi dans cet horrible naufrage, mais que tes bras, vaincus par la fatigue, ont enfin abandonnée, quoique tardivement. Et pour rendre ma pensée plus explicite, je me répète : les hommes ignorants te considéraient généralement comme un manichéen que l’on devait tolérer, de peur précisément que la grâce de Jésus. Christ ne fût considérée comme produisant des effets différents, suivant les différentes sortes de personnes qui la reçoivent ; or, voici que, sans y avoir été contraint par nous, non-seulement tu adoptes maintenant cette maxime, mais tu as été obligé d’ajouter, comme une conséquence logique des principes posés par toi précédemment, que ces paroles de l’Apôtre : « La grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés », peuvent s’accomplir dans la personne des hommes parvenus à l’âge adulte , non pas dans la personne des enfants ; que la grâce se montre beaucoup moins généreuse et moins libérale à l’égard de ceux-ci ; et cependant, quoique cette doctrine soit la tienne, tu confesses qu’elle n’a jamais été enseignée par l’Apôtre.

Aug. On peut lire de nouveau la réponse que je t’ai faite à ce sujet, et l’on comprendra qu’il n’y a rien de sérieux dans tes paroles; quoique, d’autre part, tu ne puisses garder le silence, parce que c’est pour toi un besoin de parler sans cesse. Quand Jésus sauve son peuple des péchés dont il est coupable, la grâce délivre d’une multitude de péchés, en même temps qu’elle opère la justification. Or, les péchés uniques des enfants font, eux aussi, partie de cette multitude de péchés que la grâce remet : comme lors même que le péché originel n’existerait pas, le péché premier et unique des adolescents serait compris dans cette multitude de péchés; et quand ces adolescents se présenteraient pour recevoir le baptême, on ne leur dirait pas : Vous ne pouvez encore être baptisés, parce que vous n’avez pas encore commis un grand nombre de péchés; car la grâce qui justifie délivre d’une multitude de péchés. Ils pourraient en effet répondre avec beaucoup de justesse : Parmi cette multitude d’iniquités que la grâce fait disparaître, se trouvent. les iniquités de chacun de nous en particulier, iniquités plus nombreuses chez les uns, moins nombreuses chez les autres, mais qui toutes ensemble forment une multitude d’iniquités.

### 127.

Jul. Ainsi, même suivant toi, la grâce, en tant qu’elle confère le don de l’adoption, agit d’une manière uniforme dans tous les âges ; mais en tant qu’elle confère la rémission des péchés, elle n’impute pas à tous les hommes une culpabilité égale. Au reste, jusqu’ici j’ai fait preuve d’une réserve et d’une patience trop grandes.

Aug. Si tu parles avec réserve quand tu répands dans tes huit livres ces flots de paroles qui sont dirigées contre mon livre unique, ou plutôt contre une partie de mon livre, ta réserve ressemble en vérité à une intempérance sans bornes. Mais, puisque tu as jusqu’à présent agi avec réserve, pourquoi, au lieu d’élever si souvent la voix contre la vérité, n’as-tu pas songé plutôt à épargner ton âme?

### 128.

Jul. Dans la discussion précédente, je me suis contenté de prouver que toi-même, après avoir à ce sujet soulevé contre nous la haine et la fureur du peuple, tu enseignes que la rémission des péchés n’est pas accordée à tous les hommes d’une manière identique; de telle sorte que, quand même tu réussirais à persuader aux hommes l’existence de ce péché naturel unique, on devrait encore, par une conséquence évidente et nécessaire, déclarer que l’état des personnes qui s’approchent pour recevoir la grâce n’est pas toujours le même, et que cette parole de l’Apôtre : «La grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés », s’accomplit seulement dans les personnes adultes, et non pas dans les petits enfants.

Aug. D’après ton verbiage même, elle ne s’accomplit pas non plus dans les personnes adultes ; car parmi ces personnes un grand nombre ne sont coupables que d’un seul péché (lors même que, comme vous le prétendez, elles seraient exemptes du péché originel); je veux dire celles à qui il arrive de se présenter au baptême après avoir commis le péché pour la première fois ; d’autres sont coupables d’un très-petit nombre, et non pas d’une multitude de péchés : les unes et les autres demeureront donc privées de cette grâce de Jésus-Christ, puisque la grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés, et que ces personnes se trouvent coupables seulement d’un ou de quelques péchés raisonner ainsi, n’est-ce pas déraisonner d’une manière ineffable ? Apprends à connaître le Christ qui justifie et qui sauve son peuple d’une multitude de péchés; et comprenant que les péchés uniques ou peu nombreux de certains hommes peuvent être comptés comme faisant partie de cette même multitude, cesse de séparer le sort de ce peuple et celui des petits enfants; crois qu’ils ont, eux aussi, besoin de la médiation de Jésus, lequel est ainsi appelé, uniquement parce qu’il sauve son peuple des péchés dont il est coupable, et assurément les petits enfants font partie de ce peuple.

### 129.

Jul. Mais j’ai le droit d’ajouter maintenant, comme une conséquence rigoureuse, que l’Apôtre n’a pas même soupçonné la transmission du péché enseignée par les Manichéens : il montre en effet qu’on ne pourrait, sans faire une injure gravé ’aux mystères, établir une comparaison absolue entre ceux-ci et les péchés ; ou, en d’autres termes, prétendre que le pouvoir de la grâce pour nous secourir n’est pas plus efficace que celui de l’exemple de la faute première ne l’a été pour nous nuire. Le Maître des nations a donc fait consister la sublime excellence de la foi chrétienne en ce que la puissance de cette foi est supérieure à la puissance du péché : c’est pour cela qu’il a eu soin de déclarer que l’efficacité du remède est- supérieure à celle des anciennes maladies.

Aug. Vous refusez ce remède aux enfants, quand, au mépris de la vérité et par un sentiment hostile à ces enfants eux-mêmes, vous prenez leur défense et prétendez qu’ils sont dans la voie du salut. Mais leur Dieu, qui, de la bouche même de ceux qui sont encore à la mamelle, sait tirer des louanges parfaites en l’honneur de son remède ; Dieu vous fait périr, vous qui travaillez à cette défense ennemie, puisqu’il fait périr l’ennemi et le défenseur.

### 130.

Jul. Il montre ensuite que c’est pour la grâce un titre de gloire, qu’on puisse lui appliquer sans restriction ces paroles : « Le jugement de condamnation vient d’un seul, tandis que la grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés ». Comment donc te sera-t-il permis de ravir à la grâce de Jésus-Christ cet éloge par lequel l’Apôtre a voulu en célébrer le mérite? Pourras-tu détruire ce titre de gloire par lequel seul ce vase d’élection a voulu nous faire connaître l’estime et le respect que nous devons avoir pour elle ?

Aug. Cette grâce n’arrive pas jusqu’aux enfants, si, comme vous le prétendez, ils ne se trouvent souillés d’aucun péché ; mais cette souillure existe en eux, et par là même la grâce qui justifie d’un grand nombre de péchés la multitude de ceux qui reçoivent la foi par elle; la grâce, dis-je, guérit aussi les enfants du péché unique dont ils sont coupables, et ainsi par la bouche des petits enfants elle confond les ennemis et les défenseurs dont les lèvres distillent le mensonge.

### 131.

Jul. Saint Paul a dit : « La grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés » ; il a déclaré que l’efficacité du remède est supérieure à celle du péché: cette maxime est conforme à la doctrine catholique ; car, suivant celle-ci, la rémission des péchés s’accomplit dans les hommes en qui on peut découvrir une multitude de fautes commises par le mouvement de la volonté personnelle ; mais dans ceux en qui n’existe pas ce mouvement de la volonté personnelle, c’est-à-dire, dans les enfants, il y a absence de péché unique comme il y a absence de péchés nombreux.

Aug. Ils n’ont donc aucune part au remède du Sauveur, et pour eux le Christ n’est pas Jésus : et toi qui tiens ce langage, tu oses accepter le nom de chrétien! De plus, si, comme tu le déclares, la rémission des péchés s’accomplit exclusivement dans ceux en qui on peut découvrir une multitude de péchés (car telle est l’interprétation que tu donnes à ces paroles de l’Apôtre : « La grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés) » ; ils n’ont donc aucune part à la rémission des péchés, ceux qui étant, suivant vous, exempts du péché originel, se présentent au sacrement de la régénération avec un seul péché ou avec des péchés peu nombreux. Voyez l’absurdité d’un tel langage : et vous n’en rougissez pas, et vous n’en êtes pas effrayés, et vous ne vous taisez pas ! Si au contraire les hommes qui commencent à commettre l’iniquité et qui ne sont pas encore coupables d’une multitude de fautes, reçoivent néanmoins la grâce de la justification qui délivre d’une multitude de péchés; pourquoi refusez-vous de compter comme faisant partie de cette même multitude les péchés uniques de tel ou tel homme en particulier? ce refus de votre part ne vient-il pas uniquement du désir impie que vous avez d’exclure les enfants de toute participation à cette grâce? Pourquoi voulez-vous assumer sur votre conscience le poids d’une iniquité plus odieuse encore, en prétendant que les enfants même qui sont plus avancés en âge et qui commencent à commettre le péché, mais qui ne sont encore coupables que d’un péché ou de quelques péchés seulement, et non pas d’une multitude, n’ont pareillement aucune part à cette grâce ?

### 132.

Jul. Conséquemment, quand l’Apôtre déclare que la puissance de la grâce est supérieure à la puissance du péché, il donne à notre doctrine l’appui de son autorité.

Aug. Dites plutôt qu’il détruit votre doctrine ; car cette grâce dont il déclare la puissance supérieure à la puissance du péché, purifie d’une multitude d’iniquités ; par là même elle peut être communiquée aux petits comme aux grands, et celui qui remet tous les péchés de tous les siens, c’est-à-dire les péchés des petits enfants et des adultes, ne refuse leur pardon à aucun des premiers.

### 133.

Jul. Montre-nous maintenant en quel endroit saint Paul a déclaré la puis sance de la grâce égale à la puissance du péché ; afin que, si ta foi n’admet pas que l’efficacité des remèdes ait été déclarée supérieure aux blessures , elle reconnaisse du moins que la première n’est pas inférieure aux secondes. Quand même tu trouverais cette maxime établie quelque part dans l’Ecri. ture, il n’en serait pas moins certain qu’elle est absolument contraire au sentiment de saint Paul ; car l’Apôtre, afin de rendre sa pensée plus saisissable, la résume tout entière en ces quelques mots : « La grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés»; or, suivant toi, les enfants ne sont pas coupables d’une multitude de péchés, quoique tu n’admettes pas avec l’Apôtre qu’ils ne sont coupables d’aucun.

Aug. Suivant toi aussi, ceux qui ont commencé à commettre l’iniquité pour la première fois, ne sont pas coupables d’une multitude de péchés ; et cependant tu ne saurais nier que, lorsqu’ils se présentent au baptême, ils participent à cette grâce de la justification qui délivre d’une multitude de péchés.Ainsi les péchés de tout le peuple, dont les enfants, eux aussi, sont une partie, forment une multitude de péchés; quand la grâce de la justification, qui délivre d’une multitude de péchés, est communiquée à ce peuple de la cité de Dieu, elle trouve quelques-uns de ses membres coupables d’un grand nombre de péchés , elle en trouve d’autres coupables d’un petit nombre de péchés; enfin elle trouve les enfants coupables d’un péché unique ; or, tous ces péchés ensemble forment une multitude de péchés, et cette multitude même confond tes paroles aussi vaines qu’elles sont intarissables. Si, au contraire, comme tu le penses, l’Apôtre enseigne que les enfants ne sont coupables d’aucun péché, pourquoi, suivant le même Apôtre, ces enfants sont-ils morts? Car, tu le reconnais toi-même , le Christ est mort aussi pour eux : « Un seul est mort pour tous; donc tous sont morts, et le Christ est mort pour tous[^1] ». O Julien, ce n’est pas Augustin, c’est l’Apôtre qui s’est exprimé ainsi; ou plutôt, c’est le Christ qui a parlé par la bouche de son Apôtre : renonce à tes vains discours, soumets-toi à Dieu.

1. II Cor. V, 14,15.

### 134.

Jul. Il est donc certain que l’Apôtre n’a point voulu parler en cet endroit des petits enfants, mais de ceux qui se déterminent déjà par le mouvement de leur volonté personnelle.

Aug. Calme les transports qui t’animent dans cette discussion, recueille tes esprits et considère les caractères de ce péché qui a été commis par un seul, qui est lui-même unique et dont il a été dit : « Si beaucoup sont morts à cause du péché d’un seul[[134]](#footnote-428) », — (ici le mot beaucoup désigne précisément la totalité des hommes, dont le même Apôtre dit ailleurs: « Comme tous meurent en Adam[^3] » ; — et tu verras que les enfants mêmes sont compris dans ce texte, puisque, de ton propre aveu, le Christ est mort aussi pour eux. Saint Paul, en effet, après avoir dit : « Un seul est mort pour tous », montre aussitôt la conclusion qui ressort nécessairement de ce principe, en ajoutant : « Donc tous sont morts, et le Christ est mort pour tous ».

1. Rom. V, 15.
2. I Cor. XV, 22.

### 135.

Jul. Cependant ces paroles que le Maître des nations ajoute ensuite : « Comme c’est par le péché d’un seul que tous ont été frappés de condamnation ; de même aussi c’est par la justice d’un seul que tous les hommes reçoivent la justification[[135]](#footnote-430) » ; ces paroles, dis-je, favorisent notre doctrine aussi manifestement qu’elles contredisent la tienne. Saint Paul employant le mot « tous » dans deux propositions qui expriment des choses contraires l’une à l’autre et absolument inconciliables dans la même personne, nous montre qu’il se sert ici d’une forme de langage familière aux écrivains sacrés, et que nous devons interpréter le mot « tous » dans le sens de beaucoup. Car, de prime abord, ces paroles présentent une absurdité grossière : comment tous reçoivent-ils la justification , si tous marchent dans la voie de la damnation ? Ou bien, comment tous sont-ils entraînés au supplice, si tous sont élevés au séjour de la gloire ? La généralité de la première hypothèse rend la seconde impossible.

Aug. Conséquemment, quand il. dit ailleurs : « Celui en qui tous ont péché[^1] », le mot tous doit être pris alors aussi dans le sens de beaucoup, et non pas dans son sens naturel ; et s’il en est ainsi, tu seras obligé de dire que ce n’est pas l’universalité des pécheurs, mais seulement un grand nombre d’entre eux qui sont devenus coupables en imitant cet homme unique. Si tu prétends au contraire qu’un grand nombre d’hommes seulement, et non pas l’universalité des hommes, sont devenus pécheurs en imitant Adam; par la raison qu’un grand nombre d’entre eux seulement, et non pas l’universalité des hommes, ont commis le péché (afin de désigner par là les enfants comme n’ayant commis aucun péché) ; nous te répondrons que, dans cette hypothèse, les enfants ne sont pas morts en Adam, et par là même que le Christ n’est point mort pour eux; puisque, comme l’Apôtre le déclare hautement, le Christ est mort uniquement pour ceux qui étaient morts : et ainsi tu arriveras logiquement à te contredire toi-même et à exclure de toute participation à la grâce du Christ les enfants pour qui tu seras obligé de dire que celui-ci n’est point mort. Par une conséquence inévitable, tu nieras que ces mêmes enfants aient besoin d’être baptisés en Jésus-Christ. Car, suivant la parole du même Apôtre, « Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort[[136]](#footnote-431) » . or, ceux-là seulement sont baptisés en la mort de Jésus-Christ, pour qui Jésus-Christ est mort. Il te sera donc absolument impossible de déclarer que les enfants sont exempts du péché originel, sans déclarer en même temps qu’ils n’ont aucune part à la grâce du baptême de Jésus-Christ. Au reste, quand tu regardes comme se contredisant l’une l’autre, ces deux propositions : Tous sont, pour un fait personnel au premier homme, frappés de condamnation; tous reçoivent aussi la justification parles mérites de Jésus-Christ, tu te trompes singulièrement. Nul homme ne se trouve, si ce n’est pour un fait personnel à Adam, sous le coup de cette condamnation dont nous sommes délivrés par le sacrement de la régénération ; et, d’autre part, nul homme n’est délivré de cette condamnation, si ce n’est par les mérites de Jésus-Christ : voilà pourquoi le mot tous est employé dans l’une et l’autre proposition : personne, au moment où il est engendré, ne se trouve frappé de condamnation, si ce n’est à cause d’Adam ; personne ne reçoit une vie nouvelle dans le sacrement de la régénération, si ce n’est par les mérites de Jésus-Christ. D’où il suit que la généralité de la première hypothèse ne rend pas la seconde impossible; car, parmi cette multitude d’hommes qui sont tous frappés de mort en Adam , Jésus-Christ communique une vie nouvelle à ceux à qui il lui plaît. Tu ne saurais donc regarder ces deux propositions comme se contredisant l’une l’autre, à moins de te mettre toi-même en contradiction avec ton propre langage.

1. Rom. V, 18.
2. Rom. V, 12.
3. Id. VI, 3.

### 136.

Jul. Mais si tu veux apprendre combien, ici encore, l’Apôtre nous favorise, juge de la nature de la blessure par la nature du remède. Si Jésus-Christ a sauvé tous les hommes, il faut supposer aussi qu’Adam a causé un préjudice réel à tous les hommes.

Aug. Parce que Jésus-Christ délivre de la damnation ceux qu’il lui plaît, est-ce une raison pour que tous ne puissent être d’abord frappés de condamnation à cause du péché d’Adam ? Il est dit que Jésus-Christ délivre tous les hommes, précisément parce que nul autre que lui n’opère cette délivrance ; comme il est dit ailleurs qu’il éclaire tout homme[^1], en ce sens que Lui seul a le pouvoir de faire pénétrer la lumière dans l’intelligence humaine.

1. Jean, I, 9.

### 137.

Jul. Si Jésus-Christ a opéré un changement dans l’office des organes de la génération, on doit croire que ces organes avaient subi, par suite du péché d’Adam, une altération primitive ; si Jésus-Christ a réformé en quelque chose les sens de la chair, on doit en conclure que la faute d’Adam leur avait imprimé une flétrissure; si Jésus-Christ a fait en sorte que le remède fût transmis avec le sang, il faut dire aussi que le premier homme a transmis son péché par la voie de la génération.

Aug. Il a déjà été répondu à ces arguments; mais écoute encore cette réponse en deux mots. Si tu étais un chrétien catholique, tu comprendrais qu’Adam nous transmet son péché au moment où nous sommes engendrés de lui, et que Jésus-Christ nous remet ce même péché au moment où, à son tour, il nous engendre à une seconde vie.. Mais la génération que nous recevons d’Adam est une génération charnelle, tandis que la régénération que nous recevons en Jésus-Christ est une régénération spirituelle. Cesse donc de chercher dans tous deux la transmission du sang; car, si tu n’oses l’affirmer, tu n’en es pas moins, mal. gré toi, obligé de reconnaître intérieurement que cette transmission n’a pas lieu dans la ré. génération spirituelle. La grâce de Jésus-Christ lutte aujourd’hui contre la faiblesse de la chair, et ultérieurement elle rétablira celle. ci dans un état d’intégrité parfaite ; dès cette vie elle nous a donné, comme gage de cette intégrité future et éternelle, l’Esprit-Saint[^1], par qui la charité est répandue dans nos coeurs[[137]](#footnote-434), afin que nous ne soyons pas vaincus par la faiblesse de la chair qui subsiste jusqu’à notre mort comme une source de luttes salutaires.

1. II Cor. V, 5.
2. Rom. V, 5.

### 138.

Jul. Si au contraire tous ces organes de la chair subsistent dans le même état où ils ont été établis primitivement par la nature; si la volonté humaine est amenée à la foi par des exhortations, par des prodiges, par des exemples, par des promesses de récompenses ou par des menaces de châtiments; et sans y être contrainte par aucune nécessité, si cette même volonté reçoit sa guérison par le moyen d’instructions, de mystères, de bienfaits gratuits; non point d’une manière violente, mais en conservant la plénitude de sa liberté, après avoir été attendue et appelée précédemment; il est manifeste, alors même que l’univers tout entier, rugissant à l’unisson ou possédé d’une rage commune, prétendrait le contraire, il est manifeste, dis-je, que ce n’est point la naissance, mais la volonté de chacun qui a été souillée par l’imitation du péché.

Aug. A quelques arguments que tu aies recours, tu ne réussiras pas à établir que les enfants sont exempts du péché originel, avant d’avoir nié que ces enfants soient morts ; mais si tu nies ce fait, tu nieras en même temps que Jésus-Christ soit mort pour eux si au contraire, pour échapper à cette dernière conclusion, tu confesses que les enfants sont morts, sans aucun doute tu ne pourras nier qu’ils sont morts en Adam : ou bien, s’ils ne sont point morts de cette manière, dis-nous comment ils sont morts.

### 139.

Jul. Du reste, j’ai fait preuve jusqu’ici d’une indulgence excessive ; car, lors même qu’il serait vrai de dire que Jésus-Christ, depuis le jour où il est venu sur la terre, a fermé pour tous les hommes le chemin de la mort et leur a communiqué une vie qui ne doit pas finir, et qu’ainsi depuis le jour où le Verbe s’est fait chair, personne ne saurait plus tomber dans le péché, ni redouter les châtiments du péché; il ne s’ensuivrait pas qu’il nous a, par un acte de miséricorde suprême, délivrés ainsi des suites funestes du premier péché : car Dieu peut bien secourir et il secourt en effet très-souvent des hommes qui n’ont point mérité cette faveur, et en cela sa miséricorde est tout à fait digne d’éloges; mais il ne saurait, sans renverser tous les principes de la justice, punir ceux qui sont exempts de péché.

Aug. Conséquemment, puisque les enfants subissent un châtiment et qu’un joug accablant pèse sur eux dès le jour où ils sortent du sein de leur mère, reconnais la justice des jugements de Dieu et confesse l’existence du péché originel. Car, tu l’as déclaré toi-même, Dieu ne pourrait, sans renverser les principes de la justice, infliger à des créatures raisonnables un châtiment qu’elles n’auraient mérité par aucune sorte de péché.

### 140.

Jul. Considère donc quelles sont les conclusions de toute cette discussion. Si, malgré la différence qui les sépare, on devait établir une certaine parité entre les effets de la grâce de Jésus-Christ et les effets de là fauté d’Adam; ou, pour parler plus clairement, s’il y avait du moins égalité numérique entre les opérations de l’une et les opérations de l’autre, bien que celles-ci soient, par leur nature même, opposées à celles-là; il faudrait enseigner que `là grâce a sauvé autant d’hommes que la faute première en avait perdus, et que sous ce rapport il n’y a absolument aucune différence entre la première et la seconde. Dans cette hypothèse aussi, le remède aurait dû être appliqué exactement aux endroits mêmes que le mal aurait atteints; en d’autres termes, si le péché antique avait exercé une influence quelconque sur les mouvements de la chair, sur les organes de la génération et sur la honte qui y est attachée; enfin sur l’état malheureux où naissent les enfants, le remède apporté par la grâce aurait détruit précisément ces effets du péché d’Adam : autrement l’impuissance et l’inutilité de cette grâce seraient démontrées clairement par le fait même qu’elle n’aurait pu découvrir I’endroit de la maladie et que, au lieu de rétablir la nature dans la force et l’intégrité de son état primitif, elle n’aurait fait qu’appliquer à la volonté des remèdes sans valeur.

Aug. Il a déjà été répondu à cela quand nous avons parlé de la différence qui existe entre le siècle présent et le siècle futur[^1]. Aujourd’hui, en effet, nous recevons par un don de l’Esprit la force de combattre et de remporter la victoire; dans le siècle futur, au contraire, n’ayant plus d’ennemi ni extérieur, ni intérieur, nous jouirons d’une paix ineffable et éternelle. C’est pourquoi, quiconque prétend posséder ici-bas tous les biens dont la possession est réservée au siècle futur, montre par là même qu’il ne possède point le don de la foi.

1. Ci-dessus, ch. XCIII, XCIV, CVI.

### 141.

Jul. Mais, entre ces deux extrêmes, la vérité nous enseigne que, lors même que le remède accordé à l’humanité en général serait également utile à tous les hommes en particulier, à ceux même qui ne l’auraient mérité aucunement, ni par leurs désirs, ni par leurs efforts ; il ne faudrait pas en conclure que le péché d’Adam nuit aux petits enfants , puisqu’ils n’ont pu y donner un consentement volontaire. D’où il suit que, supposé même que l’on dût regarder la grâce et le péché comme ayant une égale puissance, il serait encore manifeste que cette manière d’apprécier l’une et l’autre ne suffirait pas pour prouver qu’un seul homme naît coupable.

Aug. Il est certain qu’un joug accablant pèse sur les petits enfants ; comment alors Dieu peut-il être juste, si aucun homme n’est coupable en naissant?

### 142.

Jul. Or, non-seulement l’Apôtre n’a point enseigné que la puissance de la grâce est inférieure à la puissance du péché, mais il a déclaré que la première est supérieure à la seconde, quand il a dit que le nombre de ceux qui ont participé aux fruits abondants de la grâce est supérieur au nombre de ceux qui ont éprouvé les funestes effets du péché; d’autre part, suivant la doctrine des partisans de la transmission, il est certain que le péché a été beaucoup plus nuisible que la grâce n’a été utile; il est donc prouvé, d’une manière tout à fait irréfutable, que l’apôtre saint Paul n’a pas dit un seul mot de la transmission du péché, et que, de plus , son enseignement confond également les partisans de cette doctrine et les Manichéens leurs maîtres.

Aug. L’apôtre saint Paul n’a point dit : « Le nombre de ceux qui ont participé aux fruits abondants de la grâce est supérieur au nombre de ceux qui ont éprouvé les funestes effets du péché » ; il n’a point parlé ainsi ; tu te trompes complètement, si toi-même tu ne cherches pas à tromper les autres. Il a dit que la grâce s’est répandue sur un grand nombre d’une manière beaucoup plus abondante; il n’a point dit qu’elle s’est répandue sur un plus grand nombre, mais qu’elle a été plus abondante. Car, en comparaison de ceux qui se perdent, le nombre de ceux qui parviennent au salut est petit ; mais, cette comparaison écartée , ce même nombre est considérable en lui-même. Pourquoi cependant les uns sont-ils plus nombreux que les autres? C’est un dessein de Dieu dont beaucoup d’hommes voudraient pénétrer le secret; mais en réalité ce secret n’est dévoilé qu’à un très-petit nombre, ou même à aucun d’entre eux absolument. Le Tout-Puissant pourrait ne pas créer ceux que, dans sa prescience absolue, il ne peut ignorer devoir être mauvais ; mais, étant lui-même infiniment bon, il sait qu’il pourra faire un usage excellent de la perversité même du plus grand nombre; c’est pourquoi l’Apôtre nous enseigne à ce sujet que Dieu a voulu par là manifester sa colère et sa puissance dans ceux qu’il a laissés, avec une extrême patience, devenir des vases de colère, et qu’il a voulu en même temps faire connaître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde[^3]. Mais les Pélagiens refusent de croire que, dans un seul homme, la masse tout entière a été corrompue et tout entière condamnée, corruption et condamnation dont la grâce seule nous guérit et nous délivre. Pour. quoi, en effet, le juste est-il à peine sauvé[^1]? Est-ce que la délivrance du juste est une oeuvre difficile à Dieu ? Non, assurément; mais afin qu’il soit manifeste que la nature humaine a mérité d’être condamnée, celui-là même qui est tout-puissant ne veut pas la délivrer facilement d’un état si déplorable; c’est pourquoi, ceux en qui ne brûle pas le feu de l’amour divin sont entraînés par un penchant violent à commettre le péché et rencontrent de grandes difficultés dans la pratique de la justice; mais la charité qui allume dans les autres les flammes de cet amour vient de Dieu[[138]](#footnote-440).

1. Rom. IX, 22, 23.
2. I Pierre, IV, 18.
3. I Jean, IV, 7.

### 143.

Jul. Mais je donne à cette discussion des développements trop étendus; poursuivons.

Aug. Tu fais cette déclaration, comme si tu devais traiter les questions suivantes d’une manière plus concise, tandis qu’en réalité tu cherches uniquement, par ton verbiage sans fin et par tes discours mensongers, à obscurcir des maximes de l’Apôtre qui sont manifestes comme l’évidence même.

### 144.

Jul. « Saint Paul a dit que tous sont frappés de condamnation pour un fait personnel à Adam, et que tous reçoivent la justification de la vie parla médiation de Jésus-Christ, quoique en réalité Jésus-Christ ne transfère pas à la vie tous ceux qui meurent en Adam ; mais il a employé le mot tous dans l’un et l’autre cas, parce que, comme personne n’est frappé de mort, si ce n’est par suite d’un fait personnel à Adam, de même aussi personne ne reçoit la vie, si ce n’est par suite des mérites de Jésus-Christ. C’est ainsi que, en parlant d’un professeur de belles-lettres, nous disons, s’il est seul dans la cité : Cet homme enseigne ici les lettres à tout le monde ; non pas en ce sens que tous les habitants de la cité s’appliquent à l’étude des lettres, mais en ce sens que personne ne les apprend, si ce n’est de la bouche de ce maître. D’ailleurs, après avoir employé le mot tous, il dit ensuite un grand nombre; et cependant, ces deux expressions différentes désignent, dans sa pensée, les mêmes personnes : De même que par la a désobéissance d’un seul homme un grand nombre ont été constitués pécheurs, de même aussi, par l’obéissance d’un seul, un grand nombre seront établis dans la juslice[^1]. Que notre adversaire demande encore comment un enfant peut se trouver coupable de péché. Les saintes pages lui répondent: « Le péché est entré dans le monde par un seul homme[[139]](#footnote-443) ». Si nous confessons que les pages de l’Apôtre méritent le titre de saintes, c’est uniquement parce que, étant conformes à la raison, à la piété, à la foi, elles nous apprennent à croire que la justice de Dieu est, par sa perfection, au-dessus de toute atteinte; parce qu’elles nous apprennent à défendre les oeuvres de ce même Dieu comme bonnes et équitables; à proclamer que ses préceptes ont été dictés par une sagesse infiniment éclairée et qu’ils sont conformes aux principes de la justice…

Aug. L’équité de Dieu à l’égard des enfants est elle-même une preuve de la fausseté de ta doctrine; car Dieu serait coupable d’une injustice révoltante si les enfants, exempts de toute souillure, n’avaient mérité en aucune manière de subir le joug accablant qui pèse sur eux.

1. Rom. V, 19.
2. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 46, 47.

### 145.

Jul. Et par là même à nier qu’aucun homme puisse être condamné pour le péché d’un autre; à nier qu’un péché quelconque soit transmis avec le sang par suite de l’état où se trouve la nature humaine ; parce qu’elles nous apprennent à croire et à affirmer hautement que l’homme engendré suivant les lois établies par Dieu, trouve, dans sa propre conscience , des règles capables de diriger son libre arbitre dans la voie de la justice, et par là même le pouvoir d’éviter tout ce qui est mal et d’accomplir tout ce qui est bien. D’où il suit que cet homme ne doit point croire, comme vous l’enseignez, que l’affection au péché et la nécessité de le commettre lui viennent de la source d’où il a reçu sa propre substance; en d’autres termes, du sang dont il a été formé ; il ne doit point regarder cette maxime également opposée à la raison et au bon sens, cette maxime impie qui outrage à la fois la nature, la raison et Dieu; il ne doit point la regarder comme étant contenue dans le livre de l’Apôtre, sous prétexte que celui-ci a enseigné que le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et que la mort a passé ainsi dans tous les hommes[^3]; car saint Paul, afin de ne laisser subsister aucune obscurité à cet égard, ajoute presque aussitôt que le mot tous, employé d’abord par lui, doit être considéré comme désignant la multitude de ceux qui se seraient rendus coupables de péché par des actes d’imitation, non point par le fait même de leur génération.

Aug. Peux-tu prétendre qu’Abraham ne reçut pas la promesse d’avoir pour postérité toutes les nations, quand il lui fut dit: « Dans ta race seront bénies toutes les nations[^1] », sous prétexte qu’en un autre endroit le mot tous est remplacé par les mots : un grand nombre : « Je t’ai établi le père d’un grand nombre de nations[[140]](#footnote-445)? » Peux-tu, dis-je, tenir ce langage, et, par tes vains discours, contredire les prédictions faites en ce même endroit de l’Ecriture et que nous voyons accomplies par les événement.; enfin, peux-tu nous empêcher nous-mêmes de regarder comme désignant toutes les nations les termes d’une promesse où il n’est pas question d’autre chose que de toutes les nations, et cela parce qu’il te plaît d’enseigner, dans une dialectique à toi, que le mot toutes est employé et doit être interprété comme désignant, non pas toutes les nations, mais un grand nombre de nations à l’exclusion des autres? Si au contraire, quoique le mot beaucoup puisse, à la vérité, être interprété dans un sens différent du mot tous, cette dernière expression cependant peut très-bien, lors même qu’elle est employée dans son sens propre,être remplacée par le mot beaucoup, quand on ne veut pas que la totalité dont il s’agit soit regardée comme renfermant un petit nombre d’individus (car, par exemple, ces saints que le feu de la fournaise n’eut pas le pouvoir de consumer, chantaient tous les louanges de Dieu au milieu des flammes inoffensives, et cependant à eux tous ils ne formaient qu’un petit nombre, puisqu’ils n’étaient que trois[[141]](#footnote-446));quelle est la valeur de cet argument par lequel tu prétends établir que le mot tous ne doit pas être interprété comme indiquant une totalité réelle, sous prétexte que les mêmes personnes sont désignées ailleurs par les mots de un grand nombre? Lorsqu’il s’agit d’une totalité véritable, on se sert quelquefois du mot beaucoup, afin précisément de montrer que la totalité dont on parle renferme un grand nombre d’unités, et non pas quelques unités seulement. Par exemple, quand on parle de tous les cheveux de l’homme, on peut les désigner sous le nom de multitude ; mais quand on parle de la totalité des doigts de l’homme, cette expression ne saurait plus être employée.

1. Rom. V, 12.
2. Gen. XXII, 10.
3. Id. XVII, 5.
4. Dan. III, 49-51.

### 146.

Jul. Enfin l’Apôtre a dissipé toutes les obscurités dont sa thèse pouvait être enveloppée, quand il a dit: « De même que par la désobéissance d’un seul homme beaucoup ont été constitués pécheurs, de même aussi, par l’obéissance d’un seul, beaucoup seront établis dans la justice[^1] » ; ainsi, de même que personne n’obtient la récompense promise à la vertu, sinon celui qui, depuis l’incarnation de Jésus-Christ seulement, s’efforce de la mériter en imitant la sainteté de l’Homme-Dieu, de même aussi personne ne participe à la souillure d’Adam, sinon celui qui imite le premier homme en transgressant la loi et en commettant le péché.

Aug. Voilà précisément le venin caché et tout à fait abominable de votre hérésie : vous prétendez que la grâce de Jésus-Christ consiste dans les exemples qu’il nous a laissés, et non pas dans un don proprement dit qu’il nous a fait : suivant vous, c’est par l’imitation de Jésus-Christ que l’on devient juste, et non point par l’assistance du Saint-Esprit qui conduit les hommes à cette imitation et que le Seigneur a répandu sur les siens avec une libéralité magnifique; vous ajoutez avec une attention presque scrupuleuse : « Depuis l’incarnation de Jésus-Christ seulement », sans doute à cause des anciens que vous prétendez avoir pratiqué la justice sans le secours de la grâce, par la raison qu’ils n’ont pas eu l’exemple de Jésus-Christ. Que direz-vous donc, si, même après l’accomplissement du mystère de l’incarnation, certains hommes, sans avoir encore entendu annoncer l’Evangile, entreprennent d’imiter les justes qui ont vécu avant eux et vivent eux-mêmes dans la justice ? Quelle argumentation est la vôtre ! Où en êtes-vous? Ces hommes ne mériteront-ils pas alors les récompenses dues à la vertu? Par une conséquence également nécessaire, si l’on devient juste en imitant les hommes qui ont pratiqué la justice, c’est en vain que Jésus-Christ est mort[[142]](#footnote-448) : car il y a eu avant lui des hommes justes qui pouvaient être imités par ceux qui auraient voulu être justes.

Pourquoi, d’ailleurs, l’Apôtre ne dit-il pas: Soyez les imitateurs de Jésus-Christ comme je le suis moi-même; mais : « Soyez mes imitateurs, comme je le suis moi-même de Jésus-Christ[^3] ? » A-t-il donc voulu remplacer lui-même le Christ à l’égard des Corinthiens? Voyez-vous combien sont détestables les conséquences de vos principes, quand, au lieu de vous en tenir au texte de l’Apôtre qui parle uniquement d’Adam et de Jésus-Christ, vous prétendez opposer l’imitation de celui. ci à l’imitation de celui-là, et non pas remédier au vice de notre génération première par la génération nouvelle ?

1. Rom. V, 18.
2. Gal. II, 21.
3. I Cor. XI, 1.

### 147.

Jul. Mais il enseigne en même temps que la grâce de Jésus-Christ est communiquée à des âmes innocentes qui n’ont point participé à la faute d’Adam : c’est pour quoi il a soin d’ajouter en des termes encore plus explicites : « La grâce de Dieu et le don d’un seul homme, Jésus-Christ, se sont répandus d’une manière beaucoup plus abondante sur un plus grand nombre[[143]](#footnote-450) » ; d’où il suit que la parité établie dans les paroles que nous venons de rapporter, consiste uniquement en ce que, parmi les personnes qui sont parvenues à l’âge de raison, les unes imitent le premier homme en obéissant à leurs inclinations mauvaises, tandis que les autres imitent Jésus-Christ en s’efforçant de pratiquer le bien; mais la prééminence attribuée ici à la munificence de la grâce, prouve que celle-ci consacre et rend plus parfaites des âmes qui sont déjà dans un état d’innocence. Ces principes posés, tu dois voir que l’Apôtre combat ta doctrine, et non pas la mienne; tu dois comprendre que ses traits sont dirigés contre toi seul; car tes maximes, qui sont aussi celles de ton maître Faustus, lequel t’a donné les premières notions de ta science hérétique; tes maximes, dis-je, pourraient, à défaut d’autre texte, être réfutées sans réplique par le texte seul où saint Paul déclare que, par la désobéissance d’un seul, un grand nombre d’hommes, et non pas tous les boni. mes, ont été constitués pécheurs, et que, par l’obéissance d’un seul, non pas tous les hommes, mais un grand nombre d’entre eux seulement ont été établis dans la justice. Mais, afin de rendre plus manifeste encore aux yeux du lecteur la contradiction qui règne entre ta doctrine et ces paroles de l’Apôtre:

Celui-ci déclare que tous les hommes n’ont pas été constitués pécheurs par suite du péché d’Adam; tu affirmes, toi, que par suite de ce même péché d’Adam, tous les hommes sans exception contractent un péché naturel et se trouvent soumis à la puissance du démon on ne peut plus douter que ta doctrine et celle de saint Paul soient directement opposées l’une à l’autre.

Aug. Saint Paul, parlant des mêmes personnes, emploie tantôt le mot « tous », et tantôt ces autres mots : « un grand nombre »; dans sa pensée, cette dernière expression ne détruit pas le sens de la première; autrement, il se contredirait lui-même, comme votre perversité cherche à nous le faire croire, ou comme votre aveuglement vous le fait croire faussement à vous-mêmes. L’Apôtre donc ayant employé, pour désigner les mêmes personnes, tantôt le mot « tous », et tantôt ces autres mots: «un grand nombre », j’ai démontré, moi, que ces deux expressions ne se contredisent pas réciproquement; que la totalité des hommes a pu très-bien être désignée sous le nom de «La multitude des hommes», par la raison précisément que le mot tous s’applique parfois à un petit nombre de personnes ou de choses toi au contraire, en déclarant que l’on ne doit pas entendre « tous les hommes », là où l’Apôtre dit: « tous les hommes », tu montres sans aucun doute, et de la manière la plus convaincante, que ta doctrine est en contradiction avec celle de ce même Apôtre.

1. Rom. V, 15.

### 148.

Jul. En effet, quand vous dites, Manès et toi : Tous les hommes sont naturellement pécheurs, saint Paul dit au contraire: Un grand nombre d’hommes, non pas tous les hommes, sont pécheurs; et par là, il écarte du sang dont nous avons été formés une accusation qui doit peser sur notre conduite, et il détruit la doctrine du péché originel. Mais, afin de rendre plus sensible encore l’argument que nous avons établi : Suivant les paroles explicites de l’Apôtre, on doit entendre qu’un grand nombre d’hommes sont devenus pécheurs par suite de la désobéissance d’Adam ; et qu’un grand nombre aussi sont devenus justes par suite de l’obéissance de Jésus-Christ; or, cette manière de s’exprimer est une preuve manifeste que, dans la pensée de saint Paul, ceux qui sont justes ne sont lias les mêmes hommes que ceux qui sont coupables : quelle est donc ton impudence, d’oser chercher dans ces paroles des arguments pour établir l’existence d’un péché naturel? Car, quand tu enseignes que tous les hommes naissent coupables par suite du péché d’Adam, et que par là même ils sont la propriété du démon, mais que quelques-uns parmi eux sont ensuite délivrés de cette condition malheureuse par les mérites de Jésus-Christ, ton langage n’est pas le même que celui de l’Apôtre, puisque, suivant lui, tous les hommes n’ont pas été constitués pécheurs par suite de la désobéissance d’Adam, mais seulement un grand nombre d’entre eux.

Aug. Nous avons montré déjà que l’on peut, sans aucune contradiction, employer pour désigner les mêmes personnes, le mot tous » et les mots . « un grand nombre »; c’est pour cette raison que l’Apôtre dit tantôt: « un grand nombre » d’hommes, et tantôt: « tous » les hommes : ce n’est pas le texte de saint Paul, mais le tien seul, qui fait mention d’une partie du genre humain ; d’où il suit que ton langage se trouve en contradiction avec celui de l’Apôtre. Or, ce que dit l’Apôtre est incontestablement vrai, et par là même ce que tu dis, toi, est incontestablement faux. D’autre part, tu as écrit[^1] que « l’Apôtre a pris soin d’ajouter en des termes encore plus explicites : La grâce de Dieu et a le don d’un seul homme, Jésus-Christ, se sont répandus d’une manière beaucoup plus abondante sur un plus grand nombre d’hommes »; tu as voulu faire entendre par là que saint Paul a dit : « un plus grand nombre d’hommes », parce que la grâce de Jésus-Christ est communiquée aux enfants qui n’ont pas eu encore le pouvoir d’imiter le premier homme ; or, ou bien ta bonne foi a été surprise par un exemplaire incorrect, ou bien tu veux toi-même surprendre la bonne foi de tes lecteurs, ou bien tu as été induit en erreur par un faussaire, ou enfin tu as été trompé par ta propre mémoire. Car l’Apôtre ne dit pas : « un plus grand nombre », mais seulement : « un grand nombre ». Prends le texte grec : tu y liras pollous, (un grand nombre) et non pas pleistous (un plus grand nombre). Ainsi, l’Apôtre a dit que la grâce s’est répandue d’une manière beaucoup plus abondante sur un grand nombre, et non pas sur un plus grand nombre d’hommes, ainsi que nous l’avons déjà démontré : s’il avait employé cette expression : «un plus grand nombre », à cause des petits enfants qui participent à la grâce, quoiqu’ils n’aient pas eu encore le pouvoir d’imiter le premier homme, il aurait parlé contrairement à la vérité, et il serait devenu semblable à vous-mêmes. En effet, si l’on compare tous ceux qui ont imité Jésus-Christ depuis son incarnation, en ajoutant à ce nombre les petits enfants régénérés par le baptême, avec les pécheurs que vous prétendez être tous, par une détermination de leur libre arbitre , des imitateurs du premier homme, et qui ont commis ou qui commettront volontairement le péché, depuis Adam jusqu’à la fin du monde; on voit manifestement de quel côté est le plus grand nombre, et votre interprétation contraire à la réalité des faits tombe d’elle-même.

1. Au chapitre CXLVII.

### 149.

Jul. Si la pensée de l’Apôtre avait ressemblé en quelque chose à la tienne, il aurait dû dire : Tous les hommes ont été constitués pécheurs par suite de la désobéissance d’un seul, mais par suite de l’obéissance de Jésus-Christ quelques-uns d’entre eux sont rentrés dans la voie de la justice. Voilà sans aucun doute en quels termes il aurait dû s’exprimer, s’il avait voulu enseigner la doctrine que tu lui prêtes. Mais, à côté de cette maxime il n’aurait pu établir cette autre , savoir, que la grâce de Jésus-Christ a été beaucoup plus ’utile aux hommes que l’iniquité d’Adam ne leur avait été nuisible. Conséquemment, lors même que nous ne connaîtrions en aucune manière l’usage qui a autorisé saint Paul à dire qu’un grand nombre d’hommes ont été constitués pécheurs par suite de la désobéissance d’un seul homme, nous ne devrions pas moins considérer comme un fait incontestable que cet Apôtre ne parle point d’un péché d’origine, puisqu’il parle d’une chose qui, suivant ses déclarations les plus explicites, est propre à un grand nombre d’hommes, et non pas à tous les hommes.

Aug. Par rapport à ces mots : « Un grand nombre, tous », il a déjà été répondu suffisamment. Mais est-il étonnant que l’Apôtre ne se soit pas exprimé de la manière dont tu affirmes qu’il aurait dû le faire, s’il avait enseigné la doctrine que nous enseignons ? Quand même, ainsi que vous le prétendez, saint Paul aurait dit que, par suite du péché d’un seul, un grand nombre d’hommes ont été constitués pécheurs, de telle sorte que par ces mots : un grand nombre, on ne pût entendre tous les hommes, mais ceux-là seulement qui, imitant le premier homme, ont commis le péché par leur volonté personnelle ; il n’en serait pas moins incontestable que le même Apôtre n’a point ajouté : Quelques-uns, parmi ce grand nombre, ont été justifiés par suite de l’obéis sauce de Jésus-Christ, quoique cette proposition soit parfaitement vraie. Comment donc peux-tu avancer que, « si la pensée de l’Apôtre avait ressemblé en quelque chose à la nôtre, il aurait dû dire : Tous les hommes ont été constitués pécheurs par suite de la désobéissance d’un seul, mais quelques-uns d’entre a eux sont rentrés dans la voie de la justice par suite de l’obéissance de Jésus-Christ ? » Comme si vous ne reconnaissiez pas vous-mêmes que, parmi les transgresseurs de la loi, lesquels, suivant vous, méritent seuls le nom de pécheurs en tant qu’ils ont imité la prévarication d’Adam, quelques uns ont été justifiés de nouveau par suite de l’obéissance de Jésus-Christ. Nous pouvons donc vous dire, nous aussi à notre tour : Si la pensée de l’Apôtre avait ressemblé en quel que chose à la vôtre, sans aucun doute il aurait dû s’exprimer ainsi : Un grand nombre d’hommes, non pas tous les hommes, ont été constitués pécheurs par suite de la désobéissance d’un seul ; mais aussi, parmi ce grand nombre, quelques-uns sont rentrés dans la voie de la justice par suite de l’obéissance de Jésus-Christ. Ou plutôt, si sa pensée avait eu quelque chose de commun avec la vôtre, il aurait dû s’exprimer d’une manière beau. coup plus explicite encore et dire: « la vérité, un grand nombre de Juifs ont été constitués pécheurs par suite de la désobéissance d’un seul homme, parce due, après avoir reçu la loi, ils ont commis le péché en imitant la prévarication de cet homme ; mais aussi parmi ce grand nombre quelques-uns ont été justifiés par suite de l’obéissance de Jésus-Christ. Or, si nous n’avons pas le droit de nous auto riser, pour vous condamner, de ce fait seul que l’Apôtre ne s’est pas exprimé de la manière dont j’ai dit qu’il aurait dû le faire, supposé que sa pensée eût été la même que la tienne ; manifestement tu n’as pas, toi non plus, le droit de t’autoriser, pour me condamner, de ce fait seul que l’Apôtre ne s’est pas exprimé de la manière dont tu prétends qu’il aurait dû le faire, si sa pensée avait été la même que la mienne. Conséquemment, puis. que saint Paul s’est exprimé de la manière dont il a jugé à propos de s’exprimer, il ne s’agit plus que de savoir quel est, de nous deux, celui dont la doctrine est conforme à la sienne; mon enseignement est-il le même que l’enseignement de l’Apôtre, quand je dis que ces paroles, écrites par lui, sont le langage de la vérité même : « Par le péché d’un seul tous les hommes sont tombés dans la condamnation » ; et ces autres : « Par la désobéissance d’un seul un grand nombre d’hommes ont été constitués pécheurs[[144]](#footnote-453) » ; parce que l’on peut, sans aucune contradiction, dire que ces mots : un grand nombre d’hommes, désignent tous les hommes, et réciproquement? ou bien toi-même au contraire es-tu l’interprète fidèle de la pensée de saint Paul, quand tu dis : Dans l’épître aux Romains ces mots: Un grand nombre d’hommes, désignent réellement un grand nombre d’hommes ; mais ces autres mots : tous les hommes, ne désignent pas tous les hommes?

1. Au chapitre CXLVII.
2. Rom. V, 18, 19.

### 150.

Jul. Après avoir donc dévoilé cette ignorance ou cette impudence qui t’empêche de vouloir ou de pouvoir donner une interprétation du texte de l’Apôtre ; après avoir démontré à la clarté lumineuse de la vérité, que le Christ a déclarée n’être pas autre que lui-même[[145]](#footnote-455) ; après avoir démontré, dis-j e, que rien dans les paroles de saint Paul ne saurait servir d’appui aux sottises Manichéennes, c’est-à-dire à vos propres sottises ; nous allons nous appliquer maintenant à donner l’explication du texte de saint Paul, et comme nous avons montré en quel sens il ne peut être entendu, nous établirons d’une manière évidente quelle est l’interprétation qui peut et qui doit y être attachée.

Aug. Tu es tellement éloigné de la vérité, ton impuissance à trouver une interprétation contraire au sens manifeste des paroles de l’Apôtre est si absolue, que tu flétris du nom de manichéisme la doctrine que tant de saints et illustres docteurs ont vue dans ces mêmes paroles, quoiqu’ils fussent guidés dans leur croyance et dans leurs enseignements à ce sujet par la tradition de l’Eglise catholique (d’ailleurs étant doués d’une raison saine ils ne pouvaient interpréter d’une manière différente des paroles aussi explicites); et cependant, quelqu’infecté que soit ton esprit du venin de l’hérésie Pélagienne, tu es obligé de reconnaître que ces docteurs n’étaient point des Manichéens.

1. Jean, XIV, 6.

### 151.

Jul. L’Apôtre écrit aux Romains à une époque où le mélange des Juifs et des Gentils commençait déjà à exister, et où les Eglises étaient composées également des uns et des autres. Il entreprend de mettre fin aux querelles qui divisaient ces deux peuples. D’abord, il déclare hautement aux Gentils qu’ils ne sauraient trouver dans leur ignorance de la loi une excuse capable de justifier l’impiété dont ils se sont rendus coupables quand ils ont rendu l’honneur qui n’est dû qu’à Dieu, à de vaines images représentant, soit un homme, soit des oiseaux, soit des quadrupèdes, soit des reptiles ; car, sans autres lumières que celles de leur raison naturelle, ils ont pu connaître, par les oeuvres de la création , sinon les rites et les cérémonies judaïques, au moins Dieu tel qu’il se révèle dans les êtres que sa main toute-puissante a formés; quoique sa nature elle-même soit voilée à nos regards comme le plus impénétrable de tous les mystères. De plus, la conscience personnelle faisait connaître à chacun les préceptes de la loi qui se rapportent à l’honnêteté de la conduite ; elle lui apprenait, par exemple, à ne point faire souffrir au prochain ce qu’il n’aurait pas voulu qu’on lui fît souffrir à lui-même; s’appuyant donc sur ce principe, l’Apôtre établit d’une manière irréfutable que l’impiété des Gentils peut très-justement être condamnée, sinon par la loi elle-même, du moins par cette justice première qui a dicté la loi, et au tribunal de laquelle ceux qui ont péché sans ta loi, périront aussi sans la loi. Mais il importait surtout de réprimer l’orgueil extrême des Juifs qui étaient remplis de mépris pour les Gentils et qui, prétendant trouver pour eux-mêmes un sujet de gloire dans les purifications de la loi, estimaient nécessairement que la grâce de Jésus-Christ, en tant qu’elle remet les péchés, avait été plus avantageuse aux Gentils qu’à eux-mêmes; puisque, grâce aux enseignements de la loi, ils avaient, eux Juifs, évité le péché. C’est pourquoi. l’Apôtre accable ceux-ci sous le poids d’une argumentation pressée ; il démontre qu’ils ont eu une part d’autant plus grande aux faveurs de la miséricorde divine, que, après avoir été instruits par les maximes de la loi, ils ont commis le péché avec une conscience parfaitement éclairée; il prouve par là même qu’ils ont été coupables et qu’ils auraient pu être sévèrement condamnés au tribunal de celui qui est la justice même et qui jugera par la loi ceux qui auront péché sous la loi : « Car ceux qui écoutent la loi, ne sont point pour cela justes devant Dieu; mais les observateurs de la loi seront justifiés[^1] ». Après ce début, les raisonnements que saint Paul établit dans tout le cours de son livre, ont pour but tantôt de réprimer l’orgueil des Juifs, tantôt de rendre impossible aux Gentils toute excuse mensongère, afin de montrer que le remède apporté par Jésus-Christ a été également utile à l’un et à l’autre peuple;….

Aug. Vous refusez vous-mêmes ce remède aux petits enfants que la loi ordonnait expressément de circoncire le huitième jour, figurant ainsi d’avance la grâce de celui dont le jour du Seigneur , c’est-à-dire le huitième jour après le septième, le Sabbat, nous a montré la résurrection; et vous n’avez ni le pouvoir ni la volonté de considérer que l’enfant qui meurt sans avoir reçu la grâce de Jésus-Christ, est réservé à une perte inévitable, de même que .aux termes de la loi, l’âme de l’enfant non circoncis devait être exterminée du milieu de son peuple[[146]](#footnote-457): il vous sera impossible de trouver une raison qui justifie cette extermination, tant que vous nierez que les petits enfants contractent un péché d’origine.

1. Rom. XII, 13.
2. Gen. XV, 11, 12, 14.

### 152.

Jul. Par Jésus-Christ, dis-je, qui non-seulement a pardonné les fautes volontaires qu’on avait été libre de ne pas commettre, mais qui a daigné aussi accorder la gloire de la bienheureuse éternité à ceux qui réforment leur conduite en imitant les vertus dont il était lui-même le modèle le plus parfait et le plus accompli. Ainsi, dans cette Epître, saint Paul s’adresse tour à tour aux Gentils et aux Juifs, suivant que la suite et les circonstances de son argumentation lui en offrent l’occasion ; mais dans les passages qui sont l’objet de cette discussion, il dirige ses traits uniquement contre les Israélites qui osaient porter le mépris pour ceux qui étaient nés de parents incirconcis, jusqu’à affirmer qu’ils n’avaient pu, même en recevant le bienfait de la foi, être élevés à une dignité égale à leur propre dignité ; pour confondre une telle arrogance, il retrace l’histoire des origines de la nation juive,et par la manière même dont la circoncision a été établie il prouve que les effets de la chair retranchée par elle ne sont pas tels que les hommes soient nécessairement justes ou criminels, suivant que ce retranchement a été ou n’a pas été opéré sur eux.

Aug. Quand l’Apôtre écrivait ces lignes, il ne traitait ni de la circoncision, ni de l’intégrité de la chair, mais bien des préceptes de la loi parmi lesquels se trouve aussi celui-ci : « Tu ne convoiteras point[^1] ». Il a lui-même cité ces paroles textuellement[[147]](#footnote-459). Pourquoi refuser plus longtemps de vous rendre à l’évidence ? Vous-mêmes vous courez les premiers à votre perte, quand vous travaillez ainsi à rendre la vérité obscure aux yeux des ignorants.

1. Exod. XX, 17 ; Deut. V, 21.
2. Rom. VII, 7.

### 153.

Jul. « Ce n’est donc pas en vertu de la loi que la promesse a été faite à Abraham d’avoir le monde pour héritage, mais c’est en vertu de la justice de la foi. Car, si ceux qui ont reçu la loi sont héritiers, la foi devient vaine et la promesse est détruite. La loi en effet opère la colère; et là où il n’y a point de loi il n’y a point non plus de prévarication. Ainsi, c’est à la foi qu’est attachée la promesse , afin que celle-ci soit gratuite et assurée à toute la postérité d’Abraham ; non-seulement à celle qui a reçu la loi, mais à celle qui imite la foi d’Abraham, lequel est le père de nous tous (suivant celte parole de l’Ecriture : Je t’ai établi père d’une multitude de nations) devant Dieu à qui il a cru comme à celui qui rend la vie aux morts et appelle les choses qui ne sont pas comme celles qui sont; Abraham, dis-je, qui espérant contre l’espérance même, crut qu’il deviendrait le père d’un grand nombre de nations suivant ce qui lui fut dit : Ainsi. sera ta postérité. Et, sans faiblir dans sa foi, il ne considéra point que son corps était déjà éteint, puisqu’il avait environ cent ans, ni que Sara ne pouvait plus enfanter ; il n’hésita point, en défiance de la promesse divine, mais il s’affermit dans la foi, rendant ainsi gloire à Dieu; pleinement assuré que tout ce que celui-ci a promis, il a le pouvoir de le faire : voilà pourquoi cela lui fut même imputé à justice[^3] »

Aug. Tu ne rougis pas de citer ces paroles, toi dont les attaques sont dirigées contre la grâce par laquelle ces promesses ont leur accomplissement? Vos paroles en effet sont un démenti donné à la parole divine, quand vous vous attribuez comme votre œuvre personnelle ce que Dieu a promis qu’il ferait lui-même. Car, Isaac, dont la naissance avait été l’objet de la promesse faite à Abraham, était la figure prophétique de ceux qui devaient, non pas s’élever par eux-mêmes, mais être élevés par Dieu à l’état de justice. De là ces paroles que le Seigneur adresse parla bouche du prophète à l’Eglise universelle : « Je suis le Seigneur, c’est moi qui te forme[^1] ». C’est pour cela aussi que les justes sont appelés enfants de la promesse, dans ce passage de l’Apôtre tout à fait explicite : « La parole de Dieu ne peut rester sans effet; mais tous ceux qui descendent d’Israël ne sont pas Israélites; tous ceux qui appartiennent à la race d’Abraham ne sont pas pour cela ses enfants; mais c’est en Isaac que sera ta postérité ; en d’autres termes, ce ne sont point les enfants selon la chair qui sont enfants de Dieu, mais ce sont les enfants de la promesse qui sont comptés dans la postérité[[148]](#footnote-461) ». Ainsi, ce que Dieu a promis de faire, il l’accomplit. Et de même que tous ces témoignages sont un appui inébranlable pour ceux dont l’espérance repose sur Dieu, de même aussi ils confondent ceux qui mettent leur confiance dans leurs propres forces [[149]](#footnote-462); et conséquemment, de même qu’ils sont un appui inébranlable pour la foi catholique, de même aussi ils sont une réfutation sans réplique de l’erreur pélagienne.

1. Id. IV, 13-22.
2. Isa. XLV, 8, suiv. les Sept.
3. Rom. IX, 6-8.
4. Ps. XLVIII, 7.

### 154.

Jul. Nous avons montré dans un premier ouvrage, combien ces paroles sont contraires à votre doctrine, et si la nécessité de rentrer dans cette discussion vient à se présenter, nous y rentrerons. Pour le moment, considérons que les termes de la promesse faite à Abraham au sujet de la récompense de sa foi et dans laquelle il était dit qu’il deviendrait le père d’un grand nombre de nations, prouvent, d’une part, qu’il ne devait pas être regardé comme le père d’un peuple seulement, puisqu’il est désigné comme devant être le pitre d’un grand nombre de nations ; et d’autre part, que la récompense accordée à la promptitude de sa foi, ne lui est pas tellement personnelle que les imitateurs de sa foi doivent être considérés comme exclus de la même rémunération. « Ce n’est pas pour lui seul», dit l’Apôtre, « que l’Ecriture enseigne que cela lui fut imputé à justice; mais pour nous aussi à qui cela sera imputé de même, si nous croyons en celui qui a ressuscité d’entre les morts Jésus-Christ Notre-Seigneur; lequel a été livré pour nos péchés et est ressuscité pour notre justification[^1] ».

Aug. Dites-nous, ô vous qui travaillez, non pas à défendre, mais à déprimer le libre arbitre par vos éloges également pompeux et mensongers ; vous qui, ignorant la justice de Dieu et voulant établir votre propre justice, n’êtes point soumis à la justice de Dieu[[150]](#footnote-464) ; dites-nous : si les nations n’avaient point voulu croire et vivre dans la justice, la promesse faite à Abraham fût-elle devenue vaine ? Non, diras-tu. Donc, pour qu’Abraham reçût comme prix de sa foi la multiplication de sa race, la volonté des nations fut préparée par le Seigneur; et celui-là seul qui est assez puissant pour accomplir ce qu’il a promis, leur donna de vouloir ce qu’ils auraient pu ne point vouloir.

1. Rom. IV, 23-25.
2. Id. X, 3.

### 155.

Jul. Or , puisque l’exemple d’Abraham encore incirconcis nous est proposé comme un témoignage de la vérité de la foi, et que ce patriarche a obtenu réellement comme récompense la multiplication de sa race; d’après quel principe, ô toi, Juif, dit l’Apôtre, crois-tu que les Gentils ne sauraient participer à la même justice que toi, dès lors qu’ils sont véritablement imitateurs de la foi d’Abraham, et qu’ils partagent sans restriction sa croyance touchant la puissance de Dieu ?

Aug. Tu parles à merveille contre vous-mêmes : car, si les Gentils croient à la puissance de Dieu, ils n’espèrent pas, comme vous, être justifiés, en d’autres termes, ils n’espèrent pas devenir justes par leurs propres forces; mais ils mettent leur confiance dans la puissance de celui qui justifie l’impie.

### 156.

Jul. Quelle raison as-tu de penser, dit-il, que, sans les consécrations légales, les nations n’ont pu être élevées à la dignité d’enfants d’Abraham, puisqu’il est constant que la promesse faite à celui-ci a été antérieure à la foi, et qu’elle a été, non pas l’effet des ablutions, mais le prix de la conduite ?

Aug. Si, comme vous le pensez, l’homme n’est redevable qu’à lui-même de cette conduite que, sans aucun doute, vous voulez désigner comme bonne, Dieu pour qui l’avenir est présent, aurait dû faire à cet égard une prédiction, et non pas une promesse, et l’Apôtre alors n’aurait pas dit de lui à ce sujet : « Ce qu’il a promis, il a aussi le pouvoir de l’accomplir[^1] » ; mais il aurait dit : Ce qu’il a prévu, il a aussi le pouvoir de le prédire,ou bien, il a aussi le pouvoir de le révéler. Mais quand les hommes disent: Ce que Dieu a promis, nous-mêmes nous l’accomplissons, ils s’attribuent fièrement un pouvoir qu’ils n’ont pas et ils attribuent à Dieu fine arrogance qui met le mensonge sur ses lèvres.

1. Rom. IV, 21.

### 157.

Jul. « Si ceux qui ont reçu la loi sont héritiers, la foi devient vaine et la promesse est détruite[[151]](#footnote-468) ». Ces paroles, tant qu’elles n’ont pas reçu une interprétation rationnelle, présentent une difficulté sérieuse car, sans aucun doute, ceux que l’Apôtre dit ici avoir reçu la loi, sont les mêmes qu’il avait désignés précédemment comme ayant reçu la circoncision , et qu’il connaissait comme s’attribuant à eux-mêmes un privilège tel que, dans leur pensée, personne, excepté eux, ne pouvait être élevé à la dignité d’enfant d’Abraham : et il avait établi dans cette discussion, que non-seulement ceux qui avaient reçu la circoncision, mais ceux mêmes qui ne l’avaient point reçue, avaient voulu devenir les imitateurs d’Abraham, devaient être comptés à juste titre parmi la postérité de ce patriarche.

Aug. Et si ces incirconcis n’avaient point voulu imiter la foi d’Abraham, la promesse fût-elle devenue vaine ? Quelle est ta pensée à cet égard ? Je vous engage à considérer quelle est la nature de la grâce, dont vous vous constituez les ennemis, quand vous niez que Dieu fasse naître dans l’âme des hommes la volonté qui y règne : Dieu fait naître en nous cette volonté, non pas en ce sens qu’il nous fait croire malgré notre volonté opposée, ce langage serait tout à fait absurde; mais en ce sens qu’il nous donne la volonté de croire, alors que nous n’avons pas cette volonté. Et en cela, Dieu n’agit pas comme un docteur humain qui, enseignant la parole divine, instruit et exhorte, fait des menaces et des promesses: les efforts de cet homme demeurent sans succès, si le Seigneur, par un de ces moyens mystérieux dont lui seul a le secret, ne produit intérieurement la volonté même dans l’auditeur. Car, lorsqu’un docteur plante et arrose en répandant des flots de paroles, nous pouvons dire : Peut-être l’auditeur croit-il, peut-être ne croit-il pas; mais quand Dieu donne l’accroissement[^1], sans aucun doute l’auditeur croit et fait des progrès. Telle est la distance qui sépare la loi de la promesse, la lettre de l’esprit.

1. Id. 14.
2. I Cor, III, 6.

### 158.

Jul. Après avoir donc essayé précédemment de nous faire comprendre que les Gentils n’avaient pu être exclus de la participation commune à la justice chrétienne, mais que par cette même foi ils méritaient d’être comptés avec les enfants de la circoncision parmi la postérité d’Abraham ; saint Paul ajoute maintenant que personne d’entre les circoncis n’a part à la promesse qui fut faite à Abraham : or, si on ne les interprète d’une manière rationnelle, il y a entre ces deux passages une contradiction absolue. Mais, quand l’Apôtre dit : « Si ceux qui ont reçu la loi sont héritiers, la foi devient vaine et la promesse est détruite » ; il ne déclare point que personne parmi les Juifs ne doit être regardé comme étant devenu par la foi héritier de l’antique promesse : un mot seulement fait défaut dans ce texte, et ce mot peut être facilement suppléé, si l’on interprète la paroles de l’Apôtre en ce sens que ceux qu ont reçu la loi ne sont pas les héritiers uniques ; comme s’il avait été dit : Si ceux qu ont reçu la loi sont les seuls héritiers, la foi devient vaine. Car les incirconcis paraîtraient réellement exclus, si l’héritage de bénédiction était accordé uniquement à ceux qui avaient reçu la circoncision. Il faut donc bien comprendre que, dans le langage des Ecritures, on ne nie pas toujours ce que l’ou s’abstient d’affirmer; et que, par là même, l’intelligence du lecteur doit suppléer les mots qui ne sont pas exprimés.

Aug. Ces paroles sont interprétées de celle manière par ceux qui ne savent pas les inter prêter. Pourquoi, je vous prie, ne considérer vous pas que ceux qui ont reçu la loi ne sont point héritiers, précisément parce que « la loi opère la colère ? Car là où il n’y a point loi, il n’y a point non plus de prévarication[^6] ». Ceux, au contraire, qui ont reçu promesse sont héritiers, parce que Dieu accomplit lui-même ce qu’il a promis. Celui, en effet, qui croit pouvoir accomplir les préceptes de la loi par une détermination de sa volonté personnelle et sans le secours de la grâce, celui-là veut établir sa propre justice, et non pas recevoir la justice de Dieu. Pourquoi le même Apôtre dit-il : « Afin que je sois trouvé en lui, possédant, non point ma propre justice qui vient de la loi, mais la justice qui vient de la foi, la justice qui vient de Dieu[^1]? » Pourquoi appelle-t-il sa propre justice celle qui vient de la loi,et pourquoi réprouve-t-il cette justice? Pourquoi déclare-t-il que la justice qui lui vient de la foi n’est pas sa propre justice, mais un don que Dieu lui a fait ? Est-ce que la loi ne vient pas de Dieu ? A moins d’être infidèle, qui oserait le prétendre ? Mais l’Apôtre dit que la justice qui vient de la loi est sa propre justice, en ce sens que par elle l’homme croit que la loi lui suffit pour accomplir les préceptes divins, et par là même il met sa confiance dans ses forces personnelles. Il dit au contraire que la justice que nous recevons par la foi vient de Dieu, précisément parce que Dieu départit à chacun une mesure de foi[[152]](#footnote-470) : et la foi nous oblige à croire que Dieu opère en nous-même le vouloir[^3] ; comme il l’opéra en effet dans cette marchande de pourpre dont il avait ouvert l’intelligence, afin qu’elle prêtât son attention à ce que disait Paul[[153]](#footnote-471). D’où il suit que les Juifs mêmes qui crurent en Jésus-Christ, et parmi lesquels se trouvait saint Paul, ne doivent en aucune manière être regardés comme héritiers en tant qu’ils ont reçu la loi, mais bien en tant qu’ils ont reçu l’objet de la promesse. Car il a été dit. « C’est par Isaac que sera ta postérité», précisément parce que « ceux qui sont enfants selon la chair ne sont point pour cela enfants de Dieu; mais les enfants de la promesse sont comptés dans la postérité[^5] ».

1. Rom. IV, 15.
2. Philipp. III, 9.
3. Rom. XII, 3.
4. Philipp. II, 13.
5. Act. XV, 14.
6. Rom. IX, 7, 8.

### 159.

Jul. L’Apôtre a donc établi son argument de cette manière : Si l’héritage de bénédiction appartenait exclusivement à ceux qui ont reçu la loi ; de même que l’exclusion des incirconcis serait manifeste, il faudrait aussi, par une conséquence nécessaire, admettre que parmi ceux qui ont reçu la loi, personne n’est privé de cette bénédiction ; en d’autres termes, si le mérite de la circoncision était tel que sans elle la foi n’eût absolument aucune efficacité ; de même que les Gentils seraient manifestement repoussés, il serait démontré aussi que personne parmi les Juifs n’a jamais pu aller à la perdition.

Aug. Comment, ô dialecticien inepte, comment la logique enseigne-t-elle que si ceux qui ont reçu la loi ont seuls part à l’héritage de bénédiction, personne d’entre ceux qui ont reçu la loi n’est privé de cette bénédiction ? Parce que nul n’est héritier, s’il n’a reçu le baptême, tous ceux qui ont été baptisés sont-ils pour cela héritiers ? Cette interruption, il est vrai, est étrangère à la question qui s’agite entre nous; mais je la fais afin de montrer combien tu es subtil, toi qui déclares que je suis plus épais que le pilon d’un mortier[^1].

1. Ci-dessus, ch. CXVII.

### 160.

Jul. Mais, puisque vous reconnaissez que ceux qui ont transgressé la loi après l’avoir reçue n’ont point de part à l’héritage de bénédiction, parce que la loi opère la colère pour les hommes de cette sorte; il s’ensuit nécessairement que cette promesse n’est point attachée à la circoncision, mais à la foi. D’autre part, cette promesse serait détruite, si en dehors de la loi personne n’était juste; car, la loi n’a été promulguée que quatre cent trente ans après la promesse faite[[154]](#footnote-474) ; et si en dehors de la loi cette promesse n’avait pu s’accomplir à l’égard de personne, il faudrait dire par là même que Abraham, Isaac, Jacob et tous les saints qui ont vécu durant ce laps de temps, n’ont eu aucune part à la bénédiction.

Aug. Dis plutôt que la promesse serait détruite, si un seul homme était juste par le fait même qu’il a reçu la loi. « Car, si ceux qui ont reçu la loi sont héritiers, la foi est anéantie et la promesse devient vaine ; la loi, en effet, opère la colère[^3] » ; afin sans doute que l’on soit dans la nécessité de recourir à la grâce de Dieu pour échapper à sa colère.

1. Gal. III, 17.
2. Rom. IV, 14, 15.

### 161.

Jul. Or, cette doctrine est manifestement contraire à la vérité : car, sous la loi, les pécheurs étaient punis et, avant la loi, la justice et la foi ne furent point privées de la récompense qu’elles méritaient; d’où il suit que la gloire de cette promesse appartient, non pas aux corps mutilés par le fer, mais aux âmes qui se distinguent par une intégrité de moeurs parfaite. Saint Paul ajoute une maxime qui foudroie la doctrine de la transmission du péché : « La loi », dit-il, opère la colère ; mais là où il n’y a point de loi, il n’y a point non plus de prévarication ». Persuade donc qu’une loi a été donnée aux enfants encore dans le sein de leurs mères, qu’une loi peut leur être donnée au moment de leur naissance ; et qu’ainsi ils peuvent être accusés et convaincus de prévarication. Car, pour nous, nous croyons avec l’Apôtre dont nous soutenons que la doctrine n’avait rien de contraire à la raison ; nous croyons, dis-je, que l’on ne saurait être prévaricateur à un âge où l’on n’a pu encore recevoir aucune loi ; parce que « là où il n’y a point de loi, il n’y a point non plus de prévarication » ; si cette « loi opère la colère», ce n’est pas elle qu’il faut accuser, mais uniquement la perversité de ceux qui préfèrent l’iniquité à la vertu.

Aug. Ces paroles ne renferment donc pas une loi de Jésus-Christ : « Si quelqu’un ne renaît de l’eau et de l’Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu[^1] ?» Tu vois ici une loi qui regarde même les enfants. Mais dis-nous plutôt : l’enfant dont l’âme était exterminée du milieu de son peuple, s’il n’avait été circoncis le huitième jour, de quelle prévarication était-il convaincu pour être frappé d’un châtiment aussi rigoureux[[155]](#footnote-476) ? Comment expliquer ce mystère , sinon en disant que cet enfant, quoiqu’il n’eût commis encore aucun péché personnel, était cependant coupable de prévarication « semblable à celle d’Adam, en qui tous ont péché[^3] ? » Tes efforts pour obscurcir la clarté manifeste et pour dénaturer le sens parfaitement orthodoxe de ces paroles de l’Apôtre, sont aussi vains qu’ils sont opiniâtres.

1. Jean, III, 5.
2. Gen. XVII, 14.
3. Rom. V, 14, 12.

### 162.

Jul. Saint Paul a donc prouvé que ces paroles : « Cela lui fut imputé à justice », ont été écrites, non pas pour Abraham seulement, mais aussi pour nous à qui sans aucun doute la même imputation est faite, quand nous croyons-en Dieu qui a ressuscité Jésus-Christ d’entre les morts; Jésus-Christ qui a été, suivant l’expression de l’Apôtre, livré à cause de nos péchés, et qui est ressuscité pour notre justification[[156]](#footnote-478) ».

Aug. Vous privez de cette grâce les enfants que vous prétendez n’avoir contracté aucun péché originel ; d’où il suit, par une conséquence nécessaire, qu’ils n’ont point de part au bienfait que Jésus-Christ nous a accordé quand il a été livré à cause de nos péchés; et avec de telles pensées.et un tel enseignement, vous osez prendre le titre de chrétiens catholiques !

1. Ib. IV, 23-25.

### 163.

Jul. Avec quelle énergie et quelle insistance persévérante il enseigne que, au tribunal du juste Juge, de Dieu, les péchés d’un homme ne nuisent point à un autre homme ! Quand il énumère les biens inestimables que la mort de Jésus-Christ nous a procurés, il observe avec soin que celui-ci a couru à la mort à cause de nos péchés qui étaient à la fois nombreux et personnels à nous-mêmes, et non pas à cause d’un péché unique et étranger, dont l’auteur aurait depuis longtemps cessé de vivre.

Aug. A la vérité, la désobéissance de cet homme unique est appelée à juste .titre un péché étranger, parce que, n’étant pas nés alors, nous ne pouvions encore accomplir aucun acte personnel, soit bon, soit mauvais; mais nous étions tous en Adam au moment où il commit cette désobéissance, et son péché a été si énorme en lui-même et si pernicieux dans ses conséquences, qu’il a imprimé une flétrissure à la nature humaine tout entière; comme le prouve suffisamment la condition malheureuse où le genre humain se trouve aujourd’hui d’une manière si manifeste ; c’est pourquoi ce péché étranger devient, par un héritage funeste, notre péché propre; de là ces paroles d’un docteur catholique, qui avait bien compris la pensée de l’Apôtre : « Nous naissons tous en état de péché, nous hommes dont l’origine même est souillée[^1] ». Si vous voulez suivre l’interprétation donnée par ce docteur et par les autres qui ont été avec lui les défenseurs de la vérité catholique, vous ne serez plus obligés de refuser aux petits enfants le bienfait que nous a procuré la mort de celui qui a été livré à cause de nos péchés » et qui «lui seul est mort pour tous ». Quand l’Apôtre ajoute ici : « Donc tous sont morts; et le Christ est mort pour tous[[157]](#footnote-480) » ; et que vous protestez en ces termes : Les petits enfants ne sont point morts; ajoutez donc aussi, haute. ment : Et le Christ n’est point mort pour eux; et voyez si vous n’êtes pas déjà frappés rte mort, vous qui vous opposez à ce que la mort de Jésus-Christ soit un principe de vie pour ceux qui sont dans cet état. Suivant vous, en effet, on ne doit pas imputer aux enfants un péché commis par un seul homme qui depuis longtemps a cessé de vivre. Vous ne considérez pas que le premier homme, Adam, a depuis longtemps cessé de vivre, mais de telle sorte toutefois que Jésus-Christ est le second homme après lui, quoique tant de milliers d’hommes aient paru sur la terre entre l’un et l’autre ; d’où il suit manifestement que tout homme né du premier par la voie de procréations successives, est uni moralement à ce premier, de même que tout homme qui, par la munificence de la grâce, renaît dans le second, est uni moralement à celui-ci. De telle sorte que le genre humain tout entier se compose pour ainsi dire de deux hommes désignés, l’un sous le nom de premier, et l’autre sous le nom de second homme.

1. Ambroise. De la Pénitence., liv. I, chap, II ou III.
2. II Cor. V, 14, 15.

### 164.

Jul. Or, puisqu’il parle de péchés nombreux, il ne songe même pas au péché unique des Manichéens; ou, en d’autres termes, au péché des partisans de la transmission.

Aug. Mais certes, quelle que soit l’opiniâtreté de ton esprit, tu reconnaîtras que, si une multitude d’hommes se présentaient au sacrement de la régénération le jour même où ils ont péché pour la première fois, on pourrait qualifier de nombreux les péchés qu’ils auraient commis ainsi par leur volonté personnelle, quoique en réalité chacun de ces hommes ne fût coupable que d’un seul péché; et cependant, je ne dis pas par cet argument, mais par cette argutie impossible que vous prétendez appuyer sur les paroles de l’Apôtre, vous excluez tons ces hommes de la participation à la grâce qui justifie d’un grand nombre de péchés ; car, suivant vous, tout homme qui est coupable d’un péché seulement, ne saurait avoir aucune part au bienfait qu’elle procure. A combien plus forte raison donc est-il permis de parler de péchés nombreux n, quand il s’agit à la fois du péché originel et des péchés plus ou moins multipliés commis par la volonté personnelle de chacun ? Et cependant les hommes sont délivrés de tous ces péchés par la grâce dont il a été dit qu’ « elle justifie en effaçant une multitude de péchés[^3] ». Adam « a existé, et nous avons tous existé en lui; Adam a péri, et tous ont péri en lui ». C’est Ambroise qui a parlé ainsi[^1] ; et, malgré tes calomnies, Ambroise n’était point un manichéen. Cyprien a dit que, par leur naissance première, les enfants contractent la souillure de la mort antique[[158]](#footnote-482); malgré tes calomnies, Cyprien n’était point manichéen. Hilaire a dit que tous les hommes ont péché en Adam seul; malgré tes calomnies, Hilaire n’était point un disciple de Manès. Tes calomnies ne réussiront point à prouver que l’Eglise dans le sein de laquelle ces docteurs avaient appris cette doctrine., était une Eglise manichéenne; cette Eglise au contraire était catholique, aujourd’hui encore elle continue de mériter ce titre, et voilà précisément pourquoi elle n’a pu vous conserver dans son sein, vous dont les pensées et les discours sont contraires à cette doctrine; et pour demeurer elle-même catholique, elle a protégé par votre condamnation la faiblesse de ses petits enfants.

1. Rom. V, 16.
2. Liv.VII sur saint Luc, XV, 24.
3. Epît. LXIV, à Fidus.

### 165.

Jul. « Etant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui aussi nous entrons dans cette grâce en laquelle nous sommes établis, et par suite de laquelle nous nous glorifions dans l’espérance de la gloire de Dieu[^3] ». Vous, dit-il, qui voyez que la justification vous a été conférée par la rémission de vos péchés, vivez dans une concorde que rien ne puisse altérer; et, sans aucun sentiment de jalousie, louez les dons du Médiateur , dont la munificence vous a ouvert l’entrée de cette grâce ; du Médiateur qui a rendu à la liberté et qui a fait échapper à la vengeance ceux que la justice déclarait coupables, et qui l’étaient réellement, non point par un effet de leur nature, mais par suite des actes qu’ils avaient commis volontairement; du Médiateur enfin qui nous a accordé, à nous dont la seule attente était celle des supplices éternels, de pouvoir nous glorifier aujourd’hui dans l’espérance de la gloire de Dieu.

Aug. Cette justification n’est point conférée parla seule rémission des péchés, si ce n’est dans vos discours. Quand Dieu justifie l’impie, non-seulement il lui pardonne le mal qu’il a fait, mais il lui donne en même temps la charité, afin que celui-ci cesse de faire le mal et qu’il accomplisse le bien par le Saint-Esprit dont l’Apôtre implorait l’assistance continuelle pour ceux à qui il disait: « Nous adressons des prières à Dieu, afin que vous ne fassiez aucun mal[^1] ». C’est contre cette grâce que vous dirigez vos efforts violents; et cela, non pas afin de défendre par vos discours le libre arbitre de la volonté, mais afin que ce libre arbitre devienne la triste victime de votre présomption.

1. Rom. V, 1, 2.
2. II Cor. XIII, 7.

### 166.

Jul. Mais afin de montrer d’une manière encore plus explicite les conséquences heureuses de cette doctrine et la sécurité avec laquelle on doit l’embrasser, l’Apôtre énumère ensuite les bienfaits que cette philosophie chrétienne apporte aux fidèles : « Outre cela, nous nous glorifions encore dans les tribulations qui nous accablent; sachant que la tribulation produit la patience, que la patience produit la pureté, et la pureté, l’espérance ; or , l’espérance ne confond point, parce que la charité de Dieu est répandue dans nos coeurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné[[159]](#footnote-485) ». En d’autres termes, non-seulement ces bienfaits nous ont permis de nous réjouir parfois du prix inestimable des dons qui nous sont conférés; mais dès aujourd’hui même, au milieu des angoisses qui nous torturent comme un feu dévorant, la seule possession de la vertu nous procure une force merveilleuse ; nous nous rions de la fureur de nos persécuteurs; à nos yeux la cruauté des impies doit servir à nous instruire dans la pratique de la patience plutôt qu’à troubler notre joie; et ainsi non-seulement nous évitons le péché à cause de la récompense qui nous attend, mais nous estimons que cette fuite du péché est elle-même une récompense.

Aug. Si c’est une récompense de ne point commettre le péché, par qui cette récompense est-elle donnée? Tu ne diras pas, sans doute, que l’homme se la donne à lui-même; quoique les principes de votre abominable hérésie t’obligent à accepter cette conséquence. Or, si c’est Dieu qui donne à l’homme cette récompense, de ne point commettre le péché; il me semble que le mot don devrait être employé ici plutôt que le mot récompense, afin de ne pas laisser croire que l’homme a mérité d’une manière quelconque d’éviter ainsi le péché; car Pélage lui-même a condamné ceux qui enseignent que la grâce de Dieu nous est donnée par suite de nos mérites. Mais toi-même tu as dit tout à l’heure comment ce don, en d’autres termes, ce pouvoir d’éviter le péché, est accordé à l’homme, quand tu as cité ces paroles de l’Apôtre : « La charité de Dieu est répandue dans nos coeurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné ». D’où il suit que, suivant les principes de la philosophie chrétienne, le pouvoir de nous glorifier dans nos tribulations ne vient pas de nous. mêmes; c’est, au contraire, un pouvoir que nous avons reçu : et voilà pourquoi il est dit à celui qui se glorifie de ses propres mérites, comme s’il n’en était redevable qu’à lui. même : « Qu’as-tu que tu n’aies reçu? Et si tu l’as reçu, pourquoi t’en glorifier comme si tu ne l’avais point reçu[^1]? » Ainsi donc, nous nous glorifions, non point comme si nous n’étions pas redevables à un autre de nos mérites; mais nous nous glorifions en celui de qui nous les avons reçus, et tout homme qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur[^3], Voilà la nature de la grâce telle qu’elle est enseignée par la foi catholique : pourquoi, dites-moi, opposer à cette doctrine vos principes erronés, puisque la vérité vous arrache à vous-mêmes des aveux qui sont la réfutation de ces principes?

1. Rom. V, 3-5.
2. I Cor. IV, 7.
3. Id. I, 31.

### 167.

Jul. Ensuite, lorsque nous voyons; sous les deux testaments, l’accomplissement des promesses qui ont été faites,. nous regardons comme de vaines futilités tous les biens et tous les maux, sans exception, de la vie présente, parce que l’immensité infinie de la charité de Dieu à notre égard est à nos yeux un gage assuré de la fidélité avec laquelle il remplira ses engagements. Notre espérance ne sera point confondue, et notre attente des biens éternels ne sera pas une amère déception, puisque nous possédons un gage de notre bonheur futur dans la charité de Dieu qui a été répandue dans nos coeurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné ; en d’autres termes, puisque Dieu, en nous communiquant les dons du Saint-Esprit, nous a donné autant de preuves de son amour pour le genre humain.

Aug. Tu ne veux pas compter parmi ces dons le pouvoir même d’éviter le péché ; mais, plaçant ta confiance dans tes propres forces, tu prétends te donner à toi-même ce pouvoir. Ne te mets pas en colère, je te prie : « Maudit soit quiconque place son espérance dans un homme[^1] ».

1. Jérém. XVII, 5.

### 168.

Jul. Il accomplira donc fidèlement toutes les promesses qu’il a faites aux fidèles.

Aug. Il accomplira précisément celle par laquelle il s’est engagé à les rendre fidèles; car il a promis à Abraham que les Gentils viendraient à la foi, et un fidèle d’un grand mérite s’exprime en ces termes : « C’est par un bienfait gratuit de la miséricorde divine que je suis devenu fidèle[[160]](#footnote-488) ».

1. I Cor. VII, 25.

### 169.

Jul. Car, puisqu’ « il n’a pas épargné son propre Fils, mais qu’il l’a livré pour nous tous », et que nous avons été ainsi, consacrés en lui par l’opération du Saint-Esprit; sans aucun doute, « il nous a donné toutes choses avec lui[^3]». « Pourquoi, en effet, lorsque nous étions encore faibles et languissants, le Christ est-il mort, au temps a marqué, pour les impies[[161]](#footnote-490) ? »

Aug. Tu cites des témoignages divins qui sont la réfutation et la ruine de votre erreur. Saint Paul, en effet, ne dit pas : Le Christ est mort même pour les impies; mais il dit simplement : « Le Christ est mort pour les impies ». Or, comme tu l’as confessé toi-même ailleurs, le Christ est mort même pour les enfants ; et cependant, par une impudence tout à fait incompréhensible pour moi, tu nies que l’impiété du premier homme leur ait été transmise avec son sang. Comment donc ont-ils part aux bienfaits de celui qui « est mort pour les impies? »

1. Rom. VIII, 32.
2. Id. V, 6.

### 170.

Jul. « Certes, à peine quelqu’un a voudrait-il mourir pour un juste : car il est extrêmement rare que quelqu’un ait le courage de mourir pour un homme de bien. Dieu témoigne donc ici son amour pour nous ; car, si le Christ est mort pour nous lorsque nous étions encore pécheurs, maintenant que nous sommes justifiés par son a sang, nous serons, à bien plus forte raison, délivrés par lui de la colère. Si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils; à bien plus forte raison nous serons, après notre réconciliation, sauvés par sa vie. Mais outre cela, nous nous glorifions en Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ, par qui maintenant nous avons obtenu cette réconciliation[^1] ». Saint Paul montre ici avec quelle miséricorde inépuisable le Christ a accompli toutes ses actions, puisqu’il a daigné mourir pour des hommes qui ne méritaient absolument aucune faveur.

Aug. Tu apportes ici dans ton langage une modération et une réserve telles que l’on croirait volontiers que, suivant toi, Jésus-Christ est mort même pour les enfants; vous nous accordez en effet que ceux-là mêmes n’ont mérité aucune récompense, qui, de votre propre aveu , n’ont accompli aucune bonne action ; mais ce langage n’est point celui de l’Apôtre, puisqu’il a dit que Jésus-Christ est mort pour des impies et pour des pécheurs. C’est donc inutilement que tu as cru devoir apporter des limites à la miséricorde immense du Christ ; car il est mort pour des hommes qui méritaient d’être châtiés. Vous amoindrissez pour les enfants ce bienfait incomparable que le Sauveur nous a accordé, quand vous déclarez qu’ils sont dans la voie du salut ; le Sauveur dit en effet : « Ceux qui se portent bien n’ont pas besoin de médecin[[162]](#footnote-492) » ; les enfants n’ont donc pas besoin du Christ, puisque, suivant vous, il n’est pas Jésus à leur égard : car il est hors de doute que le Christ est Jésus à l’égard de ceux-là seulement qui ont besoin de lui. Mais retirez-vous, docteurs inhumains: les enfants ont besoin du Christ. Il les sauve donc, eux aussi, de leurs péchés, et c’est précisément pour cela qu’il a reçu le nom de Jésus, sui. vaut cette parole de l’ange : « Tu lui donneras le nom de Jésus; car il sauvera son peuple des péchés dont celui-ci est coupable[^3] ».

1. Rom. V, 7, etc.
2. Matt. IX, 12.
3. Id. I, 21.

### 171.

Jul. Car, entraînés par des passions criminelles, ils avaient foulé aux pieds la raison et la loi, et ils avaient cédé aux désirs coupables de leur coeur, malgré les reproches de leur propre conscience dont le poids aurait dû les accabler et les retenir. Mais il était constant aussi que plusieurs prophètes s’étaient acquis une gloire éclatante en méprisant la mort pour l’amour de la justice ; il était constant qu’un grand nombre d’hommes avaient couru, sans hésiter un seul instant, au-devant du trépas , pour défendre divers intérêts d’un ordre supérieur et pour maintenir dans tout son éclat l’honneur de la dignité dont ils étaient revêtus; aussi, de peur que la vertu incomparable de Jésus-Christ ne parût inférieure à celle dont les uns et les autres nous offraient des exemples, saint Paul entreprend de montrer que la charité et la constance du Sauveur brillent d’une splendeur unique, et il ajoute : Je reconnais, moi aussi, quoique ce soit un fait rare, quoique ce soit un fait presque inouï, je reconnais que plusieurs hommes ont consenti à souffrir la mort pour la cause de la justice et du bien; mais la sublimité du motif qui les faisait agir, l’excellence de la cause dont ils prenaient héroïquement la défense, adoucissait pour eux la douleur des tortures : Jésus-Christ, au contraire ne trouvait rien qui pût mériter son amour dans la volonté dépravée des impies, et cependant il n’a pas refusé de sacrifier sa vie même pour ces hommes qui avaient ainsi dégradé leur dignité première en suivant les penchants coupables de leur coeur : il est donc manifeste que la vertu de Jésus-Christ est supérieure à celle de tous ces hommes; car si un petit nombre d’entre eux ont souffert autant que lui, il n’en est pas un seul qui ait souffert pour une cause semblable. Ne désespérons donc jamais de sa munificence inépuisable; s’il est mort pour nous lorsque nous étions encore pécheurs, à plus forte raison, maintenant que nous avons été justifiés par son sang, nous serons par sa médiation sauvés de la colère.

Aug. Cessez donc d’exclure les petits enfants du nombre des pécheurs, puisque vous confessez que Jésus-Christ est mort aussi pour eux.

### 172.

Jul. Et après que nous avons mérité d’être réconciliés avec Dieu, ou plutôt après que le Sauveur nous a mérité cette réconciliation, nous devons nourrir notre âme de la pensée des joies éternelles et espérer non-seulement d’être sauvés, mais même de parvenir à la gloire.

Aug. Considère attentivement, je te prie, le langage de saint Paul ; comment a-t-il été amené à parler du premier homme? Il traitait de la réconciliation que tu reconnais toi-même avoir été accomplie par la médiation de Jésus-Christ et qui a mis fin à l’inimitié qui existait entre Dieu et nous. Voici ses expressions : « Etant donc justifiés par la foi, ayons la paix avec Dieu, par Notre-Seigneur Jésus-Christ». Et un peu plus loin : « Si Jésus-Christ, lorsque nous étions encore faibles et languissants, est mort, au temps marqué, pour les impies » . Puis, après quelques autres paroles : « Dieu », dit-il, « a témoigné son amour à notre égard en ce que, dans le temps où nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ est mort pour nous ; à plus forte raison , maintenant que nous sommes justifiés par son sang, nous serons sauvés par lui de la colère ». Considère encore avec attention ces autres paroles : « Si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous a avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils; à plus forte raison, notre réconciliation une fois accomplie, serons-nous sauvés par sa vie ». Après avoir affirmé tant de fois l’existence de cette réconciliation, il en parle encore en dernier lieu en ces termes : « Jésus-Christ par qui maintenant nous avons obtenu notre réconciliation » ; et il ajoute ensuite : « C’est pourquoi, de même que le péché est entré dans le monde par un seul homme[^1] ». Ainsi, de même que l’inimitié a subsisté par suite d’une action de cet homme seul, de même aussi la réconciliation a été accomplie par Jésus-Christ seul. Quiconque prétend que les enfants sont exempts du péché qui a été la source de cette inimitié, nie par là même qu’ils aient part à cette réconciliation pour laquelle Jésus-Christ a pris le titre de médiateur; et par une conséquence nécessaire il les exclut aussi de la justification qui s’opère par le sang de Jésus-Christ ; par ce sang à l’effusion duquel le Sauveur, au moment où il invita les hommes à le prendre comme breuvage, n’attribua point d’autre cause que la rémission des péchés[[163]](#footnote-495). D’où il suit logiquement, que la mort de Jésus-Christ ne procure aucun avantage réel aux petits enfants qui ne sont point coupables de péché: car, nous avons été, par cette mort, réconciliés avec Dieu, lorsque nous étions ses ennemis; et, suivant vous, les enfants n’ont jamais été les ennemis de Dieu. Pour que cette réconciliation s’accomplit, nous avons dû mourir au péché qui avait été la cause de cette inimitié; et, suivant les expressions du même Apôtre, pour mourir ainsi au péché, « nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort ». Ces paroles sont, dans l’épître de saint Paul, la réponse à cette question qu’il vient de poser immédiatement auparavant: « Si nous sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ? » Afin de montrer que nous sommes morts au péché, il répond aussitôt : « Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort[^3] ? » Où est votre indépendance et votre courage ? Pourquoi craignez-,vous de dire ce que vous ne craignez pas de croire, savoir, que les enfants ne doivent pas être baptisés en Jésus-Christ, puisque, suivant vous , ils sont exempts de tout péché, et par là, même ils ne sauraient mourir au péché?

1. Rom. V, 1-12.
2. Matt. XXVI, 28.
3. Rom. VI, 2, 3.

### 173.

Jul. « C’est pourquoi., de même que le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et par le péché la mort ; de même aussi la mort a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[[164]](#footnote-497) ». Afin de réprimer l’orgueil des Juifs, qui prétendaient que le privilège de la sainteté avait été accordé à leur race avec celui de la loi, et qui regardaient par là- même les Gentils comme ayant un besoin plus pressant de recevoir le pardon de leurs péchés; l’Apôtre attaque la perversité de la conduite de l’homme, et il s’élève contre la multitude de ceux qui ont péché dans les siècles passés ; il veut que la puissance souveraine avec laquelle l’iniquité a régné sur ce monde ressorte du fait même de l’antiquité de son empire; il montre combien étaient multipliés les crimes que la grâce de Jésus-Christ avait effacés, et dans quel état d’assoupissement-ils avaient plongé l’humanité, alors que la dépravation des parents les transmettait aux enfants par la voie d’une imitation constante. C’est pour cela qu’il rappelle la mémoire du premier homme ; non pas que le péché eût, commencé par Adam, car il est certain que la femme fut coupable avant lui; mais parce que, en vertu de la dignité attachée à son sexe, la responsabilité du mauvais exemple retombait sur lui; par cet homme donc « le péché est entré, et par le péché la mort », celle sans doute dont les pécheurs sont menacés, en d’autres termes, la mort éternelle; «et ainsi », dit-il, « la mort a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché; ». Il montre clairement ici de quelle manière cette mort a été transmise à la postérité d’Adam; cette transmission est accomplie par voie d’imitation, et non point par voie de génération.

Aug. Tu as déjà reçu une réponse touchant la question de savoir pourquoi l’Apôtre, au lieu de parler de la femme par laquelle le péché a commencé d’exister, se borne à parler d’un seul homme; il s’exprimait ainsi, ou bien pour faire entendre que ces mots désignaient à la fois l’un et l’autre à cause de l’unité de chair qui existait entre eux, ou bien parce que, l’acte de la génération commençant dans la personne de l’homme, il voulait nous enseigner que le péché est entré dans le monde par cette même génération. Mais, puisque suivant vous, dont la poitrine recèle un coeur humain, la mort, qui est la compagne inséparable du péché, a été transmise à la postérité par voie d’imitation, et non point par voie de génération; pourquoi ne déclarez-vous pas hautement que les enfants ne doivent pas être baptisés en Jésus-Christ? Car, s’ils doivent recevoir ce baptême, tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ étant baptisés dans sa mort, il est manifeste que, eux aussi, ils meurent au péché: car, la raison que l’Apôtre a mise en avant pour établir que nous sommes morts au péché, c’est que nous avons été baptisés dans la mort de Jésus-Christ. Après avoir dit : « Si nous sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ? » il ajoute aussitôt, pour montrer que nous sommes morts au péché : « Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort? » Or, quiconque est exempt de péché, ne saurait par là même mourir au péché dans le baptême ;tout homme au contraire qui, en recevant le baptême, ne meurt pas au péché, n’est point baptisé dans la mort de Jésus-Christ; d’où il suit qu’il n’est point baptisé en Jésus-Christ. Pourquoi hésitez-vous encore ? Ouvrez librement vos enfers; qu’ils se rangent librement parmi vos disciples, ceux qui ne veulent pas que leurs enfants frappés de la mort du péché, soient rendus à la vie par le baptême.

1. Id. V, 12.

### 174.

Jul. Car , après avoir dit : « La mort a passé dans tous les hommes », saint Paul ajoute aussitôt : « En ce que tous ont commis le péché » ; ces mots, « en ce que tous ont commis le péché », ne signifient pas autre chose que ceci : Tous ont commis le péché; de même que ces paroles de David : « En quoi le jeune homme corrige-t-il sa conduite ? »

ne signifient pas autre chose que ceci : « Comment corrige-t-il sa conduite? » « En observant vos commandements[^1] ». Ainsi, ce en quoi il est dit que le jeune homme corrige sa conduite, c’est précisément ce par quoi il la corrige. Or, telle est précisément la forme de langage employée par l’Apôtre, quand il dit que la mort a été transmise (in quo) en ce que tous ont commis le péché par leur volonté personnelle ; dans sa pensée, les mots in quo ne doivent pas être regardés comme se rapportant, soit à Adam, soit au péché; il veut seulement désigner par là tous les hommes qui commettent le péché.

Aug. Ouvre les yeux; tous meurent en Adam, et si les enfants ne sont pas morts en lui, ils ne reçoivent pas non plus la vie en Jésus-Christ; pourquoi donc, par un acte de simulation criminelle, courez-vous présenter ces mêmes enfants au baptême de celui que nous adorons comme donnant la vie et comme procurant le salut dans ce sacrement, puisque, en criant qu’ils sont vivants et sains, vous vous opposez par là même à ce qu’ils soient vivifiés et guéris?

1. Ps. CXVIII, 9.

### 175.

Jul. D’autre part, le mot tous est souvent employé dans le sens de un grand nombre; nous en trouvons une multitude d’exemples dans l’Écriture; ainsi le Psalmiste dit : « Tous se sont écartés de leur voie, tous sont devenus coupables » ; et un peu plus loin il ajoute : « Ils dévorent mon peuple comme un morceau de pain[[165]](#footnote-500) » ; montrant ainsi que ce peuple n’était pas compris dans cette universalité représentée par lui comme occupée à faire le mal. Nous trouvons pareillement dans l’Évangile ce récit : « Et tout le peuple criait : Crucifie-le ! crucifie-le ![^3] » Et cependant , malgré la généralité de cette expression, elle ne s’applique nullement aux Apôtres, ni à Nicodème, ni aux saintes femmes. Saint Paul lui-même désignera tout à l’heure sous le nom de multitude ceux qu’il désigne ici comme étant l’universalité du genre humain.

Aug. Je t’ai déjà répondu à ce sujet que le mot tous peut, sans contradiction aucune, être interprété dans le sens de un grand nombre, parce que quand on parle de tous les hommes, il s’agit non pas d’un petit nombre, mais d’un grand nombre d’hommes. Et ce que tu as dit en citant ces paroles du Psalmiste: « Tous se sont écartés de leur voie, tous sont devenus coupables », est parfaitement vrai; le Psalmiste distingue les enfants des hommes qui tous se sont écartés de leur voie, des enfants de Dieu qui ne se sont pas égarés ainsi et qui sont dévorés par ceux-là : Dieu a jeté un regard sur les enfants des hommes, tous ceux-ci se sont écartés de leur voie; mais les enfants de Dieu ne sont pas compris dans ce nombre. Conséquemment, parmi tous ces enfants des hommes écartés de leur voie, se trouvait aussi tout ce peuple qui criait: « Crucifie-le ! crucifie-le ! » Mais ceux qui croyaient déjà en Jésus-Christ ne faisaient en aucune manière partie de ce peuple. Explique, si tu le peux, ces paroles qui sont inexplicables dans ton système : « Un seul est mort pour tous » ; et ose dire que tous ceux pour qui Jésus-Christ est mort , n’étaient pas eux. mêmes frappés de mort; quoique l’Apôtre t’oblige aussitôt à garder le silence et qu’il étouffe ta voix audacieuse, en montrant que la conséquence de cette maxime est celle-ci : « Donc tous sont morts ». Cesse de dénaturer ainsi le témoignage de l’Apôtre , cesse de donner à ses paroles une interprétation qui ne te permet pas d’entendre celles-ci : « Si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts[^1] ». La mort a passé avec le péché dans tous ces derniers, par celui en qui tous sont frappés de mort ; parmi eux se trouvent même les enfants, puisque Jésus-Christ est mort pour les enfants aussi ; et Jésus-Christ est mort pour tous, précisément parce que tous sont morts. Quelque raisonnement que tu cherches à établir, à quelque subterfuge que tu aies recours, quelques paroles de l’Apôtre que tu t’efforces de faire disparaître ou de dénaturer, tu ne réussis pas à prouver que les enfants n’ont pas été frappés de la mort qui est le châtiment du péché; car tu n’oses affirmer que Jésus-Christ n’est pas mort pour les enfants eux-mêmes.

1. Id. XIII, 3, 4.
2. Matt. XXVII, 23 ; Luc, XXIII, 21.
3. II Cor. V, 14, 15.

### 176.

Jul. Il est aisé maintenant devoir les conclusions que nous avons établies l’Apôtre a employé le mot tous dans le sens d’un très-grand nombre; et il dit que ce très. grand nombre d’hommes ont été frappés de mort, précisément parce qu’ils ont commis le péché par leur volonté personnelle. Son accusation n’a donc pas pour objet un péché d’origine, mais un péché commis par la volonté ; et en effet, ses paroles n’indiquent pas autre chose, si l’on considère attentivement le sens naturel et propre des mots. Car si, dans la croyance de saint Paul, le péché avait été transmis à la postérité par la voie de la génération, c’est-à-dire si le premier homme avait jeté comme un trait son péché sur ceux qui n’existaient pas au moment où il le commit, l’Apôtre mentirait quand il dit que tous ont péché.

Aug. Je pourrais te dire ici : Comment la postérité d’Adam a-t-elle suivi l’exemple donné par celui-ci au moment où il commit le péché, puisque cette postérité n’existant pas alors, elle ne fut pas témoin de l’acte peccamineux, elle n’entendit point les paroles qui furent prononcées, elle ne crut pas même au récit des témoins? Mais je laisse cette réponse : « Adam a existé, et nous avons tous existé en lui; Adam a péri, et tous ont péri en lui : c’est pourquoi tous meurent en lui[^1] ». Ecoute le langage tout à fait explicite de l’Apôtre; n’écoute pas ton propre verbiage tortueux à l’excès.

1. Ambr. Liv. VII sur saint Luc , XV, 24.

### 177.

Jul. Quand un homme seul accomplit une action, et que par là il trace la voie aux autres, il n’est pas vrai de dire que tous les autres ont accompli cette action conséquemment, ou bien le péché du premier homme a passé à sa postérité, et celte-ci n’a point péché elle-même; ou bien cette postérité a péché réellement, et, ce mot exprimant l’accomplissement même d’un acte peccamineux, le péché d’Adam n’a point été transmis à sa postérité, si ce n’est par voie d’imitation seulement.

Aug. Si un homme devient goutteux par suite de ses excès et qu’il transmette, comme il arrive souvent, son infirmité à ses enfants; ne dit-on pas avec raison que celle-ci a passé du père à sa postérité? que les enfants eux-mêmes se sont rendus goutteux dans la personne de leur père, parce que, au moment où ce dernier commettait ses excès, ils existaient déjà en lui ; et qu’ainsi le père et les enfants formaient encore un seul homme? Ces enfants donc se sont rendus sujets à cette infirmité, non point par un acte humain personnel, mais parce qu’ils formaient alors une partie du sang de leur père. Or, ce phénomène dont les maladies corporelles nous offrent parfois des exemples, l’Apôtre savait qu’il s’était produit par suite de ce péché aussi énorme qu’il est ancien, dont notre premier père fut l’unique auteur, et qui a flétri et dégradé la nature humaine tout entière, quand il disait dans un langage dont vous vous efforcez d’obscurcir la clarté tout à fait lumineuse : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; et ainsi (le péché) a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[^1] ». Il voulait par là exalter le mérite de la grâce de Jésus-Christ, en comparant les effets de celle-ci aux effets du péché, et en opposant le chef de la régénération au chef de la génération.

1. Rom. V, 12.

### 178.

Jul. Quant à la difficulté que tu as cru nous opposer, soit dans le livre auquel je réponds en ce moment, soit dans ceux que tu avais écrits à Marcellin, savoir que le péché a été transmis et lorsque, pour me servir de « tes expressions, tous les hommes étaient cet homme unique[^5] » ; elle disparaît facilement devant la lumière de la vérité, après avoir seulement excité le rire de tous les hommes tant soit peu instruits. Un tel argument, en effet, ne prouve pas autre chose que ton impiété; cette impiété, .dis-je, par laquelle tu crois, bien que cette doctrine sacrilège ait été condamnée autrefois dans la personne de Tertullien et de Manès, qu’il y a une transfusion des âmes comme il y a une transfusion des corps : cet enseignement est si abominable que, depuis que nous vous l’avons objecté dans la lettre envoyée par nous en Orient, tu t’es efforcé de t’en justifier et de nier qu’il soit de toi, dans les livres que tu as écrit dernièrement à Boniface. Voici en effet tes paroles : « Ils prétendent que nous confessons la transfusion des âmes ; je ne sais dans quel livre ils ont lu cet enseignement[^6] » ; tu affirmais ainsi que ta doctrine rie contient rien de semblable. Or, pour faire ressortir ton imposture de la comparaison même, de tes paroles, comment peux-tu dire que la doctrine de la transfusion des âmes, doctrine impie assurément , ne fait point partie de ton enseignement, puisque tu déclares que tous les hommes ont été cet homme unique? Si tu ne crois pas qu’une partie de l’âme soit attachée au sang transmis dans la génération; comment as-tu la hardiesse d’écrire que tous les hommes ont été Adam seul, puisque l’homme ne peut exister sans être âme et corps à la fois?

Aug. Tu penses que le mot homme ne saurait être employé pour désigner le corps seul de l’homme ; or, tu sais parfaitement que le Fils unique de Dieu lui-même, Jésus-Christ Notre-Seigneur, a été crucifié et enseveli sous Ponce-Pilate ; son Eglise tout entière le confesse ainsi qu’une multitude de sectes hérétiques, et en particulier la vôtre ; et cependant le corps seul de Jésus-Christ a été enseveli. On ne devrait donc pas, suivant toi, dire que Notre-Seigneur Jésus-Christ , Fils unique de Dieu, a été enseveli; car, en Jésus-Christ, Fils unique de Dieu, Notre-Seigneur, il n’y a pas seulement un corps, mais le Verbe de Dieu, une âme raisonnable et un corps à la fois ; on aurait dû au contraire, après ces paroles de la profession de foi : « A été crucifié sous Ponce-Pilate », ajouter celles-ci : et son corps a été enseveli. L’Ecriture elle-même, en parlant du premier homme dont il s’agit précisément ici, n’aurait pas dû dire : « Dieu forma l’homme de la poussière de la terre[^1] » ; car le corps seul de l’homme est composé de terre. Enfin, déclarez hautement que Dieu lui-même s’est trompé quand, menaçant l’homme de la mort, il lui a dit : « Tu es terre, et tu retourneras dans le sein de la terre[[166]](#footnote-504) » : tandis que, suivant tes principes, il aurait dû dire : Ton corps est terre, et il retournera dans le sein de la terre. Mais, « Adam a existé, et nous avons tous existé en lui[^3] » ; les docteurs catholiques ont reçu et enseigné avant nous cette doctrine, dans la sainte Eglise, conformément aux maximes des saintes Écritures : et voilà pourquoi j’ai dit : « Tous ont été celui-là seul »; comme en saint Matthieu[[167]](#footnote-505) il est dit que le premier homme et la première femme n’étaient plus deux, mais une seule chair. J’ai appliqué à mon tour ce langage à tous les enfants issus de cette chair, parce que, au moment où le premier péché. fut commis, tous les hommes étaient cet homme unique : alors, en effet, personne n’avait encore passé du corps d’un homme dans un sein maternel ; car la génération des enfants n’est pas autre chose que la transmission du sang d’un homme dans le sein d’une femme. De quelle manière donc et dans quelle mesure tous ceux qui sont nés d’Adam ’étaient-ils Adam seul? Les corps seuls étaient-ils renfermés dans cette unité de personne, ou bien les corps et les âmes à la fois? Je confesse que je l’ignore, et je ne rougis pas, comme vous, de reconnaître que je ne sais pas ce que j’ignore en effet : toutefois,ce que je sais parfaitement, c’est que l’Ecriture, parlant de tout homme,. s’exprime ainsi : « L’homme est devenu semblable à la vanité; ses jours passent comme une ombre[^7] » ; ailleurs encore , les mêmes livres saints ajoutent : « Cependant, tout homme vivant, quel qu’il soit, n’est que vanité[^8] »; or, la justice du Dieu Créateur ne permettrait pas qu’il en fût ainsi, si le péché originel n’existait pas.

1. Des Mérites et de la Rémission des péchés, liv. 1, n. 11.
2. Contre les deux Epîtres des Pélagiens, liv. III, n. 26.
3. Gen. II, 7.
4. Id. III, 19.
5. Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XV, 24.
6. Matt. XIX, 6.
7. Ps. CXLIII, 4.
8. Id. XXXVIII, 6.

### 179.

Jul. De plus, quand même tu parlerais ici de la chair seulement, la folie de ton interprétation ne serait pas pour cela excusable. Tu dis : « Tous les hommes ont été cet homme unique » ; or, au moment où Adam commit son péché, il y avait déjà, non pas une seule personne , mais, deux, Adam et son épouse; c’est de la substance de ces deux personnes, et non pas de leur faute, qu’a été engendré, suivant les lois établies par Dieu, le genre humain.

Aug. Je l’ai dit déjà, et je le répète encore ici : voici comment je me suis exprimé ; « Tous ont été cet homme unique », c’est-à-dire tous ceux qui devaient être formés du sang d’Adam, tous ceux qu’Adam devait engendrer. Celui donc qui a été le premier auteur de la génération, devait être aussi le principal auteur de la souillure originelle que contracteraient les enfants nés de ce couple. Celle à laquelle il s’unit ne conçut pas autre chose que ce qu’elle reçut de lui; son enfantement fut postérieur à la génération d’Adam, quoiqu’elle eût péché la première. Voilà pourquoi la sainte Ecriture dit que les enfants de Lévi existaient dans la personne d’Abraham leur père, et qu’ils don. aèrent en lui la dîme au prêtre Melchisédech[^3] : lis l’Epître aux Hébreux et réforme ton langage.

1. Hébr. VII, 5-10.

### 180.

Jul. Enfin la sainteté d’Abel, célébrée dans toutes les pages de l’Ecriture, atteste que le péché de ces parents ne nuisit en aucune manière à leur propre fils.

Aug. Pourquoi donc l’Apôtre n’a-t-il pas proposé à notre imitation ce même Abel qui fut le premier juste ? Pourquoi au contraire, parlant de deux hommes dont l’un serait la cause de notre condamnation et l’autre la cause de notre justification, a-t-il nommé Adam et Jésus-Christ ? Si Abel ne sentait pas dans ses membres une loi opposée à la loi de l’esprit[^1], et contre laquelle, en sa qualité de juste, il eût à lutter intérieurement; si sa chair ne convoitait pas contre l’esprit[[168]](#footnote-508), le péché de ses parents ne lui avait nui en aucune manière. Mais quiconque prétend que telle a été la condition d’Abel, doit enseigner aussi que la chair de ce dernier n’était pas une chair de péché ; or, sans aucun doute, le Seigneur Jésus-Christ n’aurait pas eu une chair semblable à la chair du péché, si la chair de tous les autres hommes n’avait pas été une chair de péché.

1. Rom. VII, 23.
2. Gal. V, 17.

### 181.

Jul. Caïn au contraire, envieux, parricide, engendré de la même nature, mais non pas inspiré par une volonté semblable, Caïn est en proie à des terreurs qui font le supplice de son âme. Ainsi l’Apôtre a dit que le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et par le péché la mort; et que de cette manière la mort a passé dans tous les hommes qui ont commis le péché ; mais, cette maxime, conforme à la doctrine catholique, ne saurait être d’aucun secours pour vous-mêmes.

Aug. L’Apôtre fait voir que la mort a passé avec le péché, quand il dit : « Et la mort a passé ainsi dans tous les hommes ». C’est pourquoi les enfants eux-mêmes sont arrachés à la puissance des ténèbres, au moment où ils reçoivent le baptême : autrement, comme nous l’avons déjà dit et comme nous sommes obligés de le répéter souvent, on fait à Dieu une injure grave quand on exorcise son image et qu’on fait sur elle des insufflations, si l’on n’a pas pour but de chasser, par ces exorcismes et par ces insufflations, le prince du monde[^3], afin que cette image devienne la demeure du Saint-Esprit. Quant au crime dont Caïn se rendit coupable, on ne doit pas en faire retomber la responsabilité sur l’origine dont Caïn était issu, puisqu’il commit ce crime volontairement.

1. Jean, XII, 31.

### 182.

Jul. Car, elle est conçue en des termes qui n’indiquent pas autre chose qu’un exemple donné primitivement, et des actes accomplis ensuite volontairement par des hommes qui imitent cet exemple.

Aug. Je te l’ai dit déjà : c’est donc le nom d’Abel, et non pas celui de Jésus-Christ, qui aurait dû être opposé à celui d’Adam.

### 183.

Jul. D’ailleurs, si l’Apôtre avait voulu nous représenter la procréation des enfants comme souillée parle péché, ou comme étant elle-même une source de péché, il aurait dit que le péché est entré, non point par un seul homme, mais par deux personnes.

Aug. Il a été répondu à cela. Tu ne dis rien de sérieux, et cependant tu ne cesses de parler, précisément parce que tu ne trouves rien à dire qui soit appuyé sur la raison.

### 184.

Jul. Il n’aurait pas dit non plus : « La mort a passé en ce que tous ont péché » ; mais, en ce que tous ont eu leur origine dans la volupté diabolique et dans la chair du premier homme et de la première femme ; et s’il avait parlé ainsi, il n’aurait pas donné un appui à votre doctrine, mais il aurait renversé toutes les maximes établies par lui-même. Conséquemment saint Paul accuse la volonté de ceux qui commettent le péché et l’exemple du péché qui leur a été donné ; et par là même vous avez à la fois contre vous le témoignage de la raison et le témoignage de l’Apôtre.

Aug. Donc il aurait dû citer comme ayant donné l’exemple de la justice, Abel qui fut le premier juste, de même que, suivant vous, il a cité Adam, le premier pécheur, comme ayant donné l’exemple du péché. Pourquoi nous-mêmes, en effet, nous lasserions-nous de te faire les mêmes réponses, puisque. tu n’as pas honte de nous opposer si souvent et si inutilement les mêmes objections ?

### 185.

Jul. « Le péché en effet a existé dans ce monde jusqu’à la loi ; mais le péché n’était pas imputé, puisque la loi n’existait pas; cependant la mort a régné depuis Adam jusqu’à Moïse, même sur ceux qui n’avaient point péché par une prévarication semblable à celle d’Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir[^1] ». Il distingue les différentes espèces de péchés par les dénominations diverses qu’il leur donne, afin de montrer que autre chose est le péché proprement dit, autre chose est la prévarication ; son but unique en cet endroit, c’est de faire voir que toute prévarication est un péché, mais que tout péché n’est pas une prévarication ; que le mot de « prévarication » ajoute encore à l’odieux qui s’attache au mot de péché, et que les transgresseurs d’un précepte positif doivent être regardés comme plus coupables que ceux qui pèchent sans avoir été instruits par aucune loi de ce genre et enfermant seulement les yeux aux lumières de la raison naturelle. Ainsi, avant la loi qui fut donnée par le ministère de Moïse, et écrite par lui; avant cette loi, dis-je, dont les prescriptions devaient servir de règle à toutes les actions del’homme, et dont il n’était pas permis au peuple qui vivait sous elle d’ignorer les préceptes ; pendant le temps qui s’écoula depuis Adam jusqu’à Moïse l’Apôtre accuse de péché, et non pas de prévarication, les mortels qui se rendaient coupables en cédant à leurs inclinations perverses, de quelque nature qu’elles fussent.

Aug. Quel est donc le sens de ces paroles : La mort a régné depuis Adam jusqu’à Moïse, « même sur ceux qui n’ont point péché par une prévarication semblable à celle d’Adam? » A quelques distinctions que vous ayez recours , il est incontestable que ces paroles de l’Apôtre sont contraires à votre doctrine. Car, si vous séparez ces mots : « Regnavit mors et in eos qui non peccaverunt : La mort a régné même sur ceux qui n’ont point péché » ; si vous séparez ces mots de ceux qui suivent, comment ce règne de la mort est-il juste, sinon à cause du péché originel? Et alors, comme si l’Apôtre se demandait à lui-même pourquoi la mort a régné même sur ceux qui n’ont point péché, il répond : « In similitudinem praevaricationis Adae : cause d’une prévarication semblable à celle d’Adam » ; c’est-à-dire, non pas à cause de leurs péchés personnels, mais parce que Adam prévaricateur a engendré des enfants semblables à lui ; ces paroles ont été ainsi interprétées même par des docteurs catholiques, qui ont vécu avant nous. En effet, quoique ce péché premier et unique, qui est entré dans le monde par un seul homme, soit commun à tous, et que l’Apôtre ait dit pour cette raison : « En qui tous ont péché » ; les enfants cependant ne sont coupables d’aucun péché personnel. Et voilà pourquoi saint Paul a pu dire avec vérité que ces enfants n’ont point péché ; mais que, suivant ses propres expressions, la mort a régné sur eux « à cause d’une prévarication semblable à celle d’Adam ». Si au contraire vous lisez ainsi ce passage : « La mort a régné depuis Adam jusqu’à Moïse, même sur ceux qui n’ont point péché par une prévarication semblable à celle d’Adam », c’est-à-dire, même sur ceux qui ont péché, il est vrai, mais qui n’ont point péché par une prévarication semblable à celle d’Adam ; personne, d’après vos propres maximes, ne se trouve dans cette condition, puisque vous prétendez que tous ceux qui ont péché ont péché par une prévarication semblable à celle d’Adam; en d’autres termes, qu’ils ont suivi son exemple. La tannière est donc fermée de part et d’autre au petit renard, il lui est impossible d’y entrer pour s’y cacher; ou bien, si déjà il y était caché, il ne saurait plus. en sortir pour prendre la fuite.

1. Rom. V, 13, 14.

### 186.

Jul. D’où. il suit que ceux à qui la loi n’a pas été donnée, ne doivent pas être regardés comme transgresseurs de préceptes; mais leur culpabilité n’en est pas moins incontestable, puisque, sans tenir compte des maximes de la raison, dont la lumière brille dans la conscience personnelle de chacun, ils ont foulé aux pieds les droits de la société humaine ou les lois de la pudeur; c’est pour. quoi il est dit qu’ils ont péché en imitant un autre homme, non pas cependant en transgressant la loi, puisque celle-ci n’était pas encore promulguée à cette époque. Le péché donc , et non pas la prévarication, a existé jusqu’à la loi ; depuis la loi, au contraire, non-seulement le péché, mais la prévarication même a existé. La mort , elle aussi, a régné; cette mort éternelle dont Dieu avait menacé expressément de frapper le premier homme, s’il commettait le péché. Cette mort, dis-je, qui est due au péché, cette mort qui est un châtiment, a régné avant la loi en ceux qui ont commis le péché, par exemple, dans les habitants de Sodome et dans ceux qui, au temps du déluge ou à différentes époques, ont péri d’une manière violente à cause de leurs iniquités, volontaires toutefois; elle a régné aussi depuis la loi, en ceux qu’elle a trouvés coupables de prévarication.

Aug. Suivant toi, la mort qui est un châtiment, c’est la mort éternelle seule ; mais si la mort, qui est la séparation de l’âme et du corps, n’est pas un châtiment, pourquoi est-elle un objet de frayeur pour la nature, pour cette nature que tu déclares n’être pas corrompue? Pourquoi l’enfant, dès qu’il commence un peu à sortir du premier âge, est-il déjà saisi d’effroi en pensant qu’il peut être tué? Pourquoi ne nous sentons-nous pas portés à la mort comme au sommeil, par une inclination naturelle? Pourquoi regarde-t-on comme de grands hommes ceux qui ne craignent pas la mort, et pourquoi ceux-ci sont-ils si rares? Pourquoi celui-là même qui déclarait avoir un désir ardent d’être dissous et réuni ensuite à Jésus-Christ[^1], pourquoi cependant ne veut-il pas être dépouillé, mais revêtu d’un vêtement nouveau, afin que ce qui est mortel en lui, soit absorbé par la vie[[169]](#footnote-515)? Pourquoi a-t-il été dit à Pierre, au sujet précisément de sa fin glorieuse : « Un autre te ceindra et, te conduira là où tu ne veux pas[^3]? » Si donc c’est en vain que l’on craint la mort, cette crainte elle-même est déjà un châtiment ; mais si, de plus, l’âme éprouve une répugnance naturelle à être séparée du corps, la mort, elle aussi, est un châtiment, quoique, avec le secours de la grâce divine, nous puissions en faire un bon usage.

1. Philipp. I, 23.
2. II Cor. V, 4.
3. Jean , XXI, 18.

### 187.

Jul. Car, au tribunal de cette justice qui impute uniquement les péchés dont on a été libre de s’abstenir, ceux qui ont péché sans la loi seront jugés sans la loi, et ceux qui ont péché sous la loi seront jugés par la loi[[170]](#footnote-517). Quand l’Apôtre dit : « Mais la mort a régné depuis Adam jusqu’à Moïse sur ceux mêmes qui n’ont point poché par une prévarication semblable à celle d’Adam » ; il fait voir clairement quelle est sa pensée; en d’autres termes, il montre que les Juifs commettant le péché sous la loi, se sont rendus coupables d’une prévarication semblable à celle d’Adam, parce que le premier homme, lui aussi, avait reçu la loi, non pas écrite, il est vrai, mais verbale , de ne point, goûter les fruits de l’arbre (Dieu voulant par là éprouver son obéissance) ; et en mangeant un de ces fruits, malgré la défense qui lui en avait été faite, il commit le crime de prévarication. Ainsi, même après la promulgation de la loi par le ministère de Moïse, le peuple commettant le péché est convaincu de s’être rendu coupable d’une prévarication semblable à celle d’Adam; parce que, comme le premier homme, en commettant le péché il transgressait une loi; au contraire, pendant le temps qui s’écoula entre les deux lois, entre la première qui fut promulguée, non pas écrite, et la seconde qui fut à la fois promulguée et écrite, ceux qui commirent le péché ne sont pas déclarés exempts de péché, mais aussi ils ne sont pas représentés comme s’étant rendus coupables d’une prévarication semblable à celle d’Adam, puisqu’ils n’avaient reçu aucune loi.

Aug. En niant que certains hommes se soient rendus coupables d’une prévarication semblable à celle d’Adam, tu prouves contre toi-même que ceux qui ont péché sans la loi ne sont pas devenus coupables par suite de l’exemple du premier homme; ce n’est donc point par voie d’imitation, mais par la voie de la génération, que la mort a passé dans tous les hommes à la suite du péché. Car, si, pendant le laps de temps immense qui s’est écoulé avant la loi, il y avait eu interruption du règne de la mort qui est entrée dans le monde par le péché du premier homme; et que celle-ci eût commencé à régner de nouveau au moment où les Juifs commencèrent à devenir transgresseurs de la loi ; de telle sorte quelle n’eût jamais frappé que ceux qui étaient coupables d’une prévarication semblable à celle d’Adam; l’Apôtre ne dirait pas, en parlant de cette mort, qu’ elle est entrée par un seul homme, et qu’elle « a passé par tous les hommes ». En effet, je ne dis pas à quel ignorant, mais à quel insensé persuaderez-vous que la mort est entrée par un seul homme et qu’elle a passé par tous les hommes; puisque, suivant vous, une multitude de nations et de siècles n’ont pas été soumis à l’empire de la mort ; que cet empire a été établi seulement sur ceux qui avaient reçu la loi; que tous les autres ont été épargnés; et que, suivant vous pareillement, la mort a régné sur ceux mêmes qui ont péché, non point par une prévarication semblable à celte d’Adam, mais sans aucune prévarication, parce qu’ils péchaient sans aucune loi positive? Il vous est absolument impossible de rendre votre doctrine acceptable, si ce n’est en revenant à la foi catholique, à cette foi qui oppose au premier homme, chef de la génération, le second homme, chef de la régénération.

1. Rom. II, 12.

### 188.

Jul. Ce même Adam est appelé la figure de celui qui devait venir, c’est-à-dire de Jésus-Christ; mais on doit entendre ce mot de figure dans un sens d’opposition, et considérer le premier comme le modèle des pécheurs, et le second comme le modèle des justes. L’incarnation de Jésus-Christ offrit aux regards du monde le modèle de la justice, non pas le premier, mais le plus parfait modèle; car, même avant que le Verbe se fît chair, grâce à la foi qu’ils avaient en Dieu, les Prophètes et un, grand nombre d’autres saints pratiquèrent des vertus éclatantes; mais quand la plénitude des temps fut accomplie, le type achevé de la justice brilla dans la personne de Jésus-Christ, et Celui qui avait été annoncé comme devant être le père du siècle futur, resplendit, en sa qualité de rémunérateur des saints qui avaient vécu avant lui et de ceux qui devaient venir après lui, dans tout l’éclat d’une gloire à laquelle nulle autre ne saurait être comparée……

Aug. Nous reconnaissons ici votre hérésie Pélage a enseigné que les anciens n’ont pas vécu dans la justice par suite de la foi qu’ils avaient en l’incarnation de Jésus-Christ; sous prétexte que celui-ci n’était pas encore venu dans la chair . tandis que assurément ils n’auraient pas- annoncé cette incarnation future, s’ils n’y avaient pas cru les premiers. Mais vous avez été amenés à enseigner cette absurdité, quand vous avez soutenu que la justice a pu exister par les seules forces de la nature et avec le secours de la loi ; or, si la justice a pu exister de l’une ou l’autre de ces deux manières, il s’ensuit que Jésus-Christ est mort inutilement:

### 189.

Jul. De même aussi, et dans un sens opposé, Adam est appelé le modèle du péché, non pas le premier, mais le plus achevé de tous les modèles.

Aug. Pourquoi donc est-il, non pas le premier, mais le plus achevé de tous les modèles? Car, tu ne nies pas que, en sa qualité de père du genre humain, Adam ait été le; premier modèle du péché ; et aucune raison ne t’autorise à déclarer qu’il a été le plus achevé de tous les modèles, si tu ne reconnais qu’il a péché d’une manière d’autant plus grave qu’il lui était plus facile de ne point pécher, alors que sa nature n’était point corrompue et que la loi du péché ne luttait pas encore dans ses membres contre la loi de l’esprit; cette corruption et ces luttes sont un châtiment auquel tout homme est assujetti en naissant ; en naissant, dis-je, pour périr éternellement, s’il ne reçoit une seconde nais sauce; et dans un état de perdition, s’il n’est cherché et trouvé par celui qui est venu chercher ce qui était perdu[^1].

1. Luc, XIX, 10.

### 190.

Jul. Je dis qu’Adam a été le plus achevé de tous les modèles, non point que je refuse de reconnaître que le démon a été plus coupable; mais :parce que, comme il s’agissait de savoir de quelle manière le péché est entré dans ce monde, l’Apôtre s’est exprimé d’une manière plus convenable, en parlant d’un homme sur qui plusieurs générations avaient arrêté leurs regards, que s’il avait parlé d’un être dont la nature est aérienne. Il était certain cependant que la femme avait péché la première, même parmi les créatures humaines; mais, parce que, en toute autre chose, l’autorité du père est plus efficace et plus imposante, saint, Paul a cité comme ayant donné le premier exemple de péché, non pas celle qui se rendait coupable la première, mais celui que la noblesse et la supériorité de son sexe nous montre comme ayant dû, plus que tout autre, servir de modèle. Tu vois combien l’enchaînement de cette interprétation prouve qu’elle est conforme à la vérité.

Aug. La preuve que l’Apôtre n’a pas opposé une imitation à une autre imitation, mais bien la régénération à la génération, c’est le titre même de modèle qu’il donne à Jésus-Christ et l’opposition qu’il établit entre celui-ci et Adam, entré l’homme second et l’homme premier. Si donc ceux qui reçoivent une naissance nouvelle ne participent pas à la justice de Jésus-Christ, ceux qui naissent pour la première fois ne participent pas non plus au péché d’Adam; et alors Jésus-Christ n’est pas un modèle opposé au premier homme; mais ce titre appartient réellement à Jésus-Christ; et, de même que ceux qui reçoivent une naissance nouvelle entrent en participation de la justice de Jésus-Christ, même les enfants, quoiqu’ils n’aient pas: encore le pou. voir de pratiquer la justice; de même aussi, et sans aucun. doute, ils sont nés ou ils naissent coupables dû péché d’Adam, quoiqu’ils soient encore incapables de commettre le péché par eux-mêmes. Reconnais à Jésus-Christ le titre de modèle et cesse- toi-même de donner l’exemple de la contradiction la plus odieuse.

### 191.

Jul. Considère maintenant combien ton interprétation est contraire, non-seulement aux autres paroles de ce passage, mais en particulier à celles où l’Apôtre déclare que la mort a régné même sur ceux qui «n’ont point péché par une prévarication semblable à celle d’Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir ». En effet, si, comme tu le penses, l’Apôtre avait parlé d’un péché naturel, quand il écrivait ces mots : in quo omnes peccaverunt (en qui ou en ce que tous ont péché) ; quels seraient donc ceux qu’il déclare aussitôt être exempts, non-seulement de la prévarication d’Adam, mais même de toute faute semblable à la faute du premier homme ?

Aug. Tu interprètes ainsi ces paroles, mais tu ne les comprends en aucune manière; l’Apôtre explique comment la mort a pu régner sur ceux mêmes qui n’ont point péché, quand il ajoute : « Par une prévarication a semblable à celle d’Adam » ; en d’autres termes, il montre que la mort a régné sur ceux mêmes qui n’ont point péché, par la raison qu’ils ont contracté une souillure qui ressemble en quelque chose à- la prévarication d’Adam. Car notre naissance nous revêt du premier homme, comme notre régénération nous revêt de Jésus-Christ.

### 192.

Jul. « La mort », dit-il, « a régné même sur ceux qui n’ont point péché par une prévarication semblable à celle d’Adam » ;tu vois qu’il a établi une distinction tout à fait manifeste entre ceux qui s’étaient égarés de la même manière qu’Adam et ceux qui s’étaient égarés d’une manière différente.

Aug. S’ils s’étaient égarés d’une manière différente, comment donc avaient-ils pu être ses imitateurs ? Oppose la régénération à la génération , non pas une imitation à une autre imitation; tu comprendras alors en quel sens l’Apôtre de la vérité a dit que le premier homme est la figure de celui qui devait venir, et tu renonceras à la doctrine inventée par Pélage, l’auteur de votre hérésie.

### 193.

Jul. Or, cette distinction né saurait plus être établie, dès qu’on suppose l’existence d’un péché naturel ; car, si ce péché existait réellement, il imprimerait là même souillure à tous les hommes sans exception .personne donc ne serait exempt de ce mal, et on ne trouverait pas un seul homme dont on pût dire avec vérité qu’il n’aurait pas commis un péché semblable à celui-là, puisque en réalité il aurait été commis par tous.

Aug. Ce que tu proclames ici, en t’inspirant de quelque souvenir, est conforme à la vérité et contraire à votre propre doctrine; le péché originel a imprimé la même souillure à tous les hommes sans exception; personne ne serait exempt de ce mal, si la grâce divine ne venait nous en délivrer par les mérites de Jésus-Christ. La mort a exercé son règne sur ceux mêmes qui n’ont point péché; en d’autres termes, sur ceux qui n’ont commis aucun péché personnel ; et ceux-ci méritaient ce châtiment, parce qu’ils étaient coupables d’une prévarication semblable à celle d’Adam, lequel est la figure, de celui qui devait venir, c’est-à-dire de Jésus-Christ. Car, de même que notre naissance nous revêt du premier homme, notre régénération nous revêt du second homme.

### 194.

Jul. L’Apôtre conclut en déclarant que les uns ont commis le péché comme Adam, tandis que les autres n’ont pas même subi les premières atteintes d’une flétrissure semblable à celle de la prévarication ancienne; il est donc tout à fait manifeste que les crimes doivent être attribués à la conduite de l’homme et non pas au sang dont il a été formé. Et pour résumer en quelques mots cette discussion, l’Apôtre dit que le péché est entré par un seul homme ; la raison démontre que ces paroles s’appliquent uniquement à des actes d’imitation, et non point à la génération, puisque celle-ci est l’oeuvre de deux personnes.

Aug. Ta plume reproduit sans cesse les mêmes discours, mais aussi sans jamais rien écrire de sérieux; tu ne vois pas que s’il s’agissait en cet endroit d’un péché d’imitation commis par le genre humain, l’Apôtre dirait que le péché est entré dans le monde par une seule plutôt que par un seul; car, non-seulement Eve a commis le péché la première, mais Adam commettant le même péché, ne fit qu’imiter son épouse. Saint Paul voulait donc parler de là génération; et non point d’une imitation de ce genre, quand il disait : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme »; ou bien, parce nombre singulier, il désignait à la fois le premier homme et la première femme, conformément à ces paroles . « Ils ne sont plus deux[^1] » ; ou bien il citait de préférence celui qui a la première part dans l’acte de la génération, celui dont le sang vient d’abord se mêler au sang de la femme. Nous avons déjà bien des fois donné ces explications; mais nous ne cesserons pas d’opposer à tes répétitions nos propres répétitions ; seulement nous ménagerons les nôtres autant que possible.

1. Matt. XIX, 6.

### 195.

Jul. Saint Paul continue en ces termes : « Et ainsi la mort a passé dans tous les hommes ».

Aug. Qu’eu-ce à dire : « Et la mort a passé ainsi », sinon : la mort a passé de la même manière qu’elle est entrée, c’est-à-dire,- avec le péché ou par le péché?

### 196.

Jul. Il s’est exprimé d’une manière tout à fait explicite, afin que personne ne crût que le péché a passé de la même manière; afin de montrer aussi que la mort, qui est le châtiment infligé par la justice suprême, frappe uniquement les pécheurs en qui cette justice trouve un sujet de condamnation légitime, par suite des actes mauvais qu’ils ont accomplis volontairement. Il prouve donc que ce n’est point la nature, mais la volonté humaine qui doit être accusée.

Aug. Tes efforts persévérants et sans cesse renouvelés pour trouver un appui à ta doctrine, sont absolument impuissants. Considère Adam et Jésus-Christ; le premier est la figure de celui qui devait venir; or, il n’y a pas un rapport d’opposition entre Jésus-Christ et Adam, si Adam ne nous transmet pas son péché au moment de notre naissance comme Jésus-Christ transmet sa justice aux enfants au moment où ils sont régénérés.

### 197.

Jul. Il ajoute que la mort a régné « en ce que tous ont péché » ; ces expressions désignent, non pas la perte d’un enfant qui vient au monde, mais les actes d’un homme qui agit par lui-même. Preuve manifeste qu’il dirige son accusation contre les actions coupables et qu’il ne flétrit pas l’innocence.

Aug. Tous ont péché en celui en qui tous meurent;.et celui-là est la figure, par opposition, de celui en qui tous reçoivent la vie. Or, « de même que tous meurent en Adam, « tous revivront aussi en Jésus-Christ[^1] ». Saint Paul s’exprime ainsi, parce que, comme personne ne va à la mort si ce n’est par suite d’un fait personnel en Adam ; de même aussi personne ne renaît à la vie si ce n’est par suite des mérites de Jésus-Christ. O homme incapable de rien dire, si du moins tu pouvais garder le silence !

1. I Cor. XV, 22.

### 198.

Jul. II ajoute après cela que le péché a régné jusqu’à la loi, montrant ainsi que le règne du péché a cessé dès que la loi a été promulguée.

Aug. Si le règne du péché a cessé par le fait seul que la loi a été promulguée, il s’en. suit que la justice s’acquiert par la loi. « Si la justice s’acquiert par la loi, c’est donc en vain que Jésus-Christ est mort[^1] ». Ces paroles sont de l’Apôtre, et non pas de moi. Désormais déclarez-vous ouvertement, ô ennemis de la croix de Jésus-Christ. Pourquoi craignez-vous le grand peuple de Jésus-Christ puisque vous ne craignez pas le grand jugement de ce même Jésus-Christ? Enseignez ouvertement que nous pourrions être justifiés par les seules forces de la nature, avec la secours de la loi seule ; que Jésus-Christ est mort en vain. Mais parce que vous redoutez le jugement de la multitude chrétienne, vous avez recours à une explication pélagienne, et quand on vous demande pourquoi Jésus Christ est mort, puisque la nature ou la loi suffit pour nous rendre justes, vous répondez : C’est afin que cette même justification s’accomplisse plus facilement ; comme si nous pouvions, quoique avec plus de difficulté, parvenir à la justice par les seules forces de la nature ou avec le secours de la loi seule. O Jésus-Christ, répondez, triomphez de ces contradicteurs et réduisez-les au silence ; criez-leur: « Sans moi vous ne pouvez rien faire » ; apprenez-leur à se taire, à ceux qui crient : Même sans vous nous pourrions, quoique avec plus de difficultés, faire quelque chose : ou bien, s’ils ne peuvent se taire, qu’ils se retirent du moins dans quelque lieu secret, où ils ne séduiront plus personne, Pourquoi donc l’Apôtre dit-il : « Le péchés subsisté dans le monde jusqu’à la loi[[171]](#footnote-529) »; sinon parce que la promulgation de la loi n’a pu mettre fin au péché, mais celui-là seul dont il a été dit : « Voici l’Agneau de Dieu , voici celui qui ôte les péchés du monde[^3]?»

1. Gal. II, 21.
2. Jean, XV, 5.
3. Id. I, 29.

### 199.

Jul. La génération, au contraire, qui a commencé en Adam, demeure même après la loi : or, si cette génération était, comme tu le prétends, une source de péchés et une plante du démon, ce genre de crimes subsisterait, non pas jusqu’à la loi, mais même après la loi et après Jésus-Christ. Conséquemment, le péché que l’Apôtre déclare avoir existé jusqu’à la loi, et n’avoir pu subsister après la loi, ce péché est manifestement un péché d’action personnelle, et non pas un péché de naissance.

Aug. Tu déclares ouvertement ici que l’Apôtre a dit : « Le péché a existé dans le monde jusqu’à la loi », non pas précisément parce que la loi elle-même n’a pu mettre fin au péché, mais parce que le péché n’a pu subsister après la loi ; et tu n’es pas effrayé en entendant cette voix de Dieu qui, par la bouche d’un homme de Dieu, désigne Jésus-Christ en ces termes : « Voici l’Agneau de Dieu, voici celui qui ôte le péché du monde? » Où est ta raison, où est ton bon sens? Ce n’est pas la nature, ce n’est pas la loi, mais : « Voici celui qui ôte le péché du monde » : et tu oses dire que le règne du péché a cessé au moment où la loi a été promulguée, et que le péché n’a pu subsister après la loi? tandis que l’Apôtre déclare que : « Si la justice existe par la loi, c’est donc en vain que Jésus-Christ est mort » ; et encore : « Personne n’est justifié par la loi[^1] » ; et ailleurs : « La loi est survenue pour que le péché devînt plus abondant[[172]](#footnote-531) » ; ailleurs enfin: « Si la loi qui a été donnée avait pu vivifier, la justice viendrait vraiment de la loi; mais l’Ecriture a renfermé tous les hommes sous le péché, afin que la promesse fût accomplie par la foi en Jésus-Christ, en faveur des croyants[^3] ! ». Si vous avez des oreilles, cessez vous-mêmes de parler : ou bien, si vous voulez parler le langage de la vérité, ouvrez auparavant vos oreilles à la parole divine. Tu te souviens sans doute d’avoir dit que la génération a commencé par Adam; toi qui as coutume d’enseigner que la génération a commencé nécessairement par deux personnes, et que par là même l’Apôtre n’a point voulu faire entendre quelle est l’origine véritable du péché, puisque, suivant lui, le péché est entré dans le monde par un seul homme. Qui croirait que tu puisses oublier ce que tu as enseigné si souvent contrairement à la vérité ? Tu l’as oublié cependant, et tu as parlé enfin le langage de la vérité. Sors de ton sommeil ; écoute du moins tes propres paroles : Là génération a commencé en Adam, donc le péché est entré par la génération, puisqu’il est entré dans le monde par un seul homme. Car tu as dit toi-même : « La génération qui a commencé par Adam subsiste même après la loi ». C’est donc avec raison que l’Apôtre, parlant d’un péché qui est entré dans le monde pour être transmis ensuite par la voie de la génération, a nommé un seul homme, et non pas le démon, puisque le péché qui est entré par celui-ci dans le monde devait être transmis seulement par voie d’imitation.

1. Gal. III,11.
2. Rom. V, 20.
3. Gal. III, 21, 22.

### 200.

Jul. « Le péché », dit-il, « n’est pas imputé lorsque la loi n’existe pas[^1] » ; cette maxime, aussi bien que toutes les autres enseignées par lui, détruit complètement la doctrine de la transmission par le sang.

Aug. Assurément, lorsque la loi n’existe pas, le péché n’est pas imputé, mais par les hommes seulement, lesquels ne connaissent pas les jugements impénétrables de Dieu. Car, si Dieu n’impute pas le péché lorsque la loi n’existe pas, comment la justice divine laissera-t-elle périr sans la loi ceux qui auront péché sans la loi[[173]](#footnote-533)?

1. Rom. V, 13.
2. Id. II,12.

### 201.

Jul. En effet, si le péché transmis avec le sang n’était pas imputé avant la loi, et qu’après la loi il n’ait plus existé, il s’ensuit qu’à aucune époque absolument il n’a eu le pouvoir de nuire au genre humain. Avant la loi le péché naturel n’était pas imputé : sous la loi il n’a pas été imputé non plus, puisque aucun texte de cette loi ne nous le montre, soit comme existant, soit comme étant imputé. Il est donc manifeste que les accusations de l’Apôtre ont pour objet, avant la loi, les péchés commis par la libre volonté de l’homme, et, après la loi, les prévarications accomplies par cette même volonté libre.

Aug. Si l’existence du péché originel n’est pas enseignée dans la loi, pourquoi donc est-il dit dans cette loi que l’âme d’un enfant non circoncis le huitième jour est exterminée du milieu de sa race[^3]? pourquoi, à la naissance d’un enfant, offrait-on un sacrifice pour le péché[[174]](#footnote-535) ? Désormais, je te prie, tais-toi instruis-toi par l’exemple des enfants et imite leur silence.

1. Gen. XVII,14.
2. Lév. XII, 6.

### 202.

Jul. D’où il suit nécessairement que saint Paul n’a rien dit de la transmission du péché par le sang : quoique ces preuves soient pleinement suffisantes pour établir que l’Apôtre n’a jamais enseigné la doctrine du péché naturel (cette doctrine qui est contraire à la raison et qui a été inventée par les Manichéens), nous trouvons cependant un argument surabondant à cet égard dans ce fait seul que, suivant une distinction établie expressément par le même Apôtre, les hommes ne sont pas, tous absolument, souillés par suite de la prévarication d’Adam; car, même parmi ceux sur qui la mort exercerait son règne à cause de leurs iniquités, il s’en trouverait un grand nombre qui devraient être regardés comme exempts de la prévarication d’Adam.

Aug. O calomniateur, ô discoureur obstiné ! « Nous naissons tous dans l’état du péché, nous hommes dont l’origine même est souillée[^1] ». Celui qui a écrit ces mots n’était pas un manichéen; mais, suivant un éloge que votre propre docteur lui a donné, il a, comme une fleur merveilleuse, brillé d’un éclat admirable parmi les écrivains ecclésiastiques. Comment donc peux-tu dire que tous les hommes ne sont pas souillés de la -prévarication d’Adam, et, ce qui est pire encore, comment oses-tu attribuer à l’Apôtre une maxime absurde inventée par toi-même? Saint Paul dit au contraire: «La mort a régné depuis Adam jusqu’à Moïse, sur ceux mêmes qui n’ont point péché », voulant désigner par ces dernières expressions les enfants qui n’ont point commis de péchés personnels; il ajoute : « Par une prévarication semblable à celle d’Adam[[175]](#footnote-537) », afin de montrer pourquoi la mort a exercé son règne sur eux, ainsi que nous l’avons déjà ci-dessus expliqué d’une manière suffisante[^3]. Comment, en effet, « le péché est-il entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort », si la mort a régné cependant sur un certain nombre d’hommes qui- n’avaient point participé au péché de cet homme unique? Car, ceux sur qui la mort a exercé son règne participent au péché par lequel la mort est entrée ; mais ceux qui ne participent point au péché par lequel la mort est entrée, comment peuvent-ils être, par un juste jugement, soumis à l’empire de la mort? Or, comme tu l’as dit toi-même, ils ne participent point au péché qui est entré dans le monde par un seul homme, ceux qui n’ont point péché par une prévarication semblable à celle de cet homme : la mort n’a donc point exercé,

son règne sur eux. Cependant, que signifient ces paroles : « La mort a exercé son règne sur ceux mêmes qui n’ont point péché par une prévarication semblable à celle d’Adam », sinon que la mort a exercé son règne sur ceux mêmes qui n’ont point péché, en ce:sens qu’ils n’ont commis aucun péché personnel ? La mort a donc exercé son règne à cause de la ressemblance de la prévarication d’Adam ; parce que, quoique ces hommes n’aient commis aucun péché personnel, ils participent cependant au péché par lequel la mort est entrée dans le monde; ils contractent la ressemblance de la prévarication primitive, non pas en commettant eux-mêmes un péché de prévarication, mais en naissant du prévaricateur par qui la nature humaine a été flétrie tout entière.

1. Ambr. Livre I de la Pénit., chap. II ou III.
2. ROM. V, 14.
3. Chap, CXCI.

### 203.

Jul. Vois donc si tu peux toi-même douter de la vérité de ce que nous disons, savoir que des créatures à peine formées par la main de Dieu, et dont l’innocence n’a pu être flétrie, parce qu’elles n’ont pas encore fait usage de leur volonté personnelle; que ces créatures, dis-je, n’ont point péché en Adam, puisque, d’après le témoignage de l’Apôtre, parmi ceux mêmes qui sont coupables de fautes personnelles, il s’en trouve un grand nombre qui doivent être regardés comme n’ayant point péché par une prévarication semblable à celle d’Adam.

Aug. Il a déjà été répondu à cela : il ne te reste plus d’autre ressource que le silence; car tu ne saurais enseigner que l’erreur, en t’efforçant de dénaturer les enseignements de l’Apôtre. Celui-ci en effet déclare que la mort a exercé son règne sur ceux mêmes qui n’ont point péché, c’est-à-dire sur les enfants qui ne sont coupables d’aucun péché personnel, à cause de la ressemblance de la prévarication d’Adam, lequel est la figure de celui qui devait venir; et la preuve, c’est que Jésus-Christ communique sa justice à ces enfants comme Adam leur a communiqué son péché; c’est que Jésus-Christ leur communique la vie comme. Adam leur a communiqué la mort. Autrement il n’y aura plus aucune conformité entre eux et Jésus-Christ, et ils ne seront plus chrétiens : telle, est, à vrai dire, votre pensée intime, quoique vous craigniez de l’exprimer ouvertement.

### 204.

Jul. Mais voyons aussi la suite des paroles de saint Paul : «Cependant il n’en est pas de la grâce comme du péché : car si par le péché d’un seul un grand nombre sont morts, la grâce et le don de Dieu se sont répandus beaucoup plus abondamment sur un plus grand nombre, par la grâce d’un seul homme, Jésus-Christ[^1] ». Suivant lui, les bienfaits immenses que procure la grâce surpassent le mal qu’a produit le péché; et le nombre de ceux qui sont sauvés est supérieur au nombre de ceux qu’il affirme avoir péri par suite de la prévarication.

Aug. Nous l’avons dit déjà plusieurs fois , le texte de saint Paul ne porte pas plures, un plus grand nombre; mais, multos , « un grand nombre » : le mot magis (plus) ne se rapporte pas non plus au mot multos, mais bien au mot abundavit (s’est répandue plus abondamment) ; parce que ceux à qui la vie de Jésus-Christ a été transmise vivront éternellement, tandis que la mort, qui leur avait été transmise par suite du péché d’Adam, leur a causé seulement un dommage temporaire : voilà comment la grâce s’est répandue sur eux d’une manière beaucoup plus abondante que le péché.

1. Rom., V, 15.

### 205.

Jul. Si tu crois fermement à la vérité des paroles de l’Apôtre, et si tu ne penses pas qu’il ait menti d’une manière impudente ; dis-nous comment cette maxime ne fait pas rougir, comme d’une imposture audacieuse, celui qui enseigne l’existence d’un péché naturel. Car, si le péché originel existait réellement, et qu’il donnât au démon le droit de propriété sur la nature humaine tout entière, saint Paul aurait-il pu diviser ainsi l’humanité en deux parties et comparer le nombre de ceux qui sont sauvés avec le nombre de ceux qui périssent? Le Seigneur voulant montrer dans l’Evangile combien le nombre des bienheureux est petit, s’est exprimé en ces termes : « Combien étroite et resserrée est la voie qui conduit à la vie, et combien est petit le nombre de ceux qui la trouvent ! Combien large et spacieuse est la voie qui conduit à la perdition, et combien sont nombreux ceux qui y entrent[[176]](#footnote-541) ! »

Aug. Ce qui renverse la doctrine que vous enseignez ici, c’est précisément cette maxime que le nombre de ceux qui parviennent au salut est petit, comparé au nombre de ceux qui périssent : car les premiers considérés en eux-mêmes et en dehors de toute comparaison avec les seconds, sont nombreux aussi ; il est dit, en effet, dans l’Apocalypse, que personne ne saurait compter leur multitude[^1].

Si saint Paul avait employé, pour les désigner, non pas le mot multos (un grand nombre), mais le mot plures (un plus grand nombre), nous ne pourrions pas dire qu’ils sont en plus petit nombre (car le mot plures renferme l’idée de comparaison) ; mais le mot plures n’existe pas dans le texte de l’Apôtre, et c’est vous-mêmes qui l’y introduisez. Cependant, même dans cette hypothèse, votre argumentation ne serait pas plus solide : car, suivant les principes de votre doctrine de l’imitation, (doctrine dont vous croyez que l’invention a été de votre part un acte de génie,.bien qu’elle soit en contradiction avec les enseignements véridiques et tout à fait explicites de l’Apôtre ; et qui consiste à soutenir que tous les pécheurs doivent être regardés comme ayant participé au péché du premier homme, non point parce qu’ils ont été engendrés de lui, ruais parce qu’ils ont imité sa conduite) ; suivant cette doctrine, dis-je, le nombre de ceux qui périssent par suite du péché ou à cause du péché d’un seul, est bien supérieur au nombre de ceux qui sont délivrés par la grâce d’un seul homme, Jésus-Christ. Qui ne voit en effet qu’il y a plus de pécheurs que de justes? et, suivant vous, ce n’est pois une partie, mais la totalité de ces pécheurs qui participent au péché d’un seul homme, non pas en tant qu’ils ont été engendrés de lui, ruais en tant qu’ils ont irrité sa conduite. Cependant, lors même que vous diriez que les transgresseurs de la loi seuls, et non pas tous les pécheurs, contractent par voie d’imitation la souillure du péché du premier homme; la loi de Dieu ayant été annoncée à une multitude de nations, il serait encore vrai de dire : « Combien large et spacieuse est la voie qui conduit à la mort, et combien sont nombreux les prévaricateurs qui entrent dans cette voie! combien étroite et resserrée est la voie qui conduit à la vie, et combien le nombre de ceux qui la trouvent est petit ! » du moins si on le compare à la multitude de ceux qui périssent; et cela, alors même que l’on ajouterait au petit nombre de ceux qui sont délivrés les enfants qui meurent après avoir reçu le baptême. Comment donc l’Apôtre aurait-il pu dire : La grâce de Dieu s’est répandue d’une manière beaucoup plus abondante sur un plus grand nombre? Ces paroles sont de vous, et non pas de lui; voici comment il s’est exprimé : « La grâce s’est répandue d’une manière beaucoup plus abondante sur un grand nombre » ; car, nous l’avons déjà dit, le nombre de ceux qui parviennent au salut est petit, si on le compare au nombre de ceux qui se perdent; mais considéré en lui-même, le nombre des élus est si grand que personne n’a le pouvoir de les compter. D’autre part, la grâce se répand sur eux d’une manière beaucoup plus abondante, en ce sens que, par suite du péché d’Adam, ils vivent dans le temps accablés de misères et sujets à la mort; tandis que, par suite des mérites de Jésus-Christ, ils jouiront d’une vie infiniment heureuse et qui ne finira point. Vos inventions ne sont plus fondées sur rien de sérieux : puissiez-vous enfin rendre votre intention droite !

1. Matt. VII, 13, 14.
2. Apoc. VII, 9.

### 206.

Jul. Ces expressions employées par vous, un grand nombre, un petit nombre, désignent des quantités indéterminées, celles précisément que l’on trouve, quand on compare deux nombres, dont l’un est plus grand et l’autre plus petit. Dieu comparant donc ceux qui doivent être sauvés avec la multitude de ceux qui se perdent, a déclaré due les premiers sont peu nombreux ; et l’Apôtre, comparant ici le nombre de ceux qui avaient péché de la même manière qu’Adam, avec le nombre de ceux qui sont sauvés par la grâce de Jésus-Christ, affirme que le second est beaucoup plus grand.

Aug. Le texte ne porte pas plures (un plus grand nombre), mais multos (un grand nombre). Saint Paul a écrit son Epître en grec et il a dit pollous (un grand nombre), et non. pas pleistous (un plus grand nombre) ; lis et tais-toi.

### 207.

Jul. Déclare donc que cette maxime peut s’accorder avec la doctrine manichéenne qui enseigne la transmission d’un péché par le sang.

Aug. C’est l’enseignement des docteurs catholiques, et non pas une imposture des Manichéens, que tous les hommes ont péché en Adam : ceux qui ont compris la doctrine de l’Apôtre, ont enseigné ce que vous niez contrairement aux paroles de ce même Apôtre. Conséquemment, vous aussi, vous êtes des imposteurs; et quoique vos erreurs découlent d’un autre principe, votre langage est aussi insensé que celui des Manichéens.

### 208.

Jul. Si, d’une part, le péché naturel a soumis à l’empire du démon l’universalité de ceux qui ont été engendrés humainement ; si, d’autre part, on doit croire que quelques-uns sont, au dernier âge du monde, délivrés de cet état par les mérites de Jésus. Christ; comment parle-t-il le langage de la vérité, ou bien quel respect et quelle croyance mérite-t-il de notre part, ce maître qui, contrairement à un témoignage si manifeste du monde tout entier, enseigne que la justice a été communiquée à un plus grand nombre que la faute ? Pourquoi donc ajoute-t-on foi à la parole de ce maître, quand il raisonne sur des maximes obscures, s’il ment au sujet d’un fait aussi évident ? Penser ainsi serait une impiété sacrilège : telle est cependant la conséquence nécessaire des maximes établies par toi : que l’infamie manichéenne disparaisse donc devant la gloire éclatante de l’Apôtre.

Aug. C’est vous-mêmes, au contraire, qui vous efforcez de rendre obscures des vérités manifestes comme la lumière, quand vous dénaturez les paroles de l’Apôtre, non-seulement par des interprétations erronées, mais encore par des changements et des interpolations. Saint Paul, en effet, n’a pas employé le mot plures (un plus grand nombre), mais le mot multos (un grand nombre) : quoique le grand nombre dont il est ici question se trouve être petit, quand on le compare au nombre de ceux qui se perdent. O calomniateur impudent, ô discoureur obstiné, la doctrine de l’Apôtre est celle qui lui a été attribuée par Ambroise, lequel n’était pas un Manichéen : « Nous naissons tous en état de péché, nous hommes dont l’origine même est souillée[^1] ». Ecoute cette fleur éclatante (éloge que lui a donné ton maître), et arrache de ton coeur ces noires épines et ces dards ignobles auxquels tu as recours pour suppléer à la faiblesse de tes arguments.

1. Ambr. Liv. I de la Pénit., ch. II ou III.

### 209.

Jul. L’Apôtre ne ment pas : conséquemment la grâce de Jésus-Christ a été communiquée à un plus grand nombre que la faute d’Adam, que cette faute dont ceux-là se sont rendus les coupables imitateurs, qui ont péché sous la loi; or, jusqu’à Jésus-Christ, les Juifs seuls ont péché sous la loi. Compare donc la nation juive, ou plutôt compare les membres adultes de la nation juive, seule placée sous la loi et commettant par là même le péché par une prévarication semblable à celle d’Adam (puisque celui-ci commit le péché après avoir reçu une loi), avec ces milliers d’hommes qui ont été sauvés par la munificence de la grâce, parmi la multitude des nations païennes appelées par la prédication de l’Evangile ; et tu comprendras alors que l’apôtre saint Paul a parlé le langage de la vérité, quand il a déclaré que ceux à qui la grâce de Dieu et le don de Jésus-Christ ont été utiles, sont plus nombreux que ceux à qui la prévarication antique a été nuisible.

Aug. Le mot plures (un plus grand nombre) De se trouvant pas dans le texte de l’Apôtre, mais seulement celui de multos (un grand nombre), tout l’échafaudage de ton argumentation est renversé par là même : quoique l’on doive donner le nom de prévaricateurs, non pas aux Juifs seulement, comme il te plaît de le dire, mais à tous ceux qui transgressent la loi promulguée par la prédication même de l’Evangile, et qui se rendent ainsi plus coupables encore : prévaricateurs dont le nombre ajouté à celui des Juifs transgresseurs de la loi de Moïse est tel que le monde en est rempli, et que le nombre de ceux qui sont délivrés joint à la multitude des enfants qui meurent après avoir reçu le baptême, est petit, comparé à celui-là; j’ai déjà établi cette démonstration dans une réponse précédente. Le docteur des nations s’écrie en des termes qui vous condamnent manifestement: « Comme tous meurent en Adam, tous revivront aussi en Jésus-Christ[^3] » ; ce mot tous ne désigne pas un petit nombre, mais un grand nombre. D’où il suit que un grand nombre meurent en Adam, et que un grand nombre revivront en Jésus-Christ ; mais ceux qui meurent en Adam sont plus nombreux que ceux qui revivront en Jésus-Christ : si l’on compare donc ceux qui participent à la mort du premier avec ceux qui participent à la vie du second, ceux-là sont plus nombreux; mais malgré l’infériorité numérique résultant pour les autres de cette comparaison, leur multitude considérée en elle-même est encore telle que personne ne saurait la compter[^1]. Ainsi, ces paroles : « Tous revivront en Jésus-Christ », signifient seulement que personne ne revivra, si ce n’est en Jésus-Christ. Pour le prouver, je me suis servi de cette comparaison : s’il n’y a dans une cité qu’un seul maître de belles-lettres, on dit que tous apprennent la littérature près de lui, non pas en ce sens que tous se livrent réellement à cette étude, mais en ce sens que personne ne s’y livre, si ce n’est à l’école de ce maître[[177]](#footnote-546). Tu n’as pas même essayé de réfuter cette interprétation, parce que tu as compris qu’elle est parfaitement rationnelle et que personne ne se trompe sur le sens de cette manière de parler.

1. I Cor. XV, 22.
2. Apoc. VII, 9.
3. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 45.

### 210.

Jul. Après avoir montré l’étendue et la munificence de la grâce par le nombre infini des hommes qu’elle sauve, il compare le don et le péché ; et pour exalter le mérite du premier, il observe très-judicieusement que celui-ci guérit par sa vertu unique une multitude de blessures: Et non sicut per unum peccatum, ita et donum, dit-il; en d’autres termes, il n’en est pas du don comme du péché qui suffit, lors même qu’il serait seul, pour causer la perte de l’homme.

Aug. Saint Paul a dit: Per unum peccantem, c’est-à-dire, l’homme a été perdu par un seul pécheur; et non point : Per unum peccatum, c’est-à-dire, le péché suffit, lors même qu’il est seul, pour causer la perte de l’homme. Et quand l’Apôtre ajoute ensuite Le jugement de condamnation vient d’un seul péché », cette dernière expression ne peut être entendue que du péché commis par ce pécheur unique. C’est ce que vous ne voulez pas, il est vrai ; mais que pouvez-vous à cet égard, puisque l’Apôtre s’est exprimé ainsi, même malgré votre volonté opposée ? Réformez donc votre enseignement : c’est la seule chose qu’il vous reste à faire et le premier devoir que vous ayez à remplir.

### 211.

Jul. « Car le jugement de condamnation vient d’un seul; tandis que la grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés[^3] » ; en d’autres termes, les péchés qui sont graves peuvent suffire, lors même qu’ils seraient seuls, pour que ceux qui en sont coupables soient accusés et condamnés.

Aug. Pourquoi ajoutes-tu le mot de péchés graves, qui ne se trouve pas dans le texte de l’Apôtre, sinon parce que tu as compris qu’un péché unique, s’il était léger, ne suffirait pas pour faire prononcer la sentence de condamnation dont parlait saint Paul ? Ce jugement ne vient donc pas d’une faute quelconque commise par une personne quelconque : le jugement de condamnation vient précisément de cette faute unique, qui a été commise par.un seul pécheur, c’est-à-dire par Adam. Et vous voulez encore altérer le langage de l’Apôtre, qui est conforme à la vérité, de peur de réformer votre propre langage qui est contraire à la vérité ?

1. Rom. V, 16.

### 212.

Jul. La grâce au contraire n’est pas conférée de telle sorte que son remède soit appliqué successivement à chacun de nos péchés, et que par là même cette application soit renouvelée un grand nombre de fois : il suffit que la grâce soit répandue une seule fois dans une âme pour que, par le premier effort et par un seul acte de sa puissance, elle purifie cette âme d’une multitude de péchés de natures différentes. Voilà pourquoi l’Apôtre dit : « La grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés » ; en d’autres termes : La grâce délivre les hommes d’une multitude de péchés, et en même temps elle les élève jusqu’à la gloire de la justification qu’elle leur accorde. Il ne parle donc pas ici, comme tu le conjectures, du péché unique d’Adam ; s’il oppose le mot unité au mot multitude, c’est seulement afin de faire mieux ressortir le mérite de la grâce ; en ce sens que le remède de celle-ci n’a pas besoin d’être appliqué aussi souvent que le péché est commis par chacun des mortels, comme si chaque baptême ne pouvait effacer qu’un seul péché à la fois.

Aug. Tu parles ici comme si l’Apôtre avait dit : La grâce de la justification délivre d’une multitude de péchés à la fois. Saint Paul ne s’est pas exprimé ainsi : considère attentivement ses paroles et corrige ton propre langage. « La grâce de la justification », dit-il, « délivre d’une multitude de péchés». Qu’importe-t-il à notre discussion, que tous les péchés soient remis à chacun dans le baptême, en même temps et en une seule fois? La condamnation qui sera prononcée à la suite du jugement dernier, ne sera-t-elle pas sans aucun doute prononcée une seule fois pour tous les péchés qui n’auront pas été pardonnés? On peut même dire avec plus de vérité, de la damnation que de la rémission des péchés par 1a grâce de Jésus-Christ, qu’elle s’accomplit en une seule fois. Car, si quelqu’un pèche après avoir reçu le baptême, ses péchés ne sont plus les mêmes; et cependant ils sont remis par la même grâce à ceux qui en sont coupables ; et cette rémission a lieu, non pas une fois, mais sept fois, mais septante sept fois[^1]. La même grâce remet chaque jour leurs péchés de chaque jour à ceux qui disent dans leurs prières : « Pardonnez-nous nos offenses », quand ils ajoutent avec sincérité : « comme nous pardonnons nous-mêmes à ceux qui nous ont offensés[[178]](#footnote-550) ». Ainsi, que tel ou tel homme en particulier soit coupable d’un péché seulement, que d’autres soient coupables d’un petit nombre de péchés, que d’autres enfin soient coupables d’un plus grand nombre d péchés ; que ces péchés aient été commis avant le baptême, ou bien qu’ils aient été au contraire commis après le baptême et qu’ils ne puissent être effacés que par la pénitence, par la prière et par l’aumône; il est toujours vrai de dire que la grâce de la justification purifie d’une multitude de péchés ceux qu’elle délivre de l’état de damnation ; car, tous ces péchés sont une multitude de péchés, et cette multitude de péchés sont remis par la grâce de la justification. Si cette grâce ne vient pas ainsi nous délivrer, le péché unique, non pas celui dont nous nous sommes rendus coupables personnellement (l’Apôtre en cet endroit ne parlait pas de ce genre de péchés), mais le péché qui est entré dans le monde par un seul pécheur suffit pour nous envoyer à la damnation; c’est en effet ce que saint Paul a déclaré en des termes tout à fait explicites. Car il ne dit pds, ainsi que tu le prétends : Non sicut per unum peccatum (il n’en est pas du don comme du péché qui suffit, lors même qu’il est seul, pour perdre l’homme), comme s’il voulait désigner un péché unique dont nous pouvons nous être rendus coupables personnellement; mais il dit : Non sicut per unum peccantem, (il n’en est pas du bienfait de la grâce comme de notre perte qui a été causée par un seul homme). Ouvre les yeux, et lis : et cesse de vouloir remplacer un mol par un autre de ton invention, comme si ceux à qui tu t’adresses étaient aveugles.

1. Matt. XVIII, 22.
2. Id. VI, 12.

### 213.

Jul. Mais voici la pensée qu’il a voulu exprimer : Chaque péché en particulier, dit-il, avait fait une blessure mortelle à ceux qui s’en étaient rendus coupables, et les hommes couverts d’une infinité de blessures de ce genre, ont été sauvés par une seule et unique application du remède de la grâce.

Aug. Saint Paul a dit : Per unum peccantem, et par ce mot il a désigné Adam; il n’a point dit : Per unum peccatum, ainsi que tu l’affirmes, pour faire entendre par cette substitution de mots et par cette interpolation, qu’il a désigné en cet endroit les péchés uniques de tel ou tel homme en particulier.

### 214.

Jul. « Et si à cause du péché d’un seul la mort a régné par un seul; à plus forte raison ceux qui reçoivent l’abondance ode la grâce et le don de la justice, régneront-ils dans la vie par un seul, Jésus-Christ[^1] ». Il exprime ensuite la conséquence logique de ces prémisses; ou plutôt, après avoir établi ces deux maximes, il donne l’explication de l’une et de l’autre dans les paroles qu’il ajoute ensuite. Il déclare donc que la mort exerce son règne par un seul homme qui a donné l’exemple du péché, et dont la prévarication est imitée par ceux qui commettent le péché sous la loi ; il déclare en même temps que ceux-là, sans exception, règnent par un seul dans la vie, qui ont reçu l’abondance de la grâce, laquelle grâce est utile uniquement à ceux qui imitent la vertu du premier homme. Il ne reste donc plus aucune difficulté à éclaircir : cette seconde maxime par laquelle saint Paul déclare que ceux-là règnent dans la vie, qui ont reçu l’abondance de la grâce , nous donne en même temps l’explication de la première ; car elle nous apprend que personne n’est envoyé à la mort, excepté ceux qui ont voulu suivre l’exemple du pécheur.

Aug. Quel est ce pécheur? Le premier homme, sans aucun doute ; car c’est lui que vous déclarez avoir été l’origine première du péché, en ce sens que son péché a été imité, non pas en ce sens que son péché a été transmis par la voie de la génération ; conséquemment, si, comme tu le prétends, « personne n’est envoyé à la mort, excepté ceux qui ont voulu suivre l’exemple de ce pécheur », ceux-là donc ne sont pas envoyés à la mort, qui , selon tes propres expressions, n’ont point péché par une prévarication semblable à celle d’Adam. Comment alors enseignes-tu que la mort a régné sur ceux mêmes qui ont péché par un acte de leur libre arbitre, il est vrai, mais non point par une prévarication semblable à celle du premier homme, parce qu’ils ont péché sans avoir reçu aucune loi? Manifestement, ils n’ont point, en commettant le péché, imité celui-ci ; puisque par leur péché ils ne se sont point rendus coupables d’une prévarication semblable à celle d’Adam : il s’ensuit qu’ils n’ont pas eu la volonté de suivre l’exemple qui leur avait été donné par ce pécheur; leur péché n’étant point semblable au péché du premier homme, il est incontestable qu’ils ne sauraient en aucune manière être appelés ses imitateurs. Or , puisque la mort a réellement exercé son règne sur eux, pourquoi dis-tu que « personne n’est envoyé à la mort, excepté ceux qui ont voulu suivre l’exemple du pécheur », de celui sans doute que tu prétends avoir été la source d’où découle tout péché par voie d’imitation ? Ils n’ont point voulu suivre l’exemple de ce pécheur, puisque par leur péché ils ne se sont point rendus coupables d’une prévarication semblable à la sienne ; et cependant la mort a exercé son règne même sur eux. Veux-tu revenir à la vérité catholique et confesser que la mort a exercé son règne sur ceux mêmes qui n’ont point péché, en d’autres termes; sur ceux qui n’ont commis aucun péché personnel, mais qui ont subi l’empire de la mort, parce que leur premier père leur à transmis comme un héritage malheureux la ressemblance de la prévarication dont lui-même s’était rendu coupable ? Telle est, en effet, l’interprétation donnée à ces paroles de l’Apôtre par les docteurs de l’Eglise ; ils ont compris qu’on ne pouvait les interpréter dans leur sens véritable, si l’on n’y voyait enseignée la transmission d’un péché originel à titre d’héritage malheureux; c’est pourquoi ils ont dit que les enfants, par le fait même qu’ils naissent d’Adam suivant la chair, contractent dans cette naissance première la souillure de la mort antique[[179]](#footnote-553): ces docteurs cependant n’étaient point manichéens; mais, obéissant à l’esprit de Dieu qui parlait par leur bouche, ils vous ont condamnés vous-mêmes, disciples de Pélage.

1. Rom. V, 17.
2. Cypr. Epit. LXIV à Fidus.

### 215.

Jul. D’autre part, il est démontré que la vie dans laquelle les saints régneront, est éternelle; donc on doit regarder comme éternelle aussi la mort qui suit l’iniquité volontaire. « C’est pourquoi, de même que par le péché d’un seul tous les hommes sont tombés dans la condamnation; de même aussi par la justice d’un seul tous les hommes reçoivent la justification de la vie. Car, de même que par la désobéissance d’un seul un grand nombre ont été constitués pécheurs ; de même aussi, par l’obéissance d’un seul, un grand nombre seront constitués justes[^1] ». Toute équivoque disparaît, l’impudence seule peut encore faire peser cette accusation calomnieuse sur l’universalité du genre humain; on ne saurait plus, sans faire acte d’ineptie manifeste, chercher des difficultés dans une question si clairement résolue. L’Apôtre déclare que ce n’est pas l’universalité des hommes, mais un grand nombre d’entre eux, qui ont appris, par la désobéissance du premier homme, à commettre eux-mêmes le péché; suivant lui aussi, un grand nombre d’hommes, et non pas tous les hommes, se sont élevés, par suite de l’obéissance d’un autre homme, jusqu’à l’état de justice. Il ne s’agit pas ici de l’origine de l’humanité, il s’agit de volontés et de conduites différentes : les mots de désobéissance et d’obéissance désignent l’oeuvre de la volonté, et non pas un effet de la génération. Certes, si la doctrine de l’Apôtre était celle que tu lui prêtes, quand aurait-il pu déclarer que tous les hommes sont en voie de damnation par le fait même de leur naissance ; qu’un petit nombre sont rendus à la vie par le fait même de leur croyance, avec plus d’opportunité qu’en cet endroit où il s’agissait de trancher définitivement toute cette discussion? Il aurait dû dire, en effet : De même que par la désobéissance d’un seul homme tous ont été constitués pécheurs; ou plutôt : Non point par cette désobéissance, mais, de même que par le fait seul qu’ils ont été engendrés d’Adam, tous sont nés pécheurs; de même aussi, par l’obéissance d’un seul, un grand nombre seront constitués justes.

Aug. Il aurait dû dire plutôt : De même que par leur désobéissance personnelle un grand nombre ont été constitués pécheurs, de même aussi par leur obéissance personnelle, un grand nombre seront constitués justes; ou bien, s’il avait voulu parler en cet endroit de l’imitation où vous croyez avoir trouvé un moyen d’échapper à des difficultés inextricables et au témoignage accablant de la vérité, il aurait dû dire : De même que, par l’imitation de la désobéissance d’un seul homme, un grand nombre ont été constitués pécheurs, de même aussi, par l’imitation de l’obéissance d’un seul homme, un grand nombre seront constitués justes. Et moi aussi, j’ai dit comment l’Apôtre aurait dû s’exprimer, s’il avait voulu enseigner ce que vous enseignez vous-mêmes; ne crois pas qu’il nous soit grandement difficile de construire des phrases à notre gré, au lieu d’interpréter la pensée réelle d’un auteur d’après ses propres paroles. Saint Paul a dit que, par la désobéissance d’un seul homme qu’il savait être le chef de la génération, un grand nombre ont été constitués pécheurs; parce que la nature humaine a été flétrie par cette désobéissance; que par l’obéissance d’un seul homme qu’il savait être le chef de la régénération, un grand nombre ont été constitués justes; parce que la nature humaine est guérie par l’obéissance de celui qui s’est rendu obéissant jusqu’à la mort de la croix[[180]](#footnote-555), afin que par sa grâce ceux-là mêmes fussent constitués justes, à qui il n’a pas été donné ici-bas de pratiquer personnellement la justice; tels sont, par exemple, ceux qui meurent immédiatement après avoir été purifiés dans le sacrement de la régénération; qu’ils soient adultes ou qu’ils ne soient pas encore sortis du premier âge. Voilà pourquoi l’Apôtre a mieux aimé employer une expression qui marque un temps futur, et dire: «seront constitués », non pas, ont été constitués; car, c’est dans l’éternité du siècle futur que les justes vivront de cette justice qui sera exempte de toute espèce de péché. En parlant des pécheurs, au contraire, il dit qu’ils ont été constitués n, non pas qu’ils seront constitués, afin de désigner par ce mot qui marque un temps passé, ce siècle qui passe et où la nature humaine est déjà flétrie réellement, Quant aux mots un grand nombre, employés pour désigner la totalité des hommes, je t’ai précédemment fait une réponse suffisante à cet égard. Toi, au contraire, tu n’as pu, si ce n’est par une contradiction manifeste, donner au mot tous l’interprétation que tu lui as donnée, quand tu as dis qu’il ne désigne pas tous les hommes; tu n’aurais été en aucune manière obligé de tenir un langage semblable, si tu n’avais mieux aimé suivre la doctrine de Pélage que la doctrine de l’Eglise catholique. La totalité des hommes est quelquefois désignée sous le nom de un grand nombre, afin précisément de la distinguer des totalités qui renferment seulement un petit nombre d’individus.

1. Rom. V,18, 19.
2. Philipp. II, 8.

### 216.

Jul. Si l’Apôtre s’était exprimé en ces termes, l’impiété et l’absurdité de son langage seraient également manifestes : en établissant cette comparaison entre deux personnes d’un caractère opposé, il aurait fait acte d’ineptie grossière, puisqu’il aurait comparé des objets n’ayant entre eux aucune ressemblance, savoir la nature et la volonté : dû côté du mal, il aurait placé une nécessité inhérente au sang; du côté du bien, la liberté seule, de la volonté; ou plutôt, non pas même cette liberté, puisque si l’homme était coupable naturellement, il ne posséderait plus la faculté de choisir le bien et d’éviter le mal. Ainsi, l’Apôtre, ce docteur de l’Eglise également sage et éclairé, enseigne que le péché a existé et qu’il a été transmis par un acte de désobéissance; il enseigne que la justice se multiplie également par voie d’imitation.

Aug. Qu’est devenue cette maxime écrite par toi précédemment, savoir, que la mort seule, et non pas le péché, a été transmise[^1] ? Tu déclares maintenant que le péché a non-seulement existé, mais qu’il a été transmis par un acte de désobéissance, accompli par cet homme unique dont l’Apôtre a rappelé le nom. Aurais-tu par hasard oublié ce que tu as écrit précédemment? On doit alors te féliciter d’un oubli par suite duquel tu es obligé de parler le langage de la vérité. Il te semble que, si l’on peut établir une comparaison entre deux objets d’un caractère opposé, on ne doit point placer d’un côté une nécessité inhérente au sang, et de l’autre côté des actes volontaires ; mais tu trouverais que ce langage est grossièrement inepte, si tu comprenais que ceux qui sont placés avec le premier homme du côté du mal, ont contracté la souillure du péché par le fait seul de leur génération, et indépendamment de tout acte de leur propre volonté; de la même manière que les enfants placés avec le second homme participent à la justice, indépendamment de tout acte de leur volonté personnelle, et par le fait seul qu’ils ont reçu la paix dans le sacrement de la régénération. Au reste, si tu veux absolument que l’on compare une semence à une autre semence : de même qu’Adam a imprimé une flétrissure au sang humain, de même aussi Jésus-Christ fait produire des fruits merveilleux à la semence spirituelle. L’apôtre saint Jean nous a révélé l’existence de cette dernière, quand il a dit : « Et (celui qui est né de Dieu) ne saurait commettre le péché, parce que la semence de Dieu demeure en lui[[181]](#footnote-557) ». La vérité de cette maxime se manifestera plutôt dans le siècle futur, où les bons seuls seront admis et où ils n’auront plus le pouvoir de commettre le péché; car, dans ce siècle pervers, ceux mêmes qui appartiennent déjà au siècle futur, où le péché ne subsistera plus, ont encore sujet d’implorer chaque jour pour leurs péchés la miséricorde du Père.

1. Ci-dessus, ch. LXIII, LXIV, CXCVI.
2. I Jean, III, 9.

### 217.

Jul. Par là même, il renverse la doctrine du péché naturel, et il montre que l’on ne doit pas confondre la cause de notre substance avec celle de notre volonté. Et de peur que cette interprétation ne soit regardée comme une création de notre esprit, plutôt que comme la doctrine de l’Apôtre, écoutons ce que celui-ci ajoute après les paroles que nous avons entendues. « La loi est survenue », dit-il, « pour que le péché devînt plus abondant ; mais là où le péché a été abondant, la grâce a été surabondante; afin que, comme le péché a régné pour la mort, la grâce règne de même par la justice, en donnant la vie éternelle par Jésus-Christ Notre-Seigneur[^6] ». Montre-nous donc comment ton péché, en d’autres termes, comment le péché transmis avec le sang, a commencé à devenir abondant après la loi; après la loi, dis-je, dont la connaissance a commencé elle-même à se répandre après la promulgation qui en fut faite par le ministère de Moïse.

Aug. Montre plutôt toi-même comment, pour me servir de tes propres expressions[^7], le règne du péché a cessé dès que la loi a été promulguée; tandis que, suivant l’Apôtre, le péché est devenu plus abondant dès que cette promulgation a été faite. Pour moi, je prouve ce que j’ai avancé : car, indépendamment de toute preuve, la vérité de mes paroles est suffisamment évidente par elle-même. Le péché originel a existé même avant la loi : car le péché est entré dans le monde par un seul homme, et la mort a passé avec le péché par tous les hommes[^1] . Il y eut aussi à cette époque des péchés commis volontairement: car ceux qui ont péché sans la loi, périront sans la loi[[182]](#footnote-559). La loi est survenue, afin que le péché devînt plus abondant[^3] : car ces sortes de péchés qui existaient avant la loi, ont acquis depuis la loi un nouveau degré de gravité, et ils ont dû être appelés du nom de prévarications. En effet, lorsqu’il n’y a point de loi, il n’y a point non plus de prévarication[[183]](#footnote-560). Là donc où il y a eu abondance de toutes ces espèces de péchés, la grâce a été surabondante[^5]; car, dans ceux qui participent à la grâce, cette dernière efface toutes ces espèces de souillures et, de plus, elle leur accorde que la délectation du péché soit vaincue en eux par la délectation de la justice; enfin, elle leur donne de parvenir ensuite à cette vie où il n’y aura plus absolument aucun péché. Pourquoi, dès lors, né me serait-il pas permis de comparer des objets n’ayant entre eux aucune ressemblance, ainsi que tu l’as déclaré tout à l’heure; puisque cette comparaison a pour but de constater des rapports d’opposition, et que l’on considère d’une part la génération, d’autre part la régénération ; d’une part, le règne de la mort, d’autre part, le règne de la vie ; d’une part, l’abondance, d’autre part, la rémission des péchés; d’une part, la délectation du péché, qui, par suite de la corruption de la nature, se change en habitudes mauvaises, d’autre part, la lutte contre la concupiscence de la chair, cette lutte qui, avec le secours du Saint-Esprit, nous conduira à la paix de la victoire et nous délivrera de tout ennemi soit intérieur, soit extérieur? Prends pour guides ces principes, si tu ne veux pas que ta raison s’égare; cesse désormais de contredire par tes discours insensés des maximes qui font partie de la saine doctrine.

1. Rom. V, 20, 21.
2. Ci-dessus, ch. CXCVIII.
3. Rom. V, 12.
4. Id., II, 12.
5. Id. V, 20.
6. Id. V, 15.
7. Id. V, 20.

### 218.

Jul. Tu prétends que, dans ces divers passages, l’Apôtre a certainement parlé du péché naturel. Il avait dit précédemment que ce péché a subsisté jusqu’à la loi, pour faire entendre qu’il a cessé d’exister depuis la loi : ici, au contraire, il déclare que ce même péché a commencé à croître et à devenir abondant après la loi.. Nous avons montré que ces deux propositions peuvent être conciliées, si on les interprète dans le sens catholique suivi par nous ; mais toi-même, par quelle impudence oses-tu soutenir que, suivant une maxime précédente de l’Apôtre, le péché a cessé au moment de la promulgation de la loi, et que, suivant cette autre maxime citée en dernier lieu, le même et unique péché est devenu plus abondant au moment de cette même promulgation? Comment donc le péché naturel est-il devenu plus abondant après la loi? Les mouvements de la chair ont-ils commencé alors à devenir plus violents, et doit-on regarder ton péché comme ayant pris un développement considérable par suite de l’accroissement et de la nouveauté de ces mouvements ? Ou bien, une loi particulière fut-elle donnée aux petits enfants, et, après avoir été engendrés par un mouvement de cette passion que tu déclares être une passion diabolique, la racine et le fruit du péché, reçurent-ils le précepte de purifier une nature à la formation de laquelle ils étaient étrangers, et de rendre honnête l’acte par lequel leurs parents les avaient engendrés? Devaient-ils conclure de là que leur propre substance était corrompue ; et se seraient-ils rendus coupables de désobéissance, précisément parce qu’ils auraient refusé de se soumettre à ce précepte ? Mais une telle imputation n’aurait pas pu être faite par le plus ignorant de tous les hommes, bien loin qu’elle ait été faite réellement par la loi que Dieu même a donnée.

Aug. Avons-nous dit quelque part que le péché originel a pris un accroissement nouveau après la loi ? Ou bien voulons-nous donner cette interprétation à ces paroles de l’Apôtre : « La loi est survenue afin que le péché devînt plus abondant? » Le péché est devenu réellement plus abondant, non pas en ce sens que le genre de péchés qui avait déjà existé auparavant a pris des accroissements nouveaux; mais en ce sens que ce genre de péchés a revêtu un caractère de gravité in. connu avant la loi, je veux dire le caractère de prévarication, comme nous l’avons démontré un peu plus haut. Au reste, la chasteté des saints lutte continuellement contre la concupiscence de la chair et contre ses inclinations déréglées. La pudeur conjugale combat elle-même contre cette concupiscence , puisque, si elle y cède honnêtement dans l’intention de procréer des enfants, elle résiste à tous les mouvements dont cette procréation ne serait pas la cause et la fin. Donc, en t’efforçant d’admettre ou d’introduire jusque dans la paix du paradis cette concupiscence, objet de tes plus chères affections, et les luttes dont elle est la source, tu te prépares à être toi-même exclu du paradis. A quelques arguments que tu aies recours pour la défendre , quelques éloges que tu lui donnes pour en exalter le mérite, ou bien elle est un principe de corruption, ou bien elle est elle-même corrompue : aussi les soldats de Jésus-Christ qui lui font la guerre lui ont voué une haine tout à fait légitime ; toi-même tu es contraint finalement à dire que tu luttes énergiquement contre elle, quoique tu ne rougisses pas d’en faire en même temps l’éloge. Tout homme dont la génération a été l’oeuvre de cette concupiscence, naît avec une chair de péché : c’est pourquoi celui qui est né revêtu d’une chair semblable à la chair du péché, n’a point voulu qu’elle eût aucune part dans l’oeuvre de sa formation personnelle’; et par là même, quoiqu’il fût revêtu d’une chair véritable, il n’était pas revêtu d’une chair de péché. C’est par un effet de cette concupiscence, ta cliente, incomparablement belle à tes yeux, mais hideusement ignoble aux yeux de tous les saints, que les enfants contractent au moment où ils sont engendrés un péché originel dont la souillure ne peut être effacée que par le sacrement de la régénération ; cette flétrissure de notre origine est l’oeuvre d’Adam, le salut que nous trouvons dans la régénération nous vient de Jésus-Christ; la première est l’oeuvre de celui par qui le péché est entré dans le monde, le second nous vient de celui qui ôte les péchés du monde. Telle est l’idée que se forme d’Adam et de Jésus-Christ tout homme qui a cessé d’appartenir à Adam pour appartenir à Jésus-Christ.

### 219.

Jul. Quel est donc le caractère nouveau de gravité ajouté après la loi au péché naturel, puisque l’on ne trouve dans la loi ni une défense, ni une condamnation relative à ce péché, ni même une expression qui ressemble tant soit peu à un blâme ou qui paraisse seulement établir l’existence d’une faute de ce genre?

Aug. L’existence de ce péché est démontrée même dans la loi ; mais, pour que vous puissiez voir cette démonstration, il faut que le voile soit ôté de dessus vos yeux[^1]. La condamnation prononcée contre l’âme d’un enfant qui n’est pas circoncis le huitième jour, n’est-elle pas une preuve manifeste de la réalité de ce péché[[184]](#footnote-563)? Le précepte qui est donné ailleurs d’offrir un sacrifice pour le péché, à la naissance d’un enfant, n’est-il pas une autre preuve aussi manifeste[^3], ainsi que je l’ai déjà rappelé précédemment?

1. II Cor. III, 16.
2. Gen. XVII,14.
3. Lév. XII, 6.

### 220.

Jul. Certes, ta raison n’est pas encore assez égarée pour que tu oses affirmer que, depuis l’institution de la circoncision charnelle, la transmission du péché par le sang s’est faite d’une manière plus abondante comment donc ce péché a-t-il pris un accroissement nouveau depuis la loi, puisque l’on ne trouve dans cette loi ni une condamnation, ni même une parole qui y soit relative ? Vois au contraire combien notre doctrine est conforme à la saine raison qui place le péché dans la volonté seule de celui qui le commet. L’Apôtre déclare que le péché a existé jusqu’à la loi[[185]](#footnote-565), pour nous faire comprendre que, après la loi, le péché est devenu prévarication, c’est-à-dire transgression de préceptes promulgués ; c’est ainsi que le péché est devenu plus abondant, depuis que la loi est survenue ; la souillure qu’il imprime a revêtu un caractère plus odieux, le caractère de prévarication ; les actes de la volonté mauvaise , qui avant la loi étaient de simples péchés, se sont changés en transgressions depuis la loi ; quoique Dieu en portant la loi ne se soit point proposé d’aggraver par les prescriptions de cette loi la culpabilité des hommes. Car la loi en elle-même n’est pas un péché, ni une cause de péché; les commandements de cette loi sont au contraire saints, justes et bons[^5]. Mais parce que la perversité des pécheurs a fait servir à les blesser eux-mêmes le fer qui devait être l’instrument de leur guérison ; parce que ces pécheurs se sont opposés à la réalisation des desseins de Dieu, et qu’ainsi leur salut a été mis en péril précisément par ce qui devait servir à l’assurer ; l’Apôtre se plaçant au point de vue de la réalité historique, déclare que des obstacles insurmontables ont été opposés au dessein dont Dieu poursuivait l’accomplissement, quand il donnait sa loi. Et parce que cette promulgation n’a pas servi à rendre les hommes meilleurs, comme c’était l’intention expresse du législateur, mais qu’elle a eu dans le plus grand nombre un résultat tout à fait contraire, saint Paul dit que les pécheurs ont poursuivi la réalisation de leurs désirs coupables avec un succès tel que la loi semblerait avoir été donnée uniquement, afin que les méchants devinssent plus méchants encore, et afin que le caractère de prévarication vînt s’ajouter au péché.

Aug. Tu oses parler ainsi, toi qui, relativement à la promulgation de la loi, attribues à Dieu un dessein différent de celui qui lui est expressément attribué par saint Paul ; tu oses prononcer un blasphème aussi monstrueux que celui-ci : « Des obstacles insurmontables ont été opposés au dessein dont Dieu poursuivait l’accomplissement, quand il donnait sa loi » ; comme si l’événement avait été contraire aux prévisions de Dieu, et que le résultat de la promulgation de la loi n’eût pas été celui que l’auteur même de la loi voulait obtenir. Dieu donc, suivant ta propre sagesse, Dieu pour qui l’avenir n’a point de secret, s’est vu trompé dans l’accomplissement de ses desseins? Tu ne considères pas ce que dit l’Ecriture : « Il y a dans le coeur de l’homme une multitude de pensées; mais la volonté de Dieu demeure éternellement[^1] ». Veux-tu savoir, autant du moins qu’il est permis à un homme, quel était. le dessein du Dieu tout-puissant et dont la prescience est infinie, quand il donnait sa loi? Ecoute ces paroles de l’Apôtre : « Si la loi qui a été donnée avait pu communiquer la vie, il serait parfaitement vrai de dire que la justice vient de la loi ». Et comme si nous -lui adressions cette question : Pourquoi donc la loi a-t-elle été donnée? il ajoute : « Mais l’Ecriture a tout compris sous le péché, afin que la promesse fût accomplie par la foi en Jésus-Christ, en faveur des croyants[[186]](#footnote-566)». Voilà dans quel dessein Dieu a donné la loi. Qui ne sait du reste que, si le péché est devenu plus abondant depuis que la loi est survenue, ce n’est point par la faute de la loi, mais par la faute de l’homme ? Or, ce penchant déplorable qui fait que l’on trouve plus de plaisir dans les choses défendues, et que la loi elle. même devient la force du péché[^3]; ce penchant est détruit uniquement par l’esprit qui vivifie, non point par la lettre qui tue. Cette lettre cependant a été utile; quoiqu’elle fût une cause de mort par le fait même qu’elle était une cause de prévarication, l’inclination au péché étant devenue plus violente précisé. ment parce que celui-ci était devenu l’objet d’une défense positive, la lettre obligeait néanmoins les pécheurs à recourir à l’esprit qui vivifie ; elle contraignait à implorer le secours de la grâce divine, l’homme qui place fatalement sa confiance dans sa propre vertu, mais qui est extrêmement faible sous la loi, bien que cette loi soit sainte, juste et bonne; et qui est incapable par lui-même de parvenir à pratiquer ce qui est. saint, ce qui est juste, ce qui est bon.

1. Rom., V, 13.
2. Id.VII,7,12.
3. Prov. XIX, 21, suiv. les Sept.
4. Gal. III, 21, 22.
5. II Cor. XV, 56.

### 221.

Jul. En ce sens donc on peut dire avec raison qu’il y a eu abondance des péchés que la volonté de chacun commettait, soit avant, soit après la loi, mais. en se rendant coupable de péché seulement dans le premier cas, et en se rendant coupable de prévarication dans le second. On dit qu’une chose croît et abonde, quand, sans changer de nature, elle prend des développements nouveaux; c’est ainsi que, depuis Moïse, le caractère de transgression est venu mettre le comble au péché commis par la libre volonté; car la transgression et le péché sont de la même nature; ils diffèrent seulement par le temps où ils ont été commis; tous deux sont l’oeuvre de la volonté mauvaise qui pèche, non pas en cédant à une violence insurmontable, mais par un mouvement spontané et condamnable. Ces principes posés, il est manifeste que tu ne saurais trouver dans les paroles de l’Apôtre aucun argument en ta faveur. Saint Paul, en effet, n’enseigne pas que, depuis que la loi est survenue, la transmission du péché par le sang s’est faite d’une manière plus abondante, ou que ce péché est devenu plus énorme ; et l’on né peut pas dire avec vérité que les péchés de la volonté reçoivent comme un accroissement naturel, ce qui manifeste. ment n’a pu être l’oeuvre de la volonté des petits enfants. Il n’y a donc pas eu après la loi abondance d’une chose que cette loi n’a pu ni défendre, ni châtier. « Mais où il y a eu abondance de péché, il y a eu surabondance de grâce; afin que comme le péché a régné pour la mort, la grâce règne de même par la justice, pour la vie éternelle ».

Aug. Le péché originel n’a point pris un accroissement nouveau après la loi ; mais la loi a trouvé ce même péché existant, et la circoncision des enfants qu’elle prescrivait était le symbole de la rémission qui en était faite; comme elle a trouvé existants aussi les péchés d’ignorance qui n’ont point reçu un nouvel accroissement depuis qu’elle a été promulguée; car l’ignorance elle-même a été plutôt diminuée par le fait seul que la connaissance de la loi a été répandue. Toutefois, le péché dont personne n’est exempt au moment de sa naissance, a reçu de nouveaux accroissements, quand l’homme a commencé à faire usage de sa volonté, parce que celui-ci a été entraîné par la concupiscence originelle à donner son consentement au péché. Mais les autres péchés sont devenus abondants, ou si l’on veut, ils ont pris un accroissement excessif, depuis que la connaissance du péché a été répandue par la loi[^1], et que les hommes ont commencé à commettre le crime de prévarication. Si vous voulez considérer ces maximes et soumettre votre esprit au témoignage de la vérité, il n’y aura plus aucune raison qui vous oblige à contredire ces paroles de l’Apôtre dont le sens est tout à fait manifeste : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme et par le péché la mort; et ainsi la mort a passé dans tous les hommes[[187]](#footnote-568) ». Car, quand saint Paul a dit: « La mort a passé dans tous les hommes », et que vous au contraire vous dites : La mort n’a point passé dans tous les hommes, ne vous mettez-vous pas en contradiction évidente avec l’Apôtre? et si vous vous mettez en contradiction avec l’Apôtre, vous vous mettez par là même en contradiction avec Jésus-Christ. Comment donc vous étonnez-vous d’être un objet d’horreur aux yeux de l’Eglise de Jésus-Christ, dès lors que par vos maximes pernicieuses vous vous efforcez de priver les enfants malades des remèdes salutaires que Jésus-Christ nous a apportés?

1. Rom. III, 20.
2. Id. V, 12.

### 222.

Jul. L’Apôtre s’explique plus clairement encore dans la suite de son discours; il enseigne que, quand l’homme s’est trouvé en dehors de la voie du salut, Dieu, se souvenant de sa miséricorde infinie, a apporté à ces maux extrêmes un remède d’une efficacité extraordinaire ; suivant lui , Dieu a voulu s’attacher par des bienfaits ceux qu’il n’avait pu corriger parles préceptes de sa loi; il a voulu contraindre les hommes à l’aimer à l’avenir, de telle sorte qu’il pût oublier leurs fautes passées; et que désormais toute leur application fût de conserver la justice dont ils avaient été mis en possession dès qu’ils avaient fait un premier acte de foi. Ainsi, l’abondance des péchés précédents a exigé un secours également abondant de la miséricorde divine ; car si l’étendue de la miséricorde n’avait pas été aussi grande, il n’y aurait plus eu aucun moyen de remédier à des maladies d’une telle gravité. Cependant, après avoir exalté ainsi le prix des bienfaits de Dieu, l’Apôtre a compris que ses paroles pouvaient donner lieu à une objection et que l’on pourrait dire : Si nous devons juger du mérite d’une cause par les effets qu’elle produit, et si la multiplication de nos péchés a attiré sur nous une effusion plus grande de la miséricorde divine ; il faut donc augmenter de plus en plus le nombre de nos péchés, afin que la grâce se répande sur nous d’une manière de plus en plus abondante. C’est pourquoi il prévient ce raisonnement : « Que dirons-nous donc? s’écrie-t-il; demeurerons-nous dans le péché afin que la grâce devienne plus abondante? A Dieu ne plaise ! Car, nous qui sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché ? Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort ? Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché, afin que comme Jésus-Christ. est ressuscité dans la gloire du Père, nous marchions de même, nous aussi, dans une vie nouvelle ».

Aug. Est-ce que ce témoignage de l’Apôtre ne saurait plus vous accabler, par le fait seul que vous le citez, afin sans doute de nous empêcher d’oublier combien sont inébranlables les fondements de la maison de Dieu que vous vous efforcez de détruire? Insensé, après avoir dit : « Si nous sommes morts au péché, comment vivrons-nous encore dans le péché? saint Paul ajoute : Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort?» afin précisément de montrer que nous sommes morts au péché par le fait même que nous avons été baptisés en Jésus-Christ. Es-tu tellement sourd grue tu ne puisses entendre ces paroles ? ton aveuglement est-il si complet que tu ne puisses voir ces vérités évidentes comme la lumière? Confesse donc que les petits enfants qui ont reçu le baptême, sont morts au péché ; confesse par là même l’existence du péché originel; car ces enfants n’ont pu mourir à aucun autre péché ; déclare ouvertement, ou bien que les enfants n’ont pas besoin d’être baptisés, ou bien que, quand ils reçoivent le baptême, ils ne sont point baptisés en Jésus-Christ, ou du moins, ils ne sont point baptisé dans la mort de Jésus-Christ ; et, si tu le peux, efface ces paroles de l’Apôtre : « Nous tous qui avons a été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort ». Si, au contraire, tu ne saurais effacer ces paroles (et ton impuissance à cet égard est incontestable) , quand tu entends cette expression absolue : « Tous ceux qui », cesse de vouloir excepter les enfants; permets au Christ d’être Jésus, même à l’égard des enfants; car ils ne sont pas exclus, mais ils font partie du peuple qui est sauvé par lui et délivré de ses péchés, conformément à ces paroles de l’Ange : «Vous lui donnerez le nom de Jésus[^1] ».

1. Matt. I, 21.

### 223.

Jul. II déclare que nous étions déjà morts au péché au moment où, pour recevoir le bienfait de la miséricorde, nous avons fait profession de renoncer au monde et à toute espèce de péchés ; que par là même, conservant le souvenir de ce don précieux, nous devons vivre de telle sorte que nous puissions être considérés comme ensevelis avec Jésus-Christ, et que la sainteté éclatante de nos moeurs soit une image fidèle de la résurrection du Sauveur; suivant lui enfin, de même que Jésus-Christ, depuis sa résurrection, n’est plus sujet à aucune infirmité, à aucune souffrance corporelle, nous devons, nous aussi, nous efforcer de nous mettre à l’abri des atteintes de toute espèce de péchés et de vices. « Car, si nous avons été entés sur la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi sur la ressemblance de sa résurrection ; sachant bien que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché, soit détruit et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché. Car, celui qui est mort, est justifié du péché[^1] ». Il porte la conviction dans l’esprit des fidèles par un argument irrésistible : Si vous voulez, dit-il, devenir participants de sa résurrection, imitez auparavant la vertu de sa mort ; mourez d’abord aux vices afin de vivre ensuite dans la vertu ; vous participerez à cette félicité incomparable seulement lorsque vous porterez la ressemblance de la mort de Jésus-Christ, c’est-à-dire , lorsque vous serez morts aux péchés. Notre vieil homme en effet doit être regardé comme attaché à la croix du Sauveur, afin que le corps du péché soit détruit parla force toute-puissante de la passion de celui-ci. L’Apôtre, suivant sa coutume, appelle corps du péché, les vices, et non pas la substance même de la chair. Aussi ajoute-t-il : « Afin que le corps du péché soit détruit et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché. Car celui qui est-.Niort, est justifié du péché ».

Aug. De quelque manière que tu interprètes ces mots: « Le corps du péché », tu ne nieras point que les enfants qui ont été baptisés en Jésus-Christ soient morts au péché; autrement, tu nierais de la manière la plus manifeste qu’ils aient été baptisés en la mort de Jésus-Christ; et par là même tu nierais qu’ils aient été baptisés en Jésus-Christ. Car, « nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort ». Dis-nous donc à quel péché meurent les enfants, quand ils sont baptisés en Jésus-Christ ? Tu ne trouveras absolument.rien à répondre, à moins que tu ne cites, en les interprétant comme elles sont interprétées par l’Eglise de Jésus-Christ tout entière, ces paroles de sains Paul: « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort ; et la mort a passé ainsi dans tous les hommes par celui-ci qui tous ont péché ». Voilà comment. les enfants meurent au péché, quand ils sont baptisés en la mort de Jésus-Christ. Ne soyez pas, je vous prie, semblables au cheval et au mulet qui n’ont point d’intelligence[[188]](#footnote-571). Ecoutez : « Si nous sommes morts au péché, comment vivrons-nous dans le péché ? Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort?» Conséquemment, nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous sommes morts au péché ; car nous avons été baptisés en sa mort. Ecoulez : « Nous tous qui avons été baptisés » ; il ne s’agit pas des enfants à l’exclusion des adultes, et il ne s’agit pas des adultes à l’exclusion des enfants ; mais, « nous tous », c’est-à-dire, nous enfants et adultes, « qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort », et par là même nous sommes morts au péché. Ainsi donc, ou bien déclarez ouvertement que le baptême de Jésus-Christ n’est pas nécessaire aux enfants, ou bien dites que les enfants, quand ils sont baptisés en Jésus-Christ, meurent à un péché qu’ils ont commis par eux-mêmes; ou plutôt, puisque vous ne pouvez trouver aucun autre péché dans ces mêmes enfants , consentez enfin à reconnaître l’existence du péché originel.

1. Rom. VI, 1-7.
2. Ps. XXXI, 9.

### 224.

Jul. Il s’adressait à des vivants, et il disait que la justice leur avait été conférée par le moyen des sacrements, Comment donc enseigne-t-il que la justification appartient précisément à celui qui est mort? En s’expriment ainsi, ne montre-t-il pas de la manière la plus explicite que dans sa pensée le mot de mort désigne ici le renoncement, et que ce mot a été choisi par lui afin de faire comprendre que les fidèles doivent s’abstenir de tout péché comme les morts s’abstiennent de toute action?

Aug. O amateur passionné de la dispute ! Suivant toi, dans ce passage de l’Apôtre, le mot de mort est employé pour désigner le renoncement, en sorte que le renoncement au péché et la mort au péché sont une seule et même chose ; mais rappelle-toi . donc de quelle manière dans l’Eglise de Jésus-Christ, dans cette Eglise où toi-même tu as été baptisé, on célèbre les mystères du baptême ; et tu trouveras que les enfants prononcent: leur acte de renoncement comme leur acte de foi, par la bouche de ceux qui les portent; peut-être cependant ces rites ne sont-ils plus pratiqués parmi vous. Tels sont en effet les progrès que vous avez faits dans la voie du mal, et dans la, voie de l’erreur où vous avez entraîné avec vous ceux qui ont cru à votre parole[^1]; d’après vos principes, l’enfant qui va recevoir le baptême ne doit faire aucun acte de renoncement, parce qu’il n’a contracté aucun péché d’origine; ou bien, s’il doit renoncer à un péché, dites-nous à quel péché, et corrigez enfin votre doctrine contraire à la vérité.

1. I Tim. III, 17.

### 225.

Jul. «Si nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous croyons que nous vivrons avec Jésus-Christ, sachant que Jésus-Christ, ressuscité d’entre les morts, ne meurt plus ; la mort n’aura plus d’empire sur lui ; car, s’il est mort pour le péché, il est mort une seule fois; et s’il vit, il vit pour Dieu. Ainsi vous-mêmes, considérez-vous comme étant morts au péché, mais comme vivants pour Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur[^1] ». Jésus-Christ, dit-il, qui est mort une seule fois pour le péché; en d’autres termes, Jésus-Christ qui est mort une seule fois à cause clé nos péchés, ne meurt plus désormais; il vit au contraire dans la gloire de Dieu ; de même vous aussi, considérez-vous.comme étant morts au péché, comme ne devant plus vivre que pour la vertu et comme devant être soumis à l’empire de celle-ci exclusivement.

Aug. Oh la merveilleuse explication ! L’Apôtre dit que Jésus-Christ est mort au péché, peccato mortuum; et tu dis, toi : En d’autres termes, à cause de nos péchés. Donc, lorsque saint Paul ajoute : « De même, vous aussi, considérez-vous comme étant morts au péché », on doit interpréter ces paroles de cette manière : Considérez-vous comme étant morts à cause de vos péchés ? Certes, ce n’est point là ce qu’il enseigne en ce endroit; et toi-même, au lieu d’entendre ainsi ces paroles, tu reconnais qu’elles désignent des hommes morts au péché, c’est-à-dire des hommes qui ne doivent plus vivre au péché. Montre donc comment Jésus-Christ, lui aussi, est mort au péché, et n’accuse pas l’Apôtre de s’être exprimé d’une manière inexacte, quand il a ajouté ces mots: «De même vous aussi ». A la vérité, Jésus-Christ est mort pour effacer nos péchés, mais néanmoins il est mort au .péché; or, puisqu’il n’était coupable d’aucun péché absolument, soit originel, soit personnel, comment a-t-il pu mourir au péché, si ce n’est parce que la ressemblance a été désignée par le nom même de l’objet auquel elle ressemblait? Nous savons en effet que Jésus-Christ est venu dans une chair semblable à la chair du péché[[189]](#footnote-574); il est venu dans une chair véritable, mais non pas comme les autres hommes, dans une chair de péché ; il est donc mort à cette ressemblance du péché , qu’il portait dans sa chair mortelle; et il a accompli ainsi le mystère de notre salut, en nous faisant mourir nous-mêmes au péché dont il portait la ressemblance ; et voilà précisément de quelle manière nous sommes baptisés en sa mort; de même qu’il a subi une mort véritable, nous obtenons, nous aussi, une véritable rémission de nos péchés. Mais les enfants ne sont pas exclus ; car, « nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés en sa mort ». Les hommes ne sont point baptisés en Jésus-Christ de telle sorte que les uns soient baptisés en sa mort et que les autres ne soient point baptisés en cette même mort, mais comme l’enseigne celui par la bouche de qui Jésus-Christ même parlait, tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ sont baptisés eu sa mort; et par là même, tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ meurent au péché. S’il s’agit de « tous ceux qui sont baptisés », il s’agit nécessairement des enfants; mais à quel péché meurent les enfants ? De grâce, confessez enfin la réalité de la génération, afin de ne pas nier la vérité de la régénération; confessez l’existence d’une chair de péché dans les enfants, afin de ne pas nier que la chair semblable à la chair du péché soit morte, même pour les enfants.

1. Rom. VI, 8-11.
2. Id. VIII, 3.

### 226.

Jul. Où est ici l’accusation portée contre la nature? Où est la souillure attribuée à l’origine de la substance humaine? Où est la sentence de condamnation portée contre les mouvements qui accompagnent l’acte de la génération? Il est clair comme le jour que le Maître des nations s’adresse uniquement à la volonté de l’homme, puisqu’il exhorte celui-ci à renoncer aux passions honteuses qui se cachent[^1], à réformer sa conduite et à mener une vie meilleure. Mais il est temps de laisser l’Apôtre lui-même donner un résumé de nos explications; nous ne poursuivrons pas plus longtemps l’interprétation des maximes énoncées par lui dans ces divers passages ; écoutons-le dissertant sur les principes qu’il vient d’établir. On verra, à la fin de son discours, quel est celui dont la doctrine et la foi sont conformes aux siennes. Nous disons, nous, que saint Paul a parlé d’un péché de la volonté humaine, de cette volonté qui se trouve dans chacun de ceux qui pèchent; suivant toi, au contraire, il a parlé du péché que tu crois, sur le témoignage de Fauste, être transmis par la voie de la génération et contracté par tous les hommes, indépendamment de leur volonté. Faisons trêve, s’il te plaît, au débat qui s’agite entre nous; de notre part, afin d’agir avec toute la modération possible, nous oublierons un instant la dignité de l’Apôtre, cette dignité qu’il me suffirait d’invoquer pour te réduire au silence; car, lors même que ses paroles sembleraient être en tout conformes aux vôtres, il n’en serait pas moins manifeste, eu égard à la sublimité incomparable de sa mission, qu’une doctrine aussi abominable n’a pu être enseignée par lui; qu’il a pu s’exprimer d’une manière obscure, mais qu’il n’a pu enseigner des maximes aussi perverses; pour le moment, accordons-lui seulement que le flambeau de la raison humaine n’était pas éteint en lui, et croyons qu’il a compris mieux que toi ses propres écrits. « Que le péché», dit-il, « ne règne donc point dans votre corps mon tel, en sorte que vous obéissiez à ses convoitises[[190]](#footnote-576) ». Je pourrais déjà dire ici que cette exhortation seule est une preuve que saint Paul parlait de péchés commis par la volonté; car, s’il existait des maux naturels, ils pourraient être châtiés par la justice, on pourrait en implorer le pardon de la miséricorde suprême, mais on ne pourrait en au. tune manière recevoir l’ordre de les éviter. La folie de tout homme qui demanderait que l’on s’appliquât à éviter des choses inhérentes à la nature humaine serait un mal plus grand que tout autre mal naturel, s’il pouvait en exister de cette sorte. Mais l’Apôtre n’a formulé aucun précepte dont on puisse avec raison attaquer la légitimité. C’est donc manifestement d’un péché volontaire qu’il recommande la fuite avec des instances si pressantes.

Aug. Qui ignore que l’Apôtre ne parle pas aux enfants, mais à ceux qui sont capables de comprendre ses paroles et d’obéir, avec le secours de la grâce de Dieu, aux préceptes qu’il proclame? quoique assurément il soit au pouvoir des parents de faire accomplir à leurs enfants des actes d’obéissance, à mesure que l’usage de. la raison se développe en eux; et d’empêcher ainsi qu’ils n’aient reçu en vain la grâce de Dieu[^3], au moment où ils ont été régénérés sans le savoir? Cependant, cette cliente, qui est toute belle à tes yeux, mais qui est tout à fait hideuse aux yeux de tous ses adversaires; cette concupiscence de la chair, dis-je, par le moyen de laquelle s’accomplit la naissance de l’homme et dont aucun homme n’est exempt, l’Apôtre ordonne qu’elle soit réprimée ; il ne permet pas qu’on la laisse exercer son empire, et il l’appelle du nom de péché, d’abord parce qu’elle tire son origine du premier péché, ensuite parce que tout homme qui cède aux mouvements par lesquels elle cherche à l’entraîner vers des choses défendues, commet le péché ; cette concupiscence n’existera plus en nous lorsque nous aurons revêtu un corps immortel ; conséquemment, puisque l’Apôtre pouvait dire : « Que le péché ne règne point dans votre corps », pourquoi a-t-il ajouté un mot et s’est-il exprimé ainsi : « Dans votre corps mortel », sinon parce qu’il a voulu faire naître en nous l’espoir que cette concupiscence, appelée par lui du nom de péché, n’existera plus quand nous ne serons plus revêtus d’un corps mortel? Apprends-nous toi-même pourquoi, au lieu de dire : « Que le péché n’existe point dans votre corps mortel », il dit : « Que le péché ne règne point » ; cette manière de s’exprimer ne vient-elle pas uniquement de ce que cette concupiscence, qui ne peut exister que dans une chair mortelle, règne sur ceux qui cèdent aux convoitises par lesquelles elle les porte au mal, et qui, vaincus ainsi par elles, sont bientôt, s’ils ne reçoivent le secours de la grâce, entraînés partout où elle les attire; avec une violence d’autant plus grande qu’ils se trouvent en présence d’une défense de la loi? quant à ceux qui, par un bienfait gratuit de Dieu, accomplissent ce qui est prescrit, c’est-à-dire qui n’obéissent pas aux mouvements et aux sollicitations pressantes de cette concupiscence, et qui ne font pas servir leurs membres d’instruments à ses convoitises, elle existe en eux, mais elle ne règne pas sur eux. La preuve qu’elle existe en eux, c’est qu’ils éprouvent une inclination violente au mal; et la preuve qu’elle ne règne pas sur eux, c’est que, la délectation de la justice étant .victorieuse, ils n’accomplissent point le mal. Comment, en effet, pourrait-on nous commander de ne point lui obéir, si elle ne nous donnait soit des ordres, soit des conseils ? Et comment pourrait-elle nous donner les uns ou les autres, si elle n’existait pas en nous?

1. II Cor. IV, 2.
2. Rom. VI, 12.
3. II Cor. VI, 1.

### 227.

Jul. « Et n’abandonnez point vos membres au péché comme des instruments d’iniquité ; mais offrez-vous à Dieu comme devenus vivants de morts que vous étiez, et donnez-lui vos membres comme des instruments de justice. Car le péché ne vous dominera plus, parce que vous n’êtes plus sous la loi , mais sous la grâce[^1] ». Vous devez, dit-il, servir Dieu avec d’autant plus de fidélité que vous devez le servir avec une générosité plus grande. Car le péché vous dominait quand le châtiment dû à vos fautes était suspendu comme une menace au-dessus de vos têtes ; mais depuis que vous avez reçu la grâce et les bienfaits de Dieu; depuis que, déchargés du poids de vos iniquités, vous avez respiré librement , un sentiment de pudeur naturelle doit vous avertir de rendre grâces à votre libérateur.

Aug. Suivant une coutume qui vous est particulière et qui est la.conséquence nécessaire de votre erreur, tu fais consister l’essence même de la grâce dans la seule rémission des péchés; d’où il suit que du reste l’homme n’est redevable qu’à lui-même et à son libre arbitre de la justice proprement dite qui existe en lui. Or, tel n’est pas le langage de l’Eglise, qui répète dans tout l’univers ces paroles qu’elle a recueillies de la bouche du bon Maître : « Ne nous faites pas entrer en tentation[[191]](#footnote-578) » ; tel n’est pas le langage de celui qui dit : « Nous demandons à Dieu que vous ne commettiez le mal en aucune manière[^3] » ; tel n’est pas le langage de Celui qui dit : « J’ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne vienne pas à défaillir[[192]](#footnote-579) ». Ici, en effet, il s’agit d’une grâce qui nous empêche de commettre le péché, non point d’une grâce qui efface les péchés que nous avons commis. En réalité donc, la grâce vient à notre secours de ces deux manières : elle nous apporte le pardon des mauvaises actions que nous avons commises, et en même temps elle nous aide à éviter le mal et à pratiquer le bien.

1. Rom. VI, 13, 14.
2. Matt. VI, 13.
3. II Cor. XIII, 7.
4. Luc, XXII, 32.

### 228.

Jul. Cependant ces paroles pouvaient faire naître la même difficulté à laquelle saint Paul avait déjà répondu précédemment; on lui objecterait peut-être que, une fois délivrés de la loi et des menaces de châtiments rigoureux renfermées dans la loi, les hommes pouvaient donc en toute sécurité commettre le péché sous le règne de la grâce et sous l’empire de la bonté divine; c’est pourquoi il ajoute aussitôt . « Quoi donc? pécherons-nous parce que nous ne sommes plus sous la loi, mais sous la grâce ? Dieu nous en garde ! ne savez-vous pas que quand vous vous rendez esclaves de quelqu’un pour lui obéir, vous demeurez esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché, soit de l’obéissance et de la justice[^1] ? » Croirons-nous enfin au témoignage même de l’Apôtre, quand il déclare quelle est la nature du péché dont il a fait jusqu’ici l’objet de son discours? « Quand vous vous rendez esclaves de quelqu’un », dit-il, « pour lui béir, vous demeurez esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché, soit de la justice ». Où donc se trouve-t-il désigné dans les paroles de l’Apôtre, ce péché que l’on suppose être venu avant que les enfants aient pu faire usage de leur volonté, avant qu’ils aient été capables d’obéissance, avant que leur intelligence ait reçu aucun développement, avant qu’ils aient eu conscience de leur propre vie; ce péché, dis-je; que l’on suppose être venu subitement souiller le sang même dont ces enfants ont été formés? Certes, nulle part il ne saurait être question d’un péché de ce genre, si ce n’est dans les livres des Manichéens.

Aug. Ce n’est point dans les livres des Manichéens qu’on lit ces paroles : « Nous avons été, nous aussi, enfants de colère par nature aussi bien que les autres[[193]](#footnote-581) » ; vous donnez ici au texte grec une interprétation d’un genre nouveau, mais en cela vous faites preuve d’une impudence encore plus inouïe; suivant vous l’Apôtre semblerait avoir dit, non pas : « Nous avons été, par notre nature, enfants de colère » ; mais : « Nous avons été, tous sans exception, enfants de colère ». Peut-être même oserez-vous faire cette correction dans vos exemplaires; car vous ne voulez pas reconnaître avec nous que si la foi dont nous prenons la défense n’était pas d’autant plus ancienne qu’elle est plus conforme à la vérité, les mots : « par notre nature », ne se trouveraient pas dans tous les exemplaires latins. Il ne faut pas conclure de là, cependant, que l’Apôtre n’aurait pas dû nous avertir d’obéir à la justice et non pas au péché, sous prétexte que nous naissons tous en état de péché, nous autres hommes dont l’origine même est flétrie[^3]. Car, alors même que la souillure de notre génération a été effacée par le bienfait de la régénération , il nous reste encore à obéir à l’esprit de justice, et notre devoir est de nous soumettre à lui; il nous reste encore à refuser d’obéir à la concupiscence de la chair, et notre devoir est de lutter contre elle; et, en agissant ainsi, nous devons sans aucun doute nous souvenir que cette obéissance pieuse est elle-même un don de Dieu, celui précisément qu’il a promis en ces termes par la bouche de son Prophète : « Je leur donnerai un coeur docile, afin qu’ils me connaissent; je leur donnerai des oreilles attentives, afin qu’ils m’écoutent[[194]](#footnote-582)» ; ces dernières expressions signifient-elles autre chose que ceci : Afin qu’ils m’obéissent?

1. Rom VI, 15, 16.
2. Ephés. II, 3.
3. Ambr. Liv. I de la Pénitence, ch. II ou II.
4. Jér. XXIV, 7 .

### 229.

Jul. Au reste, saint Paul montre clairement (si toutefois, dans ces jours malheureux, les hommes ont encore une foi quelconque en ses paroles), qu’il donne le nom d’esclaves du péché à ceux-là seuls qui ont incontestablement obéi au péché par des actes de leur volonté personnelle, par des actes de cette volonté qui a été changée dès qu’ils ont commencé à se faire les serviteurs de la justice. C’est donc l’obéissance principalement qui a été mise en cause par l’Apôtre; c’est à elle qu’il a attribué l’empresse. ment avec lequel les hommes se sont soumis à l’empire du vice d’abord, et ensuite à l’empire de la vertu.

Aug. Ceux qui s’appuient sur leur propre force[^3], s’appuient, comme vous, sur le néant; et comme vous aussi, ils seront confondus et anéantis.

1. Ps. XLVIII, 7.

### 230.

Jul. « Mais grâces soient rendues à Dieu », dit-il, «de ce que, après avoir été esclaves du péché, vous avez obéi du fond du cœur, vous modelant sur la doctrine à laquelle vous vous êtes adonnés; ainsi affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice[[195]](#footnote-585)».

Aug. Quelque sourd que tu sois, écoute l’Apôtre rendant grâces à Dieu, de ce que les Romains ont obéi du fond du coeur à la doctrine de ce même Dieu ; car, il ne dit pas: « Grâces soient rendues à Dieu », parce que sa doctrine vous a été prêchée; mais, « parce que vous avez obéi ». Tous en effet n’obéissent pas à l’Evangile[^1] ; mais ceux-là seulement à qui il a été donné de pratiquer cette obéissance ; de même que le Seigneur dit en un autre endroit : « Pour vous, il vous a été donné de connaître le mystère du royaume des cieux; mais, pour eux, ce don ne leur a pas été accordé[[196]](#footnote-586) ». Ils n’auraient donc pas obéi du fond du coeur, en d’autres termes, il n’auraient pas obéi volontairement, si leur volonté n’avait pas été préparée par le Seigneur : autrement, c’est-à-dire, si Dieu n’est pas l’auteur de cette obéissance, l’Apôtre a menti quand il lui a rendu grâces à ce sujet.

1. Rom. VI,17,18.
2. Rom. I, 16.
3. Matt. XIII, 11.

### 231.

Jul. Le changement, dit-il, que vous avez opéré, du fond du coeur, dans la nature de votre obéissance, vous a délivrés du péché et vous a fait entrer dans un état de sainteté.

Aug. Mais ce changement est l’oeuvre de la droite du Très-Haut. Ecoute un homme de Dieu confessant dans le livre des psaumes la gratitude de ce don et apprends quel est celui qui change la volonté de l’homme en une volonté meilleure. « Et j’ai dit : C’est maintenant que je commence, ce changement a est l’oeuvre de la droite du Très-Haut[^3] ».

1. Ps. LXXV , 11.

### 232.

Jul. « Je parle humainement, à a cause de la faiblesse de votre chair : comme donc vous avez fait servir vos membres à l’impureté et à des iniquités toujours croissantes, ainsi maintenant faites-les servir à la justice pour votre sanctification[[197]](#footnote-589) ». O maître rempli de l’Esprit de Dieu ! ô vase d’or véritable ! ô trompette qui fait retentir, non pas des sons entrecoupés, mais des paroles parfaitement articulées ! Par la douceur avec laquelle il exhorte, il donne à son discours une autorité irrésistible !

Aug. O toi-même, séducteur rempli d’un esprit hérétique, attribuant tout à la volonté de l’homme, contrairement à ces paroles de l’Apôtre: « As-tu donc quelque chose que tu n’aies point reçu[^5] ? » O disciple de Pélage, quand l’Apôtre s’exprimait ainsi, son but était de planter et d’arroser : il savait cependant aussi que a celui qui plante n’est rien, ni cet lui qui arrose; mais que tout vient de Dieu qui donne l’accroissement[^6] » ; c’est pourquoi il ne donnait pas seulement des préceptes, mais il adressait encore des prières à Dieu, afin que ceux à qui il annonçait la parole divine ne commissent point de mal; car il dit expressément en un autre endroit : « Nous adressons des prières à Dieu, afin que vous ne commettiez aucun mal[^1] ».

1. Rom. VI, 19.
2. I Cor. IV, 7.
3. Ib. III, 7.
4. II Cor. XIII, 7.

### 233.

Jul. Afin de ne point paraître commander aux hommes des choses difficiles et impraticables, il emprunte une expression au langage familier et il déclare que ses préceptes sont « humains », c’est-à-dire faciles, praticables; puis il fait ressortir la douceur de la loi qu’il prêche, par une comparaison. Je ne vous demande pas, dit-il, de répondre par l’intensité de vos efforts à la sublimité incomparable de votre vocation; les préceptes que je vous impose ne sont pas aussi extraordinaires que les biens promis comme récompense à la vertu, et dont la possession vous est assurée, si vous observez ces préceptes : je ne vous apporte point une loi barbare, je ne vous présente pas un joug qui soit à peine supportable; si, à raison du prix incomparable de la justice, je vous commandais quelque chose de semblable, vous me répondriez par des plaintes amères au sujet de la faiblesse de la chair; vous chercheriez une excuse dans l’impossibilité où vous seriez de supporter une fatigue accablante et continuelle. Je m’adresse donc à vous d’un ton plus modéré, et je vous demande de vous appliquer à la pratique de la vertu avec une ardeur égale à celle avec laquelle vous avez précédemment commis le péché : à la vérité, une chose honnête de sa nature se trouve nécessairement avilie, quand, dans les efforts que nous faisons pour nous la procurer, nous cédons à un désir semblable à celui qui nous inspirait, lorsque nous nous portions avec frénésie vers des choses déshonnêtes; cependant, il suffit pour l’observation de la loi qui vous est imposée, il suffit, dis-je, que vous vous appliquiez à la pratique de la justice, avec une ardeur égale à celle avec laquelle vous vous êtes appliqués à commettre l’iniquité et à jouir des plaisirs infâmes.

Aug. Ils ne pourront cependant pratiquer la justice de cette manière, à moins que, aidés du secours tout-puissant de la charité, ils ne luttent contre cette cliente qui est pour toi d’une beauté ravissante, je veux dire, contre la concupiscence de la chair : tous les hommes sont assujettis, en naissant, à cette loi des membres qui doit résister plus tard à la loi de l’esprit ; la souillure qu’elle imprime subsiste jusqu’au moment où nous sommes régénérés ; enfin les mortels ne sauraient, par leur propre esprit, triompher de cette loi de la chair; il faut pour cela qu’ils soient conduits par l’Esprit de Dieu : « Car tous ceux qui sont conduits par l’Esprit de Dieu sont enfants de Dieu[^1] ». Allez maintenant, et, sous prétexte d’exalter le libre arbitre au détriment de ce dogme chrétien enseigné par les Apôtres, abandonnez-le à son impuissance réelle; vous-mêmes enfin, mettez votre confiance dans vos propres forces, non pas pour vous élever, mais pour faire les plus déplorables chutes.

1. Rom. VIII , 14.

### 234.

Jul. Croyons donc aux enseignements du Maître des nations et rendons-lui témoignage de la vérité de sa parole. Il a donné, pour me servir de son expression, un précepte véritablement humain, quand il a ordonné que les vices de la volonté fussent corrigés par la réformation de la volonté elle-même.

Aug. Mais cette réformation humaine ne saurait s’accomplir sans l’assistance divine. Qui donc réforme la volonté de l’homme, sinon celui à qui il est dit : « Dieu des armées, convertissez-nous[[198]](#footnote-592) » ; et ailleurs : « O Dieu ! vous nous tournerez vers vous, et vous nous donnerez la vie[^3] ? » Le Seigneur dirige les pas de l’homme, et la volonté de celui-ci sera conforme aux voies de Dieu[[199]](#footnote-593). Mais si le Seigneur ne dirige point les pas de l’homme, la volonté de l’homme ne sera point conforme aux voies de Dieu, malgré les prescriptions de la loi à cet égard.

1. Ps. LXXIX, 8.
2. Id. LXXXIV, 7.
3. Id. XXXVI, 23.

### 235.

Jul. Or, autant ce précepte est humain, autant le langage que vous attribuez à l’Apôtre aurait été non-seulement inhumain, non-seulement cruel, mais injuste ; non-seulement injuste, mais insensé : sachant que les hommes naissent en état de péché, il aurait reproché à ses contemporains un vice qui remonte au premier acte de génération humaine; il leur aurait ordonné d’éviter des fautes dont il aurait cru qu’ils étaient coupables en naissant ; il m’aurait prescrit avec menaces de me dépouiller d’une chose qui avait commencé à être inhérente à ma nature, avant que mon âme fût unie à mon corps,avant que mon corps fût entré dans ce monde!

Aug. Donc, nous ne sommes pas assujettis à la concupiscence de la chair, au moment de notre naissance; ou bien l’Ecriture ne commande pas de résister aux inclinations de cette concupiscence, quand elle dit . « Résiste à tes mauvais désirs » ; et ailleurs : « Fuis les désirs de jeune homme ». Pourquoi saint Paul n’a-t-il point dit : Fuis les désirs volontaires? Le mot jeune, en effet, s’emploie pour désigner une époque de la vie; mais les différents âges sont une propriété de la nature, non pas de la volonté, et cette concupiscence s’enflamme principalement à l’époque de la jeunesse; car, dans le premier âge, son ardeur est encore assoupie, de même que le flambeau de la raison n’est pas encore allumé, de même que l’énergie de la volonté elle-même n’est pas encore éveillée. Un oeil chrétien, je ne dis pas un oeil pélagien, distingue dans la nature humaine la souillure contractée par suite des lois que le Créateur a établies, d’avec les autres souillures ajoutées à celle-là par suite de la conduite coupable de l’homme ; un esprit chrétien rend ainsi hommage à son auteur pour le bien qu’il voit en lui-même; et, quant aux fautes volontaires dont il voit sa nature souillée, il implore sa guérison de la miséricorde de ce même auteur ; car, le seul précepte qui nous soit donné par rapport à la faute dont nous sommes coupables en naissant, c’est de recevoir le sacrement de la régénération.

### 236.

Jul. Saint Paul aurait pu, avec plus de justice, être averti par ceux dont il prétendait réformer la conduite, de réfléchir mûrement sur la nature des obligations qu’il leur imposait, et de considérer que le premier devoir d’un sage législateur consiste à ne pas outrepasser dans son commandement les bornes de l’équité. Car une loi perd toute son autorité, dès lors qu’elle n’a plus l’équité pour appui; elle acquiert au contraire une autorité irrésistible, quand elle a été pesée avec soin dans la balance de la justice. Ainsi donc, il est incontestable que l’Apôtre, ce législateur des églises, digne de tous nos respects; ce maître qui, pour faire accepter son enseignement, n’invoquait d’autre raison que la sagesse, l’équité et l’humanité de ses préceptes; il est incontestable, dis-je, que l’Apôtre n’a pas dit un seul mot du péché naturel; mais qu’il a répété sous toutes les formes, deux choses parfaitement vraies, savoir, que notre volonté seule nous a rendus esclaves du vice, et que la réformation de cette même volonté peut nous rendre à l’avenir serviteurs de la justice. Mais, dans l’explication de ce passage de l’épître aux Romains, le but unique de mes efforts était de démontrer que les Manichéens ne sauraient trouver aucun argument en leur faveur dans les paroles de l’apôtre saint Paul ; d’autre part, le contexte de ce passage nous a révélé d’une manière tout à fait lumineuse l’objet réel de la thèse qui est développée dans tout le cours de cette épître ; c’est pourquoi, je n’ai plus qu’à terminer ici mon second livre. Nous devons cependant faire observer encore qu’il ne reste plus aucune ressource aux partisans de la transmission du péché par le sang, si ce n’est la ressource de leur impudence; car, en même temps qu’ils confessaient leur impuissance à trouver dans les principes de la raison aucun appui en faveur de leur doctrine, ils prétendaient trouver dans les paroles de saint Paul que nous avons expliquées, de quoi se consoler surabondamment de cette infortune: mais il a été démontré que les préceptes donnés en cet endroit par l’Apôtre, ne contiennent rien qui soit contraire à la dignité du législateur, rien qui soit en opposition avec les saintes maximes de la justice ou avec les principes de la raison ; il est donc manifeste aussi que la doctrine de nos adversaires se trouve désormais condamnée sans retour, puisque, d’une part, elle est contredite par la raison, par une multitude de passages des saintes Ecritures, par les maximes de la piété envers Dieu, telles qu’elles sont professées dans l’Eglise catholique; et que, d’autre part, il est impossible de trouver aucun argument en sa faveur dans ce passage de l’épître aux Romains.

Aug. Il est manifeste, pour tous ceux qui ont la tête saine et qui lisent ces pages avec intelligence, que, quand tu répandais ces flots de paroles contre des paroles qui appartenaient au bienheureux Apôtre autant qu’à moi, tu ne trouvais eu réalité aucune réponse sérieuse à me faire ; par ce vain fracas de paroles sans fin comme sans liaison, tu voulais seulement paraître, aux yeux des lecteurs ignorants, avoir dit quelque chose. Que vous y consentiez pu non, « le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; et la mort a passé ainsi dans tous les hommes[^1] ». Que signifie le mot « ainsi », sinon, par le péché, et non point sans le péché? La mort n’aurait point passé, si elle n’avait été conduite par le péché; car la mort suit le péché, elle ne le précède point. Voilà l’origine de tous ces maux qui pèsent sur les mortels « dès le jour où ils sortent du sein de leur mère », suivant le langage de l’Ecriture[[200]](#footnote-596). Quand vous prétendez que les enfants se trouvent assujettis à ces maux, sans être coupables d’aucun péché, vous attribuez vous-mêmes à Dieu une injustice réelle; et de plus, vous offrez aux Manichéens une arme redoutable. Ceux-ci en effet, pour ne pas accuser Dieu d’injustice, attribuaient ces maux qui pèsent sur nous dès notre naissance, à une nature mauvaise et immuable, à la substance des ténèbres qui vient d’un principe autre que Dieu : la foi catholique réfute victorieusement ce langage impie aussi bien que le vôtre, en attribuant tous ces maux au péché qui est entré dans le monde par un acte de la volonté du premier homme : ce péché a été suivi de la mort, qui met notre âme en fuite et réduit notre corps à l’état de cadavre, et à laquelle vous prétendez, vous, que l’homme aurait été assujéti naturellement, lors même qu’il n’aurait commis aucun péché. Mais la logique vous oblige à dire aussi que, non-seulement ces inclinations violentes et impérieuses , dont vous feriez volontiers vos délices; mais encore les fièvres brûlantes et les autres maladies sans nombre, que nous voyons attaquer les enfants et les conduire au tombeau, auraient existé dans le paradis , lors même que personne n’aurait commis le péché; car vous prétendez que les enfants souffrent tous ces maux sans être coupables d’aucune faute et sans avoir mérité aucun châtiment. Retirez-vous donc, je vous prie, avec vos éloges également faux et pernicieux; éloignez-vous des petits enfants, cessez de leur nuire par vos louanges mensongères et de répéter qu’ils sont exempts de toute souillure ; laissez-les venir à Jésus-Christ leur Sauveur, afin qu’ils soient délivrés par lui; confessez votre erreur, conformez votre langage à celui de la vérité et permettez au second homme de guérir la nature malheureuse que le premier homme a flétrie mortellement.

1. Rom. V, 12.
2. Eccli. XL, 1.

## LIVRE TROISIÈME. LE TROISIÈME LIVRE DE JULIEN.

Saint Augustin réfute ici le troisième livre de son adversaire. Julien y prétendait s’appuyer sur plusieurs passages de l’Ecriture pour nier la transmission du péché originel : saint Augustin lui démontre comme il entend mal ces passages. Saint Augustin repousse aussi les attaques de Julien contre son livre du Mariage et de la Concupiscence.

### 1.

Julien. Il faudrait sans doute que toutes les vertus fussent en honneur parmi les hommes; il faudrait que la sagesse constante de notre esprit fût comme une digue puissante opposée au torrent des vices, et que la sainteté de nos désirs fît descendre sur nous les bénédictions du Créateur; enfin, puisque la persévérance dans l’heureux état de notre piété et de notre ferveur première est une chose extrêmement rare; puisque cette persévérance nous paraît excessivement difficile, pour ne pas dire impossible, nous devrions du moins nous appliquer à déraciner de notre coeur les vices que nous y avons longtemps nourris, et entretenir la vigueur de nos âmes par le travail de notre réformation personnelle et par les labeurs de la pénitence. Certes, il faudrait du moins que le respect de la divinité demeurât inviolable, et que nous ne fussions pas dans la nécessité de défendre la loi divine au prix de tant d’efforts; mais, parce que la perversité des pécheurs est parvenue à un degré tel que nous sommes réduits à entreprendre des travaux considérables pour prouver que Dieu est juste, nous allons, avec la confiance que cette justice même dont nous plaidons la cause ne nous refusera pas son secours, nous allons accomplir la promesse que nous avons faite dans le livre qui précède.

Aug. Tu implores le secours de Dieu pour parvenir à terminer tes livres et à les remplir de vaines paroles, et tu n’implores pas ce même secours pour parvenir à réformer ta doctrine perverse. Je voudrais cependant apprendre de toi pourquoi tu réclames le secours de Dieu au sujet de cette oeuvre, puisqu’il dépend de ton libre arbitre de l’accomplir ou de ne pas l’accomplir. Est-ce afin d’obtenir par ce moyen des choses qui ne sont pas en ton pouvoir et sans lesquelles tu ne saurais composer ton ouvrage; par exemple, pour ne point parler du reste, la nourriture et le loisir ? Mais Dieu nous procure presque toujours ces sortes de choses par l’intermédiaire de la volonté des autres. Ainsi, tu vois que quand tu implores le secours de Dieu pour parvenir à terminer tes livres, tu demandes précisément que le Dieu tout. puissant dispose les volontés des hommes, de telle sorte que tu sois aidé par elles et qu’elles écartent même les obstacles qui pourraient s’opposer à l’accomplissement de ton oeuvre. Car si les hommes ne voulaient pas te procurer la nourriture et les autres ressources nécessaires;,’ils ne voulaient pas cesser de troubler ton repos et d’apporter des obstacles à ton entreprise, il ne te serait pas possible d’écrire ou de dicter ces livres. Tu as donc l’espérance que, avec le secours divin, les volontés des hommes au milieu desquels tu vis seront disposées de telle sorte que rien de ce qui est nécessaire à l’achèvement de ton oeuvre ne le fera défaut. C’est le Seigneur, en effet, qui prépare la volonté (quoique vous ne le croyiez pas)[^1]. Conséquemment, ou bien réforme ta doctrine, ou bien cesse d’implorer le secours de Dieu pour la défense même que tu veux faire de cette doctrine.

1. Prov. VIII, suiv. les Sept.

### 2.

Jul. Dans le premier volume nous avons établi, d’une manière explicite et irréfutable, que la justice est un attribut essentiel de la divinité, et que, si l’on pouvait prouver que Dieu n’est pas juste, on prouverait par la même qu’il n’est pas Dieu ; aucun doute ne pouvant plus subsister à cet égard, nous avons montré clairement que la justice n’est pas autre chose qu’une vertu par laquelle on s’abstient de porter jamais aucun jugement, d’accomplir jamais aucune action iniques, et par laquelle, au contraire, on rend à chacun ce qui lui est dû, sans léser et sans favoriser qui que ce soit; en d’autres termes, sans faire acception de personnes.

Aug. Tu as raison de dire que la justice « ne lèse jamais qui que ce soit », autrement elle punirait des hommes qui n’ont mérité aucun châtiment; mais si la justice de Dieu «n’accordait jamais aucune faveur n, jamais aussi Jésus-Christ ne serait mort pour les impies, c’est-à-dire pour des hommes qui ne méritaient aucune récompense, et qui méritaient de sévères châtiments; lui qui ne porte aucun jugement , qui n’accomplit «aucune action iniques, mais qui rend à chacun ce qui lui est dû, sans léser personne », jamais il n’aurait, d’une part, adopté pour être les héritiers de son royaume des enfants qui n’ont encore accompli aucune bonne action, ni formé aucun acte de bonne volonté; et, d’autre part, jamais il n’aurait exclu de la participation à ce même royaume d’autres enfants qui se trouvent dans une condition identique à celle des premiers. Reconnais donc comme ayant été choisis par grâce, pour être des vases d’honneur, les enfants qui sont admis à la participation du royaume de Dieu; et comme ayant été destinés, par un acte de justice rigoureuse, à devenir des vases d’ignominie, les autres enfants qui ne sont pas élevés à cette gloire ; et pour ne pas attribuer à Dieu une conduite inique, confesse enfin l’existence du péché originel.

### 3.

Jul. Nous vous avons montré que la notion même de cette vertu exige que Dieu ne châtie aucune des créatures soumises à sa puissance, si ce n’est pour des fautes qui ont été certainement commises par des actes de volonté libre.

Aug. Le péché originel a été, lui aussi, commis par la volonté libre de Celui en qui la nature humaine a été condamnée; et les hommes sont en naissant voués à la damnation, s’ils ne sont régénérés en Celui qui n’a pas été assujetti, en naissant, à cette condamnation. Vous prétendez détruire ce dogme chrétien; mais il résiste à vos efforts et vos coups ne frappent que vous-mêmes.

### 4.

Jul. Cette notion exige qu’il ne donne point aux hommes des préceptes dont il sait que l’observation surpasse les forces de leur nature; qu’il ne déclare personne coupable pour des choses inhérentes à la nature humaine.

Aug. Mais Adam a existé, et clous avons tous existé en lui[^1], au moment où en commettant le péché il aurait perdu dans sa personne tous les hommes, si Celui qui est venu chercher ce qui était perdu[[201]](#footnote-602) ne délivrait de leur état de damnation ceux qu’il lui plaît.

1. Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XV.
2. Luc, XIX, 10.

### 5.

Jul. Qu’il n’impute pas à un homme des péchés qui ont été commis par un autre homme; et par là même, qu’il ne condamne pas au supplice éternel, à cause des iniquités de leurs parents, les enfants innocents qui ne sauraient être regardés comme ayant imité les crimes de leurs ancêtres, puisqu’ils n’ont accompli par eux-mêmes aucune action , soit bonne, soit mauvaise. Ces principes établis, il est contant que Dieu existe et qu’il est juste; car, nous avons démontré que, s’il commettait une injustice quelconque, la flétrissure qui se trouverait par là imprimée à son équité rejaillirait en même temps et dans une mesure égale sur sa divinité.

Aug. Tu dis vrai : et par là même, Dieu ne commet aucune injustice, quand il fait peser un joug accablant sur les enfants d’Adam, dès le jour où ils sortent du sein de leur mère. Toutefois, il y aurait là une injustice manifeste, si le péché originel n’existait pas.

### 6.

Jul. Cependant, ô effet déplorable de l’ignorance humaine ! je suis pénétré de la plus amère douleur, quand je considère la nature même du débat qui s’agite entre nous : comment ces vérités ont-elles pu être révoquées en doute ? comment cette cause a-t-elle eu besoin d’être plaidée ? comment, dis-je, dans des églises qui font profession de croire en Jésus-Christ, a-t-on pu douter si les jugements de Dieu sont justes, c’est-à-dire conformes à la raison ?

Aug. Cette vérité n’est pas l’objet d’un doute, et voilà précisément pourquoi il est écrit qu’un joug accablant pèse sur les enfants d’Adam dès le jour où ils sortent du sein de leur mère[^1]. Car, la sagesse des Pélagiens n’est pas supérieure à la sagesse de l’auteur de l’Ecclésiastique.

1. Eccli. XL, 1.

### 7.

Jul. Mais le respect que j’ai pour la vérité, me fait oublier l’objet même de notre discussion. Je m’étonne que l’on ait pu agiter la question de savoir si Dieu est juste ; et en réalité il est certain que, dans les synagogues des partisans de la transmission du péché, on n’a jamais douté qu’il ne soit injuste.

Aug. On ne discute pas sur la question de savoir si Dieu est juste, et c’est précisément pour cette raison que l’on considère comme un juste châtiment le joug accablant qui pèse sur les enfants : et parce que ce joug est considéré comme un châtiment infligé avec justice, on ne croit pas que les enfants soient exempts du péché originel. Conséquemment, il n’est pas vrai de dire, comme tu le prétends, que dans l’Eglise catholique, dans cette Eglise qui est la nôtre et d’où les Pélagiens sont sortis, on ne doute en aucune manière que Dieu soit réellement injuste: la vérité est au contraire que nous ne doutons nullement de la justice divine; nous enseignons en effet et nous prétendons que le petit enfant, qui n’a vécu qu’un seul jour sur la terre, n’est pas exempt de ta souillure du péché[^1] ; c’est pourquoi nous regardons les maux que souffre cet enfant, non pas comme un châtiment injuste, mais comme des effets de la justice divine.

1. Job, XIV, 4, suiv. les Sept.

### 8.

Jul. Certes, cette doctrine est d’autant plus odieuse que l’amour du’ mal est plus abominable que l’indifférence à l’égard du bien; que l’impiété formelle de la volonté est plus pernicieuse que le doute de l’esprit à l’égard de la vérité; enfin, que l’audace de porter une accusation contre Dieu est plus criminelle que le refus de lui rendre les hommages qu’on lui doit.

Aug. Mais c’est vous-mêmes qui accusez Dieu, quand vous niez que la souillure d’un péché quelconque soit imprimée dans l’âme des enfants, quoique vous voyiez peser sur eux un joug accablant qui leur est imposé par la volonté divine.

### 9.

Jul. Le prophète David atteste que l’insensé a dit en son coeur : Dieu n’existe pas[[202]](#footnote-608). Il n’a pas dit cependant : Dieu existe, mais il est injuste ; la nature entière crie d’une voix unanime que la justice est un attribut inséparable de la divinité, et l’on trouverait plus facilement un homme capable de nier l’existence de Dieu, qu’un homme capable de nier la justice de Dieu. Il a pu se rencontrer des hommes qui ne croyaient pas à l’existence de ce qu’ils ne voyaient point; mais jusqu’ici personne n’avait déclaré injustes des actes qu’il croyait être des actes de la volonté divine.

Aug. Ce langage cependant est le lien. N’est-ce pas à un homme tel que toi, que ces paroles sont adressées : « Tu as pensé que je suis capable d’injustice, tu as cru que je pouvais être semblable à toi[^3] ? » Les chrétiens catholiques savent que Dieu existe et que la justice est un de ses attributs ; c’est pourquoi, à l’égard des hommes qui, étant nés d’Adam, meurent dans le premier âge sans avoir été régénérés en Jésus-Christ, ils ne sauraient douter, quoique ces hommes aient été créés à l’image de Dieu, que leur exclusion du royaume de celui-ci soit, non pas un acte d’injustice, mais un juste châtiment du péché originel.

1. Ps. XIII, 1.
2. Id. XLIX, 21.

### 10.

Jul. Cet insensé niant l’existence de Dieu, semblait avoir atteint les limites extrêmes de l’impiété ; mais nous voyons aujourd’hui la race des Manichéens et des partisans de la transmission du péché, l’emporter sur lui par leur audace sacrilège.

Aug. Je sais quelle est la gloire et l’autorité des docteurs de l’Eglise de Jésus-Christ, qui ont cru ce que je crois, qui ont enseigné ce que j’enseigne, qui ont soutenu ce que je soutiens, par rapport au péché originel et à la justice de Dieu : c’est pourquoi je dois recevoir tes injures comme des éloges très-honorables pour moi.

### 11.

Jul. Mais revenons au sujet dont nous nous sommes écartés. Il demeurait établi que celui à qui nous reconnaissons le titre de vrai Dieu, ne saurait prononcer aucun jugement qui soit en opposition avec les règles de la justice ; et par là même, qu’il ne saurait por. ter contre qui que ce soit une sentence de condamnation pour des péchés commis par d’autres personnes : d’où il suit que l’innocence des petits enfants ne peut en aucune manière être condamnée à cause de l’iniquité de leurs parents ; car il serait injuste que la culpabilité fût transmise avec le sang.

Aug. Pourquoi donc a-t-il été dit : « Leur race était maudite dès le commencement? » Car, l’Ecriture ne parle pas ici comme au livre de Daniel : « Race de Chanaan, et non pas de Juda[^3] » ; le Prophète, en s’exprimant ainsi, fit voir à qui les vieillards étaient devenus semblables et de quels ancêtres ils étaient les enfants dégénérés : le sage, au cor. traire, employant l’expression de race man. dite, voulait désigner des hommes mauvais par nature, comme le sont tous les enfants d’Adam que la grâce a pour mission de transformer en enfants eue Dieu. Quand il dit : « Vous n’ignoriez pas que leur nation était une nation méchante, que la malice leur était naturelle et que leur esprit pervers ne pourrait jamais être changé ; car leur race était maudite dès le commencement[^1] » ; il me semble que cette accusation s’adresse à la nature de ces hommes, et non point aux actes d’imitation accomplis par eux ; or, comment la nature humaine peut-elle être l’objet d’une telle accusation, sinon en tant que cette nature a été corrompue par le péché, non pas en tant qu’elle a été créée intègre dans la personne du premier homme ? Par là même, qu’est-ce à dire : Leur race était maudite dès le commencement, sinon, dès le jour où le péché est entré dans le monde par un seul homme ? Ils ne pourraient par eux-mêmes changer leur perversité naturelle; ce changement n’était possible qu’à la toute-puissance divine ; et cependant, par un jugement aussi juste qu’impénétrable , Dieu n’opérait pas réellement ce changement. L’Apôtre savait en effet qu’il était redevable, non pas à son libre arbitre, mais à la grâce de Dieu, d’avoir été lui-même changé et tiré de cette masse de corruption, quand il disait: « Nous avons été, nous aussi, enfants de colère par nature, comme tous les autres[[203]](#footnote-611) ».

1. Dan. XIII, 56.
2. Sag. XII, 10, 11.
3. Ephés. II, 3.

### 12.

Jul. L’évidence de ces principes est telle qu’il est impossible de rien trouver qui soit moins contestable ou plus conforme à la vérité; j’avais promis cependant d’établir à cet égard une démonstration appuyée sur le témoignage de la loi divine ; en d’autres termes, j’avais promis de prouver qu’il serait souverainement injuste d’imputer aux enfants les crimes de leurs pères ; que Dieu réprouve les imputations de ce genre, et qu’il a défendu aux juges, dans sa loi, de jamais agir d’une manière aussi odieuse. Telle est, dis-je, la promesse que je m’étais engagé à remplir ; mon second livre ayant été consacré tout entier à l’explication des maximes de l’apôtre saint Paul, je dois, dès le commencement du présent volume, remplir l’engagement que ai pris. Nous lisons au livre du Deutéronome, dans l’énoncé des préceptes qui devaient servir de règle à la vie et à la conduite de ce peuple, que Dieu avait défendu très-expressément ces sortes d’imputations. Afin de faire comprendre dans quelles circonstances cette défense a été portée, nous citerons les paroles qui la précèdent et celles qui la suivent: « Tu ne refuseras point au pauvre et à l’indigent le salaire qui lui est dû, que ce pauvre soit un de tes frères, ou qu’il soit un des prosélytes qui demeurent dans ton pays; tu lui rendras chaque jour le prix de son travail ; que le soleil ne se couche point avant que tu te sois acquitté à son égard ; parce qu’il est pauvre et que toute son espérance est dans ce salaire ; ses cris alors ne monteront point contre toi vers le Seigneur, et tu ne seras point coupable de péché. Les pères ne mourront point pour leurs enfants, et les enfants ne mourront point pour leurs pères; mais chacun mourra à cause de son péché[^1]».

Aug. Il s’agit ici d’enfants qui ont déjà vécu sur la terre, non pas des enfants en tant qu’ils ont été condamnés dans, la personne de leur premier père, en qui tous ont .péché, et en qui tous meurent. Dieu défend aux hommes qui remplissent les fonctions de juges, de faire mourir le père pour le fils, ou le fils pour le père, quand le père seul ou le fils seul se trouve coupable. Au reste, le Seigneur n’a point enchaîné par cette loi la liberté des jugements qu’il porte, soit par lui-même, soit par les hommes auxquels il donne l’esprit de prophétie. Quand il fit périr sous les flots du déluge tous les hommes, excepté Noé et sa famille, les enfants partagèrent le sort de leurs parents qu’ils n’avaient pas encore imités; les enfants ne furent pas épargnés par le feu qui dévora les habitants de Sodome[[204]](#footnote-613). Certes, le Tout-Puissant aurait pu, s’il avait voulu, ne point frapper ces enfants. Achar se trouva seul coupable du crime de prévarication, et cependant il fut mis à mort avec ses fils et ses filles. Que dire de tant de cités vaincues par les armes du même serviteur de Dieu, Jésu Nave? Tous les habitants ne furent-ils pas massacrés sans qu’il restât un seul survivant[^3]? Quel mal avaient donc commis les enfants? Et cependant, ne subirent-ils pas, par un jugement de Dieu, un châtiment commun à cause des péchés de leurs parents, quoiqu’ils fussent encore incapables de connaître et d’imiter ceux-ci ? Ainsi, Dieu juge d’une manière, et il commande à l’homme de juger d’une autre manière : quoique sans aucun doute la justice de Dieu soit plus parfaite que la justice de l’homme. Tu aurais dû faire d’abord ces réflexions, et tu n’aurais pas cité avec des développements également longs et inutiles des exemples qui n’ont aucun rapport avec l’objet de notre discussion.

1. Deut. XXIV, 14-16.
2. Gen. VII, XIX.
3. Job. VII, VI, X, etc.

### 13.

Jul. « Tu ne violeras point la justice dans la cause du prosélyte, de la veuve et de l’orphelin; tu ne recevras point pour gage le vêtement de la veuve : car tu étais esclave dans le pays d’Egypte, et le Seigneur ton Dieu t’a délivré de cet esclavage ; c’est pourquoi je te commande d’accomplir ce précepte[^1] ». Dieu instituant les règles qui devaient diriger les magistrats dans leurs jugements, a pris soin tout d’abord de défendre que les parents fussent frappés à cause des crimes de leurs enfants, ou que les enfants fussent frappés à cause des crimes de leurs parents. On voit par là que le premier principe et la première règle dont Dieu ordonnait l’observation dans les poursuites judiciaires, consistait en ce que la parenté ne devînt pas un sujet d’accusation contre des innocents, et que la haine sous le poids de laquelle une personne mériterait d’être accablée, ne retombât point sur la famille même de cette personne. Ainsi, quand il s’agit de faits personnels à certains hommes, la justice ne confond point les personnes qui se trouvent unies entre elles par des liens que leur volonté n’a point formés. Or, elle confondrait certainement ces sortes de personnes, si la cause de la volonté et la cause du sang étaient identiques, ou si l’oeuvre du libre arbitre était transmise à la postérité par la voie de la génération. Nous avons donc démontré suffisamment et surabondamment, par ce témoignage seul , que cette manière odieuse et tout à fait abominable de prononcer des jugements , telle qu’elle est admise par une hérésie nouvelle, a été depuis longtemps condamnée et flétrie par la loi de Moïse. Cette condamnation se trouve prononcée dans des circonstances telles que le doute ne saurait plus être possible au sujet de la thèse que nous soutenons.

Aug. Dieu contredit cette thèse, quand il s’exprime en ces termes au livre du Lévitique : « Et ceux d’entre vous qui auront survécu, périront à cause de leurs péchés et à cause des péchés de leurs pères[[205]](#footnote-615) ».

1. Deut. XXIV, 13,18.
2. Lévit. XXVI, 39.

### 14.

Jul. En effet, Dieu établissant les règles qui devraient être observées dans les procédures, a défendu que la cause des innocents fût confondue avec celle des coupables auxquels les premiers se trouvaient unis par des liens indépendants de leur volonté; il n’a pas voulu que le père partageât le supplice de son fils coupable, ni que le fils fût atteint par la condamnation prononcée contre son père ; et par cette distinction qui se trouve tantôt en faveur du père et tantôt en faveur du fils; il a montré que les péchés des parents ne peuvent pas plus être transmis aux enfants, que les péchés des enfants ne remontent jusqu’aux parents.

Aug. Ta voix expire impuissante devant cette multitude d’enfants que l’Ecriture déclare avoir été mis à mort, quoiqu’ils ne fussent coupables d’aucun péché et unique ment à cause des péchés de leurs parents.

### 15.

Jul. Conséquemment, celui qui, malgré cette maxime de l’Ecriture, enseigne que le péché est transmis avec le sang, doit enseigner aussi qu’il y a un reflux du péché; si le péché descend des parents aux enfants, il doit remonter aussi des enfants aux parents. Car il est établi, par le témoignage même de la loi divine, que les fautes des parents ne tain sent aucun dommage aux enfants, de même que les fautes des enfants ne causent aucun dommage aux parents.

Aug. La loi divine a défendu que, dans les jugements humains, les enfants fussent châtiés au lieu des parents; mais cette défense n’est point relative aux jugements divins, puisque Dieu dit lui-même : « Je vengerai sur la personne des enfants les péchés de leurs pères[^1] ». Tu dois, en lisant exclusive ment les paroles de la loi qui te plaisent, songer que tu entendras d’autres paroles qui ne te plairont point.

1. Deut. V, 9.

### 16.

Jul. Si donc on prétend contredire cette maxime, on affirme par là même que Dieu fait précisément ce qu’il a défendu de faire. Car il est plus aisé de nier la loi de Dieu que de la réformer; et quelle que soi! l’impiété d’une telle négation, cette réforme serait encore plus impie et plus absurde. Si, des deux préceptes de cette loi, tu respectes profondément le premier, et que le second n’obtienne que tes imprécations, tu es contraint, par celai même que tu reçois, et malgré ton ingratitude, à te soumettre à celui que tu rejettes; l’excellence de celui qui obtient ton affection justifie celui que tu avais en horreur ; et l’on ne peut, sans une inconséquence manifeste, croire qu’on respecte profondément une loi, quand on ose attaquer une partie de cette loi. D’où il suit que l’on pourrait avec plus de raison nier la loi tout entière que la réformer ; mais personne , excepté ceux que leur impiété a complètement aveuglés, n’essaiera de faire cette réforme; aussi les hommes vraiment pieux et éclairés la reçoivent et la vénèrent dans toutes ses parties. Et certes, que la conviction de personne ne soit ébranlée à cet égard, parce que l’on voit que les rites relatifs aux sacrifices anciens ont été abolis à l’époque où le Nouveau Testament a été promulgué. Car, il n’en est pas de la vertu comme des victimes immolées ; les commandements de la loi sont irrévocables, tandis que les sacrifices ne devaient durer que pendant un certain temps. Quoique à la venue de Jésus-Christ, dont les victimes anciennes étaient autant de figures, les prescriptions légales aient reçu, non pas leur condamnation, mais leur dernier accomplissement. Nulle part, en effet, on ne voit que ces prescriptions aient été observées au temps du Messie; le sacrifice parfait, dont les sacrifices anciens avaient pour objet d’annoncer et de figurer l’oblation, ayant alors commencé d’être offert, les autres cessèrent.

Aug. Quel rapport ces faits ont-ils avec l’objet de notre discussion ? Dieu a dit qu’il vengerait sur les enfants les péchés, et non pas les sacrifices de leurs pères; et quoique les parents eux-mêmes puissent imiter la perversité de leurs enfants, Dieu n’a jamais dit : Je vengerai sur les parents les iniquités de leurs enfants; mais en quelque endroit que Dieu lit parlé de cette sorte de vengeance (car il en a parlé en une multitude d’endroits[^1] ), il a dit constamment qu’il vengerait sur les enfants les iniquités de leurs pères; or, en s’exprimant ainsi, il montre clairement que les crimes qu’il poursuit ont été transmis par la voie de la génération, et non point par voie d’imitation.

1. Deut V, 9 ; Nomb. XIV, 18 ; Exod. XX, 5 ; XXIV, 7; Jérém. XXXII, 18.

### 17.

Jul. Au contraire, les préceptes relatifs à la piété, à la foi, à la justice, à la sainteté, non-seulement ne cessèrent point d’être obligatoires, mais ils devinrent plus étroits et plus rigoureux. Cette loi relative à l’équité, que l’on devait observer dans les jugements, il que nous avons extraite du Deutéronome, était obligatoire, non-seulement pour l’époque des cérémonies légales, mais pour toute la durée des préceptes irrévocables ; elle n’a pas été abolie avec la circoncision, mais elle subsiste sous le règne de la justice.

Aug. Je t’ai dit déjà qu’il a été ordonné aux hommes de juger de cette manière, mais que Dieu n’a point enchaîné par ce précepte la liberté de ses propres jugements. Si un homme exerçant les fonctions de juge dit : Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères, son langage est tout à fait injuste et contraire au précepte divin; mais il ne faut point conclure de là que Dieu porte atteinte à la vérité ou à la justice quand il tient ce même langage.

### 18.

Jul. Si donc on ajoute plus de foi aux paroles de Moïse, interprète de Dieu, qu’à celles d’Augustin, interprète de Manès, il est absolument incontestable que les enfants ne sont point, par nature, coupables des péchés de leurs parents…..

Aug. Les saints et illustres docteurs catholiques qui ont existé avant nous, ont appris et enseigné dans le sein de l’Eglise catholique la foi dont je prends contre toi la défense; toi-même tu le sais parfaitement; tes propres disciples ne te permettraient pas de couvrir ainsi d’opprobre ces noms glorieux; c’est pourquoi tu as mieux aimé faire tomber sur moi seul l’outrage de ton accusation mensongère; tu as espéré qu’en persuadant aux tiens de me fuir, tu réussirais à leur faire abandonner la foi dont la défense est votre condamnation. Mais je te l’ai dit déjà précédemment, quand je reçois, comme défenseur de la foi catholique, des injures de la part des hérétiques, ces injures sont, à mes yeux, des éloges véritables. A quoi bon faire tant d’efforts pour nous apprendre ce que nous savons ? Moïse a parlé le langage de la vérité mais ton propre langage n’est rien. Ce n’est point l’homme, c’est Dieu qui a dit : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères » ; et en s’exprimant ainsi, Dieu n’a point commandé à l’homme d’imiter cette manière d’air ; mais il a montré comment il agit lui-même.

### 19.

Jul. Et qu’ainsi: les fautes des parents ne passent point aux enfants, quoique les seconds soient nés des premiers ; de même que les fautes des enfants ne remontent point aux parents, lesquels assurément n’ont pu être engendrés de leur postérité. D’où il suit que l’innocence ne peut recevoir aucune souillure de la part de ceux dont elle est née, de même qu’elle ne saurait recevoir aucune flétrissure de la part de ceux dont elle n’est point née.

Aug. Tu ne saurais nier cependant que les parents peuvent imiter leurs enfants, ni prétendre que Dieu a jamais dit : Je vengerai sur les pères les iniquités des enfants. Conséquemment, lorsqu’il dit : « Je vengerai sur les enfants les iniquités de leurs pères », cette accusation est dirigée, non pas contre des actes d’imitation, mais contre le fait même de la génération : à la vérité cette vengeance ne ressemble point à celle qui fut exercée contre le péché de cet homme unique, en qui la nature humaine subit un changement si déplorable ; cette vengeance n’est point pour l’homme une cause nouvelle de mort ; cependant les péchés de certains parents sont parfois vengés d’une manière quelconque sur les enfants; ces derniers sont châtiés, non point comme ayant imité leurs parents,:mais comme ayant été engendrés d’eux ; c’est pourquoi l’Ecriture ne dit pas : « Jusqu’à la troisième et jusqu’à la quatrième » imitation, mais jusqu’à la troisième et « jusqu’à la quatrième génération » ; vous prétendez qu’il n’en est pas ainsi; mais, que vous le vouliez ou non, il vous est impossible de ne pas entendre ces paroles.

### 20.

Jul. L’argument est sans réplique: cependant, je prie le lecteur de prêter toute son attention à ce que je vais ajouter. S’il se rencontrait un homme qui professât avec une entière indépendance de langage la doctrine que le partisan de la transmission du péché s’efforce d’établir; en d’autres termes, si cet homme attaquait ouvertement la loi de Dieu; s’il méprisait sans aucune crainte la maxime que nous avons citée; s’il épuisait tous les moyens en son pouvoir pour démontrer que ce double précepte donné par Dieu n’a pas la vérité pour fondement ; s’il renversait, autant du moins qu’il lui serait. possible, l’une et l’autre partie de cette maxime dont nous parlons ; assurément, dans la pensée de cet homme, les parents seraient très-souvent condamnés à cause des péchés de leurs enfants, et ils devraient l’être en effet; les enfants à leur tour seraient et devraient être très-souvent condamnés à cause des péchés de leurs parents : toutefois, en posant ces principes comme base de son argumentation, cet homme n’aurait pas le droit de conclure à la transmission du péché telle qu’elle est enseignée par notre adversaire. Pourquoi cela? Parce que, quand même il serait certain que la loi est en opposition avec la vérité, lorsqu’elle affirme que les péchés des uns ne sauraient imprimer leur souillure dans les âmes des autres à cause de l’union qui existe entre eux indépendamment de leur volonté; il demeurerait encore incontestable que le péché ne se transmet point avec le sang. Car, parle fait même que la souillure du péché serait communiquée des parents aux enfants et des enfants aux parents, il serait démontré que les péchés des, parents n’ont point été transmis aux enfants par la voie de la génération ; puisque, dans cette hypothèse, les péchés des enfants remonteraient aussi aux parents, quoique ceux-ci n’aient pas été engendrés par ceux-là. Résumons donc ce que je viens d’établir: l’autorité de la loi divine demeure inviolable, et elle ne saurait être détruite par aucun des arguments que l’impiété cherche à inventer contre elle. suivant les termes très-explicites et tout à fait absolus de cette loi, ceux qui déclarent les enfants coupables à cause des péchés des parents, doivent être considérés eux-mêmes comme les fauteurs d’une doctrine abominable et contraire au principe d’équité que Dieu avait expresse. ment ordonné d’observer dans les jugements; conséquemment, l’édifice élevé par ceux qui enseignent que le péché est transmis avec le sang , se trouve renversé par ces paroles comme par un coup de foudre : tandis quels foi, dont nous avons entrepris la défense, est appuyée sur des preuves si nombreuses qu’elle ne saurait être ébranlée par l’impiété même de ceux, qui sont capables de nier la loi de Dieu.

Aug. Tu recherches toutes les occasions de discourir, mais l’abondance de,tes paroles oiseuses, au lieu d’être une preuve de ta force, ne sert qu’à te rendre odieux aux yeux des hommes qui s’attachent seulement aux choses et qui ne tiennent aucun compte du verbiage étranger à l’objet de la discussion. Tu es vaincu par tes adversaires réels, et tu entreprends de vaincre des adversaires imaginaires, Qui as-tu jamais entendu dire que les règles dont Dieu a prescrit l’observation dans les jugements humains, sont en opposition avec la vérité, puisque nous voyons chaque joui les pères et les fils jugés séparément et suivant la diversité réelle de leur conduite, en sorte que les premiers ne sont point punis pour les seconds ni les seconds pour les premiers ? Personne n’attaque l’équité de cette règle, quand on la rencontre soit dans la loi, soit dans tes livres ; mais toi-même ne te rends pas sourd à la voix de Dieu, quand il te dit: « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères » ; et puisqu’il répète constamment ces paroles, tandis que nulle part il ne dit qu’il vengera sur les parents les péchés de leurs enfants, sache qu’il veut te faire comprendre par là que, dans ses jugements, il se détermine en considérant, non pas ceux que nous avons imités, mais ceux de qui nous avons été engendrés.

### 21.

Jul. Adressons-nous donc maintenant icelui avec qui nous avons engagé ce débat. Te soumets-tu à l’autorité de la loi divine (nous savons du reste quelle est ta profession de foi à cet égard, et quelle est la conformité de ta conduite avec cette profession, dans les argumentations que tu établis) ou bien résistes-tu à cette même autorité ? Si tu te soumets, la discussion est terminée; si tu résistes, il n’y a plus entre nous aucune communauté de principes. Si tu te soumets, la doctrine de la transmission du péché par le sang n’est plus qu’un souvenir ; si tu résistes, la perfidie des Manichéens est dévoilée pourvu seulement qu’il soit bien démontré que votre enseignement et la loi de Dieu sont absolument inconciliables.

Aug. Je me soumets à la loi de Dieu c’est toi-même qui refuses de t’y soumettre. Je ne nie pas que le fils ne doit point être condamné à cause du père, ni le père à cause du fils, quand la condition de l’un diffère de la condition de l’autre ; mais toi-même tu- ne veux pas entendre ces paroles du Lévitique . « Ils périront à cause des péchés de leurs pères[^1] » ; ni celles-ci du livre des Nombres : « Le Seigneur punit les péchés des pères sur les enfants jusqu’à la troisième et à la quatrième génération[[206]](#footnote-624) » ; et ces autres du livre de Jérémie : « Vous faites retomber le châtiment des péchés commis par les pères, sur les enfants qui succèdent à ceux-ci[^3]». tu refuses d’entendre ces paroles et d’autres semblables; tu refuses de te soumettre à ces témoignages de la loi et à d’autres non moins explicites ; et cependant tu ne cesses de parler et de faire retentir aux oreilles des catholiques le mot de Manichéen !

1. Lévit. XXVI, 39.
2. Nomb. XIV, 18.
3. Jérém. XXXII, 18.

### 22.

Jul. A moins que tu ne dises peut-être que Dieu a réellement donné ce précepte, mais que lui-même ne fait pas ce qu’il a commandé, qu’il agit au contraire d’une manière opposée aux lois dictées par lui.

Aug. Comment toi-même ne remarques-tu pas tout ce qu’il y a d’insensé dans ces paroles ? Dieu en effet agit quelquefois d’une manière opposée aux lois dictées par lui. Il n’est pas nécessaire de citer ici un grand nombre d’exemples; je veux être bref, et je rappellerai seulement ce qui est connu de tous. Nous lisons dans les divines Ecritures un précepte donné à l’homme en ces termes : « Que ta louange ne sorte point de ta propre bouche[^1] » ; et cependant nous n’avons pas le droit d’accuser Dieu de vanité ou d’orgueil, parce que nous le voyons célébrer en une multitude d’endroits ses propres louanges. Et pour ne point nous écarter de la question même sur laquelle nous discutons en ce moment, j’ai démontré déjà précédemment que Dieu a pu, sans faire un acte d’injustice; frapper de mort les enfants avec les parents à cause des péchés de ces derniers : bien qu’il ait défendu à l’homme, quand celui-ci remplit les fonctions de juge, de condamner les enfants à cause des péchés de leurs pères. Si tu avais réfléchi sur ces faits, tu n’aurais point parlé de cette manière : ou, si tu parles ainsi après y avoir réfléchi réellement, considère aussi que ton langage n’a rien de sérieux.

1. Prov. XXVII, 2.

### 23.

Jul. Quoiqu’il suffise d’avoir à peine indiqué cette pensée, pour -que les yeux de tous soient déjà frappés de l’impiété extrême qu’elle renferme; cependant; que la divinité dont nous défendons la justice veuille bien nous pardonner si nous nous arrêtons un instant pour considérer les conséquences d’une telle doctrine. Quand Dieu. devient ainsi transgresseur de sa propre loi, y est-il contraint par la force même des choses, et par une nécessité inévitable, ou bien par son impuissance personnelle ? Ou plutôt, puisque ces deux suppositions sont également contraires à la vérité, est-il entraîné seulement par une inclination violente qui le porte à commettre l’injustice? Manès lui-même n’a point osé enseigner cette maxime, et voilà pourquoi il a imaginé de dire que votre Dieu a soutenu un combat périlleux.

Aug. La vérité étant contre toi, tu as recours à un verbiage aussi vain qu’il est pompeux. Dieu n’est point transgresseur de sa propre loi, quand il agit, comme Dieu, d’une manière, et qu’il commande à l’homme d’agir, comme homme, d’une autre manière.

### 24.

Jul. Conséquemment, si Dieu n’est contraint à transgresser sa propre loi, ni par une nécessité déplorable, ni par une impuissance personnelle, ni par une inclination irrésistible ; comment peut-il se faire que, dans ses jugements, il renverse les règles d’équité dont il a ordonné l’observation par un précepte formel ? ou plutôt qu’il blesse, non pas précisément cette équité, ruais- le respect qui lui est dû à lui-même? Telle est, en effet, la puissance de la justice , qu’elle confond ceux qui enfreignent ses règles, et que sa force n’est pas amoindrie, quelle que soit l’autorité de ceux par qui elle est abandonnée. Enfin, s’il veut que nous observions les règles de la justice, et qu’il agisse lui-même d’une manière injuste , il souhaite donc que notre justice paraisse plus parfaite que la sienne propre ; ou plutôt, non pas que notre justice paraisse plus parfaite, mais que notre justice et sa propre injustice soient également manifestes.

Aug. Que signifie ce langage, ô homme dont la raison est complètement égarée ? Autant la justice divine est élevée au-dessus de la justice humaine, autant les voies de la première sont impénétrables et ses règles tout à fait différentes des règles qui doivent diriger la seconde. Quel homme juste, en effet, laisse commettre un crime dont il a le pouvoir d’empêcher l’accomplissement ? Et cependant, Dieu laisse commettre des crimes qu’il pourrait empêcher, quoiqu’il soit incomparablement plus juste que tous les justes, et que sa puissance soit incomparablement plus grande que toute autre puissance. Considère attentivement ces principes , et cesse de comparer les actes de la justice divine aux actes de la justice humaine ; car on ne saurait douter que Dieu soit juste, lors même qu’il agit d’une, manière qui paraît injuste aux yeux des hommes, et que ceux-ci ne pourraient imiter sans se rendre coupables d’une injustice réelle.

### 25.

Jul. Ou bien, la conduite de Dieu est elle en réalité conforme aux règles de la justice, quand il impute à certains hommes des péchés commis par d’autres hommes ; et prétend-il nous conduire nous-mêmes à l’infraction de ces règles, quand il nous ordonne de condamner chacun seulement pour les fautes commises par un acte de volonté personnelle ?

Aug. Lis la réponse que je t’ai faite précédemment : et apprends , si ton intelligence est capable de s’élever jusque-là, en quel sens on dit que le péché originel est à la fois le péché d’un autre et notre propre péché; il n’appartient pas sous le même rapport à un autre et à nous-mêmes; ce péché nous est étranger, parce qu’il n’a pas été commis par un acte de notre volonté personnelle; il est notre péché, parce que Adam a existé et qu nous avons tous existé en lui[^1].

1. Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XV.

### 26.

Jul. Et d’où peut venir à Dieu une jalousie ou une malignité si odieuse ? Car il cède à un sentiment de jalousie, s’il trompe sa créature par les préceptes qu’il lui donne, précisément parce qu’il craint de voir celte créature s’efforcer d’imiter autant qu’il ester elle, les vertus dont il est lui-même la source; et il cède à un sentiment de malveillance, ou plutôt à un sentiment de cruauté, s’il châtie les mortels pour des oeuvres injustes qu’ils ont commises en obéissant à sa loi.

Aug. J’ai démontré déjà précédemment que Dieu fait justement des choses que l’homme ne pourrait faire sans se rendre coupable d’injustice. Ainsi, Dieu venge avec justice les outrages qu’il reçoit ; et cependant, il est dit aux hommes : « Mes très-chers, ne vous vengez point vous-mêmes, mais donnez place à la colère ; car il est écrit : C’est à moi que la vengeance est réservée ; et c’est moi qui la ferai, dit le Seigneur[[207]](#footnote-630) ».

1. Rom. XII, 19.

### 27.

Jul. Ou bien peut-être (et en cela il ferait acte de sagesse), au lieu de les punir, ne récompense-t-il pas les serviteurs qui observent ses préceptes même dans ce que cent, ci ont de contraire à la justice? Et de quoi lui sert-il d’avoir cédé à un sentiment d’envie, si les mortels parviennent, en commettant l’injustice, au même but où ils seraient arrivés en observant la justice ? La félicité éternelle de ceux qui sont ainsi trompés par lui, n’est compromise en rien, et cependant il est privé lui-même de la satisfaction intérieure et de la gloire qu’il aurait trouvées dans l’accomplissement d’un acte de bonté et de justice. N’était-il pas beaucoup plus simple de dispenser les hommes de porter le joug d’aucune pratique religieuse, au lieu de les conduire par des voies aussi escarpées et aussi périlleuses ?

Aug. Ton langage est toujours le même, tu continues à parler pour ne rien dire. Distingue la justice divine de la justice humaine ; et tu comprendras que Dieu punit justement sur les enfants les péchés de leurs pères ; quoique l’homme, quand il a fait l’office de juge, ne puisse agir de cette manière sans se rend coupable d’injustice. Ne t’écarte point toi-même de la voie de la justice, et quand tu entends parler du châtiment exercé sur les enfants à cause des péchés de leurs pères, n’affirme pas que Dieu ne saurait être l’auteur d’un tel châtiment ; et, d’autre part, ne prétends pas que l’homme doit, lui aussi, agir de cette manière, malgré le témoignage et le précepte formel de la loi divine.

### 28.

Jul. Conséquemment, puisque Dieu ne permet pas à ses serviteurs d’agir comme tu prétends qu’il agit lui-même ; il est manifeste que ton langage n’est pas moins contraire au respect dû à la majesté divine, qu’il est opposé à la raison humaine. Et par là même, nous ne sommes pas, suivant ton expression, imbus de l’erreur pélagienne; c’est la loi de Dieu au contraire qui nous guide, quand nous soutenons que les fautes des parents ne sauraient sans injustice être imputées aux enfants.

Aug. Dieu a déclaré, non pas une fois, mais un grand nombre de fois, qu’il venge sur les enfants les péchés de leurs pères. Or, il n’a jamais ajouté qu’il venge sur les pères les péchés de leurs enfants, ni sur les frères les péchés de leurs frères, ni sur les amis ceux de leurs amis, ni sur les citoyens ceux de leurs concitoyens ; il n’a jamais rien dit de semblable, afin de nous montrer sans doute qu’en s’exprimant ainsi, il accuse le fait même de la génération et non pas des actes d’imitation; tu pourrais toi-même interpréter ainsi le texte sacré, si l’erreur pélagienne ne courrait tes yeux d’un voile impénétrable.

### 29.

Jul. Tel est en effet le fruit déplorable qu’a engendré dans ces temps malheureux et avec une fécondité prodigieuse, la doctrine de la transmission du péché par le sang, doctrine qui est la fille du Manichéisme et votre propre mère.

Aug. Tu ne raisonnes pas; l’injure et la calomnie sont tes seules armes. Relis les anciens auteurs qui ont commenté la parole divine ; et tu verras que ces paroles de l’Apôtre, d’ailleurs très-explicites en elles-mêmes : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; et la mort a passé ainsi dans tous les hommes[^1] », ont été interprétées, non pas dans ces temps malheureux, mais longtemps avant nous, comme désignant la génération dont la souillure est effacée par le sacrement de la régénération ; non pas comme désignant cette imitation dont vous-mêmes au contraire avez en réalité parlé les premiers dans ces temps malheureux. C’est pourquoi la nouveauté de votre malheureux enseignement vous a fait rejeter du sein de l’Eglise catholique, comme un grain de poussière que le vent enlève de la surface de la terre.

1. Rom. V, 12.

### 30.

Jul. Il est donc absolument incontestable que Dieu a donné le précepte que nous lui attribuons. Certes, cette maxime dont la signification naturelle est évidente et à la portée de toutes les intelligences, ne saurait donner lieu à aucune difficulté d’interprétation ; toutefois, de peur que tu ne cherches un prétexte dans la pesanteur de notre esprit, et que tu ne nous accuses de ne pas comprendre le sens de ce précepte, nous allons montrer maintenant, non point par la teneur même de la loi, mais par le récit d’un fait accompli conformément à la loi; nous allons montrer, dis-je, quelle a été l’interprétation donnée à celle-ci. Nous lisons au quatrième livre des Rois, dans un passage relatif à Amessia, fils de Joas roi de Juda : « Lorsque la royauté fut affermie entre ses mains, il fit mourir ses serviteurs qui avaient tué le roi son père; mais il ne fit point mourir les enfants de ces meurtriers, conformément à ce qui est ordonné par la loi du Seigneur : Les pères ne seront point mis à mort pour leurs fils, ni les fils pour leurs pères[[208]](#footnote-635) ». Tu vois en quels termes l’historien sacré constate la justice du roi qui fait ici l’office de juge; ce roi était sincèrement pieux; mais comme on lui reproche plusieurs actes de faiblesse, le témoignage irrécusable de la loi divine qui est citée en cet endroit, vient dissiper tous les doutes relativement à l’équité de ce jugement. De peur que ce fait ne, parût être d’un faible poids, à cause du caractère même de celui qui en était l’auteur, l’historien sacré déclare qu’il fut accompli conformément à la loi et au testament de Dieu.

Aug. Dieu a imposé cette règle aux juges humains, mais non pas à lui-même, puisqu’il dit : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères[^1] ». Il a même exécuté cette menace par la main d’un homme ; car il fit périr par la main de Jésus Nave, non-seulement Achar, mais ses enfants avec lui[[209]](#footnote-636) ; dans d’autres circonstances, il condamna, avec autant de justice que de sévérité, à périr en même temps que leurs parents et par la main de ce même chef du peuple israélite, les enfants des Chananéens , quel que fût leur âge et quoiqu’ils n’eussent point encore imité volontairement les péchés des auteurs de leurs jours[^3]. Cesse donc de multiplier le nombre de tes écrits à l’aide de ce verbiage également futile et intarissable; étudie, avec toute l’attention dont tu es capable, les divines Ecritures, de peur qu’après avoir donné à une maxime du texte sacré une interprétation qui te paraît décisive, tu ne rencontres dans le même texte une autre maxime qui soit en contradiction manifeste avec cette interprétation.

1. IV Rois, XIV, 5, 6.
2. Deut. V, 9.
3. Josué, VII, 24, 25.
4. Id. VI, 21; X, 40.

### 31.

Jul. On ajoute foi ordinairement à la parole de deux ou trois témoins, lors même qu’il s’agit de prononcer contre un homme une sentence de mort; à combien plus forte raison doit-on ajouter foi à la parole de deux témoins sacrés qui défendent la cause de l’honneur de Dieu, je veux dire, à la loi qui est renfermée dans le Deutéronome et à l’histoire qui rapporte les faits accomplis par les rois ? Dieu a fait connaître lui-même de quelle manière il voulait que les jugements fussent rendus ; les jugements prononcés conformément à sa loi attestent en quel sens on devait interpréter les termes de cette loi. Et l’on doute encore qu’il soit impossible de trouver dans les Ecritures des preuves en faveur de la doctrine de la transmission du péché par le sang? Certes, il y a contradiction entre les thèses qui sont l’objet de ces débats interminables, entre la thèse que vous soutenez et celle dont nous sommes les défenseurs ; il y a une contradiction et une opposition telles que nous luttons, vous avec l’arme de la persécution, nous avec la force de la persuasion; vous en obéissant à un sentiment frénétique, nous en obéissant à la voix de la raison. De part et d’autre, on reconnaît qu’il y a une différence et une opposition absolue entre ces propositions : les enfants sont châtiés à cause des péchés de leurs parents,les enfants ne sont point châtiés à cause des péchés de leurs parents ; il existe une faute naturelle, il n’existe aucune faute naturelle; la loi de Dieu ordonne que les péchés des parents soient imputés aux enfants, la loi de Dieu n’ordonne pas que les péchés des parents soient imputés aux enfants. Il est manifeste que ces doctrines contradictoires et ces maximes opposées entre elles, ne sauraient être en même temps conformes à la vérité. Car, suivant une des règles que l’on doit observer dans toute discussion scientifique, lorsqu’une question obscure fait naître deux opinions, celles-ci peuvent être également fausses, mais elles ne sauraient être vraies en même temps. Cette règle, à la vérité, cesse d’être applicable, lorsqu’il s’agit de choses qui diffèrent seulement par leur espèce, et entre lesquelles il peut y avoir ce qu’on appelle un milieu ; mais elle doit toujours être appliquée, lorsqu’il s’agit de choses qui s’expriment par deux propositions contradictoires, et entre lesquelles il ne saurait y avoir aucun milieu. Ces principes sont parfaitement connus des dialecticiens . cependant exposons-les dans tout leur jour, à l’aide de quelques exemples, pour les lecteurs étrangers à la science de la dialectique.

Aug. Tu cherches à composer des livres remplis du plus futile verbiage, avec une ardeur telle que tu essaies d’apprendre à tes lecteurs, sans aucune nécessité, les règles de la dialectique ; oubliant ainsi que l’Eglise de Jésus-Christ rejette de son sein les dialecticiens en qui elle voit des hérétiques. N’est-il pas manifeste, en effet, que tu travailles uniquement à rendre vaine, parla sagesse de la parole, la croix de Jésus-Christ[^1], lequel a répandu son sang pour la rémission des péchés de tous ceux pour qui il est mort, et au nombre desquels se trouvent, tu le reconnais toi. même, les petits enfants ?

1. I Cor. I, 17.

### 32.

Jul. Je suppose que l’on discute sur cette question : Quelle était la couleur de Golias ? Si l’un prétend qu’il était noir, et l’autre qu’il était blanc, ces deux opinions peuvent être fausses, mais il est impossible qu’elles soient vraies en même temps. Il ne saurait être vrai que Golias ait été noir, s’il a toujours été blanc; il est également impossible qu’il ait été blanc, s’il a été noir à toutes les époques de sa vie. D’autre part, ces deux opinions qui ne sauraient être vraies en même temps, peuvent être fausses l’une et l’autre; il suffit pour cela que Golias n’ait été ni blanc ni noir, mais roux; ou bien que, sans être ni parfaitement blanc ni parfaitement noir, il ait été d’une couleur où le blanc et le noir se trouvaient mélangés dans une certaine mesure. Il est donc plus facile de nier en même temps deux propositions différentes et contradictoires, que de démontrer la vérité de l’une et de l’autre. Mais s’il est impossible que deux choses qui s’excluent mutuellement et entre lesquelles il ne saurait, y avoir de milieu, comme le bien et le mal, la justice et l’injustice, l’innocence et la culpabilité, soient affirmées en même-temps, d’un seul et même objet; il est également impossible d’affirmer l’une de ces choses, sans nier l’autre : par exemple, un précepte ou un conseil ou un secours ne peut être à la fois et au même instant juste et injuste ; mais il est également impossible qu’un seul homme soit au même instant coupable et innocent, bon et mauvais.

Aug. Personne ne cherche à savoir quelle était la couleur de Golias ; mais tu cherches toi-même quelles couleurs tu pourras inventer, afin de mieux réussir dans ton entreprise inspirée par la ruse et la fourberie. Si cette science du raisonnement, qui ne t’édifie point, mais qui t’enfle et té rend ridicule par le fait même qu’elle t’inspire une jactance puérile; si cette dialectique, dis-je, suivant laquelle un seul homme ne peut être en même temps bon et mauvais, doit servir de règle dans les discussions chrétiennes, il est impossible que le même homme soit en même temps bon par nature et en même temps vicié : cependant la vérité atteste hautement qu’il peut en être ainsi ; toi-même tu ne le nies point et ta dialectique se trouve contredite par ton propre témoignage, quand, ne pouvant résister à l’évidence des faits, tu attribues au Créateur la première, et à la volonté de l’homme la seconde de ces deux choses qui s’excluent mutuellement, comme tu n’hésites pas à le reconnaître. Qu’elle rougisse donc, ta dialectique ; qu’elle se retire des discussions des catholiques, comme toi-même tu t’es séparé de leur communion : et si, conformément à notre désir, tu veux rentrer dans le sein de cette Église, qu’elle reste désormais à la porte.

### 33.

Jul. Rapprochons maintenant de ces exemples l’objet même de notre discussion. L’imputation des péchés des parents aux enfants et la non-imputation des péchés des parents aux enfants, sont deux choses qui s’excluent mutuellement, et l’on ne peut pas soutenir qu’elles sont l’une et l’autre conformes à la justice ; mais si la justice exige que les enfants soient déclarés coupables des péchés commis par ceux qui les ont engendrés, il s’ensuit nécessairement que l’on ne pourrait sans injustice ne pas déclarer ces mêmes enfants coupables de ces sortes de péchés. De plus, si on fait le bien quand on commande une chose juste, il faut dire aussi qu’on fait le mal, quand on commande une chose injuste. Sans doute une vérité évidente par elle-même semble perdre quelque chose de son évidence, par le fait seul qu’on entreprend de la démontrer dans une argumentation en forme; mais il est toujours utile d’appuyer sur le témoignage de la loi divine, une proposition qui se trouve énoncée en des termes absolus ; attachons-nous donc à ce passage de l’Écriture, et tout homme qui le considérera avec un esprit droit, sera assuré de ne point s’égarer, malgré les difficultés inextricables que présentent les questions discutées ici. Tu reconnais, toi qui as le premier enseigné l’existence du mal naturel, que la loi de Dieu défend de punir les enfants à cause des péchés de leurs parents. Tu reconnais pareillement que ce précepte a été interprété par le peuple de Dieu, dans le même sens où nous prétendons qu’il doit encore être observé aujourd’hui. Tu confesses par là même que le roi Amessias, obéissant à la loi de Dieu, réprima par un acte de modération louable la colère qu’avait excitée en lui le meurtre de son père ; et qu’après avoir mis à mort ceux qui avaient frappé mortellement l’auteur de ses jours, il épargna leurs enfants, non point par un acte de faiblesse, mais par un sentiment d’amour de la justice. Amessias est loué pour ce fait; l’auteur sacré, déclare que le roi agit en cela d’une manière conforme à la loi de Dieu, et il relève le mérite de cet acte d’obéissance à la volonté du Seigneur : cependant l’Ecriture ne dissimule point que ce prince ternit l’éclat de sa gloire en laissant subsister un reste de culte idolâtrique, et elle ajoute qu’Amessias n’imita point la piété de David, son père ; mais quoiqu’il eût dégénéré de la sainteté de ses ancêtres, il observa dans ses jugements les règles de justice tracées par la loi de Dieu, tant le respect dû à l’équité manifeste avait alors de pouvoir sur les coeurs. Considère donc tout ce qu’il y a d’abominable dans les maximes de ta foi : tu attribues à ce même Dieu, dont nous confessons l’éternité, la bonté et la justice, une iniquité telle que, ni l’orgueil de se voir d’abord élevé à la dignité royale, ni la douleur de se voir ensuite dépouillé de la pourpre, ne furent point capables d’en faire commettre à ce prince une semblable.

Aug. Amessias était un homme, et par là même il ne lui était point permis de porter un jugement sur des choses cachées qu’il ne pouvait connaître : voilà pourquoi il observa dans son jugement le précepte donné à l’homme, de ne point faire mourir les enfants à cause des péchés de leurs parents. Mais un péché si énorme qu’il a flétri notre nature elle-même, le péché, dis-je, qui est entré dans le monde par un seul homme et dont personne n’est exempt au moment de sa naissance, comment les hommes pourraient-ils s’arroger le droit de le punir, puisqu’il est passé avec la mort dans tous les hommes, et que cette mort qui en est à la fois le châtiment et la compagne inséparable, est suivie d’une autre mort éternelle, toutes les fois que la grâce divine ne vient point purifier dans l’onde régénératrice la souillure de la génération première? C’est donc à Dieu, et non point aux hommes, qu’il appartient de juger de ce péché, aussi bien que d’une multitude d’autres fautes qui ne sauraient en aucune manière être soumises au jugement des hommes. Et voilà pourquoi Dieu a commandé à ceux-ci de juger d’une manière les parents et les enfants qui ont déjà fait usage de leur libre arbitre personnel ; quoique lui-même il ait jugé d’une autre manière, quand, par un acte de sa justice impénétrable, il a condamné la nature humaine coupable de prévarication, ainsi que la postérité qui devait naître d’elle; cette nature, dis-je, qui lui était parfaitement connue dans sa racine, quoiqu’elle n’eût pas encore étendu ses rameaux sur toute la surface de la terre ; et eu prononçant ce jugement, il se réserva de délivrer de cette damnation, par une grâce non moins impénétrable, ceux qu’il lui plairait. L’histoire nous atteste pareillement qu’il a vengé sur des enfants qui usaient déjà de leur libre arbitre personnel, les péchés que leurs parents avaient commis de même par leur libre arbitre personnel ; mais il n’a pas voulu qu’il fût permis à l’homme de juger .de cette manière; car, quand il agit ainsi:, il connaît les motifs qui justifient cette manière d’agir, mais l’homme ne saurait porter si haut ses faibles regards.

### 34.

Jul. Mais, exposons cet argument sous un nouveau jour: il a été établi que l’in. justice ne saurait absolument être attribuée à Dieu; il a été établi pareillement que ce même Dieu a défendu de venger d’une manière quelconque sur les enfants les péchés des parents. D’autre part, la majesté de l’auteur même de cette loi ne permet pas de douter que ce qui est ainsi défendu par lui, ne soit injuste. Or, afin de me montrer aussi libéral que possible à ton égard, je veux bien te laisser répondre à cette question : des deux opinions que je viens d’exposer à l’instant el dont l’une affirme que les péchés des parents sont imputés aux enfants, tandis que l’autre nie la réalité de cette imputation, quelle est, suivant toi, celle que l’on doit considérer comme étant conforme aux principes de la justice? Si tu prétends que cette conformité avec les principes de la justice est le partage de ton opinion, et si tu ajoutes due celle-ci est vraie même du jugement dernier; je te demanderai à mon tour si tu considères l’opinion que nous défendons comme conforme ou comme. contraire à ces mêmes principes de la justice. Sans aucun doute tu déclareras notre opinion opposée à l’équité. Cependant elle est conforme aux préceptes renfermés dans la loi. Ainsi, tu vois qu’il faut nécessairement choisir entre ces trois partis : tu doit ou bien déclarer que la loi de Dieu est in. juste, ou plutôt accuser Dieu lui-même d’injustice en portant cette accusation contre sa loi; ou bien conformer du moins ton langage à celui de tes maîtres et dire que la loi qui fut donnée par Moïse n’était point l’expression de la volonté de Dieu ; ou enfin, si tu n’oses enseigner ces principes, tu dois reconnaîtreque la doctrine de la transmission du péché par le sang est elle-même en opposition avec les enseignements et les préceptes de la loi. Car, il n’est pas possible de supposer due tu sois assez insensé pour dire que Dieu observe la justice dans les préceptes donnés par lui, mais qu’il est injuste dans ses jugements; ou du moins, suivant les principes mêmes de votre doctrine, qu’il observe la justice dans ses jugements, mais que dans sa loi il enseigne l’injustice : quoique nous ayons déjà précédemment établi cet argument , nous nous sommes trouvés dans la nécessité de l’exposer ici de nouveau.

Aug. Cette répétition est aussi odieuse que le premier discours était vain : tu te plais à redire en vain des choses dont tu ne saurais parvenir à démontrer la vérité, et à renouveler sous toutes les formes des affirmations que tu ne réussiras jamais à justifier. Tu veux qu’on regarde comme se contredisant mutuellement ces deux propositions : Les péchés des parents sont vengés sur les enfants; les enfants ne doivent pas être châtiés à cause des péchés de leurs parents : comme si la première était de moi et que la seconde eût Dieu pour auteur. Quelle que soit ton obstination à fermer tes oreilles, Dieu est l’auteur de l’une et de l’autre; donc l’une et l’autre sont conformes à la justice, parce que toutes deux émanent de l’auteur même de la justice. Mais, pour comprendre que Dieu n’a point dit des choses contradictoires, sache distinguer entre Dieu juge et l’homme faisant le même office de juge ; car il y a une différence réelle entre les droits de l’un et les droits de l’autre : et alors, tu ne seras point contraint à dire que Dieu est injuste, quoiqu’il venge sur les enfants les péchés de leurs pères; et tu n’obligeras point non plus l’homme à juger de la même manière que Dieu. Mais tu m’objectes dans une discussion également diffuse et obscure, la contradiction qui, suivant toi, règne entre ces deux propositions, uniquement parce que l’abondance naturelle de ta parole est en raison inverse de la faiblesse de ton intelligence.

### 35.

Jul. Si tu prétends, au contraire, que votre enseignement et le nôtre, en d’autres termes, que les préceptes de la loi et les inventions des Manichéens et des partisans de la transmission du péché par le sang, sont à la fois conformes à la justice, nous voulons bien faire taire un instant les protestations énergiques de notre raison indignée et notas t’adresserons un langage qui respire uniquement la bienveillance et la douceur. Pourquoi donc, si vous croyez que votre doctrine et la nôtre sont également bonnes, pourquoi avez-vous suscité dans l’Italie tout entière ces factions qui la divisent? pourquoi avez-vous excité des séditions dans la ville de Rome, par des distributions d’or et d’argent faites au peuple? pourquoi avez-vous, aux dépens des pauvres, engraissé, dans presque toutes les provinces de l’Afrique, des troupes de chevaux que vous destiniez à des tribuns et à des centurions, parmi lesquels se trouvait Alypse? pourquoi avez-vous corrompu, en leur offrant des héritages, de nobles dames, les puissances du siècle, et cherché par ce moyen à allumer contre nous les flammes impuissantes de la colère publique? pourquoi avez-vous troublé la paix des Eglises? pourquoi faut-il que, grâce à vous, le règne d’un prince religieux soit souillé par des persécutions impies, puisque toi-même tu es obligé de reconnaître que notre doctrine est bonne dans toutes ses parties?

Aug. La doctrine inventée par vous est aussi contraire à la vérité que les accusations portées ici par toi contre nous. Mais, dites, autant que vous le pouvez, toute sorte de mal contre nous, au mépris de la vérité; nos efforts se borneront à défendre contre vous la foi chrétienne et catholique. Et qu’avons-nous besoin de vous répondre par des injures semblables aux vôtres? Ne nous suffit-il pas de croire à l’Evangile et de nous réjouir de l’accroissement ajouté à notre récompense dans les cieux par ces injures tout à fait contraires à la vérité que nous recevons de vous[^1]?Comment, du reste, pourrions-nous croire que votre enseignement et le nôtre, par rapport au sujet discuté ici entre nous, sont également bons, puisque, suivant nous, Dieu a dit : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères » ; et que, suivant vous, au contraire, la défense faite aux juges humains de venger sur les enfants les péchés de leurs pères, doit être regardée comme une règle aussi inviolable que la justice elle-même? Vous attaquez les paroles sorties de la bouche de Dieu, comme si nous en étions nous-mêmes les auteurs; vous les condamnez comme contraires à la vérité et à la justice ; et vous ne sentez pas que cette résistance et ces calomnies sont un outrage dirigé, non pas contre nous, mais contre Dieu ?

1. Matt. V, 11, 12.

### 36.

Jul. Jusqu’ici j’ai employé un langage qui respire uniquement la douceur, mais la flamme de ma raison éclate enfin et, éclairé par cette lumière resplendissante, je vois qu’il ne saurait y avoir aucune alliance entre le bien et le mal, entre les choses sacrées et les choses profanes, entre la piété et l’impiété, entre la justice et l’iniquité ; que par là même il n’y a aucune opposition entre les préceptes de Dieu et les jugements portés par lui; mais qu’on ne saurait, sans se mettre en contradiction avec soi-même, imputer à certains hommes les péchés commis par d’autres hommes et défendre de faire des imputations de ce genre. Car, si l’on regarde ces imputations comme conformes à la justice, on doit nécessairement considérer cette défense comme contraire à l’équité ; et si l’on déclare cette défense légitime, on affirme par là même l’injustice de ces imputations. Or, il est défendu par la loi de Dieu d’imputer aux enfants les péchés de leurs parents[^1]. Donc, cette même autorité condamne sans retour la doctrine contraire, c’est-à-dire la doctrine des partisans de la transmission du péché par le sang, aussi bien que le manichéisme.

Aug. Je me fatigue de répéter si souvent les mêmes vérités, quoique toi-même tu ne rougisses pas de répéter si souvent les mêmes erreurs. Dieu dit qu’il venge sur les enfants les péchés de leurs pères ; le même Dieu dit aussi que l’on ne doit pas venger sur les enfants les péchés de leurs pères, mais c’est à l’homme qu’il adresse cette défense : on doit recevoir avec le même respect l’une et l’autre maximes, parce que toutes deux sont sorties de la bouche de Dieu.

1. Deut. XXIV, 16.

### 37.

Jul. Certes, j’ai montré que nous ne défendons pas autre chose que les principes dont la raison atteste la parfaite équité; j’ai montré que Dieu lui-même affirme dans sa loi la vérité de notre doctrine ; enfin que la manière dont ce précepte a été observé et les éloges accordés à ceux qui l’ont observé, justifient complètement l’interprétation qui en a été donnée par nous. Nous avons répété sous toutes les formes que la justice véritable est celle qui nous a été révélée comme agréable à Dieu, par la teneur même des préceptes de la loi divine. Et ainsi il a été établi d’une manière incontestable que les partisans de la transmission du péché par le sang ne sauraient trouver ni dans la raison, ni dans les maximes de la loi, aucun appui en faveur de leur doctrine manichéenne.

Aug. Les Manichéens enseignent que la nature n’a point commencé d’exister , et qu’elle a toujours été mauvaise ; et ils affirment que telle est l’origine de tous les maux qui existent dans l’univers. Les catholiques, au contraire , parmi lesquels vous n’avez point voulu être comptés, enseignent que la nature a été créée bonne, qu’elle a été ensuite flétrie par le péché, et que, depuis les petits enfants jusqu’aux vieillards, elle a besoin du remède apporté par Jésus-Christ ; car, Jésus-Christ est mort pour tous ; donc tous sont morts[^1]. Aussi , les Manichéens croient que l’on doit considérer le mal comme tellement séparé du bien que le premier existe complètement en dehors du second ; nous, au contraire, quoique nous. séparions par un acte de notre intelligence le bien du mal, et que nous ne considérions pas ce que l’on appelle mal comme une substance particulière, nous ne croyons pas pour cela que l’on doive considérer le mal comme complètement séparé et comme existant tout à fait en dehors de ceux qui sont délivrés ; mais nous savons que le mal doit être guéri en eux, pour qu’il cesse d’y exister. Suivant les Manichéens, le mal est une substance mauvaise ; suivant nous, le mal est la corruption d’une substance bonne, et non pas une substance particulière. Vois combien ces doctrines diffèrent l’une de l’autre ; et cesse de refuser aux petits enfants le remède apporté par Jésus-Christ pour leur guérison, de peur qu’ils n’éprouvent les effets de la colère du Dieu qui a dit : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères ». Considère celui qui a prononcé ces paroles: c’est Dieu et non point Manès. Considère celui qui a dit: « La mort est venue par un homme, et par un homme aussi doit venir la résurrection des morts ; car, de même que tous meurent en Adam, de même aussi tous revivront en Jésus-Christ[[210]](#footnote-644) » : c’est un Apôtre de Jésus-Christ, et non point un disciple de Manès, qui a écrit ces paroles. Considère ce lui qui a dit : « Nous naissons tous en état de a péché, nous hommes[^3]….. n : c’est un évêque catholique, et non point Manès, ni Pélage, ni un hérétique pélagien. Ainsi donc, l’homme a reçu le droit de punir, lui aussi, les péchés personnels, mais Dieu s’est réservé à lui seul le droit de punir le péché d’origine: et voilà précisément pourquoi Dieu, quoiqu’il déclare que les péchés des pères seront vengés par lui sur les fils, défend à l’homme de condamner ceux-ci à cause des péchés de ceux-là. Sache distinguer les jugements de Dieu, des jugements des hommes, et tu comprendras qu’il n’y a aucune contradiction entre ces deux sortes de jugements.

1. II Cor. V, 14.
2. I Cor. XV, 21, 2.
3. Ambroise. De la Pénit, liv. I, ch. II ou III.

### 38.

Jul. Cependant il pourras e rencontrer des personnes d’un esprit absolument inculte, qui exigeront qu’on leur prouve par des maximes tout à fait explicites à leurs yeux, que Dieu observe dans ses jugements les mêmes règles dont il a prescrit l’observation dans les jugements humains. C’est pourquoi, malgré tout ce qu’il y a d’odieux dans le fait même d’une telle argumentation; les défenseurs de la vérité trouvant toujours, du reste, en abondance des arguments propres à satisfaire toutes les intelligences, nous ne refuserons pas de citer à ce sujet les témoignages les plus convaincants. Le prophète Ezéchiel rempli du Saint-Esprit s’exprime en ces termes: «Le Seigneur me parla de nouveau et me dit : Fils de l’homme, que signifie cette parabole répétée chaque jour par vous dans la terre d’Israël ? Les pères, dites-vous, ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants en ont été agacées. Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que cette parabole ne sera pas plus longtemps répétée en Israël : car, toutes les âmes sont à moi ; l’âme du fils est à moi comme l’âme du père ; toutes les âmes m’appartiennent. Celle-là précisément sera frappée de mort, qui commet le péché. » Si, au contraire, un homme est juste, et qu’il a agisse conformément à l’équité et à la justice ; s’il ne mange point sur les montagnes a et s’il ne lève point les yeux vers les idoles chéries de la maison d’Israël; s’il ne déshonore point la femme de son prochain et s’il a n’approche point de la sienne lorsqu’elle a ses mois; s’il n’opprime personne; s’il rend à son débiteur le gage que celui-ci lui avait donné; s’il ne prend rien par violence ; s’il donne de son pain à celui qui a faim ; s’il couvre d’un vêtement celui qui était nu; s’il ne prête point son argent à usure et ne reçoit pas plus qu’il n’adonné; s’il détourne sa main de l’injustice et s’il prononce un jugement équitable entre deux hommes qui plaident devant lui ; s’il marche dans la voie de mes préceptes; s’il observe ma loi et s’il l’accomplit fidèlement: celui-là est juste et il vivra très certainement, dit le Seigneur Dieu; et si cet homme engendre un fils qui soit dépravé, qui répande le sang et qui commette toute sorte de péchés, celui-ci ne marche point dans la voie de son père qui est un homme juste; mais parce qu’il mange sur les montagnes, parce qu’il viole la femme de son prochain, parce qu’il opprime le mendiant et le pauvre, parce qu’il prend par violence le bien d’autrui, parce qu’il ne rend point le gage à son débiteur, parce qu’il porte ses regards vers les idoles, parce qu’il commet l’iniquité, parce qu’il prête à usure et qu’il reçoit plus qu’il n’a donné, très-certainement il ne vivra point; puisqu’il a commis toutes ces iniquités, il sera infailliblement frappé de mort et son sang sera sur sa propre tête. Mais si ce pécheur engendre un fils qui, voyant tous les crimes que son père commis, en soit saisi de crainte et se garde bien de l’imiter; qui ne mange point sur les montagnes, qui ne lève point ses yeux vers les idoles chéries de la maison d’Israël ; qui ne viole point la femme de son prochain ; qui n’opprime personne; qui ne retienne point le gage donné par son débiteur; qui ne prenne rien par violence; qui donne de son pain à celui qui a faim; qui couvre d’un vêtement celui qui était nu; qui détourne sa main de l’injustice; qui ne donne point à usure et ne reçoive rien au-delà de ce qu’il a prêté; qui accomplisse la justice et marche dans la voie de mes commandements : celui-là ne mourra point à cause des iniquités de son père; mais il vivra très-certainement. Son père qui avait tourmenté et torturé les autres, qui avait pris par violente le bien d’autrui et qui avait tenu au milieu de mon peuple une conduite tout à fait opposée, son père est mort à cause de ses propres iniquités. Et vous avez dit : Pourquoi le fils n’a-t-il pas porté l’iniquité de son père? — Parce que le fils a été équitable, juste et miséricordieux; parce qu’il a gardé tous mes commandements et qu’il les «’a pratiqués, il vivra très-certainement. La mort frappera précisément l’âme qui commet le péché. Le fils n’expiera point l’injustice de son père, et le père n’expiera point l’injustice de son fils ; la justice du juste sera sur lui-même, et l’iniquité du pécheur sera sur le pécheur. Et si le pécheur se convertit et qu’il renonce à toutes les iniquités qu’il avait commises ; s’il observe tous rues commandements et qu’il se montre désormais équitable, juste et miséricordieux, il vivra certainement et il ne mourra point : toutes les fautes qu’il avait commises seront oubliées; il vivra certainement dans les oeuvres de justice qu’il aura accomplies. Est-ce que je désire ardemment la mort du pécheur, dit le Seigneur Dieu, et ne veux-je pas plutôt qu’il se retire de sa voie mauvaise et qu’il vive? Mais si le juste vient à se détourner de sa justice et qu’il commette toutes les iniquités qui ont été commises par le pécheur; s’il agit ainsi, dis-je, il ne vivra point : toutes les oeuvres de justice qu’il avait faites seront oubliées; il mourra précisément à cause des fautes où il est tombé et à cause des péchés qu’il a commis par lui-même. Et vous dites à ce sujet : La voie du Seigneur n’est pas droite. Ecoutez donc, maison d’Israël : Est-ce ma voie qui n’est pas droite? Mais c’est la vôtre elle-même qui n’est pas juste. Si le juste se détourne de sa justice et qu’il commette le péché, il mourra précisément à cause de ce péché commis par lui. Et lorsque le pécheur se sera détourné de l’iniquité qu’il avait commise, et qu’il agira conformément à l’équité et à la justice; ce pécheur conservera son âme et il vivra; quand il se sera détourné ainsi de toutes les iniquités qu’il avait commises, il vivra très-certainement et il ne mourra point. Et la maison d’Israël dit : La voie du Seigneur n’est pas droite. Est-ce que ma voie n’est pas droite, maison d’Israël ? N’est-ce pas plutôt la vôtre qui n’est pas droite? C’est pourquoi, maison d’Israël , je jugerai chacun d’entre vous selon ses propres voies, dit le Seigneur Dieu[^3] ».

Aug. Ces paroles du prophète Ezéchiel renferment une promesse qui devait être accomplie plie sous le Nouveau Testament; dans cette prophétie dont tu ne comprends pas le sens, Dieu établit, par rapport à la conduite personnelle de chacun, une distinction entre les adultes qui ont été régénérés et les adultes qui ont été engendrés seulement. Eu effet, ceux dont il est dit : « L’âme du père est à moi et l’âme du fils m’appartient», agissent sans aucun doute d’une manière personnelle et propre. Car, si le fils était encore dans son père, comme il est écrit que Lévi était dans Abraham quand celui-ci paya la dîme à Melchisédech[^1]; il serait impossible de dire alors: « L’âme du père est à moi et l’âme du fils m’appartient », puisque manifestement il n’y aurait qu’une seule âme. Le Prophète, afin de voiler un mystère qui devait être dévoilé en son temps, n’a point parlé en termes exprès de la régénération par laquelle les hommes nés d’Adam sont élevés à la dignité de frères de Jésus-Christ ; mais, s’il ne s’est pas exprimé alors d’une manière explicite, il a voulu que sa pensée fût comprise dans ce temps où le voile devait tomber de dessus les yeux de ceux qui deviennent enfants de Jésus-Christ. A la vérité, ta conduite ne nous permet pas de voir en toi autre chose qu’un antéchrist; car, tu fais tous tes efforts pour rendre inutile la mort de Jésus-Christ; mais puisque, dans tes paroles du moins, tu fais profession d’être chrétien, je t’adresserai cette question : Si un homme, même sans avoir été régénéré, accomplissait toutes ces oeuvres de justice dont le prophète Ezéchiel fait ici l’énumération plusieurs fois répétée ; cet homme vivrait-il? Si tu réponds d’une manière affirmative, les paroles de Jésus-Christ viendront alors contredire celles de l’antéchrist: « Si vous ne mangez ma chair», dit-il, « et si vous ne buvez mon sang, vous n’aurez point en vous la vie[[211]](#footnote-646) » ; car, bon gré mal gré, tu es obligé de confesser que cette nourriture et ce breuvage sont donnés unique. ment à ceux qui ont été régénérés. Si, au con. traire, dans l’impuissance où tu es de résister à une autorité aussi imposante, tu réponds que celui qui accomplit toutes ces bonnes oeuvres, ne vit pas réellement, à moins qu’il n’ait été régénéré : Dis-moi pourquoi cet homme ne vit pas réellement; ou plutôt, reconnais que, quand l’Apôtre met en parallèle, d’une part le nom d’Adam et le mot de péché, et d’autre part le nom de Jésus-Christ et le mot de justice, ce n’est pas l’imitation de l’un qu’il veut opposer à l’imitation de l’autre, mais bien la régénération à la génération première. Cependant, je te montrerai d’une manière plus évidente encore, que les paroles du prophète Ezéchiel citées par `toi, se rapportent au Nouveau Testament, par lequel les âmes régénérées se trouvent mises en possession de leur héritage ; mais j’attendrai, pour faire cette démonstration, que toi-même tu aies exprimé dans un langage également vain et diffus, suivant ta coutume, ce qu’il le reste à dire touchant ces paroles du Prophète.

1. Ezéch. XVIII, 1-30.
2. Hébr. VII, 9, 10.
3. Jean, VI, 54.

### 39.

Jul. Croit-on que le témoignage de Dieu soit digne de foi, quand il traite de ses propres jugements, et que non-seulement il tranche cette question par des affirmations tant de fois réitérées, mais il apporte à l’appui de celles-ci des preuves non moins multipliées? Certes, il voyait dans sa prescience les erreurs de notre temps; et, en s’exprimant ainsi d’une manière tout à fait lumineuse et explicite, il a atteint deux buts également dignes de sa justice et de son infaillible sagesse : il a empêché d’abord que personne ne fût arrêté :par l’obscurité qui est souvent inhérente aux discussions ; ensuite, il a ôté à ceux qui se seraient précipités volontairement dans l’abîme, la possibilité même de chercher des excuses. Il s’adresse aux Juifs, qui déshonoraient par des crimes de toute sorte les derniers jours de leur captivité et qui, pour détourner de leur tête le mépris et la haine que méritaient leurs prévarications personnelles, ne cessaient de répéter que leur captivité était le juste châtiaient de la conduite de leurs pères, et non -point de leur propre conduite : il les exhorte avec une autorité paternelle. «Que signifie », dit-il, «cette parabole répétée chaque jour par vous : Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants ont été agacées? Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que cette parabole ne sera plus répétée en Israël : car, toutes les âmes sont à moi ; l’âme du fils est à moi aussi bien que l’âme du père; toutes les âmes m’appartiennent. Celle-là précisément sera frappée de mort, par qui le péché aura été commis ».

Aug. Quand il dit: « Cette parabole ne sera plus répétée en Israël », il fait voir que ces Juifs avaient coutume de dire: « Les pères ont mangé des raisins verts et les dents des enfants ont été agacées ». Et il ne leur reproche pas ce langage, mais il prédit que dans un temps à venir on ne parlera plus ainsi. Pourquoi cependant répétaient-ils cette parabole , sinon parce qu’ils savaient que Dieu avait dit : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères[^1] ? »

1. Deut. V, 9.

### 40.

Jul. Afin de rendre plus manifeste et plus incontestable l’équité de son jugement, Dieu emploie la forme du serment, et par là il rend plus sacrée et plus inviolable encore l’autorité de sa prédiction. Il avait parfaitement compris cette forme de langage, l’Apôtre qui raisonnait ainsi en écrivant aux Hébreux : « Dieu », dit-il, « voulant montrer aux héritiers de la promesse la fermeté immuable de sa résolution, a ajouté le serment à sa parole, afin qu’étant appuyés sur ces deux choses inébranlables, par lesquelles il est impossible que Dieu nous trompe, nous ayons une consolation puissante[^1] ».

Aug. Ici encore il s’agissait d’une promesse relative à l’époque du Nouveau Testament.

1. Hébr. VI, 17, 18.

### 41.

Jul. Suivant l’Apôtre donc , deux choses prouvent que Dieu ne peut mentir premièrement, la promesse qu’il a faite, et, secondement, le serment par lequel il affirme qu’il accomplira ce qu’il a promis. Ce n’est pas que la parole de Dieu, quand elle est dépourvue d’une attestation de ce genre, soit ordinairement incertaine et peu digne de foi ; mais il a employé cette forme de langage qui nous détermine à croire à la parole même des hommes familiarisés avec le mensonge, afin d’ajouter ainsi un poids irrésistible à l’autorité de sa parole véridique. De même, dans la prophétie qui nous occupe en ce moment, le Seigneur ajoute le poids du serment à l’autorité de la loi qu’il porte et par laquelle il défend que personne ;parmi le peuple ne cède à la tentation de considérer comme étant peut-être conformes à la vérité les enseignements des partisans de la transmission du péché par le sang ; il veut, au contraire, que .chacun sache que ses jugements ne sont point conformes aux jugements qu’il condamne dans les autres : « Je jure par moi-même, dit le Seigneur Dieu, que cette parabole ne sera plus répétée en Israël ».

Aug. Tu aurais parfaitement raison de dire « Ne sera plus répétée en Israël », si tu appliquais ces paroles aux véritables Israélites régénérés, parmi lesquels, en effet, cette parabole ne sera point répétée. Mais parmi ceux qui n’ont pas été régénérés, elle continue justement à être répétée; car ceux-ci ne sont point Israël, suivant ces paroles de l’Apôtre aux Romains : « Tous ceux qui descendent d’Israël ne sont point pour cela Israélites »; sans aucun doute, saint Paul voulait parler ici des enfants du Nouveau Testament, c’est-à-dire des enfants de la promesse. Il ajoute enfin : « Mais c’est en Isaac que sera ta postérité ; en d’autres termes, ceux qui sont enfants selon la chair ne sont pas pour cela enfants de Dieu ; mais ceux-là précisément sont réputés être les enfants d’Abraham, qui sont enfants de la promesse[^1] ».

1. Rom. IX, 6.8.

### 42.

Jul. Que signifient ces paroles : « Ne sera plus répétée », puisque jusqu’aujourd’hui les Manichéens font tant d’efforts pour obtenir la croyance des fidèles à cette parabole ? Voici ce qu’elles signifient : Parmi ceux qui font partie du peuple d’Israël ou qui reconnaissent l’autorité de cette Ecriture, personne n’osera plus croire à la vérité de cette parabole, après la déclaration expresse que je fais ici. Quiconque persévérera dans cette croyance, refusera par là même à ces lettres sacrées la soumission qui leur est due et ne pourra plus être compté parmi les véritables enfants d’Israël.

Aug. Si donc Dieu veut faire entendre que, après sa déclaration expresse, personne ne croira plus à la vérité de cette parabole, il reste à savoir comment, avant cette déclaration, on pouvait sans témérité croire que les péchés des parents devaient être vengés sur les enfants. Si l’on cherche avec sincérité la réponse à cette question, on verra que c’est à cause de la souillure de la génération qu’il a été dit : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères». Telle est l’origine véritable de ce proverbe où il est parlé de raisins verts. Mais la promesse a été faite d’un Nouveau Testament sous lequel, grâce aux effets du sacrement de la régénération librement reçu, on ne répéterait plus cette parabole : car, on renonce par la grâce de Jésus-Christ à l’héritage funeste qui vient du premier homme, quand on renonce à ce siècle où les enfants d’Adam se trouvent dans la nécessité de subir, non pas d’une manière injuste assurément, un joug qui les accable depuis le jour où ils sortent des flancs de leur mère jusqu’au jour où ils sont ensevelis dans le sein de notre mère commune[^1] : aussi les sacrés mystères, lors même que cette renonciation est faite par des enfants, montrent assez l’effet qui s’opère dans l’âme régénérée,

1. Eccli., XL, 1.

### 43.

Jul. Cette parabole étant ainsi flétrie comme contraire à la vérité; et Dieu l’ayant condamnée de sa propre bouche par une sentence accompagnée de segment , il daigne rendre raison de sa justice et montrer pourquoi les péchés d’un homme ne sont pas imputés à ceux qui se trouvent unis à cet homme par des liens indépendants de leur volonté. « Toutes les âmes », dit-il, « sont à moi; l’âme du fils est à moi aussi bien que l’âme du père; toutes les âmes m’appartiennent : celle-là précisément sera frappée de mort, qui aura commis le péché ». Il invoque la distinction même des âmes, pour démontrer la parfaite équité de la loi qu’il promulgue.

Aug. Cette distinction des âmes suppose que celles-ci ont une existence séparée. Un homme ne saurait être régénéré s’il n’a été déjà engendré. Mais comment Lévi put-il payer la dîme lorsqu’il était encore dans Abraham, sinon en ce sens que les futurs enfants d’Abraham n’avaient pas encore à cette époque une existence et des âmes distinctes?

### 44.

Jul. Puisque l’âme du père est à moi, dit-il, et que l’âme du fils est à moi (preuve manifeste, parmi beaucoup d’autres, que le sang n’a aucune part dans la formation de l’âme dont Dieu s’attribue ainsi à lui-même la propriété); il serait tout à fait injuste et absurde d’imputer à ma propriété, à mon image , des oeuvres accomplies par d’autres.

Aug. Suivant toi donc, la chair n’appartient pas à Dieu, puisque tu crois que Dieu s’attribue uniquement la propriété de l’âme : as-tu oublié ces paroles de l’Ecriture : « Comme la femme a été tirée de l’homme, ainsi l’homme naît de la femme; mais tout vient de Dieu[[212]](#footnote-653)? » Assurément. ces paroles ont été écrites ou bien dans un sens relatif au corps, ou bien dans un sens relatif à l’âme et au corps; mais elles n’ont pas été écrites dans un sens relatif à l’âme seulement. Il te plaît de prêter à Dieu ce langage : « Il serait tout à fait injuste et absurde d’attribuer à ma propriété, à mon image, la responsabilité d’oeuvres accomplies par d’autres » ; mais pourquoi ne cherches-tu pas plutôt à découvrir comment il peut être juste que l’âme soit accablée sous le poids d’une chair à elle transmise par ses parents, et sous le poids des oeuvres de Dieu même ? Car le corps assujetti à la corruption est un poids qui accable l’âme[^1]. Et je pense que toi-même tu considères ce corps assujetti à la corruption comme étant, lui aussi, l’oeuvre de Dieu. Comment donc, s’il n’existe aucun péché d’origine, l’image de Dieu a-t-elle pu mériter d’être appesantie par un corps assujetti à la corruption et qui est un obstacle perpétuel aux efforts qu’elle fait pour parvenir à la connaissance de la vérité ? Pourquoi d’ailleurs cet autre langage n’est-il pas aussi attribué à Dieu par toi : Il est tout à fait injuste et absurde de prétendre que, par suite de l’infidélité ou de la négligence de ses parents ou des autres personnes qui l’entourent, ou même par suite de n’importe quel accident fatal et inévitable, ma propriété, mon image soit séparée de son corps avant d’avoir reçu le baptême; qu’elle ne soit point admise dans mon royaume et qu’elle ne vive point de la vie véritable parce qu’elle n’a point mangé la chair sacrée et qu’elle n’a point bu le sang dont parle l’Écriture[[213]](#footnote-654)? Contesteras-tu la vérité de cette maxime sortie de la bouche de Jésus-Christ et t’écrieras-tu : Oui, certes, quand même elle n’aurait point mangé la chair ni bu le sang de Jésus-Christ, cette image vivra de la vie véritable? O langage qui ne saurait appartenir qu’à un antéchrist ! Va, parle de cette manière, enseigne cette doctrine : fais-toi entendre de ces hommes et de ces femmes qui ne sont chrétiens due de nom, de ces hommes dont l’esprit est perverti et dont la foi est réprouvée ; qu’ils t’écoutent, qu’ils t’aiment, qu’ils t’honorent, qu’ils te nourrissent, qu’ils fournissent à la dépense nécessaire pour te vêtir et pour entretenir le luxe de ta maison, et qu’en suivant un homme perdu, ils se perdent eux-mêmes. Mais le Seigneur connaît ceux qui lui appartiennent[^3] : et l’on ne doit pas même désespérer de vous, aussi longtemps que sa patience vous attendra.

1. I Cor. XI, 13.
2. Sag. IX, 15.
3. Jean, VI, 54.
4. II Tim. II, 19.

### 45.

Jul. Car cette image a été placée par moi dans une condition telle que personne ne saurait lui causer malgré elle aucun dommage; elle se rend, au contraire, par une libre détermination de sa volonté, coupable ou juste, digne de récompense ou de châtiment.

Aug. On peut parler ainsi de la nature primitive de l’homme, non point de la nature flétrie et condamnée, telle qu’elle existe aujourd’hui. Car, dans le paradis, antérieurement au péché, l’âme n’était pas, appesantie par un corps assujetti à la corruption : ou bien, la corruption de votre esprit serait-elle assez profonde pour que vous ayez la témérité d’enseigner le contraire? Mais si vous n’osez pas en réalité tenir ce langage, dites-nous comment l’image de Dieu a pu mériter d’être appesantie par un corps assujetti à la corruption, vous qui ne voulez pas reconnaître avec l’Église catholique l’origine du péché.

### 46.

Jul. Tu t’indignes contre moi parce que, à mes yeux, le serment de Dieu a plus d’autorité que les rêveries de Manès, lequel cependant, à défaut de témoignages appuyés sur les principes de la foi orthodoxe, ne fait pas même valoir les arguments qu’un esprit éveillé chercherait à établir : car, malgré l’impossibilité absolue de trouver jamais aucun argument de ce genre qui. soit capable de détruire les fondements de la vérité, on pourrait, un instant du moins et à l’aide de certains raisonnements habilement présentés, consoler tant soit peu le lecteur du sentiment de pudeur que fait naître en lui l’absurdité d’une telle doctrine. Dieu s’obstine à consacrer de nouveau par un serment le précepte que sa parole avait déjà rendu sacré. Il poursuit en exposant d’une manière tout à fait précise, et à l’aide d’exemples, le vrai sens de la loi qu’il vient de porter : il déclare que si un homme accomplit avec un zèle qui ne se démente jamais, toutes les oeuvres de la justice; et que le fils de cet homme vienne à se lier d’amitié avec d’autres hommes d’une conduite perverse, et à s’écarter de la voie qui lui a été tracée par son père, le fils n’aura aucune part à la gloire que le père s’est acquise par son amour pour la justice, et au prix de tant d’efforts. Il oppose ensuite à ce pécheur le fils de celui-ci qui s’écarte sagement de la voie de son père, et il montre que l’iniquité du père ne nuit en rien au fils. Il enseigne que, par rapport à la transmission, la justice et le péché se trouvent dans une condition identique : suivant lui, la transmission par le sang des vices des parents est aussi impossible que la transmission par la même voie des vertus de ces mêmes parents ; toutes les âmes au contraire appartiennent à Dieu : preuve manifeste que tu parles un langage impie, quand tu prétends que, au moment de leur naissance, les âmes et les corps des enfants sont la propriété du démon.

Aug. Je t’ai déjà répondu à ce sujet: ton verbiage est aussi futile qu’il est interminable. L’homme tout entier, c’est-à-dire l’âme et le corps de l’homme sont par leur nature la propriété du Créateur ; mais par suite du péché, lequel n’est pas une substance particulière, ils sont devenus la propriété du démon, sans cesser toutefois d’être soumis à la puissance du Créateur, à cette puissance dont le démon lui-même n’est pas indépendant.

### 47.

Jul. Après avoir ainsi affirmé l’équité rigoureuse de ses jugements, il flétrit d’avance votre opinion dans la personne de ceux qui pensaient déjà comme vous à cette époque. « Et vous avez dit. : Pourquoi le fils n’a-t-il point porté l’iniquité de son père? Parce que, répond le Seigneur, cette âme seulement sera frappée de mort, qui aura commis le péché : le fils n’expiera point l’injustice de son père, et le père n’expiera point l’injustice de son fils : la justice du juste sera sur lui-même, et l’iniquité du pécheur sera sur le pécheur ». Qui de nous aurait pu traiter cette question d’une manière aussi précise que Dieu l’a fait par la bouche de son prophète, à l’aide de ces distinctions, de ces comparaisons et de ces répétitions

Aug. Et cependant, quoique le langage de Dieu ait été si précis, tu mêles ton verbiage interminable à ses paroles parfaitement claires, parce que tu sais que la cause dont tu as entrepris la défense n’est pas bonne.

### 48.

Jul. Toutefois , non content de s’être ainsi expliqué , Dieu emprunte un autre argument aux oeuvres de miséricorde, afin de rendre plus manifestes encore les principes qui servent de règles à ses jugements; et il déclare que si les personnes mêmes qui ont commis le péché par un acte de leur volonté personnelle, viennent à se repentir et à réformer leur conduite, leurs égarements passés ne leur causeront aucun dommage. « Si le pécheur », dit-il, « se détourne des iniquités qu’il a commises et qu’il observe mes préceptes, tous les péchés, sans exception, dont il s’est rendu coupable, seront oubliés : il vivra très-certainement à cause des oeuvres de justice qu’il aura accomplies ». En d’autres termes, puisque mon désir d’user de clémence est tel que je pardonne même les péchés personnels à ceux qui réforment leur conduite, comment pourrais-je imputer aux petits-enfants des péchés commis par d’autres? ou bien, est-il possible que l’innocence soit condamnée au moment de sa création, par moi qui me plais à la récompenser lors même que je la vois renaître dans une âme flétrie par le péché?

Aug. Autre est la condition des pécheurs repentants, autre est la condition des enfants au moment de leur naissance. En effet, il vous est absolument impossible de démontrer la justice des jugements de Dieu, si d’une part il ne trouve aucun péché dans les petits enfants, et que d’autre part cependant il les accable sous le poids d’un corps assujetti à la corruption et leur fasse éprouver une multitude de calamités et de tortures. Car il n’est pas possible de compter tous les maux que souffrent les enfants : la fièvre, la toux, là feigne, les douleurs de chaque membre en particulier, le flux de ventre; les vers intestinaux et une multitude innombrable d’autres engendrés par la chair elle-même; l’amertume des remèdes plus douloureuse que les maladies; enfin les blessures accidentelles à l’extérieur, les corrections corporelles, les agitations qui fout l’oeuvre du démon. Vous cependant, sages hérétiques, plutôt que de reconnaître l’existence du péché originel, vous êtes prêts à déclarer que le paradis était rempli de fleurs de ce genre. Car, si vous ne dites pas que ces maux ont dû exister dans le paradis, je vous demanderai pourquoi les enfants qui, suivant vous, ne sont coupables d’aucun péché absolument, y sont assujettis. Si, au contraire, vous ne rougissez pas de dire que ces maux ont du exister dans le paradis , avons-nous besoin nous-mêmes de dire quelle sorte de chrétiens vous êtes?

### 49.

Jul. Ces paroles déplurent aux adorateurs des idoles : notre foi, dont vous voyez les principes posés dans cette loi vous déplaît aussi à vous-mêmes. Les impies s’écrièrent donc : « La voie du Seigneur n’est pas droite. Ecoutez alors, répond le Seigneur, ô maison d’Israël. Est-ce que ma voie n’est pas droite? N’est-ce pas plutôt la vôtre qui n’est pas conforme à la justice? C’est pourquoi je jugerai chacun d’entre vous selon ses propres voies, dit le Seigneur Dieu ». Vois-tu sur quels témoignages notre doctrine est appuyée? Nous attachons-nous à quelques maximes obscures? Nous voit-on épiloguer sur des expressions d’un sens vague et indéterminé? défendons-nous notre foi par une argumentation faible ou embarrassée? Nous maudissons ce que Dieu maudit, nous enseignons ce que Dieu enseigne; nos arguments sont ceux que Dieu même a établis; notre croyance a pour fondement le serment que Dieu a fait «Le fils ne portera point l’iniquité de son père, et le père ne portera point l’injustice de son fils; la justice du juste sera sur lui-même, et l’iniquité du pécheur sera sur le pécheur». Ces paroles font voir d’une manière encore plus explicite en quel sens Dieu promet qu’il jugera : il n’imputera point aux enfants les péchés de leurs parents, ni aux parents les péchés de leurs enfants. Conséquemment, le témoignage même des Ecritures démontre cette vérité dont notre raison seule ne nous permettait pas de douter, savoir, que Dieu observera dans ses jugements la même justice dont il a ordonné l’observation dans sa loi.

Aug. Reconnais du moins qu’en s’exprimant ainsi, Dieu parlait des pères et des fils qui sont déjà capables d’agir par eux-mêmes. Car, après avoir dit: « Le fils ne portera point l’iniquité de son père, et le père ne portera point l’injustice de son fils» , il ajoute aussitôt : « La justice du juste sera sur lui-même ». Or, peut-on dire que dans la vie présente la justice d’un petit enfant est sur lui-même, puisque cet enfant est encore incapable d’accomplir personnellement aucune œuvre de justice, ou de commettre personnellement aucune iniquité? Si donc ses parents ne lui ont transmis aucune souillure, comment a-t-il mérité de subir tous les châtiments qu’il subit à cet âge? Car Dieu, qui est infiniment juste, n’inflige jamais et ne permet pas qu’on inflige à personne des châtiments immérités : et d’autre part, on ne saurait dire que les souffrances de cet enfant doivent servir à exercer sa vertu, puisqu’il n’est pas encore capable de vertu. Si, au contraire, tu portes ta pensée vers le siècle futur, qui est l’héritage du Nouveau Testament, tu comprendras que l’on peut dire en toute vérité, même des enfants qui meurent dans le premier âge : «La justice du juste sera sur lui-même, et l’iniquité du pécheur sera sur le pécheur ». Il y aura en effet entre le sort de celui qui aura été régénéré et le sort de celui qui aura été seulement engendré, une différence telle que le premier vivra de la vie véritable dans le royaume où se trouve fixé le trône de la justice; tandis que le second mourra de la mort éternelle dans ce lieu de supplices où l’iniquité est abreuvée de tortures. Mais quelle est la justice de celui-là, sinon la justice qui lui est communiquée par Jésus-Christ en qui tous les hommes ressusciteront? Et quelle est l’iniquité de celui-ci, sinon l’iniquité qui lui a été transmise avec le sang du premier homme, en qui tous sont frappés de mort?

### 50.

Jul. Mais de peur que tu n’aies la tentation de chercher à tromper les âmes simples par une subtilité sophistique ainsi conçue Dieu parle en cet endroit des personnes qui sont parvenues à l’âge adulte; en d’autres termes, les paroles citées plus haut signifient que les fautes des parents ne nuisent point aux enfants qui ont été purifiés de la souillure naturelle par la sainteté de leurs couvres personnelles : il faut montrer que cet argument captieux ne saurait servir en rien les intérêts de la cause que tu défends. Or, quoique Dieu ait déclaré d’une manière absolue que l’iniquité des parents ne souille point l’innocence des enfants, mais que chacun est condamné pour ses propres iniquités; quoiqu’il ne soit pas possible à une âme fidèle de douter de cette vérité : cependant, afin de montrer une fois de plus l’inanité de ta doctrine, dont l’édifice a été tant de fois frappé jusque dans ses fondements parles foudres de la loi, je te demanderai en quel sens tu crois qu’on doit interpréter la thèse développée ici par Dieu : doit-on, suivant cette thèse, considérer les fautes des parents comme ne nuisant point aux enfants, quel que soit l’âge de ceux-ci ? Ou bien doit-on seulement conclure des expressions dont Dieu se sert, que-les fautes des parents ne sauraient nuire aux enfants qui sont parvenus à l’âge adulte et qui accomplissent déjà des oeuvres de justice; mais que ces mêmes fautes pèsent sur les petits enfants jusqu’à ce que la souillure naturelle de ceux-ci ait été effacée par leurs oeuvres personnelles de justice; les faits donnant ainsi un démenti formel à la prophétie que Dieu a exprimée par la bouche d’Ezéchiel?

Aug. Ces faits sont au contraire l’accomplissement d’une prophétie que Dieu a exprimée ailleurs en ces termes : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères[^1] ». Dieu qui est l’auteur de ces deux prophéties, en d’autres termes, Dieu qui a déclaré, d’une part, que les enfants ne participent point aux péchés de leurs parents, et, d’autre part, qu’il vengera cependant sur les enfants les péchés de leurs pères, ne saurait assurément être en contradiction avec lui-même. C’est pourquoi, à ceux qui demandent comment l’une et l’autre prophétie peuvent être à la fois conformes à la vérité, on répond avec raison que celle-ci s’applique à la génération et celle-là à la régénération. Toi dont les efforts tendent uniquement à pervertir, ton propre coeur, apprends du moins à respecter Dieu ; et quand sa parole, toujours véridique, parvient jusqu’à tes oreilles, cesse de la qualifier du nom de subtilité sophistique.

1. Deut. V, 9.

### 51.

Jul. Nous voulons bien cependant admettre cette dernière interprétation. Mais alors tu dois, toi aussi, admettre comme une conclusion non moins rigoureuse du même principe, cette autre maxime, savoir, que les œuvres de justice accomplies par les parents sont utiles aux enfants, qu’elles les sanctifient, et que l’on doit regarder ces oeuvres comme étant inutiles seulement aux enfants qui, déjà parvenus à un certain âge, ont souillé par des fautes personnelles leur justice native. Dieu a affirmé que ni le péché, ni la justice ne sont transmis par la voie de la génération; il a développé et démontré cette double affirmation par des exemples qui se confirment réciproquement; d’autre part, voyant toi-même que cette doctrine est en contradiction avec ta propre doctrine, tu prétends qu’elle est contraire aussi à la vérité en tant qu’elle se rapporte aux enfants : or, en admettant la maxime que je viens d’énoncer, tu nieras également l’une et l’autre partie de cette double affirmation, appliquée aux petits enfants. Seulement, en agissant ainsi, tu te rendras deux fois coupable : lu t’inscriras en faux contre la parole de Dieu, et tu affirmeras qu’un homme juste engendre un fils juste, et qu’un homme pécheur engendre un homme pécheur.

Aug. Je ne dis point que la double affirmation du Prophète est contraire à la vérité, ruais je soutiens que toi-même tu ne comprends point le sens de cette prophétie. L’auteur sacré parlait de la, régénération qui seule accorde aux enfants d’être purifiés des péchés de leurs parents, de ces péchés dont le jugement appartient à Dieu et non point aux hommes ; toi, au contraire, en niant que la souillure de la mort antique soit transmise des pères aux enfants par la voie de la génération, tu prétends nier la cause même de la régénération. En effet, quoique le sacrement de la régénération efface tous les péchés qu’il trouve dans l’âme de celui qui le reçoit; les péchés autres que le péché originel pourraient cependant être effacés aussi par le moyen de la pénitence, comme ils le peuvent en réalité dans les personnes qu’il n’est plus permis d’admettre de nouveau à ce sacrement. Le péché, au contraire, qui est transmis avec le sang, ne peut être effacé que par le sacrement de la régénération. Aussi, le juste naît de Dieu et non point de l’homme; car la justification s’opère au moment de la régénération, et non point au moment de la génération première : ce qui a fait donner à ceux qui ont été ainsi justifiés le nom d’enfants de Dieu. Lis l’Evangile : « Ils ne sont point nés du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l’homme, mais de Dieu[^1] ». Pourquoi cherches-tu à confondre des choses qui sont tout à fait différentes parleur nature? L’homme naît de la chair de l’homme, il renaît de l’Esprit de Dieu. Est-il donc étonnant que la chair de péché communique à l’homme le péché originel, de la même manière que l’Esprit de justice lui communique la justice? Car un seul homme venant pour nous délivrer n’aurait point pris unc chair semblable à -la chair de péché, si nous-mêmes nous n’étions tous revêtus de cette chair de péché. Comment donc, votre hérésie étant l’ennemie de cette grâce chrétienne, comment osez-vous encore vous étonner et vous plaindre de ce que l’Eglise de Jésus-Christ vous poursuit de sa haine?

1. Jean, I, 13.

### 52.

Jul. Si, au contraire, ne pouvant résister aux protestations éloquentes de la vérité, tu cherches à fuir d’un autre côté, tu rencontreras des difficultés encore plus inextricables. En effet, si tu dis : La maxime par laquelle le Prophète déclare que les fautes d’un homme ne pèsent point sur ceux qui sont unis à cet homme par les liens du sang, est conforme à la vérité en tant qu’elle s’applique aux personnes adultes ; mais en tant qu’elle s’applique aux petits enfants, elle est fausse dans une partie et vraie dans l’autre partie : elle est fausse quand elle nous montre les enfants comme n’étant point souillés parles crimes de leurs parents; elle est vraie quand elle affirme que les vertus des parents ne sont d’aucune utilité pour leurs enfants si tu tiens ce langage, tu montreras de la manière la plus manifeste, que tu obéis honteusement à la passion, non pas de discuter, mais de mentir ; non pas de parler sérieusement, mais de discourir sans cesse ; à la passion enfin, non pas d’un homme qui jouit d’une saine raison , mais d’un manichéen dont la raison est complètement égarée : voilà à quel fâchent mécompte tu t’exposes, si tu crois que, au mépris de l’évidence même, au mépris du respect qui est dû à Dieu, au mépris des témoignages de la loi divine et des exemples cités en confirmation de cette loi, au mépris de l’exposé historique des jugements de Dieu ; si tu crois, dis-je, qu’il t’est permis de rejeter ou de recevoir à ton gré les maximes de l’Ecriture, suivant qu’elles le déplaisent ou qu’elles te plaisent.

Aug. La maxime du Prophète n’est dans aucune de ses parties contraire à la vérité mais toi-même tu ne comprends pas le sens de cette prophétie, et je ne te qualifierai pas de menteur, mais j’ai bien le droit d’affirmer, sans te faire aucune injure, que tu ne sais pas ce que tu dis. En effet, il importe beaucoup de savoir en quel sens et jusqu’à quel point on doit regarder comme vraie cette maxime que tu attribués au Prophète : « Les vertus des parents ne sont d’aucune utilité pour leurs enfants ». Car, vous-mêmes niez-vous que ce soit par suite de la foi des parents que les enfants sont apportés à l’Eglise pour être régénérés dans son sein maternel et présentés aux ministres de Dieu pour être baptisés? Comment donc est-il vrai de dire que les vertus des parents ne sont d’aucune utilité pour leurs enfants? Oseras-tu dire que la foi chrétienne n’est pas une vertu? Ou bien, n’est-ce pas pour les enfants un avantage réel, d’être envoyés dans le royaume de Dieu, précisément et uniquement par cette régénération? Pourquoi Dieu, parlant même d’un bienfait temporel, dit-il à Isaac : « Je t’accorderai cette faveur à cause d’Abraham ton père[^1] ? » Pourquoi, si les vertus des parents ne sont d’aucun secours pour; les enfants, pourquoi Loth, fils du frère d’Abraham, dut-il son salut aux mérites de son oncle? Pourquoi enfin, si les enfants ne reçoivent jamais aucun dommage des péchés de leurs parents , s’ils ne recueillent jamais aucun fruit des vertus de ces mêmes parents, pourquoi le fils de Salomon perdit-il une partie de son royaume à cause des péchés de son père, et pourquoi l’autre partie de ce royaume lui fut-elle conservée à cause des bonnes oeuvres de David[[214]](#footnote-663) ? O toi, dont le stylet est aussi fécond due ton esprit est stérile, apprends à discerner ces choses : comprends, si tu le peux, quel est le sens véritable de cette prophétie d’Ezéchiel. II est manifeste, en effet, qu’un père qui n’a pas été régénéré ne saurait empêcher son fils régénéré de parvenir à la vie éternelle, à cette vie que le Prophète a désignée par ces mots : « Il vivra de la vie » ; il est manifeste aussi qu’un fils non régénéré ne saurait être mis en possession de cette vie, par la raison seule que son père avait été régénéré; et réciproquement, que la régénération du fils ne saurait suppléer à la non-régénération du père, ni mettre celui-ci en possession de la vie véritable, de même que la non-régénération du fils ne saurait porter aucune atteinte à la régénération du père, ni être pour celui-ci une cause de mort éternelle. Mais si tu ne peux comprendre ces choses, ne pourrais-tu pas du moins garder le silence à ce sujet?

1. Gen. XXVI, 24.
2. III Rois, XI, 11-13.

### 53.

Jul. Mais qui es-tu donc, pour t’acharner ainsi avec le fanatisme d’un marcionite à la destruction de la nation même de l’équité? pour soumettre ainsi à la censure de ta langue encore souillée des mystères du manichéisme, les jugements de Dieu aussi bien que ses préceptes? Personne n’a jamais tenté une entreprise aussi audacieuse , excepté ceux qui avaient nié d’abord ces jugements et ces préceptes. Et toi, sans autre appui que l’autorité de Manès, tu oseras déchirer le testament de Dieu que la raison, que l’équité, la piété, la vérité (les Prophètes n’ayant écrit que des choses tout à fait dignes de foi), ont contresigné comme autant de témoins sacrés? Tu as perdu depuis longtemps la faculté de comprendre et l’apparence même d’un homme religieux, si tu ne vois pas que la maxime enseignée ici par Ezéchiel ne favorise point ta doctrine de la transmission du péché par le sang, ou plutôt si tu ne vois pas qu’elle en est la réfutation décisive.

Aug. Tu répands les flots de ta parole également abondante et stérile sur des rivages que n’illumine point la lumière de la vérité, ou plutôt sur des rivages où la lumière de la vérité ne brille un instant que pour être méprisée. Le langage de cette dernière n’est pas une suite de mots vides de sens, mais un enchaînement harmonieux de choses certaines. Autre chose est un homme fécond en paroles vraies, autre chose est un homme fécond en paroles injurieuses. Le Prophète parle le langage de la vérité aux fils et aux pères qui vivent et agissent d’une manière personnelle : toi, avec la frénésie d’un pélagien, tu dis des injures aux catholiques qui interprètent dans leur sens véritable les paroles du Prophète et qui sont désignés par toi sous le nom de Manichéens.

### 54.

Jul. « L’iniquité du pécheur sera sur sa tête », dit-il; « je jugerai chacun d’entre vous suivant ses propres voies. Les pères ne mourront point pour leurs fils, ni les fils pour leurs pères : cette âme précisément sera frappée de mort, qui commet le péché : parce que toutes les âmes sont à moi, je jugerai chacun suivant ses propres iniquités ».

Aug. Le même Dieu qui s’est exprimé ainsi, a dit aussi : « Je vengerai sur les fils les iniquités de leurs pères ». Tant que tu n’auras pas compris comment les paroles précédentes et celles-ci peuvent être vraies, ne crois pas non plus avoir compris le langage véridique du Prophète , quelle que soit la patience avec laquelle je supporte ton verbiage injurieux.

### 55.

Jul. Telle est l’évidence irrésistible et la multitude imposante des maximes, telle est la sublime équité des jugements que tu ne crains pas de flétrir par des qualifications odieuses, et auxquels tu prétends opposer victorieusement ta doctrine de la transmission du péché par le sang. Il n’est pas douteux maintenant que tu ne rougiras pas d’employer un moyen qui semble te rester encore, et de dire, pour nous répondre : Le Prophète, ou plutôt Dieu par la bouche du Prophète, parle le langage de la vérité; la raison des hommes éclairés est d’accord avec l’évidence même, quand l’un et l’autre proclament que les péchés des parents ne sauraient, sans une injustice manifeste, être imputés aux enfants…..

Aug. Rougis, c’est toi-même qui plaides la cause de l’injustice ; car celui qui a dit : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères », n’est pas injuste.

### 56.

Jul…. Et je ne considère pas le sang dont tous les hommes sont formés comme souillé d’une faute volontaire; mais cependant la faute commise par Adam seul ôte à cette justice tout son mérite; le péché unique du premier homme est imputé à tous. —En présence d’une telle objection, je ne sais vraiment ce que je dois faire d’abord ; m’abandonnerai-je au rire qu’excitent naturellement des inepties aussi singulières? Mais la multitude de ceux qui se perdent parce qu’ils ont été trompés par vous a droit à notre compassion et à nos larmes. Me laisserai-je donc absorber par un sentiment de profonde tristesse? Mais la singularité prodigieuse de ton argumentation contraindrait l’âme la plus attristée à éclater de rire.

Aug. Exprime librement ta pensée, docte censeur ; ta parole aura assez de poids pour faire considérer comme un imposteur Ambroise, dont, suivant le témoignage de Pélage ton maître, les ennemis mêmes n’ont jamais osé attaquer ni la foi, ni les interprétations scripturaires si profondes et si pures. Montre-toi moins timide qu’eux; ta qualité d’ennemi de la croix de Jésus-Christ te donne plus de force et de puissance que ne pourrait t’en donner celle d’ennemi d’Ambroise; ta haine contre la grâce de Dieu t’inspire une audace dont la haine contre cet homme de Dieu ne te rendrait pas capable. Attaque Ambroise, dis-je, poursuis-le de tes railleries acerbes, répands sur lui tes larmes. mêlées de fiel; car, par la force prodigieuse de ton éloquence, tu peux donner à tes vains discours l’apparente de fines railleries, et faire prendre pour un sentiment de compassion les mouvements de ta haine réelle. Déclare donc que cet homme s’est trompé grossièrement; qu’il a été le triste jouet de rêveries insensées, quand il a affirmé que la lutte entre la concupiscence de la chair et la concupiscence de l’esprit est devenue la condition naturelle de l’homme depuis la prévarication d’Adam[^1]. Quel est, en effet, celui qui n’est pas assujetti en naissant à cette lutte intérieure, depuis que les hommes ont commencé à naître, à naître, dis-je, dans une chair de péché? Toi, au contraire, homme d’une rare pénétration, tu ne crois pas que ce péché ait été si énorme qu’il ait pu opérer alors dans la nature elle-même une transformation aussi malheureuse; ni que, par un effet incompréhensible de cet acte de désobéissance, cette nature ait mérité d’être condamnée dans la personne d’Adam et dans celle des enfants d’Adam ; et, séduit par les enseignements de Pélage, tu donnes le nom de bien à ce que tous les hommes d’un sens droit jugent et déclarent être un mal. Grâce aux ressources de ton éloquence merveilleuse , tu peux faire un éloge pompeux de cette passion dont les gémissements des saints sont la plus amère censure, et la placer telle qu’elle existe aujourd’hui, cherchant à s’insinuer dans le coeur de ceux mêmes qui la repoussent, et provoquant les âmes chastes au combat; tu peux la placer, dis-je, comme une plante magnifique et d’un aspect ravissant, au milieu des bosquets du paradis, supposé même que personne n’eût commis le péché dans cet heureux séjour. Rougis, ô toi dont l’appui fait le bonheur des Pélagiens; et cherche en quel endroit tu pourras trouver un refuge, car les âmes chastes fuient ta présence.

1. Liv. VII sur saint Luc, XII, 52.

### 57.

Jul. Qui, en effet, si notre siècle n’est pas le dernier de tous, qui pourra croire, sur le témoignage des écrits historiques, qu’il ait existé un homme capable de penser et d’affirmer avec serment que ce qui était naturel n’était point naturel ; que ce qui était un effet de la génération n’était point un effet de la génération; que l’on ne devait pas attribuer à la dualité même de parents ce que l’on attribuait à certains hommes, uniquement parce qu’ils avaient été parents? J’espère que la génération qui doit nous succéder considérera ces discours comme une accusation mensongère plutôt que comme l’exposé d’une doctrine soutenue par aucun mortel. Voici, en effet, les ballottements pénibles, les nausées et les vomissements qu’éprouvent votre nation et votre foi ; vous dites : Les péchés des parents ne sauraient être transmis aux enfants par le fait seul que la nature humaine est communiquée à ceux-ci; car ce qui est l’effet du libre arbitre ne peut en aucune manière dépendre du sang; mais le péché d’Adam, quoiqu’il ait été accompli par un acte de volonté, est communiqué à tous les hommes en même temps que la nature humaine, parce que ce qui est l’effet du libre arbitre dépend du sang; vous ajoutez : Dieu ne condamne point les enfants à cause des péchés de leurs parents , car une telle condamnation serait un acte de suprême injustice; mais il condamne les enfants d’Adam à cause d’un péché commis par leurs parents, quoiqu’il soit impossible de venger sur eux ce péché, sans blesser ouvertement la justice; vous dites enfin : Ce n’est point par le fait même de la génération que les époux deviennent parents; Adam mérita le titre de père, uniquement parce qu’il engendra suivant les lois du mariage. Est-ce là gouverner sa course, ou seulement être ballotté au milieu des flots? Est-ce là digérer ou éprouver des nausées? Est-ce là prendre une nourriture substantielle ou vomir sans cesse? Tu affirmes ce que tu as nié, et tu nies ce que tu as affirmé dans les mêmes termes et dans les mêmes lignes; et tu t’irrites parce que nous ne conformons pas notre langage à celui d’un homme qui, épuisé par une maladie douloureuse, se trouve incapable de conserver les aliments qu’il prend !

Aug. Certes, nous sommes bien éloignés de dire que Dieu ne venge pas les péchés des autres pères sur leurs enfants; car les divines Ecritures attestent en une multitude d’endroits, et d’une manière tout à fait précise, que tels et tels péchés en particulier ont été vengés sur tel et tel enfant ; nous lisons même dans les livres sacrés que le roi Achab ayant commis un péché énorme, Dieu épargna ce prince et attendit que son fils fût monté sur le trône pour exercer sur lui sa vengeance[^1]. Mais quel esprit sera assez pénétrant pour découvrir de quelle manière, d’après quels principes et dans quelle mesure la justice divine venge les péchés des autres parents sur leurs enfants? Ç’est.pourquoi Dieu s’est réservé à lui-même les jugements de cette sorte, et il a défendu aux juges humains d’exercer de semblables vengeances. Cependant la désobéissance du premier homme, en qui le libre arbitre personnel était parfaitement intègre et absolument indépendant de toute inclination dépravée ; cette désobéissance, dis-je, fut un péché si énorme, que la nature humaine tout entière se trouva dégradée et flétrie par le fait même qu’elle fut dégradée et flétrie en Adam ; nous en avons une preuve manifeste dans cet enchaînement de maux sans fin qui affligent l’humanité, et qui, depuis les premiers pleurs de l’enfant au berceau jusqu’au dernier souffle du moribond, sont connus de tous, de telle sorte que ceux qui nient l’existence de ces maux, prouvent seulement, par cet aveuglement aussi horrible qu’il est incroyable, qu’ils y ont eux-mêmes plus de part : et c’est précisément ce que vous faites, vous qui, même après le jugement du Concile de Palestine, où Pélage en personne vous a condamnés comme partisans de cette doctrine, ne craignez pas de continuer à enseigner qu’Adam avait été assujetti à la mort au moment de sa création et que, soit qu’il commît, soit qu’il ne commît pas le péché, il devait mourir infailliblement. Mais poursuis encore, si tel est ton bon plaisir, et accuse de Manichéisme la multitude même de ces évêques assemblés en Palestine déclare hautement que Pélage s’est soumis un instant aux Manichéens afin de n’être point condamné par eux. Remplis le paradis des fruits que portent les passions déréglées; et répands au milieu de ses riantes prairies les maux si multipliés et si effroyables que nous voyons peser sur les enfants, comme si ces maux étaient, non pas des tortures infligées à titre de châtiment, mais les parfums naturels du printemps de la vie. Raille-toi de moi comme d’un homme ballotté au milieu des flots ; et cela au moment où toi-même tu péris englouti sous les flots : raille-toi de moi comme d’un homme qui éprouve des nausées et des vomissements; et cela au moment où toi-même tu es frappé d’une mort véritable et où le bruit de ton verbiage désordonné semble être plutôt le bruit des vers engendrés par ton cadavre en putréfaction : accuse-moi d’affirmer ce que j’ai nié et de nier ce que j’ai affirmé ; quoique toi-même tu aies donné plusieurs exemples de contradictions de ce genre, ceux en particulier qui ont été constatés par moi dans ton volume précédent; et que nos lecteurs puissent se convaincre par eux-mêmes que je n’ai jamais contredit mes propres paroles, et reconnaître que tu me calomnies odieusement en m’accusant de l’avoir fait : déclare que, épuisé par une maladie douloureuse, je n’ai pas la force de conserver la nourriture que je prends; toi qui n’ayant plus même un souffle de vie, ne saurais prendre la nourriture qu’on te présente.

1. II Rois, XXI, 29.

### 58.

Jul. Tu comprends toi-même qu’une pareille question ne supporte `pas la discussion : toutefois, dans l’intérêt des esprits qui, ne prenant pas la peine de réfléchir, et afin d’apaiser le cri de leur conscience coupable, embrassent les doctrines les plus grossièrement élaborées, celles surtout qui favorisent les mauvaises moeurs; nous te demanderons si tu as trouvé dans l’Ecriture quelque témoignage qui paraisse conforme à cette maxime aussi absurde qu’elle est contraire à la vérité. Si tu nous réponds en citant ces paroles : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme[^1] » , nous te prierons de lire de nouveau les quelques pages qui forment le second livre dit présent ouvrage; ou bien, si tu n’as pas encore perdu le souvenir des principes que nous y avons exposés , tu comprendras que tu ne saurais chercher aucun appui dans ce témoignage de l’Apôtre.

Aug. Nous te prions toi-même de lire le texte de saint Paul : tu comprendras alors que les quelques paroles dont il s’agit sont manifestement contraires à ta doctrine, et que tu t’es efforcé en vain, non pas dans quelques pages, mais dans un livre assurément très long et très-futil, je ne dis pas de les interpréter, mais de les dénaturer; je ne dis pas de les expliquer, mais de les rendre obscures, afin de pouvoir les invoquer comme un appui en faveur de vos principes hérétiques.

1. Rom. V, 12.

### 59.

Jul. Si tu dis, au contraire, pour nous répondre, que la consécration que l’on reçoit dans le baptême s’opère suivant les mêmes rites, quel que soit l’âge de la personne baptisée ; tu reconnaîtras aussi, sans que j’aie besoin d’insister à cet égard, que dans ces rites il n’est fait aucune mention ni de génération souillée, ni de chair appartenant au démon, et que le nom d’Adam n’y est point prononcé : d’ailleurs, quoique cette difficulté tirée de l’identité des rites n’ait aucun rapport avec la doctrine de la transmission du péché par le sang, nous y répondrons pleinement quand le moment sera venu.

Aug. Quand tu voudras donner cette réponse, à quelles maximes auras-tu recours, sinon à des maximes manifestement hérétiques, suivant ton habitude?

### 60.

Jul. Cite donc au moins, contre l’autorité si imposante des témoins que nous avons produits, contre les principes manifestes de la justice, contre les lumières irrésistibles de la raison ; cite une maxime de la loi, par laquelle tu puisses prouver que tu as été induit en erreur : je m’exprime ainsi parce que, quand même il se rencontrerait une maxime dont les termes équivoques sembleraient justifier d’une manière quelconque ton interprétation, l’évidence et l’autorité des autres maximes nous obligeraient encore à interpréter celle-là dans un sens conforme aux principes de la justice.

Aug. Le sens des témoignages divins qui sont produits contre vous, n’est pas équivoque, mais tout à fait manifeste; nous-mêmes nous en avons déjà produit une multitude de ce genre ; mais parce que ces témoignages sont la condamnation de vos opinions ténébreuses, ils ne vous paraissent pas lumineux ; et toutes les fois que la lumière éclatante d’une maxime vous est à charge, vous fermez votre coeur de peur que cette lumière ne vienne dissiper la nuit de vos erreurs.

### 61.

Jul. Mais puisque en réalité on ne trouve pas dans les saintes Ecritures une seule parole qui paraisse tant soit peu favorable à votre opinion, et que la foi dont nous sommes les défenseurs est appuyée au contraire sur des raisons intrinsèques non moins que sur des exemples et sur des témoignages scripturaires ; tu es donc aveuglé par un sentiment d’opiniâtreté fatale, quand tu soutiens que, malgré la loi et la raison, malgré les lumières de la science et les principes de la justice, on doit ajouter foi aux rêveries des Manichéens.

Aug. Tu fais acte d’opposition à la loi, quand tu refuses d’entendre ces paroles : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs opères[^1] ». Tu fais acte d’opposition à la rai raison, quand tu refuses rte voir que les maux infligés aux enfants qui n’ont commis dans cette vie aucun péché personnel, ne sauraient avoir de la part de Dieu d’autre motif équitable que le péché originel. Tu fermas les yeux aux lumières de la science, quand tu refuses de considérer que la doctrine nouvelle prêchée ou défendue par toi, et qui consiste dans la négation du péché originel, attaque directement un des fondements les plus anciens de la foi catholique. Enfin, au mépris des principes de la justice, tu blesses tellement l’équité que, sans mettre en avant d’autre nom que le mien, tu ne crains pas de déclarer infectés de la peste manichéenne, non-seulement tant de saints personnages, enfants et pères, disciples et docteurs de l’Eglise de Jésus-Christ qui ont vécu avant nous; mais l’Eglise catholique elle-même, notre mère à tous.

1. Deut. V, 9.

### 62.

Jul. Considère cependant ce raisonnement sur lequel nous appuyons notre doctrine. Quand même tu pourrais prouver que le péché d’Adam est imputé à ses enfants, tu nous accorderais néanmoins que les fautes des autres parents ne causent aucun dommage aux enfants de ceux-ci.

Aug. Par qui cette erreur est-elle acceptée, sinon par ceux qui n’ajoutent pas foi à ces paroles de Dieu : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs parents ? »

### 63.

Jul. Il serait manifeste alors que l’on .devrait attribuer, non pas à la génération, mais à une autre cause quelconque, ce fait, que les enfants seraient considérés, par un juge inique toutefois, comme coupables du péché d’un seul de leurs ancêtres.

Aug. Tu déclares de la manière la plus explicite que Dieu est injuste, puisque lui-même dit expressément qu’il vengera sur les enfants les péchés de leurs pères.

### 64.

Jul. D’où il suivrait que, comme la sentence d’un juge était frappée de nullité par le fait seul qu’elle renfermait la condamnation de personnes innocentes, la génération elle-même serait pleinement justifiée par l’exemple des autres ancêtres. Si en effet la transmission de la souillure du péché avait pour principe l’oeuvre même de la procréation, il s’ensuivrait que les péchés des parents devraient toujours imprimer leur souillure aux enfants engendrés par ceux-ci.

Aug. « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs parents » : voilà en quels termes Dieu s’exprime hautement ; donc, puisque Dieu est véridique, tu es sorti toi-même de la voie de la vérité.

### 65.

Jul. Mais dès lors que, parmi plusieurs actes de génération parfaitement identiques, les uns sont représentés comme souillés et les autres comme exempts de souillure; il devient tout à fait évident que l’acte de génération accompli par ces époux, dont la faute aurait été transmise à leurs enfants, n’a pu être souillé lui-même.

Aug. A la vérité, l’acte par lequel des hommes mortels engendrent d’autres hommes mortels, est toujours identique ; toutefois, ces paroles de l’Apôtre : « Le corps est mort à cause du péché[^1] », se rapportent, non pas aux autres pères, mais à celui-là seul qui a commis un péché tel qu’il nous est impossible d’en mesurer et d’en apprécier l’énormité. Des témoins suffisamment dignes de foi nous apprennent cependant combien Dieu a jugé ce péché énorme : ces témoins sont d’abord les divines Ecritures ; ensuite, ce déluge de maux qui forment le partage du genre humain et que nous voyons infligés, non pas certes par un jugement injuste de Dieu, à la postérité d’Adam, à cause du péché de celui-ci ; nous, dis-je, qui, en notre qualité de chrétiens, soutenons que ni la mort éternelle de l’âme et du corps, ni la mort temporelle du corps, ni ces maux si multipliés et si effroyables auxquels nous voyons les petits enfants assujettis, n’auraient existé dans le paradis, si personne n’avait commis le péché. Quoique les autres pères au contraire commettent une multitude de péchés, par cela seul qu’ils pèchent dans une âme faible et revêtue d’un corps dont la corruption est encore un poids qui appesantit cette âme, leurs péchés ne sont pas pour la nature humaine une nouvelle cause de mort, et ces mêmes péchés sont vengés sur leurs enfants, d’une manière bien différente et beaucoup moins sévère, par un ,jugement à la fois mystérieux et équitable de Celui qui dispose toutes choses avec mesure, avec nombre et avec poids[[215]](#footnote-677), et qui ne ment point quand il dit : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères ».

1. Rom. VIII, 10.
2. Sag. XI, 21.

### 66.

Jul. Quelle est donc la conclusion de toute cette discussion ? La voici . La non-transmission du péché par la voie de la génération est un fait tellement certain que, quand même tu enseignerais que les enfants d’Adam sont châtiés à cause du péché de celui-ci ; dès lorsque, de ton propre aveu, cette transmission ne s’accomplirait pas suivant une loi générale et absolue, il demeurerait constant que le péché ne saurait être inné dans l’homme, et que l’iniquité ne peut être transmise avec le sang : d’où il suit que, quand même un père communiquerait à la personne de ses enfants ses propres vices, cette communication ne s’accomplirait point par la voie de la génération. Mais puisque, toi et moi, nous reconnaissons d’un commun accord, que le péché des parents n’a pu être transmis aux enfants, si ce n’est parce que la procréation de ceux-ci aurait été elle-même souillée et flétrie; puisque, d’autre part, il a été démontré par la raison, par des exemples et par les termes mêmes de la loi, que cette procréation n’a pu être souillée en aucune manière ; ce qui, du reste, se trouve encore confirmé par la concession que tu nous fais, quand tu nous déclares que les péchés de deux parents seulement sont transmis à leurs enfants : il demeure donc établi d’une manière irréfutable que le démon n’a point souillé l’oeuvre de procréation accomplie par le premier homme et par la première femme, et qu’aucun péché ne saurait être inné en nous.

Aug. Nous ne te faisons point cette concession : tu t’accordes à toi-même une chose que nous ne t’avons point accordée. Les péchés des autres parents sont, eux aussi, vengés sur les enfants de ceux-ci, par la justice divine et non point par la justice humaine : car Dieu sait quel moment et de quelle manière il peut exercer cette vengeance avec une justice parfaite; mais cette connaissance n’est pas donnée à l’homme, et il ne nous est pas permis d’outrepasser dans nos jugements les limites de nos connaissances. En effet, quand l’homme remplit l’office de juge, il peut, sinon toujours, au moins très-souvent, connaître les faits qui condamnent ou qui justifient telle ou telle personne : mais comment saura-t-il quel est le caractère des liens qui unissent une nature à une autre nature née de la première? Suivant nous, ce lien seul par lequel la nature humaine a été assujettie fatalement à la nécessité de mourir, suffit, quand même il n’y en aurait aucun autre, pour conduire l’homme à la damnation, à moins que la souillure contractée par celui-ci au moment de sa génération ne soit effacée par le sacrement de la régénération : voilà ce que nous disons et ce que vous ne voulez pas entendre; voilà ce que vous ne détruirez point par la force de la vérité, quelle que soit la persévérance de vos attaques et de vos argumentations puériles.

### 67.

Jul. On nous demande donc pourquoi nous ne voulons pas reconnaître l’existence du péché naturel. Nous répondons parce que cette doctrine, bien loin d’avoir une apparence de vérité ou une apparence de conformité avec la justice et la piété, n’a pas même un seul des caractères de la vraisemblance; parce qu’elle semble attribuer au démon la création des hommes…

Aug..Oui, telle semble être la conséquence de cette doctrine, mais à vos yeux seulement et non pas aux yeux de ceux qui savent établir une distinction entre le vice et la nature, bien que le premier soit dans la seconde. Lis l’épître aux hébreux, et tu comprendras que la nourriture solide convient à ceux qui ont l’intelligence exercée au discernement du bien et du mal : c’est précisément une intelligence ainsi exercée qui vous manque. Et voilà pourquoi, quand nous disons . L’homme naît dans l’état du vice, vous croyez que nous attribuons au démon la création des hommes; votre aveuglement ou votre obstination est telle que vous ne pouvez ou ne voulez pas remarquer les défauts corporels auxquels certaines, personnes sont assujetties en naissant : et si l’on vous demande comment ces personnes ont mérité de naître avec ces défauts, vous ne trouvez plus d’autre moyen d’échapper à cette question qu’en vous précipitant dans un abîme d’erreurs, d’où vous ne sortirez pas tant que vous n’aurez pas consenti à vous attacher de nouveau à la pierre inébranlable de l’Eglise catholique.

### 68.

Jul. Parce qu’elle fait peser sur les jugements de Dieu une accusation d’injustice…

Aug. C’est vous-mêmes qui faites peser cette accusation sur les jugements de Dieu car, s’il n’existe aucun péché originel, le joug accablant auquel les enfants sont assujettis est un châtiment inique.

### 69.

Jul. Parce qu’elle détruit et anéantit le libre arbitre qui, comme un rempart inexpugnable , protège l’Eglise de Jésus-Christ contré une multitude d’erreurs.

Aug. C’est vous-mêmes qui réduisez le libre arbitre à une impuissance absolue, puisque vous ne voulez pas que la grâce de Dieu vienne le rendre à ceux qui ne l’ont plus, ou seulement le secourir dans ceux qui le possèdent encore.

### 70.

Jul. Suivant cette doctrine, en effet, les hommes sont tellement incapables d’aucune vertu, que dans le sein même de leurs mères ils sont déjà souillés d’une multitude de fautes anciennes.

Aug. Comment donc, si nous déclarions les hommes absolument incapables de vertus, pourrions-nous dire que la grâce; les justifie; en d’autres termes, qu’elle les rend justes?

### 71.

Jul. Tu as même imaginé de dire que ces vices ont une puissance telle que, non-seulement ils dépouillent les hommes de leur innocence naturelle, mais qu’ensuite ils les poussent d’une manière irrésistible et pendant leur vie entière à toute espèce de crimes.

Aug. Ces inclinations irrésistibles que nous éprouvons, sont affaiblies par la grâce de Dieu, elles sont même complètement étouffées par elle : vos arguties sont dirigées ici contre des chimères.

### 72.

Jul. Et tu jures que cette loi de péché a régné constamment et avec un empire absolu sur les Prophètes et sur les Apôtres, malgré la sainteté éminente de leurs moeurs, malgré l’éclat merveilleux de leurs miracles; tu jures qu’elle a régné sur ceux mêmes qui avaient puisé dans les mystères de Jésus-Christ cette grâce dont tu crois plaider habilement la cause en invoquant les principes abominables de ta doctrine.

Aug. Les Prophètes et les Apôtres ont lutté constamment contre cette passion déréglée que tu as choisie pour ta cliente, c’est-à-dire, contre la concupiscence de la chair toujours opposée à la concupiscence de l’esprit; ils ont lutté constamment contre elle, et jamais ils n’ont entrepris d’en faire l’éloge.

### 73.

Jul. Nous répondons : Parce que cette doctrine paralyse complètement les efforts que l’homme voudrait faire pour pratiquer n’importe quelle vertu; parce qu’elle excuse et augmente la dépravation des moeurs en faisant retomber, sur les oeuvres de Dieu, c’est-à-dire sur la nature humaine, l’infamie qui s’attache à cette dépravation; parce qu’elle condamne comme impossibles, c’est-à-dire, comme injustes, tous les préceptes de la loi…

Aug. Celui qui dit : « Je ne fais pas ce que je veux; mais ce que hais, je le fais[^1] », attribue à la grâce de Dieu, contrairement à vous, le pouvoir qu’il a de devenir plus parfait; il ne se confie pas dans sa propre force, afin de ne pas se confier comme vous dans le néant.

1. Rom. VII, 15.

### 74.

Jul. Parce qu’elle n’est pas moins contraire à la décence qu’à la piété; car elle s’attache à ce qu’il y a de plus honteux dans le corps humain pour y trouver un témoignage suprême en faveur de ses assertions…

Aug. Nous ne nous attachons pas à ce qu’il y a de plus honteux dans le corps humain nous constatons au contraire l’origine véritable du sentiment de pudeur que ces choses nous inspirent, et c’est précisément cette origine que vous ne voulez point reconnaître vous-mêmes. Nous nous inclinons devant un témoignage tout à fait explicite de l’Ecriture et vous, afin de ne pas vous rendre à ce témoignage, vous fermez vos oreilles, tandis que vous ne devriez fermer que votre bouche. Qui, en effet, entendant l’écrivain sacré déclarer que le premier homme et la première femme étaient nus et qu’ils ne rougissaient point de leur nudité[[216]](#footnote-687), ne voit aussitôt quelle fut la cause réelle de ce sentiment de pudeur que leur nudité leur inspira quand ils eurent commis le péché, et pourquoi ils s’empressèrent de couvrir, à l’aide de vêtements quelconques, les organes dont ils rougissaient[^3]? Cependant un homme s’est rencontré qui a prétendu placer dans le paradis, alors même que personne n’y aurait commis le péché, une passion contre laquelle doivent lutter tous ceux qui ne veulent- pas commettre le péché, et dont ceux-là mêmes rougissent encore, qui ont perdu tout autre sentiment de pudeur; et cet homme a enseigné sans rougir cette doctrine aussi impie qu’elle est ignoble. Dis-moi, je te prie; si, comme nous le croyons, tout le bénéfice que cette passion te procure, c’est de t’obliger à des résistances toujours pénibles, sans qu’il te soit jamais possible de consentir à ses suggestions; pourquoi penses-tu devoir, en retour, lui donner des éloges aussi pompeux, quoique contraires à la vérité ?

1. Gen. II, 25.
2. Id. III, 7.

### 75.

Jul. Et, au lieu de citer des paroles écrites par des auteurs sacrés, elle s’enorgueillit des accusations qu’elle porte contre Dieu.

Aug. Ces paroles n’ont-elles donc pas été écrites par leur auteur sacré : «Le corps est mort à cause du péché ? » et celles-ci sont-elles une accusation portée contre Dieu et filon pas une louange en l’honneur de la divinité. « Il ressuscitera aussi vos corps mortels[^1] ? » Il me semble que ces maximes ont été écrites, non point par un accusateur de la divinité, mais par un Apôtre rempli de l’Esprit de Dieu même. Or, saint Paul montre ici qu’Adam n’a pas été créé dans un état tel que, soit qu’il commît, soit qu’il ne commît pas le péché, il devait subir la mort.

1. Rom. VIII, 10, 11.

### 76.

Jul. Elle affirme qu’il y a dans les préceptes de Dieu une exagération tyrannique…

Aug. La loi de Dieu n’est point tyrannique; mais on doit demander à Dieu même les secours nécessaires pour accomplir cette loi: c’est précisément ce que vous ne voulez pas faire, parce que vous mettez votre confiance dans vos propres forces.

### 77.

Jul. Dans ses jugements, une in. justice qui va jusqu’à la barbarie;…

Aug. Les jugements de Dieu ne sont pas injustes, et voilà pourquoi on doit reconnaître un effet du péché originel dans cette suite de maux qui affligent le genre humain et qui commencent par les pleurs des petits enfants.

### 78.

Jul. Dans ses serments, une mauvaise foi digne d’un Carthaginois.

Aug. Quand Dieu dit : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères », parle-t-il comme un Carthaginois?

### 79.

Jul. Nous répondons enfin: Parce que, à défaut d’arguments et de syllogismes quelconques, cette doctrine s’appuie sur les rêveries et sur le fanatisme des Manichéens.

Aug. Il n’était pas Manichéen, il ne rêvait point, il n’était pas un fanatique furieux, celui qui a dit: « Nous avons été, nous aussi, enfants de colère par nature, de même que les autres[[217]](#footnote-693) » ; il ne méritait pas non plus ces accusations, celui qui a dit: « Nous naissons tous en état de péché, nous hommes dont l’origine même est souillée[^3] ».

1. Ephés. II, 3.
2. Ambr. Liv. I de la Pénit., ch. II ou III.

### 80.

Jul. Tels sont les motifs qui nous déterminent à combattre avec ardeur la doctrine de l’existence du mal naturel, et qui nous font dédaigner et mépriser l’approbation d’hommes perdus.

Aug. Si toi-même tu n’étais pas un homme perdu, tu n’appellerais pas approbation d’hommes perdus le témoignage unanime et tout à fait conforme à la piété, de tant et de si illustres docteurs catholiques.

### 81.

Jul. Grâce à ces motifs, les clameurs du monde entier ne nous causent pas plus de frayeur que si nous voyions une forêt de lupins amers agitée bruyamment par une irruption de porcs immondes ou par un ouragan véhément.

Aug. L’Église catholique répandue dans le monde entier et qui a repoussé avec horreur et connaissance de cause votre troupe ; cette Église n’est pas une forêt de lupins, mais elle a voulu se mettre en sûreté contre la dent des loups.

### 82.

Jul. Nous croyons donc que Dieu est juste, bon et véridique; et par là même nous tenons pour certain que sa loi ne commande rien d’impossible; que dans les serments qu’il fait, il n’affirme rien de contraire à la vérité ; que les jugements qu’il porte n’ont rien d’inique : mais que les hommes lui sont en réalité redevables de leur existence, qu’ils sont créés par lui exempts de toute espèce de fautes, revêtus au contraire des splendeurs de l’innocence naturelle et capables de vertus volontaires.

Aug. Pourquoi donc n’admet-il pas à la participation de sa vie, ses propres images qui n’ont reçu ni insufflations, ni exorcismes? Est-ce là rendre à l’innocence la récompense qui lui est due ? Ou plutôt, cette juste exclusion de la vie, et la condamnation à la mort qui est la conséquence nécessaire de cette exclusion, ne sont-elles pas un châtiment infligé à ces âmes à cause de la souillure qu’elles ont contractée dans leur génération première, et dont elles n’ont pas été purifiées par le sacrement de là régénération? Car l’Apôtre n’aurait pas maudit ceux qui sont entièrement éloignés de la vie de Dieu[^1], si cet éloignement n’était pas un châtiment.

1. Ephés. IV, 18.

### 83.

Jul. Ces principes posés, il faut nécessairement s’arrêter à l’une de ces deux conclusions: ou bien on doit croire que Dieu est réellement tel que le partisan manichéen de la transmission du péché le suppose; ou bien on doit te considérer, toi et tous ceux qui embrassent la doctrine de cette transmission, comme étant du nombre de ceux que poursuit la juste colère du Dieu que nous honorons. Or, Dieu ne peut pas être tel que nous le représentent les rêveries manichéennes ; il est bon, juste et véridique, et c’est sous ces traits que la sainte Écriture, la loi et notre foi, nous le représentent constamment pour nous déterminer à lui offrir le tribut de nos hommages. Et par là même, on outrage Dieu ou on l’honore, suivant qu’on embrasse ou qu’on repousse la doctrine enseignée ici par toi.

Aug. Si vous êtes persuadés que Dieu est bon, pourquoi éloignez-vous inhumainement des enfants Celui qui est leur Sauveur, c’est-à-dire Jésus ? Si vous êtes persuadés que Dieu est juste, pourquoi croyez-vous qu’un joug accablant pèse sur les enfants, sans que ceux-ci soient coupables d’aucun péché ? Si vous êtes persuadés que Dieu est véridique, pourquoi n’ajoutez-vous pas foi à sa parole, quand il dit: « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères? »

### 84.

Jul. Il serait temps de passer à d’autres arguments ; mais la gravité du sujet que nous traitons exige que nous ajoutions ici ce que nous croyons avoir omis dans le livre précédent. Le lecteur éclairé jugera peut-être ces explications inutiles. cependant, comme l’expérience prouve que l’on ne peut cesser de défendre une cause, sans que celle-ci se trouve. de nouveau exposée à des attaques plus ou moins dangereuses ; il faut, après avoir désarmé notre adversaire, lui ôter l’espérance même de pouvoir recommencer la lutte.

Aug. Puisque tu as commencé à passer à d’autres arguments, nous devons remplir ici la promesse que nous avons faite précédemment, et démontrer que le passage du prophète Ezéchiel, où il est dit que les péchés des parents ne sont point vengés sur les enfants, de même que les péchés des enfants ne sont point vengés sur les parents ; nous devons démontrer, dis-je, que ce passage renferme une prédiction relative au nouveau Testament. Le prophète Jérémie s’exprime, lui aussi, presque dans les mêmes termes, et ses paroles nous font comprendre le sens de la prophétie d’Ezéchiel. Jérémie dit, entre autres choses : « Convertis-toi, vierge d’Israël; retourne en pleurant à tes villes: jusques à quand demeureras-tu écartée du droit chemin, fille déshonorée ? Car le Seigneur a créé, pour sauver les hommes, une plantation nouvelle, et tous les hommes auront part à ce salut. Voici comment s’est exprimé le Seigneur : Ils diront encore cette parole dans la terre de Juda et dans ses cités, « lorsque j’aurai rappelé les Juifs de leur captivité : Que le Seigneur soit béni sur. sa montagne juste et sainte. Oui, tel sera le langage de ceux qui habitent en Judée et dans toutes les villes de la Judée et du laboureur avec eux ; et ils immoleront des victimes prises dans leurs troupeaux ; car j’ai enivré toute âme qui avait soif et j’ai rassasié toute âme qui avait faim. Sur cela je me suis éveillé et j’ai ouvert les yeux, et mon sommeil m’a été doux. Ainsi, dit le Seigneur, voici que le temps vient où je sèmerai Israël et Juda, et où je les peuplerai et d’hommes et d’animaux. Et voici ce qui arrivera: comme je m’appliquais à les arracher et à les affliger, ainsi je m’appliquerai à les édifier et à les planter, dit le Seigneur. En ce temps-là on ne dira plus : Les pères ont mangé des raisins verts et les dents des enfants ont été agacées; mais chacun mourra dans son péché, et celui-là précisément aura les dents agacées, qui aura mangé des raisins verts ». Il est manifeste que ces prédictions se rapportent au temps de cette plantation nouvelle dont le Prophète parle ici, afin de donner à sa pensée une forme plus sensible; et quand Dieu promet de semer des hommes et des animaux, ces expressions, interprétées dans leur sens spirituel, désignent ceux qui commandent et ceux qui obéissent. Mais, parce que le peuple conservait dans son coeur le souvenir ineffaçable de ces paroles écrites dans l’Ancien Testament : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères » ; et que, par suite de ce texte, l’Ecriture de Dieu aurait pu paraître à quelques-uns en contradiction avec elle-même; Jérémie, afin de montrer d’une manière plus évidente que l’une de ces maximes s’applique à l’ancien, et l’autre au Nouveau Testament, ajoute aussitôt: « Voici que le temps vient, dit le Seigneur, où je donnerai à la maison d’Israël et à la maison de Juda un Testament nouveau, un Testament qui ne sera point conforme à celui que j’ai donné à leurs pères au jour où je les pris par la main pour les faire a sortir de la terre d’Egypte, etc.[^3] » Ainsi, sous le premier de ces deux Testaments, c’est le règne de la génération ; sous le second, c’est le règne de là régénération : et voilà pourquoi sous le premier les péchés des pères sont vengés sur les enfants, tandis que sous le second la souillure de la génération étant effacée par le Sacrement de la régénération, on ne dit plus. « Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants ont été agacées » ; mais « celui-là précisément aura les dents agacées, qui aura mangé des raisins verts » ; car chacun mourra non à cause du péché de son père, mais dans son propre péché, s’il en a commis. Toi, au contraire, tu n’as point montré comment cette prophétie: « Le fils n’expiera point le péché de son père[^1] », peut s’accorder avec ces autres paroles de l’Ecriture : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères[[218]](#footnote-699) », Ces deux maximes demeureront en contradiction l’une avec l’autre, à moins qu’on ne rapporte chacune d’elles au Testament auquel elle s’applique en effet, comme le prophète Jérémie l’a fait voir de la manière la plus évidente.

1. Jérém. XXXI, 21-32, suiv. les Sept. ch. XXXVIII.
2. Ezéch. XVIII, 20.
3. Deut. III, 9.

### 85.

Jul. Lors donc que nous fûmes arrivé[^3] à cette maxime de l’apôtre saint Paul, si souvent présentée par notre adversaire aux personnes étrangères à la connaissance des Ecritures comme un argument irréfutable en faveur de la doctrine de la transmission du péché par le sang : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme[[219]](#footnote-701) »; je montrai d’abord, par les termes mêmes dans lesquels cette maxime est conçue, qu’elle ne saurait être absolument d’aucun secours pour les partisans de la transmission du péché par le sang : car le Maître des nations, rappelant l’origine antique du péché, a mis en avant un nombre précis qui protège, comme un rempart infranchissable , la génération contre toute accusation ; en disant que le péché est entré dans le monde par un seul homme, il fait voir qu’il n’entend parler en aucune manière de la génération, puisque celle-ci ne peut s’accomplir que par le concours de deux personnes. J’ai fait remarquer ensuite que l’Apôtre lui-même établit une distinction formelle entre l’union charnelle et le péché des parents, puisqu’il dit que, à la vérité, le péché est entré dans le monde, mais par un seul homme : or, ce nombre ne saurait en aucune manière s’appliquer à l’acte de procréation. J’ai démontré suffisamment dans tout le cours de ce petit livre, qu’il ne s’agit pas, en cet endroit de l’Epître aux Romains, du péché considéré dans sa nature, mais du péché considéré comme exemple ; la pensée de saint Paul étant que les prévaricateurs venus après le premier homme, se sont rendus coupables de péché par des actes d’imitation, et non point que le péché leur a été transmis par la voie de la génération. Cependant, nous lisons dans l’Epître aux Hébreux, que les Juifs sont nés d’un seul homme, et d’un homme presque éteint », c’est-à-dire d’Abraham ; et plus haut, dans la même Epître, on,lit aussi ces paroles relatives à Jésus-Christ : « Celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés descendent tous d’un seul[^1] » ; mais de peur que le partisan de la transmission du péché par le sang ne vienne à s’autoriser de ces paroles ou d’autres semblables, s’il peut en trouver, pour nous opposer cet argument : La réponse que vous m’avez faite, quand vous avez affirmé que saint Paul, voulant faire connaître par qui le péché a passé, dit qu’il a passé par un seul homme, afin précisément que cette transmission ne puisse être attribuée à l’oeuvre de la génération ; cette réponse n’en est plus une, puisque l’on voit dans cette Epître la génération désignée par la même expression numérique; de peur, dis-je, que tu ne croies avoir trouvé dans ces paroles une ressource suprême, j’ai pensé qu’il était de mon devoir de discuter de nouveau le sens véritable de ce passage de l’Epître aux Romains. Je prie donc le lecteur de me prêter une attention sérieuse : car l’absence de contradiction entre ces divers passages de l’Ecriture sera prouvée par des arguments de plusieurs sortes. Dans le passage où il est parlé d’Abraham, le nom de Sarra se trouve aussi mentionné. Voici en effet les termes mêmes dans lesquels l’Apôtre s’exprime

C’est par la foi que celui qui est appelé Abraham, obéit et s’en alla dans la terre qu’il devait recevoir pour héritage ; c’est par la foi qu’il partit sans savoir où il allait; « c’est par la foi qu’il demeura dans la terre qui lui avait été promise, comme dans une terre étrangère, habitant sous des tentes avec Isaac et Jacob, cohéritiers de la même promesse. Car il attendait cette cité bâtie sur un fondement inébranlable, et dont Dieu même est le fondateur et l’architecte. C’est par la foi aussi que Sarra, quoique stérile, reçut la vertu de concevoir un enfant, alors qu’elle n’était plus en âge d’en avoir , parce qu’elle crut fidèle et véritable celui qui lui avait fait une promesse à cet égard. C’est pourquoi il est sorti d’un seul homme, et d’un homme presque éteint, une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel et que le sable innombrable qui est sur le bord de la mer[[220]](#footnote-702) ». Après avoir donc nommé l’un et l’autre, c’est-à-dire Abraham et Sarra ; après avoir dit que celle-ci, quoique devenue stérile par suite de son grand âge, avait cependant mérité par sa foi de recevoir la vertu de concevoir un enfant ; saint Paul ajoute en toute sécurité qu’il est sorti d’un seul homme une postérité tellement nombreuse qu’on peut la comparer à la multitude des astres. Ainsi , l’Apôtre voulant mettre son récit d’accord avec la vérité historique, c’était pour lui un devoir de rapporter le fait de l’union charnelle des parents mais, le même Apôtre voulant faire ressortir le nombre prodigieux des enfants issus de ces deux personnes, les règles de l’art oratoire l’avertissaient de parler d’une seule de ces personnes, et non pas de l’une et de l’autre. En effet, quand il disait que la multitude ainsi engendrée par un acte de la puissance divine surpassait tous les nombres, son but était de montrer la grandeur incommensurable de la récompense que la fermeté de la foi avait méritée; mais il comprit qu’il exalterait d’une manière plus éloquente l’action merveilleuse de la puissance divine, s’il attribuait cette postérité à une seule personne, au lieu de l’attribuer à deux ; vu surtout qu’en employant cette forme oratoire pour donner plus de relief à sa pensée, il ne blessait en rien la vérité historique exposée précédemment par lui dans toute son intégrité.

Aug. Je ne vois pas quelle peut être l’intelligence de celui qui ne comprend pas que tes paroles ne signifient rien. Tu avais déclaré que l’Apôtre dit : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme u, précisément parce que cet homme a donné aux autres l’exemple du péché : «En effet », disais-tu, « s’il voulait parler en cet endroit de la génération, il dirait: Par deux personnes, et non point : Par un seul homme[^5] » . Tandis que, en réalité, s’il avait voulu parler d’exemple, il aurait dit, non point : « Par un seul homme », mais . Par une seule femme , puisqu’il est certain que l’exemple du péché a été donné par la femme à son mari lui-même. Mais le péché est entré dans le monde par la voie de la génération, pour être effacé ensuite par la régénération seule ; et voilà pourquoi saint Paul a dit : « Par un seul homme » ; car, de même que l’exemple du péché commis par une volonté humaine, a été donné d’abord par la ;femme, de même aussi, l’oeuvre de la génération est accomplie d’abord par l’homme ; personne ne doute, en effet, que l’action de l’homme dans cette oeuvre, ne soit antérieure à la conception qui s’opère dans le sein de la femme. Cependant, voici qu’un témoignage dont le sens est tout à fait manifeste, a été trouvé soit par toi-même, soit par quelqu’un qui te l’a peut-être objecté : il y est dit dans les termes les plus clairs qu’une postérité innombrable est sortie d’un seul homme, quoique en réalité l’origine de cette postérité remonte à un homme et à une femme; en d’autres termes, à deux parents : mais ce langage est parfaitement exact, parce que l’oeuvre de la génération commence par l’homme. D’ailleurs , comme l’Apôtre voulait proposer aux Hébreux des exemples de foi tout à fait dignes d’éloge , il commence par citer l’exemple d’Abel, et après avoir cité encore l’exemple d’Abraham, il arrive à celui de Sarra. Il ne s’agissait plus d’Abraham , l’Apôtre parlait uniquement de l’épouse d’Abraham : et cependant, quand le moment fut venu de rapporter la manière admirable dont un peuple immense avait été engendré, il rappela de nouveau le nom d’Abraham ; parce que l’action de celui-ci dans l’oeuvre de 1a génération fut antérieure à l’enfantement de Sarra. Si, comme c’était ton devoir, tu avais fait ces réflexions, tu ne blasphémerais point contre le fidèle prédicateur de la foi qui a écrit cette Epître, et tu ne dirais point qu’il a été averti par les règles de l’art oratoire », Averti de quoi, je te prie ? Veux-tu dire qu’il fut averti de mentir en attribuant à une seule personne cette postérité qui appartenait en réalité à deux personnes, et cela, parce que, suivant toi, « il comprit qu’en s’exprimant ainsi il exalterait d’une manière plus éloquente l’actionne la puissance divine?» Tu te trompes complètement : les louanges contraires à la vérité ne sont point agréables à Dieu. Je sais que tu fais profession de prodiguer aux convoitises charnelles des éloges de ce genre ; mais le mensonge déplaît extrêmement à la Vérité souveraine. Je ne comprends pas, du reste, pourquoi, au lieu du rôle de panégyriste, tu ne remplis pas celui de flatteur attitré à l’égard de ces convoitises. Est-ce à tes yeux un moyen de te faire aimer d’elles plus tendrement? Tu es tout à fait dans l’erreur : ces convoitises ne sont point des amies de l’homme ; tous leurs efforts, au contraire, ont pour objet unique de porter l’homme à aimer ce qu’il ne doit point aimer. Mais si l’on peut, quelles que soient les expressions dont on se sert, attribuer sans aucun mensonge et avec le respect le plus absolu de la vérité ; si l’on peut, dis-je, attribuer à une seule personne la postérité qui appartient réellement à deux personnes; pourquoi penses-tu que ces paroles : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme », n’ont pu en aucune manière être employées pour désigner la génération, sous prétexte que cette oeuvre exige le concours de deux personnes et qu’elle ne saurait être accomplie par une seule ? Chacun sait, en effet, que l’action de l’homme est ici la principale, ou du moins la première ; que l’action de la femme, au contraire, consiste, non pas à engendrer, mais à enfanter ; ou bien, si le mot engendrer peut être justement employé dans le sens même du mot enfanter, que la femme conçoit d’abord sous l’action d’un homme qui engendre, et qu’elle engendre ensuite le fruit qu’elle a conçu. Ainsi donc, l’Apôtre voulant faire entendre que le péché dont Jésus-Christ devait nous purifier par le sacrement de la régénération , est entré dans le morale parla voie de la génération, a dit que ce péché est entré « par un seul homme», lequel eut alors ou bien la première part, ou bien la part principale dans l’oeuvre de la génération . ce qui le prouve surtout, c’est que (nous te l’avons déjà dit, et nous ne cesserons de te le répéter), si l’Apôtre avait voulu parler en cet endroit du premier exemple qui fut donné; il aurait dit : Le péché est entré par une seule femme, puisque le premier exemple de péché commis par une créature humaine, fut donné par la femme ; et il au. rait plutôt omis de parler de l’homme, puisqu’Il savait que l’homme avait suivi l’exemple de la femme, et que le péché d’Adam avait été commis par un acte d’imitation.

1. Liv. II, ch. LVI et suiv.
2. Rom.V,12.
3. Hébr. II, 11.
4. Hébr. XI, 8-12.
5. Liv. II, Ch. LVI, CLXXXIII.

### 86.

Jul. Dans l’Epître aux Hébreux donc, où il s’agit de la génération, il est dit qu’un grand nombre d’hommes sont sortis « d’un seul » ; mais dans l’Epître aux Romains, où l’Apôtre parle du péché, il est dit que celui-ci est entré « par un seul homme »; or, ce nombre fait voir clairement que saint Paul n’entendait en aucune manière parler de la génération.

Aug. Parler ainsi contre l’évidence manifeste, c’est faire preuve non pas, comme tu le crois, d’une éloquence admirable, mais bien d’une impudence incroyable.

### 87.

Jul. De plus, quand le même Apôtre dit que « Jésus-Christ qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés viennent tous d’un seul[^1] », cette dernière expression peut être entendue, non pas d’Adam, mais de Dieu, parla puissance de qui Jésus-Christ, en tant qu’homme, et avec lui tout le genre humain, out été créés : d’où il suit que la ressemblance de ces autres paroles n’a pu être d’aucun secours pour ceux qui prétendaient dénaturer le sens de cette maxime par laquelle l’Apôtre déclare que le péché est entré dans le monde par un seul homme. Toutefois, que le lecteur éclairé prête une attention particulière à ce que je vais ajouter, et il comprendra que jusqu’ici j’ai été beaucoup plus indulgent que le sujet ne le réclamait. Laissons, en effet, nos adversaires démontrer, par des témoignages nombreux, que la génération, dont l’accomplissement exige, de toute nécessité, le concours de deux personnes, est cependant attribuée très-souvent dans le langage de l’Ecriture à une seule personne. La doctrine de la transmission du péché par le sang n’en sera pas plus solidement affermie: pourquoi ? Parce que nous employons certaines expressions tantôt dans un sens abusif et tantôt dans leur sens propre : les choses auxquelles l’usage a assigné un nom particulier, peuvent donc, sans aucun inconvénient pour elles-mêmes, prêter ce nom à d’autres choses mais parce qu’un mot est ainsi employé d’une manière abusive, il ne s’ensuit pas que la signification principale, en d’autres termes, que la signification propre de ce mot est changée; et toutes ces formes de langage sont parfaitement légitimes, puisqu’elles consistent dans une application abusive de certains mots à des choses au sujet desquelles il ne s’aurait s’élever aucun doute.

Aug. Mais toi-même tu vas révoquer en doute des choses tout à fait évidentes , parce qu’elles seront contraires à ta doctrine.

1. Hébr. II, 11.

### 88.

Jul. Au reste, quand en emploie un mot dans un sens que personne ne lui connaît, et que l’intelligence de la phrase tout entière dépend du sens que l’auditeur attachera à ce mot; on commet une faute grave, si on laisse de côté le mot propre qui pouvait très-facilement être employé, pour faire usage d’une catachrèse tout à fait inusitée. Lors donc qu’il s’agit de la procréation d’un être humain, comme personne ne doute que tout enfant ait deux parents, et que d’ailleurs ce fait n’a pas besoin d’être affirmé; mon langage ne sera nullement obscur, si je dis que tel homme a été engendré d’un seul : ma parole ne persuadera à personne que cet homme a pu naître soit sans père, soit sans mère.

Aug. Oui certes, tout enfant a deux parents mais la naissance de tout enfant s’est opérée par le concours d’un homme qui a engendré (dans le sens propre du mot) et d’une femme qui a enfanté ensuite. Par où l’on voit suffisamment à qui il faut attribuer l’action principale ou du moins )’action première dans l’oeuvre de la génération. Cesse donc toi-même de chercher à obscurcir par ton verbiage également ténébreux et futil, des choses qui sont manifestes comme l’évidence. Quel homme s’est jamais exprimé ainsi : Un tel a été engendré d’un seul homme ? puisque ces expressions éveillent uniquement la pensée du père dans l’esprit de l’auditeur, et qu’un enfant n’est jamais engendré (dans le sens propre du mot) que par un seul père. Mais-on dit très-souvent et avec raison, que deux enfants, ou un plus grand nombre, ont été engendrés d’un seul homme, parce qu’on pourrait croire que tous ces enfants ne sont point nés d’un seul père. Quand on doit, au contraire, éveiller dans l’esprit de l’auditeur la pensée du père et de la mère, peut-on sans trahir la vérité dire que tel enfant est né d’urne seule personne? Parce qu’il est manifeste que deux personnes se sont promenées ou qu’elles ont fait ensemble quelque autre chose, pourras-tu sans mentir attribuer à une seule personne cette promenade ou cette action quelconque, sous prétexte que l’une ou l’autre de celles-ci a été accomplie manifestement par deux personnes ? Ton mensonge ne serait-il pas d’autant plus impudent que la réalité contraire serait plus évidente? A la vérité, on se sert quelquefois, par une locution métaphorique, du nombre singulier au lieu du nombre pluriel ; par exemple, en parlant des plaies dont l’Egypte fut frappée, on dit la grenouille, la sauterelle., au nombre singulier[^1], quoiqu’il y ait eu une multitude de l’une et de l’autre espèce; mais si l’on disait: une seule grenouille, une seule sauterelle, qui pourrait douter que ce ne fût un mensonge d’autant plus inexcusable que la réalité contraire serait plus manifeste ? Cesse donc de vendre cette fumée à des hommes complètement étrangers à ces sortes de raisonnements, et interprète cette maxime : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme », non pas coin me tu l’as fait jusqu’à présent, mais dans un sens conforme à la pensée de l’Apôtre. Le péché, en effet, est entré dans le monde par un seul homme, non pas en ce sens que cet homme a donné le premier exemple du péché (autrement saint Paul aurait dit: Par une seule femme) ; mais en ce sens qu’il a eu la première part dans l’oeuvre de la génération, puisque l’action de l’homme fut antérieure à la conception qui s’opéra dans le sein de la femme, et que celle-ci enfanta ce qui avait été auparavant engendré par celui-là : c’est ainsi qu’il est dit dans l’Ecriture : « Abraham engendra Isaac, Isaac engendra Jacob», et cette expression est employée de même pour toutes les générations suivantes; l’Evangéliste ne dit pas : Abraham et Sarra engendrèrent Isaac ; Isaac et Rébecca engendrèrent Jacob : et quand il se voit obligé de parler des mères, il ne dit pas non plus Juda et Thamar engendrèrent Pharès et Zara, mais il dit : « Juda engendra de Thamar[[221]](#footnote-706) » ; et partout où il ajoute le nom de la mère, il attribue constamment la génération au père; il ne dit pas: Un tel et une telle engendrèrent un tel ; mais : Un tel engendra un tel d’une telle; d’où tu dois conclure que si l’Ecriture dit qu’une multitude innombrable a été engendrée d’Abraham seul, c’est en ce sens qu’Abraham seul a engendré de Safra cette multitude. Ainsi, quand l’Apôtre a dit : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme », il a voulu désigner par ces paroles le commencement de la génération qui est l’oeuvre de l’homme, et non pas le premier exemple d’un péché commis par une créature humaine ; car cet exemple est entré dans le monde plutôt par une seule femme que par un seul homme.

1. Ps. LXXVII, 45, 46; CIV, 31.
2. Matt. I, 2, 3.

### 89.

Jul. Mais quand il s’agit d’un péché, que l’on suppose, contrairement à la croyance générale et contre toute raison, être inné dans l’homme…..

Aug. Nous ne faisons point une supposition contraire à la croyance générale et à toute raison; mais nous démontrons, contraire ment à votre erreur et en nous appuyant à la fois sur le témoignage de l’Ecriture et sur la condition malheureuse de l’humanité, l’existence du péché originel.

### 90.

Jul. On peut dire dans le sens propre du mot que ce péché a passé par un seul homme, si cet homme a réellement servi de modèle aux pécheurs qui sont venus après lui ; ruais ce langage est tout à fait absurde, si l’on veut dire que cet homme a communiqué son péché avec son sang, puisqu’alors ce péché n’a pu passer à la postérité que par l’intermédiaire de deux personnes.

Aug. Le péché est entré précisément par celui-là seul qui a engendré ce que la première femme a enfanté ; l’exemple du péché, au contraire, a été donné d’abord par la femme, et l’homme n’a fait que suivre ensuite cet exemple.

### 91.

Jul. Or, l’Apôtre a déclaré que le péché a passé, mais non point qu’il a passé par un seul; la logique nous a montré d’autre part que ces expressions de l’Apôtre désignent dans leur sens propre un exemple de péché donné à d’autres hommes : le partisan de la transmission du péché fait donc preuve d’une impudence insupportable, quand il enseigne qu’il est compris lui-même dans ce nombre réduit par catachrèse à l’unité.

Aug. Comment donc peux-tu penser qu’en répétant si souvent ce nom nouveau par lequel tu prétends nous injurier, tu réussiras à faire abandonner par ceux que la nouveauté d’un nom effraie, une vérité enseignée par l’Eglise catholique depuis la plus haut antiquité? A ce prix, que ne pourrait-on pas tourner en dérision ? Mais aussi une telle manière d’agir est le fait d’un esprit vain, et non pas d’un esprit fin. L’Apôtre dit: « Le péché a est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché, la mort; et la mort a passé ainsi dans tous les hommes ». Nous acceptons l’un et l’autre ces paroles : si donc nous sommes partisans de la transmission du péché, parce que nous enseignons que le péché a été transmis par la voie de la génération, et qu’il a passé ainsi dans tous les hommes, vous devez, vous aussi, être appelés du même nom, puisque vous supposez que le péché a été transmis par voie d’imitation et qu’il a passé ainsi dans tous les hommes. L’Apôtre lui-même a été le premier partisan de la transmission du péché, car, soit que sa doctrine ait été celle qu’il est manifestement impossible de ne pas lui attribuer, soit qu’elle ait été celle que vous lui prêtez gratuitement, il est certain que, suivant lui, le péché est entré dans le monde par un seul homme, et que ce même péché a passé dans tous les hommes; or, saint Paul n’a pu enseigner cette doctrine sans mériter de recevoir le nom de partisan de la transmission du péché. Si, au contraire, le mot de partisan de la transmission ne peut pas être considéré comme exprimant exactement le sens de cette maxime: le péché est entré par un seul homme et a passé dans tous les hommes ; ce nom de partisan de la transmission du péché ne convient plus dès lors ni à nous, ni à vous, ni à l’Apôtre; mais certes il convient assez à votre sottise d’articuler les syllabes de ce mot, d’y chercher un argument contre nous et de le répéter sans cesse avec la plus odieuse opiniâtreté.

### 92.

Jul. Certes, celui-là agirait d’une manière monstrueuse et inouïe, qui, laissant de côté les expressions propres, s’efforcerait, à l’aide d’un langage métaphorique et obscur, de forger une doctrine nouvelle, quoique supportable en elle-même; mais Augustin agit d’une manière infiniment plus révoltante, quand il prétend établir une doctrine obscène et où la justice de Dieu est calomniée, sur des maximes tellement équivoques que, de son propre aveu, ces maximes interprétées dans leur sens naturel sont des arguments contre lui; et pour qu’elles deviennent favorables à sa thèse, il est obligé d’attribuer aux mots un sens qu’ils n’ont pas. Quel homme instruit accepterait avec confiance un argument qui, devant le tribunal de la raison, serait considéré par son ennemi comme un esclave de naissance, et par son défenseur comme un fugitif dont on aurait injustement trafiqué ?

Aug. En dissertant ainsi sur le sens métaphorique et sur le sens propre des mots, tu prétends, sans tenir compte du petit nombre d’hommes qui comprennent ton langage et qui le trouvent extravagant; tu prétends faire croire à la multitude de ceux pour qui tes paroles sont une énigme, que tu dis quelque chose, quoique en réalité tu ne dises absolument rien. J’aime donc mieux laisser au petit nombre d’hommes instruits qui reconnaissent très-facilement, et sans que j’aie besoin de la leur faire voir, l’inanité de tes paroles; j’aime mieux, dis-je, laisser à ces hommes le soin de faire justice de tes arguties, plutôt que de les réfuter moi-même par une argumentation appuyée sur la vérité, mais qui échapperait à l’intelligence de la multitude. Cependant, ces paroles : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme », en d’autres termes, par l’auteur de la génération qui était lui-même la figure de celui qui devait venir, c’est-à-dire, de l’auteur de la régénération ; ces paroles ne sont point employées dans un sens métaphorique, mais dans leur sens propre.

### 93.

Jul. Conséquemment, si l’Apôtre a écrit.dans son Epître aux Hébreux : « Tous viennent d’un seul », c’est parce qu’il a voulu rendre un hommage plus éclatant à l’action de la toute-puissance divine ; et encore il ne s’est exprimé ainsi, qu’après avoir parlé du père et de la mère de ce peuple; mais quand le même Apôtre dit que « Jésus-Christ qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés viennent tous d’un seul », cette dernière expression se rapporte à Dieu.

Aug. Précisément parce que l’Apôtre avait parlé de l’un et de l’autre parents (et surtout parce qu’il avait alors cessé de parler du père et qu’il s’agissait de la mère en cet endroit), il n’aurait pas dû omettre de parler de celle-ci ; il devait dire au contraire : Ils sont issus de deux personnes ; puisqu’en effet ils étaient issus, non pas d’une seule, mais de deux personnes. Dieu eût été ainsi loué en des termes conformes, et non pas en des termes contraires à la vérité : à moins qu’il ne soit vrai aussi de dire qu’ils étaient issus d’une seule personne, et que l’Apôtre n’ait employé ces paroles, non pas dans un sens métaphorique, mais dans leur sens propre, pour désigner le père qui a la première part dans l’oeuvre de la génération, et non pas, comme tu le penses, pour rendre à Dieu un hommage plus éclatant à l’aide d’un mensonge. On peut, en effet, par une locution métaphorique, dire L’homme a fait telle chose, quoique cette chose ait été faite en réalité par deux hommes ou par un plus grand nombre ; mais si l’on dit : Un seul homme a fait telle chose, et que cette chose ait été faite en réalité par deux hommes, on ment ou on se trompe, à moins que cette action n’ait eu pour auteur l’un de ces deux hommes; nous avons déjà un peu plus haut rappelé à l’appui de ces principes la manière dont l’Ecriture parle des sauterelles et des grenouilles qui ravagèrent le pays Egyptien.

### 94.

Jul. Voici en effet ce que saint Paul écrivait aux Corinthiens: «Comme la femme», dit-il, « a été tirée de l’homme, ainsi l’homme existe par la femme ; mais tout vient de Dieu[^1]». En troisième lieu, la raison montre que, quand même on ne trouverait dans l’Ecriture aucune de ces expressions qui sont un appui en faveur de notre interprétation, cette maxime par laquelle l’Apôtre déclare que le péché est entré dans le monde par un seul homme, n’aurait cependant rien de commun avec les principes du manichéisme.

Aug. Toi-même en t’exprimant ainsi tu montres que tu es infecté de manichéisme. Qu’y a-t-il, en effet, de commun entre saint Paul et Manès? Saint Paul dit : « Le corps, à la vérité, est mort à cause du péché »; et par là il détruit les principes de votre hérésie ; Manès, au contraire, dit : Le corps a été, est et sera toujours mauvais, parce que la nature du mal est éternelle comme la nature du bien. Dans le même endroit où il a dit : « Le corps est mort à cause du péché », saint Paul ajoute : « Celui qui a ressuscité Jésus-Christ d’entre les morts, donnera aussi la vie à vos corps mortels[[222]](#footnote-713) ». Manès, au contraire, dit que les corps de chair n’ont pas été créés par le Dieu bon, mais qu’ils appartiennent à la nature du mal; que Jésus-Christ n’est point ressuscité d’entre les morts, par la raison qu’il n’était point mort réellement.Vous donc qui n’êtes pas Manichéens, mais qui êtes infectés d’une autre peste, dites-nous commment le corps est mort à cause du péché, puisque vous affirmez que la mort du corps est entrée dans le monde, non point par le péché du premier homme, mais en vertu d’une loi naturelle.

1. I Cor. XI, 12.
2. Rom. VIII, 10, 11.

### 95.

Jul. Conséquemment, nous avons répondu d’une manière inattaquable, quand nous avons dit que, selon saint Paul, la volonté des pécheurs a été, par suite du péché d’un seul homme, non pas corrompue et flétrie dès l’instant où ces pécheurs ont reçu l’existence, mais seulement atteinte d’un vice qui ne porte aucun préjudice à l’intégrité de la nature humaine.

Aug. Etes-vous assez aveugles, ou du moins avez-vous assez aveuglé les hommes par vos discussions ténébreuses, pour que vous osiez nier que certains corps naissent dans un état défectueux? Les corps ne font-ils point partie de la nature humaine? ou bien, suivant le langage des Manichéens (dont sans doute vous ne voyez pas l’extravagance, ruais auquel vous prêtez un appui que vous ne voulez ni remarquer, ni reconnaître), l’âme bonne en elle-même est-elle enchaînée à des corps qui appartiennent à la nation des ténèbres? Dites nous donc comment certains corps ont mérité de naître défectueux, vous qui niez que les enfants contractent la souillure d’aucun péché commis par leurs parents? Voici ce que disent les Manichéens : La preuve que cette chair mortelle n’est point sortie des mains de Dieu, mais qu’elle est l’oeuvre de la nation des ténèbres, c’est que souvent les corps mêmes des hommes que vous déclarez avoir été créés à l’image de Dieu, naissent non-seulement assujettis à la corruption et à une mort inévitable, mais dans un état défectueux. Que leur répondra votre hérésie, sinon que la nature humaine, quoiqu’elle ait été créée et façonnée par Dieu, se trouve cependant placée dans une condition telle que, quand même personne n’aurait commis le péché, on aurait vu naître dans le paradis des corps humains de ce genre? O langage abominable et condamnable ! Nous, au contraire, nous enseignons que, si les parents n’avaient commis précédemment aucun péché, non-seulement les hommes ne seraient point nés dans le paradis avec des corps assujettis à la corruption et à une mort inévitable, maison n’aurait pas vu cette multitude d’enfants débiles, contrefaits, d’un aspect repoussent ou atteints de quelqu’une de ces infirmités sans nombre dont nous avons sous les yeux le triste spectacle; nous déclarons tout à fait dignes d’anathèmes ceux qui enseignent cette doctrine : c’est pourquoi nous attribuons tous ces maux, non pas à la condition même dans laquelle la nature a été primitivement établie, mais à la corruption ultérieure de cette nature par l’effet de l’iniquité; et ainsi nous renversons à la. fois votre doctrine et celle des Manichéens par la force irrésistible de la foi catholique dont l’antiquité nous a transmis les principes immuables.

### 96.

Jul. Cependant, revenons au livre qu’Augustin a envoyé à Valère, et dans lequel il s’est proposé de discuter et de réfuter certaines maximes détachées violemment, non pas de tout mon ouvrage, mais d’un livre seulement. J’en étais arrivé, dans le premier livre du présent ouvrage, aux paroles par lesquelles mon adversaire, jetant enfin le masque à l’aide duquel il a cherché jusqu’alors à échapper à l’odieux de paraître enseigner que le démon est le créateur des hommes, déclare impudemment que Dieu est l’auteur des méchants ; que certains êtres sont créés par lui dans une condition telle que la souillure du péché les atteint légitimement avant même qu’ils aient l’usage de la raison, et qu’ils sont placés par les mains de leur Créateur dans le royaume du démon…

Aug. Quiconque sait reconnaître la différence qui existe entre la nature et le vice de la nature, parle un langage tout à fait différent du tien . et ceux qui lisent mes écrits avec intelligence , ne m’attribuent pas un langage qui n’est pas le mien.

### 97.

Jul. Que ce même Dieu façonne des vases de colère et de perdition.

Aug. Quoiqu’il te soit absolument impossible de comprendre comment Dieu façonne de la même masse d’argile tantôt un vase d’honneur et tantôt un vase d’ignominie[^1], la vérité de ce fait n’en est pas moins incontestable; il n’en est pas moins certain aussi que Dieu ne façonne pas une troisième sorte de vases qui ne seraient ai des vases d’honneur, ni des vases d’ignominie; rien ne vous autorise à prétendre que les petits enfants sont des vases de cette troisième sorte, ni à enseigner que ce n’est point pour les images de Dieu un sujet de honte, d’être exclues du royaume de celui-ci. Telle est en effet la véhémence de votre amour pour ce royaume, que vous considérez, non pas comme un châtiment léger, mais comme une chose tout à fait indifférente pour l’homme, de n’y être point admis.

1. Rom. IX, 21.

### 98.

Jul. Mais de telle sorte que la perte réelle de ces vases se trouve consommée par un acte de la puissance irrésistible de celui qui les a façonnés, et non point par un juste châtiment infligé à des actes de leur libre volonté.

Aug. Tu peux dire aussi que Dieu envoie à une perte inévitable, non pas des homme quelconques, mais des hommes régénérés et devenus ses enfants; car souvent il fait vivre ceux qu’il sait devoir secouer ensuite le joug de la foi, quoiqu’il puisse les retirer de ce monde avant que leur coeur ait été perverti.

### 99.

Jul. J’ai exposé, à l’aide de tout le contexte, le vrai sens des maximes de l’apôtre saint Paul, sur lesquelles Augustin s’efforçait d’appuyer cette doctrine aussi monstrueuse qu’elle est impie; j’ai montré ensuite que le prophète Isaïe, à qui cette comparaison du potier a été certainement empruntée, défend pleinement la cause de la justice divine.

Aug. Pour ceux qui savent lire et comprendre, lia seule chose que tu aies démontrée, c’est que par ton verbiage sans fin tu as essayé, mais inutilement , de dénaturer les paroles de l’Apôtre.

### 100.

Jul. Mon second livre a été consacré à l’interprétation des paroles de l’Apôtre que j’ai opposées aux arguments d’Augustin avec toute la véhémence dont on est capable quand on défend la cause de la vérité : reprenons donc maintenant la réfutation du livre adressé à Valère.

Aug. Ton second livre a été consacré, non pas à l’interprétation des paroles de l’Apôtre, mais à des attaques impuissantes dirigées contre ces paroles sous forme d’interprétation ; ce n’est point la vérité, mais la vanité qui t’a inspiré les choses écrites dans ce livre.

### 101.

Jul. Après avoir choisi, sous prétexte. de le réfuter, un des chapitres de la petite préface de mon premier ouvrage; après avoir représenté son Dieu formant des hommes pécheurs comme un potier façonne des vases d’ignominie; il m’attaque en des termes que je dois citer, afin d’en faire mieux sentir la force et la noblesse. « Ainsi donc », dis-tu en cherchant à tromper et toi-même et les autres , « on n’appelle point disciples de Céleste ou de Pélage ceux qui enseignent, ou bien que le libre arbitre existe dans l’homme, ou bien que les petits enfants sont créés par Dieu ; car ces principes sont conformes à la foi catholique. Ceux au contraire qui enseignent que l’homme peut, par les forces de son libre arbitre et indépendamment du secours de Dieu, remplir tous ses devoirs vis-à-vis de ce même Dieu, ceux qui avouent que Dieu est le Créateur des petits enfants, mais qui nient que ces enfants soient ensuite délivrés par lui de la puissance du démon; ceux-là sont appelés disciples de Céleste et de Pélage. Conséquemment nous reconnaissons, les uns et les autres, que le libre arbitre existe dans l’homme , et que les petits enfants sont créés par Dieu; ce n’est point pour cela que vous êtes appelés disciples de Céleste et de Pélage. Mais vous enseignez en même temps que chacun peut, par les forces de son libre arbitre et indépendamment du secours de Dieu, pratiquer le bien ; que les petits enfants ne sont point arrachés de la puissance des ténèbres et transférés ainsi dans le royaume de Dieu[^1] ; et voilà pourquoi vous méritez la qualification de disciples de Céleste et de Pélage[[223]](#footnote-721) ». J’ai montré bien des fois que tu nages dans le marais de ton impiété et des frayeurs qui t’assiègent; et il est certain que pas un lecteur éclairé ne doutera de la réalité de ce fait.

Aug. D’autres qui savent que tu es un hérétique, te considèrent comme ne pouvant même plus nager, mais comme étant déjà englouti sous les flots ; car tu as perdu dans cette submersion la faculté même de sentir.

1. Coloss. I, 13.
2. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 8.

### 102.

Jul. C’est pourquoi, dans mon premier livre, j’ai fait voir clairement, par l’insertion même de l’écrit envoyé par toi à Boniface , d’abord que je n’ai point menti quand j’ai déclaré que tous ceux qui prétendent échapper à l’odieux de faire partie de notre communion , se trouvent entraînés fatalement dans l’abîme du manichéisme , où l’on nie que le libre arbitre existe réellement et que Dieu soit le créateur des hommes ; j’ai fait -voir ensuite que tu as enseigné dans les termes les plus absolus une doctrine que tu avais essayé de repousser un instant auparavant[^1]. Cependant la réponse que je viens de citer et qui a été écrite par toi, renferme un aveu tout à fait explicite de la vérité de mes paroles. Tu as dit en effet que la foi catholique consiste à croire que le libre arbitre existe et que Dieu est le créateur des petits enfants. Or, il est certain qu’entre autres hérétiques, les Manichéens nient avec vous ces deux principes.

Aug. C’est vous-mêmes au contraire (quoi que vous ne vouliez pas le reconnaître) qui prêtez un appui à la doctrine manichéenne, à cette doctrine suivant laquelle on doit con. sidérer les maux si multipliés et si effroyables auxquels nous voyons les enfants assujettis, non pas comme un juste châtiment des péchés de ces enfants, mais comme l’oeuvre de la nation des ténèbres. Vous ne trouvez, en effet, rien à répondre aux Manichéens, quand ils vous demandent quelle est la cause réelle de ces maux. Mais quand nous-mêmes nous attribuons toutes les calamités qui affligent les enfants , au libre arbitre de l’homme, par suite duquel la nature humaine a été corrompue après avoir été créée bonne, ils se trou. vent, ainsi que vous, vaincus parla force de la vérité catholique.

1. Ci-dessus, liv. I, ch. XIV.

### 103.

Jul. D’autre part , après avoir abjuré les principes de la foi catholique, tu prends le nom seul de cette foi pour t’en couvrir comme d’un voile léger, et tu prétends nom persuader que ta croyance est en réalité con. forme à celle des catholiques; en d’autres termes , que tu crois à l’existence du libre arbitre dans l’homme et à la création par Dieu des petits enfants. Mais si tu fais cens profession de foi sincèrement et loyalement, mets fin à ce débat par ton silence; fais retomber sur nous-mêmes la honte d’avoir porté contre toi une accusation calomnieuse que tu as repoussée avec assurance par nu simple dénégation. Ajoute seulement que, s’il se trouve quelque secte ou quelque auteur qui s’efforce de renverser à l’aide du raisonne ment cette double confession déclarée panai conforme aux principes catholiques, la doctrine de cette secte ou de cet auteur n’est point la tienne, ou du moins tu cessera; désormais de la défendre. Si au contraire; il te plaît de défendre , même dans une argumentation longuement développée, des maximes que tu prétendras ensuite avoir été rejetées par toi, dis-nous en quoi consiste le libre arbitre et montre-nous par une définition tout à fait précise quelles sont les limites véritables de son pouvoir.

Aug. Ennemis et défenseurs tout à la fois , vous compromettez par votre défense même la cause du libre arbitre , puisque vous ne voulez pas qu’il soit rétabli par la bonté de son défenseur tout-puissant et véritable dans l’intégrité de sen pouvoir naturel.

### 104.

Jul. Enseigne aussi que Dieu crée des hommes dont ses mains et sa justice n’ont point à rougir.

Aug. O hérétiques nouveaux et insensés l si les mains de Dieu doivent rougir de leurs œuvres défectueuses, oserez-vous attribuer à d’autres mains qu’à celles de Dieu certains corps humains que vous voyez souvent naître dans un état défectueux? Pourquoi donc ne reconnaissez-vous pas avec la vérité catholique que la nature a été flétrie par la volonté de l’homme qui commit le premier péché, et que Dieu agit à l’égard de cette nature comme il convient, non-seulement à un bon artisan, mais à un juge équitable? Les Manichéens ne vous obligeraient point alors à attribuer ces corps humains à un artisan méchant et injuste.

### 105.

Jul. Il est certain cependant que tu n’as fait ni l’un ni l’autre : après avoir répondu que l’existence du libre arbitre est reconnue par les catholiques dont tu prétends hypocritement partager toi-même la doctrine, tu as ajouté aussitôt une définition par laquelle tu voulais en réalité retirer ce que tu semblais avoir accordé. Tu as dit en effet : « On appelle Pélagiens ceux-là précisément qui enseignent que l’homme peut, par les forces de son libre arbitre et indépendamment du secours de Dieu, remplir tous ses devoirs à l’égard de celui-ci ». Et encore : « Nous enseignons que le libre arbitre existe dans l’homme. Mais chacun peut en vertu de son libre arbitre pratiquer le bien ».

Aug. Si tu avais ajouté ici : « Disent les hérétiques », bien que moi-même je n’aie pas écrit ces mots dans mon livre, tu n’aurais point dénaturé ma pensée. Car, il est parfaitement vrai de dire que, suivant les hérétiques, c’est-à-dire suivant vous-mêmes, chacun a la liberté nécessaire pour pratiquer le bien indépendamment du secours de Dieu. Je ne lis pas non plus ces autres mots : « Indépendamment du secours de Dieu », quoique toi-même tu les aies cités tout à l’heure en rapportant le même passage de mon livre ; mais, aussi longtemps qu’il me sera possible de le faire, j’aime mieux attribuer cette faute à l’incorrection de mon exemplaire qu’à une omission volontaire de ta part : dis-nous donc autre chose.

### 106.

Jul. Tu mens absolument quand tu dis que, suivant nous, chacun peut, par les forces de son libre arbitre et sans le secours de Dieu, remplir tous ses devoirs à l’égard de la suprême Majesté. En effet, nos devoirs envers Dieu sont très-multipliés, ils consistent à la fois dans l’observation des préceptes de la loi, dans la haine et la détestation du vice, dans la simplicité des moeurs, dans la participation aux saints mystères, enfin dans la connaissance des maximes que la foi chrétienne enseigne touchant la Trinité, touchant la résurrection et touchant une foule d’autres choses semblables ; comment dès lors peut-il se faire que nous disions eu des termes vagues : L’homme peut, par les forces de son libre arbitre et sans le secours de Dieu, rendre à celui-ci le culte qui lui est dû; puisque nous lisons dans l’Évangile ces paroles sorties de la bouche du Seigneur : « Je vous rends gloire, ô mon Père, Seigneur du ciel et de la terre, de ce que vous avez caché ces choses aux sages et aux prudents, et due vous les avez révélées aux petits ; oui, mon Père, « parce qu’il vous a plu ainsi[^5]? » Car il est incontestable assurément que l’homme n’a pu par les seules forces de son libre arbitre parvenir à la connaissance de tous ces dogmes et de tous ces mystères : bien que la raison naturelle ait pu, comme le Maître des nations l’a déclaré expressément, enseigner aux hommes à ne point adorer les idoles et à ne point mépriser le Dieu qui se révélait à eux comme le créateur du monde même[^6]. Ainsi cette doctrine que tu nous attribues n’est enseignée ni -par nous, ni par aucun homme sage: nous affirmons au contraire qu’au moment de sa création l’homme reçoit de Dieu le libre arbitre et qu’il reçoit ensuite une multitude d’espèces de grâce divine, afin qu’il lui soit possible d’observer les commandements de Dieu ou de les transgresser. Et suivant nous, le libre arbitre consiste en ce que, malgré les témoignages si nombreux et si multipliés que Dieu nous donne de sa bonté, malgré les préceptes qu’il a inscrits dans sa loi, malgré les bénédictions qu’il répand sur nous, malgré les sacrements par lesquels il nous sanctifie, malgré les châtiments qu’il nous inflige, malgré les invitations qu’il nous adresse, malgré les lumières dont il nous environne, tout homme qui possède l’usage de la raison demeure libre de se conformer à la volonté divine, ou de la mépriser.

Aug. Tu énumères un si grand nombre de moyens dont Dieu se sert pour nous secourir, les préceptes qu’il inscrits dans sa loi, les bénédictions qu’il répand sur nous, les sacrements par lesquels il nous sanctifie, les châtiments dont il nous frappe, les invitations qu’il nous adresse, les lumières dont il nous environne » ; et tu ne parles pas de la charité qu’il répand dans nos coeurs, quoique l’apôtre saint Jean dise : « La charité vient de Dieu[^1] ». Le même apôtre dit encore à ce sujet: « Voyez quel amour le Père nous a témoigné, puisqu’il a voulu que nous fussions appelés et que nous fussions réellement enfants de Dieu[[224]](#footnote-727) ! » Cette charité qui est répandue dans le coeur humain par l’Esprit, et non point par la lettre, renferme aussi ce pouvoir dont saint Jean dit dans son Évangile : « Il leur a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu[^3] ». Vous au contraire vous prétendez que l’homme tient ce pouvoir de lui-même et de son libre arbitre ; car vous êtes animés de l’esprit de ce monde, non. pas de l’Esprit qui vient de Dieu ; et voilà pourquoi vous ne savez pas quels sont les dons que Dieu nous a faits[[225]](#footnote-728), C’est pour cette raison aussi que vous n’avez ni la paix avec l’Église, à laquelle vous ayez cessé d’appartenir ; ni la charité que vous niez être un don de Dieu ; ni la foi que vous avez abjurée en devenant hérétiques : « car la paix et la charité avec la foi sont données aux frères », non point par le libre arbitre humain, mais « par Dieu le a Père et par le Seigneur Jésus-Christ[^7] ». Si tu reconnais dans ces paroles la doctrine de l’Apôtre, reconnais donc dans les tiennes la doctrine d’un hérétique.

1. Matt. XI, 25, 26.
2. Rom. I, 20.
3. I Jean, IV, 7.
4. Id. III, 4.
5. Jean, I, 12.
6. I Cor. II, 12.
7. Ephés. VI, 23.

### 107.

Jul. Nous ne croyons donc point que l’homme peut, par les seules forces du libre arbitre et sans le secours de Dieu, rendre celui-ci le culte qui lui est rendu en effet par ceux qui ont été initiés aux mystères : nous confessons seulement que la liberté de détermination est un témoin irrécusable de la par. faite équité des jugements de Dieu ; car elle atteste que, au moment où nous comparaîtrons devant le tribunal de Jésus-Christ pour y recevoir chacun ce qui sera dû aux bonnes ou aux mauvaises actions que nous aurons faites pendant que nous étions revêtus de notre corps, il n’y aura rien d’injuste dans la sen, tente que Dieu prononcera, parce qu’il imputera uniquement les péchés qui auront pu être évités par ceux qui en recevront le châtiment.

Aug. Tu me suggères d’une manière très heureuse le, réponse que je dois te faire. Sans aucun doute « nous devons tous », comme parle l’Apôtre, « comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux actions bonnes ou mauvaises qu’il a accomplies par son corps[[226]](#footnote-730) ». Excluras-tu les petits enfants de cette universalité des créatures humaines Dis-nous donc quelles bonnes actions auront accomplies par les membres de leur corps, et en vertu de leur libre arbitre personnel, les; enfants qui recevront le royaume de Dieu, c’est-à-dire le plus grand de tous les biens; dis-nous aussi quelles actions mauvaises auront accomplies, par leur volonté propre, les enfants qui seront privés de cette vie divine. Si, au contraire, et tu ne saurais te dispenser de faire cet aveu , si tu reconnais que les premiers ressuscitent en Jésus.Christ, indépendamment de ces oeuvres volontaires et libres que chacun accomplit par son cors, pourquoi ne reconnais-tu pas aussi que les seconds meurent en Adam, puisque tu sais qu’Adam a été par opposition la figure de celui qui devait venir, c’est-à-dire de Jésus Christ? Fermeras-tu les yeux à la lumière de l’évidence pour nous dire que les uns sont redevables de leur bonheur à l’Esprit de justice qu’ils ont reçu dans le sacrement de régénération, et que la chair de péché, dont les autres étaient revêtus au moment de leur naissance, ne leur a causé cependant aucun dommage à eux-mêmes? Qui donc, si ce n’est vous, oserait parler ainsi? Les hommes plus avancés en âge, qui entendent ou qui lisent ces paroles : Chacun recevra ce qui sera dû aux actions qu’il aura accomplies par les membres de son corps ; ces hommes ne doivent point mettre leur confiance dans la force de leur volonté personnelle; mais ils doivent plutôt prier afin que leur volonté soit préparée par le Seigneur et qu’ils n’entrent point en tentation. Car « la volonté est préparée par le Seigneur[^1] » ; le Seigneur lui-même nous dit : « Priez, afin que vous n’entriez point en tentation[[227]](#footnote-731)» ; et l’Apôtre : « Nous demandons à Dieu que vous ne commettiez aucun mal[^3] ».

1. II Cor. V, 10.
2. Prov. VIII, suiv. les Sept.
3. Matt. XXVI, 41.
4. II Cor. XIII, 7.

### 108.

Jul. Conséquemment, ta première proposition, malgré l’obscurité des termes dans lesquels tu l’as exprimée, ne pourra être d’aucune utilité pour la cause que tu défends; la seconde, au contraire , par laquelle tu déclares de nouveau reconnaître l’existence du libre arbitre, mais non pas de telle sorte que l’homme doive être considéré comme ayant le pouvoir de pratiquer le bien par le fait même qu’il possède cette liberté ; cette proposition a dévoilé dans ce qu’il a de plus horrible le mal qui te dévore intérieurement.

Aug. Tu m’obliges déjà à considérer comme une omission volontaire de ta part ce que j’attribuais tout à l’heure à l’incorrection d’un exemplaire. Voici en effet que tu cites ma proposition sans rapporter celles de mes expressions qu’il serait le plus nécessaire de faire connaître, celles précisément qui sont la réfutation la plus décisive de votre doctrine. J’ai dit que « l’homme ne saurait, par les seules forces de son libre arbitre et sans le secours de Dieu, accomplir le bien ». Toi, au contraire, tu dis que je reconnais à la vérité l’existence du libre arbitre, « mais non pas de telle sorte que l’homme doive être considéré comme pouvant pratiquer le bien parle fait seul qu’il possède cette liberté » ; et tu ne rapportes pas ces paroles que j’ai ajoutées : « sans le secours de Dieu ». Je ne l’accuse pas de vol , je réclame seulement ce qui m’a été injustement ravi; rends-moi mes paroles, et les tiennes n’auront plus aucune valeur.

### 109.

Jul. Voici en effet que, comme nous l’avons fait déjà dans notre premier livre, nous te pressons vivement, ou plutôt nous te contraignons ici encore de prouver que tu n’as point nié l’existence du libre arbitre. Tu déclares hautement aux catholiques, je le sais et je désire que mes lecteurs ne l’oublient point, tu déclares que tu reconnais l’existence du libre arbitre et la création par Dieu des petits enfants : deux choses qui n’ont jamais été niées, si ce n’est par les Manichéens; mais puisque, malgré cette profession de foi, qui nous est commune à tous deux, la liberté de détermination ne subsiste en réalité ni dans ta pensée, ni dans ton enseignement, il s’ensuit manifestement que ta croyance intime et la doctrine que tu enseignes n’ont rien de commun avec la foi catholique. Je te demanderai donc quelle est la puissance, ou bien quelle doit être la définition du libre arbitre. Assurément il n’a pas le pouvoir de rien changer dans la condition naturelle de l’homme. Car personne n’a jamais pu opérer un changement dans l’office de ses sens, ni percevoir, par exemple, les sons par le sens de l’odorat, ou les odeurs par le sens de l’ouïe; personne n’a jamais pu changer son sexe; personne n’a jamais pu prendre la forme d’un animal sans raison, ni changer par la force de son libre arbitre les poils de son corps en une toison naturelle; personne enfla ne s’est jamais donné à soi-même un corps doué des qualités qu’il lui a plu, ou un corps de la grandeur qu’il a désirée. Ces exemples suffisent pour montrer qu’il en est de même de tout ce qui appartient à la nature de l’homme. Après avoir donc parlé de cette nature, voyons quelle est la puissance du. libre arbitre par rapport aux autres créatures. Quel homme a jamais pu disposer à son gré de la fertilité des champs, du succès des entreprises maritimes , de la gloire et des richesses, de la jouissance continue de cette même gloire, en sorte que cet homme ait eu le droit de dire : J’ai été créé par Dieu pour me procurer à moi-même, et par les seules forces de ma volonté libre, ces choses ou d’autres choses semblables? Ainsi, la nature de l’homme est soumise à des lois immuables; les choses étrangères à cette nature sont assujetties constamment aux vicissitudes les plus fortuites et les plus imprévues. En quoi donc consiste ce libre arbitre qui rend les hommes supérieurs aux animaux sans raison, qui nous rend les images vivantes de Dieu même, et qui seul nous révèle l’équité de la sentence que celui-ci prononce en notre, faveur ou contre nous? En quoi consiste, dis-je, ce libre arbitre, dont l’existence est niée par les Manichéens aussi incontestablement qu’elle est affirmée par les catholiques, comme tu le reconnais toi-même? Il consiste, sans aucun doute, dans le pouvoir donné à l’homme de consentir au péché volontairement et sans y âtre contraint d’une manière inévitable par aucune inclination naturelle, ou de refuser son consentement à ce même péché.

Aug. Refuser de consentir au péché et ne point succombera la tentation, c’est absolu. ment et identiquement la même chose. Mais si cette chose dépendait précisément de notre volonté personnelle, on ne nous avertirait point de la demander au Seigneur dans nos prières. Ces paroles donc : « Détournez-vous du mal[^1] », signifient manifestement que celui à qui elles sont adressées, doit détourner sa volonté du péché. Et cependant, quoique l’Apôtre ait pu dire d’une manière parfaitement exacte . Nous vous défendons de commettre aucun mal, il a dit : « Nous demandons à Dieu que vous ne commettiez aucun mal ». Voilà pourquoi j’ai dit (sans m’exprimer cependant comme tu prétends que je l’ai fait) : Personne ne peut accomplir le bien par les forces de son libre arbitre et sans le secours de Dieu. L’Apôtre demandait précisément ce secours pour les fidèles; il ne prétendait point ravir à la nature humaine son libre arbitre. O hommes orgueilleux et superbes ! cessez de mettre votre confiance dans .vos propres forces; soumettez-vous à Dieu; demandez-lui de ne point consentir au péché et de ne point succomber à la tentation. Ne pensez point que vous ne succombez pas à la tentation dès lors que, par un acte de volonté énergique, vous résistez à la concupiscence de la chair, et que vous refusez de commettre quelque oeuvre mauvaise. Vous ne connaissez pas les ruses du tentateur; quand vous attribuez ces résistances à votre volonté indépendamment du secours de Dieu, vous succombez à une tentation plus grande. Je serais très-heureux d’apprendre de ta bouche en quel sens les biens ou les maux, qui sont, suivant l’expression consacrée, extérieurs par rapport à l’homme, tels que la richesse ou la pauvreté, et le reste, « se trouvent assujettis aux vicissitudes les plus fortuites et les plus imprévues ». Car la foi catholique soustrait complètement ces sortes de choses à la puissance de l’homme et les déclare dépendantes de la seule puissance divine. Je fais cette observation, parce que je crains pour vous que vous n’ayez peut-être ajouté à vos autres erreurs celle de croire qu’on ne doit point attribuer à la providence divine les accidents heureux ou malheureux qui arrivent aux hommes, soit dans leurs corps, soit en dehors d’eux, mêmes ; et que par là même, considérant comme une suite de ces vicissitudes tout à fait fortuites et imprévues les maux que, souffrent les enfants , vous ne prétendiez soustraire ces maux au jugement de celui sans la volonté de qui un passereau ne tombe pas sur la terre, suivant l’expression du Seigneur[[228]](#footnote-734). Vous voyez, en effet, que l’édifice de votre hérésie est renversé par ce déluge de maux auxquels l’enfance ne serait point assujettie, sous l’empire d’un Dieu juste, s’ils n’étaient en réalité le juste châtiment du premier péché qui a, par son énormité, flétri et condamné la nature humaine.

1. Ps. XXXVI, 27.
2. Matt. X, 29.

### 110.

Jul. Et pour rendre plus sensible, à l’aide de quelques exemples, le sens précis de cette définition, le libre arbitre doit consister en ce que l’homme soit également libre de vouloir ou de ne vouloir pas accomplir uni action sacrilège ; en ce que l’homme sil également libre de vouloir ou de ne vouloir pas commettre un parricide ; en ce que l’homme soit également libre de vouloir ou de ne vouloir pas commettre l’adultère; en ce qu’il soit également possible à l’homme de rendre un témoignage vrai ou un témoignage faux; en ce que l’homme soit égale. ment libre d’obéir aux commandements de Dieu ou aux suggestions du démon.

Aug. Tu dis vrai : c’est en cela que consistait le libre arbitre, voilà parfaitement définie la liberté que reçut le premier homme; mais voilà aussi la liberté qui, après avoir été donnée par le Créateur, fut ensuite blessée et flétrie par le séducteur, et qui a un besoin absolu d’être guérie par le Sauveur. Telle est la doctrine que vous ne voulez pas admettre avec l’Eglise : et c’est en cela précisément que consiste aussi votre hérésie. O homme qui m songes pas au temps où tu vis et qui t’enorgueillis aveuglément en ces jours mauvais comme en des jours bons! quand le libre-arbitre était tel que tu viens de le définir, l’homme n’était pas encore devenu semblable à la vanité, et ses jours ne passaient point comme une ombre[^1]. Car on ne saurait appliquer le mot de vanité au Dieu dont l’homme était l’image vivante au moment de sa création, et qui de jour en jour fait revivre en nous par sa grâce les traits de cette divine ressemblance. On ne disait point encore : « J’ai été conçu dans l’iniquité[[229]](#footnote-736) ». On ne disait point encore : « Qui est exempt de toute souillure? L’enfant même qui n’a vécu qu’un seul jour sur la terre est souillé[^3] ». Enfin, on ne disait point: « Ce que je veux, je ne le fais pas, et je fais au contraire ce que je hais ». — « Je sais que le bien n’habite pas en moi, c’est-à-dire dans ma chair : car je trouve en moi la volonté de faire le bien; mais je n’y trouve pas le moyen de l’accomplir». — «Je sens dans mes membres une autre loi qui combat contre la loi de mon esprit[[230]](#footnote-737) ». Ce mal n’existait pas en Adam, quand celui-ci fut créé dans un état de droiture; parce que la nature humaine n’était pas encore dépravée. L’homme avait alors un guide à l’autorité de qui il s’est soustrait par un acte de son libre arbitre : il ne cherchait point un libérateur qui pût le délivrer de l’esclavage du vice. Car si ces paroles : « Ce que je veux, je ne le fais pas », et autres semblables, sont d’un homme qui n’est pas encore, pour me servir de votre expression, sous le règne de la grâce de Jésus-Christ: vous êtes donc obligés par là même de reconnaître que Jésus-Christ a trouvé la volonté humaine dans un état d’incapacité presque absolue pour accomplir le bien, et que la nature humaine ne saurait être guérie autrement que par la grâce de Jésus-Christ de cette impuissance relative où elle est d’accomplir le bien par son libre arbitre. D’où il suit que j’ai parlé le langage de la vérité, quand j’ai dit: « Personne ne peut accomplir le bien par les forces de son libre-arbitre et indépendamment du secours de Dieu ». Et toi-même tu as omis de rapporter ces mots : « Sans le secours de Dieu», afin de t’ouvrir une vaste carrière pour discourir en rhéteur intarissable plutôt qu’en homme éloquent sur une foule de choses étrangères à l’objet de la discussion, dans l’espérance de parvenir par ce moyen, non pas à satisfaire l’esprit du lecteur, mais à rendre cette discussion aussi obscure que possible pour ceux qui chercheraient à découvrir de quel côté est la vérité. Soumettez-vous à Dieu, afin d’échapper à la tyrannie de l’erreur. Personne ne peut accomplir le bien par les forces de son libre arbitre et sans le secours de Dieu. Pourquoi élevez-vous ainsi la volonté humaine afin de rendre sa chute plus profonde? Demandez plutôt à Dieu de ne point entrer en tentation.

1. Ps. CXLIII, 4.
2. Id. L, 7.
3. Job, XIV, 4, suiv. les Sept.
4. Rom. VII, l5, 18, 23.

### 111.

Jul. Dans les premiers de ces exemples, j’ai parlé de la volonté parfaite de commettre le crime plutôt que de la perpétration réelle de ce crime, parce qu’il est plus facile de s’abstenir de commettre le parricide, le sacrilège, l’adultère et autres crimes semblables, que de les commettre en effet. Car la volonté mauvaise ne trouve pas toujours les moyens d’accomplir ce qu’elle veut. Pour éviter au contraire de se rendre coupable de ces crimes, il suffit de se tenir dans un repos absolu. A moins peut-être que vous ne considériez comme une fatigue le fait même de ne vouloir pas se fatiguer. Je ne rappellerai pas ici que, d’après le témoignage de l’Écriture sainte, c’est-à-dire, d’après le témoignage des Prophètes, des Evangélistes et des Apôtres, aussi bien que d’après l’enseignement des docteurs qui s’inspiraient aux sources les plus pures de la doctrine catholique, tels que Jean, Basile, Théodore et d’autres semblables, il en coûte beaucoup plus de peines et de fatigues pour commettre le crime que pour s’en abstenir.

Aug. Plût à Dieu que tu eusses hérité de la foi de ces saints personnages : tu ne nierais point que les petits enfants soient souillés ale la tache du péché originel.

### 112.

Jul. Je répéterai seulement, pour ne pas m’écarter de l’objet de la présente discussion, que le libre arbitre a été donné uniquement, et sans qu’il soit possible de lui assigner un autre rôle, afin que la volonté d’aucun homme ne soit jamais entraînée malgré elle vers la justice, ou vers l’iniquité.

Aug. L’Apôtre sentant dans ses membres une loi qui combat contre la loi de son esprit et qui le rend lui-même captif sous la loi du péché, s’écrie : « Je ne fais pas le bien que je veux et je fais le mal que je hais », dis-nous donc comment la volonté de cet Apôtre n’était point entraînée malgré elle vers le mal. Car, pour emprunter un instant votre langage, si celui qui prononce ces paroles gémit sous le poids d’une habitude mauvaise parce qu’il ne se trouve pas encore, suivant votre expression, sous le règne de la grâce de Jésus-Christ; la volonté de cet homme est-elle, oui ou non, libre dans ses déterminations? Si la volonté de cet homme est libre, pourquoi ne fait-il pas le bien qu’il veut et pourquoi fait-il le mal qu’il hait? Si au contraire la volonté de cet homme n’est pas libre par la raison qu’il n’est pas encore sous le règne de la grâce de Jésus-Christ, je répéterai alors ce que j’ai déjà dit et ce qu’il faut, je le vois, vous répéter souvent : Personne ne peut par le libre arbitre de sa volonté et sans le secours de la grâce de Jésus-Christ, accomplir le bien qu’il veut et éviter le mal qu’il hait : non pas que la volonté humaine soit entraînée vers le bien par cette grâce, comme elle était entraînée auparavant vers le mal, c’est-à-dire malgré elle; mais elle se trouve à la fois délivrée de l’esclavage sous lequel elle gémissait et attirée vers son libérateur par un amour également suave et libre, non point par cette crainte servile qui est une véritable torture.

### 113.

Jul. Le vice, il est vrai, se présente à nous plein de charmes et d’attraits; souvent aussi les persécuteurs préparent à leurs victimes volontaires des supplices très-douloureux; ruais la crainte de perdre l’estime des gens de bien nous défend contre les séductions du mal, et l’héroïsme de notre patience triomphe des plus cruelles tortures.

Aug. Tu parles le langage de ceux qui mettent leur confiance dans leur propre force[^1] ; prends garde qu’un jour tes cris ne se trouvent mêlés aux cris de ceux qui expieront dans des tourments affreux le crime de leur orgueil.

1. Ps. XLVIII, 7.

### 114.

Jul. D’autre part, la pratique de la vertu n’est pas une source de chagrins amers, puisqu’elle nous met en possession, non-seulement de la royauté d’une bonne conscience, si je puis m’exprimer ainsi, mais encore de la félicité sublime qui nous est promise pour l’éternité. Cependant le secours de la grâce de Dieu ne fait jamais défaut à ceux qui veulent pratiquer la vertu; cette grâce leur vient en aide d’une multitude de manières différentes, mais toujours avec tant de modération qu’elle ne ravit jamais au libre arbitre le sceptre qui lui appartient; elle leur offre une assistance dont ils usent, s’ils le veulent; mais elle ne tait point violence à ceux qui la repoussent. Et voilà pourquoi certains hommes abandonnent le sentier infect du vice pour marcher dans la voie de la vertu; tandis que d’autres abandonnent la voie de la vertu pour souiller la pureté de leurs âmes dans le sentier du vice.

Aug. Comment pourrait-il se faire que le secours de la grâce de Dieu ravît au libre arbitre le sceptre qui lui appartient; puisque cette grâce a pour objet au contraire de délivrer le libre arbitre de l’état d’impuissance où le vice l’a réduit, de l’arracher à l’esclavage de l’iniquité et de le rétablir dans sa dignité première? Mais quand on vous demande en quoi consistent ces secours de la grâce de Dieu, vous énumérez les choses dont tu as parlé précédemment : « Les secours que Dieu nous donne consistent », dites-vous, « dans les préceptes qu’il a inscrits au livre de sa loi, dans les bénédictions qu’il répand sur nous, dans les sacrements par lesquels il nous sanctifie, dans les châtiments qu’il nous inflige, dans les invitations qu’Il nous adresse, dans les lumières dont il nous environne » ; or, nous pouvons recevoir des hommes eux-mêmes tous ces secours, selon le témoignage des Ecritures. Car les hommes, eux aussi, donnent des lois et des préceptes, les hommes bénissent, ils sanctifient par le moyen des divins sacrements, ils répriment par des châtiments, ils invitent et exhortent, ils enseignent et éclairent : et cependant, ni celui qui plante, ni celui qui arrose ne sont rien, mais tout vient de Dieu qui donne l’accroissement[^1]. Cet accroissement consiste en ce que chacun obéit aux commandements de Dieu ; et cette obéissance, quand elle est véritable, est toujours l’effet de la charité. Ce qui a fait dire à l’Apôtre que l’Eglise reçoit un accroissement corporel et qu’elle se forme et s’édifie ainsi par la charité[[231]](#footnote-742). Mais Dieu seul donne cette charité : car la charité vient de Dieu[^3]. Vous ne voulez pas nommer cette charité parmi les secours de la grâce dont vous avez parlé, afin de ne pas être obligé de reconnaître que notre obéissance aux pré. coptes divins est elle-même un effet de la grâce de Dieu. Car vous considérez cette doctrine comme étant la négation du libre arbitre de la volonté, sous prétexte que personne ne peut pratiquer cette obéissance autrement que par un acte de sa volonté propre. Mais ce que vous ne voulez pas reconnaître non plus, c’est que la volonté est préparée par « le Seigneur[[232]](#footnote-743) » ; non pas à l’aide de paroles qui frappent extérieurement les oreilles, mais de la même manière qu’il changea en douceur la colère du roi, lorsqu’il voulut exaucer la prière d’Esther[^5]. Car de même que le Seigneur accomplit ce changement dans le coeur d’Assuérus d’une manière tout à fait divine et mystérieuse; de même aussi il opère en nous et le vouloir et le faire, selon qu’il lui plaît[^6].

1. I Cor. III, 7.
2. Ephée. IV, 16.
3. I Jean, IV, 7.
4. Prov. VIII, suiv. les Sept.
5. Esth. XV, 11.
6. Philipp. II, 13.

### 115.

Jul. Comment donc reconnais-tu l’existence du libre arbitre, puisque, suivant toi, la volonté humaine n’a d’autre pouvoir que celui de faire le mal ? cette volonté, dis-tu, est absolument incapable de se détourner du mal et de faire le bien[[233]](#footnote-745).

Aug. Je dis que la volonté humaine a le pouvoir de se détourner du mal et de faire le bien; mais seulement lorsque Dieu vient à notre secours par un acte de bonté tout à fait gratuite; non pas lorsque nous nous enorgueillissons, comme Julien, par un acte de la plus odieuse ingratitude.

1. Ps. XXXIII, 15.

### 116.

Jul. Je ne parle pas ici de cette fureur avec laquelle tu blasphèmes contre la loi tout entière, puisque tu considères celle-ci comme prescrivant aux mortels des choses que le législateur savait bien être absolument au-dessus de leur pouvoir.

Aug. Ce que tu dis ici n’est pas vrai. Dieu donne des préceptes dont l’accomplissement est possible : mais il a donné lui-même le pouvoir de les accomplir à ceux qui peuvent les accomplir et qui les accomplissent en effet: et en même temps qu’il promulgue sa loi, il avertit ceux qui ne peuvent pas l’observer, de lui demander ce pouvoir. Si tous les préceptes de cette loi ne sont pas toujours observés par les saints, c’est que Dieu veut par là exercer ceux-ci à la pratique de l’humilité. Nous disons chaque jour : « Pardonnez-nous nos offenses[^5] », parce que le Seigneur, en même temps qu’il nous aide à pratiquer l’obéissance , se réserve le pouvoir d’être miséricordieux envers nous.

1. Matt. VI, 12.

### 117.

Jul. Mais je te demanderai par quels poètes tu as été conduit aux sources d’une Hippocrène d’un nouveau genre , toi qui nous représentes, non pas en des vers harmonieux, ruais dans un langage de blasphémateur, un animal monstrueux dont le corps est fatalement assujetti aux lois du principe mauvais et qui porte seulement sur son front le nom d’être libre.

Aug. Tu promènes ton pinceau au gré de ton imagination, de même que ton esprit frivole aime à se repaître de rêveries fantastiques. Pourquoi, en effet, reconnais-tu que la volonté bonne reçoit des secours quelconques de la grâce, tandis que, suivant toi, la volonté mauvaise n’a besoin d’aucun secours pour être mauvaise, ou pour persévérer dans sa perversité ? Ou bien cette balance que tu cherches à tenir dans un parfait équilibre, en affirmant que la volonté est également libre de se porter vers le mal ou de se porter vers le bien; cette balance, dis-je, indiquerait-elle par son inclinaison réelle que tu as perdu toi-même la faculté de raisonner?

### 118.

Jul. Voici, en effet, un des arguments que tu as établis dans le livre envoyé par toi à Rome : « La volonté, qui est libre dans les méchants, n’est pas libre dans les bons ».

Aug. Pourquoi n’ajoutes-tu pas ces autres paroles que tu as lues immédiatement après celles que tu rapportes : « Tant qu’elle n’a pas été délivrée[^1] ? » Ou bien, pourquoi le Seigneur dit-il en parlant des fruits des ceps de vigne, c’est-à-dire en parlant des bonnes oeuvres : « Sans moi vous ne pouvez rien faire[[234]](#footnote-749) » ; sinon parce que ceux-là seulement qui ont été délivrés par le Seigneur, peuvent accomplir le bien par les forces de leur libre arbitre ?

1. Contre les deux lettres des Pélagiens, liv. I, n. 5.
2. Jean, XV, 5.

### 119.

Jul. Et tu appelles en cet endroit disciples de Céleste ceux qui pensent que chacun peut accomplir le bien par les forces de son libre arbitre : suivant toi, donc, la liberté appartient uniquement à ceux que tu prétends ne pouvoir faire autre chose que le mal. Trouve-moi, si tu le peux, une autre manière de définir les êtres non libres, et prouve-moi que la définition donnée ici par toi est véritablement celle de, la liberté. Si la lumière de ton intelligence était tellement obscurcie qu’il ne te fût plus possible de comprendre le sens du mot libre considéré en lui-même; l’expression contradictoire ne devait-elle pas du moins t’apprendre en quoi consiste l’essence de la liberté? Supposons que tu aies pu être pareillement embarrassé pour comprendre en quoi consiste ce qu’on appelle la vue des yeux, et que tu aies donné à ce sujet une définition de ce genre : La vue consiste ou bien à avoir. les yeux crevés, ou bien à être, par suite d’un empêchement quelconque, dans l’impossibilité de rien voir au moment même où l’on a les yeux en contact avec la lumière : supposons que tu aies considéré cette définition comme la définition véritable de la vue, et que d’autre part, cherchant à expliquer en quoi consiste la chose opposée, c’est-à-dire la cécité, tu ne trouvasses d’autre définition que celle-ci : On est privé de la vue quand on a les yeux crevés ou quand un liquide opaque épanché dans ces organes les rend incapables de voir : sans aucun doute tu regretterais tes premières paroles et tu comprendrais qu’une même définition ne saurait convenir à des choses opposées. D’où il suivrait que la cécité, consistant uniquement en ce que les yeux d’un animal se trouvent dans l’impuissance de voir au moment où ils sont en contact avec la lumière, la définition de la vue devrait être précisément la négation de la proposition par laquelle tu aurais défini la cécité; en d’autres termes, la vue ne devrait pas être autre chose que la faculté de voir librement quand les yeux non crevés sont en contact immédiat avec la lumière. Et si tu refusais absolument de te soumettre à ces principes de la logique, tout le fruit que tu recueillerais de ta persévérance serait ou bien de faire croire à tes auditeurs que tu résistes avec une opiniâtreté odieuse au témoignage de ta propre conscience; ou bien, si tu réussissais à leur persuader que ton langage est bien réellement l’expression de ta pensée, ils en concluraient que les yeux de ton esprit rie sont pas moins éteints que les yeux corporels de celui à qui tu aurais attribué dans ta définition l’usage de la vue.

Aug. Je ne te demande pas de définir la cécité, mais de mettre fin à celle dont tu es atteint, et de comprendre enfin que Jésus-Christ n’aurait pu dire avec vérité : « Sans moi vous ne pouvez rien faire n, si l’homme était capable d’accomplir le bien par les forces de son libre arbitre et indépendamment de la grâce de ce même Jésus-Christ.

### 120.

Jul. Ainsi donc, pour rapprocher de cet exemple l’objet même de notre discussion, tu aurais pu du moins, par la définition de l’expression contradictoire, comprendre le sens que tu devais attacher au mot de liberté. En effet, lors même que ton intelligence n’aurait pu s’élever jusqu’à la définition du libre arbitre, et que tu aurais cru de bonne foi que la liberté consiste à être dans l’impossibilité de choisir entre deux partis contraires : tu as dû voir que l’esclavage, eu d’autres termes, la non-liberté ne peut s’en. tendre que de l’impuissance où l’on est de prendre à son gré l’un ou l’autre de deus partis contraires: et que par là même il suffit, pour définir la liberté, d’ajouter une négation à la définition de l’esclavage; en sorte que la non-liberté consistant dans l’impuissance de choisir entre deux partis contraires, la chose opposée à celle-là, c’est-à-dire la liberté, doit consister à n’être pas dans l’impuissance de choisir entre ces deux partis.

Aug. Pourquoi obscurcir par des discours également diffus et insaisissables des choses qui sont tout à fait manifestes par elles-mêmes ? Celui-là a la liberté nécessaire pont commettre le mal, qui fait un acte de volonté mauvaise et qui se rend coupable par action, par paroles ou même par pensée seulement; quel est parmi les adultes celui qui n’a pas ce pouvoir? Celui-là au contraire à la liberté nécessaire pour accomplir le bien, qui fait un acte de volonté bonne, soit en agissant extérieurement, soit en parlant, soit même ; en appliquant seulement son esprit à un objet louable; mais sans la grâce de Dieu aucun homme n’a le pouvoir d’agir ainsi. Et si tu prétends que ces dernières paroles sont contraires à la vérité, tu te mets toi-même en contradiction avec le divin Auteur de cette maxime : « Sans moi, vous ne pouvez rien faire » ; tu te mets en contradiction avec Celui qui a dit: « Non pas que nous soyons capables de former de nous-mêmes aucune pensée comme de nous-mêmes; mais c’est Dieu qui nous en rend capables[^3] ». Si je ne me trompe, quand l’Apôtre dit qu’il ne trouve pas en lui-même, mais qu’il reçoit de Dieu le pouvoir de former une pensée, il entend par les d’une pensée bonne, et non pas d’une pensés mauvaise. D’autre part, les bonnes paroles d les bonnes actions sont toujours le fruit d’une bonne pensée. D’où il suit que tout homme qui est incapable de former de lui-même une bonne pensée, est nécessairement aussi incapable de prononcer une bonne parole ou d’accomplir une bonne action de lui-même: si au contraire il est sous le règne de la grâce, c’est Dieu qui le rend capable de parler et d’agir ainsi. De là ces paroles : « Ce n’est point vous qui parlez, mais c’est l’Esprit de votre Père qui parle en vous[^1] » ; et ces autres: « Tous ceux qui sont conduits par l’Esprit de Dieu sont enfants de Dieu[[235]](#footnote-752) ». Pénétré de ces maximes, j’ai enseigné que personne ne peut, par les forces de son libre arbitre et sans le secours de Dieu, accomplir le bien. Toi au contraire, effrayé à la vue de ces maximes, tu m’as attribué d’avoir dit que personne ne peut accomplir le bien par les forces de son libre arbitre, et tu as retranché ces mots ajoutés par moi : « Sans le secours de Dieu ». C’est pourquoi je ne doute pas que tu ne sois déjà convaincu de ta propre défaite, quoique tu cherches à la dissimuler par ce verbiage sans fin où tu prétends que la liberté de la volonté ne saurait exister tant que celle-ci n’est pas libre d’accomplir le bien et le mal. D’où il suit que tu dois nécessairement déclarer que Dieu n’est pas libre, puisque la volonté divine n’a d’autre pouvoir que celui d’accomplir le bien, sans qu’il lui soit jamais possible de commettre le mal.

1. II Cor. III, 5.
2. Matt. X, 20.
3. Rom. VIII, 14.

### 121.

Jul. La vérité de ces principes est aussi manifeste que tes efforts pour les détruire sont impuissants et misérables. Aussi on ne sait plus à laquelle de ces deux conjectures il convient de s’arrêter: Défends-tu la cause de l’erreur, malgré le témoignage formel de ta conscience? ou bien, confonds-tu réellement la cause de l’erreur avec la cause de la vérité? On se demande si ton esprit n’est point fermé aux lumières de la raison, de même qu’il a perdu incontestablement la faculté de s’ouvrir aux lumières de la foi.

Aug. Est-ce que tu réussirais à te consoler de ta défaite en me disant des injures?

### 122.

Jul. Mais; pour résumer en quelques mots les arguments que nous avons établis jusqu’ici, le libre arbitre qui est attiré cers le mal par le plaisir qui s’attache au vice et par les suggestions du démon, et qui as porté au bien par les maximes de la vertu et par diverses sortes de grâces divines; le libre arbitre, dis-je, ne peut subsister avec la nécessité pour celui à qui on l’attribue, de pratiquer la justice ou de commettre le péché.

Aug. Si, parmi les diverses espèces de grâces divines, vous comptiez l’amour que l’Ecriture déclare très-expressément venir, non pas de nous, mais de Dieu qui le donne à ses enfants; cet amour sans lequel personne ne vit pieusement, et avec lequel chacun est assuré de vivre dans la piété; cet amour sans lequel il est impossible que la volonté humaine se porte vers le bien, et avec lequel la volonté ne s’écarte jamais de la voie du bien ; vous prendriez véritablement la défense du libre arbitre et vous ne le conduiriez pas à sa perte par des flatteries mensongères. Cependant, si tu entends; par le mot de nécessité, la violence qu’un homme subit malgré lui, personne ne se trouve jamais dans la nécessité de pratiquer la justice, parce que personne n’est juste malgré soi : la grâce divine a seulement pour objet d’inspirer la volonté de pratiquer la justice à ceux qui ont une volonté contraire. Si , d’autre part, personne ne commettait jamais le péché malgré soi, l’Ecriture ne dirait pas : « Vous avez scellé mes iniquités dans une bourse, et si j’ai commis quelque faute malgré moi, vous l’avez marquée d’un signe particulier[^1] ».

1. Job, XIV, 17.

### 123.

Jul. Mais les catholiques reconnaissent l’existence du libre arbitre, tandis que les partisans de la transmission du péché la nient avec les Manichéens leurs maîtres.

Aug. Ce sont là des injures et non point des raisons : je voudrais que tu fusses capable de raisonner; car quel homme pervers n’est pas capable de dire des injures?

### 124.

Jul. Nous avons donc eu raison de dire que ceux que vous avez séduits , se sont faits Manichéens, de peur d’être appelés hérétiques, et que pour échapper à un déshonneur imaginaire ils ont commis une faute réelle comme les animaux sauvages que l’on environne de pieux, afin de les pousser dans des piéges , et qui courent ainsi, par un sentiment de vaine frayeur, à une mort véritable. De plus, nous enseignons que Dieu est le créateur des petits enfants ; mais d’autre part, comme il est certain que le Dieu des catholiques , lequel est le Dieu véritable , ne peut accomplir aucune oeuvre mauvaise, nous ne voulons pas, à raison précisément de la majesté suprême d’un tel ouvrier, que les hommes formés par lui soient en aucune manière considérés comme coupables et comme pécheurs au moment où ils sortent de ses mains et avant qu’ils aient pu faire usage de leur volonté. Dès lors que vous niez l’une de ces propositions, vous les détruisez toutes deux. Tu crois, dis-tu, que Dieu est créateur, mais créateur d’hommes pervers : tu contredis par là même ce que tu as affirmé ailleurs, quand tu as déclaré que suivant toi le démon n’est point le créateur des hommes.

Aug. Tout ce qui , dans les hommes dont la naissance même est souillée et flétrie , appartient à Dieu comme ayant été créé par lui , est bon (car la justice et la bonté sont deux choses inséparables) ; mais la nature seule, et non pas le vice, a été créée par Dieu. Traite enfin cette question , voyons ce que tu diras pour expliquer comment les enfants ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres au moment où ils sont transférés par les sacrements de l’Église dans le royaume de Jésus-Christ. Quelque habile que tu sois à envelopper ta pensée sous des flots de paroles , dès que tu auras abordé ce sujet, ton hérésie se révélera dans son affreuse nudité.

### 125.

Jul. En effet, quand tu attribues à Dieu des oeuvres.dont il est absolument impossible qu’il ait été l’auteur, tu fais voir qu’il n’a pas créé réellement ce que tu déclarais avoir été créé par lui.

Aug. Dieu seul a le pouvoir de créer des hommes : dis-nous plutôt comment les enfants ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres au moment où ils sont régénérés par les divins sacrements.

### 126.

Jul. Quoique j’aie développé cet argument dans toute son étendue en écrivant mon premier livre, j’exposerai ici , du moins résumée en quelques mots, la doctrine que tu enseignes à cet égard. Tu crains d’attribuer au démon la création d’une substance quelconque , et tu ne crains pas de faire peser sur Dieu, non pas une accusation quelconque, mais une accusation horrible. Tu as plus de respect pour la nature de la chair humaine que pour la justice de Dieu : tu as appréhendé d’attribuer au démon la création de la nature humaine, comme on appréhende de prononcer un blasphème énorme ; et tu as fait à la justice et à la sainteté de Dieu, comme à des choses peu dignes de respect, tu as fait, dis-je, à la justice et à la sainteté divines l’injure de leur attribuer la formation d’êtres criminels : comme si , dans la nécessité de choisir entre deux doctrines également contraires à la vérité, il n’eût pas été moins révoltant d’attribuer au démon la création de la chair que de déclarer l’oeuvre de Dieu souillée par l’iniquité.

Aug. C’est vous, au contraire, qui blasphémez la justice de Dieu, puisque, malgré la toute-puissance de celui-ci, vous prétendes que les enfants souffrent des maux si effroyables sans les avoir mérités en aucune manière. Mais dis-nous enfin comment vous séparez les enfants de ceux que Dieu arrache à la puissance des ténèbres pour les transférer dans le royaume de son Fils bien-aimé[^1].

1. Coloss. I, 13.

### 127.

Jul. Car après avoir dit en cet endroit que les enfants sont créés par Dieu coupables et assujettis à la puissance du démon, tu as enseigné dans les dernières parties de ton livre une doctrine plus abominable encore que la doctrine secrète des Manichéens : « Dieu », as-tu déclaré, « crée des hommes mauvais, de même qu’il donne à d’autres hommes mauvais la nourriture et l’aliment. »

Aug. Quand tu seras arrivé à ces dernières parties de mon livre, on verra en quel sens j’ai écrit les paroles que tu m’objectes ici, Pour le moment, dis-nous, je te prie, coin. ment les enfants ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres quand ils sont régénérés et transférés dans le royaume de Jésus-Christ.

### 128.

Jul. Dieu crée donc le mal.

Aug. Tu ne comprends pas en quel sens le Seigneur dit par la bouche du Prophète : « C’est moi qui crée les maux[[236]](#footnote-761) ».

1. Isa. XLV, 7.

### 129.

Jul. Et des innocents sont punis pour un fait dont Dieu est l’auteur.

Aug. Ils ne sont point innocents d’origine, et ils ne sont point punis pour un fait dont Dieu est l’auteur.

### 130.

Jul. Et ils sont la propriété du démon, parce que Dieu a conféré à celui-ci le droit de propriété sur eux.

Aug. L’Apôtre a livré, lui aussi, un homme à Satan[^3]; et il a fait en cela un acte de justice, et non pas un acte de méchanceté : Dieu lui-même a livré certains hommes à un sens réprouvé[[237]](#footnote-764); et plût au ciel que vous-mêmes vous ne fussiez pas de ce nombre

1. I Cor. V, 5.
2. Rom. I, 28.

### 131.

Jul. Et Dieu impute aux hommes une faute que ses propres mains ont commise.

Aug. Dieu n’a point commis de ses propres mains la faute que contractent les enfants et dont ils sont. souillés dès leur origine.

### 132.

Jul. Et ce dont le démon a seulement suggéré la pensée, Dieu songe avec autant d’habileté que de persévérance aux moyens de l’accomplir d’une manière plus parfaite; il patronne cette idée; il s’en constitue le défenseur et la met à exécution.

Aug. Dieu ne met point à exécution l’idée qui a été suggérée par le démon; mais de la nature que le démon a souillée, Dieu forme des êtres qui sont bons en tant qu’ils sont formés par ses mains divines.

### 133.

Jul. Et Dieu demande de bons fruits à l’homme formé par lui d’une substance mauvaise.

Aug. Dieu ne forme point l’homme d’une substance mauvaise; mais il guérit par le sacrement de la régénération le mal qui nous a été communiqué par la souillure de notre génération.

### 134.

Jul. Et ensuite la loi tout entière ment quand elle déclare que le Seigneur est juste.

Aug. Tu mens : mais toi-même, quand tu nies que les enfants d’Adam soient coupables d’un péché par suite duquel ils méritent d’être assujettis à un joug accablant[^1], que prétends-tu conclure de là, sinon que le Seigneur est injuste ?

1. Eccli. XI, 1.

### 135.

Jul. Et l’on appelle encore Dieu celui qui a commis tant d’iniquités ?

Aug. Dieu n’a commis aucune iniquité d’où il suit qu’il n’a point commis celle que vous lui imputez, quand vous prétendez que, par un ordre ou par une permission de sa volonté, les petits enfants souffrent des maux si multipliés et si effroyables sans les avoir mérités par aucun péché d’origine.

### 136.

Jul. « La mémoire » des Manichéens « périra avec fracas : car le Seigneur demeure éternellement; celui qui a préparé son siège pour rendre ses jugements, jugera lui-même toute la terre avec équité[[238]](#footnote-771) ». Dieu ne commet aucune iniquité. Il ne crée donc point des hommes mauvais : car s’ils devaient être mauvais par nature, Dieu ne pourrait les créer. Conséquemment, s’il appartient aux catholiques de confesser que les hommes sont créés bons par Dieu, il appartient aux Manichéens exclusivement de croire que les hommes sont créés mauvais par Dieu.

Aug. Si vos oreilles n’étaient point fermées à cette maxime des divines Ecritures : « Il a jugera toute la terre avec équité », vous comprendriez que Dieu est juste même dans les châtiments qu’il inflige aux plus petits enfants. Car ces enfants sont bons par nature, puisqu’ils sont créés par Dieu ; mais ils sont mauvais par suite de la dépravation de cette même nature; et c’est pour cela que Dieu les guérit. Et cette maxime de la doctrine catholique fait périr, non-seulement la mémoire des Manichéens, mais aussi celle des Pélagiens, avec le fracas de leur verbiage sans fin.

1. Ps. IX, 7-9.

### 137.

Jul. Mais voyons la suite de tes paroles.

Aug. Voici que tu passes maintenant à d’autres paroles de mon livre sans avoir opposé aucun argument à celles que tu avais entrepris de réfuter. Car, pour vous réduire au silence le plus absolu, j’ai dit que vous enseignez, contrairement au témoignage de l’Apôtre, que les enfants ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres et transférés ainsi dans le royaume de Dieu[^1] : par le fait même que tu n’as rien répondu à cette accusation, ton hérésie s’est trouvée dévoilée, comme je l’ai dit précédemment, dans son affreuse nudité; et je n’ai pas dû faire de grands efforts pour t’exposer ainsi aux yeux de tous comme un hérétique, puisque tu n’as pas même osé chercher dans ton verbiage également vain et intarissable un seul mot qui parût montrer l’accord de ta doctrine avec la foi transmise par les Apôtres et enseignée depuis les premiers siècles du christianisme par l’Eglise notre mère.

1. Coloss. I, 13.

### 138.

Jul. « Laisse-moi donc te dire a en quelques mots quel est l’objet précis de cette discussion. Les catholiques enseignent que la nature humaine a été créée bonne par un Dieu bon; mais que, ayant été flétrie par le péché, elle a besoin d’être guérie par Jésus-Christ. Les Manichéens enseignent que la nature humaine n’a pas été créée bonne par Dieu, et qu’elle n’a pas a été flétrie par le péché; mais que l’homme a été créé par le prince des ténèbres éternelles, et qu’il est né de l’union de deux natures qui ont toujours existé, l’une bonne et l’autre mauvaise. Les disciples de Céleste et de Pélage enseignent que la nature humaine a été créée bonne par un Dieu bon ; mais qu’elle est absolument saine dans les petits enfants au moment de a leur naissance, et que, à cet âge, ceux-ci n’ont besoin en aucune manière des remèdes apportés par Jésus-Christ. Juge donc par les maximes que tu enseignes, « du nom qu’il convient de te donner, et cesse de reprocher aux catholiques, par qui tes arguments sont réfutés sans réplique, une doctrine qu’ils n’enseignent pas, et de les appeler d’un nom qui ne leur appartient point. Car la vérité confond à la fois et les Manichéens et vous-mêmes ». Elle dit aux Manichéens : « N’avez-vous point lu que celui qui créa l’homme au commencement, les créa homme et femme? C’est pourquoi l’homme abandonnera son père et sa mère, et il s’attachera à son épouse; et ils seront deux dans une seule chair : ainsi, ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l’homme donc ne sépare point ce que Dieu a uni[^1]. La vérité fait voir par ces paroles que Dieu est à la fois le créateur des hommes et l’auteur de l’union des époux, contrairement à l’enseignement des Manichéens qui refusent à Dieu l’un et l’autre a de ces titres. D’autre part, elle vous dit à vous-mêmes : Le fils de l’homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu[[239]](#footnote-774). Mais vous, ô disciples accomplis du Sauveur, vous lui répondez : Si vous êtes venu chercher et sauver ce qui était perdu, vous n’êtes point venu pour les enfants ; les enfants n’étaient point perdus, ils étaient nés au contraire dans un état parfaitement sain : adressez-vous aux adultes, vos propres paroles vous y obligent : Ce ne sont point ceux qui se portent bien, mais ceux qui sont malades, qui ont besoin de médecin[^3]. D’où il suit que Manès, bien qu’il enseigne que l’homme est un mélange de deux natures dont l’une est mauvaise, veut du moins que l’âme, bonne en elle-même, soit guérie par Jésus-Christ de la maladie qu’elle a contractée par le fait de son union avec le corps: tandis que toi-même tu prétends que Jésus-Christ ne trouve rien à guérir dans les enfants, toutes les fois qu’ils sont sains de corps. Par là même, Mannès à la vérité inflige à la nature humaine un blâme tout à fait odieux, mais toi tu donnes à cette même nature des éloges cruels. Car aucun de ceux qui croiront a la vérité de tes éloges, ne présentera ses enfants au Sauveur[[240]](#footnote-775) ». J’ai fait observer dans mon premier ouvrage que ton but principal est de parler d’une manière à peu près inintelligible.

Aug. Mon langage est parfaitement intelligible, que tu le veuilles ou non : parce que tu ne trouves rien à répondre à ces paroles, tu prétends que mon langage est inintelligible, tandis qu’il est d’une vérité manifeste comme la lumière et absolument inattaquable ; mais la suite de ton discours montrera clairement que tu n’as pu m’opposer aucun argument sérieux.

1. Matt. XIX, 46.
2. Luc, XIX, 10.
3. Matt. IX, 12.
4. Des Noces et de la Concupiscence; liv. II, n. 9.

### 139.

Jul. J’ai fait voir aussi que presque la plupart de tes maximes en contradiction avec la vérité exigent plus d’efforts pour être comprises que pour être réfutées.

Aug. Tu fais beaucoup d’efforts cependant, et, ce qui est pour toi plus fâcheux encore, tu vois tes arguties mises à néant. Toutefois ce n’est pas pour comprendre mes paroles, que tu épuises ainsi les forces de ton esprit; car tu peux les comprendre très-facilement; mais la cause véritable de tes fatigues, c’est l’impuissance où tu es de réfuter mes arguments,

### 140.

Jul. Si je voulais réfuter chacune de ces maximes en particulier, je serais entraîné malgré moi à des répétitions qui sembleraient superflues et à des développements qui parai. traient d’une longueur fastidieuse.

Aug. Voilà à quels moyens tu as recours, pour détourner l’esprit du lecteur bien loin des choses que j’ai dites; tu cherches à faire croire à celui-ci que tu m’as répondu, en lui faisant oublier ce que tu avais soi-disant entrepris de réfuter.

### 141.

Jul. Aussi, quoique tous les écrits publiés par toi contre nous aient pour objet unique de persuader à tes lecteurs qu’il existe des maux naturels et que, ou bien les hommes ont été créés par le démon, ou bien le péché est l’oeuvre de Dieu; je crois devoir cependant, pour plus de concision, rassembler des divers endroits où ils se trouvent développés, les arguments principaux à l’aide des quels tu as pensé défendre victorieusement tous les principes de ta doctrine, par là même que tu réussissais à les dissimuler; j’expliquerai d’abord le sens véritable de ces arguments, afin de faire voir quelle en est manifestement la conclusion dernière et inévitable ; je les renverserai ensuite, non pas séparément, mais réunis ensemble; non plias revêtus de leur forme obscure, mais exposés dans leur sens réel et véritable.

Aug. C’est par un singulier amour de la concision, que tu réponds en huit livres à mon livre unique, sans que cependant ces flots de paroles interminables aient pu détruire mes arguments. Dis-nous maintenant, si tu le peux, comment vos principes abominables ne vous obligent pas à adresser à Jésus-Christ, sinon de bouche, au moins par la voix de votre conscience, ces paroles : « Si vous.êtes avenu pour chercher et pour sauver ce qui était perdu, vous n’êtes point venu pour sauver les enfants. Les enfants n’étaient point perdus, ils étaient nés au contraire dans un état de santé parfaite; adressez-vous aux adultes, vos propres paroles vous y obligent : ce ne sont point ceux qui se portent bien, mais ceux qui sont malades, qui ont besoin de médecin[^1] ». Réponds à cette difficulté ; pourquoi t’efforces-tu par de vains discours de rendre la vérité obscure et insaisissable ?

1. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 9.

### 142.

Jul. Après avoir donc écrit dans les dernières pages de ton livre, ces mots: « Dieu crée des hommes mauvais, de même qu’il donne la nourriture et l’aliment à d’autres hommes mauvais » ; tu ajoutes : « En effet, ce qu’il communique aux uns par son action «créatrice, n’est pas autre chose que la nature bonne; et l’accroissement qu’il donne aux autres par le moyen de la nourriture et de l’aliment, est un secours bon en lui-même, qu’il accorde, non pas certes à leur malice, mais à cette même nature bonne e créée par lui, Dieu bon et véritable. En tant «qu’ils sont hommes, ils possèdent une nature bonne dont Dieu est l’auteur; mais en étant qu’ils naissent souillés par le péchés et destinés à périr s’ils ne reçoivent une seconde naissance, ils participent à la malédiction prononcée dès le commencement contre la race humaine[^5], par suite de la désobéissance coupable du premier homme. Toutefois, celui qui a façonné ces vases de colère sait en faire un bon usage; il les transforme en des vases de miséricorde pour manifester en eux les richesses de sa gloire ; afin que personne parmi ceux qui ont appartenu d’abord à cette masse de a perdition et qui ont été ensuite délivrés par la grâce, ne s’attribue à soi-même le mérite de cette délivrance; mais que tout homme qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur[^1]. « Notre adversaire s’écartant de ces principes de la foi, prétend que les enfants ne sont a pas en la puissance du démon au moment de leur naissance ; il ne veut pas qu’on les présente au sacrement institué par Jésus-Christ pour qu’ils soient arrachés à la puissance des ténèbres et transférés dans le n royaume de ce même Jésus-Christ[[241]](#footnote-780). Il accuse ainsi l’Eglise qui est répandue sur a toute la surface de la terre et dont les ministres font des insufflations sur tous les petits enfants qu’ils se préparent à baptiser, afin précisément de chasser de ceux-ci le prince du monde[^3] ». Enfin, plus loin encore, parlant des mouvements de la chair sans lesquels l’acte conjugal ne saurait s’accomplir; de ces mouvements que nous considérons comme une conséquence naturelle de la condition dans laquelle l’homme a été établi primitivement, et que nous défendons, non pas comme une chose excellemment bonne, mais comme l’exercice d’une faculté dont le corps humain a été doué au moment de sa création par Dieu ; tandis que toi-même, par ces écrits si multipliés et dont le style révolterait toute autre pudeur que celle du démon, tu as essayé de prouver que ce dernier seul a fait naître ces mouvements dans le corps de l’homme ; parlant donc de ces mouvements, tu répètes vers la fin de ton livre ce que tu as déjà dit cent fois: « Ainsi », dis-tu, « nous ne condamnons point l’union légitime des époux à cause des mouvements honteux de la chair. Car, lors même qu’aucun péché n’aurait été commis, il aurait pu exister des mouvements charnels dont les époux n’auraient point eu à rougir; mais le premier homme et la première femme eurent honte de ceux qui s’élevèrent en eux après leur péché et ils furent obligés de voiler leur nudité[[242]](#footnote-781). C’est pourquoi les époux qui sont venus après eux, quoiqu’ils fassent un usage bon et licite de ces mouvements mauvais en eux-mêmes, continuent à fuir le regard des hommes quand ils remplissent le devoir conjugal, et ils confessent ainsi que cette action est une action a honteuse, puisque personne ne doit rougir de ce qui est bon en soi. D’où il suit que a celui qui accomplit licitement l’oeuvre de la chair, fait un bon usage d’une chose mauvaise en elle-même; celui au contraire qui accomplit cette oeuvre d’une manière illicite, fait un usage mauvais d’une chose mauvaise[^6] ».

Aug. Pourquoi ce passage n’est-il pas cité intégralement? Pourquoi laisses-tu croire au lecteur que j’ai ajouté ces mots: « D’où il suit que celui…. etc. », immédiatement après ces autres : « Personne ne doit rougir a de ce qui est bon en soi? » J’ai écrit en cet endroit de mon livre ces mots que tu n’as point rapportés: « On voit par là que l’oeuvre de la chair est bonne et louable en tant qu’elle a pour objet la procréation des enfants; mais les mouvements déréglés qui accompagnent cette oeuvre, sont tellement mauvais et honteux que les enfants ainsi engendrés doivent, pour échapper à la dama nation, être engendrés une seconde fois» Pourquoi supprimes-tu ces paroles du milieu de ce passage, et pourquoi cites-tu immédiatement d’autres paroles, sans avertir le lecteur de cette suppression ? Que signifie cette manière d’agir? Quel motif te détermine à recourir à de semblables moyens? Il ne te suffit pas d’abandonner les propositions que tu avais entrepris de réfuter dans le même ordre où je les ai énoncées, et de passer à d’autres pour distraire l’esprit de tes lecteurs et leur faire oublier les premières; il faut encore que tu rapportes d’une manière incomplète et inexacte celles par lesquelles il te plait de troubler ainsi l’ordre de la discussion; ici tu retranches quelques mots, là tu supprimes une phrase entière en rapprochant d’autres phrases qui étaient séparées ; tu ne suis d’autres règles que celles de ton caprice et des besoins de ta cause; mais permets-toi tout ce qu’il te plaira; ton erreur et ta défaite n’en seront pas moins manifestes, à ton grand déplaisir.

1. Sag. XII, 11.
2. I Cor. X, 17.
3. Coloss. I, 13.
4. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 32, 33.
5. Gen. III, 9.
6. Des Noces et de la Conc., liv. II, n.,38

### 143.

Jul. Il convient en effet d’appeler mal plutôt que bien, ce dont les méchants et les bons rougissent, également; et quand l’Apôtre nous dit : « Le bien n’habite pas dans ma chair[^1] », nous croyons plutôt à son témoignage qu’à la parole de celui qui emploie le mot bien dans cette circonstance.

Aug. Il n’était pas difficile de compléter cette phrase en la rapportant telle qu’elle se trouve dans mon livre. Voici, en effet, mes propres expressions : « Qu’à celui qui a appelé bien une chose dont il ne peut rougir sans confesser qu’elle est mauvaise, et dont il ne pourrait se dispenser de rougir sans a afficher une impudence encore plus mauvaise[[243]](#footnote-783) ». Je ne sais pourquoi tu n’as pas rapporté ces paroles, puisque tu aurais pu les laisser sans réponse, aussi bien que celles que tu as citées comme pour les réfuter, et auxquelles tu n’as pas même essayé de répondre.

1. Rom. VII, 18.
2. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 36.

### 144.

Jul. Tu ajoutes un peu plus loin : « La nature humaine, qu’elle soit le fruit d’une union légitime ou d’une union adultère, est l’oeuvre de Dieu. Si elle était mauvaise en elle-même, elle ne devrait pas être engendrée ; s’il n’y avait rien de mauvais en elle-même, elle ne devrait pas être régénérée : et pour simplifier davantage la a forme de cet argument, si la nature humaine était mauvaise essentiellement, elle ne devrait pas être guérie; et s’il n’y avait rien de mauvais en elle, elle: ne devrait pas non a plus être guérie. Celui donc qui déclare que notre nature n’est point bonne, refuse par là même cette qualité au Créateur, par qui elle a été tirée du néant : celui qui enseigne au contraire qu’il n’y a rien de mauvais en elle, rend ses blessures inguérissables en la privant des remèdes que la miséricorde du Sauveur devait y apporter. D’où il suit que, en ce qui concerne la naissance a des hommes, les unions adultères ne sauraient être justifiées par le bien que le Créateur, dont la bonté est absolue, sait en tirer; et les unions légitimes ne sauraient être condamnées à cause du mal que les enfants contractent au moment ou ils sont engendrés et dont ils ont besoin d’être guéris par la miséricorde du Sauveur[^3] ». La longueur et la multiplicité de ces citations répond à l’opiniâtreté des efforts que tu as faits en écrivant ton livre pour paraître discuter en profond penseur ; mais comme c’est notre coutume de n’user jamais de supercherie, et aussi afin d’être pleinement assurés nous-mêmes que nous attaquons réellement ta doctrine telle qu’elle est enseignée par toi, les passages que nous venons de rapporter étant conçus- en des termes presque inintelligibles, nous devons les mettre de nouveau sous les yeux du lecteur dans un style tout à fait net et précis. Tu as dit que les Manichéens déclarent la nature de la chair mauvaise en elle-même, et que , suivant eux , l’homme a été formé du mélange de deux natures, l’une bonne et l’autre mauvaise ; puis, nous qualifiant du nom d’hérétiques, tu as ajouté que, suivant nous, la nature humaine ayant été créée par un Dieu bon, a été créée bonne elle-même, et qu’elle est tellement saine dans les petits enfants, que ceux-ci n’ont aucun besoin des remèdes apportés par Jésus-Christ : tu as dit enfin que, suivant toi, la nature d’Adam créée par un Dieu bon a été bonne pendant quelque temps, mais qu’elle a été ensuite flétrie par le péché, d’où il suit qu’elle a besoin de remèdes apportés par Jésus-Christ[^1]. Dans le premier livre du présent ouvrage, j’ai fait voir, en rapprochant votre doctrine de la doctrine des Manichéens, qu’il n’y a absolument aucune différence entre votre croyance et la croyance de ces hommes impies; puisque, manifestement, ros maximes ne sont pas autre chose que la conclusion des principes posés par eux : ce qui prouve que si la crainte t’oblige à te ranger parmi les disciples de Jovinien, ton coeur appartient tout entier aux Manichéens. Tel doit donc être ici encore l’objet de notre discussion ; mais il faut qu’auparavant j’expose d’une manière exacte, d’abord nos principes et ensuite les vôtres. Tu as dit avec vérité que, suivant nous, la nature humaine a été créée bonne par un Dieu bon ; mais tu nous attribues ensuite une doctrine que nous n’avons point enseignée : ou bien tu n’as pas vu, ou bien tu as supprimé une maxime qui est le complément de celle-là; et tu as remplacé cette seconde partie de notre thèse par une autre maxime qui est de ton invention, car elle n’a jamais été enseignée par nous nous disons que non-seulement la nature humaine a été créée bonne par Dieu dans la personne d’Adam ; mais qu’aujourd’hui encore elle est créée bonne dans la personne des petits enfants par le même Dieu qui donna l’existence à ce premier homme; d’où il suit que nous attribuons à Dieu la création de tous les hommes.

Aug. Nous-mêmes enseignons-nous autre chose par rapport au Seigneur Dieu, Créateur de tous les hommes? Mais (à Dieu ne plaise que nous soyons ici d’accord avec vous !) vous niez que les enfants aient besoin du Dieu sauveur, puisque vous affirmez que leur nature est absolument bonne, qu’il n’y a rien en elle de mauvais ; d’où il suit que les remèdes apportés par Jésus-Christ ne lui sont pas nécessaires. Réponds à cette objection, réfute d’abord ce que tu avais entrepris de réfuter dis-nous pourquoi on fait des insufflations sur les enfants avant de les baptiser ; ou bien, déclarant ouvertement la guerre à l’Eglise universelle dont l’origine se confond avec l’origine même du christianisme, soutiens que les enfants ne doivent point recevoir ces insufflations : parle, concentre sur cet objet toutes les forces de ton esprit; dirige, si tu le peux, contre cet argument fondamental, quelque autre argument capable de l’ébranler. Pourquoi chercher ainsi dans les détours de ton verbiage stérile un moyen d’échapper toujours à la discussion de ta doctrine ? Pourquoi chercher ainsi, à l’aide de vains subterfuges, à voiler et à obscurcir tes véritables maximes, afin que le lecteur venant à les perdre complètement de vue, se persuade que tu discutes sérieusement, quoique en réalité il te soit impossible de rien répondre ?

1. Ibid.
2. Des Noces et de la Conc., liv. II, n. 36.

### 145.

Jul. Non-seulement donc tu as omis de faire connaître cette seconde partie de notre thèse, quand tu as voulu définir notre doctrine ; mais tu l’as remplacée par une autre maxime qui paraîtrait de prime abord avoir quelque chose d’odieux, si l’examen le moins attentif ne suffisait pour en découvrir la futilité. Tu as dit que, suivant nous, la nature a été créée bonne par un Dieu bon, mais qu’elle est tellement saine, que les remèdes apportés par Jésus-Christ ne lui sont point nécessaires. Considère donc combien la vérité fait défaut à la cause que tu défends, puisque tu ne crains pas de recourir à une supercherie tout à fait grossière pour paraître opposer l’une à l’autre deux expressions qui en réalité ne sont point ce qu’on appelle deux expressions contraires (anthiteta). Après avoir dit que, suivant nous, la nature a été créée bonne, tu ajoutes : Mais cette nature est tellement saine à leurs yeux, etc. Est-ce que les mots bon et sain sont ce qu’on appelle deux mots contraires ? Four nous, certes, nous ne connaissons d’autre mot contraire au mot bon que celui de mauvais : si les besoins de la cause que nous défendons réclament de notre part l’emploi du mot sain, nous opposons à cette dernière expression celle de malade ou d’infirme; car logiquement le mot sain doit se traduire par non infirme, et le mot infirme par celui de non sain; mais quand nous disons : Telle chose est bonne, nous employons comme expression contraire à celle-ci le mot mauvais, et non pas le mot sain. Conséquemment tu aurais dû dire que, suivant noue, la nature humaine a été créée bonne par Dieu, mais que dans les enfants elle est tellement bonne que sa condition ne réclame aucun amendement; ou bien, si tu aimais mieux remplacer le mot bon par le mot sain, tu devais employer. cette expression dans tout le cours de ton argumentation. Mais voici que ton frêle esquif est venu s’abîmer contre le roc des définitions. Car, te voyant contraint par la force de la vérité à reconnaître que suivant nous la nature humaine a été créée bonne par un Dieu bon, et cette partie de notre thèse te paraissant d’ailleurs appuyée sur les raisons les plus solides et absolument inattaquables; tu as eu recours aussitôt à d’autres mots pour dissimuler ta défaite, et tu as prétendu que, suivant nous, cette nature est tellement saine que nous ne considérons point les remèdes apportés par Jésus-Christ comme lui étant nécessaires. Si l’ignorance t’empêche de voir ce qu’il y a d’odieux dans une tactique de ce genre, tu es le plus stupide de tous les hommes ; si au contraire tu agis ainsi par un acte réfléchi et prémédité, à toi la palme de la fourberie.

Aug. Quel motif te détermine à parler ainsi, si ce n’est l’impuissance où tu es de faire valoir aucun argument sérieux ? Nous n’avons pas dû, comme tu la penses, remplacer le mot bon par le mot sain, pour éviter d’opposer l’une à l’autre des expressions qui ne sont pas contraires : si je voulais montrer, avec quelle ignorance tu as exposé ces principes, je consacrerais comme toi un temps précieux à des choses inutiles. Ecarte toute digression superflue et tout raisonnement qui, lors même qu’il serait appuyé sur la vérité, ne pourrait servir en rien les intérêts de ta cause ; dis-nous, si tu le peux, comment vous ne refusez point aux enfants les remèdes apportés par Jésus-Christ : quand tu auras commencé à répondre à cette objection, on comprendra aussitôt pourquoi tu as cru devoir t’arrêtera ces considérations aussi vaines en elles-mêmes qu’elles sont étrangères à la discussion ainsi interrompue par toi.

### 146.

Jul. Voici en effet ma réponse en quelques mots . bien loin de refuser aux enfants, que nous savons être innocents, les remèdes apportés par Jésus-Christ, nous reconnaissons que les enfants ont plus besoin encore de ces remèdes que le reste des hommes. Car ils naissent petits et dans un état de faiblesse extrême ; non-seulement ils ne sauraient se procurer par leur travail personnel la nourriture qui leur est nécessaire, mais ils sont même incapables d’implorer le secours de leurs parents ; ils sont assujettis à des accidents si nombreux que l’épaisseur excessive du lait qu’ils prennent et le sommeil des femmes qui les allaitent sont souvent pour eux une caisse de mort.

Aug. Voilà pourquoi tu cherches à tromper la mémoire du lecteur par des digressions inutiles et tout à fait étrangères à la discussion. Vous ne niez pas que les remèdes apportés par Jésus-Christ soient nécessaires au -petits enfants pour qu’ils puissent être guéris des maux et des infirmités qui sont la suite de la faiblesse de leurs corps, ou pour qu’ils échappent à une mort prématurée; mais vous niez que ces mêmes remèdes leur soient nécessaires pour qu’ils puissent être arrachés à la puissance du démon, à cette puissance dont les insufflations qui précédent le baptême ont pour objet de les délivrer ; d’où il suit, pour tout lecteur intelligent , que la promesse faite par toi de répondre à cette objection, n’était pas une promesse sincère . tu voulais seulement dissimuler la crainte que l’inspirait une telle entreprise ; mais tu n’as pu essayé de faire cette réfutation, parce que tes traits lancés contre ce fondement inébranlable et aussi résistant que le diamant, au. raient fatalement rejailli sur toi-même: tu as interrompu la suite de ton discours par une digression inutile sur les expressions contraires, afin de faire oublier au lecteur que cette objection était demeurée sans réponse, et de pouvoir ainsi toi-même respirer librement en discourant sur les choses absolument étrangères au débat, de manière à donner à tes paroles l’apparence d’une réponse, tandis qu’en réalité, elles n’étaient rien moins qu’une réponse véritable. Car tu as parlé de la faiblesse extrême du corps des enfants, et du grand nombre d’accidents auxquels ils sont assujettis, en des termes qui font supposer que, quand même la nature humaine se trouverait encore aujourd’hui dans la condition où elle fut établie primitivement, les enfants seraient en proie aux mêmes douleurs, ils seraient accablés du poids des mêmes infirmités, ou du moins ils seraient assujettis à des accidents funestes dès le premier moment de leur existence. Montre-nous, si tu le peux, pourquoi l’Église de Jésus-Christ fait des insufflations sur les petits enfants, immédiatement avant leur baptême ; ou bien , prouve-nous, si tu le peux, qu’on ne doit point faire ces insufflations sur les enfants ; ou bien enfin, s’il ne t’est pas possible de soutenir ni l’une ni l’autre de ces propositions, prends le parti de garder le silence ; oui certes, garde le silence, car tu n’as pas le pouvoir de répondre à cette difficulté,

### 147.

Jul. Par suite de la condition mortelle do leurs corps, ils se trouvent assujettis à des langueurs accablantes, à la douleur et i la souffrance, à des maladies accidentelles de toute sorte. Non-seulement donc nous reconnaissons que les petits enfants ont besoin des remèdes apportés par Jésus-Christ, lequel du reste leur a donné déjà l’existence ; mais nous reconnaissons que ces remèdes sont nécessaires à tous les hommes sans exception.

Aug. Donc vous croyez que tous ces maux auraient existé dans le paradis lors même que personne n’aurait commis le péché ; et vous pensez que dans cet heureux séjour les hommes seraient morts aussi bien que les animaux, parce que vous croyez que les corps des uns et des autres s’y trouvaient également assujettis à la nécessité de mourir. O infortunés ! si vous considérez avec les yeux de la foi la félicité des créatures qui vivaient dans cet heureux séjour, vous ne supposeriez point que les animaux devaient y mourir, ni qu’ils devaient y accomplir des actes de férocité ; vous sauriez, au contraire, qu’ils étaient admirablement soumis à l’homme, et que celui-ci n’avait absolument rien à craindre d’eux ; qu’ils ne devaient point chercher une proie pour assouvir leur faim dans les restes d’autres animaux immolés par eux, mais qu’ils devaient, suivant le témoignage de l’Écriture, se nourrir des mêmes aliments que l’homme[^1]. Ou bien, si les corps des animaux parvenus à une extrême vieillesse devaient enfin se dissoudre, et que la nature humaine seule fût destinée à vivre éternellement dans ce séjour ; pourquoi ne croirions-nous pas qu’on devait les entraîner bore du paradis avant qu’ils eussent cessé de vivre, ou que le sentiment de leur mort prochaine devait les en faire sortir d’eux-mêmes, de peur qu’aucun être vivant ne fût frappé de mort dans ce séjour de la vie ? Car l’homme lui-même après son péché n’aurait pu mourir, si par un juste châtiment de son iniquité, il n’avait été expulsé de cette demeure où il avait goûté de si pures et si ineffables délices,

1. Gen. I, 29, 30.

### 148.

Jul. A tous les hommes, dis-je, dont les souffrances sont adoucies dans la vie présente par diverses sortes de remèdes, mais qui, au jour de la résurrection, s’ils sont justes, se trouveront affranchis pour jamais de toute espèce de douleur physique.

Aug. Comptes-tu parmi ces justes les enfants même qui n’ont accompli par un acte de leur volonté personnelle aucune action, soit bonne, soit mauvaise ; ou bien refuses-tu de compter ces enfants parmi les justes, tout en reconnaissant cependant qu’ils auront part à la résurrection bienheureuse de la chair ? Pourquoi donc déclares-tu ici que les justes seuls seront affranchis de toute espèce de souffrance physique au jour de la résurrection ? Si au contraire les enfants doivent être considérés comme justes à cause de la justice du second homme, qui est l’auteur de la régénération, pourquoi ne devraient-ils pas aussi être considérés comme injustes à cause du péché du premier homme qui est l’auteur de la génération ?

### 149.

Jul. Voilà donc jusqu’à quel point nous reconnaissons que les remèdes apportés par Jésus-Christ sont nécessaires à la nature humaine. Je sais que tu vas te récrier et déclarer que cette réponse est une plaisanterie tout à fait déplacée ; tu diras que par le mot de remède tu as voulu désigner, non pas les remèdes auxquels on a recours pour le soulagement des maladies corporelles, mais la grâce de Jésus-Christ dont tu prétendais que l’efficacité était niée par nous. Je pourrais me contenter de te faire observer ici que tu ne dois accuser que toi seul : pourquoi n’as-tu pas voulu désigner par son nom propre la chose dont tu voulais éveiller l’idée dans l’esprit du lecteur? Mais puisqu’on a compris, quoique tardivement, que, dans ta pensée, le mot de remède désignait la grâce dont tu avais prétendu en des termes également confus et mensongers que l’efficacité était niée par nous; il nous suffira, pour répondre à cette objection que tu reproduis ici pour la seconde fois, de renouveler la protestation que nous avons déjà faite dans le premier livre de cet ouvrage : Nous confessons que la grâce de Jésus-Christ, c’est-à-dire le baptême, depuis que Jésus-Christ l’a institué comme le premier des sacrements, est nécessaire à tous les âges sans exception, et nous frappons d’un anathème éternel tout homme qui nie que cette grâce soit utile même aux enfants.

Aug. Nous employons le mot de remède, parce que Jésus-Christ a voulu que ce mot servît à désigner sa grâce; car il a dit en parlant de lui-même: « Ce ne sont point ceux a qui se portent bien, mais ceux qui sont a malades, qui ont besoin de médecin[^1] ». Vous au contraire vous enseignez que la grâce de Jésus-Christ est nécessaire aux enfants, non pas pour qu’ils soient guéris par elle, mais seulement pour qu’ils soient admis dans le royaume de Dieu. Cesse donc de vouloir opiniâtrement donner à tes paroles l’apparence d’une réponse, puisque tu sais parfaitement qu’il ne t’est pas possible de répondre.

1. Matt. IX, 12.

### 150.

Jul. Dès lors que nous faisons cette profession de foi dans les termes les plus explicites, tu es convaincu par là même d’avoir fait un acte d’imposture tout à fait révoltante, quand tu as écrit que, suivant nous, la nature humaine est absolument bonne, et que dans la personne des enfants elle n’a pas besoin d’être guérie par les remèdes de Jésus-Christ.

Aug. J’ai dit vrai : car il est certain que vous refusez aux enfants le remède de la grâce de Jésus-Christ, de cette grâce qui est accordée aux chrétiens seulement, et à laquelle les hommes infidèles n’ont point de part, non plus que les petits des chiens ou des animaux immondes, des poissons ou des reptiles, ou de n’importe quelle autre espèce d’animaux; il est certain, dis-je, que vous refusez ce remède aux enfants, puisque vous prétendez qu’au moment où ils ont été engendrés, ils n’ont contracté aucune flétrissure originelle dont ils aient besoin d’être guéris par le sacrement de la régénération. Voilà pourquoi toi-même, afin d’échapper aux embarras d’une situation devenue impossible, tu as pris le parti tout à l’heure d’écarter le mot de remède et de le remplacer par celui de grâce : car vous pouvez bien dire que les enfants ont besoin de la grâce pour être adoptés comme héritiers du royaume de Dieu; mais vous ne pouvez pas dire que ces mêmes enfants ont besoin d’être guéris par le moyen des sacrements de Jésus-Christ, puisque vous osez leur promettre le salut éternel, alors même qu’ils n’au. raient pas été élevés à la dignité de chrétiens, Vous ne voulez pas que le Christ soit Jésus l’égard des enfants ; quoique, d’après le double témoignage de l’ange et de l’Evangile, le Christ soit appelé Jésus parce qu’il sauve son peuple, non pas des maladies et des plaies corporelles (dont il guérit également tous les hommes sans distinction, les, oiseaux et les reptiles de toute sorte), mais des péchés dont ce peuple est coupable[^1].

1. Matt. I, 21.

### 151.

Jul. Toutefois, cette grâce reçoit aussi le nom de remède parce que, sans blesser les lois de l’équité, elle rend les adultes bons, de méchants qu’ils étaient; mais à l’égard des enfants qui sont créés bons par Dieu, elle les rend meilleurs, en ce sens qu’elle les renouvelle et leur procure le bienfait de l’adoption.

Aug. Conséquemment, cette maxime enseignée par Jésus lui-même : a Ce ne sont point a ceux qui se portent bien, mais ceux qui sont a malades, qui ont besoin de médecin u; cette maxime, dis-je, en tant qu’elle se rapporte au remède que les chrétiens seuls reçoivent du Christ, cesse d’être vraie dès qu’on l’applique aux enfants, puisque, d’une part, vous enseignez que la condition des enfants est parfaitement saine et que, d’autre part, pour échapper à l’odieux qui s’attache à une pareille doctrine, vous ajoutez que ces enfants ont besoin du remède offert aux autres chrétiens. Mais comment le Christ peut-il renouveler des hommes encore tout nouveaux, des hommes qui viennent à peine de naître, si ceux-ci n’ont pas contracté la souillure du péché antique? Diras-tu qu’une chose qui n’a pas encore vieilli peut être renouvelée, lorsque tu lis dans l’Epître aux Hébreux ces paroles : «Quand il a appelé cette alliance une alliance nouvelle, il a montré que la première avait vieilli[^1]? » Dis-nous donc en quel sens les nouveau-nés peuvent être appelés vieux, puisque tu les déclares exempts de la souillure du péché antique. Et cependant, pour ne pas soulever contre toi l’indignation des chrétiens véritables, tu feins de croire que les enfants sont renouvelés par le Christ ! Enfin, être guéri et être renouvelé sont deux choses tout à fait différentes : pour guérir quelqu’un, il faut lui appliquer des remèdes; pour le renouveler, il faut le rétablir dans sa condition primitive. Il est donc manifeste que, d’après vos principes hérétiques, le remède offert par Jésus-Christ aux Chrétiens n’est en aucune manière nécessaire aux enfants.

1. Hébr. VIII, 13.

### 152.

Jul. Ainsi, il est incontestable que nous ne nions point l’utilité de la grâce de Jésus-Christ par rapport aux enfants : sur quel principe non réfuté s’appuie donc le partisan de la transmission du péché, pour nous accuser d’enseigner l’erreur, quand nous refusons de reconnaître qu’en regard de la nature d’Adam créée bonne, la nature de tous les autres hommes a été et est encore aujourd’hui créée mauvaise? Certes, je déclare que non-seulement nous n’admettons point cette doctrine, mais que nous la combattons avec toute l’énergie dont nous sommes capables. Laissons donc de côté ces fictions que dément la réalité, ces piéges maladroitement dressés et ces épouvantails ridicules à l’aide desquels tu prétendais persuader hypocritement que, suivant nous, la grâce de Jésus-Christ n’est point nécessaire aux petits enfants; et abordons résolument la question qui fait (objet véritable de ce débat. Discutons, en suivant l’ordre que j’ai promis de suivre (car j’ai défendu suffisamment notre propre doctrine), discutons les principes de Manès que tu feignais de repousser et vos propres maximes.

Aug. Tu n’as pas défendu votre doctrine; tu as fait voir au contraire que cette défense est impossible.

### 153.

Jul. Manès enseigne que l’homme a été créé par le prince des ténèbres, c’est-à-dire, par l’auteur du mal, et qu’il a été formé du mélange de deux natures, l’une bonne et l’autre mauvaise. Et toi-même qu’enseignes-tu? Que tous les hommes sont créés par un Dieu bon, mais qu’ils sont créés mauvais.

Aug. Il y a dans l’homme, au moment de sa naissance, deux choses : d’abord, là nature que tu reconnais être bonne, ce dont nous-mêmes nous rendons grâces au Dieu créateur; ensuite la souillure que tu ne nieras pas être un mal, après avoir confessé, par suite, il est vrai , de l’impuissance où tu étais de résister à nos arguments ; après avoir confessé, dis-je, que les enfants ont besoin des remèdes apportés par le Christ; tu ne saurais nier en effet que le Christ ait parlé de lui-même quand il a dit : « Le médecin n’est pas nécessaire à ceux qui se portent bien ».

### 154.

Jul. Ainsi , Manès et toi , vous résolvez de la même manière la question relative à la condition de la nature; votre désaccord naît seulement lorsqu’il s’agit de savoir quel est l’auteur de cette nature. Tu attribues au Dieu que tu reconnais être le créateur des enfants, le mal attribué par Manès au prince des ténèbres, que cet hérésiarque croyait être l’auteur de la nature humaine. Pour vous mettre complètement d’accord , vous n’aviez plus à surmonter aucun obstacle considérable. Toutefois , je montrerai bientôt que , si vos doctrines sont également dénuées de tout reflet de vérité , la logique est moins absente de celle de Manès que de la tienne. Or, nous-mêmes, qu’enseignons-nous? Une doctrine que sans aucun doute vous repoussez l’un et l’autre : nous enseignons que la nature n’a pas été créée mauvaise par le Dieu bon, et qu’il n’y a pas eu une autre nature formée ou façonnée par le prince des ténèbres; mais que Dieu, auteur unique de toutes choses, après avoir primitivement créé la nature humaine bonne, la crée encore telle aujourd’hui dans la personne de chaque enfant à qui il donne l’existence : nous confessons cependant que le secours de celui par qui elle a été créée, est non-seulement utile dans une multitude de circonstances, mais nécessaire même à cette nature. Quoique l’on ne puisse pas assimiler aux propriétés constitutives d’un être les dons surajoutés gratuitement à ces propriétés; et qu’il ne s’agisse pas ici d’établir une comparaison entre les unes et les autres. Ainsi, Manès et toi, vous affirmez également l’existence du mal naturel ; en d’autres termes, vous enseignez l’un et l’autre d’une manière également explicite, que la nature humaine est mauvaise ; mais cet hérésiarque montre ici plus de bonne foi, et toi plus de fourberie. En effet, Manès déclare que tous les hommes, sans exception sont flétris par ce mal originel que vous considérez tous deux comme ayant été communiqué à la nature humaine par le démon : toi, au contraire, afin de faire croire à une différence qui n’existe pas entre ta doctrine et celle de Manès, tu t’efforces de soustraire deux créatures humaines seulement à cette flétrissure; toutefois tu ne déclares pas ces deux créatures exemptes de péché, mais (grâce à la pénétration plus profonde de ton esprit) tu enseignes que, dans ce premier homme et cette première femme , le péché n’était pas naturel, quoique tu prétendes en même temps que le péché est devenu naturel par suite d’un fait dont ils furent les auteurs volontaires. Ainsi, afin que du moins cette fourberie ne restât pas impunie, l’habileté avec laquelle tu avais déguisé la doctrine de ton maître a trouvé son châtiment dans la sottise de cette maxime que tu as été amené à professer. Car, considérer comme naturel un péché que l’on reconnaît avoir été commis par un acte de la volonté, c’est faire preuve, non pas d’ignorance, mais de folie. Toutefois, nous reviendrons plus tard sur ce sujet ; pour le moment poursuivons la discussion de la question qui nous occupe. Manès donc affirme l’existence du mal naturel , et tu admets cette maxime : il enseigne que l’homme est coupable de péché en naissant, et tu crois à la vérité de ces paroles : il enseigne que la nature humaine est mauvaise, et ton témoignage à cet égard vient s’ajouter au sien : il enseigne que cette nature est mauvaise dans tous les hommes absolument, et ici tu contredis son enseignement; tu demandes qu’on fasse une exception en faveur de ce premier couple humain, quoique, bien loin de les déclarer exempts de toute faute , tu affirmes au contraire qu’ils sont les auteurs véritables du mal naturel. Quand même il nous serait possible, à nous, de te faire cette concession, ton maître serait inexorable; peut-être même s’armerait-il d’une férule pour corriger la stupide indocilité de ton esprit ; et finalement tu te verrais obligé ou de te rendre à l’autorité de sa parole, ou d’abandonner complètement son école, Comme conclusion générale des maximes que nous venons de rapporter, Manès ajoute que l’auteur d’une nature mauvaise ne saurait être bon ; et que par là même l’homme reconnu mauvais par lui et par toi, est l’oeuvre du prince des ténèbres, c’est-à-dire du démon.

Aug. La foi catholique enseigne, et contre vous et contre Manès, que la nature humaine créée bonne par un Dieu bon, a été flétrie par un péché énorme de désobéissance; que, par suite de ce péché, la postérité même du premier homme et de la première femme est justement condamnée à souffrir et à mourir; mais que cependant cette postérité est bonne en tant qu’elle est l’oeuvre du Dieu bon. Vous qui niez ces principes, considérez un instant, je-vous prie, quelle devait être la condition de l’humanité dans le paradis. Nous supposerons, si vous le voulez, que, dans cet heureux séjour, des hommes et des femmes chastes devaient lutter contre les passions déréglées ale la chair; que la formation des enfants dans le sein de leurs mères devait assujettir celles-ci à des nausées, à des ennuis, à des langueurs accablantes; que les mères devaient, ou bien enfanter avant le temps, ou bien enfanter dans les cris et les gémissements; que tous les enfants devaient pleurer, que leur premier sourire devait être tardif, et leur première parole, ou plutôt leur premier balbutiement, plus tardif encore; qu’ils devaient ensuite être conduits à l’école pour y apprendre les lettres ; que les fouets de cuir, les férules et les verges devaient leur faire verser beaucoup de larmes, et qu’ils devaient subir des châtiments plus ou moins sévères, suivant la légèreté plus ou moins grande de leur esprit; que, de plus, ils devaient être assujettis à des maladies sans nombre; que ceux-ci devaient être agités par les démons, ceux-là être meurtris par la dent des bêtes féroces, et souffrir ensuite horriblement ou mourir; que ceux mêmes qui jouissent d’une santé constante, ne devaient pas moins être pour leurs parents un objet d’alarmes continuelles et de soucis pénibles, l’avenir et les accidents qu’il nous réserve étant toujours incertains; nous supposerons enfin que, dans ce séjour, des veuves et des orphelins devaient arroser la terre de leurs larmes, et que la perte d’êtres chéris devait faire naître dans le coeur des survivants des regrets amers comme la mort même. Il serait trop long d’énumérer ici tous les maux dont la vie humaine est aujourd’hui remplie : et cependant ces maux ne sont point des péchés. Si donc vous prétendez qu’ils devaient exister dans le paradis, lors même que les hommes n’auraient mérité d’y être assujettis par aucun péché précédent; cherchez, pour prêcher cette doctrine, non pas un auditoire de fidèles assurément, mais un auditoire de rieurs de profession. Certes, si l’on voyait représenté sur la toile un paradis de ce genre, personne ne dirait que c’est là le tableau du paradis, quand même on y lirait cette inscription ; on ne dirait pas non plus que le peintre s’est trompé, ruais son oeuvre serait considérée par tout le monde comme une plaisanterie. Personne cependant, parmi ceux qui vous connaissent, ne s’étonnerait de voir votre nom ajouté à cette inscription, et de lire : Paradis des Pélagiens. lais si vous rougissez de ces conséquences de votre doctrine (et pour que vous pussiez ne pas en rougir, il faudrait que le sentiment de la pudeur fût complètement éteint en vous), réformiez enfin, je vous prie, votre doctrine perverse, et croyez que la nature humaine a été flétrie et assujettie à tous ces maux par ce péché énorme; croyez que ces maux n’ont pu en aucune manière exister dans le paradis, et que telle fut la cause pour laquelle Dieu fit sortir de cet heureux séjour ceux dont la postérité même devait mériter de partager le sort malheureux, parce que la souillure du péché et la nécessité de subir le châtiment de ce péché seraient transmises à tous les hommes au moment où ils recevraient l’existence. Cette doctrine catholique défend la justice divine, car dans cette hypothèse on ne peut plus dire que Dieu a voulu faire de la vie des hommes un châtiment continuel, sans que ceux-ci aient mérité en aucune manière un pareil châtiment; elle confond en même temps et vous et les Manichéens : vous qui supposez l’homme assujetti dans le paradis à tant de maux et à de si croyables douleurs ; les Manichéens qui affirment que cette condition déplorable est la condition de la nature de leur Dieu, (c’est-à-dire, et sans qu’on puisse interpréter autrement ces paroles, la condition de leur Dieu lui-même). J’aurais donc tort de me laisser émouvoir, quand tu déclares que je rencontrerai dans la personne de Manès, non-seulement un contradicteur, mais un maître armé d’une férule, pour corriger la stupide indocilité de mon esprit : toi-même, je te prie, ouvre ton âme aux émotions de la crainte en songeant que, d’après les principes odieux et tout à fait abominables de votre erreur monstrueuse, tu aurais été instruit par des maîtres armés de férules, alors même que tu serais né dans le séjour du paradis. Si, comme c’est votre devoir, vous pressentez l’horreur que nous éprouvons nous-mêmes pour cette doctrine d’une absurdité révoltante; pourquoi, dites-moi, les enfants sont-ils livrés à ces tortures sans nombre (lesquelles assurément ne,sauraient être imputées à cette nature mauvaise qui n’existe que dans les rêveries insensées des Manichéens) ? pourquoi, sinon parce que la nature humaine a été dégradée, flétrie et vouée aux plus justes châtiments par suite de ce Méché dont il nous est impossible même de comprendre l’énormité ; et qu’ainsi, non-seulement notre chair corruptible se trouve assujettie dès le jour de sa naissance à ces accidents si nombreux et si douloureux, mais il faut que la férule et d’autres instruments de correction viennent ensuite stimuler la paresse et la pesanteur native de notre esprit; il faut enfin que notre vie soit jusqu’au dernier moment une suite non interrompue de jours mauvais, et que les saints eux-mêmes dont la divine miséricorde a déjà révoqué l’arrêt de mort éternelle, et qui ont reçu le gage d’une vie éternellement bienheureuse; il faut, dis-je, que les saints s’exercent encore à faire un bon usage des souffrances de la vie présente, avec l’espoir d’obtenir un jour la récompense promise à leur patience, mais sans pouvoir mériter d’être délivrés de ces souffrances, alors même que la rémission de leurs péchés leur a été accordée?

### 155.

Jul. Tu t’élèves de toutes tes forces contre ces dernières paroles; tu étais monté dans un même navire avec Manès, le même souffle avait dirigé votre course, mais une fois le détroit franchi , tu as cru devoir chercher pour y aborder un rivage tout différent. Peut-être cependant que le désir d’être utile à ton prochain sera une justification de tes retardements excessifs. Voyons donc vers quel port tu diriges ta course. « Je soutiens », dis-tu, « que Dieu est un Dieu bon, mais qu’il crée cependant des hommes mauvais ». O rocher mille fois plus périlleux que les écueils auxquels tu voulais échapper ! comment as-tu osé déverser sur celui que tu venais de proclamer Dieu toute la sentine du manichéisme?

Aug. Est-ce que tu nies que, même dans les hommes mauvais, la nature et de l’âme et du corps soit bonne? Dieu est le créateur de cette nature bonne; Manès, au contraire, prétend que cette nature est mauvaise, et il assigne un auteur mauvais à ce bien qu’il appelle un mal. L’âme elle-même n’est pas épargnée par cet hérétique; non-seulement il prétend qu’il existe en lui une certaine âme de chair, mais il ajoute que cette âme de chair est une nature mauvaise existant de toute éternité comme le Dieu bon, en sorte qu’il est absolument impossible qu’elle soit jamais bonne; l’autre âme bonne, qui existe aussi dans l’homme, n’a pas été, suivant lui, créée par Dieu; elle ne diffère pas de la substance et de la nature divine, et elle se trouve enchaînée fatalement à la condition malheureuse de la chair, non pas en punition de quelque faute dont elle se soit rendue coupable, mais en vertu d’une loi à laquelle elle ne saurait se soustraire. Il déclare enfin que, dans son ensemble, cet être, composé d’éléments si divers et qui s’appelle l’homme, doit être considéré comme mauvais et comme l’oeuvre du principe mauvais. Vois-tu combien la doctrine de Manès est différente de la mienne, et combien ses maximes sont insensées et tout à fait abominables? Mais toi, qui ,penses que les enfants ne sauraient naître mauvais parce qu’ils sont créés par un Dieu bon, soutiens, si tu le peux, que les enfants ne sauraient non plus naître avec des infirmités corporelles, parce que leurs corps sont créés par un Dieu qui est parfaitement sain ; soutiens enfin que, non-seulement les hommes ne sauraient naître mauvais parce qu’ils sont créés par un Dieu bon, mais qu’ils ne sauraient, pour la même raison, être privés en naissant, soit de l’usage, soit de la faculté de la raison, puisqu’ils sont créés par un Dieu sage. Car la sottise n’est-elle pas un mal, puisque l’Écriture dit que l’on doit verser incomparablement plus de larmes sur un insensé que sur un mort[^1] ? Donc, si vous ne pouvez pas, non plus que nous, être accusés d’enseigner que Dieu est l’auteur de la sottise, quand vous reconnaissez que certains hommes créés par Dieu naissent privés de la faculté de raisonner, on ne doit pas davantage nous accuser d’enseigner que Dieu est l’auteur du mal, parce que, nous affirmons, comme la vérité nous autorise à le faire, que les hommes naissent mauvais et souillés par le péché originel, après avoir été créés cependant par ce même Dieu, seul et unique créateur de l’humanité.

1. Eccli. XXII, 10.

### 156.

Jul. Il est donc tout à fait manifesté qu’il y a dans la doctrine de Manès un enchaînement plus logique ; si certains êtres se trouvaient créés avec une nature mauvaise, il s’ensuivrait que celui par qui ils ont été créés est mauvais comme eux.

Aug. Quel autre qu’un hérétique pélagien peut raisonner ainsi.? Donc, puisque, suivant toi, l’homme est assujetti à la mort dès le moment de sa naissance, non pas comme à un châtiment, mais en vertu de sa condition naturelle, il s’ensuit que le Créateur par les mains de qui il a été formé est mortel comme lui. Et afin de faire du moins rougir ta sottise par un exemple tiré d’autres sots, parce que la nature humaine est privée de l’usage de la raison au moment de sa naissance, il s’ensuit que le Créateur par les mains de qui elle a été formée, est privé, lui aussi, de l’usage de la raison.

### 157.

Jul. Mais c’est une vérité évidente comme la lumière, qu’on ne saurait qualifier de mauvaise, en d’autres termes, de coupable, la condition où un être,se trouve engagé par le fait seul de sa naissance et en vertu de la nature qui lui a été donnée; car le péché n’est pas autre chose qu’un acte par lequel la volonté s’écarte librement du sentier de la justice.

Aug. Mais le péché originel a été, lui aussi, primitivement un acte par lequel la volonté s’est rendue coupable librement; et ainsi il n’y a aucun péché qui ne soit l’oeuvre de la volonté.

### 158.

Jul. Ces raisons prouvent manifestement que tous les êtres sont innocents par nature, et qu’ils ne sauraient être considérés comme coupables d’aucune faute, tant qu’ils persévèrent dans leur état primitif.

Aug. Mais la nature humaine n’a point persévéré dans son état primitif; voilà pourquoi nous avons le droit de la considérer comme coupable, et d’affirmer que le premier homme a transmis comme un héritage fatal sa faute à ses enfants ; cependant cette même nature est bonne en tant qu’elle est créée par Dieu dans la personne de ceux-ci.

### 159.

Jul. Il ne saurait donc exister aucun mal naturel ; d’où il suit qu’aucune créature ne saurait non plus être coupable naturellement, de même qu’elle ne saurait avoir été créée par un être mauvais. Le mal, en effet, ne doit pas être considéré comme un être possédant une nature propre et distincte ; mais de même que toute créature est bonne en tant qu’elle a reçu une nature de ce genre, de même aussi Dieu, qui est l’auteur de ces natures bonnes, et qui ne saurait être souillé parles fautes dont se rendent coupables les êtres sortis de ses mains, Dieu doit nécessairement être considéré comme absolument bon. Ainsi, tous les arguments que Manès avait cherché à faire valoir, tombent devant cet argument unique des catholiques.

Aug. Tu dis vrai ici; oui, certes, « toute créature est bonne en tant qu’elle a reçu une nature particulière et distincte » ; aussi nous proclamons la vérité, non-seulement de cette maxime, mais encore de celle qui suit : « Dieu, qui est l’auteur de ces natures bonnes, et qui ne saurait être souillé par les fautes dont se rendent coupables les êtres sortis de ses mains, doit nécessairement être considéré comme absolument bon ». Ces dernières paroles, en effet, sont une conséquence rigoureuse de la vérité de celles-ci : « Toute a créature est bonne en tant qu’elle a reçu une nature particulière et distincte ». D’où il suit que l’homme est bon, lui aussi, en tant qu’il a reçu une nature de ce genre; mais en tant que la souillure originelle lui a été transmise avec le sang dont il a été formé, il cesse d’être bon, et voilà pourquoi il a besoin d’être régénéré.

### 160.

Jul. Et cependant, même après que cet hérétique a été frappé mortellement par la foudre d’une vérité aussi manifeste , il semble respirer encore, si on le compare à toi. En effet, tout l’édifice de la doctrine manichéenne tombe en même temps par le fait seul que le fondement sur lequel il s’appuie se trouve ébranlé : ton système doctrinal au contraire périclite de trois côtés à la fois, tandis que celui de Manès périclitait d’un côté seulement. Juge par là même si une partie quelconque de ton édifice peut encore rester debout. Manès croyant qu’il existe un péché naturel, tandis qu’en réalité le péché est toujours l’oeuvre de la volonté, a posé ce principe comme un fondement ruineux. Mais il est resté d’accord avec lui-même dans ce qu’il a ajouté ensuite : Puisqu’il existe un péché naturel, dit-il, il existe aussi une nature mauvaise ; or, l’auteur d’une chose mauvaise ne saurait être bon : d’où il suit que la création du genre humain tout entier doit être attribuée au prince des ténèbres. Assurément, tout cet édifice doctrinal aurait pu subsister, si le principe qui lui sert de fondement ne s’était trouvé en contradiction avec cette autre maxime incontestablement vraie : Le péché étant l’oeuvre d’une volonté libre, ne saurait être considéré comme l’oeuvre de la nature, et rien de ce qui est l’oeuvre de la nature ne saurait être péché.

Aug. On peut aussi établir contre toi un syllogisme d’une logique non moins rigoureuse : Puisque tu n’es pas assez dépourvu de sens et de raison pour nier que des hommes naissent dépourvus de l’un et de l’autre, laisse-moi te dire quel puissant secours la doctrine extravagante de Manès a trouvé dans tes sottes maximes. Voici de quelle manière cet hérétique raisonne, en s’autorisant de ton exemple : Puisqu’il existe une sottise naturelle, dit-il, il s’ensuit que cette même nature est dépourvue de sens et de raison ; tu avais dit, toi : « Puisqu’il existe un péché naturel, il s’ensuit que la nature est mauvaise » ; il ajoute ensuite : Or, l’auteur d’une chose privée de sens et de raison ne saurait être sage ; de même que tu avais ajouté : « Or, l’auteur d’un être mauvais ne saurait être bon » ; il conclut enfin en ces termes : Et par là même on doit attribuer au prince des ténèbres la création du genre humain ainsi dépourvu de sens et de raison; cette conclusion est la reproduction presque textuelle de la tienne : « Et par là même on doit attribuer au prince des ténèbres la création du genre humain tout entier ». Manès donc t’a confondu par tes propres paroles; il s’est servi, pour te frapper, de tes propres armes. Que feras-tu ? Les paroles que tu ajoutes ensuite, ne sauraient être pour toi d’aucune utilité contre un tel adversaire ; ou plutôt elles seront pour celui-ci comme un glaive à l’aide duquel il te portera un coup décisif et mortel : « Assurément », dis-tu, « tout cet édifice doctrinal aurait pu subsister, si le principe qui lui sert de fondement ne s’était trouvé en contradiction avec cette autre maxime incontestablement vraie : Le péché étant, l’œuvre d’une volonté libre, ne saurait être, considéré comme l’oeuvre de la nature, et rien de ce qui est l’oeuvre de la nature, ne saurait être péché » . En quoi ces paroles peuvent-elles être utiles aux ,intérêts de la cause que tu défends; et ne sont-elles pas. plutôt une réfutation péremptoire et sans réplique de ta propre doctrine ? Peux-tu dire, en effet, qu’il ne saurait exister une sottise naturelle? Donc, le principe de l’existence de cette sottise naturelle, posé par Manès comme basé d’un raisonnement semblable au tien ; ce principe même te condamne, toi qui penses que cet hérétique s’est trouvé constamment d’accord avec lui-même et qu’il est arrivé, par une suite de déductions rigoureusement logiques, à cette conclusion suprême : On doit attribuer au prince des ténèbres la création d’hommes semblables. Nous au contraire, nous détruisons ce principe posé par Manès comme base de son raisonnement noria enseignons, il est vrai, que la sottise est naturelle à l’homme, mais en ce sens seulement que l’homme naît dépourvu d’intelligence et de raison, par suite de la souillure qu’il a contractée, et qui lui a fait mériter de naître ainsi ; non pas en ce sens que la condition primitive de la nature humaine a été un état de dépravation, suivant l’affirmation insensée de Manès. Par là même, quand celui-ci ajoute comme conséquence de ce principe, que la nature humaine est dépourvue d’intelligence et de raison ; nous reconnaissons la vérité de cette maxime , en ce sens que l’homme naît dépourvu de l’une et de l’autre par suite de la dégradation qu’il a subie au, moment où il a été engendré, mais non pas en ce secs que l’homme a été destiné à naître en cet état dès le jour où il fut formé par les mains d’un créateur bon. Car l’état d’incapacité intellectuelle où nous sommes en naissant est un effet de la dégradation de notre nature; notre création comme hommes, au contraire, à été l’oeuvre de Dieu seul. Manès ajoute ensuite que l’auteur d’une chose dépourvue de sens et de raison ne saurait être sage, et par ce mot de chose, il veut faire entendre l’homme lui-même; or, nous nions la légitimité de cette conséquence. Nous enseignons que Dieu est le créateur des hommes qui naissent dépourvus de sens et de raison, mais nous ne disons pas pour cela que Dieu soit l’auteur de la sottise même. Celle-ci ne doit pas être confondue avec la nature et la substance de l’homme dont Dieu seul est le créateur ; elle est seulement un vice dont cette nature s’est trouvée atteinte par la permission de Dieu ; et nous ne doutons nullement que cette permission de Dieu n’ait été conforme à la plus rigoureuse justice. De cette manière, nous détruisons à la fois la doctrine des Manichéens qui sont eux-mêmes les auteurs pervers de leur propre défaite, et la doctrine des Pélagiens, fauteurs insensés du manichéisme.

### 161.

Jul. Ainsi la première définition une fois détruite, tout l’édifice doctrinal de Manès s’est écroulé de lui-même. Que peux-tu donc espérer de ton propre édifice qui est ébranlé de trois côtés à la fois, tandis que celui de Manès était ébranlé d’un côté seulement? Car tu enseignes : premièrement, qu’il existe un péché naturel; secondement, que le mal, c’est-à-dire le péché, est créé par un Dieu bon, de qui il reçoit aussi sa forme et ses développements; troisièmement, enfin, que le sang participe aux souillures de la volonté. Or, chacune de ces trois propositions eu particulier, est incapable de se soutenir par ses propres forées ; elles chancellent sur leur fondement, ou plutôt, pareilles à des cordes qu’on essayerait de faire avec du sable, elles se brisent avant qu’il y ait une cohésion quelconque entre leurs parties. La première, c’est-à-dire celle qui a pour objet l’existence d’un péché naturel, a été déjà renversée par un argument direct, quand nous avons réfuté la doctrine de Manès. Les deux autres, quoiqu’elles vous soient propres, se sont trouvées aussi enveloppées dans cette ruine, parce qu’elles étaient liées intimement et comme attachées à celle-là. Si Manès a invoqué en vain le nom de la nature mauvaise et celui du prince des ténèbres pour prouver que les hommes naissent coupables; à combien plus forte raison devez-vous croire que vos propres efforts seront impuissants, vous qui, pour démontrer cette culpabilité des enfants, avez imaginé en outre de recourir à une accusation insensée dirigée contre Dieu même ? Donc, puisque le péché ne saurait faire partie intégrante de la nature, et que l’édifice doctrinal de Manès s’est écroulé précisément parce qu’il était appuyé sur ce fondement ruineux, il s’ensuit aussi qu’aucun péché ne saurait être considéré comme péché naturel. Car ce qui est essentiellement l’œuvre de la volonté ne saurait devenir une propriété de la substance : quoique tu penses qu’il en a été ainsi. il est bien plus incontestable encore que le Dieu bon ne crée jamais des hommes mauvais. D’où il suit manifestement que les petits enfants, dont Dieu est le créateur, ne peuvent être souillés d’aucun péché.

Aug. Il est incontestable que le Dieu bon ne crée point des hommes mauvais, comme il est incontestable que le Dieu sage ne crée point des hommes dépourvus de sens et de raison. Si tu dis : Mais le Dieu sage crée des hommes dépourvus de sens et de raison, on te répondra : Pourquoi donc le Dieu bon ne pourrait-il pas aussi créer des hommes mauvais? Ainsi, lorsque tu chercheras sérieusement à savoir comment des hommes créés par Dieu peuvent naître dépourvus de sens et de raison, tes efforts auront peut-être pour résultat de te faire découvrir la souillure de notre origine, à toi qui ne veux pas reconnaître l’existence du péché originel. Ou bien consens-tu à dire que, dans cet heureux séjour du paradis, lors même qu’aucun péché. n’y eût été commis précédemment, certains hommes auraient pu maître privés de la faculté même de raisonner et incapables d’être instruits, ni avec le secours de la férule, ni même avec le secours du bâton? Si tu crains de tenir ce langage dont l’absurdité dépasserait les limites de la sottise la plus grossière : dis-nous donc comment une image de Dieu a pu mériter de naître avec un esprit tellement obtus que ni l’âge, ni le temps, ni l’étude et le travail le plus opiniâtre, ni l’industrie des maîtres, quelque habiles qu’ils soient, ni les châtiments et les coups ne pourront jamais lui faire acquérir, je ne dis pas la sagesse, mais aucune sorte de connaissances utiles; explique-nous ce mystère, toi qui ne veux pas croire que le Dieu juste a chassé du paradis, c’est-à-dire du séjour de la félicité, la nature humaine flétrie et condamnée, de peur précisément que ni la mort temporelle, ni la mort éternelle ne vinssent frapper dans ce lieu, soit le corps de l’homme, soit l’homme tout entier, et que l’on ne vît dans ce séjour du bonheur ces maux si multipliés et si effroyables , auxquels nous voyons aujourd’hui tous les hommes assujettis dans leurs âmes et dans leurs corps; ces maux, dis-je, qui devaient naître fatalement d’une racine dépravée et punie et d’une masse devenue une masse de perdition; et afin que ces maux fussent infligés à l’homme, seulement sur cette terre qui a été destinée à être témoin de la condition malheureuse à laquelle les mortels ont été justement assujettis ; sur cette terre où la souillure du péché nous atteint dès avant notre naissance, et où ceux mêmes qui ont été régénérés ne sont pas pour cela délivrés de la souffrance qui les poursuit, au contraire, jusqu’au moment de leur mort corporelle.

### 162.

Jul. Cette conclusion est tout à fait rigoureuse, et la même argumentation avait été déjà suffisamment développée dans mon premier ouvrage. Toutefois, puisque tu as voulu pousser la fourberie jusqu’à prétendre établir une distinction entre ta doctrine et celle de Manès ; je me trouve dans la nécessité de poursuivre encore cette démonstration et de faire voir clairement que j’ai répondu, non-seulement aux arguments que tuas fait valoir jusqu’ci, mais à ceux mêmes que tu pourrais essayer de faire valoir à l’avenir. Nous enseignons donc que l’enfant, au moment où il sort des mains de Dieu, est absolument bon, et que sa nature n’a besoin d’être réformée par personne. Car, déclarer qu’une chose que l’on reconnaît avoir été faite par Dieu, aurait dû être faite d’une manière différente , c’est infliger un blâme manifeste à celui que l’on reconnaît être l’auteur de cette créature quia besoin d’être réformée,

Aug. Tais-toi, je te prie : tu ne sais ce que tu dis. Il y a bien des hommes chez qui les organes de la parole étaient défectueux au moment.de leur naissance, et que cependant les secours de la médecine ont fait parler ensuite. Nous avons connu ici même un certain Acace qui était issu d’une famille très-honorée dans ce pays; il disait qu’il avait été privé de la vue au moment de sa naissance; et que l’adhérence des paupières ne permettant pas au médecin de voir si les yeux étaient sains derrière cette barrière, celui-ci avait voulu employer le fer pour se rendre compte de l’état de cet organe; mais que sa pieuse mère avait refusé de consentir à cette opération et qu’elle avait obtenu le résultat désiré par l’application d’un cataplasme fait avec les espèces Eucharistiques ; l’enfant était âgé alors de cinq ans environ, et plus tard il racontait qu’il en avait un souvenir assez précis. Je ne parle pas de cet aveugle-né de l’Evangile, à qui celui-là même par qui il avait été formé rendit l’usage d’un organe qu’il lui avait refusé d’abord afin précisément de faire éclater en lui les merveilles de sa puissance. Car l’écrivain sacré n’omet pas de rapporter la cause pour laquelle cet homme était né aveugle; et il attribue ce fait au dessein que Dieu avait, non pas de punir cet enfant pour un péché commis par lui ou par ses parents, mais de manifester en lui la grandeur de sa puissance. Interroge les médecins, et ils te diront combien sont nombreux ceux à qui ils apportent les secours qui sont en leur pouvoir, afin d’empêcher que les infirmités corporelles avec lesquelles ces hommes étaient nés, ne persévèrent durant toute la vie, ou même ne hâtent la mort de ceux-ci. Car, de même qu’il y a chez les uns adhérence des lèvres au moment de leur naissance, il y a chez certains autres des adhérences d’un autre genre qui sont toujours pour les enfants une cause de mort presqu’immédiate, si on les laisse subsister. Et cependant, quand on apporte à ces hommes les secours de l’art médical, il ne s’ensuit pas qu’on accuse l’œuvre de Dieu par le fait même qu’on la corrige. Quel adorateur sincère du vrai Dieu ignore que ces hommes devaient naitre dans l’état où ils sont nés en réalité? Mais ces infirmités elles-mêmes font partie de cet ensemble de calamités qui affligent le genre humain durant les jours mauvais que nous passons ici-bas et qui, par un juste jugement de Dieu, sont remplis de douleurs et de souffrances, de craintes et d’épreuves de tout genre : Dieu nous garde de croire que tous ces maux auraient existé dans cet heureux séjour du paradis ! le péché seul en a donc été la cause réelle et véritable. Que dis-je? l’intelligence même de l’homme, si on la laisse dans son état primitif, si le maître et le disciple ne se livrent pas à des travaux pénibles pour la développer en l’exerçant aux subtilités de la science, ne voit-on pas ce qu’elle sera dans la suite ? Mais vous-mêmes, remplissez votre paradis d’hommes nés avec des infirmités corporelles et spirituelles; en fermant ainsi les yeux avec une obstination déplorable et en exerçant vos lèvres au langage de l’impudence,vous pourrez nier avec plus d’assurance l’existence du péché originel.

### 163.

Jul. C’est pourquoi, sans exalter outre mesure et sans exagérer en aucune manière le mérite de la nature humaine considérée en général, ou même dans la personne de chaque enfant en particulier, nous enseignons que tous les âges sans exception ont un besoin plus ou moins impérieux de recevoir toujours de nouveaux bienfaits de Dieu; de telle sorte cependant qu’on ne doive attribuer à personne aucune vertu, ni aucun péché indépendant de la volonté propre de chacun.

Aug. On n’attribue à personne des vertus indépendantes de la volonté propre de chacun; mais c’est le Seigneur qui prépare la volonté[^1], comme il prépara celle du roi de Perse, quand il voulut exaucer la prière d’Esther[[244]](#footnote-804).

1. Prov. VIII, suiv. les Sept.
2. Esth. XV.

### 164.

Jul. Cependant la divine bonté se montre plus particulièrement libérale à l’égard des enfants ; car elle les rend saints avant même qu’ils soient capables de savoir ce que c’est que la sainteté, et en cela elle fait acte de pure miséricorde; elle les préserve de tout péché avant même qu’ils sachent ce que c’est que le péché, et en cela elle se conforme aux lois de l’équité.

Aug. Si Dieu préserve les enfants de toute espèce de péché, pourquoi tous les enfants ne reçoivent-ils pas le bienfait de la sanctification? et pourquoi fait-on des insufflations sur tous ceux que l’on dispose à recevoir ce bienfait?

### 165.

Jul. Mais je parle de ces vertus que nous acquérons lorsque notre raison est parvenue à son entier développement: et puisque, comme en beaucoup d’autres endroits, nous avons été obligés d’insister longuement sur ce que nous venons de dire, je prie le lecteur de prêter toute son attention à ce que nous allons ajouter. Il verra qu’il n’y a absolument aucune différence entre les Manichéens et les partisans de la transmission du péché, et que les prétendus arguments qui nous sont opposés par ceux-ci se trouvent développés en des termes presque identiques dans les livres de ceux-là. J’ai déjà démontré cette conformité de doctrine dans le livre quatrième de mon premier ouvrage.

Aug. Et je t’ai répondu dans mon livre sixième.

### 166.

Jul. Mais après la publication de ces livres et par un effet de tes prières, ô bienheureux père Flore, on trouva à Constantinople une lettre de Manès qui fut envoyée dans ce pays : je dois donc citer quelques passages de cette lettre, afin que tout le monde sache à quelle source ont été puisés ces arguments en faveur de la transmission du péché.

Aug. Comment peux-tu dire qu’une lettre a été trouvée et envoyée par l’effet de la prière de quelqu’un, si Dieu ne produit pas le vouloir dans le coeur des hommes? Assurément, l’homme par qui elle fut trouvée, cherchait volontairement soit cette lettre même, soit quelque autre objet dans l’endroit où il put la trouver ; ou bien, dans une réunion d’hommes qui discouraient volontairement sur des questions de ce genre, quelqu’un déclara volontairement être possesseur d’une lettre qu’il pourrait montrer et remettre entre les mains de celui qui voudrait en prendre connaissance ; et cette lettre se trouva ensuite envoyée dans ce pays par la volonté de celui à qui elle fut ainsi remise; enfin, de quelque manière que le fait ait eu lieu, il est absolument incontestable que la découverte et l’envoi de cette lettre sont dus à des actes volontaires de la part d’un homme ou de plusieurs hommes ; et cependant tu déclares que l’une et l’autre sont l’effet des prières d’un homme. Pourquoi donc ne confesses-tu pas que, sans formuler aucun ordre extérieurement, Dieu, par une impulsion secrète, prépare et détermine la volonté humaine à accomplir infailliblement ce que lui-même a voulu ; toi qui, su lieu de défendre la vraie notion du libre arbitre, élèves celui-ci uniquement afin de lui faire faire une chute plus profonde ?

### 167.

Jul. D’autre part, j’ai déjà dans ce premier opuscule plaidé la cause de la concupiscence ou passion de la chair, que l’on appelle aussi la passion du plaisir, et qui a sa raison d’être dans la nécessité de perpétuer la race humaine ; j’ai démontré que cette concupiscence n’est pas autre chose qu’une de ces propriétés dont le Créateur a doué également le corps des êtres raisonnables et celui des êtres dépourvus de raison ; et que Dieu lui-même est l’auteur des impressions voluptueuses que nous éprouvons dans notre chair : mais puisque Augustin s’élève avec violence contre cette passion ; puisqu’il déclare qu’elle est mauvaise, en d’autres termes, qu’elle est un péché naturel et la source de tous les autres péchés ; puisqu’il s’appuie surtout pour établir sa doctrine sur le sentiment de honte qui s’attache à cette passion et qu’il se raille de moi sous prétexte que je rougis de la nommer par son nom propre…..

Aug. Je dis que la concupiscence de la chair, par laquelle celle-ci convoite contre l’esprit, et qui reçoit aussi le nom de passion de la volupté, est mauvaise ; qu’elle doit présentement être réprimée dans cette chair et être affaiblie par de bonnes habitudes; que dans la vie éternelle au contraire notre chair doit être délivrée complètement de cette passion déréglée, et non pas séparée de notre âme, comme si une substance mauvaise avait été ajoutée ou unie à notre être, conformément à la doctrine insensée des Manichéens mais, quelles que soient tes pensées au sujet de cette passion, je ne croirais pas, si je n’en trouvais la preuve dans ces livres que tu as remplis d’un verbiage également futile et insensé, je ne croirais pas que tu puisses placer dans le paradis cette concupiscence telle qu’elle existe aujourd’hui, c’est-à-dire, sollicitant à des actions criminelles les personnes chastes qui vivent soit dans l’état du mariage, soit dans la continence, et pervertissant le coeur de ceux qui ne lui résistent point par un acte de volonté plus puissante.

### 168.

Jul. Il est de mon devoir, à moi qui ai défendu cette concupiscence dans mes premiers écrits, et qui l’ai dégagée des fausses notions que Manès en avait données ; il est de mon devoir, dis-je, de la venger ici encore en montrant ce que l’on doit penser de ses adversaires, lesquels cependant reconnaissent qu’ils lui obéissent malgré eux.

Aug. Vous pouvez sans blesser la logique obéir à une passion dont vous faites l’éloge nous, au contraire, avec le secours du Seigneur, nous luttons contre cette même passion et nous triomphons de ses efforts, parce que nous la déclarons infâme.

### 169.

Jul. Voici donc ce que je me souviens d’avoir lu dans tes livres, ô vieillard d’Hippone : « La passion charnelle naquit après le péché du premier homme et de la première femme, lesquels furent contraints de rougir d’eux-mêmes et de se couvrir[^1] ».

Aug. Voici également ce que je me souviens d’avoir appris eu lisant tes livres, ô jeune Julien: manifestement tu ne trouves rien à répondre à mes livres, et voilà pourquoi tu cherches à nous poursuivre par des discours aussi calomnieux qu’ils sont futils et interminables.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 38.

### 170.

Jul. Et encore : « Celui qui accomplit licitement l’oeuvre de cette passion honteuse, fait un bon usage d’une chose mauvaise : celui au contraire qui accomplit cette oeuvre d’une manière illicite, fait un usage mauvais d’une chose mauvaise. Car la qualification de mauvaise convient mieux que celle de bonne à une chose qui fait rougir à la fois les bons et les méchants; et nous croyons volontiers à ces paroles de l’Apôtre : « Il n’y a rien de bon dans ma chair[^1] ». Et ailleurs : « Ce n’est point la convoitise des époux qui constitue la bonté du mariage : cette convoitise est une infamie dans ceux qui y cèdent d’une manière illicite; c’est une nécessité à laquelle ne sauraient se soustraire ceux qui doivent engendrer; c’est a un foyer où viennent s’allumer les pensées et les désirs immondes; c’est un sujet de honte pour les époux[[245]](#footnote-812) ». Et ces autres paroles : « Ce qui constitue la bonté du mariage, c’est la procréation résultant de l’accomplissement du devoir conjugal; mais a l’union charnelle qui précède cette procréation, appartient à la concupiscence mauvaise qui, fuit constamment le regard des hommes et qui, rougissant d’elle-même, cherche toujours la solitude[^3]». Or, ta mémoire plutôt que ton intelligence personnelle t’ont suggérées maximes et les autres du même genre sur lesquelles tu prétends ordinairement appuyer ta doctrine. Ainsi Manès a peiné beaucoup pour édifier un système qu’il considérait comme une oeuvre du génie; et toi tu t’es laissé tromper par un espoir chimérique, quand tu as pensé que le souvenir de tes lectures pourrait ne pas se trahir.

Aug. Quel est en effet, parmi les hommes qui connaissent tant soit peu la doctrine des Manichéens, quel est celui qui ignore que suivant ceux-ci la concupiscence de la chair est mauvaise? Mais ce n’est point là ce qui distingue le manichéisme de la doctrine enseignée par leurs adversaires; car, saint Paul enseigne-t-il autre chose quand il dit. «La chair a des désirs contraires à ceux de l’esprit, et l’esprit a des désirs contraires à ceux de la chair : cette chair et cet esprit sont opposés entre eux, de sorte que vous ne faites pas ce que vous voudriez[[246]](#footnote-813)? » Saint Jean il son tour ne tient-il pas le même langage, quand il dit : « Quiconque aime le monde, la charité du Père n’est point en lui : car tout ce qui est dans le monde est ou concupiscente de la chair, ou concupiscence des a yeux, ou désir des biens de cette vie; et ces trois choses ne viennent point de Dieu, mais du monde[^5] ? » Ainsi, les Manichéens n’énoncent point une maxime qui leur soit propre, quand ils enseignent que la concupiscence de la chair est mauvaise; excepté les aveugles, tout le monde voit que les Apôtres tiennent le même langage; mais vous-mêmes vous favorisez la doctrine infâme qui constitue le manichéisme proprement dit, quand vous prétendez, contrairement à la vérité, que, dans la nature humaine créée bonne par Dieu, la concupiscence de la chair n’est pas une suite fatale du péché; cette concupiscence, dis-je, aux sollicitations de laquelle, que vous le vouliez ou non, toute âme chaste résiste afin de ne point commettre le mal. Par là en effet, vous autorisez les Manichéens à conclure que cette concupiscence, dont ils démontrent clairement la perversité parles résistances et les luttes des âmes chastes et par le témoignage des Apôtres, est l’oeuvre du prince des ténèbres et qu’elle a été formée d’une substance mauvaise éternelle comme Dieu; que cette concupiscence n’est pas une maladie dont nous devons être guéris, mais une substance dont nous devons être, séparés un jour; enfin que notre condition actuelle est la suite; non pas d’une flétrissure même fortuitement. à notre nature bonne en elle-même, mais la conséquence nécessaire de l’union de cette même nature bonne à une substance mauvaise. Du reste, continuez à nous calomnier et à nous imputer les maximes abominables des Manichéens, auxquels vous prêtez un appui qui les rendra invincibles, à moins que vous-mêmes avec eux vous ne vous laissiez vaincre par la vérité catholique, laquelle seule est véritablement invincible.

1. Des Noces et de la Concup., liv. II, n. 36.
2. Id. lib. I, n. 13.
3. Id. liv. I, n. 8.
4. Gal. VI, 17.
5. I Jean, II, 15, 16.

### 171.

Jul. Ecoute donc maintenant et reconnais le langage que ton père tenait à la ruine de ses filles, votre soeur.

Aug. Ce sont là des injures et des injures aussi contraires à la vérité qu’à la dignité de la discussion.

### 172.

Jul. « Manès, apôtre de Jésus-Christ, à sa fille Ménoch : Que la grâce et le salut te soient accordés de la part de notre Dieu, qui est en réalité le Dieu véritable; que ce même Dieu éclaire ton esprit et qu’il te donne la connaissance de sa propre justice, car tu es une enfant de la race divine». Et un peu plus loin : « … Ceux par qui tu es devenue comme resplendissante », dit-il, « reconnaissant quel a été ton état primitif et comment tu es émanée de ce principe psychique qui est répandu dans tous les êtres corporels et sensibles et qui se trouve dans les différentes espèces de créatures. Car de même que les âmes sont engendrées par ales âmes, de même aussi la formation des corps est l’œuvre de la nature corporelle. Ainsi ce qui naît de la chair, est chair; et ce qui naît de l’esprit, est esprit : le mot esprit signifie ici âme, et tu dois entendre cette maxime en ce sens que l’âme naît de l’âme et que la chair naît de la chair[^1] ».

Aug. Si je te disais que cette lettre de Manès est absolument inconnue ; quoique je dise vrai, tu refuserais opiniâtrement de me croire et, suivant ta coutume, tu opposerais à mon affirmation des discours également futils et interminables. Mais si Manès a réellement tenu ce langage, doit-on s’étonner qu’il ait détruit ses propres arguments? Car, supposé que l’âme humaine, soit celle qui est bonne, soit celle qui est mauvaise (puisque, mirant les rêveries insensées des Manichéens, il y dans un même homme deux âmes à la fois, l’une bonne et l’autre mauvaise, émanant chacune de principes différents) ; supposé,dis-je, que l’âme humaine naisse comme le corps et en même temps que celui-ci; il s’ensuivra manifestement que l’âme mauvaise n’est pas éternelle comme Dieu, et que l’âme bonne ne doit pas être considérée comme une puissance adverse opposée par le Père éternel aux princes des ténèbres, conformément à la doctrine insensée de la secte manichéenne. Mais que nous importe , à nous, le sens dans lequel Manès prétend que les âmes naissent, puisque nous savons et croyons fermement que ces paroles du Seigneur : « Ce qui est né de la chair est chair; Que ce qui est né de l’Esprit est esprit[[247]](#footnote-816) », s’accomplissent, non pas quand un homme naît d’un autre homme , mais quand. un homme renaît de l’Esprit de Dieu? Car le contexte évangélique ne permet pas d’interpréter autrement ces paroles. Cherche donc des lecteurs assez complaisants pour qu’ils te permettent de tirer profit de ces sottes rêveries de Manès ; ou plutôt, montre que tu né favorises pas la doctrine manichéenne, pour les raisons que j’ai dites précédemment.

1. Lettre de Manès.
2. Jean, III, 6.

### 173.

Jul. Tu sais en effet que Manès affirme d’une manière très-explicite que les âmes se reproduisent par une génération véritable; tu sais aussi sur quel témoignage il s’appuie pour déclarer la chair mauvaise, je veux dire, sur ces paroles que vous aimez à répéter : « Ce qui naît de la chair est chair; et ce qui naît de l’Esprit est esprit[[248]](#footnote-818) ».

Aug. J’ai déjà dit en quel sens nous entendons ces paroles de l’Évangile; elles se rapportent, non pas à la génération, mais à la régénération. Toi-même, dis-nous, si tu le peux, comment tu ne favorises point les maximes sacrilèges de Manès touchant la concupiscence de la chair; puisque tu nies que cette concupiscence soit transmise, avec le sang, de la nature du premier homme souillée et flétrie par le péché à notre propre nature ; afin précisément de faire croire que cet hérétique a raison de déclarer que cette, concupiscence est l’oeuvre de la nation des ténèbres, éternelle comme Dieu. Car, c’est par un excès de sottise et d’impudence que tu refuses de reconnaître comme mauvaise cette convoitise par laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l’esprit, et qui est pour les âmes chastes une source de guerres intérieures.

1. Ibid.

### 174.

Jul. C’est pourquoi il déclare, non pas une fois, mais une multitude de fois et dans les termes les plus explicites, que ce qui lui appartient en propre dans sa doctrine, c’est la maxime de la reproduction des âmes; par elles-mêmes : et il prétend démontrer la vérité de cette maxime par une comparaison tirée de la procréation des corps. « De même », dit-il, « que les âmes sont engendrées par d’autres âmes, de même aussi la formation des corps est l’oeuvre d’une nature corporelle ; et comme la chair naît de la chair, ainsi une âme naît d’une autre âme a. Mais continuons de citer. « Ainsi, de même que Dieu est le maître des âmes, de même aussi le démon est, par le moyen de la concupiscence, le maître des corps; en d’autres termes, le démon séduit les hommes en leur inspirant le désir d’accomplir l’oeuvre de la chair, et par là il réussit à se rendre maître, non pas des âmes, mais du corps de ces hommes ».

Aug. Manès a bien pu dire que le démon se rend maître des âmes, mais il n’a pas pu dire que le démon se rend maître des corps; car, suivant cet hérétique, les corps appartiennent à la nature même de la nation des ténèbres, dont le démon est le chef. Conséquemment, dans le système de Manès, on doit dire que le démon s’empare, non pas des corps qui sont sa propriété, mais des âmes bonnes qui ne lui appartiennent point. Pour nous, notre foi nous enseigne clairement que le Dieu bon est le seul créateur des âmes et des corps.

### 175.

Jul. « Le démon s’empare aussi des corps, tantôt par le sens de la vue, tantôt par le sens du toucher, tantôt par le sens de l’ouïe, tantôt par le sens de l’odorat ou du goût. Enfin, extirpe la racine de cette maudite lignée (de ces péchés de toute sorte), et aussitôt tu pourras te contempler toi-même devenue toute spirituelle. La racine de tous les maux, dit l’Ecriture, c’est la concupiscence[^1] ». Tu vois le but que Manès se propose et la doctrine qu’il prétend établir, quand il poursuit ainsi la concupiscence de la chair; quand il déclare qu’elle est une loi de péché et que si les corps cessaient d’être assujettis à cette loi, sa propre fille à qui il écrit se verrait devenue toute spirituelle. Ecoutons dans quelles maximes de l’Apôtre il prétend trouver la preuve de cette doctrine : « La chair est opposée à l’esprit, parce qu’elle est fille de la concupiscente ; et l’esprit est opposé à la chair[[249]](#footnote-821), parce qu’il est fils de l’âme ».

Aug. Manès croit voir désignées dans les paroles de l’Apôtre deux substances, l’une bonne et l’autre mauvaise : il n’y voit point, d’une part, une substance bonne, et d’autre part, une corruption de cette substance bonne, c’est-à-dire, une souillure imprimée à cette substance, dès l’instant même où celle-ci a été engendrée, par suite du péché du premier homme, et dont elle ne sera purifiée qu’au jour où elle renaîtra par un effet de la justice du second homme : et voilà précisément l’arme invincible avec laquelle la foi catholique lutte victorieusement contre les Manichéens et contre vous , avec laquelle elle frappe mortellement les uns et les autres.

1. I Tim. VI, 10.
2. Gal. V, 17.

### 176.

Jul. Tu vois que nous mettons à nu les fondements mêmes de la doctrine manichéenne, sur lesquels votre foi vient encore s’appuyer. Mais Manès poursuit ses attaques contre nous, c’est-à-dire contre les catholiques. « Vois par là même combien sont insensés ceux qui enseignent que ce corps a été créé par le Dieu bon, tandis qu’ils savent parfaitement qu’il a été engendré par l’esprit de concupiscence ».

Aug. Les Manichéens nous reprochent également, à vous et à nous, d’enseigner d’un commun accord que le corps humain a été créé par le Dieu bon; mais ils prétendent, d’autre part, que l’esprit de concupiscence est une substance mauvaise, non pas un vice flétrissant une substance bonne, et par suite duquel la chair a des désirs opposés à ceux de l’esprit : or, nous les réfutons, nous, en repoussant cette maxime, tandis que vous mêmes vous leur prêtez votre appui en adoptant cette même maxime. Car, puisqu’ils prouvent, malgré les arguments que vous cherchez à leur opposer, puisqu’ils prouvent d’une manière péremptoire que la concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l’esprit, est un mal; si, comme vous le croyez, ce mal n’est pas un vice flétrissant une substance bonne, il devra être considéré comme étant lui-même une substance mauvaise : et telle est précisément la doctrine des Manichéens auxquels vous prêtez ainsi des armes pour combattre la foi catholique.

### 177.

Jul. « Ils luttent contre eux-mêmes, quand ils accomplissent l’oeuvre de la chair ; ils recherchent alors la solitude et les ténèbres; ils haïssent la lumière, parce qu’ils craignent d’être surpris par un regard humain. L’Apôtre dit à ce sujet : Cela (c’est-à-dire l’oeuvre de la chair) ne dépend point de la volonté[^3]. Et en effet, « si nous faisons le bien, cela ne dépend point de notre chair; car chacun sait que les oeuvres de la chair sont la fornication, etc.; si, au contraire, nous faisons le mal, cela ne dépend point de notre âme ; car les fruits de l’esprit sont la paix, la joie[^1]. Enfin, l’Apôtre s’écrie dans son épître aux Romains: Je ne fais pas le bien que je veux; et je fais a au contraire le mal que j’ai en horreur[[250]](#footnote-824). Vous entendez ici le cri d’une âme qui réa ciste et qui défend sa propre liberté contre a les envahissements tyranniques de la concupiscence. L’Apôtre se plaint de ce que le péché, c’est-à-dire le démon, l’asservit à a toutes les lois de la concupiscence. La loi divine elle-même nous apprend que celle-ci est un mal, puisque cette loi condamne toutes les oeuvres dont la concupiscence a été le principe et qui obtiennent l’admiration et les éloges de la chair : et en effet, tout ce qui est amer pour la concupiscence, est doux et suave pour l’âme; tout ce qui affaiblit la première, nourrit et fortifie la seconde. Enfin, l’esprit de l’homme qui résiste constamment aux suggestions de la concupiscence, est plus actif, plus brillant et plus fort : ceux au contraire qui obéissent aux lois de la chair, sentent ordinairement s’affaiblir les forces de leur esprit et de leur volonté ». Comprends-tu que nous avons découvert, quoique tardivement, si l’on veut, la source où tu viens puiser, non-seulement tes pensées, mais même tes paroles? car la tendresse de ton affection pour ton maître va jusqu’à te faire suivre, non-seulement la voie qu’il a tracée, mais l’empreinte même des pas qu’il a faits dans cette voie nous en trouvons la preuve dans tous tes écrits, mais surtout dans les livres que tu as dédiés à Marcellin et dans ceux que tu as écrits pour Valère. Dans ces derniers ouvrages, tu déclares de la manière la plus explicite que cette concupiscence de la chair, qualifiée par toi de concupiscence honteuse, a été introduite dans le corps de l’homme par le démon;…

Aug. As-tu donc perdu le pouvoir même de rougir, toi qui nies que l’on doive rougir de la concupiscence ;de cette concupiscence contre laquelle, en vérité, je me demande si tu luttes fidèlement, quand je te vois lui prodiguer ainsi tes éloges? Lorsque tu avais une épouse, tu n’avais rien à craindre de tes relations avec elle, puisqu’elles étaient légitimes; et cependant le sentiment de la pudeur te faisait rechercher l’ombre et la solitude. Certes, si les hommes jouissaient encore de la félicité,du paradis, ou bien ta cliente serait absente de ce séjour; ou bien ses mouvements seraient parfaitement soumis à l’empire de la volonté, et celle-ci ne serait pas dans la nécessité de résister à ceux-là pour que la pureté qui conviendrait à cet heureux état demeurât inviolable. Mais puisque, dans ton zèle de panégyriste, tu as été jusqu’à soutenir que la passion charnelle aurait existé dans le paradis telle qu’elle se fait sentir à nous aujourd’hui, sollicitant les coeurs chastes malgré leurs résistances; qui ne voit qu’en continuant ta lutte contre moi, tu cèdes non pas à une inspiration de la sagesse, ni à un mouvement d’éloquence, mais aux suggestions de ton impudence et à un sentiment de mauvaise honte qui t’empêche de t’avouer vaincu ? Ainsi donc, nous ne disons point, comme les Manichéens, que la concupiscence charnelle est une substance mauvaise de sa nature; nous ne condamnons point non plus, comme eux, tous les actes conformes aux mouvements de cette concupiscence ; d’autre part, nous ne disons pas non plus avec les Pélagiens qu’elle mérite la qualification de bonne, et les mouvements qu’elle fait naître, en tant qu’ils sont contraires à l’esprit, n’obtiennent point nos éloges comme ils obtiennent ceux de ces mêmes Pélagiens.; mais nous disons, avec les chrétiens catholiques, que cette concupiscence est un vice, flétrissant une substance bonne en elle-même, et dont notre nature s’est trouvée atteinte par suite de la prévarication du premier homme; nous reconnaissons aussi comme licites et honnêtes les actes accomplis conformément aux suggestions de cette passion mauvaise, lorsqu’ils sont justifiés par la nécessité de procréer des enfants; et ici encore notre langage est celui des chrétiens catholiques. De cette manière, nous répondons victorieusement aux Manichéens et aux Pélagiens, sans tomber pour cela ni dans le pélagianisme, ni dans le manichéisme : deux erreurs parfaitement distinctes , mais dont l’une, quoique moins grave en apparence, prête cependant un appui manifeste à celle qui paraît plus perverse. Car, par le fait seul que les Pélagiens refusent de reconnaître comme un vice flétrissant une substance bonne, cette concupiscence dont le caractère odieux ne saurait guère échapper à personne, ils apportent un argument de plus aux Manichéens suivant qui ce vice n’est pas autre chose qu’une substance mauvaise, éternelle comme la substance du Dieu bon.

1. Rom. IX, 16.
2. Galat. V, 19, 22.
3. Rom. VII, 19.

### 178.

Jul. Qu’elle est fille du péché et mère d’autres péchés ; et que c’est d’elle que l’Apôtre se plaint en ces termes dans l’épître aux Romains : « Je sais que le bien n’habite pas dans ma chair » ; « Je ne fais pas le bien que je veux; et je fais ce que je hais[^1] » tandis que, suivant l’interprétation constante des catholiques, saint Paul parle ici, non pas d’une nature abominable en elle-même, mais des habitudes perverses.

Aug. Oseras-tu bien, afin de pouvoir te dire catholique, refuser ce titre à Ambroise? Les hommes mêmes que vous avez pu séduire par vos vains discours et infecter de vos erreurs, n’ont pas encore tellement perdu l’habitude du langage sérieux qu’ils soient capables d’accepter sans rougir une pareille énormité. Prête-moi donc un moment ton attention. Ni vous, ni les Manichéens, ni nous-mêmes ne révoquons en doute le fait d’une lutte permanente dans le coeur de l’homme entre la chair et l’esprit; le fait de cette lutte au sujet de laquelle l’Apôtre a écrit ces paroles: « Je sais que le bien n’habite pas en moi, c’est-à-dire dans ma chair; car je trouve en moi la volonté, mais non pas le moyen d’accomplir le bien », et d’autres semblables ; mais surtout celles-ci dont le sens est encore bien plus explicite: « La chair a des désirs contraires à ceux de l’esprit, et l’esprit a des désirs contraires à ceux de la chair; car l’esprit et la chair sont opposés l’un à l’autre, de telle sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez[[251]](#footnote-826) » ; mais quelle est l’origine de cette lutte permanente dans le coeur de l’homme? C’est ici que nous cessons d’être d’accord, parce que vous, les Manichéens et nous-mêmes, nous répondons chacun d’une manière différente à cette question. Mais afin de ne point paraître faire acte de présomption ou de supercherie en affirmant que notre réponse est ici conforme à la doctrine catholique, laissons parler Ambroise, dont, suivant le témoignage qui lui a été rendu par votre Pélage lui-même, les ennemis n’ont jamais osé attaquer ni la foi, ni le sens exquis pour l’interprétation des Écritures. Ambroise donc enseigne que cette lutte entre la chair et l’esprit est née dans notre nature par suite de la prévarication du premier homme[^3]; vous, au contraire, vous attribuez cette lutte à la force des habitudes; les Manichéens, enfin, soutiennent que cette lutte est la conséquence de l’union intime de deux natures éternelles l’une comme l’autre, c’est-à-dire de la nature bonne et de la nature mauvaise. Je pourrais dire que ceux qui veulent continuer à mériter le titre de catholiques peuvent déjà choisir parmi ces trois réponses celle qu’ils jugeront à propos. Car je ne dois pas craindre que personne, après avoir repoussé la réponse des Manichéens, préfère la vôtre à celle d’Ambroise. Pour comprendre combien votre langage est dénué de fonde. ment quand vous déclarez que ce mal naît de la force des habitudes, il suffit de considérer que tous les hommes sont assujettis à ce mal dès le premier instant de leur existence. Dès qu’une personne commence à avoir l’usage de ta raison, si elle dédire mener une vie chaste, elle sent aussitôt s’éveiller en elle et résister à ses propres désirs la concupiscence de la chair, que l’âge avait tenue comme assoupie jusqu’alors ; et, ou bien cette personne se laisse vaincre et entraîner au péché; ou bien, si la piété règne dans son coeur, elle lutte, aidée du secours divin, coutre cette concupiscence, de peur de consentir aux suggestions de celle-ci. Au reste, si vous ne voulez pas admettre cette doctrine, pourquoi déchargez-vous sur moi le poids de votre colère? Mettez les Manichéens aux prises avec Ambroise ; et, après avoir assisté vous-mêmes à ce combat, nommez librement, si vous êtes catholiques , le parti auquel vous accordez vos suffrages. Je ne doute point que dans ce cas vous ne proclamiez Ambroise vainqueur Mais en réalité vous n’êtes point catholiques, et nous n’attendons pas moins , avec une sécurité pleine et entière, l’issue de ce combat; car nous avons la certitude qu’Ambroise remportera la victoire sur les Manichéens et sur vous-mêmes.

1. Rom. VII, 18, 15.
2. Galat. V, 17.
3. Liv. VII sur saint Luc, XII.

### 179.

Jul. Toi, au contraire, tu établis des syllogismes, et tu cites des témoignages de l’Écriture pour prouver que saint Paul et tous les saints ont été souillés par cette concupiscence que tu appelles une loi de péché; et qu’ils se sont plaints amèrement de la nécessité où ils étaient de lutter contre elle.

Aug. Ce mal n’a imprimé aucune souillure . aux saints, puisque manifestement ceux-ci en triomphent ou en ont triomphé glorieusement; mais que ceux qui s’en font les panégiristes éhontés craignent plutôt d’en être souillés eux-mêmes et d’en recevoir une flétrissure ineffaçable.

### 180.

Jul. Quel est le langage de Manès? « Le démon est l’auteur des corps, dont la formation s’accomplit par le moyen de la concupiscence; par cette même concupiscence le démon se rend maître des corps et non pas des âmes. Extirpe », dit-il, « la racine de cette lignée maudite, et tu deviendras spirituel. L’Apôtre s’écrie à ce sujet dans son épître aux Romains : Je fais, non pas le bien que je veux, mais le mal que j’ai en horreur[^1] ». Il nous qualifie nous-mêmes d’insensés, parce que nous enseignons que Dieu est l’auteur de ces corps dont nous reconnaissons que la génération a été accomplie par le moyen de la concupiscence. Tu rois donc que Manès et toi vous réunissez vos efforts pour nous combattre avec un égal acharnement; tu luttes avec les mêmes armes que Manès, tu emploies les mêmes expressions, tu t’appuies sur les mêmes arguments, et tu nous qualifies de menteurs quand nous disons que non-seulement tu as été, comme lu le déclares toi-même dans tes écrits, mais que tu es encore disciple de cet hérétique. Il y a cependant entre Manès et toi une différence. Après avoir affirmé que les feux de la concupiscence ont été allumés en nous par démon, Manès conclut que l’on ne saurait considérer comme étant l’oeuvre de Dieu rien de ce qui a été manifestement formé par le moyen de la concupiscence ; et en cela il fait preuve d’une logique plus éclairée.

Aug. Tout cela a été déjà réfuté tout à l’heure, aussi bien que dans divers chapitres précédents, auxquels le lecteur peut recourir, s’il le juge à propos.

1. Rom. VII, 15.

### 181.

Jul. Toi, au contraire, après avoir enseigné que l’homme est un fruit de cette concupiscence diabolique , tu ajoutes que cependant l’homme est l’oeuvre de Dieu, non pas en ce sens que l’homme a été rendu bon à mauvais qu’il était, mais en ce sens que cette production mauvaise d’un principe mauvais, ce fruit qui appartient au démon comme l’arbre d’où il a été cueilli, remonte cependant à un auteur bon ; et en cela tu fais preuve d’une stupidité tout à fait grossière.

Aug. Il y a toujours quelque chose de bon dans l’homme, sans en excepter les adultes, quï ont mérité la qualification d’hommes mauvais. Parce qu’un homme est mauvais, il ne s’ensuit pas qu’il n’y ait plus en lui aucun bien, puisqu’il est toujours homme; quelque souillure que l’homme contracte dans son origine, quelque faute qu’il commette ensuite par sa volonté propre, Dieu n’en est pas moins l’auteur de sa nature, c’est-à-dire de ce bien qui est en lui ; car on ne doit pas confondre avec la substance et la nature humaine les vices qui doivent être guéris par le même Sauveur par qui cette nature a été créée dans un état de dégradation et de flétrissure. Voilà ce qui renverse à la fois la doctrine de Manès et la vôtre ; car ce n’est pas contre moi, mais contre Ambroise que vous luttez; et les Manichéens, et vous-mêmes, vous êtes vaincus ici par Ambroise seul, à qui j’ai emprunté les arguments que je vous ai opposés.

### 182.

Jul. Suivant tes propres expressions, tous les hommes engendrés par le moyen de la concupiscence sont la propriété du démon, précisément parce qu’ils sont les fruits d’un arbre qui appartient au démon. Tu blasphèmes donc absolument comme un Manichéen, quand tu nous reproches de soutenir que la concupiscence de la chair a été créée par Dieu.

Aug. Si tu avais voulu traiter la question de savoir pourquoi on fait des insufflations sur les petits enfants que l’on va baptiser, et pourquoi on les purifie par des exorcismes, tu aurais fait voir de la manière la plus manifeste, non-seulement aux hommes instruits, mais même aux hommes les plus dépourvus d’intelligence d’entre les chrétiens catholiques, que tu es un hérétique nouveau. A la vérité, tu avais soi-disant entrepris de réfuter cette objection que je t’avais proposée dans mon livre ; mais tu as redouté de poursuivre une telle entreprise et tu as trouvé dans les détours d’un verbiage interminable un moyen peu loyal de passer à côté de cette question et de la faire oublier du lecteur. C’est pourquoi, que tu le veuilles ou non, et dussent tes oreilles en être fatiguées, je te rappellerai encore ces paroles de l’Apôtre, relatives à Dieu le Père : « Il nous a arrachés à la puissance des ténèbres et nous a transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé[^1] ». Faites ici une exception en faveur des enfants, si vous le pouvez; osez dire que, parle sacrement de la régénération, les enfants sont transférés, en effet, dans le royaume de Jésus-Christ, mais qu’ils ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres. Et cependant, vous-mêmes, préparez-vous à recevoir, non sans les avoir parfaitement méritées, sinon des insufflations physiques, du moins les insufflations morales que l’on fait dans l’Eglise de Jésus-Christ sur les adultes comme on fait les premières sur les enfants. Car il faut que l’on fasse sur vous des insufflations telles que chacun puisse voir et reconnaître la vérité incontestable des maximes que vous niez.

1. Coloss. I, 13.

### 183.

Jul. Quant à cette maxime, déjà pulvérisée dans un de mes ouvrages précédents[[252]](#footnote-832), et formulée ainsi par toi : « Les mouvements de la passion charnelle ne sont pas toujours volontaires, puisque cette passion agit parfois malgré les résistances de la volonté[^3] » ; quant à cette maxime, dis-je, qui est une accusation dirigée, contre l’orgueil. avec lequel cette passion agit malgré les résistances de la -volonté, elle avait été enseignée par Manès, non-seulement en substance, .mais presque dans les mêmes termes. Car, après nous avoir reproché d’enseigner que Dieu est l’auteur des hommes dont nous reconnaissons que la procréation est l’oeuvre de la concupiscence charnelle, il ajoute : « Ces insensés prétendent que Dieu crée ce qu’ils savent d’une manière absolument indubitable être engendré par la concupiscence, toutes les fois qu’ils accomplissent l’oeuvre de la chair malgré eux ».

Aug. Mais Manès ne comprend pas que Dieu peut, de ce qu’il y a de mauvais dans l’homme, former ce qu’il y a de bon dans ce même homme; et que celui-ci à son tour peut, en restant dans les limites de la pudeur conjugale, faire un bon usage de cette chose mauvaise à laquelle on doit résister toutes les fois qu’elle nous porte à des turpitudes criminelles. Du reste, toi qui nies que cette chose mauvaise soit mauvaise réellement, pourquoi résistes-tu à ses suggestions, de peur que ta réputation ne soit flétrie ; et pourquoi ne pourrais-tu plus échapper au déshonneur par le fait seul que tu obéirais à ces suggestions?

1. Dans l’ouvrage adressé à Turbantius.
2. Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 7.

### 184.

Jul. Tu as dit ensuite : « C’est parce que la concupiscence est mauvaise, qu’elle fuit constamment le regard des hommes ; elle cherche la solitude parce qu’elle rougit d’elle-même[^1] ». Manès avait dit avant toi : « Ils rougissent d’eux-mêmes et recherchent la solitude ; car ils haïssent la lumière, comme s’ils craignaient que leurs oeuvres ne fussent dévoilées aux regards humains ».

Aug. Manès ne sait pas ce qu’il y a de bon dans les fruits que produit l’arbre mauvais de la concupiscence charnelle; et toi, tu ignores quel est le mal que la pudeur cherche à sous. traire aux regards des hommes, même dans l’accomplissement du devoir conjugal.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. 1, n. 8.

### 185.

Jul. Tu déclares ailleurs que celui qui accomplit licitement l’oeuvre de la «concupiscence, fait un bon usage d’une chose mauvaise[[253]](#footnote-835) », afin de rappeler à l’esprit du lecteur ces paroles de l’Apôtre : «Le bien ne se trouve pas dans ma chair », et de persuader à ce même lecteur que ce non-bien, c’est-à-dire ce mal réel qui se trouve dans la chair de l’Apôtre , n’est’ pas différent de la concupiscence charnelle ; or, Manès ne s’exprimait pas autrement que toi à ce sujet. Car, après avoir dit : « Comme s’ils craignaient que leurs oeuvres ne fussent dévoilées aux regards humains », il ajoute : « C’est pourquoi l’Apôtre s’écrie dans son épître aux Romains : Je ne fais pas le bien que je veux ; et je fais, au contraire, le mal que j’ai en horreur : saint Paul se plaint, dit-il, de ce que le péché, c’est-à-dire le mal, l’asservit à toutes les lois de la concupiscence. La loi divine elle-même nous apprend que cette concupiscence est mauvaise, puis que cette loi condamne toutes les oeuvres dont la concupiscence a été le principe et qui obtiennent l’admiration et les éloges, de la chair » .

Aug. Est-ce que l’Apôtre condamne toutes les oeuvres de la concupiscence charnelle, lorsqu’il dit : « Si tu épouses une femme, tu ne pèches point; et si une fille se marie, elle ne pèche point non plus[^3] ? » Manès donc ne sait pas ce qu’il dit. Mais toi-même tu ne comprends pas davantage tes propres paroles, quand tu prétends que, dans ce passage de l’épître aux Romains, saint Paul a désigné autre alose que la concupiscence de la chair ; car l’apôtre saint Jean nous déclare à son tour que cette concupiscence ne vient pas de Dieu, mais du monde[^1] : et l’un des docteurs catholiques les plus illustres a appris et enseigné ensuite dans le sein de l’Eglise catholique que, si la concupiscence fait naître dans la chair des désirs opposés aux désirs de l’esprit, c’est par suite de la prévarication du premier homme[[254]](#footnote-836).

1. Id. liv. II, ch. XXI.
2. I Cor. VII, 28.
3. I Jean, II, 16.
4. Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XII.

### 186.

Jul. Tu as cru cependant pouvoir démontrer qu’il existe une différence entre Manès et toi, en disant que la nature a été créée bonne, mais dans les premiers hommes seulement ; et que depuis cette époque elle a été constamment altérée et, pervertie par la concupiscence : or, Manès, lui aussi, avait tenu un langage du même genre : « Il importe », dit-il, « de faire observer que la première âme émanée du Dieu de lumière, reçut ce corps pour le régir et le gouverner à son gré. Mais le précepte vint ensuite, et le péché qui paraissait enchaîné, commença dès lors à revivre: le démon trouva l’occasion favorable qu’il i désirait, il alluma dans ce corps le feu de la concupiscence, et donna par ce moyen la mort à l’homme. La loi est sainte, il est vrai, mais elle est sainte pour ceux qui sont saints; le commandement est juste et bon, mais pour ceux qui sont justes et bons». Voici encore le langage qu’il tient dans sa lettre à Patrice : « L’homme qui se trouva formé en quelque sorte de la fleur de la «première substance, était meilleur que ceux qui sont venus après lui ». Tu n’as donc pas trouvé un argument merveilleux, ai même un argument sérieux pour défendre la cause, quand tu as imaginé de faire une exception en faveur du premier homme et de déclarer que les accusations portées par loi contre la nature humaine, ne s’adressent point à Adam, dont la condition du reste ne lardera pas à être l’objet d’une discussion plus complète de notre part. Qu’il nous suffise pour le moment d’avoir démontré qu’il n’y a rien de neuf dans ta doctrine, et que Manès avait déjà émoussé en vain toutes ces armes rouillées dont tu fais l’essai après lui.

Aug. Manès enseigne que non-seulement l’homme, mais le monde entier et tout ce qui fait partie du monde, est formé du mélange de deux natures éternelles l’une comme l’autre, c’est-à-dire, de la nature bonne et de la nature mauvaise ; il ajoute que la formation même de ce monde, bien qu’il ne soit pas autre chose qu’un mélange de bien et de mal, doit être attribuée au Dieu bon ; mais que les animaux, toutes les productions de la terre et l’homme lui-même, doivent être considérés comme des oeuvres de l’esprit mauvais qu’il attribue à la race des ténèbres. Voilà pourquoi il prétend que la première âme fut une émanation du Dieu de la lumière, « et qu’elle reçut ce corps pour le régir et le gouverner à son gré ». Il ne parle pas ici de l’homme, mais de l’âme bonne qu’il considère comme une partie de la nature divine répandue dans l’univers entier et unie à chacun des êtres qui le composent; mais qui est dans l’homme séduite et entraînée par la concupiscence. Celle-ci , nous ne saurions trop le répéter, n’est pas, suivant lui, un vice flétrissant une substance bonne, mais elle est elle-même une substance mauvaise; Adam ne laissait pas de participer à la substance mauvaise; mais il n’y participait que dans une faible mesure, et il participait à la substance de la lumière dans une mesure beaucoup plus large. Vois-tu combien la foi catholique est opposée à cette doctrine insensée qui déclare la nature de Dieu corruptible et qui la corrompt en effet en l’unissant à une nature mauvaise? La foi catholique enseigne au contraire que tous ces maux qui affligent le genre humain, et dont nous voyons une grande partie peser même sur les enfants; que la concupiscence par suite de laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l’esprit; que toutes ces calamités enfin dont vous remplissez votre paradis à vous, naissent d’une nature bonne en elle-même, d’une nature instituée primitivement par le Dieu bon dans un état d’intégrité parfaite, mais dégradée ensuite et flétrie par la volonté propre et par la prévarication du premier homme. Et vous-mêmes , en niant que les enfants soient assujettis à tous ces maux par suite de la souillure volontaire d’une nature bonne, ne prêtez-vous pas un appui manifeste aux Manichéens qui prétendent, avec cette ardeur frénétique qui fait toujours le caractère des apôtres de l’erreur, attribuer à l’union de la nature bonne avec la nature mauvaise cette triste lignée? Vous voyez donc, malgré tous vos efforts pour vous aveugler sur ce sujet, que, pour empêcher les Manichéens également insensés et pervers de triompher par votre secours, il faut qu’ils soient vaincus avec vous; ou plutôt vous voyez qu’avec le secours du Seigneur nous avons déjà remporté sur eux et sur vous une victoire décisive.

### 187.

Jul. Il poursuit ses attaques contre Mous et ajoute : « Ils ont eu, malgré le témoignage des évangiles et des écrits des Apôtres dont ils font une lecture aussi stérile qu’assidue, ils ont eu l’audace de prétendre que cette concupiscence est bonne en elle-même : aussi, vois », dit-il, « vois leurs saints dormant à côté de leurs filles ou vivant avec plusieurs concubines et plusieurs épouses à la fois. Ils ont oublié ces paroles de l’Apôtre : Quelle société peut-il exister entre la lumière et les ténèbres,entre le fidèle et l’infidèle, entre le Christ et Bélial[^1] ? Ils errent comme une troupe rassemblée par l’obscurité des vapeurs épaisses que répand autour d’eux la concupiscence, et les savourent tellement la douceur de cette atmosphère pestilentielle, qu’ils perdent tout à fait l’usage de la raison et se persuadent que Dieu leur a permis d’agir ainsi; comme s’ils ignoraient que l’Apôtre a écrit : La pudeur ne permet pas même de dire ce qu’ils font dans les ténèbres[[255]](#footnote-839) ». Tu vois en quel style Manès plaide la cause de la pudeur et par quels arguments il prétend nous confondre, nous qui n’osons pas qualifier de mauvaise une chose sur laquelle nous reconnaissons cependant que la pudeur prescrit de jeter un voile. Tu n’as donc pas eu besoin de tisser un vêtement pour couvrir la difformité de ta doctrine : ce vêtement existait , et quelques langes t’ont suffi pour revêtir les maximes ajoutées par toi à celles de Manès, ton père et ton maître. Celui-ci continue à s’élever contre nous, et nous apostrophant fièrement . « Courage », s’écrie-t-il, « ô toi défenseur de la concupiscence ; énumère hautement et en des termes précis, les fruits et les œuvres de ta cliente. Je me suis levé pour porter contre elle un acte d’accusation, parce que je ne crains point la lumière; tandis qu’elle-même la redoute par-dessus tout et la poursuit d’une haine implacable. Car quiconque fait le mal, hait la lumière et ne s’approche point de la lumière, de peur que ses œuvres ne soient révélées[^3]. Vois-tu que la concupiscence est l’origine du mal, puisque c’est par elle que ces âmes malheureuses se trouvent asservies, malgré les résistances de leur propre volonté, à cette passion déréglée, la seule qui nous fasse agir malgré nous? » Cette pensée de Manès t’a inspiré à toi-même les paroles qui suivent : « D’où vient », dis-tu, « qu’il a été donné à l’homme de mouvoir librement ses lèvres, sa langue, ses mains, son dos, sa tête, son corps tout entier, suivant que l’exigent les œuvres qu’il se propose d’accomplir; tandis que, s’il s’agit de procréer des enfants, les organes destinés à l’accomplissement de cette oeuvre, n’obéissent plus à la volonté; il faut alors attendre que la passion vienne les faire agir comme des esclaves qui ne relèvent que d’elle seule et à qui elle impose tantôt des lois conformes, et tantôt des lois contraires à la volonté[[256]](#footnote-840)? » Tu énumères les diverses fonctions des membres du corps humain, et après avoir déclaré qu’ils sont tous, soumis à l’empire de la volonté, lu ajoutes que la seule passion charnelle nous fait agir malgré, nous. Or, comment s’exprime Manès ? Vois-tu », dit-il, « que la concupiscence est l’origine du mal, puisque par elle ces âmes malheureuses se trouvent asservies, malgré les résistances de leur volonté propre, aux lois de celle a passion charnelle, qui seule nous fait agir malgré nous? » Mais voyons ce qu’il ajoute ensuite : « Enfin », dit-il, « tous les autres péchés sont extérieurs au corps , parce qu’ils ne durent qu’un moment : celui au contraire qui commet la fornication, pèche contre son propre corps[^5]. Car tous les autres péchés, tant qu’ils n’ont pas été commis, n’existent pas ; et quand ils ont été commis, ils ne subsistent plus que par le souvenir qui en reste: la concupiscence, au contraire, est un mal naturel qui existe avant que l’homme en ait accompli les oeuvres; qui s’aggrave par le fait même qu’il se traduit ainsi en actes, et qui subsiste ensuite d’une manière visible et permanente ». Pourquoi donc nous fais-tu un reproche de ce que nous t’appelons disciple de Manès; puisque l’on trouve dans tes livres une doctrine et un langage absolument conformes à la doctrine et au langage de Manès ? Quant à cette maxime que l’on entend fréquemment répéter par les gens du peuple, à qui cependant elle a été enseignée par vous: « S’il n’existe pas un péché naturel, pourquoi baptise-t-on les petits enfants qui, sans aucun doute, a n’ont commis aucune faute personnelle? » cette maxime, dis-je, se trouve dans cette même lettre de Manès. J’ai dit qu’elle est répétée par une multitude de personnes , parce que l’on a suggéré à ce qu’il y a de plus ignorant parmi le peuple un argument plus suranné encore, bien que toi-même dans tes livres tu fasses reposer sur lui toute ton espérance. Ton maître donc a exposé le premier cet argument en ces termes : « Je leur adresserai cette question: S’il n’existe d’autre péché que ceux que l’on commet actuellement, pourquoi purifie-t-on par l’eau ceux qui n’ont encore pu se rendre coupables d’aucune faute personnelle? Et s’il est incontestable que l’enfant qui n’a encore commis aucune action mauvaise, doit être ainsi purifié, j’ai le droit de conclure que, d’après le témoignage même de ceux à qui a l’égarement de leur esprit ne permet pas de comprendre ni ce qu’ils disent, ni ce qu’ils affirmaient , les hommes naissent d’une source mauvaise naturellement[^6] ». Entends-tu les injures qu’il nous adresse? Il nous traite d’insensés, d’hommes qui ne comprennent ni ce qu’ils disent, ni ce qu’ils affirment , parce que , d’une part , nous nions que les hommes naissent d’une source mauvaise et que, d’autre part cependant , nous baptisons et purifions avec l’eau des hommes qui n’ont commis aucun mal, c’est-à-dire les enfants. Certes, je viens de citer bien des passages de cette lettre : mais si elle ne portait le nom de Manès, qui y prend aussi le titre d’apôtre de Jésus-Christ[^7], et celui de Hénoch, sa fille, on ne croirait pas pouvoir l’attribuer à d’autre qu’à toi-même. Comment donc, puisque tu ne fais pas autre chose que répéter ce que tu as appris dans les livres de Manès, comment espères-tu être préféré dans l’estime des catholiques à celui par qui tu as été imbu de cette doctrine?

Aug. Tu as donc fini de puiser des arguments contre nous dans cette lettre de Manès que tu te félicites d’avoir découverte par le secours des prières de ton collègue Flore. Sans aucun doute, Manès dans cette lettre qualifie de mauvaise là concupiscence charnelle par suite de laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l’esprit ; mais il croit devoir contredire le langage des catholiques au sujet de cette même concupiscence, parce qu’il suppose que ceux-ci la qualifient de bonne, quand ils enseignent, conformément à la saine doctrine du Seigneur et des Apôtres, que le mariage est bon en lui-même. Comment, en effet, Manès pourrait-il distinguer ce qui est bon dans le mariage de ce qui est mauvais dans la concupiscence, puisque, suivant le témoignage de saint Paul dans son épître aux Hébreux, la nourriture solide est pour ceux-là seulement dont l’esprit s’est accoutumé par un long exercice à discerner le bien du mal[^8]? Mais toi-même tu as été atteint fatalement par ce trait que Manès avait cru lancer contre nous; car tu loues sans aucune réserve la concupiscence de la chair; tu la places dans le paradis, c’est-à-dire, dans le séjour de la félicité la plus pure, non pas telle qu’elle aurait pu y résider, si elle avait dû y résider, mais telle absolument qu’elle existe aujourd’hui; suivant toi, les habitants de ce séjour auraient joui d’une paix bienheureuse, mais ils n’auraient pas été dispensés pour cela de soutenir une guerre intérieure et de lutter énergiquement contre les mouvements de la concupiscence, pour ne pas se laisser entraîner à des actions criminelles et déshonorantes. Certes, un tel mal ne pourrait exister dans un paradis autre que le paradis créé par l’imagination d’un peintre, comme nous avons dit précédemment, et qui porterait cette inscription : Paradis des Pélagiens[^9]. Sans doute, l’art du peintre le plus habile serait impuissant pour exprimer les mouvements secrets et les sollicitations par lesquelles la concupiscence cherche à séduire les cœurs chastes; maison pourrait du moins représenter des femmes enceintes, repoussant avec un sentiment de dégoût des aliments qui leur seraient utiles, dévorant avec une avidité tout à fait inconvenante d’autres aliments qui leur seraient nuisibles; éprouvant des nausées, des vomissements, des défaillances; délivrées parfois avant le temps, et, lors même que leur délivrance s’accomplit régulièrement, attestant par leurs cris le malheur de leur condition et les souffrances qu’elles endurent par suite de la sentence prononcée contre Eve leur mère (car, si la peinture est nécessairement muette, elle peut du moins reproduire avec plus ou moins de perfection les traits et l’aspect d’une personne qui souffre, qui pousse des gémissements et des cris lamentables) : on pourrait enfin représenter tous les nouveau-nés pleurant en vertu d’une loi fatalement commune à leur âge, quoique éprouvés par des souffrances diverses; et un grand nombre d’entre eux pleurant ensuite sous les coups de leurs maîtres. Quiconque, après avoir examiné ce tableau et en avoir lu l’inscription, s’adresserait à vous pour savoir quel est le sujet ainsi représenté, recevrait cette explication merveilleuse Telle aurait été, même dans le paradis, la condition du genre humain; car notre condition n’est pas,différente aujourd’hui de ce qu’elle était alors, puisque aujourd’hui pas plus qu’alors les enfants ne contractent aucune souillure originelle. Si cet homme se rangeait à ce dernier avis, il deviendrait par là même Pélagien ; si au contraire il refusait d’accepter cette explication insensée et ridicule , il serait qualifié par vous du nom odieux de Manichéen. Mais, ô saint évêque de Dieu, Ambroise, toi qui après avoir été instruit dans le sein de l’Église, es devenu un des plus illustres docteurs de cette même, Eglise, viens mettre fin à ces débats; dis à nos adversaires que la nature humaine bonne en elle-même et créée par un Dieu bon, a été assujettie, non point par suite de son union avec une autre nature, suivant la doctrine insensée de Manès, mais par suite de la prévarication du premier homme, à cette concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l’esprit et au sujet de laquelle cet hérétique s’exprime en des ternies qu’il ne comprend pas lui-même et qui ne sont pas autre chose qu’un piège grossier tendu aux ignorants[^10]. Peut-être cependant que votre opiniâtreté impudente vous déterminera à prêter votre appui à la doctrine impure du manichéisme, plutôt que d’acquiescer aux saintes paroles d’Ambroise. Comme il vous plaira, mais Malles ne pourra pas même se féliciter d’avoir trouvé en vous cet appui car, au nom et par la puissance de Jésus-Christ, Ambroise, armé des principes de la foi catholique, triomphera de Manès et de vous en même temps. En effet, si cette concupiscence, au lieu de s’ériger en souveraine et de violenter par ses mouvements charnels la volonté de l’homme, était constamment soumise aux libres déterminations de celle-ci; il est hors de doute que Manès ne trouverait en elle aucun sujet de blâme légitime; que personne d’entre nous ne soutiendrait que les époux ont pu y être assujettis dans le paradis; qu’Ambroise lui-même ne dirait pas que nous y sommes assujettis par suite de la prévarication du premier homme, car il ne verrait pas les désirs de la chair s’élever contre les désirs de l’esprit: Mais puisque telle est aujourd’hui la condition de la concupiscence, qu’elle s’élève contre l’esprit, bien qu’elle ne triomphe pas toujours des résistances de celui-ci; d’où il suit qu’elle ne pouvait exister telle qu’elle est aujourd’hui, dans ce paradis dont les heureux habitants jouissaient d’une paix inaltérable; puisqu’enfin ce serait une impiété de croire que la nature divine est corruptible par suite de son union avec une nature mauvaise . il ne reste plus qu’à reconnaître le triomphe de la foi d’Ambroise touchant la transmission du premier péché, sur la doctrine des Manichéens et sur la vôtre.

1. II Cor. VI, 14, 15.
2. Ephés. V, 12.
3. Jean, III, 20.
4. Du Mariage et de la Conc., liv. I, n.8.
5. I Cor. VI,18.
6. Lettre de Manès.
7. Ci-dessus, chap. CLXXII.
8. Hébr. V, 14.
9. Voir ci-dessus, chap. CLIV.

. Livre VII sur saint Luc, XII.

### 188.

Jul. Il nous reste à examiner cette maxime par laquelle, ainsi que tu l’avais promis, tu as résumé ta doctrine brièvement, on ne saurait le nier, et en des termes qui sont assez habilement choisis . « Si la nature humaine était une chose mauvaise, elle ne devrait pas être engendrée; s’il n’y avait rien de mauvais en elle, elle ne devrait pas être régénérée : et pour me servir d’une seule expression, si la nature était une chose mauvaise, elle ne devrait pas être sauvée; s’il n’y avait rien de mauvais en elle, elle ne devrait pas non plus être sauvée[^1] ». Nous ne devons pas ici refuser à la pénétration de ton esprit la part d’éloges qui lui revient; il était impossible de rien dire de mieux en faveur de la cause que tu avais embrassée; mais d’autre part la nature des choses né permet pas que l’habileté la plus consommée supplée à la faiblesse des arguments. Certes; il t’est dur de regimber contre l’aiguillon : quel dues efforts que tu fasses pour asseoir solidement l’édifice de ta doctrine, tu le vois aussitôt se dissoudre devant la lumière de la vérité, comme la glace aux rayons du soleil. Enfin, considère avec une attention sérieuse la réponse que nous te faisons ici. Tu as résumé ainsi ta pensée Assurément si la nature humaine était une chose mauvaise, elle ne devrait pas être sauvée ». Nous le reconnaissons volontiers; ces paroles sont d’une vérité incontestable : « Si cette nature était une chose mauvaise, elle ne devrait pas être sauvée »; car une chose mauvaise , et mauvaise par sa,nature, ne mériterait pas d’être sauvée, et même elle ne pourrait pas l’être, parce que sa nature primitive ne pourrait pas être changée; elle ne mériterait pas de l’être, parce qu’il n’y aurait rien en elle qui fût digne d’être délivré par un acte de la clémence divine. Toutefois quand nous disons : « Si la nature humaine était….. » (ce qu’elle ne saurait être assurément), nous ne voulons pas faire naître dans l’esprit de notre adversaire l’espoir d’obtenir enfin de nous un aveu contraire à ce que nous avons enseigné jusqu’ici. Il arrive très-souvent, en .effet, que pour réfuter la doctrine d’un adversaire on a recours à un moyen de ce genre ; on dit, par exemple : Si telle ou telle chose (que l’on sait ne pouvoir exister) existait réellement, il faudrait sans aucun doute admettre telle ou telle conséquence ; et par le fait même que l’hypothèse dans laquelle on se place ne peut être considérée comme vraie; on se trouve à plus forte raison autorisé à qualifier de fausse la maxime que l’on voulait écarter par ce moyen. Nous avons déjà bien des fois démontré que rien ne saurait être mauvais par nature; mais pour le moment, sans porter aucune atteinte à la vérité de cette maxime tant de fois démontrée, nous souscrivons volontiers à cette première partie de la conclusion : « Si la nature humaine était une chose mauvaise, elle ne devrait pas être sauvée ». Tu as placé le salut dans le baptême, et tu as posé ensuite les conséquences logiques de ce principe; en effet, si les Manichéens disaient vrai quand ils enseignent que la nature est mauvaise, ce serait de la part des chrétiens un acte de folie de croire que le remède du baptême doit être appliqué à cette nature mauvaise : d’où il suit que l’on ne peut affirmer que la nature humaine est mauvaise, sans être contraint de nier l’efficacité de la grâce : et, par une raison inverse, affirmer l’existence et l’efficacité de la grâce, c’est rendre hommage à la nature humaine pour le salut de laquelle on reconnaît que le remède de la grâce a été préparé.

Aug. Ton langage est ici contraire à la vérité : tu cherches à tromper les autres, ou tu es toi-même victime de l’erreur. Celui-là est contraint de nier l’existence et l’efficacité de la grâce, qui affirme, non pas que la nature humaine est mauvaise, mais que cette nature est un mal, en d’autres termes, qu’elle est une chose absolument mauvaise. Car si la nature humaine est seulement mauvaise, il s’ensuit qu’elle a un pressant besoin du secours de la grâce. En effet, tout homme mauvais est une nature mauvaise, l’idée de nature étant sans aucun doute inséparable de l’idée de l’homme; de même, toute femme mauvaise est nécessairement une nature mauvaise, l’idée de nature étant également inséparable de l’idée de femme. Pourquoi donc ne pourrait-on pas qualifier de mauvaise la nature humaine, sans être contraint de nier l’existence et l’efficacité de la grâce; puisque la grâce a précisément pour objet de venir au secours des natures mauvaises, c’est-à-dire des hommes mauvais , afin qu’ils cessent d’être mauvais? Mais il y a une grande différence entre ces deux propositions : Cet homme est mauvais; cet homme est un être essentiellement mauvais : la première peut être vraie, la seconde ne saurait l’être. Pareillement, si nous disons : Cet homme est vicieux, ces paroles peuvent être vraies; mais si nous disons : Cette homme n’est pas autre chose que le vice même, cette proposition ne saurait plus être vraie. Conséquemment, cesse d’être le jouet de l’erreur, ou de chercher à induire les hommes en erreur; et comprends le sens que j’ai attaché à ces paroles : « Si la nature humaine était une chose essentiellement mauvaise, elle ne devrait pas être engendrée; s’il n’y avait rien de mauvais en elle, elle ne devrait pas être régénérée » ; dans ma pensée, cette argumentation avait la même valeur que celle-ci : Si la nature humaine n’était pas autre chose que le vice même, elle ne devrait pas être engendrée ; s’il n’y avait rien de vicieux en elle, elle ne devrait pas être régénérée. Il en est de même des paroles suivantes par lesquelles je me suis résumé d’une manière encore plus précise : « Si la nature humaine était une chose absolument mauvaise, elle ne devrait pas être sauvée; s’il n’y avait rien de mauvais en elle, elle ne devrait pas non plus être sauvée ». Ces paroles avaient dans ma pensée le même sens que ces autres : Si la nature humaine était le vice même, elle ne devrait pas être sauvée ; s’il n’y avait rien de vicieux en elle, elle ne devrait pas non plus être sauvée. Voici que je me suis exprimé d’une manière plus explicite, non pas pour te faciliter les moyens de répondre à mes arguments , mais pour faire voir à nos lecteurs que tu n’as pu trouver aucun moyen de me répondre.

1. Du Mariage et de la conc., liv. II, n. 36.

### 189.

Jul. Remarque donc les conséquences que l’on peut tirer de ces principes il s’ensuit, en effet, que l’on peut faire l’éloge de la nature humaine, sans être obligé pour cela de nier l’existence et l’efficacité de la grâce; bien plus, affirmer la puissance de la grâce et faire l’éloge de la nature humaine, sont deux choses si étroitement liées ensemble que l’une ne saurait jamais aller sans l’autre; jeter le blâme sur la nature, c’est nier la grâce par le fait même; et faire l’éloge de celle-ci, c’est rendre hommage à celle-là car il y a ici une réciprocité rigoureuse et absolue. Tu as donc raison de dire : « Si la nature humaine était une chose essentiellement mauvaise, elle ne devrait pas être sauvée » ; les Manichéens enseignent en effet que la nature de la chair étant mauvaise, ne peut, ni ne doit être sauvée par la grâce.

Aug. Mais les Manichéens enseignent que la nature de la chair est mauvaise en ce sens qu’elle est une chose essentiellement mauvaise, non pas en ce sens qu’il y a quelque chose de mauvais en elle; car ils ne considèrent pas le vice comme étant l’accident d’une substance , mais comme étant lui-même une substance particulière.

### 190.

Jul. Mais tu ajoutes ensuite cette maxime, qui est ta maxime favorite : « Si au contraire il n’y avait rien de mauvais dans la nature humaine, elle ne devrait pas non, plus être sauvée. Ainsi , celui qui prétend que cette nature n’est pas une chose bonne en elle-même, nie qu’elle soit l’oeuvre d’un Créateur bon ; mais celui qui prétend qu’il n’y a rien de mauvais en elle , la prive, par un acte de la plus odieuse injustice, des remèdes que lui avait préparés la miséricorde du Sauveur[^1] ». Que le lecteur se rende attentif : et il comprendra que tu n’as pas dit autre chose que ce que tu avais affirmé être contraire à la vérité : car tu as déclaré qu’il y a une certaine perversité naturelle dans une chose que tu avais affirmée n’être pas mauvaise naturellement.

Aug. Je n’avais pas affirmé que cette chose n’était pas mauvaise, j’avais affirmé seulement qu’elle n’était pas essentiellement mauvaise : en d’autres termes , pour m’exprimer d’une manière plus explicite, je n’avais pas affirmé qu’il n’y a rien de vicieux dans la nature humaine, mais j’avais affirmé que cette nature n’est pas le vice même. Relis mes paroles et tache de les comprendre.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 36.

### 191.

Jul. Or, les mots de nature mauvaise ne peuvent pas désigner autre chose qu’un être né mauvais.

Aug. Qu’il s’agisse d’un mal antérieur à l’exercice de la volonté, comme l’extravagance de l’esprit; ou d’un mal commis par un acte de cette même volonté: dès lors qu’un homme est mauvais, on peut lui appliquer les mots de nature mauvaise, parce que le mot homme éveille nécessairement l’idée de nature : de même qu’un mauvais cheval peut être désigné sous le nom de mauvais animal, parce que le mot cheval éveille nécessairement l’idée d’animal.

### 192.

Jul. Et pour me résumer en quelques mots tout à fait clairs et précis : Si le mal est tellement inhérent à la nature que celle-ci ne puisse accomplir l’oeuvre de la génération sans transmettre celui-là, cette nature doit manifestement et sans contestation possible être considérée comme mauvaise.

Aug. Quoique cette nature soit mauvaise manifestement, il ne s’ensuit pas qu’elle est essentiellement mauvaise : car, bien qu’elle soit manifestement vicieuse, il ne s’ensuit pas qu’elle soit le vice même.

### 193.

Jul. Si au contraire on prouve qu’il n’y a rien de mauvais dans cette nature et qu’elle est bonne, il s’ensuit que le mal ne saurait naître d’elle et qu’elle n’est point mauvaise naturellement. Ton argument se trouve donc sans valeur aucune : car la proposition énoncée par toi en second lieu n’est qu’une répétition de la première, et les deux hypothèses n’en font qu’une seule en réalité.

Aug. Parce qu’on démontre que la nature est bonne, il ne s’ensuit pas nécessairement qu’il n’y a rien de mauvais en elle. En effet, la même nature est à la fois bonne en tant que nature, et mauvaise en tant que nature flétrie, si elle a été flétrie : et cependant aucune nature, quelque nom qu’elle porte, n’est mauvaise essentiellement. Il ne se trouve donc pas sans valeur aucune, l’argument que j’ai établi en ces termes : « Si la nature humaine était mauvaise essentiellement, celle ne devrait pas être sauvée; s’il n’y a avait rien de mauvais en elle, elle ne devrait pas non plus être sauvée ». Mais si tu veux parler le langage de la vérité , dis plutôt que toi-même tu n’as trouvé aucun argument sérieux à opposer à mon dilemme.

### 194.

Jul. « Si la nature humaine était a mauvaise essentiellement », dis-tu, « elle ne devrait pas être sauvée ; s’il n’y avait rien a de mauvais en elle, elle ne devrait pas non plus être sauvée » : que signifient ces paroles,sinon qu’une seule et même chose doit être sauvée, précisément pour la raison qui, suivant toi, empêche qu’elle puisse être sauvée.

Aug. La nature doit être sauvée parce qu’elle est mauvaise, non point parce qu’elle est mauvaise essentiellement : si elle était mauvaise essentiellement , elle ne devrait point être sauvée. Car elle est mauvaise, non pas en ce sens qu’elle est le mal même , mais en ce sens qu’il y a en elle quelque chose de mauvais : comme elle est vicieuse en ce sens qu’il y a quelque chose de vicieux en elle, non pas en ce sens qu’elle est le vice même. Ainsi, parce qu’elle est vicieuse, elle doit être sauvée : si au contraire, considérée en elle-même et dans ses propriétés constitutives, elle n’était pas distincte du vice, elle ne devrait pas être sauvée. Comment dès lors ai-je dit qu’une seule et même chose doit être sauvée précisément pour la raison qui , suivant moi, empêche qu’elle puisse être sauvée; puisqu’il peut y avoir quelque chose de vicieux dans un être, sans que cet être soit pour cela le vice même ? La nature doit donc être sauvée parce qu’elle est vicieuse, non point parce qu’elle est le vice même : si au contraire elle se trouvait être identiquement la même chose que le vice’ elle ne devrait pas être sauvée. Tu vois combien il s’en faut que parler et répondre soient toujours deux choses inséparables ; car tu comprends parfaitement que tu ne m’as répondu en aucune manière, quoique tu n’aies pas voulu garder le silence.

### 195.

Jul. Ainsi tu es revenu sur tes pas, et après avoir fait profession de repousser la doctrine de Manès, tu as fait réparation d’honneur à celui-ci par ton argumentation. En disant : « Si la nature était mauvaise, elle ne devrait pas être sauvée », tu avais feint de te ranger parmi les adversaires de Manès ; mais quand tu as ajouté : « S’il n’y avait rien de mauvais en elle, elle ne devrait pas non plus être sauvée », tu t’es révélé comme un de ses plus fidèles défenseurs. Donc, puisque manifestement tu enseignes, aussi bien que Manès, que la nature humaine est mauvaise (car Manès et toi vous affirmez également qu’il y a quelque chose de mauvais en elle) ; puisque, d’autre part, tu as déclaré qu’une nature mauvaise ne saurait être sauvée : il est absolument évident que les Manichéens et vous-mêmes vous unissez vos efforts pour combattre en même temps la nature et la grâce.

Aug. Parce que tu changes mes expressions afin de paraître avoir répondu à mes arguments, crois-tu qu’il sera pour cela difficile, ou même impossible à tes lecteurs de rappeler leurs souvenirs, ou seulement de lire de nouveau les citations que tu as faites un peu plus haut dans ce livre même ; et de se convaincre ainsi par eux-mêmes de la teneur véritable de mes paroles, en se reportant à l’endroit où tu les as citées telles que je les avais écrites ? Je n’ai point dit : Si la nature était mauvaise, elle ne devrait pas être sauvée; car elle doit être sauvée afin précisément qu’elle cesse d’être mauvaise ; mais j’ai dit : «. Si la nature était essentiellement et absolument mauvaise, elle ne devrait pas être sauvée » . En effet, la nature est mauvaise en ce sens qu’il y a en elle quelque chose de vicieux, et ce quelque chose de vicieux une fois détruit, elle se trouve sauvée par le fait même ; mais la nature et le vice sont deux choses distinctes ; autrement la destruction de celui-ci serait la destruction de celle-là. Or, le salut, consistant précisément dans la destruction du vice, qu’est-ce qui peut être sauvé de cette manière sinon la nature? Ainsi, lorsqu’on. dit que le vice est guéri, ces paroles signifient, non pas que le vice lui-même, mais que la nature, atteinte jusqu’alors de ce vice, est guérie : si la nature n’était pas distincte du vice au lieu d’être sauvée, elle cesserait d’exister par le fait même qu’elle serait guérie : ou plutôt il serait absolument impossible que cette guérison s’accomplit; car elle ne pourrait s’accomplir qu’à la condition de rendre à la nature son intégrité primitive par la destruction du vice qui aurait jusqu’alors porté atteinte à cette intégrité : or , si la nature et le vice étaient une seule et même chose, la destruction de celui-ci serait nécessairement, non pas la guérison, irais la destruction de celle-là. D’où il suit que la nature ne devrait pas être sauvée,-si elle était, non pas mauvaise simplement, mais si elle était essentiellement et absolument mauvaise, en d’autres termes, si elle était le vice même; elle ne devrait pas non plus être sauvée, s’il n’y. avait rien de mauvais en elle, en d’autres termes , si un vice quelconque ne la rendait mauvaise. Voilà ce que j’ai dit : cesse de changer mes paroles dans l’intention bien arrêtée, non pas de réfuter mes raisons, mais de rendre ces débats interminables.

### 196.

Jul. Il s’ensuit aussi que personne ne peut rendre hommage à la grâce de Jésus-Christ, excepté ceux qui ont rendu hommage à la nature et qui l’ont proclamée une rouvre bonne du Créateur.

Aug. Ces paroles sont d’une vérité rigoureuse : et voilà pourquoi on doit rendre hommage à l’oeuvre du Créateur, lors même que cette oeuvre est une nature,- mauvaise ; car une nature qui est devenue mauvaise, n’a pas cessé pour cela d’être bonne en tant que nature; et elle a besoin du secours de la grâce, afin précisément d’être délivrée de ce mal qui est venu la souiller et la flétrir.

### 197.

Jul. Certes, il n’est nullement question ici des actes accomplis par les hommes parvenus à l’âge adulte : il s’agit uniquement de savoir ce que sont les enfants au moment de leur naissance, et dans quelle condition se trouve alors leur nature: Tu affirmes avec Manès que cette nature, bien qu’elle n’ait pu encore faire aucun acte de volonté propre, est coupable et vouée à la damnation parce qu’elle est fatalement mauvaise, c’est-à-dire criminelle ; nous, au contraire, nous la défendons contre de pareilles attaques, et nous soutenons qu’elle est intègre , exempte de toute espèce de faute, soit grave, soit légère et capable de vertu.

Aug. Nous te connaissons, nous savons que tu es le grand défenseur des enfants, quoique tu les empêches de recevoir les se. cours salutaires que le Sauveur est venu leur offrir. Ou bien, si tu ne les empêches pas de recevoir ces secours, dis-moi, je te prie, quand on baptise des enfants qui sont parfaitement sains de corps, dis-moi, non-seulement dans quelle partie de leur être, mais de quel mal, de quel vice particulier ces enfants sont guéris? Que pourras-tu me répondre, toi qui n’as pas honte de placer dans un paradis de ton invention des enfants assujettis à des châtiments aussi cruels qu’ils sont immérités ?

### 198.

Jul. Prétends-tu donc attribuer les crimes, les vices et la condamnation de cette nature à peine formée, à des actes accomplis volontairement par elle, ou bien au fait même de sa naissance ? Si tu déclares qu’ici la volonté personnelle est seule responsable; en d’autres termes, si tu déclares que ces enfants ont péché librement et volontairement ; tu proclames une maxime qui est à la fois nouvelle et monstrueuse, mais qui n’en détruit pas moins la doctrine de la transmission du péché ; car, dans cette hypothèse, l’enfant n’a pas reçu d’un autre ce qu’il a pu commettre lui-même. Si, au contraire, tous ces maux sont la suite, non pas d’actes accomplis volontairement par l’enfant, mais du fait seul de sa naissance, il s’ensuit manifestement que l’iniquité fait partie de l’essence même de la nature humaine.

Aug. L’accusation gaie je porte contre fa nature des enfants, ne retombe point sur leur volonté : car la, naissance d’un enfant n’est jamais l’effet d’un acte de la volonté de cet enfant ; cette accusation ne retombe point non plus sur le fait même de leur naissance: elle peut bien retomber et elle retombe en effet sur la condition malheureuse dans laquelle il se trouve en naissant, mais elle ne saurait retomber précisément sur leur naissance. Car, supposé même que personne n’eût commis le péché, la nature humaine devenue féconde par suite de la bénédiction de Dieu, se reproduirait dans le paradis, et on verrait les naissances se multiplier jusqu’à ce que le nombre des saints déterminé dans la prescience divine fût complet. Mais les enfants nés dans cette condition ne pleureraient point, ils ne seraient point privés pendant quelque temps de la faculté de parler et de l’usage même de la raison ; on ne les verrait point gisant dans un état de faiblesse extrême, incapables de se servir utilement d’aucun de leurs membres ; ils ne seraient point assujettis à des maladies diverses ; on n’aurait rien à redouter pour eux de la dent des bêtes féroces ni des funestes effets du poison ; ils n’éprouveraient aucune blessure accidentelle; ils ne seraient privés ni d’aucun sens, ni d’aucun membre ; ils ne seraient point agités par les démons ; dès que la raison commencerait à se développer en eux ; le fouet ne serait pas nécessaire pour assouplir leur volonté, et leur intelligence ne serait pas cultivée au prix de travaux et de fatigues pénibles ; pas un seul d’entre eux ne naîtrait avec un esprit tellement obtus et tellement stupide que ni le travail, ni les châtiments ne fussent capables d’y faire pénétrer les lumières de la science ; mais, excepté l’exiguïté de leur corps résultant nécessairement de l’exiguïté du sein maternel, ils naîtraient absolument semblables à Adam au moment de sa création. Aujourd’hui ils ne seraient pas tels que nous les voyons, ils ne souffriraient pas les maux qu’ils souffrent sous nos yeux, si le péché énorme du premier homme n’avait produit un changement fatal dans la condition de la nature humaine, et si cette nature n’avait été par suite de ce péché condamnée à subir ces épreuves cruelles. Cet état des enfants ne doit donc pas être attribué au fait même de leur naissance, mais à la souillure du péché qui leur a été transmis et dont ils subissent le châtiment.

### 199.

Jul. Quelle différence donc y a-t-il entre la doctrine de Manès et ta propre doctrine touchant la nature humaine ? Cette différence, dis-tu, consiste en ce que Manès enseigne que cette nature est mauvaise. Mais, si toi-même tu repousses cette maxime, déclare donc hautement que cette nature est bonne, et notre discussion cessera par le fait même lute trouveras pris dans les filets de la vérité, qui deviendront pour toi un port de salut. Mais tu te récries. Ecoutons donc ce que tu as nous dire, ô toi, l’Aristote des Carthaginois. « Il y a », dis-tu, « quelque chose de si absolument mauvais dans cette nature, qu’elle est la propriété du démon et qu’elle mérite de brûler dans des flammes éternelles ».

Aug. Toi, au contraire, puisque tu nies que cette nature soit la propriété du démon, tu nies aussi et sans aucun doute qu’elle soit arrachée de la puissance des ténèbres au moment où elle est transférée par le sacrement de la régénération dans le royaume de Jésus-Christ; et tu accuses l’Eglise catholique tout entière du crime de lèse-majesté divine: Car les législateurs de ce monde ne qualifient pas autrement que par les mots de crime de lèse-majesté, l’action de tout homme qui fait des insufflations sur une effigie de l’empereur, bien qu’il s’agisse ici d’une matière inerte et sans vie : or, avant de baptiser les enfants, on les exorcise en faisant sur eux des insufflations : on fait donc des insufflations sur les images vivantes, non pas d’un roi quelconque, mais de Dieu même. Ou plutôt ces insufflations sont dirigées uniquement contre le démon, que la souillure du péché a rendu maître de ces enfants, afin que celui-là une fois chassé dehors[^1],ceux-ci soient rendus à Jésus-Christ. Il faut donc repousser impitoyablement aussi la doctrine insensée de Manès, si l’on ne veut pas dire que l’Eglise se rend coupable du crime de lèse-majesté divine, quand elle purifie les enfants et fait sur eux des insufflations. Si au contraire les enfants ne sont pas arrachés, mais demeurent assujettis à la puissance des ténèbres ; comment peux-tu t’étonner qu’ils soient destinés à brûler avec le démon dans les flammes éternelles, dès lors que l’entrée du royaume de Dieu est fermée pour eux ? Ou bien, parce que, en dehors du royaume de Dieu, les Pélagiens préparent aux enfants non baptisés je ne sais quel séjour où ceux-ci doivent trouver le repos et vivre éternellement, s’ensuit-il pour cela que cette maxime de Jésus-Christ cessera d’être vraie : « Celui qui croira et qui sera baptisé, sera sauvé ; celui, au contraire, qui ne croira point, sera condamné[[257]](#footnote-853)?» Or, quiconque nie que les enfants fassent profession de la foi chrétienne par la bouche de ceux qui les portent, doit nier aussi qu’ils reçoivent le baptême, puisqu’ils résistent à ceux par les mains de qui, ils sont présentés à ce sacrement.

1. Jean, XII, 31.
2. Marc, XVI, 16,

### 200.

Jul. Mais en réalité cette nature est si loin d’être mauvaise, que les Manichéens seuls sont capables de la qualifier ainsi.

Aug. C’est donc un manichéen qui a dit :

« Nous naissons tous dans l’état du péché, nous dont l’origine même est souillée[^1]? » Mais l’auteur de ces paroles étant un des plus fidèles disciples et un des docteurs les plus illustres de l’Eglise catholique , toi-même es-tu autre chose qu’une victime et un fauteur de l’hérésie ?

1. Ambroise. De la Pénit., liv. I, ch. II ou III.

### 201.

Jul. Pour moi, dit-il, je ne suis point un disciple de Manès, quoique après avoir fait profession de croire cette nature innocente, je prononce contre elle une sentence de condamnation.

Aug. C’est toi-même qui prononces contre cette nature une sentence de condamnation, et une sentence tout à fait inique, puisque tu prétends qu’elle souffre tous ces maux sans les avoir mérités en aucune manière.

### 202.

Jul. Quel est donc le premier objet qui doit exciter ici mon indignation, l’impudence avec laquelle mon adversaire ose mentir ainsi, l’opiniâtreté aveugle qu’il apporte dans cette discussion, ou l’impiété qui le détermine à croire à des maximes aussi abominables ? Je sais cependant que nous devons nous souvenir de ces paroles du Prophète : « Nous sommes heureux, ô Israël, nous à qui le Seigneur a fait connaître ce qui lui est agréable[[258]](#footnote-857) ».

Aug. Est-il bien vrai que vous connaissez ce qui est agréable à Dieu? Dis-moi, impertinent, plaît-il à Dieu que les enfants soient assujettis à un joug accablant sans avoir contracté la souillure d’aucun péché? La souillure de ce péché énorme dont le premier homme se rendit coupable, leur est donc transmise ; et vous-mêmes, quand vous refusez de reconnaître la vérité de cette maxime, n’attribuez-vous pas à Dieu par le fait même un jugement injuste?

1. Baruch., IV, 4.

### 203.

Jul. D’ailleurs le sentiment de profond mépris dont le lecteur ne pourra se défendre, me dispense de recourir ici à des invectives : poursuivons donc notre argumentation. Assurément, le seul mal qui existe et qui soit véritablement digne de ce nom, c’est ce que nous appelons le péché.

Aug. Si les châtiments infligés aux pécheurs ne sont pas aussi des maux, il te sera impossible de démontrer que Dieu a dit vrai, quand il a dit qu’il est lui-même auteur de certains maux[^3]; car on ne peut pas prétendre que Dieu soit l’auteur du péché.

1. Isa. XLV, 7.

### 204.

Jul. Le péché est la cause efficiente du mal naturel que tu déclares exister dans chaque homme : le mal n’est donc pas autre chose en réalité que le mérite d’un châtiment.

Aug. Non-seulement le mérite d’un châtiment, mais ce châtiment lui-même est un mal réel. On ne peut pas dire que le péché est un mal véritable et que le châtiment infligé par suite de ce péché n’est pas un mal véritable. Si donc les enfants ne méritaient aucun châtiment par suite d’une souillure originelle, tous les maux qu’ils souffrent leur seraient infligés d’une manière injuste. D’où il suit que ces maux ne pouvaient exister dans le paradis, parce que si l’homme avait eu le bonheur de persévérer dans la pratique de l’obéissance, il n’aurait mérité aucun châtiment. Et par là même, les enfants étant aujourd’hui assujettis à des maux dont ils eussent été exempts dans le paradis, on doit nécessairement reconnaître qu’ils ont mérité d’être ainsi châtiés, et que ce châtiment est la conséquence d’une souillure originelle.

### 205.

Jul. Si donc; dans la pensée de Manès, les mots de nature mauvaise ne désignent pas autre chose, sinon une nature que cet hérétique considère comme ayant mérité d’être châtiée , et comme devant être envoyée réellement au supplice ; si d’autre part tu affirmes toi-même qu’il y a quelque chose de mauvais dans la nature humaine, et que ce mal ne diffère pas de celui dont parle Manès, c’est-à-dire, de la concupiscence charnelle dont tu prétends que les feux ont été allumés par le démon ; si, enfin, tu persistes à soutenir que cette nature a mérité d’être châtiée en ce sens qu’elle doit réellement souffrir des tourments éternels : il est hors de doute que ta pensée est absolument conforme à celle de Manès, quand tu déclares cette nature abominable et vouée à la damnation.

Aug. Apprends enfin à rougir. La concupiscence charnelle ne vient pas du Père, mais du monde, c’est-à-dire des hommes qui ont rempli le monde des fruits de leurs oeuvres charnelles : or, les Manichéens attribuent au contraire l’origine de cette concupiscence a la nation des ténèbres, et vous-mêmes vous favorisez cet enseignement, puisque vous ne voulez pas reconnaître avec Ambroise[^1], en d’autres termes, avec la foi catholique, que notre nature a été infectée de ce mal par l’effet de la prévarication du premier homme.

1. Liv. VII sur saint Luc, XII.

### 206.

Jul. Voyons maintenant comment les paroles que tu as ajoutées ensuite confirment encore cette conclusion. « Celui », dis-tu, « qui prétend que cette nature n’est pas une chose bonne en elle-même, nie qu’elle soit l’oeuvre d’un Créateur bon ; mais celui qui prétend qu’il n’y a rien de mauvais en elle, la prive, par un acte de la plus odieuse injustice, des remèdes que lui avait préparés la miséricorde du Sauveur[^1] ». Si donc, ainsi que tu as été obligé de le reconnaître, on ne peut nier que la nature soit bonne essentiellement, sans nier par là même qu’elle soit l’oeuvre d’un Créateur bon, c’est-à-dire de Dieu ; et si, d’autre part, les mots de nature mauvaise ne désignent pas autre chose, sinon une nature qui mérite par elle-même d’être châtiée; il est manifeste que vous confirmez par votre propre aveu la vérité de notre assertion ; de cette assertion, dis-je, par laquelle nous avons déclaré que vous n’attribuez pas la création des hommes au Dieu bon, puisque vous invoquez à la fois les vices (le la nature humaine et les châtiments qui lui sont ou qui lui seront infligés, pour prouver que cette nature est mauvaise.

Aug. La nature humaine est mauvaise parce qu’elle est viciée; mais elle n’est pas pour cela essentiellement mauvaise, parce qu’elle ne cesse pas pour cela d’être nature. En effet, une nature, en tant que nature, n’est jamais une chose essentiellement mauvaise; elle doit au contraire être considérée comme une chose bonne en elle-même, et sans laquelle toutefois aucun mal ne pourrait jamais exister : car le vice ne saurait être conçu comme subsistant par lui-même; il ne peut subsister que dans une nature distincte de lui-même; bien que celle-ci, toutes les fois qu’elle n’a pas été flétrie par le vice, ou qu’elle a été guérie des funestes atteintes du vice; puisse être exempte de tout vice. Si les Manichéens comprenaient cette distinction, ils cesseraient aussitôt d’être Manichéens et d’introduire deux natures émanant de deux principes opposés, l’un bon et l’autre mauvais. Si donc tu vois combien notre doctrine diffère de celle des Manichéens, garde désormais le silence : si tu ne le vois pas, tais-toi pareillement.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 36.

### 207.

Jul. Ainsi, nous ne privons pas injustement cette nature des remèdes qui lui ont été préparés par le Sauveur, quand nous invoquons, pour démontrer son innocence, la sublime sainteté de son Créateur ; mais nous nions que cette nature soit mauvaise essentiellement, parce que nous ne voulons pas être comptés parmi les disciples de Manès ; nous nions qu’il y ait quelque chose de mauvais en elle, parce que nous ne voulons pas embrasser une doctrine qui, quoique exprimée sous une forme nouvelle, n’en est pas moins la doctrine de Manès.

Aug. Assurément, vous combattez le manichéisme, quand vous soutenez que la nature n’est point mauvaise; mais vous vous rangez parmi les disciples de Pélage, quand vous ajoutez qu’il n’y a rien de mauvais dans cette nature ; et de plus vous favorisez à votre insu le manichéisme, quand vous déclarez que les maux auxquels elle est assujettie d’une manière tout à fait incontestable, ne sont pas une suite de la prévarication du premier homme; car vous autorisez ainsi les Manichéens à conclure qu’il existe une autre substance et une autre nature mauvaise essentiellement.

### 208.

Jul. Quant à la corruption dont se trouve atteint tel ou tel homme capable d’accomplir librement le bien ou le mal, nous soutenons qu’elle doit être attribuée au mérite de la personne, non pas au mérite de la nature. C’est pourquoi nous enseignons que la grâce de Jésus-Christ guérit précisément ce qui peut être ainsi corrompu : car ce que l’on dit avoir été guéri ne saurait être différent de ce qui était altéré et flétri.

Aug. Oui, certes, vous refusez aux enfants les remèdes qui leur ont été préparés par le Sauveur: et l’on devrait faire sur vous comme sur eux des insufflations, si l’on pouvait espérer de vous arracher par ce moyen à la puissance des ténèbres et de vous transférer dans le royaume de Jésus-Christ.

### 209.

Jul. Or, le baptême nous délivre, non pas de la concupiscence de la chair qui fait partie de notre nature, mais des souillures de la concupiscence mauvaise……

Aug. L’apôtre saint Jean dit que la concupiscence charnelle ne vient pas du Père, mais du monde[^1], et par là il fait entendre que cette concupiscence est mauvaise : toi, au contraire, tu prétends qu’il n’y a rien de préhensible dans la concupiscence charnelle qui fait partie de notre nature, mais seulement dans la concupiscence mauvaise. Suivant toi, en effet, lors même que les désirs de l’homme ont pour objet la fornication, cette concupiscence charnelle n’est point mauvaise car, dis-tu, celui qui cède à ces désirs, fait un usage mauvais d’une alose bonne : d’où il suit que la concupiscence est toujours bonne en elle-même, qu’elle ait pour objet l’union conjugale ou des unions adultères ; car, dans le premier cas, l’homme use licitement d’une chose bonne; dans le second, ii fait un usage mauvais d’une chose également bonne. Discute donc avec l’apôtre saint Jean, non pas avec moi : cet apôtre enseignant que la concupiscence de la chair ne vient point du Père, mais du monde, affirme par là même que cette concupiscence est mauvaise : conséquemment, ton langage sera en opposition manifeste avec le sien; tant que tu enseigneras que la concupiscence de la chair est bonne, alors même qu’elle porte l’homme au mal; d’où il suivrait qu’elle ne peut jamais être mauvaise. Mais, crois-moi, toute âme chrétienne s’en rapportera plutôt au témoignage de saint Jean qu’à ton propre témoignage.

1. I Jean, II, 16.

### 210.

Jul. Et par là même, l’économie divine du mystère de la Rédemption, non moins que la sublime majesté du Créateur du genre humain, attestent qu’il n’existe aucun péché dans la nature.

Aug. Comment peux-tu écrire des paroles aussi téméraires que celles-ci : « Il n’existe aucun péché dans la nature? » comme si le péché pouvait exister en dehors de la nature, soit qu’il ait été contracté dès le premier instant de l’existence, soit qu’il ait été commis par la volonté de celui qui en est coupable. Qu’il s’agisse du péché d’un ange, ou du péché d’un homme, il est manifeste que ce péché existe dans cet ange, ou dans cet homme: or, à moins d’avoir perdu tout à fait le sens commun, qui oserait nier que le mot homme ou le mot ange désigne une nature humaine ou une nature angélique ?Aussi bien, que signifient ces autres paroles que tu n’as pu écrire sans avoir fermé complètement tes yeux à la lumière de la raison ? Comment, je te prie, as-tu osé écrire ces mots : « La concupiscence elle-même n’est pas un péché ? » Ne vois-tu pas que ta doctrine est ici en contradiction avec celle de l’Apôtre ? Saint Paul, en effet, nous apprend d’une manière assez explicite que la concupiscence est un péché, quand il dit : « Je n’ai connu le péché que par la loi: car je n’aurais point connu la concupiscence, si la loi n’avait dit : Tu n’auras point de mauvais désirs[^1] ». Quoi de plus manifeste que ces paroles de l’Apôtre, quoi de plus vain que tes propres paroles?

1. Rom. VIII, 7.

### 211.

Jul. Mais résumons ici l’argumentation que nous avons établie : j’ai démontré par le témoignage de la loi et des jugements de Dieu, que la doctrine de la transmission du péché est en opposition absolue avec l’idée même de la justice divine.

Aug. C’est bien plutôt votre propre doctrine qui est absolument contraire à la notion même de la justice divine : car vous supposez que Dieu a fait un acte de la plus odieuse injustice, quand il a fait peser un joug accablant sur les. enfants d’Adam dès le jour où ils sortent du sein de leur mère[[259]](#footnote-867); puisque vous niez le péché originel dont l’existence est attestée à la fois par le témoignage des Ecritures et par les souffrances mêmes des enfants, par ces souffrances, dis-je, dont le paradis n’a pu offrir le triste spectacle, si ce n’est depuis qu’il a été peint par vous.

1. Eccli, XL,1.

### 212.

Jul. J’ai fait voir aussi, en citant les paroles mêmes de Manès, que cet hérésiarque seul condamne la concupiscence charnelle dont Dieu a déposé le germe dans les corps au moment où il les a créés, afin de les rendre capables d’accomplir l’oeuvre de la génération.

Aug. Nous avons démontré, en nous appuyant sur des témoignages tout à fait évidents empruntés, les uns à la parole divine, les autres aux lumières de la saine raison, que vous vous rendez vous-mêmes les fauteurs du manichéisme ; car, en niant que la concupiscence de la chair soit l’effet du péché originel, en la plaçant même dans le paradis de Dieu, vous attribuez nécessairement à la nation des ténèbres, éternelle comme Dieu, une chose que les divines Ecritures déclarent être mauvaise, je veux dire, cette même concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l’esprit[^3].

1. Galat. V, 17.

### 213.

Jul. J’ai montré enfin que les arguments développés par vous pour établir la transmission du péché, ne diffèrent pas de ceux employés par Manès.

Aug. Ambroise n’était pas un manichéen, mais un défenseur invincible de la foi catholique, et il a porté un coup mortel à la doctrine de Manès et à la vôtre, quand il a dit que l’opposition qui règne contre la chair et l’esprit, ta cliente faisant naître dans celle-là des désirs contraires aux désirs de celui-ci, est en nous la suite de la prévarication du premier homme[^1] : voilà ce que l’évidence la plus irrésistible, aussi bien que le témoignage de ton maître et les éloges donnés par lui à ce grand évêque, t’obligent à reconnaître et à confesser, quelque pénible que puisse être pour toi un aveu de ce genre.

1. Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XII.

### 214.

Jul. J’ai trouvé par un examen raisonné de tes propres paroles, que toi-même tu nies l’existence du libre arbitre et la création par Dieu des petits enfants.

Aug. Les livres saints proclament en une multitude d’endroits que, en confessant l’efficacité de la grâce de Dieu, bien loin de combattre la doctrine du libre arbitre, je la défends contre les attaques de ses ennemis; tandis que toi-même tu ne réussis qu’à détruire et à ruiner complètement la puissance du libre arbitre, en cherchant à l’exalter outre mesure et en plaçant ta confiance dans tes propres forces : et ceux qui liront tes écrits et les miens, comprendront aisément que nous ne nions point que Dieu soit le créateur des petits enfants , mais que vous-mêmes vous niez qu’il soit leur sauveur.

### 215.

Jul. J’ai établi d’une manière tout à fait convaincante, par le simple exposé d’une maxime que tu avais promis de résumer en un seul mot; j’ai établi, dis-je, la réalité de ce fait, savoir, que vous déclarez la nature mauvaise.

Aug. J’ai démontré que la nature humaine n’est pas mauvaise essentiellement, mais qu’il y a en elle quelque chose de mauvais : j’ai appuyé la première de ces deux propositions sur ce principe, que la substance même de cette nature ne saurait être mauvaise, toutes les substances ayant été créées par Dieu; la seconde a été prouvée par le fait seul de la condition malheureuse dans laquelle se trouve cette nature et dont.elle est délivrée par le même Dieu, qui lui a donné l’existence. Lors même que je ne t’aurais point répondu, le lecteur attentif et éclairé aurait pu reconnaître par lui-même que tu as vainement essayé de briser la trame de mon argumentation.

### 216.

Jul. C’est pourquoi j’ai la confiance que, même pour les esprits les moins cultivés, ou pour ceux que tes bonnes grâces auraient pu entraîner dans le parti de l’erreur, il est tout à fait manifeste que tu ne repousses en réalité que le nom de Manichéen; mais que du reste, avec tous les partisans. de la transmission du péché, tu ajoutes foi pleine et entière à la doctrine également impure et absurde de Manès.

Aug. Ce qui est manifeste même pour les esprits les moins cultivés est tout a fait différent de ce que tu penses : ton langage est ici absolument contraire à la réalité. Voici en effet ce qui est parfaitement évident, même aux yeux des pommes les moins instruits, pourvu seulement qu’ils prennent la peine de lire avec une attention soutenue tes écrits et les miens : non-seulement j’ai démontré que je suis un adversaire de l’erreur des Manichéens et que j’ai renversé avec le secours du Dieu de vérité leurs maximes abominables; mais j’ai fait voir aussi que vous-mêmes vous prêtez votre appui à leur doctrine insensée et qu’ils pourraient s’attribuer l’honneur de la victoire, si leurs arguments n’avaient été réfutés et détruits, non point par les vôtres, mais plutôt avec les vôtres, par les principes de la foi catholique dont, par la miséricorde divine, nous sommes les défenseurs. il est évident enfin que tu m’as choisi pour me qualifier du nom de Manichéen et pour faire peser ainsi sur moi sent une accusation non-seulement injurieuse, mais d’autant plus inique qu’elle se retrouve presque à chaque page de tes écrits; il est évident, dis-je, que tu as agi ainsi précisément parce que tu as cru que, malgré la fausseté d’une telle accusation, l’horreur qu’inspire nécessairement un nom aussi abominable, te suffirait pour détruire, sans qu’il en rejaillit sur toi rien d’odieux, les principes inébranlables de la for catholique où vous trouvez votre condamnation; et pour étouffer la voix de cette multitude de docteurs saints et illustres qui ont été les défenseurs de cette même foi, qui ont appris et enseigné ensuite la même doctrine que irons enseignons à notre tour après l’avoir reçue coin trie eux par le moyen de la tradition. Mais le fondement de Dieu demeure ferme : car le Seigneur connaît ceux qui lui appartiennent[^1]. Quant aux paroles de mon livre que tu avais soi-disant entrepris de réfuter, il serait trop long de montrer ici comment, après avoir essayé d’en attaquer quelques-unes afin de simuler une réfutation quelconque, tu as cherché dans un verbiage également diffus et obscur un moyen facile de laisser de côté les autres qui sont de beaucoup plus nombreuses: c’est pourquoi j’abandonne au lecteur le soin d’observer par lui-même et de constater cette façon d’agir plus que singulière.

1. II Tim. II, 19.

## LIVRE QUATRIÈME. LE QUATRIÈME LIVRE DE JULIEN.

Traduction de M. l’abbé BARDOT.

Réfutation du quatrième livre de Julien. Vainement il s’attaque au second livre du Mariage et de la Concupiscence. Saint Jean enseigne formellement que la concupiscence de la chair ne vient pas du Père ». Si dans les brutes elle est naturelle, elle est pour l’homme un châtiment du péché d’origine, ce que prouve aussi le livre de la Sagesse.

### 1.

Jul. Le lecteur se demandera peut-être avec un étonnement mêlé d’inquiétude pourquoi, le présent opuscule étant, suivant l’usage, divisé en un certain nombre de livres, je traite dans un de ces livres des questions qui logiquement appartiennent à un autre : pourquoi, par exemple, ai-je démontré dans le troisième volume que ces paroles de l’Apôtre : La nation juive descend d’Abraham seul[^1], ne sauraient en aucune manière rendre suspecte l’interprétation que nous avons donnée à ces autres paroles du même Apôtre : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme[[260]](#footnote-875)», (ce mot seul détruisant, suivant nous, la doctrine du mal originel)? Il semblera sans doute au lecteur que cette discussion aurait dû être placée dans le second volume : c’est pourquoi je veux donner ici une explication à ce sujet. Que le lecteur sache donc bien que cette manière de répondre, qui consiste à suppléer dans un livre suivant ce qui paraissait avoir été omis, ne diminue en rien la force de l’argumentation; et bien qu’elle doive être considérée comme un désordre et comme un effet de la précipitation de l’écrivain, elle est en réalité fondée sur la nature même des choses et conforme aux lumières de la raison et de la sagesse. Nous pourrions citer une multitude d’esprits éminents dont l’exemple autorise ce genre de dialectique; mais à quoi bon invoquer pompeusement le témoignage des grands hommes de l’antiquité pour justifier une chose aussi simple? Ne serait-ce pas manifestement faire un acte d’ostentation tout à fait inepte, et rendre suspecte par cette défense même une méthode dont la légitimité est au-dessus de toute contestation ? Mon livre deuxième devait avoir pour objet l’interprétation des paroles de l’Apôtre ; mais dans la crainte qu’il ne fût d’une longueur démesurée, je laissai de côté plusieurs questions secondaires et je me bornai à la discussion des choses absolument indispensables. Toutefois, après avoir terminé cette dissertation sérieuse, j’ai cru devoir aller au-devant de certaines difficultés véritablement puériles, par égard pour les esprits faibles qui peuvent se laisser émouvoir parles objections les plus frivoles : c’est pourquoi j’ai démontré dans le troisième livre en quel sens il est dit qu’une multitude d’hommes sont nés d’un seul. Il est très-convenable du reste qu’un volume subséquent complète celui qui le précède, afin que l’unité de l’ouvrage tout entier soit rendue plus sensible et que le lecteur se trouve ainsi encouragé à en poursuivre la lecture jusqu’à la fin; car, s’il remarque que telle ou telle question n’a pas été traitée dans les premiers livres, il comprend aussitôt qu’elle n’a pas été omise pour cela. Et maintenant que nous avons fait voir la légitimité et les avantages de la méthode suivie par nous, attaquons ouvertement la doctrine des Manichéens par rapport aux couvres et aux lois de Dieu; montrons que les premières ne sont flétries par aucun mal naturel et qu’il n’y a dans les secondes aucune prescription barbare ou injuste; que celles-ci au contraire sont conformes aux principes de la plus rigoureuse et de la plus parfaite équité, et que le démon n’ayant aucune part dans la procréation des enfants, il ne saurait les rendre participants de sa propre perversité; montrons enfin que ces lois sont tout à fait dignes du Dieu qui gouverne le monde, et ces oeuvres, du Dieu par qui le monde a été créé.

Aug. Les Manichéens trouveraient dans les attaques que tu diriges contre eux un puissant secours pour échapper à nos propres efforts, si la foi catholique ne triomphait et de vous et des Manichéens. Pourquoi, en effet, ceux-ci ne peuvent-ils attribuer au mélange des deux natures inventé par eux, l’opposition qui règne entre les désirs de la chair et ceux de l’esprit, non plus que les maux qui affligent le genre humain et auxquels tous les mortels sont assujettis, sans excepter même les petits enfants qui pleurent et qui poussent des vagissements dans leur berceau? N’est-ce pas uniquement parce que le témoignage des divines Ecritures, aussi bien que les lumières de la raison, démontrent de la manière la plus évidente que tous ces maux sont la suite de la corruption de la nature par le péché; de cette nature, dis-je, que Dieu a créée bonne et à laquelle, malgré sa corruption ultérieure, il n’a pas retiré le pouvoir bon en lui-même d’engendrer et de procréer des générations nouvelles? Or, vous-mêmes, par le fait seul que vous niez que telle soit l’origine de ces maux, vous vous efforcez de briser l’arme avec laquelle on porte au manichéisme un coup fatal et décisif. Mais cette arme est plus dure que l’acier et plus infrangible que le diamant; soit qu’elle vous atteigne après avoir transpercé et mis à mort les Manichéens, soit qu’elle ne frappe les Manichéens qu’après vous avoir frappés vous-mêmes, il est certain que vous ne survivrez ni les uns, ni les autres, aux coups qu’elle vous aura portés.

1. Hébr. XI, 12.
2. Rom. V, 12.

### 2.

Jul. Si l’on admet la vérité de ces deux maximes, savoir, que les oeuvres de Dieu ne sont point mauvaises et que ses jugements ne sont point iniques, la doctrine de la transmission du péché se trouve par là même détruite et mise à néant : et, par une raison contraire, si l’on embrasse la doctrine impie de la transmission du péché, on nie nécessairement la bonté intrinsèque des oeuvres de Dieu et l’équité des lois qu’il a portées; en d’autres termes, on déclare mauvaises les deux seules choses par lesquelles la divinité se rend accessible à l’intelligence de l’homme.

Aug. Les oeuvres de Dieu ne sont point mauvaises, puisqu’il sait tirer le bien de toute sorte de maux et que, par un acte de miséricorde ineffable, il accorde les secours et les remèdes dont ils ont besoin aux enfants auxquels il a donné une nature bonne en elle-même, mais formée de cette ruasse dont la prévarication du premier homme a fait une masse de perdition ; d’autre part, les jugements de Dieu ne sont point iniques, puisque, quand il fait peser sur les enfants d’Adam ce joug qui les accable dès le jour où ils sortent du sein de leur mère[^1], sa vengeance n’a pas alors d’autre objet que le péché. Si l’on croit à la vérité de ces deux maximes et si l’on en possède l’intelligence , on repousse par là même et l’erreur des Manichéens et celle des Pélagiens : on repousse l’erreur des Manichéens, puisque ceux-ci prétendent que l’on doit attribuer à je ne sais quel principe mauvais, éternel comme Dieu lui-même , ces maux qui pèsent. sur le genre humain; on repousse aussi l’erreur des Pélagiens, puisque ceux-ci ne veulent pas que ces maux soient considérés comme étant la suite du péché.

1. Eccl. XL, 1.

### 3.

Jul. Examinons donc maintenant l’édifice élevé par ce grand destructeur de la nature : mais afin que nos lecteurs puissent comprendre et juger plus facilement des choses que le fait seul d’une discussion contradictoire pourrait rendre obscures, je veux faire connaître ici la nature des moyens auxquels il a recours contre nous. Il déclare entreprendre la réfutation de nos écrits qui lui ont été envoyés, dit-il, transcrits sur une petite feuille; mais il cite seulement quelques fragments des maximes énoncées par moi, et il inflige les plus amères censures à des paroles qui ne se trouvent point dans mon ouvrage.

Aug. Dieu soit loué de ce que j’ai répondu dans mes six livres à toutes les maximes énoncées par toi dans ces quatre livres d’où l’auteur de la feuille qui m’a été envoyée et remise entre les mains, avait extrait ce qu’il avait voulu et comme il l’avait voulu. Ici, je l’espère, tu ne diras pas que j’ai voulu réfuter certaines propositions qui ne se trouvent point dans ton ouvrage ; mais quand même tu pourrais l’affirmer et apporter des preuves à l’appui de ton affirmation, je devrais encore me féliciter en apprenant que tu n’as point dit des choses que tu n’avais pas le droit de dire : et plût au Ciel que tu n’eusses écrit absolument aucune de ces paroles qui se trouvent être l’objet d’une condamnation trop légitime !

### 4.

Jul. Il écrit donc à Valère : « Considère à quels arguments il a recours pour nous confondre et pour justifier cette qualification qu’il vient de nous donner : Dieu, dit-il, après avoir façonné Adam du limon de la terre, forma Eve d’une côte d’Adam et dit : Celle-ci sera appelée la vie, parce qu’elle est la mère de tous les vivants. Ces paroles ne sont point conformes au texte de l’Ecriture, mais peu nous importe: il arrive souvent que les mots échappent à la mémoire, et il suffit que la pensée ne soit pas a dénaturée. Ce n’est pas non plus Dieu, mais Adam qui a voulu qu’Eve fût appelée du nom de vie. Car on lit dans 1’Ecriture : Et Adam appela son épouse du nom de vie, parce qu’elle est la mère de tous les vivants[^1] ». O docteur prodigieusement érudit ! il ne souffre pas qu’on s’écarte tant soit peu du mot à mot de l’Écriture. Il constate notre ignorance; mais il daigne me pardonner d’avoir dit, sans doute par oubli, que la femme a été appelée du nom de vie par Dieu : et ainsi il a trouvé un moyen facile de faire connaître en même temps et son érudition et son indulgence. Mais, s’il n’y a pas lieu d’admirer les efforts que ce docteur a dû faire pour découvrir l’auteur du nom donné à Eve, il est tout à fait impossible de supporter l’in1pudence avec laquelle il prétend pardonner une faute dont l’existence même ne saurait être démontrée par lui. Car, on ne lit point dans mon livre les expressions qu’il m’attribue faussement. J’ai d’abord rapporté ces paroles du Créateur de l’univers, telles qu’elles se trouvent inscrites au livre de la loi : « Il n’est pas bon que l’homme soit seul ; faisons-lui une aide semblable à lui[[261]](#footnote-879) » ; j’ai ajouté : « Qu’est-ce à dire : Il n’est pas bon que l’homme soit seul ? Est-ce que Dieu avait a créé des aloses qui ne pouvaient pas légitimement être appelées bonnes, vu surtout que, suivant l’expression de l’Écriture, Dieu avait fait toutes choses, non-seulement bonnes, mais très-bonnes? Comment donc ce même Dieu dit-il : Il n’est pas bon que l’homme soit seul ? Ces paroles ne sont pas un blâme infligé à la condition de l’homme au moment de sa création , mais elles montrent que le genre humain aurait pu a être avili par des unions abominables, si la création d’un sexe différent n’avait permis à l’homme d’engendrer des êtres semblables à lui. Car, supposé même q u’Adam eût pu être immortel, s’il n’avait commis aucun péché : il est manifeste cependant qu’il n’aurait jamais pu devenir père, s’il ne s’était trouve en présence d’une épouse qui, après avoir été tirée de son côté pendant qu’il dormait, apprit tout d’abord par le nom dont elle s’entendit appeler à quelle oeuvre elle était destinée : Celle-ci sera a appelée la vie, parce qu’elle est la mère de tous les vivants. Ces dernières expressions a firent voir qu’à l’avenir aucun homme ne pourrait ni subsister, ni vivre, sans avoir reçu l’existence par la voie de la conception ». Ainsi, quoiqu’il s’agisse ici d’une chose peu importante, il est parfaitement évident que, à moins d’être impudent à l’excès, on ne saurait trouver matière à censure dans les citations que j’ai faites : d’où il suit que l’accusation d’imposture publique retombe avec ce qu’elle a de plus infamant sur le plus inepte de tous les hommes qui prétend faire acte d’indulgence pour une faute imaginaire et qui par là se rend lui-même coupable de deux fautes à la fois ; car non-seulement il flétrit l’innocence, mais il se targue d’une générosité dont il n’est point capable.

Aug. Si la citation que tu as faite des paroles du livre divin n’a pas été transcrite fidèlement sur la feuille qui m’a été remise, le pardon que j’ai accordé s’adresse, non pas à toi, mais à celui qui a fait cette transcription d’une manière inexacte : et tous deux nous devons lui pardonner sincèrement. Si au contraire tu penses que je n’ai pas été induit en erreur par cette feuille, mais que l’imposture est de mon fait, et que j’ai voulu seulement m’attribuer le mérite de te pardonner une erreur supposée ; alors, certes , je te pardonne d’avoir porté sur moi un jugement aussi odieux et aussi contraire à la vérité.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 12.
2. Gen. II, 18.

### 5.

Jul. Après avoir ainsi flétri ces crimes énormes, il continue de citer les paroles de mon livre, en priant son protecteur de prêter une attention sérieuse à celles qui suivent : « Dieu, créant l’homme et la femme, leur a donna des organes propres à la génération ». Mais, après avoir cité cette première phrase, il en passe sous silence une multitude d’autres qui ont principalement pour objet d’établir que les âmes sont créées au moment même de la génération, et que ni la chair ni le sang n’ont aucune part dans leur formation ; et il rapporte immédiatement ces autres paroles : « Ainsi il a voulu que les corps fussent engendrés par d’autres corps : bien que lui-même il ait la part principale dans cette oeuvre, en vertu de cette loi générale d’après, laquelle les transformations successives de tous les êtres sont l’ouvrage de sa, toute-puissance aussi bien que leur création. Si donc la procréation s’accomplit par le moyen des organes charnels, si les organes charnels eux-mêmes sont engendrés par des corps, et si les torils sont créés par Dieu seul ; peut-on douter que l’oeuvre de la génération ne doive être attribuée à Dieu ? » Après avoir cité ces paroles de mon livre, il déclare reconnaître lui-même qu’elles sont conformes aux principes de la foi catholique. Qui ne croirait alors qu’il a renoncé à sa propre doctrine? Mais il n’est pas à ce point oublieux de sa gloire ; il estime qu’il en est d’une doctrine perverse comme du sentiment de la pudeur : suivant lui, une défaite éclatante sert au triomphe de la première, de même que la multiplicité des victoires remportées sur la seconde la rend de plus en plus invulnérable. Il reconnaît donc la parfaite orthodoxie de ce passage de mon livre. et, par cette acceptation spontanée d’un argument trop inattaquable, il fait naître au sujet de sa bonne foi de terribles soupçons ; mais , comme si ses forces étaient encore intactes, il croit pouvoir poursuivre la lutte avec espoir de succès. Voici en effet ce qu’il ajoute : « Après s’être exprimé ainsi en des termes conformes à la vérité et à la foi catholique, ou plutôt après avoir parlé un langage qui est dans les livres divins le langage de la vérité, mais qui dans son propre livre cesse d’être un langage catholique, parce qu’il n’est plus inspiré par l’amour de la foi catholique ; Julien pensant que l’esprit du lecteur est suffisamment préparé par ce qui précède, commence à établir les principes de l’hérésie de Pélage et de Céleste ». Il cite ici d’autres paroles de notre livre : « Qu’y a-t-il donc dans les organes de la chair qui appartienne au démon et qui lui donne un droit de propriété sur le fruit de ces mêmes organes? Est-ce la diversité? ruais cette diversité est une propriété des corps dont Dieu seul est l’auteur. Est-ce l’acte même qu’ils servent à accomplir? mais l’union charnelle a été à la fois instituée et bénie par Dieu. C’est Dieu qui a dit : L’homme quittera son père et sa mère et il s’attachera à sa femme, et ils seront deux dans une seule chair : c’est Dieu qui a dit aussi : Croissez et multipliez-vous et remplissez le terre. Est-ce la procréation même des enfants? mais c’est précisément peut-être en vue de cette procréation que le mariage a été institué ». Il répond que ni la diversité des organes, ni l’oeuvre de la chair, ni le fait même de la procréation n’appartiennent au démon ; et, suivant lui, ce n’est point par là que le démon a un droit de propriété sur le fruit de ces mêmes organes ; mais , après toutes ces concessions, il trouve enfin ce dont la propriété doit être attribuée au démon; il qualifie du nom de prudente timidité la décence de notre langage et nous reproche de n’avoir pas osé nommer la concupiscence charnelle au moment même où nous parlions longuement des organes et des oeuvres de la chair. Voici ce qu’il écrit contre moi à son protecteur: « Mais, quoiqu’il s’exprimât librement sur toutes ces choses, Julien n’a point voulu nommer la concupiscence de la chair, qui ne vient point du Père, mais du monde[^1]; de ce monde dont le démon a été appelé le prince. Le démon, en effet, n’a point trouvé cette concupiscence dans le Seigneur fait homme, parce qu’elle n’avait point présidé à l’union de ce même Seigneur avec la nature humaine. De là ces paroles du Fils de Dieu : Voici que le prince de ce monde vient, et il ne trouvera rien en moi[[262]](#footnote-881) », c’est-à-dire, « il ne trouvera en moi aucune sorte de péché, ni celui que les hommes contractent en naissant, ni aucun de ceux qu’ils ajoutent à celui-là par un acte de leur volonté propre. « Quoiqu’il parlât librement de toutes ces choses qui sont bonnes en tant qu’elles font partie de la nature humaine, il n’a point voulu nommer la concupiscence de la chair, parce que cette concupiscence est un objet de confusion pour les époux eux-mêmes, tandis que tout le reste est pour ceux-ci un sujet de gloire. Pourquoi , en effet, l’œuvre conjugale est-elle soustraite et cachée même aux yeux des enfants, sinon parce que les époux ne peuvent remplir ce devoir sans ressentir les mouvements d’une concupiscence honteuse? Cette concupiscence fil rougir nos premiers parents dès le jour où, pour la première fois, ils couvrirent leur nudité[^3]: tandis qu’auparavant, bien loin de rougir d’eux-mêmes, ils ne songeaient qu’à rendre gloire à la puissance de Dieu et à célébrer toutes ses oeuvres[[263]](#footnote-882) ». Dans les quatre petits livres de mon premier ouvrage, ô bienheureux père Flore, j’ai traité, il est vrai, la question du mariage, la question de l’union charnelle, la question des corps, la question des organes de la chair, la question de l’oeuvre de Dieu; j’ai traité enfin la question des sentiments que l’on doit avoir à l’égard de la divinité; car ces sentiments sont nécessairement des sentiments de respect ou des sentiments de mépris, suivant que l’on déclare les oeuvres de Dieu bonnes ou mauvaises. Et dans tout le cours de mes écrits, j’ai rendu évidente comme la lumière la vérité de cette maxime, savoir, que le démon n’a eu absolument aucune part dans la formation des corps, et que ceux-ci n’ont reçu de lui aucun sens ; d’où il suit manifestement que les partisans de la transmission du péché ont puisé leur doctrine à la source impure du manichéisme.

Aug. Ceux qui lisent tes écrits et les miens comprennent facilement à quelle méthode d’argumentation tu as eu recours quand tu as écrit ces quatre livres, et avec quelle évidence irrésistible nous avons dans notre réponse démontré l’inanité de tes raisons. Je pourrais dire aussi que par le fait même queues livres ne sont pas lus, mais seulement les miens, il est prouvé suffisamment que j’ai détruit les principes de votre doctrine hérétique. Mais, après avoir opposé à mon livre unique ces quatre livres où tu arrives à peine à la troisième partie du mien, sans en avoir réfuté aucune, tu as présumé toi-même si avantageusement de ton oeuvre, que pour répondre à un autre livre unique publié par moi sur le même sujet, tu as composé ces huit derniers, comme si tu avais pensé qu’il n’était pas nécessaire de me vaincre par la force de l’argumentation, et qu’il suffisait de m’effrayer par le nombre des volumes : tu as si bien compris la futilité de ces quatre livres de réponse et leur inutilité pour les intérêts de ta cause, que tu as jugé nécessaire de composer cette autre réponse en huit livres. Si donc il suffit à ta conscience d’avoir répandu ainsi des flots de paroles également vaines et interminables; qui cependant ne serait effrayé, je ne dis pas de la vérité, mais de la multiplicité de tes livres que je puis à peine compter? O homme prodigieusement fécond et disert, puisque tu as cru devoir opposer quatre livres à mon premier livre, et huit autres à mon second; n’y a-t-il pas lieu de craindre que tu ne songes peut-être à en opposer plus de mille aux six que j’ai écrits en dernier lieu ? C’est en effet ce qui arrivera : si tu en opposes seize au premier, trente-deux au second, et ainsi de suite, en doublant le nombre chaque fois que tu répondras à un livre nouveau ; mais alors tu nous montreras seulement que tu es capable de parler d’une manière indéfinie, sans comprendre un seul mot de ce que tu dis.

1. I Jean, n, 16.
2. Jean, XIV, 30.
3. Gen. III, 7.
4. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 12-11.

### 6.

Jul. Toutefois, bien que ces différentes questions aient été traitées alors avec des développements surabondants, je veux les exposer encore, mais en peu de mots seulement, dans le présent ouvrage. Adressons-nous donc à celui dont nous combattons la doctrine. Tu reconnais que nous avons établi un argument inattaquable quand nous avons dit : Si la procréation s’accomplit par le moyen des organes charnels, si les organes charnels eux-mêmes sont engendrés par les corps, et si les corps sont créés par Dieu seul, il est impossible de révoquer en doute que l’oeuvre de la génération ne doive être attribuée à Dieu, et de prétendre qu’il y a dans les organes de la chair quelque chose qui appartient au démon, et qui lui donne un droit de propriété sur le fruit de ces mêmes organes ; car la diversité de ceux-ci est une de leurs propriétés naturelles, l’union charnelle est la conséquence de cette diversité, et le fruit de cette union appartient à Celui de qui les parents eux-mêmes ont reçu le pouvoir d’engendrer, c’est-à-dire à Dieu : et par là même, il n’y a plus aucune raison qui autorise à attribuer au démon un droit de propriété quelconque sur le fruit des unions charnelles. Quelle consolation donc, ou quel secours espères-tu trouver dans la décence de mon langage, c’est-à-dire, dans ce fait seul, que je n’ai pas voulu nommer en cet endroit la concupiscence de la chair ? Quand même je me serais abstenu de prononcer ce mot dans tout le cours de l’ouvrage, il ne s’ensuivrait pas que j’aurais pour cela infligé un blâme ou une injuste flétrissure à la chose que ce mot sert à désigner : il. s’ensuivrait seulement que je me serais exprimé d’une manière plus décente, afin de plaider plus éloquemment la cause de ma cliente dont j’aurais ainsi tu le nom, mais qui du reste se serait trouvée désignée d’une manière très-claire et très-précise. Je t’accorderai donc, si tu le veux, que j’ai péché par excès de prudence, quand j’ai voulu taire le nom d’une chose que du reste nous prenons soin de dérober elle-même à tous les regards : s’ensuit-il que la raison et la vérité ont perdu tous leurs droits, et que leur témoignage ne saurait plus être invoqué , en faveur de la cause que je défends ? Faudra-t-il que l’intelligence, qui est le juge naturel des choses, suspende ici ses arrêts, parce qu’elle se trouve en présence d’une chose dont la décence prescrit parfois de dérober le nom aux oreilles, comme on la dérobe elle-même aux regards? Mais en réalité quelle inconvenance y a-t-il à nommer la concupiscence de la chair; cette concupiscence que j’ai désignée par son nom propre, toutes., les fois que les circonstances l’ont exigé, et que toi-même tu te plais à désigner ainsi, bien que tu déclares sentir combien il est impossible de la dompter?

Aug. Je dis que la chair peut être domptée, mais par ceux qui luttent contre elle, non point par ceux qui s’en font les panégyristes.

### 7.

Jul. Tu ajoutes un peu plus loin : Par quoi donc les enfants se trouvent-ils être la propriété du démon, puisque, non-seulement ils naissent de corps qui ont été créés par Dieu, non-seulement la divercité des organes auxquels ils doivent leur origine est l’oeuvre de Dieu, mais cette die versité elle-même et l’union qui en est la suite, ont été bénies par Dieu ? c’est Dieu qui a donné à ces corps la fécondité et le pouvoir de se multiplier; c’est Dieu lui-même qui a formé ces enfants avec le sang de leurs auteurs. Si lu reconnais que la «substance des corps a été créée par Dieu, « que les organes de la chair ont été formés par Dieu; que l’union de ces organes a été préparée et bénie par Dieu, que le sang a reçu de Dieu sa fécondité; enfin que tous les enfants reçoivent.de Dieu leur forme et leur vie propre; sur quel fondement crois-tu pouvoir t’appuyer encore, pour attribuer au démon toutes ces oeuvres de Dieu[^1]? » Tu qualifies donc du nom d’hérésie l’ensemble d’une autre argumentation dont tu reconnais que toutes les parties considérées isolément sont conformes à la raison et à la foi catholique.

Aug. Est-ce que nous ne qualifions pas aussi d’hérétiques les Novatiens, les Ariens, les Eunomiens , et une multitude d’autres qui reconnaissaient cependant tous les articles du Symbole? Et, sans parler ici de plusieurs autres maximes hérétiques enseignées par vous ; comment nous défends-tu de vous qualifier ainsi, vous qui niez que les enfants soient arrachés à la puissance des ténèbres au moment où ils sont transférés dans le royaume de Jésus-Christ, quoique, dès la plus haute antiquité et dans l’Eglise tout entière, dans cette Eglise par qui le nom du Seigneur est loué depuis l’Orient jusqu’à l’Occident, l’usage ait toujours été de chasser par des insufflations et des exorcismes l’esprit immonde de ces enfants lorsqu’ils sont sur le point de recevoir le Saint-Esprit?

1. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15.

### 8.

Jul. Car, après avoir été contraint par Dieu à confesser la légitimité de notre couclusion, dont la vérité est en effet tellement évidente qu’il ne t’a pas été possible de la contester, et que dans ce cas l’odieux de tes injures serait fatalement retombé sur toi-même, tu diriges tes accusations contre les conséquences que nous avons déduites ultérieurement de cette conclusion.

Aug. Tu parles des conséquences déduites ultérieurement de cette conclusion, et tu ne vois pas que ce qui vous condamne, c’est précisément la manière dont vous avez déduit ces conséquences. Les maximes hérétiques énoncées par vous ne ressortent pas logiquement des autres maximes que vous enseignez conformément à la vérité et à la foi catholique. En effet, vous enseignez, conformément à la toi catholique , que la procréation est l’oeuvre des organes de la chair, que ces or. galles sont engendrés par des corps, et que les corps eux-mêmes ont Dieu pour auteur; d’où il suit que l’oeuvre de la génération doit être attribuée à Dieu. Mais peut-on considérer comme une conséquence logique de ces maximes cette autre maxime : Il n’est pas vrai que l’homme naisse souillé par le péché et qu’il soit coupable alors même qu’il n’a vécu qu’un seul jour sur la terre[^1]? Ainsi, vous méritez le nom d’hérétiques, non point parce que vous enseignez les premières de ces maximes qui sont conformes à la vérité, mais parce que vous enseignez la dernière qui seule est contraire à cette même vérité. Assurément Dieu n’est pas l’auteur de la folie, et cependant il est l’auteur des petits enfants qui naissent parfois privés de la faculté même de raisonner. Comprends, si tu le peux, à l’aide de cette comparaison, comment l’homme naît flétri par une souillure originelle dont Dieu n’est pas l’auteur, quoique l’homme lui-même ait été créé par Dieu seul. Souviens-toi du moins que tu t’es mis en contradiction avec ce principe posé par vous : Dieu ne produit pas la volonté dans l’esprit de l’homme. Car c’est assurément par un acte de volonté que j’ai loué plusieurs de tes paroles dont je reconnais, en effet, la conformité avec les maximes de la foi catholique, et cependant tu déclares que j’ai été contraint par Dieu à donner cette approbation. Voilà comment Dieu opère en nous-même le vouloir[[264]](#footnote-886), quoique votre langage soit ordinairement en contradiction avec celui de l’Apôtre à ce sujet.

1. Job, XIV, 4, suiv. les Septante.
2. Philipp. II, 13.

### 9.

Jul. « Si donc », ai-je dit , « la procréation s’accomplit par le moyen des organes de la chair; si ces organes eux-mêmes sont engendrés par des corps, si les corps sont créés par Dieu seul ; peut-on douter que l’oeuvre de la génération ne a doive être attribuée à Dieu ? » Cette maxime est tellement incontestable que tu as été contraint toi-même d’en reconnaître hautement l’orthodoxie. Mais après cet hommage rendu à la vérité de mes paroles, tu déclares que je commence ici à établir les principes de mon hérésie, quoique les paroles qui suivent dans mon livre ne soient pas autre chose que le développement et comme la conséquence naturelle de celles qui précèdent.

Aug. N’y a-t-il aucune différence entre celles de tes paroles que j’ai reconnu être conformes à la vérité et ces autres : « Par quoi donc les organes de la chair se trouvent-ils être la propriété du démon[[265]](#footnote-888)? » C’est ici, en effet, que tu as commencé à formuler un des principes sur lesquels repose votre hérésie : comme si, dans les organes de la chair, il n’y avait rien dont le démon pût revendiquer la propriété, par la raison seule que le corps et ces organes ont été créés par Dieu. Cependant le démon ne sait-il pas discerner en lui-même le bien qu’il a reçu de Dieu et le mal dont il est, lui démon, le véritable auteur; en d’autres termes, ne sait-il pas discerner ce qu’il y a de bon dans sa nature et ce qu’il y a de mauvais dans la corruption de cette même nature? De même aussi il reconnaît parfaitement ce qui dans les personnes de l’un et de l’autre sexe appartient à Dieu, par exemple, les organes charnels, le corps, l’esprit; mais il reconnaît pareillement ce qui lui appartient à lui-même, je veux dire, cette concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l’esprit : car, ces organes, ce corps, cet esprit ont été créés par Celui à la vengeance de qui il n’a pu se soustraire; mais cette concupiscence est un effet de la blessure profonde qu’il a faite lui-même à notre nature.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 13.

### 10.

Jul. Voici, en effet, en quels termes je me suis exprimé : « Qu’y a-t-il donc dans les organes de la chair qui appartienne au démon et qui lui donne, pour me servir de tes propres expressions, un droit de propriété sur le fruit de ces organes? La diversité? mais cette diversité est une propriété des corps dont Dieu seul est l’auteur. L’acte même qu’ils servent à accomplir? mais a l’union charnelle a été à la fois instituée et bénie par Dieu. Serait-ce peut-être la procréation même des enfants? mais c’est précisément en vue de cette procréation que le mariage a été institué». Quelle pensée nouvelle est donc ici exprimée? Quelle maxime, différente de la conclusion que tu venais d’approuver, t’a paru mériter un blâme immédiatement après l’éloge que tu venais de faire des paroles précédentes? Certes, il est impossible de trouver ici aucune pensée, ni aucune maxime nouvelles : et par là même, comment interpréter une versatilité aussi étrange? puisque je n’ai introduit dans mon argumentation aucun principe nouveau, comment toi-même as-tu apprécié d’une manière tout à fait différente ces dernières paroles et celles qui les précèdent? n’est-il pas manifeste que ces éloges et cette critique te sont inspirés également par un sentiment de la plus noire perfidie, et que la passion a complètement égaré ta raison ?

Aug. C’est pour toi un sujet d’étonnement, qu’après avoir loué les oeuvres de Dieu, j’aie flétri la question insidieuse due tu m’as adressée ; car tu m’as interrogé en ces termes: « Qu’y a-t-il donc dans les organes de la chair dont le démon puisse revendiquer la propriété? » Puis, afin de persuader que dans les organes de la chair il n’y a rien qui appartienne au démon, tu as énuméré trois choses qui en réalité ne lui appartiennent pas, savoir, la diversité ou la différence qui sépare le sexe masculin du sexe féminin ; l’union, ou l’acte par lequel l’un et l’autre sexe concourent à la procréation des enfants; enfin l’oeuvre même de la génération, en d’autres termes, l’oeuvre même de la formation des enfants. Nous reconnaissons que ces trois choses auraient existé dans le paradis, alors même que personne n’aurait commis le péché: mais il est une autre chose qui n’y aurait point existé et que Adam et Eve ne connurent pas avant le jour où pour la première fois ils couvrirent leur nudité dont ils n’avaient pas rougi tant qu’ils avaient été innocents. Cette concupiscence charnelle qui fait naître dans la chair des désirs contraires à ceux de l’esprit, et à laquelle tous les hommes sans exception sont assujettis en naissant; cette opposition profonde qui règne entre la chair et l’esprit et qu’un docteur catholique, honoré des éloges les plus magnifiques de votre Pélage, avait appris par la voix de la tradition être devenue notre condition naturelle par suite de la prévarication du premier homme’; pourquoi as-tu observé à son égard un silence absolu? Quand tu m’as demandé par quoi le démon pouvait revendiquer un droit de propriété sur les organes de la chair, tu as nommé d’autres choses qui n’appartiennent pas au démon; mais de peur de répondre toi-même à la question que tu venais de m’adresser, tu n’as pas voulu nommer cette concupiscence qui est réellement la propriété du démon. J’ai flétri comme elle le méritait cette question posée d’une manière aussi insidieuse, et non pas les oeuvres de Dieu auxquelles je venais de rendre hommage comme c’était mon devoir. [^1]

1. Ambr., liv. VII sur saint Luc, XII.

### 11.

Jul. N’est-il pas manifeste que les hommages rendus par toi aux maximes catholiques, te sont inspirés par un sentiment de frayeur, non point par un amour sincère de la vraie foi?

Aug. Celui-là connaît la sincérité des hommages que nous rendons aux maximes de la foi catholique, qui en révélant ces maximes a dévoilé d’avance et réfuté sans réplique votre erreur.

### 12.

Jul. D’où il suit que l’on ne doit pas attribuer à un oubli involontaire, mais au sentiment de fureur aveugle qui t’inspire, le blâme infligé par toi à des choses que tu avais louées immédiatement auparavant.

Aug. Je n’ai point condamné ce que je venais d’approuver: j’ai approuvé les maximes vraies énoncées par toi; tuais j’ai condamné la manière insidieuse dont tu m’as interrogé; car tu connaissais parfaitement la réponse que je pourrais te faire, et en gardant le silence à cet égard tu as voulu précisément faire croire qu’il me serait impossible de te répondre. Quand ta fureur sera calmée, tu verras si un tel procédé doit être attribué à un oubli involontaire ou à un sentiment de fureur aveugle.

### 13.

Jul. Et cette fureur ne cessera pas d’égarer ta raison, tant que tu n’auras pas abjuré votre doctrine impure: car, d’une part, la honte de confesser tes torts (quoique jamais un sentiment de ce genre n’ait trouvé place dans le coeur d’un vrai chrétien), et, d’autre part, l’impuissance où tu es de trouver des arguments sérieux en faveur de ta cause, te livrent en proie aux plus cruelles perplexités et ne te laissent d’autre alternative que celle d’embrasser ou de poursuivre de tes injures la bonne doctrine à l’évidence de laquelle tu ne saurais te soustraire. .

Aug. Ceux-là, ô Julien, n’enseignent pas une bonne doctrine, qui nient que le Christ soit Jésus à l’égard des petits enfants, ou qui reconnaissent. seulement qu’il est Jésus, c’est-à-dire sauveur, à l’égard des petits enfants, de la même manière qu’il l’est à l’égard de toutes les créatures mortelles, suivant ces paroles : « Vous sauverez, Seigneur, les hommes et les animaux sans raison[^1] ». Ce n’est pas pour cela que le Fils de Dieu venant sur la terre revêtu d’une chair semblable à la chair du péché, a reçu un tel nom : « Vous lui donnerez le nom de Jésus, dit l’Ange, parce qu’il sauvera son peuple des péchés dont ce peuple est coupable[[266]](#footnote-893) ». Ceux-là n’enseignent pas une bonne doctrine, qui séparent les petits enfants de ce peuple et qui prétendent que le Christ est Jésus à l’égard de ces enfants, en ce sens qu’il les guérit, non pas de la lèpre du péché, mais de leurs maladies corporelles. Reviens à de meilleurs sentiments, je t’en conjure: j’aime à croire que cette foi n’était point celle des auteurs de tes jours; et il est certain qu’elle n’est pas celle de l’Eglise dans le sein de laquelle tu as été régénéré.

1. Ps. XXXV, 7.
2. Matth. I, 21.

### 14.

Jul. Voyons cependant quelle est celle de mes maximes que tu as choisie pour la qualifier de maxime fausse et mensongère. « Mais », dis-tu, « quoique Julien s’exprimât librement sur toutes ces choses, il n’a point voulu nommer la concupiscence de la chair, qui ne vient point du Père, mais du monde; de ce monde dont le démon a été appelé le prince. Le démon, en effet, n’a point trouvé cette concupiscence dans le Seigneur fait homme, parce qu’elle n’avait point présidé à l’union de ce même Seigneur avec la nature humaine[^1]». Tu as affirmé que j’introduis une doctrine hérétique et tu ne cites aucune de mes paroles à l’appui de cette affirmation.

Aug. Je cite ces paroles ou plutôt cette question que tu m’as adressée : « Qu’y a-t-il dans les organes de la chair dont le démon puisse revendiquer la propriété?» Tu obéissais en écrivant ces mots à une pensée de fourberie : tu avais présente aux yeux de ton esprit cette concupiscence de la chair aux mouvements de laquelle les personnes mariées elles-mêmes sont souvent obligées de résister, si elles veulent demeurer chastes; et, au lieu de prononcer ce mot, tu me pressais par une interrogation insidieuse et hypocrite, comme s’il n’avait pas été possible de répondre à ta question. Ou bien, si tu ne voyais pas cette concupiscence, tu introduisais votre hérésie par le fait même de ton aveuglement.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 14.

### 15.

Jul. Tu déclares seulement que je n’ai pas voulu nommer la concupiscence de la chair. Si je n’ai pas voulu la nommer, j’ai donc gardé le silence à son égard ; et si j’ai gardé le silence, je n’ai donc prononcé aucune parole qui pût être censurée par toi : et qui donc a jamais enseigné l’erreur en gardant le silence? O accusation étrange, inouïe, monstrueuse ! Il prétend que j’ai formulé et proclamé par mon silence une maxime perverse !

Aug. Non point par ton silence, mais par l’interrogation insidieuse que tu m’as adressée, comme je l’ai démontré précédemment. Quoique le silence même puisse être justement censuré, quand on tait ce que l’on aurait dû dire, afin précisément de ne pas laisser voir qu’il était possible de répondre à la question.

### 16.

Jul. J’en appelle au témoignage même des hommes les moins éclairés . qui pourrait ne pas sourire en voyant que dans mes paroles on ne trouve rien autre chose à censurer que mon silence? Confesse donc que je n’ai pas écrit un seul mot qui puisse être l’objet d’un blâme de ta part.

Aug. Je blâme, au contraire, avec beaucoup de raison les paroles que tu m’as adressées sous la forme interrogatoire. Tu n’as pas voulu prononcer le mot de la réponse qui pouvait être faite à ta question, afin précisément de faire croire qu’il n’était pas possible de te répondre. Ou du moins comment ne blâmerais-je pas cet aveuglement qui t’a empêché de voir la réponse qu’il était si facile de faire à ta question?

### 17.

Jul. Mais en même temps que tu nous as fait un crime de notre silence, tu as énoncé une maxime que jusqu’alors il n’était pas possible de défendre, et dont le véritable sens ne saurait plus être dissimulé depuis que la lettre de Manès dont j’ai cité des extraits dans mon livre troisième, a été publiée.

Aug. Manès inflige à la concupiscence de la chair un blâme qu’elle ne mérite pas, et toi-même tu lui donnes des éloges qu’elle ne mérite pas davantage : Manès ne connaît pas la véritable origine de cette concupiscence mauvaise, et toi tu nies qu’elle soit mauvaise Manès attribue cette concupiscence à une nature étrangère mélangée à notre propre nature; toi tu prétends qu’elle n’est pas une suite de la corruption de notre nature : Manès croit qu’une partie de la nature divine est corrompue par cette concupiscence; toi tu essaies d’introduire celle-ci dans le paradis, et par là même de rendre méprisable la félicité de ce séjour.

### 18.

Jul. «Julien », dis-tu, « n’a point voulu nommer la concupiscence de la chair, qui ne vient pas du Père, mais du monde; de ce monde dont le démon a été appelé le prince. Le démon, en effet, n’a point trouvé cette concupiscence dans le Seigneur fait homme, parce qu’elle n’avait point présidé à l’union de ce même, Seigneur avec la nature humaine[[267]](#footnote-899) ». Tu déclares donc, en employant les expressions mêmes de Manès, que la concupiscence de la chair est l’oeuvre, non pas de Dieu, mais du monde; de ce monde dont tu ajoutes que le démon est le prince.

Aug. Oui, j’ai dit que le démon est le prince du monde; mais est-ce que le Seigneur ne l’a pas dit aussi? Est-ce que j’aurais énoncé une telle maxime, si je n’avais pas lu qu’elle a été enseignée par le Sauveur? Et puisque tu as lu l’Évangile aussi bien que moi, coin’ ment as-tu osé m’adresser ce reproche ? Il ne s’ensuit pas cependant que le démon soit le prince du ciel et de la terre et de toutes les créatures que le ciel et la terre. renferment; car il est dit dans l’Écriture: « Le monde a été fait par Lui » (le Seigneur) ; mais le mot monde sert quelquefois à désigner cette multitude d’hommes pervers qui sont répandus sur toute la surface de la terre; c’est en ce sens qu’il a été dit: « Et le monde ne l’a point a connu[^1] » ; c’est en ce sens qu’il a été dit que « le démon est le prince de ce monde[[268]](#footnote-900) »; c’est en ce sens enfin qu’il a été dit: « Le monde est tout entier placé sous l’empire du malin esprits »; et ailleurs : « Parce que vous n’êtes point du monde, c’est pour cela que le monde vous hait[^3] »; et une infinité d’autres maximes semblables. Conséquemment, d’après l’usage même des saintes Ecritures, le mot monde doit être interprété tantôt en bonne part et tantôt en mauvaise part, suivant le contexte. Ce qu’il y a de bon dans le monde, c’est le ciel et la terre ainsi que toutes les créatures de Dieu qui s’y trouvent renfermées : ce qu’il y a de mauvais, c’est la concupiscence de la chair, la « concupiscence des yeux et l’amour des choses du siècle »; ou , suivant la version que tu as adoptée, « l’orgueil de la vie[^5] ». Ainsi le mot monde doit être interprété tantôt en bonne part et tantôt en mauvaise part; mais pourras-tu trouver un seul endroit où il soit parlé en bonne part de la concupiscence de la chair, de la concupiscence des yeux, ou même de l’orgueil de la vie, le troisième des maux énumérés par l’apôtre saint Jean ?

1. Du Mariage et de la Concupis., liv. II, n. 14.
2. Jean, I, 10.
3. Id. XII, 31.
4. I Jean, V, 19.
5. Jean XV, 19.

### 19.

Jul. J’ai dit que tu t’exprimes absolument dans les mêmes termes que Manès : en effet, quoique plusieurs de ces expressions se trouvent dans l’Épître de saint Jean, il est certain toutefois que la doctrine enseignée en cet endroit par ce maître de l’Église au sujet de la chair, au sujet du sens de la chair, ou au sujet de la concupiscence des époux, n’a rien de commun avec celle inventée par Manès et formulée par lui en des termes empruntés à cette Epître : d’où il suit que je n’ai point calomnié ton langage, quand j’ai dit qu’il est le même que celui de Manès, puisque tu emploies les expressions de saint Jean dans le même sens que cet hérésiarque: une expression doit toujours être jugée d’après le sens que son auteur y a attaché, et celles qui dans l’Épître de saint Jean méritent notre respect et notre soumission la plus profonde, parce qu’elles servent alors d’organes à la vérité, ne doivent plus être considérées dans les écrits de Manès comme une reproduction fidèle, mais seulement comme une ombre vaine du langage de cet Apôtre.

Aug. Pourquoi ajoutes-tu au mot « concupiscence » , ces autres mots « des époux ? » Pourquoi chercher ainsi à couvrir sous le voile d’un nom honnête l’infamie de ta cliente ? L’apôtre saint Jean a dit : La concupiscence de la chair, et non point : La concupiscence des époux : celle-ci aurait pu exister dans le paradis, quand même personne n’aurait commis le péché; l’homme aurait cédé alors au désir de procréer des êtres semblables à lui, non pas aux sollicitations de la volupté ; ou du moins cette concupiscence aurait toujours été soumise à l’esprit; les mouvements de l’une auraient toujours été subordonnés à la volonté de l’autre ; jamais la chair s’élevant contre l’esprit n’aurait obligé celui-ci à lutter à son tour contre celle-là. A Dieu ne plaise que dans ce séjour où ils jouissaient d’une félicité si pure et d’une paix si profonde, les hommes aient dû voir s’allumer aucune étincelle de discorde entre la chair et l’esprit !

### 20.

Jul. L’apôtre saint Jean exhortait les fidèles à la pratique des plus sublimes vertus; il voulait que leur amour de la justice s’élevât jusqu’à leur faire imiter toutes les vertus dont le Sauveur nous a donné l’exemple, et, afin de s’exprimer d’une manière plus concise, il désigne sous le nom de monde toutes les choses qui peuvent présentement enflammer nos désirs ou exciter notre convoitise : « N’aimez point le monde», dit-il, « ni rien de ce qui est dans le monde. Si quelqu’un aime le monde, l’amour du Père n’est point en lui : car tout ce qui est dans le monde est ou concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie; trois choses qui ne viennent point du Père, mais du monde : or, le monde passe et sa concupiscence avec lui ; tandis que celui a qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement[^1] ». Si l’on s’arrête à la superficie de ces mots, ils semblent être une malédiction prononcée contre tous les éléments : ni le monde, ni rien de ce qui est dans le monde ne vient point du Père et ne doit plus être aimé.

Aug. Cette argumentation n’est pas sérieuse aucun catholique, même parmi les plus ignorants, ne songe à interpréter ici le mot de monde comme désignant les éléments matériels.: Le même Apôtre, parlant ailleurs du Seigneur Jésus-Christ, dit : « C’est Lui qui est la victime de propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux de tout le monde[[269]](#footnote-903) » ; et cependant personne n’est assez insensé pour croire qu’il s’agit ici de péchés dont les éléments matériels seraient coupables. Conséquemment, toutes les fois que le mot de monde se trouve ainsi employé dans un sens général, il doit être entendu uniquement des hommes qui se trouvent répandus dans tout le monde, c’est-à-dire, sur toute la surface de la terre habitée. Enfin, l’Apôtre a désigné en cet endroit sous le nom de monde la vie humaine elle-même, c’est-à-dire, celle qui consiste à vivre, non pas suivant la loi de Dieu, mais conformément aux penchants de la nature humaine. Voilà pourquoi il défend aux fidèles d’aimer cette vie et leur déclare que tout ce qui est dans le monde est ou «concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou amour des choses du siècle (ou, suivant une autre version, orgueil de la vie) ; trois choses qui ne viennent point du Père, mais du monde ». Maintenant, montre-nous, si tu le peux, un seul endroit des saintes Ecritures où il soit parlé en bonne part de la concupiscence de la chair, et cesse d’obscurcir par un verbiage également interminable et inintelligible des choses qui sont évidentes comme la lumière.

1. I Jean, II, 15-17.
2. Id. II, 2.

### 21.

Jul. Certes, ces paroles ont été écrites par un apôtre et par un apôtre que le Seigneur Jésus aimait avec une tendresse particulière et cependant, quand même la pensée de leur auteur ne nous serait pas révélée, soit par l’Évangile qu’il a écrit aussi, soit par la sublime gravité avec laquelle il a composé ses Epîtres, ces mêmes paroles ne seraient pas capables de détruire la réalité des faits, et leur témoignage devrait nécessairement céder devant le témoignage de toutes les Ecritures qui attribuent expressément à Dieu la création du monde. Mais saint Jean a écarté toute difficulté d’interprétation par ces autres paroles si sublimes et si admirables qu’il a placées au commencement de son Evangile : « Le Verbe était Dieu », dit-il; « toutes choses ont été faites par Lui et rien n’a été fait sans lui ». Et plus loin : « Il était la vraie lumière qui illumine tout homme venant en ce monde : il était dans ce monde et le monde a été fait par lui…. » Et encore : « Le Verbe s’est fait chair, afin de pouvoir habiter parmi nous[^1] ». En s’exprimant ainsi, il a dissipé d’avance toute obscurité par rapport au sens véritable de sa pensée mais il a montré aussi qu’il savait et qu’il ne craignait pas d’affirmer que Dieu est le créateur du monde tout entier et de toutes les choses qui se trouvent dans le monde, et il a fait voir par là même que les Manichéens ne sauraient trouver aucun argument solide en faveur de leurs maximes. Quand on a déclaré que tous les êtres ont été créés par Dieu, il est bien permis d’employer abusivement et sans aucun préjudice pour la foi, le nom de telle ou telle substance pour désigner la convoitise déréglée à laquelle cette substance sert d’instrument.

Aug. Mais tu ne veux pas que la concupiscence de la chair soit considérée comme un mal, alors même qu’elle est déréglée; tu prétends au contraire qu’elle est toujours bonne, et que ceux qui cèdent sans aucune retenue à ses sollicitations, font seulement un usage mauvais d’une chose bonne en elle-même. D’où il suit que, si la concupiscence de la chair est une chose bonne en soi, elle, doit nécessairement, lorsqu’elle est modérée, être un bien modéré; et lorsqu’elle est immodérée , elle doit par la même raison être un bien immodéré : tu ajoutes cependant que céder à cette concupiscence , lorsqu’elle est modérée, c’est faire un bon usage d’une chose bonne ; tandis que céder à cette même concupiscence, lorsqu’elle est immodérée, c’est faire un usage mauvais d’une chose bonne. De même, dis-tu, que le vils est lune chose bonne en soi; car toutes les substances créées par Dieu sont bonnes[[270]](#footnote-905) ; et néanmoins celui qui use modérément de vin, fait un bon usage d’une chose bonne, tandis que celui qui en use d’une manière immodérée, fait un usage mauvais d’une chose bonne. Mais saint Jean n’aurait jamais dit que le vin ne vient pas du Père, comme il l’a dit de la concupiscence de la chair. Ainsi, tu ne trouves aucune sorte de concupiscence charnelle qui ne vienne point du Père : celle même qui est immodérée est bonne à tes yeux ; et celui-là seul n’est pas bon, qui use de ce bien immodéré, c’est-à-dire, qui fait un usage mauvais d’une chose bonne. Pourquoi donc hésites-tu encore à dire en termes nets et précis ce que tu dis d’une manière obscure et avec de longs détours, savoir, que saint Jean a enseigné l’erreur, et que toi-même tu enseignes la vérité ? Car, si, comme vous le prétendez, la concupiscence de la chair est bonne alors même que l’homme en use d’une manière immodérée, et que celui-là seul soit mauvais qui fait ainsi un usage mauvais d’une chose bonne, il est manifeste que le disciple bien-aimé a enseigné une erreur, quand il a dit : La concupiscence de la chair ne vient point du Père, c’est-à-dire, de Celui de qui viennent tous les biens naturels.

1. Jean, I, 1, 3, 9, 10, 11.
2. I Tim. IV, 4.

### 22.

Jul. Il défend donc aux fidèles d’aimer le monde, ni rien de ce qui est dans le monde, et il déclare que l’amour de Dieu ne saurait être en ceux qui donnent leur affection aux choses du siècle ; irais, bien qu’il les exhorte à détourner ainsi leur affection des choses du siècle, il ne prétend pas pour cela leur persuader que celles-ci ont été créées par un autre que par le vrai Dieu ; il veut seulement leur faire comprendre que l’attachement aux biens de la vie présente ne doit jamais l’emporter sur l’amour de la vertu, et que le soin d’amasser des richesses, ou de nous procurer des plaisirs, ne doit jamais occuper notre esprit jusqu’à lui faire perdre cette sublime énergie qu’il a dû puiser dans la connaissance de la philosophie chrétienne, laquelle est la seule philosophie véritable. « Car tout ce qui est dans le monde est ou a concupiscence de la chair, ou concupiscence des yeux, ou orgueil de la vie; trois choses qui ne viennent point du Père, mais du monde : or, le monde passe et sa concupiscence avec lui ; mais celui qui fait la a volonté de Dieu demeure éternellement ». Il désigne donc ici, sous le nom de monde, les moeurs des hommes qui pensent qu’il n’y a rien au-delà de la vie présente; il désigne cette vie également fastueuse et dissolue où les mortels prétendent trouver le suprême bonheur.

Aug. Donc, s’il désigne, sous le nom de monde, les moeurs des hommes qui pensent qu’il n’y a rien au-delà de la vie présente; a s’il applique ce mot à cette vie également a fastueuse et dissolue, où les mortels prétendent trouver le suprême bon heur n; il entend par là même désigner aussi ces trois choses qu’il a dit être dans le monde et ne pas venir du Père; ces trois choses, dis-je, parmi lesquelles cette noble cliente, dont tu plaides la cause et qu’on nomme la concupiscence de la chair, occupe le premier rang. Mais toi-même tu parais avoir voulu désigner sous le nom de moeurs des hommes qui estiment qu’il n’y a rien au-delà de la vie présente, la concupiscente des yeux ; car ces hommes ne veulent pas croire les choses qu’ils ne voient point, précisément parce qu’ils s’attachent à celles qu’ils voient ; sous le nom de vie fastueuse des mortels, l’amour des choses du siècle ou l’orgueil de la vie ; sous le nom de vie dissolue, la concupiscence de la chair, en un mot, tu parais avoir embrassé dans cette définition chacune des trois choses nommées expressément par saint Jean : comme si ces actes de dissolution condamnés par toi étaient autre chose que les effets immédiats du consentement donné à la concupiscence de la chair, à cette concupiscence qui, suivant toi, ne mérite aucun blâme, et dont tu te fais même le panégyriste en la déclarant une chose bonne en soi. Quoi de plus insensé cependant que de qualifier de mauvais les actes de dissolution, et de proclamer bons en eux-mêmes les désirs qui ont pour objet ces mêmes actes? comment, à moins d’avoir perdu la raison, peut-on penser que, sous le nom de concupiscence de la chair, un apôtre de Jésus. Christ a voulu censurer, non pas précisément la concupiscence de la chair, mais plutôt des actes de dissolution qui consistent uniquement en ce que l’homme se laisse séduire, entraîner, captiver par cette concupiscence? Comme si ce docteur éclairé des lumières d’en haut n’avait rien trouvé en elle qui pût être l’objet d’un blâme et qu’il eût flétri sous son nom la conduite même des hommes qui vivent d’une manière dissolue ; tandis qu’en réalité, ce qui rend la vie de ces hommes condamnable, c’est uniquement le consentement qu’ils donnent aux désirs de la chair. Cesse donc de répandre des flots de paroles aussi futiles qu’elles sont interminables. Tu De réussiras point, alors même que ces flots deviendraient un torrent impétueux, et que ce torrent deviendrait à son tour un abîme sans fond et sans rivage; non, tu ne réussiras jamais à faire que les actes de dissolution soient une chose mauvaise, et que les désirs ayant pour objet l’accomplissement de ces actes ne soient point mauvais dans leur essence et indépendamment du consentement par lequel ils se traduisent en actes réels.

### 23.

Jul. Voici, en effet, comment il s’était exprimé dans son Evangile : « Le monde a été fait par Lui et le monde ne l’a point connu[^1] »: or, sans aucun doute, il ne voulait pas faire entendre par là que les éléments privés d’intelligence avaient pu connaître Jésus-Christ, ou le renier ; mais, dans sa pensée, le mot de monde s’appliquait à la multitude sans nombre des infidèles. De même donc, dans le texte précité, il enseigne que tout ce qui est dans le monde, c’est-à-dire tous les hommes qui sont tellement attachés aux plaisirs grossiers que, à leurs yeux, l’éclat extérieur du pouvoir et les trésors de l’opulence sont la mesure unique de la félicité des créatures raisonnables ; il enseigne, dis-je, que tous ces hommes, à quelque nation qu’ils appartiennent, sont les tristes victimes d’un orgueil odieux qui ne vient point de Dieu, en d’autres termes, qui n’est point agréable à Dieu, mais qui vient du monde et qui a son origine dans la perversité de la volonté humaine. C’est pourquoi, ajoute-t-il, ce monde ne doit point vous corrompre en excitant dans vos âmes un sentiment de jalousie : car quiconque accomplit la volonté de Dieu, entre en possession d’un bonheur éternel, et il ne s’évanouit point comme les choses présentes qui ne sont qu’une ombre. Ainsi, l’apôtre saint Jean veut que le monde soit pour nous un objet de haine, de même que le Seigneur a déclaré dans l’Evangile que nous devons haïr, non-seulement notre corps, mais notre âme elle-même : « Celui », dit-il , « qui ne hait pas a son père, ou son frère, ou même sa propre vie, n’est pas digne de moi[[271]](#footnote-908) » ; quoique assurément les fidèles ne puissent se haïr eux-mêmes, puisque, par un sentiment d’amour très-légitime pour leurs âmes, ils affrontent la douleur et des épreuves de toutes sortes, afin de parvenir à la possession du bonheur. Quelle est donc la conclusion de cette discussion? C’est que, suivant l’usage de l’Ecriture, l’apôtre saint Jean a flétri sous le nom de monde, non pas la nature des êtres créés, mais les penchants dépravés de la volonté humaine ; et par là même il a nié que la concupiscence de la chair vienne de Dieu, dans le même sens qu’il a déclaré que rien de ce qui est dans le monde ne vient de Dieu. Manès s’empare de ces paroles, non pas pour les interpréter conformément à la pensée de l’Apôtre, mais pour les dénaturer avec cette habile perfidie qui lui est ordinaire, et il en conclut hautement que ni la concupiscence de la chair, ni la chair elle-même, ni rien enfin de ce qui est dans le monde n’a été créé par Dieu : et toi-même, docile aux leçons d’un tel maître, tu crois que la concupiscence de la chair est l’oeuvre, non pas de Dieu, mais du démon.

Aug. Je qualifie de mauvaise cette concupiscence de la chair que saint Jean déclare ne pas venir du Père, et à laquelle Ambroise affirme que notre nature est assujettie par suite de la prévarication du premier horaire[^3] ; le même Apôtre, voulant parce mot de concupiscence désigner les hommes qui en sont les tristes esclaves, ajoute qu’elle vient du monde. Manès, lui aussi, qualifie de mauvaise cette concupiscence de la chair; mais il ne sait pas d’où elle vient: toi, au contraire, tu la déclares bonne, précisément parce que tu ne sais pas non plus d’où elle vient ; et par le fait seul que tu refuses de lui reconnaître l’origine qui lui est attribuée par Ambroise, tu autorises Manès à croire que lui-même parle réellement le langage de la vérité, quand il enseigne qu’elle est l’oeuvre de cette nature mauvaise rêvée par lui comme existant de toute éternité aussi bien que Dieu. Afin donc de réfuter à la fois et Manès et toi-même, l’évêque Ambroise expose le vrai sens des paroles de l’apôtre saint Jean. Car, ce dont notre nature a été infectée par suite de la prévarication du premier homme, ne saurait évidemment être un mal éternel comme Dieu ; que Manès donc se taise : et cependant cette chose est un mal réel; que Julien se taise donc, lui aussi.

1. Jean, I, 10.
2. Luc, XIV, 26.
3. Liv. VII sur saint Luc, XII.

### 24.

Jul. Il est ainsi manifeste que les paroles du bienheureux Jean ne sauraient en aucune manière servir d’excuse à ton erreur la doctrine que tu enseignes a été puisée aux sources du manichéisme seul. Et maintenant que le nom de cet Apôtre se trouve mis hors de cause et son honneur à l’abri de toute atteinte, discutons en deux mots cette question : quelle est, à ton sens, la pensée précise de saint Jean, quand il déclare ici que la concupiscence de la chair et la concupiscence des yeux ne viennent point de Dieu ? Ces paroles s’appliquent-elles à la concupiscence considérée en elle-même, à cette concupiscence qui devient un vice, non pas lorsqu’on en fait un usage modéré et légitime, mais seulement lorsqu’on en fait un usage immodéré et défendu par la loi ; ou bien l’Apôtre a-t-il voulu désigner uniquement les excès qui doivent être attribués, non plus à la nature, mais à. la volonté personnelle de ceux qui les commettent?

Aug. Si la concupiscence devient parfois un. vice, accorde-nous du moins qu’elle est alors mauvaise, mais comment peux-tu prétendre qu’elle ne cesse pas alors d’être bonne, et que celui-là fait seulement un usage mauvais de cette chose bonne en soi , qui outrepasse les limites de la modération et de l’honnêteté ? Dans ce cas, en effet, il n’est plus vrai de dire que la concupiscence devient un vice; celui-là seul devient alors répréhensible, qui fait un usage mauvais de cette concupiscence. Vois-tu combien tu comprends peu ce que tu dis , puisque tu ne respectes pas même une définition donnée par toi ?

### 25.

Jul. Si tu réponds que, sous le nom de concupiscence, l’Apôtre a voulu désigner même l’usage modéré et honnête des plaisirs naturels, en sorte que la concupiscence de la chair semble condamnée par lui d’une manière générale et absolue : tu devras logiquement déclarer aussi que le sens des yeux, le monde lui-même et tout ce qui est dans le monde, a été créé parle démon ; car, suivant toi, saint Jean enseigne qu’aucune de ces choses ne vient de Dieu. Certes, si tu acceptes cette conclusion, tu ne deviendras pas manichéen, car tu l’es aujourd’hui même ; mais, après avoir pendant longtemps combattu avec les mêmes armes que Manès, tu te rangeras ouvertement parmi ses disciples. Si, au contraire, redoutant de dévoiler ainsi ton erreur, tu réponds que, sous le nom de concupiscence de la chair, de concupiscence des yeux et sous le nom de monde, l’Apôtre n’a point désigné les choses mêmes qui n’ont rien que d’innocent tant qu’on respecte, dans l’usage qu’on en fait, les limites de l’honnêteté, et qui deviennent répréhensibles seulement lorsqu’on se laisse entraîner par elles à des excès déréglés : si tu réponds de cette manière, il s’ensuivra manifestement , comme nous l’avons déjà démontré dans notre premier ouvrage, que ce qui est condamnable dans la concupiscence naturelle , ce n’est point sa nature, ni la diversité des objets vers lesquels elle nous porte, ou des sens qui lui servent d’instruments, mais seulement les excès auxquels parfois elle nous entraîne. Enferme-toi dons; à l’avenir dans un silence prudent et modeste au sujet de ces paroles de l’Apôtre ; car, si tu venais à les souiller même par une allusion éloignée, l’inanité de ta défense et la vérité de l’accusation portée contre toi se trouveraient fatalement dévoilées.

Aug. Mais, ô discoureur opiniâtre et indomptable , ces limites dans lesquelles tu déclares qu’il est permis d’obéir à la concupiscence ne sont plus respectées dès que l’on cède volontairement aux entraînements de celle-ci et qu’on se livre aux excès qu’elle inspire. Et, d’autre part, s’abstenir de ces excès, c’est résister au mal. Car, une chose à laquelle un ne peut consentir sans commettre le mal, et à laquelle on ne saurait résister sans faire le bien, cette chose n’est-elle pas mauvaise manifestement? Celui donc qui veut vivre honnêtement, ne doit pas ton. sentir aux suggestions de cette chose mauvaise dont tu fais l’éloge ; et celui qui veut vivre chrétiennement, ne doit pas souscrire à cet éloge fait par toi d’une chose mauvaise; d’où il suit que, s’il ne veut pas se laisser séduire par vous, il doit savoir que la concupiscence de la chair est mauvaise en elle même ; et, s’il veut échapper a la fois à votre erreur et à celle des Manichéens, il doit savoir d’où vient cette concupiscence.

### 26.

Jul. J’ai développé cet argument dans le second livre de mon premier ouvrage, et j’ai fait voir que l’homme était assujetti, avant d’être coupable, à la concupiscence de la chair d’où naissent certains appétits sensuels, et à la concupiscence des yeux.

Aug. J’ai répondu suffisamment, dans mon livre quatrième, à ce livre second dont tu parles ici. Tes arguties ne sont pas moins frivoles aujourd’hui qu’elles ne l’étaient alors. Tu n’as démontré en aucune manière que la concupiscence charnelle, par suite de laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l’esprit, existait déjà dans l’homme au moment où celui-ci commit le péché pour la première fois. Quelque nom que l’on donne à ce qu’Adam et Eve ressentirent pour la première fois dans leurs membres le jour où ils commirent le péché et où ils commencèrent à rougir d’eux-mêmes et à couvrir leur nudité[^1], il est hors de doute que cette chose fut une suite fatale de la faute dont ils se rendirent coupables.

1. Gen. III, 7.

### 27.

Jul. Toutefois, je suis obligé de te demander ici dans quel songe il t’a été révélé que tu devais considérer le mot de concupiscence comme désignant les mouvements de la passion charnelle. Car, sans préjudice pour les droits de la vérité qu’une longue discussion a établis d’une manière tout à fait manifeste, supposons qu’il n’a pas encore été démontré clairement que les sens de la chair et. la nature de la chair appartiennent à un seul et même auteur.

Aug. Autre chose sont les sens de la chair à l’aide desquels celle-ci fait connaître, d’une certaine manière, à l’esprit, les objets corporels en présence desquels elle se trouve ; autre chose sont les mouvements de la concupiscence charnelle, de cette concupiscence par suite de laquelle la chair, ayant des désirs contraires à ceux de l’esprit, nous entraîne à toute sorte d’actions coupables et déshonnêtes, à moins que l’esprit lui-même ne lutte contre la chair par ses propres désirs: or, cette opposition qui règne entre la chair et l’esprit, est attribuée, non pas au créateur de la chair ou au créateur des sens, mais aux suggestions du malin esprit et à la prévarication du premier homme, par ceux dont la foi saine condamne également l’erreur insensée des Pélagiens et celle des Manichéens.

### 28.

Jul. Il est impossible de révoquer en doute la vérité de ce principe, sans que tu te trouves aussitôt comme enveloppé sous une nuée très-épaisse d’autres difficultés. Car, dans les mots de concupiscence de la chair il n’y a rien qui désigne absolument les organes de la chair proprement dits. Je dirai donc que saint Jean a voulu, par ces expressions, stigmatiser les oreilles des amateurs passionnés des vers harmonieux; je dirai qu’il a voulu imprimer une flétrissure au palais des vils esclaves de la bonne chère; qu’il a voulu appeler le mépris sur l’organe olfactif de ceux qui savourent les odeurs jusqu’à tomber en défaillance; je dirai enfin qu’il a voulu censurer toute autre chose que ce que tu penses; la liberté d’interprétation est absolue, puisque les mots n’ont qu’un sens général et indéterminé. Conséquemment, ou bien nie la réalité des désirs que nous venons de nommer, et, suivant ton habitude, inscris-toi en faux contre le témoignage unanime de la conscience de tous les hommes : ou bien, si ton impudence ne va pas encore jusqu’à cet excès d’audace brutale, reconnais avec flous qu’il n’y a pas dans les paroles de l’Apôtre un seul mot qui condamne le plaisir dont les organes de la génération sont le siège.

Aug. Tu parles en cet endroit, comme si nous avions enseigné que les flammes de la concupiscence charnelle s’allument uniquement dans les organes de la génération. Certes, dans quelque sens du corps que la chair convoite contre l’esprit, cette convoitise s’identifie toujours avec la concupiscence charnelle; et parce que celle-ci nous entraîne au mal toutes les fois que notre esprit n’op. pose pas à ses désirs d’autres désirs plus puissants, il est manifeste qu’elle est mauvaise dans chacune de ces diverses circonstances. C’est elle, en effet, que l’Ecriture a flétri par ces paroles: « Qu’y a-t-il parmi les créatures de plus méchant que l’oeil[^1]? » Et cependant le Dieu créateur de tous les corps et de tous les sens a, sans aucun doute, créé l’oeil et non pas la méchanceté. A moins que tu ne résistes opiniâtrement à la vérité, tu dois comprendre par là que notre nature est assujettie au mal dès l’instant même où nous recevons l’existence, quoique cette nature soit créée très-bonne par un Dieu bon. Mais apprends de la bouche d’Ambroise quelle est la véritable origine de ce mal, si tu ne veux pas prêter ton appui à Manès et l’autoriser à proclamer l’existence d’une nature nouvelle, c’est-à-dire, d’une nature mauvaise éternelle comme Dieu.

1. Eccli. XXXI, 15.

### 29.

Jul. Quel secours peux-tu donc trouver en faveur de ta cause dans ce fait, que, en parlant de l’union charnelle et de la procréation des enfants, je n’ai pas voulu flétrir ces choses du nom de concupiscence ; puisque ni Manès ni toi vous n’avez pu prouver que celle-ci soit l’oeuvre du démon ; et que, du reste, j’avais démontré clairement dans une argumentation précédente que l’origine de ces mouvements produits dans le corps au moment de l’union charnelle remonte à celui-là même qui a créé les corps et institué le mariage ?

Aug. Autre chose est la’ faculté de sentir, autre chose est le consentement donné aux désirs coupables de la convoitise : distingue soigneusement ces deux choses et cesse d’être le jouet d’une erreur aussi grossière. Autre chose, dis-je, est la faculté de sentir, autre chose est le consentement donné aux désirs coupables de la chair.Lis l’Evangile : « Celui », dit Jésus-Christ , « qui aura regardé une femme d’un regard de convoitise, a déjà commis l’adultère dans son coeur[^1] ». Il ne dit point: Celui qui aura regardé, parce que, dans sa pensée, il ne s’agit pas de l’action de percevoir par le moyen du sens qu’on appelle la vue ; mais il dit: «Celui qui aura regardé… « d’un regard de convoitise », c’est-à-dire, celui qui aura regardé avec une intention mauvaise. La vue est donc un sens de la chair bon en soi : la concupiscence, au contraire, est un mouvement mauvais de cette même chair. Si un époux use honnêtement de cette chose mauvaise en soi, il ne la rend pas bonne; mais il la réduit à servir d’instrument à l’accomplissement d’une oeuvre bonne. Car il ne fait rien que de bon par le moyen de cette chose mauvaise, tant qu’il ne fait rien pour elle-même ; mais lorsque, sans blesser directement la loi du mariage, il ne laisse pas de céder aux entraînements de cette chose mauvaise, l’Apôtre ne lui accorderait point son pardon par égard pour l’état du mariage[[272]](#footnote-915), s’il ne le considérait comme coupable d’un péché.

1. Matth. V, 28.
2. I Cor. VII, 6.

### 30.

Jul. Sans doute, après le premier ouvrage que j’ai dédié à saint Turbantius, le voile que la pudeur naturelle nous fait un devoir de jeter sur certaines choses, ne devrait plus être soulevé sous prétexte de discussion : car la question a été traitée dans ce livre d’une manière si complète, que, à moins d’avoir tout à fait perdu l’usage de la raison, il est impossible désormais d’être arrêté par aucune difficulté relative à ce sujet.

Aug. Turbantius, à qui je ne conteste pas le titre de saint, embrassa avec joie la foi catholique lorsqu’il eut achevé la lecture de cet ouvrage que tu te glorifies de lui avoir dédié; et, un des motifs qui le déterminèrent à prendre ce parti, c’est. précisément parce qu’il avait reconnu l’inanité des arguments développés par toi en faveur de votre doctrine.

### 31.

Jul. Mais, puisque le défenseur de la transmission du péché a juré de ne rien m’accorder, et qu’il prétend me faire rougir par la pompeuse élégance de ses discours, pourquoi me croirais-je obligé d’être aussi sobre et aussi réservé dans mes paroles au sujet de l’acte même de l’union charnelle, qu’on doit l’être lorsqu’on traite de nouveau une question qui a été discutée et jugée d’une manière définitive ? Il s’empare donc avec joie de ce passage de mon livre, et de cet autre où j’ai dit : « C’est pourquoi l’homme quittera son père et sa mère, et il s’attachera à sa femme; et ils seront deux dans une seule chair[^1] ; le Prophète, en voulant exposer les maximes de la foi, par rapport aux couvres de Dieu, a failli blesser la pudeur » ; il tressaille, il triomphe comme s’il avait découvert un trésor et il s’écrie: «Voilà un aveu explicite et arraché par la seule force de la vérité ! Qu’on nous dise pourquoi le Prophète, en parlant des oeuvres de Dieu, a failli blesser les lois de la pudeur. « Est-ce donc que les oeuvres divines doivent seules nous faire rougir, et les oeuvres de l’homme doivent-elles toujours être pour celui-ci un sujet de gloire et jamais un sujet de honte? Ou bien, est-il vrai que le Prophète, en racontant et en publiant les oeuvres de Dieu, ne donne pas au monde un témoignage éclatant de l’amour et du dévouement dont il est pénétré pour ces mêmes oeuvres, et que ses efforts n’ont d’autre résultat que de mettre en péril son honneur et sa vertu personnels ? plais quelle est donc l’oeuvre que Dieu a bien pu accomplir, et dont les ministres de Dieu doivent avoir honte de retracer le souvenir? Et, chose encore plus incompréhensible, comment l’homme peut-il avoir à rougir d’une oeuvre qu’il n’a point accomplie, mais que Dieu a accomplie en lui ? Car tous les artisans s’appliquent, autant qu’il est en eux et au prix même des fatigues et des soins les plus pénibles, à faire en sorte qu’ils n’aient point à rougir de leurs propres oeuvres. « Certes, ce qui nous fait rougir aujourd’hui, c’est précisément ce qui fit rougir nos premiers parents, au jour où ils couvrirent leur nudité : c’est ce châtiment du péché, cette plaie que le péché a faite et qui subsiste après lui, ce foyer où viennent s’allumer les désirs et les convoitises coupables, cette loi enfin qui résiste dans nos membres à la loi de l’esprit. Voilà ce qui nous fait rougir et ce qui nous fait rougir à bon droit. Il ne nous est pas même permis de rougir d’autre chose, et nous serions les plus ingrats et les plus impies de tous les hommes, si un sentiment de honte pouvait naître dans notre âme, non pas au sujet de la dégradation et du châtiment que notre nature a subi, mais au sujet de nos membres en tant qu’ils sont l’oeuvre de Dieu[[273]](#footnote-918) ». Telle est l’expression non équivoque de sa joie et de son allégresse: il ne peut plus contenir les transports de son âme: il a découvert enfin dans mon livre une maxime à l’aide de laquelle il pourra démontrer que la concupiscence naturelle est mauvaise et doit être considérée comme étant l’oeuvre du démon : il déclare que cet aveu m’a été arraché par la seule force de la vérité, et il ajoute pompeusement que nous ne pouvons, sans nous rendre coupables d’une impiété et d’un sacrilège tout à fait abominables, reconnaître que la pudeur nous oblige à jeter un voile sur des choses que nous enseignons avoir été créées par Dieu. Mais, troublé par la vivacité de son allégresse, il ne cherche pas même à se rendre compte de la valeur des expressions qu’il emploie; car, après avoir affirmé que, d’une part, parmi les choses dont Dieu est l’auteur, il n’en est aucune dont on doive rougir, et que, d’autre part, on doit rougir de l’oeuvre de la génération, d’où il suit que cette oeuvre ne saurait être considérée comme une chose instituée.par Dieu; il a confessé tout à coup que cette oeuvre est non-seulement honnête, mais juste; suivant lui, non-seulement Dieu a donné à nos corps, au jour de la création, le pouvoir d’engendrer, mais il n’y a rien dans l’œuvre de la chair qui soit réprouvé par la justice divine. J’ai démontré dans le troisième livre de mon premier ouvrage, qu’un châtiment ne saurait être identifié avec une faute.

Aug. Tu n’as point fait cette démonstration dont tu te glorifies ici avec une vanité tout à fait puérile : tu as même oublié, à un certain moment, ce que tu avais dit précédemment, et tuas confessé qu’une faute peut réellement s’identifier avec le châtiment infligé à un pécheur. Dans ma réponse précédente, je t’avais fait voir d’une manière assez évidente la vérité de cette maxime[^3]; je m’étais même appuyé sur le témoignage de l’Apôtre pour prouver que les péchés sont punis par d’autres péchés : car, après avoir dit de certains hommes, qu’ils ont transféré l’honneur qui n’est dû qu’au Dieu incorruptible, à des images d’hommes corruptibles, et à des figures d’oiseaux, de quadrupèdes et de reptiles, il fait voir aussitôt que ce péché a été puni par d’autres péchés : « C’est pourquoi », dit-il, « Dieu les a livrés aux désirs de leurs coeur, aux vices de l’impureté; en sorte qu’ils ont déshonoré eux-mêmes leurs propres corps[[274]](#footnote-919) », et le reste qu’on peut lire au même endroit de l’Epître aux Romains. Le Psalmiste lui-même ne dirait pas : « Faites qu’ils ajoutent iniquité sur iniquité, et qu’ils n’entrent point dans votre justice[^5] », si, par un juste jugement de Dieu, les péchés précédents ne trouvaient leur châtiment dans des péchés nouveaux, ajoutés à ceux-là.

1. Gen. II, 24.
2. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 22.
3. Contre Julien, liv. V, n. 10.
4. Rom. I, 23, 24.
5. Ps. LXVIII, 28.

### 32.

Jul. Je me dispenserai donc de revenir sur ce sujet : le lecteur me permettra seulement d’appeler ici son attention sur l’humeur atrabilaire d’un dialecticien qui prétend que Dieu a pu choisir comme un instrument propre à exercer sa vengeance, une chose dont il ne veut pas que ce même Dieu ait pu être l’auteur; déclarant ainsi que la puissance créatrice de Dieu n’a pu produire une chose qui, suivant lui, n’a rien de contraire à la justice divine.

Aug. Il est manifeste que tu ne comprends pas en quel sens il a été dit : « Dieu n’a point fait la mort[[275]](#footnote-921) », quoique la mort soit un des instruments dont la justice divine se sert pour punir le pécheur. Il est donc conforme à la justice de Dieu que le pécheur soit frappé de mort; et cependant la mort n’a pu être l’oeuvre de la puissance créatrice de Dieu, car Dieu n’a point fait la mort ». En effet, de même que la justice divine exige que chacun trouve sa perte dans son propre péché, sans que Dieu soit pour cela l’auteur du péché ; de même aussi,-quoique Dieu n’ait point fait la mort, il livre cependant à la mort ceux qu’il estime avoir mérité de mourir. La même Ecriture où il est dit : « Dieu n’a point fait la mort », nous enseigne ailleurs que « la mort et la vie viennent du Seigneur Dieu[^1]» : et pour comprendre qu’il n’y a aucune contradiction réelle entre ces deux maximes, il suffit de savoir distinguer entre les jugements divins et les oeuvres divines : si toi-même tu avais pu faire cette distinction, tu ne m’aurais pas sans doute opposé un argument aussi frivole.

1. Sag. I, 13.
2. Eccli. XI, 14.

### 33.

Jul. Suivant lui donc, il n’y a rien dans les oeuvres de Dieu dont on doive rougir ; mais il n’y a rien de plus abominable que les sentences prononcées par ce même Dieu. Il est certain, en effet, que toute faute mérite un châtiment : s’ensuit-il cependant, que la confusion dont le coupable a mérité d’être couvert, devient elle-même l’instrument de la vengeance divine, de telle sorte qu’il soit permis de parler en termes explicites de la faute commise par l’homme, et que l’on ne puisse rappeler le nom seul du châtiment infligé par la justice de Dieu, sans encourir la note d’infamie?

Aug. Pourquoi cherches-tu à obscurcir des choses qui ont été parfaitement éclaircies, à proposer de nouveau des difficultés déjà résolues, sinon parce que, malgré l’inanité réelle de tes raisonnements, tu veux paraître discuter d’une manière sérieuse aux yeux des personnes ignorantes , c’est-à-dire aux yeux du plus grand nombre des hommes? Car, je puis bien, sans témérité, dire que tu cèdes à un sentiment d’impudence plus encore qu’au désir de répandre des flots de paroles également vaines et pompeuses, quand tu essaies de persuader que l’on ne doit pas rougir, ou du moins que l’on ne doit pas rougir beaucoup des désirs qui s’élèvent dans la chair contre les désirs de l’esprit, malgré la sujétion où celle-là devrait être à l’égard de celui-ci ; quand tu essaies de persuader que Dieu ne saurait, sans injustice, abandonner le coupable, afin que celui-ci trouve en lui-même son propre châtiment après s’être éloigné du Dieu en qui il trouvait sa véritable félicité ; ou enfin, que l’homme doit rougir de son péché, mais non point du châtiment qu’il subit par suite de ce péché; tandis que, en réalité, la plupart des hommes ne rougissent pas de leurs péchés avant qu’un châtiment sensible leur ait été infligé, ce châtiment faisant naître dans leur âme un sentiment de honte que l’impunité n’aurait pu y produire. Mais qui donc peut se faire un plaisir de nier en termes élégants les choses les plus manifestes, sinon ceux en qui le respect de la vérité est un sentiment éteint depuis longtemps? Nous parlons librement de ces deux choses, savoir, de ce que l’homme a fait volontairement, et de ce qu’il a souffert malgré lui; nous nommons librement et la désobéissance de l’esprit, et la concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l’esprit : toi, au contraire, tu aurais eu honte de nommer l’une de ces deux choses, parce que tu aurais craint de nous suggérer par là un argument qui aurait rendu ton erreur manifeste comme la lumière. Et maintenant que tu prononces les mots de concupiscence et de passion charnelles, parce que tu ne veux pas être accusé de rougir du nom de ta cliente, ors ne saurait plus douter que tu crains par. dessus tout la censure des jugements humains, et que la crainte d’être victime de l’erreur n’exerce aucun empire sur toi.

### 34.

Jul. Il est incontestable cependant que la logique ne permet pas à notre accusateur d’échapper à cette conclusion abominable, contre laquelle il proteste vainement, Car, d’une part, il suppose que la passion charnelle est un châtiment justement infligé à l’homme, et il déclare expressément qu’une telle sentence n’a rien de contraire à la sainteté de la justice divine; mais, d’autre part, il ne nie pas que l’on doive considérer comme étant l’oeuvre de Dieu la prononciation même de cette sentence qui, suivant lui, est l’origine véritable de cette convoitise dont il reconnaît que nous devons rougir : or, malgré sel protestations antérieures, il est manifeste qu’en s’exprimant ainsi il qualifie implicitement du nom de honteuse une chose qui est bien réellement l’oeuvre de Dieu.

Aug. Je t’ai déjà dit que, suivant l’Ecriture, « Dieu n’a point fait la mort » ; et cependant la sentence prononcée par Dieu était conçue en ces termes : « Tu mourras très-certainement[^1] ». Ainsi Dieu a fait subir au pécheur comme châtiment une chose dont ce même Dieu n’était point l’auteur. Toutefois, parce que Dieu est le Dieu des vengeances[[276]](#footnote-924), il déclare ailleurs qu’il crée les maux[^3] ; et l’auteur du livre de l’Ecclésiastique cite en effet plusieurs choses qui ont été créées pour servir d’instruments à la vengeance divine[[277]](#footnote-925). Mais lorsque le péché même devient le châtiment du péché, il ne s’ensuit pas que Dieu soit l’auteur de ce péché nouveau, et qu’il accomplisse une oeuvre inique : dans ce cas, l’oeuvre de Dieu consiste uniquement à faire que le péché devienne le châtiment du pécheur, et par là même cette oeuvre n’a rien qui ne soit conforme à la justice. Qui, en effet, oserait nier que ce soit un péché d’ajouter foi à la parole des faux prophètes? Cependant tel fut le châtiment infligé, par un juste jugement de Dieu, au roi Achab, ainsi que nous le lisons dans l’histoire des Règnes[^5]. Et personne n’est assez insensé pour croire que les mensonges des faux prophètes sont dignes d’éloges, ou pour prétendre que Dieu devient l’auteur du mensonge toutes les fois que, par un juste jugement, il permet à des menteurs de tromper ceux qu’il reconnaît avoir mérité un tel châtiment. Lis non-seulement des yeux du corps, mais surtout des yeux de l’esprit; cesse enfin de répandre ces flots de paroles dont le vain bruit empêche la voix de la vérité de parvenir jusqu’à toi.

1. Gen. II, 17.
2. Ps. XCIII, 1.
3. Isa. XLV, 7.
4. Eccli. XXXIX, 33.
5. III Rois, XXII.

### 35.

Jul. Mais il ajoute une sorte de corollaire qui a un caractère particulier d’impiété : il déclare que le châtiment infligé par Dieu n’est pas autre chose qu’une inclination et un penchant qui nous entraîne au péché, une loi qui dans nos membres oppose une résistance invincible à la loi de notre esprit: en exerçant un châtiment de ce genre, Dieu multiplierait les crimes, il n’en tirerait pas une vengeance réelle ; et après avoir témoigné la plus vive indignation contre la volonté mauvaise de l’homme, source de ses égarements, il mettrait celui-ci dans la nécessité de commettre le péché à l’avenir. le laisse cependant aux disciples rêveurs et insensés de Manès, le soin d’apprécier l’iniquité d’un tel jugement, pourvu seulement qu’il demeure bien établi que le juge dont Augustin nous trace ici le portrait imaginaire, feint d’éprouver un sentiment d’horreur pour le péché, mais qu’en réalité il ressent pour ce même péché une affection si vive et si tendre qu’il eût été impossible de trouver pour celui-ci un père nourricier plus attentif et plus dévoué.

Aug. Lis ce passage de l’Ecriture : « Parce qu’ils n’ont pas montré qu’ils avaient la connaissance de Dieu, Dieu les a livrés à leur esprit pervers, en sorte qu’ils font des actions indignes[^1] » : et vois que certains péchés sont réellement des châtiments infligés aux pécheurs. Si tu veux comprendre comment il peut se faire que Dieu agisse ainsi, relis le passage relatif au roi Achab dont je t’ai parlé tout à l’heure : sans aucun doute, le péché de ce prince fut d’avoir ajouté foi à la parole des faux prophètes, et néanmoins ce même péché fut encore l’instrument dont la vengeance divine se servit pour le punir de sa faute. Médite avec une attention soutenue ces passages de l’Ecriture, et cesse de te répandre en injures grossières contre la vérité, si tu ne veux pas que ces injures elles-mêmes soient considérées comme servant contre toi d’instrument à la vengeance divine.

1. Rom. I, 28.

### 36.

Jul. Que prétends-tu donc, ô dialecticien subtil? que nous ne pouvons, sans nous rendre coupables de sacrilège, rougir des oeuvres de Dieu, et que nous devons accomplir indistinctement toutes les oeuvres que Dieu nous a donné la faculté d’accomplir, si nous ne voulons pas que nos scrupules paraissent être une accusation dirigée contre l’auteur même de notre être ? L’apôtre saint Paul s’est donc trompé, quand, après avoir fait la description des oeuvres de Dieu, il a ajouté : « Les membres les plus honnêtes de notre corps sont traités avec plus de respect; et Dieu a établi un tel ordre entre les différentes parties du corps, il a voulu que celles de ces parties qui sont moins honorables en elles-mêmes reçussent un surcroît d’honneur, afin qu’il n’y eût aucune scission dans le corps[[278]](#footnote-928) »,

Aug. Lis attentivement ce passage et consulte le texte grec; tu verras que l’Apôtre a dit : « Les membres honteux[^3] de notre corps», là où tu dis, toi : « Les membres les plus honnêtes de notre corps » : et si tu veux savoir, comment saint Paul peut qualifier de honteux des membres qui d’abord étaient tellement honnêtes que le premier homme et la première femme étaient nus et ne rougissaient point de leur nudité[^1]; à moins que tu ne te laisses aveugler par un sentiment d’opiniâtreté tout à fait inconcevable, tu trouveras que ce changement a été la suite du péché car il n’y avait absolument rien de déshonnête dans les premiers hommes tels qu’ils sortirent des mains de Dieu; de même que Dieu, qui est le seul auteur des corps, n’a point fait la mort; et cependant l’Apôtre a pu dire en toute vérité : « Le corps est mort à cause du péché[[279]](#footnote-929). ».

1. I Cor. XII, 23-25.
2. Ta asXemona.
3. Gen. II, 25.
4. Rom. VIII, 10.

### 37.

Jul. Elles se trompent aussi, les personnes honnêtes qui se font un devoir de jeter un voile sur certaines choses, parce que, bien que celles-ci soient conformes aux lois de la nature, elles sont contraires cependant aux bienséances et à la modestie. Rejette donc toi-même sous les yeux du peuple les restes de la nourriture que tu as prise, car assurément, tu ne diras pas qu’une action de ce genre appartient à la convoitise charnelle ou plutôt, afin de concilier à ta doctrine un respect plus profond et plus sincère, donne toi-même l’exemple et accomplis dans l’Eglise toutes les actions que tu déclares être dépendantes de la libre volonté de l’homme. Qu’il te suffise d’avoir réclamé le secret seulement pour l’oeuvre de la chair, pour cette ouvre à laquelle il est possible que tu aies renoncé depuis longtemps par un acte volontaire, et à laquelle la vieillesse ne te permet plus de songer aujourd’hui : déclare que l’on ne saurait, sans se rendre coupable d’un sacrilège énorme, vouloir soustraire aux yeux du public des choses dont Dieu est l’auteur. Mange donc sur la place publique ou au milieu des assemblées où retentissent les foudres de ta dialectique ; lorsque la chaleur brûlante du soleil te rendra insupportable le poids de tes vêtements, couvre seulement cette partie de ton corps qui relève de la volonté du démon et montre-toi dans cet état de nudité presque complète : car, suivant toi, on ne saurait, sans faire un acte d’ingratitude et d’impiété, couvrir aucune des choses dont Dieu est l’auteur. Par là même que tu ne consens ni à prendre ainsi tes repas, ni à marcher publiquement dans cet état de quasi-nudité ( à moins cependant que tu ne fasses des progrès sous ce rapport et que tu ne mettes en pratique ces conséquences logiques de ta doctrine) tu prouves, ou bien que l’on doit attribuer au démon toutes ces œuvres que tu n’oses accomplir sous les yeux du public, ou bien que tes principes se trouvent contredits, sinon par le témoignage de ta raison, au moins par le témoignage de ton instinct naturel.

Aug. Parmi les choses que la pudeur nous fait un devoir de cacher, les unes excitent en nous un sentiment de répulsion, les autres un sentiment de convoitise : on cache les premières afin de ne pas faire naître dans l’âme des spectateurs un sentiment d’horreur: c’est ainsi que l’on rejette en secret les restes de la nourriture ; on cache les secondes, afin qu’elles ne deviennent pas un objet de convoitise, ou afin qu’elles ne fassent pas naître le désir d’accomplir les actes pour les. quels elles servent d’instruments : c’est ainsi que l’on cache les organes appelés organes honteux, non-seulement dans les circonstances ordinaires de la vie, mais alors même qu’on accomplit l’oeuvre de la convoitise charnelle, Quant aux autres membres du corps très éloignés de ces organes, si on rougit de les laisser ou de les mettre dans un état de nudité, c’est parce que, dans un sens plus étendu, la concupiscence charnelle se repaît par le moyen des yeux : témoins ces impudiques qui voulurent, autant qu’il était en leur pouvoir, découvrir la chaste Susanne[^1]. Et il est parfaitement permis de supposer que Dieu recommanda à nos premiers parents rte porter jusqu’à ce point l’amour de la modestie, au jour où il les revêtit de tuniques par-dessus les ceintures qu’ils s’étaient faites eux-mêmes dès l’instant où ils avaient commencé à .rougir de leur nudité; ces tuniques étaient faites de peaux[[280]](#footnote-931), pour signifier que le corps humain, qui avait déjà subi de si funestes atteintes de la corruption, était encore destiné à mourir. L’usage défend, à ceux du moins qui consentent à reconnaître ses lois, de manger en public, et la crainte d’agir contrairement à l’usage est un sentiment légitime et bien fondé. Mais, comme tu l’as lu toi même, les anciens Romains prenaient publiquement, à midi elle soir, leurs repas d’une extrême frugalité, Pourquoi donc répandre ainsi des flots de paroles où l’on voit beaucoup d’injures et pas un argument sérieux? Considère nos premiers parents qui étaient nus et qui ne rougissaient point de leur nudité : vois ce qu’ils ont couvert et reconnais ce qu’ils ont ressenti en eux-mêmes. Les ceintures furent remplacées par des tuniques : le corps de l’homme commença à être couvert d’abord partiellement, puis presque entièrement, le jour où ses membres reçurent le nom de membres honteux. Le sentiment de la pudeur est devenu plus vif et plus profond quand un état de lutte s’est établi entre l’amour de la chasteté et les suggestions de la concupiscence. Il est honteux en effet pour urge créature raisonnable d’éprouver dans sa chair des mouvements auxquels elle doit résister à tout prix, si elle ne veut pas encourir la note d’infamie et violer la sainteté du mariage ou se rendre coupable du crime de fornication. Loin de nous la pensée que, si personne n’avait commis le péché, cet état de lutte entre la chair et l’esprit aurait pu exister dans le paradis.: d’autre part, cet état n’est point né du mélange d’une autre nature avec notre nature première : comment donc avons-nous pu y être assujettis, si ce n’est par suite de la prévarication du premier homme?

1. Dan. III, 32.
2. Gen. III, 21.

### 38.

Jul. Ces conclusions ne sont pas autre chose que des inepties, et la difficulté de les exprimer n’est rien en comparaison du mépris qu’elles peuvent attirer sur notre livre: mais elles découlent nécessairement des principes posés par toi. Toutefois, ici encore je prierai le lecteur de vouloir bien me prêter une attention sérieuse. Tu as essayé de prouver qu’il ne saurait y avoir rien de honteux dans les oeuvres de Dieu ; mais, après des efforts également opiniâtres et impuissants pour trouver des arguments sérieux à l’appui de cette proposition, tu as pris, dans les termes les plus absolus, l’engagement de reconnaître que l’on ne doit point rougir des mouvements de la passion charnelle, sitôt qu’il serait démontré que cette passion est l’oeuvre de Dieu : or, cette démonstration a été faite dans mon premier ouvrage, et, sans doute, quand tu auras lu ce dernier, il ne restera plus dans ton esprit aucun doute à ce sujet. Toutefois, puisque ces livres ne sont pas encore parvenus jusqu’à toi, comme le prouvent les citations mensongères que tu en as faites, je ne refuserai point d’exposer ici les mêmes arguments que j’ai déjà développés. Quel est, suivant toi, l’auteur des êtres animés, mais privés de raison, en qui s’allument à des époques régulières les feux d’une convoitise tellement ardente qu’elle fait tressaillir même les plus sauvages d’entre eux? Ici le sanglier féroce, là le tigre cruel. On connaît assez les transports du cheval, auquel, sous ce rapport, aucun autre animal ne saurait être comparé[^1]. Les veines des plantes se gonflent et l’exubérance de leur tendre sève s’échappe en brisant leur enveloppe. Et, à certains joua déterminés, on voit les animaux renouveler leur accouplement[[281]](#footnote-933). Une plus longue énumération deviendrait fastidieuse : chacun sait que le désir de l’union corporelle s’allume dans tous les êtres qui volent au-dessus de nos têtes, qui se jouent ait sein de l’onde, qui errent dans les champs, sur les bords de la mer, ou au milieu des bois, bien que ces êtres n’aient. été ni élevés à la sublime dignité des créatures raisonnables, ni flétris et dégradés par une faute quelconque.Or, cette ardeur dont brûlent les organes des animaux. est-elle l’oeuvre de Dieu ou l’oeuvre du démon? Assurément, tu me répondras sans hésiter qu’elle est l’oeuvre de Dieu. C’est donc par Dieu qu’ont été allumées dans les organes de la génération les flammes de la volupté naturelle : et si Manès nie la vérité de cette maxime. il a du moins le mérite de ne pas contredire en cela ses propres principes. En effet, Manès, de qui tu as appris à condamner la concupiscence de la chair, accepte les conséquences logiques des prémisses posées par lui : après avoir qualifié une chose du nom de diabolique, après avoir déclaré que cette chose ne saurait être l’oeuvre de Dieu, il la poursuit et la flétrit partout où il peut la rencontrer : c’est pourquoi il enseigne que le démon est l’auteur, non-seulement des corps humains à la formation desquels la concupiscence a présidé , mais aussi de tous les êtres animés dont l’origine est, sous ce rapport, semblable à l’origine de l’homme. Toi, au contraire, bien que tu sois demeuré jusqu’à présent dans le camp des Manichéens, bien que tu portes au milieu d’eux le grand étendard, je veux dire, ce dragon dont tu fais pénétrer le venin mortel dans une multitude d’âmes malheureuses et qui se nomme : Doctrine du mal naturel et de l’infamie conjugale; tu prétends néanmoins que les traits dont ton maître a rempli ton carquois ne doivent pas être dirigés contre toutes les créatures animées : par un sentiment de tendre sympathie pour les animaux dépourvus de raison (quoique, en réalité, l’indulgence dont tu fais preuve à leur égard te soit inspirée par le désir d’attaquer ensuite avec plus d’assurance les créatures raisonnables), tu veux bien reconnaître que Dieu a formé dans leurs corps, ce qui, suivant toi, a été formé dans les nôtres par le démon : et cependant tu confesses aussi que cette même chose est moins violente dans les hommes que dans les animaux. Mais, afin de rendre tout à fait manifeste pour le lecteur intelligent les conclusions de cette argumentation, tu ne nies pas que dans les animaux la convoitise charnelle soit l’oeuvre de Dieu. Il ne répugne donc pas à la puissance créatrice de Dieu d’être l’auteur de cette passion qui se montre plus violente dans les créatures qu’aucun acte de volonté propre n’a rendues participantes de la perversité du démon. Par là même, si la concupiscence est inattaquable en tant qu’elle exerce son empire sur les animaux, si elle trouve alors sa justification dans la sublime excellence de son auteur, elle ne saurait donc être qualifiée de mauvaise et de diabolique en elle-même, puisqu’elle a pu être l’oeuvre du Dieu par qui les corps ont été formés, et qu’elle exerce son empire sur des êtres auxquels la souillure du péché ne peut être imprimée. Ces conclusions ainsi posées d’une manière irréfutable , je t’adresserai cette question : Consens-tu à reconnaître que Dieu est l’auteur des mouvements voluptueux auxquels le corps de l’homme est assujetti? Si tu me réponds affirmativement, notre discussion devient sans objet et le manichéisme demeure anéanti. Si, au contraire, tu déclares que Dieu ne saurait être l’auteur de ces mouvements en tant qu’ils s’élèvent dans le corps de l’homme ; je te répondrai à mon tour que tu considères donc ces mouvements voluptueux et cette concupiscence de la chair comme répugnant à la dignité de l’homme et non pas à la puissance créatrice de Dieu. Car, sans aucun doute, si tu prétends que Dieu n’a pu assujettir l’homme à la concupiscence, comme tu reconnais toi-même qu’il y a assujetti tout le reste des êtres animés, la cause de celle-ci ne se trouve point compromise pour cela; mais tu donnes au corps humain un éloge qu’il ne mérite pas. Vois donc combien est impie la conclusion finale de ta doctrine. Tu déclares indigne de la majesté d’un corps mortel une chose dont la formation n’a pas été une oeuvre indigne de la sainteté du Créateur. Ainsi, en développant cet argument, tu n’as imprimé aucune flétrissure à la convoitise charnelle ; et tu as exalté l’homme que tu avais voulu déprimer. Telle est en effet la récompense ordinaire de ceux qui luttent contre la vérité avec un courage et une opiniâtreté dignes d’une meilleure cause : leurs efforts ont toujours un résultat contraire à celui qu’ils en attendaient et leurs traits rejaillissent fatalement sur eux-mêmes. Je m’empare donc ici, pour te combattre, de tes propres paroles, et aucun homme sensé ne refusera d’applaudir à ces justes représailles. Comment, dans les jugements que l’on porte et dans le langage que l’on tient au sujet des oeuvres de Dieu, comment peut-on fermer ainsi les yeux aux lumières de la raison et les oreilles à la voix de toute la nature[^3]? Comment un homme peut-il être assez insensé pour se persuader qu’une chose est contraire à la dignité de ses propres entrailles, alors qu’il voit celte même chose subsister dans des êtres qui ont été formés aussi bien que lui par la main de Dieu ? Car l’origine et la nature de nos corps ne sont pas différentes de l’origine et de la nature des corps des animaux sans raison. [[282]](#footnote-934)

Aug. Déclare donc aussi que le corps de l’homme ne doit ni ressusciter ni recevoir le privilège d’une incorruptibilité perpétuelle; car le corps de l’homme aussi bien que le corps des animaux sans raison a été formé du limon de la terre : déclare que la fin ne saurait être différente, dès lors que l’origine est identique : proclame ces maximes, si tu le juge à propos; donne un libre cours aux flots de ton verbiage pompeux et montre quel mépris l’étude des lettres profanes t’a inspiré pour les lettres évangéliques. Si au contraire tu n’oses tenir un pareil langage, reconnais avec la foi chrétienne que c’est aussi un châtiment pour l’homme, d’avoir été comparé aux animaux sans raison et de leur être devenu semblables. Or, cette condition est digne de pitié seulement en tant qu’elle est la condition de l’homme; car cette pitié est un sentiment dont les animaux ne sauraient être l’objet: de même, la concupiscence de la chair est un châtiment en tant qu’elle exerce son empire sur l’homme, non pas en tant qu’elle exerce son empire sur les animaux, parce que dans ces derniers la chair ne convoite jamais contre l’esprit. Croirais-tu devoir établir entre les diverses sortes de créatures assujetties à la mort, une égalité telle que, suivant toi, la chair convoiterait contre l’esprit même dans les animaux? Si tu n’oses soutenir une pareille proposition, de peur de paraître aussi dépourvu d’intelligence que le cheval et le mulet[^5] : reconnais que la convoitise charnelle, telle que nous la définissons, c’est-à-dire, cette convoitise par suite de laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l’esprit, n’aurait point existé dans le paradis, supposé que personne n’eût commis le péché. Car, il n’existe aucune convoitise de ce genre dans les animaux dont tu as invoqué le témoignage en faveur de ta cliente, sans doute afin de pouvoir te constituer leur interprète et de te procurer par ce moyen le plaisir de discourir encore plus longuement. Et si la convoitise de l’homme ne faisait point naître dans la chair de celui-ci des désirs opposés à ceux de l’esprit; si les flammes de cette convoitise ne s’allumaient qu’au gré de notre volonté et lorsque la raison le commande; si, en dehors de ces circonstances, nous ne ressentions jamais aucun de ces mouvements contre lesquels notre volonté est obligée de lutter avec force pour les réprimer et les vaincre ; nous ne vous reprocherions pas de vouloir troubler aussi malheureusement le séjour de la félicité suprême, c’est-à-dire, le paradis, en y introduisant une convoitise de ce genre.

1. Virgile, Géorg., liv. III, vers 248, 266.
2. Id., liv. II, vers 324, 331, 329.
3. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 22.
4. Ps. XLVIII, 13.
5. Ps. XXXI, 9.

### 39.

Jul. De même que nous sommes les images de Dieu par la faculté qu’a notre esprit de comprendre et de raisonner; de ,même aussi notre chair nous fait sentît qu’une affinité intime règne entre nous et les animaux ; à la vérité, notre corps diffère par la forme du corps des animaux, mais il est composé substantiellement de la même matière et des mêmes éléments; quoique, sans aucun doute, par suite du mérite ou du démérite de l’âme raisonnable à laquelle il est uni, il doive ou subir un châtiment et être livré à des supplices éternels, ou recevoir une récompense et être couvert d’une gloire immortelle.

Aug. Tu confesses que, par suite du mérite ou du démérite de l’âme à laquelle elle est unie, notre chair, bien qu’elle soit terrestre et corruptible comme celle des vils animaux, doit néanmoins vivre pendant toute l’éternité et, par là même, qu’elle doit avoir une fin bien différente : pourquoi donc ne confesses-tu pas aussi que, par suite du mérite de l’image de Dieu à laquelle elle était unie, et qu’aucun péché n’avait encore souillée, notre chair fut d’abord créée dans un état tel que, malgré son origine terrestre, elle ne devait jamais subir ni la corruption ni la mort, si personne n’eût commis le péché; qu’elle devait être pour nous, non pas ce corps assujetti à la corruption et dont le poids accable notre âme, c’est-à-dire, l’image de Dieu ; mais un corps parfaitement soumis à celle-ci, en sorte que la volonté dirigeât les mouvements des organes charnels et qu’elle présidât à l’oeuvre de la procréation comme elle préside à toute autre oeuvre accomplie par le moyen du corps, je veux dire, avec un pouvoir souverain et absolu ; ou du moins que les mouvements de la concupiscence charnelle , supposé que notre corps y fût assujetti, ne devaient point s’élever sans le consentement de l’âme, en d’autres termes, de l’image de Dieu, et que les pensées de l’esprit ne devaient jamais être submergées et comme englouties sous les flots d’une volupté plus violente et plus orageuse que la mer? Car, si telle était la concupiscence à laquelle nous sommes aujourd’hui assujettis, saint Jean n’aurait point dit qu’une concupiscence de ce genre ne vient point du Père, mais du monde[^1], c’est-à-dire, des hommes qui naissent au monde par elle et avec elle, et qui sont voués dès lors à une perte infaillible, à moins qu’ils ne reçoivent une seconde naissance en Dieu. Nous sommes donc parfaitement autorisés à croire que, antérieurement au péché, et par suite du mérite de l’image de Dieu à laquelle il était uni, notre corps, malgré la ressemblance qu’il a avec celui des animaux quant à la substance dont il est composé, se trouva à son origine dans une condition autre que celle de ces derniers, de même que, depuis le péché, il se trouve destiné à une fin tout à fait différente.

1. I Jean, II, 10.

### 40.

Jul. Comment donc une chose dont la formation n’avait pas été une oeuvre indigne de la sainteté de Dieu lui-même, aurait-elle pu être indigne, je ne dis pas de la majesté de l’image de Dieu (car l’âme et le corps sont deux substances différentes), mais de la majesté du serf attaché temporairement à cette image de Dieu ? Ainsi, c’est Dieu qui a créé les corps, c’est Dieu quia établi la diversité des sexes, c’est Dieu qui a formé les organes de la chair, c’est Dieu qui a donné aux corps cette inclination violente qui les porte à s’unir entre eux, c’est Dieu qui a donné aux animaux la faculté de se reproduire, c’est Dieu qui transforme le sang et qui opère cette reproduction par des moyens mystérieux, quoique naturels : mais aucune créature n’est sortie des mains de Dieu, mauvaise et coupable.

Aug. « Aucune créature n’est sortie des mains de Dieu, mauvaise et coupable » ; mais eu tant qu’elle est l’oeuvre de Dieu, Min pas en tant qu’elle a été formée par Dieu d’une masse corrompue et condamnée.

### 41.

Jul. La convoitise dont les flammes s’allument dans l’homme, est l’oeuvre de Dieu aussi bien que celle dont les flammes s’allument dans les animaux ; mais en même temps que Dieu a permis à ceux-ci de céder sans aucune retenue à leurs transports, il a imposé des limites aux désirs de l’homme raisonnable. Les lumières naturelles et ce sentiment de l’honnêteté que nous avons reçus de Dieu, nous obligent à couvrir notre corps. Ainsi, Dieu ne condamne ni l’usage modéré ni la nature de la convoitise ; mais il condamne les excès de celui qui, sans autre autorité que celle d’un caprice brutal de son libre arbitre, impute les mouvements de la concupiscence, non pas à la nature même de l’homme, mais à une faute commise librement par l’homme.

Aug. Pourquoi donc la convoitise résiste-t-elle à l’esprit dans l’homme, tandis qu’elle n’y résiste point dans les animaux? pourquoi, sinon parce que cette convoitise appartient à la condition naturelle des animaux, et que dans l’homme au contraire elle est l’effet d’un châtiment, en ce sens ou bien qu’elle n’aurait existé en aucune manière, ou bien qu’elle aurait été soumise à la volonté, si le péché ne lui avait donné naissance, ou du moins si le péché n’avait altéré sa nature?

Puisque, suivant foi, « Dieu a permis aux animaux de céder sans aucune retenue à leurs transports » ; tu confesses par là même que l’homme doit réprimer la convoitise désignée par toi sous le nom de transport: or, aucune raison n’obligerait l’homme à ré. primer cette convoitise, s’il n’y avait rien de vicieux dans ses mouvements. Tu ajoutes que Dieu a imposé des limites aux désirs charnels de l’homme : pourquoi ces désirs ne s’arrêtent-ils pas à ces limites fixées par Dieu, pourquoi vont-ils au delà, dès qu’ils cessent d’être réprimés? Comment donc peut-on la qualifier du nom de bonne, cette convoitise à laquelle l’homme est obligé de résister sous peine de se voir entraîné et .contraint par elle à commettre le. mal? Comprends-tu que ta noble cliente, entant qu’elle exerce son ,empire sur l’homme, a été ou engendrée ou viciée dans sa nature par le péché? Voilà en effet pourquoi nos premiers parents, qui, avant leur péché, ne rougissaient point de leur nudité, couvrirent leurs organes honteux dès qu’ils se sentirent coupables. Mais que signifient ces autres paroles : « Les lumières naturelles et ce sentiment de l’honnêteté que nous avons reçus de Dieu, nous avertissent de couvrir notre corps? » Le premier homme et la première femme étaient donc, avant leur péché, privés des lumières de la raison et du sentiment de l’honnêteté, ils étaient donc à la fois insensés et impudents, puisqu’ils ne rougissaient pont alors de leur nudité? Grâces soient rendues au péché : car sans lui nos premiers parents seraient demeurés à tout jamais dans cet état de folie et d’impudence. L’absurdité de ces conclusions ne saurait échapper à personne. Oui, sans aucun doute, les lumières naturelles de la raison et le sentiment de l’honnêteté. ont averti l’homme de couvrir les organes honteux de son corps; mais, avant le péché, il n’y avait rien de honteux dans ces organes. Oui, sans aucun doute, les excès de la convoitise charnelle sont des péchés ; mais les mouvements de cette convoitise sont eux-mêmes un effet de la, dégradation de la nature humaine. C’est parce qu’ils rougirent de ces mouvements, que nos premiers parents ne voulurent point laisser dans un état de nudité les organes dont ta cliente troublait le repos par des sollicitations contraires à la volonté de ces mêmes auteurs du genre humain.

### 42.

Jul. Vois maintenant quelle est la conséquence logique de ta doctrine : il s’ensuit que la pudeur ne fait pas à l’homme un devoir de jeter un voile sur les choses qu’il croit être bonnes. Nous, au contraire, nous avons enseigné que, dans cette volupté dont les sens de la chair se trouvent naturellement embrasés, il faut considérer l’oeuvre de Dieu bien plutôt que les excès auxquels elle peut donner lieu. Conséquemment tu dois renoncer ou bien à ton impiété, ou bien au sentiment de la pudeur. Mais que dis-je ? « Quand l’Ethiopien sera devenu blanc, et que le léopard aura changé la variété de ses couleurs[^1] » ; alors, mais alors seulement, tu seras purifié de la souillure et des infamies du manichéisme.

Aug. C’est en toi-même que les Manichéens trouveront un puissant auxiliaire, tant- que tu n’enseigneras pas avec Ambroise et avec tous les docteurs catholiques, que notre nature a été assujettie par suite de la prévarication du premier homme à cette concupiscence, ta cliente, proclamée mauvaise même par les Manichéens : jusqu’alors, conformément à la doctrine sacrilège de ces hérétiques auxquels tu prêtes ton appui sans le savoir, les fidèles Sont autorisés par toi à croire que ce vice manifeste de l’homme est l’oeuvre d’un principe éternel comme Dieu.

1. Jérém. XIII, 23.

### 43.

Jul. Tu dois donc, pour être logique, déposer tout sentiment de pudeur, et, sans briser les liens d’amitié qui t’unissent à ton maître, en former de nouveaux avec les philosophes cyniques : comme Cicéron le rapporte dans son ouvrage intitulé « des Devoirs », les maximes de certains stoïciens ne laissent pas d’avoir une analogie frappante avec les maximes des cyniques. « Ces stoïciens désapprouvent la manière générale dont les hommes entendent l’honnêteté;. ils réprouvent l’usage où nous sommes de désigner par des expressions infamantes des choses qui n’ont rien de honteux en elles-mêmes, tandis que nous désignons par leur nom propre celles qui sont honteuses de leur nature. Se livrer à des actes de brigandage, abuser de la bonne foi des autres, commettre l’adultère, voilà des actions honteuses en elles-mêmes, et cependant on ne se fait aucun scrupule d’en parler avec une entière liberté : accomplir légitimement l’oeuvre de la procréation, est une chose honnête en soi et légitime, mais l’on craindrait, en la désignant par son nom propre, de blesser les convenances et la décence. Ils font encore plusieurs autres raisonnements dans le ,même sens, c’est-à-dire, également contraires à la. pudeur. Pour nous, obéissons à la voix de la nature, et fuyons tout ce qui est pour les yeux ou pour les oreilles un objet de répulsion et d’horreur[[283]](#footnote-940) ». Et toi aussi tu désapprouves cette notion naturelle et vraie de l’honnêteté : conséquemment, ou bien déclare que l’oeuvre de la procréation légitime, laquelle est du reste un devoir pour ceux qui veulent demeurer chastes, déclare que cette oeuvre est plus odieuse et plus abominable qu’un acte de brigandage, qu’un sacrilège, qu’un parricide, trois choses souverainement honteuses en elles-mêmes, ruais dont le nom n’a rien qui blesse la décence : ou bien, si tu n’oses infliger à l’acte conjugal une censure aussi horrible, si tu n’oses déclarer que cette action l’emporte sur toute autre avion criminelle; exhorte les époux à parler de l’union charnelle avec cette facilité, avec cette liberté de langage que nous nous permettons ordinairement lorsque nous parlons d’un parricide ou d’un acte de brigandage. Enfin, si, pour insulter, suivant ton habitude, aux oreilles chrétiennes, tu ajoutes que l’union des corps est exemple de toute faute, quand on l’accomplit en vue de procréer des enfants; si tu déclarés qu’elle peut même être considérée comme bonne à raison de cette circonstance ; il ne te reste plus qu’à applaudir à la conduite de Cratès. Cet homme , Thébain d’origine, appartenait à une famille également riche et illustre; mais il s’attacha à la secte des cyniques avec un zèle si ardent qu’il abandonna l’héritage paternel pour venir demeurer à Athènes avec sa lemme , Hyparchie, sectatrice non moins passionnée de ces philosophes. Un jour, suivant le rapport de Cornélius Népos,.il voulut accomplir l’acte conjugal publiquement; sa femme ayant cherché à étendre son manteau pour qu’il servit de voile, Cratès la frappa en lui disant : « Tu n’as donc pas encore mis à profit les leçons données à tes sens, puisque tu a n’oses accomplir en présence des autres un acte que tu sais être parfaitement légitime de ta part ». Une telle conduite est tout à fait digne d’un troupeau comme celui dont tu fais partie : puisque les organes naturels ont été créés par Dieu pour servir à la multiplication des corps, ne s’ensuit-il pas que l’oeuvre accomplie par eux est bonne, et que le prétexte de la pudeur ne doit jamais être invoqué pour restreindre leur liberté d’action? Payez donc les quadrupèdes d’un juste retour, et puisqu’ils vous ont appris à reconnaître, malgré les affirmations contraires de Manès, que le sens de votre chair n’est point l’oeuvre du démon, suivez leur exemple et attestez, vous aussi, par la liberté absolue de vos moeurs, que l’union des corps est une chose bonne en soi. Il convient en effet, qu’après avoir invoqué le témoignage des animaux pour la défense de votre cause, vous vous montriez dociles aux leçons de morale qu’ils vous donnent. Mais afin que le lecteur ne perde jamais de vue les arguments que nous venons d’établir, exposons-les de nouveau en quelques mots : tu as déclaré que la convoitise charnelle, si elle était l’œuvre de Dieu, ne devrait point être couverte du voile de la pudeur ; nous, au contraire, bien que nous ayons déjà suffisamment développé cette thèse dans les quatre livres de notre premier ouvrage, nous avons démontré ici de nouveau, à l’aide d’arguments tirés de l’exemple de tous les animaux, que tu reconnais présentement avoir été créés par Dieu, nous avons démontré, dis-je, que la convoitise charnelle est l’œuvre de Dieu : ce qui ne nous empêche pas de confesser que dans les hommes elle doit être couverte du voile de la pudeur. Si donc tu ne veux pas te mettre en contradiction avec toi-même, tu dois, après tant de siècles écoulés, faire revivre en ta personne et dans tout leur éclat, les moeurs des cyniques; tu dois accomplir sous les yeux du public toutes les oeuvres dont la nature nous a rendus capables, parce qu’il n’est aucun des organes de notre corps qui n’ait été créé par Dieu. Comprends-tu quelle était l’épaisseur du bandeau dont tes yeux étaient couverts, quand tu as attaqué avec tant de vivacité ces paroles de mon livre : « Le prophète, en voulant exposer les maximes de la foi par rapport aux oeuvres de Dieu, a failli blesser la pudeur? » Ton maître, dont j’ai exposé la doctrine mensongère au livre précédent, peut bien, sans se mettre en contradiction avec ses propres rêveries, critiquer et censurer ces paroles, puisqu’il nie opiniâtrement que tous les corps soient l’oeuvre de Dieu ; mais toi, tu n’as pu, sans faire un acte de la plus odieuse impudence, te permettre cette critique, puisque tu confesses (timidement, il est vrai,) que Dieu a créé les corps. Tu ajoutes cependant que le sens de l’a chair doit être considéré comme étant l’œuvre du prince des ténèbres ; mais cette assertion est sans valeur aucune devant le témoignage de la raison comme devant le témoignage de la foi : « Toutes choses ont été faites par Dieu», dit l’Evangile, « et rien n’a été fait sans lui[^1] ».

Aug. Pourrais-tu établir, sous le rapport de la concupiscence ou de la convoitise charnelle , une comparaison entre les bêtes et les hommes, si tu ne croyais que les auteurs du genre humain étaient revêtus d’une chair corruptible et, par suite, qu’ils devaient mourir, alors même qu’ils n’auraient point commis le péché? Cette maxime, une des premières de votre hérésie naissante, fut de la part de l’Eglise catholique l’objet d’une réprobation si universelle, que Pélage , votre chef, craignant pour lui-même une condamnation imminente, la désavoua et la condamna devant le tribunal de quatorze évêques d’Orient à qui il avait à rendre compte de sa foi. Or, sans aucun doute, tu es atteint toi-même par cette condamnation que l’Eglise catholique et Pélage ont prononcée, puisque tu enseignes que, par suite de la condition où Adam se trouvait placé en sortant des mains du Créateur, il devait mourir, soit qu’il commît, soit qu’il ne commît pas le péché : ton langage se trouve ici en contradiction avec celui de l’Apôtre : « Le corps», dit saint Paul, « est mort à cause du péché[[284]](#footnote-941) ». Si donc, avant qu’ils eussent commis le péché, le corps, de nos premiers parents n’était point assujetti à la mort, il ne devait pas non plus être assujetti à la corruption, de peur qu’il n’appesantît ces âmes bienheureuses ; car, suivant l’expression de l’Ecriture, « le corps assujetti à la corruption appesantit l’âme[^3] ». Et par là même, si la mort et la corruption ont pu n’être pas communes aux corps des bêtes et aux corps humains , malgré la communauté de leur origine terrestre , la convoitise dont les flammes s’allument pour l’accomplissement de l’œuvre de procréation , a pu également ne pas leur être commune; ou bien la convoitise charnelle n’existait pas alors dans l’homme, et la volonté de celui-ci présidait à l’accomplissement de l’oeuvre de la génération avec un pouvoir souverain et absolu, comme elle présidait à l’accomplissement de toute autre oeuvre corporelle; ou bien, la convoitise qui existait dans l’homme n’était point la même que celle qui existait dans les animaux; elle était au contraire parfaitement soumise aux ordres de la volonté, et jamais, pas même au moment où la volupté était le plus ardente, elle ne faisait descendre l’esprit de la région de ses sublimes pensées. Mais aujourd’hui que le péché a été commis et que la nature humaine a été par lui dégradée et flétrie, ce qui existait dans les animaux à titre de faculté naturelle, existe dans l’homme à titre de châtiment : et ce qui doit surtout nous faire rougir de cette convoitise par suite de laquelle la chair a des désirs opposés à ceux de l’esprit, c’est que, entre ces deux choses qui font également partie de notre nature, et dont l’une doit commander et l’autre obéir, elle a allumé une discorde non moins honteuse que déplorable. De quoi te sert-il donc d’avoir cherché un argument contre nous dans l’histoire- du cynisme, laquelle, du reste, n’a rien de commun avec l’objet de la présente discussion; quel service, dis je, cette histoire pouvait-elle rendre à ta cause, puisque les animaux eux-mêmes, auxquels tu avais si gracieusement comparé les hommes, n’avaient pu t’arrêter un seul instant sur la pente de l’erreur où tu glisses avec une rapidité toujours croissante?

1. Des Devoirs, liv. 1.
2. Jean, I, 3.
3. Rom. VIII, 10.
4. Sag. IX, 15.

### 44.

Jul. Il est temps sans doute de passer à un autre sujet : cependant, puisqu’il est certain aussi que tu n’as aucun argument à faire valoir avec quelques chances de succès auprès des âmes ignorantes, si ce n’est celui que tu tires du sentiment de la pudeur naturelle, je m’y arrêterai encore un instant pour en faire justice aussi complètement qu’il me sera possible. Qui oserait nier que ce sentiment de l’honnêteté auquel nous obéissons quand nous couvrons nos organes charnels, varie suivant les personnes, suivant les lieux, suivant les positions sociales et suivant les mœurs de chaque peuple? Dans les assemblées publiques la nudité serait ignoble et tout à fait révoltante; dans les bains au contraire elle n’a rien d’inconvenant. Dans une chambre à coucher, on se permet un vêtement plus que simple et négligé ; sur la place publique, au contraire, on porte un vêtement aussi recherché et aussi riche que possible. Mais il y a plus encore : pourquoi néglige-t-on le soin de son extérieur en présence des personnes avec qui l’on vit dans une familiarité intime, tandis qu’on s’empresse d’autant plus à se parer que la personne devant qui on doit se présenter, est moins connue ou plus honorable ? pourquoi ne s’avise-t-on jamais de faire aux hommes de mer ou à la plupart des artisans, un crime de leur nudité? Et qu’on ne dise pas que cette simplicité de mœurs témoigne seulement de la simplicité des personnes chez qui on les observe , mais qu’elle ne préjudicie en rien aux vrais principes; car l’apôtre saint Pierre, même après la résurrection du Seigneur, se livrait sur une barque aux exercices de la pêche dans un état de nudité semblable à celle de- tous les autres pêcheurs[^1]. Considère maintenant les opérations que font les médecins : en vertu des principes de leur art et pour procurer la guérison de leurs clients, ils sont parfois obligés d’appliquer des remèdes sur les organes honteux. Les athlètes s’honorent même de leur nudité. Dans certaines contrées, on voit, non-seulement les adolescents et ceux en qui les passions de l’adolescence ne sont pas encore éteintes , mais la nation tout entière dans un état de nudité absolue, et chez ces peuples on ne recherche ni le secret ni l’obscurité pour accomplir l’œuvre charnelle. Doit-on s’étonner cependant de voir de pareilles moeurs en vigueur dans le pays des Scots et des barbares voisins des Scots ; puisque les philosophes dont nous parlions tout à l’heure ont tracé des règles de conduite dans le même sens, et que ces mœurs doivent être une conséquence logique des principes posés par les partisans de la transmission du péché? D’après quelle règle donc pourra-t-on mesurer le degré de honte qui s’attache à une chose, et comment pourra-t-on déterminer la limite précise où il faudra commencer à rougir? l’honnêteté étant une chose aussi variable, la nécessité justifiant dans telle circonstance ce qui serait, dans telle autre circonstance, une première atteinte portée à l’intégrité des moeurs et une offense contre la société, qui pourra dire à quel degré d’intensité les flammes de la convoitise naturelle commencent à être l’oeuvre du démon? Ainsi, le principe sur lequel repose ta doctrine se trouve démenti de la manière la plus éclatante par ce fait seul que le sentiment de l’honnêteté varie suivant la diversité des devoirs, suivant la diversité des lieux, des moeurs, des professions, enfin suivant la diversité des caractères propres à chaque peuple; et, d’autre part, il demeure établi d’une manière non moins incontestable, que nous-mêmes nous nous appuyons sur le témoignage de la raison et sur le témoignage de l’apôtre saint Paul, quand nous enseignons que Dieu, auteur de toutes choses, a créé tous les corps, tous les membres et tous les sens des corps ; mais que, par suite d’une loi dont ce même Dieu est l’auteur, la pudeur nous oblige à couvrir,. dans les moments où les bienséances sociales l’exigent, quelques-uns de nos organes, tandis que les convenances naturelles nous font un devoir de montrer à découvert certaines autres parties de notre corps, et qu’il serait tout aussi inconvenant de voiler celles-ci que d’exposer ceux-là à tous les regards.

Aug. C’est toi-même qui violes les règles de la bienséance, quand tu accuses d’une faute contre cette vertu, ceux dont il est dit dans les divines Ecritures: « Ils étaient nus et ils ne rougissaient point[^3] ».Et certes, ils étaient alors dans le même état de droiture où ils avaient été créés ; car nous lisons que « Dieu créa l’homme droit et juste[[285]](#footnote-943) ». Or, s’ils se trouvaient alors dans un état de droiture parfaite, comment pouvaient-ils être assez pervers pour transgresser, en exposant ce qu’ils auraient dû couvrir d’un voile impénétrable, les règles de la sagesse la plus vulgaire, les lois mêmes de la pudeur, de l’honnêteté et de la bienséance? Reconnais donc qu’il n’y avait encore pour eux aucune raison de rougir, parce qu’il n’y,avait encore rien de honteux dans les organes que nous désignons maintenant sous le nom propre d’organes honteux. Leurs membres, en effet, n’étaient pas assujettis à cette loi qui combat contre la loi de l’esprit, et dont aucun homme n’est exempt aujourd’hui au moment de sa naissance. L’homme n’ayant pas encore abandonné Dieu, Dieu n’avait pas encore abandonné l’homme; et la désobéissance de sa chair n’avait pas encore été infligée à celui-ci comme un juste châtiment de sa propre désobéissance. Car on peut bien qualifier du nom de désobéissance la convoitise de la chair contre l’esprit, alors même que, par suite. de la volonté opposée de l’esprit, la chair se trouve dans l’impuissance d’accomplir ce qu’elle désire. Tout cela n’existait donc pas encore, alors que nos premiers parents étaient nus et qu’ils ne rougissaient point. Par là même, ils pouvaient s’abstenir de voiler leurs organes naturels sans blesser aucunement les convenances, et sans que leur état fût un état de nudité dans le sens odieux que nous attachons aujourd’hui à ce mot: car ils n’avaient encore ressenti dans leur chair aucun mouvement inconvenant. Pour. quoi faire ainsi un amas de paroles vaines, semblables à autant de feuilles légères à l’aide desquelles tu prétends couvrir, toi aussi, tes résistances opiniâtres et charnelles à l’autorité spirituelle de la foi, comme ils couvrirent leur chair dès qu’ils sentirent naître en elle des désirs contraires aux désirs de l’esprit? Pourquoi demander d’après quelle règle on pourra mesurer le degré de honte qui s’attache à une chose, et comment on pourra déterminer la limite précise où il faudra commencer à rougir, la pudeur étant un sentiment qui varie suivant lès différents besoins où l’homme peut se trouver, suivant la profession qu’il exerce, suivant la croyance, suivant les usages bons ou mauvais des peuples au milieu desquels il vit? Voici des hommes qui n’appartiennent point à une nation particulière, comme les Scots, mais qui sont les .auteurs mêmes de toutes les nations; ils n’ont point été pervertis par une mauvaise doctrine, comme les cyniques et comme tous ceux qui se sont avilis et dégradés jusqu’à étouffer en eux tout sentiment de respect pour eux-mêmes et pour les autres; mais ils viennent d’être créés par Dieu droits et justes; ils ne sont pas astreints à un travail plus ou moins nécessaire pour subvenir à leurs besoins personnels, comme l’était cet Apôtre dont tu as espéré que la nudité pourrait te couvrir toi-même, mais ils jouissent d’une liberté parfaite dans un paradis de délices: considère-les, ces hommes, et vois comment avant leur péché ils se glorifiaient de leur liberté, tandis que depuis leur péché ils nous apprennent par leur exemple à rougir. Avant leur péché ils étaient nus; et ils ne rougissaient point : depuis qu’ils sont devenus coupables, leur nudité est pour eux un objet de confusion. Avant leur péché ils ne voilaient point leurs organes naturels qui n’étaient pas encore des organes honteux: depuis leur péché, ces organes sont devenus des organes honteux, et ils se sont empressés de les couvrir. Ainsi, par le fait seul que primitivement ils ne rougissaient point de leur nudité, et que cette nudité est devenue ensuite pour eux un sujet de honte, ces témoins suffisamment irrécusables confondent à la fois l’opiniâtreté des Pélagiens et l’impudence de certains peuples aussi bien que celle des cyniques.

1. Jean, XXI, 7.
2. Gen. II, 25.
3. Eccl. VII, 30.

### 45.

Jul. Cette difficulté ainsi éclaircie dans le présent ouvrage avec les développements que pouvait comporter une question déjà discutée et résolue, ailleurs, je passe à cette assertion qui a été formulée par toi, savoir, que la concupiscence naturelle n’existait point en Jésus-Christ. Voici les expressions que tu emploies pour me contredire: « Mais, quoique Julien parlât librement de toutes ces choses, il n’a point voulu nommer la concupiscence charnelle qui ne vient point du Père, mais du monde, de ce monde dont le démon a été appelé le prince. Le démon, en effet, n’a point trouvé cette concupiscence dans le Seigneur fait homme, parce qu’elle n’avait point présidé à l’union a de ce même Seigneur avec la nature humaine[^1]». Suivant toi donc, le Christ, que la foi catholique reconnaît être homme véritable et parfait, ne ressentait point dans sa chair cette concupiscence dont parle l’apôtre saint Jean. Or, saint Jean, comme ses paroles l’attestent; déclare seulement que ni la concupiscence de la chair, ni la concupiscence des yeux, ni rien de ce qui est du monde, ne vient du Père[[286]](#footnote-945) : nous avons montré, nous, comment ces paroles devaient être interprétées.

Aug. Tu as montré comment tu entends ces paroles, ou plutôt tu as montré que tu ne les entends pas du tout, mais tu n’as pas montré comment elles doivent être entendues : je t’ai déjà fait à ce sujet une réponse décisive, et il ne m’a pas fallu d’autres armes que celles de la vérité, pour détruire cette argumentation où tu as cru que l’abondance et la multiplicité des paroles suppléerait à l’absence de la vérité.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. 11, chap. 5.
2. I Jean, II, 16.

### 46.

Jul. Toi au contraire tu t’empares du mot même de concupiscence, et tu prétends prouver par ce mot seul que le corps du Christ était privé du sens de la vue aussi bien que du sens de la convoitise.

Aug. Tu n’écrirais pas de pareilles choses, si tu possédais, je ne dis pas l’intégrité de tes sens corporels, mais l’intégrité de ton sens intellectuel.

### 47.

Jul. Je prie donc le lecteur de vouloir bien me prêter ici toute son attention il comprendra bientôt que tu fais revivre l’hérésie des Apollinaristes, en lui donnant pour couronnement les erreurs de Manès. Voici en effet, si nous en croyons la tradition, l’idée qu’Apollinaire voulut d’abord donner de l’incarnation du Christ : il pensait que le Fils de Dieu avait pris seulement un corps de la même substance que le corps des autres hommes, mais qu’en Jésus-Christ, il n’y avait pas d’autre âme que la divinité elle-même; d’où il suit que le Fils de Dieu lui paraissait avoir pris, non pas une nature humaine, mais un cadavre humain. Cependant ces maximes ne subsistèrent pas longtemps devant le double témoignage de la raison et de l’Évangile : en effet, la nature humaine ne pouvant exister que par la réunion d’un corps et d’une âme, si le Fils de Dieu a pris seulement un corps humain, il s’ensuit. nécessairement qu’on doit considérer comme contraire à la vérité le langage de ce même Jésus-Christ qui a été persécuté par les juifs pour avoir enseigné la vérité; car il a déclaré qu’il était homme, et il a dit en un autre endroit de l’Évangile : « J’ai le pouvoir de déposer mon âme, et j’ai le pouvoir de la reprendre[^1] ». Quelle âme aurait-il pu déposer, s’il n’en avait encore pris aucune ? Voyant donc ses premières maximes détruites par l’autorité même de la parole de Jésus-Christ et par le témoignage irrésistible de la raison, Apollinaire songea à élever sur un antre fondement l’édifice de son hérésie qui -n’a pas encore cessé d’avoir des sectateurs : il reconnut qu’il y avait en Jésus-Christ une âme humaine, mais il affirma que le corps de Jésus-Christ était privé de la faculté de sentir, et par là même que Jésus-Christ était privé de la faculté de commettre aucune sorte de péché.

Aug. Epiphane, évêque de Salamine en Chypre, de sainte mémoire, nous apprend dans un petit ouvrage publié par lui sur les hérésies, que, parmi les Apollinaristes, les uns attribuaient au Seigneur Jésus-Christ un corps de même substance que sa divinité; d’autres niaient qu’il eût pris une âme; d’autres s’autorisaient de ces paroles : « Et le Verbe a été fait chair[[287]](#footnote-948) », pour soutenir que le Fils de Dieu n’avait point pris une chair formée d’une autre chair créée, c’est-à-dire, de la chair de Marie, mais que le Verbe lui-même était devenu chair; plus tard enfin ceux-ci imaginèrent, je ne sais dans quel but, de dire que le Fils de Dieu n’avait point pris un esprit humain (mentem). Tu affirmes que, suivant les Apollinaristes, le corps de Jésus-Christ aurait été privé de la faculté de sentir, et que Jésus-Christ lui-même aurait été privé de la faculté de commettre aucune sorte de péché : pour moi, je n’ai lu cela nulle part, si ce n’est dans ton livre, et jamais je n’ai entendu exposer ainsi cette hérésie. Mais je vois que tu recherches toutes les occasions de répandre des flots de vaines paroles, afin que cette abondance stérile soit considérée comme une éloquence vraie et solide ; c’est pourquoi je m’empresse de te répondre : Quiconque adhère à la doctrine que je viens d’exposer comme étant celle des Apollinaristes, ou croit que le corps de Jésus-Christ était privé de la faculté de sentir, et que à Jésus-Christ lui-même était privé de la faculté de commettre aucune sorte de péché, qu’il soit anathème. Et afin que tu puisses te reconnaître, toi aussi : Quiconque croit que la chair de Jésus-Christ a convoité contre l’esprit de celui-ci, qu’il soit anathème.

1. Jean, X, 18.
2. Jean, 1, 14.

### 48.

Jul. Suivant lui, Jésus-Christ ne serait pas demeuré exempt de toute faute par la force de sa volonté; mais sa chair, heureusement privée de la faculté de sentir qui appartient à nos corps, aurait été inaccessible aux flammes de la convoitise.

Aug. Nous ne disons pas, nous, que « la chair de Jésus-Christ, heureusement privée de la faculté de sentir qui appartient à nos corps, était inaccessible aux flammes de la convoitise » ; mais nous disons que, par suite de la droiture parfaite et immuable de sa volonté, par suite aussi de ce que ta concupiscence charnelle n’avait eu aucune part dans la formation de son corps, Jésus-Christ n’a point ressenti les flammes de la convoitise.

N’avoir ressenti les mouvements d’aucune convoitise mauvaise, et n’avoir pu ressentir ces mouvements, sont deux choses tout à fait distinctes : Jésus-Christ aurait ressenti ces mouvements, si ces mouvements s’étaient élevés en lui ; car il n’était point privé de la faculté de les sentir, mais sa volonté s’opposait à ce qu’ils s’élevassent ainsi. Et il ne doit pas te paraître étonnant que Jésus-Christ, qui possédait une nature humaine véritable, mais aussi une nature humaine absolument bonne, n’ait voulu ressentir les mouvements d’aucune convoitise mauvaise. Personne en effet, en dehors des disciples de Pélage, n’a jamais nié que cette convoitise qui fait naître dans l’homme des désirs mauvais, ne soit elle-même une chose mauvaise : qui donc, si ce n’est vous, essaie de persuader que l’on ne doit pas considérer comme un vice une convoitise dont chacun reconnaît que les mouvements n’ont rien que de vicieux ? que l’on ne doit pas considérer comme un mal une convoitise aux suggestions de laquelle on ne peut consentir sans faire -une œuvre mauvaise ? Jésus-Christ au. rait pu ressentir les mouvements de cette convoitise, si ces mouvements s’étaient élevés en lui : ces mouvements auraient pu s’élever en lui, s’il l’avait voulu ; mais loin de nous la pensée qu’il ait eu une pareille volonté. Ce. pendant, si en réalité les mouvements d’une convoitise mauvaise, et, pour me servir de tes propres expressions, d’une convoitise qui a pour objet tous les vices, s’étaient élevés en lui, ils n’auraient pu avoir leur origine que dans un acte de sa volonté propre ; car Jésus-Christ n’était point né, comme nous, avec cette convoitise. D’où il suit que la vertu de Jésus Christ consistait à n’être pas assujetti à cette convoitise ; tandis que notre vertu, à nous, consiste à n’y point consentir, mais à imiter Jésus-Christ, c’est-à-dire, à nous abstenir de tout péché en résistant à la convoitise, de même que Jésus-Christ s’est abstenu de tout péché en ne permettant pas aux mouvements de la convoitise de s’élever en lui ; à secouer par des actes de notre volonté, et autant qu’il sera en notre pouvoir, le joug de cette convoitise, de même que Jésus-Christ a voulu et pu ne pas y être assujetti. Ce pouvoir ne nous fera pas défaut ; car nous serons délivrés du corps de cette mort, en d’autres termes, nous serons délivrés de cette chair de péché, par la grâce de celui qui est venu à nous revêtu d’une chair semblable à la chair de péché, non pas revêtu de la chair même de péché.

### 49.

Jul. Il est facile de voir que des flatteries aussi maladroites, bien loin qu’elles soient nécessaires pour la défense de la foi catholique, sont au contraire un outrage sacrilège fait à cette même foi. En effet, sous prétexte de ne point avilir le corps de Jésus-Christ en le déclarant semblable à nos corps, sous prétexte de l’exalter au-dessus de tous les autres corps humains, Apollinaire le prive en réalité de l’intégrité de ses sens naturels ; il ne voit pas les conséquences fatales qui découlent de l’injure faite ici à la vérité, quoique sous forme de flatterie. Aussi les catholiques indignés lui ont opposé cet argument de prescription dont la force est tout à fait irrésistible : croire de pareilles maximes, c’est faire aux mystères du Sauveur une injure beaucoup plus grande que celle qu’on prétend écarter de ses membres. Quoique Jésus-Christ, disent. ils, soit né de la race de David[^1], quoiqu’il ait été formé d’une femme et soumis à la loi[[288]](#footnote-951), afin précisément de nous servir de modèle et de nous exciter à marcher sur les traces de Celui qui n’a commis aucun péché et de la bouche duquel nulle parole de tromperie n’est jamais sortie[^3]; s’il est vrai, d’autre part, qu’il n’ait pas pris la nature humaine tout entière et avec toutes ses propriétés, s’il n’a pris qu’un corps sans âme, ou bien si la nature humaine était privée en Lui de cette faculté de sentir qui appartient à tous les autres hommes, il est impossible d’admettre qu’il nous a servi de modèle et qu’il nous a donné l’exemple de la soumission à la loi. Quels éloges a-t-il pu mériter en méprisant le charme des choses sensibles, puisqu’il était, par un bienfait de sa nature, inaccessible aux attraits de ce genre ? Quel héroïsme merveilleux de s’abstenir de tout regard coupable, quand aucun sentiment de convoitise charnelle ne porte les yeux à s’arrêter sur des objets contraires à la modestie ; ou de s’abstenir de savourer aucun parfum corrupteur, quand les organes olfactifs sont incapables de ces sortes de perceptions ? Quelle vertu prodigieuse, d’observer chaque jour une sobriété extrême dans ses repas, quand le sens du goût ne saurait être affecté par la délicatesse des mets plus exquis ? Quelle force surprenante de volonté faut-il avoir pour jeûner pendant quarante jours consécutifs, quand la privation de nourriture ne saurait être une cause de souffrance ? Quel titre acquiert-on à la vénération publique, en ne prêtant jamais l’oreille qu’à des discours honnêtes, si les organes de l’ouïe sont fermés dès la naissance à toute parole inconvenante ? Quelle couronne de gloire mérite celui dont la chasteté est le fruit de son impuissance plutôt que de l’énergie de sa volonté et en qui la faiblesse du corps est la cause réelle de ce que l’on croyait devoir attribuer à la force de l’âme ?

Aug. Cette argumentation est d’une valeur incontestable, non pas contre Apollinaire, ni contre aucun disciple d’Apollinaire; car, si je ne me trompe, ces hérétiques n’ont jamais enseigné que le corps de Jésus-Christ était privé de la faculté de sentir qui appartient aux autres corps humains ; mais contre tout homme qui enseigne une pareille doctrine. Nous, au contraire, nous enseignons que les yeux de Jésus-Christ percevaient la laideur aussi bien que la beauté ; que ses organes olfactifs percevaient également les odeurs agréables et les odeurs désagréables ; que ses oreilles percevaient les sons harmonieux et les sons discordants ; que son palais discernait les mets amers de ceux qui étaient doux; que Lui-même distinguait parfaitement en les touchant les objets rudes et ceux qui ne l’étaient point, les objets durs et les objets mous, ce qui était chaud et ce qui était froid ; en un mot, qu’il pouvait sentir et percevoir tout ce qu’il est possible de sentir et de percevoir par les sens du corps ; que le pouvoir même d’engendrer ne lui aurait pas fait défaut, s’il l’avait voulu : et que cependant la chair n’a jamais convoité en lui contre l’esprit. Si, comme tu le penses, l’exemption de toute faute est un grand bien quand elle est le fruit des victoires remportées sur les passions, et qu’elle perde presque tout son prix dans ceux qui n’ont été assujettis à aucune passion : il s’ensuivra que la vertu d’une homme est d’autant plus digne d’éloges, que la chair de cet homme a été le siée de passions plus ardentes. Et la première conséquence de cette doctrine horrible et tout à fait abominable sera que, Jésus-Christ ayant été le plus grand de tous les hommes par la vertu, il a dû aussi ressentir dans sa chair des passions plus ardentes que celles de tous les autres hommes.

Si tu comprends tout ce qu’il y a d’impie dans une telle maxime, ne diffère pas à changer ton enseignement; et sache distinguer entre la convoitise et les sens qui lui servent souvent d’instruments passifs plutôt que d’instruments actifs: autrement, il faudrait dire qui, dans chaque homme la vivacité du sentiment est d’autant plus grande que les passions charnelles y sont plus ardentes, et il faudrait croire que ces passions étaient d’autant plus enflammées en Jésus-Christ que ses sens étaient plus purs.

1. Rom. I, 3.
2. Galat. IV, 4.
3. I Pierre, II, 12, 22.

### 50.

Jul. Quelle palme enfin décerner à celui en qui la douleur des coups et des blessures ne pouvait parvenir jusqu’à l’âme, parce que les sens refusaient de transmettre les impressions de ce genre? A quoi donc ont servi ces flatteries imaginées par Apollinaire ? Ces vertus dont Jésus-Christ avait paru être un modèle parfait et accompli, perdaient tout leur éclat et toute leur beauté par suite des éloges mensongers que cet hérésiarque donnais à la nature de l’Homme-Dieu ; et ces mêmes vertus se trouvant ainsi dépouillées de toute la splendeur qui s’attache aux vertus véritables, les enseignements sacrés du Médiateur ne devaient plus être qu’un objet de dérision et de mépris. De plus, non-seulement les oeuvres de Jésus-Christ perdaient tout leur éclat et tout leur prix par le fait même qu’elles étaient dues à son heureuse naissance et non point à sa vertu; mais Lui-même se trouvait convaincu de la fourberie la plus odieuse, puisqu’il aurait dit aux mortels: Efforcez-vous d’imiter la patience héroïque d’un homme qui est inaccessible au, sentiment de la souffrance ; élevez-vous en portant des croix très-réelles jusqu’aux sublimes vertus d’un corps qui est incapable de sentir l’aiguillon de la douleur; imitez, en triomphant des penchants les plus violents et les plus incontestables de votre nature, imitez la chasteté de celui que sa faiblesse faisait paraître un modèle de pureté. Certes, il est impossible de rien imaginer de plus impie et de plus sacrilège que de pareilles rêveries. Aussi, Apollinaire n’avait point formulé toutes ces conclusions logiques de sa doctrine ; mais il avait déclare que l’humanité de Jésus-Christ était privée d’une faculté que tous les. autres hommes ont reçue de la nature et qui devient vicieuse, non pas lorsqu’elle s’exerce dans les limites de la tempérance, mais seulement lorsqu’on s’y livre avec excès, c’est-à-dire, de la faculté de sentir par les différents organes de son corps; et par là même il autorisait les catholiques à lui objecter toutes ses conclusions devant lesquelles, au grand préjudice de sa doctrine, il est resté muet. Car la foi catholique s’identifie avec toutes ces maximes dont la négation plus ou moins explicite est à la fois le résumé et la condamnation de l’hérésie des Apollinaristes. Dis nous donc quel jugement l’on doit porter sur toi-même: tu condamnes l’union charnelle , comme Manès; tu déclares, avec les disciples de Manès, que la chair de Jésus-Christ n’était point de la même nature que celle des autres hommes ; tu qualifies du nom de mauvaise la concupiscence charnelle, conformément au langage de ton maître Manès ; tu enseignes, soit dans le sens des Manichéens, soit dans le sens des Apollinaristes, que la convoitise des sens n’existait point dans le corps de Jésus-Christ; et cependant tu ne veux être appelé par nous ni apollinariste, ni manichéen. Je veux. arien toutefois m’avouer vaincu et,, par un acte de générosité dont je n’aurai pas a me repentir, t’accorder les honneurs de la victoire ; je consens à reconnaître que la doctrine ne ressemble pas à celle d’un disciple d’Apollinaire :l’hérésie inventée par celui-ci n’est pas la plus impie des deux ; mais toi-même tu ne consens pas à être appelé d’un autre nom que du nom de manichéen.

Aug. Ambroise n’était ni un apollinariste, ni un manichéen, mais il était l’adversaire le plus redoutable des hérétiques : or, il déclare qu’aucune créature humaine à la formation de laquelle ta cliente a présidé, ne saurait être exempte de péché; et en s’exprimant ainsi, il ne fait qu’interpréter dans leur sens véritable les paroles de l’apôtre saint Paul. Toi, au, contraire, comme je l’ai démontré déjà bien des fois, tu prêtes aux Manichéens un appui d’autant plus efficace que tu crois ta doctrine plus opposée à la leur ; tu appartiens en réalité à la secte des disciples de Pélage, et tu l’emportes sur tous tes devanciers par la fécondité inépuisable de ton verbiage dans les discussions, par l’audace avec laquelle tu calomnies tes adversaires et par la fourberie avec laquelle tu formules ta profession de foi. Car, dans l’impuissance où tu es d’établir aucune argumentation sérieuse, tu répands des flots de paroles également vaines et interminables, tu attribues aux catholiques des maximes abominables qu’ils n’enseignent point, et tu t’arroges à toi-même le titre de catholique sans y avoir aucun droit.

### 51.

Jul. J’ai démontré dans le livre troisième de mon premier ouvrage, que, si l’on -croit à l’existence du péché naturel, il faut nécessairement et sans qu’il soit possible d’échapper à cette conséquence logique, dire que Jésus-Christ, lui aussi, avait contracté la souillure du péché dans le sein de Marie; j’ai démontré que toi-même tu déclares Jésus-Christ soumis à la puissance du démon, puisque tu attribues à celui-ci la propriété de toute nature humaine sans exception.

Aug. J’ai prouvé de la manière la plus irréfutable, dans mon livre cinquième, que cette démonstration faite par toi dans ton livre troisième est sans valeur aucune.

### 52.

Jul. C’est pourquoi, laissant présentement cette question de côté, je te demanderai en quel endroit tu as lu que Jésus-Christ était naturellement eunuque.

Aug. En quel endroit toi-même as-tu lu qu’un pareil blasphème était sorti de ma bouche? Cette allégation est-elle autre chose qu’une,de ces calomnies avec lesquelles tu es familiarisé depuis longtemps? Autre chose est le pouvoir d’engendrer, dont nous ne disons pas que la chair de Jésus-Christ était privée comme celle des eunuques: autre chose est cette convoitise vicieuse dont tu prétends persuader que les mouvements s’élevaient dans la chair de Jésus-Christ, sans que pour cela le sentiment même de la pudeur t’empêche de te glorifier du titre de chrétien ! « Jésus-Christ », disais-tu tout à l’heure, et se « trouverait convaincu de la fourberie la plus odieuse, s’il disait aux mortels : Efforcez-vous d’imiter la patience héroïque d’un homme qui est inaccessible au sentiment de la souffrance : » (comme si Jésus-Christ avait dû nécessairement être insensible aux tortures qui lui étaient infligées, par cela seul qu’il avait la volonté et le pouvoir de ne ressentir aucun des mouvements de, la convoitise mauvaise) ; ou s’il disait, dans les termes qu’il te plaît de lui prêter : « Imitez, en triomphant des penchants les plus violents et les a plus incontestables de votre nature, irritez a la chasteté de celui que leur faiblesse faisait a paraître un modèle de pureté ». Telle est en effet l’affection singulière dont tu es pénétré pour la vertu de chasteté : celui-là te paraît plus chaste, qui sent naître dans sa chair des désirs illicites, mais qui résiste à sa propre convoitise afin de ne point commettre le mal; et celui-là te paraît moins chaste, qui ne sent jamais naître en lui ces sortes de désirs, alors même que cette exemption est le fruit, non pas de son impuissance corporelle, mais de la sublimité et de la perfection de sa vertu : ou plutôt, le premier est chaste et le second ne l’est pas du tout, mais il paraît seulement l’être; car, suivant toi, si celai-ci était chaste, il serait assujetti naturellement à ces désirs mauvais, ruais par la force de son esprit il réprimerait cette même convoitise naturelle. Et, comme je l’ai fait voir déjà précédemment, tu arrives ainsi à cette conclusion horriblement absurde, savoir, que la volonté de chaque homme est d’autant plus chaste qu’elle a triomphé d’une convoitise naturelle plus violente, et que; malgré. les désirs enflammés de la chair, elle ne s’est laissé entraîner à aucun excès d’impureté : que celui là au contraire est moins chaste, qui n’a point à réprimer des désirs criminels aussi violents; car suivant les maximes de ta sagesse, ou plutôt de ta folie, la chasteté est une vertu tout à fait étrangère à quiconque ne ressent aucun attrait pour les choses défendues. Telle est, ô insensé, l’idée que tu prétends nous donner de Jésus-Christ: il aurait été assujetti par sa nature aux désirs d’une convoitise plus ardente que celle du reste des hommes, afin précisément de pouvoir devenir par la force de sa volonté le plus chaste de tous les hommes. Car alors, d’après le principe posé par toi, l’esprit de continence aurait acquis en Lui une force d’autant plus grande qu’il aurait réprimé les mouvements d’une concupiscence charnelle plus violente. Voilà à quel abîme tu as été entraîné par cette cliente qui est de ta part l’objet d’une tendresse excessive.

### 53.

Jul. Bien qu’il soit né d’une vierge afin que sa naissance même fût un miracle, il n’a point méprisé pour cela le caractère de la virilité ; car, si nous en croyons le témoignage de l’apôtre saint Pierre, dans son premier discours aux Juifs[^1], il en a été revêtu réellement, il en a pris tous les organes intérieurs et extérieurs, et enfin il était homme véritable et parfait. La vertu de chasteté brillait en lui plus resplendissante et plus pure que les rayons du soleil; il veillait sur son esprit et sur ses yeux avec un soin dont rien ne put jamais le distraire; mais le sommeil auquel il se livrait, la nourriture qu’il prenait, la barbe qu’il portait, les sueurs et les fatigues qu’il éprouvait, la croix, instrument de son supplice, la lance même dont son coeur fut percé, attestent que cette chasteté inviolable et cette vigilance continuelle étaient l’effet de la force de son esprit, non point de la faiblesse de sa chair; que chacun des sens de son corps était accessible aux mouvements de la concupiscence charnelle ; que ses membres étaient des membres véritables, parfaitement intègres et de la même nature que ceux des autres hommes. Il n’était donc pas privé de la faculté de sentir par les organes de son corps, mais cette faculté ne s’exerçait que sous l’empire de sa volonté. Ce qui rend ici la foi catholique victorieuse des gentils et des Manichéens, c’est que la parole de la chair du Sauveur, aussi bien que la parole de sa croix, est une folie pour ceux qui se perdent, tandis qu’elle est la force de Dieu pour ceux qui doivent être du nombre des élus. Et ce qui nous révèle l’immensité infinie de la charité du Fils de Dieu à notre égard , c’est précisément qu’il a pris, pour devenir notre médiateur, tous ces organes et tous ces sens contre lesquels l’impiété manichéenne a épuisé le vocabulaire des termes de mépris. Je ne trouve donc rien dans mon Seigneur qui doive me faire rougir : je crois fermement à la réalité des membres dont il a voulu être revêtu pour mon salut; et la vérité des exemples qu’il m’a donnés fait toute ma force et mon appui inébranlable !

Aug. Autre chose est la réalité des membres de Jésus-Christ, qui n’est contestée par aucun chrétien; autre chose est cette inclination naturelle et violente qui porte l’homme au péché et que tu prétends attribuer à Jésus-Christ. Suivant toi, la concupiscence de la chair, c’est-à-dire ces désirs voluptueux que tu qualifies volontiers du nom de concupiscence naturelle, sont bons en eux-mêmes ; mais les excès de cette concupiscence sont condamnables en ce sens que personne ne peut laisser aller ses désirs au-delà des limites permises, sans faire un usage mauvais d’une chose bonne, et par là même sans commettre une faute; dès lors, au contraire, que les désirs de l’homme s’arrêtent aux limites fixées par les lois de l’honnêteté, et qu’il ne leur permet pas de s’étendre plus loin, il fait un bon usage d’une chose bonne et par là même il mérite des éloges. D’où il suit que, ceux-ci étant nés avec un penchant plus violent, ceux-là avec un penchant moins violent vers les plaisirs de la chair, si les uns et les autres résistent à ce penchant et mènent une vie chaste, tu seras obligé de dire que les premiers font un bon usage d’un bien plus grand, et les seconds d’un bien moins considérable. Et il faudra conclure de ces principes que l’homme est d’autant plus riche de ce bien prétendu, que les passions de sa chair sont plus ardentes; qu’il doit soutenir, par amour de la chasteté et contre la convoitise naturelle, des combats d’autant plus pénibles, qu’il se trouve plus abondamment pourvu de ce bien naturel; et par là même aussi que sa vertu est d’autant plus digne d’éloges qu’il est obligé, pour lutter contre ce bien plus considérable, de faire des efforts plus grands; car il résisterait plus facilement à un bien moins considérable. Jésus-Christ ayant été, sans aucun doute, le plus chaste de tous les êtres revêtus d’une chair mortelle, tu lui attribueras nécessairement une convoitise charnelle d’autant plus ardente que tu ne saurais trouver personne qui ait eu plus de force pour résister à cette même convoitise. Et il pourra dire alors, sans mériter d’être accusé de fourberie : Imitez ma chasteté, en triomphant des inclinations violentes et incontestables de votre nature : ces inclinations sont bonnes en elles-mêmes; mais on doit cependant les réprimer et les vaincre : elles étaient plus violentes encore dans ma chair; je les ai réprimées néanmoins, je les ai vaincues, et vous n’avez pas le droit de me dire; Vous avez triomphé, vous avez mené dans une chair mortelle une vie parfaitement chaste , parce que, par un heureux privilège de votre nature, les flammes de la convoitise étaient à peine allumées en vous, et il vous était très-facile de les éteindre. Soyez donc chastes, car, afin que-vous ne puissiez apporter aucune excuse pour vous dispenser de travailler à devenir mes imitateurs, j’ai voulu être assujetti en naissant à une convoitise plus ardente que la vôtre, et cependant je n’ai jamais permis à cette convoitise enflammée d’aller au-delà des limites permises. Telles sont les conséquences horribles, monstrueuses, de votre hérésie.

1. Actes, II, 22, 33.

### 54.

Jul. Je déclare hautement que toutes ses vertus étaient le.fruit de la force de son âme, non point de l’intégrité de sa chair. De cette manière, en effet, la nature humaine se trouve justifiée, non-seulement parce qu’elle est l’oeuvre de Dieu, mais aussi parce que le Fils de Dieu en a été revêtu réellement, et les hommes trouvent une règle de.conduite infaillible dans les exemples de vertu que Jésus-Christ leur a donnés. Il est impossible d’exalter l’une de ces deux choses sans affirmer la vérité de l’autre : les actions saintes de Jésus-Christ ne sauraient mériter notre admiration et notre respect, qu’autant que son corps est un corps humain véritable ; et la chasteté de sa chair ne saurait être proclamée, qu’autant que sa conduite a été réellement sainte. Par une raison contraire, tout blâme infligé à l’une de ces deux choses retombe nécessairement sur l’autre; porter atteinte à l’intégrité du corps de Jésus-Christ, c’est porter atteinte à l’intégrité de ses vertus; retrancher quelque chose de sa nature, c’est ôter à ses moeurs toute leur beauté, et le mérite de ses souffrances se trouve amoindri par. chacune des calomnies qu’on dirige contre sa naissance enfin si l’on refuse à sa chair quelqu’une des propriétés naturelles du corps humain, tout l’éclat de ses vertus s’évanouit par le fait même. Je ne contesterai donc aux membres du Médiateur né de la femme, aucune de leurs propriétés naturelles. Et vois combien les enseignements de la raison spéculative sont différents des enseignements pratiques du sentiment de la pudeur : la foi des chrétiens ne rougit pas de dire que les organes charnels subsistaient dans le corps de Jésus-Christ; quoique nous nous fassions un devoir de couvrir en nous-mêmes ces organes, et que nos soins à cet égard soient portés jusqu’au scrupule.

Aug. Il est vrai, la foi des Chrétiens ne rougit point de dire que les organes charnels subsistaient dans le corps de Jésus-Christ mais le sentiment de la pudeur la plus vulgaire, ou plutôt un sentiment de profonde terreur aurait dû t’empêcher toi-même de dire que Jésus-Christ a senti parfois s’élever dans sa chair des, mouvements contraires à sa volonté (car puisqu’il a vécu en dehors du mariage, il n’a jamais dû avoir la volonté de ressentir en lui-même des mouvements de ce genre) et que la sainteté de son corps a été troublée par des désordres matériels auxquels il eût souhaité de n’être point assujetti. Sans doute, tous les saints ont subi ces mouvements charnels que tu prétends attribuer au Saint des saints. Mais si tu n’oses dire que ces mêmes mouvements s’élevaient fréquemment et malgré lui dans la chair de Jésus-Christ; comment, ô le plus malheureux de tous les hommes ! comment oses-tu croire, comment oses-tu dire que la nature humaine était assujettie dans la personne du Médiateur à la convoitise déréglée dont ces mouvements sont le fruit nécessaire? tes lecteurs ne sont-ils pas contraints par le fait même de penser à ce que tu n’oses dire?

### 55.

Jul. Ainsi, la nature a voulu que la raison. et la foi nous tissent un devoir de parler avec respect de certaines choses, et que cependant le sentiment de la pudeur et de la décence nous obligeât à dérober ces mêmes choses aux regards des hommes. Voilà pourquoi le Maître des Gentils, en même temps qu’il attribue à l’esprit de Jésus-Christ la sainteté, déclare que la chair de celui-ci est une chair véritable : « Il est grand », dit-il, « ce mystère d’amour, qui s’est fait voir dans la chair, qui a été justifié par l’esprit, qui s’est manifesté aux anges, qui a été prêché aux nations, cru dans le monde, reçu dans la gloire ». Et après avoir établi la nécessité de croire à la vérité de ces maximes, il dénonce d’avance ceux qui doivent s’élever contre elles à la fin des siècles ; car il ajoute aussitôt : « Dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, en suivant des esprits séducteurs et en s’attachant à des doctrines diaboliques enseignées par des imposteurs et des hypocrites, dont la conscience sera noircie de crimes et qui interdiront le mariage et l’usage des viandes que Dieu a créées pour être reçues avec action de grâces par les fidèles et par ceux qui connaissent la vérité ; car tout ce que Dieu a créé est bon[^1] ». Ainsi, cette doctrine abominable dont tu infectes les Eglises et que tu as puisée toi-même à l’école de Manès; ce renoncement sacrilège à la vraie foi , cette apostasie véritable qui consiste à enseigner l’existence du mal naturel et à condamner l’union conjugale, saint Paul a tout prévu et tout stigmatisé; il a prévu et stigmatisé non seulement les maximes qui seraient enseignées explicitement, mais les conséquences mêmes qui découleraient de ces maximes.

Aug. Et cependant, toi dont la bouche n’est habituée qu’à vomir des injures et des calomnies, tu n’as pas osé contredire les maximes d’un docteur catholique, d’un homme de Dieu, qu’il ne t’est pas possible de qualifier du nom de manichéen, malgré tout ce qu’il y a pour toi’ d’accablant et d’irrésistible dans ses paroles : « Personne », dit Ambroise, « ne saurait être exempt de péché, dès qu’il naît de l’union de l’homme et de la femme[[289]](#footnote-958) ». J’avais d’abord cité ces paroles dans mon premier livre à Valère et, dans les quatre livres par lesquels tu as essayé de me réfuter, tu as craint même d’y faire allusion : je les ai citées de nouveau dans celui auquel tu réponds maintenant[^3], et ici encore tu t’es renfermé dans un mutisme absolu à l’égard de ces paroles, quoique tu ne craignes pas de faire usage de mon nom pour adresser à ce grand évêque les outrages que tu n’oses lui adresser ouvertement.

1. I Tim. III, 16; IV, 1-1.
2. Sur Isaïe.
3. Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 40, et liv. II, n. 14, 15.

### 56.

Jul. En effet, lorsqu’il déclare qu’on enseignera un jour qu’il faut s’abstenir des viandes , il ne prétend point assurément condamner chez les chrétiens une sage frugalité, ni flétrir d avance ceux qui voudront établir l’usage de jeûner à certains jours mais il fait voir, quand d’autres hommes enseigneront que tous les animaux créés par Dieu pour servir de nourriture aux mortels, sont souillés d’un mal diabolique par le fait même que leur naissance est l’œuvre de la concupiscence et de l’union des sexes, il fait voir, dis-je, que la conséquence manifeste d’une telle doctrine sera qu’il faut renoncer à faire usage de ces sortes d’aliments, si l’on croit que la procréation des animaux est l’œuvre du démon. Aussi, toi-même, afin de mieux surprendre la bonne foi de tes disciples, tu fais une exception en faveur des animaux, quand tu déclares que l’union des corps est une oeuvre infâme. Mais tu n’affirmes pas moins que les hommes qui ont été formés à l’image de Dieu, sont la propriété du démon par cela seul que leur naissance est l’œuvre de la concupiscence de leurs auteurs. Manès donc et toi, vous vous appuyez sur le même principe pour flétrir les êtres animés et pour en attribuer la propriété au démon : seulement Manès, par suite de ces impressions que fait ressentir l’œuvre de la chair , enveloppe dans sa condamnation tous les êtres animés ; toi, au contraire, tu ne les condamnes pas tous, mais, ce qui est plus odieux encore, tu ne condamnes que les meilleurs. Tu absous les porcs , les chiens , les ânes , afin de paraître t’éloigner du Manichéisme; mais tu condamnes, en invoquant la même raison que Manès, tu condamnes tous les hommes qui ont été formés à l’image de Dieu: et dans tes harangues contre nous, ô accusateur des saints et défenseur des ânes, tu ne places jamais le mal naturel que dans les images de Dieu.

Aug. Que dis-tu, ô calomniateur des catholiques et fauteur des Manichéens ? que dis-tu, toi qui devrais rougir d’écrire des absurdités aussi grossières, alors même que tu n’aurais pas d’autre pudeur que celle des ânes ? Ne mériterait-il pas pareillement de recevoir d’une bouche aussi délicate que la tienne, la qualification d’accusateur des saints et de défenseur des ânes, celui qui prétendrait que l’ignorance de la vérité peut rendre les hommes malheureux, mais non pas les ânes ? Ce langage cependant n’aurait rien que de parfaitement conforme à la vérité. Comment donc ne comprends-tu pas, ô âne, qu’il est également vrai de dire que les hommes ne sauraient être exempts de péché au moment où ils naissent de l’union charnelle, taudis que les ânes le peuvent? Crois-tu pouvoir échapper aux témoignages si accablants pour toi de l’autorité et de la raison, parce que, sous le rapport de la convoitise charnelle, tu associes les hommes et les ânes et les attaches ainsi réunis au char de ton erreur ? Ambroise ne parle point des animaux, mais des hommes, lorsqu’il dit : « Il est donc établi que, parmi ceux qui naissent de l’homme et de la femme, en d’autres termes, parmi ceux dont la naissance est l’œuvre de l’union charnelle, personne ne doit être considéré comme exempt de péché[^1] ». Diras-tu pour cela que ce docteur de l’Eglise était l’accusateur des saints et le défenseur des ânes? Le corps de l’âne est assujetti à la corruption aussi bien que le corps de l’homme; et cependant ce n’est point le corps de l’âne, mais le corps de l’homme qui appesantit l’âme; car c’est de l’homme qu’il est dit dans l’Ecriture : « Le corps qui est assujetti à la corruption appesantit l’âme[[290]](#footnote-960) ». Reconnais donc aussi que, dans les animaux, la convoitise charnelle est une loi de la nature, tandis que dans l’homme elle est un châtiment, à moins que ton âme ne soit de la même nature que celle des ânes.

1. Sur Isaïe.
2. Sag. IX, 15.

### 57.

Jul. Le Christ donc n’était pas moins homme véritable que Dieu véritable; en lui la nature humaine était aussi intègre que dans les autres hommes ; mais il était juste que Celui qui donnait l’exemple de la perfection, pratiquât toutes les vertus d’une manière plus parfaite; il était juste que sa chasteté toujours inviolable, toujours à l’abri des mouvements de la convoitise charnelle, toujours digne de son état de virginité et de la sainteté de son esprit, non moins que cette grandeur et cette force d’âme par laquelle il commandait en maître absolu à tous ses sens et surmontait toutes les douleurs; il était juste, dis-je, que ces vertus de Jésus-Christ pussent être proposées à l’imitation de tous les fidèles en tant qu’elles étaient les vertus d’un homme, et à l’admiration de ces mêmes fidèles à raison de leur sublimité incomparable.

Aug. Tu déclares que la chasteté de Jésus-Christ fut toujours sublime et toujours inviolable : mais telle est l’opiniâtreté aveugle de ton esprit que tu ne comprends pas que la chasteté la plus intègre peut résider dans celui qui par l’énergie de sa volonté et par la véhémence de son amour pour le bien, non-seulement ne commet aucune action, mais ne consent même à aucun désir coupable. Car celui qui conçoit des désirs de cette sorte, alors même qu’il y résisterait autant qu’il est nécessaire pour ne point les accomplir, celui-là observe à la vérité ce commandement : « Ne te laisse point aller à tes mauvais désirs[[291]](#footnote-962)» ; mais il n’observe pas cet autre précepte de la lui : « Tu ne convoiteras point[^3] ». Jésus-Christ donc ayant accompli la loi dans toute sa perfection, n’a formé aucun désir mauvais; l’opposition qui règne entre la chair et. l’esprit et qui est devenue un apanage inséparable de la nature humaine par suite de la prévarication du premier homme, n’existait point en lui, perce qu’il était né de l’Esprit et de la Vierge, et que la concupiscence charnelle n’avait eu aucune part dans sa naissance. Nous, au contraire, nous sentons s’élever dans notre chair des désirs coupables et contraires à ceux de l’esprit; et telle est la violence de ces désirs qu’ils se traduisent bientôt en actes, à moins que l’esprit, de son coté, ne convoite contre la chair et ne remporte sur elle une victoire glorieuse. Suivant toi , l’esprit de Jésus-Christ domptait avec un pouvoir absolu chacun de ses sens; mais on ne dompte pleinement que lorsqu’on éprouve de la résistance : or, il n’y avait rien dans la chair de Jésus-Christ qui ne fût parfaitement soumis; ses sens ne résistaient jamais à son esprit, et il n’avait. nullement besoin d’exercer sur eux un pouvoir de ce genre. Pour les autres hommes, l’imitation de ce modèle si parfait et si accompli doit consister à faire tous les efforts qui sont en leur pouvoir pour étouffer en eux ces désirs de la chair que l’Apôtre défend d’accomplir[^1], et à souhaiter de n’y être plus assujetti : c’est pour eux le seul moyen d’en affaiblir chaque jour de plus en plus la violence, et de parvenir à en être complètement délivré dans le séjour de la gloire immuable.

1. Eccli. XVIII, 30.
2. Exode, XX, 17.
3. Galat. V, 16.

### 58.

Jul. Ici donc, comme partout ailleurs, tu as tenu un langage sacrilège en déclarant que la chair de Jésus-Christ ne possédait pas l’intégrité naturelle du corps humain et certes ce n’est pas dans le trésor des Ecritures, toujours si bien d’accord avec la raison, mais uniquement dans le bourbier du Manichéisme que tu as puisé une doctrine aussi erronée. Toutefois, afin de faire ressortir d’une manière encore plus sensible le nombre et la diversité des moyens auxquels nous pouvons recourir pour défendre la vérité, nous voulons bien reconnaître que tu étais le jouet d’un rêve quand tu as écrit que ce que tu appelles la concupiscence de la chair n’existait point en Jésus-Christ; sans aucun doute cette maxime a été condamnée d’abord dans la personne de Manès, et ensuite dans celle d’Apollinaire, c’est-à-dire dans la personne de deux énergumènes exaltés jusqu’à la fureur mais en quoi peut-elle servir d’appui à la thèse que tu prétends établir, puisque, supposé même que le Christ n’eût pas voulu prendre la nature humaine datas toute son intégrité, il ne s’ensuivrait pas nécessairement que telle ou telle chose non assumée par lui fût mauvaise en soi? Car, tandis que le mérite des bons s’augmente et s’accroît par des degrés successifs, on pourrait dire que le Christ s’est élevé tout d’abord au sommet de la perfection, mais qu’en choisissant le bien le plus parfait il n’a pas condamné pour cela le bien moins parfait et moins élevé. De même qu’il n’a point flétri le mariage en choisissant l’état de virginité perpétuelle; de même aussi il n’aurait point condamné le sens de la chair, supposé qu’il eût voulu être privé du pouvoir d’en ressentir les mouvements.

Aug. J’ai dit déjà précédemment que non-seulement Jésus-Christ n’avait commis aucune action mauvaise, mais qu’aucun désir coupable ne s’était élevé en lui, parce qu’il voulait accomplir ce précepte de la loi : « Tu ne convoiteras point ». Certes, la piété des fidèles a puisé cette maxime dans le trésor des saintes Ecritures, non point dans le bourbier du Manichéisme, et cependant elle n’en est pas moins contredite et repoussée par. votre doctrine hérétique. Tu dis que j’étais le jouet d’un rêve quand j’ai enseigné que Jésus-Christ n’était point assujetti à cette concupiscence de la chair qui résiste à l’esprit ai-je le droit de m’en plaindre, puisque les songes mêmes de Jésus-Christ ne sont pas à l’abri de tes outrages? Nous savons en effet que Jésus-Christ se livrait au sommeil : or, si ta cliente existait en lui, elle devait assurément se jouer parfois de ses sens, lui suggérer des songes abominables, et produire dans sa chair ces désordres matériels qui sont les tristes effets d’une cause que tu proclames bonne en elle-même. Mais si tu frémis à cette seule pensée (car ton âme n’est pas encore assez endurcie pour qu’il te soit possible de ne point frémir, en présence de cet argument auquel je n’ai pu rue voir obligé de recourir sans éprouver un sentiment de profonde terreur) ; tu dois reconnaître par là même que, non-seulement nous n’ôtons rien à l’intégrité de la nature de Jésus-Christ, mais que nous rendons un hommage éclatant à la perfection de ses vertus, quand nous enseignons qu’il n’était point assujetti à cette concupiscence dont nous voyons l’empire s’exercer sur la chair des autres hommes, sur la chair des saints eux-mêmes. Mais, dis-tu encore, tu pourrais nous accorder que Jésus-Christ n’a point voulu prendre cette partie intégrante de la nature humaine, et il ne s’ensuivrait pas nécessairement que cette même partie intégrante fût une chose mauvaise en soi; de même qu’il n’a point condamné le mariage par cela seul qu’il n’a point voulu entrer dans cet état. Ce raisonnement aurait une force in. contestable, s’il était appliqué aux animaux: dans ceux-ci en effet la convoitise charnelle n’a rien de mauvais, puisque, le bienfait de la raison ne leur ayant pas été accordé, la chair ne saurait convoiter en eux contre l’esprit. Mais, malgré tous les flots de paroles que tu pourras répandre à ce sujet, tu ne réussiras point à démontrer que l’on doit considérer comme unie chose bonne en soi ce qui résiste à l’esprit de l’homme lorsque celui-ci a la volonté de faire le bien. Ainsi, Jésus-Christ a été exempt, non-seulement de tout péché, mais de tout désir même de péché: non pas en ce sens qu’il a résisté aux désirs coupables qui s’élevaient en lui, mais en ce sens que jamais un seul désir de ce genre ne s’est élevé dans son coeur. D’où il ne faut pas conclure cependant qu’il n’aurait pu être assujetti à cette sorte de convoitise, s’il eût voulu y être assujetti ; mais un tel acte de volonté eût été tout à fait indigne de lui, puisque, la chair dont il était revêtu n’étant pas une chair de péché, il n’était pas contraint par elle de ressentir malgré lui les mouvements de cette même convoitise. Conséquemment, les désirs de cet homme parfait, dont la naissance n’avait pas été l’oeuvre de cette concupiscence qui nous porte indifféremment vers des objets honnêtes et vers des objets déshonnêtes, mais de l’Esprit-Saint et de la Vierge Marie; les désirs de cet homme, dis-je, n’eurent jamais pour objet que des choses légitimes; jamais il ne sentit s’élever dans son coeur une convoitise coupable. Né d’une chair qui avait conçu par l’opération du Saint-Esprit, comment aurait-il pu ressentir en lui-même une opposition quelconque entre la chair et l’esprit ?

### 59.

Jul. Un exemple achèvera de rendre tout à fait lumineux ce raisonnement dont la simplicité s’impose déjà aux moins clairvoyants. Il vaut mieux posséder la raison que d’en être privé; or, ce bienfait a été accordé aux hommes et il a été refusé aux animaux; et cependant, parce que la nature humaine est plus excellente que la nature des quadrupèdes, il ne s’ensuit pas que celle-ci doive être considérée comme mauvaise en elle-même ou comme étant l’oeuvre du démon. De même aussi, supposé que le Christ, lorsqu’il formait son propre corps, n’eût pas voulu lui donner le sens de la chair dont il ne devait pas faire usage : s’ensuivra-t-il qu’il faisait une oeuvre mauvaise lorsque, formant les corps d’Isaac, de Jacob et de tous les autres hommes, il donnait à ceux-ci et les organes et le sens de la chair? Ou bien, au moment où il formait tous ces corps, appela-t-il à son secours le démon, afin que celui-ci déposât le germe nécessaire de la volupté dans ces membres qu’il venait de façonner lui-même? Tu n’as donc pu (comme nous l’avons démontré, grâce à Dieu, dans le présent ouvrage et dans un ouvrage précédent), tu n’as pu tirer de là personne de Jésus-Christ aucun argument tant soit peu sérieux contre la sainteté des œuvres divines. Car il est manifeste que le corps du Sauveur possédait tout ce qui fait, partie du corps des autres hommes.

Aug. Une chose plus manifeste encore, c’est que la nature humaine est déchue aujourd’hui de cet état d’intégrité, de droiture, de sainteté, dans lequel elle avait été créée primitivement. Pour lui rendre de nouveau cette intégrité, cette droiture, cette sainteté, le Christ est venu à nous dans un état d’intégrité parfaite, dans un état de droiture parfaite, dans un état de sainteté parfaite, c’est-à-dire qu’il est venu à nous exempt de toute corruption., exempt de toute inclination perverse, exempt de tout désir de péché.

### 60.

Jul. Par là même le péché ne saurait faire partie de la nature humaine, puisqu’on ne trouve aucune faute dans celui en qui cette nature subsiste tout entière.

Aug. Tu prononces le plus horrible de tous les blasphèmes, ô Julien, en établissant cette égalité entre la chair du Christ et la chair des autres hommes; tu ne comprends pas que le Sauveur a été revêtu, non pas d’une chair de péché, mais d’une chair semblable à la chair de péché[^1], ce qui ne pourrait être vrai, si la chair des autres hommes n’était pas une chair de péché.

1. Rom. VIII, 3.

### 61.

Jul. Vous affirmez donc d’une manière tout à fait gratuite, que la concupiscence des organes charnels est une chose mauvaise et diabolique : soit que cette concupiscence ait existé, soit qu’elle n’ait pas existé dans la chair de Jésus-Christ, votre affirmation n’en est pas moins dépourvue de fondement.

Aug. La concupiscence de la chair est mauvaise, même indépendamment du consentement donné aux sollicitations par lesquelles elle cherche à nous entraîner au mal : c’est par elle en effet que la chair convoite contre l’esprit, alors même que celui-ci convoite à son tour contre la chair et l’empêche d’accomplir les oeuvres mauvaises qui sont l’objet de ses désirs.

### 62.

Jul. J’ai hâte de passer à d’autres questions, mais je me sens arrêté et comme enchaîné ici par l’étonnement profond que m’inspire un tel genre d’argumentation. D’où te vient contre ton adversaire cette fureur qui t’aveugle et qui, alors que tu ne comprends pas les Ecritures, ne te permet pas du moins de peser tes propres paroles? mais tu argumentes avec une ardeur qui ne connaît ni trêve ni repos, et tu ne sens pas que chacun des traits lancés par, ta main retombe sur toi-même avec plus de force et de violence. Ainsi, suivant toi, le sentiment de la pudeur est excité uniquement par la concupiscence et par les mouvements que la concupiscence fait naître dans les organes de la chair.

Aug. Je n’ai point dit cela. Le sentiment de la pudeur peut être excité en nous par d’autres causes; il peut avoir pour objet, par exemple, les actions déshonnêtes qu’il nous détourne d’accomplir ou dont il nous fait rougir lorsqu’elles sont accomplies. Mais si l’on recherche quelle est la cause véritable de ce sentiment de pudeur particulière dont nous parlons ici, on la trouvera uniquement dans ce fait, qu’une altération profonde s’est produite dans le corps de l’homme, et que l’on a dû désigner sous le nom propre d’organes honteux des organes qui jusqu’alors n’avaient eu absolument rien de honteux; puisque jusqu’alors nos premiers parents , vivant dans un état de droiture et d’innocence parfaite, n’avaient point rougi de leur nudité. Si tu avais voulu y réfléchir avec le soin qu’exige la prudence la plus vulgaire, tu n’aurais pas résisté aussi impudemment à une vérité manifeste comme la lumière.

### 63.

Jul. Excepté cette concupiscence charnelle, on ne pourrait sans se rendre coupable de sacrilège qualifier de honteuse aucune des autres choses qui sont l’oeuvre de Dieu ; mais Jésus-Christ n’était point assujetti à cette même concupiscence qui est un sujet (le honte pour les mortels. Voilà bien ce que tu as enseigné. Mais tu n’as pas vu cette objection qui se présente d’elle-même, savoir, que Jésus-Christ aurait dû, s’il en était ainsi, s’abstenir de prendre des vêtements pour paraître en public; sous peine de commettre le sacrilége dont tu parles ici, il aurait dû bannir de son âme tout sentiment de pudeur et ne jamais rougir de sa chair dans laquelle l’aiguillon de la concupiscence n’existait pas, et qui était à la fois l’oeuvre de son Père et la sienne propre. Si donc il est certain que la concupiscence n’existait pas en lui, et que cependant il évitait avec soin tout ce qui aurait pu blesser le sentiment de la pudeur; il est incontestable, même d’après les principes posés par toi , que l’on doit rougir du corps humain en lui-même, et non pas seulement des flammes auxquelles il sert d’aliment.

Aug. La conséquence naturelle de cette argumentation si ingénieuse et si subtile, doit. être que le baptême de Jean n’était pas donné pour l’expiation des péchés, puisqu’il fut donné à Jésus-Christ et que Jésus-Christ n’était coupable d’aucun péché absolument. Cependant, le Sauveur a pu recevoir ce baptême pour une raison différente de celle pour laquelle les autres le recevaient, c’est-à-dire , non pas à cause de la chair du péché dont il n’était pas revêtu, mais à cause de la ressemblance qui existait entre la chair du péché et la chair qu’il avait prise pour délivrer la chair du péché : donc il a pu aussi couvrir ses membres, non pas pour la même raison pour laquelle les autres couvraient les leurs, mais seulement pour se conformer à l’usage général et quoiqu’il n’y eût rien de honteux dans sa chair; de même qu’il a voulu être baptisé pour donner l’exemple aux pécheurs, bien qu’il n’y eût en lui aucun péché à expier, aucune souillure à effacer. Il convenait en effet de faire à l’égard de la ressemblance de la chair du péché ce que l’on était obligé rigoureusement de faire à l’égard de la chair du péché elle-même. D’ailleurs le regard de l’homme est toujours offensé à l’aspect d’un corps humain qui se présente dans un état de nudité là où l’usage des vêtements a prévalu. Les anges eux-mêmes, lorsqu’ils se sont montrés aux hommes sous des formes humaines, ont voulu paraître couverts de vêtements pour se conformer à l’usage des hommes. Mais si nous recherchons quelle peut être l’origine de cet usage, nous en trouvons la cause première dans le péché de ces auteurs du genre humain qui, aussi longtemps qu’ils furent innocents, vécurent dans un séjour de délices et de félicité incomparable, sans que leur nudité offensât jamais la décence ou la pudeur, parce que, la désobéissance de leur volonté n’ayant pas encore été châtiée par les révoltes de leur chair, ils n’avaient pas à rougir de désirs s’élevant dans celle-ci contrairement aux désirs de l’esprit. Les vêtements de Jésus-Christ ne t’empêcheront donc nullement d’être un impudent défenseur de la concupiscence de la chair.

### 64.

Jul. C’est donc en vain, tu le vois, que tu as mis en avant le mot de péché, puisque nous reconnaissons que l’on doit jeter sur ces oeuvres sorties des mains de Dieu les mêmes voiles dont Notre-Seigneur a prescrit l’usage au moment où il a placé l’homme sur la terre et qu’il a voulu porter lui-même lorsqu’il a pris la nature humaine, Daigne, la miséricorde du Rédempteur nous pardonner si, pour établir la vérité des plus augustes mystères et pour détruire les maximes abominables du manichéisme, nous parlons de sa chair en des termes aussi audacieux : si la nécessité de défendre les principes de la foi ne nous y avait contraint, jamais on ne nous aurait vu sortir des limites du respect le plus profond et le plus réservé.

Aug. Tu ne parles pas de la chair de Jésus. Christ en des termes audacieux pour établir la vérité, tu en parles en des termes tout à fait malheureux pour établir et répandre l’erreur; tu te flattes vainement de travailler à détruire les maximes abominables du manichéisme, tu ne travailles en réalité qu’à leur donner plus d’autorité et de prestige. Si tu songes à triompher du manichéisme, cesse de donner au mal le nom de bien et cherche seulement à savoir quelle est l’origine de ce mal dont il n’est fias possible de nier l’existence et la réalité. Par là même que tu refuses de reconnaître avec Ambroise que cette origine se trouve dans la prévarication du premier homme[^1] , tu autorises Manès à se glorifier du titre de défenseur de la vérité quand il enseigne que le mal vient d’une nature différente de la nature du bien.

1. Ambr., liv. VII sur saint Luc, XII.

### 65.

Jul. « Mais », ajoutes-tu, « notre adversaire n’a point voulu nommer la concupiscence de la chair; un sentiment de pudeur a enchaîne sa langue, ou plutôt, par une manière tout à fait singulière et, si l’on peut s’exprimer ainsi, par une manière tout à fait impudente d’observer les lois de la pudeur, il a honte de nommer ce dont il n’a pas honte de faire l’éloge[^1] ». Il te déplaît donc que nous sachions, suivant les expressions de l’Apôtre , couvrir avec plus de soin les membres de notre corps qui sont les moins honnêtes[[292]](#footnote-971); parce qu’en agissant ainsi nous nous conformons aux desseins du Créateur qui a voulu que nous couvrions avec le soin le plus circonspect ce qu’il a placé dans l’endroit le plus secret de notre corps.

Aug. Tu parles ici un langage plus que singulier: Adam et Eve, dis-tu, se conformèrent aux desseins du Créateur, quand ils abandonnèrent le précepte qu’il leur avait donné pour suivre les conseils du séducteur. Avant qu’ils eussent commis cette action mauvaise, alors qu’ils étaient encore dans un état de droiture et de sainteté parfaite, ils ne suivaient donc pas les conseils du Créateur, puisque, bien loin de se couvrir avec le soin le plus circonspect, ils laissaient dans un état de nudité absolue ce que le même Créateur a placé dans l’endroit le plus secret du corps humain? O homme impudent, faire l’éloge de ce que les auteurs du genre humain ressentirent en eux-mêmes le jour où ils rougirent pour la première fois, c’est se rendre plus coupable que de le dévoiler.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. II. n. 17.
2. I Cor. XII, 23.

### 66.

Jul. Toutefois ces expressions différentes, non-seulement dont tu ne fais pas usage, mais dont tu fais l’objet de tes critiques acerbes, tandis que nous y trouvons, nous, une ressource merveilleuse, ces expressions ne se trouvent pas dans toutes les langues, mais uniquement dans la langue grecque et dans la langue latine, grâce à la richesse de l’une et de l’autre. Quant aux autres langues, dites langues naturelles, par là même que ces langues n’ont pas été cultivées et qu’elles sont nécessairement pauvres et tout à fait dépourvues d’élégance, elles n’ont pour désigner les membres du corps que des expressions d’une simplicité extrême : voilà pourquoi chez les Hébreux, dont la langue a servi à exprimer les maximes si pures et si simples des Ecritures, toutes les choses sont désignées par leur nom propre.

Aug. Tu te trompes beaucoup, en supposant que la langue hébraïque ne possède pas d’expressions métaphoriques, puisque nous y trouvons une multitude de mots qui sont employés, non pas dans leur sens propre, mais dans un sens figuré. Mais alors même que cette supposition serait aussi conforme à la vérité qu’elle y est contraire, de quel secours serait-elle pour la cause que tu défends? Nous lisons dans le texte hébreu des saintes Ecritures, que d’abord nos premiers parents étaient nus et ne rougissaient point de leur nudité; qu’ensuite ils rougirent de leur nudité et couvrirent certains membres de leur corps[^1] ; pouvait-on désigner plus clairement ce qu’ils ressentirent en eux-mêmes et la cause réelle de leur confusion? Si tu veux, toi aussi, dérober aux regards des hommes ce dont tu dois rougir en défendant une telle cause, ne cherche point d’autre voile que le voile du silence.

1. Gen. II, 25; III, 7.

### 67.

Jul. Les organes secrets de l’un et de l’autre sexe y sont nommés avec la même sécurité que les pieds et les genoux. Nous, au contraire, malgré l’autorité d’un tel exemple, nous ne laissons pas d’employer des expressions voilées et plus décentes : car celui-là s’exposerait à des reproches tout à fait légitimes et bien fondés, qui, sans y être contraint par les besoins de son argumentation, transgresserait ces règles de bienséance et d’honnêteté dont il n’est pas plus permis de s’écarter dans ses discours que dans ses actions, sauf les droits et les exigences du sujet que l’on traite. Ainsi donc, il demeure établi due la concupiscence naturelle ne saurait être condamnée à cause du sentiment de honte qu’elle fait naître en nous; elle trouve au contraire sa justification dans la sublime excellence de son auteur, non pas en ce sens qu’elle soit une chose éminemment bonne, puisqu’elle est commune à là fois aux hommes et aux animaux, mais en ce sens qu’elle est un instrument nécessaire à l’accomplissement de l’oeuvre de la chair, qu’elle ne saurait en aucune manière être attribuée au démon, et qu’elle doit être considérée comme étant l’oeuvre de Celui qui a fait le monde et les corps; elle n’a jamais été condamnée et flétrie par personne, si ce n’est par Manès et par les partisans de la transmission du péché, héritiers de la doctrine de Manès : d’où il suit que ce péché naturel dont on ne pouvait prouver l’existence qu’en accusant la nature , s’évanouit comme un songe devant la lumière du raisonnement.

Aug. Voici que tu parles encore de concupiscence naturelle ; afin de détourner plus sûrement l’attention de tes lecteurs et de dérober ta cliente à leurs deux, tu la couvres, autant qu’il est en toi, sous le voile de paroles équivoques et trompeuses. Pourquoi ne dis-tu pas : La concupiscence de la chair, au lieu de dire : « La concupiscence naturelle? » Est-ce que le désir de la béatitude n’est pas, lui aussi, une concupiscence;naturelle? Pourquoi recourir à de pareilles équivoques de langage ? Appelle par son nom propre, la cliente dont tu as entrepris la défense : que crains-tu? Devons-nous supposer que ton esprit s’est troublé à la vue de l’origine abominable de cette cliente, et que tu as ainsi oublié son vrai nom ? Mais non, ce souvenir est parfaitement présent à ton esprit, et c’est par un acte formel de ta volonté que tu refuses de nommer la concupiscence de la chair: tu sais en effet que les éloges donnés par toi à cette concupiscence offenseraient ceux qui ont vu ces mots désigner constamment dans le langage des saintes Ecritures une chose mauvaise. En la désignant au contraire comme tu le fais, en l’appelant du nom de concupiscence naturelle, tu prétends la placer parmi les oeuvres de celui qui, comme tu le dis avec raison, « a créé le monde et les corps » ; tandis que saint Jean déclare expressément qu’elle n’est point l’oeuvre du Père[^3]: Dieu, il est vrai, a créé le monde et tous es corps sans exception ; mais si le corps assujetti à la corruption appesantit l’âme, si la chair convoite contre l’esprit, ce n’est point par l’effet de la nature même qui a été donnée à l’homme au moment de sa création, c’est uniquement par suite de la condamnation que l’homme a subie et du châtiment qui lui a été infligé. « La concupiscence », dis-tu, «n’a jamais été condamnée et flétrie par personne, si ce n’est par Manès et par les partisans de la transmission du péché, héritiers de la doctrine de Manès ». Je me réjouis de recevoir tes injures en compagnie de ceux dont tu oses bien réellement condamner les maximes en attaquant les miennes, mais dont tu n’oses prononcer les noms. Ne se fait-il pas, lui aussi, l’accusateur de ta cliente, celui qui déclare que la convoitise de la chair contre l’esprit noirs est devenue naturelle par suite de la prévarication du premier homme[^1]? Et quel est celui qui parle ainsi? C’est celui-là précisément dont, pour me servir des expressions de Pélage ton maître, les ennemis mêmes n’ont jamais osé attaquer ni la foi ni l’intelligence très-pure des Ecritures[[293]](#footnote-974). Défends ta cliente contre cet accusateur. Epuise, pour la protéger, le vocabulaire des injures; insulte à la fois ce docteur que je m’honore d’avoir eu pour maître et cet autre docteur dont tu t’es fait le disciple, ruais sans souscrire aux éloges donnés par lui à Ambroise; montre à cette même cliente qu’elle a en toi un défenseur assez intrépide et assez fidèle; qu’il n’y a pas lieu pour elle d’en chercher un autre moins timide et qu’elle n’en trouverait même aucun autre qui fût plus incapable de rougir en la défendant.

1. Jean, II, 16.
2. Ambroise, liv. VII sur saint Luc, XII.
3. Pélage, du Libre Arbitre, liv. III; cité par Augustin, de la Grâce de Jésus-Christ, n. 46, 47.

### 68.

Jul. Je me suis trouvé ainsi dans la nécessité de te demander en quoi les organes de la chair étaient la propriété du démon, et comment celui-ci pouvait revendiquer un droit quelconque sur le fruit de ces organes; puisque ni le corps humain en lui-même, ni les membres de ce corps, ni les organes de la chair, ni la diversité des sexes ne sont point son ouvrage; puisque non-seulement le mariage n’a point été institué par lui, mais ce n’est point par lui non plus que l’union charnelle, sans laquelle le mariage ne saurait exister, a été rendue à la fois féconde et honorable; ce n’est pas même par lui que les flammes de la volupté ont été allumées dans la chair.

Aug. A la vérité, rien de tout cela n’est l’oeuvre du démon; mais le démon a porté l’esprit de l’homme à la désobéissance; cette désobéissance de l’esprit a eu pour châtiment une désobéissance honteuse de la chair; de celle-ci découle le péché originel par suite duquel tous les enfants sont soumis à la puissance du démon dès l’instant de leur naissance et destinés à périr avec le démon, à moins qu’ils ne soient régénérés.

### 69.

Jul. Tuas cherché à aller au-devant de ces arguments et tu l’as fait avec une crainte de cerf et une ruse de renard : pour tromper plus sûrement la bonne foi du patron à qui tu adresses ton livre, tu prétends que le prince des ténèbres règne sur les oeuvres et sur l’image de Dieu à cause du sens naturel du corps; en d’autres termes, à cause de la concupiscence charnelle; et cela par la raison que le sens de la chair doit nécessairement appartenir au même auteur à qui appartient la substance même de la chair.

Aug. Tu ne sais ce que tu dis. Autre chose est le sens de la chair, autre chose est la concupiscence charnelle dont nous ressentons les mouvements à la fois par le sens de l’esprit et par le sens de la chair : comme les douleurs de la chair sont tout à fait différentes du sens même de la chair, bien que nous ne ressentions celle-là que par le moyen de celui-ci. Ainsi le sens de la chair qu’on nomme le toucher, nous fait éprouver une sensation différente suivant qu’il s’exerce sur un objet lisse ou sur un objet raboteux . la concupiscence de la chair au contraire fait naître en nous des mouvements identiques, soit qu’elle nous porte vers des choses défendues, soit qu’elle nous porte vers des choses permises c’est par un acte de notre intelligence, et non point par un effet de la concupiscence, due nous distinguons ce qui est permis et ce qui ne l’est pas; et nous ne pouvons nous abstenir des choses défendues, si ce n’est en résistant à cette concupiscence. Par là même il est impossible de mener une vie honnête, à moins que l’on ne réprime cette concupiscence mauvaise, que ton impudence, ou plutôt la démence horrible te porte à qualifier du nom de bonne; et tu n’as pas honte, tu n’as pas horreur d’en être arrivé à enseigner cette doctrine qui serait ridicule, si elle n’était pas abominable, savoir, que personne n’est délivré de ses maux, à moins qu’il rie résiste à cette concupiscence que tu proclames bonne en elle-même ! Ainsi donc, la concupiscence charnelle qui fait naître en nous des désirs coupables, ne vient point du Père. Vainement tu te persuades, ou plutôt, vainement tu prétends persuader aux autres que l’apôtre saint Jean, lorsqu’il énonçait cette maxime, entendait désigner par les mots de concupiscence, charnelle la luxure. Certes, si la luxure ne vient point du Père, on doit en dire autant de cette concupiscence à laquelle il nous est impossible d’accorder notre consentement, sans qu’elle engendre et produise aussitôt la luxure. Car, dis-moi, à quoi tendent les mouvements de cette concupiscence auxquels la loi nous ordonne de résister, sinon à nous faire accomplir les oeuvres de la luxure? Comment donc peut-on appeler bonne une chose qui tend à nous faire commettre le mal ? Pouvons-nous considérer comme une bonne qualité de notre nature une inclination qui nous porte au mal, qui nous y entraîne malgré nous? Nous avons besoin, ô Julien, d’être par un effet de la divine bonté guéris de ce mal : en faire l’éloge, ce serait de notre part le comble de l’orgueil, de l’iniquité, de l’impiété.

### 70.

Jul. Il est donc manifeste que le but de tes efforts n’a pas été de réfuter nos objections, mais de te jouer misérablement du protecteur à qui tu écrivais et de lui persuader que tu avais trouvé dans mon ouvrage des absurdités révoltantes auxquelles il était de ton devoir de répondre par les sarcasmes les plus violents : tandis que en réalité, par les concessions que tu nous avais faites précédemment, et par la manière dont tu avais reconnu que la formation des corps est une oeuvre bonne en soi, tu avais approuvé notre doctrine.

Aug. J’ai reconnu que la formation des corps est une oeuvre bonne en soi, alors même que ces corps doivent appartenir à des hommes mauvais; mais je n’ai point fait l’éloge du mal dont personne n’est exempt au moment de sa naissance : et toi-même, en refusant de reconnaître avec Ambroise quelle est l’origine véritable de ce mal, tu autorises Manès à dire qu’il vient d’une autre nature.

### 71.

Jul. Je confesse cependant que tu as mûrement réfléchi à ce que tu dirais; la pénétration de ton esprit et l’énergie de tes efforts sont ici également manifestes : tu as pesé avec l’attention la plus scrupuleuse tous les arguments que tu devais faire valoir eu faveur de la transmission du péché ; nul autre n’aurait pu plaider d’une manière plus habile la cause de l’existence du mal naturel : et il ne t’aurait pas été possible à toi-même de trouver un langage aussi séduisant, si tu n’avais été inspiré par les savants paradoxes de ton ancien maître.

Aug. Je me fais gloire d’avoir pour maître, et contre toi et contre Manès, Jésus que je confesse être Jésus même à l’égard des petits enfants (tandis que toi-même tu lui refuses cette qualité) : car Adam a péri, et tous ont péri en lui[^1]; et personne ne peut être sauvé de cette perte, sinon par celui qui est venu chercher ce qui était perdu[[294]](#footnote-979).

1. Ambr., liv. VII sur S. Luc, XV, 24.
2. Luc, XIX, 10.

### 72.

Jul. En effet, par rapport aux enfants qui n’ont mérité personnellement ni récompense ni châtiment, tu as compris qu’il n’était pas possible de leur attribuer une faute quelconque sans condamner par là même les corps : et que logiquement il ne te restait plus qu’à appeler Manès à ton secours, afin de pouvoir, en t’appuyant sur son autorité, exclure la concupiscence charnelle des oeuvres de Dieu et déclarer que les noces aussi bien que les corps sont l’oeuvre du démon.

Aug. Je ne réclame point le secours de Manès: tous mes efforts au contraire sont dirigés contre lui, et je n’ai d’autre but que d’anéantir avec le secours de Dieu les secours que tu lui prêtes. Et ce secours de Dieu ne me fait pas défaut : le Seigneur me l’accorde par le ministère de ses plus illustres disciples, c’est-à-dire, non-seulement par le ministère des Prophètes et des Apôtres dont tu t’efforces avec une perversité inouïe de dénaturer les paroles; mais encore par le ministère des docteurs de son Eglise qui ont vécu dans des temps plus rapprochés de nous; par le ministère des Irénée, des Cyprien, des Hilaire, des Ambroise, des Grégoire, des Basile, des Jean de Constantinople et de plusieurs autres dont la pureté de la foi et la profondeur du génie étaient égales à l’immense étendue de leur savoir et à l’éclat de leur renommée : tous ces illustres personnages ont, sans jamais flétrir ni les corps ni les noces, confessé l’existence et la transmission du péché originel, parce qu’ils savaient (ce que vous niez par un sentiment d’impiété abominable) que le Christ est Jésus même à l’égard des petits enfants. Car le Christ sauve son peuple dont les petits enfants eux-mêmes font partie, non pas des fièvres, des pestes ou de tout autre accident de ce genre (dans son infinie bonté il accorde souvent ces sortes de guérisons même à ceux qui ne sont point chrétiens); mais il sauve son peuple, c’est-à-dire tous ceux qui reçoivent la grâce du christianisme, des péchés dont ils sont coupables[^3]. Et voilà ceux que tu ne crains pas de qualifier du nom de Manichéens ! des hommes dont, grâce à leur nombre, à leurs lumières et leurs vertus personnelles, l’autorité a été jusqu’à présent au-dessus de toute atteinte ! des hommes qui, après avoir été fils respectueux et soumis de l’Église catholique, ont mérité de recevoir le titre de pères dans cette même Église et qui , élevés à la dignité de premiers pasteurs, ont enseigné ce qu’ils avaient appris étant catéchumènes ! et en feignant de n’attaquer que moi seul ouvertement, tu les outrages en réalité d’une manière d’autant plus perfide et d’autant plus criminelle qu’elle est mieux déguisée ! Non, pour te convaincre de cette perfidie, de ce crime abominable, nous n’avons pas besoin de chercher d’autres témoins que tes propres paroles. Car, si tu me flétris du nom infâme de manichéen, c’est uniquement parce que j’enseigne touchant le péché originel la même doctrine qui a été enseignée par ces illustres et incomparables docteurs.

1. Mat. I,21.

### 73.

Jul. Si donc tes efforts n’ont abouti qu’à une honteuse défaite, c’est parce que la cause dont tu avais entrepris la défense était en opposition trop absolue avec la vérité et avec la justice. Mais du reste, si tu voulais rentrer dans le sein de l’Église catholique, les vérités que nous défendons aujourd’hui trouveraient en toi, grâce au charme et à la force entraînante de ta parole, un défenseur beaucoup plus puissant.

Aug. O impudence monstrueuse ! O aveuglement incompréhensible ! Espères-tu donc que nous nous laisserons séduire par ta voix de sirène ? Mais est-ce qu’ils ne sont pas catholiques tous ces docteurs dont je partage la foi et dont je défends la doctrine, quand je m’efforce de réfuter tes erreurs et de repousser tes injures? Sans parler des autres, et pour répéter ici encore les mêmes noms, est-ce qu’ils ne sont point catholiques, les Irénée, les Cyprien, les Hilaire, les Ambroise, les Basile, les Jean de Constantinople, et ce titre de catholique appartient-il à Pélage, à Céleste, à Julien? Ose le dire, si tu en es capable. Mais si ton audace ne va pas jusque-là , pourquoi ne reviens-tu pas à ceux dont moi-même je craindrais par-dessus tout de m’éloigner? Pourquoi m’exhortes-tu à rentrer dans le sein de l’Église catholique? Voilà les flambeaux de cette Eglise catholique, ouvre tes yeux à leur lumière : reviens toi-même à ces illustres docteurs sur qui retombent toutes les injures que tu parais n’adresser qu’à moi seul; et tu cesseras aussitôt de vomir contre moi ces outrages et ces calomnies qui te sont devenues si familières.

### 74.

Jul. Je n’oserais pas cependant affirmer que tu sois doué d’une grande vivacité et d’une grande pénétration d’esprit, après t’avoir vu entreprendre librement et de ton propre choix la défense d’une cause dont l’injustice doit être manifeste pour les esprits les moins clairvoyants, comme pour les âmes les moins délicates.

Aug. Dis-nous pourquoi certains hommes naissent avec un esprit enveloppé de ténèbres épaisses, quoique le premier homme ait été créé dans un état tout à fait différent : explique-nous ce mystère, toi qui ne veux pas que, par suite du péché d’Adam, la nature humaine ait été profondément dégradée et flétrie, et que tous les maux auxquels les enfants sont assujettis en naissant, découlent de cette source.

### 75.

Jul. Si, sans porter aucune, atteinte réelle à la pureté de la foi et seulement pour donner dans une amplification oratoire la mesure de ton érudition et de ton savoir-faire, tu essayais d’attaquer les vérités qui reposent sur les fondements les plus inébranlables et que, ces jeux littéraires une fois terminés, tu rendisses un hommage plein et entier à la vérité des maximes soutenues par tes contradicteurs; nous applaudirions à ton zèle pour la science et les belles-lettres, tout en condamnant ce qu’il y aurait d’offensant pour la piété dans cette manière d’agir. Mais puisque tu t’acharnes ici avec une opiniâtreté dont tu devrais rougir, à défendre une doctrine qui n’a pas même en sa faveur les apparences d’une vraisemblance trompeuse; une doctrine que vous ne pouvez appuyer sur aucun témoignage de la loi (celle-ci n’étant jamais en contradiction avec la raison); une doctrine dont l’impiété est aussi horrible que l’absurdité en est révoltante, et qui n’a pu germer ailleurs que dans une âme complètement abrutie par l’excès de ses pensées et de ses désirs impurs; une doctrine enfin qui est déclarée infâme par le sentiment de l’honnêteté, par les règles de la dialectique et par les saintes Ecritures : il s’ensuit nécessairement que l’on doit te considérer ou comme ayant une intelligence de plomb, ou comme étant victime de ces maléfices que l’on nous a dit être jetés dans les mystères des Manichéens, ou comme étant aveuglé de l’une et de l’autre manière à la fois.

Aug. Quelques arguments que tu paraisses établir au nom de la raison contre les témoignages des divines Ecritures que nous t’opposons, tu ne réussiras pas à détruire ceux-ci ; mais ils continueront de peser comme un remords sur ta conscience, tant que tu regimberas contre l’aiguillon. Dis-nous, si l’abrutissement de ton âme par l’excès des pensées et des désirs impurs ne s’y oppose pas, dis-nous le nom de celui qui t’enseigne qu’aucun de ceux dont la naissance est le fruit de l’union de l’un et de l’autre sexe, n’est exempt de péché[^1]. Il se nomme Ambroise, ô Julien : celui par qui ton édifice doctrinal se trouve ici renversé et détruit, c’est un homme à qui tu n’oses refuser le litre de catholique et que, sans aucun doute, tu ne flétriras jamais du nom de manichéen. Tu affirmes en outre, ou bien que j’ai une intelligence de plomb, ou que je suis victime.d’un maléfice des Manichéens, ou que mon aveuglement doit être attribué à l’une et à l’autre de ces causes en même temps. Par rapport au maléfice des Manichéens, ou plutôt par rapport à tes injures, nous t’avons déjà répondu bien des fois et peut-être nous te répondrons encore d’une manière plus opportune, lorsqu’il nous paraîtra nécessaire de le faire. Pour le moment, ô hérétique fécond en paroles retentissantes, réponds toi-même à une question relative aux intelligences de plomb. Certes , tous les hommes sans exception voudraient, si cela était en leur, pouvoir, naître avec un esprit vif et une intelligence pénétrante ; mais en réalité, qui ne sait combien sont rares les esprits et les intelligences de cette sorte? Et cependant, si l’on veut établir une comparaison entre les quelques hommes doués de ce privilège et. le premier homme tel qu’il sortit des mains du Créateur, l’intelligence des premiers ne paraît plus qu’une intelligence de plomb. C’est que, en effet, l’âme de l’homme, aux premiers jours du monde, n’était pas, comme aujourd’hui, appesantie par un corps assujetti à la corruption[[295]](#footnote-984). Ou bien, le corps n’était point assujetti à la corruption, parce qu’Adam ne devait pas mourir, s’il n’eût commis aucun péché : ou bien si, conformément aux principes de votre hérésie nouvelle, il devait. mourir alors même qu’il n’eût commis aucun péché, il se trouvait cependant au moment de sa création, et aussi longtemps qu’il conserva son, innocence première, dans une condition telle que l’âme n’était point appesantie en lui par le corps. Car, personne n’a jamais nié que cet empire, exercé sur l’âme par le corps, soit un châtiment, excepté ceux en qui il s’exerce d’une manière plus tyrannique et plus funeste. Si donc Manès demande quelle est l’origine de cette pesanteur malheureuse que l’on remarque, non pas dans les corps, mais dans les intelligences humaines, c’est-à-dire- dans les images vivantes de Dieu ; de cette pesanteur qui dégénère peu à peu en une stupidité qui serait ridicule, si la sainte Ecriture ne nous avertissait qu’elle doit plutôt exciter notre compassion[^3] : nous lui répondrons, nous, que ce plat et tous les autres maux auxquels il ne nous est pas possible de nier ou de douter que les hommes soient assujettis en naissant, doivent être attribués aux péchés des deux premiers auteurs du genre humain et de nés autres parents qui sont venus après eux; car ces maux ne sauraient être attribués à la volonté des enfants encore privés de l’usage de la raison. Quant aux autres animaux, est-il étonnant qu’ils naissent parfois avec les vices que comporte leur nature, si les esprits mauvais s’emparent d’eux comme nous savons qu’ils s’emparèrent d’un troupeau de pourceaux[[296]](#footnote-985)? Ces esprits malfaisants peuvent même exercer leur funeste puissance sur les plantes, comme ils l’exercent sur les hommes et sur les animaux. Mais il s’agit ici des hommes en qui l’image de Dieu ne pourrait être assujettie à cette multitude de vices avec lesquels nous les voyons naître, si ce châtiment ne trouvait sa justification dans les péchés antérieurs des parents vous, au contraire, par là même que vous niez ce principe, vous abandonnez la. foi catholique et vous prêtez à Manès, pour l’aider à établir sa doctrine sacrilège, un appui qu’il n’aurait pas osé désirer: vous l’autorisez à croire qu’il peut, sans fouler aux pieds les droits de la vérité et le devoir de sa propre conscience, refuser de confesser que les hommes ont été formés par le vrai Dieu, et faire intervenir dans cette formation la puissance des ténèbres

1. Ambroise, sur Isaïe.
2. Sag. IX, I5.
3. Eccli. XXII, 10.
4. Matth. VIII, 32.

### 76.

Jul. Pour nous, nous ne croyons pas avoir fait preuve d’un esprit transcendant, patte que nous avons compris que le péché ne peut exister sans le concours de la volonté, que les corps ne peuvent pas davantage exister sans avoir été créés par Dieu, et que l’on ne peut séparer ni les sens corporels de la substance même des corps, ni le mariage de l’union charnelle, ni la naissance des enfants de la puissance créatrice de Dieu; nous ne croyons pas être doué d’une pénétration d’esprit merveilleuse parce que nous tenons pour indubitable que rien de ce qui est manifestement injuste ne saurait être l’oeuvre de Dieu, et que rien de ce qui est l’oeuvre de Dieu ne saurait être démontré injuste. Or, une chose non moins évidemment contraire à l’équité que celles dont nous avons déjà parlé, c’est l’imputation des péchés de tel ou tel homme à tel ou tel autre homme qui, bien loin d’avoir donné un consentement quelconque à ces péchés, n’existait pas encore au moment où ils furent commis. C’est pour. quoi, marchant à la lumière de ces principes, nous repoussons avec un sentiment de mépris aussi profond que légitime, ces maximes ténébreuses des Manichéens qui prétendent, ou bien que l’on peut être coupable de péché sans avoir fait aucun acte de volonté, ou que les hommes ne sont point créés par Dieu, ou que les sens corporels et la substance même des corps n’appartiennent point à un seul et unique auteur, ou que l’on peut considérer comme Dieu un être chargé d’iniquités et de crimes, ou que l’on peut accuser d’injustice celui que l’on révère comme le créateur éternel e toutes choses, ou que l’on ne foule pas absolument aux pieds les lois de la jus. lice quand on rend un homme responsable dès sa naissance des fautes commises parla volonté d’un autre homme. Nous estimons le mérite de chacun d’après ses oeuvres personnelles, non point d’après les qualités qu’il a reçues de la nature.

Aug. J’ai déjà répondu à tous ces arguments : ne crois pas qu’ils acquièrent une force nouvelle contre moi par cela seul que tu les répètes d’une manière également fatigante et odieuse. Dis-nous plutôt, si tu le peux, quelle est l’origine de ces défauts et de ces vices naturels auxquels la plupart des hommes sont assujettis en naissant, puisque nous reconnaissons de part et d’autre que l’homme tout entier a été créé par un Dieu juste, et que vous niez cependant l’existence et la transmission d’un péché originel quelconque ? Tu ne dirais pas que nous imputons les péchés de certains hommes à d’autres hommes qui n’existaient pas encore au moment où ces péchés étaient commis, si tu te rappelais que, suivant l’Ecriture, Lévi existait déjà dans Abraham quand celui-ci paya la dîme à Melchisédech, pontife du Dieu très-haut[^1]. Tu verrais par là, si ton opiniâtreté ne te rendait pas complètement aveugle, que le genre humain existait déjà en Adam quand ce même Adam commit ce péché énorme.

1. Hébr. VII, 9, 10.

### 77.

Jul. Mais, pour revenir à notre sujet, après avoir dit : « Julien n’a point voulu nommer la concupiscence, parce qu’elle ne vient point du Père, mais du monde; de ce monde dont le démon a été appelé le prince. Le démon en effet n’a point , trouvé cette concupiscence dans le Seigneur fait homme, parce qu’elle n’avait point présidé à l’union de ce même Seigneur avec la nature humaine[[297]](#footnote-988) ». Il faut remarquer ici que, parlant d’une chose naturelle et après avoir dit que cette chose vient du monde, tu as ajouté que le démon doit être considéré comme étant le prince de ce monde tout entier; et qu’ainsi tu as proclamé le démon auteur, non pas des actes de la volonté, mais des choses naturelles , c’est-à-dire des substances.

Aug. Quand j’ai parlé de « la concupiscence de la chair », tu as retranché ces mots de « la chair », qui se trouvent dans mon livre ; et quand j’ai dit : « Le démon a été appelé le prince de ce monde » , tu as ajouté tout entier », et tu as dit «… de ce monde tout entier[^3] », quoique je n’aie pas employé ces dernières expressions. Mais cède librement à tes caprices, dis ce qu’il te plaît, ou plutôt dis ce qui plaît à ceux dont tu recherches les bonnes grâces. Pour moi, j’ai parlé de la concupiscence de la chair, que saint Jean déclare venir, non pas du père, mais du monde a, c’est-à-dire des hommes qui naissent dans le monde et qui sont dès lors destinés à périr s’ils ne reçoivent une naissance nouvelle en Jésus Christ. Cette concupiscence de la chair n’est point la luxure tant qu’on y résiste, mais seulement quand on obéit à ses suggestions et qu’on accomplit ses désirs. De là ces paroles de saint Paul : « Conduisez-vous selon l’esprit », dit-il, « et n’accomplissez point les désirs de la chair[^1] ». L’Apôtre ne dit pas : Qu’aucun désir de la chair ne s’élève plus en vous ; parce qu’il savait que, si cette heureuse exemption doit nous être accordée un jour, il est certain aussi qu’elle ne nous sera pas accordée durant la vie présente. J’ai dit que le démon est le prince de ce monde, dans le sens que les divines Ecritures attachent à ces mots[[298]](#footnote-989), non pas dans le sens que, par ignorance ou par mauvaise foi, tu prétends devoir y être attaché. Je n’ai donc point dit que le démon soit l’auteur des substances, mais j’ai dit qu’il est le prince du monde, en d’autres termes, qu’il est le prince de ces hommes qui sont répandus sur toute la surface de la terre, et qui étant nés dans le monde n’ont pas reçu une naissance nouvelle en Jésus-Christ. Car pour ceux qui sont régénérés en Jésus-Christ, le prince du monde est expulsé de leurs âmes, comme l’indiquent les exorcismes et les insufflations que l’on fuit même sur les enfants immédiatement avant de les baptiser. Réponds à nos arguments ainsi exposés, si tu le peux. Cesse de vouloir par ton verbiage intarissable abuser de ta foi de tes lecteurs ; au lieu de les égarer et de leur faire prendre le change sur la nature du débat qui s’agite entre nous, déclare, si tu l’oses , que c’est une chose bonne en soi de désirer le mal. Déclare que, à la vérité, les oeuvres mauvaises ne viennent point du Père, mais que le désir des oeuvres mauvaises vient du Père. Déclare que le démon n’a point été appelé le prince, du monde. Déclare que, par le mot de monde on ne doit pas entendre les hommes qui rivent dans le monde. Déclare que le mot de monde, pris eu mauvaise part, ne saurait désigner les hommes infidèles qui couvrent la surface de la terre, et dont le monde se trouve ainsi rempli; et que ce même mot, pris en bonne part , ne désigne pas aussi les hommes fidèles dont le monde se trouve aussi rempli, puisque ceux-ci, quoique eu plus petit nombre, sont également répandus sur toute la surface de la terre ; car on peut sans contradiction aucune dire que le monde est rempli à la fois par les fidèles et par les infidèles, comme on dit d’un arbre qu’il est couvert de feuilles, quoiqu’il soit en même temps couvert de fruits. Déclare que les enfants, au moment où ils reçoivent le baptême, ne sont point délivrés de la puissance des ténèbres, et que l’on doit considérer comme une injure et un outrage à la divinité les exorcismes et les insufflations faites par l’Eglise catholique tout entière sur ces images vivantes de Dieu : ou bien déclare que les enfants sont enchaînés sous la puissance du démon par d’autres liens que ceux du péché. Si tu oses prononcer ces affirmations, ta véritable doctrine sera dévoilée par là même ; si tu n’as pas cette hardiesse, tu ne réussiras pas pour cela à la dérober aux regards. des hommes.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 41.
2. I Jean, II, 16.
3. Galat. V, 16.
4. Jean, XII, 31; XIV, 30; XVI, 11.

### 78.

Jul. Après ces paroles donc , tu continues en ces termes: « De là ces paroles du Seigneur lui-même : Voici que le prince de ce monde vient, et il ne trouve rien en moi[^1] » ; et tu ajoutes de ton autorité propre, « c’est-à-dire, il ne trouve en moi aucun péché, ni le péché que les hommes contractent dans le sein de leur mère, ni aucun de ceux qu’ils commettent ensuite par eux-mêmes ». Montre-nous en quel endroit de l’Evangile le Seigneur a dit qu’il était exempt du péché dont les hommes sont souillés au moment de leur naissance.

Aug. Montre-nous toi-même en quel endroit le Seigneur a déclaré être exempt de la souillure dont Job dit qu’aucun enfant n’est exempt, même parmi ceux qui n’ont vécu encore qu’un seul jour sur cette terre[[299]](#footnote-991). Et cependant, quand il dit : « Voici que le prince de ce monde vient, et il ne trouvera rien en moi», nous devons, pour interpréter ces paroles

dans leur sens véritable, croire qu’elles signifient : il ne trouvera pas même en moi cette souillure. Car, si en interprétant les paroles du Sauveur, il n’est pas permis de faire connaître les sous-entendus qui y sont renfermés naturellement et logiquement; nous ferons observer aussi qu’il n’a point nommé le démon, mais seulement le prince de ce monde ; de même qu’il a dit : « Et le prince de ce monde ne trouvera rien en moi », et non pas : Le prince de ce monde ne trouvera en moi aucun péché. Pour nous, nous suppléons ainsi ce que le Sauveur ne dit point ; mais toujours en nous appuyant d’une manière logique et rationnelle sur ce qu’il dit.

1. Jean, XIV, 30.
2. Job, XIV, 4, suiv. les LXX.

### 79.

Jul. Pourquoi enfermer ainsi de pauvres âmes dans un cercle plus étroit que celui de la vérité, en leur persuadant faussement que l’Evangile enseigne des choses que réellement il n’enseigne pas? Le Seigneur dit: « Voici que le prince de ce monde vient, et il ne trouve rien en moi ». Il est certain que le démon n’a surpris en lui aucun péché : il a subi au contraire une honteuse défaite toutes les fois qu’il a essayé de le tenter, soit après que Jésus eût jeûné pendant quarante jours, soit lorsqu’il se livra ensuite à la prédication, et que le démon lui suscita des persécuteurs de toute sorte. Le Sauveur déclare donc ici que le démon n’a pu découvrir en lui absolument aucun péché. Or, le démon aurait dû nécessairement en trouver, si le péché était inhérent à la formation du corps humain car le Sauveur avait été, lui aussi, formé d’une femme, et d’une femme issue de la famille de David et de la race d’Adam.

Aug. Mais la concupiscence de la chair n’avait eu aucune part à la formation de son corps dans le sein de la Vierge ; le péché par là même ne lui avait pas été transmis avec le sang de sa mère, et sa chair était, non pas une chair de péché, mais une chair semblable à la chair du péché, qu’elle devait sauver. Adam, avant son péché, n’avait ni une chair de péché, ni une chair semblable à la chair du péché ; parce qu’il ne devait point mourir, s’il fût demeuré innocent ; mais après qu’il fut devenu prévaricateur, sa chair de péché engendra d’autres chairs de péché, parce que l’oeuvre de la procréation se trouva dès lors être l’oeuvre de cette concupiscence charnelle qui, avant le péché, ou bien n’existait pas en Adam, ou bien, si elle existait, ne résistait pas à l’esprit, puisque le premier homme ne rougissait point de sa nudité. Le Christ au contraire, à la formation de qui cette concupiscence charnelle n’avait eu aucune part, est né exempt de la souillure que contracte toute chair de péché (laquelle chair est sans aucun doute la cause de la mort de tous les hommes), parce que sa chair n’était pas une chair de péché ; et cependant il est mort, lui aussi, à cause de la ressemblance qui existait entre sa chair et la chair de péché. S’il n’était point mort, non-seulement il n’aurait pas eu cette chair de péché qu’il n’avait pas réellement; mais il n’aurait pas fait voir la ressemblance qui existait entre la chair du péché, et celle qu’il avait prise pour notre salut. Toi donc, qui ne peux nier que le Christ soit venu, non pas dans une chair de péché, mais dans une chair véritable, quoique semblable à la chair de péché, tu dois d’abord nous dire en quoi consiste la chair de péché ; car si la chair de péché n’existe pas, celle qui lui ressemble ne saurait par là même avoir une existence plus réelle. Or, le Christ seul a été revêtu d’une chair semblable à la chair de péché, mais réellement distincte de la chair de péché, parce que seul il n’a point dû sa naissance à l’union charnelle : comment dès lors ne pas reconnaître que la chair de péché est le partage de tous ceux qui naissent de cette union pour appartenir eux-mêmes ensuite au monde dont le démon est le prince, et qui ne peuvent être délivrés de ce mal, s’ils ne reçoivent une seconde naissance en Jésus-Christ ?

### 80.

Jul. Ainsi le démon aurait trouvé en lui la faute naturelle , s’il existait une faute de ce genre : le corps du Sauveur aurait été un corps souillé et soumis à la puissance du démon, si le démon lui avait imprimé cette flétrissure soit dans la personne du premier auteur du genre humain, soit dans la personne de sa mère. Et il aurait peu importé ensuite que, par un acte de sa volonté à la fois tardif et inefficace, le Christ s’efforçât de remédier au vice originel de la substance même de son corps : en essayant de lutter ainsi contre sa propre nature, au lieu de réparer le malheur de sa naissance, il n’aurait réussi qu’à exaspérer le tyran ; et encore, pour nous faire admettre cette hypothèse, il faudrait tout d’abord nous expliquer comment on peut faire des actes de volonté libre, quand toutes les puissances et toutes les facultés naturelles sont captives et enchaînées. Si donc le péché résidait dans le sens et dans la nature même de la chair, si la substance même des hommes était la propriété du démon ; il faudrait en conclure ou bien que le Christ a dû naître coupable, ou bien qu’il n’a pas dû se faire homme. Si l’on prétend que la nature humaine tout entière est sous le poids de la malédiction ; il s’ensuit nécessairement ou que l’on doit attribuer aussi la faute commune à Celui qui s’est fait chair quand il a voulu habiter parmi nous, ou que l’on doit lui refuser le titre et la qualité d’homme.

Aug. On n’attribuera point la faute commune à Celui en qui le prince du monde n’a pu trouver aucun péché.; et on ne refusera point non plus le titre et la qualité d’homme à Celui en qui subsistaient une âme et un corps humain, bien que son corps ne fût pas une chair de péché, mais une chair semblable à la chair de péché.

### 81.

Jul. Manès a fait l’un et l’autre : il a d’abord enseigné contrairement à la vérité qu’il y a dans la chair un mal naturel ; puis, afin de n’être pas obligé d’attribuer un péché à Jésus-Christ, il a ajouté que Jésus-Christ n’avait pas pris un corps humain.

Aug. L’hérétique Manès nie que Jésus-Christ ait pris un corps humain : l’hérétique Pélage prétend démontrer que la chair de Jésus-Christ est identiquement la même que la chair de péché : le chrétien catholique distingue entre la ressemblance de la chair de péché et la chair de péché, parce qu’il craint de blasphémer la chair du Christ.

### 82.

Jul. Mais la foi catholique a mis à néant cette double allégation : suivant elle, il n’y a dans la chair aucun mal naturel, et par là même le Christ possédait toute l’intégrité de la nature humaine sans qu’il y eût pour cela aucune iniquité en lui. De là ces paroles qui sont comme le cri de sa conscience: «Voici que le prince de ce monde vient, et il ne trouve rien en moi » ; c’est-à-dire, il ne trouve rien dont il puisse faire un sujet d’accusation contre moi ; parce que le démon ne pouvait convaincre d’aucune faute Celui dont il n’avait pu entraîner la volonté au péché.

Aug. Dis plutôt: Le démon ne trouve en Jésus-Christ aucun péché, ni le péché que les enfants contractent avant de naître, parce que sa conception a été pure de toute souillure, ni aucun des péchés dont les hommes se rendent ensuite coupables personnellement, parce qu’il ne s’est laissé séduire par aucune tentation. Le Psalmiste désigne manifestement le premier de ces péchés, quand il dit : « J’ai été conçu dans l’iniquité »[^1] ; et nous demandons nous-mêmes d’être préservés des seconds, quand nous disons : « Ne nous laissez point succomber à la tentation[[300]](#footnote-996) ».

1. Psaume L, 7.
2. Matth. VI, 13.

### 83.

Jul. Car il avait en effet essayé de séduire Jésus-Christ et de l’entraîner au mal par le moyen de la persuasion, c’est-à-dire par le seul moyen dont il puisse disposer, puisqu’il ne saurait souiller et flétrir la nature humaine en la créant.

Aug. Il ne souille et ne flétrit point la nature humaine en la créant, par la raison qu’il n’a jamais créé un seul homme; mais par ses suggestions mauvaises il a souillé et flétri des créatures qui avaient été bonnes jusqu’alors. Il n’est point l’auteur de la nature, et l’homme n’est redevable de son existence qu’à la bonté de Dieu : mais ce qui est l’oeuvre du démon, c’est la faute dont les hommes sont souillés dès le sein de leur mère, parce qu’elle leur est transmise avec le sang des premiers auteurs du genre humain. Est-il étonnant du reste que le démon ait tenté Celui qui n’était point revêtu d’une chair de péché? mais ceux qui furent les premières victimes de ses suggestions perfides se trouvaient avant leur chute dans la même condition. La concupiscence charnelle qui fut à la fois le triste fruit de leur péché et l’objet de leur confusion, ne fut-elle pas aussi l’origine et la source véritable de cette chair de péché dont la guérison devait être opérée par Celui qui s’est revêtu d’une chair semblable à la chair de péché en apparence, mais en réalité exempte de toute souillure?

### 84.

Jul. Ainsi, l’incarnation du Christ est le meilleur argument que l’on puisse faire valoir pour la justification des créatures sorties de ses mains: en venant à moi avec ma nature et avec sa volonté propre, qu’il m’offrait comme un modèle et comme une règle infaillible, et en déclarant que le démon n’avait trouvé en lui aucun péché, il a fait voir clairement que l’origine du péché ne doit pas être confondue avec l’origine de la chair, mais qu’elle réside uniquement dans la volonté personnelle. Enfin, on ne voit nulle part dans l’Ecriture que le Christ ait fui le péché que, suivant nos adversaires, il savait être contracté par les enfants dès le sein de leur mère; et cette même Ecriture déclare au contraire dans les termes les plus explicites que la justice du Sauveur en tant qu’homme était le fruit, non pas de cette diversité que l’on prétend avoir existé entre sa nature et la nôtre, mais des actes de sa volonté libre.

Aug. « On ne voit », dis-tu, « nulle part dans l’Ecriture, que le Christ ait fui ce péché que, suivant nos adversaires, il savait être contracté par les enfants dès le sein de leur mère » ; comment en effet aurait-il fui un péché qu’il n’avait point contracté et dont il venait effacer la souillure dans ceux qui l’avaient contracté? Comment, dis-je, aurait-il fui un péché dont les autres hommes ne peuvent être délivrés qu’en recourant à sa médiation toute-puissante? Tu ajoutes: «Cette même Ecriture déclare au contraire dans les termes les plus explicites, que la justice du Fils de Dieu en tant qu’homme était le fruit, non pas de la diversité que l’on prétend avoir existé entre sa nature et la nôtre, mais des actes de sa volonté libre ». N’y avait-il donc pas au moins, entre la nature du Christ et la nôtre, cette différence qu’il était né d’une vierge, et que par là même il se trouvait être, non pas seulement fils de l’homme, mais aussi Fils de Dieu.? Cette justice incomparable dont l’humanité du Sauveur était revêtue et que tu dis avoir été le fruit des actes de sa volonté libre, n’était-elle donc point aussi le fruit de cette union par suite de laquelle Dieu et l’homme ne formaient qu’une seule personne? Est-ce que, en défendant le libre arbitre contre la grâce de Dieu, vous vous seriez trouvés entraînés fatalement jusqu’à cet excès, de prétendre que le Médiateur lui-même a mérité par sa volonté propre de devenir Fils unique de Dieu, et de vous inscrire en faux contre la profession de foi de l’Eglise tout entière, savoir, contre la croyance en Jésus-Christ Fils unique de Dieu le Père tout-puissant, Notre-Seigneur, né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie ? Suivant vous, en effet, l’homme n’a pas été uni au Verbe de Dieu pour naître d’une vierge; mais l’homme né d’abord de la vierge a, par les vertus de son libre arbitre, mérité et obtenu d’être ensuite uni au Verbe de Dieu : ce mérite et ces vertus du libre arbitre n’ont pas été la conséquence et le fruit de cette union; c’est par eux au contraire que l’homme est parvenu à celle-ci: il n’est pas vrai non plus que le Verbe se soit fait chair dans le sein de la Vierge ; l’incarnation ne s’est opérée que plus tard par suite du mérite de l’homme et grâce aux vertus de son libre arbitre humain. D’où il suit nécessairement que si vous croyez que l’homme a été uni au Verbe de Dieu parce qu’il a eu la volonté d’y être uni; vous devez croire aussi qu’une foule d’autres hommes auraient pu ou pourraient également être unis à ce même Verbe, s’ils avaient eu ou s’ils avaient une volonté semblable; et par là même, s’il n’y a eu qu’un seul Homme-Dieu, on ne doit en accuser que la paresse et l’inertie de la volonté humaine, puisqu’il aurait pu y en avoir beaucoup d’autres, si les hommes l’avaient voulu. Si vous admettez ces conséquences, qu’est devenu en vous le sentiment de la pudeur? si vous ne les admettez pas, que devient votre hérésie ?

### 85.

Jul. L’apôtre saint Pierre dit en effet: « Le Christ est mort pour nous, vous a laissant un exemple, afin que vous marchiez sur ses pas; lui qui n’a commis aucun péché, et de la bouche de qui nulle parole trompeuse n’est jamais sortie[^1] ». Certes, ces paroles d’un Apôtre sont parfaitement conformes aux enseignements du Seigneur. Celui-ci dit dans l’Évangile : « Le prince de ce monde vient, et il ne trouve rien en moi[[301]](#footnote-1000)». C’est précisément cette vérité que proclame le maître de l’Église, quand il dit qu’il n’y a eu aucun péché en Jésus-Christ ; mais par quelle raison véridique prouve-t-il que Jésus-Christ n’a été coupable d’aucune faute ? C’est», dit-il, « parce qu’il n’a commis aucun péché ». Il ne dit point : Parce qu’aucun péché ne lui a été transmis; mais il dit : «Parce qu’il n’a commis aucun péché».

Aug. Sans aucun doute celui qui n’a point contracté le péché originel, n’a jamais été coupable de péché, parce qu’il n’en a commis aucun : comme Adam lui-même, qui n’avait contracté aucun péché d’origine, n’aurait jamais été coupable de péché, s’il n’en avait commis aucun.

1. I Pierre, II, 21.
2. Jean, XIV, 30.

### 86.

Jul. S’il existe une faute naturelle, ces paroles ne servent qu’à prouver l’ignorance de leur auteur : dans cette hypothèse, saint Pierre s’imaginerait que pour donner un témoignage sans réplique de la sainteté immaculée du Sauveur, il suffit de le justifier de toute faute volontaire; tandis que, suivant la foi, on devrait croire que le venin du péché naturel lui a été transmis comme à tous les autres hommes. Si donc cet Apôtre avait eu une connaissance quelconque du mal naturel, il aurait apporté dans son langage plus de circonspection et de précision ; il aurait dit, par exemple : Le Christ nous a laissé un exemple, lui qui n’a commis aucun péché et qui n’a point été souillé par celui que nous contractons dès avant notre naissance : et il aurait eu alors le droit de conclure qu’aucune parole trompeuse n’est jamais tombée des lèvres du Sauveur. Mais alors aussi il ne lui aurait plus été permis de parler d’un exemple donné par ce même Sauveur : car, comment aurait-il pu proposer à l’imitation du genre humain un homme à qui il aurait attribué une chair substantiellement différente de celle des autres hommes, un homme qui aurait perdu le droit de nous reprendre et de nous corriger par cela seul que sa nature aurait été différente de la nôtre?

Aug. Certes, si tu ne comprends pas la futilité d’une pareille argumentation, d’autres la comprennent. L’apôtre saint Pierre proposait l’exemple de Jésus-Christ à l’imitation des hommes : quelle raison pouvait-il avoir de parler en cet endroit du péché originel ? Quelles que soient l’énergie et la persévérance de.nos efforts pour imiter notre divin modèle, est-ce que nous parviendrons jamais à naître, comme lui, exempts de ce péché ? Ne nous est-il pas aussi impossible de parvenir à naître exempts du péché originel, qu’il nous serait impossible de parvenir à naître du Saint-Esprit et de la Vierge Marie ? Pour que nous puissions imiter Jésus-Christ, il faut que notre volonté soit éclairée et dirigée ; mais pour que nous soyons délivrés du mal originel, il faut que notre nature soit régénérée.

### 87.

Jul. Ajoutons que non-seulement la doctrine du péché naturel étoufferait en nous tout désir d’émulation, mais elle convaincrait de fausseté manifeste l’éloge qui est ici donné au Sauveur. Comment en effet pourrait-on dire avec assurance et sans rougir, qu’aucune parole trompeuse n’a jamais été surprise sur ses lèvres, s’il était venu à nous revêtu d’une chair essentiellement différente de la nôtre ? Ses enseignements n’auraient-ils pas été alors empreints d’un sentiment de dérision amère, sa naissance surtout n’aurait-elle pas été un acte d’imposture abominable ? Vous supposez que les hommes sont sous l’empire d’un mal naturel et assujettis à la puissance du démon; vous supposez qu’ils sont entraînés au péché fatalement et par suite du poison mortel dont leur nature a été infectée dès le premier instant de leur existence, ou du moins qu’ils sont asservis naturellement à la loi du péché qui règne dans leurs membres; et c’est à ces mêmes hommes que le Sauveur impose, sous peine de subir les châtiments les plus rigoureux, l’obligation de devenir ses imitateurs ! Il exige une justice aussi parfaite que la sienne propre de la part de ces hommes dont il connaît la chair tellement mauvaise que, venant à eux pour leur offrir dans sa personne un modèle accompli de toutes les vertus, il n’a pas osé prendre une chair de la même nature, mais il s’est revêtu seulement de l’apparence d’un corps humain ! Est-ce qu’alors ces malheureux, infectés de la contagion du péché comme d’une lèpre naturelle et involontaire, n’auraient pas mille fois le droit de lui dire avec assurance : Quand nous jouissons d’une santé florissante, nous donnons tous d’excellents conseils aux malades ; si toi-même tu étais dans l’état où nous sommes, tu penserais et tu parlerais d’une tout autre manière ? A quoi donc ont servi vos rêveries impies ? Si l’on admet votre doctrine, si l’on croit que notre chair est souillée et flétrie par un péché naturel ; il s’ensuit nécessairement ou bien que le Christ a pris cette chair, et alors il a participé à la contagion commune, ou bien qu’il n’a point pris cette chair, et alors, sa naissance n’ayant pas été autre chose qu’un mensonge, il se trouve être coupable, non pas, il est vrai, du péché naturel, mais du péché d’imposture volontaire. L’une et l’autre conséquences sont des blasphèmes tellement révoltants, tellement abominables, qu’on ne peut se défendre d’un sentiment d’horreur, alors même qu’on les expose pour appeler sur elles les foudres du mépris et de l’indignation publics. Daigne donc le divin Médiateur prendre lui-même la défense de ses exemples et de ses oeuvres; qu’il daigne prendre la défense de la foi que nous prêchons, nous qui, nous inspirant uniquement de ses paroles et des paroles de son Apôtre , ne cessons d’enseigner que le Christ est homme véritable, qu’il a pris dans le sein de Marie une chair de la même nature que la nôtre et que, bien qu’il soit homme véritable en toutes choses, il n’a cependant été coupable d’aucun péché. Pour exprimer cette vérité, il suffit à l’apôtre saint Pierre de dire que le Christ n’a commis aucun péché : déclarer que le Christ n’a commis aucun péché, c’était par là même déclarer suffisamment que le Christ n’a pu être coupable d’aucun péché. Aucune parole trompeuse n’a été surprise sur ses lèvres : donc, il a donné un exemple saint à ceux dont la nature semblable à la sienne en toutes choses, était de plus l’ouvrage de ses mains. D’où il suit nécessairement qu’il n’y a dans l’homme aucun péché inné, puisque le Christ n’a pas été souillé par un péché de ce genre et que, bien qu’il se soit fait chair afin de pouvoir nous servir de modèle, cet acte n’a porté aucune atteinte à l’honneur de sa divinité.

Aug. O discoureur également vain et intarissable ! que penserais-tu donc, si les hommes disaient au Christ: Pourquoi nous commandez-vous de vous imiter? Est-ce que nous sommes nés comme vous du Saint-Esprit et de la Vierge Marie? est-ce, que nous pouvons avoir autant de force que vous en avez vous-même, vous qui êtes à la fois homme et Dieu, mais un Dieu éternel et tout-puissant comme le Père? Prétendras-tu que le Christ n’aurait point dû naître ainsi, ou que la nature humaine n’aurait point dû naître ainsi unie hypostatiquement au Verbe de Dieu, afin que les hommes qui n’ont pas la volonté d’imiter le Sauveur , ne pussent alléguer ces excuses ? Mais le Sauveur lui-même a proposé à notre imitation le Père qui assurément n’a jamais été revêtu de la nature humaine et, sans causer aucun déshonneur ni aucun préjudice à sa divinité, tous ceux-là l’imitent réellement qui ont, par sa grâce, et la volonté et le pouvoir d’aimer leurs ennemis, de faire du bien à ceux qui les haïssent; et cependant ils ne lui disent pas pour cela : Vous avez le pouvoir d’aimer et de pardonner ainsi, parce que vous êtes Dieu et qu’il n’est pas au pouvoir de vos ennemis de vous nuire ; nous, au contraire, nous ne sommes que de faibles mortels et vous nous commandez d’aimer ceux quine cessent de nous persécuter et de nous causer tant et de si grands maux ! De même aussi ceux qui imitent le Christ ne lui disent point : Nous ne pouvons accomplir ce à quoi vous nous exhortez par votre exemple, parce qu’il a une distance incommensurable entre la faiblesse et l’infirmité de notre nature et la sublime excellence de la vôtre. Ainsi donc le Sauveur naissant du Saint-Esprit et de la Vierge Marie n’a pas dû, pour éviter de donner aux hommes le droit de lui dire : Laissez d’abord naître dans votre coeur des convoitises mauvaises et triomphez ensuite, si vous le pouvez, de ces convoitises, afin que nous puissions nous-mêmes vous imiter et triompher des nôtres; le Sauveur, dis-je, n’a pas dû pour cette raison s’assujettir à une concupiscence qui aurait seulement allumé dans son coeur des désirs mauvais et à laquelle il aurait résisté. Et maintenant, que diras-tu, ô Julien, de celui qui tient ce langage : « Je ne fais pas ce que je veux ; et je fais ce que je hais[^1] »; de cet homme qui, suivant vous, se trouvait réduit à cette déplorable extrémité, non point par suite de la concupiscence avec laquelle il était né, mais par suite des habitudes mauvaises qu’il avait contractées? Est-ce que le Christ n’a pas laissé aux hommes de cette sorte des exemples qu’ils peuvent imiter? ou bien n’aurait-il eu pour eux que des sentiments de mépris et aurait-il voulu qu’ils demeurassent étrangers à l’imitation de ses propres vertus? Si donc ces hommes lui disaient : Vous ne savez pas combien est dur et accablant pour nous le poids de nos habitudes : on voit bien, à votre langage, que vous n’avez pas comme nous à gémir sous celte tyrannie cruelle ; tous, quand nous jouissons d’une santé florissante , nous donnons facilement d’utiles conseils aux malades. Prétendrais-tu alors que le joug de ces habitudes pèse également sur le Christ, mais que, par la manière dont il s’en affranchit, celui-ci enlève à ces hommes tout moyen d’excuse et leur donne un exemple qu’ils peuvent et qu’ils doivent imiter? Ne riras-tu pas enfin de la frivolité ridicule de tes propres raisonnements, et oseras-tu nous opposer encore de pareilles arguties?

1. Rom. VII, 15.

### 88.

Jul. Cette question ainsi traitée avec tous les développements que réclamait le sujet lui-même, je te demanderai de vouloir bien, sans rancune, m’expliquer comment toi, qui donnes les plus grands éloges aux écrits de Jérôme, tu peux dire avec assurance qu’il n’y a eu aucun péché en Jésus-Christ. Car dans un’ dialogue où il met en présence Atticus et Critobole,et où il leur prête un langage d’une élégance merveilleuse, un langage dont la grâce et la noblesse sont dignes de la foi qu’ils défendent, cet auteur s’appuie sur un cinquième Evangile qu’il dit avoir été traduit par lui, pour démontrer que le Christ a été souillé, non-seulement par un péché naturel, mais aussi par un péché volontaire, et qu’il a reçu le baptême de Jean afin précisément d’être purifié de cette double souillure. Ce même auteur s’appuie également sur le témoignage de saint Jean l’évangéliste pour attribuer au Christ un acte de faiblesse ignominieuse, un péché de mensonge. Dans la lettre que tu as envoyée à Alexandrie , tu déclares glorieusement et triomphalement, que, grâce à cet ouvrage de Jérôme , Pélage demeure désormais écrasé sous le poids des témoignages scripturaires, et que jamais à l’avenir il ne lui sera plus possible d’élever la voix en faveur du libre arbitre. Certes, cela n’a pas empêché Pélage de prendre une revanche éclatante et de soutenir noblement ta cause de la foi catholique. Mais si j’ai fait mention ici de cet ouvrage, ç’a été- uniquement afin de t’obliger à reconnaître que tu es en désaccord, non-seulement avec les saintes Ecritures, mais avec les fauteurs même de ta doctrine.

Aug. Si tu avais cité les paroles de Jérôme , j’aurais peut-être montré qu’elles doivent être entendues dans un sens qui n’a rien de commun avec les blasphèmes que tu essaies d’attribuer à cet auteur : et quand même je n’aurais pas pu le faire, je n’aurais pas cru devoir répudier la foi que ce grand homme a partagée avec les plus illustres docteurs de l’Eglise catholique, sous prétexte qu’il y a dans ses écrits , supposé qu’elles s’y trouvent réellement, quelques paroles qui ne sont pas conformes à l’enseignement de ces docteurs. Mais, quant à l’autorité de Jérôme, il me suffit de savoir une seule chose : quoiqu’il enseigne au sujet du péché originel la même doctrine pour laquelle tu me qualifies du nom de manichéen, tu n’oses pas, cependant, lui donner à lui-même cette qualification odieuse. Du reste, il est manifeste que non-seulement tu as commis ici un oubli, mais aussi que tout le poids de tes accusations contre moi doit fatalement retomber sur toi-même. Je n’ai point invoqué l’autorité de Jérôme, mais bien celle d’Ambroise ; je n’ai point lion plus exposé à ma manière la doctrine de celui-ci, mais je t’ai opposé les paroles mêmes[^1] par lesquelles il déclare que le Christ n’aurait pu être exempt de la souillure commune, si sa naissance avait été comme celle des autres hommes, le fruit de l’union de l’homme et de la femme. Tu vois que si je dois être qualifié de manichéen pour avoir enseigné cette maxime, Ambroise doit nécessairement recevoir, lui aussi, cette qualification; mais s’il est impossible de considérer Ambroise comme un disciple de Manès, il s’ensuit nécessairement aussi que l’on peut enseigner cette maxime sans être ou même sans paraître manichéen. Certes, tu comprends combien cette déduction est rigoureuse (mon raisonnement est en effet d’une simplicité telle qu’il n’est pas impossible d’en sentir, ou plutôt, qu’il ne t’est pas possible de ne pas en sentir la force irrésistible) : et cependant la vérité est tellement absente de la cause dont tu as entrepris la défense, que tu es réduit à faire peser sur moi, non point par ignorance ou par oubli, mais par une fourberie calculée, l’accusation calomnieuse de manichéisme.

1. Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 40, et liv. II, n. 14, 15.

### 89.

Jul. Car tu refuses de blâmer avec le manichéen les pourceaux et les chèvres, quoique tu sois d’accord avec eux pour condamner et flétrir la nature humaine ; quoique avec eux aussi tu nies, non pas que le Christ ait été revêtu d’une apparence de chair, mais qu’il nous ait laissé des exemples vraiment clignes d’exciter notre émulation et notre zèle. Ailleurs tu écartes, ou du moins tu feins un moment d’écarter de Jésus-Christ le péché naturel, parce que tu crains de paraître assujettir le Fils de Dieu à la puissance du démon, ce que Manès lui-même n’a point fait. Mais tu te fais en même temps le panégyriste de Jérôme, de cet homme qui a poussé l’audace du blasphème jusqu’à dire que le Sauveur était familiarisé avec des péchés volontaires. C’est ainsi que tu te repais successivement et invariablement des maximes les plus ignobles et des rêveries les plus absurdes de tes amis; les catholiques seuls ont part à tes colères et à tes injures, et cela parce qu’ils prétendent que Dieu n’est point l’auteur du mal, que les hommes créés par lui ne sont point mauvais naturellement, que les lois de Dieu sont jutes, que ses images ont le pouvoir d’éviter le mal et de faire le bien ; que le Christ n’a commis aucun péché et que la pureté de ses membres, la sainteté de ses préceptes aussi bien que l’équité de ses jugements sont au-dessus de toute atteinte. Mais si nous ne réussissons qu’à t’aigrir davantage à mesure que nous affirmons la vérité avec plus d’énergie, nous avons du moins la ferme confiance que nos paroles feront naître la lumière dans les esprits judicieux, et que plusieurs parmi ceux que tes mensonges ont égarés misérablement; pourront être ramenés dans la bonne voie.

Aug. Par rapport aux exemples que le Christ nous a laissés, je t’ai déjà fait précédemment cette réponse : Nous ne devons pas nier la sublime excellence de celui qui, possédant toute l’intégrité de la nature humaine, bien qu’il fût né de l’Esprit et que la concupiscence charnelle n’est point eu de part à sa conception, a mené sur la terre une vie incomparablement plus juste que celle d’aucun autre homme ; mais d’autre part nous ne devons pas non plus chercher dans cette excellence ineffable une excuse pour nous dis. penser de.,Jravailler autant qu’il est en nous à imiter cet auguste modèle. Les époux fidèles n’imitent point sa virginité; et cependant, en tant qu’ils fuient l’adultère et tout commerce illicite , ils deviennent ses imitateurs : ceux qui vivent saintement dans le célibat l’imitent d’une manière encore plus parfaite, mais ils ne peuvent pas pour cela l’imiter en tant qu’il a été exempt, non-seulement de toute action coupable, mais de toute convoitise mauvaise. (Pour vivre saintement dans le célibat il faut s’abstenir de tout commerce charnel, puisque le mariage seul peut rendre ce commerce légitime.) Est-il donc étonnant que celui qui était né de l’Esprit et de la Vierge, ait été exempt de tout mal ? Et ne faut-il pas être plongé soi-même dans l’abîme des maux les plus effroyables, pour oser nier que l’on doive considérer comme un mal ce contre quoi les saints implorent chaque jour le secours du l’ère, conformément aux enseignements du Seigneur lui-même ? Car, quand nous disons: « Ne nous induisez pas en tentation[^1] », nous implorons le secours de Dieu contre notre concupiscence. « Chacun en effet », nous dit l’Ecriture, « est tenté par sa propre concupiscence, qui l’entraîne et qui le séduit[[302]](#footnote-1005) ». Fasse donc le Père, à qui nous adressons cette prière, que n’ayant jamais la témérité de dire que ce à quoi la concupiscence charnelle nous porte, ne vient point du Père, nous osions avancer que cette concupiscence elle-même est l’oeuvre de celui-ci ; en d’autres termes, que l’on doit considérer comme un mal ce à quoi nous sommes entraînés par nos désirs charnels, mais que ces désirs eux-mêmes ne sont point mauvais. Or, si la vérité nous oblige à proclamer que cette concupiscence est mauvaise ; il s’ensuit nécessairement que celui qui est né exempt de tout mal, n’y était point assujetti et, par là même, non-seulement il n’a point commis de péché, mais le désir même du péché ne s’est jamais élevé dans son coeur. C’est pourquoi , quand nous ne commettons pas le péché, nous devenons ses imitateurs, non pas en ce sens que le désir du péché ne s’allume point dans notre coeur, mais en ce sens que nous ne consentons point à ce désir : quoique même, en imitant ainsi le Saint des saints par une vie honnête et irréprochable, nous ne laissions pas d’avoir sujet de dire dans nos prières : « Pardonnez-nous nos offenses[^3] ». Du reste, quand j’ai fait l’éloge de Jérôme, je n’ai point dit de lui ce que Pélage a dit d’Ambroise ; je n’ai point dit que ses ennemis mêmes n’ont jamais osé attaquer ni sa loi, ni son intelligence très-pure des Ecritures[[303]](#footnote-1006). D’,où il suit que j’ai le droit de blâmer toute parole qui me paraît blâmable dans les écrits.d’un ami, aussi bien que dans mes propres écrits. Mais autre chose est une parole erronée, qui est échappée quelque part à un catholique, autre chose, est une erreur considérable enseignée ou défendue avec une opiniâtreté d’hérétique.

1. Matth. VI, 13.
2. Jacq. I, 13.
3. Matth. VI, 12.
4. De la grâce du Christ, n. 46, 47.

### 90.

Jul. Mais c’est assez nous étendre sur ce sujet : passons maintenant à ce qui fait un des grands objets du débat qui s’agite entre nous; à cette difficulté sous le poids de laquelle le champion du manichéisme se voyant confondu et atterré, a fait. pour nous répondre des citations aussi fidèles que son propre langage était gracieux et élégant. Après avoir loué et approuvé celles de mes paroles que j’ai rapportées ci-dessus, et sans qu’aucun incident nouveau se soit produit dans la discussion, il aborde l’endroit de mon ouvrage où, pour remplir ma promesse, je complétais ainsi mon argumentation : je lui demandais d’abord comment des hommes créés par Dieu peuvent être soumis à la puissance du démon; puis je répondais en son propre nom : « Par suite du péché dont ils sont souillés, non point à cause de la nature qu’ils ont reçue » ; et enfin je répliquais à mon tour : « Mais tu as bien été obligé d’en convenir: de même que l’enfant ne saurait être conçu sans le concours des organes charnels, de même aussi le péché ne saurait exister sans le consentement de la volonté. Il faudra donc dire qu’au moment de leur conception les enfants ont déjà une volonté, quoiqu’ils n’aient pas, encore une âme, ou du moins qu’ils peuvent faire des actes de volonté au moment de leur naissance, bien qu’ils ne possèdent pas alors l’usage de la raison ». Notre adversaire donc entreprenant de réfuter cet endroit de mon ouvrage, ne cite que cette partie de ma réplique : « Mais de même que l’enfant ne peut être conçu sans le concours des organes charnels, de même aussi le péché ne saurait exister sans le consentement de la volonté » ; et il répond : « Oui certes, il en est ainsi ; et voilà précisément pourquoi l’Apôtre dit : Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; et la mort a passé ainsi dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[^1]. Tous ont péché par la volonté mauvaise de cet homme unique, parce que tous étaient alors renfermés dans celui-ci, et ils durent nécessairement contracter la a souillure du péché dont il se rendit volontairement:coupable[[304]](#footnote-1008)». Je prie le lecteur de vouloir bien se rendre compte par lui-même de la loyauté qui est apportée de part et d’autre dans ce débat. A quoi t’a-t-il servi, ô le plus. érudit de tous les bipèdes, de mutiler ainsi tria pensée? Bien que la partie de mon argument que tu as supprimée, soit l’explication de celle qui précède, la force de ma réplique ne subsiste-t-elle pas encore tout entière dans celles,de lues paroles que tu as si vaillamment affrontées ? J’avais fidèlement exposé la ;réponse que tu nous as faite déjà bien des fois, et tu as été obligé toi-même d’en convenir ; après t’avoir demandé comment de petits enfants créés par Dieu peuvent être sous la puissance du,démon, j’avais répondu en ton nom : « Par suite du péché dont ils sont souillés, non point à cause de la nature qu’ils ont reçue ». Certes, tu vois que j’avais agi ici avec la plus entière bonne foi. J’avais mis dans la bouche du partisan de la transmission du péché le langage qu’il tient ordinairement, bien que ce langage ne soit pas conforme à la vérité. Puis, j’avais répondu : « Mais de même que l’enfant ne peut être conçu sans le concours des organes charnels, de même aussi le péché ne saurait exister sans le consentement de la volonté». C’est ici que tuas mutilé notre argument avec autant d’impudence que de fourberie après avoir cité les paroles par lesquelles nous déclarions que le péché ne saurait pas plus exister en dehors de tout acte de volonté, que les enfants ne sauraient être conçus sans le concours des organes charnels: tu as supprimé ce que nous avions ajouté relativement à la volonté des enfants, et tu as répondu aussitôt : « Oui certes, il en est ainsi : et voilà précisément pourquoi l’Apôtre dit : Le péché est entré dans le monde par un seul homme : tous ont péché par la volonté mauvaise d’un seul ». Est-ce là répondre ? est-ce là discuter ? ou plutôt est-ce là se respecter et prendre souci de sa propre dignité? Les hommes instruits rient volontiers des subtilités sophistiques par lesquelles on cherche à se jouer de la simplicité d’un adversaire en adoptant les mêmes mots dont il fait usage ces sophismes, bien que la vérité y soit étrangère, ont du moins le mérite d’être couverts d’un vernis de décence et d’urbanité ; nous au contraire nous nous trouvons ici en présence d’une close qui, comme procédé de discussion, est une monstruosité, et cependant notre adversaire ne prend pas même la peine de voiler sous une apparence sophistique l’horrible nudité d’un langage dont la vérité est complètement absente. J’ai dit que le péché ne saurait exister sans le consentement d’une volonté libre : par le fait seul que ta admets ce principe, tu abjures cette maxime enseignée jusqu’alors par vous, savoir, que les hommes se trouvent souillés d’un péché naturellement et en dehors de tout acte de leur volonté propre.

Aug. Je n’avais lu de l’ouvrage dont tu parles que ce qui avait été transcrit sur la feuille qui m’a été envoyée. Dès que j’ai eu entre les mains tes livres d’où quelques maximes avaient été extraites je ne sais par qui, j’ai répondu à chacun de tes arguments. Nous disons, nous aussi, que le péché ne saurait exister en dehors de tout acte d’une volonté libre; mais nous n’abjurons pas pour cela, comme tu le prétends, notre doctrine de l’existence du péché originel : car le péché originel, comme tous les autres péchés, a son principe dans un acte de volonté libre, non point dans un acte de la volonté personnelle des petits enfants, mais dans un acte de la volonté de celui en qui tous commençaient déjà d’exister au moment où il souilla par un acte de volonté mauvaise la nature commune à tous. Nous ne disons donc point que les enfants font, au moment de leur conception ou de leur naissance, un acte de volonté peccamineux; mais bien que ce péché énorme fût commis par la volonté libre de celui qui, au moment même où il devint prévaricateur, communiqua sa propre souillure à la nature humaine tout entière ce qui a fait dire en toute vérité à un saint : « J’ai été conçu dans l’iniquité[^3] » ; et à un autre personnage également saint : « Qui est pur de toute souillure? Pas même l’enfant qui n’a vécu encore qu’un seul jour sur cette terre[[305]](#footnote-1009) ». Ces paroles, qui sont le langage de la vérité même, sont aussi la réfutation la plus péremptoire et la plus décisive de tous tes discours vains et mensongers.

1. Rom. V, 12.
2. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15.
3. Ps. L, 7.
4. Job, XIV, 4, suiv. les LXX.

### 91.

Jul. Quelle est donc cette impudence qui te permet d’approuver mes paroles sans renoncer pour cela à ta doctrine, quoiqu’il y ait entre celle-ci et celles-là une opposition telle qu’il suffit de connaître le sens des mots pour voir tout d’abord que la vérité ne saurait être des deux côtés en même temps? Si je consentais à admettre l’existence d’un péché naturel, je perdrais par là même le droit d’affirmer la vérité de cette maxime, que le péché ne saurait exister que dans une volonté libre; mais aussi, par le fait seul que tuas reconnu avec moi que le péché ne saurait exister sans aucun acte de volonté, tu aurais dû abjurer en même temps ta doctrine de l’existence du péché naturel.

Aug. Autre chose est cette maxime : Le péché ne saurait exister sans aucun acte de volonté libre; autre chose est cette autre maxime ainsi formulée par toi : « Le péché ne saurait exister que dans une volonté libre ». Nous admettons la première de ces maximes et nous enseignons que le péché originel lui-même n’aurait pu exister sans un acte de la volonté libre du premier homme. Quant à la seconde, au contraire, nous la repoussons. Le péché originel ne subsiste pas dans la volonté du petit enfant au moment de sa naissance ; mais il ne subsiste pas non plus dans la volonté du premier homme, bien qu’il n’ait pu exister sans un acte de celle-ci. Il ne faut donc pas confondre ces deux propositions : le péché ne saurait exister sans un acte de volonté ; le péché ne saurait exister que dans la volonté. De même que nous pouvons dire en toute vérité : L’enfantement ne saurait exister sans la conception ; et cependant nous n’avons pas pour cela le droit d’ajouter: L’enfantement ne saurait exister que dans la conception; car, il y a entre l’une et l’autre maxime une distance incommensurable, et ni l’enfantement ne saurait subsister dans la conception, ni la conception ne saurait subsister dans l’enfantement. Le péché sans doute peut bien subsister dans la volonté, et il subsista en effet dans la volonté du premier homme; mais il peut aussi ne pas subsister dans la volonté, et sans aucun doute le péché originel ne subsiste pas dans la volonté des petits enfants, bien qu’il soit alors la suite d’un acte de la volonté du premier homme. Certes, quand le saint homme Job disait à Dieu : « Vous avez scellé mes iniquités dans un sac, et si j’ai commis quelque faute sans le vouloir, vous l’avez marquée[^1] » ; les fautes qu’il avait commises sans le vouloir ne résidaient pas dans sa volonté. Et quand l’Apôtre, après avoir dit : « Je ne fais pas le bien que je veux », ajoute aussitôt : « Je fais, au contraire, le mal que je ne veux pas[[306]](#footnote-1011)» ; direz-vous encore que le péché réside dans sa volonté, vous qui prétendez que ces paroles doivent être entendues en ce sens que saint Paul était contraint par la force de ses habitudes mauvaises à commettre le péché malgré lui ? Cesse donc de chercher dans l’affinité des mots un moyen facile pour confondre dans l’esprit de tes lecteurs des idées tout à fait distinctes; quand nous disons que le péché ne saurait exister sans un acte d’une volonté libre, ne nous attribue pas pour cela cette autre maxime : Le péché ne saurait exister que dans une volonté libre. Est-ce que si nous disions : Il ne saurait y avoir de charbon sans feu, tu aurais le droit d’affirmer que, suivant nous, il ne saurait y avoir de charbon que dans le feu ? Si la différence qui existe entre l’une et l’autre proposition t’a échappé, tu confesseras que tu n’as pas fait preuve d’une connaissance profonde de la dialectique; si, au contraire, cette différence ne t’a pas échappé, tu confesseras que tu n’espérais pas avoir des lecteurs très-intelligents.

1. Job, XIV, 17.
2. Rom. VII, 15.

### 92.

Jul. Car il est manifeste que rien de ce qui est naturel ne saurait être en même temps volontaire.

Aug. S’il est manifeste que rien de ce qui est naturel ne saurait être volontaire; ils ne sont donc point naturels, ce désir, cette volonté que nous avons d’être sauvés, de parvenir à la béatitude? Qui oserait avancer une pareille énormité, sinon toi seul? Peut-être même n’oseras-tu plus la soutenir, après cet avertissement.

### 93.

Jul. Si donc le péché est naturel, il n’est point volontaire : s’il est volontaire, il n’est point inné dans l’homme. Ces deux définitions s’excluent mutuellement comme la nécessité exclut la volonté et réciproquement: affirmer ou nier la première, c’est nier ou affirmer la seconde; affirmer ou nier la seconde, c’est nier ou affirmer la première. Car le mot volontaire ne signifie pas autre chose que non contraint; et le mot contraint ne signifie pas autre chose que non volontaire. Ces deux choses ne peuvent donc exister et vivre ensemble , s’il est permis de parler ainsi; c’est une loi de leur nature, que la première ne saurait vivre que par la mort de la seconde, et que la seconde ne saurait vivre que par la mort de la première.

Aug. Comment ne fais-tu pas réflexion qu’il y a certainement, de quelque manière qu’on interprète ses paroles, un péché non volontaire dans celui qui dit : « Si je fais ce que je ne veux pas, ce n’est donc plus moi qui le fais, mais c’est le péché qui habite en moi[^1] ? » Comment ne remarques-tu pas que nous sommés contraints par une nécessité irrésistible à vouloir vivre heureux? Pourquoi fermer ainsi les yeux à la lumière de la vérité et prétendre que ces deux choses s’excluent mutuellement, comme s’il ne pouvait y avoir et des volontés nécessaires, et des nécessités volontaires ?

1. Rom. VII, 20.

### 94.

Jul. Ces principes sont absolument incontestables, et il n’est au pouvoir d’aucun dialecticien d’y porter une atteinte quelconque : fais donc ton choix comme il te plaira de le faire; défends avec énergie ou notre doctrine ou la tienne; impute le péché ou à la volonté ou à une loi nécessaire et fatale. Toutefois, quand je dis : Comme il te plaira, je n’entends pas qu’il soit encore permis d’embrasser la doctrine que tu as apprise à l’école de Manès, et qui consiste à attribuer les péchés à la nature : j’ai voulu seulement, en m’exprimant ainsi, rendre hommage à la vérité que tu soutiens.

Aug. Que tu le veuilles ou non, puisque tu ne cessés de reproduire cette objection, il est de mon devoir aussi de ne pas cesser de te faire cette réponse : Il n’était point manichéen celui qui a dit que la discorde qui règne entre l’esprit et la chair est devenue la condition naturelle de l’homme par suite de la prévarication du premier homme[^1]. Parle fait seul que tu nies l’origine de ce mal auquel tu ne saurais nier que tout homme soit assujetti en naissant, tu autorises Manès à soutenir qu’il y a en nous un mélange d’une nature étrangère, et il faut ou bien qu’il triomphe avec le secours que tu lui prêtes, ou bien qu’il périsse avec toi dans une commune défaite.

1. Ambr. Liv. VII sur saint Luc, XII.

### 95.

Jul. Que le lecteur attentif et éclairé juge donc de la valeur de la réponse que tu m’as faite. La présente discussion, tu ne le nieras pas, se rapporte aux enfants qui, n’ayant pas encore l’usage de la raison, sont incapables de faire aucun acte de volonté personnelle, et il s’agit de savoir comment ces enfants créés par Dieu ne peuvent être sous la puissance du démon , puisque tu reconnais qu’ils n’ont commis aucun mal par eux-mêmes. Tu as soutenu dans un langage brillant et pompeux qu’ils appartiennent au démon par suite du péché qu’ils ont contracté, non point à cause de la nature qu’ils ont reçue. Nous t’avons répondu alors : « Mais de même que la conception ne saurait s’accomplir sans le concours des organes charnels, de même aussi le péché ne saurait exister sans le consentement de la volonté » . Tu as répliqué : « Oui certes, il en est ainsi». En d’autres termes, le péché ne saurait exister sans le consentement de la volonté. Comment donc, après avoir proclamé avec nous la vérité incontestable de cette maxime, as-tu eu l’impudence d’ajouter : « Mais le péché est entré dans le monde par un seul homme, c’est-à-dire, par la volonté d’un seul homme? »

Aug. Oui assurément, il s’agissait des petits enfants ; mais est-ce que c’était pour moi une raison de ne pas montrer qu’il n’y a aucune contradiction entre ma doctrine et ces paroles de ton livre qui sont parfaitement vraies, savoir, que le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté; puisque le péché originel lui-même n’a pas d’autre principe que la volonté de celui de qui nous descendons tous ? Aussi, quoique tu eusses écrit ces paroles dans l’intention de me contredire, je t’ai répondu qu’elles n’étaient nullement en contradiction avec mon propre langage; et après t’avoir accordé qu’elles sont d’une vérité incontestable, je t’ai fait voir (ce que tu n’avais pas compris) comment elles ne sont, pas nécessairement en contradiction avec rates propres paroles. Tu as pu sans doute avoir l’intention de dire que le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté personnelle de celui qui se trouve coupable de ce péché; si tu t’étais exprimé ainsi, je n’aurais certes pas accepté ta proposition; car le péché originel est contracté sans aucun acte de volonté personnelle de la part des petits enfants. Mais tu as dit que le péché ne saurait exister sans un acte de volonté,et tu as dit parfaitement vrai ; car le -péché originel lui-même n’existe que par un acte de volonté ; il est l’oeuvre de celui qui le premier commit un péché volontaire, et par là flétrit et vicia la nature humaine; c’est par suite de cet acte de volonté mauvaise que, parmi les enfants dont la naissance est le fruit de cette concupiscence charnelle qui fit rougir nos premiers parents et qui les obligea à voiler leur nudité aussitôt qu’ils furent coupables, aucun n’est exempt de souillure, tant qu’il n’a pas été régénéré et qu’il n’a pas reçu la grâce spirituelle.

### 96.

Jul. Est-ce que nous t’avions parlé des oeuvres d’Adam, et s’agissait-il de savoir si celui-ci a péché volontairement ? Bientôt sans doute nous poserons cette question et nous prouverons que dans ton système il n’est pas possible d’y répondre. Pour le moment, si tu cherchais à tromper les autres, je le comprendrais peut-être; mais que tu cherches à t’en imposer à toi-même, n’est-ce pas une monstruosité tout à fait incompréhensible? car je ne saurais me persuader que tu aies commis de bonne foi, et non point par fourberie, une énormité aussi révoltante. Dans une seule et même phrase tu reconnais avec nous que le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté, et. tu ajoutes immédiatement que ce même péché qui ne saurait, as-tu dit, subsister sans un. mouvement libre de l’âme, règne cependant sur tous les hommes sans aucun acte de la volonté.

Aug. Pourquoi mettre un mot de ton invention à la place de celui dont je me suis servi, et soustraire ainsi ma pensée telle que je l’ai exprimée, à ceux de tes auditeurs ou de tes lecteurs qui n’ont point lu mon ouvrage? Je n’ai point dit que le péché ne peut subsister, mais seulement qu’il ne peut exister sans un acte de la volonté ; quant à la différente qu’il y a entre l’une et l’autre expression, je vais la rendre sensible à l’aide d’un exemple tiré de tes propres paroles. Tu as dit: « L’enfant ne saurait exister dans le sein a maternel sans l’union des organes de la chair » ; et personne assurément ne contestera la vérité de cette proposition ; car l’enfant n’existe en effet dans le sein maternel que par suite de l’union de l’homme et de la femme. Si, au contraire, tu avais dit : L’enfant ne peut subsister dans le sein maternel sans l’union des organes de la chair; qui aurait accepté cette proposition comme conforme à la vérité? L’enfant subsiste dans le sein maternel après que l’acte charnel sans lequel il n’aurait pu exister, a été accompli; et ses parents, bien qu’ils aient été la came de son existence, n’ont plus aucune part dans sa conservation. De même aussi le péché, bien qu’il ne puisse exister, peut cependant subsister sans un acte de la volonté. C’est pourquoi, par rapport au péché d’Adam, en d’autres termes, par rapport à cette souillure originelle qui subsiste ,dans les descendants du premier homme jusqu’à ce qu’ils aient été purifiés en Jésus-Christ; quand on dit que, même dans ces descendants du premier homme, ce péché ne petit exister sans un acte de volonté, on entend parler de la volonté de celui qui l’a commis et qui l’a fait subsister tel qu’il subsiste aujourd’hui dans la postérité d’Adam ; on n’entend point parler de la volonté de celui qui l’aurait fait subsister, puisqu’il est certain que, une fois commis, il put subsister sans aucun acte de volonté humaine. Toutefois, si tu prétends que le mot exister et le mot subsister ont une seule et même signification, je ne dispute point sur les mots; mais alors je dirai que, le mot exister étant pris dans le sens de subsister, tout péché peut exister sans aucun acte de volonté. Quel est en effet celui qui, se trouvant coupable d’un péché auquel sa volonté n’a point eu de part, ferait un acte de volonté pour que ce péché subsistât en lui? Et cependant ce péché après avoir été commis par un acte de volonté, subsiste malgré la volonté de celui qu’il souille. Il subsiste jusqu’à ce qu’il soit remis; et dans ceux à qui il n’aura pas été remis, il subsistera éternellement ; car cette parole de l’Evangile n’est point une parole mensongère : « Il sera coupable d’un péché éternel[^1] ».

1. Marc, III, 29.

### 97.

Jul. Du reste, ton argumentation n’est pas autre chose .qu’un tissu de propositions qui n’ont point de rapport entre elles ainsi , après avoir dit que le péché n’existe jamais sans un acte de la volonté », tu réponds : « Mais le péché existe par un acte de la volonté d’un seul homme ». Quel rapport y a-t-il entre la première de ces maximes formulée à l’aide d’une préposition qui marque l’ablatif, et la seconde formulée à l’aide d’une préposition qui marque l’accusatif ? Il s’agissait de savoir si un péché quelconque peut exister sans un acte de la volonté, et la réponse négative ne pouvait être douteuse après ce qui avait été établi : or, pour toute réponse, tu as dit que le péché est entré par un seul homme, taudis que la question était de savoir, non pas par quoi le péché a commencé, mais si le péché a pu, oui ou non, exister sans un acte de la volonté.

Aug. J’ai dit que le péché ne peut exister sans un acte de la volonté, de même que nous disons que les fruits ne peuvent exister sans le secours des racines : or, dans ce dernier cas, nous pouvons également, et sans offenser la grammaire, dire que les fruits ne peuvent exister que par le secours des racines. Si donc l’une et l’autre proposition sont parfaitement exactes, bien que la première soit formulée à l’aide d’une préposition qui marque l’ablatif, et la seconde à l’aide d’une préposition qui marque l’accusatif ; pourquoi chercher ainsi à nous embarrasser par des disputes de mots qui, comme les toiles d’araignées, sont d’autant plus faciles à rompre qu’elles sont plus subtiles ? Tends pour des mouches déjà expirantes ces filets vraiment ridicules. Ils n’étaient point des mouches de cette sorte, ceux que nous suivons précisément parce qu’ils nous apprennent à rompre tes pièges. Ne considère pas comme tels l’Apôtre qui a dit : « Le corps est mort à cause du péché[[307]](#footnote-1018) »; ni Hilaire, dont voici les paroles : « Toute chair vient du péché; en d’autres termes, toute chair a pour origine le, péché d’Adam notre premier père[^3] » ; ni Ambroise dont je t’ai déjà cité cette maxime : « Nous naissons tous en état de péché, nous dont l’origine même est souillée[^1] ». Plût à Dieu que toi-même tu fusses solidement et salutairement enfermé dans les filets de ces pêcheurs du Christ : tu n’aurais plus alors le malheur de venir, en nous parlant de l’accusatif et de l’ablatif, t’accuser toi-même et attester que tu as cessé d’appartenir à l’Eglise catholique. Quant aux prépositions, puisque tu as pour elles un respect si profond et si inviolable, pourquoi ne reconnais-tu pas, en déposant un instant ton orgueil, que la parole de ces docteurs de l’Eglise doit être préposée, c’est-à-dire préférée à là tienne?

1. Rom. VIII, 10.
2. Voir Livre I cont. Jul., n.9.
3. De la Pénit., chap. I ou III.

### 98.

Jul. Certes, il est manifeste que ta fourberie abominable a reçu immédiatement le châtiment qui suit toujours le péché: avant même qu’elle eût pu séduire ceux qui devaient en être les tristes victimes, elle avait déjà été un sujet de confusion pour son auteur. On ne nie point que le premier homme ait commis un certain péché : il s’agit seulement de savoir comment ce péché pourrait se trouver dans les enfants au moment de leur naissance. Tu déclares d’abord que le premier péché a eu pour principe un acte de volonté libre, car le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté n; nous acceptons parfaitement cette définition. Mais tu ajoutes : « Cependant ce péché, qui ne peut exister sans un acte de la volonté, souille les petits enfants sans aucun acte de leur volonté ».

Aug. Il souille les petits enfants comme un mal contagieux, non point par suite d’un acte de leur libre arbitre.

### 99.

Jul. Il est donc contraire à la vérité, ce principe que tu avais proclamé avec nous, savoir, que le péché n’existe point sans un acte de la volonté; puisque le péché, bien qu’il ait été commis par un acte de la volonté, a pu cependant être transmis à d’autres sans aucun acte de ce genre.

Aug. Le principe que j’avais proclamé avec vous, n’est point contraire à la vérité ; car le péché originel n’a pas été commis sans un acte de la volonté de celui de qui les enfants tirent leur origine; et cependant, quoique ce péché n’ait pu être commis par le premier homme sans un acte de volonté, il n’en est pas moins vrai qu’il a pu être transmis aux autres hommes comme un mal contagieux et sans aucun acte de volonté. Ainsi le péché n’aurait pu, sans un acte de volonté , exister comme il était nécessaire qu’il existât pour qu’il pût être ensuite transmis à d’autres sans aucun acte de volonté ; de même que les fruits ne pourraient, sans le secours des racines, exister comme il est nécessaire qu’ils existent pour qu’ils puissent être ensuite, sans le secours des racines, transportés en d’autres lieux.

### 100.

Jul. Par là même, le péché doit nécessairement exister sans aucun acte de volonté, puisqu’il se trouve dans ceux que tu reconnais n’avoir formé aucun acte de volonté mauvaise.

Aug. Oui assurément, le péché existe sans aucun acte de volonté, si l’on prend le mot exister dans le sens de subsister. En effet, pour que le péché subsiste, il faut d’abord qu’il existe ; mais pour qu’il subsiste sans aucun acte de volonté, il faut qu’il ait été commis par un acte de volonté ; du moins cette dernière maxime est incontestable par rapport au péché qui est seulement péché ; car par rapport au péché, qui est à la fois péché et châtiment du péché, nous en sommes tous coupables malgré nous. Ainsi ces deux pro. positions sont également vraies : Le péché ne peut exister sans un acte de la volonté ; le péché peut exister sans un acte de la volonté; de même que ces deux autres : L’enfant ne peut exister dans le sein maternel sans l’union charnelle des parents ; l’enfant peut exister dans le sein maternel sans l’union charnelle des parents. La première de ces deux dernières propositions signifie que l’enfant ne peut commencer d’exister sans l’union charnelle des parents ; la seconde signifie qu’il peut continuer d’exister sans cette union. Aussi tu as eu parfaitement raison de dire, en assimilant le péché et l’enfant dans le sein maternel : « De même que l’enfant ne peut exister dans le sein maternel sans l’union des organes charnels ; de même aussi le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté ». Nous comprenons très-bien que l’enfant ne peut, sans l’union charnelle des parents, exister dans le sein maternel., en ce sens qu’il ne saurait sans cette union commencer d’exister; mais qu’il peut cependant, sans cette même union, exister dans le sein maternel, en ce sens qu’il peut continuer d’exister dès qu’il a reçu l’existence une première fois: pourquoi donc ne comprendrions-nous pas également que le péché ne peut sans un acte de la volonté exister, c’est-à-dire commencer d’exister, lorsqu’il n’existe pas encore; et que néanmoins il peut sans aucun acte de cette même volonté exister, c’est-à-dire continuer d’exister, lorsque déjà il existe?

### 101.

Jul. Vois à quoi aboutissent les fines subtilités de ta dialectique : tu t’efforces de prouver la non-existence d’une chose, précisément parce qui peut être la cause de l’existence de cette chose…..

Aug. Et toi, ô grand défenseur du libre arbitre même contre la grâce de Dieu, que dis-tu ici? nieras-tu que le libre arbitre soit cause de la non-existence de certains péchés, quoique ce même libre arbitre puisse être cause de l’existence de ces mêmes péchés ? Car tantôt le péché existe par l’effet du libre arbitre, puisque l’homme ne commet le péché qu’autant qu’il a la volonté de le commettre ; et tantôt , par l’effet de ce même libre arbitre, le péché n’existe pas, puisque l’homme ne commet pas le péché quand il n’a pas la volonté de le commettre. Voici donc une chose, celle précisément qui fait l’objet de notre discussion, c’est-à-dire le péché ; voici, dis-je, une chose qui se trouve ne pas exister par l’effet de ce qui pourrait être la cause de son existence, par l’effet du libre arbitre. Que répondras-tu à cela, ô discoureur indomptable? Est-ce là que viennent aboutir les fines subtilités de ma dialectique? Ou plutôt ta vue n’a-t elle pas été ici complètement troublée et obscurcie ? Cesse de parler avec tant de précipitation ; tu feras mieux de peser tes paroles que de chercher seulement à contredire celles des autres.

### 102.

Jul. En d’autres termes, que le péché existe sans un acte de la volonté par la raison qu’il ne peut exister sans un acte de la volonté…..

Aug. Non certes, je n’ai point dit : Le péché existe sans un acte de la volonté par la raison qu’il ne peut exister sans un acte de la volonté ; et cependant ces deux propositions considérées séparément et entendues chacune dans un sens particulier, peuvent être également vraies : car le péché ne peut exister sans un acte de la volonté, en ce sens que, sans un acte de la volonté, le péché ne saurait commencer d’exister; mais d’autre part le péché peut exister sans un acte de la volonté, en ce sens qu’il peut sans aucun acte de la volonté continuer d’exister lorsqu’il existe déjà.

### 103.

Jul. Ce qui revient à dire que la nature du péché cesse d’être la nature du péché, et que celui-ci peut exister sans ce qui a été reconnu être la condition indispensable de son existence. C’est le suprême degré de l’absurdité, et Anaxagoras parlait un langage moins révoltant quand il soutenait que la neige est noire. Suivant toi, les fruits d’une chose peuvent être la négation même de cette chose; car il y a entre la volonté et la nécessité une opposition telle qu’elles s’excluent et se détruisent mutuellement, ainsi que nous l’avons démontré plus haut; et cependant tu prétends établir entre elles une alliance nouvelle et impossible, une sorte de parenté monstrueuse ; tu affirmes que la seconde est née de la première, que la nécessité est un des fruits de la volonté, de telle sorte que celle-ci s’est détruite en se multipliant, et qu’elle a changé de nature par le fait même qu’elle s’est exercée; en un mot, et pour exprimer ta pensée dans son horrible simplicité, la volonté a cessé d’exister aussitôt qu’elle a commencé d’exister. Pour parler ainsi, il ne suffit pas d’être stupide, il faut être dans un état de délire furieux. Donc, puisque ces deux choses, la nécessité et la volonté, ne peuvent exister simultanément; puisque, d’autre part, tu as reconnu avec nous , non-seulement que le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté, mais aussi que les petits enfants sont incapables de faire aucun acte de volonté; tu es obligé de confesser, dussent tes dents s’entrechoquer alors par un mouvement convulsif, que ces enfants ne sont coupables d’aucun péché ; c’est la conséquence nécessaire de cette déclaration faite par toi, que le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté.

Aug. Tu ne dirais point que la nécessité et la volonté ne sauraient exister simultanément, s’il t’était donné de savoir ce que tu dis. La mort est une nécessité, et cependant niera-t-on qu’elle puisse être aussi l’objet des désirs volontaires de l’homme? De là ces paroles de l’Apôtre : « Je désire de voir mon corps tomber en dissolution, et d’être réuni à Jésus-Christ[^1] ». Ainsi, quand celui pour qui la mort est une nécessité, a la volonté de mourir, la nécessité et la volonté existent simultanément; et toi-même, quand tu as nié la possibilité de cette existence simultanée, tu as fait un acte de volonté vaine et insensée, tu n’as point cédé à une nécessité inéluctable. Pareillement, il faut être tout à fait insensé pour nier que de la volonté peuvent naître des nécessités contraires souvent à la volonté elle-même. Ainsi un homme ayant la volonté de mourir, s’est frappé mortellement ; il faut qu’il meure, quand même il ne voudrait plus mourir. Celui-ci a commis volontairement un péché; malgré lui il. demeurera coupable de ce péché ; celui-là s’est rendu impudique volontairement; il demeurera souillé, malgré son désir de ne l’être pas; car le péché demeure malgré la volonté de celui sans la volonté de qui :il n’aurait pas été commis. Par là même, le péché ne saurait exister sans un acte de la volonté, parce qu’il ne peut être commis sans un acte de la volonté ; et d’autre part, le péché peut exister sans un acte de la volonté, parce qu’après avoir été commis :volontairement, il subsiste indépendamment de tout acte de volonté ; et l’on se trouve .ainsi soumis à une nécessité contraire à la volonté, par suite d’un acte de volonté exempt de toute nécessité. Suivant vous, la nécessité à laquelle est assujetti celui qui dit : « Je ne fais pas ce que je veux », n’est pas autre chose que la nécessité ou le joug de l’habitude; et, pour ne pas détruire le libre arbitre, vous soutenez que celui qui parle ainsi, s’est créé volontairement à lui-même cette nécessité; et vous refusez de croire qu’un fait analogue s’est produit dans la nature humaine; en d’autres termes, vous refusez de croire que par suite d’un acte de la volonté du premier homme en qui le genre humain résidait comme dans son origine, la postérité d’Adam s’est trouvée assujettie à la nécessité du péché originel ! Ainsi donc ce que tu déclarais être impossible, a été réalisé par la force de cette habitude que l’on a parfois, et non pas sans raison, appelée une seconde nature. Anaxagoras,dis-tu, parlait un langage moins absurde que le nôtre, quand il soutenait que la neige est noire, puisque, suivant nous, « la nature du péché cesse d’être la nature du péché, et celui-ci peut exister sans ce qui a été reconnu être la condition indispensable de son existence ». La nature du péché ne cesse-t-elle pas d’être la nature du péché, toutes les fois que la force de l’habitude fait commettre le péché sans aucun acte de volonté, quoique cette habitude elle-même n’existe que par suite d’actes de volonté ? N’est-il pas vrai alors que les fruits de la volonté sont la négation de la volonté elle-même ? Puisque l’habitude est le fruit de la volonté , elle naît de la volonté ; et cependant ce qu’elle fait, elle le fait sans que la volonté y ait aucune part. Tu ajoutes : « Il y a entre la volonté et la nécessité une opposition telle qu’elles s’excluent et se détruisent mutuellement » ; et à ce sujet tu nous reproches « d’affirmer que la seconde est née de la première et de soutenir que la nécessité est un des fruits de la volonté » ; tu vois cependant que la nécessité de l’habitude est un fruit manifeste de la volonté. Enfin, il te paraît impossible que a la volonté se soit détruite en se multipliant, « et qu’elle ait changé sa nature parle fait même qu’elle s’est exercée » : or, si, comme tu le prétends, la nécessité détruit la volonté, n’est-ce pas cependant en se multipliant que la volonté a engendré la nécessité de l’habitude ? Si, au contraire, la nécessité ne détruit pas la volonté, il s’ensuit manifestement que dans cet homme qui gémit sous le poids accablant de l’habitude, la volonté de pratiquer la justice et la nécessité de commettre le péché peuvent subsister en même temps. Aussi, après avoir déclaré que le vouloir réside en lui : « Je trouve en moi la volonté de faire le bien» ; l’Apôtre confesse-t-il qu’il est assujetti à une nécessité fatale : « Mais je n’y troupe point le moyen de l’accomplir[[308]](#footnote-1025)». Comment donc as-tu osé dire que la volonté et la nécessité ne sauraient exister en même temps, puisque tu les vois résider ensemble lorsqu’elles sont d’accord comme lorsqu’elles sont en lutte? Mais voici qui est vraiment ridicule : « Il ne suffit pas », dis-tu, « d’être stupide, il faut être dans un état de délire furieux pour soutenir que la volonté a cessé d’exister aussitôt qu’elle a commencé d’exister » ; cette impossibilité Prétendue ne devient-elle pas une réalité toutes les fois qu’un homme, après avoir commencé à vouloir le mal, se repent aussitôt et cesse d’avoir celte volonté? Et tu espères, en parlant ainsi, m’obliger à confesser, dussent mes dents s’entrechoquer par un mouvement convulsif, qu’il n’y, a aucun péché dans les petits enfants; tandis que toi-même, malgré la violence de tes efforts, tu n’as pas encore réussi à briser un seul anneau de cette chaîne qu’on appelle la vérité catholique, et tu es réduit ou bien à porter cette chaîne de bonne grâce, ou à la voir devenir l’instrument de ton supplice

1. Philip. I, 23.
2. Rom. VII, 15, 18.

### 104.

Jul. Tu as ajouté: « Le péché est entré dans le monde par un seul homme » ; mais nous avons fait voir que cette citation est ici tout à fait hors de propos, de même que dans le second livre du présent ouvrage nous avons montré quel sens on doit attacher à ces paroles. Toutefois, puisque l’argumentation que nous venons d’établir a reçu tous les développements qu’elle comportait, arrêtons-nous un instant pour considérer de nouveau la manière très-ingénieuse dont tu interprètes ces paroles ; que le lecteur juge de la finesse de tes raisonnements : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; et ainsi la mort a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[^1] ». «Tous », dis-tu, «ont péché parla volonté mauvaise de cet homme unique, parce que tous étaient alors cet homme unique, et voilà comment chacun a contracté le péché originel[[309]](#footnote-1027) ». Ainsi, suivant toi, « tous ont péché, parce que tous étaient alors cet homme unique ». J’ai déjà fait observer que tu avais tenu un langage identique dans l’ouvrage que tu as adressé à Marcellin[^3]; preuve manifeste que tu as puisé cette doctrine de la transmission des âmes à la source impure du manichéisme (dont j’ai rapporté quelques maximes dans le livre troisième). Certes, tu as fait là un plagiat tellement abominable que, bien qu’il ressorte clairement de l’étude comparée des écrits de Manès et de tes propres écrits, tu n’oses cependant l’avouer et le reconnaître. Mais pour le moment laissons de côté une doctrine qui se trouve condamnée irrévocablement, d’abord par l’infamie qui s’attache au nom de son premier auteur, et ensuite par ce sentiment même de pudeur qui t’empêche de t’en avouer le défenseur. Arrêtons-nous un instant à considérer quel trouble règne dans ton esprit et dans tes discours. Tu dis : « Tous ont péché par la volonté mauvaise de cet homme unique, parce que tous étaient alors cet homme unique ». Si tous étaient cet homme unique, comment tous ont-ils péché par la volonté mauvaise de celui-ci ; puisque ces mêmes hommes que tu prétends avoir tous existé en lui, pouvaient pécher par leur volonté propre? Ou plutôt, afin de retourner l’argument, cet homme est le plus malheureux de tous les hommes, puisqu’il porte seul l’odieux d’un péché que, d’après tes propres maximes, tous ont commis eu lui. Les enfants ont donc eu une volonté , non-seulement avant qu’ils fussent nés , mais avant même que leurs ancêtres fussent engendrés ; et ils ont fait un acte de libre arbitre avant que le sang dont ils devaient être formés, eût commencé de couler dans les veines de leurs pères. Pourquoi dès tors crains-tu d’affirmer qu’au moment même de leur conception les enfants possèdent une volonté libre par laquelle ils ne contractent pas naturellement, mais ils commettent spontanément le péché ; puisque, suivant toi, les enfants qui sont conçus aujourd’hui, possédaient depuis tant de siècles le sentiment, l’intelligence et la force qui constituent ce que nous appelons la volonté ? Il est vrai que tu as énoncé hautement cette maxime dans les livres que tu as dédiés à Marcellin ; sans doute afin de montrer à quel excès d’aberrations sont fatalement entraînés les ennemis de Dieu. Voici en effet ce que tu as écrit dans le premier de ces livres: « Ces enfants ont péché en Adam, pour être ensuite créés semblables à Adam[[310]](#footnote-1028) ». Est-il possible de parler un langage plus faux, plus insensé, plus ignoble que celui-là : « Ils ont péché avant qu’ils fussent créés ? » En d’autres termes, ils ont mérité par cette action de devenir capables d’accomplir des actions, et leur activité s’est exercée avant que leur substance fût sortie du néant. De pareilles énormités ne seraient peut-être pas déplacées sur les lèvres des prêtres et des prêtresses de Bacchus ; mais à coup sûr un écrivain ne saurait entreprendre de les réfuter sans se déshonorer lui-même ; qu’il nous suffise donc de les avoir fait connaître en deux mots. Ainsi, voilà comment tu as été amené à nous faire cette réponse : « Tous ont péché en lui, parce que tous étaient alors cet homme unique de qui chacun a contracté le péché originel ». Il ne me serait pas difficile de montrer ici que la volonté étant une faculté personnelle, il est impossible que cette même volonté existe avant la personne à qui elle appartient; mais ce que je désire surtout que l’on comprenne bien, c’est que même dans cette hypothèse l’existence du péché originel n’est encore rien moins que prouvée. En effet, si tous ont existé et commis le péché en Adam, ils n’ont donc point contracté la souillure du mal originel, puisque ce mal a été accompli par la libre détermination de tous et de chacun en particulier. Ainsi la doctrine de la transmission du péché se trouve détruite, non-seulement par les principes de la vérité catholique, mais même par chacun des arguments que son défenseur fait valoir en sa faveur; c’est en effet le propre de l’erreur de n’être jamais d’accord avec elle-même et, malgré les efforts qu’elle fait pour se couvrir des apparences de la vérité, de ne réussir qu’à exposer à tous les regards sa honte et son infamie.

Aug. L’Apôtre a dit Ambroise a compris que le péché est entré dans le monde par un seul homme en qui tous ont péché ; mais Julien s’efforce de dénaturer et d’interpréter dans un sens favorable à sa doctrine perverse ces mêmes paroles de l’Apôtre. Pourquoi Ambroise lui-même ne prendrait-il pas ici la parole? Ecoute donc, ô Julien, la réponse qu’il te fait: «Tous », dit-il, « meurent en Adam; car le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort; et ainsi la mort a passé dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché; la faute de cet homme est donc la mort de tous[^5] ». Ecoute encore cette autre réponse du même auteur: «Adam a existé », dit-il, « et nous avons tous existé en lui ; Adam a péri, et tous ont péri en lui[^6] ». Réplique, si tu l’oses, déclare en face à Ambroise qu’une seule âme ayant péché par sa volonté propre, tant d’autres âmes qui n’avaient pas encore de volonté propre, n’ont pu périr par suite du péché de cette âme unique. Accuse mon silence et mes hésitations au sujet de l’origine des âmes, reproche-moi de n’oser enseigner et affirmer ce que je ne sais pas ; tranche toi-même, comme il te plaira, cette question d’une obscurité si profonde : mais du moins que cette maxime demeure ferme et inébranlable , savoir, la faute de cet homme unique est la mort de tous, et tous ont péri en lui ; c’est pourquoi le nouvel Adam est venu chercher et sauver ce qui avait péri[^7]. Dis en face à Ambroise : Donc ceux-là aussi ont péché par leur volonté propre,. que tu prétends avoir péri dans la personne de celui qui a péché par sa volonté propre. Mais Ambroise pouvait comprendre une chose qui surpasse tout à fait ton intelligence; il comprenait, dis-je, qu’en s’exprimant ainsi il accusait, non pas le libre arbitre de chacun , mais le sang dont tous les hommes devaient être formés : grâce à cette origine commune, tous étaient alors dans cet homme unique, ou plutôt, n’étant encore rien en eux-mêmes, tous étaient alors cet homme unique. C’est en ce sens aussi que l’Ecriture dit que Lévi existait dans Abraham son aïeul, quand celui-ci paya la dîme à Melchisédech : Lévi est ici représenté comme payant la dîme, non point par lui-même, mais par celui en qui il existait : ors ne peut pas dire qu’il voulut , ni qu’il ne voulut pas payer la dîme; car il ne pouvait pas avoir de volonté , alors qu’il n’avait pas encore d’existence personnelle ; et cependant, parce qu’il devait être formé du sang d’Abraham, l’Ecriture a pu dire avec raison et en toute vérité qu’il existait dans celui-ci et qu’il paya la dîme. Aussi, parmi les enfants d’Abraham qui existaient en lui au moment où il donna la dîme au prêtre Melchisédech, un seul a été affranchi de ce tribut, c’est le prêtre à qui il a été dit : « Vous êtes prêtre éternel selon l’ordre de Melchisédech[^8] ». Bien que, suivant la chair, il appartienne, lui aussi, à la postérité d’Abraham, puisque la Vierge Marie dans le sein de laquelle son corps a été formé, était issue du sang de ce patriarche : il n’est pas cependant assujetti aux mêmes lois, ni soumis à la même condition naturelle , parce que, sa conception s’étant accomplie sans le concours d’aucun homme, la concupiscence n’exerce sur lui aucun empire. Réponds donc maintenant, non plus à Ambroise, comme je t’y invitais tout à l’heure, mais à celui qui a écrit aux Hébreux en ces termes : « Et Lévi, qui reçoit la dîme des autres, l’a payée lui-même, pour ainsi .dire, en la personne d’Abraham ; car il était encore dans Abraham son aïeul, quand Melchisédech vint au-devant de ce patriarche[^9] ». Attaque cet auteur, poursuis-le de tes arguties insensées et interminables; dis-lui, si tu l’oses : Le patriarche Abraham ayant donné la dîme volontairement, comment Lévi, qui ne pouvait alors faire aucun acte de volonté, puisqu’il n’existait pas encore , comment Lévi a-t-il pu donner la dîme par la volonté de son aïeul? C’est en effet par un raisonnement, ou plutôt par un sophisme du même genre, que tu nous dis, à nous: Le premier homme ayant péché volontairement, comment les autres hommes qui, bien loin de pouvoir faire des actes de volonté personnelle, n’avaient pas même encore une existence propre et distincte, comment auraient-ils pu pécher en Adam et par la volonté d’Adam? De grâce, épargne plutôt à tes lecteurs la fatigue de lire de pareilles futilités : tous ceux qui n’étaient pas encore nés , ne pouvaient assurément accomplir par leur volonté personnelle aucun acte, soit bon , soit mauvais; mais ils purent tous pécher dans celui en qui ils existaient comme dans leur commune origine, au moment où celui-ci se rendit par sa volonté propre coupable de ce péché énorme, au moment où il souilla, où il flétrit, où il pervertit en lui la nature humaine ; tous, dis-je, excepté celui-là seulement dont le corps a été formé du sang d’Adam, il est vrai, mais non point par la voie ordinaire de la génération . comprends cela, si tu le peux ; s’il n’est pas possible à ton intelligence de s’élever jusque-là, crois-le.

1. Rom. V, 12.
2. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15.
3. Des Mérites des Pécheurs, liv. I, n.11, et liv. III, n. 14.
4. Des Mérites des Pécheurs, liv. I, n. 11.
5. Livre IV sur saint Luc, IV, 38.
6. Livre VII sur saint Luc, XV, 24.
7. Luc, XIX, 10.
8. Ps. CIX, 4.
9. Hébr. VII, 9, 10.

### 105.

Jul. Après m’avoir fait cette réponse, il s’évertue à renverser un autre argument dont la force inébranlable avait déjà triomphé une première fois de la violence de ses attaques. Moi-même en effet, après avoir posé la question de la volonté des petits enfants, j’ai ajouté : « Mais tu nies qu’au moment de leur naissance la volonté des petits enfants soit coupable d’aucun péché; et tu prétends néanmoins qu’ils sont soumis à la puissance du démon ; tu ne dissimules pas même la raison sur laquelle tu crois pouvoir appuyer cette affirmation : Les petits enfants, dis-tu, sont soumis à la puissance ennemie, parce qu’ils naissent de l’union de l’un et de l’autre sexe ». Ainsi, d’après son propre témoignage formulé dans les termes les plus explicites, il attribue au démon la propriété des petits enfants , précisément parce que ceux-ci naissent de l’union de l’un et de l’autre sexe; et j’ai déjà fait voir ailleurs que par là même il considère nécessairement comme étant l’oeuvre du démon le mariage qui a été en réalité institué par Dieu, et qui ne peut exister sans l’union charnelle.

Aug. Malgré les efforts inouïs que tu as faits pour établir cette thèse, tu n’as pu réussir à lui donner même une apparence de consistance; pour s’en convaincre, il suffit de lire le texte même de tes impostures et celui des réfutations que j’y ai opposées.

### 106.

Jul. Il dirige donc maintenant ses efforts contre ces paroles de mon livre et, tout d’abord, il rapporte celles-ci que je lui ai adressées sous la forme interrogative : « Tu déclares donc que les petits enfants sont soumis à la puissance du démon, précisément parce qu’ils naissent de l’union de l’un et de l’autre sexe? » Ecoutons la réponse qu’il fait à cette question: « Je déclare hautement», dit-il, « qu’ils sont soumis à la puissance du démon à cause d’un péché dont ils sont coupables : et ils ne sont pas exempts de péché précisément parce qu’ils naissent de cette union à laquelle préside fatalement une concupiscence honteuse, bien qu’elle serve à l’accomplissement d’une oeuvre honnête en soi. Ambroise, de très-heureuse mémoire, a tenu, lui aussi, le même langage[^1] ». O homme d’une perversité véritablement malheureuse ! O fourberie sacrilége ! O imposture ignoble !

Aug. Crie, éclate de toute la force de ta voix : ajoute encore à tes exclamations, ô malheureux frénétique ! Car il faut que tu sois en proie à une fureur qui ne te laisse plus aucune responsabilité morale, pour qualifier Ambroise de Manichéen. — A Dieu ne plaise, diras-tu, que je qualifie Ambroise de Manichéen. — Comment cela, je te prie? Serait-ce afin de montrer quelle est la puissance et la force du libre arbitre, que tu refuserais de tenir un langage que la logique la plus irrésistible t’oblige à tenir? Pourquoi donc me qualifies-tu d’un nom que tu déclares ne pouvoir être appliqué à Ambroise, puisque celui-ci a enseigné depuis si longtemps la même doctrine que j’enseigne aujourd’hui et que, par rapport à la question au sujet de laquelle tu me déclares manichéen, sa cause et la mienne sont une seule et même cause ? Ou bien, ne trouvant plus aucun moyen d’échapper à une conséquence trop rigoureuse et trop manifeste, chercherais-tu à simuler un sentiment de colère, et tes exclamations ne seraient-elles pas autre chose en réalité qu’un effet du trouble et de l’agitation qui règne dans ton âme? Mais je distingue parmi tes exclamations, celle-ci : « O homme d’une perversité malheureuse ! » Je suis sans doute un homme pervers, un homme malheureux, parce que j’embrasse la doctrine d’Ambroise: je serais au contraire le plus fortuné et le plus honnête de tous les hommes, si je me rangeais du parti de Julien. J’entends aussi ces mots: « O fourberie sacrilège ! » Nous faisons sans doute un acte de fourberie sacrilège quand nous opposons Ambroise à Julien nous ferions au contraire un acte de sagesse admirable, si nous préférions Julien à Ambroise. Mais que signifie cette troisième exclamation que j’ai entendue tomber de tes lèvres: « O imposture ignoble ! » Veux-tu dire que le langage et la pensée d’Ambroise sont contraires à la vérité? ou bien prétends-tu que nous lui attribuons faussement une doctrine qui n’était point la sienne, et qu’il n’y a absolument rien de commun entre ses maximes et celles que nous lui prêtons? ou bien enfin crois-tu que, ne comprenant pas le sens de ses paroles, nous les interprétons d’une manière conforme à notre erreur, tandis qu’en réalité elles n’ont rien que de conforme à la vérité ? Certes, tu ne veux pas porter l’insulte vis-à-vis d’un personnage tel qu’Ambroise, jusqu’à le qualifier de vil imposteur. Tu n’as pas non plus osé dire que cette doctrine avait été inventée par nous et que nous avions menti impudemment en la lui attribuant: ses écrits sont si bien connus de tous les docteurs, que tu aurais craint de te précipiter dans un pareil abîme. D’autre part, ces paroles sont tellement claires et tellement explicites que, non-seulement il ne faut pas une grande pénétration d’esprit pour les comprendre , mais on ne pourrait entreprendre de les expliquer sans faire preuve d’une puérilité ridicule. Au reste, afin que le lecteur puisse .juger par lui-même de la vérité de rues assertions, je citerai ici les paroles mêmes du bienheureux évêque catholique. Voici donc ce que dit ce grand homme dont, suivant le témoignage de votre Pélage, les ennemis mêmes n’ont jamais osé attaquer ni la foi, ni les interprétations si pures et si profondes des saintes Ecritures[[311]](#footnote-1031) ; voici ce qu’il dit en parlant de la naissance du Seigneur : «C’est pourquoi, en tant qu’homme, il a subi toute sorte d’épreuves; il a essuyé tous les genres de tribulations, parce qu’il avait pris une nature semblable à la nôtre mais parce que sa naissance était l’œuvre de l’Esprit, il a été exempt de péché. Tout homme en effet est menteur, et personne n’est exempt de péché, si ce n’est Dieu seul. Il demeure donc établi », dit-il, « que, parmi ceux qui naissent de l’homme et de la femme, en d’autres termes, parmi ceux dont la naissance est le fruit de cette union des corps, nul ne doit être considéré comme exempt de péché; et par là même, quiconque est exempt de péché n’a point été engendré de cette manière[^3] ». Puisque, d’une part, tu ne saurais nier que ces paroles aient été écrites par Ambroise et que, d’autre part, tu vois qu’elles sont on ne peut plus claires et plus explicites ; pourquoi t’écries-tu : « O imposture ignoble ! » Sur qui prétends-tu faire tomber cette accusation, je te prie? sur lui ou sur moi? Si tu veux parler d’Ambroise, considère à qui s’adresse ton injure: si c’est moi que tu prétends accuser, considère combien ton accusation est contraire à la vérité. Mais, diras-tu, tu enseignes, toi aussi, cette doctrine. Oui certes, je l’enseigne, parce qu’elle est l’expression de la vérité : et si tu crois qu’elle n’est pas l’expression de la vérité, comment, alors que, lui et moi, nous enseignons une doctrine identique, comment puis-je mériter la qualification de manichéen, et lui, échapper à cette même qualification ? Avec combien plus de raison ne devons-nous pas nous-mêmes nous écrier ici : O honteuse acception de personnes ! O acception de personnes qui sans aucun doute serait pour toi un sujet trop légitime de honte et de confusion, si tu savais encore rougir, si la pudeur n’avait pas perdu tous ses droits sur ton front aussi bien que sur tes lèvres.

1. Ci-dessus, du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15.
2. Pelage, du Libre Arbitre, liv. III.
3. Ambroise, sur Isaïe.

### 107.

Jul. Il ose dire qu’il ne condamne pas le mariage ; il ose avec une impudence pleine de scélératesse se jouer de la simplicité de ses lecteurs, jusqu’à prétendre qu’il a cessé d’être partisan de Manès, lui qui déclare en une multitude d’endroits que l’union des corps, que l’oeuvre des noces, que l’amour conjugal et l’affection des parents sont autant de choses qui appartiennent au démon. Et ajoutant à ces rêveries de Manès ses propres inventions d’une finesse merveilleuse, il déclare que l’union charnelle est une oeuvre du démon, bien qu’elle s’accomplisse par la volonté et par les membres des époux ; et en même temps qu’il absout ceux par qui elle s’accomplit, il soutient que les fruits innocents de cette union sont sous la puissance du démon. Ainsi nourrissant toujours contre Dieu la même haine et la même colère, il prend la défense de ceux qui, pour me servir de ses expressions, se font les instruments dociles du démon en cédant aux suggestions de la convoitise charnelle.

Aug. Tu te trompes et tu induis en erreur ceux qui se laissent séduire par tes discours ils ne se font point les instruments dociles du démon en cédant aux suggestions de la convoitise charnelle, les époux qui s’unissent dans l’intention de procréer des enfants qui devront eux-mêmes être régénérés. Et en m’exprimant ainsi, je ne prétends pas défendre la concupiscence qui est une chose mauvaise en soi : je défends seulement ceux qui font un bon usage de cette chose mauvaise. Car on peut faire un bon usage même de ce qui est essentiellement mauvais. Les saintes Écritures nous apprennent que Satan lui-même sert à quelque chose, bien qu’il soit toujours digne de notre mépris le plus profond, et que ceux-là méritent tous nos éloges, qui savent tirer profit de ses inspirations les plus abominables.

### 108.

Jul. Quant aux enfants, après avoir dit qu’ils sont formés par Dieu, il déclare qu’ils sont la propriété du démon; et ainsi il accuse, non pas l’oeuvre du démon dont il proclame les ministres exempts de toute faute, mais l’oeuvre de Dieu, quoique celle-ci n’ait pu ni ressentir elle-même les flammes de la volupté, ni avoir conscience de la manière dont elle servait les intérêts du démon. Cet homme donc qui se glorifie de jeter l’odieux sur l’oeuvre conjugale, et de justifier les convoitises les plus déréglées de la chair, cet homme qui attaque l’innocence et qui prétend flétrir la justice de Dieu, n’a pas craint d’écrire ces paroles : « Je déclare hautement que les petits enfants sont soumis à la puissance du démon, parce qu’ils naissent de cette union charnelle ». Puis, ne voulant pas laisser cette maxime infâme dans sa révoltante nudité, il s’est efforcé de la couvrir d’une autorité, et comme l’Écriture ne pouvait à cet égard lui être d’aucun secours, il a ajouté que l’évêque Ambroise avait enseigné la même doctrine. Et certes, il ne faut pas s’étonner qu’il accuse même les morts, puisqu’il se fait un jeu d’accuser les innocents.

Aug. Pour quiconque sait lire, que signifient ces paroles, sinon que cette maxime du bienheureux Ambroise citée par nous n’est pas réellement de lui, mais que nous la lui avons attribuée après l’avoir inventée nous-même? En lisant le commencement de ce chapitre, je le considérais simplement comme un hors-d’oeuvre sans importance aucune; mais en lisant ce que tu ajoutes ensuite, j’ai reconnu que tu ne rejettes nullement l’authenticité de ma citation, et j’ai compris que tu te constitues en réalité l’accusateur abominable de ce grand et illustre docteur. En effet, tout ce que tu die contre moi parce que je soutiens que, parmi ceux dont la naissance est le fruit de l’union de l’homme et de la femme, nul n’est exempt de péché, tu le dis nécessairement aussi contre celui qui a enseigné et écrit cette maxime avant moi. Quand, au contraire, pour réfuter et pour détruire tes vains discours, je soutiens que les petits enfants sont à cause du péché originel soumis à la puissance du démon jusqu’à ce qu’ils reçoivent une naissance nouvelle en Jésus-Christ, ce n’est pas moi seul que je défends; mais je défends avec moi contre tes accusations impies et sacrilèges, Ambroise et les autres qui ont embrassé la doctrine d’Ambroise, tous ceux qui ont vécu dans cette foi, les docteurs qui l’ont enseignée et transmise après l’avoir reçue eux-mêmes; je défends enfin l’Église universelle de Jésus-Christ qui, par les exorcismes et par les insufflations qu’elle fait sur les petits enfants immédiatement avant leur baptême , atteste qu’elle à reçu cette doctrine, qu’elle y croit fidèlement.

### 109.

Jul. Avec combien plus de raison ne pourrais-tu pas dire : Manès a tenu, lui aussi, un langage identique dans sa lettre à Patrice, dans celle qu’il a adressée à sa fille Ménoch, enfin dans une multitude d’autres écrits où tu puises chaque jour tes inspirations? Mais tu prétends ranger l’évêque de Milan de ton parti, et ne pouvant trouver dans ses paroles aucun appui, tu cherches à y puiser au moins une consolation.

Aug. Les paroles d’Ambroise sont directement opposées à celles de Manès. Celui-ci prétend qu’une nature étrangère et mauvaise est mêlée à la nôtre ; celui-là, au contraire, enseigne que notre nature est viciée et flétrie par la prévarication du premier homme : par rapport à la question que nous discutons présentement, lorsque Ambroise entreprend de justifier la naissance du Christ, il déclare que sa chair n’avait rien de commun avec la chair de péché que les autres hommes apportent en naissant, tandis que Manès nie absolument l’existence même de cette chair du Christ. Ainsi, ce que croit Ambroise, je le crois moi aussi : ce que croit Manès, nous ne le croyons ni Ambroise, ni moi. Pourquoi prétends-tu me séparer d’Ambroise et m’associer à Manès? Si cette maxime : Les enfants contractent en naissant le péché originel, non point parce qu’une nature étrangère est mêlée à la leur, mais par suite de la dépravation de notre propre nature; si cette maxime, dis-je, est une maxime manichéenne, pourquoi, puisqu’elle est enseignée par Ambroise aussi bien que par moi, n’essaies-tu pas de nous associer tous deux à Manès? Si , au contraire, cette maxime n’a rien de commun avec le manichéisme (et en réalité il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard) , pourquoi, puisque je l’enseigne avec Ambroise, ne daignes-tu pas nous séparer tous deux des partisans de Manès? Comment donc, pour me servir de tes propres expressions , comment « m’efforcè-je de ranger l’évêque de Milan a parmi ceux de mon parti » ; puisque toi-même tu t’efforces inutilement de me séparer de lui ? Tu ajoutes que « ne pouvant trouver dans ses paroles aucun appui, je cherche à y puiser au moins une consolation » . que veux-tu dire par là? Ambroise et moi, que tu le veuilles ou non, nous avons pour appui commun et inébranlable Jésus-Christ et les mystères de Jésus-Christ tels que la foi catholique nous les représente. Oui assurément, Ambroise est ma consolation, parce que je partage avec lui l’honneur de recevoir tes injures : et sous ce rapport je trouve ma consolation, non pas seulement dans Ambroise, mais dans Cyprien, dans Hilaire et dans tous les autres défenseurs de la foi catholique, sur qui retombent les traits que tu prétends diriger contre moi seul. Cesse donc de me poursuivre de ce regard plein d’une jalousie amère, parce que je trouve dans la société d’Ambroise, de Cyprien et d’Hilaire, de quoi me consoler surabondamment de tes injures : car tu es obligé malgré toi de voir et de reconnaître combien est différente la consolation que tu trouves à être condamné dans la société de Pélage, de Célestius et autres docteurs de la même sorte. Quelle peut en effet. être la cause véritable de cette haine que tu nourris contre moi? Ne vient-elle pas uniquement de ce que je montre de la manière la plus évidente que Ambroise combat le manichéisme et, comme un défenseur vaillant et intrépide de la foi catholique, lui porte des coups décisifs ; tandis que toi-même, dans cette lutte contre Ambroise, tu procures aux partisans de Manès ou bien des consolations dans leur défaite, ou même , ce qui est pis encore , des secours dans leur résistance ? -Suivant les Manichéens, il existe une substance et une nature essentiellement mauvaise ; cette substance, cette nature mauvaise a, de toute éternité, une existence propre et particulière aussi bien que la substance et la nature du Dieu bon ; car, disent-ils, il est impossible que les maux aient leur origine dans des êtres bons : Ambroise combat directement cette doctrine en ces termes : « Les maux proviennent d’êtres bons : car le mal, en soi, n’est pas autre chose que la privation d’un bien; et de plus, le mal sert à faire mieux apprécier ce qui est bon : donc l’origine, la cause du mal n’est pas autre que l’absence et la privation du bien[^1] ». En présence de ces deux adversaires, de quel parti te ranges-tu ? « L’essence des choses », dis-tu, « ne permet pas que le mal naisse du bien, ni que l’iniquité soit jamais l’œuvre d’un être juste ». Nous avons trouvé ces paroles par lesquelles tu te déclares en faveur de Manès contre Ambroise, dans ce brillant ouvrage où tu as voulu opposer quatre livres à mon livre unique[[312]](#footnote-1035). Si tu avais qualité pour juger dans cette controverse, il est manifeste que tu déclarerais Ambroise vaincu par les Manichéens. Et tu ne rougis pas, toi, d’avoir ainsi calomnié ceux que tu accusais ouvertement, d’avoir flatté hypocritement ceux que tu accusais d’une manière très-réelle , quoique sans l’avouer , d’avoir enfin prêté ton secours et ton appui à ceux dont tu accusais tes adversaires d’être les partisans ?

1. Sur Isaac et sur l’Ame, ch. VII.
2. Contre Julien, liv. I, n.42-46.

### 110.

Jul. Est-ce que les écrits et les disputes des hommes peuvent porter préjudice à la loi ou aux oeuvres de Dieu ?

Aug. Tu commences ici déjà à confesser que nous n’avons point attribué cette maxime à Ambroise après l’avoir inventée nous-même, mais qu’elle est réellement de lui; puisque tu cherches à en éluder la force et l’autorité par cette fin de non recevoir: « Est-ce que les écrits et les disputes des hommes peuvent porter préjudice à la loi ou aux oeuvres de Dieu? » Mais continue, édifie-nous mieux encore sur la haine que tu nourris contre la foi catholique et sur l’impudence avec laquelle tu t’efforces.de la détruire.

### 111.

Jul. Du reste, je n’ai pas besoin de chercher bien loin des preuves pour établir que tu n’as lu nulle part dans les saintes Lettres la doctrine que tu fais profession de croire ; il nie suffit pour cela de constater que, en dehors de ces quelques bribes empruntées aux écrits d’un évêque, tu n’as cité aucun témoignage à l’appui de ta thèse : si tu avais pu découvrir quelque part une autorité plus imposante, il est incontestable que tu n’aurais pas même songé à faire usage de celle-là.

Aug. Que ceux qui nous lisent, jugent si je n’ai pas cité des témoignages des divines Ecritures ; et si toi-même tu ne t’es pas efforcé inutilement de dénaturer les textes rapportés par moi.

### 112.

Jul. Mais il est heureux pour nous que tu nous aies appris toi-même le premier à ne pas nous laisser effrayer -par l’autorité de ces sortes de personnages. En effet, saint Pélage ayant cité les noms d’Ambroise et de Cyprien comme de deux hommes vénérables qui dans leurs livres s’étaient faits les défenseurs éloquents du libre arbitre, tu as répondu, dans le livre adressé par toi à Timase contre le libre arbitre, qu’à tes yeux l’autorité de ces sortes de personnages était nulle et sans valeur aucune ; tu as même ajouté que, grâce aux progrès que le temps et les années leur avaient permis de faire dans la voie de la sainteté, ils s’étaient purifiés de tout ce qu’il avait pu y avoir de répréhensible dans leurs premiers sentiments[^1]. Si je rapporte ici ces paroles de ton livre à Timase, c’est uniquement afin que désormais tu rougisses de chercher dans des noms propres un moyen trop facile en vérité de rendre tes adversaires odieux et d’exciter contre eux des haines profondes et violentes. Car les maximes, soit d’Ambroise, soit des autres docteurs dont vous essayez de flétrir la renommée en les associant à vos erreurs, peuvent très-bien recevoir une interprétation claire et bénigne.

Aug. Qui croirait que ton esprit ait pu s’obscurcir et s’aveugler à ce point, si l’on n’en avait ici la preuve écrite et irrécusable? Tu déclares d’abord que si j’avais pu rencontrer ou découvrir quelque autorité plus imposante, je me serais abstenu de citer des paroles, ou, pour me servir de toit expression, des bribes tirées d’écrivains ordinaires ; puis tu ajoutes immédiatement que Pélage, décoré par toi du titre de saint, a, dans sa défense du libre arbitre, invoqué le témoignage et l’autorité vénérable de Cyprien et d’Ambroise ; et tu ne remarques pas que cette seconde proposition fait retomber sur ton maître et sui votre hérésie elle-même le, blâme prononcé par la première. Car, d’après le principe posé par toi en premier lieu, ;si Pélage avait trouvé dans les livres canoniques quelque témoignage plus imposant en faveur de la thèse qu’il défendait, il se serait abstenu d’invoquer le témoignage des controversistes. Comment pourrais-tu écrire de pareilles choses, si le nom seul d’Ambroise ne portait pas le trouble dans ton esprit, et si tune comprenais trop bien que Pélage trouve en lui un adversaire redoutable? « Mais », dis-tu, « Augustin lui-même nous a appris le premier à ne pas nous laisser effrayer par l’autorité de ces sortes de personnages », c’est-à-dire par l’autorité d’Ambroise et de ceux qui ont enseigné la même doctrine que lui. Certes, cette autorité pèse sur toi de telle sorte que, non-seulement elle t’accable et te renversé, mais elle te broie et te rend semblable à cette poussière que le vent enlève de la surface de la terre[[313]](#footnote-1039). En effet, ces évêques de Dieu si nombreux et si vénérables, si saints et si illustres, ces hommes-qui,-après avoir été les enfants dociles de l’Eglise catholique, sont devenus nos pères dans la foi, et qui ont enseigné fidèlement la vérité telle qu’ils l’avaient apprise de la bouche de leur mère ; ces évêques, dis-je, quand ils ont parlé du péché du premier homme et de la transmission de ce péché à toutes les générations humaines , n’ont point tenu un langage différent les uns des autres, et on ne les a jamais surpris en contradiction avec eux-mêmes; telle a été, au contraire, l’unanimité de leurs sentiments et la perpétuité constante de leurs enseignements que, pour quiconque ne lit pas leurs écrits avec un esprit prévenu et rempli des préjugés de l’hérésie, il n’est pas possible de douter que la sainte Ecriture doive, à ce sujet, être interprétée comme ils l’ont interprétée, et la foi catholique être entendue comme ils l’ont entendue. Toi-même tu te sens tellement accablé et comme écrasé sous le poids de leur autorité, que tu entreprends de défendre, en les interprétant d’une manière claire et bénigne », celles de leurs paroles qui sont en contradiction manifeste et palpable avec ta propre doctrine. Ecoutons donc cette interprétation claire et bénigne, quoique, si tu réussis réellement à justifier ces paroles, je te demanderai alors comment tu peux me faire un crime de les avoir invoquées et citées le premier. Car les maximes que tu détestes et que tu attaques dans mes écrits, sont précisément celles que tu prétends expliquer et justifier dans les leurs. Si, au contraire, tu ne les justifies pas réellement, et que, .sous prétexte de les défendre, tu cherches seulement à les attaquer d’une manière plus habile et mieux déguisée, à Dieu ne plaise que nous considérions cette interprétation comme une interprétation claire et bénigne ; dans ce cas, tes discours ne seraient pas autre chose qu’une adulation dérisoire décorée du titre de panégyrique, de peur que tes injures et tes calomnies n’excitent tout d’abord la colère des peuples catholiques habitués à vénérer ces grands, hommes.

1. De la Nature et de la Grâce, n. 71 et suiv.
2. Ps. I, 4.

### 113.

Jul. On peut dire, par exemple, qu’ils se sont parfois exprimés avec une simplicité excessive et que, préoccupés de l’objet principal de leur discussion, ils n’ont pas toujours dû songer à prévenir les difficultés qui pouvaient naître incidemment de la teneur même de leurs discours. Ainsi, puisqu’ils ont très-souvent fait l’éloge du mariage, puisqu’ils n’ont jamais pensé que le démon fût l’auteur direct des inclinations de la chair; puisqu’enfin, bien loin d’avoir jamais assujetti à l’empire du démon les oeuvres de Dieu, c’est-à-dire les membres que la nature a donnés à l’homme, ils ont déclaré expressément que le mariage.a été institué et béni par Dieu, puisqu’ils ont affirmé hautement et, toutes les fois que l’occasion s’en est présentée, démontré l’existence du libre arbitre : on ne saurait sans inhumanité les considérer comme partisans ou comme fauteurs de votre doctrine abominable, sous prétexte qu’on a surpris dans leurs écrits soit quelques phrases ambiguës, soit quelques mots échappés à l’inadvertance naturelle de l’esprit bu. main. De même que les saintes Ecritures n’ont rien perdu de leur autorité souveraine, quoique toutes les hérésies aient cherché à s’abriter et à se retrancher derrière quelques-uns de leurs témoignages ; de même aussi nous ne souffrirons pas qu’on outrage et qu’on flétrisse la mémoire des illustres défenseurs de la foi catholique à l’occasion de quelques mots qu’ils n’ont pas pesés et choisis avec assez de circonspection. Certes, ils n’avaient pas l’intention, eux, de condamner le mariage, de nier le libre arbitre ou de flétrir l’innocence : supposé même qu’ils eussent eu l’une ou l’autre de ces intentions, votre doctrine ne serait pas pour cela affermie sur un fondement plus solide; il s’ensuivrait seulement qu’ils auraient trahi et déshonoré leur ministère.

Aug. O défense, ô interprétation vraiment claire et bénigne ! Ambroise, dis-tu, s’est exprimé avec une simplicité excessive quand il a dit que, parmi ceux qui naissent de l’union de l’homme et de la femme, personne n’est exempt de péché[^1] ; préoccupé avant tout de l’objet principal des questions qu’il traitait, et ne voyant pas la nécessité de prévenir les difficultés qui pouvaient naître incidemment de la teneur même de ses paroles, il a, par suite de cette inadvertance et de ce défaut de circonspection, insinué dans ses écrits et dans ses controverses ce que tu appelles le virus du manichéisme. O discoureur également vain et intarissable, tu épargnes cet homme parce que tu crains les autres hommes, tu n’essaies pas de défendre et de justifier les paroles dont il s’agit. Car, si tu les défends véritablement, sans aucun doute tu ne les défends pas aux dépens de la vérité, et elles-mêmes ne doivent rien avoir que de conforme à la vérité ; mais s’il en est ainsi, il s’ensuit nécessairement que nous avons raison d’affirmer l’existence du péché originel, et par là même votre doctrine se trouve renversée et détruite. Si au contraire tu ne défends pas sincèrement ces paroles, l’interprétation que tu- en donnes n’est plus alors une interprétation claire et bénigne, mais bien une déception. Mais, dis-tu, Ambroise « a très-souvent fait l’éloge du mariage » ;et nous aussi nous faisons l’éloge du mariage. « Il n’a point. pensé que le démon fût l’auteur a direct des inclinations de la chair » ; s’il s’agit des inclinations honnêtes de la chair, nous ne le pensons pas non plus; s’il s’agit des inclinations mauvaises de la chair, les enseignements d’Ambroise sont la règle des nôtres. «Il n’a point assujetti à l’empire du démon les oeuvres de Dieu, c’est-à-dire les membres que la nature donnés à l’homme » ; comme si les organes charnels des personnes qui commettent l’adultère n’étaient pas des oeuvres de Dieu et des membres donnés par la nature, bien qu’ils soient incontestablement assujettis au vice et par là même au démon. « Ces grands hommes », dis-tu encore, « ont déclaré expressément que le mariage a été institué et béni par Dieu ; ils ont affirmé et, toutes les fois que l’occasion s’en est présentée, ils ont démontré l’existence du libre arbitre » : nous aussi nous enseignons ces maximes. « On ne saurait pas a sans inhumanité les considérer comme partisans ou comme fauteurs de votre doctrine abominable » : il serait plus vrai de dire que vous parlez vous-mêmes un langage insensé et tout à fait abominable, quand vous prétendez que nous ne sommes pas en communion de foi avec ces hommes. Tu ajoutes que «les saintes Ecritures n’ont rien perdu de leur autorité souveraine, bien que toutes les hérésies aient cherché à s’abriter et à se retrancher derrière quelques-uns de leurs témoignages » ; d’où tu conclus «que l’autorité des controversistes catholiques ne doit pas non plus être compromise à cause de certaines expressions que tu considères comme leur étant échappées par inadvertance », et que nous vous opposons comme des objections insolubles. Que signifie ce passage, sinon que les paroles mêmes des saintes Ecritures dont les hérétiques s’emparent pour défendre leurs doctrines, sont des paroles échappées par inadvertance , d’où il suit qu’elles ne sont point l’expression de la vérité? Où trouver un langage plus impie et plus odieux? Si tu me réponds que ces paroles de l’Écriture sont bien réellement l’expression de la vérité, mais qu’elles sont interprétées par les hérétiques dans un sens qui n’est pas leur sens véritable : il n’y a plus dès lors aucune ressemblance entre les termes de cette comparaison; ou bien, si tu nous accordes que les paroles soit d’Ambroise, soit de Cyprien, soit des autres docteurs catholiques, citées par nous contre vous, sont l’expression de la vérité, tu confirmeras par là même la doctrine de l’existence du péché originel. Ainsi donc, de même que nous faisons, nous, avec ces grands hommes, l’éloge du mariage, de même que nous confessons avec eux la puissance du libre arbitre et que nous défendons l’innocence; de même aussi, toi, reconnais avec eux que les petits enfants ne sont point exempts de péché ; autrement, tandis que nous demeurons en communion avec eux, tu te déclares leur adversaire. Et en effet tu ne défends pas leurs paroles, comme tu l’avais promis, mais tu les poursuis et tu les attaques de tout ton pouvoir. Dès lors que la nature même de ta doctrine t’oblige à les censurer et à les repousser comme contraires à la vérité, il ne t’est plus possible de chercher dans le nom seul de leurs auteurs un moyen de les justifier et de remplir ta promesse: tu voulais paraître porter l’indulgence jusqu’à la flatterie, et il se trouve que tes flatteries ne sont pas autre chose que des accusations.

1. Sur Isaïe.

### 114.

Jul. C’est pourquoi je conjecture et je déclare librement que, si quelqu’un de ces illustres docteurs vivait encore de nos jours et qu’il vit la discipline chrétienne privée de son antique splendeur et indignement foulée aux pieds; s’il voyait la volonté créée libre par Dieu, oisive dans tous.les hommes; s’il voyait ceux-ci affectant d’imputer à la nécessité toutes les actions qu’ils commettent volontairement et librement; s’il voyait enfin les oeuvres de Dieu devenues des objets de mépris, et le renversement de la loi divine prêché aux peuples sous le nom de grâce inefficace; sans aucun doute il s’élèverait contre vous de toute l’ardeur et de toute l’énergie de son âme ; puis, considérant qu’il n’est pas possible d’établir une distinction entre la doctrine du péché naturel et la doctrine impie de Manès, après avoir d’abord corrigé ou condamné vos erreurs, il défendrait la foi catholique en des termes plus précis et avec plus de circonspection.

Aug. Pourquoi donc corrigeraient-ils tout d’abord nos erreurs sans corriger les leurs en même temps? Où est ce que tu nous avais promis de citer et de déclarer librement? Manifestement ta jactance n’est pas libre, ou la liberté n’est plus qu’un vain mot tu as craint de dire que si Ambroise vivait encore de nos jours, dès qu’il vous aurait entendus, il réformerait d’abord son propre enseignement et ensuite le nôtre; mais en ta qualité d’homme libre; bien que tu n’aies pas osé exprimer cette pensée, tu as voulu cependant la faire naître dans l’esprit du lecteur. Voilà jusqu’à quel point nous avons progressé dans ces derniers jours : si Ambroise vivait encore en ce moment, il apprendrait qu’il a été manichéen, et dès qu’il aurait entendu Julien, ou Célestins, ou Pélage, il comprendrait qu’au lieu -de persévérer longtemps dans cette doctrine impie et pestilentielle, il doit se soumettre à vos prescriptions et accepter avec reconnaissance vos remèdes et vos soins. Quel spectacle se présente ici à l’esprit de tout homme qui sait penser et réfléchir? combien il serait singulier de voir Ambroise se tenant debout, ou, avec la permission de son maître, assis devant Pélage et apprenant l’existence d’un paradis nouveau, rempli des calamités de ce siècle auxquelles nous voyons les petits enfants assujettis; d’un paradis où, alors même que personne n’aurait commis le péché, une loi fatale voudrait que la chair convoitât contre l’esprit, et, de peur que celui-ci ne fût entraîné par celle-là à des crimes honteux et abominables, que l’esprit convoitât à son tour contre la chair : l’habitude porterait encore Ambroise à dire que cet état de discorde et de lutte intérieure est devenu la condition naturelle des hommes par suite de la prévarication du premier homme[^1]; mais, grâce à vos leçons, il n’oserait plus tenir un pareil langage? Il faudrait aussi que dans un paradis de ce genre les femmes enceintes fussent assujetties à des langueurs, qu’elles éprouvassent des défaillances, des ennuis insupportables, et que leur délivrance ne pût s’accomplir sans des gémissements et sans des cris atroces; il faudrait que les hommes apportassent en naissant diverses infirmités spirituelles ou corporelles, qu’un petit nombre plus heureusement doués sous le rapport de l’intelligence, apprissent les lettres avec moins de difficulté, mais au prix d’un travail et de fatigues réelles; que les autres moins heureusement doués reçurent des coups de férule plus ou moins abondants à proportion de la lenteur plus ou moins grande de leur intelligence, et cela sous peine de demeurer dans une ignorance et une incapacité perpétuelles; que les insensés fussent nourris comme des objets de compassion ou de dérision, sans qu’on pût les confier à aucun maître ; que les petits enfants, avant même qu’ils pussent vouloir ou accomplir aucun mal, fussent éprouvés par des maladies, en proie aux souffrances les plus douloureuses , guéris par des remèdes d’une amertume intolérable, il faudrait enfin qu’ils fussent agités par des démons ou que l’excès même de leurs souffrances leur fît rendre le dernier soupir. Si cependant Ambroise refusait de croire à la vérité de cet horrible tableau; s’il répondait que, supposé que.personne n’eût commis le péché, tous ces maux n’auraient point dû exister dans ce séjour d’une félicité incomparable, puisque, même après que celui-ci eut été souillé parle péché, ils ne purent y pénétrer, et que ceux par la prévarication de qui ils s’étaient déchaînés sur la terre en furent chassés impitoyablement; s’il ajoutait que par là même tous ces maux viennent de la condition déplorable à laquelle les mortels se trouvent assujettis et qui n’aurait jamais dû être connue , si le péché très-grave du premier homme, altérant et flétrissant la nature humaine, n’avait attiré sur toute la suite des générations ce déluge de calamités aussi nombreuses et aussi multipliées qu’elles sont effroyables en elles-mêmes; car ceux mêmes qui ont participé au bienfait de la rédemption et qui ont déjà reçu le gage de leur salut éternel, né sont pas pour cela affranchis de ces maux, mais ils en seront affranchis seulement lorsqu’ils sortiront de ce monde. Si, dis-je, Ambroise faisait une réponse de ce genre, vos syllogismes brillants lui interdiraient de tenir un pareil langage, de peur qu’après avoir ainsi blâmé la concupiscence de là chair et admis l’existence du péché originel, il ne se trouvât amené logiquement à condamner le mariage, à nier le libre arbitre, à blâmer les oeuvres de Dieu, et, sous prétexte d’établir l’efficacité de la grâce, à renverser complètement l’édifice de la loi. Non assurément, la logique ne lui imposerait pas ces conclusions, mille fois non. Rougissez, ou plutôt ayez horreur de vous arrêter à de telles pensées. Mais je vais plus loin. Si ce grand homme vivait encore aujourd’hui, il vous résisterait avec beaucoup plus de force et d’autorité que nous pour défendre la foi catholique et pour démontrer que la grâce de Dieu ne porte aucune atteinte à l’intégrité de sa justice; avec beaucoup plus de force et d’autorité que nous ne pouvons le faire, il vous prouverait que les déductions logiques dont vous parlez ne sont rien moins que des déductions logiques; que l’on peut vivre honnêtement, non pas en niant ou en louant la concupiscence mauvaise, mais en la réprimant ; que l’on n’accuse point l’Auteur de la nature, quand on représente comme devant être guérie par lui , cette même nature qui a bien pu être viciée, mais qui n’a pas pu être créée par son ennemi; que l’on ne condamne point le mariage, ni les époux qui usent honnêtement d’une convoitise honteuse en elle-même ; que l’on ne supprime point le libre arbitre, mais que l’on fait voir à qui nous sommes redevables de la liberté que nous avons de faire le bien ; il vous prouverait enfin que la grâce ne détruit point la loi, mais qu’elle en procure l’accomplissement. Voilà ce que cet illustre docteur vous démontrerait avec une éloquence admirable, et, sous vos yeux impudents, il pulvériserait la peinture que nous avons faite tout à l’heure de votre paradis; peinture dont tous les traits, vous ne pouvez le nier, sont empruntés à votre erreur, et qui est pour tous les hommes ou un objet de risée ou un objet d’horreur, suivant qu’on la considère comme le fruit d’une rêverie in4e usée ou d’un délire furieux.

1. Liv. VII sur saint Luc, XII.

### 115.

Jul. Personne en effet n’a le droit d’accepter un principe et de repousser les conséquences logiques de ce principe. Celui donc qui prétend que les petits enfants sont soumis à la puissance du démon, précisément parce qu’ils naissent de l’union des sexes; celui-là sans aucun doute condamne, avec la manière dont les corps ont été formés, l’institution de la nature, l’union charnelle qui n’est pas autre chose que l’oeuvre de cette même nature.

Aug. Il te semble qu’il; en est ainsi : mais Ambroise a vu (ce que tu ne vois pas) qu’il n’en est pas ainsi, puisqu’il déclare que ceux qui naissent de l’homme et de la femme, en d’autres termes, ceux dont la naissance est le fruit de l’union charnelle, ne sont pas exempts de péché[^1] : et cependant il ne condamne pas cette union elle-même avec la manière dont les corps ont été formés. Le mariage, en effet, est bon en tant que les époux s’unissent dans l’intention de procréer des enfants ; mais certaines oeuvres bonnes ne s’accomplissent pas sans qu’il vienne s’y mêler quelque chose de vicieux et de mauvais, de même que les oeuvres mauvaises ne s’accomplissent point sans le concours des membres bons de leur nature. Et cependant, de quelques vices que soit souillée et flétrie une nature quelconque, l’essence de cette nature ne cesse pas pour cela d’être bonne. De même que l’essence du corps d’un enfant est bonne, alors même que cet enfant naît malade; de même que l’intelligence ne cesse pas d’être une chose essentiellement bonne, lorsqu’un autre enfant naît atteint d’aliénation mentale ; de même aussi l’essence de la nature humaine ne cesse pas d’être bonne parce que les hommes naissent coupables du péché originel.

1. Sur Isaïe.

### 116.

Jul. Il y a entre ces deux propositions une connexion tellement étroite qu’il faut ou bien les repousser l’une et l’autre, ou bien les admettre toutes deux en même temps; quoiqu’on puisse les rejeter toutes deux à la fois, il n’appartient cependant à personne de choisir l’une des deux en repoussant l’autre; toute la différence que l’on peut établir entre elles, consiste à dire qu’il serait plus facile d’attaquer l’oeuvre de la chair à cause des unions illicites auxquelles donne lieu parfois la dépravation de la volonté; il serait plus facile, dis-je, d’attaquer l’œuvre de la chair tout en prenant la défense des fruits produits par elle, que de la justifier après avoir accusé ces mêmes fruits. C’est donc vainement que ton coeur partagé entre la crainte des hommes et l’amour de ton impiété, cherche à faire paraître ton esprit flottant et incertain : tu ne réussiras point par ce moyen à créer de nouvelles règles de dialectique, ni à t’arroger le droit de choisir entre deux propositions absolument inséparables, de telle sorte qu’il te soit permis d’en repousser une après avoir accepté l’autre. On verra les cerfs légers paître dans les airs[^1], avant qu’il soit possible de nier la conséquence logique d’un principe admis. L’apôtre saint Paul s’appuyait sur cette règle inflexible, quand il disait: « Si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ non plus n’est pas ressuscité. Si Jésus-Christ n’est pas ressuscité, votre foi est donc vaine[[314]](#footnote-1044) ». Mais il est certain que Jésus-Christ est ressuscité : donc il est certain aussi qu’un jour doit venir où les morts ressusciteront. Un exemple servira à rendre notre raisonnement plus sensible et à le mieux graver dans l’esprit du lecteur je suppose que nous discutons sur la question de savoir si la justice est un bien ; je te demanderai d’abord si tu reconnais que tout ce qui est juste est honnête. Ce premier point une fois acquis, je te demanderai en outre si, suivant toi, tout ce qui est honnête est bon en même temps. Sur ta réponse affirmative, je conclurai, que tu le veuilles ou non : Puisque tout ce qui est juste est honnête; puisque tout ce qui est honnête est bon ; donc tout ce qui est juste est bon. Quiconque, après avoir accepté les deux prémisses, voudra repousser cette conséquence, bien loin d’ébranler véritablement l’édifice de lai raison, ne réussira qu’à devenir lui-même un objet de raillerie. Rapprochons maintenant cet exemple de l’objet même de notre discussion, qui est de savoir s’il existe un péché dans la nature. Je t’ai demandé si tu m’accordais qu’aucun péché n’existe sans le concours de la volonté ; tu as répondu affirmativement, comme tes expressions en font foi. Je t’ai demandé ensuite si tu pensais que les petits enfants fussent capables de faire des actes de volonté ; tu as répondu que ce pouvoir ne leur appartient pas. Si donc aucun péché n’existe sans un acte de la volonté, ne s’ensuit-il pas nécessairement qu’aucun péché n’existe dans les petits enfants, ou si l’on veut, dans la nature? Cette troisième proposition est, comme conséquence des deux premières, tellement incontestable qu’elle ne pourrait être révoquée en doute même par les académiciens dont la maxime principale consiste à dire qu’il n’y a rien de certain. C’est pourquoi, toi qui après avoir admis les deux premières propositions, rejettes cette troisième bien qu’elle ne soit pas autre chose que la conséquence des deux premières; tu ne réussiras pas à détruire les fondements de la raison, mais seulement à donner des preuves non équivoques de la fureur qui t’agite.

Aug. En vérité, es-tu assez insensé pour te persuader qu’aucun péché n’existe dans la nature, tandis que réellement aucun péché ne saurait exister ailleurs que dans une nature ? Car le péché existe nécessairement ou bien dans un ange, ou bien dans un homme; or, sans aucun doute, un ange et un homme sont des natures; si donc le péché n’existait ni dans l’une, ni dans l’autre de ces natures, par là même il n’existerait nulle part. Quand tu as posé la question de savoir s’il existe un péché dans la nature, tu n’avais d’autre but que de parvenir à trancher cette question d’une manière négative : si la vanité ne te rend pas complètement aveugle, tu dois comprendre maintenant combien ton dessein était vain, et combien vainement tu as posé cette question. Voici que je détruis les fondements de ta raison, laquelle n’est pas une raison véritable : et cependant je ne dorme pas pour cela, comme tu me le reproches avec autant de violence que d’injustice, je ne donne pas des preuves non équivoques de la fureur qui m’agite, mais seulement de l’erreur dont tu te rends la victime volontaire. En effet, après t’avoir accordé les deux propositions mises en avant par toi à titre de prémisses, je nie la troisième parce qu’elle n’est point, comme tu le crois, la conséquence logique de ces deux premières. Je t’ai accordé qu’il n’existe aucun péché sans le concours de la volonté, en ce sens qu’aucun péché ne peut être commis sans un acte de la volonté. Mais on peut en un autre sens dire avec non moins de raison, que le péché existe sans le concours de la volonté, parce que le péché subsiste aussi longtemps qu’il n’est point remis, alors même que l’acte de volonté par lequel il a été commis n’est plus qu’un souvenir historique. Pareillement, je t’accorde que le péché n’existe point sans le concours de la volonté, en ce sens que le péché originel lui-même n’a pas été commis sans un acte de la volonté de celui en qui la source de la vie a été corrompue. C’est pourquoi je puis bien d’autre part aussi t’accorder que la volonté de commettre le péché n’existe point dans le petit enfant, sans être obligé de reconnaître comme une conséquence de ces prémisses, cette troisième proposition : Le péché n’existe donc point dans le petit enfant. Pour que cette dernière proposition fût une déduction rigoureuse des deux premières, il faudrait qu’après avoir reconnu qu’aucun péché n’existe sans le concours de la volonté, je reconnusse également qu’aucun homme n’est coupable de péché sans un acte de sa volonté personnelle. Ainsi, le petit enfant est sans doute incapable de faire aucun acte de volonté peccamineux; mais pour qu’il fût exempt de péché, il faudrait qu’il n’eût point contracté la souillure transmise par celui qui a commis le péché volontairement. On peut établir un raisonnement analogue au sujet de la naissance même de l’homme : si tu disais : La naissance d’aucun homme ne s’accomplit sans un acte de volonté; je pourrais, non sans raison, t’accorder cette proposition; mais si tu disais : La naissance d’aucun homme ne s’accomplit sans un acte de la volonté personnelle de cet homme ; il ne me serait plus possible d’accepter ta proposition. Ainsi, puisqu’il s’agit ici du péché des petits enfants, le péché originel dont ils sont coupables n’a pu être commis, de même que leur naissance n’a pu s’accomplir, sans un acte de volonté, mais non pas sans un acte de leur volonté propre.

1. Virgile, Eglogue I, vers 59.
2. I Cor. XV, 16.

### 117.

Jul. Si donc ces prêtres dont nous justifions présentement les paroles, entendaient révoquer en doute la bonté intrinsèque, de l’union conjugale ; s’ils me voyaient poser la question de la formation des corps par Dieu, ils s’empresseraient de répondre affirmativement. Ce premier point une fois acquis, je leur demanderais s’ils considèrent le mariage comme ayant été institué par Dieu. Ce second point une fois acquis comme le premier, je leur demanderais de nouveau si la conception pourrait avoir lieu sans l’union charnelle. Après avoir reçu leur réponse négative à cette dernière question, quelle conclusion me serait imposée par la logique, sinon celle-ci : Les corps n’ayant pu être formés que par Dieu, l’union charnelle ne pouvant s’accomplir que par le moyen des corps, la conception ne pouvant avoir lieu sans l’union charnelle, il s’ensuit nécessairement qu’on doit attribuer à l’auteur même des corps et le fruit de l’union charnelle et cette union elle-même.

Aug. Est-ce que nous discutons ici la question de savoir si l’union conjugale est bonne en soi? mais tous deux nous proclamons cette union bonne. Pourquoi donc fais-tu à ces prêtres, dont tu ne justifies pas, comme tu t’en vantes faussement, mais dont tu souilles les paroles; pourquoi, dis-je, leur fais-tu l’injure d’entreprendre de leur persuader, comme si leur esprit avait encore besoin d’être fixé à cet égard, des choses dont rien ne t’autorise à croire qu’ils aient jamais douté ou que nous doutions nous-mêmes ! L’union conjugale est bonne, quand on l’accomplit en vue de procréer des enfants. Ambroise, lorsqu’il a dit que,-parmi ceux qui naissent de l’union des sexes, personne n’est exempt de péché, n’a point voulu condamner l’union conjugale ; mais il a vu tout ce qu’il y a de mauvais essentiellement dans une chose qui, si l’on en use honnêtement, sert à l’accomplissement d’une oeuvre que nul catholique n’hésitera à considérer comme bonne. Tu parles pour ne rien dire, tes discours ne sont pas autre chose qu’un tissu de futilités interminables : tu abandonnes l’objet même de la question, et tu fais de grands efforts pour établir des vérités qui ne sont contestées par personne, comme si ces vérités étaient révoquées en doute ou même niées. Faut-il s’étonner après cela que ta plume soit si fertile en livres de nulle valeur?

### 118.

Jul. Sans aucun doute, ces hommes si éclairés, ces prêtres catholiques accepteraient cette conclusion ; ils comprendraient que, soit dans le sens de la chair, soit dans le fruit de la conception, il n y a absolument rien qui soit l’oeuvre d’un autre que du Dieu véritable ; mais aussi que Dieu n’a rien fait de mauvais et que le mal n’est pas autre chose, en soi, qu’une volonté mauvaise commettant le péché sans aucune contrainte naturelle ; et par là même ils déclareraient que les Manichéens et les partisans de la transmission du péché ont été brisés et broyés par les foudres resplendissants de la vérité catholique.

Aug. Tu prétends défendre et justifier les paroles de ces auteurs que tu qualifies d’hommes éclairés et de prêtres catholiques; et tu ne vois pas que cette affirmation est le plus impudent de tous les mensonges, s’il est vrai que ces paroles mêmes sont détruites par tes foudres ! Si au contraire elles sont réellement défendues et justifiées par toi, de telle sorte qu’elles subsistent dans toute leur intégrité, c’est toi-même alors qui ès foudroyé par elles. Quand Ambroise déclare que, parmi ceux dont la naissance est le fruit de l’union de l’un et de l’autre sexe, personne n’est exempt de péché, il énonce une maxime ou contraire ou conforme à la vérité. Si tu prétends que cette maxime est fausse, il s’ensuit nécessairement que, bien loin de les défendre et de les justifier, tu attaques les paroles de ces hommes éclairés, de ces prêtres à qui tu reconnais cependant le titre de catholiques. Si, au contraire, afin de pouvoir défendre et justifier véritablement les paroles de ces grands hommes, tu nous accordes que cette maxime est vraie ; c’est donc toi-même qui es foudroyé par celles-là. Comment dès lors oses-tu avancer en des termes pompeux et pleins de jactance que, si ces très-heureux et très-doctes hommes avaient entendu tes syllogismes, ils auraient déclaré que nous, qualifiés par toi de « Manichéens et de partisans de la transmission du péché, nous avons été brisés et broyés par les foudres resplendissants de la vérité catholique ? » Ils prononceraient donc contre eux-mêmes et feraient voir qu’ils auraient été, eux aussi avec nous, détruits et anéantis par tes foudres. Pourquoi n’oses-tu pas exprimer hautement ce que tu es convaincu d’enseigner d’une manière indirecte, et sous une forme déguisée ? Nous confessons avec Ambroise l’existence du péché originel, et toi tu lances la foudre avec une puissance telle que, pour cette maxime enseignée par l’évêque de Milan aussi bien que par nous, nous sommes brisés et broyés, tandis que celui-ci est justifié? Tu ne prétends pas sans doute parler sérieusement : tu ne cherches pas à établir une distinction entre Ambroise et nous ; tu diriges à la fois tes accusations contre nous et contre lui : et cependant il ne t’est pas possible de lancer tes foudres soit sur notre tête, soit sur la sienne, sans démentir le témoignage de ton docteur Pélage qui a écrit que les ennemis mêmes d’Ambroise n’ont jamais osé attaquer ni sa foi, ni ses interprétations scripturaires si profondes et si pures[^1]. Aussi, bien qu’il soit suffisamment manifeste que tu es ennemi de la foi de ce grand évêque et de ses interprétations scripturaires si profondes et si pures , tu n’oses pas cependant l’attaquer ouvertement; tu espères seulement qu’en censurant mes paroles, tu arriveras à faire voir tout ce qu’il y a de mauvais dans les siennes. O malheureux athlète blessé mortellement , mais dissimulant opiniâtrement ta blessure, te voilà contraint par une force invincible à savourer ce qu’il y a de plus infect dans le bourbier du mensonge : vainement tu cherches à faire paraître la vigueur impétueuse d’un maître du tonnerre, alors que tu es réduit à aspirer la fumée qui s’échappe de ton propre corps foudroyé. Les raisons à l’aide desquelles tu prétends persuader à Ambroise et aux autres docteurs partisans de la doctrine d’Ambroise, que le péché originel n’existe point , sont « que les corps ont été formés et le mariage institué par Dieu, que sans l’union charnelle le genre humain ne pourrait se reproduire ». Nous t’accordons volontiers ces propositions, ainsi que cette autre ajoutée ensuite par toi: « La conception et l’union charnelle doivent être attribuées à l’auteur même des corps »: pourvu du moins qu’en énonçant cette dernière proposition, tu aies entendu parler de l’union conjugale. Toutefois, bien que cette maxime soit en elle même d’une vérité incontestable, elle n’est rien moins qu’une con. séquence logique des prémisses d’oie tu prétends la déduire : autrement, quand tu dis: « Si les corps ont été formés par Dieu seul, si l’union charnelle ne peut s’accomplir que par le moyen des corps; il s’ensuit nécessairement que l’union charnelle doit être attribuée à l’auteur même des corps »; un autre pourrait dire en établissant un raisonnement analogue : Si les corps ont été formés par Dieu seul, si l’adultère ne peut être commis que par le moyen des corps; il s’ensuit nécessairement que l’adultère doit être attribué à l’auteur même des corps. Tu vois tout ce qu’il y aurait d’injurieux pour la majesté divine dans un tel langage, et combien sont détestables les conséquences de tes syllogismes. De même donc qu’on n’a point le droit d’attribuer l’adultère à Dieu, sous prétexte que l’adultère ne peut être commis que par le moyen des corps dont Dieu est l’auteur on n’est pas non plus autorisé à attribuer à Dieu l’union charnelle par cette raison précisément que cette union ne s’accomplit que par le moyen des corps dont Dieu seul est l’auteur. Nous reconnaissons cependant que l’union conjugale, à l’exclusion de toute autre, et quand elle s’accomplit en vue de procréer des enfants, doit être attribuée à Dieu comme à son premier auteur : non point parce que cette maxime est une conséquence logique des prémisses posées par toi, mais parce que, envisagée sous un autre rapport, elle apparaît absolument vraie et incontestable. Quant à la conclusion ultérieure que tu cherches à déduire de ces différentes propositions, elle ne se présente ni avec l’autorité d’une déduction logique, ni avec aucun caractère de vérité intrinsèque. Parce que Dieu a formé les corps, parce que Dieu a institué le mariage et que l’enfant ne commence à exister dans le sein de sa mère que par suite de l’union des époux; parce que Dieu crée les petits mêmes des animaux et les forme dans le sein de leur mère; il ne s’ensuit point que tu as le droit d’ajouter : « Donc, soit dans le sens de la chair, soit dans le fruit de l’union charnelle, il n’y a absolument rien qui ne soit l’oeuvre du vrai Dieu ». Quel fut en effet le siège du mal dont le démon et nos premiers parents se rendirent les auteurs, sinon le sens charnel du premier homme et de la première femme ? ce sens, dis-je, qui se trouva perverti et corrompu au moment même où ces derniers donnèrent leur assentiment au conseil abominable du démon et commirent le péché. Quelles furent aussi les victimes de tous les maux que le démon causa ensuite au genre humain, sinon les fruits de l’union des sexes, c’est-à-dire les enfants des hommes ? Mais comment peux-tu dire- que rien de ce qui est mal n’a été fait par Dieu ? » Est-ce que l’enfer n’est pas un mal pour les damnés? De plus, si l’on ajoute foi à ces paroles : « Le mal n’est pas autre chose qu’une volonté mauvaise commettant le péché en dehors de toute contrainte naturelle » : indépendamment de ces maux sans nombre que les anges et les hommes mauvais souffrent malgré eux, on ne devra plus craindre même les supplices éternels qui sont le plus grand de tous les maux et qui sont, non pas une volonté mauvaise, mais le châtiment d’une volonté mauvaise. Tels sont les raisonnements, tels sont les discours à l’aide desquels tu espères foudroyer tes adversaires, alors que ton propre coeur est déjà réduit en cendre.

1. De !a Grâce de Jésus-Christ, n. 46, 47.

### 119.

Jul. Cesse donc de poursuivre de tes accusations ces hommes doués d’un esprit sain et droit, ces illustres pontifes de I’Eglise de Dieu : ne les traduis pas devant le tribunal de la postérité pour quelques expressions qui leur sont échappées par inadvertance : on est digne de châtiment, non pas quand on soutient l’erreur un moment, usais quand on la défend avec une opiniâtreté passionnée et de mauvaise foi. Nous devons, certes, imiter le zèle avec lequel ils édifiaient les peuples par des exhortations, par des supplications, par des réprimandes; mais auraient-ils pu recourir à l’un ou l’autre de ces moyens, s’ils avaient cru, comme vous, non pas à des péchés volontaires, mais à des péchés naturels ?

Aug. Et nous aussi, suivant la faible mesure de notre pouvoir, nous édifions les peuples, à l’exemple d’Ambroise, par des exhortations, par des supplications, par des réprimandes; et néanmoins, au sujet du péché originel, nous croyons et nous enseignons ce qui a été cru et enseigné par Ambroise, et non pas par Ambroise seulement, mais par une foule d’autres grands docteurs. « Ces illustres pontifes de l’Eglise de Dieu étaient », dis-tu, « des hommes doués d’un esprit sain et droit » ; de quel esprit es-tu donc doué, toi qui, afin de porter des coups mieux assurés et plus terribles à une doctrine qu’ils ont tous, comme chacun sait, apprise et enseignée dans des termes identiques, prends à leur égard et avec une hypocrisie sacrilège, le titre de défenseur; et qui me reproches amèrement de me constituer leur accusateur, alors que tu me vois prendre leur défense et repousser victorieusement les accusations que tu cherches avec une perfidie abominable à faire peser sur eux ? Tu déclares « qu’on ne doit point les traduire devant le tribunal de la postérité pour quelques expressions qui leur sont échappées par inadvertance» : est-ce ainsi que tu prétends défendre et justifier leurs paroles ? Ce mot d’inadvertance n’est-il pas, à lui seul, un désaveu et une accusation; ou plutôt, n’est-il pas sans contredit possible la condamnation formelle de ces expressions que tu dis leur être échappées par inadvertance et que par le même tu déclares fausses et contraires à la vérité ? Nous t’en conjurons, si tu proclames la fausseté des paroles que tu défends, proclame aussi la vérité de celles que tu attaques. « On est digne de châtiment », dis-tu, « non pas quand on soutient l’erreur un moment, mais quand on la défend avec une opiniâtreté passionnée et de mauvaise foi »; comme si tu pouvais citer une page quelconque de leurs livres servant à démontrer qu’ils ont modifié leurs sentiments au sujet du péché originel, je ne dis pas après les avoir soutenus un moment, mais après les avoir défendus avec une opiniâtreté passionnée pendant presque tout le cours de leur vie. Il n’y a dans tes discours absolument rien de sérieux, ni même rien de sensé; ils sont propres uniquement à pervertir les âmes et à compromettre ton salut personnel : repose-toi, je te prie; pourquoi te fatiguer si inutilement ?

### 120.

Jul. Mais poursuivons l’examen de ton livre. Vainement tu affirmes que tu n’attribues point au démon les corps, mais seulement le péché : cette affirmation n’est pas autre chose qu’une allégation mensongère à l’aide de laquelle tu prétends seulement., ainsi que nous l’avons déjà montré bien des fois, échapper à l’odieux qui s’attache au nom de partisan de Manès, sans cesser pour cela de répandre le poison du manichéisme. Il est manifeste comme la lumière que tu attribues réellement au prince des ténèbres la propriété des corps, puisque tu proclames l’union des corps une oeuvre diabolique; puisque tu condamnes à la fois les mouvements de la chair, les organes et les fruits de la génération. Comme ton premier maître, tu accuses ouvertement, non pas les vices, mais les membres de la chair : car, tu qualifies de diaboliques les mêmes flammes que Manès s’indigne de voir s’allumer dans les organes charnels, ainsi que je l’ai fait voir par la teneur de ses paroles. Et pour résumer cette argumentation en deux mots, de telle sorte qu’elle se grave plus facilement dans l’esprit du lecteur : ou bien prouve que les petits enfants sont capables de faire des actes de volonté , ou bien déclare-les exempts de toute faute. Tant que tu n’auras pas fait l’un ou l’autre, tuais que tu affirmeras seulement que les enfants sont soumis à la puissance du démon par le fait même qu’ils naissent de l’union des corps; tu prouveras que tu attribues à la puissance ennemie, non point le péché qui ne saurait exister sans un acte de volonté, mais les corps eux-mêmes. Ainsi, cette passion que nous voyons régner à la fois sur les hommes et sur les animaux, est une passion naturelle, dont les flammes ont été allumées par Dieu : celle au contraire qui trouble et qui égare ton esprit dans cette discussion, celle qui lui fait embrasser tour à tour les maximes les plus diverses et les plus opposées; celle-là, dis-je, a son principe et sa cause première dans la sottise et la folie non moins que dans l’impiété. Nous ne faisons donc aucune injure à Ambroise, quand nous le séparons de votre cohorte; et malgré le désir que tu aurais de nous voir commettre une pareille énormité, nous ne l’avons point encore qualifié de disciple de Manès.

Aug. C’est bien en vain que tu t’es fatigué pour arriver, après des détours longs et tortueux, après tous les circuits que la ruse et la fourberie peuvent inspirer, à cette conclusion fausse et ridicule : « Nous ne faisons aucune injure à Ambroise quand nous le séparons de votre cohorte, et nous ne le qualifions point de disciple de Manès ». Si tu ne lui donnes point cette qualification, tu ne dois point me la donner non plus . si au contraire tu crois devoir me la donner, tu es obligé de la donner aussi, non-seulement à Ambroise, mais à tous ces grands et illustres docteurs de l’Eglise qui, au sujet du péché originel, ont enseigné, sans aucune obscurité comme sans aucune équivoque de langage, les mêmes maximes pour lesquelles tu me déclares manichéen, ainsi que je l’ai démontré suffisamment dans le premier et le second des six livres que j’ai publiés contre tes quatre livres. Mais, certes, si Ambroise vivait encore aujourd’hui, il serait accablé et comme atterré par la force toute-puissante de ta dialectique : reconnaissant la fausseté de ses premiers enseignements parla fausseté des conséquences qui en découlent naturellement, il n’oserait plus désormais soutenir que les enfants nés de l’union des sexes ne sont point exempts de péché; il craindrait, en s’exprimant ainsi, d’assujettir ces enfants à la puissance du démon : et, grâce à tes leçons, il cesserait alors d’être manichéen. Oh ! combien il a perdu de n’avoir pu les entendre, tes leçons précieuses ! — Mais, puisque tu me déclares manichéen parce que j’enseigne cette doctrine, Ambroise, lui aussi, l’ayant embrassée et enseignée jusqu’à son dernier jour, il s’ensuit nécessairement et sans aucune objection possible de ta part, qu’il est mort disciple et partisan de Manès. Tu dois donc, non point le défendre, car cela n’est plus en ton pouvoir, mais seulement regretter qu’il ne te soit plus possible de l’instruire: si tu avais pu le faire, si tu avais pu partes leçons corriger et réformer ses erreurs, sans aucun doute il aurait interdit de faire, dans l’église qu’il gouvernait, des exorcismes et des insufflations sur les petits enfants immédiatement avant de les baptiser; il n’aurait point souffert qu’en outrageant ainsi ces innocentes images de Dieu, libres de tout assujettissement vis-à-vis du démon (tu l’affirmes du moins), on fît à Dieu lui-même une injure aussi grave et aussi solennelle : et cependant si Ambroise avait porté cette défense, il aurait été, comme vous, exclu de l’Église catholique. Cette réformation prétendue ne serait pas autre chose en effet qu’une déception et une tromperie. A Dieu ne plaise que ce grand homme s’élevât avec vous contre sa mère l’Église catholique : on le verrait au contraire lutter contre vous avec un courage indomptable pour la défendre. Comment donc as-tu pensé devoir, dans cette circonstance, séparer ma cause de la sienne? Je soutiens que, parmi ceux dont la naissance est le fruit de l’union corporelle de l’homme et de la femme, nul n’est exempt du péché, comme Ambroise le soutient lui-même; et cependant je ne prétends pas pour cela que le démon soit l’auteur des corps, parce que Ambroise ne le prétend pas non plus : nous réprouvons tous deux le vice de la nature, mais tous deux aussi nous vénérons l’auteur de la nature. Si, parce que j’affirme que la concupiscence qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l’esprit, est devenue la condition naturelle de l’homme par suite de là prévarication du premier homme; si, dis-je, parce que je soutiens cette maxime, il s’ensuit que j’accuse, non pas. le vice, « mais les membres »; Ambroise est, sous ce rapport, tout aussi coupable que moi : si, au contraire, il s’ensuit seulement que autre est l’origine du vice et autre l’origine des membres, Ambroise et moi nous sommes également à l’abri de tout reproche. Ni l’un ni l’autre nous n’avons jamais enseigné que les enfants soient au moment de leur naissance capables de faire des actes de volonté personnelle : et cependant nous soutenons l’un et l’autre que, par un effet de la volonté prévaricatrice du premier homme, le vice de la concupiscence a flétri la nature humaine de telle sorte que tout homme engendré par le moyen de l’union des sexes contracte le péché originel. D’où il suit que, par rapport aux hommes qui, ayant été engendrés une première fois, n’ont pas encore été régénérés, tous deux nous les déclarons assujettis à la puissance ennemie, non pas à cause de la substance même de leur corps qui a été créée par Dieu, mais à cause du péché qui est entré par un seul homme, qui a passé ensuite par tous les hommes et dont le démon est l’auteur. Quelle est donc ton audace et ton impudence, de venir, malgré le témoignage contraire de ta propre conscience, nous affirmer que tu défends et que tu justifies les paroles d’Ambroise et des autres docteurs qui ont enseigné la même doctrine que lui? Qui serait assez aveugle pour ne pas voir que tu les attaques, ces paroles, tandis que moi-même je les défends; que tu les flétris, tandis que je les justifie ? C’est Ambroise qui a dit en parlant de Jésus-Christ : « En tant qu’homme, il a été assujetti à toute sorte d’épreuves ; il a essuyé tous les genres de tribulations à cause de la ressemblance qu’il avait avec les autres hommes : mais parce que sa naissance était l’oeuvre de l’Esprit, il a été exempt de tout péché; car tout homme est menteur, et personne n’est exempt de péché si ce n’est Dieu seul. » — « Il demeure donc établi », ajoute-t-il, « que parmi ceux qui naissent de l’homme et de la femme, en d’autres termes, parmi ceux dont la naissance est le fruit de l’union des corps, nul ne doit être considéré comme exempt de péché : et quiconque est exempt de péché n’a point été engendré de cette manière[^1] ». Tu déclares ce langage contraire à la vérité et conforme à la doctrine abominable de Manès : donc tu censures et flétris les paroles d’Ambroise. Moi, au contraire, je proclame ce langage parfaitement conforme à la vérité et je prouve, comme je l’ai déjà fait, que non-seulement il n’a rien de commun avec le langage de Manès, mais qu’il y est directement opposé : c’est donc moi en réalité qui défends les paroles d’Ambroise et qui les justifie contre tes accusations odieuses et infâmes. Vous voyez vous-mêmes si ce grand docteur est de notre côté , ou du vôtre ; mais parce que vous redoutez les sévères censures des hommes qui lui ont voué une affection filiale, vous vous efforcez de couvrir d’un nom hypocrite et plus que menteur les accusations horribles que vous êtes convaincus de faire peser sur sa mémoire.

1. Sur Isaïe.

### 121.

Jul. Tu affirmes que Jovinien lui a donné cette qualification outrageante[[315]](#footnote-1050) ; pour moi, je considère cette affirmation comme une allégation mensongère: nous t’accorderons cependant que cette accusation portée par toi contre Jovinien peut n’être ras une calomnie, et que celui-ci a réellement nommé Ambroise un disciple de Manès : que doit-on en conclure, sinon que Jovinien a, dans cette circonstance, parlé d’une manière insensée ? Il n’est pas possible, en effet, que, sans un oubli de ce genre, il ait qualifié de Manichéen un homme qui enseignait que la nature est bonne, que les péchés sont des actes de la volonté, que le mariage a été institué par Dieu, que les petits enfants sont formés par Dieu. Si donc il a pensé que la préférence donnée à la virginité sur l’état du mariage fût une accusation portée contre celui-ci, il s’ensuit seulement qu’il n’a point su ce qu’il disait. Assigner à une chose un rang plus élevé qu’à une autre, ce n’est point détruire la seconde par la première. Réciproquement, les éloges donnés à une chose bonne en soi sont un acheminement vers de plus grands éloges réservés pour une chose meilleure mais accuser et flétrir la nature, c’est se précipiter dans l’abîme du manichéisme. Ainsi, puisqu’Ambroise ne condamnait,point le mariage ; puisqu’il ne prétendait point que l’union des époux fût, ou bien une oeuvre du démon, ou bien une sorte de loi fatale qui rend l’homme pécheur sans le concours de sa volonté: Jovinien a eu grandement tort de le comparer à Manès et de confondre l’accusateur avec le défenseur du mariage. Car, si Ambroise a dit que ceux qui ont été engendrés de l’union des corps, légitime en soi et instituée par Dieu ; s’il a dit que ces hommes, dès qu’ils ont commencé à faire usage de leur raison, ont imité leurs ancêtres et sont devenus menteurs par une détermination libre de leur volonté ; il n’a point cependant voulu faire entendre que cette union fût une sorte de loi fatale qui rendrait l’homme pécheur sans le concours de sa volonté, mais il a voulu seulement désigner par là l’universalité du genre humain. Dans si pensée, ces paroles : « Ceux qui sont nés d’un homme et d’une femme, sont menteurs », ne signifiaient pas autre chose que ceci : Tout homme capable de se déterminer librement se rend quelquefois coupable de mensonge: il savait en effet que, excepté Jésus-Christ seul, tous les hommes sont nés de l’union d’un homme et d’une femme. Ainsi cet homme d’une sagesse consommée parlait de l’union conjugale, non pas pour, accuser et pour flétrir, mais seulement pour désigner l’universalité des hommes qui sont le fruit de cette union. Il a déclaré au contraire que Jésus-Christ, dont la naissance ne s’est point accomplie comme celle des autres hommes, est demeuré exempt de tout mensonge : il s’est même élevé avec force et avec indignation contre Jérôme, dont tu n’es qu’un servile et misérable copiste, parce que celui-ci a voulu attribuer à Jésus-Christ un mensonge formel[^1]. Ce n’est donc pas avec raison qu’il a été qualifié de manichéen (si toutefois il a été réellement qualifié ainsi), puisque, contrairement à votre erreur, il n’a cessé de faire l’éloge des créatures.

Aug. Et nous aussi nous faisons constamment l’éloge des créatures : comment peux-tu dire qu’Ambroise a agi en cela contrairement à notre erreur, puisqu’en réalité il a agi conformément à notre foi ? Quant aux paroles du même auteur que je t’ai objectées et que tu n’as point osé rapporter, de peur que leur lumière éclatante ne fit évanouir l’édifice ténébreux de tes rêveries , il a fait voir lui-même en d’autres endroits de ses écrits le sens qui y avait attaché; non-seulement on n’a pas le droit de les considérer comme des expressions qui lui seraient échappées une fois par inadvertance et par défaut de circonspection , ainsi que tu le prétends; mais il déclare dans des termes suffisamment explicites qu’il croit à la doctrine du péché originel telle qu’elle est enseignée par la foi catholique. Veux-tu savoir comment et en quel sens il a dit : «Il demeure donc établi que, parmi ceux qui naissent de l’homme et de la femme, en d’autres termes, parmi ceux dont la naissance est le fruit de l’union des corps, nul ne doit être considéré comme exempt de péché; et quiconque est exempt de péché, n’a point été engendré de cette sorte? » Pour te convaincre qu’il a entendu parler ici, non pas des péchés que les hommes commettent dès qu’ils commencent à faire usage de leur raison, ainsi que tu le supposes gratuitement, mais bien du péché originel, considère ces autres paroles écrites par lui en un autre endroit : « Le Jourdain refluant vers sa source figurait longtemps d’avance l’onde mystérieuse et salutaire qui purifie aujourd’hui les petits enfants de leur souillure et qui les rétablit, au moment même où ils sont baptisés, dans la condition primitive de leur nature[^3] ». Dis-nous, ô Julien, de quelle souillure les enfants sont purifiés, s’ils ne contractent point le péché originel. Ecoute encore ce qu’il dit ailleurs : « La virginité de Marie n’a souffert absolument aucune a atteinte , mais dans son sein inviolable le Saint-Esprit lui-même a formé de son a sang immaculé le corps du Sauveur. Seul parmi tous ceux qui sont nés de la femme , « le Seigneur Jésus n’a point éprouvé les atteintes de la corruption terrestre ; grâce à la sainteté adorable de sa nature divine, « sa naissance temporelle a été pure et exempte a de la souillure qui avait jusqu’alors flétri la naissance de tous les hommes[[316]](#footnote-1051) ». Dis-nous, ô Julien, quelle est cette souillure, cette corruption terrestre, dont le Seigneur Jésus, seul parmi ceux qui sont nés de la femme, est demeuré exempt au moment de sa naissance. Considère encore ces paroles : « Avant même que nous naissions, nous sommes souillés et flétris; » et ces autres qu’on lit un peu plus loin: « Si l’enfant est coupable dès le premier jour de son existence, à plus forte raison ne sera t-il pas exempt de a péché durant les autres jours qu’il passera dans le sein maternel[^5] ». Je pourrais citer beaucoup d’autres paroles de cet homme à qui tu as reconnu une intelligence saine et droite ; mais si celles-là ne te suffisent pas, comment trouver le moyen de te satisfaire? Comprends donc qu’il ne t’est point permis d’interpréter violemment et de dénaturer, comme tu as essayé de le faire, ce qu’Ambroise a dit ailleurs relativement à ceux dont la naissance est le fruit de l’union des corps : ce grand docteur n’a point voulu flétrir les créatures sorties des mains de Dieu, mais il a voulu affirmer et il a affirmé en effet l’existence du péché originel : ne cherche pas à lui faire dire autre chose que ce qu’il a dit en effet. Mais comment viens-tu jeter dans la discussion le nom de Jérôme, dont tu me déclares un triste et misérable copiste , puisqu’il n’est nullement question en ce moment des paroles de cet auteur ? Si cependant tu avais cité le passage auquel tu prétendais faire allusion, j’aurais pu ou bien montrer qu’il ne renferme rien d’inacceptable, ou laisser à d’autres plus habiles le soin de l’interpréter; ou bien enfin, s’il s’était trouvé manifestement contraire à la vérité , je l’aurais désapprouvé avec toute la liberté dont on doit user en pareille circonstance. Revenons à Ambroise, que tu n’oses déclarer manichéen, alors que tu me donnes cette qualification précisément parce que je tiens, au sujet du péché originel , un langage identique à celui qu’il tient lui-même. Car si tu refusais de déclarer Ambroise partisan et disciple de Manès, par cette raison seule qu’il a enseigné que la nature est bonne en soi , que les péchés sont des actes de volonté, que le mariage a été institué par Dieu , que les enfants sont formés par Dieu ; tu devrais refuser, aussi de me donner cette qualification , puisque j’enseigne fidèlement les mêmes maximes. Si au contraire tu crois devoir me flétrir du nom de manichéen , parce que je confesse, l’existence du péché originel ; pourquoi, Ambroise confessant, lui aussi, cette existence, ne crois-tu pas devoir le flétrir du même nom ? Tu dis hautement de moi ce plue tu penses secrètement de lui ; et cela, non point par un excès de respect pour la vérité , mais plutôt par un défaut absolu de liberté de ta part. Tu n’oses pas dire de lui qu’il est manichéen, et cependant tu oses le penser : ou bien, si tuf ne le penses pas réellement de lui , tu ne le penses donc pas non plus de moi ; car, supposé même que tu nous considères comme des victimes de l’erreur, il ne t’est pas difficile de comprendre que nous ne sommes point Manichéens, nous qui n’enseignons point que le péché soit l’oeuvre d’une substance particulière qui n’aurait pas été créée par Dieu mais qui affirmons seulement que le péché originel est transmis par suite d’une corruption volontaire de la nature que Dieu avait créée bonne. Il t’est facile de comprendre cela et de comprendre en même temps que nous sommes de véritables adversaires des Manichéens : mais tu t’abstiens par amour de la flatterie de donner ce nom à Ambroise,et tu me le donnes, à moi, par amour pour la calomnie.

1. Voir au-dessus, n. LXXXVIII.
2. Liv. I sur saint Luc, I, 36.
3. Sur saint Luc, II, 23.
4. Sur l’Apologie de David, ch. XI.

### 122.

Jul. Mais, si Jovinien mérite condamnation pour s’être déclaré l’ennemi acharné d’Ambroise, il apparaît digne de pardon dès qu’on le compare à vous. Ou plutôt, quels sont les juges éclairés et prudents qui consentiraient à établir une comparaison entre Jovinien et toi? Il a enseigné, lui, que les hommes sont nécessités à faire le bien : tu enseignes, toi, que les hommes sont nécessités à faire le mal; il prétend qu’une fois sanctifiés par les mystères, les hommes ne sauraient plus faiblir, ni tomber dans l’erreur : tu prétends que la grâce ne les délivre pas même de l’erreur ; il détruit la virginité de Marie par la manière dont il explique son enfantement : tu déclares Marie assujettie à la puissance du démon par le fait même de sa naissance; il place au même rang des choses dont l’une est bonne et l’autre meilleure, savoir, le mariage et la chasteté virginale : tu qualifies l’union conjugale d’union pestilentielle, et tu ôtes à la chasteté presque tout son prix par la comparaison que tu établis entre elle et une chose que tu déclares toi-même honteuse et ignoble, et tout cela sans aucun profit pour ta cause ; car en donnant ainsi la préférence à la virginité, non pas sur une chose bonne, mais sur une chose mauvaise, tu ne réussis absolument qu’à confondre toutes les notions de la saine raison et du sens commun. Ne faut-il pas, en effet, qu’une chose soit bien vile et bien digne de mépris, pour qu’on ne puisse la préférer qu’à ce qu’il y a de plus ignoble et de plus infâme? — Mais Jovinien a-t-il donc jamais outragé la majesté divine d’une manière aussi injurieuse que tu le fais toi-même? Il a voulu, lui, restreindre les droits imprescriptibles de la justice de Dieu, pour étendre d’autant les droits de sa miséricorde; toi, tu veux aussi restreindre les droits de cette même justice, mais pour établir le règne de la méchanceté. Il prétend que ceux qui sont bons et ceux qui sont parfaits recevront de Dieu une récompense égale et des honneurs semblables : tu prétends que les bons et les impies, en d’autres termes, que les innocents et le démon subiront des tortures et des supplices identiques; suivant lui donc, Dieu est indulgent à l’excès, tandis que, suivant toi, il est souverainement inique. Il enseigne que les hommes qui ont participé aux mystères divins, ne peuvent plus se rendre coupables de péché; toi, au contraire, tu soutiens que Dieu lui-même pèche à la fois par la faiblesse et l’impuissance des mystères qu’il a institués, par la rigueur tout à fait démesurée des préceptes qu’il impose, et par la cruauté avec laquelle il exerce ses jugements. Si donc il y a entre Jovinien et toi une distance aussi grande que ton union avec Manès est étroite; il s’ensuit manifestement que la doctrine de Jovinien comparée à la tienne est d’autant plus supportable que celle de Manès comparée à celle de Jovinien est plus horrible.

Aug. Combien tu es aimable, de me comparer à Jovinien pour essayer de me convaincre d’une perversité plus grande ! Toute. fois, je me réjouis de recevoir avec Ambroise cette injure que tu nous adresses au mépris de toute vérité ; mais, en même temps, je suis profondément contristé de te voir délirer ainsi. Tu prétends que je suis pire que Jovinien, précisément parce que, suivant toi, je suis un vrai disciple de Manès. Et comment prouves-tu que je suis un vrai disciple de Manès? Parce que nous confessons, nous avec Ambroise, l’existence du péché originel que vous niez, vous, avec Pélage. Avec Ambroise donc nous sommes , suivant vous , Manichéens et pires que Jovinien ; avec Ambroise aussi nous recevons toutes les autres qualifications que votre langue venimeuse pourra nous infliger et qui vous seront suggérées, non point par l’amour de la vérité, mais par la passion de médire : le Seigneur nous a appris du reste à nous réjouir et à tressaillir d’allégresse, toutes les fois que nous recevrions des injures quelconques sans les avoir méritées, et seulement pour avoir combattu en faveur de la vérité[^1]. Je ne dis point que l’homme soit nécessité à faire le mal, parce qu’Ambroise rie le dit point non plus; et cependant je dis que les enfants sont purifiés de la souillure qui est en eux, parce que tel est aussi le langage d’Ambroise : et ce qui prouve que le mal n’est point l’effet d’une loi fatale et nécessaire, c’est que Dieu peut guérir facilement le mal que nous avons contracté en naissant, et, à bien plus forte raison, celui que notre libre volonté nous fait contracter ensuite. Je ne dis point que les hommes ne sont pas délivrés, même par la grâce; car à Dieu ne plaise qu’Ambroise ait jamais parlé ainsi ; mais nous disons une chose que tu ne veux pas reconnaître, savoir, que les hommes sont délivrés par la grâce seule, et que leur délivrance a pour objet, non pas seulement de leur remettre leurs péchés, mais aussi de les préserver de succomber à la tentation. Nous ne prétendons point que Marie ait été soumise à la puissance du démon par le fait même de sa naissance; nous prétendons seulement qu’elle devait y être soumise, si la grâce de la régénération ne fût venue sanctifier sa naissance. Nous accordons à la virginité la prééminence sur le mariage, non pas comme à une chose bonne sur une chose mauvaise, mais comme à une chose meilleure sur une chose bonne. Nous enseignons, non pas, comme tu nous en accuses faussement, que les bons et les impies subiront un supplice identique; mais que, les bons étant à l’abri de toute souffrance, les impies subiront des supplices différents suivant la diversité de leur culpabilité. Nous ne prétendons point que Dieu lui-même pèche à la fois par la faiblesse et l’impuissance des mystères qu’il a institués, par la rigueur tout à fait démesurée des préceptes qu’il impose, et par la cruauté avec laquelle il exerce ses jugements : car ces mystères sont utiles à ceux qui ont été régénérés, ces préceptes sont salutaires à ceux qui ont été délivrés par la grâce divine, et les jugements de Dieu s’exercent d’une manière parfaitement équitable sur les bons et sur les méchants. Voilà que nous avons repoussé loin de nous les allégations à l’aide desquelles vous prétendiez établir que nous sommes plus pervers que Jovinien : à vous maintenant de repousser de la même manière, si vous le pouvez, les arguments à l’aide desquels je vais démontrer que vous êtes réellement pires que ce même Jovinien. Celui-ci a enseigné que les hommes sont nécessités à faire le bien : vous prétendez, vous, que le désir du mal est bon en soi. Il a enseigné que les hommes, par le fait seul qu’ils ont participé aux mystères , ne peuvent plus faillir ni tomber dans l’erreur; vous enseignez, vous, que le désir et la volonté de marcher dans la voie droite ne sont point inspirés par Dieu, mais qu’ils sont le fruit du libre arbitré. Il détruit la virginité de Marie par la manière dont il explique son enfantement; vous déclarez la chair sainte qui a été procréée de la vierge, semblable en tout à la chair des autres hommes, et vous ne reconnaissez aucune différence entre la ressemblance de la chair de péché et la chair de péché elle-même. Il place au même rang ce qui est bon et ce qui est meilleur, je veux dire, le mariage et la virginité ; vous placez au même rang ce qui est bon et ce qui est mauvais; car, suivant vous, la discorde et la lutte intérieure entre la chair et l’esprit est aussi bonne et aussi louable en soi que la paix du mariage. Il prétend que ceux qui sont bons et ceux qui sont parfaits recevront de Dieu une récompense égale et une gloire semblable ; vous prétendez que, parmi ceux qui sont bons, un certain nombre, non-seulement ne recevront aucune gloire dans le royaume de Dieu, mais ne verront pas même- ce royaume. Suivant lui, les hommes qui ont participé aux mystères de Dieu ne peuvent plus se rendre coupables d’aucun péché; suivant vous, la grâce de Dieu sert à nous faire éviter le péché plus facilement, mais nous pouvons sans le secours de cette grâce et parles seules forces de notre libre arbitre nous abstenir de tout péché; en quoi vous résistez avec une audace vraiment phénoménale à l’autorité divine de Celui qui a dit en parlant des bonnes oeuvres : « Sans moi vous ne pouvez rien faire[[317]](#footnote-1053) ». Ainsi, vous qui devancez si malheureusement Jovinien dans la voie de l’erreur, c’est vous-mêmes qui nous déclarez pires que cet hérétique et qui nous égalez à Manès ! Vous espérez sans doute trouver un moyen facile d’excuser et de justifier votre présomption, dans ce fait seul que vous êtes auteurs d’une hérésie nouvelle, et que, lorsque nous voulons réfuter votre doctrine et la qualifier comme elle le mérite, il nous est impossible de la comparer à aucune des hérésies connues. Pour moi, bien que tu me considères comme un homme pervers et tout à fait digne de mépris; comme un homme aussi pervers et aussi digne de mépris que Manès, à cause de ma doctrine de l’existence et de la transmission du péché originel; il est certain que, sous ce rapport, ma cause est identique avec celle d’Ambroise, qui a été, que tu le veuilles ou non, qualifié de Manichéen par Jovinien, aussi bien que par toi, avec cette différence seulement que Jovinien exprimait sa pensée ouvertement, tandis que tu cherches à déguiser la tienne et à tromper la bonne foi de tes lecteurs. Enfin, Jovinien est vaincu une fois seulement, savoir, lorsqu’on démontre qu’il n’y a rien de commun entre la doctrine d’Ambroise et celle de Manès : toi, au contraire, parce que tu as voulu avoir un coeur double, tu es réduit à subir deux défaites. Tu accuses Ambroise de manichéisme, je démontre qu’Ambroise n’était point manichéen: tu nies avoir porté contre lui cette accusation, je prouve que tu l’as réellement accusé de manichéisme : du reste, quiconque lira ce que nous avons écrit dans les pages précédentes, reconnaîtra que j’ai rendu ces deux propositions évidentes comme la lumière.

1. Matth. V, 12.
2. Jean, XV, 5.

### 123.

Jul. Mais voyons ce qui suit dans le livre de notre adversaire. J’espère que le lecteur aura été, par tout ce qui précède, suffisamment et plus que suffisamment édifié sur la force avec laquelle Augustin attaque une doctrine, et sur la valeur des arguments à l’aide desquels il défend la sienne propre pour porter à cet égard la conviction dans l’esprit du lecteur, il ne sera pas nécessaire de lui mettre de nouveau sous les yeux tout ce que nous avons déjà écrit.Mon adversaire, en effet, choisit çà et là dans mon livre quelque ligne isolée, quelque membre de phrase; puis, après avoir d’abord approuvé et loué, il hasarde une censure et lance un trait qui n’est pas tout à fait dépourvu de venin. Inutile d’ajouter que les expressions ainsi jugées par lui dignes de censure, n’avaient point du tout dans ma pensée le sens qu’il lui a plu de leur attribuer. Je prie seulement le lecteur de vouloir bien réfléchir et se souvenir : et il reconnaîtra facilement par lui-même que mes assertions sont de la plus rigoureuse vérité. Notre adversaire, qui se plaignait de ce que je lui avais reproché d’accuser à la fois la nature et le sang dont les hommes sont formés, n’a pas eu le courage et la force de dissimuler jusqu’à la fin ;. mais après avoir, par ses charmes perfides et abominables, préparé et disposé en sa faveur les oreilles de son protecteur, il a ouvert sa carapace et dévoilé ce qu’il avait dû jusqu’alors cacher avec soin. En effet, il avait dit d’abord que, si Adam n’eût point commis le péché, les hommes auraient pu accomplir l’oeuvre de la génération de la même manière que nous faisons mouvoir aujourd’hui les articulations de tel ou tel membre de notre corps, de la même manière que nous coupons l’exubérance de notre chevelure, etc.; mais il a ajouté ensuite : « Si le sang, si la race humaine elle-même n’est sous le poids d’aucune malédiction, que signifient donc ces paroles du livre de la Sagesse : Vous n’ignoriez pas que leur nation était méchante, que la malice leur était naturelle, et que leur esprit corrompu ne pourrait jamais être changé car leur race était maudite dès le commencement[^1] ». Puis, après avoir cité ce témoignage de l’Ecriture, il poursuit eu l’interprétant ainsi : « Quelle qu’ait été la nation dont il s’agissait en cet endroit, il est incontestable que l’auteur a voulu parler de certains hommes[[318]](#footnote-1055) ».Voilà donc cet homme, qui faisait profession d’avoir abjuré le manichéisme; le voilà, dis-je, qui, à l’occasion d’une maxime dont le vrai sens lui échappe, déclare que la race des méchants est maudite, que la malice leur est naturelle, que leur esprit pervers ne saurait se convertir. On rapporte que le bruit des eaux du Nil se précipitant avec un fracas épouvantable fait perdre l’usage de l’ouïe aux hommes qui habitent les contrées voisines des catadupes. C’est là sans doute une erreur née de l’inclination qui nous porte à attribuer des proportions invraisemblables aux choses dont la grandeur réelle est de nature à frapper vivement notre esprit; mais cet exemple, ou, si l’on veut, cette erreur, peut du moins nous servir comme d’un terme de comparaison pour confondre les insensés qui se rendent sourds volontairement et qui, par suite des cris qu’une terreur mutuelle leur arrache, deviennent semblables aux aspics et n’entendent aucune voix ni aucun cri. Augustin s’écrie : Le genre humain est mauvais, la malice est naturelle aux hommes, leur esprit corrompu ne pourra jamais être changé, leur race est maudite depuis le commencement. Et il se trouve encore des hommes qui ne le considèrent point comme le fauteur le plus ardent ; le plus obstiné du manichéisme ! Qu’on interroge aujourd’hui n’importe quel partisan déclaré de cette doctrine abominable ; s’il parle autrement qu’Augustin , qu’on me considère moi-même comme un imposteur infâme ! Si la malice est naturelle à l’homme, pourquoi essaies-tu de prouver que tu n’as point déclaré la nature mauvaise? Si la race des hommes a été maudite dès le commencement, comment soutiens-tu que tu accuses, non pas la race, mais le vice et la corruption volontaire ? Si les pensées des méchants ne sauraient être changées, comment peux-tu sans parjure affirmer que tu confesses l’existence et l’efficacité du libre arbitre? Mais il te reste peut-être encore une ressource : ce serait de donner le nom de Manichéens à ces Hébreux, Sirach on Philon, que l’on considère, à tort ou à raison, comme les auteurs du livre même de la Sagesse. Aug. ;Il ne s’agit pas de savoir quel a été l’auteur de ce livre, mais il me suffit de savoir que tu n’en rejettes pas l’autorité. Nous avons par là même le droit de faire valoir contre vous tous les témoignages que nous pourrons y rencontrer. Car Pélage, votre docteur, dans l’ouvrage publié par lui sous ce titre : Des Témoignages ou des Chapitres, a cité lui-même les maximes de ce livre qui lui ont paru favorables à sa cause[^3]. Or, l’auteur de ce livre n’ayant pas été Manichéen, assurément, ce fait seul démontre de la manière la plus évidente et la plus irrésistible, que ceux-là mêmes qui n’ont rien de commun avec le manichéisme et dont les oeuvres ont mérité d’être lues et acceptées dans l’Eglise de Jésus-Christ, ont pu parler d’une malice naturelle, sans attaquer pour cela et sans flétrir ni les oeuvres ni la nature de Dieu, créateur très-sage et très-bon de tous les êtres. Aussi, on n’a jamais entendu autrement ces paroles de l’Apôtre : « Autrefois nous étions, nous aussi, enfants de colère par nature, comme tous les autres[[319]](#footnote-1056) ». Quelques auteurs, s’attachant à la pensée plutôt qu’aux termes mêmes de cette maxime, l’ont interprétée ainsi : Autrefois nous étions, nous aussi, enfants de colère naturellement. Saint Paul ajoute : « comme tous les autres », pour montrer que tous les hommes sont enfants de colère par nature, excepté ceux d’entre eux que la grâce divine, a séparés de la masse de perdition. Quant à ceux qui n’ont point participé à cette grâce , l’apôtre saint Pierre parle d’eux en ces termes. « Mais ceux-ci », dit-il, « sont comme des animaux muets et stupides qui par leur nature même sont destinés à l’esclavage et à la mort[^5] ». Et cela parce qu’ils ne se dépouillaient point du vieil homme. Mais, si tous les hommes n’étaient point au moment de leur naissance première revêtus du vieil homme, aucun enfant ne pourrait être renouvelé par le sacrement de la régénération. Loin de nous donc la pensée de porter une atteinte quelconque à la sainteté du Créateur, quand nous disons que les hommes sont naturellement enfants de colère : de même que l’on ne fait aucune injure à ce même Créateur, quand on dit que tel homme est naturellement sourd, ou naturellement infirme et souffrant ; que tel autre est naturellement extravagant, ou naturellement oublieux, ou naturellement porté à la colère; ou bien enfin quand on parle des autres vices sans nombre que l’on remarque, soit dans les corps, soit (ce qui est beaucoup plus grave) dans les âmes qui ont été créées et formées par Dieu, et qui se trouvent cependant flétries par un jugement secret, mais juste, de ce même Dieu. Il n’y a en effet qu’un seul et unique créateur de l’homme tout entier : et bien qu’il soit digne de louanges pour la nature qu’il a donnée à l’homme, on n’a pas néanmoins le droit de lui adresser des reproches au sujet des vices dont cette nature est flétrie. Il est donc manifeste que l’on doit attribuer à Dieu comme à son auteur, non point le vice, mais la nature seule : quant à l’origine réelle du vice, quiconque veut résister à Manès et le réfuter, doit dire en quoi elle consiste. S’il s’agissait des vices des autres substances que nous reconnaissons avoir été créées par Dieu et qui, par une disposition de son infinie sagesse, se trouvent assujetties soit aux bons, soit aux mauvais anges; il serait très-facile de répondre que les sources mêmes d’où la vie leur a été communiquée, avaient pu être corrompues par les esprits auxquels elles sont assujetties, et que par là même elles ne sont pas seulement devenues vicieuses, mais elles ont éprouvé les atteintes et la flétrissure du vice dès le moment de leur conception et de leur naissance. Il s’agit de l’homme, il s’agit de l’animal raisonnable, de l’image de Dieu même: nous dirons donc que la nature humaine n’a pu devenir, si ce n’est par un juste jugement de Dieu et à cause du péché originel, le jouet malheureux du démon, que nous considérons à bon droit comme l’auteur du vice. Vous-mêmes, autant du moins qu’il m’est permis de le présumer, vous n’oseriez point, quoique cette absurdité horrible soit une conséquence nécessaire de votre doctrine, vous n’oseriez point soutenir que dans le paradis l’homme aurait été assujetti à ces vices naturels si multipliés et si affreux, alors même que personne n’aurait commis le péché et que la nature humaine aurait persévéré dans l’heureux état où elle fut placée primitivement. Mais, par le fait seul que vous niez le péché originel, vous autorisez l’introduction d’une nature que Dieu n’aurait point créée et qui, par suite de son mélange avec la nature bonne, se trouverait être l’origine véritable des vices auxquels les hommes sont assujettis en naissant. O hérétiques pervers, nous qualifiant de Manichéens afin de pouvoir vous-mêmes favoriser le manichéisme avec plus de sécurité ! tandis que les catholiques enseignent contre vous, d’une voix parfaitement unanime, la même doctrine et les mêmes vérités, vous obstinerez-vous toujours à invectiver contre les uns et à flatter hypocritement les autres?

1. Sag. XII, 10, 11.
2. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 17-21.
3. Des Actes de Pélage, n. 6.
4. Ephés. II, 3.
5. II Pierre, II, 12.

### 124.

Jul. Le lecteur attend peut-être que je lui explique maintenant en quel sens on doit entendre ces paroles : celui-là même qui en avait invoqué l’autorité, a démontré de la manière la plus évidente qu’elles ne favorisent ni la doctrine de la transmission du péché, ni les dogmes du manichéisme; car il a dit : « Quelle qu’ait été la nation dont il s’agissait en cet endroit, il est incontestable que l’auteur a voulu parler de certains hommes » ; or, s’il avait été question du péché originel, sans aucun doute cet auteur aurait parlé, non pas de quelques hommes, mais de tous les hommes. Les Manichéens, jeu effet, flétrissent la nature de tous les mortels, sans exception : mais, d’après le témoignage même de celui qui a prétendu y trouver un appui en faveur de sa thèse, les paroles dont nous recherchons le sens véritable, se rapportent à quelques hommes seulement, et non pas à tous les hommes. D’où il suit nécessairement qu’elles n’ont rien de commun avec la doctrine de la transmission du péché, puisqu’elles attaquent, non pas l’universalité, mais le plus grand nombre des hommes. Toutefois, ce n’est pas assez d’avoir démontré que ces paroles ne sauraient être invoquées à l’appui de cette doctrine impie : afin d’en mieux pénétrer le sens, rapprochons-les de certaines autres paroles écrites dans le même livre et par le même auteur. Celui-ci donc s’adresse à Dieu en ces termes : « Vous avez compassion de tous les hommes, parce que vous pouvez tout; et vous oubliez leurs péchés, dès qu’ils font pénitence. Car vous aimez tout ce qui est, et vous ne haïssez rien de tout ce que vous avez fait. Comment en effet une chose quelconque pourrait-elle subsister, si vous ne le vouliez point? Mais vous êtes indulgent envers tous, parce que tout est à vous, ô Seigneur, qui aimez les âmes. Votre esprit est bon à l’égard de tous: c’est pourquoi vous châtiez peu à peu ceux qui s’égarent, vous les avertissez des fautes qu’ils commettent et vous les instruisez, afin que , renonçant à ce qui est mal, ils croient en vous, ô Seigneur[^1]».

Aug. Comment Dieu a-t-il pitié de tous les hommes, puisqu’il est dit en un antre endroit de l’Ecriture : « Ne faites point de miséricorde à tous ceux qui commettent l’iniquité[[320]](#footnote-1058) » ; sinon parce que, dans ce dernier texte, le mot tous indique seulement que, dans toutes les races humaines, il se trouve des hommes dont Dieu n’a point pitié; de même que, dans cet autre passage : « Vous payez la dîme de toute herbe[^3] », le mot toute désigne seulement toutes les sortes d’herbes? Mais de quoi te sert-il que l’auteur du livre de la Sagesse n’ait point parlé de tous les hommes, mais de certains hommes en particulier , quand il a dit que la malice leur est naturelle? Parce qu’il s’agissait en cet endroit de certains hommes en particulier, et non pas de tous les hommes, il ne s’ensuit point que cet auteur a voulu faire entendre qu’aucun des autres hommes ne ressemblait à ceux-là; puisque l’Apôtre dit : « Nous avons été, nous aussi, autrefois, enfants de colère par nature comme tous les autres hommes ». Et si, au moment où saint Paul écrivait ces paroles, non pas tous les Israélites, mais ceux d’entre les Israélites qui pratiquaient la piété, n’étaient plus semblables à ceux dont il a été dit : « La malice leur est naturelle » ; s’ils avaient même reçu le titre d’enfants de Dieu, ils devaient cette faveur, non pas à leur nature, mais à la grâce. Il faut rechercher aussi quel est le sens de ces paroles : « Vous aimez tout ce qui existe »; car il existe des hommes qui commettent l’iniquité, et il est écrit ailleurs : « Vous haïssez tous ceux qui commettent l’iniquité[[321]](#footnote-1059) ». Dieu donc aime les pécheurs mêmes en tant qu’ils sont hommes, et il les hait en tant qu’ils sont pécheurs; il les condamne parce qu’ils sont pécheurs, et il les fait subsister parce qu’ils sont hommes: « Car vous ne haïssez rien de tout ce que vous avez fait ». Ainsi , Dieu aime les hommes jusqu’à-ce point : alors même qu’ils sont pécheurs, il les aime en tant qu’hommes, bien qu’il les haïsse en tant que pécheurs. D’où il suit que, d’une part, les pécheurs que Dieu hait, subsistent comme hommes, parce que Dieu aime son ouvrage; et, d’autre part, ils sont malheureux, parce que Dieu aime la justice.

1. Sag. XI, 24; XII, 2.
2. Ps. LVIII, 6.
3. Luc, XI, 42.
4. Ps. V, 7.

### 125.

Jul. Vois-tu combien il est opposé à votre doctrine, celui qui loue Dieu en ces termes magnifiques? Il déclare que Dieu crée les âmes et qu’il les aime après les avoir créées : or, vous enseignez précisément le contraire, puisque vous affirmez avec serment que les âmes des petits enfants sont sous la puissance du démon et tout à fait dignes de haine aux yeux de Dieu; quoique ces âmes soient l’innocence même, et qu’il n’y ait en elles absolument rien en dehors de cequ’elles ont reçu de leur Créateur.

Aug. Donc, suivant toi aussi, tous ceux qui apportent en naissant le germe de la démence, ont reçu ce germe de leur divin Auteur; tous ces hommes, dis-je, sur lesquels la sainte Ecriture déclare que l’on doit verser plus de larmes que sur les morts[^1]. Et cependant, il est incontestable que Dieu aime ces âmes elles-mêmes d’une certaine manière; il les aime en ce sens qu’il leur donne l’existence, la vie, là faculté de sentir, et, bien que la lumière de leur intelligence soit complètement obscurcie, une supériorité réelle sur les animaux. Mais il ne les aime point de cet amour dont .il est écrit: « Dieu n’aime que celui qui a choisi pour compagne la sagesse[[322]](#footnote-1061) ». Dites-nous maintenant pourquoi Dieu aime davantage les âmes des enfants auxquels il procure, par sa providence, le sacrement de la régénération, afin de leur ouvrir ensuite l’entrée de son royaume ; et pourquoi il n’accorde pas à d’autres le même bienfait: car il ne saurait y avoir aucune différence entre le mérite personnel des uns et le mérite personnel des autres, puisque tous sont également incapables de faire aucun acte de volonté; et, d’autre part, il est certain qu’il n’y a en Dieu aucune acception de personnes, quoique tu me reproches très-sottement d’enseigner le contraire. Ne cherchez pas toutefois un moyen trop facile de nous répondre, dans ce fait seul que l’auteur du livre de la Sagesse a dit: « Vous aimez les âmes », et non pas: Vous aimez toutes les âmes. Car il est très-possible que cet auteur se soit exprimé ainsi, pour nous faire entendre que Dieu crée toutes les âmes; et que cependant il ne les aime pas toutes, mais celles-là seulement qu’il a séparées des autres, non point à cause de leurs mérites, mais par un bienfait de sa grâce ; celles, dis-je, qu’il a séparées des autres afin de les faire habiter avec la sa. gesse : car « Dieu n’aime que ceux qui habitent avec la sagesse ; mais c’est le Seigneur qui donne la sagesse[^3] ».

1. Eccli. XXII, 13.
2. Sag. VII, 28.
3. Prov. II, 6.

### 126.

Jul. Vous rejetez aussi la pénitence que cet auteur affirme être un don de Dieu, puisque, d’après vos principes, le mal naturel et la perversité humaine ne sauraient être changés.

Aug. Dis plutôt que nous enseignons, contre vous, que Dieu donne cette même pénitence car, si la pénitence est une oeuvre de la volonté personnelle, il est certain aussi que là volonté est préparée par le Seigneur[[323]](#footnote-1063) : et tel est précisément « le changement accompli par la droite du Très-Haut », dont parlait le Psalmiste dans ses chants sacrés[^3] ; c’est pour cela aussi que le regard du Seigneur tomba sur Pierre, avant que celui-ci commençât à pleurer[[324]](#footnote-1064) : de là ces paroles qu’un des collègues de Pierre dans l’apostolat a écrites en parlant de certains hommes : « Dans l’espérance que Dieu pourra leur donner un jour l’esprit de pénitence[^5] ». Et quand on dit que la malice ne saurait être changée, cela signifie qu’elle ne saurait être changée par les forces de l’homme, non point qu’elle ne saurait être changée par la puissance divine, à laquelle rien ne résiste.

1. Id. VIII, suiv. les LXX.
2. Ps. LXXVI, 11.
3. Luc, XXII, 61, 62.
4. II Tim. II, 25.

### 127.

Jul. Mais quand il déclare en des termes si explicites, que Dieu avertit les pécheurs de renoncer à leur malice et de croire en lui , ce même auteur détruit complètement la doctrine du mal naturel : car il est certain que l’homme ne saurait se dépouiller de ce qu’il a apporté en naissant.

Aug. L’homme ne saurait se dépouiller lui-même de ce qu’il a apporté en naissant; mais le Tout-Puissant peut très-bien l’en dépouiller: ainsi, le corps de l’homme naît assujetti à la corruption, et cependant il doit être un jour incorruptible.

### 128.

Jul. Après avoir ainsi rendu hommage à la patience de Dieu, après avoir loué cette disposition tout à fait miséricordieuse par laquelle son adorable Providence frappe le pécheur, non pas pour le faire mourir, mais afin qu’il se convertisse et qu’il vive ; il s’attache à prouver par des exemples la vérité de ses paroles et il rappelle en quelques mots l’histoire des peuples qui avaient excité la colère du Tout-Puissant par la vie abominable qu’ils menaient dans la terre de Chanaan et dont le Seigneur se vengea très-justement en les livrant aux mains des Israélites qui vivaient dès lors sous sa loi. « Vous aviez en horreur ces anciens habitants de votre terre sainte, parce qu’ils faisaient des oeuvres a détestables par des enchantements et par des sacrifices impies, et parce qu’ils tuaient sans compassion, leurs propres enfants: c’est pourquoi vous avez voulu les perdre par les mains de nos pères, afin que cette terre qui vous était la plus chère de toutes, devînt le digne héritage des enfants de Dieu[^1] ». La terre de promission fût donnée aux Israélites après la destruction presque entière des sept nations qui l’habitaient, et nous voyons ici pour quelles raisons Dieu voulut faire périr celles-ci. De peur que Dieu ne parût faire acception de personnes et favoriser arbitrairement certains hommes aux dépens de certains autres, malgré l’identité de leur nature ; l’auteur du livre de la Sagesse nous apprend comment les Chananéens avaient mérité d’être mis à mort. « Vous aviez en horreur », dit-il, « ces anciens habitants de votre terre sainte ». Et pourquoi? Suivant toi, il aurait dû sans aucun doute ajouter: Parce qu’ils avaient été engendrés de l’union diabolique des sexes, parce qu’ils étaient la propriété du prince des ténèbres, parce qu’enfin Adam a souillé et flétri d’avance tous ceux qui devaient naître de sa race. Or, il ne dit pas un mot de tout cela : mais à quelle cause attribue-t-il cette haine de Dieu? uniquement à des œuvres accomplies par la volonté libre de ces hommes. « Vous les haïssiez »,dit- il, « parce qu’ils faisaient des œuvres détestables à vos yeux». Et afin de ne pas nous laisser ignorer quelles étaient ces oeuvres, afin aussi de t’ôter à toi-même le droit de donner à ces actions accomplies par des païens, le nom de concupiscence native; il expose en quoi elles consistaient spécifiquement. « Par des enchantements et par des sacrifices impies ; par l’immolation de leurs propres enfants, qu’ils égorgeaient sans pitié » ; c’est-à-dire, ils se livraient à des maléfices et à des sacrifices qui étaient souverainement injustes, puisqu’ils étaient offerts à des idoles au mépris du culte qui n’est dû qu’au seul Créateur : dans leurs réunions sacrilèges ils immolaient ceux mêmes qui leur étaient unis de plus près par les liens du sang, espérant sans doute apaiser plus sûrement les démons par ces actes de la barbarie la plus atroce. Vois maintenant combien il songeait peu à parler du péché inventé par Manès, de ce péché qu’on nous représente comme inhérent à la nature de tous les mortels ; puisque, lorsqu’il a voulu marquer le plus grand de tous les crimes commis par les Chananéens, il leur a reproché de né s’être pas même abstenus du meurtre de leurs propres enfants. Certes, ces meurtres n’auraient pu rendre leurs auteurs dignes de haine et de mépris, si pour un seul et même péché le parricide et le fils avaient été également désagréables à Dieu.

Aug. Tu parles en ce moment comme si tous les hommes ne pouvaient être punis que pour une seule espèce de péché, ou comme si nous disions que les adultes sont enfants de colère seulement à cause du péché originel. « Quiconque », dit le Fils lui-même, « quiconque ne croit pas au Fils n’aura point la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui[[325]](#footnote-1067) » ; or, il y a des degrés dans la perversité, et sans aucun doute la colère de Dieu demeure plus grande sur ceux qui sont plus coupables; tous -ne sont pas non plus massacrés et détruits comme ceux dont il est ici question, et dont la terre devint la propriété des Israélites. Que signifient donc ces paroles que tu m’adresses : « Vois maintenant combien il songeait peu à parler du péché inventé par Manès? » Tu veux parler sans doute du péché originel, qui n’a point été inventé par Manès, mais dont l’existence a été confessée, à la fois contre vous et contre Manès, par Ambroise comme par les autres docteurs catholiques; car ce péché ne consiste point dans le mélange, rêvé par Manès, d’une nature étrangère avec notre propre nature ; il consiste en ce que notre nature se trouve dépravée par suite d’un péché qui est entré dans le monde par un seul homme, et qui a passé ensuite par tous les hommes; ce que vous niez contrairement à la foi catholique. Es-tu donc assez aveugle pour ne point voir que, si le péché originel n’existe point par la raison seule qu’il n’en est pas fait mention en cet endroit, on devra désormais cesser de considérer comme des péchés véritables les autres crimes, plus graves ou moins graves que ceux des Chananéens, dont l’auteur du livre de la Sagesse a également omis de parler? Est-ce que nous (levrons cesser de croire que les habitants de Sodome ont été anéantis, parce que l’Ecriture ne dit point qu’ils aient exercé des maléfices, ni qu’ils, aient offert en sacrifice leurs propres enfants? Ou bien, ces Chananéens n’ont-ils pas été anéantis réellement, par la raison seule que l’Ecriture ne leur attribue point les turpitudes abominables des habitants de Sodome ? — Toutefois, l’auteur du livre précité n’a pas omis de dire que la malice leur était naturelle; comme du reste elle est naturelle à tous les hommes, sans être pour cela également profonde dans tons; de même que les corps de tous les hommes sont assujettis à la corruption, et cependant ils appesantissent moins les âmes de ceux-ci, ils appesantissent davantage les âmes de ceux-là, suivant la diversité des jugements de Dieu, qui sont toujours également justes et impénétrables. Et il ne faut pas nous étonner qu’au moment où il voulait exposer la cause pour laquelle un châtiment aussi effroyable était infligé à ces peuples, cet auteur, après avoir parlé de la perversité qui était en eux le fruit de leur volonté personnelle, ait parlé aussi de la perversité qui leur était naturelle; car la souillure et la dépravation, commune à tout le genre humain, s’accroissait encore en eux de tout le poids de la malédiction que le juste Noé avait prononcée contre son petit-fils Chanaan, de qui ils descendaient[^3]; malédiction prophétique dont personne ne saurait contester la justice, et qui devait néanmoins être transmise comme un héritage fatal à toute la postérité de celui contre qui elle fut prononcée. C’est ainsi, par exemple, que nous la voyons s’accomplir dans la personne de ces enfants qui furent, par l’ordre de Dieu, massacrés avec leurs parents[[326]](#footnote-1068) ; aucun âge ne fut épargné, quoique les adultes eussent provoqué la colère de Dieu, principalement en offrant aux démons le sang de leurs enfants. Et le Seigneur n’avait point ordonné qu’on fît une exception en faveur de ces mêmes enfants; il avait au contraire prescrit, en termes exprès, qu’on ne les épargnât point. Comprends maintenant quel est le sens véritable de ces paroles : « Leur race était maudite dès le commencement » ; car tu n’oseras pas accuser d’injustice Celui qui avait ordonné cette extermination. Si ces différents souvenirs s’étaient présentés à ton esprit, tu n’aurais point prétendu séparer les enfants innocents de leurs parents impies, sous prétexte que ceux-ci avaient offensé Dieu principalement en ce qu’ils n’avaient pas craint de mettre à mort leurs propres enfants. « Certes », dis-tu, « ces meurtres n’auraient point rendu leurs auteurs dignes de haine et de mépris, si, à cause d’un seul et même péché, le. parricide et le fils avaient été également désagréables à Dieu ». Tu ne vois pas que la haine dont Dieu poursuivait ces parricides ne l’a pas empêché d’ordonner que leurs enfants fussent mis à mort avec eux. Parce qu’ils immolaient avec une barbarie sacrilège leurs enfants aux démons, il ne s’ensuit point que ceux de leurs enfants qui survivaient à cette époque ne durent point périr; et nous savons qu’ils périrent en effet, non point par tait acte de barbarie criminelle de la part de leurs ennemis, mais par suite d’un jugement de Dieu aussi juste qu’ici pénétrable, et en leur qualité de race maudite. Voilà ce que tu ne veux pas considérer; ton amour passionné de l’éloquence te fait oublier les premières notions de la sagesse; et, pendant que tu admires avec la plus tendre complaisance le bruit harmonieux de tes phrases également creuses et intarissables, tu ne vois pas que la lumière de la vérité a cessé complètement de briller à tes yeux.

1. Sag. XII, 3-7.
2. Jean, III, 36.
3. Gen. II, 25.
4. Deut. II, 34.

### 129.

Jul. « Et néanmoins vous les avez épargnés parce qu’ils étaient hommes, et vous leur avez envoyé des guêpes comme des avant-coureurs de votre armée; non pas qu’il vous fût impossible d’assujettir par la guerre les impies aux justes; mais, exerçant par degrés vos jugements sur les premiers, vous leur donniez lieu de faire pénitence ». Vous stimuliez, dit-il, ces parricides sacrilèges par les aiguillons de ces mouches, afin qu’ils profitassent de leurs propres souffrances pour reconnaître la puissance de Celui qui les châtiait. Puis, après avoir montré par l’inutilité même de ce châtiment, qu’une sagesse infiniment miséricordieuse avait pu seule inventer; après avoir montré, dis-je, et rendu manifeste comme l’évidence l’attachement opiniâtre et tout à fait volontaire de ces hommes pour les péchés auxquels on les sollicitait de renoncer et auxquels on avait tout lieu d’espérer qu’ils renonceraient en effet; alors enfin l’écrivain sacré s’élève, avec toute l’indignation dont son âme est capable , contre cette impiété obstinément brutale et incorrigible, et il déclare que ces hommes étaient tellement familiarisés avec les crimes les plus atroces, que ceux-ci semblaient en quelque sorte leur être devenus naturels. « Vous n’ignoriez pas cependant », dit-il, « que leur nation était tout à fait méchante et perverse, que la perversité leur était naturelle, et que leur esprit corrompu ne pourrait jamais être changé ; car leur race était maudite dès le commencement : ce n’était point par la crainte de qui que ce soit, que vous les épargniez ainsi dans leurs péchés[[327]](#footnote-1070) ». Vous leur accordiez, dit-il, avec une longanimité, une patience ineffable, le temps de faire pénitence; vous les avertissiez par des aiguillons sensibles et physiques, afin de mettre votre justice toujours miséricordieuse à l’abri de toute accusation, de tout soupçon même de cruauté: eux, au contraire, méprisaient vos avertissements comme ils avaient précédemment méconnu vos bienfaits; on aurait dit qu’ils voulaient prouver qu’ils étaient de la race de ce Cham, sur qui le bienheureux Noé fit tomber justement sa malédiction paternelle en punition de l’insulte qui avait été faite à sa nudité. Faut-il donc nous étonner que l’écrivain sacré , voulant flétrir d’une manière plus sanglante l’obstination de ces peuples à imiter et même à surpasser leurs ancêtres, ait rappelé le souvenir de celui d’entre ces derniers qui, par l’excès de son impudeur, mérita d’entendre cette sentence d’une sévérité foudroyante? Ne voyons-nous pas souvent dans l’Ecriture les enfants stygmatisés et confondus par le nom seul de leurs ancêtres qu’ils imitent trop fidèlement? Nous lisons, par exemple, dans l’Evangile, ces paroles adressées aux Juifs par le Seigneur : « Vous avez pour père le démon[^5] ». Ailleurs, Daniel s’élevant avec indignation contre les vieillards impudiques issus d’un sang israélite, leur dit pareillement : « Vous êtes de la race de Chanaan, et non point de la race de Juda[^1] ». Le prophète Ezéchiel adresse, lui aussi, des reproches au peuple de Jérusalem en ces termes : « Votre mère est céthéenne et votre père est amorrhéen[[328]](#footnote-1071)». C’est donc un usage établi dans l’Ecriture, de faire retomber sur les enfants la honte des fautes commises volontairement par leurs pères, afin précisément de rendre celles-ci plus odieuses; car la flétrissure la plus sanglante qu’on puisse infliger à un pécheur, c’est de jeter son nom comme une injure à la face de sa postérité. Réciproquement, quand on voit un homme d’une probité inviolable, on dit qu’il a puisé en même temps et à la même source la vie et l’amour de la vertu. C’est ainsi que le bienheureux Job affirme avoir sucé avec le lait maternel, ou plutôt avoir puisé dans le sein même de sa mère, cette compassion si tendre et si affectueuse qui le portait à secourir toute sorte d’indigence[^3]. Donc, aucune ressemblance de mots, aucune hyperbole, aucune ambiguïté d’expressions ne sauraient porter préjudice aux choses qui sont évidentes et manifestes puisque, d’une part, il est certain qu’on ne saurait demander aux mortels de corriger ce qui fait partie de leur nature; puisque, d’autre part, Dieu commande aux hommes de s’abstenir du mal; il demeure donc établi, comme la plus incontestable de toutes les vérités, qu’aucun péché naturel ne saurait exister.

Aug. Tu crois avoir exposé le vrai sens des paroles du livre de la Sagesse; mais en réalité tu n’as point réussi à en éluder la force par tes paroles insensées. Rien n’est plus évident et plus manifeste que le sens dans lequel il a été dit que cette nation était très-perverse et que la malice lui était naturelle; non moins manifeste est le sens de cette qualification qui lui a été donnée, de race maudite dès le commencement. En effet, si l’écrivain sacré avait voulu, par ces dernières paroles, stygmatiser, comme tu le penses, l’obstination de ces hommes à imiter leur ancêtre Cham, trop justement maudit par Noé son père : Dieu, quand il voulut infliger à cette nation un châtiment non moins juste,aurait sans aucun doute prescrit qu’on épargnât les petits enfants; car tu ne diras point que ceux-ci avaient mérité de partager le sort de leurs parents par la manière dont ils avaient imité, eux aussi, leurs ancêtres. Or, non-seulement Dieu ne prescrivit point qu’on leur fît miséricorde, mais il ordonna expressément qu’on . leur fît subir le même châtiment qu’à leurs parents : donc, à moins de dire que Dieu a pu commander quelque chose d’injuste, il faut considérer comme une vérité incontestable, que l’écrivain sacré n’a point entendu parler un langage hyperbolique, mais qu’il a voulu désigner réellement le sang dont ces hommes étaient formés, et non pas la manière dont ils imitaient leurs ancêtres, quand il a dit que la perversité leur était naturelle et qu’ils étaient eux-mêmes une race maudite dès le commencement. Du reste l’auteur, divinement inspiré, de cette malédiction prophétique, a pris soin de nous mettre en garde contre l’interprétation erronée que vous prétendez donner à ces paroles du livre de la Sagesse : le juste Noé a maudit Cham son fils coupable, dans la personne de Chanaan, le fils de celui-ci ; pour nous faire comprendre que les fils sont souillés par les fautes de leurs pères, et que les souillures ainsi contractées par la voie de la génération ne peuvent être effacées que par le moyen de la régénération. De ce Chanaan donc descendent les Chananéens, qualifiés de race maudite dès le commencement; et dont les enfants furent, par l’ordre de Dieu, mis à mort avec leurs parents, précisément parce qu’ils étaient, eux aussi, une race maudite dès le commencement, non pas en qualité d’imitateurs, mais en qualité de descendants de Chanaan. Le prophète Daniel a voulu nous faire entendre que les vieillards impudiques étaient semblables à, ces Chananéens, quand il leur a adressé ces paroles : « Vous êtes de la race de Chanaan, et non pas de la race de Juda », comme s’il leur avait dit : Vous êtes semblables aux enfants de Chanaan. et non point aux enfants de Juda : de même aussi les Juifs ont été appelés : « Race de vipères[^6] », à cause d’une certaine ressemblance entre leur méchanceté et la méchanceté des vipères. A la vérité, quand le Seigneur a dit : « Vous avez pour père le démon » ; il a voulu désigner l’imitation, non point la filiation ; mais il faut remarquer qu’il n’a point dit : Vous êtes de la race du démon. Et quand on lit ces autres paroles : « Votre père est amorrhéen et votre mère céthéenne », on voit facilement que le Prophète voulait seulement faire entendre que ceux à qui il s’adressait avaient imité les Amorrhéens et les Céthéens; mais il n’a point dit non plus: Vous êtes de la race des Amorrhéens, ou des Céthéens. Rien donc ne t’autorise à avancer que, « à cause de l’attachemeut opiniâtre et incorrigible de certains hommes pour le péché; la postérité même de ces hommes est flétrie dans les saints livres ». A Dieu ne plaise que l’Ecriture adresse à un sang innocent des reproches à la fois atroces et immérités, comme tu en adresses toi-même à certains hommes. Tu rappelles que le saint homme Job affirme avoir puisé dans le sein maternel le sentiment d’une compassion tendre et affectueuse » ; et tu estimes qu’il s’est exprimé ainsi afin seulement de nous faire mieux comprendre, par cette hyperbole oratoire, combien ce sentiment était à la fois vif et profond dans son âme ; mais pourquoi, je te prie, ne reconnaîtrions-nous pas que certains hommes sont miséricordieux naturellement, si nous ne refusons pas de reconnaître que certains autres sont naturellement insensés ? Il existe en effet certains penchants innés dont l’énergie, comme celle de la raison elle-même, ne commence à se révéler qu’au moment où l’homme commence à posséder l’usage de sa raison. C’est pourquoi des préceptes et des règles de conduite sont donnés aux hommes, enfants de colère par nature, précisément parce que Celui qui donne ces préceptes donne aussi la grâce et le secours nécessaire pour les accomplir et pour triompher, non-seulement des inclinations perverses que nous avons contractées par des actes de volonté personnelle, mais aussi des penchants dépravés que nous avons apportés en naissant. Car, ce qui est impossible aux hommes est facile à Dieu[^7]. Quant à ceux à qui n’est point donnée cette grâce de Dieu, au sujet de laquelle il a été dit : « Qui donc vous discerne entre les autres? et qu’avez-vous que vous n’ayez reçu[^8] ? » dès qu’ils reçoivent la loi, ils deviennent, non pas justes, mais prévaricateurs. Ils vivent toutefois pour l’utilité des enfants de miséricorde, afin que ceux-ci les voyant et comprenant que la grâce leur a été donnée à eux-mêmes, non pas comme une récompense due à leurs mérites, mais comme un don purement gratuit, ils ne s’élèvent point et ne s’enorgueillissent point, mais que quiconque se glorifie, se glorifie dans le Seigneur[^9].

1. Sag. XII, 8-11.
2. Jean, VIII, 44.
3. Dan. XIII, 56.
4. Ezéch. XVI, 3, 45.
5. Job, XXXI, 18.
6. Matth. III, 7.
7. Matth. XIX, 26.
8. I Cor, IV, 7.
9. II Cor. X, 17.

### 130.

Jul. L’auteur du livre de la Sagesse ajoute ensuite : « Qui vous accusera quand vous aurez fait périr les nations créées par vous, puisqu’il n’y a point d’autre Dieu que vous, qui prenez soin de tous les hommes? Mais parce que vous êtes juste, vous disposez et gouvernez toutes choses justement; et vous considérez comme une chose indigne de votre puissance, de condamner celui qui ne mérite point d’être puni . car votre puissance est le principe même de votre justice ». Il se fait ici l’interprète du sentiment de tous les hommes sages et vraiment éclairés, en déclarant que l’attribut principal et le plus éclatant, c’est la justice ; la justice, dis-je, que Manès et le partisan de la transmission du péché refusent à Dieu avec une insistance digne d’une meilleure cause, et à l’aide d’arguties plus que puériles.

Aug. En vérité, je dois te rendre cet hommage, que, dans l’art de dire des injures, tu n’as point de rival. Toutefois, si vous étiez réellement persuadés que Dieu est juste, vous attribueriez, non pas à un acte de sa volonté créatrice, mais à un arrêt de sa justice, les défauts et les vices soit du corps, soit de l’âme, que vous ne pouvez pas nier être innés dans l’homme; la notion du péché originel, ou si vous aimez mieux, du péché naturel, entrerait alors d’elle-même dans votre esprit, et vous cesseriez d’en nier l’existence.

### 131.

Jul. Enfin il ajoute un peu plus loin : « En les châtiant ainsi, vous avez donné a sujet à vos enfants d’ouvrir leurs âmes à l’espérance, et de croire qu’en les jugeant vous leur donneriez lieu de faire pénitence. « Car, si vous avez puni d’une manière aussi a bienveillante et aussi paternelle qu’elle était rigoureuse, les ennemis de vos serviteurs et ceux qui avaient très justement a mérité la mort; si vous leur avez laissé le temps et procuré les moyens nécessaires a pour qu’ils pussent se convertir dans leur mauvaise vie; avec combien de circonspection jugez-vous les enfants de ceux à qui vous avez donné votre parole avec serment et à qui vous avez fait, dans l’alliance contractée par vous avec eux, des promesses si magnifiques ! Lors donc que vous nous faites souffrir quelque châtiment, vous tourmentez nos ennemis en plusieurs manières, afin de nous faire deux comprendre avec quelle bonté vous exercez vos jugements[^1]».

Aug. En s’exprimant. ainsi : « Vous avez donné sujet à vos enfants d’ouvrir leurs âmes à l’espérance, et de croire qu’en les jugeant vous leur donneriez lieu de faire pénitence » ; l’écrivain sacré fait voir assez clairement pourquoi Dieu, qui connaît dans sa prescience toutes les choses futures, a néanmoins laissé le temps et procuré les moyens nécessaires pour qu’ils pussent faire pénitence, à ceux mêmes dont il avait été dit que leur esprit pervers ne pourrait jamais être changé. Le temps et les moyens nécessaires pour faire pénitence sont donnés même aux enfants de colère destinés à la mort, et qui ne doivent point faire pénitence, parce qu’il existe parmi eux, ou parce qu’il doit naître d’eux des enfants de miséricorde qui sauront mettre à profit ce dont eux-mêmes n’auront su recueillir aucun fruit. La patience de Dieu à l’égard des enfants de perdition ne demeure donc point vaine et sans fruit : il faut nécessairement qu’elle soit utile à ceux qui sont séparés de la masse de perdition, non point par le mérite d’aucun homme , mais par la grâce divine ; car, ou bien elle sert à leur faire rendre grâces de ce qu’ils ont reçu de la miséricorde divine le bienfait de cette séparation, ou du moins elle leur donne d’être, par une disposition particulière de la providence de Dieu, des enfants destinés à la vie dès l’instant même où ils naissent de parents destinés à la mort.

1. Sag. XII, 12-21.

### 132.

Jul. Tu vois combien est radicale et absolue la distinction établie par lui entre, les natures de ces deux peuples, si l’on s’en tient à la rigueur de ses expressions: il donne aux Israélites le nom d’enfants de Dieu, et aux Chananéens, celui de race maudite. S’il avait voulu parler, comme ses paroles semblent l’indiquer, de races et de postérités proprement dites, il aurait dû dire : Autre est le sang de ceux qui vivent dans la piété , autre est le sang de ceux qui vivent d’une manière impie.

Aug. Toutes les fois que nous lisons dans l’Écriture les mots : Enfants de Dieu, nous les interprétons, il est vrai, dans le sens d’une filiation par grâce ; mais s’ensuit-il que, quand nous lisons dans la même Ecriture ces autres mots : Enfants des hommes, nous n’avons plus le droit de reconnaître et de confesser , qu’il s’agit d’une filiation par nature ? Que signifie donc tout ce verbiage par lequel tu cherches à suppléer à l’inanité de tes arguments, ô amateur passionné de la dispute? Apprends à distinguer la vérité de l’erreur et la lumière des ténèbres. Les Chananéens ont été qualifiés de race maudite, parce qu’ils étaient en effet une race tellement perverse que Dieu, dont la volonté est toujours parfaitement conforme à la justice, défendit, quand il voulut les punir, d’épargner même leurs enfants, quoique ceux-ci n’eussent pu encore se rendre les imitateurs volontaires des crimes de leurs parents. Les Israélites, au contraire, ont été appelés enfants de Dieu, non pas en ce sens qu’ils étaient enfants de Dieu par nature, mais en ce sens qu’ils avaient reçu ce titre par une adoption gratuite de la part de Dieu. Soit donc que l’on parle d’enfants et d’enfants, soit que l’on parle de race et de race, de quel secours peut être pour toi cette consonnance de mots identiques, dès lors que la différence des choses est si profonde et si absolue ?

### 133.

Jul. Et toutefois , même dans cette hypothèse plus qu’invraisemblable , le péché du premier homme ne pourrait encore être transmis , puisque le sang de telle ou telle nation se trouverait transmis lui-même à la place du sang du premier homme.

Aug. Autre chose est le sang de ce premier homme, réellement communiqué à tous les hommes ; autre chose est le sang transmis dans telle ou telle nation particulière : la transmission de celui-ci n’interrompt point la transmission de celui-là, parce que le sang d’une nation, quelle qu’elle soit, s’identifie dans sa source avec le sang du premier homme. La diversité des nations n’a point pour effet de rendre ce péché du premier homme, par lequel la nature humaine a été dégradée et flétrie, inoffensif à l’égard de la postérité très-reculée de celui-ci ; elle contribue seulement à le rendre plus ou moins nuisible. Car, tandis que certains parents aggravent encore les conséquences du péché originel, d’autres parents les rendent plus légères et moins funestes ; mais personne ne le fait disparaître , si ce n’est Celui de qui il a été dit : « Voici l’Agneau de Dieu, voici Celui qui ôte les péchés du monde[^1] »; car celui qui a le pouvoir de combler l’homme de toute sorte de biens , a aussi le pouvoir de le délivrer de toute sorte de maux.

1. Jean, I, 29.

### 134.

Jul. Donc , puisque cette expression élogieuse employée à l’égard des Juifs ne suffit pas pour nous persuader qu’aucun d’entre eux ait brillé d’une sainteté innée; nous ne devons pas non plus interpréter les mots de malice naturelle , comme désignant une corruption du sang dont ’certains autres hommes ont été formés; mais, sans aucun préjudice pour la nature qui ne saurait être ni flétrie, ni altérée dans son essence, et qui a reçu de Dieu son auteur tout ce qu’elle est, tout ce qu’elle possède, on doit considérer ces différentes expressions comme inspirées, les unes par un sentiment d’indignation très-vive, les autres par le désir de payer un tribut d’éloges très-brillants et très-pompeux.

Aug. Si aucun homme n’a jamais brillé d’une sainteté innée, que signifient donc ces paroles adressées à Jérémie : « Je t’ai sanctifié avant que tu fusses sorti du sein de ta mère[[329]](#footnote-1077) ? » et ces autres relatives à Jean-Baptiste : « Il sera rempli du Saint-Esprit dès le sein de sa mère?» L’accomplissement de cette dernière prophétie fut rendu sensible par le tressaillement de ce même Jean-Baptiste, au moment où Marie, vierge-mère, salua Elisabeth, épouse et mère[^3]. Ces paroles ont-elles été, elles aussi , inspirées par le.désir de louer en des termes plutôt pompeux et brillants que rigoureusement vrais? Courage, ne reculez pas devant une pareille affirmation également absurde et inepte, et qui peut seule être le digne couronnement de tant de maximes insensées formulées et soutenues par vous. Je m’oublie, en vérité, quand je vous oppose les exemples de Jérémie et de Jean : quel moyen pourrait être capable de modérer les transports de votre orgueil et de tempérer les ardeurs de votre arrogance, puisque vous ne séparez pas la chair même du Christ de la chair de péché et que, suivant vous, aucune chair n’étant à son origine une chair de péché, il y a entre Jésus-Christ et tes autres hommes une ressemblance et une égalité absolue : d’où il suit que vous êtes contraints logiquement de refuser à ce même Jésus-Christ le titre de saint, au moment de sa naissance, bien qu’il naisse du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, exempt de toute souillure par le fait même que sa conception n’a point été le fruit de l’union des sexes? Car Jérémie et Jean , quoique sanctifiés l’un et l’autre dans le sein maternel, contractèrent cependant le péché originel. Autrement, comment leurs âmes auraient-elles mérité d’être exterminées du milieu de leur peuple, supposé qu’ils n’eussent pas été circoncis le huitième jour ; en d’autres termes, supposé qu’ils n’eussent point été rendus participants de la grâce de Jésus-Christ figuré par cette circoncision de la chair comme devant ressusciter, pour notre justification , le huitième jour, c’est-à-dire le jour qui suit le septième jour de la semaine? Ils furent donc, à la fois, enfants de colère par nature et enfants de miséricorde par la grâce dès le sein de leurs mères; car ils n’étaient pas encore revêtus de cette sainteté qui devait, quand le moment serait venu, les délivrer de la souillure héréditaire, et ils étaient cependant revêtus d’une sainteté qui les désignait dès avant leur naissance comme les hérauts futurs de Jésus-Christ. Mais, en même temps que tu prêches une hérésie nouvelle, tu cherches à paraître également habile dans les sciences physiques et dans la science religieuse ; c’est sans doute pour obéir à ce désir, que tu as dit : « Les expressions de malice naturelle et de race maudite sont ici employées sans aucun préjudice pour la nature dont l’essence ne saurait être ni troublée, ni altérée, et qui à reçu de Dieu, son auteur, tout ce qu’elle est, tout ce qu’elle possède ». Ceux du moins qui naissent extravagants ne devraient-ils pas t’apprendre à ne pas laisser s’obscurcir et s’éteindre tout à fait le flambeau de la raison que tu as reçu? Et cependant, les extravagants eux-mêmes n’osent pas dire que Dieu soit l’auteur de l’extravagance. D’autre part, il est incontestable que ce vice est la conséquence , non pas , suivant les rêveries insensées ou extravagantes des Manichéens, du mélange d’une nature étrangère avec notre propre nature, mais de la dépravation de celle-ci. C’est pourquoi, tous ceux qui n’ont pas abjuré les principes de la foi saine et orthodoxe, ne cherchent pas ailleurs que dans le péché originel la cause de ce vice et de tous les autres vices naturels sans exception.

1. Jérém. I, 5.
2. Luc, I, 15, 41; 44,

### 135.

Jul. Car, du reste, de même que nous lisons ici les expressions de race maudite, nous lisons aussi ailleurs et dans un livre dont l’autorité est plus grande, celles de race bénie. Le prophète Isaïe dit en effet en parlant des Israélites: « Ils bâtiront des maisons, et ils les habiteront; ils cultiveront des vignes, et ils en mangeront les fruits: on a ne verra point les maisons bâties par eux habitées par d’autres; on ne verra point les autres manger les fruits des vignes qu’ils auront cultivées. Car les jours de mon peuple égaleront les jours de l’arbre de vie les ouvrages de leurs mains seront de longue durée ; mes élus ne travailleront point en a vain, et ils n’engendreront point d’enfants maudits, parce qu’ils sont une race bénie de Dieu[^1] ».

Aug. Si tu comprenais cette prophétie d’Isaïe, tu ne chercherais pas à nous l’opposer afin d’éluder nos arguments, mais tu te l’opposerais à toi-même afin de te corriger. Tu verrais qu’il existe une :autre sorte de race, une race non pas mortelle, mais immortelle; non pas charnelle, mais spirituelle : tu verrais cela, dis-je, comme l’évangéliste saint Jean le voyait, quand il disait : « Quiconque est né de Dieu ne commet point de .péché, parce qu’il appartient à la race divine[[330]](#footnote-1079) », En tant qu’un homme est enfant de Dieu, il ne pèche pas; car alors même qu’il pèche comme homme, il ne cesse pas pour cela d’appartenir à une autre race; et en tant qu’il appartient à cette autre race, il ne saurait commettre le péché, parce que comme tel il est né de Dieu. En tant qu’ils appartiennent à cette race, les enfants ne sont point engendrés sous le poids de la malédiction. Si tu avais voulu prêter à ces paroles du Prophète toute l’attention qu’elles méritent, tu aurais pu facilement remarquer que, si un grand bienfait est ici promis au peuple de Dieu, c’est uniquement parce que les enfants, en tant qu’ils appartiennent à l’autre race, c’est-à-dire à la race d’Adam, sont procréés dans la malédiction; au lieu qu’ils ne sont point engendrés dans cet état en tant qu’ils appartiennent à la race de Jésus-Christ, laquelle est une race bénie dès le commencement. Jésus-Christ est lui-même en effet cette Sagesse de Dieu dont il a été dit : « Elle est un arbre de vie pour tous ceux qui l’embrassent[^3] » ; de là aussi ces paroles du prophète Isaïe, ou plutôt de Dieu parlant par la bouche d’Isaïe : « Les jours de mon peuple égaleront les jours de l’arbre de vie ». Une vie sans fin, une vie immortelle était promise en ces termes aux Israélites, aux Israélites non pas charnels, mais spirituels. Dans le séjour de cette vie, la mort ne viendra. point ravir à ceux qui les auront cultivées ou bâties leurs vignes ou leurs maisons spirituelles; on ne verra point celles-ci passer en d’autres mains, et ceux qui les posséderont une fois, les posséderont éternellement. Reconnais donc que les hommes appartiennent à une double race; ils appartiennent à une race en vertu de leur génération, et à une autre race en vertu de leur régénération reconnais cela, dis-je, et ne sois plus incrédule, mais fidèle.

1. Isaïe, LXV, 21-23.
2. I Jean, III, 9.
3. Prov. III, 18.

### 136.

Jul. Ces contradictions apparentes de langage peuvent sans doute embarrasser les enfants qui ne sont pas encore capables de voir dans les mots autre chose que des sons venant frapper leurs oreilles; elles peuvent même servir à exercer leur sagacité et à leur faire mériter le prix réservé à leurs premiers efforts; mais la foi catholique ne croit point que la loi de Dieu soit en opposition avec elle-même , elle n’admet aucune autorité niant ou détruisant la raison ; enfin elle ne prête l’oreille à aucun enseignement, à aucune flatterie ayant pour objet de souiller et de flétrir la divine équité : elle croit au contraire, non-seulement que Dieu existe, mais qu’il est le créateur de toutes les natures ; et en même temps elle n’impute le péché à aucune autre cause qu’à la libre volonté : par,toutes ces raisons, elle repousse comme absolument contraire à la vérité la doctrine de la transmission du péché originel.

Aug. La foi catholique admet, au contraire, comme absolument conforme à la vérité, la doctrine de la transmission du péché originel cette croyance a été défendue, jusqu’au jour de leur mort, non point par de petits enfants, mais par des hommes graves et autorisés, par des hommes qui, après avoir été enseignés dans l’Église, ont enseigné l’Église à leur tour. Vous ne croyez pas que la foi catholique soit, pour me servir de ton expression, en lutte avec elle-même, et vous-mêmes vous luttez contre elle avec une impiété aveugle, ou avec un aveuglement impie. Car vous vous glorifiez pompeusement de n’admettre aucune autorité tendant à détruire la raison ; afin précisément de pouvoir, par vos raisonnements qui ne sont pas des raisonnements, mais des fourberies sophistiques , déposer plutôt qu’exposer l’autorité divine elle-même. Personne cependant ne doit avoir le coeur assez appesanti ni l’intelligence assez obscurcie pour se laisser séduire par un argument que Pélage a formulé ainsi, afin de paraître interpréter seulement la doctrine de l’Apôtre : « Il a été dit que le corps est mort à cause du péché, parce que le corps meurt en effet aux péchés, quand il renonce aux péchés et qu’il cesse d’en commettre ». Pour réfuter une pareille ineptie, il n’est pas nécessaire de discuter; il suffit de lire les paroles mêmes de l’Apôtre : « Si Jésus-Christ demeure en vous, bien que le corps soit mort à cause du péché, l’esprit néanmoins est vivant à cause de la justice. Que si l’Esprit de Celui qui a ressuscité Jésus-Christ d’entre les morts, habite en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ d’entre les morts donnera aussi la vie à vos corps mortels par son Esprit qui habite en vous[^1] ». Quoi de plus clair? quoi de plus manifeste ? Ne faut-il pas, dis-moi, être en proie au délire furieux de l’hérésie, pour oser nier le péché originel après une affirmation aussi explicite de son existence ?Aujourd’hui même le corps est encore mort à cause du péché, quoique l’esprit soit déjà vivant à cause de la justice. Mais Dieu, dit l’Apôtre, « donnera aussi la vie à vos corps mortels ». Le besoin, la rage de mentir a pu seule vous inspirer de repousser avec cette impudence brutale une vérité aussi lumineuse; à vous surtout qui vous glorifiez de ne prêter l’oreille à aucune doctrine, à aucune flatterie de nature à souiller et à flétrir l’équité divine »; quoiqu’en réalité quiconque se laisse séduire par vous, se trouve contraint logiquement à nier cette même équité divine. Car si l’on refuse devoir dans un péché quelconque l’origine et la cause de tant de vices corporels ou spirituels auxquels les hommes sont assujettis en naissant, on nie par là même que les jugements de Dieu soient justes. D’où il suit qu’en imputant à la volonté personnelle tous les péchés sans exception, et en refusant d’imputer le péché originel à la volonté du premier homme, vous contraignez ceux qui acceptent votre enseignement à imputer à un jugement inique de Dieu tous les maux que les enfants contractent ou souffrent au moment de leur naissance.

Traduction de M. l’abbé BARDOT.

1. Rom. VIII, 10, 11.

## LIVRE CINQUIÈME. LE CINQUIÈME LIVRE DE JULIEN.

Tome XVII

La concupiscence, issue du péché d’Adam, produit en nous le péché originel. Abus que Julien fait de plusieurs textes de l’Ecriture. Si l’oeuvre de Dieu se détériore, c’est qu’elle a été faite de rien. Il ne faut pas être plus surpris de voir Dieu créer les méchants, que de le voir les nourrir et leur conserver l’existence.

### 1.

Julien. L’expérience de tous les siècles nous apprend que, dans les circonstances critiques, il se rencontre peu d’hommes en qui on trouve cette chose presque sainte qu’on appelle un jugement ferme et incorruptible: peu d’hommes qui, par leur zèle pour la science et parleur amour pour la vertu, soient capables de découvrir la vérité ou assez courageux pour la défendre après l’avoir découverte; peu d’hommes enfin qui aient » , comme parle l’Apôtre, « un esprit exercé au discernement du bien et du mal[^1] » ; et qui, bien loin de se laisser abattre par aucun genre d’adversités, sachent pratiquer le précepte du même Apôtre nous ordonnant de résister jusqu’au sang pour combattre le péché[[331]](#footnote-1083). Ces hommes sages et éclairés, si peu nombreux en comparaison de la foule des sots et des stupides, s’appliquent avec une ardeur égale à acquérir la science et la force d’âme. Il est impossible, en effet, de séparer ces deux choses sans qu’elles deviennent respectivement ou stériles ou répréhensibles moralement: la force, car n’étant pas guidée par la science et employée à des oeuvres bonnes en soi, elle devient par là même une folie tout à fait digne de mépris ; la connaissance approfondie des lois de la justice, car elle ne trouve pas un contre-poids et comme un frein dans une grande force d’âme, elle ne sera pas autre chose qu’un moyen de se livrer plus facilement au vol et à la rapine; elle ne servira qu’à rendre ses adeptes et plus coupables et plus malheureux. Ce sont là deux roues d’un même char, sans lesquelles il est impossible de triompher des erreurs du monde; mais que, à toutes les époques, très-peu d’hommes ont su rapprocher, réunir et diriger : car l’aversion pour le travail et la multiplicité des soins temporels sont deux obstacles qui empêchent de cultiver la science avec l’assiduité nécessaire; et la crainte des vexations et des poursuites justes des méchants paralyse trop souvent les forces de la volonté, Sans doute les âmes fidèles et sages triomphent de tous ces genres d’obstacles ; mais ces âmes sont si rares que, vivant au milieu de peuples d’insensés, elles sont regardées comme des victimes de la folie précisément parce qu’elles ne sont pas en proie à la fureur générale.

Augustin. Ce petit nombre d’hommes en qui, ainsi que tu le déclares toi-même, la science et la force d’âme de trouvent réunies, ne suffit-il pas pour comprendre ce que tu dois penser du genre humain et de cette masse tout entière d’êtres raisonnables et mortels ? Pourquoi l’universalité, ou du moins l’immense majorité des hommes n’est-elle point portée par une inclination naturelle à cultiver la science avec ardeur et à donner des preuves d’une force d’âme invincible ? Pourquoi devons-nous considérer comme des exceptions phénoménales ceux que nous voyons parfois s’écarter de cette loi et contredire ce penchant de leur nature? Pourquoi sont-ils au contraire entraînés, comme par une pente rapide et irrésistible, vers le gouffre de la paresse, mère de l’ignorance et de tous les vices ? — Les hommes, diras-tu, ignorent ce qu’ils devraient savoir parce qu’ils fuient le travail ; mais dis-moi donc aussi, je te prie, pourquoi l’homme, créé dans une condition si excellemment bonne, éprouve tant de peine et de fatigues pour apprendre les choses dont la connaissance lui est utile et salutaire, et pourquoi, au lieu de se livrer avec ardeur au travail, il préfère se reposer avec complaisance, mollement, dans les ténèbres de l’ignorance. Car la rareté même de cette vivacité d’esprit et cet amour de l’étude qui sont comme les deux ailes sans lesquelles, il est impossible de s’élever à la connaissance des choses humaines et divines, non moins que la multitude incomparablement plus grande des esprits lourds et paresseux, montrent suffisamment de quel côté se trouve entraînée par son propre poids cette nature que vous niez avoir été dégradée et flétrie. Vous ne songez pas non plus quelles connaissances sublimes la foi chrétienne attribue au premier homme au moment où, à peine sorti des mains du Créateur, il impose un nom à chaque espèce d’animaux[^3] : les auteurs profanes eux-mêmes ont considéré cet acte comme l’indice non équivoque d’une sagesse consommée. Pythagore, proclamé à bon droit le père de la philosophie, enseignait en effet que celui-là fut le plus sage de tous les hommes, qui le premier donna aux choses leur nom propre : tel est du moins l’enseignement que la tradition lui attribue. Mais alors même que l’Écriture n’aurait point rapporté cette circonstance de la vie d’Adam, nous n’aurions pas moins le droit de conjecturer combien devait être encore parfait l’état dans lequel fut créée la nature de l’homme, en qui il n’existait absolument aucun vice . Et cependant quel est celui dont l’esprit est assez lourd pour ne pas comprendre que la vivacité ou la lourdeur de l’esprit fait partie de la nature, ou pour ne pas considérer comme des vices de l’esprit la lenteur de la mémoire ou de l’intelligence Qui, parmi les chrétiens, a jamais douté que, dans ce siècle où l’erreur et les soucis cuisants se disputent la vie de l’homme comme une proie, ceux-là mêmes qui paraissent le plus heureusement doués sous le rapport des facultés de l’esprit, mais dont les âmes sont appesanties par des corps assujettis à la corruption, ne soient, sous le rapport de l’élévation et de la vivacité de l’intelligence, beaucoup plus inférieurs au premier homme que les tortues ne sont inférieures aux oiseaux sous le rapport de la vitesse ? Telles seraient donc les facultés sublimes dont seraient doués les heureux habitants du paradis, si personne n’avait commis le péché ; car Dieu devait former du sang des parents des hommes semblables à celui qu’il avait formé sans le concours d’aucun parent, c’est-à-dire ayant avec lui-même une ressemblance réelle. Alors, en effet, l’homme n’était pas encore devenu semblable à la vanité et ses jours ne passaient point comme un ombre dans ce siècle rempli de calamités et de souffrances de toute sorte. Si cet heureux état persévérait, est-ce que tu serais réduit à commencer ce livre par les plaintes que nous venons d’entendre ? Est-ce qu’il serait tellement difficile d’acquérir la science, que certains hommes préféreraient demeurer ignorants que d’affronter ce travail ? Est-ce que nous aurions besoin de cette force d’âme que tu déclares se rencontrer dans un nombre d’hommes infiniment petit, si nous n’avions aucun combat à soutenir courageusement pour la défense de la vérité? En présence donc de cette transformation également déplorable et incontestable, tu ne peux nier que notre nature ait été viciée, sans autoriser par là même les Manichéens à introduire cette nature étrangère qu’ils prétendent avoir été mêlée à la nôtre; et tu te fais ainsi l’auxiliaire inconscient de ceux que tu prétends combattre avec une ardeur qui n’a d’égale que ton ignorance. [[332]](#footnote-1084)

1. Hébr. V, 14.
2. Ibid. XII, 4.
3. Gen. II,19.
4. Ps. CXLIII, 4.

### 2.

Julien. C’est ce que nous apprend aussi l’auteur du livre de la Sagesse quand , parlant au nom des impies qui, après avoir joui à peine un instant des frivolités de ce monde, contemplent avec amertume les mérites des bienheureux, dévoilés à leurs yeux, il s’écrie : « Nous estimions leur vie une folie ; et voici qu’ils sont placés parmi les enfants de Dieu[^1] ». Voilà donc pourquoi la persévérance des fidèles qui veulent résister à ce torrent d’iniquités que nous voyons aujourd’hui se déborder de toutes parts, et qui aiment mieux souffrir avec le peuple de Dieu que de goûter pour un temps le plaisir du péché[[333]](#footnote-1086) , est qualifiée d’opiniâtreté, d’obstination orgueilleuse, par ceux qui disent, pour me servir des expressions de l’Apôtre : « Mangeons et buvons, car nous mourrons demain[^3] » ; suivant ceux-ci le parti le plus sûr et le plus prudent consiste à asservir l’esprit sous un esclavage qui le dégrade et l’avilisse, ou bien à se livrer à un repos dont la durée est ce qu’il y a de plus incertain. Cette oisiveté honteuse et avilissante a été en effet une des causes principales qui ont permis aux Manichéens d’élever l’édifice de leurs dogmes impurs sur les ruines des Eglises. Si ceux qui étaient revêtus de la dignité sacerdotale avaient su faire usage de leur autorité avec une noble indépendance et une sainte énergie, on aurait vu infailliblement l’opinion publique faire prompte justice de ces inventions des Traducianistes, contre lesquelles proteste la raison de tout homme éclairé. Mais parce qu’aux yeux des hommes dont le coeur est rempli de l’amour des choses présentes, il n’y a rien de plus méprisable que la religion, on en est arrivé à formuler contre Dieu même des accusations sacrilèges ; et nous nous trouvons ainsi réduits à la triste, mais impérieuse nécessité, de démontrer par des discussions d’une longueur démesurée que notre Dieu, qui est le Dieu véritable, est à la fois fidèle dans ses paroles; juste dans ses jugements et saint dans ses oeuvres[[334]](#footnote-1087).

Augustin. Si Dieu est fidèle dans ses paroles, pourquoi vous élevez-vous contre cette maxime sortie de sa bouche : « Je vengerai sur les enfants les péchés de leurs pères[^5] ». et pourquoi prétendez-vous qu’elle est contraire à la vérité ? Si Dieu est juste dans ses jugements, pourquoi prétendez-vous que les péchés des parents ne sauraient sans injustice être vengés sur les enfants; et pourquoi ne craignez-vous pas de dire, par rapport au joug accablant qui pèse saur les enfants dès le jour où ils sortent du sein de leur mère, que ce joug n’est point le châtiment d’un péché originel quelconque ? Si Dieu est saint dans ses oeuvres, pourquoi refusez-vous de reconnaître que l’impureté dans laquelle nous naissons tous et qui a contraint un homme de Dieu à déclarer que l’enfant même qui n’a qu’un seul jour d’existence sur la terre n’est pas exempt de la souillure du péché[^6]; pourquoi, dis-je, refusez-vous de reconnaître que cette impureté n’est point l’ouvrage de celui qui crée saintement la nature, bien que celle-ci se trouve dès lors flétrie par la souillure originelle; et pourquoi obligez-vous ainsi vos lecteurs à conclure que l’on doit considérer comme étant l’oeuvre de Dieu tous ces vices si multipliés et parfois si énormes que l’on remarque soit dans les esprits, soit dans les corps ? Par le fait seul que vous refusez de voir dans ces vices un châtiment justement infligé à la nature à clause du péché dont elle a été flétrie dès son origine; vous autorisez pleinement les détestables partisans de Manès, à introduire cette nature étrangère qu’ils qualifient de nature mauvaise ; et sous prétexte de condammer et de repousser avec horreur leur doctrine abominable, vous :leur prêtez en réalité votre appui sans vous en apercevoir.

1. Sagesse, V, 4, 5.
2. Hébr. XI, 25.
3. I Cor. XV, 32.
4. Ps. CXLV,13,17.
5. Deut. V, 9.
6. Job, XIV, suiv. les Sept.

### 3.

Julien. Le partisan du mal naturel entreprend de réfuter les livres dans lesquels je me suis efforcé de remplir cette tâche: avec quelle éloquence et quelle force de dialectique il poursuit cette entreprise,je l’ai fait voir suffisamment et plus que suffisamment dans les précédents volumes. Je ne doute pas qu’après avoir lu ceux-ci, tout homme éclairé (j’ai commencé cette préface en déclarant que le nombre de ces hommes est petit) conclura sans hésiter que l’ennemi de la vérité n’a point d’autre but que de se jouer des oreilles des simples et qu’il s’empresse de se retirer du combat dès qu’il paraît avoir fait une réponse quelconque.

Augustin. Tu déclares dans ta préface que le nombre des hommes éclairés est petit: pourquoi ces hommes ne sont-ils pas plus nombreux ? pourquoi ceux mêmes qui, grâce aux facultés intellectuelles dont ils avaient reçu l’heureux privilège, ont réussi à devenir sages, n’ont-ils pu cependant acquérir sans de grands et pénibles travaux les connaissances utiles qu’ils possèdent ? C’est là une chose que tu négliges de nous dire et dont tu ne cherches pas même à te rendre compte, toi qui ne veux pas confesser que la nature humaine a été viciée et flétrie par la prévarication du premier homme. Tu ne convies toutefois à la lecture de tes livres que ces mêmes hommes éclairés dont tu proclames le nombre très-petit, et tu as une si haute idée de la pénétration de leur esprit que tu ne crains pas d’opposer huit livres entiers à mon livre unique, multipliant ainsi pour ces lecteurs d’élite le travail qui est le partage de tous les enfants d’Adam : et cela afin de faire comprendre à ces mêmes lecteurs que, supposé que personne n’eût commis le péché, ils n’en auraient pas moins été obligés de se livrer dans le paradis à un travail également pénible pour apprendre à lire. Car telle est cette science merveilleuse dont vous êtes les docteurs et que nul ne peut comprendre, si ce n’est un petit nombre d’hommes éclairés, lesquels même n’atteignent pas à cette hauteur sans s’être livrés à des travaux et sans avoir essuyé des fatigues dignes d’un autre but assurément.

### 4.

Julien. Il est donc incontestable que notre tâche est remplie de la manière la plus complète et la plus absolue: c’est pourquoi nous devons dire ici les raisons qui nous déterminent à poursuivre le développement de cet ouvrage. Que le lecteur sage et éclairé comprenne bien que nous aurions désiré être bref et concis, mais que la nature même de la cause dont nous avons entrepris la défense ne nous a pas permis d’extirper aussi rapidement que nous l’aurions souhaité une erreur dont les racines avaient pu, grâce à la connivence des puissants du siècle, se propager et se répandre au loin. Ce n’est donc point. sans motif que nous continuons d’écrire. J’ose espérer qu’avec le secours de Jésus-Christ il arrivera un moment où il ne sera plus permis de penser qu’une ramification quelconque de l’impiété dont nous nous sommes déclarés les adversaires, ait été ou recherchée négligemment, ou découverte partiellement, ou frappée avec mollesse. Nous ne pouvons, nous rie devons pas désespérer de voir le temps apaiser complètement la tempête soulevée contre nous et l’autorité des sages mettre fin à ces cris dont le vulgaire ignorant et outrageux nous poursuit aujourd’hui ; mais il s’agit moins ici des vœux formés par nous que de la sainteté des motifs qui nous font agir; car, quel que soit le succès réservé à nos efforts, une chose du moins demeurera au-dessus de toute contestation, savoir : la droiture de nos intentions et la pureté de notre foi. Loin de nous la pensée de courir après les applaudissements populaires. Nous connaissons trop l’exemple admirable qui nous fut donné, à Babylone, par ces trois enfants qu’un roi, ivre d’orgueil, voulut contraindre à adorer sa statue, mais qui résistèrent avec un courage invincible et qui ne reçurent aucune atteinte des flammes de cette fournaise ardente allumée pour les dévorer en punition de leur fidélité au culte du vrai Dieu ; ils firent une réponse digne de la sainteté de leur foi et de l’héroïsme de leur courage : « O roi », dirent-ils, « Dieu est assez puissant pour nous délivrer de cette fournaise ; mais alors même qu’il ne nous délivrerait pas, sache que nous n’adorons point tes dieux et que nous ne nous prosternons point devant la statue que tu as érigée[^1] ». En même temps qu’ils affirment leur inébranlable résolution, ils expriment un voeu éminemment saint; mais ce voeu n’ôte rien à la fermeté de leur résolution. O force admirable de leur foi ! Bien loin qu’ils se laissent abattre par le désespoir, leur constance n’est pas même suspendue un seul instant par la vivacité de leur désir: ils expriment un voeu, mais ils ne perdent pas pour cela l’ordre établi par la Providence; ils ne repoussent pas les consolations que leur offre l’espoir de leur délivrance, mais en présence d’un acte de justice à accomplir, la considération de leur soulagement personnel devient à leurs yeux une chose tout à fait secondaire. Il est certain, disent-ils, que notre Dieu peut nous délivrer; mais il n’est pas certain qu’il le veuille et dans l’incertitude où ils sont de ce que Dieu fera ou ne fera pas à leur égard, ils persévèrent dans leur résolution inébranlable de mépriser les idoles et de supporter les supplices. Au Seigneur de voir si notre délivrance peut être utile à nos frères; pour nous, disent-ils, nous demandons seulement que la fermeté invincible de notre foi nous conserve la vraie félicité : celui-là donc n’est pas absolument obligé de rechercher le repos et les douceurs de la vie, dont l’adversité sert la gloire et les intérêts les plus chers. D’après cette règle que nous ont laissée de si illustres maîtres, nous comprenons, nous aussi, que la prospérité ne doit être l’objet de nos vœux que dans une mesure très-réservée, mais que; par rapport aux dogmes de la foi, nous devons nous y attacher avec une persévérance qui ne se démente jamais : nous souhaitons assurément de voir s’apaiser la fureur des persécuteurs, afin que nous puissions alors venir au secours des peuples; mais si nos veaux à cet égard ne s’accomplissent pas, nous n’en sommes pas moins résolus fermement à affronter ce qu’il y a de plus amer dans les injures et dans les supplices plutôt que de ne pas repousser de toute l’énergie de nos âmes la doctrine impure et ignoble du manichéisme.

Augustin. Nous vous avons souvent avertis, et toutes les fois qu’il nous paraîtra opportun de le faire, nous ne cesserons de vous redire que vous prêtez un appui décisif aux Manichéens, quand vous refusez d’attribuer à un juste jugement de Dieu et de considérer comme un châtiment du péché originel ce joug qui pèse si lourdement sur les enfants d’Adam dès le jour où ils sortent du sein de leur mère[[335]](#footnote-1090); car par là vous autorisez ces hérétiques à introduire celte autre nature mauvaise qui n’a de réalité que dans leurs rêveries insensées. Maintenant, puisque vous êtes tellement forts que, non sans faire un acte de modestie merveilleuse, vous vantez les « voeux modérés » que vous formez de «voir s’apaiser la fureur des persécuteurs afin que vous puissiez venir au secours d’une multitude de peuples », je te demanderai si c’est de la part de Dieu que vous souhaitez l’accomplissement de ce veau. Si tu réponds négativement, je te dirai que ce n’est point là un veau chrétien; si tu me réponds affirmativement, je te demanderai comment vous pouvez espérer que le Seigneur exauçant vos veaux vous accordera cette faveur, de vous concilier la bienveillance et l’affection des coeurs humains qui sont aujourd’hui remplis de haine contre vous ? Si vous croyez que Dieu opère de semblables merveilles, vous avez fait des progrès réels; il a déjà commencé à vous convertir, à vous faire subir une heureuse transformation. Attachez-vous à cette vérité, je vous prie, qu’elle soit sans cesse présente à votre esprit, et confessez enfin que le Dieu tout-puissant opère dans le coeur des hommes le vouloir et les changements les plus merveilleux : en cela vous reconnaîtrez les effets de sa miséricorde et de sa libéralité infinie; et quand vous ne le verrez point opérer ces heureuses transformations,vous adorerez ses jugements impénétrables, mais toujours justes. Eh ! puisse-t-il, par une opération semblable de sa toute-puissance et de sa miséricorde, exaucer les voeux que nous formons nous-mêmes et vous ramener à la foi catholique, comme il y a ramené Turbantion, qui, naguères encore, partageait vos erreurs, et qui est aujourd’hui un des nôtres !

1. Dan. III, 17, 18.
2. Eccli. XL, 1.

### 5.

Julien. Mais abordons la question directement. Il a été démontré dans le précédent et dans le présent ouvrage que la concupiscence naturelle, en dehors de laquelle l’union des sexes est impossible, est l’oeuvre du Dieu créateur des hommes et des animaux[^1]. Or, de l’aveu même de mon adversaire, la conséquence rigoureuse et indiscutable de cette proposition, c’est qu’il est absolument impossible de parler de péché naturel sans flétrir par là même cette concupiscence charnelle et sans condamner l’union des sexes.

Augustin. Parle de concupiscence naturelle ou de concupiscence charnelle, comme il te plaira; pour nous, nous qualifions hautement de mauvaise la concupiscence par laquelle la chair convoite contre l’esprit et l’entraîne à des actes illicites, à moins que l’esprit ne convoite à son tour contre elle avec une énergie victorieuse. Nous soutenons que cette lutte intérieure était ignorée des heureux habitants du paradis, lorsque ceux-ci étaient nus et qu’ils ne rougissaient point de leur nudité. Mais l’évidence même des faits nous crie qu’elle commença d’exister aussitôt que le premier péché eut été commis, puisque les auteurs du genre humain couvrirent alois ce dont ils n’avaient point rougi précédemment. Et certes ils étaient restés nus jusqu’alors non point par impudence, mais par un effet de leur innocence : car l’impudence elle-même est un vice, et tant qu’ils ne rougirent point de leur nudité, ils furent exempts de tout vice. Ce mal, donc, par lequel la chair convoite contre l’esprit, est appelé bien par l’hérétique Julien. Un autre hérétique, Manès, prétend que ce mal existe en nous, par suite du mélange d’une nature mauvaise avec notre propre nature ; le docteur catholique Ambroise confond l’un et l’autre quand il déclare que notre nature se trouvé infectée de ce mal par suite de la prévarication du premier homme.

1. Du Mariage et de la Concupiscence, liv. II, n. 25.

### 6.

Julien. Nous avons montré avec la force qu’on puise dans la défense de la vérité combien cette déduction est légitime, et il sera impossible à tout lecteur éclairé de conserver aucun doute à cet égard ; toutes les fois que dans les écrits du Traducianiste il se rencontrera un enseignement contraire (et en vérité il ne sait pas écrire autre chose), bien loin de se laisser émouvoir par là, on devra seulement protester contre une imposture aussi indigne et aussi révoltante : pour nous, si à l’avenir nous nous trouvons obligé de revenir sur ce sujet, nous le ferons aussi brièvement que les exigences de notre argumentation te permettront. Augustin donc me fait un reproche d’avoir écrit ces paroles: « Il est certain que l’union des corps avec les flammes, avec la volupté, avec toutes les circonstances, en un mot; sans les«quelles elle ne s’accomplit point, est une oeuvre instituée par Dieu et digne des éloges que comporte la nature de ces sortes de choses[^1] »; mais il passe sous silence ces autres paroles que j’ai ajoutées : « Le démon, bien loin d’être aussi impudent que toi, n’a jamais osé revendiquer une chose instituée par l’auteur de la nature et qui devient parfois une ressource, un bienfait précieux pour les âmes fidèles ».

Augustin. Cette omission est le fait de celui qui a envoyé la feuillé des extraits à Valère; et il est permis de croire que ce personnage n’a point voulu rapporter ces paroles parce qu’il a compris que tu avais commis toi-même une énormité en les écrivant. « Le démon », dis-tu, « n’osa jamais revendiquer une chose qui a été instituée par l’auteur de la nature et qui devient parfois une ressource, un bienfait précieux pour les âmes fidèles » ; et cependant nous le voyons s’approprier les hommes eux-mêmes, quoique les hommes soient assurément les oeuvres de l’Auteur de la nature. N’est-ce point, en effet, des hommes que parle l’Écriture, quand elle dit qu’ils sont arrachés à la puissance des ténèbres, de ces ténèbres dont le démon est le prince ? ou bien serais-tu assez insensé pour affirmer que le démon ne revendique point la propriété de ceux qu’il possède et qu’il tient soumis à sa puissance ? Mais pour ne point parler de ceux dont tu pourrais dire qu’ils sont tombés en la possession du démon par des actes de leur volonté mauvaise, que diras-tu de celui dont le père, interrogé par le Seigneur, répondit qu’il était tourmenté par l’esprit impur depuis son enfance[[336]](#footnote-1093)? Chacun des membres et des sens de l’homme a été formé par le Dieu auteur de la nature; ces membres et ces sens sont autant de bienfaits accord est indistinctement aux impies et aux justes; et cependant le démon ne revendiquait-il- pas la propriété des uns et des autres dans la personne de celui qu’il torturait ainsi ? En vain diras-tu que le démon n’aurait point eu ce pouvoir s’il ne l’avait reçu du Dieu bon et juste par qui l’homme a été créé : cette possession n’en est pas moins un fait incontestable, et ce fait seul prouve que tu as parlé un langage tout à fait contraire à la vérité quand tu as dit que « le démon n’osa jamais s’attribuer la propriété d’une chose instituée par l’Auteur de la nature et qui devient parfois une ressource, un bienfait précieux pour les justes ». Tu aurais dû dire, non pas que le démon ne s’attribua jamais la propriété des choses bonnes en soi et qui font partie de la nature humaine, mais que le démon né créa jamais aucune de ces choses. Cet oubli n’aura pas sans doute échappé à celui qui a extrait certains passages de tes livres pour les envoyer à son ami ; et s’il a omis de transcrire les paroles en question, c’est parce qu’il a voulu être indulgent à ton égard. Pour moi, au contraire, je me félicite de ce que tu prends soin toi-même de trie procurer des armes pour combattre ton erreur. Cherche donc comment les petits enfants ont pu mériter que le démon prît possession d’eux pour les torturer, et si tu trouves qu’ils n’ont pu rien mériter par eux-mêmes, confesse qu’ils subissent le châtiment d’une faute originelle. Tu ne pourrais, en effet, refuser plus longtemps de faire cet aveu sans accuser, par là même, d’injustice manifeste le Dieu qui permet au démon de torturer ainsi ses propres images malgré leur innocence.

1. Du Mariage et de la Concupiscence liv. II, n. 25.
2. Marc, IX, 20.

### 7.

Julien. Au lieu donc de rapporter ces paroles, il me reproche de n’avoir point dit avec passion a ; puis il ajoute dans un langage dont la profondeur égale la sublimité de sa doctrine : « C’est pour les justes un bienfait précieux de pouvoir procréer des enfants, non pas de pouvoir accomplir l’union honteuse des organes de la chair : cette union qui préside à la procréation des enfants n’aurait rien de honteux si la nature était saine; mais parce que la nature est aujourd’hui viciée et flétrie, cette même union est une chose dont on doit rougir, et a quiconque est né de cette manière a besoin d’être régénéré[^1] ». Quel enchaînement merveilleux dans tout ce discours ! Suivant lui l’existence des enfants est un bienfait accordé aux parents; mais il assujettit à la puissance du démon ce qu’il affirme être donné par Dieu, c’est-à-dire les enfants. Il qualifie de diaboliques les mouvements qui sont inséparables de l’union honteuse des organes charnels; et tout en admettant l’existence de ces mouvements chez les parents, il déclare néanmoins ceux-ci exempts de toute faute. Dites-vous que tel homme a été engendré de tel autre homme ? L’oeuvre des parents, répondit aussitôt, est une oeuvre diabolique, mais les parents ne sont point coupables pour cela ; la naissance des enfants, au contraire, est une oeuvre divine, et cependant les enfants sont coupables. Et il estime encore qu’il lutte, non pas contre Dieu, mais contre le démon ? Ils ne méritent que trop d’être en proie à une telle fureur, ceux qui croient à l’existence d’un péché naturel.

Augustin. C’est toi-même qui es en proie à un sentiment de fureur contre Dieu, puisque tu ne crains pas de l’accuser d’une injustice manifeste, quand tu déclares que, malgré le joug accablant qui pèse sur eux dès le jour où ils sortent du sein de leur mère et dont il ne t’est pas possible de contester la triste réalité, les enfants d’Adam n’ont cependant contracté aucune souillure originelle.

Tu espères donc aussi que tes livres et les miens seront lus exclusivement par des niais, puisque tu m’attribues un langage qui n’a rien de commun avec le mien. Comment aurais-je pu dire que l’oeuvre des parents. « est une oeuvre diabolique », moi qui n’ai cessé de déclarer que les parents, s’unissant chastement dans l’intention de procréer des enfants, accomplissent une oeuvre bonne en soi ; mais que cette union n’aurait jamais rien eu de honteux.si l’homme était demeuré innocent et que la nature humaine n’eût point été flétrie par le péché? car, par suite de ce péché et de cette flétrissure, la concupiscence de la chair est devenue tellement mauvaise qu’il n’est plus possible d’en faire un bon usage à moins que l’esprit convoitant contre elle à son tour ne résiste aux sollicitations par lesquelles elle cherche à nous entraîner à des actions coupables. Nous ne disons donc point que « l’oeuvre des parents est une oeuvre diabolique »; car la preuve que l’on peut, sans faire une oeuvre diabolique, user honnêtement d’une chose mauvaise, c’est que Dieu lui-même fait un bon usage du démon. Mais nous avons dit (et nous ne répudions point nos paroles) que la naissance des enfants est l’oeuvre de Dieu, et que cependant les enfants naissent coupables »: non pas en tant qu’ils sont l’ouvrage de Dieu et qu’ils ont reçu de lui l’existence et la vie, mais en tant qu’ils ont contracté une souillure originelle dont ils ne peuvent être délivrés qu’en recevant une naissance nouvelle.

1. Du Mariage et de la Concupiscence, liv. II, n. 25.

### 8.

Julien. D’ailleurs, Adam ne dut jamais s’unir à son épouse d’une manière différente de celle qui a été usitée depuis eux : nous en avons la preuve à la fois dans la forme des organes charnels, dans les termes identiques par lesquels Dieu bénit les hommes et les animaux, et dans les monuments de l’histoire qui nous parlent de la formation des corps, mais qui ne disent pas un mot du changement de la nature de ces mêmes corps.,Impossible de trouver dans la loi de Dieu un mot qui soit en opposition avec ce triple témoignage: seul entre tous les écrivains qui l’ont précédé; Manès a imaginé de dire que le foyer de cette concupiscence a été allumé en nous par le démon.

Augustin. La forme des organes charnels, qui n’a point été changée par le péché du premier homme, ne prouve pas que, antérieurement à ce péché, la concupiscence charnelle existait déjà telle qu’elle se révéla aux auteurs du genre humain au jour où ils couvrirent leur nudité et où ils rougirent de ce dont toi-même tu ne rougis pas, montrant ainsi que, malgré l’absence de changement dans la forme de leurs organes, une transformation trop réelle s’était accomplie en eux-mêmes. Faut-il ajouter que quand vous voyez naître certains enfants avec des membres difformes ou monstrueux, la pudeur vous oblige de confesser que, si personne n’avait commis le péché, on n’aurait jamais vu aucune naissance de ce genre dans le paradis? Et par rapport à cette bénédiction prononcée, par Dieu : « Croissez et multipliez-vous[^1] », est-il étonnant qu’elle subsiste et qu’elle continue de produire ses effets même depuis que la nature a été viciée et flétrie par le péché ? Parce que cette nature perdit à la fois l’immortalité et la félicité, il ne s’ensuit pas nécessairement qu’elle dut perdre aussi la fécondité qui lui est commune avec les animaux sans raison : avec les animaux, dis-je, en qui la chair convoite, mais non pas contre l’esprit; car ils ne connaissent point cette guerre souverainement déplorable et ce règne honteux de ta cliente, que tu prétends introduire dans cet heureux séjour de paix et de liberté, toi qui affirmes que, quand même personne n’aurait commis le péché, la condition du genre humain dans le paradis aurait dû être telle que nous eussions été réduits ou à lutter contre la passion de la chair, ou à en subir le honteux esclavage.

1. Gen. I, 23, 28.

### 9.

Julien. Pour nous, nous reconnaissons expressément, et par nos couvres et par nos paroles, que tous les hommes ont besoin de prendre une seconde naissance : non pas en ce sens qu’ils doivent être considérés comme soustraits à l’empire du démon au moment où ils reçoivent ce bienfait, mais en ce sens qu’ils cessent d’être simplement les oeuvres de Dieu pour devenir ses enfants ; en ce sens qu’après avoir pris une première naissance vile et méprisable, mais non coupable, ils en prennent une seconde très-précieuse, mais dont le prix, quel qu’il soit, n’es pas un motif pour calomnier la première; après avoir été créés et formés par Dieu, ils sont élevés par les sacrements de Dieu à un degré de perfection bien plus éminent; aux dons naturels qu’ils ont reçus en leur qualité de créatures humaines, le baptême vient surajouter les dons de la grâce, et ainsi le même Seigneur par qui ils ont été déjà créés bons les rend encore meilleurs par cette rénovation et par cette adoption. Nous avons donc parfaitement le droit d’affirmer, et il ne t’est pas possible de ne pas confesser que le péché naturel imaginé par Manès et désigné ensuite par toi sous le nom de péché originel, est et demeure désormais supprimé. La croyance à l’existence de ce péché a même été, dès l’antiquité la plus reculée, tout à fait étrangère à la foi catholique ; car d’après les maximes de cette foi il est incontestable que les petits enfants sont créés par Dieu et que Dieu ne crée rien de mauvais : d’où il suit manifestement que les créatures formées par Dieu ne peuvent être considérées ni comme coupables, ni comme soumises à la puissance du démon tant qu’elles n’ont point fait usage de leur volonté libre, et soutenir le contraire ce serait calomnier la. nature.

Augustin. Au lieu de dire le péché naturel, nous employons le terme plus expressif de péché originel, d’abord pour marquer que ce péché vient non point de l’auteur de notre nature, mais de l’origine même où nous avons puisé celle-ci immédiatement; ensuite et surtout pour faire comprendre qu’il est entré dans le monde par un seul homme et que pour le supprimer la dialectique d’un Pélagien ne suffit pas, mais qu’il faut le secours du sacrement de la régénération. Vous dites à la vérité que tous les enfants doivent prendre une naissance nouvelle dans le baptême, mais nous savons assez en quel sens vous le dites et en quoi précisément consiste votre hérésie : nous savons, dis-je, que vous cherchez à renverser l’antique édifice de la foi catholique et à ériger sur ses débris vos nouveautés pestilentielles ; car vous prétendez que les enfants ne sont point arrachés à la puissance des ténèbres par la grâce du Rédempteur, quoique l’Eglise catholique fasse sur eux des insufflations et des exorcismes qui, assurément, ne sont point dirigés contre l’image et la ressemblance divine, mais contre la puissance du démon. Comment as-tu osé écrire ensuite : « Après avoir pris une première naissance vile et méprisable, mais non coupable, ils prennent une seconde naissance très-précieuse, mais dont le prix ne saurait être un motif suffisant pour calomnier la première » ; comment, dis-je, as-tu osé écrire ces choses sans considérer quel est ce prix à l’aide duquel les hommes ont obtenu le pouvoir de prendre cette naissance nouvelle si précieuse ? Ce prix, en effet, est-il autre chose que le sang de l’Agneau immaculé, de cet Agneau qui nous crie lui-même pourquoi son sang a été répandu? N’est-ce point Lui qui a dit : « Ceci est mon sang qui sera répandu pour la rémission des péchés d’un grand nombre d’hommes[^1]? » Toi, au contraire, grâce à cette habileté merveilleuse qui te permet de te jouer avec les difficultés les plus impossibles, tu déclares que ce sang a été répandu même pour les enfants, et d’autre part tu nies qu’aucun péché soit remis aux enfants par suite de l’effusion de ce sang : suivant toi, les enfants ont besoin de recevoir une ablution, mais ils n’ont pas besoin d’être purifiés; ils ont besoin d’être renouvelés, mais non pas d’être dépouillés de ce qu’il y a de vieux en eux ; ils ont besoin d’être adoptés par le Sauveur, mais ils n’ont pas besoin d’être sauvés. Nous, au contraire, nous calomnions ces mêmes enfants quand nous soutenons qu’ils sont morts parce qu’ils sont nés dans une chair coupable et impure ; d’où il suit qu’ils ont besoin d’être baptisés dans la mort du Christ afin qu’ils meurent au péché après avoir été frappés de mort par le péché : c’est toi qui les défends réellement quand tu nies qu’ils soient morts et que tu empêches ainsi qu’on les délivre d’entre les mains de celui qui possède l’empire de la mort, de telle sorte qu’ils ne reçoivent aucun avantage de la mort de Celui qui seul est mort pour tous » ? L’Apôtre, après avoir écrit ces paroles, ajoute immédiatement et à titre de conclusion : « Donc tous sont morts, et il est mort pour tous[[337]](#footnote-1097)». Conséquemment, celui qui, sous prétexte de défendre la cause des enfants, nie qu’ils soient morts, bien loin qu’il les défende réellement de la mort, les précipite inévitablement dans une seconde mort, puisqu’il les exclut de toute participation aux mérites de Celui qui est mort seulement pour des morts.

1. Matth. XXVI, 28.
2. II Cor. V, 14, 15.

### 10.

Julien. J’ai rapporté ensuite l’histoire d’Abraham et de Sara, à qui un fils fut accordé comme un bienfait du Ciel, alors que l’âge avait déjà glacé leurs corps ; et certes, pour voir combien cet exemple parle éloquemment en faveur de la vraie doctrine, il n’est pas nécessaire d’avoir une grande pénétration d’esprit, il suffit de n’être pas dépourvu d’intelligence. Mon adversaire cependant n’a fait allusion à tout ce passage de mon livre que pour dire qu’il ne prouvait pas grand’chose contre lui. Comment a-t-il pu être impudent à ce point en présence d’un dilemme aussi pressant, aussi irrésistible que celui-ci ? Et pour résumer en deux mots toute la substance de mon argumentation, ai-je dit : « Si c’est par le moyen de la concupiscence que l’enfant promis par Dieu a été accordé, il est donc incontestable que la concupiscence est bonne, puisque Dieu s’en est servi pour accomplir sa promesse ; si, au contraire, la concupiscence est demeurée étrangère à la naissance d’Isaac, elle n’a donc pu nuire à celui-ci puisqu’elle n’a eu aucune part ni à sa conception, ni à son enfantement ».

Augustin. Qui oserait prétendre que la concupiscence charnelle est restée étrangère à la conception du fils d’Abraham? Il est absolument impossible qu’aucune conception de ce genre s’accomplisse dans le corps de, cette mort dont parle l’Apôtre : « Le corps est mort à cause du péché[^1] ». Abraham donc, en sa qualité d’époux, fit un usage honnête de cette chose mauvaise à laquelle n’était point assujetti le corps de cette vie qui fut le privilège des habitants du paradis tant qu’ils demeurèrent innocents. Mais si tu considères la concupiscence de la chair comme une chose bonne précisément parce que c’est par elle que l’enfant promis par Dieu a été accordé ; tu dois donc considérer aussi comme bon le démon, qui a fait répandre le sang du Christ, par lequel Dieu avait promis que nous serions rachetés. Si tu repousses cette conséquence, reconnais donc qu’une chose bonne peut être octroyée par l’intermédiaire d’une chose mauvaise.

1. Rom. VIII, 10.

### 11.

Julien. Après avoir ainsi observé un silence prudent à l’égard de tout ce passage, ce physiologiste nouveau déclare que j’ai exprimé une erreur quand j’ai dit : « Le limon que Dieu prit pour former l’homme doit être considéré non pas comme l’auteur de l’homme, mais seulement comme la matière dont l’homme fut formé : de même aussi cette force de la volupté, par laquelle le sang des parents est transformé d’abord, ensuite mélangé, ne supplée point l’opération divine; mais elle puise dans les trésors de la nature et offre à Dieu la matière dont il daigne former l’homme ». Il ne trouverait cependant rien que de parfaitement exact dans tout cela, si je n’avais point avancé que le sang des parents est transformé par la force de la volupté; mais voici l’explication savante à l’aide de laquelle il redresse mon: erreur : « Cette volupté de la concupiscence charnelle », dit-il, « ne forme point la semence ; celle-ci, créée par, le vrai Dieu et déposée par lui dans les corps, n’est point l’oeuvre de la volupté, elle est seulement excitée et émise avec volupté[^1] ». Manifestement il n’a point fait preuve en cet endroit de fourberie, mais seulement de défaut d’intelligence. Quand j’ai parlé de la force de la volupté, j’ai voulu désigner ce qui fait l’essence du corps humain et je me suis vu obligé de donner à cette essence le nom, de virilité. Cette virilité donc (si l’on veut bien me permettre de continuer l’emploi de ce mot dans un sens peut-être nouveau) cette virilité. qui n’est pas autre chose que la réunion et l’intégrité des organes intérieurs. et extérieurs de la génération, et qui donne à la fois le désir et le pouvoir d’engendrer, a été nommée par moi force de la volupté et de la concupiscence. Au lieu de dire simplement la volupté, j’ai mieux, aimé dire la force de. la volupté, afin de désigner l’ensemble des flammes qui s’allument avant et pendant l’oeuvre dont il s’agit..Car ceux en qui les membres génitaux ont été mutilés, c’est-à-dire les eu, nuques, n’ont plus de semence; sans doute ils ressentent encore une certaine ardeur qui pourrait, être comparée à la chaleur que recèle la cendre d’un, foyer éteint : mais parce qu’ils ont été mutilés et, privés de la vertu des organes au moyen desquels les. humeurs intérieures sont transformées en semence, ils sont dans l’impuissance d’engendrer. Dieu donc a voulu qu’il y eût dans le corps une force qui, se développant avec l’âge, le rendit capable d’engendrer toutes les fois qu’il posséderait l’intégrité de ses organes. C’est pourquoi la semence se forme dans les corps dès qu’ils ont atteint l’âge de la puberté complète. De là vient aussi que ceux qui. sont dans.un âge moins avancé, bien qu’ils ressentent l’aiguillon de la volupté prématurée , demeurent néanmoins stériles, jusqu’à ce que le temps déterminé par Dieu soit accompli. Quant à savoir si la volupté préside encore au mélange des semences, mais surtout si les flammes. qui s’allument à la surface des sens et celles qui s’allument à l’intérieur des organes et concourent d’une manière plus immédiate à l’œuvre de la génération, sont des flammes de deux voluptés différentes, ce sont là des questions grandement controversées entre les maîtres de la science médicale. Aussi le poète de Mantoue, beaucoup plus expert dans la connaissance des choses naturelles que dans la sophistique carthaginoise, nous fait-il observer qu’au moment où la volupté sollicite pour la première. fois les animaux-femelles à l’oeuvre de la reproduction, on prend soin de les faire maigrir et de les éloigner des pâturages et des sources vives. « Souvent même on les fatigue à la course, sous l’ardeur du soleil; pendant.que l’aire chargée de fruits gémit sous les coups redoublés et que le vanneur sépare du. froment les pailles légères. Et cela de peur. qu’une graisse surabondante n’engorge et ne rende stériles les sillons du sein maternel.; afin qu’au contraire, comme une terre profondément desséchée, ils absorbent avidement l’humeur reproductrice et la conservent dans leurs replis mystérieux[[338]](#footnote-1100)». Mais qu’il me suffise d’avoir, par cette digression un peu en dehors de mon sujet, montré quelle est au juste la pénétration d’esprit de mon adversaire.

Augustin. Je n’ai pas attendu jusqu’ici pour démontrer combien sont vaines les paroles de ton livre que tu me reproches d’avoir passées sous silence : peut-être même leur futilité n’avait-elle point échappé à celui par qui la feuille des extraits a été envoyée à Valère, et c’est par indulgence pour toi qu’il a omis de les rapporter. Quant à la discussion établie par toi au sujet de cette force de la volupté par laquelle tu déclares que le sang des parents est transformé, malgré les flots de paroles que tu as répandues à ce sujet avec ta loquacité habituelle, je n’ai pas à m’occuper de t’opposer aucune réponse; car tu as pris soin toi-même de nous dire que tout cela ne se rapporte qu’indirectement à la cause que tu défends.

Pour moi, j’avais d’abord compris que par les mots de force de volupté tu voulais désigner le pouvoir que possède la volupté de faire quelque chose , non pas la force qui est le principe de sa propre existence. Dans le langage ordinaire, en effet, nous appelons force d’une chose quelconque le pouvoir que possède cette chose de faire ceci ou cela, non pas le, pouvoir qui appartient à une autre chose de la produire elle-même. Toi, au contraire, si l’on s’en rapporte à l’interprétation que tu`nous donnes de tes propres paroles, tu as voulu désigner par les mots de force de la volupté la force qui produit la volupté, non point le pouvoir qu’elle possède elle-même de faire telle ou telle chose : comme si tu appelais force du feu la cause même qui produit le feu et qui le fait exister; tandis que tous les hommes appellent force du feu le pouvoir qu’a celui-ci de brûler ou d’échauffer telle ou telle chose. Tu as donc parlé un langage contraire au langage reçu et consacré ; mais que nous importe? Nous avons appris depuis longtemps à ne point discuter sur les mots dès lors que l’entente existe sur les choses. De part et d’autre, en effet, nous reconnaissons que, non-seulement les hommes, engendrés d’autres hommes, mais que la semence elle-même, de quelque manière qu’on explique sa formation, est l’oeuvre de Dieu; il est parfaitement superflu d’invoquer ici le témoignage des physiologistes , des médecins ou des poètes; à moins que nous ne voulions discuter sur le choix des expressions à employer pour énoncer une chose que nous considérons l’un et l’autre comme incontestable, savoir, que la semence de tous les êtres corporels est l’oeuvre de Dieu. Mais je m’inscris en faux contre la conclusion que tu prétends tirer de ce principe; savoir, que les semences sont exemptes de tout vice parle fait même qu’elles ont été créées par un Dieu souverainement bon : tu ne parlerais pas ainsi si tu connaissais l’essence de la semence humaine, comme la connaissait celui qui a écrit: « L’homme est devenu semblable à la vanité » ; et qui, pour montrer que la nature même sur laquelle la mort exerce aujourd’hui son empire, a mérité ce châtiment, ajoutait : « Ses jours passent comme une ombre[^3] » . il n’ignorait pas que l’homme a été formé à l’image de Dieu, et cependant il savait discerner entre ce qui est en nous l’effet de la volonté divine directe et immédiate et le vice originel que nous avons contracté par suite de la dépravation de la volonté du premier homme. Comment as-tu pu ne point comprendre cela au moment même où tu aiguisais contre- moi ce trait vraiment redoutable : « Mais qu’il me suffise d’avoir, par cette digression dont l’objet est peut-être un peu étranger à notre discussion, montré quelle est au juste la pénétration a d’esprit de notre adversaire ? » Tu m’accuses ici d’avoir une- ‘intelligence obtuse et tu appuies ton accusation sur ce fait que je n’ai pu comprendre une des expressions employées par toi dans une digression un peu étrangère au sujet, comme tu le reconnais. Je te demanderai donc ici comment il se fait que certains hommes naissent avec une intelligence obtuse : car tu n’es pas toi-même assez dépourvu de la faculté de comprendre pour oser nier que la lourdeur ou la vivacité d’esprit soient des propriétés de la nature ; quoique l’on puisse répéter ici ce que nous avons dit déjà précédemment, savoir, que, par suite de la manière dont ce corps assujetti à la corruption appesantit notre âme[[339]](#footnote-1101) , l’esprit aujourd’hui le plus pénétrant doit être considéré comme un esprit obtus, si on le compare à celui du premier homme; Adam n’ayant pas été d’abord revêtu d’un corps capable d’appesantir son âme. J’établirai donc, moi aussi, par rapport à la nature humaine telle qu’elle existe. aujourd’hui, une distinction radicale entre ce qui est un vice originel de l’intelligence et ce qui est l’oeuvre directe et immédiate du suprême Artisan, de Celui auquel il n’est pas permis d’imputer aucun des vices inhérents à l’esprit humain, quelque nombreux qu’ils soient. Et à la lumière de ce principe tu apprendras à ne point confondre avec les oeuvres de Dieu le péché originel, dont l’homme contracte la souillure en même temps qu’il reçoit le bienfait de la vie; tu ne nieras point non plus l’existence de ce péché originel, sous prétexte que le Dieu par qui les hommes sont créés ne saurait être l’auteur d’aucun péché’; de même qu’il n’est pas permis de nier l’existence de vices naturels inhérents à l’esprit humain,.sous prétexte que les hommes sont l’oeuvre d’un Dieu dont la sagesse infinie ne saurait rien produire de défectueux. Dieu peut, sans blesser les droits de la justice et de la sainteté la plus rigoureuse., former les hommes d’une substance viciée par le péché,. de même qu’il sait faire un bon usage des péchés mêmes des hommes, c’est-à-dire de leurs vices volontaires. Nous voyons, par exemple, quels heureux fruits il sut tirer du péché de ces frères qui vendirent leur frère par envie; et une multitude d’autres faits du même genre dont les livres saints sont remplis.

1. Du Mariage et de la Concupiscence, liv. II, n. 26,
2. Virgile, Géorg., liv. III, vers 130-137.
3. Ps. CXLIII, 4.
4. Sag. IX, 1

### 12.

Julien. Ce que j’admire par-dessus tout, c’est la constance de ce dialecticien affirmant que, « les semences, bien qu’elles soient émises » avec volupté, sont l’oeuvre du vrai Dieu par qui les corps eux-mêmes sont formés[^1]. Il proclame Dieu auteur des semences dans lesquelles se trouve, suivant lui, un mal diabolique ; et il ne rougit pas de considérer Dieu comme auteur d’un mal qui sera ensuite imputé à des innocents.

Augustin. Dieu ne fait point une oeuvre mauvaise quand il fait un bon usage d’une chose mauvaise. Ce qui est mauvais ici, c’est le vice originel qui provient d’un péché et auquel l’homme est assujetti en naissant l’œuvre de Dieu, au contraire, est bonne en soi, mais non exempte du mal dont nous venons de parler; de ce mal dont la souillure n’est pas imputée à des innocents, comme tu le prétends, mais à des coupables qui l’ont contractée pendant leur naissance première et en qui elle doit être effacée dans une seconde naissance. Car tous les hommes existaient à l’état de semence en Adam, au moment où il fut condamné, et ainsi aucun d’eux ne demeura étranger à sa condamnation; de même que les Israélites existaient en Abraham au moment où celui-ci paya la dîme, et pour cette raison aucun d’entre eux ne demeura étranger à ce tribut[[340]](#footnote-1103). Certes, ils connaissaient mieux que toi la nature de la semence, ceux qui ont prononcé ces paroles et qui les ont consignées dans les livres destinés à être lus aux membres de l’Église du Christ ; de cette Église dans le sein de laquelle les enfants d’Adam reçoivent une naissance nouvelle afin de ne point demeurer sous le poids de la condamnation portée contre cette race.

1. Gen. XXXVII-L.
2. Hébr. VII, 5-10.

### 13.

Julien. Suivant lui, il n’existe aucun rapport entre le plaisir charnel et la semence, parce que le premier est l’oeuvre du démon c’est à ce plaisir qu’obéissent les époux; la semence, au contraire, et les enfants nés de la semence, sont l’œuvre de Dieu. Toutefois, ajoute-t-il, les parents qui accomplissent l’œuvre du démon lie ;sont point coupables et ne subissent aucun châtiment de ce chef le crime et le châtiment sont le partage des enfants qui ont été créés par Dieu. Ce qui est l’œuvre du démon, c’est-à-dire le plaisir charnel, demeure impuni; d’où il suit que ce même plaisir est une chose bonne, puisqu’il ne mérite aucun châtiment : l’œuvre de Dieu, au contraire, est accusée et condamnée; d’où il suit manifestement qu’elle est une œuvre mauvaise et criminelle, puisque le respect dû à la majesté de son auteur ne la défend pas du châtiment : et ainsi on doit croire que la Divinité opère des choses que l’on ne pourrait excuser de la part du dernier des esclaves. Tel est le sort fatalement réservé à tous ceux qui déclarent la guerre à la vérité; une parole ne tombe pas de leurs lèvres, qui ne soit une parole impie ou une parole insensée ; et il est incontestable que la cause des innocents ne trouvera jamais un défenseur plus éloquent que la perversité de leurs accusateurs.

Augustin. Crois-tu donc mettre mes paroles en contradiction réelle avec la vérité par cela seul que tu m’attribues un langage qui n’est point le mien ? Je n’ai point dit qu’il n’existe aucun rapport entre le plaisir charnel et la semence, puisque le premier n’est point étranger à la naissance de ceux qui sont formés de la seconde ; mais j’ai dit et je soutiens que Dieu opère sur la semence viciée, sans pour cela devenir vicieux ou souillé. Je n’ai point dit que les parents qui accomplissent l’œuvre du démon ne sont point coupables et ne subissent aucun châtiment ; mais j’ai dit et je soutiens qu’ils n’accomplissent point une œuvre diabolique quand ils cèdent à la passion charnelle, non point pour cette passion elle-même, mais dans l’intention de procréer des enfants. Car user honnêtement, comme le font les époux, de ce plaisir mauvais, est une oeuvre bonne en soi ; de même que, par une raison contraire, faire comme les impudiques un usage déshonnête du corps humain, bon en lui-même, c’est accomplir une oeuvre mauvaise. Je n’ai point dit non plus que le plaisir charnel demeure impuni, puisqu’il sera détruit avec la mort au jour où ce corps mortel sera revêtu d’immortalité[^1]. Car ce plaisir n’existe que dans le corps de cette mort dont l’Apôtre souhaitait d’être délivré[[341]](#footnote-1105) il n’existait point, ou du moins il n’existait pas tel qu’il existe aujourd’hui dans le corps de cette vie que le péché fit perdre au premier homme créé dans un état de droiture[^3] : enfin il ne doit point, comme une substance proprement dite, passer dans un autre lieu au jour où nous en serons délivrés et séparés d’une manière irrévocable; mais il sera anéanti comme une infirmité par le fait seul que nous serons parvenus au terme du bonheur et de la perfection, bien que dès aujourd’hui il cesse d’exister aussitôt que le corps est frappé de mort. Il ne saurait plus exister dans un corps mort, quoiqu’il ne puisse exister que dans un corps de mort ; mais s’il doit périr par le fait même de la mort du corps, il ne ressuscitera pas pour cela avec le corps lorsque celui-ci ressuscitera pour ne plus mourir. Comment donc pourra-t-il être puni ou demeurer impuni, puisqu’il sera anéanti pour toujours ? Ils demeureront impunis, au contraire, ceux en qui la souillure native imprimée par lui aura été purifiée par le sacrement de la régénération, et qui n’auront point cédé aux sollicitations plus ou moins vives, plus ou moins pressantes, par lesquelles il cherche à les entraîner à des actions criminelles; et si dans leurs relations conjugales ils ont parfois obéi, non pas au désir de procréer des enfants, mais à la convoitise charnelle, ils auront obtenu ensuite le pardon de cette faute. D’autre part, quand Dieu crée de petits enfants d’une origine justement et légitimement condamnée, ce qu’il crée est bon en soi assurément ; car il crée des hommes, et les hommes même mauvais sont toujours quelque chose de bon en tant qu’ils sont hommes : il ne refuse pas le bienfait de la création à ceux qu’il prévoit devoir être condamnés, ou plutôt à ceux qu’il sait avoir été déjà condamnés dans leur origine ; et c’est pourquoi un très-grand nombre d’entre eux lui devront d’éternelles actions de grâce pour avoir été, par une faveur tout à fait gratuite, préservés du châtiment qui leur était dû. Et si vous pensez qu’on ne saurait sans cruauté condamner de petits enfants qui, suivant vous, n’ont contracté aucun péché originel, vous devez donc dire aussi que Dieu ne saurait, sans être cruel, ne point retirer de ce monde des enfants qui, suivant vous, sont exempts de toute espèce de péché et qu’il prévoit devoir infailliblement mourir après s’être rendus coupables de péchés nombreux et énormes dont ils n’auront point fait pénitence ni mérité le pardon ; car, d’après les lumières de la raison humaine, il semble plus cruel de ne point délivrer, quand on le peut, des âmes exemptes de toute sorte de péché, soit grand, soit petit, que de condamner les enfants d’un pécheur. Or , puisque vous n’avez pas assez de force pour proclamer que la première de ces deux manières d’agir est conforme à l’équité, de quel front osez-vous soutenir que la seconde est contraire à cette même équité ?

1. I Cor. XV, 53.
2. Rom. VII, 24.
3. Ecclé. VII, 30.

### 14.

Julien. Il tourne ensuite tous ses efforts contre cette proposition que j’ai appuyée sur le témoignage de l’apôtre saint Paul, savoir que Dieu forme l’enfant de la semence des parents. Il prétend que j’ai fait un acte de fourberie quand j’ai voulu interpréter en faveur de cette doctrine ce que l’Apôtre a dit de la semence du froment; comme si j’avais ici divisé la maxime de saint Paul (ce dont mon adversaire ne doute pas), ou que j’eusse invoqué son témoignage pour prouver autre chose que la nécessité de croire à la création de toutes les semences par Dieu. Car le bienheureux Paul, après avoir invoqué en faveur de la foi à la résurrection les exemples de reproduction et de multiplication que nous avons chaque jour sous les yeux, conclut par ces paroles qui peuvent être entendues de toute sorte de créatures : « Dieu lui donne un corps comme il veut, de même qu’il donne à chaque semence un corps propre u ; en d’autres termes, il confère à chaque semence le corps que sa nature réclame. Je n’ai donc point voulu appliquer à l’homme ce qui a été dit du froment, mais j’ai été trop heureux de trouver dans cette maxime de l’Apôtre, d’après laquelle le Dieu créateur donne à chaque semence le corps qui lui convient, un moyen facile de détruire votre doctrine qui n’est pas autre chose que la négation des paroles mêmes de saint Paul. Tes conjectures sont donc dénuées de fondement quand tu supposes que cette citation a été faite hors de propos, et tu n’es qu’un vil calomniateur quand tu déclares que j’ai dénaturé par fourberie la pensée de l’Apôtre. Tu me permettras d’ajouter que tu es un parjure quand tu protestes que dans ta pensée et dans ta croyance intime l’enfant est formé par Dieu de la semence des parents ; et cette accusation n’est pas une vaine conjecture, mais bien la conséquence nécessaire et logique des principes posés par toi.

Augustin. Que celui qui a ton livre entre les mains considère attentivement dans quelle circonstance tu as cité les paroles par lesquelles l’Apôtre nous rappelle que les semences jetées dans le sein de la terre ne sont vivifiées qu’après être mortes d’abord (ce qui se rapportait parfaitement à la résurrection des corps, dont l’écrivain sacré traitait en cet endroit) ; qu’il considère pareillement la réponse que nous t’avons faite à ce sujet dans le livre même que tu essaies de réfuter présentement[^1] ; et il lui sera aisé de se convaincre que tu n’as rien dit alors et que tu ne dis rien aujourd’hui qui se rapporte à la question. Tu mets à contribution. toutes les ressources de la rhétorique, pour démontrer que Dieu forme les hommes de la semence des parents, comme si nous avions jamais contesté la vérité de cette maxime ; et tu invoques le témoignage de l’Apôtre là où les besoins de ta cause n’exigent absolument aucune preuve mais, ce qui est plus insensé encore, tu prétends appliquer à la semence humaine ce que saint Paul a dit de la semence du froment, ainsi que la nature du sujet traité par lui l’exigeait ; et en citant ces paroles de l’épître aux Corinthiens : « Ce que tu sèmes n’est point vivifié », tu omets ces autres qui sont inséparables des premières : « qu’auparavant il ne soit mort ». Tu omets aussi ces autres qui suivent immédiatement : .Et ce que tu sèmes, ce n’est point le corps même qui doit a être produit, mais une simple graine, soit de blé, soit de quelque autre chose », paroles qui ne laissent aucun doute sur le vrai sens de tout ce passage. Sans même avertir le lecteur de cette omission, tu rapportes aussitôt cette maxime que l’Apôtre a ajoutée ensuite : « Mais Dieu lui donne un corps comme il veut, et il donne à chaque semence un corps propre[[342]](#footnote-1107) » : et tu ne veux pas comprendre qu’il s’agit ici de certaines semences en particulier, « soit de la semence de blé, suit de quelque autre semence », de celles, en un mot, qui, une fois jetées dans le sein de la terre, ne sont point vivifiées qu’auparavant elles ne soient mortes. Et tu cherches à interpréter ces paroles dans un sens relatif aux semences humaines ! Sans doute on peut bien, dire avec vérité que Dieu donne à celles-ci un corps comme il veut et à chacune d’elles un corps propre; mais on ne peut pas dire que le sang de l’homme, quand il a pénétré dans le sein de la femme, n’est point vivifié qu’auparavant il ne soit mort. Cela, au contraire, peut très-bien se dire du corps humain ; car ce corps ne ressuscitera point qu’après être mort, et telle est précisément la pensée que saint Paul a voulu exprimer d’une manière plus sensible à l’aide de cette comparaison tirée de la semence du froment. Je n’ai donc pas eu tort de supposer que tu avais de bonnes raisons pour omettre dans ta citation une partie des paroles de celui dont tu invoquais le témoignage, savoir, celles qui auraient fait voir clairement de quelles semences il parlait : tu as craint sans doute (si pourtant ta prévoyance a pu aller jusque-là) que le lecteur attentif. ne conclût de ta manière d’argumenter que, dans le paradis, les hommes ont pu être semés par les organes du sexe masculin dans les sillons génitaux du sexe féminin, de la même manière que le froment est semé par la main des laboureurs dans le sein de la terre ; de telle sorte qu’aucun aiguillon, aucun sentiment de volupté ne présidait à l’oeuvre de la, formation de l’enfant, comme aucun sentiment de douleur ne présidait à l’oeuvre de l’enfantement. Ceux à qui cette tranquillité déplait, dis-moi, que trouveront-ils dans cette chair qui leur plaise, sinon ce qu’elle a de honteux ? Assurément, il n’y aurait pas lieu de rougir de la concupiscence charnelle, si ses suggestions étaient toujours conformes à la volonté de l’esprit, non-seulement quant aux choses vers lesquelles elle nous porte, mais aussi quant au temps et quant à la manière dont elle nous y porte. Mais puisqu’il n’en est pas ainsi, pourquoi prenez-vous sa défense contre nous au lieu de confesser avec nous ou bien qu’elle est née du péché, ou bien qu’elle a été viciée par le péché ?

1. Du Mariage et de la Concupiscence, liv. II, n. 28.
2. I Cor. XV, 36, 38.

### 15.

Julien. Mais qui pourrait ne pas rire en voyant cette, preuve que tu as apportée ensuite en faveur de votre thèse ? « On pourrait », dis-tu, « à l’aide de ces paroles mêmes de l’Apôtre, réfuter celui qui a trop de pudeur pour oser nommer la volupté charnelle, mais qui n’en a pas assez pour craindre de s’en faire le panégyriste. L’exemple des semences que les laboureurs jettent dans les champs suffirait pour le confondre et le a réduire au silence. Pourquoi, en effet, ne croirions-nous pas que Dieu a pu, dans le séjour heureux du paradis, accorder à l’homme par rapport à sa propre semence, ce que nous voyons qu’il a accordé aux laboureurs par rapport à la semence du blé? pourquoi ne lui aurait-il pas accordé de semer celle-là comme nous voyons semer l’autre chaque jour, c’est-à-dire sans aucun mouvement de convoitise honteuse[^1]? » O orateur aussi pudique que tu es harangueur impudent, avec quelle grâce charmante tu exécutes des mouvements que les plus habiles chorégraphes n’enseignent point ! Combien ta voix est ravissante lorsque tu récites les vers des poètes de carrefour ! Mais voici ce qu’il .y a de plus délicieux: Si Adam n’avait point commis le péché, la femme aurait pu être fécondée de la même manière que la terre. On verrait peut-être des épis d’enfants éclore des différentes jointures des membres ainsi que des ouvertures imperceptibles désignées par les médecins sous le nom de pores ; telle personne, par exemple, serait au comble de la joie parce que sa race se multiplierait chaque jour indéfiniment et que des enfants pulluleraient sur toute la surface de son corps comme une sueur précieuse. Seulement si quelques-uns s’échappaient par les yeux, la mère se trouverait par le fait même privée de l’usage de la lumière ; et si des bataillons tout armés s’avisaient de sortir ensuite du globe même de la prunelle, on peut croire que la pauvre aveugle ne laisserait pas de maudire un peu son triste sort. Il ne devrait pas non plus être difficile de mettre à mort cette race, je ne dirai pas ainsi engendrée, mais ainsi transpirée; et si la doctrine manichéenne était vraie, nous verrions, comme dans l’histoire des Myrmidons, une race d’hommes pullulant comme la vermine ou comme les virus syphilitiques. De plus, ce genre de procréation s’accomplirait dans la personne de la femme exclusivement : quelle part donc l’homme pourrait il y avoir ? Il apporterait sans doute, non pas le concours de ses membres, mais le concours des ferrements qu’il aurait préparés à cet effet ; et, à la place des organes charnels dont il serait dépourvu, il ferait usage de socs et de hoyaux. Grâces donc et grâces abondantes soient rendues aux premiers auteurs du genre humain, dont l’erreur a mis fin aux tourments qui venaient troubler ainsi la félicité dont ils jouissaient dans leur condition primitive, d’ailleurs si heureuse. L’oeuvre de la procréation, à laquelle I’homme a aujourd’hui une si grande part, s’accomplit d’une manière beaucoup plus douce pour la femme, puisque ni le soc ne vient creuser des sillons à la surface de son corps, ni elle ne voit des essaims d’enfants éclore de. chacun de ses membres. Que la face des Manichéens sait couverte d’ignominie et qu’ils cherchent votre nom, Seigneur ! Ils s’attaquent à des innocents, ils s’attaquent à Dieu même, et ils nous présentent ensuite ces accusations monstrueuses comme des arguments sans réplique, comme des témoignages irréfragables en faveur de leur doctrine sacrilège ! Pourquoi, s’écrie Augustin, pourquoi ne croirions-nous pas que la nature a pu être créée dans une condition différente de celle où nous la voyons aujourd’hui? Comme s’il s’agissait de savoir ce que Dieu aurait pu faire, et non pas ce qu’il a fait réellement. S’il est permis de pousser la fureur de critiquer jusqu’à dire, par le fait même qu’une chose aurait pu être faite autrement qu’elle ne l’est, on doit la considérer comme n’étant pas bonne en soi, il ne nous reste donc plus qu’à ajouter : Puisque Dieu aurait pu donner deux têtes aux mortels et qu’il ne leur en a donné qu’une seule en réalité, il s’ensuit qu’on doit les considérer comme mauvais, ainsi que tous les animaux dont le corps est supporté par des pieds. Les hommes, en effet, auraient pu être formés avec une tête à chaque extrémité de leurs corps : pareils à certains vermisseaux dont la tête se trouve partagée naturellement en deux parts enveloppant les entrailles, de telle sorte que leur corps présente une épaule à chaque extrémité et paraît se terminer au milieu. Si l’on veut s’arrêter à des plaisanteries aussi stupides, quel terme pourra-t-on assigner au délire de la pensée et à l’extravagance du raisonnement ? Dieu donc aurait pu établir que les hommes seraient, comme les fleurs, produits par la terre : certes, je suis loin de contester que Dieu ait eu ce pouvoir ; mais il s’agit de savoir ce que Dieu a fait réellement, non point ce qu’il aurait pu faire ; or, il a voulu que les hommes naquissent de l’union des sexes. La question qui s’agite entre nous est une question de fait, non pas une question de pouvoir. Mais il faut être en proie à un véritable sentiment de fureur pour dire Ce qui existe est mauvais, puisque Dieu aurait pu le faire exister d’une autre manière: parler ainsi, c’est donner à Dieu des louanges qui équivalent à un blâme odieux et sacrilège, c’est exalter sa toute-puissance au détriment de sa sagesse. Non-seulement on ne loue pas Dieu, mais on l’outrage grandement, quand on lui attribue une puissance d’autant plus grande qu’on abaisse davantage sa prudence, quand on dit qu’il aurait bien pu, mais qu’il n’a pas su vouloir. Supposer que la sagesse de Dieu a été en défaut, c’est nier par le fait même que sa puissance soit infinie: il n’est pas tout-puissant, s’il n’a pas le pouvoir d’établir un ordre parfait dans tout ce qu’il accomplit. Ou plutôt, si la sublimité de sa sagesse n’est pas au-dessus de toute comparaison, sa divinité n’a plus aucun droit à nos hommages et à nos adorations-. une telle supposition étant ce qu’il y a de plus odieux et de plus impie, il ne reste plus qu’à admettre la doctrine opposée à celle de la transmission du péché par le sang. Dieu ayant fait toutes choses excellemment bonnes, on ne réussira jamais à prouver qu’une seule des créatures sorties de ses mains aurait pu, sans rien perdre du caractère distinctif de son espèce, être formée d’une manière plus convenable ou plus raisonnable. Un être doué à la fois d’une sagesse et d’une puissance infinies ne saurait évidemment créer des choses qu’un faible mortel pourrait ensuite et à bon droit déclarer défectueuses. C’est pourquoi, tout ce qui dans une créature quelconque appartient à la nature même de cette créature, a été fait avec une perfection telle que prétendre y introduire une réforme ou une amélioration, ce serait faire un acte également insensé et criminel. Il y a, par exemple, entre la nature du cheval et la nature du boeuf comparées l’une à l’autre, une différence incontestable; et cependant elles sont, chacune en son genre, tellement parfaites, il règne entre les différentes parties qui les composent une harmonie telle que ni le cheval ni le boeuf n’ont ni dû ni pu être formés autrement que nous les voyons. On pourrait en dire autant de tout ce qui nage, de tout ce qui rampe, de tout ce qui marche, de tout ce qui vole, enfin de tout ce qui vit au ciel ou dans les airs : on ne prouvera jamais que la nature d’un être quelconque aurait pu être formée d’une manière plus parfaite, eu égard à l’espèce à laquelle il devait appartenir, de même aussi l’homme, que nous avons déjà désigné en parlant d tout ce qui marche, l’homme a reçu un nature tellement parfaite sous tous les rapports, qu’il n’est pas possible à qui que ce soit d’en concevoir une meilleure : grâce à la sagesse de son auteur, il y a dans son corps des endroits honorables et des endroits honteux, pour lui apprendre que la crainte et la confiance doivent être ses compagnes assidues: il paraîtrait difforme si son corps était voilé entièrement ; et il fût devenu négligeant, et paresseux, s’il lui avait été permis de demeurer nu constamment et complètement. D’où il suit que les organes de la génération` dans l’un et l’autre sexe, leur conformation tant intérieure qu’extérieure et la volupté dont ils sont comme le foyer, toutes ces choses sont telles absolument qu’elles devaient être, Qu’il nous soit donc permis d’exhorter les Manichéens â cesser de déverser leurs blâmes sur les oeuvres de la divine sagesse et à’ s’efforcer plutôt de corriger la perversité de leurs propres opinions. Car, par rapport à la question qui s’agite entre nous, il importe, peu de savoir si les hommes auraient dû accomplir l’oeuvre de la génération d’une manière différente de celle qui leur est aujourd’hui commune avec tous les animaux ; et s’il est une chose au-dessus de toute contestation, c’est que ces mêmes hommes n’ont pu être formés d’une manière plus parfaite qu’ils ne le sont,la raison aussi bien que l’Ecriture proclamant d’une voix unanime que Dieu a fait toutes choses non-seulement bonnes, mais excellemment bonnes[[343]](#footnote-1109). La doctrine manichéenne donc se trouve ruinée par ce seul argument, de même que par tous les autres développés dans le cours de cet ouvrage. Nous reconnaissons sans doute que dans un temps à venir les corps des bienheureux seront plus glorieux et délivrés des nécessités auxquelles ils sont assujettis présentement. Mais c’est là encore un ordre établi par Dieu avec une justice et une sagesse infinies : il n’a point voulu que la nature prévint en aucune manière l’état de la récompense, mais il a voulu que la condition de l’homme sur la terre fût comme un premier degré où il serait abandonné à lui-même et à ses forces naturelles, de telle sorte qu’on le verrait, suivant l’usage qu’il ferait de son libre arbitre, ou bien s’avancer vers l’abîme des châtiments éternels, ou bien s’élever par des efforts constants, et en suivant la voie tracée par Dieu lui-même, vers le faîte de la gloire et le centre de toute félicité.

Augustin. Assurément, ô Julien, tu as pensé que les hommes ne liraient point mes oeuvres et les tiennes; tu as écrit seulement pour des lecteurs qui, ignorant ou feignant d’ignorer les maximes contenues dans mes ouvrages, s’occuperaient uniquement de lire et d’étudier celles renfermées dans les tiens, sans jamais prendre souci d’établir entre les unes et les autres aucun rapprochement, aucune comparaison; tu as supposé que tes lecteurs ne m’attribueraient jamais un enseignement différent de celui qu’ils t’auraient vu m’attribuer dans tes écrits. Et voilà précisément pourquoi, après avoir cité ce passage de mon livre : « Pourquoi ne croirions-nous pas que Dieu a pu, dans le séjour heureux du paradis, accorder à l’homme par rapport à sa propre semence ce que nous voyons qu’il a accordé aux laboureurs par rapport à la semence du blé ; pourquoi ne lui aurait-il pas accordé de semer la première comme la seconde, sans aucun mouvement de convoitise honteuse? » Sous prétexte de répondre à ces paroles que je n’ai aucune raison de répudier, tu as cédé à ton amour habituel du verbiage interminable, à ta passion pour la phraséologie également creuse et pompeuse, jusqu’à déclarer triomphalement que, suivant moi, « si Adam n’avait point commis le péché, la femme aurait pu être fécondée de la même manière que la terre; on aurait vu peut-être des épis d’enfants éclore des différentes jointures ou articulations des membres, ainsi que des ouvertures imperceptibles désignées par les médecins sous le nom de pores ; telle personne, par exemple, aurait été au comble de la joie en voyant sa race se multiplier indéfiniment et des enfants pulluler sur toute la surface de son corps comme une sueur précieuse », et d’autres choses que je ire me sens pas la force de rappeler ici, quoique tu n’aies pas rougi, toi, de les développer longuement. «L’homme, as-tu dit entre autres propos, apporterait non pas le concours de ses membres, mais le concours des ferrements qu’il aurait préparés à cet effet ; à la place des organes charnels dont il serait dépourvu, il ferait usage du soc et du hoyau ». Certes, à moins qu’ils n’aient tout à fait perdu le sens humain, les lecteurs désintéressés, et avec eux tes amis les plus dévoués, ne peuvent s’empêcher de rougir pour toi. Y a-t-il donc dans mon livre une seule parole autorisant des plaisanteries de ce genre, et si tu as omis soigneusement de rapporter le passage auquel tu as fait allusion, n’était-ce pas uniquement afin de te réserver un champ plus libre pour te livrer à tous les mouvements extravagants que peut Inspirer un délire furieux? J’ai dit, moi, que l’homme a pu être semé par le moyen des membres charnels obéissant fidèlement au premier signe de la volonté ; toi, au contraire, feignant d’ignorer que j’ai parlé des organes charnels, tu présentes aux regards stupéfaits de tes lecteurs une femme sur le corps de laquelle pullulent comme une sueur ou comme une vermine précieuse des enfants sans nombre; et ces enfants sortent non-seulement par les jointures des membres et par les ouvertures imperceptibles appelées pores, mais ils sortent des yeux mêmes de leur mère qui devient aveugle par le fait seul de leur naissance. Tu as omis, dis-je, de parler des organes charnels, pour faire entendre que, suivant nous, si Adam n’avait point commis le péché, les hommes auraient été privés de ces organes, et surtout afin d’aiguiser ce trait non pas précisément d’une finesse merveilleuse, mais d’une puérilité plus que ridicule: « Le mari, privé des membres génitaux, aurait fait usage de socs et de hoyaux pour rendre son épouse féconde ». Est-ce que le débat qui s’agite entre nous a pour objet le nombre et la forme des membres; et ne me suis-je pas borné à établir que ceux-ci, créés pour servir à la génération, auraient pu, sans aucun détriment pour leur intégrité naturelle, demeurer exempts de tout mouvement déréglé et remplir leur office en obéissant exclusivement aux ordres de la volonté? Mais tu n’as eu garde de citer loyalement ce passage; tu aurais craint, en rapportant toutes mes paroles, de t’imposer silence à toi-même ; tu aurais craint de priver tes lecteurs du plaisir de savourer ces ironies savantes, j’allais dire ces peintures vraiment niaises, où tu nous représentes des enfants pullulant comme une vermine précieuse sur toute la surface du corps, et des agriculteurs d’un nouveau genre se servant de ferrements fabriqués par eux pour rendre leurs épouses fécondes. Aussi tu n’as pas cru devoir faire la plus légère allusion à ce que j’ai dit des douleurs de celles qui enfantent, dans l’endroit même que tu avais soi-disant entrepris de réfuter. En effet, supposer que les femmes deviennent mères sans éprouver les tortures de l’enfantement, ce n’est pas affirmer par là même qu’elles sont dépourvues d’organes génitaux, mais seulement qu’elles sont exemptes de toute souffrance expiatoire. Or les divines Ecritures ( c’est là un fait incontestable aux yeux de tous ceux qui les lisent) attestent que la femme a été assujettie à ce genre de souffrances par suite du péché d’Eve[^3]. Mais tu as mieux aimé passer cette doctrine sous silence que de l’attaquer en face : tu as pressenti sans doute que l’on pourrait te faire cette réponse. Les époux auraient pu, dans cet heureux séjour du paradis, accomplir l’oeuvre de la procréation en dehors de tout mouvement charnel violent et sans rien perdre de la force et de l’intégrité de leurs organes sexuels ; de même que les femmes auraient pu y enfanter sans douleur et sans gémissement et en conservant l’intégrité pleine et entière de leurs organes génitaux. Mais plutôt que de refuser, par un reste de pudeur quelconque, le droit de cité à votre honteuse et ignoble cliente dans ce séjour d’une félicité incomparable, vous aimez mieux y placer avec elle non-seulement les tortures et les gémissements qui accompagnent l’enfantement, mais les autres douleurs et tous les soucis aux quels sont assujettis les mortels, je ne dis pas dès qu’ils commencent à faire usage de leur libre arbitre, mais dès le jour où ils sortent du sein de leur mère. Et cependant toi-même, après avoir nié ainsi que cet enchaînement de misères et de douleurs dont la mort est comme le dernier anneau, soit devenu la condition naturelle de l’homme par l’effet du péché, tu ne refuses pas de reconnaître que, par l’effet du bon usage que nous aurons fait de notre volonté, cette condition malheureuse sera transformée en un état de gloire et d’immortalité bienheureuse. Les enfants, vous ne pouvez pas le nier, parviennent à cette gloire, à cette félicité suprême, non point par le mérite de leur volonté personnelle, mais par le mérite d’une volonté étrangère ; et néanmoins vous refusez d’admettre qu’ils aient été précipités dans cet abîme de misères que nous connaissons en punition d’une faute commise par une volonté étrangère, ou du moins par la volonté de celui dont le sang devait leur être transmis.

1. Du Mariage et de la Concupiscence, liv. II, n. 29.
2. Gen. I, 31; Eccli. XXXIX, 2.
3. Gen. III, 16.

### 16.

Julien. Mais poursuivons. Après avoir donc gardé un silence prudent au sujet de l’exemple d’Abraham que je lui avais opposé, il s’est efforcé d’établir que, avant qu’Abimélech fût , par suite des prières d’Abraham, ainsi que nous l’apprend l’Ecriture, guéri avec ses femmes et rendu apte à accomplir l’oeuvre de la génération, dont il avait été rendu incapable par un châtiment céleste, on peut croire que ses femmes avaient été frappées de stérilité non pas en ce sens que les flammes de la concupiscence avaient été éteintes en elles, mais en ce sens que leurs organes avaient été atteints d’une maladie[^1] : comme si nous avions affirmé et soutenu positivement que la guérison de ces femmes avait consisté en ce que le foyer de la convoitise naturelle avait été rallumé en elles. En invoquant ces témoignages de l’Ecriture, au contraire, je n’avais entendu prouver qu’une seule chose, c’est que, d’une part, l’usage du mariage, toujours impossible en dehors des mouvements de la concupiscence, leur avait été enlevé par un châtiment de la colère de Dieu, puis rendu par un acte de la miséricorde de ce même Dieu, soit que celui-ci eût fait disparaître les obstacles, soit qu’il eût fait renaître les désirs ordinaires; mais que, d’autre part, on ne devait pas pour cela considérer comme étant l’œuvre du démon, mais bien comme étant l’oeuvre de Dieu, une créature qui, douée d’organes inflammables à la vérité, mais innocents en eux-mêmes, ne devient coupable que par la manière excessive dont elle cède aux. convoitises de sa chair, non point par le fait seul qu’elle y cède.

Augustin. Qui ne comprend que si, par un châtiment de la colère divine, le corps de ces femmes se trouva momentanément incapable d’accomplir ]’oeuvre charnelle , et par là même de procréer des enfants, puisque cette procréation ne saurait s’accomplir en dehors de cette oeuvre, sitôt que l’obstacle fut levé elles recouvrèrent la faculté de concevoir telle qu’elle existe dans le corps de cette mort, c’est-à-dire subordonnée à l’aiguillon de la concupiscence? Car lorsque les corps sont guéris, ils rentrent précisément dans le même état auquel ils se trouvèrent réduits lorsque la nature humaine fut souillée par le péché et tous les hommes condamnés à mourir. Quant au corps de cette vie où l’homme ne devait point mourir s’il n’eût commis le péché, il est hors de doute que la condition de ce corps était tout à fait différente: ou bien ce corps n’était assujetti à aucun mouvement de concupiscence, ou bien ces mouvements n’étaient pas ce qu’ils sont aujourd’hui et la chair ne convoitait point contre l’esprit; l’homme ne se trouvait point dans la nécessité ou de se laisser subjuguer par les désirs charnels, ou de lutter contre eux ; la première hypothèse eût été contraire à la sainteté, la seconde à la paix de cet heureux séjour. Cesse donc de confondre ces deux vices par un acte digne vraiment de ta perversité hérétique : autre est la vie de l’homme dans ce corps corruptible qui appesantit l’âme; autre serait la vie de ce même homme dans le paradis, s’il eût persévéré dans la droiture qui fut son précieux apanage au moment de sa création. L’union conjugale s’accomplirait alors, puisqu’elle est absolument nécessaire à la procréation des enfants; mais ou bien les organes génitaux obéiraient à l’esprit en dehors de tout mouvement de convoitise charnelle ; ou bien, si ces mouvements existaient, ils ne seraient jamais en opposition avec les déterminations de la volupté : dans ces limites la convoitise charnelle n’aurait absolument rien de honteux; les organes du corps, qu’elle solliciterait ou qu’elle mettrait en mouvement par son aiguillon, ne devraient point, à proprement parler, être qualifiés de honteux; il ne serait même point nécessaire de les voiler, ainsi qu’il est arrivé après le péché et uniquement en punition du péché, si nous en croyons le témoignage de Dieu lui-même. « Qui t’a appris que tu es nu ? » dit-il au premier homme ; « tu le sais uniquement parce que tu as mangé du fruit de l’arbre dont je t’avais défendu de manger[[344]](#footnote-1111) ». En d’autres termes, ta nudité ne t’aurait pas été révélée si tu n’avais point transgressé ma loi? Mais comment sa propre nudité a-t-elle été révélée à celui qui assurément ne l’ignorait point, sinon en ce sens que l’aiguillon de la concupiscence étant venu jeter le trouble dans ses organes, cet homme a été obligé malgré lui de reconnaître le désordre de sa propre chair et d’en rougir? Car le péché eut précisément pour effet de mettre la partie inférieure de la nature humaine en révolte contre la partie supérieure, c’est-à-dire de faire naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l’esprit. Mais tu fermes les yeux à la lumière de l’évidence même, et quand Dieu déclare expressément que l’homme n’aurait point à rougir de sa nudité s’il était demeuré exempt de péché, tu affirmes, toi, que ce même homme aurait rougi de sa nudité, supposé qu’il n’eût point commis le péché. Dieu dit : « Comment as-tu appris que tu étais nu, sinon parce que tu as commis le péché? » Et tu dis, toi (pour rapporter ici les paroles que tu as écrites un peu plus haut) : « L’homme a été dans toutes les parties constitutives de son intégrité formé de telle sorte qu’il n’aurait pu être formé mieux par qui que ce soit : grâce à la sagesse infinie de son auteur, il y a dans son corps des parties honorables et des parties honteuses, afin que la confiance qu’il doit avoir en lui-même soit toujours tempérée par une crainte salutaire; si ce corps était voilé complètement, il paraîtrait difforme; s’il était complètement et constamment nu, nous serions portés à être négligents et paresseux ». D’où il suit que, suivant toi, l’homme, en commettant le péché, est devenu beaucoup meilleur : car si, après avoir été créé par Dieu dans un état de droiture[^3] , il était demeuré exempt de péché, il vivrait aujourd’hui dans une ignorance fâcheuse, ne sachant pas même distinguer dans son corps les parties honorables et les parties honteuses, et il se trouverait dans la triste nécessité de se rendre coupable d’impudence en ne couvrant aucune partie de son corps, et de négligence en ne s’occupant jamais du soin de se vêtir. Tel est en effet le double écueil contre lequel il viendrait fatalement échouer si sa nudité ne lui avait été révélée par suite de son péché.

1. Du Mariage, liv. II, n. 30.
2. Gen. III, 11.
3. Ecclé. VII, 30.

### 17.

Julien. Mais c’est assez nous étendre sur ce sujet. Il est temps de répondre aux objections que Manès a puisées autrefois dans l’existence du mal naturel et qu’il a exposées avec une subtilité incontestable, mais non pas suffisante pour l’empêcher de s’égarer et de confondre les éléments des questions très complexes qu’il entreprenait de traiter, ainsi que je l’établirai. Toutefois, qu’on nous permette de faire auparavant une exécution sommaire de l’interprétation donnée par Augustin au texte de l’Apôtre. J’avais dit que, outre le témoignage du sens commun, on pouvait trouver dans les écrits du bienheureux Paul une preuve tout à fait explicite pour démontrer que l’oeuvre charnelle a pour auteur le même Dieu par qui les corps ont été créés. S’élevant en effet contre-la conduite infâme de ceux qu’un délire abominable avait portés à renouveler le crime des habitants de Sodome, saint Paul dit que «abandonnant l’usage naturel de la femme, ils ont brûlé de désirs l’un pour l’autre[^1] » ; d’où j’inférais que, d’après les paroles même de l’Apôtre, en devait considérer l’usage de la femme comme une institution naturelle. Augustin donc me répond en ces termes : « L’Apôtre n’a point dit l’usage conjugal, mais l’usage naturel, parce qu’il voulait parler de l’oeuvre qui s’accomplit à l’aide des organes destinés par le Créateur à s’unir mutuellement et à procréer des enfants: d’où il suit que lorsqu’un homme s’unit ainsi avec une femme de mauvaise vie, il use naturellement de cette femme, mais en cela ii est digne de blâme et non point de louanges. Cette expression d’usage naturel n’a donc pas été employée par saint Paul comme un éloge de l’union conjugale ; l’Apôtre a voulu seulement par ce mot flétrir des crimes plus ignobles et plus révoltants que celui qui consiste à user de la femme d’une manière illicite, mais naturelle[[345]](#footnote-1113) ». En d’autres termes, cet usage de la femme, que l’Apôtre a qualifié de naturel, ne doit pas être confondu avec l’oeuvre conjugale et considéré comme bon et licite en soi : Suivant notre adversaire, il a été qualifié de naturel seulement pour indiquer que la diversité des sexes a été, dans la pensée du Créateur, destinée à permettre à l’homme de s’unir à la femme et de procréer des enfants. D’où peut venir une persévérance aussi opiniâtre et cette obstination à s’épuiser en efforts manifestement stériles? Pourquoi ne le dirions-nous pas ? Augustin, en agissant ainsi, voulait faire croire à ceux qui le suivent qu’il suffit de toucher une question pour la résoudre : un examen de quelques instants suffira pour montrer qu’il n’y a pas dans ses paroles l’apparence même d’un argument sérieux. Saint Paul déclare que l’usage de la femme a pour auteur l’auteur même de 1a nature, et il ne dit pas un seul mot d’une autre sorte d’union instituée au commencement; traitant spécialement de l’usage de la femme, auquel il n’ignorait pas que la concupiscence a présidé dans tous les temps, il l’a qualifié d’usage naturel.

Augustin. L’usage de la femme est naturel quand l’homme se sert de l’organe destiné par la nature à la reproduction des êtres de la même espèce : aussi cet organe est-il souvent désigné par le nom de nature comme par son nom propre. Cicéron, par exemple, dit quelque part qu’une femme vit, pendant son sommeil, sa nature portant le signe de la virginité[^3]. Cet usage naturel donc est tantôt honnête, comme dans le mariage; et tantôt coupable , comme dans l’adultère : mais quant aux actes contraires à la nature, ils sont toujours coupables et sans aucun doute beaucoup plus ignobles et plus honteux; ce sont ces actes que l’Apôtre réprouvait et dans les hommes et dans les femmes, et il voulait faire entendre qu’ils sont,beaucoup plus criminels que l’adultère même ou la fornication accomplis conformément aux lois de la nature. Ainsi l’usage de la femme, naturel et honnête en soi, aurait pu exister dans le paradis, alors même que personne n’aurait commis le péché ; t’eût été en effet pour le genre humain le seul moyen d’exercer la faculté que Dieu lui avait donnée, par une bénédiction spéciale, de se multiplier et de procréer des enfants. Mais qui donc, si ce n’est votre hérésie, a pu t’apprendre que dans la pensée de l’Apôtre la qualification de naturel signifiait que, à toutes les, époques, la concupiscence a présidé à cet usage ? Certes, à Dieu ne plaise que saint Paul ait cru que les hommes sentaient s’allumer en eux. les flammes de la concupiscence lors même qu’ils étaient nus et qu’ils ne rougissaient point de leur nudité. Toutefois, quand même l’Apôtre aurait dit avant toi « que la concupiscence a présidé dans tous les temps à l’usage naturel de la femme », il ne me serait pas impossible de donner à ces paroles une interprétation tout à fait légitime, sans placer pour cela ta honteuse cliente dans les corps de cette vie bienheureuse, dans ces corps qui n’étaient pas encore devenus les corps de cette mort, quoi que puisse penser à ce sujet ton esprit égaré, quelques flots de paroles que puisse répandre ta langue, à quelque excès d’audace que puisse se porter ton impudence. Dans tous les temps, en effet, qui ont suivi la première union de t’homme avec la femme, il est hors de doute que l’usage naturel de la femme n’a jamais pu avoir lieu sans le concours de cette concupiscence honteuse : car le premier homme et la première femme n’étaient plus revêtus du corps de cette vie, mais bien du corps de cette mort, lorsqu’ils s’unirent conformément aux lois de la nature et pour la première fois, après leur sortie du paradis en punition de leur péché. Si l’on prétend qu’ils s’étaient déjà unis ainsi précédemment, nous répondons que dans ce cas leur union s’était accomplie en dehors de toute concupiscence, ou du- moins en dehors de toute concupiscente honteuse : ils n’avaient point été sollicités malgré eux à l’oeuvre de la chair, et ils n’avaient pas été réduits à lutter contre eux-mêmes pour demeurer chastes; mais ou bien leurs organes génitaux accomplissaient leur office conformément aux ordres de l’esprit, ou bien, si la concupiscence existait réellement en eux, elle ne faisait sentir son aiguillon qu’au moment nécessaire, toujours pour obéir aux déterminations parfaitement libres. de la volonté, et sans due jamais les mouvements tumultueux de la volupté vinssent troubler la sereine tranquillité de l’esprit. Les assauts si importuns et si redoutables qu’elle nous livre chaque jour ne nous apprennent que trop combien est différente la concupiscence qui règne maintenant dans nos membres : ou bien celle-ci est le vice même, ou bien sa nature a été altérée et viciée profondément. De là ces paroles de l’Apôtre : « Je sais que le bien n’habite pas en moi, c’est-à-dire dans ma chair[[346]](#footnote-1114) ». C’est pour cela aussi que les enfants portent en naissant la souillure du péché originel. La pudeur conjugale fait un bon usage de cette chose mauvaise ; mais il est encore beaucoup mieux de n’en point user et d’observer la continence religieuse dans le veuvage ou de conserver la sainte intégrité des vierges.

1. Rom. I, 27.
2. Du Mariage et de la Concupiscence, liv. II, n. 35.
3. De la Divination, liv. II.
4. Rom. VII.18.

### 18.

Julien. Voilà ce que nous avons su comprendre, nous, et quand nous avons parlé de la condition de la nature humaine au moment de sa création, notre langage a été conforme aux maximes les plus constantes de saint Paul. Qu’as-tu donc réussi à prouver quand tu as allégué que l’Apôtre n’avait point dit: « l’usage conjugal », mais bien : « l’usage naturel ? » Ou bien que veux-tu dire toi-même, quand tu ajoutes que « si un homme s’unit à l’aide des organes ordinaires à une femme de mauvaise vie, cet usage de la femme est naturel, mais coupable et nullement digne d’éloges! » Ainsi que nous l’avons fait déjà bien des fois, il nous est facile de montrer ici que ta plume n’écrit pas un mot qui ne puisse être invoqué contre toi : si l’acte de fornication, naturel en soi, est cependant digne de blâme et non point d’éloges , précisément parce qu’il s’accomplit avec une femme de mauvaise vie, comment peux-tu ne pas reconnaître que l’acte conjugal, proclamé par toi honnête et licite, est digne à tous égards d’éloges et non point de blâme ?

Augustin. L’acte conjugal est proclamé avec raison un acte innocent et à l’abri de toute critique, non pas en ce sens qu’il s’accomplit en dehors de tout élément mauvais, mais en ce sens que les époux usent honnêtement d’une chose mauvaise en soi. On peut faire un bon usage d’une chose mauvaise, de même qu’on peut faire un mauvais usage d’une chose bonne. Les époux donc usent honnêtement de la concupiscence mauvaise en soi, de même que les adultères font un usage mauvais de leur corps bon de sa nature. J’ai dit cela bien des fois et je ne me lasserai point de le répéter aussi longtemps que tu ne rougiras point toi-même de défendre une cause en opposition manifeste avec la cause de la vérité.

### 19.

Julien. Mais que devient aussi cette accusation diabolique infligée par toi à la concupiscence, accusation que ton amour passionné de la pudeur avait pu seul te déterminer à porter, je n’en doute pas ? Si tu reconnais que les flammes de la concupiscence s’allument naturellement et nécessairement dans les actes permis aussi bien que dans les actes défendus, il est manifeste que ton accusation n’est pas portée en réalité contre cette concupiscence elle-même, mais seulement contre la dépravation qu’elle a subie en nous et par suite de laquelle elle nous entraîne à des actions défendues.

Augustin. Je n’accuse pas seulement la « dépravation que la concupiscence a subie en nous et par suite de laquelle elle nous entraîne à des actions défendues », mais toi-même tu fais preuve d’une dépravation profonde, quand tu refuses de flétrir et de condamner une inclination qui nous porte sans cesse à des actions défendues. Car toutes les fois qu’elle nous porte à une action de ce genre, elle nous y entraîne par là même, à moins que nous ne résistions à sa perversité. Or, cette inclination, c’est précisément la concupiscence par suite de laquelle la chair convoite contre l’esprit, et contre laquelle l’esprit doit convoiter à son tour, s’il ne veut point se rendre coupable de ce à quoi elle le sollicite. Toute inclination donc est mauvaise, qui nous porte à commettre des actions mauvaises. Si, grâce aux résistances de notre esprit, nous ne sommes point entraînés effectivement à ces actions, on dira alors que nous n’avons pas été vaincus par le mal. Mais nous serons à l’abri de tout mal seulement lorsque nous ne ressentirons plus aucune inclination à laquelle il soit nécessaire de résister. Et quand cet heureux moment sera venu, nous n’aurons pas été dépouillés d’une nature étrangère, ainsi que Manès a eu la folie de le prétendre, mais notre nature aura recouvré sa force et sa beauté premières. Aujourd’hui même, si cette nature était guérie de toute infirmité, comme elle est purifiée de toute souillure au moment où elle est régénérée et où ses péchés lui sont remis, non-seulement notre esprit n’aurait plus besoin de convoiter contre la chair pour nous empêcher de commettre effectivement des actions coupables, mais la chair serait tellement soumise à l’esprit, que l’on ne verrait plus s’élever en elle aucun désir mauvais et en opposition avec lui.

### 20.

Julien. Mais posons-lui une question plus nette et plus succincte : Quand l’apôtre saint Paul parlait de l’usage naturel de la femme, penses-tu qu’il voulait par cette expression désigner à la fois la possibilité et l’honnêteté, ou seulement la possibilité de l’acte charnel ? En d’autres termes, voulait-il par le mot de naturel nous faire envisager l’acte charnel en tant qu’il peut et doit être accompli ? Si tu réponds que, dans la pensée de l’Apôtre, il s’agissait d’un acte charnel qui peut, mais qui ne doit pas être accompli, tel que celui qui est commis par les personnes adultères, il s’ensuivra qu’on ne doit point considérer comme des crimes contre nature les actions les plus infâmes qui se commettent au moyen d’organes et de membres naturels. Si, au contraire, grâce à l’effroi que pourra t’inspirer une pareille conclusion, tu reconnais, comme c’est en effet la vérité, que l’Apôtre a appelé usage naturel l’acte qui s’accomplit en vue de procréer des enfants, parce qu’un tel acte est entièrement conforme à la constitution et au voeu de la nature humaine, soit qu’il s’accomplisse avec une femme unique, soit qu’il s’accomplisse avec plusieurs femmes, suivant la diversité des temps et des concessions de la loi divine : si, dis-je, nous obtenons de toi cet aveu, tu nous accorderas aussi que ton argumentation ne repose plus sur aucun fondement, et que sous le nom d’usage naturel le bienheureux Paul a entendu désigner, non pas la fornication, ainsi que tu l’avais pensé, mais l’union du corps honnête et légitime toutes les fois qu’elle s’accomplit en vue de procréer des enfants. Nous justifions donc, nous, d’une manière générale ce que Manès condamnait d’une manière générale. Tu dis, toi, que l’union des sexes à laquelle préside la volupté est à la fois l’oeuvre du démon, la cause du péché originel et la source d’où tous les crimes découlent fatalement; et par là tu condamnes la nature elle-même : la logique ne nous obligeait-elle pas à invoquer le témoignage du Maître des Gentils pour défendre d’une manière générale et proclamer oeuvre de Dieu tout ce qui dans la nature était flétri par toi du nom de mal naturel ? Voilà comment, pour faire justice de tes argumentations insensées, nous avons été amenés à démontrer que ce qui était qualifié par toi d’oeuvre diabolique dans tes ouvrages est en réalité d’institution naturelle. C’est en effet, pour tout dialecticien sérieux, une règle inviolable de défendre en particulier ce qui est accusé en particulier et de justifier d’une manière générale ce qui est accusé d’une manière générale. Il l’avait parfaitement compris ce Manès qui était bien supérieur à toi par le génie, sinon par la perversité : aussi il attribue au démon toutes les substances corporelles sans exception; toi, au contraire, tu lui attribues non pas toutes les substances, mais la meilleure partie des substances corporelles, ainsi que nous l’avons démontré dans un livre précédent. La vérité donc a triomphé par le secours des saints livres : l’Apôtre, qualifiant l’oeuvre conjugale du nom de naturelle et attribuant par là même l’institution de cette oeuvre à Dieu, auteur de la nature, a renversé vos échafaudages sans consistance et fait une justice éclatante de cette affirmation ou plutôt de ce blasphème, qu’une telle oeuvre est peccamineuse en soi, et non point naturelle.

Augustin. Nous avons déjà suffisamment expliqué ci-dessus en quel sens l’Apôtre a employé le mot d’usage naturel de la femme; nous avons établi, en nous appuyant sur le contexte, que dans sa pensée ces mots désignaient l’acte qui s’accomplit à l’aide des organes de l’un et de l’autre sexe, destinés à la propagation de l’espèce humaine; ils s’appliquent à la fois à l’oeuvre charnelle telle qu’elle aurait pu s’accomplir dans le paradis, c’est-à-dire en dehors de toute convoitise mauvaise, soit que la concupiscence n’existât en aucune manière, soit que ses mouvements fussent toujours subordonnés aux libres déterminations de la volonté; et à cette oeuvre telle qu’elle s’accomplit aujourd’hui, tantôt d’une manière licite, comme lorsque les époux usent honnêtement de leur corps bon en soi et de la convoitise mauvaise; tantôt d’une manière illicite, lorsque ces époux, se livrant à l’adultère, font un usage mauvais de ce corps et de cette convoitise; cette oeuvre s’accomplissant toujours à l’aide des organes que l’on désigne sous le nom propre de nature. Il n’y a donc pas lieu de nous poser une question tout à fait nette et succincte, pour me servir de tes propres expressions, et de me demander si, par le mot d’usage naturel, l’Apôtre voulait nous faire envisager l’acte charnel en tant qu’il peut et doit être accompli, ou seulement en tant qu’il peut, mais ne doit pas être accompli. Quanti il s’exprimait ainsi, saint Paul n’avait en vue ni la licité, ni la non-licité de l’acte charnel, mais il voulait seulement désigner les organes génito-naturels de l’un et de l’autre sexe; en d’autres termes, les organes qui ont été créés pour la propagation de la nature humaine. Qui donc ignore que l’usage licite de la femme est un acte qui peut et qui doit s’accomplir, tandis que l’usage illicite est un acte qui peut, mais qui ne doit pas s’accomplir; et que, dans les deux cas, l’acte est naturel en ce sens qu’i s’accomplit à l’aide des organes génitaux de l’un et de l’autre sexe, créés pour servir à la propagation de la nature humaine ? Trêve d’équivoques et de subterfuges, assez de ce verbiage pompeux dont ta vanité peut bien se repaître, mais qui ne saurait servir d’aliment aux intelligences sérieuses. La convoitise des animaux n’est point un vice, parce que chez eux la chair ne convoite point contre l’esprit. Si Manès avait été capable de faire cette distinction, il n’aurait point attribué à un autre qu’au Dieu véritable la formation des animaux et n’aurait point enseigné qu’il y a dans l’homme une partie essentiellement vicieuse. Pour toi, aussi longtemps que tu ne reconnaîtras pas et que, avec Ambroise et les autres catholiques, tu n’enseigneras pas comme une chose absolument certaine que la lutte entre la chair et l’esprit est devenue notre état naturel par suite de la prévarication du premier homme[^1] , quelques anathèmes que tu paraisses lancer contre les Manichéens, tu demeureras incontestablement leur fauteur abominable; en qualifiant obstinément de bon ce que la vérité déclare être mauvais et en niant que ce mal soit une suite de la dépravation de notre nature viciée parle péché, tu autoriseras Manès à introduire une nature étrangère mélangée à la nôtre.

1. Ambroise, liv. VII sur saint Luc, XII, 53.

### 21.

Julien. Avec une perspicacité non moins merveilleuse tu as essayé ensuite d’ébranler une argumentation que j’avais appuyée sur cette maxime de l’Evangile, qu’on doit reconnaître un arbre à ses fruits: j’avais démontré, ce qui du reste est parfaitement évident de soi, qu’on ne saurait considérer comme bon le mariage, ni même la nature qui se transmet par l’acte conjugal, et que la création de cette nature ne saurait être attribuée à Dieu, dès lors que l’on proclame celle-ci une source de péchés. Voici la réponse due tu m’as faite : Est-ce que le Seigneur parlait de cela, et non pas plutôt des deux volontés de l’homme, dont l’une est bonne et l’autre mauvaise ? ne voulait-il pas désigner la première sous le nom d’arbre bon et la seconde sous le nom d’arbre mauvais, puisque les bonnes oeuvres naissent de la volonté bonne, et les oeuvres mauvaises de la volonté mauvaise ? Si nous admettons que le mariage est ici désigné sous le nom de bon arbre, nous serons par là même obligés de a supposer que sous le nom d’arbre mauvais le Seigneur a voulu désigner la fornication. Si, au contraire, notre adversaire prétend que l’arbre mauvais ne figure point l’adultère, mais bien la nature humaine en tant que; d’autres homme y puisent la vie, nous aurons nécessairement le droit d’affirmer aussi que le bon arbre ne figure pas le mariage, mais bien cette nature humaine en tant que d’autres hommes y puisent la vie[^1] ». Tu te trompes : le Seigneur ne . parle point en cet endroit de deux volontés,- mais de sa propre personne. Il prodiguait aux Juifs des bienfaits sans nombre, et les Juifs ne cessaient de le poursuivre de leurs accusations. Comme ils ne pouvaient toutefois attaquer ses oeuvres, auxquelles ils rendaient même hommage, ils avaient imaginé, de dire qu’il était un Samaritain et un possédé du démon, exerçant ses prestiges par l’esprit de Béelzébub. Le Seigneur donc dit à ce sujet : « Ou estimez l’arbre bon et les fruits bons, ou estimez l’arbre mauvais et les fruits mauvais ; car c’est parles fruits qu’on reconnaît l’arbre[[347]](#footnote-1119)». En d’autres, termes, ou bien blâmez mes oeuvres que les infirmités guéries et les santés rendues proclament bonnes, et essayez alors de prouver que je suis mauvais par le témoignage de mes oeuvres mêmes. ou bien, si vous n’osez nombreux déverser le mépris sur tant et de si nombreux bienfaits, rendez au bon arbre, c’est-à-dire à moi, le témoignage que méritent mes fruits, et en louant les bienfaits aimez le bienfaiteur. Ainsi le Sauveur ordonne en cet endroit que l’on juge de sa personne et qu’on l’estime d’après ses oeuvres par là il nous autorise manifestement à enseigner que l’on doit juger de la nature humaine et du ’mariage d’après la qualité de leurs fruits ; si l’on prétend que le poison du péché découle de l’une et de faut le, il faut nécessairement admettre aussi que l’une et l’autre sont une source empoisonnée et corrompue. Vois ici combien la faculté de comprendre est chez toi émoussée : tu as espéré , affaiblir la force de mon. objection en opposant la fornication au mariage et en appliquant à celui-ci le nom de bon arbre, à celle-là le nom d’arbre mauvais; tandis qu’en réalité, si la bonté intrinsèque du mariage était démontrée par la bonté de ses fruits, il s’ensuivrait ou que l’acte de fornication doit toujours être stérile, ou que les fruits doivent en être mauvais intrinsèquement; car, soit que l’homme naisse du mariage,, soit qu’il naisse de l’adultère, le sang dont il est formé ne vient point du crime, mais de la substance même de ses parents. Le. crime commis par la volonté des personnes qui se rendent coupables d’adultère ne change rien à la condition du fruit de l’acte adultérin : la nature alors exerce son activité sur sa matière propre, et, en même temps que le péché demeure sur les auteurs volontaires de l’acte criminel, une créature innocente reçoit la vie conformément aux lois établies par le Créateur. Tu as pressenti toi-même que cette réponse nous serait trop facile : que le lecteur juge de la valeur des moyens auxquels tuas eu recours pour la prévenir. « Si en cet endroit », dis-tu, « le mauvais arbre ne figure point l’adultère, mais la nature humaine dont naissent:d’autres hommes, le bon arbre: ne figure pas non plus le mariage, mais bien cette même nature humaine dont naissent d’autres hommes ». Voici donc l’argumentation que tu as essayé d’établir : La formation de l’homme n’est pas imputée à l’acte même de fornication, mais à la nature ; donc le péché contracté par les enfants qui naissent de parents légitimes ne doit pas non plus être imputé à l’acte conjugal, mais à la nature humaine que le démon a infectée du péché antique. Ainsi, dans les adultères tu accuses la volonté comme coupable d’actions infâmes, mais tu loues la nature humaine comme source où d’autres hommes viennent puiser la vie quoique d’une manière illicite ; de la part des parents légitimes, au contraire, tu as loué l’acte conjugal d’où ne découle point, suivant toi, le péché, mais tu as blâmé la. nature qui transmet avec le sang une souillure horrible. Que le lecteur me prête ici toute son attention. Si dans la fornication la nature humaine te paraît louable en ce sens que, malgré l’infamie dont ses auteurs se rendent coupables, elle transmet à l’enfant une substance innocente; comment oses-tu accuser cette même nature lorsqu’il s’agit des époux légitimes, et prétendre que dans ce cas l’enfant y puise l’iniquité en même temps que la vie ? Ce n’est donc point le mariage, mais la nature humaine que tu as déclarée à la fois un grand bien et un grand mal. Quoi de plus mauvais, en effet, que cette nature, si elle est une source de crimes ? Où trouver un objet plus digne de notre haine, si elle est la propriété même du démon? Que dans l’oeuvre charnelle son activité s’exerce avec un art plus ou moins merveilleux, ce n’est pas de quoi il s’agit ici : il s’agit seulement de savoir si elle est absolument bonne ou absolument mauvaise en soi, et l’on ne saurait contester qu’elle soit ce qu’il y a de plus mauvais, si l’on admet qu’elle est coupable en elle-même, qu’elle transmet l’iniquité avec la vie, qu’elle est enfin un satellite de la tyrannie du démon. C’est donc une règle éminemment sage de juger de l’arbre par ses fruits et de qualifier hautement de mauvais ce qui est une cause et une source réelle de mal. .

Augustin. Que la cause du mal originel ne soit ni le mariage, ni l’adultère, c’est là une chose tout à fait évidente d’elle-même : ce qui est bon dans la nature humaine naît de l’homme sous l’effet de la puissance créatrice de Dieu ; ce qui est mauvais, au contraire, dans cette même nature, ce pourquoi elle doit renaître, est transmis par l’homme seul. Et la cause de ce mal, « c’est que le péché est entré dans le monde par un seul homme, et par le péché la mort ; et la mort a passé ainsi dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché[^3] ». Quiconque lit avec intelligence tes écrits et les miens peut. juger facilement de l’inanité du verbiage interminable par lequel tu as essayé de détourner ces paroles de l’Apôtre de leur sens naturel, pour leur en attribuer un qu’elles ne comportent pas. A quoi donc as-tu réussi ? ou plutôt à quel propos, dis-moi, as-tu invoqué ce témoignage de l’Evangile : « Un bon arbre a produit de bons fruits », au moment où tu voulais établir que le mariage est bon en soi et que les hommes sont les fruits du mariage ? As-tu réellement espéré de pouvoir établir que les hommes naissent exempts de tout mal, en alléguant que le mariage est une chose bonne et « qu’un bon arbre ne saurait produire des fruits mauvais?» Mais tu n’ignores pas que les hommes naissent constamment d’autres hommes, qu’ils soient alors souillés de la faute originelle conformément à ces paroles de l’Apôtre : « Le corps est mort à cause du péché[[348]](#footnote-1120) » ; ou qu’ils soient exempts de toute souillure, ainsi que vous le prétendez contrairement à l’enseignement de ce même Apôtre; mais à l’égard même des enfants issus d’unions adultères, tu n’ignores pas davantage que l’on voit parfois des mariages stériles et des unions adultères fécondes. Quant à savoir si le Seigneur, proposant aux Juifs l’allégorie des deux arbres, a voulu désigner par là, ainsi que nous le prétendons, deux volontés dont l’une est bonne, rend l’homme bon et ne peut produire des oeuvres mauvaises, c’est-à-dire de mauvais fruits ; dont l’autre est mauvaise, rend l’homme mauvais et ne saurait produire aucune oeuvre bonne, c’est-à-dire aucun bon fruit ; ou s’il a voulu parler de lui-même, ainsi que tu l’affirmes : c’est là une question dont tout homme sérieux cherchera la réponse dans l’Evangile, non point dans tes livres. Le Seigneur exhortait ses auditeurs à se mettre en garde contre ceux qui viendraient à eux sous des vêtements de brebis, mais qui seraient au dedans des loups ravissants, et il leur disait : « Vous les reconnaîtrez à leurs fruits. Cueille-t-on des raisins sur des épines, ou des figues sur des ronces? Ainsi, tout bon arbre produit de bons fruits, tout arbre mauvais, au contraire, produit des fruits mauvais. Un arbre bon ne peut produire des fruits mauvais, et un mauvais arbre ne peut produire de bons fruits[^5] ». Suivant saint Luc, le Seigneur eut aussi recours à cette allégorie des deux arbres dans une circonstance où il voulait confondre; les hypocrites, et il expliqua sa pensée en des termes on ne peut plus lumineux, et plus explicites : « L’homme bon tire le bien du bon trésor de son coeur ; et l’homme mauvais tire le mal de son mauvais trésor : car la bouche parle de l’abondance du coeur[^6]». De même, quand il eut dit : « Ou estimez l’arbre bon et le fruit bon, ou estimez l’arbre mauvais et le fruit mauvais » (cet arbre, suivant toi, n’était pas autre chose que lui-même), il montra aussitôt le sens que l’on devait attacher à ces paroles : « Car c’est par le fruit »,ajouta-t-il, «qu’on reconnaît l’arbre. Race de vipères, comment pouvez-vous dire de bonnes choses, puisque vous êtes mauvais? La bouche, en effet, parle de l’abondance du coeur. L’homme bon tire de son bon trésor de bonnes choses, et l’homme mauvais tire de son mauvais trésor des choses mauvaises[^7] ». Vois-tu que l’erreur est de ton côté, non pas du mien ? Reviens donc à la cause réelle des oeuvres mauvaises, et reconnais que cette cause n’est pas autre que la volonté mauvaise ; reviens à la cause du mal originel et reconnais-la d’abord dans la volonté mauvaise du premier homme, ensuite dans la nature créée bonne, mais viciée ultérieurement par l’acte même de cette volonté.

1. Du Mariage et de la Concupiscence, liv. II, n. 43.
2. Matth. XII, 33.
3. Rom. V, 12.
4. Rom. VIII, 10.
5. Matth. VII, 10-18.
6. Luc, VI, 45.
7. Matth. XII, 33-35.

### 22.

Julien. Nous entrons dans ces développements afin de montrer quelles sont les conséquences dernières de vos principes après les argumentations que nous avons établies, une chose demeure au-dessus de toute contestation, c’est qu’il n’existe absolument rien de mauvais en dehors des oeuvres que la volonté accomplit contrairement aux prohibitions de la justice ; et que rien de ce qui est naturel ne saurait être démontré mauvais. C’est là comme une tour inébranlable du sommet de laquelle on repousse les assauts des erreurs les plus audacieuses et les plus perverses.

Augustin. Que dis-tu? ou bien tes argumentations précédentes sont-elles autre chose que des flots de paroles également creuses et pompeuses ? Que signifient ces mots : « Rien de mauvais n’existe en dehors des oeuvres que la volonté accomplit contrairement aux prohibitions de la justice ? » La volonté mauvaise elle-même n’est donc pas un mal, si rien de mauvais n’existe en dehors de ses oeuvres ? Car la volonté mauvaise n’a pas toujours et nécessairement la faculté d’accomplir les oeuvres qu’elle désire d’accomplir : d’où il suivra que, suivant toi, vouloir le mal n’est point de la part de l’homme une chose mauvaise toutes les fois que celui-ci n’a pas le pouvoir d’accomplir ce qu’il souhaite. Peut-on supporter de pareilles inepties, ou plutôt de pareilles folies ? Ajoutons que si absolument rien de mauvais n’existe en dehors des oeuvres accomplies par la volonté contrairement aux prohibitions de la justice, on ne devra donc considérer comme mauvaise aucune des choses que les hommes font ou souffrent malgré eux . on ne devra plus considérer comme un mal ce que l’Apôtre a appelé de ce nom, quand il a dit : « Je ne fais pas le bien que je veux; et le mal que je ne veux pas, je le fais[^1] » ; on ne devra plus considérer comme un mal le supplice du feu éternel, où il y aura des pleurs et des grincements de dents[[349]](#footnote-1122); car personne ne souffrira ce supplice volontairement, et il ne sera point une oeuvre accomplie, mais bien un châtiment infligé contrairement au désir de la volonté. Ton intelligence pourrait-elle s’arrêter à de pareilles absurdités , si elle n’avait perdu misérablement le sens de la vérité, ou plutôt si elle n’était en proie à un délire véritable ? Que peuvent pareillement signifier ces autres mots : « Rien de ce qui est naturel ne saurait être démontré mauvais ? » Sans parler ici des autres défauts innombrables qui sont l’apanage naturel du corps, est-ce qu’on ne pourra plus appeler du nom de mal la surdité naturelle, qui empêche de recevoir le bienfait de la foi, dont vit le juste[^3] , puisque la foi vient par l’audition[[350]](#footnote-1123)? Vous-mêmes, si vous n’étiez pas sourds d’une surdité intérieure, quand l’Apôtre dit : « Nous avons été, nous aussi, enfants de colère par nature, comme tous les autres[^5] » , vous entendriez ces paroles des oreilles de votre coeur. Mais continuez et criez à des coeurs qui sont à la fois sourds et aveugles. Ce n’est pas un mal d’être naturellement oublieux, d’être naturellement peu intelligent, d’être naturellement enclin à la colère, d’être naturellement porté à la volupté. Pourquoi hésiteriez-vous à débiter ces discours insensés aux oreilles de personnes pour qui la folie naturelle même n’est pas un mal? Dès lors, en effet, que vous niez toute souillure et tout mal originel, vous êtes obligés de louer tous les vices naturels et de dire que, le péché n’eût-il pas été commis dans le paradis, on y aurait vu naître non-seulement des enfants revêtus de corps difformes, débiles ou monstrueux, mais même des enfants atteints de folie; nous supposons, on le comprend, que vous placez au nombre des délices de ce bienheureux séjour votre honteuse cliente, qui fait naître dans la chair des désirs opposés à ceux de l’esprit.

1. Rom. VII, 19.
2. Matth. VIII, 12.
3. Galat. III, 11.
4. Rom. X, 17.
5. Ephés. II, 3.

### 23.

Julien. Mais ne laissons pas inachevé ce que nous avons commencé. Il est manifeste, ô toi, maître consommé dans l’art de raisonner, que tu as à la fois loué dans les termes les moins équivoques et flétri par des accusations encore plus expressives une seule et même chose, c’est-à-dire la nature humaine; or, s’il est impossible qu’un seul et même objet, envisagé sous un seul rapport, mérite au même instant des éloges et un blâme aussi explicites, la raison naturelle n’accepte pas davantage ce langage contradictoire, alors même qu’on parait établir une distinction de mots entre deux choses parfaitement identiques. En réalité donc la nature est bonne absolument, et le mal que tu lui attribues a été considéré comme tout à fait incompatible avec la sainteté de son auteur jusqu’au jour où la dent impure et criminelle des Manichéens est venue porter à celle-ci la plus criminelle de toutes les atteintes. L’échafaudage de tes arguties étant ainsi renversé, je te demanderai quels peuvent être, suivant toi, les moyens de saisir ce fantôme de mariage dont tu nous as fait la peinture. Si tu déclares que la cause protectrice de l’homme n’est point le mariage, mais la nature, tu devras reconnaître aussi que la nature, et non point le mariage, est la cause du péché ; et alors ce mariage dont tu voulais bien faire l’éloge s’évanouit tout entier comme une vaine fiction. Comment pourras-tu le définir, s’il n’est cause productrice ni des fruits que tu qualifies de mauvais ni des fruits que je proclame bons? Si tu soustrais à l’honnêteté de l’acte conjugal la formation de l’homme, de peur d’être obligé d’attribuer aussi cette formation à l’acte de fornication ; si tu évites pareillement de proclamer le péché une conséquence nécessaire de l’acte conjugal, afin de ne point paraître condamner le mariage ; que reste-t-il dans celui-ci qui puisse être l’objet de tes éloges ? Pourquoi crains-tu de flétrir par des paroles ce que ton argumentation a réduit au néant le plus absolu ? De quoi pourra-t-on dire que le.mariage est la cause, s’il n’est ni bon, ni mauvais naturellement ? Il ne restera donc plus qu’à retrancher des langues humaines les noms de mariage et d’honnêteté conjugale? Mais tu es oppressé et d’une oppression violente : il nous faut donc venir au secours d’un pauvre vieillard hors d’haleine. Eh bien, oui, il reste encore une chose à laquelle peuvent s’adresser tes éloges, mais, en dehors de celle-là, impossible d’en trouver une autre. Tu peux dire que le mariage se tient à la porte pour protéger la volupté des époux contre toute accusation d’obscénité et pour conserver, par le prestige d’un nom sacré, l’honneur et la dignité de l’acte conjugal. C’est donc vainement que tu as essayé de flétrir, par tes éloges hypocrites, et d’avilir la sainteté du mariage : tu n’as réussi qu’à te déshonorer toi-même. Le mariage triomphe de toutes les attaques de voire colère impuissante, et il ne permet pas aux langues des Manichéens de répandre leur venin perfide sur les unions dont l’honneur est confié à sa garde. Ceux-ci ont, dit-on, des tavernes dignes de leur doctrine, où ils se livrent pendant la nuit aux excès de la débauche la plus éhontée ; mais le mariage est comme une garde qui veille pour protéger l’union des époux honnêtes, pour la défendre contre toute accusation et pour maintenir le respect dû à un acte respectable en soi. Par un privilège que l’Apôtre lui a reconnu, cette garde conserve absolument intact l’honneur des unions légitimes et la sainteté du lit nuptial aussi longtemps que l’adultère n’approche point de ce lit; quant aux fornicateurs, et aux adultères, Dieu les jugera[^1]. En quoi donc l’union des sexes est-elle criminelle, si le mariage, dont la dignité et la sainteté ont été proclamées par toi-même, a pour mission de veiller à ce que cette union s’accomplisse librement et dans le secret qui convient à un acte respectable ?

Augustin. Quand tu as dit qu’on reconnaît un arbre à ses fruits, ton intention n’était pas d’invoquer ce témoignage de l’Evangile en faveur de la nature, mais bien en faveur du mariage. Voici en effet tes propres paroles : « Si le mal originel est contracté même par les enfants naissant de parents légitimes, la cause de ce mal réside donc dans le contrat matrimonial, et l’on doit nécessairement considérer comme mauvais en soi ce contrat par lequel et duquel proviennent des fruits mauvais; conformément à cette parole du Seigneur dans l’Evangile On reconnaît un arbre à ses fruits ». Tu as ajouté : « Penses-tu être écouté par aucun homme sérieux, quand tu qualifies de bon le mariage, d’où tu déclares en même temps qu’il ne procède rien que de mauvais? Il est donc incontestable que le mariage doit être condamné, s’il est vrai qu’il soit la source du péché originel ; et il est impossible de le défendre sans proclamer, en même temps, l’innocence de ses fruits. Mais le mariage n’est plus à défendre et sa bonté n’a plus besoin d’être démontrée : l’innocence de ses fruits est donc, elle aussi, un fait acquis « irrévocablement ». La teneur même de ces paroles ne permet pas de douter que, dans ta pensée, l’arbre représentait le mariage, et les fruits de l’arbre,. les enfants qui naissent de l’union de parents légitimes. Mais tu n’as pas pu soutenir ce raisonnement jusqu’au bout, par ce motif tout à fait péremptoire, que d’autres enfants naissent pareillement . des unions, adultères : c’est pourquoi tu as jugé à propos de chercher au plus vite- dans la nature un refuge assuré contre les répliques de tes adversaires; mais tu ne songeais nullement à cette nature, quand tu recourais aveuglément à la parabole de l’arbre de l’Evangile pour établir la bonté du mariage et des fruits du mariage. Défends donc la nature contre le péché originel. Laisse le mariage; démontre que la nature est un bon arbre par la raison qu’elle engendre des hommes soit à l’aide d’unions légitimes, soit à l’aide d’unions adultères; continue d’affirmer que ces hommes sont des fruits bons d’un arbre bon, de peur qu’on ne les considère comme ayant contracté, en naissant d’une origine corrompue, une: souillure dont ils auraient besoin d’être purifiés par le sacrement de la régénération ; de peur, en un mot, qu’on ne les considère comme ayant besoin d’être sauvés et rachetés par le sang qui a été répandu pour la rémission des péchés. Poursuis ton oeuvre d’hérétique sacrilège. Remplis le paradis de Dieu, alors même qu’aucun péché n’y aurait été commis, remplis ce paradis d’hommes cédant aux convoitises les plus grossières ou luttant contre elles avec des efforts inouïs ; de femmes achetant au prix des plus vives douleurs l’honneur de devenir mères; remplis-le d’enfants poussant des vagissements pénibles, de malades en proie à d’atroces souffrances, de cadavres sans vie, d’orphelins versant des larmes brûlantes et amères. Oui, poursuis cette oeuvre, elle est digne de toi. Ces châtiments sont en effet, suivant toi, l’apanage inséparable des fruits bons de ton arbre bon, et ils ont droit de cité dans le séjour délicieux du paradis, maïs du paradis des Pélagiens. Ce n’est pas tout. Avec cette ironie savante qui est le privilège des dialecticiens émérites, tu appelles sur mou argumentation le rire de tes lecteurs; tu leur apprends que j’ai à la fois loué dans les termes les moins équivoques et flétri par les accusations les plus odieuses une seule et même chose, c’est-à-dire la nature humaine. Pour moi, je ne me glorifie point d’avoir pour maître Aristote, ni Chrysippe, encore moins Julien au. verbiage très-pompeux et très-creux; mon seul. docteur est Jésus-Christ, lequel, étant Dieu, ne se serait point fait homme, assurément, si la nature humaine n’était pas une chose éminemment bonne; lequel aussi, étant né et ayant vécu constamment exempt de péché; ne serait point mort pour cette nature, si elle n’avait subi les atteintes mortelles de ce mal énorme qu’on nomme le péché. Toutefois, comme s’il ne t’eût pas suffi d’avoir plaidé victorieusement la cause de la nature humaine, laquelle naît dans des conditions identiques soit des unions adultères, soit des unions légitimes, tu as jugé à propos de chercher ensuite à nous enfermer dans un cercle sans issue au sujet de la bonté du mariage, et de nous demander quelle place celui-ci peut encore occuper parmi les choses humaines, si l’on ne peut lui imputer ni le mal qui est en nous, parce que ce mal ne vient pas de lui, mais de notre origine souillée par: le péché.; ni le bien qui est en nous aussi, parce que des hommes naissent souvent d’unions adultères. Et parce que nous avions cru devoir établir une distinction entre l’honnêteté du mariage et la honte des unions illicites, tu as pensé. que cet aveu de notre part pourrait te servir d’un argument sans réplique pour démontrer qu’aucun mal originel ne provient des unions conjugales ; mais tu n’as pas remarqué ici que, si le bien du mariage empêchait les enfants naissant de parents légitimes de contracter aucun mal, par une raison contraire le mal de l’adultère devrait être cause que les enfants naissant de parents illégitimes contracteraient. ce mal. Le mariage occupe donc une place parmi les choses humaines, et cette place est une place honorable : l’institution du mariage a pour objet, non pas précisément de faire naître des hommes ; car alors même que pas un seul contrat matrimonial n’aurait jamais été consenti, on verrait naître çà et là des hommes qui seraient le fruit d’unions purement naturelles d’os sexes ; mais cette institution a pour objet de faire que les hommes naissent d’une manière légitime et honorable; et que, si la mère est connue par le fait même de l’enfantement, le père, lui aussi, soit connu par le fait du contrat matrimonial.: cette institution, enfin, a pour objet d’empêcher ta honteuse cliente de flétrir toutes les femmes et d’exercer sur elles une tyrannie d’autant plus horrible qu’elle serait plus absolue. Toutefois, parce que l’homme naissant du mariage naît par là même d’un père connu, il ne s’ensuit point que cet homme n’a pas besoin d’un Sauveur qui lui procure le,bienfait d’une seconde naissance et le délivre du mal dont il a été souillé dans sa naissance première. L’union conjugale n’est donc pas une union criminelle, ainsi que tu nous accuses faussement de l’enseigner ; mais la charité des époux est d’autant plus digne d’éloges, que seule elle peut faire un bon usage d’une chose mauvaise dont tes éloges infâmes et monstrueux, ne réussiront pas à changer le caractère.

1. Hébr. XIII, 4.

### 24.

Julien. Cette question épuisée, je montrerai en deux mots quelle est. la profondeur de ton ignorance, ô toi:qui as été jusqu’ici considéré comme un homme d’un génie et d’une perspicacité extraordinaires. Suivant toi, la nature, mais non point le mariage, transmet une faute aux enfants: d’où il suit que la source véritable de cette faute réside dans la nature humaine, non point dans l’acte criminel des parents. Et ainsi tu parais louer le mariage seulement afin de n’être pas convaincu manifestement de manichéisme, mais tu ne crains nullement de blâmer la nature, de déclarer qu’elle est mauvaise en soi et qu’elle transmet le mal à tous ceux qui sont formés par elle. Tu n’as donc jamais entendu parler des règles de la.dialectique et des lois immuables de la droite et saine raison? Dans chacune des dix catégories, les genres sort plus étendus, que les espèces ; les espèces à leur tour deviennent comme des genres subalternes; les espèces;sont toujours plus étendues que les sections, lesquelles redeviennent des genres renfermant des espèces et des espèces particulières renfermant des individus. Porter atteinte à ce qui est moins étendu, ce n’est pas porter atteinte par là même à ce qui est plus étendu; mais la ruine d’une chose plus étendue entraîne nécessairement la ruine de toutes les autres choses qui étaient subordonnées à celle-là. Par exemple, animal est un genre: mais datas l’étendue de;ce mot sont renfermées diverses. espèces, savoir :l’homme, le cheval, le boeuf, etc. Si donc une de ces espèces est détruite, le genre n’est pas anéanti par là même. Supposons que tous les boeufs cessent d’exister, le genre animal ne sera pas supprimé pour cela, puisque d’autres animaux subsisteront. Au contraire, si le genre animal vient à disparaître, sans aucun doute toutes les espèces qui étaient renfermées dans ce genre disparaîtront avec lui: le genre animal une fois anéanti, il est évident qu’il ne reste plus aucune espèce d’animaux. Ainsi les péripéties heureuses ou malheureuses de de qui est plus étendu sont subies nécessairement parles espèces renfermées dans cette chose plus étendue ; mais il n’est pas permis de renverser la proposition et de dire que ce qui est plus étendu partage nécessairement le sort des espèces subordonnées. Appliquons maintenant cet exemple à l’objet qui nous occupe. La nature humaine, considérée en général, est comme un genre auquel sont subordonnées, comme autant d’espèces, les différentes sortes de choses dont elle est susceptible ou capable, telles que l’aspect du corps, la forme des membres, leur harmonie, leurs mouvements, etc. Ce genre donc communique ses qualités à chacune des espèces qu’il renferme: mais ici encore il n’est pas permis de renverser la proposition et de dire que le genre partage nécessairement le sort des espèces. Si l’on condamne la nature, si on la considère comme souillée et comme étant la propriété du démon, il faudra condamner pareillement le mariage, qui lui est subordonné, ainsi que la fécondité et la substance tout entière dont la nature se compose. Il est impossible de louer l’acte conjugal accompli conformément au voeu de la nature, dès lors que l’on blâme la nature elle-même. Il faut. nécessairement que les fleurs périssent par le fait seul que l’on déracine la tige ; et pour m’exprimer dans les termes les plus explicites, on ne peut pas dire que le mariage est une chose bonne en soi, si l’on condamne l’union naturelle.des sexes comme une chose mauvaise ; car une chose que l’on a censurée dans le genre auquel elle est unie d’une manière indivisible, ne peut plus. être justifiée quand on l’envisage comme espèce. Or, quand.la volonté mauvaise use, pour accomplir une oeuvre infâme, des organes mis par la nature à sa disposition, cette ardeur, cette flamme de la volupté qui s’allume toujours de la même manière dans les actes innocents comme dans les actes coupables, n’a absolument rien de commun avec le crime de cette volonté : elle prépare seulement la matière sur laquelle la toute-puissance divine exercera son opération, mais la honte d’une telle oeuvre rejaillit exclusivement sur l’auteur volontaire de l’acte adultère, non point sur la nature. Ainsi, lorsque nous en sommes arrivés à traiter la question des choses naturelles, par un aveuglement ou une ignorance plus qu’incompréhensible, tu as condamné la nature et loué le mariage: tandis qu’il est constant et évident comme la lumière que le genre communique à ses espèces tout ce qui lui est propre: d’où il suit, ou bien que l’usage de la femme, qualifié de naturel par l’Apôtre, sera considéré comme bon et légitime, et alors le mariage sera honnête, et il n’y aura plus aucun péché naturel ; ou bien, si l’on admet que la nature est la propriété du démon et qu’elle transmet réellement un péché originel, il faudra déclarer aussi que l’usage du mariage est une chose condamnable en soi. Votre doctrine donc n’est pas autre chose qu’un manichéisme plus absurde, il est vrai, mais non pas habilement déguisé : et, le manichéisme étant ce qu’il y a de plus pernicieux au monde, la vérité, l’honnêteté et la foi n’ayant pas d’adversaires plus acharnés que ses partisans ; d’autre part, l’existence d’un péché naturel ne pouvant être enseignée que par des disciples avoués ou non de Manès, il faut conclure que vous êtes aussi véritablement Manichéens que nous-mêmes nous sommes réellement catholiques.

Augustin. Il est certain que tu as d’abord parlé de l’arbre et des fruits auxquels on reconnaît l’arbre; mais après avoir commencé par affirmer que cette allégorie désignait le mariage et les enfants , tu as compris qu’une telle interprétation devenait impossible par la raison que des fruits semblables naissent pareillement des unions adultères, et tu t’es réfugié alors dans la nature, et cette transition ou plutôt cette fuite, il ne nous a pas été possible de la méconnaître ; car elle est attestée d’une manière suffisamment explicite dans les expressions mêmes dont tu t’es servi et que je vais rapporter ici. Tu as dit, en t’adressant à moi-même : « Avec une perspicacité non moins merveilleuse tu essaies d’ébranler la vérité de cette maxime a invoquée par moi et appuyée sur le témoignage de l’Evangile, qu’un arbre doit être reconnu à ses fruits; en l’invoquant, cependant, je n’avais d’autre intention que d’affermer une chose manifeste par elle-même, savoir, que le mariage ne saurait être considéré comme bon, que la nature même, dont l’acte conjugal n’est pas autre chose que le complément, ne saurait être considéré comme étant l’œuvre de Dieu, si l’on prétend que cette nature est une source perpétuelle de crimes ». Ta fuite ne saurait être plus manifeste , puisqu’après avoir nommé le mariage, tu parles aussitôt « de la nature même dont l’œuvre conjugale n’est pas autre chose que le complément ». Tu as compris que ces deux choses sont tout à fait distinctes, et tu as assez clairement indiqué qu’on ne doit pas confondre le mariage avec la nature dont l’œuvre conjugale est le complément. Comment donc oses-tu nous dire ensuite que la nature est un genre et le mariage une espèce appartenant à ce genre? Est-ce qu’on a jamais vu un genre ayant son complément dans l’œuvre même de son espèce ? Je te porte le défi d’en citer un seul animal, par exemple, est un genre, mais ce genre n’a jamais trouvé son complément soit dans les oeuvres de l’homme, soit dans les oeuvres du cheval , ou du boeuf , ou d’aucun être vivant et animé, bien que les êtres de cette sorte soient les espèces renfermées dans le genre animal. Alors même que quelqu’une de ces espèces viendrait à disparaître et serait. anéantie complètement, le genre ne subsisterait pas moins et ne continuerait pas moins à renfermer les espèces survivantes, ainsi que tu l’as établi toi-même. Toutefois ce même genre ne subsisterait plus dans son intégrité, s’il avait réellement besoin, pour être complet, des oeuvres de l’espèce disparue; car le genre n’est pas plus ou moins genre suivant que les espèces qu’il renferme sont plus ou moins nombreuses. Si cependant toutes les espèces disparaissaient, le genre disparaîtrait avec elles, et réciproquement la disparition du genre entraînerait la disparition de toutes les espèces. Il n’est donc pas vrai que le mariage soit une espèce subordonnée au genre nature , si celle-ci trouve son complément dans l’œuvre de celui-là : de même que l’agriculture n’est pas une espèce du genre végétation, bien que la végétation ne soit complète que par l’oeuvre de l’agriculture. Enfin si tu prétends que la nature est un genre et le mariage une espèce subordonnée à ce genre, tu devras nécessairement aussi, et malgré toi, dire que tout mariage est une nature. Car, bien que tout animal ne soit pas un cheval, tout cheval est cependant un animal, par la raison que animal est un genre et cheval une espèce de ce genre. A-t-on jamais entendu dire que l’homme soit auteur d’une nature quelconque ? Sans doute l’Ecriture nous apprend que la femme est unie à l’homme par le Seigneur[^1]; et personne ne conteste que cette union ne s’accomplit pas sans le secours de Dieu toutes les fois qu’elle s’accomplit honnêtement ; mais qui donc ignore que l’acte conjugal doit être compté parmi les oeuvres de l’homme ? Or, si aucune nature ne saurait être l’oeuvre de l’homme, le mariage ne saurait manifestement être une nature, puisqu’il est certain que l’acte conjugal est. accompli par l’homme. Et si le mariage n’est point une nature, il s’ensuit qu’il ne saurait non plus être l’espèce d’un genre nature qui n’existe pas. Le mariage donc appartient aux moeurs des hommes, les hommes eux-mêmes appartiennent à la nature. D’où il suit qu’il nous est parfaitement permis de condamner ce qu’il y a de mauvais dans la nature corrompue et de louer en môme temps les moeurs de ceux qui usent honnêtement de ce qui est bon et de ce qui est mauvais dans cette même nature. Voilà pourquoi je loue le mariage : mais à Dieu ne plaise que je loue cette chose mauvaise par laquelle la chair convoite contre l’esprit; ce mal sans lequel aucun homme ne saurait naître, dont la souillure ne peut être effacée que par le sacrement de la régénération, et dont nous louons le bon usage seulement dans l’accomplissement de l’œuvre conjugale. Donc la doctrine de l’existence et de la transmission du péché originel, non point par suite du mélange d’une nature étrangère, mais par suite de la corruption de notre propre nature , cette doctrine n’est point celle des Manichéens, mais celle des catholiques ; et vous-mêmes, en la rejetant, vous vous faites hérétiques.

1. Prov. XIX, 14, suiv. les Sept.

### 25.

Julien. Pour échapper à l’odieux qui s’attache à ce nom, tu énumères vainement des noms d’hérésies différentes. De même, dis-tu, que les Ariens donnent aux catholiques le nom de Sabelliens, bien que les catholiques reconnaissent une distinction entre les personnes, tout en conservant l’unité de la nature divine ; de même aussi nous vous donnons injustement le nom de Manichéens ; car, ajoutes-tu , vous ne déclarez point l’acte conjugal mauvais en soi , comme le font les Manichéens, mais vous dites seulement que le mal est transmis à tous les hommes par suite de la condition dans laquelle se trouve la nature humaine[^1]. Je ne doute point qu’une telle argumentation ne soit destinée à devenir l’objet de la risée de tout homme éclairé. Oui, les Ariens ont mille fois tort de traiter les catholiques de Sabelliens, puisque entre la personne du Père, la personne du Fils et la personne du Saint,Esprit nous admettons une distinction véritable, sans confondre les hypostases, comme sans diviser la substance; oui , ils nous calomnient de la manière la plus grossière quand ils nous reprochent que un et trois sont identiques ; mais nous avons mille fois raison, nous catholiques, de vous qualifier de Manichéens, puisque les principes mêmes de votre foi sont identiques avec ceux du manichéisme. Les disciples de Manès affirment l’existence d’un péché naturel ; vous enseignez la même chose en des termes identiques. Les Manichéens disent que la flamme de la concupiscence a été allumée dans les corps par le démon : tu répètes cela dans des argumentations multipliées. Ils soutiennent que l’homme ne peut point, par son libre arbitre, se préserver du mal, parce que ce mal est naturel : toi aussi tu nous représentes dans les mômes termes un fantôme de libre arbitre par lequel nous pouvons bien commettre le mal, mais non pas nous en abstenir. Manès prétend que le sang transmis par l’acte charnel est un sang maudit : toi, tu essaies d’appuyer cette maxime sur l’autorité des Ecritures. Il prétend que la perversité ne saurait être corrigée : tu répètes le même blasphème. Mais tu ajoutes qu’Adam seul reçut une nature meilleure : Manès aussi écrivait à Patrice que le premier homme fut meilleur que ceux qui l’ont suivi, par la raison qu’il avait été formé pour ainsi dire de la fleur de la substance première. Suivant toi, l’union charnelle est une chose diabolique, à cause des mouvements naturels qui l’accompagnent, et le démon cueille, pour ainsi dire, les hommes comme les fruits d’un arbre planté par lui. Manès parlait absolument le même langage, et c’est lui qui t’a appris à croire et à enseigner cette doctrine. Manès déclare mauvais et la nature et le mariage : tu veux bien, toi, reconnaître que le mariage est bon, mais tu soutiens que la nature est coupable et flétrie. Ce n’est pas toutefois que ta piété soit ici plus sincère, mais ton habileté est moins grande. Autant donc les Ariens ont tort de qualifier les catholiques de Sabelliens, autant les catholiques ont raison de qualifier de Manichéens les partisans de la transmission du péché, et d’affirmer que la distinction imaginaire par laquelle vous prétendez vous séparer des disciples de Manès repose en réalité, non pas sur les principes de votre foi, mais sur l’absence de toute précision dans vos idées. Ainsi la foi de Manès et la tienne sont identiques: seulement Manès est moins impudent, et toi tu as une intelligence plus épaisse il ne serait pas facile, en effet, de rencontrer, parmi les disciples de cet hérésiarque, un autre que toi osant déclarer qu’il condamne la nature humaine , mais qu’il respecte et loue le mariage.

Augustin. Quiconque lit avec intelligence mon second livre du Mariage et de la Concupiscence. voit facilement à quel propos j’ai parlé des Ariens et des Sabelliens, et comprend non moins facilement quel sentiment de fourberie insigne t’a empêché de faire connaître à tes lecteurs l’argumentation développée par moi en cet endroit. Je te disais : « Les Ariens, en cherchant à échapper à l’hérésie des Sabelliens, sont tombés dans un autre abîme encore plus profond; car ils ont osé distinguer dans la Trinité, non pas des personnes, mais des natures : de même aussi les Pélagiens, en voulant se préserver de la peste du manichéisme, ont imaginé, au sujet du fruit du mariage, une doctrine plus pernicieuse que celle même de Manès, puisque, suivant eux, les petits enfants n’ont pas besoin d’être guéris et, sauvés par le Christ[[351]](#footnote-1127) ». Tu n’aurais pas omis de citer ces paroles, ou du moins de rappeler cette argumentation, si tu avais voulu me faire une réponse tant soit peu sérieuse ; mais tu as mieux aimé garder à ce sujet un silence prudent afin de paraître me répondre en réfutant une doctrine que l’impéritie de tes lecteurs croira être la mienne, mais qui est en réalité le fruit de ta seule imagination. Et. maintenant, quand tu m’attribues des maximes identiques avec celles des Manichéens, tu te trompes grandement, ou plutôt tu cherches à. tromper ceux que tu peux. Les Manichéens prétendent que le mal est éternel comme Dieu, que ce mal est une substance, une seconde sorte de nature que ni ses propres forces, ni la force toute-puissante du Dieu bon ne sauraient changer et rendre bonne. Suivant eux, le mélange de ce mal immuable a souillé et flétri profondément l’âme bonne qu’ils ne craignent pas de considérer comme. étant la nature même du Dieu bon ; d’où ils concluent que, à toutes les époques de la vie de l’homme, cette âme a besoin d’un Sauveur par qui elle soit purifiée, rétablie dans l’intégrité de son état primitif et délivrée pour jamais de sa honteuse et cruelle captivité. Vous, au contraire, en cherchant à :échapper à l’abîme du manichéisme, vous êtes tombés dans un autre abîme de ténèbres et d’impiété non moins épouvantable; car, en affirmant que les enfants sont exempts de tout mal, vous proclamez par là même que ces pauvres créatures n’ont pas besoin d’un Sauveur; et ce circuit que vous faites ainsi dans le champ de l’erreur, en niant le mal de notre nature flétrie, vous amène, je ne sais comment, à prêter votre appui à ceux-là mêmes que vous vouliez fuir ; puisque vous les autorisez malgré vous à attribuer (ce qu’ils ne font déjà que trop) au mélange d’une nature étrangère tout le mal que l’on croit avec raison ou que l’on voit manifestement exister dans les enfants. Mais les catholiques, afin de se préserver également du manichéisme et du pélagianisme, enseignent que le mal n’est ni une nature, ni une substance : ils admettent que notre nature et notre substance, muables par cela seul qu’elles ne sont point la nature et la, substance de Dieu, ont pu être et ont été réellement viciées et flétries par le mal qu’un acte volontaire d’un seul homme a fait passer dans tous les hommes ; et pour que ce mal (dont la guérison n’est pas au-delà des limites de la puissance divine) soit effacé et disparaisse, la médiation du Sauveur est nécessaire; suivant eux; à toutes les époques de la vie humaine. D’où il suit que notre langage ne saurait être conforme à celui des disciples de Manès ni au sujet du péché naturel, ni au sujet de la convoitise charnelle, ni au sujet du libre arbitre, ni au sujet du sang maudit, ni au sujet de la perversité incorrigible, ni au sujet de la nature du premier homme, ni au sujet de l’union des sexes, ni au sujet de la puissance du démon sur les hommes; nous n’avons jamais enseigné l’existence d’e deux natures et de deux substances éternelles et n’ayant point commencé dans le temps, mais ayant été mélangées à je ne sais quelle époque; on ne nous a jamais entendus énoncer des absurdités et des monstruosités comme celle-ci : La nature de Dieu, est susceptible d’être souillée et corrompue, quoique les blasphèmes de ce genre soient familiers aux Manichéens. Tu déclares cependant que nul autre que moi n’oserait enseigner à la fois que le mariage est bon et là nature humaine coupable : sans rapporter ici une foule d’autres noms, je te citerai seulement l’apôtre saint Paul, dont tu invoques toi-même l’autorité lorsqu’il s’agit de louer le mariage; et qui néanmoins dit, en parlant de la souillure originelle de notre nature, que le corps est mort à cause du péché[^3]. Je te citerai aussi un des interprètes de ce même apôtre, un docteur catholique dont je m’honore d’être le disciple, Ambroise enfin; lequel, après avoir fait l’éloge de la pudeur conjugale, ajoute cependant : « Nous naissons tous dans l’état du péché, nous dont l’origine même est souillée[[352]](#footnote-1128) ». O homme passionné pour la calomnie, pour les disputes opiniâtres et -pour 1e verbiage sans fin comme sans objet, faut-il te citer: des noms plias autorisés ou des témoignages plus explicites ?

1. Du Mariage et de la Concupiscence, liv. II, n. 38.
2. Du Mariage et de la Concupiscence, liv. II, n. 38.
3. Rom. VIII, 10.
4. De la Pénitence, liv. I, ch. 2 ou 3.

### 26.

Julien. Mais c’est nous arrêter trop longtemps à ces minuties: abordons cette question si perplexe, comme je l’appelais tout à l’heure, et dont la subtilité a désarçonné ton maître. Car, au lieu de répondre à notre objection, tu as fait effort pour tenir bon en nous apposant une difficulté plus grande. J’enseignais en effet que chez les hommes d’un âge mûr, qui commettent le mal parleur propre volonté, on a lieu de louer la nature innocente à son origine, et en même temps de blâmer avec justice des actes détournés de Dieu; et que dès lors il y a deux points d’où l’on peut faire ressortir la contradiction; mais que dans les enfants, il n’en est qu’un seul qui est la nature, puisqu’ils n’ont point de volonté et que ce point unique doit être attribué à Dieu ou au- démon : d’où l’on peut conclure que si la nature est l’oeuvre de Dieu, on ne saurait y trouver le mal originel, et que s’il faut l’attribuer au diable, à cause du mal qui est inné en elle, il n’y a pas moyen de faire .de l’homme l’oeuvre de Dieu. Or, arrivé à ce passage, tu es convenu, avec ta bonne foi ordinaire, que ma conclusion était juste ; mais que dans les enfants il y avait aussi deux points, c’est-à-dire la nature et le péché. Mais ce péché, s’il te souvient des définitions antérieures, n’est autre que la volonté de retenir ou: d’admettre ce que défend la justice,et dont Il nous est libre de nous abstenir. Après avoir établi que le péché n’est rien autre que le choix d’une volonté dépravée, tu as répondu, ô Epicure de nos jours, qu’il y a péché dans les enfants et qu’il n’y a pas volonté; doctrine dont l’ignominie est signalée dans le quatrième livre. Comme donc j’avais alors tiré cette conclusion : Si le péché vient de la volonté, c’est la volonté qui est mauvaise, puisqu’elle produit le péché; s’il vient de la nature, c’est la nature qui est mauvaise; tu t’es efforcé de m’opposer cette objection qui n’est évidemment point de toi. Car il y a quelques années, comme j’étais à Carthage, elle me fut présentée par un certain homme du nom d’Honoratus, ton ami, et manichéen comme toi, ainsi que l’indiquent vos lettres. Je ne fais mention de tout cela que pour montrer que telle est la question qui a trompé Manès et Marcion depuis tant de siècles. Voici donc ton raisonnement contre ce que j’ai avancé : « Si le péché est dans la nature, une nature qui produit le péché est mauvaise. Je le somme de me répondre, s’il le peut ; de même que, l’évidence nous le montre, toutes les oeuvres mauvaises viennent d’une volonté mauvaise et sont comme les fruits d’un mauvais arbre; de même, qu’il me dise d’où vient aussi la mauvaise volonté, c’est-à-dire cet arbre qui, produit de mauvais fruits. Si elle vient de l’ange, qu’était-ce que l’ange, sinon une oeuvre bonne de Dieu? Si elle vient de l’homme; qu’était-ce que l’homme, sinon une oeuvre bonne de Dieu? Et même, puisque la mauvaise volonté de l’ange vient de l’ange, et de l’homme la mauvaise volonté de l’homme; qu’étaient l’homme et l’ange, avant que le mal naquit en eux, sinon une oeuvre bonne de Dieu, une nature bonne et louable ? Donc du bien sort le mal, et il n’a pu naître que du bien, et par le mal j’entends cette volonté mauvaise que n’avait précédée aucun mal, et non l’oeuvre, qui ne peut venir que d’une volonté mauvaise, comme d’un mauvais arbre. Et toutefois, ce n’est point parce que le bien est l’œuvre d’un Dieu bon, qu’ une volonté mauvaise a pu venir de ce qui est bon, mais parce qu’il a été fait de rien et non pas de Dieu. Que vient-il donc nous dire? Si la nature est l’œuvre de Dieu, l’oeuvre du diable ne peut-elle point passer par cette oeuvre de Dieu ? L’oeuvre du diable, quand elle surgit dans l’ange qui devint diable, ne surgit-elle point dans l’oeuvre de Dieu ? Si donc le mal qui n’était nulle part a néanmoins pu surgir dans l’œuvre de Dieu, pourquoi le mal qui était déjà quelque part n’aurait-il pu passer par l’œuvre de Dieu ? Les hommes ne sont-ils pas l’oeuvre de Dieu? Le péché a donc passé par les hommes, et par conséquent l’œuvre du diable par l’oeuvre de Dieu, ou, pour m’exprimer en d’autres termes, l’oeuvre de Dieu par l’oeuvre de l’œuvre de Dieu[^1] ». Toutes ces citations que je viens de faire de tes discours, nous ont ouvert l’origine et la source de l’antique erreur; tes paroles n’ont rien de plus subtil, tes dissertations rien de plus captieux: tu as parcouru tout le terrain de la dispute, et de toutes les positions où tu as essayé de te maintenir, l’implacable vérité t’a débusqué; te voilà dans cet antre que les Manichéens ont creusé par leurs questions ténébreuses. Tu as toi-même proclamé la difficulté de cette proposition en disant: Je le somme de répondre s’il le peut, et comme chacun de nous avoue que la question est difficile, je supplie le lecteur d’y apporter -toute son attention. Avec de l’attention tout d’abord, il pourra bientôt suivre en toute sécurité des questions que le sujet rend subtiles, mais qui deviendront, je l’espère, saisissables, avec le secours du Christ. Tu m’as donc demandé d’où vient le mal: à mon tour je te demande ce qu’est le mal, car c’est là le nom qu’on donne à la faute et au châtiment ; du reste, c’est un abus que d’appeler le supplice du nom de mal, puisqu’il est justifié par la sentence qui l’applique. Tu réponds que parle mal tu entends le péché, et non le supplice.

Augustin. Tu nous donnes, autant qu’il est possible, toute la mesure de ta sottise; tu proclames d’une part que le péché est un mal, et d’autre part tu ne veux pas qu’il y ait un mal dans le supplice des flammes éternelles, qu’on n’appelle mal que par abus, selon toi. Et voici la magnifique raison d’une telle absurdité : « Le supplice », dis-tu, « ne saurait être appelé un mal que d’une manière abusive, puisqu’il est justifié par la sentence qui l’applique avec mesure ». Si donc, pour parler ainsi, tu vois dans la peine du damné, non plus le malheur de celui qui souffre, mais la justice de celui qui châtie, dis franchement que c’est un bien que ce supplice, qu’on ne saurait, selon toi, appeler un mal que par abus. Car le supplice est le châtiment du péché, et sans aucun doute ce châtiment du péché est juste; donc le supplice est juste, et comme tout ce qui est juste est bon, donc le supplice est bon. Mais ne vois-tu pas qu’à moins de faire entre le damné et celui qui le damne une distinction qui établisse que la damnation, qui est le supplice de la peine du péché, soit un bien dans celui qui damne, mais un grand malheur pour le damné; ne vois-tu pas, dis-je, que si tu ne fais cette distinction, tu seras forcé de convenir que les hommes, par leurs couvres coupables, arrivent non plus à subir des châtiments, ce qui est la vérité, mais plutôt au bonheur, conséquence tellement fausse et tellement frivole, que penser de la sorte c’est un mal qu’on ne peut comparer qu’au supplice d’un coeur aveugle? Ce n’est donc point s’abuser que l’appeler un mal, mais un mal seulement pour celui qui l’endure; un bien pour celui qui l’inflige, car c’est justice que châtier le coupable. C’est ce qu’il faut distinguer, si tu ne veux délirer.

1. Du Mariage et de la Concupiscence, liv. II, n° 48.

### 27.

Julien. Ta question est donc d’où vient le mal, qu’on appelle mal avec raison, c’est-à-dire le péché. Je réponds qu’il est par trop maladroit de chercher l’origine d’une chose dont on n’a pas encore assez la définition. Voyons donc tout d’abord si mal il y a, ensuite quel est ce mal, et enfin d’où il vient. Voilà ce que j’ai fait dans le premier livre de cet ouvrage; mais là, on ne me contestait pas tout; cherchons donc si mal il y a.

Augustin. Si tu affirmais que le mal existe, et que je vinsse à le nier , alors la question entre nous serait celle-ci : Le mal existe-t-il? et dans cette controverse, tu te chargerais de me démontrer que le mal existe, parce que je l’aurais nié; mais comme ni l’un ni l’autre de nous n’en doute, pourquoi demander de mettre en question ce qui n’est l’objet d’aucun doute, sinon pour le plaisir de parler; non pour te laisser convaincre par mes paroles, mais pour tirer vanité de tes nombreux ouvrages.

### 28.

Julien. Or, que le mal existe, c’est ce que prouvent nos vices nombreux et les peines capitales : il est donc constant que le péché existe. Mais cherchons ce qu’il est; estce un corps dans lequel on découvre plusieurs parties ; est-ce un être simple comme un élément, ou est-ce notre pensée qui le sépare d u reste des objets ? Or, il n’est rien de tout cela. Qu’est-il donc? Le désir d’une volonté libre, que réprouve la justice, ou, pour nous servir d’une première définition, la volonté de faire ce que défend la justice, et dont on est libre de s’abstenir. Examine donc si l’on ne saurait trouver le péché en dehors des termes de cette définition, pour ne point chercher ailleurs ce que nous tenons pour compris. Consultons dès lors la justice du juge, afin que ton témoignage nous montre clairement si ces limites renferment bien le péché dans toutes ses espèces. Dieu nous imputera-t-il ce qu’il fait qu’on ne saurait éviter ? Il n’y aurait aucune justice, mais une souveraine iniquité et même, en ce cas, ce ne serait point châtier, mais multiplier le péché. Qu’un juge équitable punisse une faute, c’est l’ordinaire ; mais si, par l’abus de la justice, la faute tombe sur le juge lui-même, c’est elle qui se venge de lui, ce n’est pas lui qui la châtié. La justice donc ne nous impute que la faute dont nous pouvons librement nous abstenir. Or, on ne saurait appeler libre que cet acte provenant d’une volonté qui s’appartient, et en dehors de toute pression insurmontable des besoins de la nature. Voici donc une définition juste et complète : Le péché, c’est la volonté de faire ce que défend la justice, et dont on peut s’abstenir. Après ces éclaircissements, cherchons d’où vient le péché, ce qu’il était contre tout ordre de chercher avant ces définitions. D’où vient donc le péché ? Je réponds : De la volonté qui agit librement.

Augustin. Est-ce bien d’une volonté qui agit librement, quand l’Apôtre nous dit: « Si donc je fais ce que je ne veux point, ce n’est point moi qui le fais, mais le péché qui habite en moi[^1] » ? Vois-tu, quand tu demandes d’où vient le péché, et que tu réponds: « de la volonté qui agit librement », que ta pensée s’arrête sur le péché qui n’est point en même temps peine du péché? vois-tu qu’un acte que fait l’homme quand il ne le voudrait point, et que l’Apôtre qualifie néanmoins de péché, n’est plus en rapport avec ta réponse, ni avec cette définition que tu viens de rappeler? Le péché est la volonté de faire ce que défend la justice, et dont on est libre de s’abstenir? Où est la liberté de s’abstenir, quand on s’écrie : « Je fais ce que je ne veux point? » Autre fut donc le péché de la nature humaine, quand elle était libre de s’abstenir du péché, et autre son péché d’aujourd’hui, qu’elle a perdu sa liberté et qu’elle a besoin d’un libérateur. Et ce qui était alors simplement péché, est, au surplus, peine du péché.

1. Rom VII, 20.

### 29.

Julien. Mais voyons si l’assentiment général vient confirmer ce que renferme la définition précitée. Assurément nul homme prudent, nul catholique ne saurait en douter; il n’y a de péché que celui qu’on a pu éviter, et il n’y a de justice qu’à imputer à l’homme qu’on châtie la faute que celui-ci a commise par sa volonté libre, quand il pouvait l’éviter.

Augustin. Quant au premier homme, Dieu lui a imputé le péché qu’il pouvait éviter s’il eût voulu ; mais son péché ayant souillé tous ses descendants, la nature entière est viciée et a besoin d’un Sauveur, afin de pouvoir écarter le péché, quand arrive aussi cet âge où vient l’usage de la raison ; mais avant cet âge nous avons une culpabilité que nous contractons par la génération, et que doit effacer la régénération. Pour nous, nier cette vérité, c’est dire ouvertement que Jésus-Christ n’est point le Jésus des enfants : et pourtant, d’après le témoignage de l’Ange[[353]](#footnote-1133), il est ainsi appelé parce qu’il doit sauver son peuple de ses péchés, et dans ce peuple vous ne voulez point qu’il y ait des enfants.

1. Matth. I, 21.

### 30.

Julien. Mais, de même que tout cela n’a rien de dangereux pour nous, de même Manichéens et Traduciens sont d’accord pour le repousser. Voyons donc ce qu’ils disent. Le Manichéen écrit que le péché est naturel, Augustin insinue que le péché est,dans notre nature; tous deux, dès lors, s’écartent de la définition que nous avons donnée et s’unissent pour dire que le péché nous est naturel. Voyons encore ce qu’ils disent de la nature du péché, c’est-à-dire quelle est leur pensée à l’égard du péché que tous deux proclament naturel ; peut-être sont-ils en désaccord sur les questions qui suivent. Qu’enseigne le Manichéen à sa fille? Que cette concupiscence de la chair et cette volupté qui aboutit à la fécondation sont l’oeuvre du diable, et la preuve, c’est qu’elle fuit les regards et le grand jour. Qu’enseigne Augustin? Même doctrine[^3]: « Cette concupiscence de la chair, est pour lui une pousse du diable; elle a pour cause la loi du péché, qui évite le regard et cherche les ténèbres en rougissant ». Donc ils ne sont en désaccord ni sur la première, ni sur la seconde question, au. sujet, du mal. Que sera-ce de la troisième? A cette question : D’où vient le mal? le Manichéen répond : De la nature éternelle des ténèbres. Que dit Augustin? C’est aller trop loin que penser, avec mon maître, que le mal n’a point commencé; car il a commencé, en effet, par la volonté du premier homme, et même par la volonté d’une nature supérieure , c’est-à-dire de l’ange; mais depuis ce temps, il est devenu naturel. Voilà que son maître le housse et l’amène forcément dans le droit. Quel jugement un catholique va-t-il porter entre eux? Que le Manichéen, sans aucun doute, est stupide, mais qu’il a encore de l’esprit quand on le compare à l’ingénieux Augustin. Ne sont-ils pas d’accord pour proclamer que le péché est naturel et que ce péché, qui enveloppe tout le genre humain, est d’une espèce unique ? Mais quand le disciple ose bien nous dire que chez un seul homme n’est pas naturel ce péché qu’il proclame inné en tous, nous le ferons passer par les étrivières enfantines pour le ramener à son maître, plus conséquent dans ses blasphèmes; et on exclura de la société des âmes pieuses, et le maître et le disciple. Vois à quel point nous poussons l’indulgence. Tu n’acceptes pas ce que dit le manichéen, que le mal est dans la nature; dis dès lors que nul n’est coupable en naissant, et tu échapperas, mais en niant le péché originel. Or, tu ne le dis point; tu le confesses donc, tu ne veux ni te séparer de ton maître ni adhérer aux catholiques.

Augustin. Faut-il nier que l’auteur du monde soit un Dieu bon, parce que le Manichéen professe la même croyance? C’est sur cette question : « De quoi l’a-t-il fait? que nous différons. Nous répondons, en effet: de ce qui n’était pas; car il a dit et tout a été fait[^1]» ; pour lui, il répond: De deux natures, du bien et du mal, lesquelles, non-seulement étaient déjà, mais ont toujours été. Ces doctrines, que nous ne professons point ensemble, nous donnent le droit de n’être pas avec eux quand même nous serions d’accord sur un point. De même qu’on nous demande s’il y a un Dieu : le Manichéen et nous, donnerons la Même réponse : Il y a un Dieu; et, dès lors les uns et les autres nous nous séparons de cet insensé qui a dit flans son coeur : « Il n’y a pas de Dieu[[354]](#footnote-1135) ». Mais que l’or. nous demande ce qu’est Dieu: nous sommes loin alors des contes abominables des Manichéens; car nous disons, et nous soutenons, que Dieu est incorruptible, tandis qu’ils professent un Dieu corruptible. Qu’on nous interroge au sujet de la ,Trinité, nous dirons également que le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont d’une seule et même nature;. et nous ne sommes néanmoins, ni eux Catholiques, ni nous Manichéens ; car ils ont sur le Père, le Fils et le Saint-Esprit, des doctrines bien différentes (les nôtres et que nous combattons vivement. De là vient que nous opposons les doctrines qui nous, sent communes, aux erreurs de ceux qui les nient, et nous. ne craignons pas qu’ils nous appellent Manichéens et qu’ils se préfèrent à nous parce que nous professons, avec les Manichéens, des points de doctrine que nos adversaires ne veulent point accepter, ce qui nous force à les combattre.

Aussi, de même qu’un arien est hérétique précisément parce qu’il ne professe point l’unité d’essence dans la Trinité, ce que le Manichéen admet comme nous; de même vous êtes hérétiques, parce que vous ne confessez point que le péché nous est naturel, ce qu’admet le Manichéen avec nous ; mais nous ne sommes point pour cela Manichéens; car ce qu’il dit nous ne le disons point dans le même sens que lui. Nous disons, en effet, que notre nature, qui était bonne, a été viciée par le péché, volontaire de celui dont nous sommes nés; ce qui fait que nous naissons tous dans le péché et que notre naissance est entachée, comme ledit Ambroise[[355]](#footnote-1136); quant à l’Arien, il nous invente une nature mauvaise, qui nous est étrangère et dont le mélange, selon lui, nous porte au péché. Enfin, nous, pour guérir notre nature, nous offrons au Sauveur même les petits enfants; pour lui, il ne croit point que le Christ nous soit nécessaire pour guérir notre nature, mais bien pour séparer de nous la nature étrangère. Tu vois à quelle distance nous sommes l’un de l’autre, même quand nous disons l’un et l’autre que le péché est naturel.

De même nous disons l’un et l’autre. que la convoitise de la chair est mauvaise, parce que la chair conspire contre l’esprit; mais qu’on nous demande d’où vient que cela est mauvais , nous nous retrouvons complètement en désaccord; car nous disons, avec Ambroise, que cette funeste discorde n’a envahi notre nature que d’après la prévarication du premier homme, tandis que lui et les siens ne voient dans l’antagonisme de la chair et de l’esprit que le résultat d’une nature qui fut toujours mauvaise et qui s’est unie à la nôtre. De là vient que nous demandons au Sauveur de guérir ce défaut, et lui d’éloigner de nous cette nature étrangère qui est inguérissable. Ici encore, pourquoi. ne vois-tu point quelle distance il y a entre nous quand nous appelons mauvaise cette convoitise de la chair qui résiste à l’esprit? Comment ne pas voir et que nous ne sommes pas Manichéens pour avoir quelques dogmes communs avec eux, et que vous êtes hérétiques pour ne pas professer ces mêmes dogmes? Si vous professiez avec eux que ces maux sont naturels, et avec nous, si vous disiez, contrairement à ce qu’ils disent, d’oie viennent ces maux, qui ne sont point d’une nature étrangère et coéternelle à Dieu, vous ne seriez point des Pélagiens hérétiques ; mais maintenant, comme vous soutenez que cette convoitise qui révolte la chair contre l’esprit n’est point mauvaise et vient de notre nature viciée, vous les forcez de conclure qu’elle vient d’une nature étrangère . et par là vous êtes de nouveaux hérétiques venant en aide aux hérétiques anciens, que vous ne fuyez que par un tort nouveau. Cesse donc de m’opposer mon maître manichéen, mais suis plutôt Ambroise avec moi vois même les Ariens, afin de les suivre, du moins en ce qu’ils ont de plus sage que toi ; ’ils ne nous appellent pas Manichéens , bien que nous disions avec les Manichéens que le Père, le Fils et le Saint-Esprit n’ont qu’une même nature, sujet de leurs vives contradictions avec nous.

1. V. Sap. lib. III, n. 17l et 181; lib. I de Nupt. et Concup., c. 23 ; ibid., c. 7.
2. Ps. CXLVIII, 5.
3. XIII, 1.
4. Ambros., lib. I de Paenit., cap. 2 vel 3.

### 31.

Julien. Tu as cru nous embarrasser beaucoup en disant d’où vient la volonté mauvaise, soit dans le premier homme, soit dans le diable qui fut fait ange : et toutefois tu dis que cette volonté surgit dans l’oeuvre de Dieu , c’est-à-dire dans l’ange ou dans l’homme, non parce qu’il était l’oeuvre de Dieu, mais parce qu’il était fait de rien. Prends garde, à ton tour, de nous ramener par une autre volé l’éternelle nécessité du mal. Si la cause, en effet, de l’origine du mal dans l’oeuvre de Dieu, fut qu’elle était faite de rien, avant qu’elle fût, ce rien a toujours été; c’est-à-dire qu’avant qu’il existât quelque chose, quelque chose ne fut jamais ; or, ce qui ne fut jamais s’appelle rien : donc de toute éternité n’existait point ce qui ne fut pas avant d’être fait par Dieu, dont la substance est seule sans commencement; ce sans nom. ou ce rien, avant de prendre fin par l’existence des choses, a toujours été. Ce rien n’a donc pas été fait, mais les créatures ont été faites, et ce rien a cessé d’être. C’est donc dans cette créature qui a été faite de rien, et précisément parce qu’elle a été faite de rien, que le mal est né, selon toi? C’est donc à son origine que tu attribues le mal qui est né en l’homme, et cette origine, ou le néant, tu dis que ce fut la cause du péché. Le mal, dis-tu en effet, n’est point né dans l’homme parce qu’il a été fait par Dieu ; mais parce qu’il a été fait de rien. Si donc le mal a surgi, par cela même que l’exigeait la condition de ce rien qui précédait, et si ce rien a toujours été, te voilà, par d’autres voies, pris et suspendu au piège de ton maître, et tous deux vous professez que le mal est de toute éternité. Mais encore ici la prudence est de son côté . car, en nous donnant le péché comme naturel, il assigne l’éternité à la substance des ténèbres, qui ferait entrer ce mal chez le pécheur en dehors de sa volonté. Il donne ainsi un auteur à ce dont il nous fait une nécessité, en sorte que le mal, qui est répandu dans les substances, subit une contrainte ; mais toi, qui ne saurais porter le poids de ton génie, tu affirmes la nécessité du mal , tout en niant la nécessité de l’auteur, et dans le premier auteur du péché aussi bien que dans les enfants, tu laisses l’oeuvre sans ouvrier; et tu nous donnes je ne sais quoi d’inintelligible, savoir que ce néant avait une grande puissance, puisque c’était le néant.

Augustin. Tu te fais rien, à ton tour, en affirmant que rien, par là même qu’il est rien, ait quelque puissance ; et tu ne comprends point que dire que Dieu a fait de rien ce qu’il a fait, ce n’est autre que dire qu’il ne l’a point fait de sa propre substance; car avant qu’il fît quelque chose , ce faire quelque chose ne lui était point coéternel. Ce qui n’est point fait de quelque chose est donc fait de rien : et si Dieu a employé certains matériaux pour certaines créatures, ces matériaux dont il les a tirées, il ne les avait d’aucun autre; or nulle créature ne pourrait pécher si elle était faite de la nature de Dieu; et même cille ne serait point faite, mais en tout son, être elle serait de lui et serait ce qu’il est: de même que le Fils et le Saint-Esprit, parce qu’ils sont de lui, sont aussi ce qu’il est, l’un par génération, l’autre par procession; et ils sont de lui de telle sorte qu’il ne leur a jamais été antérieur. Or cette nature ne saurait pécher, car elle ne peut se détacher d’elle-même et ne trouve point une nature supérieure pour s’y attacher, puis commettre le péché en l’abandonnant. Toutefois, la créature raisonnable n’a pas été faite de manière qu’elle fût dans la nécessité de pécher; mais elle n’en aurait pas le pouvoir si elle était de la nature de Dieu ; car pécher, c’est ce que la nature de Dieu ne veut point pouvoir et ne saurait vouloir.

### 32.

Julien. Car ce néant, de quoi tout a été fait, tu affirmes qu’il a été la cause du péché. Donc la puissance de ce néant est pour toi ce qu’est, pour le Manichéen, la puissance du prince des ténèbres. Tous deux donc vous professez la nécessité du premier péché ; mais lui en donne une cause palpable, quoique mauvaise, toi, une cause impalpable, mais également mauvaise. Pour lui, il accuse la violence dans la substance, toi, la violence aussi, mais dans le néant. Vois donc où conduit ton syllogisme : Le néant, quand rien encore n’était créé, était l’indice du vide éternel , mais ce néant ou ce vide a pris fin quand les créatures ont surgi ; car le néant a cessé d’être quand quelque chose a commencé. Donc ce néant, même quand il régnait, n’était point; car l’intelligence nous dit que le néant régnait quand quelque chose n’existait point encore. Mais quand quelque chose a été fait, cet ;indice du vide ou ce néant, parce qu’il n’avait jamais eu de substance, perdit jusqu’à sa dénomination, et alors il arriva que ce qui n’avait jamais existé en réalité n’eut plus même un nom. C’est donc par la violence de ce néant que, selon ta doctrine, le mal est entré chez l’ange et chez l’homme; comment pousser plus loin le délire ?

Augustin. Toi, ton délire est plutôt d’outrager. Pour moi, je n’ai attribué au néant aucune violence; car il n’est point quelque chose,et dès lors ne peut être violent. Ni l’ange ni l’homme n’ont subi, en péchant, aucune violence; ils n’eussent point péché s’ils n’eussent voulu pécher, et ils pouvaient ne pas le vouloir ; mais cette puissance du péché n’eût pas été en eux, s’ils eussent été de la nature de Dieu.

### 33.

Julien. Une chose qui n’était point eut, d’après toi, une grande force, par cela même qu’elle n’avait jamais été ; mais la force lui vint précisément quand elle perdait jusqu’à son .nom, et ce néant n’acquit sa grande puissance que quand son nom disparaissait.

Augustin. Si ce qui n’est rien devenait quelque chose, on pourrait dire qu’il a sur toi une domination bien grande ; car la vanité ou la fausseté te domine au point de te forcer à dire intarissablement des riens.

### 34.

Julien. Marche dans ta sagesse , toi qui par des règles nouvelles de discussion, et règles inventées par toi, enveloppes la mineure dans la négation de la majeure, de manière à fabriquer des corps sans tête. Loin de nous d’envier tes subtilités ; au contraire, nous prenons en pitié l’humanité chrétienne, puisque tu fais aboutir au néant ton dogme, qui part de la culpabilité des innocents.

Augustin. C’est toi plutôt qui aboutis au néant, lequel est tellement de ton goût que tu ne veux ni t’en séparer, ni en revenir; toi qui m’accuses d’avoir dit que rien est quelque chose, afin de pouvoir qualifier de rien ce qui est si nombreux.

### 35.

Julien. O sagesse, ô élégance de mon adversaire! Si le mal a surgi dans l’homme, nous dit-il, ce n’est point parce que l’homme a été fait par Dieu, mais parce qu’il a été fait de rien. Nous avons déjà montré avec quelle adresse on a prêté au néant une très-grande puissance: maintenant j’arrive à ce point que la discussion précédente a déjà mis au jour, que le premier mal du pécheur ne vient point de sa volonté, s’il était dans la condition d’un être fait de rien que le mal surgît.

Augustin. Nulle condition d’un être fait de rien n’a forcé le mal de surgir, puisque forcer de surgir, c’est imposer la nécessité de se montrer ou d’être: or rien n’a forcé à pécher soit l’homme, soit l’ange, en qui nous trouvons les premiers péchés; leur péché vient d’une volonté libre; ils pouvaient ne point le vouloir, puisque rien ne leur imposait cette volonté ; et néanmoins ils n’eussent pu vouloir, s’ils eussent eu la nature de Dieu ex n’eussent pas été faits de rien.

### 36.

Julien. Voilà donc, selon toi, la nature du premier mal; mais tu la donnes plus vaine encore que le manichéen, et éternelle comme la sienne. Nous n’avons point à combattre sur ce point : chacun voit clairement le lien qui vous unit, c’est la chaîne du mal naturel, du mal éternel.

Augustin. Insensé ! ce qui n’est rien ne saurait être éternel, ce qui n’est aucune chose n’est, pas éternel; enfin ce qui n’est pas ne saurait être éternel.

### 37.

Julien. J’ai certainement agi selon la sincérité de notre discussion, et ce que tu avais établi par tes arguments, c’est-à-dire que le mal a surgi dans l’oeuvre de Dieu parce que l’homme .a été fait de rien, voilà que la raison, en sondant ton système, l’a renversé en montrant que tu établissais en d’autres termes le dogme inventé et accepté par les Manichéens, c’est-à-dire que le premier péché a pour cause la violence des ténèbres éternelles.

Augustin. Tout à l’heure déjà, je te l’ai fait remarquer, ce qui n’est pas ne saurait être éternel; qu’est-ce que tu nous dis alors, qu’il faut m’associer au manichéen, parce que le manichéen soutient que le premier péché est né de la violence des ténèbres éternelles, ténèbres auxquelles il donne une substance; tandis que moi je ne puis donner une substance au néant, de manière à refaire d’éternelles ténèbres avec mon néant éternel? Pas plus que je ne puis donner la substance au néant, je n’ai pu lui prêter la violence ou l’éternité : car d’aucune manière ce qui n’est rien ne saurait, avons-nous dit, être violent ou éternel. C’est donc perdre tes peines que m’objecter ce qui n’est rien.

### 38.

Julien. Une fois mis à nu, ne cherche point à échapper en niant que tu aies dit: Ce qui a introduit le mal dans l’oeuvre de Dieu, c’est qu’elle a été faite de rien; mais alors c’est parce qu’elle a été faite de rien que le mal a pu y surgir; et voyons, dès lors, dans quels noeuds plus inextricables te voilà pris. Si tu viens à dire que tu as attribué aux forces du néant éternel, non plus la nécessité, mais la possibilité du mal, nous répondons que si une mauvaise volonté a pu naître dans l’homme, ce n’est assurément rien que l’effet du libre arbitre ; car une bonne aurait pu’ surgir aussi bien qu’une mauvaise. C’est ce qui fait la liberté dans laquelle s’exerce cette raison qui a fait dire que l’homme est créé à l’image de Dieu, et qui lui donne la supériorité sur les créatures. Si donc une volonté mauvaise a pu surgir dans l’homme, cela n’à d’autre cause que son libre arbitre, et tel est le prix du libre arbitre, que ses insignes donnent à l’homme le pas sur tous les autres animaux : toi qui professes que l’homme avait ce pouvoir non parce qu’il vient de Dieu, mais parce qu’il est fait de rien, voilà que, par un nouveau prodige de dogmatique, tu . proclames que le néant, ce vide antique, est la cause d’un si grand bien, ou du libre arbitre. Enfin, donnons un nouveau jour par une courte question. Ce que tu as avancé, que la volonté du mal put surgir dans l’homme, non parce qu’il est l’ouvrage de Dieu, mais parce qu’il a été fait de rien, cette possibilité qu’une volonté surgisse en lui, est-elle un mal ou un bien? c’est-à-dire est-ce un bien ou un mal, que la faculté d’avoir une volonté? Si tu dis que c’est un bien, alors la cause de ce bien ne sera plus Dieu, ruais le néant. Mais si, choqué par cette monstruosité, tu dis que c’est un mal, puisque tu veux qu’on l’attribue non pas à Dieu, mais au néant , tu es forcé d’avouer que dans notre discussion nous n’avons avancé contre toi aucune supercherie, mais que, discutant de bonne foi, nous avons détruit la mauvaise foi, de tes dogmes. Reste donc inébranlable ce que nous avons avancé, que le manichéen et toi faites retomber la coupable volonté du premier homme sur l’éternelle contrainte de son origine.

Augustin. Quelle réponse te faire, dans les bas-fonds où te voilà? mais tu fais de vains efforts pour résister à l’évidence, en feignant de répondre à mes paroles, quand tu n’y réponds aucunement. Tu raisonnes, en effet, comme si j’avais dit : Toutefois, ce n’est pas du bien qu’est venue la volonté mauvaise ; ce que je n’ai.dit nullement. Voici, en effet, mes paroles: « Et toutefois ce n’est pas du bien qu’a pu naître une volonté mauvaise[^1] » ; car le bien est l’oeuvre d’un Dieu bon ; elle vient de ce que cette oeuvre. a été faite de rien et non pas de Dieu Pourquoi donc argumenter dans la réponse, comme si j’avais dit : « Toutefois elle n’est point venue, quand j’ai dit : « Toutefois elle n’a pu venir »;.pourquoi tant de paroles contre un homme qui attribue pour cause nécessaire à l’irruption du mal dans le bien que ce bien est une, oeuvre que Dieu a faite de rien et non de sa substance ; tandis que je n’ai pas affirmé que ce fût là une cause nécessaire, mais une cause possible? Je n’ai point dit: C’est pour cela. que le mal a surgi; mais. « C’est pour cela que le mal a pu surgir du bien » . Et voilà que tu accuses le néant, que tu prêtes la violence au néant, comme site néant avait mis l’homme et l’ange dans l’inévitable nécessité de pécher.

Maintenant donc, reviens à. mes paroles, comme tu l’as fait déjà. Tu me poses en effet une question, comme si la réponse que je puis faire te venait en pensée, quand je. l’ai consignée depuis longtemps dans le livre que tu combats. Tu dis que je pourrais répondre, non pas que j’ai dit que le mal a surgi dans l’œuvre de Dieu, parce qu’elle a été faite de rien; mais que j’ai dit: « Le mal a pu naître parce qu’elle a été faite de rien ». Voilà mes paroles, que le mal a pu naître, non, qu’il est né : j’ai précisé la possibilité, non la nécessité de la cause. Telle est, en effet, la condition de la créature dans sa création primordiale, que si elle n’eût voulu pécher, nulle nécessité ne l’eût forcée à vouloir, ni à pécher contre sa volonté, c’est-à-dire en . ,dépit de son désaveu, à. ne pas faire le bien qu’elle eût voulu, ou à faire le mal qu’elle n’eût point voulu ; car ici déjà nous rie trouvons . plus le péché tel qu’on l’appelle simplement péché, mais bien , la : peine du péché. Toutefois cette créature ne pourrait aucunement. vouloir le mal ou faire le mal qu’elle ne voudrait point, si elle n’était faite de rien, c’est-à-dire si elle était de la nature de Dieu. Car il n’y a que la nature de Dieu qui n’ait pas été faite de rien, puisqu’elle n’a pas été.faite; aussi ne peut-elle aucunement changer. Parler ainsi ce n’est pas attribuer des forces au néant, comme si dans son néant il eût pu faire on fait quelque chose; mais nous disons qu’une nature qui a pu pécher n’est. point la nature de Dieu. Qu’une nature ne soit point nature, de Dieu, il s’ensuit que c’est une nature créée; car elle n’est point coéternelle à Dieu, et si elle a été faite, elle a été faite de rien ; car toutes celles qui viennent d’autres natures, ont leur origine dans le néant, puisque. les natures d’où elles sont tirées n’étaient rien avant d’être, c’est-à-dire n’étaient absolument pas.

Mais, nous dis-tu, « la mauvaise volonté n’a « pu surgir, qu’afin que la, bonne le pût aussi ». Comme si l’ange ou l’homme n’avait pas été fait avec la volonté droite. Il a été fait droit, nous dit l’Écriture . nous n’avons donc point à demander d’où a pu surgir en lui la bonne volonté[[356]](#footnote-1145); avec laquelle il. a été créé, mais bien d’où est venue la volonté perverse avec laquelle il n’a pas été créé. Et tu viens nous dire, sans comprendre tes paroles : « La volonté perverse n’a pu surgir en lui qu’afin que la bonne le pût aussi » ; et tu prétends qu’il est dans la nature du, libre arbitre de pouvoir l’un et l’autre, c’est-à-dire pécher et ne point pécher; et c’est en cela que tu crois l’homme fait à l’image de Dieu, quand Dieu ne saurait faire l’un et l’autre. Nul, en effet, ne pousserait la folie jusqu’à dire que Dieu peut pécher; ou bien oserais-tu dire que Dieu ne jouit point du libre arbitre? C’est donc de Dieu et non du néant que nous vient le libre arbitre; mais le libre arbitre au suprême degré est en Dieu qui ne saurait aucunement pécher. Car s’il pouvait être injuste , il pourrait aussi n’être pas Dieu ; puisque, s’il est Dieu, il est de toute conséquence qu’il soit juste : de là vient qu’avec le libre arbitre au suprême degré, Dieu ne saurait toutefois pécher: Donc si l’ange ou l’homme a pu pécher, c’est-à-dire s’il a pu tourner en mal ce qui est un bienfait de Dieu, ou son libre arbitre, c’est qu’il n’est pas Dieu, c’est-à-dire que Dieu l’a fait de rien et non de lui-même. Comprends et tais-toi ou dis ce que tu as compris, et non ce à quoi tu n’entends rien.

1. Lib. II du Mar. et de la Concup. 18.
2. Eccli. VII, 30.

### 39.

Julien. Toutefois, non content de ma victoire sur un point, après avoir mis à nu l’impiété de ton argumentation, j’en montrerai la fausseté. En écrivant que la mauvaise volonté a pu surgir dans l’oeuvre de Dieu, « non parce qu’elle vient de Dieu; mais parce qu’elle a été faite de rien » , tu as dû voir comment les autres créatures te donnent le démenti, puisque toutes sorties du néant, elles ne sont pas toutes néanmoins capables de volonté perverse. Enfin les éléments ’qui sont aussi faits de rien, ne peuvent avoir la conscience d’aucune volonté, ni montrer dès lors,par des mouvements pervers, qu’ils sont nés de la contrainte. Quant aux animaux et au reste des créatures qui remplissent la terre, ils ne sont point sortis de rien,-mais de ce qui était déjà quelque chose. Où donc est cette force du vide antique qui a forcé la volonté perverse à surgir, quand il est évident que l’animal raisonnable est seul capable de pécher?

Augustin. Tu pourrais songer à m’accuser de fausseté si; après que j’ai dit que nos corps sont vulnérables parce qu’ils sont terrestres, tu pouvais montrer beaucoup de corps terrestres qu’on ne saurait blesser. Car la blessure ne peut exister que sur, un corps animal appelé chair. En ce cas, je devrais te faire observer que cette proposition, en dépit de tes lumières, n’est point réciproque; car s’il est vrai que tout corps vulnérable este un corps terrestre , il n’est pas vrai que tout corps terrestre soit vulnérable. Comment donc ton habileté, surtout en jactance, a-t-elle pu dormir en dialectique, au point de ne pas voir qu’en disant qu’une créature raisonnable a pu pécher par cela même qu’elle a été faite de rien, je prétendais dire que tout ce qui peut pécher a été fait de rien, mais non que tout ce qui est fait de rien puisse pécher? Et comme si j’avais tenu ce langage, tu viens m’objecter d’autres choses, jusqu’aux éléments du monde, qui sont faits de rien et néanmoins ne peuvent pécher , puisque pécher n’appartient qu’au seul animal raisonnable. Eveille-toi donc maintenant et vois que tout ce qui peut péchera été fait de rien, mais qu’il n’en faut pas conclure que tout ce qui a été fait de rien puisse pécher. Ne m’apporte donc plus les autres êtres faits de rien et incapables de pécher; car je n’ai point attribué la faculté de pécher à tout ce qui a été créé de rien. Mais j’ai dit que tout ce qui est capable de pécher vient de rien. Que je dise : Tout boeuf est un animal, on ne doit point pour cela m’objecter tant d’animaux qui ne sont point des boeufs ; car je n’avance point que tout animal est boeuf, mais bien que tout bœuf est animal. Je dis donc pour la seconde fois que tout ce qui est capable de pécher a été fait de rien : donc je ne dis point que tout ce qui a été fait de rien peut pécher; et comme si j’avais fait cette proposition, tu viens m’objecter des milliers d’êtres incapables de pécher, bien que faits de rien. Supprimons d’abord tes ruses, qui en imposent aux esprits tardifs , ou bien cet aveuglement qui te dérobe l’évidence.

Dès lors, quand je dis : La nature qui a été créée raisonnable, peut pécher parce qu’elle a été tirée de rien et non de Dieu, écoute bien mes paroles, et dans ton frivole bavardage ne viens pas me souffler le néant et affirmer que j’ai attribué à ce qui n’est rien la force de quelque chose. Voici ce que je dis, que la nature quia été créée raisonnable a pu pécher parce qu’elle a été tirée de rien qu’est-ce autre chose que dire qu’elle a pu pécher parce qu’elle n’est point de la nature de Dieu? Car si elle n’eût pas été tirée de rien, elle tiendrait de Dieu ce qu’elle possède naturellement, et si elle le tenait naturellement de Dieu, elle serait de nature divine, et si elle était de nature divine, elle ne pourrait pécher. Elle a donc pu pécher, quoique faite par Dieu, parce qu’elle a été tirée de rien, et non de Dieu même. Si tu pouvais comprendre cela, si tu ne fermais les yeux à la vérité, tu mettrais fin à tout débat sur cette question.

### 40.

Julien. Après avoir fait ces grandes découvertes, qui t’a persuadé de croire que 1a violence du vide antique a été la cause de la volonté perverse ? C’est afin de nous faire comprendre que, pour ta part, tu crois coupable tout ce qui est fait de rien, et que tu fais du monde entier l’apanage du diable. Comme donc j’ai vu clairement l’ancien accord se maintenir entre vos dogmes, j’ai fait une même réponse pour toi et pour le manichéen. Vous demandez, sans aucun doute, comment moi, qui nie la nature du mal, je puis répondre à cette question : D’où a pu venir dans le premier homme la volonté du mal? Mais moi je réponds que vous ne comprenez point ce que vous dites. Car la volonté n’est autre qu’un mouvement de l’âme, sans pression aucune.

Augustin. Qu’est-ce qu’un mouvement de l’âme, sinon un mouvement de la nature ? Car l’âme c’est la nature sans aucun doute: dès lors la volonté est un mouvement de la nature parce qu’elle est un mouvement de l’âme. Mais toi , en nous donnant tout à l’heure la nature comme un genre, et en donnant à ce genre toutes ses espèces, tu tenais assurément ce langage : « La nature humaine dans sa généralité est un genre pour toutes les classes placées au-dessous d’elle: elle a ses espèces dans les positions, dans les membres, dans les arrangements, dans les mouvements, ou tout ce qui est de la nature ». Donc, dans cette énumération, tu as avancé que les mouvements de la nature sont l’espèce quant à la nature; d’où suit la conséquence, que tu repousses, que tout mouvement de la nature c’est la nature, puisque la nature est le genre, et tout mouvement de la nature l’espèce; de même que tout cheval est un animal, puisque animal c’est le genre, et que cheval est une espèce de ce genre. D’où il suit que la volonté est un mouvement de l’âme, et dès lors un mouvement de la nature, puisque telle est la nature selon toi, et que tu as subordonné à la nature prise pour genre, des espèces de cette sorte. Pourquoi blâmer cette assertion, que le péché est naturel quand il est l’effet d’une volonté mauvaise, et que de cette volonté tu as fait la nature elle-même, comme on peut t’en convaincre? Mais que la volonté ne soit point la nature, il n’en est pas moins vrai qu’elle ne saurait exister que dans la nature; car, autant qu’on peut le voir chez l’homme, c’est un mouvement de l’âme, et l’âme c’est la nature. Permettez-nous dès-lors de dire dans le même sens que le péché est naturel, puisque si l’homme pèche, c’est la nature qui pèche; car l’homme c’est la nature sans aucun doute : de même encore on pourrait dire que le péché est spirituel, puisque c’est l’esprit qui pèche. L’Apôtre n’a pu errer, quand il nomme les esprits de malice; or ces esprits sont des natures, sans aucun doute ; car, n’équivoquons pas, un esprit est une nature, qu’il soit créateur ou qu’il soit créé. Et toutefois, quand nous disons que la nature a péché, soit par la volonté de l’homme ou par celle de l’ange (car l’ange et l’homme sont bien des natures), nous ne disons point que le péché soit naturel de telle sorte que nous rapportions à la nécessité ce qui est l’effet d’une volonté libre. Car celui qui a péché parce qu’il l’a voulu, a pu ne vouloir point pécher : et l’homme a été créé de telle manière qu’il pouvait vouloir ou ne pas vouloir, que l’un et l’autre étaient en son pouvoir. Mais autre est le péché d’origine, et s’il naît avec nous sans notre propre volonté, néanmoins la volonté du premier homme a vicié notre origine : autre encore est le péché de l’homme plus avancé en âge, et qui lui fait dire: « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux point[^1] »; et toutefois cette contrainte n’est pas inguérissable pour celui à qui l’on dit: « Délivrez-moi de mes contraintes[[357]](#footnote-1148) ».

1. Ephés. VI, 12.
2. Ps. XXIV, 17.

### 41.

Julien. Vous voulez alors la contrainte dans une chose qui n’existe plus, dès qu’elle subit une contrainte. A ce mouvement libre de l’âme, qui n’a besoin pour naître d’aucune pression, donnez une cause plus ancienne que le mouvement, vous le supprimez au lieu de l’engendrer. Car le nom même de volonté n’a d’autre force que d’être indépendante de la matière dans ses mouvements. Demande alors d’où vient la volonté et remonte au-delà d’elle-même; ce n’est point chercher le point d’où elle vient, mais le point où elle finit; car on ne comprend point qu’elle existe dès lors que vous la réduisez aux ténèbres, ou au néant; et l’on ne saurait appeler une volonté que ce qui peut subsister dans un mouvement de l’âme et sans aucune contrainte. Qu’il y ait contrainte, il y aura mouvement sans doute, mais il n’y aura plus cette volonté dont la définition nous exprimait la force dans sa seconde partie, c’est-à-dire sans coaction. Si donc la volonté n’est autre chose qu’un mouvement de l’âme et sans coaction, c’est à tort que l’on cherche l’origine d’une chose dont la condition est de s’évanouir dès qu’elle est prévenue. Examine donc le sens de ta question: « D’où est venue», dis-tu, « dans le premier homme, cette volonté mauvaise qui ressemble à un mauvais arbre? » et tu proclames que la volonté vient de notre origine. Car la volonté est un mouvement de l’âme sans contrainte. Or tout ce qui est nature force à être ce qui vient après: mais que la volonté soit prévenue par des causes antérieures, elle cesse d’être volonté ; elle n’est plus dans sa condition si on lui assigne une origine.

Augustin. Si la volonté n’a point d’origine parce qu’elle ne souffre aucune contrainte, l’homme lui-même n’a point d’origine qui l’ait fait homme, puisqu’il n’a pas été forcé de l’être.Comment forcer ce qui n’était pas encore? Et assurément l’homme est nature,et toi-même as dit : Tout ce qui est nature force à être ce qui vient après. Je t’en supplie, examine tes paroles: ne ferme point les yeux pour mouvoir ta langue, comme celui qui parle en songe. Une chose qui n’est pas ne saurait souffrir contrainte. Vois encore combien il est insensé de nier que tout ce qui existe ait une origine, puisque origine vient de oriri, commencer d’être. Ce qui est en effet sans avoir d’origine , a toujours été : s’il est sans avoir toujours été, il a commencé d’être, et s’il a commencé d’être, il a une origine. Donc la volonté de pécher, qui n’a point toujours été et qui est maintenant, a commencé d’être; car si elle existe et qu’elle n’ait point commencé, elle a toujours été : mais comme elle n’a pas toujours été, donc elle a commencé. Viens te récrier maintenant contre une vérité aussi claire, c’est ce qui convient à ta sotte loquacité; viens nous dire: Elle a commencé, il est vrai, mais elle n’a point d’origine; ou, ce qui est plus absurde encore: Elle n’était pas, elle est, toutefois elle n’a point commencé. Si tu ne parles point de la sorte, pour ne point passer pour un homme ridicule et tout à fait faux, cherche d’où est née chez l’homme cette mauvaise volonté qui a eu un commencement, tune saurais le nier; car impossible de nier qu’il fut un temps qu’elle n’était pas, et qu’elle a commencé d’être. Cherche donc son origine, et tu trouveras l’homme ; car c’est de lui qu’est née cette volonté du mal, qui n’était pas en lui auparavant. Cherche encore quel était l’état de l’homme avant que la volonté du mal naquît de lui; tu le trouveras bon, car c’est par cette volonté qu’il est devenu mauvais, et avant qu’elle naquît de lui, il était comme l’avait fait celui qui est bon, c’est-à-dire qu’il était bon. Voici donc ce qu’à dit Ambroise, mon docteur et tout à la fois ton vainqueur[^1] : « Le mal est donc venu de ceux qui étaient bons ». Mais quand tu viens nier cette vérité et nous dire : « Il est contraire à la nature des choses que le mal unisse du bien, et du juste l’injustice » ; tu viens en aide aux Manichéens pour introduire la nature du mal, d’où tu prétends que naissent les maux; en sorte qu’ils félicitent en toi le patron de leur erreur, si tu n’es toi-même vaincu avec eux. Car c’est toi dont l’admirable éloquence, ou plutôt la fureur, défend les enfants au point de les soustraire au Sauveur, et attaque les Manichéens au point de les soulever contre le Sauveur.

1. Ambr, lib. de Isaac et Anima, c. 7.

### 42.

Julien. Devant cette définition si juste de la volonté : Un mouvement de l’âme sans coaction ; pourquoi chercher plus haut des causes que cette définition vient éliminer? Cherchez donc ce qu’est la volonté, et vous cesserez de chercher d’où elle vient. La volonté c’est le mouvement de l’âme sans coaction ; mais vous, si vous allez un demi-pouce plus haut, vous renversez ce que a été établi. Que dit donc le Manichéen? Mais ce mouvement a un commencement, parce que l’homme est né de la nature des ténèbres. Et toi? parce que l’homme a été- fait de rien. L’un dit donc : La volonté du mal vient de ce que l’homme a été fait de rien ; l’autre : La volonté du mal est venue dans l’homme, parce que l’homme est fait des ténèbres. Vous niez donc dans la volonté ce qui la complète, c’est-à-dire l’absence de coaction. Car si le néant a la même vertu que l’être, et s’il peut forcer cette volonté à exister, il ôte dès lors à la volonté cette condition ainsi formule : sans coaction. Mais ce n’est pas moins ôter au mal son ignominie : car il n’y a pas péché, s’il n’y a pas mouvement libre de l’âme; et voilà que, au grand détriment de la vérité, s’évanouit ce qui est haïssable dans le mal; alors disparaît la nature du mal, avec le crime de la volonté, et le crime de la volonté disparaît, si l’on en tronque la définition: Il est clair, dès lors, qu’il est de la nature du péché comme de la volonté, de perdre tout droit et toute criminalité, dès qu’on l’attribue à des causes précédentes. Où donc sera la nature du mal, puisque l’on constate, que le mal n’est pas?

Augustin. Je ne puis dire combien j’admire ton audace à parler de la nature du mal, quand tu ne dis pas que le mal est naturel, où à ne point dire que le mal est. naturel, dès que tu parles de la nature du mal. Quoi de plus, futile que tes définitions, et ta prétention que l’on rie doit pas.rechercher d’où vient la volonté, parce que c’est un mouvement de l’âme sans coaction? Que l’on dise d’où elle vient, et, selon toi, il ne sera plus vrai de dire qu’elle est sans coaction; car cette origine l’aura forcée d’être, et dès lors pour n’être point forcée, elle n’est d’aucune part. Etrange folie ! L’homme ne vient d’aucune part, lui qu’on n’a point forcé d’être , puisqu’il ne pouvait subir de coaction avant d’être. Assurément la volonté nous vient de quelque part, et n’est pas forcée d’être : et si l’on n’en doit point chercher l’origine, ce n’est point qu’elle ne vienne pas d’ailleurs, mais parce que cette origine est évidente. La volonté vient de celui dont elle est volonté : de l’ange vient la volonté de l’ange, de l’homme celle de l’homme, de Dieu celle de Dieu. Et si Dieu opère dans l’homme la volonté du bien, il le fait néanmoins de sorte que cette volonté du bien vienne de celui dont elle est la volonté; de même qu’il fait que l’homme vienne de l’homme: de ce, que Dieu ait fait l’homme, il ne s’ensuit pas que l’homme ne naisse pas de l’homme. Or chacun est auteur de sa volonté mauvaise, parce qu’il veut le mal. Mais demander pourquoi l’homme peut avoir une mauvaise volonté, bien qu’il ne soit pas nécessaire qu’il l’ait, ce n’est point chercher l’origine de cette volonté,. mais l’origine de sa possibilité; et alors on trouve cette cause qu’une créature -raisonnable, quelque bonne qu’elle soit, n’est pourtant point ce qu’est Dieu, dont la nature est seule au-dessus de tout changement, de tout renversement. Et quand on en cherche la cause, on trouve celle-ci, que Dieu n’a point engendré les créatures de lui-même , c’est-à-dire de sa nature et de sa substance, mais qu’il les a faites de rien, c’est-à-dire de nulle autre chose. Non que le néant ait aucune force ; s’il en avait, il ne serait point néant, il serait quelque chose : mais le propre d’une nature faite de rien est de n’être pas la, nature de Dieu, qui seule est immuable. Tout ce qui est fait de quelque chose n’en a pas moins cette origine ; car tout ce qui est fait de manière à devoir son origine à d’autres, n’a pour origine rien qui demeure, c’est-à-dire est fait de rien. Les autres créatures peuvent toutes changer par des qualités diverses, mais qui leur sont propres : quant à la créature raisonnable, seule elle peut changer par, sa volonté. Quiconque examinera ceci avec intelligence et attention comprendra que tu as beaucoup parlé du néant pour n’en rien dire pertinemment.

### 43.

Julien. Qu’est-ce, en effet, que le mal, c’est-à-dire le péché? La volonté de faire ce que défend la justice, et dont il nous est libre de nous abstenir. Qu’est-ce que la volonté? Un mouvement de l’âme sans, coaction. Il n’a tenu à la condition ni du néant ni des ténèbres que ce mouvement existât; pour qu’il soit en effet sans coaction, rien ne doit le forcer d’être. Et dès lors il. n’y a aucun péché naturel, aucun péché originel: puisque ces deux dénominations indiquent une seule chose, que le péché n’est pas volontaire. Or la vérité proclame qu’il n’y a que le volontaire qui puisse être péché ; et appeler mal ce qui est certainement inné en nous, ce n’est point nous convaincre que le mal est d’ans notre nature : c’est se montrer calomniateur par iniquité de jugement. Telle est notre réponse, quand tu croyais qu’on ne pourrait te répondre. La question n’était que pointue, et tu la croyais invincible.

Augustin. Ta joie n’est qu’une fausse joie voilà une réponse, nous dis-tu, et il est évident que tu n’as pu répondre, pour quiconque lira tes objections avec pénétration, ou les miennes sans trop de négligence. Quelle que soit ta subtilité à débrouiller ce qui n’est pas obscur, à obscurcir ce qui est clair, tout homme sage ne saurait nier que dans chaque homme riait sa volonté, et que la volonté humaine ne saurait venir que de l’homme. Et dès lors, puisque le mal a commencé par la volonté, et qu’avant la volonté mauvaise la nature de l’homme était bonne, comme nous le savons, le mal est venu de ceux qui étaient bons. C’est ce que dit Ambroise ; c’est ce qui anéantit Manès ; c’est ce que Julien vient nier pour Manès et contre Ambroise, quand il dit : « Si la nature est l’oeuvre de Dieu, par cette oeuvre de Dieu ne saurait a passer l’oeuvre du diable ». Ainsi Manès peut dire qu’ils ne sont point l’oeuvre de Dieu ces hommes par lesquels, au dire de l’Apôtre, ont passé le péché et la mort, ce qui est bien l’oeuvre du diable; selon Julien, en effet, l’oeuvre du diable ne saurait envahir l’oeuvre de Dieu; selon ,l’Apôtre, l’oeuvre du. diable a passé par les hommes; donc les hommes ne sont point l’oeuvre de Dieu. La conclusion est de Manès ; mais il la tire avec ton secours, Julien. Toutefois l’Apôtre, combattant pour la vérité, dit que les hommes sont l’oeuvre de Dieu, afin de confondre Manès et que l’oeuvre de Dieu, ou les hommes, a été envahie par l’oeuvre du diable, afin de t’abattre avec lui.

### 44.

Julien. Je te rappelle néanmoins que dans tes écrits tu ne donnes pas aux ténèbres le nom de créature, tu dis qu’en l’absence de la lumière il n’y a que l’obscurité ; et selon toi les ténèbres ne sont que le défaut de lumière. Ce défaut, tu l’appelles donc lumière; ce qui demeure, ténèbres : c’est ce qui est admis en philosophie. Je ne cherche point maintenant si cela est vrai ou faux mais j’appuie sur ce point que tu as dit que les ténèbres ne sont autres. que le néant; et tu soutiens que dans l’homme ou dans l’oeuvre de Dieu le mal est venu de ce qu’il a été fait de rien; tu affirmes donc que le mal a pour cause le néant, et ce néant tu l’appelles ténèbres. Tu fais alors descendre la nécessité du mal dans la condition des ténèbres. Donc ici non plus tu n’es pas en désaccord avec ton maître, puisque tous deux vous faites venir des ténèbres éternelles la volonté du mal.

Augustin. Déjà tout à l’heure, quand tu disais des riens au sujet de ce qui n’est rien, je t’ai répondu aussi clairement et aussi brièvement que possible. Tu ne m’échapperas point; la lumière de la vérité te poursuit, et te dit que des créatures qui ne sont point ce qu’est celui qui les a faites sont faites de rien, en sorte qu’on ne saurait estimer ni comprendre que le néant soit quelque chose; ni qu’il ait aucune force pour faire quoi que ce soit; s’il en avait, il ne serait point le néant. Dès lors le néant n’est ni corps; ni esprit, ni quelque accident de sa substance, ni matière informe, ni lieu vide, ni même ténèbres, mais absolument rien : car où il y a ténèbres, il y a corps sans lumière, soit l’air, soit l’eau, soit toute autre chose; car il n’y a qu’un corps qui puisse ou être éclairé par la lumière qui est corporelle, ou en être privé de manière à être dans-les ténèbres. Et dès lors l’auteur de ces ténèbres corporelles n’est autre que le créateur des corps ; aussi dans l’hymne des trois enfants est-il béni par la lumière et par les ténèbres.

Dieu a donc fait tout de rien, c’est-à-dire a fait que lotit fût: et si nous en cherchons l’origine primordiale, il a tout fait de ce qui n’était pas, les Grecs diraient eX ouk onton. Aussi la foi catholique s’est-elle opposée à ce que l’on fît la même profession au sujet du Fils unique de Dieu, qui est Dieu de Dieu, lumière de lumière, et dès lors non point de rien. C’est pourquoi, dire que la volonté du mal n’a pu venir de ce qui est bon, non point parce que ce qui est bon est l’oeuvre d’un Dieu bon, mais parce qu’il a été fait de rien, et non point de Dieu, ce n’est donner au néant aucune nature, mais c’est distinguer la nature du Créateur de là nature de tout ce qui est créature. Aussi tous ces êtres peuvent changer, soit par leur volonté, comme le peut toute créature raisonnable, soit par leurs qualités propres, comme les autres créatures; puisqu’ils sont faits de rien et non de Dieu , quoique par nul autre que Dieu ; c’est-à-dire parce qu’ils ne sont point ce qu’est cette nature qui n’a pas été faite, et qui dès lors est seule immuable. Si donc tu veux te dégager du Manichéen ou le vaincre, voici ce qu’il faut bien entendre , saisir par l’intelligence si tu le peux, croire si tu ne le peux pas : c’est que le mal est né de ce qui était bien; et le mal n’est autre que le défaut de bien.

### 45.

Julien. Mais de même que la vérité vous a découverts et renversés tous deux, ainsi nous regardons comme un devoir pour nous-mêmes d’expliquer ce qui a de nouveau jeté de l’obscurité sur cette question que nous avions déjà résolue. Tout ce qui est fait tire son existence du nécessaire ou du possible. Ici j’appelle nécessaire, non point ce que d’ordinaire nous appelons utile, mais ce que nous imposent de torde des causes majeures. Donc, pour nous, le nécessaire n’est point dans le domaine de notre volonté, mais c’est ce qui est forcé d’exister. Nous appelons possible ce qui n’est point forcé d’exister, ni forcé de n’exister point, mais qui, sous certains rapports , peut être, comme ne pas être. Que notre lecteur n’oublie donc point ce que nous appelons nécessaire et ce que nous appelons possible. Et pour commencer par de solennels exemples, faire le monde a été, pour Dieu , possible, non nécessaire; c’est-à-dire qu’il était possible à sa toute-puissance de créer ce qu’il a créé, mais non nécessaire; c’est-à-dire qu’il n’a été aucunement forcé de créer, mais qu’il a créé parce qu’il a voulu, et qu’il n’eût point créé s’il n’eût voulu. Mais ce qui n’était chez le Créateur que possible , est devenu nécessaire pour la créature, c’est-à-dire qu’il n’a pas été au pouvoir du monde d’être ou de n’être pas; lui à qui le Tout-Puissant ordonnait d’être était forcé d’exister, puisque le Tout-Puissant lui donnait l’être.

Augustin.Comment le monde pouvait-il être forcé d’exister, lui qui n’était pas avant l’existence? Comment forcer quelqu’un, s’il n’est déjà? Ne serait-il pas mieux de dire que le monde a été fait par la volonté de Dieu, non par la sienne? Mais courage ! voyons quelle lumière tu veux tirer de ta distinction du possible et du nécessaire, que nous pourrions mieux comprendre, si tu te bornais à la rappeler sans vouloir l’expliquer. Qui ne comprend, en effet, que tout ce qui est nécessaire est aussi possible, tandis que tout ce qui est possible n’est point nécessaire pour cela ? Si donc il t’a plu d’appeler possible ce qui peut être sans être nécessairement, et nécessaire ce qui non-seulement est possible, mais est nécessairement, parle comme tu voudras ; en face de l’évidence il ne faut pas de controverse. C’est assez de savoir que tout ce qui est nécessaire est possible, et que tout possible n’est point nécessaire.

### 46.

Julien. Donc ce qui était une possibilité pour le Créateur est devenu nécessité pour la créature. Il a fait aussi diverses natures, et dans ces natures des espèces diverses, en gardant cet ordre qui découlait du commencement des choses, c’est-à-dire que les unes sont nécessaires, les autres possibles. Donc tout ce qui est dans la nature d’une créature lui vient nécessairement.

Augustin. Si tout ce qui est dans la nature d’une créature lui vient de la part du nécessaire, il n’est donc pas dans la nature des hommes d’user du mariage, mais seulement de pouvoir en user : de même l’usage de la femme, dont l’Apôtre a parlé, n’est point dans la nature; il n’est que possible: que l’homme, en effet, ne veuille pas, et cet usage n’existe pas, bien qu’il puisse exister dès qu’il le voudra; il n’est donc point nécessaire, puisqu’il n’existe que selon notre volonté, et l’Apôtre s’est trompé en disant que l’usage de la femme est naturel[^1]. Où est encore ce que tu disais tout à l’heure, que la nature c’est le genre, et l’espèce le mariage ; puisque ce n’est point la nécessité, mais la volonté qui fait le mariage ? Pour parler ainsi, n’avais-tu donc jamais pensé à la distinction qui sépare ces deux choses, le nécessaire et le possible ? Qu’un homme naisse de l’usage du mariage, diras-tu que cela n’est point naturel, parce que ce n’est point de nécessité absolue ? Car tout usage du mariage n’amène pas nécessairement la conception et l’enfantement; c’est donc le possible, et non le nécessaire, que tu as défini; car cela peut seulement arriver, mais ce n’est pas une nécessité. Manger n’est-il pas naturel ? Toutefois nous ne mangeons pas si nous ne voulons; et dès lors il est possible et non nécessaire. Nier que tout cela soit naturel, c’est prétendre diminuer en grande partie la nature. Donc il est faux de dire avec toi : « Tout ce que les créatures tiennent de la nature, leur vient nécessairement », puisqu’elles tiennent de la nature ce que nous venons d’énumérer et d’autres fonctions dont la nomenclature serait trop longue et qui ne sont point pour elles des nécessités.

1. Rom. I, 27.

### 47.

Julien. Tout ce qui leur vient dans le cours de l’existence n’est pas toujours nécessaire, mais possible en grande partie. C’est ce que l’on peut voir dans tous les corps ; mais la discussion nous mènerait trop loin : donnons néanmoins quelques exemples. Il est de la nature des corps de s’accroître par la connexion, de se dissoudre par la division; donc, puisqu’ils meurent, ils sont susceptibles de blessures. Qu’ils puissent être blessés, c’est là pour eux la nécessité; qu’ils le soient, c’est le possible. Ainsi c’est après le nécessaire que vient la nature du possible, puisque l’effet du possible n’est point nécessaire. Par exemple, un cheval, un boeuf, et d’autres animaux semblables sont vulnérables par nature, et dès lors ils sont nécessairement susceptibles de souffrir; mais il n’est point toujours nécessaire qu’ils soient blessés. Qu’un gardien vigilant les préserve de toute plaie, ils ne seront point blessés; qu’on ne les garde pas, au contraire, les blessures deviennent possibles. Il y a donc une grande différence entre ce qui est possible et ce qui est nécessaire, et négliger cette distinction c’est courir à d’innombrables erreurs. Une comparaison donnera quelque lumière : des antagonistes de la médecine se sont trompés en soutenant que cet art n’est d’aucune utilité ; et ils font ce raisonnement : Est-ce à ceux qui doivent mourir ou à ceux qui doivent vivre que la médecine est utile ? S’ils doivent mourir, elle n’avance à rien ; s’ils doivent vivre, elle est superflue. Celui qui doit mourir meurt en dépit de ses efforts, et celui qui doit vivre peut être sauvé en dehors de ses soins. Conclusion aimable et polie ! mais que les champions de la médecine renversent de cette manière : Cet art, disent-ils, est utile non pour ceux qui doivent vivre ou mourir nécessairement, mais pour ceux chez qui cela est simplement possible. L’art médical ne saurait donc soulager celui qui doit certainement mourir, puisqu’il ne saurait le faire immortel ; il ne sert point à celui qui sans aucun doute doit guérir ; mais, à celui qui, sans secours, peut tomber en grand danger, et avec des soins peut être sauvé. De même donc qu’il est inutile pour celui dont la vie ou la mort sont du domaine du nécessaire, de même cet art peut être utile à celui dont la vie et la mort sont du domaine du possible. Les premiers donc, pour contredire les champions de la médecine, ont donné la conclusion du possible à une proposition qui commençait par le possible, genre de discussion qui s’étend à l’infini. Ainsi, par exemple, la loi défend l’homicide, elle défend aussi de s’exposer à cette négligence qui devient un danger: Voir ce qu’elle dit du taureau qui donne de la corne[^1] , ou des galeries des toitures[[358]](#footnote-1156). Mais on peut dire : Est-ce à l’homme qui doit vivre ou à celui qui doit mourir que ces précautions viennent en aide? A l’homme qui doit mourir elles ne servent de rien; pour celui qui doit vivre, elles sont superflues. Si on suppose ces deux alternatives, ce qui est nécessaire arrivera ou par les obstacles ou sans les obstacles. Mais c’est ce qui est faux, car des soins sont toujours utiles à des mortels ; afin d’éviter, grâce à tous ces soins, tout ce que l’incurie peut leur imposer. Autre donc est ce qui vient du possible, autre ce qui vient du nécessaire.

Mettons au jour maintenant combien ces prolégomènes nous sont utiles. Dieu a doué l’homme du libre arbitre et d’une bonne nature , laquelle deviendrait capable des vertus qu’elle acquerrait par son courage et sa soumission ; mais nul moyen ne pouvait constater ce libre arbitre, que le pouvoir de pécher. Donc en lui la liberté est la part du nécessaire, la volonté celle du possible. Il ne saurait donc n’être point libre, mais on ne saurait lui imposer telle ou telle volonté, et l’effet de ce qui est nécessaire est simplement possible. Pécher est donc dans le domaine du possible et non du nécessaire; parce que dans le nécessaire, il n’est plus censé acteur, mais bien auteur. Or, que l’homme puisse agir, c’est ce qui lui vient entièrement de Dieu ; que le possible se réalise en acte, c’est ce qui vient de lui.

Augustin. Que penses-tu du diable dont il est dit « qu’il pèche dès le commencement[^3] ? » Est-ce par nécessité qu’il pèche, ou par possibilité? S’il y a nécessité, c’est à toi de voir comment ton argumentation l’exempte de péché; si cela n’est que possible, il peut donc ne point pécher, il peut avoir une bonne volonté, il peut faire pénitence et obtenir de Dieu miséricorde : puisque Dieu ne méprisera point un coeur contrit et humilié[[359]](#footnote-1157). C’est ce que plusieurs ont pensé, à la suite d’Origène, dit-on ; mais, tu ne l’ignores pas sans doute, cela est contraire à la foi catholique c’est ce qui fait que d’autres justifient ou du moins veulent justifier Origène de cette erreur. Il reste donc à conclure que cette nécessité de pécher est pour le diable, et avant le supplice du feu éternel, un grand châtiment : et qu’on ne saurait l’exempter de crime, parce que c’est pour lui le châtiment d’un grand crime, que le mal seul puisse lui plaire, et la justice lui déplaire. Il n’aurait donc pu parvenir à cette nécessité de pécher qui est un châtiment, s’il n’eût péché tout d’abord par sa libre volonté et sans aucune nécessité. D’où il suit que cette définition du péché: faire ce que défend la justice, et dont nous pouvons librement nous abstenir, s’applique simplement à ce qui n’est que péché et non en même temps peine da péché.

1. Exod. XXI, 28-32.
2. Deut. XXII, 8.
3. Jean, XXI, 8.
4. Ps. L, 18.

### 48.

Julien. C’est donc par sa propre volonté que l’homme fait le bien, et qu’il fait le mal; mais il est redevable du bien qu’il fait à Dieu qui, sans le prévenir, lui donne son secours.

Augustin. Comme tu l’as dit, c’est absolument par sa propre volonté que l’homme fait le bien ou le mal, et la possibilité de l’un est pesée à la même balancé que là possibilité de l’autre; et Dieu nous aidé pour faire le bien. Pourquoi donc est-il dans là nature des mortels d’être plus inclinée au mal, si le péché originel n’a eu aucun effet? Il est vrai, nous savons à quoi vous réduisez ce secours que Dieu nous accorde, ainsi que vous êtes forcés de le confesser ; car vous le rapportez à la loi et non à l’esprit, bien que l’apôtre saint Paul nous enseigne que le secours nous vient de l’Esprit-Saint qui descend en nous[^1]. Et si j’ai insisté sur ce point, c’est afin que les fidèles qui entendent ou qui lisent ce que tu dis du secours de l’Esprit-Saint n’oublient pas votre hérésie.

1. Philip. I, 19.

### 49.

Julien. Telle est donc la valeur de notre distinction que si; dans notre ignorance, nous venions à conclure du possible au nécessaire, tous les crimes retomberaient sur Dieu. C’est ce qu’a vu le Manichéen, quand il a inventé les ténèbres pour auteurs du péché, dans l’impuissance où il se trouvait de séparer le nécessaire du possible. Donc tout ce qui est naturel dans l’homme lui vient par la nécessité, car il n’a pu être autrement qu’il n’a été créé.

Augustin. Tout à l’heure déjà nous avons montré la futilité de cette pensée; il est de la dernière ineptie d’imposer à l’homme, d’après la nature, la possibilité de manger, mais non de choisir naturellement la nourriture qui lui convient; ou de professer qu’il est naturel à l’homme d’user du mariage, mais qu’il n’est pas naturel aux membres génitaux de l’un et de l’autre sexe de se rencontrer. Quel homme pourra le dire et considérer quelque peu son langage? Car en cela tout est naturel, et que l’on puisse faire tout cela et qu’on le fasse : mais l’un subsiste en dépit de notre volonté, l’autre d’après notre volonté seulement.

### 50.

Julien. Mais faire le mal c’est agir d’après le possible.

Augustin. Ecoute celui qui a dit: « Je fais le mal que le ne voudrais pas[^1] », et dis-moi s’il ne subit point la nécessité quant au mal, celui qui ne fait pas le bien qu’il voudrait, mais qui fait le mal qu’il ne veut pas. Si tu n’oses pas contredire l’Apôtre, voilà que cet homme qui fait le mal met en pièces et jette en plein vent tes définitions; car il fait le mal nécessairement, celui qui fait ce qu’il ne veut point. Mais ce qu’il fait malgré lui, si cela se borne à une convoitise de la chair, sans aucun consentement de l’esprit ni aucune action des membres, c’est sans doute une convoitise. de la chair, qui est un mal; quand même on n’y consentirait pas, bien qu’il te plaise d’en faire l’éloge. Si, au contraire, celui qui dit bien haut : Je fais le mal que le ne voudrais point, subit la coaction au point que ses membres sont des instruments du péché, non-seulement il convoite nécessairement, mais nécessairement encore il fait le mal. Où sont donc tes définitions et tes distinctions faites avec tant de loquacité ? Tout s’est dissipé, tout s’est évanoui comme une fumée. Tu veux que l’on distingue avec soin le nécessaire du possible, en appelant nécessaire ce que produit la nécessité, et possible ce qui peut se faire, mais non pas nécessairement: Dès lors tu assignes la nécessité au nécessaire, et le possible n’est point enchaîné par la nécessité. Quant aux actes mauvais, ils viennent, selon toi, du possible et non du nécessaire, car tu dis à propos de l’homme : « Le mal qu’il fait, c’est l’affaire du possible », afin de ne point dire qu’on fait le mal par nécessité et non par volonté. Mais voilà que s’élève un violent contradicteur qui te répond : Que viens-tu nous dire? « Voilà que je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux point[[360]](#footnote-1161)». Chacun sait que le premier homme commit le péché par sa volonté , et non par nécessité. Mais en disant: « Je fais le mal que je ne veux point», l’Apôtre nous montre qu’il fait le mal nécessairement, et non volontairement. En gémissant sur ses misères, il jette le ridicule sur tes définitions.

1. Rom. VII, 19.
2. Ibid.

### 51.

Julien. L’effet n’eût donc pas été possible si la possibilité n’eût été nécessaire. Que chacun puisse donc faire le bien et le mal, voilà le nécessaire; mais faire le mal, n’est pas nécessaire en lui, mais possible. Où il y a possibilité de l’un ou de l’autre, il n’y a point de nécessité. Delà vient que le péché n’est autre que la volonté de, faire ce que la justice défend, et dont on est libre de s’abstenir. Or, si la volonté n’est qu’un mouvement de l’âme sans coaction ; comme la création du monde ne .fut en Dieu qu’un possible, tandis que l’existence fut pour le monde une nécessité ainsi nous retrouvons dans l’imagé de,Dieu quelque chose de semblable. Rien ne la force, en effet,, à se déterminer à, telle volonté de son choix : c’est là chez elle un possible; mais dès qu’elle a mal fait, il y a nécessairement un péché. De même le crime inspire nécessairement horreur, bien qu’il soit chez celui qui le commet, non pas nécessaire, mais possible. Donc une oeuvre possible est le témoignage d’une âme libre.

Augustin. Voilà qu’il n’a cure de toi, celui qui a lu les réponses que nous t’avons faites. Dire en effet : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas », c’est clairement dire que l’on est forcé de faire le mal, et démontrer la fausseté de ces assertions, que faire le mal est pour lui non point une nécessité, mais une chose possible, et toutes autres affirmations ridicules. Ainsi cette définition où l’on dit que le péché c’est la volonté de faire ce que défend la justice, et dont il nous est libre de nous abstenir, n’embrasse aucunement ce péché dont j’ai dit tout à l’heure, qu’il n’est pas simplement péché, mais en même temps peine du péché. C’est, en effet, en vertu de cette peine que l’Apôtre faisait le mal qu’il ne voulait point : et s’il lui eût été libre de s’abstenir, jamais il n’eût dit: « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas. » De même que nous reconnaissons que l’homme est heureux dès qu’il peut en ce corps de vie faire librement ce qu’il veut, le bien ou le mal; de même reconnais qu’il est misérable quand, en ce corps de mort, il est dépourvu de liberté et que tu l’entends dire : « Je ne fais pas ce que je veux, mais je fais ce que je hais », et encore : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera du corps de cette mort[^1]? »

1. Rom. VII, 15, 19, 24.

### 52.

Julien. Cette plainte n’atteint pas la nécessité, parce que tout ce qui retombe sur la nécessité. retombe sur le Créateur lui-même.

Augustin. Cette misère de l’homme qui fait dire à l’Apôtre : « Je fais le mal que je ne veux pas », est-elle imputable au Créateur de l’homme? Et néanmoins il est clair que celui qui. fait le mal de la sorte, le fait par nécessité, puisque l’on agit nécessairement quand on ne le fait pas volontairement.

### 53.

Julien. De même. donc qu’on ne saurait m’attribuer comme possible ce qui vient de la nécessité, de même on ne saurait attribuer au nécessaire ce qui vient du possible. C’est-à-dire, de même qu’on ne saurait regarder comme oeuvre de ma volonté la nature de mon corps et de mon âme, de manière à établir que je suis parce que je l’ai voulu, quand je ne pouvais vouloir avant d’être; de même on ne saurait attribuer à la nature le mal de là volonté, de manière à colorer de nécessité des oeuvres possibles.

Augustin. Ce qui est possible et ne vient point de la nécessité, se distingue nettement et clairement de ce qui est nécessaire ; tu appelles cela. possible,, comme si un acte non-seulement possible mais nécessaire, était impossible. Mais comme il te plaît d’imposer de tels noms à ces deux sortes d’actes, comprenons comme nous pourrons, et passons. Mais, viens-tu nous dire : « On ne saurait attribuer à la nature le mal de la volonté ». N’est-ce pas la nature qui veut quelque chose quand l’homme ou l’ange le veut ? L’ange et l’homme ne.seraient-ils point des natures? Qui oserait le dire? Si donc l’ange et l’homme sont des natures, assurément c’est la nature qui veut quand l’ange veut, la nature qui veut quand l’homme veut. Comment donc ne pas attribuer à la nature le mal de la volonté,.puisqu’il n’y a que la nature qui puisse vouloir une chose? Ou faudra-t-il ne pas imputer à l’homme le péché de sa volonté, puisque l’homme est nature et qu’il ne faut pas, selon toi, appliquer à la nature le mal de la volonté? Ou bien pousseras-tu la légèreté jusqu’à dire qu’il faut imputer à la nature ce qu’on ne saurait lui appliquer? Comment dire, en effet, que l’on n’impute point à la nature ce que l’on impute à l’homme, à moins d’être fou jusqu’à nier que l’homme soit nature ? Vois-tu que c’est. beaucoup parler sans savoir ce que tu dis? Si donc tu nous dis: La volonté ne saurait s’appliquer à la nécessité, cela n’est pas toujours vrai, puisque souvent nous voulons ce qui est nécessaire : ainsi il est nécessaire que ceux qui persévèrent à bien vivre soient bienheureux; quelquefois aussi il est nécessaire pour nous de vouloir quelque chose; ainsi c’est une nécessité que nous cherchions le bonheur : d’où il suit qu’il y a aussi une heureuse nécessité, comme il est nécessaire pour Dieu de jouir toujours et immuablement du bonheur. Mais comme il y a des nécessités tellement contraires à nos volontés, que souvent il y a nécessité quand il n’y a pas volonté, et volonté quand il n’y a pas nécessité, il est vrai, du moins en partie, de dire : La volonté ne saurait s’appliquer à la nécessité. Mars pour celui qui me dit : On ne saurait appliquer à la nature une mauvaise volonté, qu’il nous montre, s’il le peut, une volonté, soit bonne, soit mauvaise, où il n’y a pas de nature, ou bien que l’on puisse trouver s’il n’y a d’abord une nature pour vouloir quelque chose. Considère dès lors combien tu es éloigné de la vérité. Tu dis : On ne saurait appliquer à la nature une volonté mauvaise ; et, la vérité te dit : « Tant qu’il y a volonté, on ne saurait la séparer de la nature[^1] ».

1. Agatho pap. in Epist. ad imp.

### 54.

Julien. Cette subtilité de divisions ayant échappé au Manichéen, le voilà qui nous a produit des Traduciens par milliers. Voici en effet son argumentation : D’où vient le mal? de la volonté assurément. D’où vient la volonté mauvaise ? de l’homme, répond-il. D’où vient l’homme? de Dieu. Et il conclut : Si le mal vient de l’homme, et l’homme par Dieu ; le mal vient par Dieu. Puis, par un retour de piété, pour ne pas attribuer le crime à Dieu, il va chercher la nature des ténèbres, pour lui attribuer le mal. Augustin dit à son tour: D’où vient le mal? de la volonté. D’où vient cette volonté? de l’homme qui est l’ouvrage de Dieu. Et il résume : Si le mal vient de la volonté, et la volonté de l’homme, et que l’homme soit l’ouvrage de Dieu , le mal vient donc de Dieu. Mais pour éviter cette conclusion et ne pas faire de Dieu un criminel (ce qu’affirme son comparse), le voilà qui met à la place de Dieu le néant qui nous fait violence, c’est-à-dire des ténèbres auxquelles nous devons attribuer le mal. « Si le mal est né dans l’homme », nous dit-il, « ce n’est point parce qu’il est l’ouvrage de Dieu, mais parce qu’il est fait de rien[[361]](#footnote-1166) ». Comme si la vérité ne pouvait lui répondre : D’où vient chez ion Dieu cette impudente contradiction, de donner une volonté à l’homme puis de le condamner quand il sait que ce mal, ou le péché, vient nécessairement des ténèbres ou de l’antique néant? Nous voulons bien aborder par degrés le néant, afin de mettre au jour cette vertu du Traducien qui place dans le néant tout son espoir. Vois néanmoins la faiblesse de ce Dieu que le Traducien met en scène. Il n’a pu surmonter le néant : après avoir tiré du néant l’homme, il n’a pu l’exempter de la corruption du mal qui venait du néant; irrité par la difficulté , il s’en prend à l’homme de ses propres fautes, et il condamne son image à mourir pour les crimes du néant. Le vieux Manès le traite avec plus de bonté, en disant qu’il n’est pas dévasté complètement par la gent ténébreuse; or, le Traducien en conclut que telle est sa faiblesse, qu’il a été vaincu par le néant.

Augustin. Le rien ne saurait vaincre personne; mais toi, tu es vaincu en disant des riens : pour moi, ce n’est pas dans le néant que j’ai mis mes espérances, seulement dans ta loquacité tu aboutis au néant. Si tu comprends bien les absurdités de ton langage, Dieu est vaincu par le néant, parce qu’aucune réalité ne saurait vaincre Dieu. Qu’est-ce, en effet, que le néant, sinon rien? De même encore, Dieu ne saurait être supérieur au néant, parce que lui qui est supérieur à tout ne saurait être supérieur à ce qui n’est rien. Mais, nous dis-tu, Manès n’a point pénétré les subtilités de tes divisions, et c’est pourquoi il nous dit: « Si le mal vient de l’homme, et que l’homme soit par Dieu, le mal vient donc par Dieu »; afin que cette conclusion nous effraie et nous amène à nier ou que l’homme vient de Dieu, ou que le mal vient de l’homme, ou même à marquer l’un et l’autre de fausseté, comme il le fait lui-même, et par ce moyen il introduit je ne sais quelle substance ténébreuse qui a fait l’homme, et qui est principalement ce mal d’où tout mal est issu. Toi donc, si habile dans tes distinctions, quelle sagesse crois-tu qu’il nous faudra pour résister à ces ruses? Je dirai, nous réponds-tu, que le mal chez l’homme est possible, mais non nécessaire. Comme si Manès ne pouvait pas te répondre : Si le mal est possible, la possibilité vient de la nature, la nature par Dieu ; donc le. mal vient par Dieu. Si tu ne redoutes pas cette conclusion, moi je ne redoute pas l’autre : puisque tous deux nous confessons que le péché dans le premier homme était possible, et non nécessaire. Dire, en effet, que l’homme a pu pécher parce que sa nature n’est point tirée de celle de Dieu, quoiqu’il n’eût pu exister si Dieu ne l’eût créé, ce n’est pas dire, comme tu nous en accuses faussement, que la nécessité de pécher lui ait été imposée. Il pouvait assurément pécher et ne pas pécher; mais s’il n’eût pas été fait de rien, c’est-à-dire si sa nature eût été celle de Dieu, il eût été tout à fait impeccable. Quel homme, en effet, serait assez fou pour oser dire que cette nature immuable et sans changement, qui est Dieu, pourrait pécher d’aucune sorte, quand l’Apôtre nous dit : « Il ne peut être contraire à lui-même[^1]? » Nous résistons donc l’un et l’autre au Manichéen en disant qu’un Dieu bon et juste n’a pas fait l’homme tel qu’il fût dans la nécessité de pécher; qu’il a péché parce qu’il l’a voulu, et qu’il pouvait ne point le vouloir. Quant à ces maux si grands et si évidents que nous voyons dans sa postérité, qui ne sont point volontaires chez l’homme, mais avec lesquels il est né, dès lors que vous niez qu’ils lui viennent de son origine viciée par le péché, voilà que, pour introduire la nature du mal dont le mélange a corrompu la nature de Dieu, votre hérésie place le Manichéen comme dans une citadelle d’où la vérité vient vous débusquer l’un et l’autre.

1. Lib. II de Nupt. et Concup., 28.
2. II Tim. II, 13.

### 55.

Julien. C’est l’ignominie réservée à tous ceux qui font la guerre à la vérité. Pour nous donc, voyons où nous en sommes. On demande où prit naissance la première volonté du mal qui surgit dans l’homme. Nous répondons dans le mouvement de l’âme, sans coaction. On nous objecte : Apparut-elle dans l’oeuvre de Dieu? Nous répondons que cela est vrai. On nous demande si nier que le péché soit naturel, ce n’est point, rejeter cette doctrine? Nous répondons que dans l’oeuvre de Dieu ce péché était possible, mais non nécessaire. Donc tout ce qui est naturel est nécessaire, tout ce qui est possible est volontaire.

Augustin. Certaines choses volontaires sont aussi nécessaires: ainsi nous voulons être heureux, et cette volonté est nécessaire; de même certaines choses possibles sont aussi naturelles : ainsi il est possible qu’une femme devienne enceinte, quand elle a usé du mariage avec son mari, si elle n’est point stérile, non plus que lui ; mais cela n’est pas de nécessité absolue, cela peut arriver non pas nécessairement : et toutefois cela est naturel. Tais-toi donc, je t’en prie, avec tes définitions frivoles, tes définitions plus puériles que subtiles.

### 56.

Julien. Et dès lors, de même que nous faisons découler le péché du mouvement libre, de même nous faisons découler la nature du Dieu créateur. La nature humaine est dans l’oeuvre bonne de Dieu; le libre arbitre ou la possibilité de pécher ou de faire le bien est aussi une bonne oeuvre de Dieu. L’un et l’autre sont nécessaires chez l’homme, et ni l’un ni l’autre ne sont la cause du mal. Mais jusque-là ces deux attributs sont nécessaires, c’est parmi eux et non d’eux que surgit la volonté. Ils sont pour la volonté des réservoirs non pleins: et sans faire la diversité des mérites, ils la reçoivent.

Augustin. Tu as grandement raison de proclamer comme de bonnes oeuvres de Dieu la nature et le libre arbitre ; mais dire que la volonté surgit en eux, et non pas d’eux, où trouver rien de plus absurde? Est-il donc possible, ô Julien, que la volonté de l’homme ne naisse pas de l’homme, quand l’homme est une oeuvre louable de Dieu ? Ensuite, a-t-il pu venir à ton esprit que la volonté de l’homme lui puisse venir d’ailleurs que de son libre arbitre ? Et si elle ne vient pas de sa nature, c’est-à-dire si elle ne vient,pas de l’homme, si elle ne lui vient que de son libre arbitre, dis-moi donc, je t’en supplie, dis-moi d’où vient cette volonté de l’homme. Tu m’as dit où elle naît, dis-moi donc d’où elle vient. Ce sont de bonnes oeuvres de Dieu que la nature et le libre arbitre : c’est parmi elles, dis-tu, mais non point d’elles que naît la volonté; d’où vient-elle donc, dis-le bien, que nous l’entendions, que nous l’apprenions. Ou montre-nous quelque chose qui soit né quelque part, sans être venu de nulle part. Il est vrai que le monde est sorti de rien, mais Dieu le faisait, et s’il n’eût eu ce Dieu pour créateur, il n’eût pu sortir de rien absolument. Si, dans l’homme, ou dans son libre arbitre, la volonté est née de rien, qui l’a faite? Ou si elle n’est pas faite, si elle n’est pas née, qui l’a engendrée ? De toutes les choses qui ont eu un commencement, sera-t-elle seule pour n’être faite par personne, née de personne? Pourquoi donc est-elle pour l’homme une cause de damnation, si la volonté du mal est née en lui malgré lui, s’il n’en était que le réceptacle et non l’auteur? Mais, au contraire, si elle est née en lui avec son acquiescement, en sorte, qu’il en soit justement condamnable, pourquoi viens-tu nier que sa volonté soit née de lui, quand tu ne nies pas qu’elle soit née en lui de son gré, et qu’elle n’aurait pu naître en lui malgré lui ? Maintenant qu’elle est née de lui, elle est née de, la nature; car l’homme est nature : et comme il a pu vouloir ce qu’il a voulu, elle est née de son libre arbitre, lequel, selon tes aveux, fait partie de la nature. Pourquoi donc fermer les yeux pour nier ce qui est évident, que la volonté de l’homme vient de la nature de l’homme, tandis que tu crains que le Manichéen n’accuse l’auteur de cette nature? Pour réfuter ces doctrines empoisonnées, il suffit de ce que proclame la vérité catholique, que Dieu qui est très-bon a créé l’homme dans cette condition qu’il n’était point dans la nécessité de pécher, et n’eût pas péché s’il ne l’eût voulu, puisqu’il pouvait toujours ne point vouloir. Quel esprit serait assez aveugle pour ne point voir que dans l’état primitif de l’homme c’était pour sa nature un grand bien, que pouvoir ne point pécher, quoique ne pouvoir pécher fût plus grand encore ; et qu’il était très-conforme à l’ordre que le premier fût pour l’homme une source de mérites, et le second la récompense de ses mérites.

### 57.

Julien. La possibilité du bien et du mal, qui est un bien, ne force pas la volonté, mais permet qu’elle surgisse. Donc la bonté de chacun ne lui vient pas de ce qu’il est doué du libre arbitre ; beaucoup d’hommes, en effet, jouissent également de la liberté, et sont néanmoins très-méchants ; mais nul n’est mauvais non plus, parce qu’il jouit de son libre arbitre, car beaucoup ont une liberté semblable et sont néanmoins très-bons. Ce, n’est donc point la liberté qui rend l’homme bon ou mauvais, mais il ne pourrait être bon ni méchant sans la liberté. Cette puissance donc appelée du nom de liberté a été réglée par l’infinie sagesse de Dieu de manière que sans elle on ne saurait faire tel acte qui vient d’elle sans être forcé. Réceptacle de deux contraires, elle n’a aucune faveur pour l’un ou pour l’autre, c’est-à-dire qu’on ne saurait la regarder comme cause et nécessité d’une volonté soit bonne, soit mauvaise, puisqu’elle les contient l’une et l’autre sans forcer l’une ou l’autre à surgir. Il n’y a donc pour les actes nécessaires qu’un seul trait, un fil unique en quelque sorte , semblable à cette longueur géométrique sans largeur, et ici l’unité ne saurait se partager. Etendre donc cette unité, c’est lui laisser toute sa force ; mais qu’elle rencontre un obstacle qui. la partage, là se termine le nécessaire. En un mot, Dieu qui est bon a fait l’homme bon.

Augustin. Pourquoi donc nous avoir dit que l’homme n’est bon ou mauvais que par sa propre volonté, et que tout ce qui lui vient de Dieu, il l’a nécessairement et non d’une manière possible ? Tu prétends par là qu’il le tient de sa nature et non de sa volonté, et qu’ainsi l’homme est bon par lui-même, et non par Dieu, ou du moins meilleur par lui-même que par Dieu. Voici en effet tes paroles : « Nul n’est bon », dis-tu, « par cela même qu’il est doué du libre arbitre ». Et un peu plus loin: « Nul », dis-tu, « n’est mauvais; par cela même qu’il est doué du libre arbitre ». Qu’est-ce dire, sinon que Dieu n’a fait l’homme ni bon, ni mauvais, mais qu’il se fait lui-même l’un ou l’autre, quand il use bien ou mal de son libre-arbitre? Pourquoi dis-tu donc maintenant : « Dieu qui est bon a fait l’homme bon »: s’il n’est ni bon, ni mauvais, à cause du libre arbitre que Dieu a mis en lui, mais par l’usage qu’il en fait, c’est-à-dire quand lui-même veut le bien, et non quand il peut vouloir le bien? Comment aussi sera vraie cette parole: « Dieu fait l’homme droit[^1] ? » Pouvait-il être droit sans avoir la volonté bonne effectivement, mais seulement capable de le devenir ? Donc il était aussi mauvais, sans avoir une volonté effectivement mauvaise, mais seulement capable de l’être; et c’est de lui que vient la volonté bonne, et l’Ecriture se trompe en disant: « La bonne volonté nous est préparée par le Seigneur[[362]](#footnote-1170) », et encore : « C’est Dieu qui opère en nous le vouloir[^3] ». Il est vrai que tu ne dis pas que c’est par lui que la volonté devient bonne ou mauvaise; mais qu’elle vient en lui et non de lui. De là il suif que selon ton admirable sagesse, Dieu n’a point fait l’homme droit, mais capable d’être droit s’il le veut : il ne se fait pas droit lui-même, mais le devient par je ne sais quel hasard, puisque la volonté qui ;le fait, droit ne vient point de lui, mais je ne sais ni d’où ni comment. « Cette sagesse ne vient point d’en haut, mais elle est terrestre, animale, diabolique[[363]](#footnote-1171)».

1. Eccl. VII, 3.
2. Prov. VIII, 35, selon les Sept.
3. Phil. II, 13.
4. Jacob, III, 15.

### 58.

Julien. L’unité d’un être sans liberté demande que tout soit bien dans sa nature quand il reçoit l’existence. Lorsqu’ensuite il est doué de liberté, il n’en est pas moins la ligne droite qui: touche à son terme dès que les volontés s’opposent l’une à l’autre. C’est ainsi que la division n’est pas essentielle à la nature de l’être sans libre arbitre. C’est ainsi encore que nous sommes forcés d’avoir la puissance, mais sans être forcés d’en user en bien ou en mal; de là vient.aussi que le pouvoir de pécher est capable du bien comme du mal, mais du bien et du mal volontaires; car on ne saurait être capable d’un acte bon, si l’on n’est capable également d’un acte mauvais.

Augustin. Dis plutôt, si tu,veux.dire vrai, que la nature de l’homme fut d’abord capable de bien et, de mal, non qu’il ne pût être capable que du bien seul, mais parce qu’il devait s’y élever d’après les desseins de. Dieu, en sorte que s’il n’eût point péché quand il pouvait pécher, il serait arrivé à ce bonheur où le péché fût devenu impossible. Car nous l’avons déjà dit, l’un et l’autre de ces états sont bons, bien que l’un soit moindre et l’autre meilleur. Le moindre a le pouvoir ne point pécher, le meilleur de ne pouvoir pécher; et, il devait, parle mérite d’un bonheur moindre, s’élever à la récompense d’un bonheur plus grand. Car si la nature humaine, selon toi, ne pouvait faire son propre bien, sans pouvoir aussi faire le mal, pourquoi donc après cette vie pieusement achevée, ne serait-elle capable que du bien seul, et non du mal, étrangère non-seulement à toute volonté ou à toute, nécessité, ruais aussi à toute possibilité de pécher? Faudra-t-il en effet craindre le . péché de notre. part, quand nous serons semblables aux Anges? Pour.eux, nous devons croire sans hésitation qu’il leur a.été donné de ne pouvoir pécher, en récompense de leur fidélité, parce qu’ils sont demeurés fermes quand les autres tombaient du ciel et qu’eux-mêmes pouvaient pécher. Autrement il nous faudrait craindre d’avoir en ce monde beaucoup de nouveaux diables et de nouveaux anges mauvais. Quant aux saints qui ont quitté leurs corps, nous aurons à les suspecter aussi, à craindre qu’ils n’aient péché, qu’ils ne pèchent dans ce lieu où ils sont arrivés; puisque dans la nature raisonnable, le pouvoir de pécher est en permanence, et qu’elle ne saurait être capable du bien, sans l’être du mal. Et comme tout cela est absurde, rejetons cette opinion; croyons plutôt que cette nature fut créée d’abord capable du bien et du mal, afin que l’amour pour l’un ou pour l’autre lui constituât un mérite qui la rendit ensuite capable du bien ou du mal seul, et de manière toutefois que si elle était frappée de l’éternelle damnation, il y eût plutôt pour elle contrainte d’endurer le mal que faculté de le faire.

### 59.

Julien. Mais autant diffèrent le plein et te vide, autant diffèrent le possible et la nécessité. Le pouvoir de faire une chose, ou, comme on dit, la capacité, c’est le vide; car s’il n’y avait point vide, il n’y aurait point capacité. Comment recevoir quand on est plein ? Mais dire nécessité, c’est dire plénitude et non vide : car on ne saurait recevoir comme si on était vide, quand par plénitude on possède nécessairement. Il y a donc entre la nécessité et la possibilité la même différence qu’entre le plein et le vide. Capable de l’une et de l’autre, l’homme est défendu contre leurs attraits par l’appui que lui prête leur opposition. C’est donc dans sa nature seulement, et autant que l’exige l’honneur de son Créateur, que le bien lui est nécessaire ; et c’est là l’innocence naturelle, sans mélange d’aucun mal , capable d’agir par elle-même pour son avantage si elle fait bien, pour sa honte si elle fait mal. Aussi chacun peut défigurer par le péché ce qui lui vient de son propre , mais non décolorer ce qui lui vient par l’oeuvre de Dieu. Il reste donc chez l’homme du mal l’appréciation naturelle du bien, et jamais la puissance de faire le bien et le mal ne sera un mal; mais cela ne servira de rien à celui qui, sans condamner ce qu’il y a de nécessaire dans sa condition, ne l’a forcé à rien d’avantageux pour lui-même. De même donc que chez l’homme qui jouit de la liberté comme nous l’avons expliquée, nous attribuons à sa volonté le mal fait en péchant, et la nature à Dieu qui l’a créé dans cette condition; de même, pour un enfant qui n’a pas l’usage de sa volonté, et qui ne montre rien que la nature primordiale, qu’on le dise plein de crimes, et faisant nécessairement le mal qui n’est que possible chez un autre, assurément on rejette le crime sur l’auteur de la nature.

Augustin. Nous détruisons trop clairement tes règles chez les hommes doués de raison, pour que tu aies le droit de les appliquer chez les enfants. Il n’était plus enfant, celui qui disait: «Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas ». Il n’avait point cette possibilité qui est le vide, mais il avait la plénitude qui est la nécessité, pour me servir de ton langage en cette occasion. Le mal pour lui n’était pas le vide pour recevoir, mais le comble de ce qu’il avait reçu. Il ne dit pas en effet : Je puis faire le bien et le mal; pouvoir qui n’est pas un mal pour la nature de l’homme non plus que pour la volonté; mais il dit : « Je ne fais pas le bien que je veux ». Et non-seulement cela, mais il ajoute : « Je fais le mal que je ne veux pas ». Ainsi donc de ne pas faire le bien et de faire le mal, voilà ce qu’il doit, non plus au possible, comme tu l’as rêvé, mais bien à la nécessité, comme il l’avoue en gémissant; c’est un homme faible pour détruire en lui ses misères, mais il n’en est qu’un marteau plus puissant pour détruire vos règles. Il veut et ne fait pas ce qui est bien ; il ne veut pas et fait ce qui est mal : d’où vient cette nécessité? Ils le savent bien, les docteurs catholiques, qui comprennent celui qui parlait ainsi de lui-même, et qui ne doutent point que cela lui venait de cette loi des membres qui contredit la loi de l’esprit, et sans laquelle nul homme ne vient au monde. Aussi voient-ils des saints eux-mêmes s’écrier : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas » ; parce qu’ils voient combien il est parfait de ne point désirer dans sa chair ce qui est aversion à l’esprit, ce qu’on veut sans le faire; et qu’il y a un mal à conserver de tels désirs dans sa chair, quand même l’esprit n’y consentirait point; et qu’on fait ce qu’on ne veut pas , sans encourir néanmoins aucune condamnation, parce que le baptême ayant effacé en nous ce qu’il y a de coupable dans ce péché, l’esprit résiste pour ne point faire ce que convoite la chair. Et toutefois on ne saurait dire qu’il n’y a aucun mal pour eux, car ce n’est pas mue nature étrangère mêlée à la leur, mais c’est leur nature qui. est dans l’esprit et dans la chair. Tel est le sens pieux, le sens vrai que vous refusez d’admettre à l’encontre de vos rêves; comme si vous prétendiez qu’en face de ce tribunal où vous les défendez, on ne puisse, malgré vous, rien citer contre eux, soit des saintes lettres, soit des moeurs ou des gémissements des saints; et pourtant on peut le faire avec une telle évidence de vérité, que pour les défendre la parole même vous manquera et que votre seule impudence vous portera à vouloir les soutenir encore. Que faites-vous, en effet, que jeter sur l’évidence le nuage d’un obscur bavardage ? L’Apôtre vous crie : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas ». Il s’écrie aussi plus haut : « Ce n’est plus moi qui fais cela, mais le péché qui habite en moi ; car je sais que ce n’est pas le bien qui habite en moi, c’est-à-dire dans ma chair ». Que signifie : Je fais ce que je ne veux pas? et que veut dire encore Ce n’est pas moi qui le fais? Qu’est-ce à dire, sinon ce qu’il nous expose ensuite ? En disant Je fais ce que je ne veux pas, il montre qu’il le fait; et en disant : Ce n’est point moi qui fais cela, il montre que c’est sa chair qui le fait par ses convoitises, à l’encontre de son esprit: car la convoitise est un acte de la chair, quand même l’esprit y refuserait son assentiment. C’est pourquoi il ajoute : Je sais que le bien n’habite pas en moi, et afin de nous expliquer cette expression : en moi, il ajoute: dans ma chair.

Toutefois, que ces paroles ne soient pas de l’Apôtre, comme il vous plait de le dire, mais de tout homme gémissant sous le poids de ses habitudes qu’il ne saurait vaincre par sa volonté, ces habitudes ne sont-elles pas assez violentes pour mettre en pièces vos argumentations sur le possible et sur le nécessaire, comme on brise des jouets d’enfants? En dépit de vos prétentions, en effet, il y a non-seulement un volontaire et un possible dont nous sommes libres de nous abstenir, mais encore un péché nécessaire que nous ne sommes pas libres d’éviter, et qui est non. seulement péché, mais châtiment du péché. Vous ne voulez point voir que tout acte pro. duit sous la violence des habitudes (que les savants ont appelée une seconde nature) nous vient de cette tyrannie qui est le châtiment du péché du premier homme, péché si grand, le plus grand de tous, que sa convoitise devait inoculer à tous ceux qui étaient en lui à mesure que se multiplierait le genre humain: convoitise qui a forcé la pudicité chez les pécheurs à se couvrir les reins.

### 60.

Julien. Mais que dirons-nous des enfants quand l’hérésie des Manichéens soutient que l’homme pécha volontairement, avant d’arriver à l’âge de raison? En effet, si le mal a surgi dans l’homme, parce qu’il a été fait de rien , et que l’homme devait nécessairement être fait de rien ; indubitablement le mal ne lui est point venu du possible , mais bien du nécessaire. Une longue discussion a déjà détruit cette prétention, revenons-y quelque peu néanmoins, afin d’y jeter de plus en plus la lumière. Tu t’enquiers donc d’où est venue dans le premier homme la volonté du mal. Je réponds: Du mouvement de l’âme , sans coaction. D’où vient ce mouvement ? dis-tu encore. Et je demande : Que cherches-tu ? Est-ce d’où il a pu venir, ou bien d’où il a été forcé de venir? Si tu réponds, comme tu l’as écrit déjà, que c’est d’où il a été forcé de venir, je te prouverai que tes questions sont incohérentes et contradictoires. Tu demandes, en effet, qui a forcé d’être ce qui ne saurait être que sans coaction , question qui n’a aucune force, aucun rang, puisqu’elle s’évanouit par la contradiction qu’elle contient. Il y a donc absurdité à demander d’où vient la volonté du mal. Car ce d’où vient signifie non plus l’occasion, mais l’origine, c’est-à-dire la nature : mais comme nous Pavons montré plus haut , si la question tombe sur la nature, cette partie de la définition , sans coaction, n’est plus vraie : si nous conservons la définition au lieu de la détruire, nous ne pouvons plus en rechercher l’origine. L’homme n’a donc point péché parce qu’il a été fait de rien, ni parce qu’il a été fait par Dieu, ni parce qu’il a été fait des ténèbres, ni parce qu’il a été doué du libre arbitre; mais il a péché parce qu’il a voulu; c’est-à-dire qu’il a eu la volonté du mal, parce qu’il a eu une volonté.

Augustin. Selon nous, ou plutôt c’est la vérité qui ledit, les hommes parvenus à l’âge de raison font le mal, les uns par volonté, les autres par nécessité, ou bien tantôt par volonté, tantôt par nécessité. Si cela te paraît faux, écoute ce cri : « Je ne fais pas le bien que je veux, je fais le mal que je ne veux pas ». Et toujours on te jettera ces paroles à la face, quand tu les liras, en faisant semblant de ne pas voir, ou peut-être sans voir. Pourquoi t’envelopper d’ambiguïtés tortueuses? On ne te dit pas : L’homme fut dans la nécessité de pécher parce qu’il était créé de rien; mais c’est toi qui te tiens à toi-même ce langage. Il a donc été fait de telle manière que le pouvoir de pécher était nécessaire en lui, et le péché possible seulement. Mais il n’aurait pas même le pouvoir de pécher, s’il était de la nature de Dieu : car il serait absolument immuable et ne pourrait pécher. Ce n’est donc point parce qu’il a été fait de rien qu’il a péché, mais qu’il a pu pécher, Entre pécher et pouvoir pécher, il y a une grande distance dans un cas c’est la faute, dans l’autre c’est la nature. Tout ce qui a été fait de rien n’a point pour cela le pouvoir de pécher : car les pierres ne l’ont point : et toutefois une nature qui peut pécher a été faite de rien. Ne pouvoir pécher n’est point un grand avantage, mais c’en est un que de ne pouvoir pécher au sein du bonheur. De même que ne pouvoir être malheureux n’est point un grand avantage, puisque des êtres qui ne peuvent goûter le bonheur ne peuvent souffrir du malheur; mais le grand privilège c’est qu’une nature soit heureuse au point de ne pouvoir être malheureuse. Bien que cet avantage soit plus grand, ce qui n’est pas à dédaigner, c’est que la nature de l’homme ait été douée de la félicité de pouvoir, s’il l’eût voulu, n’être point malheureux.

Si nous disons que tout a été fait de rien , c’est-à-dire, pour mieux comprendre, de ce qui n’était pas ; tout ce qui a été fait de ce qui était déjà doit être rapporté à l’origine primordiale. Car la chair vient de la terre, et la terre de rien. C’est encore ainsi que nous disons que tous les hommes sont fils d’Adam, tandis que chacun a son père. Et toutefois, tout ce qui a été fait est mobile, parce qu’il a été fait de rien, c’est-à-dire qu’il n’était pas d’abord, et qu’il existe parce que Dieu l’a fait, et qu’il est bon : car il a été fait par celui qui est bon : et tous ces biens muables ne seraient point ce qu’ils sont, s’il n’y avait eu un bien immuable pour les créer. Tous les maux, qui ne sont autre chose que des privations de biens, sont nés de ce qui est bon, mais changeable ; quant à l’ange et à l’homme, d’où sont venus les maux (lesquels n’auraient pu surgir, s’ils n’avaient pu pécher, parce qu’ils pouvaient ne pas vouloir), il est vrai de dire que ces natures sont bonnes, mais non qu’elles sont immuables: Pour Dieu, telle est sa bonté, qu’il tourne même en bien le mal que, dans sa toute-puissance, il ne souffrirait point si, dans sa souveraine bonté, il ne pouvait en user pour le bien: et ne pouvoir tirer le bien du mal paraîtrait plutôt un amoindrissement .dans sa puissance et dans sa bonté. Dès lors tu ne saurais nier que celui qui dit : « Je fais le mal que je ne veux point», regarde-le mal comme nécessaire, et non comme possible. Il n’est donc pas vrai de dire : «Toute action mauvaise vient du possible, et non du nécessaire » ; mais il en est qui viennent du nécessaire. Vois maintenant comme s’écroule ton échafaudage si laborieusement élevé.

Mais à cette question: d’où vient chez le premier homme la volonté du mal, tu crois prudent de répondre : « Du mouvement de l’âme, sans coaction ». Comme s’il n’était pas plus facile et plus prompt de répondre de l’homme lui-même. Ce que tu ajoutes en effet sais coaction, tu as, pu l’ajouter ici sans résistance. Qui pourrait en effet te résister, si tu disais la vérité de cette manière: La mauvaise volonté a surgi dans le premier homme sans coaction aucune? Maintenant, dans la crainte d’accuser la nature, comme s’il en devait rejaillir quelque injure sur son auteur, tu as dit enfin ce que tu voulais dire depuis longtemps, et sans t’éloigner de la, nature. Car: l’esprit c’est la nature: et dans l’économie de l’homme il est supérieur au corps, et c’est de son mouvement sans coaction aucune, que, tu as fait surgir la volonté du mal. Vois-tu bien que n’a pu venir d’ailleurs ce qui n’était pas avant d’exister, tu ne saurais le, nier? A quoi bon chercher d’où vient un mouvement de l’âme, quand il est clair qu’un mouvement de l’âme ne saurait. venir que de l’âme? Si tu es assez impudent, assez dépourvu de sens pour levier, je te demanderai encore d’où a pu venir chez le premier homme la volonté du mal ; et je ne te laisserai pas dire : « Du mouvement de l’âme sans coaction » ; car ce mouvement de l’âme sans coaction, c’est la volonté même. Ainsi donc, dire que la volonté vient du mouvement de l’âme, c’est dire que le mouvement de l’âme vient du mouvement de l’âme, ou la volonté de la volonté. Diras-tu que ce mouvement existe de lui-même, et ion par l’âme, de peur d’accuser la nature qui est bonne ou l’âme elle-même? Il n’est donc point damnable pour cela : qui pourrait en effet condamner l’âme pour un crime qu’on ne saurait en justice lui attribuer?

« Mais », diras-tu, « l’homme a péché parce qu’il l’a voulu : aussi a-t-il eu la volonté du mal parce qu’il l’a voulu ». Cela est très-vrai; mais si la clarté du jour n’est point ténèbres, la mauvaise volonté est venue de lui parce qu’il l’a voulu. Nous ne disons pas en effet, comme tu nous en accuses faussement, et comme tu dis mensongèrement que nous avons écrit : « Qui a forcé ce mouvement à exister »; mais d’où est-il venu sans coaction ? car il est venu sans impulsion d’aucune sorte, et toutefois il ne pouvait venir que de quelque part,lui qui n’était pas avant d’exister. Si donc l’homme l’a voulu, il est venu, de l’homme : et qu’était-ce que l’homme avant que ce mouvement vînt de lui, sinon une nature bonne, une oeuvre bonne de Dieu? Et même, dites ce qu’est l’homme mauvais, en tant qu’il est homme et oeuvre de Dieu. Honte à Julien, dès lors, dans sa vanité; car il est vrai de dire avec Ambroise, «que le mal est venu de ce qui était bien »; mais comme il n’y a eu aucune coaction, Dieu est à l’abri de toute attaque; de plus, comme il fait de tout ce qui existe par sa permission un. juste et bon usage, il n’en mérite que des louanges plus éclatantes.

### 61.

Julien. La volonté donc, qui n’est que le mouvement de l’âme sans coaction, doit à la nature de pouvoir être à elle-même son effet. Elle est née dans la nature même, et toutefois de ce qui est possible, non de ce qui est.nécessaire. Si l’on nous dit ici que la nature est mauvaise, parce qu’elle a pu avoir une volonté mauvaise, je réponds : Mais cette nature est bonne, puisqu’elle a pu avoir une volonté bonne. On l’accusera donc en même temps d’être très-bonne et très-mauvaise. Mais il n’est point dans l’ordre qu’une même chose ait en même temps des mérites et des qualités contraires. Si donc on la regarde comme mauvaise, parce qu’elle a pu faire le mal,, qu’on la regarde aussi comme bonne, puisqu’elle a pu faire le bien. Mais comment, dira-t-on, a-t-elle pu faire le mal, quand elle faisait aussi le bien ? Je réponds Parce que ce bien qu’on appelle aussi vertu ne pouvait lui être propre, s’il n’était en même temps. volontaire : or il n’eût pas été volontaire, s’il eût été bien nécessairement, et il eût été bien nécessairement, s’il n’eût pu être mal. Pour conserver donc au bien sa valeur, il a fallu la possibilité du mal.

Augustin. Si je ne me trompe, tu ne veux pas accorder la volonté du bien à cette nature qui fut la condition primordiale de l’homme; comme si Dieu n’eût pu douer l’homme d’une volonté bonne, dans laquelle néanmoins il ne le forcerait point de rester, mais en laissant à son libre arbitre d’y demeurer toujours ou non, selon sa volonté, et d’en sortir sans y être forcé pour choisir le mal, comme il est arrivé. Car l’homme n’a point eu auparavant la volonté du péché, et n’a point commencé par la volonté du mal une vie dans laquelle Dieu l’a fait droit, et déjà capable d’user de sa raison. Qui pourrait entendre dire que l’homme fut créé comme naissent les- enfants? Cette nature ainsi perfectionnée, non plus par les ans, mais par la main de Dieu, ne pouvait demeurer sans aucune volonté, et cette volonté ne pouvait être mauvaise, autrement .l’Ecriture ne dirait point : « Dieu a fait l’homme droit[^1] ». L’homme fut donc créé avec une nature bonne, prêt à obéir à Dieu, recevant avec docilité ses ordres, qu’il pouvait accomplir sans aucune difficulté, tant qu’il l’eût voulu, et qu’il pouvait négliger à son gré, sans contrainte : et toutefois ni la première alternative n’était sans profit, ni la seconde sans châtiment. D’où nous pouvons conclure dans la piété et la sagesse de nos pensées que la première volonté bonne fut l’oeuvre de Dieu; ce fut avec elle, en effet, qu’il fit l’homme droit car nul ne saurait être droit que par une volonté droite.

Aussi que l’on perde la volonté du bien, et nul ne peut nous la rendre, sinon celui qui l’a créée : et ne croyons point que la nécessité du péché se puisse guérir autrement que parla miséricorde de ce même Dieu dont elle accomplit la juste et insondable sentence, en s’attachant à la postérité de celui qui pécha sans y être contraint. Aussi l’Apôtre, après avoir pleuré cette nécessité pénale du péché qui habitait en lui, qui le contraignait au mal qu’il ne voulait point, nous enseigne bientôt à qui nous devons recourir : « Misérable homme que je suis », s’écrie-t-il, « qui me délivrera du corps de cette mort? La grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur[[364]](#footnote-1176) ».

Tu vois assurément qu’il ne tire aucun secours de cette possibilité dans laquelle -tu crois avoir trouvé un grand avantage : elle est perdue, quand on fait le mal nécessairement; et sous l’action nécessaire du mal, l’homme s’écrie : « Malheureux homme que je suis[^3] » Mais qu’il lui vienne en aide celui dont la grâce peut surmonter tout ce que tu appelles nécessité , parce .qu’il n’en saurait être différemment : « Car ce qui est impossible à l’homme est facile à Dieu[[365]](#footnote-1177) ». Pour lui, qu’un chameau passe par le trou d’une aiguille, ce n’est point nécessaire ; mais cela devient possible , de même qu’il passa en chair et en os à travers les portes fermées.

Tu fais donc d’inutiles efforts pour défendre la nature viciée. Si tu veux faire pour elle quelque chose d’utile, cherche à la guérir et non à l’excuser. Admets qu’elle fait elle-même ce qui lui a mérité la damnation. Quelle que soit, en effet, l’origine qu’on assigne à la volonté du mal, dès lors qu’on nie qu’elle soit née d’elle-même, on affirme par là qu’elle est injustement condamnée. Or quelle plus criante injustice, que d’être damnée pour ce qu’elle n’a point fait? Si, au contraire, elle a fait de quoi être damnée, pourquoi lui chercher une excuse dans le possible, et l’accuser ainsi d’une manière tout à fait inexcusable? Tu dis en effet que « la mauvaise volonté existe en réalité dans la nature, mais qu’elle n’y est que possible et non nécessaire ». Si ce possible est en dehors de la nature, c’est lui et non la nature qu’il faut condamner pour avoir fait naître la mauvaise volonté. Mais si ce possible fait partie de la nature, cette nature donc fait une mauvaise volonté, d’autant plus qu’elle pouvait ne pas le faire comme le montre la définition que tu nous as donnée du possible. Nul ne vient te dire La nature est mauvaise, par cela même qu’elle a pu avoir une volonté mauvaise. Nous sommés loin de le dire, nous, contre qui tu invectives. Pourquoi tant appuyer sur des raisons superflues?

Mais quand tu viens dire : « Ce bien qu’on appelle vertu ne serait point volontaire, s’il y avait pour lui nécessité du bien, et il serait forcé au bien s’il n’avait le pouvoir de faire le mal », tu as complètement oublié Dieu, dont la vertu est d’autant plus nécessaire qu’il la veut de telle sorte qu’il ne saurait ne pas la vouloir. Tu as dit, en effet, dans ton premier livre de cet ouvrage, que « Dieu ne peut être que juste » : et s’il y a la nécessité, qu’on l’appelle nécessité, pourvu néanmoins que l’on convienne que rien n’est plus heureux que cette nécessité ; nécessité pour Dieu de ne point faire le mal, aussi grande pour lui que la nécessité de jouir du bonheur éternel. Une telle nécessité, en effet, ne craint pas tes paroles dans lesquelles tu n’as pas osé dire : « Il y aurait pour lui nécessité du bien », préférant cette phrase : « C’eût été pour lui une souffrance de n’avoir a point le pouvoir du mal » : comme si Dieu eût épargné à l’homme comme un fardeau pénible de supporter cette nécessité du bien que n’aurait pas accompagnée le pouvoir de faire le mal, bien tellement grand qu’il est une récompense pour les saints, que tu as oubliés aussi bien que Dieu. Notre vie, en effet, ne sera point sans vertu quand il nous sera accordé de ne plus pouvoir nous séparer de Dieu, parce que nous ne pourrons le vouloir. Ce bonheur qui nous est promis d’être toujours avec Dieu[^5] , nous sera tellement assuré, que nous ne voudrons pas, que nous ne pourrons vouloir nous séparer de lui. La vertu ne saurait donc exister chez nous qu’à la condition de n’avoir point la volonté du mal quand nous pourrions l’avoir : mais par le mérite de cette vertu moindre, nous devons nous élever à cette récompense qui sera la vertu, la vertu assez grande pour que nous n’ayons plus la volonté du mal, et même que nous ne puissions l’avoir. O désirable nécessité ! Elle sera le don de la vérité, que nous posséderons avec cette absolue sécurité sans laquelle ne saurait exister dans sa plénitude le bonheur que nous posséderons, et qui n’a plus besoin d’accroissement.

1. Ecclés. VII, 30.
2. Rom. VII, 24 et 25.
3. Matth. XIX, 26.
4. Jean, XX, 26.
5. I Thess. IV, 16.

### 62.

Julien. Mais on peut rétorquer cet argument et dire : La nature dès lors était propre au mal, car le mal ne pouvant être volontaire s’il y a nécessité du mal, voilà que fut donné le pouvoir du bien, afin que le mai devint notre bien propre. Doctrine subtile et même insensée ! car c’est par le meilleur côté que toute chose doit être appréciée, et ici il y va de la dignité du Créateur, ou de Dieu, qui n’a point donné la liberté à l’âme pour avoir à punir en elle, mais qui l’a douée du pouvoir de faire le bien et le mal, parce qu’il devait la récompenser. Toutefois je ne veux pas m’arrêter à ce point j’aime mieux prêter flanc à la calomnie, que d’anticiper sur l’autorité du Créateur. La conséquence nécessaire, néanmoins, c’est que ce pouvoir de faire le bien et le mal est bien différent de notre volonté pour l’un ou pour l’autre; et dès lors il devient évident que ni la vertu ni le vice n’ont pour cause la nécessité. Faisons aux hommes d’honneur cette injure de n’attribuer à leur nature aucun mérite , soit de bonne , soit de mauvaise volonté , en ce qu’ils nous montrent d’opposé aux méchants . la nature a donc pour témoignage de sa sincérité, de son innocence, qu’elle n’est chargée ni du bien ni du mal , du moins volontaire. Attribue donc à la nature la possibilité de vouloir , et à la nature encore la volonté qui n’est ni bonne ni mauvaise. Nous concluons alors rigoureusement que la volonté du mal a surgi dans l’oeuvre de Dieu; mais comme possible, et non nécessairement : ce que l’on ne saurait attribuer à celui qui a donné ce pouvoir, mais bien à celui qui dirige ce pouvoir.

Augustin. Tu veux assigner à la nature une volonté qui ne serait ni bonne, ni mauvaise, une volonté capable d’être bonne ou mauvaise, puisque l’ange et l’homme sont nature. Or, si l’on ne doit, selon toi, assigner à cette nature ni bonne ni mauvaise volonté, on ne saurait ni leur faire honneur d’un bon vouloir, ni les condamner pour un mauvais. Quelle iniquité plus criante que de trouver qu’un homme soit condamnable pour un mal qu’on ne saurait lui imputer ? Ou bien l’ange et l’homme ne sont-ils pas des natures? Qui peut tenir ce langage, sinon l’homme insensé ? Donc il faut attribuer à la nature ce que l’on attribue à l’ange : et à la nature encore ce qu’on attribue à l’homme : mais à la nature créée bonne par un Dieu bon, et devenue mauvaise par sa volonté. Dès lors il est très-juste de n’attribuer point à celui qui les a créées, le mal que l’on attribue à ces natures : car il ne les a point créées dans le commencement de manière qu’il y eût en elles nécessité, mais simplement possibilité du mal, et cela, pour qu’elles pussent acquérir des mérites et recueillir une récompense si elles ne se séparaient point de la bonne volonté, et le supplice si elles s’en séparaient. Pourquoi donc chercher à excuser la nature par la malice de la volonté, quand la nature peut vouloir ou non ? Il n’y a pas de volonté mauvaise qui ne soit volonté de l’ange ou de l’homme, dont nous ne pouvons aucunement dire qu’ils ne sont pas des natures. Pourquoi, dis-je, imputer à l’homme la volonté du mal, de telle manière qu’il puisse sans injustice subir la peine de cette volonté mauvaise, et ne pas imputer à la nature ce que tu veux bien imputer à l’homme, comme si l’homme ne pouvait être aucunement la nature?

Il serait mieux pour toi de parler sainement et de dire que chez l’homme la volonté du mal appartient à quelque nature, puisque tout homme est nature : mais que cette nature, quand elle commet le péché pour la première fois, n’eût pas la volonté du mal nécessairement, mais d’une manière possible : car c’est de ces deux noms qu’il t’a plu d’affubler ces lieux éventualités dont l’une signifie ce qui arrive d’une manière absolue, l’autre ce qui peut arriver, mais n’arrive pas d’une manière absolue, puisqu’il peut ne pas arriver. C’est ce dernier nom que l’on peut donner le plus justement au péché du premier homme, ou des premiers ; mais il nous reste ce cri : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux point[^3] ». Car c’est là faire le mal nécessairement, que le faire sans le vouloir: et dès lors agir en dehors de cette règle que tu as établie avec une loquacité téméraire, qu’on ne doit point attribuer «à la nécessité la cause de la vertu ni du vice » ; puisque dans ce cas elle vient de la nécessité. Car on ne saurait dire que faire le mal n’est pas un vice : ou qu’il n’y a pas nécessité quand on ne fait pas le bien que l’on voudrait, et qu’on fait le mal que l’on ne voudrait pas; et qu’au contraire n’existera point pour nous l’heureuse nécessité du bien quand notre nature sera comblée d’une telle grâce, et Dieu tellement en nous, qu’il nous sera impossible de vouloir le mal. Car la justice est vertu, et l’on nous promet un ciel nouveau et une terre nouvelle, où habite la vertu. Ou si, pris de confusion, tu prétends avoir établi cette règle pour cette vie, et non pour la Nie future, je ne veux point disputer avec un vaincu: mais, du moins, tu n’oserais nier que c’est en cette vie que l’on rencontre l’homme qui veut le bien sans le faire, et ne vent point le mal qu’il fait : et ce vice, tu es forcé contrairement à ta règle de l’attribuer à la contrainte et non à la volonté. Or, cette nécessité avec laquelle naissent les enfants, mais qui ne se montre qu’avec l’âge, qui peut en délivrer l’homme qu’elle afflige, sinon la grâce de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ[^1]? grâce dont vous êtes les ennemis, vous qui mettez votre confiance en votre vertu , et dont l’orgueil impie déclame contre les divines Ecritures, qui condamnent ceux qui se confient en eux-mêmes[[366]](#footnote-1179).

1. I Cor. XV, 28; II Petr. III, 13.
2. Rom. VII, 25.
3. Jérém. XVII, 5.

### 63.

Julien. Que dans sa prudence le lecteur n’oublie point qu’il y a une grande différence entre les actes possibles et les actes nécessaires, qu’il regarde comme nécessaires tous les actes de la nature, et comme possibles ceux de la volonté, et qu’il termine toutes les questions dans le sens où elles ont commencé. Qu’il erre en aveugle de l’une à l’autre, et dans toutes ses paroles, du moins à peu près, il commettra une foule d’erreurs : et comme cette réflexion est claire, on voit combien tu as été aveugle en tirant ces conclusions : De même que le mal, qui n’était nulle part, a pu surgir dans l’oeuvre de Dieu, de même quand il a été, il a passé tout naturellement dans l’oeuvre de Dieu. Vois dans quelle erreur tu es enlacé : tu dis que le péché une fois conçu par la première volonté, qui était simplement possible, est devenu ensuite nécessaire; de même alors qu’un mouvement libre de l’âme a pu surgir, de même sans mouvement libre, il est devenu nécessité pour les actes naturels. Mais comprends donc que Dieu est l’auteur de ce qui est nécessaire. Si donc l’oeuvre de Dieu est dans les actes nécessaires ce qu’est l’oeuvre de l’âme dans les fautes, il est nécessairement aussi coupable que celui dont il inculpe la volonté. Et même plus : car autant le nécessaire l’emporte sur le possible, autant mettre le péché dans l’âme est plus coupable que le commettre. Bien que ce ne soit point ici le lieu de le faire, je n’en montre pas moins, en passant, que tes opinions sur Dieu sont pires que celles des Manichéens. Leur Dieu a pu être amputé à l’improviste dans quelque guerre ; mais le tien est corrompu par ses crimes anciens et nombreux. C’est pourquoi tes doctrines sont en désaccord avec celles des catholiques, non-seulement dans cette question, mais tout à fait au sujet de Dieu : tu ne l’honores pas, tandis que nous le révérons dans sa souveraine justice, sa souveraine puissance, son indivisible Trinité. Donc ce qui est de la volonté n’a pu passer par la nature, et nous disons avec raison que, l’oeuvre du diable ne saurait traverser l’oeuvre de Dieu. Car l’œuvre du diable, ainsi que de l’homme pervers, c’est le péché, qui ne peut être nulle part sans le mouvement d’une volonté libre. Or cette oeuvre chez le diable et chez l’homme vient du possible; car l’œuvre de Dieu c’est la nature, qui fait subsister l’homme, non point d’une manière possible, mais nécessaire : et cette nature est longtemps sans la volonté, dont la force ne se déclare qu’à un âge fixé. Donc tant que la nature est sans volonté, elle est seulement l’œuvre de Dieu : mais alors n’ayant fait aucun péché, elle ne saurait en avoir. Cette parole donc est irréfutable, que l’oeuvre du diable ne saurait traverser l’œuvre de Dieu: Mais cet adage qui t’appartient n’est pas moins faux que profane : « L’oeuvre de l’œuvre de Dieu a traversé l’oeuvre de Dieu ». Car c’est dire : Dieu lui-même pèche, puisque l’homme, qui est l’œuvre de Dieu, pèche. De même, en effet, que le péché n’est nulle part que dans l’oeuvre de l’homme; (car l’homme, par le péché, n’ajoute rien à sa substance, de manière que le péché fasse une saillie, mais seulement l’œuvre du mal, commise par la volonté mauvaise, amasse pour celui qui l’a commise un trésor de malheurs, en sorte que l’on appelle mauvais celui a fait le mal) ; de même ton Dieu, s’il a fait le mal dans son oeuvre, n’en reçoit aucun accroissement de substance, non plus que l’homme mais il en résulte pour lui un trésor de honte, en sorte qu’on peut l’appeler mauvais, à cause de son oeuvre mauvaise. Il est encore évident que l’enfant, tant qu’il est enfant; n’est point coupable, parce que la malice lui vient de la nécessité : et si chez le diable elle n’était possible, il ne pourrait titre coupable. Mais Dieu, le véritable Dieu des chrétiens, ne fait point le mal; et l’enfant aussi, avant d’user de sa propre volonté, n’a en lui que ce que Dieu y a fait. Nul- péché ne saurait donc titre naturel. Mais comme nous avons parcouru en tous sens les antres de cette erreur antique, sans laisser aucune obscurité sur cette question, que, le lecteur retienne bien la distinction du nécessaire et du possible, et il se rira des erreurs traduciennes non moins que des manichéennes.

Augustin. Aux yeux des hommes qui comprennent assez ce qu’ils lisent, pour comprendre aussi tes paroles, en te répétant terme pour terme avec tant d’ambiguïté, tu n’as rien gagné qu’à te donner l’apparence de vouloir, dans ton impuissance de la résoudre, obscurcir ma réponse en un seul livre, que tes huit livres n’ont point réfutée. Mais, aux yeux de ceux qui ne comprennent point, tu t’es donné l’apparence de dire quelque chose, justement parce qu’ils n’ont rien compris. Il faut donc leur rappeler brièvement le sujet de la discussion, afin d’écarter les ténèbres de ta loquacité, et qu’ils envisagent mon raisonnement et voient qu’il est invincible. Tu as dit en effet: Si la nature est l’œuvre de Dieu, l’oeuvre de Dieu ne saurait être traversée par le diable. A cela je réponds : Que dis-tu là, que si la nature est l’oeuvre de Dieu, cette oeuvre ne saurait être traversée par le diable ? Est-ce que l’oeuvre du diable n’a point surgi dans l’œuvre de Dieu, quand elle a surgi d’abord chez l’ange qui est devenu diable ? Si donc le mal, qui n’était absolument nulle part, a pu surgir dans l’oeuvre de Dieu, pourquoi le, mal, qui était déjà quelque part, n’aurait-il .pu traverser l’oeuvre de Dieu, surtout quand l’Apôtre, s’exprime en ces termes: « Et ainsi la mort a passé en tous les hommes[^1]? » Les hommes ne sont-ils pas f.oeuvre de Dieu? Donc le péché a passé par les hommes, c’est-à-dire l’œuvre du diable par l’œuvre de Dieu; et, pour m’exprimer en d’autres termes, l’œuvre de l’œuvre de Dieu par l’œuvre de Dieu. Et dès lors il n’y a que Dieu seul qui.soit immuable, qui ait une bonté souveraine, qui, avant que le mal fût, a fait des oeuvres bonnes, et qui, en toutes choses, tira le bien du mal qui a pu surgir dans ce qu’il a fait de bien, Et toi, troublé par l’évidence des choses, tu as cru devoir obscurcir les regards des hommes par une longue et futile discussion sur le possible et le nécessaire, afin que cette obscurité te permît, non point de soustraire à la destruction ton opinion futile, tuais d’en cacher la mort à leurs yeux. Qu’ont. à voir le nécessaire ou le possible dans la question dont il s’agit? Il est certain que l’ange et l’homme ont péché : donc, ou bien ose dire que l’ange et l’homme ne sont point des natures; ou bien, si tu n’es pas assez fou pour avoir cette audace, te voilà convaincu que le péché de l’homme c’est le. péché de la nature. Mais c’est l’effet du possible, dis-tu, et non, de la nécessité. Cela est vrai : et toutefois l’ange a péché, l’homme a péché, la nature a péché; et ainsi l’œuvre de Dieu, qui est l’ange, qui est l’homme, a péché, sans que Dieu l’y forçât, mais par la mauvaise volonté qu’il eût pu ne pas avoir. Honnie donc soit cette nature qui a été faite bonne, qui n’a pas été contrainte à faire le mal, et qui néanmoins l’a fait ! Gloire à Dieu qui a fait la nature bonne et qui a tiré le bien du mal que lui-même n’a point fait!

Dès lors que l’on peut avec ces raisons, et d’autres véritablement catholiques, et défendre et prêcher la nature créatrice, réprouver et condamner la nature pécheresse, et que cette nature pécheresse on peut et la louer comme oeuvre de Dieu, et la blâmer, en ce que, sans t’être contrainte par lui, elle s’est retirée de lui, et a reçu son châtiment jusque dans sa postérité, (car cette même nature qui a péché volontairement en un seul, renaît involontairement dans chaque homme ; ) qui t’a forcé a dire, qui t’a pressé à écrire : « Si la nature est l’oeuvre de Dieu, l’œuvre de Dieu ne saurait être traversée par l’oeuvre du diable ? » Quelle surdité à la voix des saints ! Quel aveuglement dans les inventions ! Le péché n’est-il point l’œuvre du diable ? N’a-t-il point passé dans tous les hommes; qui sont l’oeuvre de Dieu ? N’est-ce point par le péché que vient -1a mort, cette mort surtout qui est, selon vous, le seul fruit du péché, non la mort du corps, mais la mort de l’âme, l’œuvre du diable ? N’a-t-elle point passé par tous les hommes qui sont l’œuvre de Dieu ? C’est par imitation, dites-vous, qu’elle y a passé. Toutefois elle a passé par les hommes, qui sont l’oeuvre de Dieu. — C’est l’œuvre du possible et non du nécessaire. — Dis ce qu’il te plaira, elle a passé par les hommes qui sont l’œuvre de Dieu, et toi, sans aucune exception, tu as dit: « L’oeuvre du diable ne saurait passer par l’oeuvre de Dieu » ; et dans ta futilité plus grande encore que la futilité de cet aphorisme, tu as cherché dans un tas de paroles non plus à le défendre pour le faire admettre, mais à le couvrir pour le dérober aux regards. Si ta mémoire ne te rappelait point les paroles de l’Apôtre, qui t’interdisaient ce langage, comment n’as-tu pas vu que subsister dans l’oeuvre de Dieu c’est pour l’oeuvre du diable, plus que d’y passer? Si tu avoues le premier, pourquoi nier le second ? N’y a-t-il de possible que ce que tu veux, d’impossible que ce que tu ne veux pas ? Que Dieu te prenne en pitié et chasse ta vanité. Mais le Manichéen embrasse volontiers ton sentiment, qui est en faveur près de lui, et il argumente en cette manière : Si l’œuvre du diable ne saurait passer par l’œuvre de Dieu, encore moins peut-elle y subsister ; quelle est donc l’origine du mal, sinon celle que nous lui assignons ? Mais nous lui répondons : Parle ainsi à Julien, pas à nous. Nous avons mis dehors le père de cette doctrine : loin de nous nuire, il sera vaincu avec vous, ou plutôt nous l’avons vaincu et vous aussi.

1. Rom. V, 12.

### 64.

Julien. Voici une autre de tes paroles, également stupide. Tu dis en effet: « Dieu crée les méchants, comme il entretient et nourrit les méchants[^1] ». Car il est écrit dans l’Evangile, qu’ « il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et tomber la pluie sur les.justes et sur les injustes[[367]](#footnote-1182) ». Il y a en effet une grande contrariété où tu as cru trouver de la conformité. Que Dieu nourrisse les pécheurs, qu’il ait de la bonté pour les ingrats et les méchants, c’est là une preuve de sa tendresse et non de sa sévérité; car il ne veut point la mort de celui qui meurt, mais qu’il revienne et qu’il vive[^3] : il ne se hâte pas de punir ceux qui s’égarent; et il n’en agit ainsi que pour nous donner dans sa bonté le temps de faire pénitence. Voici en effet ce que dit l’Apôtre : « Ignores-tu que la bonté de Dieu t’invite à la pénitence? Par ta dureté et l’impénitence de ton coeur, tu amasses un trésor de colère[[368]](#footnote-1183) ». On le voit, avec les fidèles de Lycaonie et devant l’Aréopage, soutenir que Dieu, même dans les jours de l’ignorance antique, n’a point bouleversé les enseignements de sa providence. Car il n’est point. demeuré sans se rendre témoignage, nous dit-il, donnant les pluies du ciel et les saisons favorables pour les fruits, rassasiant nos coeurs de nourriture et de joie[^5]. Répandre la pluie sur les bons et sur les méchants, c’est nous donner des preuves de sa bonté, qui supporte et attend ceux qui s’égarent, afin qu’ils se séparent du mal et fassent le bien. Loin donc de désirer que le mal se fasse, il nourrit des ingrats par amour pour l’amélioration des hommes; c’est là l’indice de sa parfaite bonté. Mais ce que tu ajoutes , qu’il crée les méchants, c’est l’indice d’une complète iniquité. Vois donc combien peu tu comprends tes paroles, toi qui nous apportes un exemple de cruauté pour établir la miséricorde. C’est une bonté de nourrir même les méchants afin qu’ils se puissent corriger, s’ils le veulent. Mais c’est un crime de faire les enfants mauvais, au point que, sans pouvoir user de leur volonté, ils soient forcés d’être pécheurs. La générosité envers les pécheurs nous détourne donc du mal, ne nous y force jamais. Or la condition du mal ne nous tire pas d’un plus grand mal, mais elle plonge dans les plus grands crimes et l’œuvre et l’ouvrier. C’est donc déraisonner que dire avec toi : Dieu crée le méchant; mais c’est déraisonner bien plus encore que de vouloir le confirmer par le témoignage de l’Évangile, et par ce témoignage qui contient la plus grande preuve de la bonté divine. Considère donc avec quelle plus grande force on peut le retourner : il est évident qu’il ne crée pas les méchants, ce Dieu qui nourrit les méchants afin que sa patience les amène au bien. Mais s’il crée les méchants, il n’aime pas et ne récompense pas les bons, et lui-même ne saurait en fin de compte rien avoir de bon; car nulle volonté mauvaise ne saurait nuire avec plus d’efficacité et plus de violence que la puissance de créer, non-seulement des maux possibles, mais aussi des maux nécessaires. Et comme cela ne saurait convenir au Dieu des chrétiens, c’est-à-dire au Père des miséricordes, comme on l’appelle, au Dieu de consolation[^6] , dont on nous dit que ses jugements sont l’équité[^7]; que l’on nous montre sage dans tout ce qu’il a fait[^8] ; non plus que les Manichéens, vous n’êtes point en communion avec nous dans l’appréciation de notre Dieu : vos commentaires insensés, vos péchés de naissance, vous entraînent au culte d’un tout autre créateur, mais copié sur les fureurs de Manès.

Augustin. Je vais donc faire ce que tu n’as pas fait, et qu’ai-je besoin de dire pourquoi ? Le lecteur en jugera : parce que tu avais dit que dans notre sens c’est Dieu qui crée les diables », il est arrivé que dans ma réponse, j’en sois venu à ces paroles dont tu as tiré le sens que tu as voulu ; mais, en dépit de toi, je rappellerai ce que tu as jugé à propos de passer sous silence. Voici donc ce que j’ai dit[^9] , entre autres choses qu’il serait trop long d’énumérer: « Est-ce donc pour le diable qu’il nourrit les fils de perdition, les boucs de la gauche; pour le diable qu’il leur donne la nourriture et le vêtement, puisqu’il fait lever son soleil sur les bons et sur les méchants, et tomber la pluie sur les justes et sur les injustes[^10] ? Il crée donc les méchants, comme il donne aux méchants le vêtement et la nourriture: car ce qu’il leur accorde en les créant fait partie de la nature dans sa bonté ; et s’il leur donne l’accroissement par l’entretien et la nourriture, ce n’est point pour les maintenir dans leur malice, mais pour secourir par bonté cette nature que sa bonté a créée. Etre homme, c’est un bien de la nature dont Dieu est l’auteur : mais naître avec le péché pour mourir si l’on ne renaît point, c’est l’effet de ce germe qui fut maudit au commencement, par le vice de l’antique désobéissance: et toutefois, le créateur de ces vases de colère use pour le bien de cette malédiction, afin de nous montrer les richesses de sa gloire envers les vases de miséricorde[^11], afin que nul de ceux qui appartiennent à la même masse de corruption n’attribue à ses mérites la grâce qui l’en délivre, mais que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur[^12] ». A ces paroles j’ai ajouté : Abjurant avec les Pélagiens cette croyance apostolique et catholique, très-vraie et très-solidement fondée, cet homme ne veut point que l’on naisse sous la puissance du démon, de peur qu’on ne porte les enfants au Christ, qui les arracherait à la tyrannie des ténèbres, pour les transférer dans son royaume. Il se porte ainsi en accusateur de l’Église répandue par tout l’univers, et dans laquelle on ne souffle sur les enfants que pour en chasser le prince des ténèbres, sous le domaine duquel sont nécessairement tous les vases de colère qui naissent d’Adam, à moins qu’ils ne renaissent dans le Christ, et que, devenant par la grâce des vases de miséricorde, ils ne soient transférés dans son royaume u; et le reste, que peut lire dans ce passage ou entendre lire, quiconque le pourra et le voudra. Maintenant donc, après avoir mis de côté ce qui établissait et fortifiait la citation faite par toi, tu as cru pouvoir la détacher, comme ferait un voleur dans un endroit écarté, pour un bien qu’on ne défendrait pas : qu’ils lisent tous le passage, ceux qui voudront connaître ta manière d’agir, ou plutôt qu’ils recourent à la lecture de ce même livre d’où j’ai tiré tout ceci , et ils verront fermement établi ce que tu as essayé de renverser comme peu solide.

De quoi pourront donc te servir ces hommes que tu viens m’objecter, dont la patience de Dieu attend le redressement par la pénitence, et sur qui dès lors il fait lever son soleil et tomber sa pluie[^13]: quand je t’ai opposé îles boucs de la gauche, dont il ne peut, lui qui connaît l’avenir, ignorer la persévérance dans le crime et dans l’impiété, vie sans repentir que doivent châtier d’éternels supplices? Toutefois c’est un bien que la création, quoiqu’il leur fût avantageux de n’être point nés ; un bien que les nourrir et prolonger leur vie autant qu’il plaira au Seigneur, quoiqu’il leur fût avantageux de mourir plus tôt: et parmi eux il en est certainement qu’une mort précoce eût délivrés de toute peine, selon votre détestable hérésie, et de la plus terrible damnation, selon la foi catholique. Qu’est-ce à dire ensuite? que parmi ces boucs de la gauche, qui sont destinés au feu éternel, d’après l’infaillible prescience de Dieu, beaucoup passeront par le bain régénérateur du baptême, puis périront par l’apostasie, ou vivront d’une manière si désordonnée et si criminelle, qu’ils seront indubitablement placés à gauche ; et ils ne sont point emportés, comme beaucoup d’autres, de peur que le mal ne changeât leur esprit. Or ce n’est point une fatale nécessité qui empêche Dieu de conférer ce grand bienfait aux uns, ni l’acception des personnes qui le lui fait conférer aux autres. Que font ici tes nécessaires et tes possibles que tu veux distinguer avec tant de soin, sans savoir ce que tu dis, tandis que Dieu sait ce qu’il fait, lui dont les jugements peuvent être cachés quelquefois, jamais injustes ?

Il n’y a donc nulle injustice à conférer des biens aux méchants, mais il serait injuste d’envoyer des maux aux bons. Dis-moi alors où est la justice de faire subir aux enfants de tels maux, qu’il nous répugne souvent de les rappeler, tandis que vous ne rougissez point d’introduire ces mêmes peines dans le paradis, quand même nul n’eût péché ? Nul n’est créé mauvais, dis-tu, c’est-à-dire avec le péché originel : quelle justice leur impose donc un joug pesant, depuis le jour qu’ils sont sortis du ventre de leur mère[^14] ? joug tellement misérable, qu’il est plus facile de le pleurer que de l’expliquer. Le péché, dis-tu, ne saurait passer du possible au nécessaire, ou de volontaire n’être plus volontaire : et nous avons montré que cela était possible eu celui qui dit: « Je fais le mal que je ne veux pas[^15]». Vous attribuez cela à la violence de l’habitude et nous aux liens de l’origine viciée : vous voyez néanmoins que le péché de possible devient nécessaire, et vous ne rougissez point de vos règles fourbes et difformes. Vous accordez qu’il a pu arriver quelque chose de semblable au genre humain dans la personne du premier homme, en qui étaient tous les autres, et toutefois, vous êtes loin de nier que, sous la surveillance d’un Dieu très-puissant et très-juste, les enfants endurent tant et de si grandes peines. Vous ne sauriez le nier sans que l’évidence frappe vos regards et vous ferme les yeux. Voyez donc maintenant sur qui retombent vos accusations d’injustice, quand vous voyez évidemment la peine des enfants, tout en niant qu’elle soit méritée par aucun mal.

Tu n’as vu qu’une fausseté, qu’une profanation dans cette parole que j’ai dite, que l’œuvre de l’œuvre le Dieu a passé par l’oeuvre de Dieu : car l’ange est assurément une oeuvre de Dieu. Le péché dès lors, qui est l’œuvre de l’ange, est l’œuvre de l’œuvre de Dieu, et non pas de Dieu lui-même. Et là-dessus, tu me prends à partie, comme si j’avais dit: « Dieu pèche parce que l’homme, « qui est l’ouvrage de Dieu, pèche n : ce que je n’ai dit nullement. Sans doute l’œuvre de Dieu, c’est-à-dire l’ange ou l’homme, a péché; mais le péché est leur oeuvre et non l’œuvre de Dieu: ils sont pour Dieu une oeuvre bonne; mais le péché, qui est leur oeuvre et non celle de Dieu, est une oeuvre mauvaise. Et, toutefois, dire : « Dieu pèche, puisque l’homme, qui est l’oeuvre de Dieu, pèche », parole que je n’ai point dite, comment serait-ce un plus grand mal que nier le péché originel, et dire implicitement que la peine des enfants n’est qu’une injustice, et dès lors un péché de la part de Dieu? Si ce châtiment ne retombe point sur Dieu, il est donc juste; s’il est juste, il est donc la peine du péché. Donc nul ne saurait, en présence de ces peines si grandes et si nombreuses des enfants, prêcher un Dieu juste et nier le péché d’origine. Ce serait, dis-tu, une preuve d’injustice que de créer des méchants, s’il eût lui-même créé le mal qui les rend mauvais : maintenant que les hommes sont méchants, et que Dieu crée en eux ce qui les fait hommes, il suit delà qu’ils deviennent mauvais par cette nature qu’a viciée le péché; même quand Dieu crée les méchants, ce que lui-même crée est bon : car ils deviennent mauvais par le vice qui n’est point la nature, mais ce qu’il crée, c’est bien cette nature qui n’est pas un vice, bien qu’elle soit viciée. Attribuer à une race viciée et justement condamnée le bien de la création, c’est attribuer à l’homme méchant le bien de la vie et de la santé qui le fait homme et non qui le fait méchant.

Tu nous dis encore : « C’est un crime de faire des enfants méchants, en sorte qu’ils seraient forcés à l’iniquité sans pouvoir même vouloir » . Rien ne saurait exercer de contrainte sur ce qui n’est pas encore. Mais s’ils existent déjà, non point, sans doute, dans leur personnalité propre et dans leur condition, mais dans les mystères secrets de lu race, comme Lévi dans les reins d’Abraham[^16] , le vice de la nature qui vient du péché du premier homme les y atteindra pour les faire méchants, et ce n’est point Dieu en les créant qui force à être méchants ces enfants qui ne sauraient vouloir. Considère néanmoins les merveilles de la grâce du Christ dont vous êtes les ennemis. Voilà des enfants qui ne sauraient ni vouloir ni repousser le bien ou le mal, et toutefois quand, nonobstant, leur résistance et leurs cris, ils renaissent par le baptême, ils sont forcés d’être justes et saints. Car indubitablement, s’ils meurent avant l’usage.de la raison, ils seront dans le royaume de Dieu, justes et saints par cette même grâce à laquelle ils sont arrivés, d’une manière à eux possible, mais bien forcément: leur vie sera juste et sainte, et ils fouleront aux pieds, pour les mettre en pièces, tes règles sur le possible et sur le nécessaire. Or, ne point vouloir le mal est assurément mieux que ne pouvoir ni le repousser ni le vouloir: et toutefois, sans le vouloir, il le faisait celui qui disait : « Je fais le mal que je ne veux point ». Je ne suis donc pas atteint de folie, et je ne dis point : « Dieu crée le mal ». Car Dieu crée le bien, lui qui d’une nature même viciée crée non plus le vice, mais la nature. Le vice l’entraîne, il est vrai, non par l’aide, mais par le jugement de Dieu. Mais toi, considère s’il n’y a pas de folie, et même beaucoup de folie pour toi, à soutenir que Dieu fait non plus le mal pénal, ce qui est une justice, mais le mal qui prend le nom d’iniquité: Qu’est-ce autre chose que faire le mal, s’il fait peser ou laisser peser de si grands maux, sur des enfants quine sont coupables d’aucune faute ? Toutefois, ce n’est pas à moi de t’adresser la parole et de te confondre, mais c’est à l’Église universelle à souffler sur toi et t’exorciser s’il est possible, elle qui, selon toi, souffle en vain sur les enfants et les exorcise inutilement.

1. Lib. II de Nupt. et Concup., c. 17.
2. Matth. V, 45.
3. Ezéch. XVIII, 32.
4. Rom. II, 4.
5. Matth. XIV, 17.
6. II Cor. II, 3.
7. Ps. CXVIII, 75.
8. Id. CIII, 25.
9. Du Mariage de la Concup., 1. II, c. 17.
10. Matth. V, 45.
11. Rom. IX, 22 et 23.
12. I Cor. I, 31.
13. Sap. IV, 25
14. Eccl. XL, 1.
15. Rom. VII, 19.
16. Hebr. VII.

## LIVRE SIXIÈME. LE SIXIÈME LIVRE DE JULIEN.

Ce sixième livre a été traduit par MM. MORISOT et AUBERT.

Saint Augustin montre que Julien, dans son livre sixième, ne fait que de vaines objections contre cette assertion du second livre des Noces et de la Concupiscence, chap. 34, savoir : que le péché du premier homme a détérioré la nature humaine, au point que non-seulement elle est devenue pécheresse, mais, qu’elle a même engendré des pécheurs. Il enseigne que l’homme, par le péché a perdu ce libre arbitre dont les forces, dans leur intégrité, le rendaient capable et de faire le bien, s’il le voulait, et de ne point pécher , s’il ne le voulait point; et il repousse complètement cette définition de la liberté dont s’arme, çà et là, contre lui son adversaire, c’est-à-dire « la possibilité de pécher et de ne point pécher, etc. » Il prouve, que les douleurs de l’enfantement, les épines, les travaux, les sueurs et les autres peines des mortels sont les Châtiments du péché; mais que la mort est surtout un châtiment pour l’homme qui, dans les dispositions de Dieu, ne devait point mourir, s’il n’eût péché. Vers la fin du livre, il examine et réfute la manière dont Julien commente ces paroles de l’Apôtre : « De même que tous meurent en Adam » (I Cor. XV), et celles qui suivent. dans le même chapitre. Enfin, dans tout le livre, à peu près, il démontre que le dogme catholique sur la tache originelle, que Julien s’efforce d’accorder avec l’hérésie des Manichéens, non-seulement diffère beaucoup de cette hérésie, mais que cette hérésie elle-même est à jamais inexpugnable, pour les Pélagiens, sans le secours et la profession du dogme catholique.

### 1.

Julien. Je ne doute nullement que l’idée qu’on se forme de notre discussion, c’est qu’il s’agit d’une question obscure, plutôt que de l’essence de la foi. Les hommes, en effet, qui goûtent peu les choses de l’esprit, ne s’émeuvent qu’aux vains bruits de la renommée ; ils redoutent les malheurs des temps, n’ont pour sauvegarde aucune découverte dans la vérité; et comme toujours, en présence du danger, on ne se fie tant qu’à soi-même, les voilà qui regardent comme plus sûre la route la plus fréquentée.

Augustin. Notre route est d’autant plus fréquentée, qu’elle est la plus ancienne, parce qu’elle est catholique ; taudis que la vôtre est d’autant moins fréquentée, qu’elle est plus nouvelle, puisqu’elle est hérétique.

### 2.

Julien. Cela vient aujourd’hui de deux causes : et de ce que la foi manichéenne est réputée criminelle, et de ce que l’orage des persécutions détourne de la vérité les esprits faibles.

Augustin. Comment serait plus fréquentée la voie des Manichéens, puisqu’ils sont très-rares; on comment souffrez-vous persécution pour la vérité, vous qui enlevez au Sauveur les petits enfants ?

### 3.

Julien. De là vient que, pour se livrer à la volupté et jouir de la faveur, la luxure s’environne du peuple de l’arène, du cirque et des théâtres , désireuse qu’elle est de s’abriter dans tous les crimes , derrière la nécessité, qui enlève toujours à une faute son côté odieux, et d’échapper par la prévarication au bruit du siècle : telles sont les causes qui donnent plus d’adeptes à la défense du vice. Et dans le vulgaire, néanmoins, la majeure partie, je l’ai dit, a cru devoir raisonner sur Dieu, à la manière des Traduciens et des catholiques.

Augustin. Cette foule innombrable de fidèles promise à Abraham[^1] n’est à vos yeux qu’une foule vulgaire et méprisable; puisqu’il ne peut convenir qu’au petit nombre, aux Pélagiens, c’est-à-dire à ceux que vous infectez du venin de vos nouveautés, ce dogme par lequel vous soutenez que cette misère si palpable du genre humain, qui apparaît dans ce joug que portent les enfants d’Adam au sortir du sein de leur mère[[369]](#footnote-1188), n’est point le châtiment du péché qui a vicié la nature humaine dans le premier homme ; d’où il suit que si l’homme n’eût point péché, vous seriez forcés de dire que le paradis eût abrité non-seulement ces peines si cuisantes et si nombreuses que supportent les enfants sous nos yeux , mais aussi ces défauts si grands et si nombreux de l’esprit et du corps, avec lesquels nous naissons pour la plupart. Dans ce lieu de bonheur et de repos, vous placez aussi votre convoitise innée, qui fait que la chair conspire contre l’esprit; et nous qui, par la réaction de l’esprit, la combattons comme un vice, vous nous accusez témérairement d’être les amis de la volupté et de la luxure, tandis que nul n’y tombe d’une manière plus criminelle et plus honteuse, que celui qui cède aux attraits et aux sollicitations de cette passion innée que nous combattons et que vous soutenez.

1. Gen. XXII, 17.
2. Eccli. XL, 1.

### 4.

Julien. Mais comme, dans notre première discussion, aussi bien que dans celle-ci ci, les raisonnements d’Augustin ont prouvé clairement qu’il n’est point le Dieu des Traduciens, ce Dieu juste et créateur de toutes choses, que les chrétiens chantent dans leur symbole; c’est avec la même intention, qui a jeté plusieurs d’entre eux dans des erreurs ténébreuses, que je les supplie de se corriger quand ils reconnaîtront ceci.

Augustin. Bien plus, quand ils connaîtront ce que la vérité nous dictera en réponse à tes captieuses futilités, nul autre que le pervers ou l’insouciant ne séjournera dans les ténèbres de votre hérésie.

### 5.

Julien. En effet, le Manichéen croit, contrairement à nous, que la nature porte les mortels au vice et au crime : il croit que la matière corporelle et criminelle vient des corps; que la volupté sexuelle est une corruption pour le genre humain, protégeant les droits et forçant l’homme à toutes les hontes. Or le Traducien, son fidèle copiste, car il en est le fils et l’héritier, nous atteste, dans ses nombreuses prières, que les crimes sont naturels, que l’éternelle nécessité du mal vient d’un néant ténébreux, que la passion destinée aux sens a souillé tous les saints, et place l’image de Dieu dans le royaume du diable.

Augustin. Contrairement à la vérité catholique, et par une extravagance particulière, le Manichéen fait la nature du mal substantiellement coéternelle à Dieu qui est le bien; tandis que ta doctrine catholique professe que Dieu seul est éternel, sans aucun commencement, qu’il est non-seulement le bien, comme le dit le Manichéen, mais qu’il est immuable, ce qu’il ne dit point. Or ce Dieu souverainement bon, et dès lors immuable, dont nulle créature ne partage l’éternité, puisqu’elle n’est point ce qu’il est, et qu’elle ne serait pas si elle n’avait été faite, non de lui-même, et toutefois par lui-même, c’est-à-dire non de sa nature, mais par sa puissance, voilà ce que nous opposons aux folies manichéennes ; nous savons et nous prêchons que la nature a été faite, qu’elle n’aurait pu exister si une nature toute-puissante ne l’eût faite, sans néanmoins la faire d’elle-même, que c’est là un bien, mais inférieur à celui qui l’a fait. Car Dieu a fait bonnes toutes ses oeuvres, mais non souverainement bonnes, comme il est lui-même; or tous ces biens quelconques ne seraient point, si celui qui est souverainement bien ne les eût faites, et tous les biens sujets au changement ne seraient point, s’ils n’étaient l’œuvre de l’être immuablement bon. Et dès lors, quand les Manichéens nous demandent d’où vient le mal, eux qui veulent faire le mal coéternel à Dieu, et qui ne savent ce qu’est le mal, qui en font une nature, une substance, nous leur répondons que le mal ne vient point de Dieu, n’est point coéternel à Dieu ; que le mal vient de la libre volonté de la nature raisonnable, qui est l’œuvre bonne du véritable bien ; mais cette bonté est inférieure à la bonté de son Créateur, puisqu’elle est son oeuvre et non point sa nature : d’où lui vient le pouvoir de pécher, non la nécessité. Elle n’aurait point ce pouvoir, si elle était de la nature de Dieu, qui ne veut pouvoir et ne peut vouloir commettre le péché. Toutefois, dans cette possibilité de pécher, si cette nature raisonnable n’eût point péché, elle se fût acquis un grand mérite, et pour prix de ce mérite, une félicité supérieure l’eût mise dans l’impossibilité de pécher.

Mais à cette doctrine le Manichéen réplique en disant : Si le mal vient de la libre volonté de la nature raisonnable, quelle origine as. signer à ces maux sans nombre avec lesquels nous voyons naître ceux qui n’ont pas le libre usage de leur volonté? Où est l’origine de cette concupiscence qui soulève la chair contre l’esprit, et qui nous entraîne au péché, si l’es prit ne réagit contre elle avec plus de force? D’où vient chez l’homme un tel désaccord entre les deux substances dont il est formé? D’où cette loi des membres, contraire à la loi de l’esprit, et sans laquelle nul ne vient au monde? D’où viennent ces vices et si grands et si nombreux, tant de l’esprit que du corps, que la plupart des hommes apportent en naissant? D’où ces douleurs et ces misères chez des enfants qui ne pèchent point encore volontairement? D’où vient, quand arrive l’usage de la raison, une telle difficulté pour les mortels à se former aux lettres et aux arts, de sorte qu’à des efforts douloureux il faille ajouter la torture des paroles? A cela nous répondons que tous ces maux ont leur origine dans la volonté perverse de la nature humaine, dont le péché grave a porté le vice et la dam, nation dans toute sa lignée. D’où il suit que, dans cette nature humaine, tous les biens sont l’œuvre de Dieu, les maux l’oeuvre de son jugement: et ces maux, les Manichéens ne voient pas qu’ils ne sont nullement des natures ou des substances; mais qu’on les appelle maux naturels, parce que les hommes les tirent en naissant d’une racine en quelque sorte viciée à son origine. Mais vous, hérétiques nouveaux, qui êtes en contradiction avec nous, répondez alors aux Manichéens, dites-leur d’où viennent des maux si grands et si nombreux, et si vous niez que l’homme les apporte en naissant, où est votre pudeur? Si vous l’avouez, où est votre hérésie ? Mais affirmez que ces maux ne sont point des maux, et quand même nul n’aurait péché, entassez les peines, les douleurs, les déceptions, les gémissements, les larmes, les deuils, dans un paradis mensonger, mais qui est le vôtre. Si vous ne l’osez point, si vous craignez d’être exposés aux huées des enfants, et de paraître mériter les corrections de la férule, le Manichéen conclut contre vous que ces maux que vous ne voulez point attribuer au vice de la nature, viennent dan mélange du mal, et c’est ce mal qu’il appelle la nature coéternelle et contraire à Dieu. Et dès lors, tout en cherchant à vous éloigner des Manichéens, vous leur venez en aide.

### 6.

Julien. En fin de cause, sinon dès l’abord , c’est toujours frapper sur Dieu même. Le Manichéen dit en effet: Dieu, qui est bon, ne fait point le mal ; mais il ajoute qu’il destine aux flammes éternelles des âmes coupables de fautes naturelles, ce qui est une grande cruauté; et dès lors il finit par accuser clairement d’iniquité celui qu’il avait tout d’abord déclaré bon. Or Augustin, plein de confiance dans le maître auquel il écrit, pousse l’audace plus loin, et, dédaignant les hésitations du maître, ne craint point de commencer où finit le Manichéen, et prononce que le mal, c’est-à-dire le péché, est le fait de la création de Dieu, ce qui est certainement en contradiction avec le Dieu de la foi catholique. Que le lecteur n’oublie jamais ceci , que nul fidèle plus que nous n’a eu plus raison de combattre , et qu’attribuer à la nature la nécessité de pécher, c’est n’être plus en union sur Dieu avec les chrétiens, comme nous avons souvent appuyé sur ce point, le bien de notre cause exigeant de nombreuses répétitions, portons la discussion sur les premiers hommes, dont l’appréciation est comme un bouclier pour le Numide attaquant notre front de bataille.

Augustin. Je croirais que tu ignores ce que dit le Manichéen sur le mélange de la substance du bien et de la substance du mal, si je ne savais que tu as lu ce que nous avons écrit contre cette erreur. Car le livre dans lequel j’ai réfuté leur opinion de deux âmes chez l’homme, dont l’une serait bonne, l’autre mauvaise, t’a fourni des arguments que tu as cru pouvoir rétorquer contre moi. Le Manichéen soutient donc qu’il y a dans l’homme deux âmes, soit esprits, soit intelligences, dont l’une propre à la chair et coéternelle à Dieu, mauvaise par nature, et non accidentellement par le péché, l’autre bonne par nature, qui serait comme une particule de Dieu, mais viciée par le mélange de l’âme perverse : de là, selon lui, ce conflit de la chair conspirant, au moyen de l’âme perverse, contre l’esprit qui est bon et qu’elle veut enchaîner, et de l’esprit contre la chair, afin de se délivrer de ce mélange. S’il ne peut y parvenir, même lors de la dernière conflagration du monde, il est,selon l’affirmation manichéenne, attaché à un globe de flamme et retenu éternellement dans ce supplice. Ce n’est donc pas, comme tu l’affirmes, le Dieu des Manichéens, qui « pour les fautes de la nature destine les « âmes au feu éternel » : c’est la nature. Des âmes bonnes, à cause du mélange de la nature mauvaise, mélange mauvais que la nature leur a imposé, et dont elle ne pourra les délivrer, seront clouées par la nature, non plus dans un feu éternel; car le Manichéen ne croit à l’éternité d’aucun feu, mais, comme je l’ai dit, dans un globe ténébreux où sera enfermé l’esprit de ténèbres.

Pour la foi catholique, abandonnée par vous, qui avez voulu former une secte nouvelle non pour combattre les Manichéens, comme vous le prétendez ou feignez de le croire, mais plutôt pour leur venir en aide, qu’elle entende ou qu’elle lise ces paroles de l’Apôtre : « La chair a des désirs contraires à ceux de l’esprit, et l’esprit en a de contraires à ceux de la chair : ils sont opposés l’un à l’autre, de sorte que vous ne faites point ce que vous voulez[^1] ». Loin d’en conclure, avec l’hérésie manichéenne, qu’il y a deux natures, l’une du mal, l’autre du bien, opposées entre elles de toute éternité et mélangées par un combat subséquent elle reconnaît avec Ambroise, le docteur catholique[[370]](#footnote-1192), que cette guerre de la chair et de l’esprit est entrée dans notre nature par la prévarication du premier homme : elle ne voit donc point ici la nature primordiale de l’homme, mais le châtiment d’une faute qui lui devient une seconde nature. Cette foi n’est point le bouclier numide que tu nous reproches avec enjouement ; c’est le bouclier de la vérité, avec lequel, selon la parole de l’Apôtre; nous éteignons tous le traits enflammés de l’esprit malin. C’était de ce bouclier que s’armait contre vos erreurs à venir, non plus un numide, mais ce Carthaginois Cyprien, dont le nom soulève également contre nous ta vaine loquacité ; c’est, dis-je, de ce bouclier qu’il se couvrait quand il enseignait, dans son livre sur l’Oraison dominicale, que dans ces paroles : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel[^3]», nous demandons, à Dieu qu’il établisse par sa grâce l’union entre ces deux substances, la chair et l’esprit. C’est par là que tout noble champion du Christ peut éteindre les traits enflammés de l’esprit mâtin , lancés par les Manichéens et par vous-mêmes; car tous les hérétiques combattent pour le diable, et vous avez jugé bon de grossir son armée par vos recrues. Car demander à Dieu l’accord entre la chair et l’esprit, c’est enseigner contre les Manichéens, que les deux natures qui nous constituent sont bonnes, si 1a grâce divine vient à guérir le mal de la discorde ; c’est aussi vous combattre, vous qui dites que la convoitise de la chair est bonne, quand elle engendre chez nous le mal de la discorde que nous prions Dieu de guérir : et alors, quand nous faisons le bien, nous regimbons par les désirs de l’esprit contre les désirs empoisonnés de la chair. Du consentement, au contraire, il résulterait entre l’esprit et la chair un accord peu à désirer, puisqu’il est coupable et même condamnable. Cet enseignement est aussi contre vous, qui attribuez au libre arbitre cet accord chez l’homme, que nous croyons devoir demander à Dieu. Mais toi qui, sans comprendre tes paroles, me reproches de dire que Dieu crée le péché, réponds au Manichéen qui enseigne que dans le conflit entre la chair et1’esprit, on voit deux natures contraires, celle du bien et celle du mal. Nous n’avons qu’une réponse à faire pour anéantir cette doctrine empoisonnée: c’est que ce désaccord est devenu pour nous une seconde nature par le péché du premier homme; et toi qui nies notre enseignement, tu leur donnes la victoire, te montrant ainsi pour les Manichéens un faux adversaire, ou plutôt un véritable complice.

1. Gal. V, 17.
2. Ambros. III, VII in Luc., II.
3. Matth. VI, 10.

### 7.

Julien. Dans tous ses écrits; il nous répète que Dieu créa Adam et Eve simplement bons, c’est-à-dire exempts de toute , faute dans leur nature; qu’ils péchèrent par une volonté libre, et si gravement, que s’écroula tout ce que le Seigneur avait édifié dans leur nature. « Ce péché », nous dit-il, « fut, par l’œuvre du diable, beaucoup plus grave et beaucoup plus profond que tous les péchés que nous connaissons chez les hommes. Et dès lors ce péché grave du premier homme détériora notre nature au point que non seulement elle devint. pécheresse, mais qu’elle nous enfanta pécheurs; et toutefois, cette langueur qui a détruit en nous la force de vivre selon le bien, n’est point nature, mais vice. En sorte que ce péché qui dans le paradis, a détérioré l’homme, parce qu’il surpasse en gravité toutes nos appréciations, tout homme l’apporte en naissant[^1] ». Voici donc comment: il nous expose clairement sa pensée : Ces premiers hommes, nous dit-il, étaient doués d’une nature bonne ; mais ils commirent un péché tellement grave, tellement inappréciable, qu’ils tuèrent en eux la force de bien vivre, éteignirent. la lumière du libre arbitre; et créèrent pour l’avenir la nécessité de pécher : en sorte qu’il n’est possible à nul de leurs rejetons de faire de nobles efforts pour la vertu, et de se sanctifier en évitant les souillures.

Augustin. Tu t’imagines, ainsi que les. pélagiens; tes coreligionnaires, avoir dit quelque chose en t’élevant par une vanité toute humaine, au mépris de l’autorité divine, et en opposant bruyamment :les élucubrations de ton esprit à la vérité des saintes Ecritures. Si tu considérais, en effet, avec l’esprit chrétien et catholique, ce que dit l’Apôtre : « Le corps est mort, il est vrai, à cause du péché[[371]](#footnote-1194) », tu comprendrais que le péché du premier homme fut tel, que la nature non d’un seul homme, mais de tout le genre humain, fut tellement détériorée que, pouvant devenir immortelle, elle encourut la nécessité de mourir ; de sorte que ceux-là mêmes qui se tournent vers Dieu, ne:peuvent, incontinent recouvrer l’immortalité par Jésus-Christ unique médiateur entre Dieu et les hommes; mais qu’elle leur est seulement promise ici-bas; par l’Esprit-Saint qui habite en eux, et qui la donnera dans l’avenir. C’est ce que nous dit le même Apôtre au même endroit : « Quiconque n’a point l’esprit de Dieu n’est point à lui. Que si le Christ n’est point en vous, le corps, sans a doute, est mort à cause du péché, mais l’esprit est vivant à cause de la justice. Si donc l’esprit de celui qui a ressuscité Jésus-Christ habite a en vous, celui qui a ressuscité Jésus-Christ a rendra aussi la vie à vos corps mortels, à cause de son esprit qui habite en vous ». C’est donc le péché qui a tué le corps, puisqu’il impose à tous ceux qui, vivent la nécessité de mourir. Or quel est ce péché, sinon celui du premier homme? Puisque la justice du second homme, ou de Jésus-Christ, doit rendre la vie bienheureuse à ce corps que l’on nous dit mort. De là ce nom de second homme et de second Adam donné au Christ : quand nous voyons s’écouler tant de générations humaines, entre la création de l’homme en Adam, et la naissance du Christ fait homme, et que dans ces générations nul ne pourrait être appelé second homme, sinon Caïn. Mais parce que le corps fut, pour la première fois assujetti à la mort, à cause du péché d’Adam, et que les.siècles présents s’écoulent sous son empire, la vie lui sera donnée une seconde fois, par la.justice du Christ, et s’est montrée dans la chair du Christ, vie qui serait permanente pour le siècle à venir ; de la ce nom de premier Adam ou de premier homme à l’un, et à l’autre de second homme où second Adam. Et tu ne veux pas comprendre que le péché de l’un, eut assez grand pour engendrer le siècle de la mort; tandis que la justice de l’autre fut de nature à enfanter, le siècle de l’immortalité. Et tu m’objectes cette gravité du.péché du premier homme, qui fut pour tous 1es hommes la cause de si grands maux, comme si j’étais le premier à enseigner cette doctrine ? Ecoute Jean de Constantinople, ce prêtre si illustre : « Adam », nous dit-il, « commit cette faute si grave, et jeta dans la damnation tous les hommes avec lui[^3].» Ecoute encore ce qu’il dit sur la résurrection de Lazare, et tu comprendras. que même la mort du corps vient de cette, faute si grande. « Le Christ pleurait, nous dit-il, « parce que le diable avait soumis à la mort ceux qui pouvaient être immortels[[372]](#footnote-1195) ». Où.donc, réponds-moi le diable a-t-il soumis à la mort tous les hommes, si ce n’est en celui qu’il, rendit par la prévarication tellement coupable, que la. félicité du paradis fut changée pour le genre humain en ce poids de misères que nous voyons st qui nous accable ? C’est ce que nous attestent non-seulement la mort du corps, mais aussi la mort.de l’âme appesantie par le corps sujet à la corruption, et ces, maux sans nombre comme sans mesure, et ce joug qui pèse sur les enfants d’Adam depuis leur sortie du sein maternel ; joug qui.pèse même dans cette parole du psaume: « Tout homme vivant, sur a la terre n’est que vanité[^5] ». Ces misères dont tu ne veux pas voir, la source, à cette grande faute du premier homme, qu’en feras-tu, à moins de les placer dans ce paradis si délicieux, comme si elles eussent, dû y régner; quand même nul n’aurait péché ; tandis que les Manichéens les attribuent à la race ténébreuse, eux qui, loin de trouver en toi un accusateur, y trouvent un défenseur, à moins que l’invincible glaive de la vérité catholique ne soit pour eux et pour toi le glaive exterminateur? Mais nous, sommes loin de dire, comme tu nous en accuses, que « nul de ceux qui naissent de nos premiers parents ne saurait par de nobles efforts s’élever à la vertu ». Il en est beaucoup, en effet, qui font ces nobles efforts, «Dieu opérant en eux a le vouloir et le faire[^6] »; en grâce à ces efforts, et au secours de. Dieu, ils ne sont pas dans l’impuissance d’y arriver. Mais si le corps qui est corruptible n’appesantissait l’âme? il ne faudrait aucun effort. Et dès lors dans le paradis, si nul n’avait péché, si un joug, pesant ne courbait les enfants d’Adam, leur obéissance à leur Dieu eût été sans effort, obéissance, facile e t heureuse.

1. Lib. II de Nupt. et Concup., c.34.
2. Rom. VIII, 10.
3. Rom. IX, 8, 10.
4. Jean Chrys., lettre à Olympiade sur la résurr. de Lazare.
5. Ps. XXCVIII, 8.
6. Philipp., II, 13.

### 8.

Julien. Il s’imagine que louer les premiers hommes, c’est-à-dire deux seulement, c’est appuyer la distinction qu’il établit entre les Manichéens et les Traduciens. Or rien ne me paraît plus insensé, plus impudent que cette opinion: La liberté, nous dit-il, a perdu ses forces quand elle a voulu faire usage d’elle-même. Mais pour nous attacher à lui, et pour tout examiner avec soin, tu avoues , lui dirons-nous, que le premier homme a été doué du libre arbitre, que Dieu l’a créé bon, et qu’il n’avait à l’origine aucune souillure du péché, mais que sortant spontanément de l’état d’innocence, il a mis dans l’inévitable nécessité de pécher tous ceux qui naissent de lui. Tel est assurément votre dogme, que nous autres faisons sortir du cloaque des Manichéens, lesquels enseignent que la nature d’Adam, formée de la fleur de la substance, et bien supérieure à la nature de ceux qui l’ont suivie, n’en était pas moins naturellement mauvaise.

Augustin. Ce que nous avons dit plus haut précise suffisamment notre dogme catholique, et votre dogme hérétique au sujet des premiers hommes et de leurs descendants ; les uns créés bons par Dieu, les autres ayant le même créateur et naissant néanmoins avec une nature viciée par le péché, et avec les liens du péché, exclus du salut dans lequel fut créé le premier homme, et jetés par la condition originelle dans cette langueur de la maladie et cette nécessité de la mort. C’est pour cela qu’ils ont besoin des secours d’un Sauveur qui les délivre d’abord par la rémission de tous leurs péchés, et ensuite par la guérison de toutes leurs maladies. Car c’était à des hommes baptisés, et même à ceux qui avaient reçu l’Esprit-Saint, que l’Apôtre disait : « La chair conspire contre l’esprit, l’esprit contre la chair; ils sont opposés l’un à l’autre, de sorte que vous ne faites point ce que vous voulez[^1] ». Or toi, qui prétends que le péché, ou le mauvais usage de lui-même, n’a point fait perdre ses forces au libre arbitre, que répondras-tu à cette parole, que la chair conspirant contre l’esprit, les fidèles ne font point ce qu’ils veulent? Non, ils ne font point ce qu’ils veulent ceux dont les péchés ont été remis dans le baptême ; ils ne font point ce qu’ils veulent ceux à qui l’Apôtre rend ce témoignage qu’ils ont reçu le Saint-Esprit par la foi qu’ils ont entendue prêcher[[373]](#footnote-1197) : enfin ils ne font point ce qu’ils veulent d’une volonté libre, ceux que le même docteur des Gentils proclame appelés à la liberté[^3]. Mais toi, savant défenseur de la convoitise, illustre patron, qui vas si loin en faveur de ta cliente, jusqu’à placer sans hésitation dans le paradis cette concupiscence de la chair qui la soulève contre l’esprit ; ne vois-tu pas que tu es amené à dire que les premiers hommes eux-mêmes n’avaient pas une volonté libre d’une manière efficace? Si la chair même alors conspirait contre l’esprit, ils ne faisaient point ce qu’ils voulaient. Mais comme leur libre arbitre, qui était alors dans toute sa vigueur, leur faisait faire sans aucun doute tout ce qu’ils voulaient, c’est-à-dire que loin de se heurter contre aucune impossibilité de la loi divine, ils l’accomplissaient au contraire sans difficulté ; votre cliente n’était point là, elle qui soulève la chair contre l’esprit, et qui, chez les hommes déjà convertis à Dieu par la foi, déjà baptisés, déjà sanctifiés, déjà appelés à la liberté, les empêche de faire ce qu’ils voudraient pour éteindre toute délectation vicieuse. C’est donc une très-grande vérité que la foi catholique a proclamée par l’évêque Ambroise[[374]](#footnote-1198), que ce vice qui révolte la chair contre l’esprit s’est naturalisé en nous par la prévarication du premier homme.

Or ce glaive inévitable et insurmontable de la vérité tranche la tête au Manichéen et à toi. Car à ce sujet vous êtes, l’un plus, l’autre moins, mais tous deux dans l’erreur; toi, parce que tu prétends que cette corruption n’est point un mal; lui parce que, tout en reconnaissant que c’est un mal, il en ignore l’origine, et, dépourvu de la vérité catholique, il nous compose la fable aussi honteuse que mensongère de deux natures ou du mélange du bien et du mal. Maintenant donc toute notre justice consiste à être justifiés par la foi, afin d’avoir la paix avec Dieu[^5], et de repousser les assauts de la chair, en lui opposant par le secours de Dieu la réaction de l’esprit. Donc en cette vie la justice ne consiste point à n’avoir aucun vice, mais à diminuer nos vices par le refus d’y consentir, par la résistance; mais à vivre dans la tempérance, dans l’équité, dans la piété. N’avoir aucun vice à combattre, c’est le propre de l’autre vie qui sera, si nous pratiquons le bien, la récompense de celle-ci : ce sera pour nous la guérison de notre nature et non la séparation de la nature étrangère, comme le dit follement le Manichéen, dont tu es le soutien, Voilà notre dogme. Il ne sort point du cloaque manichéen, comme tu le dis calomnieusement, et sous ce dogme tu te vois écrasé avec le Manichéen, si tu n’as point perdu tout sens.

1. Galat. V, 17.
2. Id. III, 2.
3. Id. V, 3.
4. Liv. VII in Luc., XII.
5. Rom. V, 1.

### 9.

Julien. Notre tâche est donc aujourd’hui de mettre en évidence votre stupidité d’esprit; ensuite nous montrerons, comme nous l’avons déjà fait bien souvent, que vous n’êtes pas à un pied de distance du bouge et des orgies des Manichéens. Tout d’abord, c’est une inqualifiable folie que de prétendre que le libre arbitre se propage avec le sang, et d’implanter les actes de la volonté dans la conception : de supprimer toute différence de nature et de goût, pour proclamer que la volonté de nos premiers parents, qui est, de la dernière évidence, de la plus grande étendue, a passé à leur postérité, erreur qui est réfutée de toutes parts. Jamais les fils des savants n’ont reproduit dans leurs vagissements le talent de leurs pères, ni le fils du comédien n’a su ajuster aux paroles les gestes de ses mains, ni le fils du guerrier demandé au peuple le clairon des batailles. On pourrait ainsi chercher en tous des exemples dont la voix parlerait plus haut que le tonnerre. L’univers entier répondra que la nature a ses limites et la volonté d’autres limites; et que les conditions de la génération peuvent subir l’influence des tendances et des goûts. C’est donc une folie, c’est une niaiserie sans nom, de prétendre qu’un acte qui est volontaire, comme tu l’avoues, est devenu une seconde nature. Mais voici qui est bien plus stupide encore, c’est de prétendre, comme tu le fais, que la possibilité d’agir est perdue dès le commencement même de l’action, c’est-à-dire que le libre arbitre, qui n’est autre chose que la faculté de pécher ou de ne point pécher, sans subir aucune violence de part ni d’autre, mais avec la faculté de se porter spontanément où il lui plaît, que ce libre arbitre, dis-je, dès qu’il s’est porté quelque part, a perdu tout pouvoir de se porter soit là, soit d’un autre côté, sur l’une et sur l’autre.

Augustin. Peux-tu bien être aussi aveugle? Avec ton bavardage écumeux et ampoulé, tu viens en aide au Manichéen, sans le savoir, il est vrai, mais tout directement. Qu’il nous demande, en effet, d’où vient le mal, question qui suffit bien souvent pour troubler des esprits peu instruits; nous lui répondons qu’il vient de la libre volonté de la créature raisonnable. Qu’il nous demande encore d’où viennent ces misères sans nombre qui ne sont pas seulement l’apanage de ceux qui sont nés, et qui avec l’âge usent arbitrairement de leur volonté, mais avec lesquelles nous naissons tous, ou du moins la plupart. Tous, en effet, nous naissons avec la convoitise de la chair, qui fait soulever cette chair contre l’esprit, même quand cet esprit est imbu de la véritable foi et des leçons de la piété : tous nous apportons en naissant cette lenteur d’esprit qui pèse même sur ceux que nous appelons hommes de talent, puisque ce n’est point sans une certaine difficulté de travail qu’ils peuvent se cultiver dans l’étude d’un art quelconque et même des arts appelés libéraux, ou même dans la science de la religion. Tel vient au monde avec certaine difformité corporelle, quelque monstruosité; beaucoup sont oublieux, beaucoup n’ont qu’une intelligence lente et bornée, beaucoup sont enclins à la colère, à la luxure, d’autres mêmes naissent tout à fait hébétés ou insensés. Que peut répondre ici la foi catholique, sinon que tous ces maux nous viennent du péché d’Adam, qui le fit chasser du paradis, c’est-à-dire du lieu de délices; qu’ils nous viennent de cette nature viciée par la souillure du péché ? Que nul n’ait péché, et le paradis n’eût point vu ces misères ni aucun autre vice.

Alors le Manichéen, s’il connaissait tes réponses, nous dirait avec toi qu’il est de la dernière démence de penser que le libre arbitre se transmet par la voie du sang, et d’implanter les actes de la volonté dans la conception; il ajouterait ce que tu ajoutes, pour prouver ton opinion, que les fils des savants ne naissent point savants, ni les fils d’histrions, histrions, ni les fils des guerriers, guerriers. Un Manichéen saisirait le secours que tu lui offres, pour réfuter ce que nous avançons, que le péché du premier homme a vicié la nature humaine jusque dans sa postérité, qui était en lui comme dans son germe, quand il commit cette grande prévarication, et pour nous réfuter, il met en avant son mélange de deux natures, affirmant qu’il faut attribuer à ce mélange de la nature mauvaise les maux que nous apportons en naissant. Mais toi, pour me répondre, tu as recours à l’absurdité la plus sotte comme la plus détestable, en soutenant que ces maux d’origine seraient nés même dans le paradis, quand même nul n’aurait péché. Alors le Manichéen va te forcer à dire d’où ils seraient nés. Ainsi serré de tout près, si tu réponds que ces maux ,auraient surgi des natures mêmes de ceux qui naissent, et sans aucune faute de volonté, tu accuses le Créateur, et pour ne point l’accuser tu dois recourir à la culpabilité des. volontés mauvaises. Mais de quelle volonté? te demandera-t-il ; car un germe n’a point de volonté, non plus que l’enfant qui vient, de naître. Que reste-t-il donc, sinon de comprendre avec nous, si tu veux échapper au Manichéen et le vaincre, qu’il y a dans les secrets.de,notre origine, et le germe de celui qui doit naître, et le mérite provenant de la volonté, perverse du générateur; mais que le péché du premier homme fut tel qu’il jeta sur le genre humain tout entier une condamnation générale, pour me servir des paroles du. bienheureux Jean[^1]? D’où il ressort évidemment que ces maux n’auraient point surgi si nul n’eût péché ; et qu’ils n’auraient pu exister dans le paradis, d’où les, premiers pécheurs furent, chassés avant. d’avoir. enfanté.

Ce dogme catholique met à néant ce que tu as cru ajouter au sujet des . arts, en nous disant que nul ne vient au monde, avec l’art de son père. Autre est, en effet le péché contre les moeurs qui sont les règles de la vie, faute que punissent ou les lois ou le jugement divin, et autre la faute contre les arts, soit honnêtes, soit déshonorants, lorsqu’on dit que l’on agit contrairement à tel art. Ces sortes de fautes ne trouvent aucun châtiment dans les lois ou les vengeances divines ; mais les hommes habiles dans ces sortes d’arts, les maîtres surtout qui les enseignent aux enfants, les punissent par la crainte et quelquefois par des châtiments corporels. Ici, néanmoins, nous devons penser que si, dans le paradis, il eût fallu étudier quelque chose d’utile à cette sorte de vie, notre nature bienheureuse l’eût acquis sans effort et sans douleur, soit par elle-même, soit par les leçons de Dieu. Dès lors, qui ne comprendra point que nos difficultés pour apprendre fassent partie des peines de cette vie, qui d’un seul se propage en nous tous pour notre malheur? De là aussi cette profonde misère pour des esprits malheureux, de ne pas vouloir le bien, ou, si Dieu y dispose notre volonté, d’avoir à pousser ce gémissement tant que nous sommes en cette vie : « La volonté du bien est en moi, mais non le moyen de l’accomplir[[375]](#footnote-1200) » . Avec cette croyance tu triompheras du Manichéen;. mais parce qu’elle n’est pas en toi, cette croyance vous confondra l’un et l’autre.

1. Jean Chrys , Lettre à Olymp,
2. Rom VII, 18.

### 10.

Julien Maintenant donc il vous faut avouer ce que nous avons dit, que votre dogme ne diffère en rien de celui des Manichéens. Car il n’est pas douteux- que la nature d’Adam fut créée très-mauvaise, si telle était sa condition, qu’elle, devait nécessairement faire le mal et: non faire le bien: c’est-à-dire que le crime, même conçu dans la volonté, y devenait naturel, tandis que le bien n’y devenait point naturel, et qu’il est faux dès lors de dire que l’homme a péché par sa volonté quand il a subi douloureusement,l’empire de sa funeste condition. Il était évidemment vaincu par le mal, celui qui ne pouvait se dégager du mal qui,.l’étreignait. Où trouver pire substance que colle qui, par sa nature, doit tomber dans l’iniquité, et ne saurait .en sortir? Qu’il porte sa violente du côté du bien et qu’il en perde son libre arbitre, il ne s’en prendra point au Créateur car alors nul ne mettrait en question les trésors de sa bonté ; mais comme cette violence est portée du côté du mal, on ne saurait en accuser personne plus que le Créateur de l’homme, et une telle adulation de. la part de ses accusateurs ou de vous, est un soufflet donné à ce Dieu qui aime le mal d’une manière si évidente, comme le prouve sa honteuse créature. A qui, en effet, persuader qu’il n’a point destiné le premier homme au crime, puisqu’il lui a ôté la faculté de s’amender? Le douer d’un esprit assez pervers pour ne point se déplaire dans son erreur, pour ne point revenir à ce qui est honnête, pour n’être point corrigé par l’expérience et n’être aiguillonné par aucun désir de recouvrer l’honneur, n’est-ce point lui ôter le moyen de se corriger? Or, si telle fut sa condition que, pendant son séjour ici-bas, une seule chute lui fit perdre le pouvoir de se corriger, il n’a pu être créé pour un autre motif que la chute; et même ce n’est plus une chute, mais il serait plus vrai d’appeler prostration l’état de cet homme qui ne saurait s’élever dans la vie morale. Qu’était-ce donc que cette liberté qui lui fut, croit-on, conférée, si, de deux qualités contraires, il ne tenait la pire que de la nécessité, et la meilleure que de la mobilité;. et :si de. plus; sous la tyrannie du crime, elle perdait la faculté du repentir? Oui, l’état de l’homme était à l’origine l’état le plus déplorable, si Dieu lui avait fait cette effroyable condition, qu’une fois devenu criminel,.il fût enchaîné par l’éternelle nécessité de pécher.

Augustin. Ce que tu dis là, si tu veux bien, sur nos instances, le considérer de tout près, te fera rougir, malgré ton impudence. Comment ne pas voir que si, comme tu le dis, cette nature est créée mauvaise, dont l’injuste volonté se précipite dans le mal, et qui, par un châtiment injuste aussi, :ne saurait revenir au bien ; ce n’est plus seulement la nature humaine que tu nous opposes, mais aussi la nature angélique? A moins de dire, pourtant, que le diable, qui est volontairement déchu du bien, aurait pu, s’il l’eût voulu, et quand il l’eût voulu, retourner à ce bien qu’il a détesté, et de renouveler ainsi l’erreur d’Origène. Si tu ne veux en agir ainsi, rétracte sur nos avertissements ce que tu as étourdiment avancé ; et proclame que cette nature est bonne dans sa création, qui, sans y être poussée par la nécessité, mais sous T’empire de sa volonté, est tombée dans le mal qu’elle a fait. Quant au bien qu’elle a déserté, il n’y a que la grâce de Dieu seulement qui puisse l’y ramener, et non point cette volonté libre que le péché lui a justement fait perdre. D’autres, en effet, suivant tes erreurs, pourront dire. après toi: Où trouver pire que cette substance, qui est créée . de manière ,qu’elle puisse aller dans l’éternel supplice, et n’en puisse néanmoins sortir? Dieu, qui est tout-puissant, pourrait à la vérité nous arracher au supplice selon sa volonté ; mais il ne saurait mentir, et il nous a menacés de ne point faire cette grâce, quand il a donné à ce supplice le nom d’éternel.

Mais ce qui te fait dire tant d’absurdités, c’est la fausse définition que tu as donnée du libre arbitre, dans le paragraphe précédent, auquel nous avons répliqué ; définition que tu répètes bien ailleurs. Tu as dit en effet : « Le libre arbitre n’est autre que le pouvoir de pécher ou de ne point pécher ». Or, d’après cette définition, tu prives Dieu du libre arbitre; car tu ne saurais le nier, tu l’as dit souvent et avec vérité : « Dieu ne peut pécher ». Ensuite les saints eux-mêmes, dans le royaume de Dieu, doivent perdre le libre arbitre, puisqu’ils ne sauraient pécher. Mais il faut -te dire ce que tu dois penser de ce qui nous occupe maintenant : c’est que. peine et. récompense sont deux contraires, et que ces contraires sont unis à deux autres .contraires :. en sorte que l’impossibilité. de faire le bien, est un châtiment, comme l’impossibilité de pécher est une récompense. Ecoute les saintes Ecritures, dont tu t’écartes pour ton malheur, t’abandonnant au souffle d’un vain bavardage, comme au souffle d’une tempête, et vois ce. qu’elles nous disent : « Ce que cherchait Israël , il ne l’a point trouvé , mais ceux que Dieu a choisis l’ont trouvé, tandis que les autres ont été aveuglés; selon qu’il est écrit: Dieu leur a donné jusqu’à ce jour un esprit d’assoupissement, des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne pas entendre. David aussi a dit à leur sujet: Que leur table soit pour eux un piége; qu’elle leur devienne un scandale, une pierre d’achoppement, qu’ils reçoivent ainsi leur salaire; que leurs yeux s’obscurcissent et qu’ils ne voient point, et faites qu’ils soient toujours courbés vers la terre[^1]. »

Considère aussi cette parole de l’Evangile : « Ils ne pouvaient croire », est-il dit; « car Isaïe a dit encore : Il a aveuglé leurs yeux et endurci leurs coeurs, en sorte que leurs yeux ne voient pas, que leur esprit ne comprend pas; qu’ils ne se convertissent pas; et que je ne puis les guérir[[376]](#footnote-1202) ». Je fais ces citations, pour te faire comprendre, s’il est possible, que c’est sans aucun doute par un juste jugement de Dieu, que le coeur des hommes est aveugle au point qu’ils ne croient pas, puisque c’est par un effet de sa miséricorde que nous croyons d’une volonté libre. Qui peut ignorer, en effet, que nul ne croit que par le libre arbitre de sa volonté ? Mais cette volonté, c’est Dieu qui la prépare : et il lui est impossible de sortir complètement de la tyrannie du mal qui est le châtiment- de ses fautes, sinon quand le Seigneur l’y dispose par une grâce toute gratuite. Car si Dieu ne changeait pas les. hommes rebelles en hommes de bonne volonté, nous ne lui demanderions point cette volonté pour ceux qui refusent de croire. Or c’est ce que l’Apôtre montra qu’il faisait chez les Juifs, quand il s’écriait : « Mes frères, la disposition de mon coeur, et mes prières à Dieu sont toutes pour le salut d’Israël[^3] ». Or ce salut n’était pour eux qu’au prix de leur volonté de croire : et telle est cette volonté que le bienheureux Paul implorait pour eux. De plus, cette parole de l’Oraison dominicale : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel[[377]](#footnote-1203) », l’évêque Cyprien la regarde comme un avertissement pour nous de prier pour nos ennemis infidèles afin que ces hommes qui sont la terre, puisqu’ils portent l’image de l’homme terrestre, croient enfin comme nous croyons, nous qui sommes déjà le ciel et qui portons l’image de l’homme céleste.

1. Rom. XI, 7-10.
2. Jean, xn, 39, 40.
3. Rom. X, 1.
4. Matth. VI, 10.

### 11.

Julien. Vous n’en êtes pas moins rivés aux Manichéens : ceux-ci par leur profession de foi, et vous, par vos raisonnements, soutenez que la nature du premier homme était mauvaise, ce qui est un dogme plein d’inepties et de faussetés, comme le prouve l’exemple d’Abel (pour prendre le premier exemple de justice après Adam , et laisser de côté des légions d’hommes sanctifiés), d’Abel qui, né de parents pécheurs, montra par l’amour même de la vertu, que la force de vivre saintement ne lui manquait point. Toutefois, laissons de côté tous ces exemples, pour serrer de plus près les opinions de la gent Traducienne. Quel était donc, selon toi, le libre arbitre, qui fut, comme tu le confesses, conféré au premier homme ? C’était assurément l’alternative dans les mouvements de son âme, le pouvoir de faire le mal ou d’éviter le mal, d’apostasier ou de pratiquer la vertu. Donc il n’aurait existé aucune volonté de pécher, s’il n’y eût eu tout d’abord puissance de vouloir. Or tu dis qu’ils perdirent le libre arbitre, dès qu’ils commencèrent à en user de leur propre volonté, c’est-à-dire sans que l’âme subît aucune pression : que peut-on inventer de plus atroce ? Pour faire en effet ressortir toute la force de ton argumentation, tu dis que l’homme a perdu par sa volonté, ce qui ne lui était donné que pour cette volonté ; car le péché n’est autre chose qu’une volonté mauvaise; or la liberté nous est donnée seulement, non pour forcer la volonté, mais pour la laisser jaillir; et cette liberté qui est sa condition, tu dis qu’il l’a perdue par un acte de volonté, en sorte qu’il faut croire qu’elle a péri dans cet acte même qui en constatait l’existence. Donc une volonté mauvaise n’est point le fruit, mais la preuve de la liberté.

Quant à la liberté, ce n’est rien autre que la possibilité du bien et du mal, mais volontairement. Comment donc a-t-elle pu périr par l’acte qui en prouve l’existence, puisque la mauvaise volonté et la bonne volonté proclament la liberté, loin de la tuer? Et dès lors, entre ton opinion et l’essence du libre arbitre, que tu crois mort en s’affirmant, il y a la même distance que entre la fonction et la mort. Qu’y a-t-il donc d’étrange, qu’y a-t-il d’inattendu dans le péché d’un homme, pour renverser l’oeuvre de Dieu? Il est créé avec le pouvoir de pécher et de ne point pécher; en péchant, il fait ce qu’il ne doit point faire sans doute, mais ce qu’il pouvait faire. Comment, dès lors, perdrait-il cette faculté qui n’a d’autre but, chez lui, que la puissance de vouloir, ou de ne pas vouloir ce qu’il a voulu.

Augustin. Tu reviens sans cesse sur l’objection à laquelle j’ai déjà répondu, comme tout lecteur s’en apercevra. Ici, toutefois, à cette affirmation tant répétée, que la liberté de faire bien ou mal ne saurait périr par un usage pervers , c’est le bienheureux pape Innocent, évêque de l’Eglise romaine, qui va répondre. Ecrivant à votre sujet aux évêques africains réunis en concile : « L’homme », dit-il, « doué jadis du libre arbitre, et usant inconsidérément de ses avantages, une fois tombé dans le gouffre de la prévarication, n’a plus trouvé moyen d’en pouvoir sortir. Et, déçu pour toujours par cette liberté, il serait demeuré sous le poids de ses ruines, si Jésus-Christ n’était venu ensuite le relever par sa grâce[[378]](#footnote-1205) ». Com. prends-tu ce que la foi catholique enseigne par son ministre ? Vois-tu que l’homme pouvait ou se tenir debout, ou tomber, de telle sorte qu’une fois, tombé, il n’avait plus pour se relever le même pouvoir, puisque le châtiment suivait la faute ? C’est pour cela qu’est venue, afin de le relever, cette grâce du Christ qui ne rencontre en vous malheureusement que des ingrats.

Dans une autre lettre qu’il écrivit à votre sujet aux évêques de Numidie : « Ils veulent donc supprimer la grâce de Dieu », dit-il, « qu’il nous faudrait néanmoins rechercher, même quand nous aurions recouvré la liberté de l’état primitif[^5]». Tu entends qu’on ë recouvre la liberté, et tu prétends qu’elle n’a point péri : et content de la volonté humaine, tu n’implores point la grâce divine, quand la liberté, même restaurée à l’état primitif, reconnaît qu’elle lui est nécessaire. Or, c’est toi que je prends à partie, pour te demander s’il avait bien recouvré la liberté de l’état primitif, celui qui disait : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je hais[^1]. Car la volonté du bien est en moi, mais je n’y trouve point la force de l’accomplir[[379]](#footnote-1206) »; et ceux à qui il est dit : « La chair conspire contre l’esprit, et l’esprit contre la chair, de sorte que vous ne faites pas ce que vous voulez[^3] »; je ne te crois pas insensé au point de prétendre qu’ils avaient la liberté de l’état primitif ; et toutefois, s’ils n’eussent eu aucune liberté, ils n’eussent pu, vouloir ce qui est saint et juste et bon. Il en est qui se plaisent dans le péché jusqu’à ne vouloir point la justice, jusqu’à la haïr : or nul ne peut la vouloir si sa volonté n’est préparée par Dieu, en sorte que le désir de la volonté précède la perfection de la justice, que l’effet de cette puissance s’accroît peu à peu, chez les uns plus vite, chez les autres plus lentement, selon le don que fait à chacun le Seigneur, qui seul peut relever l’homme dans la voie du salut, augmenter les moyens de salut qu’il a perdus, et même lui faire le don de ne pouvoir plus se perdre. Au nombre des saints qu’il a délivrés, nous comptons Abel, qui, dis-tu, n’a pas manqué de force pour vivre saintement. Sans doute, elle ne lui manqua point cette force, mais seulement après qu’elle eut commencé à vivre en lui : Or avant cela, « qui donc est pur de coeur ? Pas même l’enfant dont la vie n’a qu’un jour[^6] ». Ils sont donc rachetés, tous ceux qu’a rachetés Celui qui est venu recueillir tout ce qui avait péri, Lui qui, avant de venir en sa chair, était déjà Rédempteur par la foi en son avènement à venir; ils sont donc rachetés à cette liberté sans fin du bonheur, où ils ne pourront plus être esclaves du péché. Si tu as en effet raison de dire que la liberté consiste à pouvoir le bien et le mal, Dieu n’a pas la liberté, puisqu’il ne saurait pécher. Si nous cherchons dans l’homme ce libre arbitre originel et inamissible, c’est ce désir du bonheur qui est chez tous, bien que tous ne veulent pas des moyens d’arriver au bonheur.

1. Voir lett. S. Aug. lett. 181, no 7.
2. Ibid. lett. 182, no 4.
3. Rom. VII, 15.
4. Ibid. 18.
5. Galat. V, 17.
6. Job. XIV, selon les Septante.

### 12.

Julien. Pour te suivre dans les sentiers raboteux de ton opinion, tu nous fais un libre arbitre en de telles conditions, qu’en accomplissant sa volonté il perd sa force par un juste châtiment, et qu’il demeure à l’avenir sous l’empire de la nécessité qu’il a choisie. Sois donc attentif à notre réponse. Crois-tu vraiment que l’homme, d’après sa création, ait dû subir la nécessité du parti qu’il aurait choisi, c’est-à-dire que s’il avait embrassé le bien, il n’eût pu pécher à l’avenir, et qu’en embrassant le mal, il se mettait dans l’impossibilité de s’amender? Ou bien n’était-ce que le parti du mal qui le mettait sous le joug de la nécessité, et quant au bien, rien de cela ne devait-il arriver, était-il toujours assujetti au changement? Choisis l’une de ces deux opinions : si tu dis qu’il était dans l’ordre de notre nature de subir seulement la nécessité du mal, nul n’en pourra douter, c’est la plus honteuse des natures, puisqu’elle ne subit que la violence de la condition pire ; preuve dès lors que la nature d’Adam était mauvaise, et il ne reste pour couvrir ta confusion pas la moindre ombre d’aucune volonté: Si, au contraire , tu professes qu’il en devait être de même du côté du bien, c’est-à-dire que si l’homme eût choisi le bien, il fût devenu impeccable, je réponds, pourquoi donc a-t-il péché? Pourquoi n’a-t-il point subi la nécessité du bien, pour se mettre à l’abri des embûches du démon, lui qui avant son péché demeura, comme ’on le voit, quelque temps dans l’obéissance à Dieu ? Car ce limon, que tiédit à l’entrée d’une âme, ne s’enflamma point tout à coup par la convoitise d’une volonté dépravée. Nous lisons même que, placé dans le jardin pour le cultiver, Adam reçut de Dieu l’ordre de se nourrir de tous les fruits, mais de s’abstenir de l’arbre appelé arbre de la science du bien et du mal. Donc, avant que le corps de son épouse fût tiré de son flanc, il demeura soumis au précepte, cultivant dans l’innocence un agréable parterre : il mérita ensuite la compagnie d’une aide semblable à lui. L’Ecriture indique à notre foi ces différences de temps. Or, quand il vit la femme ornée pour lui, il était tellement empressé à suivre la prescription du Seigneur, qu’il fit part à la femme de l’injonction qui lui était faite. Non-seulement gardien , mais aussi prédicateur du précepte divin, le voilà qui suggère à Eve et le respect pour le législateur, et la teneur du précepte, et la sanction à redouter. De là vient sans doute la résistance opposée par la femme au serpent qui l’accostait. Elle à qui le Seigneur n’avait fait aucune prescription, voilà qu’elle repousse tout d’abord les mensonges du serpent, et répond qu’ils ne doivent point s’abstenir du fruit de tous les arbres, comme le serpent l’avait dit dans sa fourberie, mais que les fruits de tous leur sont permis, et qu’il ne leur est ordonné que de s’abstenir d’un seul arbuste, qu’il leur faut craindre la mort qui suivrait justement la prévarication. Il est donc visible qu’Adam ne garda point les préceptes du Seigneur peu de temps, seulement, mais que ce respect de l’obéissance était aussi en Eve qui ne tomba que par le désir de la science et de la divinité. Pourquoi dès lors cette justice, cette piété, qui fut de longue durée en Adam, d’assez longue durée en Eve, ne la mit-elle point dans l’impossibilité de pécher, afin que la nécessité du bien les rendît inaccessibles aux paroles astucieuses? Aussi longtemps qu’ils voulurent, donc, ils furent obéissants, et pour prix, de cette obéissance, ils ne perdirent point la, faculté de pécher; ils tombèrent ensuite : il est donc d’une égale évidence que, prés le péché, ils ne perdirent point le.pouvoir de se corriger. Ici, dès lors, comme partout ailleurs , ton échafaudage s’écroule puisque ce péché des premiers hommes n’est devenu une nécessité pour aucun autre crime, noir plus qu’il n’a passé dans notre nature : de même que l’état de justice qui a précédé, n’est point devenu nécessité pour la vertu et ne s’est point infiltré par voie de génération.

Augustin. Tout ce que tu viens de dire si longuement et avec des paroles si ambiguës peut se dire ainsi en deux mots : « Pourquoi », dis-tu, « Adam a-t-il perdu, en faisant le mal, la faculté de faire le bien, et en faisant le bien auparavant , n’a-t-il point perdu la faculté de faire le mal? » D’où tu veux conclure que, s’il en est ainsi, sa nature n’est pas bonne par sa création, mais mauvaise, puisque chez lui une mauvaise action est plus puissante pour l’empêcher de faire le bien, qu’une bonne action n’a de puissance à l’empêcher de faire le mal. Tu pourrais dire de la même façon, qu’il est mauvais pour l’homme d’avoir été créé avec des yeux, puisqu’en les crevant, il se met dans l’impossibilité de voir ; tandis qu’en usant de la vue, il n’arrive pas à l’impossibilité de ne point la perdre : ou bien qu’il y a dans tout le corps de l’homme un vice de création, puisqu’il a le pouvoir de se donner la mort sans avoir réciproquement lev pouvoir de se ressusciter; et il arrive chez lui qu’après la mort il ne peut reprendre là vie, tandis que pendant la vie, il n’arrive pas à l’impuissance de se tuer. Si tu ne tiens pas ce langage, parce que tu en vois l’absurdité, pourquoi accuser Dieu d’avoir doté l’homme d’une mauvaise nature, parce qu’il arrive chez lui que l’effet de la mauvaise volonté c’est l’impossibilité de revenir au bien, quand la bonne volonté .n’aboutit point à ne pouvoir aller au mal ?

Tel est en effet le libre arbitre avec lequel Dieu l’a créé, qu’il pourrait ne pas pécher . s’il ne le voulait point, mais non qu’il demeure impuni s’il veut pécher Y a-t-il rien d’étonnant que, s’il vient à pécher ou s’il déprave en la changeant,cette rectitude avec laquelle Dieu l’avait fait, il soit ensuite châtié, de manière a ne pouvoir opérer le bien? Tant qu’il demeura dans cette rectitude dans laquelle il aurait pu ne point pécher,.il ne reçut aucun don supérieur, c’est-à-dire l’impeccabilité, parce qu’il ne voulut point persévérer dans le don qui lui était fait jusqu’au terme fixé pour la rémunération. Ce que les saints doivent recevoir un jour, eux qui dans ta vie future seront doués d’un corps spirituel, Adam l’aurait reçu sans passer par la mort, et se serait élevé d’un état où il pouvait ne point mourir; à cet autre où la mort fût devenue impossible; et de même; s’élevant de l’état ou il aurait pu ne point pécher, à cet autre où le péché n’est plus possible. Ce n’est point un corps spirituel qui lui fut donné lors de sa création, mais un corps animal, lequel toutefois ne devait point mourir. sans le péché. Comme l’a dit en effet l’Apôtre : « Ce n’est point le corps spirituel qui a été formé le premier, mais le corps animal, et ensuite spirituel[^1].» Ce qui a fait dire au bienheureux Ambroise,« qu’Adam fut fait dans une ombre de vie, dont il pouvait déchoir, non par nécessité, mais par volonté[[380]](#footnote-1208) », S’il y fût demeuré, il eût reçu cette autre vie dont la sienne n’était que l’ombre, et qui est celui des saints, d’où ils ne sauraient plus tomber. Quant à cette mortalité qui constitue le cours de cette vie, il l’appelle ombre de la mort, et le mort dont celle-ci n’est que l’ombre, c’est pour lui cette autre mort qui sera la seconde[^3], et dont nul ne saurait revenir, dès qu’on l’a encourue. Mais quiconque est délivré de cette ombre de mort, ne se ménage .point un retour à la vie, qui -.n’est qu’une ombre, mais à cette autre vie dont on ne saurait plus sortir. C’est là que sera Adam lui même; car on croit. avec raison qu’il fut délivré des liens des enfers quand le Seigneur vint et y descendit, afin que cette première créature de Dieu, qui n’eut aucun père, mais seulement Dieu pour créateur, ce premier père du Christ selon la chair, ne fût plus enchaîné de la sorte et ne périt point par le supplice éternel. Là où la miséricorde surpasse la justice[[381]](#footnote-1209), ce ne sont point les mérites qu’il faut chercher, mais la grâce; et elles sont les impénétrables et insondables profondeurs de la grâce, qu’après l’émission de cette parole : « Si quelqu’un ne renaît de l’eau et de l’Esprit-Saint, il n’entrera point dans le royaume de Dieu[^5] », nous voyons quelquefois que, en dépit du ]mérite de certains fidèles, il ne leur est point donné de faire. entrer leurs enfants dans le royaume de Dieu avec eux.; mais leurs enfants meurent sans la régénération, et tandis que, sur les vifs désirs des parents, le ministre des sacrements hâte sa course, le Dieu de toute puissance et de toute miséricorde n’attend point, pour les frapper de mort, que, nés de chrétiens, ils renaissent avant de quitter cette vie, afin de n’être point perdus tout à la fois pour le royaume du Christ et pour leurs parents ; mais ils meurent avant d’avoir été baptisés, tandis que des enfants de ces infidèles qui blasphèment la grâce du Christ, sont jetés, par une admirable permission de Dieu, entre les mains des chrétiens, et reçoivent la grâce d’être séparés de leurs parents impies, pour entrer dans le royaume de Dieu. Si tu veux ici, chercher quelle est cette justice; assurément tu ne la trouveras point dans ce discours si dialectique, si philosophique, où tu crois avoir si bien parlé de la justice de Dieu. « Le Seigneur sait que les pensées des sages sont vaines[^6] » ; et dérobant ses secrets aux sages et aux prudents, il les a révélés aux petits[^7], c’est-à-dire aux humbles, qui se confient non point en leur propre force, mais dans le Seigneur : ce que tu ne seras jamais, ou du moins ce que tu n’es pas encore. . ..

Si donc tu veux savoir, soit où, soit comment l’homme reçoit l’impeccabilité, examiné ces récompenses que doivent recevoir les saints après cette vie; mais si tu ne crois point que la malice du péché ait fait disparaître le libre arbitre par lequel l’homme pouvait et devait faire le bien, écoute seulement celui qui dit: « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je hais ». Il est vrai, vous prétendez que le mal, chez l’homme, vient non plus d’un vice originel, mais de la mauvaise habitude, qui a prévalu; et par là vous avouez que le libre arbitre peut périr par le mauvais usage ; et vous ne voulez.pas que cette grande faute, plus grande et plus dépravée que toute mauvaise habitude, ait pu vicier le libre arbitre dans.la nature humaine, tout en soutenant qu’une habitude mauvaise peut nous dépraver au point que. l’homme crie qu’il veut le bien, sans pouvoir l’accomplir ! La liberté, au contraire, avec .laquelle a été créé l’homme et l’est encore, est cette immuable volonté par laquelle nous aspirons au bonheur, sans pouvoir y renoncer; mais cette liberté ne suffit point à chacun pour être heureux, ni pour bien vivre, de manière que l ’on acquière le bonheur ; parce que l’homme n’apporte point en naissant cette liberté immuable de volonté, qui lui donne de vouloir et de. pouvoir faire le bien, comme il apporte la volonté du bonheur qui est commune à tous, même à ceux qui ne veulent pas agir avec droiture.

1. I Cor. XV, 46.
2. Ambr., lib. de Paradiso.
3. Apoc. XX, 6.
4. Jacob, II.
5. Jean, III, 5.
6. Ps. XCIII, 11.
7. Matth. XI, 25.

### 13.

Julien. Où donc en sommes-nous arrivés? A cette alternative pour toi, ou de confesser que, dans sa création, la substance d’Adam était bonne, que la volonté n’a point détruit sa nature, et dès lors d’abandonner le péché naturel; ou bien, si tu soutiens, comme tu l’as fait jusqu’à présent, qu’Adam est la cause des maux de notre nature, de dire .franchement que sa substance était très-mauvaise, et que c’est l’affaire de votre Dieu, c’est-à-dire de ton Dieu et du Dieu des Manichéens.

Augustin. Dans.une réponse, précédente, nous avons déclaré que la création: n’est point la création que tu imagines. Entre nous, en effet, la dispute roulait. sur, ce point: le libre. arbitre avec lequel a été créé l’homme a-t-il pu être vicié dans sa liberté, au point que celui qui a fait le mal soit impuissant pour le bien, s’il n’est guéri par la vertu de la grâce, pour ne plus nous occuper de ce que nous avons dit dans cette réponse, et nous avons trouvé un homme qui disait avec toute l’autorité des saintes Ecritures : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux pas[^1] ». Paroles qui nous prouvent que le libre arbitre a été vicié par l’usage pervers qui en a été fait. Car l’homme n’aurait pu tenir ce langage avant le péché, qui fut le résultat d’un mauvais usage du libre arbitre, quand l’homme jouissait des délices du paradis et trouvait tant de facilité à faire le bien. Ce n’est pas là pour vous non plus un effet de la nature viciée dans le premier homme, mais de la mauvaise habitude, qui prend sur l’homme le dessus, qu’il veut et ne peut pas vaincre, et qui le force à parler ainsi parce qu’il ne retrouve point son entière liberté pour faire le bien; comme si la nature n’était point affaiblie quand, sous le poids insurmontable d’une mauvaise habitude, elle implore de Dieu la grâce qui la délivrera. Car celui qui parlait de la sorte, une fois arrivé à ces paroles: « Je vois dans mes membres une loi qui répugne à la loi de l’esprit, qui m’asservit à la loi du péché qui est dans mes membres», s’écrie alors: « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? La grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur[[382]](#footnote-1211) ». Entendez comme vous le voudrez ce corps de mort; toutefois il ne parlait de l’affaiblissement de la nature, que comme conséquence de l’affaiblissement du libre arbitre, et il désirait que la grâce de Dieu le délivrât de ce corps de mort qui l’empêchait de faire le bien qu’il voulait, et le forçait au mal qu’il ne voulait pas.

Toutefois nous avons pour vous vaincre un témoignage plus évident encore, c’est que le péché du premier homme fut si grand, qu’il était supérieur à toute habitude violente, puisque l’on vous montre les misères des enfants, misères que l’on n’eût pas connues dans le paradis, si l’homme n’en eût été chassé et fût demeuré dans cette heureuse droiture dans laquelle Dieu l’avait créé. Pour mettre de côté, en effet, non-seulement l’enfance ignorante, mais aussi l’enfance indocile et bien d’autres choses que nous avons déjà dites; est-ce qu’un enfant à qui son maître assigne une leçon de mémoire, qu’il veut, mais ne saurait retenir, n’a pas le droit de s’écrier: Je sens dans mon esprit une loi contraire à celle de ma volonté, et qui m’asservit à cette loi de la férule qui menace mes membres : malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort? Car le corps qui est corruptible appesantit l’âme, qui ne saurait retenir de mémoire ce qu’elle voudrait. Or qui peut nous délivrer de ce corps corruptible, sinon la grâce de Dieu, par Jésus-Christ Notre-Seigneur? soit quand l’âme a secoué ce corps pour se reposer dans le sang de Jésus-Christ qui l’a rachetée, soit quand ce corps corruptible sera revêtu d’incorruption, et qu’après les misères d’un corps que le péché aura fait mourir, ces corps mortels seront ramenés à la vie, à cause de l’Esprit du Christ qui habite en nous. C’est contre cette grâce que vous défendez le libre arbitre de la volonté et la volonté soumise au péché. Mais nous sommes bien loin des Manichéens, nous qui, soit chez les grands, soit chez les petits, acceptons pour une nature qui était bonne, et une maladie et un médecin.

1. Rom. VII, 15.
2. Ibid. 23-25.

### 14.

Julien. Ma discussion, jusqu’à présent, s’est maintenue dans les coutumes de notre foi; mais pour ne point me borner à ce rôle, je veux te traiter avec bienveillance et prendre celui d’un homme qui donnerait dans les idées de ton maître. Je le ferai de manière à te forcer à devenir l’antagoniste des Manichéens, si tu n’es point d’accord avec eux. La preuve qu’il n’y a dans notre assertion aucun piège, c’est qu’un Traducien ne trouve rien à répliquer au Manichéen. Ce sera le cas de montrer entre vous un accord que vous entretenez par des concessions mutuelles, puis. qu’on ne saurait soulever la dispute entre vous. Que le lecteur comprenne dans quel dessein j’ai fait cette entreprise. Et maintenant prenons le langage du personnage que nous voulons jouer. Ils sont dans une grande erreur, ceux qui croient que ce corps matériel est propre à la justice: une vile nature de sang et de chair interdit tout noble soin. Tout ce qui tend à calmer les sens irrités n’aboutit qu’à troubler et même à ruiner l’esprit qui, une fois tombé dans cette boue par un inqualifiable malheur , perd tout élan généreux dans cette fange. Autant qu’il est en lui, il tend vers les régions qui sont les siennes, c’est-à-dire vers les régions supérieures ; mais il est retenu dans son bouge terrestre. Enfin, s’il veut s’élever à la chasteté, il ressent dans ses entrailles brûlantes les attaches visqueuses de la volupté. Qu’il aspire à se montrer libéral dans ses aumônes, alors, sous le masque de la frugalité, l’avarice lui mettra aux mains les plus dures entraves. S’il veut se maintenir dans une constance calme et sereine, la crainte le vient assaillir comme la grêle, ou c’est la douleur comme une tempête, ou bien tous les doutes qui le font pâlir et l’empêchent de poursuivre aucun dessein. Ajoutez a cela cette nuit de l’inconnu, qui l’environne de ses ténèbres. Que pouvons-nous louer dans cet être animé dont les yeux n’ont point la force de discerner ce qui est utile et dont les naufrages sont innombrables quand il s’agit des tempêtes et des écueils des passions ? Et l’on peut sans erreur voir en cela les effets d’une substance dépravée, puisque le premier homme était victime des mêmes douleurs ! Pour appuyer en effet cette doctrine sur le témoignage de Moïse, qui est en vénération parmi les catholiques, les premiers hommes éprouvaient les tortures de la crainte, menacés qu’ils étaient de péril s’ils n’obéissaient point; et autant que nous en pouvons juger par la comparaison des situations, leurs craintes étaient plus vives que celles de leur postérité, puisqu’ils redoutaient un châtiment qu’ils ne connaissaient point encore. En quoi, dira-t-on, pouvaient-ils à ce point redouter la mort eux qui ne.savaient ce qu’il y a de douloureux dans le trépas? L’unique soupçon de la douleur les jetait dans la perplexité. Quelle peut être la paix d’une âme envahie par cet effroi glaçant? Quelle profonde ignorance chez l’homme, et pour lui combien était dure cette condition de la souffrir, elle dont il ne pouvait s’affranchir que par le péché ; car une audace condamnable pouvait seule lui donner la science du bien et du mal? Ce qui faisait son aveuglement et son malheur, c’est, diras-tu, ce désir inné de connaître, qu’attisait la beauté, la suavité du fruit défendu. Avec tout cela, ce qui nous peindra mieux son malheur, c’est qu’il était exposé aux assauts d’une nature bien plus élevée. Or, quel homme serait assez insensé pour voir le moindre bien où tant de causes de malheur se trouvaient rassemblées ? La chair montra donc dans ces premiers hommes ce qu’il y avait de très-vicieux dans sa condition, de très-vicieux dans sa nature. Or Dieu, qui est bon, n’a pu être l’auteur d’une nature si défectueuse. Quelle ressource avons-nous donc, sinon de proclamer que l’âme nous vient d’un principe, et la fange d’un autre principe ?

Voilà donc armé de toutes pièces le Manichéen dont j’avais assumé le rôle. Ce que nous attendons à présent, tu le comprends, c’est que celui qui est son adversaire vienne bientôt le réfuter. Mettez donc votre dogme en conflit avec le sien, et l’on verra s’il est possible de le mouvoir quelque peu sans le détruire. Il est certain qu’il a professé, non-seulement que toux ceux qui naissent par la voie de la chair sont coupables, mais encore que la nécessité du péché était en Adam le résultat de la formation de ses entrailles et de l’impur limon dont il fut créé. La nature, dit-il, fut coupable dans les premiers hommes; et quand l’amour du bien fait jaillir l’étincelle de l’esprit, cette nature l’obstrua, l’humecta et l’éteignit.

C’est une ineptie de la part des catholiques, qui s’appuient sur les témoignages des pécheurs, sans vouloir s’en tenir à l’expérience. Ils voient qu’ils ne font pas le bien qu’ils veulent, mais le mal qu’ils détestent, et ils prétendent néanmoins que la chair ne subit pas la nécessité du mal. Que le Traducien s’en vienne réfuter ces accusations si méchantes; et moi j’assisterai tranquillement à ce spectacle, attendant les résultats de la lutte. Que répondre à celui qui affirme que la nature était mauvaise même chez le premier homme? Tu répliqueras sans doute que Dieu, qui a créé l’homme, n’a pu faire mauvais ce qu’il a créé, et comme Dieu, qui ne fait pas le mal, a fait les hommes, il suit de là que leur nature n’est point mauvaise. Tu as dis un mot qui est vrai; mais vois si tu aurais dû le proférer devant moi. Peu m’importe avec quelle force tu renverses les Manichéens ; en attendant, te voilà tout à fait de mon parti : tu es pris, et je me fais un bonheur malin de te railler; car c’est de tout coeur que j’applaudis à ta profession de foi, et que je te supplie de t’en souvenir. Tu t’es appuyé sur la dignité du Créateur ou de Dieu, qui ne fait point le mal, pour prononcer que l’on doit déclarer bonnes toutes ses oeuvres. Or tous les hommes nés par les voies de la chair, selon l’institution de Dieu, sont-ils, à ton avis, faits par Dieu ou par le diable? Si c’est par Dieu, comment oserais-tu affirmer qu’ils naissent coupables et mauvais, toi qui n’as qu’un seul témoignage pour affirmer que la nature d’Adam n’a pu être mauvaise, c’est qu’il est dit qu’il fut créé par Dieu? Si donc avoir été fait par Dieu, dont nous confessons la bonté, c’est là une preuve invincible que la substance des premiers hommes n’était point mauvaise dans son institution, il reste, pour la ruine du dogme traducien, que tous ceux qui sont nés du mariage n’ont pu naître mauvais, puisqu’ils sont l’oeuvre de Dieu dont nous proclamons la bonté. Mais après cela, qu’une rage impudente s’en vienne affirmer et que les enfants sont l’oeuvre de Dieu , et que néanmoins ils sont mauvais par nature: ces mensonges ne nuiront ni aux catholiques ni à notre Dieu; mais il sera constaté que vous ne réfutez pas le Manichéen qui rejette volontiers sur Dieu vos accusations, et se contente de détruire en tes mains ces preuves, par lesquelles tu essayes de montrer que la condition d’Adam fut bonne tout d’abord.

Augustin. En me mettant aux prises avec les Manichéens, pour te donner avec une aveugle habileté le plaisir du spectacle, ton imprévoyance a miné ton parti et découvert, de manière que l’homme le moins intelligent le puisse comprendre, comment du souffle empoisonné de ton dogme, tu viens appuyer cette doctrine pestilentielle, dictée au Manichéen par la plus funeste des erreurs. Quiconque, en effet, entendra ou lira ce que tu as dit avec tant d’ampleur et tant d’éloquence, au sujet des misères de cette vie mortelle et corruptible, comprendra non-seulement par tes paroles, mais aussi par ces misères humaines, que tu as touché la vérité. Pour le Manichéen, en effet, à qui tu as prêté des arguments contre nous, il n’y a rien de bien grand ni de bien difficile, en cette vie mortelle que le péché a fait exclure de la félicité du paradis et précipitées si bas, de considérer tout ce que tu en as dit; et comme toi, sinon plus longuement et avec plus d’éloquence, de nous parler sur la pesanteur de ce corps corruptible, sur l’apathie de l’âme qui en est la suite, chose tellement évidente qu’on la retrouvé à chaque page des Ecritures. De là même, chez les saints qui luttent dans cette arène de la vie, « la chair conspire contre l’esprit et l’esprit. contre la chair parce que l’esprit, comme l’a dit le très-glorieux Cyprien, cherche ce qui est céleste et divin, tandis que la chair a des convoitises terrestres et mondaines[^1]. De là ce combat que le même saint martyr nous décrit avec tant de soin et tant d’éloquence dans son livre de la Mortalité, où il nous dit, entre autres choses, qu’une lutte pénible et sans in nous est imposée contre les vices de la chair et les attraits du monde. Le bienheureux Grégoire, à son tour, nous décrit la lutte que nous devons soutenir contre ce corps de mort, avec une telle précision, qu’il n’y a pas un lutteur dans cette arène, qui ne se reconnaisse dans ses paroles comme dans un miroir. « Nous réagissons en nous-mêmes», dit-il, «contre nos vices et contre nos passions; et jour et nuit se font sentir les aiguillons enflammés de ce corps méprisable, de ce corps mortel; tantôt à l’intérieur, tantôt à l’extérieur, les amorces des choses visibles nous irritent, nous stimulent ; de larges courants répandent les exhalaisons fangeuses de ce cloaque infect que nous portons avec nous; la loi du péché, qui est dans nos membres et qui résiste à la loi de l’esprit, s’impose la tâche d’emmener captive cette image royale qui est en nous : en sorte qu’elle nous dépouille de ce qui est en nous, par le bienfait de notre condition divine et primitive[[383]](#footnote-1213) ». Ces paroles de l’homme de Dieu, je les ai citées dans le second des six livres que j’ai opposés à tes quatre livres, et dans cet ouvrage encore, en répondant à ton premier volume , dans lequel tu voulais donner un autre sens à ce corps de mort dont l’Apôtre dit qu’il sera délivré par la grâce de Dieu[^3]. Saint Ambroise, à son tour, après avoir dit[[384]](#footnote-1214) : « Hommes, nous naissons tous dans le péché, notre naissance même est viciée », comme on peut le lire dans ces paroles de David : « Voilà que j’ai été conçu dans l’iniquité, et c’est dans le péché que ma mère m’a enfanté » ; ajoute aussitôt: « De là vient que la chair de Paul était un corps de mort, ainsi qu’il le dit lui-même : Qui me délivrera du corps de cette mort ? »

Pourquoi s’étonner dès lors, si le Manichéen, frappé des maux de cette vie, de ce corps de mort qui appesantit l’âme, et du désaccord : entre la chair et l’esprit, et de ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d’Adam du jour qu’ils sortent du sein de leur mère, jusqu’au jour de leur sépulture dans le sein de la mère de tous[^5], dise par ta bouche, et comme pour, nous contredire, ce que nous voyons que Grégoire disait contre vous? D’où nous pouvons constater que les Manichéens, aussi bien que les catholique, proclament les maux de cette vie qui est une épreuve sur la terre, maux qui remplissent le monde, et sous lesquels gémit le genre humain, à cause du joug si lourd qui pèse sur les enfants d’Adam, depuis le jour où ils sortent du sein de leur mère, jusqu’au jour de leur sépulture dans le sein de la mère commune de tous; mais qu’ils . ne sont, point d’accord pour en assigner l’origine, et que la grande distance qui les sépare vient de ce que les Manichéens attribuent ces maux à la nature du mal, nature étrangère, tandis que les catholiques l’attribuent à notre nature qui est bonne, mais viciée par le péché, et justement châtiée.

Mais toi, qui ne veux point parler comme nous, que dis-tu ? Comment répondre au Manichéen sur l’origine de ces maux avec lesquels naissent les hommes, et qui n’auraient point paru dans le paradis si nul homme n’eût péché alors que notre nature n’était point dépravée, mais dans la droiture de sa création.? Si ce vice qui fait révolter la chair contre l’esprit, est inné en nous et ne vient point de notre nature viciée à l’origine, indique-nous d’où il vient? S’il est inné en nous, ce vice qui fait dire à l’homme : « Je sais que le bien n’habite pas en moi, c’est-à-dire en ma chair, puisque je trouve en moi la volonté de faire le bien, et non le « moyen de l’accomplir[^6] »; s’il ne vient pas de la nature viciée par le péché du premier homme, dis-nous d’où il vient? Si tous ces vices ne sont pas innés, dis-nous encore d’où ils viennent? De l’habitude du péché, nous diras-tu, habitude que chacun se crée librement et volontairement. Mais alors tu avoues ce que tu ne voudrais pas avouer, c’est-à-dire que la volonté a pu perdre sa liberté par un usage pervers, parce qu’en faisant le mal, elle est devenue moins propre à faire le bien. Mais est-ce bien par sa volonté qu’un homme est hébété ? par sa volonté qu’un autre est oublieux? par sa volonté que tel est fou ? Ces défauts et d’autres qui pèsent sur l’âme et sur, l’intelligence , et avec lesquels naissent idubitablement tous les hommes, s’ils ne viennent point d’une origine viciée, dis-nous d’où ils viennent? Car tu ne saurais dire que, sans le péché, ces maux eussent existé dans le paradis. Dis-nous enfin d’où, vient que le corps corruptible appesantit l’âme , déplorable fardeau sous lequel gémissent tous les hommes qui ont quelque sens. Car tu ne diras point que les premiers hommes furent créés en tel état que leur âme dut plier sous le poids du corps corruptible de quelqu’un : ou qu’après le grand péché qu’ils commirent, quelqu’un est né sans un corps de. cette nature. Pourquoi donc, avec ton bavardage, nous mettre aux prises avec le Manichéen, quand toi, qui nies nos doctrines, es impuissant à leur répondre? Mais Cyprien lui répond, en partant du désaccord de la chair et de l’esprit pour nous faire demander à Dieu, notre Père, l’accord de l’un et de l’autre ; mais Grégoire lui répond, en tenant contre la chair le langage que tu as mis contre nous dans la bouche du Manichéen, pour nous dire qu’il faut néanmoins, avec la grâce de Dieu, ramener à Dieu l’un et l’autre, c’est-à-dire et l’esprit et la chair ; mais Ambroise lui répond quand, après avoir dit que la chair doit vivre sous le joug des volontés de l’âme qui la dirige, il ajoute qu’« il en fut ainsi quand elle dut habiter les ombrages du paradis, et avant qu’infectée du venin pestilentiel du serpent, elle connût une faim sacrilège[^7] ». Ces paroles des évêques catholiques nous disent assez clairement que la chair est viciée, mais non mauvaise de sa nature; qu’une fois que le vice est guéri, elle revient à son état primordial, sans toutes ces corruptions qui appesantissent l’âme, et sans toutes ces convoitises qui la rendent rebelle à l’esprit : rébellion qui a trompé le Manichéen; au point de lui faire imaginer qu’une substance étrangère et mauvaise.est mêlée à notre nature. Si tu voulais suivre avec nous l’enseignement de ces évêques catholiques., tu renverserais.les Manichéens, loin de leur venir en aide ; mais aujourd’hui, loin de détruire leurs dogmes, tu t’efforces de les établir : car en niant ces maux que les hommes entraînent avec eux. en naissant d’une source corrompue, tu ne réussis point à nous faire croire que nul de nos maux n’est naturel, puisque telle est l’évidence; mais bien plutôt à persuader qu’ils viennent de cette nature étrangère et pernicieuse, mêlée à la nôtre selon les fables manichéennes, et non de notre nature, qui fut bonne dans sa création, mais pervertie par le péché du premier homme, ainsi que l’affirme la vérité catholique.

Mais, diras-tu, le Manichéen déteste la chair du premier homme, telle qu’elle était avant le péché, au point qu’il s’efforce de prouver qu’elle était mauvaise alors. Et dès lors, par le langage que tu lui as prêté, il en arrive à suggérer une réponse telle quelle, non-seulement à nous, mais encore à toi. Qu’il dise en effet qu’elle est l’oeuvre d’un ouvrier pervers , nous lui répondrons qu’une nature bonne, au point de ne pas pécher si elle n’eût voulu , bien qu’on ne puisse l’égaler à son créateur, ne saurait avoir pour auteur que l’auteur du bien. Qu’il dise aussi que l’homme est misérable à cause de cette crainte de la mort, dont Dieu, même avant sa faute, l’avait menacé s’il venait à pécher; nous répondons encore que l’homme, qui n’eût jamais péché s’il ne l’eût jamais voulu, trouvait dans cette menace non point une crainte capable de le troubler, mais une garantie calme contre cette peine qui devait suivre sa faute. Telles sont les réponses que nous pouvons faire en commun, à un commun adversaire mais pour moi, je vais plus loin contre ce Manichéen, en faisant l’éloge de cette créature que non-seulement aucune crainte ne dévorait, mais qui jouissait même d’une grande joie, puisqu’il était en.son pouvoir de ne point subir cette mort que tous ou presque tous les coeurs fidèles cherchent à éviter. A cette croyance vous opposez votre erreur, puisque vous croyez qu’Adam, qu’il eût péché ou non, devait toujours mourir; et dès lors, que peux-tu répondre au Manichéen qui affirme que la nature a été créée misérable, puisque, pécheresse ou non, elle était menacée de la mort? Si tu dis qu’elle fut créée de manière à ne point redouter la mort qui devait venir un jour, à n’en pas douter;. il faut avouer cependant que cette nature qui est pourtant la même dans sa postérité, est misérable néanmoins en naissant, puisque nous voyons cette crainte innée avec. elle au point que les hommes à qui une ferme espérance donne le désir des joies d’une vie future, luttent néanmoins ici-bas avec la crainte de la mort : ils désirent, non point d’être dépouillés , mais revêtus comme par dessus[^8], en sorte que s’il dépendait de leur volonté, cette vie ne se terminerait point par la mort, mais ce qu’il y a de mortel serait absorbé par la vie. D’où il suit que si, dans le paradis, tu introduis la crainte de la mort avant le péché, te voilà vaincu par les Manichéens qui pensent et veulent que l’on pense que notre nature, même chez le premier homme, fut misérable dans sa création; et si tu réponds que cette crainte du péché qui stimule non sans douleur l’âtre des mortels, n’existait point avant le péché, te voilà vaincu par nous ; car alors il n’y a qu’une nature viciée qui puisse déchoir.

Et puis, dans ce langage que tu prêtes contre nous au Manichéen, que « cet animal aveugle et calamiteux trouvait l’inquiétude dans ce désir inné que stimulait aussi la beauté et la douceur du fruit défendu », reconnais en. tore, ô Julien, que ton dogme va faire naufrage contre un écueil inévitable. Nous disons, en effet, que dans ce séjour de bonheur il n’y cul aucune convoitise opposée à la volonté. Or, si les hommes convoitaient ce dont ils voulaient plus encore s’abstenir, assurément cette convoitise était opposée à la volonté ; et déjà la chair conspirait contre l’esprit, et l’esprit contre la chair; et dès lors se montrait dans toute son évidence ce vice de la chair, que l’Apôtre signalait aux fidèles : « Ces deux substances sont opposées l’une à l’autre, en sorte que vous ne faites point ce que vous voulez[^9] ». Il n’est pas un saint qui ne désire que la chair ne se soulève point contre l’esprit, bien qu’il y résiste, afin de ne point compléter par son consentement ce soulèvement de la chair, et de suivre cet avis de l’Apôtre : « Or je vous dis : Conduisez-vous selon l’Esprit, et vous n’accomplirez point les désirs de la chair[^10] ». Il ne dit point : Vous ne sentirez point la chair se révolter contre l’esprit ; car il voyait qu’en ce corps de mort l’esprit et la chair ne pouvaient vivre dans une paix parfaite ; mais il dit : N’accomplissez point les désirs de la chair; nous conseillant ainsi d’opposer une lutte aux rébellions de la chair, afin de vaincre ses convoitises par la résistance, au lieu . d’en accomplir les désirs par notre assentiment. Mais cette paix où l’on ne ressent de la part des convoitises ni lutte ni résistance, existait dans le corps de cette vie que nous avons perdue parle péché du premier homme, qui a corrompu sa nature. Car si la paix entre la chair et l’esprit n’a point existé avant le péché, s’il est faux de dire, avec Ambroise, que le désaccord que mit entre eux le péché du premier homme, a changé notre nature[^11], alors se vérifiera, ce qu’à Dieu ne plaise, cette parole que tu as mise dans la bouche du Manichéen contre nous : «Que le premier homme fut par sa création animal misérable, qu’un a désir inné rendait inquiet, et que ce désir était irrité par la beauté comme par la suavité du fruit défendu ». Nous disons au contraire que telle fut la félicité de l’homme avant son péché, et telle la liberté de sa volonté, qu’en observant le précepte de Dieu avec toutes les forces de son âme, il n’eût éprouvé dans sa chair aucun mouvement qu’il dût réprimer, ni ressenti aucun désir contraire à sa volonté; que sa volonté fut d’abord viciée parla persuasion empoisonnée du serpent, et que de là naquit cette convoitise qui suivait la volonté bien plus qu’elle ne lui résistait, et qu’après la perpétration du péché, la convoitise de la chair réagissait contre l’esprit qu’affaiblissait le châtiment. D’où il suit que si le premier homme n’eût volontairement commis le péché, il ne subirait point le désir de ce qu’il ne veut point.

C’est ainsi que nous triomphons du Manichéen qui essaye d’assigner à la nature de l’homme un auteur mauvais ; mais toi qui, dans notre lutte avec lui, t’es donné le rôle de spectateur, dis-moi par quel moyen, par quelles forces tu pourras répondre à ces paroles que tu as prêtées contre nous au Manichéen, toi, qui nous dis que cette convoitise de la chair, telle qu’elle est maintenant, que, sous nos yeux, elle se soulève contre l’esprit, était la même dans le paradis avant le péché? Nous allons donc, bon gré, mal gré, te descendre des sièges du théâtre dans l’arène, et de spectateur faire de toi un combattant. Engage le combat, et si tu le peux, triomphe de notre adversaire commun : puisque tu fais aussi profession d’adorer un Dieu créateur de la chair. Terrasse donc cet ennemi qui s’efforce de nous persuader que c’est un Dieu mauvais qui a créé cette chair dont les soulèvements résistaient déjà à l’esprit que le péché n’avait point encore dépravé, et dont les luttes faisaient le malheur de l’homme. Ou bien diras-tu qu’il ressentait ces convoitises sans être néanmoins malheureux? Est-ce là vaincre un adversaire, n’est-ce pas plutôt venir en aide au Manichéen et se révolter contre l’Apôtre? As-tu donc si promptement oublié qui a dit : « Je vois dans mes membres une autre loi qui a résiste à la loi de mon esprit[^12] »; et qui ajoute aussitôt : « Malheureux homme que je suis !». Si donc Adam, quand il voulait obéir au précepte divin, était poussé par la convoitise à manger du fruit défendu, si la convoitise de la chair telle que, selon toi, il la ressentait alors, se soulevait contrairement aux désirs de l’esprit, ne pouvait-il dire en vérité, s’il eût voulu parler: « Selon l’homme intérieur, je trouve du plaisir dans la loi de Dieu, mais je sens dans mes membres une autre loi qui résiste à la volonté de l’esprit[^13] ». Comment l’homme n’était-il point misérable, quand après de telles paroles, l’Apôtre s’écrie : « Malheureux homme que je suis !» Enfin comment n’était-il point misérable et avait-il une volonté libre, si la chair, se soulevant contre l’esprit, selon le témoignage de l’Apôtre, l’empêchait de faire ce qu’il voulait?

Si donc tu viens nous dire que la convoitise de la chair était avant le péché ce qu’elle est aujourd’hui, le Manichéen te vaincra; dès lors passe à mon sentiment, et pour vaincre ensemble ce Manichéen, disons, avec Ambroise, que la prévarication du premier homme a changé en nature, pour nous, le conflit de la chair et de l’esprit. Car dans les paroles dont tu lui as fait une leçon qu’il devait réciter, sauf à dire le contraire, comme il arrive quelquefois dans les classes des rhéteurs, il a dit que non-seulement Adam fut créé misérable, mais encore aveugle; pour. quoi aveugle, sinon parce qu’il ne connaissait point le péché ; ce qui a été dit également à la louange du Christ[^14]? Tout mal que ne nous apprend point la sagesse, mais l’expérience, est un mal qu’on est heureux d’ignorer. Mais peut-être tiens-tu avec moi ce langage contre le Manichéen qui accuse le premier homme d’ignorance : cherche donc à lui répondre au sujet de la mort du corps et de la convoitise de la chair, dans ce même sens que nous te. répondons maintenant. Tout ceci, qui est de la dernière évidence, nous prouve qu’il y eut une différence entre la condition des premiers hommes qui ne sont nés de la tige d’aucun parent, et la condition de ceux qui ont Dieu pour créateur, et des hommes pour pères car c’est Dieu qui leur fait ’don de la nature, et les hommes du mérite originel: et dès lors ils doivent leur conformation au travail du Créateur, leurs entraves à son châtiment, leur délivrance à sa bonté. Mais à la vue des maux inséparables de leur naissance, les Manichéens s’efforcent d’établir que l’homme est l’oeuvre de l’artisan du mal, quand sa chair (pour ne rien dire de l’âme, qui est la vie de la chair), par son admirable ajustement, proclame pour son auteur ce Dieu qui a créé tout ce qui est bien soit dans le ciel, soit sur la terre. Il y a là quelque chose de si admirable, que le bienheureux Apôtre a vu dans l’harmonie des membres un type de comparaison, pour exalter la charité qui unit entre eux les vrais fidèles tommes membres du Christ[^15]. D’où il suit que les premiers hommes, créés sans défaut, et leurs descendants, nés avec le vice originel, à cause de leur nature évidemment bonne, proclament la bonté de leur auteur.

1. Cypr., de Orat. Dom.
2. Gregor. Nazianz. in Apolog. I de sua Juga.
3. Rom. VII, 25.
4. Lib. I de Paenit., c. 2 vel 3.
5. Eccli. XL, 1.
6. Rom. VII, 18.
7. S. Amb, in Luc. XII, lib. VII.
8. II Cor. V, 4.
9. Galat. V, 17.
10. Ibid. 16.
11. Ambr., lib. VII in Luc., XII.
12. Rom. VII, 23.
13. Ibid. 22.
14. II Cor. V, 21.
15. I Cor. XII, 12.

### 15.

Julien. Mais sans trop presser la première partie de notre discussion, nous te laisserons suivre ton idée et prouver que la nature d’Adam fut bonne. Voici ta doctrine Dieu qui est juste n’imposerait point à l’homme la loi de l’obéissance, s’il le savait dans la nécessité de pécher ; car exiger la justice dans la volonté de celui que l’on sait être d’une nature mauvaise, ce n’est plus reprendre un coupable qui vient de pécher, mais se déclarer ennemi de la justice. Or, Dieu, qui est juste, a imposé à l’homme une loi, le menaçant du châtiment s’il venait à l’enfreindre. Il est donc constaté que l’homme, bon par sa nature, n’a pu pécher que par une volonté mauvaise : vois-tu combien est légitime la conclusion que je tire en ton nom ? C’est un glaive qui brille entre les mains des catholiques, portant la mort chez les Manichéens et chez les Traduciens. Mais si j’ai dit trop, c’est à cause de votre nom , et parce que je voulais en cette occasion mettre en évidence votre réponse. Cette réponse très-solide a donc ébranlé le Manichéen. Je continue ce raisonnement Augustinien avec les éloges qu’il mérite : et toutefois, remarque bien que sans le baume de ces louanges, c’est contre toi que s’aiguise le glaive. Répète-nous donc je t’en supplie, ce que tu as dis. Dieu, dis-tu, qui est juste, ne saurait imposer une loi à l’homme, si celui-ci était mauvais par nature; or Dieu qui est juste a imposé la loi ; il devient clair que l’homme pouvait accomplir le précepte de la suprême justice : far s’il n’eût eu la force d’obéir, jamais le maître n’eût eu raison de commander. Ingénieux raisonnement! C’est devant moi, c’est sous mes yeux, que mon adversaire s’appuie sur la justice du législateur pour proclamer la bonté de cette nature à laquelle on impose une loi. Et il ne voit pas qu’il détruit les Traduciens avant de faire au Manichéen la moindre blessure ? Pour te faire comprendre que tu es à demi mort quand je t’enlève tes armes ensanglantées, pour que des yeux mourants te portent la vérité victorieuse, c’est contre toi-même que je tournerai tes traits. Si Dieu, dans sa justice, n’a pu donner des lois à Adam, sans savoir qu’il pourrait observer ce qui est juste, librement et sans aucune pression du mal; sans aucun doute, dans les temps qui suivirent et avec le même poids de la justice, une loi consignée dans les saintes Ecritures, loi plus détaillée et plus répandue, plus remarquable par ses divergences, plus respectable par la surcharge des sanctions, n’eût pas été imposée à des hommes qui naissent ou faibles pour faire le bien, et impuissants pour la justice, ou bien coupables, c’est-à-dire méchants dès le sein de leur mère ; et alors des préceptes immodérés, des sanctions impuissantes, des jugements iniques, retomberaient en ignominie sur leur auteur. Cette seconde partie, nous pouvons donc l’éluder comme la première; c’est-à-dire que tu dois avouer ou bien que la justice de Dieu ne saurait imposer à des subordonnés que ce qu’il voit qu’ils peuvent accomplir ; et le Manichéen est confondu par le témoignage du premier commandement, comme le Manichéen et le Traducien le sont par le témoignage des lois données ensuite; ou bien, si l’impiété n’y prend garde, le Manichéen que vous n’avez pas touché le moins du monde, montrera au grand jour qu’il est votre père et qu’il n’a, de concert avec vous, d’autres adversaires que nous-mêmes.

Augustin. Ton discours, ou mieux ton babil, a prouvé ceci, que ta loi primitive qui a été donnée dans le paradis, est une preuve de cette nature bonne qui fut créée avec le libre arbitre; car sans libre arbitre, il serait souverainement injuste d’imposer des lois à l’homme. Aussi la loi qui fut donnée ensuite, nous dis-tu, loi largement promulguée dans les saintes Lettres, est-elle un témoignage de bonté dans cette nature issue de la parenté, également sans vice et avec le libre arbitre. Dans cette concession, tu parais faire une réticence, puisque tu raisonnes d’après toi-même ou d’après les hommes ; mais tu es peu soucieux de lire les saintes Ecritures, d’après lesquelles tu veux argumenter contre nous, ou si tu es soucieux de les lire, tu ne veux pas ou tu ne peux pas les comprendre; mais si tu viens à les comprendre dans nos disputes, garde-toi de ressembler à celui qu’a stigmatisé l’Ecriture en ces paroles : « L’esclave ne se corrigera point par des paroles ; comprendrait-il, qu’il n’obéirait point[^1] ». Et néanmoins ce coeur de pierre, qui n’obéit point aux divines paroles, même comprises, il pourrait te l’enlever s’il voulait, celui qui en fit la promesse à son peuple par l’organe du prophète Ezéchiel[[385]](#footnote-1216).

Une loi fut donnée, dans le paradis, à l’homme qui avait été créé bon, afin de nous enseigner que l’obéissance est pour une créature raisonnable, sinon la seule, du moins la principale vertu. Mais par lui-même l’homme se fit méchant, en enfreignant cette loi. Et comme il avait pu par lui-même devenir vicieux et non se guérir ; cers ce même temps et dans ce même lieu, quand et où Dieu, dans sa sagesse, le jugea convenable, l’homme devenu méchant reçut ensuite une loi, non point qui lui fut un moyen de se corriger, mais qui lui fit comprendre que de lui-même il était dépravé et ne pouvait se redresser, pas même avec la loi qu’il avait reçue : de sorte que le péché, loin de cesser par la loi, mais multiplié par la prévarication, a terrassé, broyé l’orgueil humain, en faisant désirer à l’homme le secours de la grâce dans toute l’humilité de son coeur, et lui a rendu la vie de l’esprit, que la lettre avait tuée. « En effet, si la loi qui a été donnée pouvait nous donner la vie, il serait vrai de dire que la justice viendrait de la loi; mais l’Ecriture a tout renfermé sous le péché, afin que la foi en Jésus-Christ obtînt à ceux qui croiront l’objet de la promesse[^3]». Si tu connais les paroles de l’Apôtre, tu dois voir facilement ou ce que tu ne comprends point, ou ce que tu ne comprends que pour le négliger: Ce n’est donc point la loi consignée par Moïse dans les saintes Ecritures, qui est un témoignage d’une volonté libre; car s’il en était ainsi, il ne lui appartiendrait pas celui. qui dit : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mai que je hais[[386]](#footnote-1217) » ; et vous soutenez, vous autres, qu’il était encore sous l’empire de la loi, et non sous l’empire de la grâce. Ni la loi nouvelle, à son tour, qui a été prêchée en Sion pour en sortir, comme la parole du Seigneur qui devait venir de Jérusalem[^5], et que l’on entend du saint Evangile; non, ni cette loi même n’est la preuve d’une volonté libre, mais bien plutôt d’une volonté qui sera libre. Car c’est là qu’il est écrit : « Si le Fils vous affranchit, vous serez vraiment libres[^6] ». Ce qui.est dit non-seulement pour les péchés passés, dont nous sommes délivrés par la rémission, mais aussi pour le secours de la grâce que nous recevons, afin de ne point pécher; c’est-à-dire que nous devenons libres, de manière que Dieu dirigeant nos voies, nous ne soyons point sous le joug de l’iniquité[^7] : c’est le sens de l’Oraison dominicale, où, non contents de dire: « Remettez-nous nos dettes », à cause des péchés que nous avons commis, nous ajoutons: « Ne nous induisez pas en tentation[^8] », en ce sens que nous ne fassions aucun mal. Delà cette parole de l’Apôtre : « Nous demandons à Dieu que vous ne fassiez aucun mal[^9]». Or si nous avions la force comme avant le péché, quand la nature Humaine n’était point pervertie, nous ne demanderions point cette force, nous la ferions paraître dans nos actes, Mais comme, après cette chute primitive et si grave qui nous a précipités dans les misères de cette mortalité, Dieu a voulu tout d’abord de notre part une lutte; comme c’est lui qui nous accorde la faveur d’être conduits par l’Esprit-Saint, de mortifier les oeuvres de la chair; comme c’est lui qui nous donne la victoire par Jésus-Christ Notre-Seigneur, pour nous faire ensuite régner en paix avec lui; assurément, sans le secours de Dieu, nul ne saurait combattre ses propres vices : peut-être serait-il vaincu par eux sans combat, ou dans la lutte entraîné par eux. C’est pourquoi, dans ce conflit, Dieu veut que nous luttions par la prière, beaucoup plus que par nos forces; car ces forces, quelque grandes que nous puissions les avoir ici-bas, nous viennent de Celui que nous invoquons dans le combat. Si donc ceux dont l’esprit déjà conspire contre la chair, ont besoin de la grâce de Dieu dans chacun de leurs actes, pour ne point succomber ; quelle pourra être la liberté de volonté chez ceux qui ne sont point délivrés de la puissance des ténèbres, ni du joug de l’iniquité, et qui n’ont pas même commencé à combattre ; ou, s’ils ont voulu combattre, sont vaincus parce que leur volonté n’est. pas affranchie de la servitude ?

1. Prov. XXIX, 19.
2. Ezéch. XI, 19, et XXXVI, 26.
3. Galat. III, 21 et,22.
4. Rom. VII, 15.
5. Isaïe, II, 3.
6. Jean, VIII, 36.
7. Ps. CXVIII, 132.
8. Matth. VI, 12, 13.
9. I Cor. XIII, 7.

### 16.

Julien. Je ne sais vraiment, dans ta détresse, quelle embûche inepte ou débile tu veux me tendre, pour me dire que tu ne saurais établir parle raisonnement qu’Adam fut créé bon par Dieu, mais que pour le croire nous devons nous contenter de l’autorité de l’Ecriture , qui rapporte qu’au sixième jour après la formation de l’homme, et au sujet de toutes les créatures : « Et Dieu vit toutes ses oeuvres, et elles étaient très-bonnes[^1] ». Parole qui non-seulement relève; la dignité de l’ouvrier, non-seulement la mesure de sa justice, mais qui atteste que tout ce qui a été créé est créé dans le bien, et te fait croire qu’Adam ne fut pas créé mauvais. Or cette parole qui touche peu le Manichéen, qui le porte à rire, nous livre néanmoins le Traducien pieds et poings liés. Pour ne pas attrouper les peuples contre ta conclusion par aucun témoignage des saintes Ecritures, nous emprunterons uniquement l’autorité de l’Apôtre qui, dans la prévision d’une hideuse erreur, a dit à haute voix contre vous : « Que toute créature de Dieu est bonne[[387]](#footnote-1219) ». Si donc, pour affirmer que la nature du premier homme fut bonne dans sa création, il te suffit que Moïse ait dit que Dieu a bien fait toutes choses, et si tu en conclus qu’il n’a pu être créé par Dieu avec le péché, parce que nous lisons qu’il fut bon parmi les autres créatures ; les mêmes lignes nous feront conclure que nul ne saurait naître avec le péché, puisque l’Apôtre prétend que toute créature de Dieu est bonne.

Quel est donc le résultat de nos discussions? C’est que la- publicité donnée à tes luttes contre les Manichéens, mit au grand jour ce que la raison avait déjà découvert; que dans cette lutte pas un seul de tes traits n’a pu frapper tes maîtres sans te frapper avec eux, et ainsi se montrent sous le plus grand jour les liens obscènes qui vous unissent dans un même corps d’impiété. Où trouver une plus intime liaison que celle qui n’est point brisée par la lutte ? Le dogme des Traduciens meurt avec celui des Manichéens ; rien de ce qui les frappe ne t’épargne. Entre vous, mêmes institutions, mêmes mystères et même dangers: et tu te fâches dès qu’on t’appelle race du vieux Manès ?

Augustin. Tu proclames que je ,ne saurais par aucun raisonnement prouver qu’Adam fut créé bon, comme si c’était là le point de notre discussion; est-ce que tous deux, et pas seulement toi ou moi, ne disons point qu’il fut créé bon ? Car tous deux nous confessons qu’une nature est bonne quand elle pouvait ne point pécher si elle l’eût voulu ; mais quand je te devance pour la proclamer meilleure encore, en disant qu’elle aurait pu ne point mourir si elle eût voulu ne point pécher, comment viens-tu m’accuser de ne pouvoir démontrer par aucune raison qu’Adam fut créé bon par Dieu, quand mes raisons le montrent meilleur que les tiennes ? Les miennes, en effet, montrent non-seulement qu’il n’eût point péché s’il n’eût voulu, les tiennes qu’il fut créé mortel, en sorte que, pécheur ou non pécheur, il devait mourir[^3]. C’est ce que Pélage condamna, pour éviter d’être lui-même condamné quand les évêques de Palestine le lui reprochèrent. En sorte qu’y est condamné par lui-même, comme l’Apôtre l’a dit de l’homme hérétique[[388]](#footnote-1220). Je dis aussi qu’Adam ne craignait pas la mort, puisqu’il était en son pouvoir de ne point mourir; tan. dis que, selon toi, il devait nécessairement mourir, quand même il n’eût pas été dans la nécessité de pécher. Mais dire qu’il craignait la mort même avant de pécher, n’est-ce point dire qu’il fut créé malheureux ? Si, pour éviter d’être malheureux, il ne craint point lai mort, bien qu’elle doive arriver, il a du moins engendré une race malheureuse, en lui inculquant à sa naissance la crainte de la mort. Qui pourra nier, en effet, que par nature les hommes craignent la mort, au point que c’est à peine si quelques-uns ont l’âme assez grands pour ne pas la redouter ? A cette bonté de la condition d’Adam, j’ajoute que, avant le péché, la chair ne se soulevait pas contre l’esprit, et toi, que cette concupiscence de la chair eût existé dans le paradis, même quand nul n’aurait péché, et que, même avant le péché, elle était la même en lui ; tu renchéris donc sur sa condition par ce déplorable conflit entre l’esprit et la chair.

Donc, puisque je prouve, par des raisons si nombreuses et si fortes, qu’Adam fut créé meilleur et plus heureux que tu ne le dis, comment oses-tu bien pousser la sottise et la démence jusqu’à dire que je ne puis enseigner par aucune raison qu’Adam fut créé bon par Dieu, et que pour le croire je me contente du texte sacré, où nous lisons que Dieu a bien fait toutes choses? dune suis pas plus obtus qu’un mortier, comme tu m’en fais le reproche[^5], pour aller, en argumentant contre les Manichéens, leur objecter l’autorité des saintes Ecritures, qu’ils ne reconnaissent point. A l’occasion, je te l’objecterai, puisque c’est une autorité commune entre toi et moi. Quant au Manichéen, ce n’est point parce que Dieu en est l’ouvrier, ce qu’il nie, que je lui prouve que ces créatures sont bonnes ; mais je m’appuierai plutôt sur leur bonté pour le forcer à confesser la bonté de leur auteur. Mais quand l’Apôtre, que les Manichéens se vantent d’accepter, vient nous dire : « Toute o créature de Dieu est bonne » ; comme il est évident de quelle créature il veut parler, c’est là un témoignage qui prouve contre eux, à moins qu’ils n’en viennent à prétendre qu’on a inséré des faussetés dans les livres qu’ils acceptent comme canoniques. Dès lors on peut toujours s’appuyer sur la bonté des créatures, pour leur faire avouer qu’elles sont l’oeuvre d’un Dieu bon, ce qu’ils nient. Or toutes les créatures sont bonnes à ce point que la raison s’appuie même sur les vices de celles qui sont créées vicieuses, pour affirmer que celles-là mêmes sont bonnes. Car le vice est contre nature, et si, avec raison, la nature ne nous plaisait pas, le vice de la nature n’aurait pas droit de nous déplaire. Ceci est à l’adresse des Manichéens qui prétendent que les vices sont des natures et des substances; nous en avons parlé plus longuement dans quelques-uns de nos opuscules, où nous montrons que le vice n’est pas une nature, et qu’il est le ruai parce qu’il est contre nature; que dès lors la nature est bonne en tant que nature. D’où l’on conclut que le Créateur de la nature n’est autre que le Créateur de ce qui est bien, et que dès lors, il est bon ; trais que dans sa bonté il est infiniment supérieur à ses créatures, puisque le vice ne saurait aucunement l’atteindre, et qu’il en est ainsi non par l’effet de la grâce, mais par la propriété de sa nature. Donc toutes les natures, soit les natures sans défaut, soit les natures viciées après leur naissance, soit les natures viciées en naissant, ne sauraient avoir pour créateur que le Créateur du bien ; car, en tant que natures, elles sont bonnes, quels qu’en soient d’ailleurs les vices; leur Créateur est l’auteur de leurs natures et non de leurs vices ; et l’auteur même de ces vices est bon par sa nature dont Dieu est l’auteur ; mais mauvais au point de vue du vice qui met entre lui et sols auteur, qui est bon, la distance d’une volonté mauvaise. Telle est donc la raison que l’on peut opposer aux Manichéens, qui refusent de reconnaître l’autorité de cette parole : « Dieu a fait toutes choses, et elles étaient très-bonnes », quand il n’y avait encore aucun mal, ou de cette autre : « Toute créature de Dieu est bonne », quand ce siècle était déjà mauvais, puisque Dieu a fait tous les siècles.

Mais toi qui reconnais l’autorité des divines Ecritures, que l’on peut t’opposer à juste titre, pourquoi ne pas fixer ton attention sur ce livre où nous lisons que Dieu a bien fait toutes choses, que le meilleur des lieux fut le paradis que Dieu planta, et où Dieu souffrit tellement peu le moindre mal, qu’il n’y laissa pas même l’image de l’homme, après qu’il eut péché par sa propre volonté? Et vous, dans ce lieu de bonheur et de splendeur où l’on ne saurait croire que le vice ait eu ou ait pu avoir entrée, soit dans les arbres, soit dans les plantes, soit dans les fruits, soit dans tel produit ou dans tel animal, vous ne craignez pas d’introduire chez les hommes les défauts du corps et de l’esprit, défauts avec lesquels naissent les hommes, comme nous vous le laissons déplorer, mais pas nier ! Car il vous faut bien le déplorer, quand vous ne trouvez aucune réponse et que vous vous obstinez dans votre opinion, qui vous impose l’absolue nécessité d’introduire dans le séjour si ravissant d’une si ravissante félicité, des aveugles, des louches, des chassieux, des sourds, des muets, des boiteux, des bossus, des contrefaits, des teigneux, des lépreux, des paralytiques, des épileptiques, et tant d’autres difformités de toutes sortes, et parfois même des monstres horribles avec des membres hideux ou même nouveaux. Que dire des vices de l’âme, qui engendrent chez les uns la lubricité, chez les autres la colère, chez celui-ci la crainte, chez celui-là l’oubli, ici la nonchalance, et là l’idiotisme, et quelquefois une telle folie que l’homme préférerait vivre avec certains animaux plutôt qu’avec des hommes semblables ? Ajoutez à cela les gémissements de la mère qui enfante, les pleurs du nouveau-né, les déchirements de la maladie, les fatigues de la langueur, les souffrances nombreuses des mourants, et les dangers bien plus nombreux encore des vivants. Où trouver des paroles pour énoncer convenablement, ne fût-ce que brièvement, tous ces maux et de plus grands encore ? D’après votre erreur, mais évidemment contre toute pudeur, en levant le front ou en le cachant dans vos mains, vous voilà forcés de placer dans le paradis de Dieu tous ces maux, et de dire qu’ils y auraient existé quand même nul n’aurait péché. Dites-le, dites-le tout haut, pourquoi craindre de déshonorer par des vices si nombreux et si grands un lieu d’où vous bannit votre effroyable dogme ? Car si vous vous réserviez d’y entrer un jour, vous n’y jetteriez jamais ces saletés. Ou si vous avez dans l’âme assez de pudeur pour rougir, pour avoir en horreur de jeter en ce lieu de tels maux, si vous en êtes stupéfaits sans néanmoins renoncer à votre erreur qui consiste à proclamer que la nature humaine ne fut point viciée par la prévarication du premier homme ; répondez aux Manichéens d’où viennent ces maux, de peur qu’ils n’en concluent qu’ils viennent du mélange d’une nature étrangère et mauvaise. Pour nous, quand on nous fait cette question, nous répondons que cela ne résulte point du mélange d’une nature étrangère, mais de la prévarication de notre nature, par celui qui fut chassé du paradis, de peur qu’une nature damnée ne demeurât dans le séjour de la félicité, et qu’on ne rencontrât dans ce lieu d’où tout mal doit être exclu, les vices et les douleurs qui devaient s’attacher à la postérité du premier coupable. Mais vous, en niant que ces difformités, que ces malheurs soient le châtiment des vices de notre nature, vous ouvrez la porte à ce mélange d’une nature étrangère, et dans votre infortune vous êtes forcés de venir en aide ’aux Manichéens, et dans votre erreur il-vous faut admettre ces maux dans le paradis, d’où les bannissait votre pudeur.

1. Gen. I, 31.
2. I Tim, IV, 4.
3. Lib. de Gestis Pelagii, cap. II, 33 et 35.
4. I Tit. III, 11.
5. Voir ci-dessus, liv. II, n. 117 ; tom. XVI.

### 17.

Julien. Mais, au contraire, considère combien est sérieux notre combat contre toi et contre le Manichéen, qui t’enveloppe toujours dans sa ruine, et combien prompt notre triomphe. Tout ce qu’il a vomi pour blâmer l’oeuvre divine, nous l’avons consigné aussitôt dans le sillon de notre définition, et nous le forçons à nous expliquer ce qu’est le péché, selon lui, ce qui n’est évidemment rien autre que la volonté désirant ce que défend la justice, et dont on peut s’abstenir librement. Qu’on admette cela, et tous ces buissons de contradictions, qui avaient meurtri le mélange des corps, sont arrachés radicalement, et même au delà, disait un ancien[^6]. Quant aux affections de la crainte et aux sentiments de la douleur, dont il a cru se servir pour soulever une tempête et noyer les hommes, loin de forcer au mal, elles sont regardées comme les freins de la bonne volonté, et dès lors comme des aides et des messagères de la justice. Qui pourrait redouter le jugement sans les avertissements de la crainte ? Quels secours trouver dans les gémissements de la pénitence sans l’expiation de la douleur et de la peine intérieure ? De quoi servirait la sévérité du juge, si le péché volontaire ne trouvait son expiation dans les châtiments qu’il inflige? Tous ces témoignages nous disent assez haut que le péché n’est rien autre que la volonté libre méprisant les préceptes de la justice : et que la justice ne saurait subsister qu’en nous imputant les péchés qu’elle sait que nous avons librement prévus; et que dès lors aucune loi ne saurait nous faire un tort de ce qui nous est naturel, ni à personne un crime de ce qu’il n’a point fait, puisqu’il pouvait s’en abstenir. Cette doctrine met en déroute le Manichéen et le Traducien, qui s’efforcent, contrairement à toutes les lumières de l’intelligence, de transmettre par la génération un acte de volonté.

Augustin. Bien souvent déjà nous avons ré. pondu à toutes ces erreurs ; aussi, quiconque lit nos discussions et les retient, n’a pas besoin que je réponde chaque fois qu’il rencontre ton intarissable verbiage. Mais pour couper court à toute plainte, les esprits plus prompts me pardonneront, si je ne veux pas me dérober aux plus tardifs. Voici donc ma réponse, au sujet de la définition du péché dont tu crois t’appuyer beaucoup. Dire que le péché c’est la volonté recherchant ce que défend la justice, et dont on peut librement s’abstenir, c’est simplement déterminer le péché et non ce qui est aussi le châtiment du péché, ou simplement le péché d’Adam, dont la faute si grave a produit la misère pour ses enfants, ce joug si lourd qui pèse sur eux dès la sortie des entrailles maternelles, et ce corps corruptible qui appesantit l’âme. Une loi bien courte lui faisait connaître ce que défendait la justice; et dès lors il avait toute liberté de s’en abstenir, puisque la chair ne se soulevait point alors contre l’esprit, mal qui a fait dire aux fidèles : « Vous ne faites point les choses que vous voulez[^1]».L’aveuglement du coeur, qui nous fait ignorer ce que défend la justice, la violence des convoitises qui domine celui-là même qui sait ce qu’il doit éviter, ce ne sont point là seulement des péchés, mais des peines du péché. Et c’est pourquoi cela n’est point renfermé dans cette définition du péché, qui se borne à déterminer le péché, et non ce qui est aussi la peine du péché. Quiconque ignore ce qu’il doit faire, et fait alors ce qui n’est point à faire, n’est pas libre de s’abstenir, puisqu’il ne sait ce qu’il faut éviter. De même celui qui est, selon vous, sous le poids, non de son origine, mais de ses habitudes jusqu’à s’écrier : « Je ne fais point le bien que « je veux, mais je fais le mal que je hais[[389]](#footnote-1222) », comment peut-il s’abstenir librement du mal qu’il ne veut point, mais qu’il fait, qu’il hait et qu’il commet? S’il était au pouvoir de l’homme de se délivrer de ces peines, on n’invoquerait point Dieu ni contre l’aveuglement, quia fait dire : « Eclairez mes yeux » , ni contre les désirs coupables, ainsi qu’il est dit « Que nulle iniquité ne domine sur moi[^3] ». Or si toutes ces choses dont on n’est pas libre de s’abstenir, n’étaient point des péchés, le Psalmiste ne dirait point: « Ne vous souvenez point des fautes de ma jeunesse ni de mon ignorance[[390]](#footnote-1223) ». Il ne serait pas dit non plus

« Vous avez rassemblé mes péchés en un fais celui, et vous m’avez compté ce que j’ai fait malgré moi[^5] ». Cette définition du péché, tel que Adam le commit, lui qui savait ce que défendait la justice, et qui n’évita point ce qu’il lui était libre d’éviter, peut triompher des Manichéens ; mais ce triomphe est en notre faveur, puisque nous proclamons que de là découlent sur l’humanité tous les maux que nous voyons peser sur les enfants, et qui a fait dire à l’auteur sacré, à propos du péché : « Nul n’est exempt de souillures, pas même l’enfant qui ne compte qu’un seul jour sur la terre[^7] ». Mais toi, en niant ces doctrines, tu t’efforces, par ton funeste plaidoyer, d’accabler encore notre nature, en l’empêchant de chercher la délivrance de ses maux et quant au Manichéen, tu lui permets d’introduire une nature étrangère, coéternelle à Dieu, quand on lui demande d’où vient le mal. Il ne vient point, pour accuser la nature, nous jeter à la face l’appréhension de la crainte ou le sentiment de la douleur, que tu as voulu faire valoir contre lui, « parce que la crainte et la douleur sont les aides « et les messagères de la justice » ; puisque la crainte du jugement éloigne du péché , et que la douleur excite le repentir. Ce n’est point là ce que l’on te demande, mais bien où est la peine de la crainte chez les enfants qui n’évitent point le péché, et pourquoi ces grandes douleurs chez ceux qui ne commettent point le péché. Tu as dit en effet : « De quoi servirait la sévérité du juge, si la peine de la douleur imposée n’était un châtiment pour le péché volontaire? » Où est donc la justice à faire peser la douleur du châtiment sur ceux qui n’ont aucun péché volontaire ? Ce qui prouve combien sont vaines et frivoles ces louanges que tu as données à la crainte et à la douleur. Il y a là, en effet, de grands supplices que n’endureraient point, dès leur naissance, ces jeunes et nouvelles images de Dieu, et cela par le jugement le plus juste et la souveraine puissance de Dieu, si la culpabilité ne leur venait de l’antique péché d’origine. Enfin, dans le paradis, si nul n’eût péché et que des enfants fussent nés de ceux que Dieu avait unis par une véritable bénédiction, loin de nous de croire que nul, soit grand, soit petit, eût subi ces tourments. Il y a une souffrance non-seulement dans la douleur, ce qui est évident, mais aussi dans la crainte, selon le témoignage de l’Ecriture[^8] : loin de nous de croire qu’il y eût eu le moindre tourment dans le lieu de délices. Dès lors, quel que soit leur âge , qu’eussent-ils pu craindre si nul ne les eût fait craindre ? De quoi se plaindre si nul ne les eût blessés? Dans cette vie pénible, où nous avons été jetés pour souffrir, chassés que nous étions du paradis de délices, il reste, même chez ceux dont les fautes sont pardonnées, le poids des douleurs et des craintes, afin de mettre à l’épreuve notre foi à cette vie future, où nous ne souffrirons rien de tout cela non-seulement dans nos propres peines, mais pas même dans les peines de nos petits enfants ; car ce n’est pas pour les exempter de ces peines, que nous demandons pour eux la régénération, mais pour qu’ils soient admis dans ce royaume où il n’y aura rien de tel. Telle est la vraie foi, la foi catholique, méprisée par toi, et que même tu essayes de réfuter dans ton langage bruyant et ampoulé : et quand le Manichéen te demandera d’où viennent les maux que souffrent les enfants, tu seras à bout malgré ta loquacité ; dès lors, en effet, que tu nies le péché originel, il lui sera facile de te briser le front et d’introduire la nature étrangère du mal. Mais la foi catholique ne craint point ce qui te paraît impossible, « qu’une affaire de volonté devienne une affaire de génération », quand elle entend Dieu qui nous dit qu’il recherche les péchés des pères sur la troisième et sur la quatrième génération des enfants[^9]. L’affaire de la volonté qui constitue le péché des pères, devient une affaire de génération, quand elle est vengée sur les enfants : Abraham, père du peuple juif, et de qui Melchisédech reçut la dîme, fit un acte de volonté en donnant la dîme à ce prêtre; et toutefois l’Ecriture nous atteste que ses fils qui étaient en lui payèrent alors la dîme[^10] ; ce qui serait impossible, si une affaire de volonté ne devenait une affaire de génération.

1. Cicero, 2 De finibus.
2. Galat. V, 17.
3. Rom. VII, 15.
4. Ps. CXVIII, 133.
5. Id. XXIV, 7.
6. Job, XIV, 17, selon les Septante.
7. Job, XIV, 4.
8. I Jean, IV 18.
9. Exod. XX, 5 ; XXXIV, 5.
10. Hébr. VII, 9, 10.

### 18.

Julien. O foi de notre Dieu et des hommes ! Peut-on trouver d’aussi monstrueux imposteurs dont tous les soins, toutes les études aboutissent à tourner tout en mauvaise part ! Quoi de plus monstrueux que ce langage de notre carthaginois ? Ce qui était de la nature, nous dit-il, n’a pas eu d’éternelle durée, et ce qui venait de la volonté s’est tout d’abord attaché aux membres. Adam fut créé bon selon lui, l’innocence lui était naturelle, il était au-dessus des autres créatures par une noblesse toute particulière ; en lui brillait l’image du Créateur. Le libre arbitre lui fut octroyé en ce sens qu’il pouvait se diriger à son gré et par son propre jugement, et ce qui, dans, sa création, l’élevait au-dessus des autres créatures, c est la faculté ou de faire le bien ou le mal, ou d’éviter l’un ou l’autre. Mais son jugement secoua tout frein, et dans sa liberté d’esprit choisit volontairement le mal, et dès lors il perdit tous les dons de sa nature : il n’y eut que le péché et la nécessité de pécher qui lui demeurèrent inséparablement. Telle est la doctrine que j’ai nommée monstrueuse. Il y a en effet un prodige inouï à dire : cet être est bien conditionné quand il est, d’une part, exposé à perdre les biens qui lui sont naturels, et que le mal, ou ce qui est volontaire, s’attache à lui inséparablement.

Augustin. Dire qu’un être est bien conditionné, quand il peut perdre les biens de sa nature et qu’il ne saurait se séparer du mal qu’il a voulu, c’est là une monstruosité selon toi : et ce langage t’étonne si fortement dans notre bouche, que tu en appelles à la foi de Dieu et des hommes, comme si tu souffrais d’entendre parler ainsi. Mais je t’en supplie, calme ces fureurs afin d’écouter plus ;tranquillement ma réponse. Qu’un homme se crève les yeux volontairement, ne perdra-t-il pas un bien naturel qui est la vue, et le mat volontaire, ou la cécité, ne sera-t-elle pas inséparablement en lui ? Est-il vrai dès lors qu’un être soit mal conditionné parce qu’il peut perdre le bien de sa nature, et que le mal volontaire soit inséparable de lui ? Pourquoi, dès lors, ne dirais-je pas à mon tour Foi de Dieu et des hommes ! Est-il possible que des choses si évidentes, et placées sous ses yeux, il ne les voie point, cet homme qui veut paraître si subtil, si érudit, si philosophe, si dialecticien? Qui donc en se privant volontairement d’un membre, ne perd point l’avantage naturel de l’intégrité, pour hériter à jamais du mal de l’amputation ? Mais peut-être diras-tu que cela ne saurait arriver que dans les biens du corps et non dans ceux de l’esprit. Pourquoi donc, en disant les biens naturels ou les maux volontaires, n’ajouter pas de l’esprit, de peur que des exemples tirés du bien ou du mal du corps ne viennent détruire ton assertion si prompte et si inconsidérée ? Est-ce un oubli de ta part ? N’allons pas plus loin, c’est de l’humanité ; mais voici toujours devant nous cet homme qui s’écrie : « Je ne fais pas le bien que je veux, a mais je fais le mal que je ne veux pas[^5] » te montrant ainsi qu’il est certains biens de l’âme qui périssent par suite d’une volonté mauvaise, de telle sorte qu’une bonne volonté ne les fasse point revenir, à moins que Dieu ne fasse ce qui est impossible à l’homme, lui qui peut rendre la lumière dont on s’est volontairement privé, comme des membres volontairement amputés. Que répondre ensuite au sujet du diable qui perdit sa bonne volonté d’une manière irréparable ? Diras-tu qu’il pouvait la recouvrer ? Ose le dire, si tu le peux. Ou plutôt, avoue que toutes ces objections ne te sont point venues dans l’esprit, et que cet oubli t’a fait jeter en avant une pensée téméraire. Du moins, sur mon avis, redresse-toi. Ou bien ton obstination ne te laisserait-elle point redresser ce que tu as avancé si témérairement, et alors la honte de t’amender te confirmerait-elle dans ton erreur? Il faut, je le vois bien, prier pour toi ce Dieu qu’implorait l’Apôtre en faveur d’Israël, lui demandant la guérison de ceux qui, dans l’ignorance de la justice de Dieu et dans leur témérité à établir leur propre justice, ne se sont point soumis à la justice de Dieu[^1].

Tels vous êtes, en effet, vous qui, vous efforçant d’établir cette justice qui est la vôtre, et que vous façonnez à votre guise, ne demandez point à Dieu la justice véritable, appelée justice de Dieu, non parce qu’elle est celle qui rend Dieu juste, mais parce qu’elle vient de Dieu ; de même que l’on dit que le salut est du Seigneur[[391]](#footnote-1225), non que le Seigneur soit sauvé, mais bien parce qu’il nous sauve. De là cette parole du même Apôtre : « Afin que je sois trouvé en lui, non pas avec ma propre justice qui vient de la loi, mais avec celle qui vient de la foi, justice venant de Dieu[^3] ». Telle est cette justice de Dieu, que ne connaissaient point les Israélites, lesquels voulaient établir leur justice provenant de là loi : justice que Paul détruit sans détruire la loi, mais bien l’orgueil de ceux qui s’imaginaient que la loi suffisait, et que, au moyen du libre arbitre, ils accomplissaient la justice de la loi ; ils ignoraient la justice qui vient de Dieu, qui nous fait accomplir les prescriptions de la loi par le secours de celui qui porte sous sa langue la loi et la miséricorde : la loi, parce qu’il commande ; la miséricorde, parce qu’il nous aide à faire ce qu’il ordonne[[392]](#footnote-1226). Appelle de tes voeux cette justice, ô Julien, et ne va point te confier en ta vertu : oui, dis-je, appelle cette justice qui vient de Dieu ; que le Seigneur te la fasse désirer, te la fasse obtenir. Dans l’orgueil de ta patrie terrestre, garde-toi de mépriser ce Carthaginois qui t’avertit ou qui te réprimande. Parce que Apulie t’a vu naître, ne t’imagine point être supérieur par la nation à ces Carthaginois que tu ne saurais dominer par la pensée. Evite les peines et non les Pœnni; pour nous autres Pœni, tu ne saurais échapper à nos contradictions, tant que tu voudras mettre ta confiance dans ta vertu : le bienheureux Cyprien fut aussi un Pœnus[^6], lui qui a dit qu’il ne faut nous glorifier en rien, puisque rien n’est à nous.

1. Rom. VII, 15
2. Rom. X, 1-3.
3. Ps. LII, 8.
4. Phil. III, 9.
5. Prov. III, 16, selon les Septante.
6. Cypr., lib. in ad Quitin., c. 4.

### 19.

Julien. Mais, va nous dire quelqu’un, oseras-tu nier que cette innocence dans laquelle il avait été créé fut perdue par le péché ? Quoique la possibilité de retourner au bien ne soit point en effet détruite par le péché, il est certain, toutefois, que le mérite de cette innocence dans laquelle fut créé le genre humain, se perd par le vice de la volonté. Qu’il en soit ainsi, je n’en disconviens lias ; et c’est ce que je veux éclaircir par les exemples cités. En effet, dès qu’il est dans la condition de ces qualités qui nous font appeler bons ou méchants, d’agir au gré de la volonté, et qu’il est ici quelque chose de si strictement établi, que même l’innocence, qui devance chez l’homme tout acte de volonté et lui est naturelle, ne pourrait néanmoins se maintenir dans une âme qui la repousserait, ce droit de la volonté est tellement supérieur du côté du mal, qu’une faute commise volontairement ne subit aucune tyrannie, en entraînant la raison à sa perte. Saris doute une bonne qualité, échue à l’homme dans sa création, n’était point immuable (car on ne saurait dire qu’un homme est libre, s’il ne peut varier ses propres mouvements) ; à plus forte raison une qualité mauvaise n’a pu lui échoir, comme immuable et rationnelle ; autrement la liberté sentirait du côté du mat une influence que, dans sa constitution, elle n’avait pu supporter de la part du bien.

Augustin. Tu as donc enfin trouvé, et quoique bien tard ton intelligence te fournit de quoi détruire tes sentiments téméraires. Tu as dit, en effet, « qu’un bien naturel, qui est l’innocence, peut périr par le vice de la volonté » ; et dès lors tu as démontré que l’on peut perdre un bien si précieux, qui est tellement dans la nature, non du corps, mais de l’esprit, que Dieu, en formant l’homme, l’a gratifié d’un tel bien. Qu’une telle pensée te fût venue à l’esprit auparavant, tu n’aurais point vu une horreur, une monstruosité à dire « qu’un être est bon, quand il pourrait perdre ses biens, même naturels», puisque tu en viens toi-même à croire qu’en fait des biens et des maux, mais volontaires, on peut les perdre ; tandis qu’il est habituel chez toi de prêcher que les biens de la nature sont inamissibles. Tu as dit, en effet, ailleurs « que les qualités naturelles d’une substance persévèrent en elle du commencement à la fin », dans le dessein de prétendre que l’homme ne saurait perdre ce libre arbitre dont Dieu l’a gratifié en le créant, surtout que tu soutiens que les maux de la volonté ne sauraient effacer les biens de la nature. Aussi nous accusez-vous de vouloir tourner tout en mal, comme si nous disions que les maux de la volonté sont inamissibles, tandis que l’ on peut perdre les biens de la nature : ce qui est loin de nous, puisque nous enseignons que l’on peut perdre les uns et les autres, mais que les maux causés par une volonté libre peuvent être effacés par la divine miséricorde, ou par la volonté humaine, délivrée toutefois par Dieu et préparée par le Seigneur. Pour toi, qui nous dis qu’une volonté mauvaise peut,nous faire perdre les biens de la volonté, non ceux de la nature, voilà que tu- as trouvé et même avancé que l’innocence, qui est un bien de la nature, peut se. perdre par, le mal de la volonté. Et l’innocence, pour peu que tu y réfléchisses, est un bien , supérieur au libre arbitre, puisque l’innocence ne se compte que parmi les biens, tandis que le libre arbitre se compte parmi les biens et parmi les maux.

Mais une question qui n’est pas à mépriser est de savoir si un acte dépravé de la volonté peut tuer l’innocence de manière que la bonne volonté ne la puisse recouvrer. De même, en effet, qu’un acte de volonté ne saurait nous rendre des membres qu’un acte de volonté nous a enlevés, voyons également, sur un terrain bien dissemblable, à la vérité, celui de l’esprit, s’il n’en est pas de même quant à la perte de l’innocence, si nous pouvons la perdre par un mouvement volontaire, et non la recouvrer. Car, au sujet de la virginité, par exemple, qu’elle périsse par une volonté impure, on peut revenir à la pudeur, mais à la virginité, jamais. Toutefois on répond encore que l’intégrité virginale de la chair est plutôt corporelle que spirituelle; et que, dès lors que la dispute roule sur l’innocence et sur un sujet spirituel, il nous faut considérer si, après le péché, la volonté ne nous ramène pas plutôt à la justice qu’à l’innocence, comme elle nous ramène à la pudeur, et non à la virginité. De même, en effet, que l’injustice est opposée à la justice, de même à l’innocence on oppose non point l’injustice, mais la culpabilité que la volonté de l’homme ne saurait détruire, bien qu’elle vienne de son fait. Croire, en effet, qu’un pénitent efface complètement sa faute, c’est n’être point dans la vérité : c’est Dieu sans doute qui nous donne la pénitence, comme l’Apôtre nous l’affirme dans cette parole: « Dieu peut un jour leur accorder la pénitence[^1] », mais il est clair que Dieu efface la culpabilité, en octroyant à l’homme son pardon, et non l’homme en faisant pénitence. Il faut en effet nous souvenir de « celui qui ne trouva point lieu à la pénitence, bien qu’il la demandât avec larmes[[393]](#footnote-1228) ». Il y eut donc chez lui et repentir et culpabilité, puisqu’il n’obtint pas son pardon: et ceux-là aussi qui diront en eux-mêmes, « se repentant. et gémissant dans l’angoisse de leur esprit : De quoi nous a servi notre orgueil[^3] ? » ceux-là aussi demeureront coupables éternellement, puisqu’ils n’obtiendront point leur pardon; de même que celui dont le Seigneur a dit : « Il n’obtiendra point là ;rémission, et demeurera coupable d’un péché éternel[[394]](#footnote-1229) ». Telle est la preuve que l’innocence, ce grand bien de l’homme, bien de la nature, puisqu’elle échut au premier homme, lors de sa création, et que, selon vous, tout homme l’apporte en naissant, se peut perdre par la volonté de l’homme et ne peut se recouvrer ; et la culpabilité, ce grand mal opposé à l’innocence, voilà qu’il est au pouvoir de l’homme de l’encourir, puisque cela dépend de la volonté; mais non de s’en laver. Comprends-tu comment se trouve en défaut cette règle. que tu fais générale, et d’après laquelle tu prétendais que nous ne saurions perdre volontairement un bien qui est naturel: quand nous prouvons que non-seulement on peut le perdre, mais aussi qu’il n’est pas au pouvoir de la volonté, du moins humaine, de 1e recouvrer ? Quant à Dieu, il peut effacer notre faute et nous rappeler à l’innocence. Pourquoi donc refuser de croire que la liberté de faire le bien se peut perdre par la-.volonté humaine, et ne peut se recouvrer que par la volonté divine ; quand tu entends. dire à l’homme : « Je ne fais pas le bien que je veux, mais le mal que je ne veux pas[^5]» ; et qu’après de telles paroles, il s’écrie : « Qui me délivrera ? » puis ajoute : « La grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur[^6] ? » Mais, diras-tu, ce serait à tort qu’on dirait que l’homme est libre, s’il ne pouvait varier ses propres mouvements. Tu ne vois point que tu enlèves la liberté à Dieu lui-même, et à nous, puisque nous ne pourrons plus nous tourner, soit du côté du mal, soit du côté du bien, quand nous commencerons à goûter dans son royaume l’impérissable vie. Et toutefois notre liberté n’en sera que plus heureuse, alors que nous ne pourrons plus être esclaves du péché, non plus, que Dieu lui-même, mais que lors nous serons par sa grâce ce qu’il est par nature.

1. II Tim. II, 25.
2. Hébr. XII, 17.
3. Sap. V, 3.
4. Marc, VII, 29.
5. Rom. VII, 15.
6. Id, 24, 25.

### 20.

Julien. Quel parasite a vanté par ses flatteries les forces d’un glorieux soldat, comme le Traducien l’a fait pour le diable? Ce que l’on peut reconnaître à la mesure des sentiments. Quand Dieu fit l’homme, il daigna pétrir cette matière limoneuse qui dut prendre la forme de l’homme sous la main du Créateur. Il y avait donc là, tout formé, un simulacre d’ailleurs pâle et froids, recouvrant l’esprit qui devait lui donner la forcé et la beauté. Alors, au souffle auguste de son auteur, l’âme créée et pleine de vie se répandit dans les entrailles qui s’émurent : alors tous les sens s’éveillèrent pour leurs fonctions. Et ce nouvel habitant donna tout en entrant, aux entrailles la chaleur, au sang la couleur, aux membres la vigueur, à la peau la blancheur. Vois quelle tâche se donna la divine Miséricorde pour former l’homme; et même après l’avoir fait, Dieu, dans sa tendresse, ne l’abandonna point : le voilà placé dans un lieu de délices, enrichi par les dons du Créateur. Non content de l’avoir ainsi comblé, Dieu lui fit l’honneur de s’entretenir avec lui et lui donna un précepte afin qu’il comprît sa liberté et vit par quel moyen il pourrait se concilier la bienveillance de son Créateur: précepte peu étendu, afin que l’homme ne fût point surchargé par une loi trop détaillée; un seul fruit défendu devait mettre sa piété à l’épreuve. Ensuite, pour lui donner une compagne qui le rendît père, la noble main qui l’avait créé le toucha de nouveau ; il eut la faveur d’un nouveau colloque avec Dieu. Or tous ces biens qui lui viennent de Dieu, biens si prolongés, si nombreux, si grands : création, faveurs, préceptes, entretiens, n’imposèrent point à l’homme la nécessité du bien; ruais le diable, qui se trouve dans ces lieux, avec non moins de timidité que de ruse, échange avec la femme! quelques paroles assez courtes, lesquelles, néanmoins, ont la force de changer les dons de la nature, et même de détruire tous les biens de leur création, de les mettre sous l’empire de la nécessité du mal, de faire de cette image de Dieu dans l’esclavage, la possession de Satan. Quoi de plus fort, de plus excellent, de plus grandiose, que ce pouvoir de Satan, si la moindre conversation lui suffit pour faire ce que Dieu n’a pu obtenir par ses oeuvres, ni par ses faveurs? Il devient évident que vous plaidez en faveur de celui dont vous exagérez si fort la puissance, et que vous êtes loin d’être d’accord avec nous sur le culte d’un Dieu dont nous proclamons la souveraine justice et la souveraine puissance, qui est puissant et environné de vérité[^5], qui humilie comme en le blessant, l’orgueilleux, c’est-à-dire le diable et 1e Manichéen, et vous ses disciples, qui calomniez la nature pour ne.point avouer que vous péchez spontanément. Notre Dieu, donc, par la force de son bras, dispersé ses ennemis, et ni vous ni les Manichéens, n’avez rien pu alléguer qui ne se brisât sous la foudre de sa vérité.

Augustin. Nous ne sommes point les flatteurs du diable, dont la puissance est subordonnée à celle de Dieu, et nous ne poussons point l’adulation jusqu’à chanter.son pouvoir, comme tu nous en fais le reproche. Plût à Dieu que ni vous, ni tous les hérétiques, n’en fussiez point les soldats, vous dont il répand les dogmes par vos langues comme autant de traits mortels. L’Apôtre a dit : « Rendons: grâces à Dieu qui, en nous éclairant de sa lumière, nous a rendus dignes d’avoir part au sort et à l’héritage des saints, qui nous a arrachés de la puissance des ténèbres, pour nous transférer dans le royaume de son Fils bien-aimé[^1] » ; et vous nous empêchez de rendre ces actions de grâces pour les petits enfants, puisque vous soutenez qu’ils ne sont point sous la puissance du diable; et pourquoi, sinon pour qu’ils n’en soient point arrachés, ni l’apanage du diable diminué ? Et Jésus qui, par ce même nom qui est le sien, a sauvé son peuple de ses péchés, Jésus dit : « Nul n’entre dans la maison du fort, pour lui enlever ce qu’il possède , sans avoir auparavant lié le fort[[395]](#footnote-1231) »; et vous, dans ce peuple du Christ, qu’il a délivré de ses péchés, vous prétendez qu’il n’y a point de petits enfants , et vous ne voulez point qu’ils soient liés de leurs propres péchés comme du péché d’origine : vos discours mensongers diminuent la puissance de Celui que la vérité appelle fort, et votre hérésie le fait trop fort pour délivrer les petits enfants. Jésus dit: « Le Fils de l’homme est venu chercher ce qui avait péri[^3] » , et vous lui répondez . Il n’est point nécessaire de chercher les petits enfants, parce qu’ils n’ont point péri ; et ainsi vous éloignez d’eux les soins du Sauveur, pour les exposer davantage aux meurtrissures du démon. Jésus dit : « Ceux qui sont en santé n’ont pas besoin de médecin, mais ceux qui sont malades; je ne suis point venu appeler les justes, mais les pécheurs[[396]](#footnote-1232) » ; et vous lui dites : Vous n’êtes point nécessaire pour les petits, qui ne sont pécheurs ni par leur volonté propre, ni par leur origine humaine. Ainsi donc, en détournant ceux qui n’ont point la santé de la venir chercher près du médecin, vous les exposez doublement à la tyrannie mortelle du diable. Combien serait-il donc plus facile de supporter en vous, des parasites chantant, dans leurs adulations, les louanges du diable , que des spadassins ou des satellites secondant son oeuvre par de fausses doctrines !

Tu nous racontes longuement et dans un style pompeux, comment Dieu forma l’homme du limon de la terre, l’animal de son souffle, lui fit don du paradis, l’avertit par un précepte, et prit tellement soin de ne lui être à charge en aucune manière, qu’il n’étendit point ce précepte, pour ne point faire peser les détails d’une loi sur l’homme qu’il avait fait avec tant de bonté. Pourquoi donc aujourd’hui le poids de ce, corps corruptible qui appesantit l’âme[^6] ? Pourquoi ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d’Adam depuis leur sortie du sein de leur mère[^7], puisque Dieu ne voulut point surcharger Adam d’une loi trop multipliée ?Vous voyez dès lors, que si nul n’eût péché dans le paradis, la fécondité des premiers époux eût rempli du genre humain ce lieu d’une si grande félicité, de telle sorte que le corps corruptible n’appesantirait point l’âme, qu’un joug si lourd ne pèserait point sur les hommes dès leur naissance, que les petits enfants ne seraient point en butte à la fatigue et à la douleur. D’où viennent toutes ces peines qu’on ne saurait attribuer à je ne sais quelle nature mauvaise, comme l’imagine ou le croit le Manichéen, nature étrangère et néanmoins mélangée à la nôtre ; d’où viennent-ils, sinon de notre nature viciée par la faute du premier homme? Mais toi, homme ingénieux et prudent, Lu t’étonnes et tu ne saurais croire que deux ou trois paroles du diable, échangées avec la femme, aient eu assez de puissance pour ruiner tous les biens de la nature , comme si c’était là le résultat de ces mêmes paroles et non du consentement de celle qui les écoutait; mais c’est l’homme qui a volontairement perdu ce bien, qu’on ne saurait recouvrer par la volonté de l’homme, ruais par celle de Dieu, qui seul, dans sa souveraine justice, dans sa souveraine puissance, dans son infinie miséricorde, jugera s’il est bien de le rendre et à qui il est bon de le rendre : de même que dans le corps, nous l’avons dit déjà, l’homme peut volontairement se priver de la vue; qu’il le fasse, il en résulte la cécité , qu’il faudra nécessairement souffrir sans que la volonté la puisse emporter; ainsi dans l’esprit l’homme peut volontairement perdre l’innocence, et non la recouvrer volontairement. Vois plutôt que ces misères avec lesquelles naissent les hommes, et qui ne leur eussent pas été transmises par la génération dans la félicité du paradis, ils ne les auraient pas même aujourd’hui en héritage, si la nature ne fût pas sortie viciée du paradis. Voilà de l’évidence, ouvre les yeux; Car les misères des mortels enfants d’Adam, depuis leur sortie du sein de leur mère, ne sont point pour nous de ténébreuses conjectures, nous les voyons bien clairement. Et comme elles ne viennent pas du mélange d’une nature mauvaise et étrangère , elles viennent, sans aucun doute, de la dépravation de notre nature. Garde-toi de voir une indignité dans l’assujettissement de la créature de Dieu au diable ; il n’en serait pas de la sorte si le jugement de Dieu pouvait éluder cette damnation autrement que par la grâce de Dieu. Bien que l’homme, par l’excellence de sa nature, soit l’image de.Dieu, créé à la ressemblance de Dieu, il n’est pas étonnant que, par la dépravation de sa nature, il devienne semblable à la vanité, ni que ses jours s’écoulent comme l’ombre; mais toi, dis-nous pourquoi ces innombrables images de Dieu, qui ne pèchent point dans leur tendre enfance , ne sont admises dans le royaume de Dieu qu’à la condition de renaître. Il y a en elles quelque chose qui leur mérite le joug du diable, qui les rend indignes de régner avec Dieu, dont la lumière, si tu en jouissais, te préserverait de comparer avec tant d’arrogance tes paroles à la foudre.

1. Ps. LXXXVIII, 9.
2. Coloss. I, 12.
3. Matth. XII, 29.
4. Luc, XIX, 10.
5. Marc, II, 17.
6. Sap, IX, 15.
7. Eccli. XL, 1.

### 21.

Julien. Il est donc de la dernière évidence que nulle différence ne sépare Augustin de son maître, et que ses discussions aboutissent à prouver que la nature d’Adam, non moins que celles des autres, est de la pire condition. Enfin, pour parler encore avec lui du sujet de nos discussions, il est évident qu’à ses yeux la faute du premier homme ne fut pas du même genre que les autres fautes. Dire, en effet, que les [péchés des temps qui suivirent ne se transmettent point avec la nature, par exemple, que les enfants d’un voleur, d’un parricide, d’un incestueux, ne naissent point avec les crimes de leurs parents, qu’il n’est aucun crime, à l’exception de ce seul crime, qui se transmette par la génération , c’est montrer clairement que , selon toi, cette désobéissance n’est point du même genre que toutes les autres. Considère donc la brièveté, la clarté de notre question. Si le péché commis par Adam fut un acte de volonté et put devenir naturel , pourquoi ceux que commet chaque jour une volonté coupable ne retomberaient-ils point sur les enfants comme un préjudice et une ignominie? Que si ces crimes, non moins atroces que nombreux, ne se transmettent point par la génération, d’après quelle loi, quelle condition, quel privilège, prétendez-vous que le seul péché d’Adam se transmette? Dans les péchés que nous connaissons, que la loi condamne, que la justice punit, s’il n’y en a que d’un seul genre, et si le péché du premier homme fut commis par la volonté et justement châtié, pourquoi ne pas juger des autres d’après lui, ou de lui d’après les autres? Ou, s’ils ne peuvent se rendre un mutuel témoignage, quelle impudence n’y a-t-il point à nier que ce péché primitif soit d’une condition différente des autres, c’est-à-dire le fruit, non plus de la volonté, mais d’une corruption naturelle?

Enfin , avec ta doctrine de transmission pousse l’audace jusqu’à définir tout péché, je ne parle pas seulement de ce péché primitif, mais de ceux qui se commettent maintenant, comme le sacrilège, la prostitution, ou tout autre péché, c’est-à-dire qu’il te plaise de nous expliquer comment on peut les définir. Tu nous diras, sans doute, que c’est la volonté désirant ce que la justice défend, et dont on est libre de s’abstenir. Car si la volonté n’était point mauvaise, le péché ne pourrait exister. Vois ici combien nous avons raison de protester contre une telle doctrine. Quelle absurdité ! quelle insupportable impudence ! D’après ta définition , le péché n’existe que par une volonté libre et prohibée par la justice ; tandis que la croyance à un mal naturel nous désigne un péché avec lequel nous naissons et qui n’est point volontaire. Il n’est donc pas vrai qu’il n’y ait de faute que celle que commet la volonté ; puisque voilà un crime, et le plus grand de tous, qui n’est point spontané et que nous apportons en naissant. Renonce donc à cette définition du péché , qui est aimée des catholiques, mais qui n’a pas même chez vous droit d’hospitalité, et après l’avoir délaissée, montre-nous que tu’ n’as aucune alliance avec ceux qui attaquent la substance par haine du mal. Et , pour résumer notre discussion , ou il faut enseigner que nul péché n’est volontaire, s’il y a quelque péché naturel, ou qu’il n’y a ,point de péché naturel, si l’on veut que tout péché soit volontaire ; et dès lors, ou bien tu nieras qu’il soit impossible que le péché naisse avec nous, te rangeant ainsi dans la croyance catholique; ou bien, si tu persistes à dire que non-seulement tel péché, mais le plus grand de tous, nous vient par la nature, et sans aucune volonté, il te faut t’enrôler parmi les Manichéens, dont tu embrasses les doctrines.

Augustin. Tu crois me faire une grande peine en me disant que je ne diffère en rien de mon maître; mais je prends tes injures pour des éloges, et au point de vue de ma foi je comprends comme il faut comprendre, non point ta pensée, mais ce que disent tes paroles: car tu dis vrai sans le savoir, semblable à Caïphe, ce pontife persécuteur de Jésus-Christ, qui méditait le crime et qui donnait, sans le savoir, des conseils salutaires. C’est une joie pour moi, dans cette question qui nous occupe, de ne différer en rien de mon maître; d’abord parce que c’est Dieu qui m’a enseigné que les enfants sont morts s’ils ne reçoivent la vie de Celui qui est mort pour tous; ainsi que le rappelle l’Apôtre dans ces paroles : « Donc tous sont morts, et il est mort pour tous[^1] ». Et toi, dans tes contradictions, tu ne veux pas que les enfants soient morts, de peur qu’ils ne soient vivifiés dans le Christ, tandis que tu confesses que le Christ est mort même pour les enfants. Voilà ce que m’enseigne Jean, cet apôtre du Précepteur de, tous, qui nous dit que « le Fils de Dieu est vents pour détruire les oeuvres du diable[[397]](#footnote-1234) » que vous ne voulez point détruire chez les enfants, comme s’il n’était point venu pour eux, Celui qui est venu détruire les œuvres du diable. Je ne dois point renier pour maîtres ceux dont les travaux littéraires m’ont aidé à comprendre cette doctrine. Mon maître c’est Cyprien, qui vous dit que l’enfant, né d’Adam selon la chair, a contracté, dès sa naissance, la contagion de la mort antique, et que dès lors il lui est plus facile d’arriver à la rémission des péchés; qu’on lui remet, non ses propres fautes, mais celles d’un autre. Mon maître c’est Ambroise, dont j’ai lu les livres non-seulement, mais entendu les paroles, et qui m’a plongé dans le bain de la régénération. Tout inférieur que je lui sois en mérites, je confesse et même je proclame que, dans le sujet qui nous occupe, je ne diffère en rien de cet illustre maître. Loin de toi la téméraire audace de lui préférer Pélage , ton maître, qui m’est, contre toi, un témoin en faveur d’Ambroise; car Pélage a dit que pas même ses ennemis n’osaient attaquer sa foi et le sens très-pur qu’il donnait aux saintes Ecritures. Et tu pousses l’audace jusqu’à le blâmer, jusqu’à ne voir qu’un commentaire manichéen dans ce qu’il dit au sujet du désaccord de notre chair, que la faute du premier homme a inoculé à notre nature, ainsi que dans ses pensées et ses enseignements sur la nature humaine viciée par Adam. Il est vrai que, à l’égard de cet homme illustre, tu respectes quelque peu le témoignage de ton maître, puisque tu n’oserais l’attaquer ouvertement ; mais lever devant aloi ton front insolent, pour me couvrir nommément de tes injures et de tes malédictions, c’est accuser avec d’autant plus d’injustice, que tu le fais d’une manière plus détournée, et Ambroise et tant d’autres illustres et grands docteurs de l’Eglise catholique, qui ont eu et enseigné les mêmes doctrines. Je défends dès lors contre toi, et ma foi et la foi de ces hommes dont tu n’oserais te faire ouvertement des ennemis, et qui, malgré toi, sont tes juges.

Or, en face de pareils juges, loin de nous ces raisonnements dans lesquels tu compares à ce grand péché, à la faute du premier homme , les péchés qui suivirent , avec cette pensée que si le crime du premier homme a changé la nature du genre hu. main , les péchés des pères devraient aujourd’hui changer la nature des enfants. En parlant ainsi, tu ne considères point que ces premiers pécheurs , après la grande faute qu’ils commirent, furent chassés du paradis et sévèrement tenus à l’écart de l’arbre de vie. Est-ce que les coupables de nos jours sont précipités de ce monde en des terres inférieures, quelque grands que soient les crimes qu’ils aient commis ici-bas? Sont-ils . donc éloignés de l’arbre de vie, qui n’existe point dans cette vallée de misères? Mais le genre humain n’a d’autre habitation, d’autre vie que celle des hommes impies, tandis que nous voyons que pour les` premiers impies, ni le lieu ni la vie d’avant le péché ne put continuer après le péché. Il aurait donc fallu, d’après notre opinion, que les jeunes enfants, que n’enchaîne aucune faute, fussent aussitôt leur naissance portés dans le paradis, comme d’innocentes images de Dieu, pour y vivre sans douleur ni labeur, en sorte que si quelqu’un d’eux eût péché, il en fût chassé avec raison, de peur que la contagion de l’exemple ne multipliât le péché. Tandis que maintenant, bien qu’un seul ait entendu cette parole : « La terre produira pour toi des épines et des chardons, elle sera maudite dans ton oeuvre et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front »; nous ne voyons nul homme exempt de la peine du travail, quine devait point peser sur les heureux habitants du paradis. Bien que la femme seule eût entendu : « Tu enfanteras avec douleur »; nous ne connaissons aucune mère à l’abri de ce supplice. Pousseriez-vous donc l’absurdité jusqu’à prétendre que les hommes dans le paradis, quand même personne n’eût péché, auraient dû subir toutes ces tribulations que Dieu, très-évidemment, n’imposa qu’aux premiers prévaricateurs; ou bien jusqu’à nier que leur postérité, chassée du paradis, endure maintenant ces misères et les porte dans toutes les contrées de la terre ; ou bien encore direz-vous que plus un homme est pécheur et impie, plus son champ produit d’épines et de chardons, et plus il lui arrache de sueurs; que plus une femme est pécheresse, plus sont grandes ses douleurs quand elle enfante? De même donc que les peines de l’humanité malheureuse que doivent supporter les enfants d’Adam, depuis qu’ils sont sortis du sein de leur mère, sont l’apanage de tous, parce que les parents qui les ont enfantés par leur péché sont les parents de tous ; de même la prévarication de ce couple infortuné doit nous paraître un péché tellement grand qu’il puisse détériorer la nature de tous ceux qui sont nés de l’homme et de la femme, et nous envelopper, par une dette héréditaire, dans une culpabilité commune. Quiconque, dès lors, prétendra que les péchés commis actuellement sont dans la même condition que le péché d’alors, commis dans une vie si heureuse et avec une telle facilité de l’éviter, doit aussi rendre égales ces deux vies, celle d’aujourd’hui et celle de vos parents saints et heureux dans les délices. Si cela te paraît la dernière folie, cesse de mettre en avant les péchés de ce mondé, pour ôter au péché primitif sa force et sa qualité à part. Et néanmoins, celui qui a dit pour cette vie, dans sa toute-puissance et sa justice : « Je rechercherai l’iniquité des pères sur les enfants[^3]», nous montre assez que la culpabilité des parents est aussi une chaîne pour les enfants; chaîne moins dure, à la vérité, mais qui n’en maintient pas moins une dette héréditaire, à moins qu’ils n’en soient déliés non plus par vos raisonnements, mais par le Nouveau Testament, non plus par la nature de la génération, mais par la grâce de la régénération , comme nous l’avons démontré dans les premiers abords de notre discussion, à propos des liens qu’établit ce proverbe : « Les pères ont mangé des raisins verts, et les dents des enfants ont été agacées[[398]](#footnote-1235) ». Quant à la définition du péché, si on n’y voit qu’une volonté désirant ce que défend la justice et dont on est libre de s’abstenir, c’est une définition qui envisage le péché comme péché seulement, et non comme peine du péché; réponse que j’ai déjà faite, je ne sais combien de fois. Celui qui dit en effet . « Je ne fais pas le bien que je veux, mais je fais le mal que je ne veux point[^5] », n’a point la liberté de s’abstenir du mal, et il en appelle au Libérateur parce qu’il a perdu la liberté.

1. II Cor. V, 14, 15.
2. II Jean, III, 8.
3. Exod. XX, 5.
4. Jérém. XXXI, 29.
5. Rom. VII, 15.

### 22.

Julien. Le temps m’avertit de passer à d’autres questions, et néanmoins l’indignation me fixe au même terrain. Oses-tu bien dire que Adam a péché volontairement? D’où t’est venu un semblable rêve? C’est qu’il serait injuste, dis-tu, que Dieu nous imputât une faute, s’il ne savait que nous avons pu librement nous en abstenir. Quoi donc? le prince des ténèbres, que vous adorez, lui avait momentanément confié cette justice, et quand il la redemande un peu après, il dépouille ce Dieu de toute équité, à ce point qu’après avoir tout d’abord compris qu’on ne doit imputer que la faute dont on est libre de s’abstenir, il voit dans tous les siècles qui suivent tous ceux qui naissent privés de la liberté de s’abstenir? Enfin comment sais-tu que la justice ne pouvait punir en Adam qu’un crime volontaire, si tu ne comprends aussi qu’il y a injustice à imputer à quelqu’un telle faute qui, d’après ton aveu, n’est point volontaire chez lui? Il te faut donc adopter comme juste la doctrine de transmission , et dire qu’il est convenable dans la pensée de Dieu, d’imputer au nouveau-né un péché qui n’est pas volontaire en lui ; et confesser qu’il est juste qu’il entre dans les desseins de Dieu d’imputer à Adam une faute qu’il savait bien n’être point volontaire en lui, mais qui était le fruit de sa substance imparfaite ; dès lors il n’y aura nulle transmission, nulle nature dépravée par des actes volontaires, mais seulement une nature vicieuse dès le commencement, et, de ton aveu, tu seras Manichéen. Ou si, revenant sur tes pas, tu vois une injustice à rejeter sur Adam les fautes de sa nature, il s’ensuit rigoureusement qu’il y a scélératesse à marquer du péché originel Abel, Enoch, Noé, et.tout le genre humain. Attribuer à ton Dieu un jugement si criminel, c’est le taire seul coupable pour -tous; et on verra clairement, comme toujours, qu’il n’est point ce même Dieu dont nous autres, catholiques, adorons dans sa Trinité la souveraine justice. Si tu ne veux point accuser Dieu, c’est que tu te relèveras pour condamner le dogme de cette branche manichéenne qui t’a percé de coups jusqu’alors.

Augustin. Ce qui vous jette dans l’erreur, ce qui fait de vous des hérétiques, ce qui vous fait ourdir de nouvelles machinations dans vos argumentations futiles et humaines, contre la foi catholique, qui se sépare des hérésies pour s’attacher aux saintes Écritures, et s’en faire une forteresse, c’est que vous ignorez, et comme vous ne sauriez le comprendre, vous refusez de croire quelle est la force des liens de parenté dans une série de générations, et parmi ces créatures que Dieu a voulu faire naître les unes des autres, selon leur espèce ; combien sont grands, combien sont au-dessus de toute expression, combien sont impénétrables pour les sens, et même au-dessus de toute pensée, les droits naturels de la génération 1 de là, dans le genre humain, ce sentiment qui veut connaître ses enfants avec le plus de certitude possible : c’est ce que nous donne chez les femmes chastes la scrupuleuse fidélité conjugale. De là vient qu’on a justement réprouvé Platon, qui a permis la promiscuité des femmes dans cette cité qu’il prétend nous donner comme la meilleure; et lui-même que voulait-il, sinon que les plus grands eussent pour les petits cet amour qu’il trouvait dans la nature à l’égard des enfants? car alors chacun se persuaderait que tel enfant de tel âge pourrait bien être son fils, et croire avec raison que c’est sa postérité, puisqu’il aurait usé indifféremment d’une femme in

connue. Et n’est-ce point la parole de tous les pères que Cicéron soufflait à son fils en lui écrivant: « Tu es le seul par qui je veuille être surpassé en toutes choses? » Ces mêmes droits naturels de la génération, qui sont, disons-nous, les plus mystérieux, et auxquels nous reconnaissons plus de force qu’on ne saurait le croire, n’ont-ils pas fait que deux jumeaux, qui non-seulement n’engendraient point encore, mais qui n’étaient point nés, qui étaient dans les entrailles maternelles, étaient appelés deux peuples[^1]? Ce sont encore ces droits de génération qui ont fait dire qu’Israël fut esclave en Egypte[[399]](#footnote-1237), qu’Israël sortit de l’Egypte[^3], qu’Israël entra dans la terre promise, qu’Israël ressentit les biens et les maux dont Dieu gratifia ou châtia ce même peuple. C’est de lui encore qu’il est écrit : « Il viendra de Sion, celui qui doit enlever et détourner l’iniquité de Jacob; telle est la promesse que je leur ai faite, quand j’aurai effacé leurs péchés[[400]](#footnote-1238) ». Et néanmoins le même homme qui avait seul et le premier reçu ces deux noms, était mort longtemps auparavant , et n’avait point vu ces calamités.

C’est en vertu de ces droits naturels de la parenté que ce peuple paya la dîme en Abraham, sans autre raison que d’être en ce patriarche qui payait la dîme volontairement[^5], tandis que ce peuple ne la paya point volontairement, mais seulement par droit de progéniture. Or, comment ce peuple pouvait-il être en Abraham , non-seulement depuis cette époque jusqu’à celle de l’Epître aux Hébreux, mais depuis cette Epître jusqu’aujourd’hui, et depuis aujourd’hui jusqu’à la fin des siècles, tant qu’il y aura des générations en Israël ; comment donc un seul homme pouvait - il renfermer tant d’autres hommes, qui pourra nous le dire, qui pourra même le concevoir par la pensée? La part matérielle d’un homme dans la naissance d’un autre homme est une quantité corporelle, et quelque légère qu’elle soit pour chaque naissance, néanmoins, si l’on rassemblait tout ce qu’il en a fallu pour mettre au monde ceux qui sont nés et qui naîtront jusqu’à la fin des siècles, on dépasserait de beaucoup les proportions du corps d’un homme. Il y a donc je ne sais quelle force invisible et impalpable, dans ces mystères de la nature où s’abritent les droits naturels de la génération : or, en vertu de cette force, on peut dire sans mensonge qu’ils étaient dans leurs pères, tous ces enfants qui sont nés de lui seul et se sont. multipliés par des générations successives. Non-seulement ils étaient en lui, mais quand il payait la dîme sciemment et volontairement, ils ont aussi payé la dîme sans le savoir et sans le vouloir, puisqu’ils n’étaient pas en état de connaître et de vouloir. Or, l’auteur sacré de cette Epître nous tenait ce langage pour élever le sacerdoce du Christ figuré par Melchisédech, à qui Abraham payait la dîme, au-dessus du sacerdoce lévitique, et il nous enseigne que Lévi lui-même, qui décimait ses frères, ou en recevait la dîme, paya en Abraham la dîme à Melchisédech; puisqu’il était en Abraham quand Melchisédech le décima ou en reçut la dîme. Et dès lors il veut faire comprendre que le Christ à qui il est dit : « Tu es prêtre pour l’éternité, selon l’ordre de Melchisédech[^6] », n’a jamais payé la dîme; afin d’élever son sacerdoce au-dessus de celui de Lévi, puisque Melchisédech reçut la dîme d’Abraham et ne la paya à personne, comme Lévi en Abraham.

Si l’on nous demande comment le Christ ne paya point la dîme, puisque lui aussi était en Abraham selon la chair, quand Abraham son père payait la dîme à Melchisédech, nous n’avons d’autre réponse, sinon que Marie, sa mère, qui lui a donné sa chair, est née à la vérité de la convoitise charnelle de ses parents; mais que le Christ a été conçu en elle non point par le germe de l’homme, puisque c’est par l’œuvre de l’Esprit-Saint. Il n’appartenait pas à cette génération charnelle qui renfermait en Abraham tous ceux qui, au témoignage de l’Ecriture, payèrent la dîme par ses mains. Or, cette convoitise charnelle, qui provoque la génération par la voie de la chair, ou était nulle en Adam avant le péché, ou fut viciée en lui par le péché. Or, si elle n’existait point, il y avait une manière convenable de provoquer le germe humain, et de le répandre au sein de l’épouse ; mais si elle existait, elle était soumise à la volonté. S’il en était ainsi maintenant, la chair ne se révolterait point contre l’esprit. Donc, ou bien c’est la concupiscence tente qui est un vice, si elle n’existait point avant le péché; ou bien elle a été viciée par le péché et ainsi, c’est d’elle que nous tirons le péché d’origine. Il y avait donc dans le corps de Marie cette matière charnelle d’où le Christ tira sa chair ; mais le Christ ne fut point en elle un fruit de la convoitise. D’où il suit qu’il est né de la chair avec la chair, dans la ressemblance de la chair du péché, mais non comme les autres hommes, dans la chair du péché: c’est pourquoi, loin de contracter lui-même le péché originel par la génération, il l’a effacé dans les autres par la régénération. Aussi le premier homme est-il le premier Adam et celui-ci le second Adam, parce que l’un a été créé, et l’autre est né sans la convoitise de la chair. Mais le premier n’était qu’un homme, celui-ci est homme et Dieu, et dès lors le premier pouvait ne point pécher, bien éloigné du second qui ne pouvait pécher.

C’est donc en vain que tu voudrais égaler au péché d’Adam les péchés de ses enfants, et peut-être même les mettre au-dessus, quelque grands et horribles qu’ils soient. Plus sa nature était grande et sublime, et plus sa chute fut profonde. Telle était cette nature, qu’elle ne pouvait mourir si elle n’eût voulu pécher : telle était cette nature, qu’elle ne ressentait point le désaccord de l’esprit et de la chair : telle était cette nature, qu’elle n’avait aucun vice à combattre, non qu’elle cédât au vice, mais parce qu’il n’y en avait point en elle. Tu ne pourrais donc égaler au sien les péchés de ses enfants qu’en leur donnant une semblable nature, ni les élever au-dessus qu’en leur donnant une nature meilleure. Plus, en effet, la nature raisonnable a de supériorité, et plus sa chute est grande; moins l’on peut croire à son péché, et plus il est condamnable. Aussi la chute de l’ange fut-elle sans remède, parce que l’on exige plus de celui qui a plus reçu[^7] : il était d’autant plus redevable en fait d’obéissance volontaire, que sa nature était supérieure en bonté; delà vient qu’en faisant ce qu’il ne devait pas, il encourut pour châtiment que la volonté du bien lui devînt impossible, et qu’il fut destiné aux tourments éternels, Pour Adam, il fut délivré du supplice éternel par la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur, dans un si grand nombre de ses enfants, qu’il pourrait à peine les compter: il en fut délivré par lui-même, sans doute quelques milliers d’années après sa mort, quand le Christ voulut bien descendre pour nous dans les régions des morts[^8], et sans nécessité, mais en vertu de son pouvoir, les délivra des peines de l’enfer. Car on doit comprendre que la divine sagesse[^9] l’a délivré de son péché, parce que ce n’est point sans raison que l’Eglise le croit délivré de ses liens non par son mérite, mais par la grâce de Jésus-Christ Notre-Seigneur, dont Adam était le père ainsi que du genre humain, en vertu de cette chair qui venait de lui et que revêtit le Christ, Fils unique de Dieu. Dieu imputa donc au premier Adam le péché dont il lui était libre de s’abstenir; mais telle était dans ce premier Adam l’excellence de sa nature, qui n’était point viciée, que sa faute surpassait le péché de tous les autres d’autant que lui-même était supérieur à tous les autres. De là vient que son châtiment, qui suivit immédiatement le péché, parut si grand, qu’il fut à l’instant assujetti à la mort, lui qui aurait pu ne point mourir; et qu’il fut à l’instant chassé du lieu de délices, à l’instant séparé de l’arbre de vie. Or, quand tout cela arriva, le genre humain était en lui. De là aussi, d’après ces droits de génération, dont nous avons parlé, droits occultes, mais très-puissants , cette conséquence, que tous ceux qui étaient en lui et qui devaient naître en ce monde par la convoitise de la chair, fussent damnés avec lui ; de même que cette autre conséquence, que ceux qui étaient en Abraham par droit de filiation et de progéniture fussent décimés avec lui. Donc tous les enfants d’Adam portent la tache contagieuse du péché, et sont enchaînés parla nécessité de mourir. Et dès lors, quelque jeunes qu’ils soient, bien qu’ils ne fassent volontairement ni le bien ni le mal ; parce qu’ils sont revêtus de celui qui a péché volontairement, ils tirent de lui la tache du péché et le supplice de la mort; de même que les petits enfants, qui ont revêtu Jésus-Christ, bien qu’ils n’aient rien fait par leur volonté, ont part néanmoins à sa justice et à la récompense de la vie éternelle. C’est ainsi qu’Adam est au rebours l’image de l’Adam futur ou du Christ: ce qui a fait dire à saint Paul: «Comme nous avons porté l’image de l’homme terrestre, portons aussi l’image de l’homme céleste[^10] ».

Et puisqu’il en est, ainsi, qu’il nous dise que les enfants ne sont point, à leur naissance, revêtus du péché et de la mort du premier Adam, celui qui osera bien nous dire qu’en renaissant, ils ne sont point revêtus de la justice et de la vie du second Adam: bien que ni les uns n’aient point fait le péché dont ils pouvaient s’abstenir, ni les. autres cet acte juste que l’on fait librement.

1. Gen. XXV, 23.
2. Deut. XIV, 22.
3. Exod. XIV, 30.
4. Isaïe, LIX, 20, 21.
5. Héb. VII, 3.
6. Ps. CIX, 4, et Héb. IV, 6.
7. Luc, XII, 48.
8. Act, II, 21.
9. Sap. X, 2.
10. I Cor. XV, 49.

### 23.

Julien. « Donc ce grand péché qui fut pour l’homme une dégradation dans le Paradis, qui est plus grand que nous ne sourions le comprendre, tout homme l’apporte en naissant[^1] ». Qui t’a pu dire que le péché d’Adam ait surpassé celui de Caïn ? surpassé même ceux de Sodome? surpassé de beaucoup et le tien et celui des Manichéens? Rien, assurément, dans l’histoire, ne vient justifier une telle. puérilité. Il lui était enjoint de ne point manger du fruit d’un seul arbre: inculte, ignorant, sans précaution, sans aucun sentiment de crainte, sans rien avoir vu de la justice, sur les suggestions de sa femme, il goûta.de cette nourriture dont la beauté, la douceur, l’avait charmé. Comprends bien que ce fut là toute l’infraction du précepte. Ce fut là une de ces prévarications que les passions firent commettre dans tous les temps, mais qui ne dépassait pas celle du peuple juif mangeant des animaux défendus. Que fit donc Adam de si criminel, pour que tu l’accuses d’un péché au-dessus de toute appréciation humaine? A moins peut-être que, d’après les mystères des Manichéens , qui interdisent à tout enfant de cueillir un fruit, de peur qu’ils ne déchirent quelque partie de leur Dieu qu’ils croient renfermé en des écorces et en des gazons, toi-même tu n’imagines que la gravité du péché d’Adam fut d’avoir déchiré la substance de ton Dieu en mangeant de son fruit. Quelle folie ! « Parce que ce péché », nous dit-il, «est plus grand que nous ne pouvons en juger, tout enfant l’apporte en naissant ». Manger d’un fruit défendu fut donc un crime plus grand que de frapper Abel avec une haine fratricide, plus grand que de violer, à Sodome, les droits des bêtes et des sexes, plus grand que d’immoler sous la loi ses enfants au dé. Mon, que de soumettre à l’empire du diable de jeunes enfants, innocents de toute volonté, récente création de Dieu, pour les associer à son châtiment, plus grand que d’accuser Dieu d’injustice, que d’attribuer au prince des ténèbres le mariage qui est honorable, plus grand enfin que de mettre au-dessous de tous les profanes, au-dessous même des pirates, de jeunes enfants, parce qu’ils naissent parla volupté charnelle ? Ici je n’invente pas, je récite : car tu as fait de ce péché un crime tellement grand, tellement au-dessus des autres crimes, qu’on ne saurait rien lui comparer. Or, ce mal si grand, si fort au-dessus de tous les autres vices, tu nous dis que les enfants en sont pleins à leur naissance. Nous avons donc bien compris que, plus est grand le péché auquel ils participent, et plus leur condamnation doit l’emporter en sévérité sur celle des scélérats.

Augustin. A propos de ces paroles que tu extrais de mon livre, pour les réfuter si tu le pouvais, et où j’ai dit: « Ce péché qui, dans le Paradis, détériora l’homme, tout enfant qui vient au monde le contracte parce qu’il est beaucoup plus grave que nous n’en saurions juger » ; tu me demandes qui m’a dit que le péché d’Adam fût beaucoup plus grand que celui de Caïn, beaucoup plus grand que celui des Sodomites. Cela n’est point articulé dans mes paroles, mais seulement dans ton intelligence; car j’ai dit que ce péché est plus grand que nous ne saurions en juger, mais non plus grand que celui de Caïn ou celui des Sodomites. Manger, en effet, du fruit défendu, et encourir ainsi ce châtiment qui fait de la mort une nécessité pour celui qui pouvait ne point mourir, c’est là un péché qui met en défaut les jugements humains. Manger tel fruit interdit par la loi de Dieu peut paraître un péché léger; mais la grandeur du châtiment nous montre ce qu’il est aux yeux de Dieu, qui ne peut se tromper. Quant au crime de Caïn le fratricide, il est une grande faute aux yeux de tous: à tous il inspire l’horreur; et chacun trouvera ridicule que tu le compares, d’une manière tout humaine, à un fruit cueilli malgré la défense: et toutefois ce fratricide, bien qu’il dût mourir un jour, ne subit point aussitôt cette mort dont les hommes punissent ordinairement ces sortes de crimes. Dieu lui dit en effet : « Tu cultiveras la terre, qui ne te donnera pas ses fruits, tu seras gémissant et tremblant sur la terre[[401]](#footnote-1240) ». Or, comme cette menace que la terre ne lui donnerait pas ses fruits, et qu’il y serait dans les gémissements et dans la frayeur, inspirait à Caïn la crainte de la mort et lui faisait redouter qu’un autre ne lui fît ce qu’il avait fait à son frère, Dieu le marqua d’un signe, afin que nul ne le tuât en le rencontrant. Ici encore la faute nous parait grave d’une part, et légère d’autre part ; mais seulement au jugement des hommes, qui ne sauraient approfondir ces mystères, ni peser les fautes des hommes avec la lumière et la justice de Dieu. Le feu qui tombait du ciel sur la terre infligeait aux Sodomites un châtiment digne de leurs crimes; mais il y avait là des enfants sous ton patronage, purs et exempts de toute souillure du péché; et, toutefois Dieu, dans sa miséricorde et dans sa justice, n’envoya point ses anges, ce qui lui était très-facile, pour soustraire ces innocentes images à l’incendie de Sodome, non plus que, dans sa toute-puissance, il ne les rendit invulnérables aux flammes qui dévoraient leurs parents, comme il le fit pour les trois jeunes hommes dans la fournaise[^3]. C’est ce qu’il te faut considérer, ce qu’il te faut peser avec attention, avec piété; et à la vue des misères de ce monde, qui tombent surales petits comme sur les grands, misères qui n’eussent pu subsister dans le Paradis, si nul n’eût péché, reconnais le péché d’origine et ce joug si lourd qui pèse avec justice sur tous les enfants d’Adam, depuis leur sortie du sein de leur mère[[402]](#footnote-1241) : et garde-toi d’aggraver ce joug par ton plaidoyer, en ôtant à ces malades ou à ces morts le Christ qui doit les guérir ou les vivifier.

Si tu veux savoir qui m’a dit que le péché d’Adam fût si grand, c’est celui qui te l’a dit aussi : et si tu as des oreilles pour l’entendre, tu l’entendras; or tu auras ces oreilles, si, au lieu de les attribuer à ton libre arbitre, tu consens à les recevoir de celui qui a dit : « Je leur donnerai un coeur pour me connaître, des oreilles pour m’entendre[^5] ». A moins de n’avoir point ces oreilles, qui n’entend, sans obscurité comme sans ambiguïté, cette parole de l’Ecriture au premier homme pécheur « Tu es terre, et tu retourneras dans la terre?[^6]» Ce qui nous montre évidemment que, même dans sa chair, il ne devait point mourir, c’est-à-dire que la mort de sa chair ne l’eût point fait retourner dans cette terre d’où sa chair avait été tirée, s’il n’eût, parle péché, mérité de l’entendre et de le subir; ce qui a fait dire plus tard à l’Apôtre : « Il est vrai que le corps est mort à cause du péché[^7] ». Qui, dès lors, à moins de n’avoir point ces mêmes oreilles, qui ne comprend cette parole de Dieu à propos d’Adam : «Craignons qu’il n’avance sa main, qu’il ne prenne et ne mange du fruit de l’arbre de vie, et ne vive éternellement; et Dieu le bannit du jardin de délices », où il eût vécu éternellement, sans fatigue et sans douleur[^8]? Cette volupté du paradis, que vous êtes forcés d’avouer, si vous n’avez pas oublié le nom chrétien, ne doit point s’entendre de la souillure, mais de la félicité. Cette peine donc, que mérita Adam, de ne point vivre toujours, et qui le fit chasser du lieu d’une si grande félicité, où il pouvait vivre éternellement s’il n’eût point péché, cette peine si grande nous doit faire comprendre combien était grand le péché qui a mérité une semblable peine. Que prétends-tu donc, dis-moi, quand tu t’évertues avec tant d’instances, à atténuer le péché d’Adam, sinon accuser Dieu d’une horrible et prodigieuse cruauté, puisqu’il le punit, je ne dis pas, si sévèrement, mais si cruellement? Or, s’il y a blasphème à parler ainsi de Dieu, pourquoi ne pas mesurer la grandeur de la faute, dont les hommes ne peuvent juger, par la peine si grande que lui inflige un juge incomparablement juste, pourquoi ne pas interdire à ta langue sa loquacité sacrilège ?

Quant à moi, je suis loin d’accuser Dieu d’injustice, quand je dis qu’il fait justement peser son joug sur les fils d’Adam, depuis le jour où ils sont sortis du sein maternel[^9] ; mais plutôt c’est toi qui fais Dieu injuste, en pensant qu’ils supportent ce châtiment sans l’avoir mérité par aucune faute. Je dis encore que ce n’est point à cause de l’oeuvre que Dieu a faite, mais à causé du vice qu’a semé l’ennemi, que tous ceux qui naissent du premier Adam sont au pouvoir de l’ennemi s’ils ne renaissent dans le second Adam. Mais alors, c’est de ta part accuser l’Eglise de lèse-majesté, s’il est vrai, comme tu le soutiens, que baptiser les enfants ce n’est point les arracher à la puissance des ténèbres, quand néanmoins, avant de les baptiser, elle souffle sur tant d’images de Dieu et les exorcise. Je n’attribue point au prince des ténèbres ces noces que j’exempte de toute souillure, si l’on en use dans le dessein d’une postérité; pour toi, ce désordre qui soulève la chair contre l’esprit, tu ne rougis pas de le placer dans le paradis, c’est-à-dire dans le lieu d’une si grande paix, d’un repos si complet, d’une honnêteté si incomparable, d’une félicité si parfaite. Loin de moi, aussi, de mettre au-dessous des criminels et des scélérats, comme tu m’en accuses, des enfants qui n’ont d’autre péché que le péché originel. Autre est, en effet, le poids d’une faute que l’on a commise, et autre la tache du péché d’un autre, quelque grand qu’il soit. C’est pourquoi les enfants, comme l’a dit Cyprien[^10], ce Poenus qui est votre peine, s’approchent d’autant plus facilement de la rémission des péchés, qu’on leur remet non pas les leurs, mais les péchés des autres. Pour toi, dire non-seulement, comme nous le disons nous-mêmes, qu’ils n’ont contracté aucune faute parleur propre volonté, mais qu’ils n’ont point apporté en naissant le péché originel, c’est accuser Dieu d’injustice, comme nous te l’avons déjà dit, et comme il faut le redire encore, puisqu’il leur impose un joug pesant dès qu’ils sortent du sein de leur mère[^11]. Afin de comprendre comment les enfants qui naissent d’Adam sont, d’une part, liés par une participation au péché de ce premier homme, sans être, d’autre part, aussi coupables que lui, écoute le Christ qui est la forme de l’Adam futur[^12], comme tu l’as lu; et vois comment les enfants qui renaissent en lui deviennent participants de sa justice, sans que tu oses néanmoins les égaler à lui en mérites. Et toi aussi, dans le second livre de ton ouvrage[^13], tu as dit que c’est en Adam qu’on trouve le péché, non plus dans sa forme première, puisque ce fut Eve qui pécha tout d’abord, mais dans sa forme la plus grande, comme dans le Christ on trouve la justice non pas dans sa forme primitive, puisque d’autres furent justes avant lui, mais dans sa forme la plus grande : si tu n’avais pas oublié cette parole, tu n’amoindrirais pas le péché d’Adam, après avoir confessé qu’il est le péché dans sa plus grande forme.

1. Aug lib. II De Nupt. et Concup. n. 58.
2. Luc. IV, 12-15.
3. Dan. III, 49, 50.
4. Eccli. XL, 1.
5. Baruch. II, 31.
6. Gen. III, 19.
7. Rom. VIII, 10.
8. Gen. III, 22, 23.
9. Eccli. XL, 1.
10. Cypr. ep. 64 ad Fid.
11. Eccli. XL, 1.
12. Rom. V, 1.
13. Supra lib. II, n. 189 et 190.

### 24.

Julien. Mais pourquoi t’émouvoir de ce que l’on poursuit l’innocence quand le respect dû à Dieu n’arrête ni l’insolence ni l’orage d’une bouche obscène? C’est avec Dieu, en effet, que tu accuses les enfants; c’est en outrageant l’équité, que tu poursuis l’innocence; c’est en incriminant le Dieu que tu proclames le tien, que tu nies la vérité. Et par là, quand le secours de la raison nous manquerait, le transmetteur du péché succomberait sous l’horreur de ses assertions.

Augustin. Dans ton injurieuse,loyauté, tu me fais une bouche obscène ; serais-je donc le champion et l’apologiste de la luxure? Est-ce donc moi qui ai osé mettre en possession du paradis cette convoitise de la chair, qui la soulève contre l’esprit ? Dans ce lieu si agréable, si pacifique, tu as introduit tout à la fois on la guerre, si l’on résiste honorablement aux impulsions du péché, ou la flétrissure, si l’on y cède honteusement. Pourquoi donc t’élever si insolemment contre moi, sans te regarder toi-même ? Ce n’est point moi qui accuse Dieu, mais c’est toi, en disant que le péché originel n’est point transmis à ces enfants que Dieu accable d’un joug si lourd. Je ne poursuis point l’innocence au mépris de toute justice ; mais c’est au mépris de la justice que tu revêts les enfants d’une telle innocence; car la suprême justice ne les accablerait point d’un tel joug, si elle voyait la vérité dans tes doctrines. Je ne fais ni violence à la vérité, ni outrage à Dieu ; mais toi, plutôt, car cette parole de l’Apôtre est vraie : « Le corps est mort à cause du péché[^1] », ce que tu nies. Comment donc ne serait-ce point outrager Dieu que lui attribuer ces misères de l’enfance que tu ne saurais nier, quand, l’enfance n’a mérité ces misères par aucun péché ? Et dès lors, ta conclusion, qui nous reproche la honte, manque de raison et de vérité.

1. Rom. VIII, 10.

### 25.

M. Julien. A quoi bon suivre si scrupuleusement l’unique voie de la vérité, quand la phalange de nos ennemis se fait un appui des dangers eux-mêmes, et s’arme du suffrage de nos misères pour s’élever contre nous? C’est dans la pudeur conjugale, dans les douleurs de l’enfantement, dans les sueurs du travail, qu’elle prétend chercher la preuve de la transmission des fautes et des peines par voie de génération ; et la douleur des mères, les sueurs de l’homme des champs, les plaines couvertes d’épines, lui sont des signes que le péché est naturel et qu’il y a dans ces vexations une justice exercée contre le genre humain, qui serait, selon l’opinion de plusieurs, assujetti à la mort à cause du péché d’Adam. Je dis plusieurs, parce que leur chef Augustin a rougi de le dire. Enfin il écrit à Marcellin, que Adam paraît avoir été fait mortel ; mais avec son élégance accoutumée il ajoute que la mort est le châtiment de l’iniquité; et il proclame qu’il aurait pu ne point mourir, cet homme qui, d’après sa nature, était fait mortel. On nous objecte donc ordinairement ces paroles de la Genèse, qui sont des menaces contre Adam et Eve, et dont il faut nous occuper : « Le Seigneur Dieu dit au serpent : Parce que tu as fait cela, tu es maudit parmi tous les animaux et toutes les bêtes qui marchent sur la terre ; tu ramperas sur ta poitrine et ton ventre, et tu mangeras la terre pendant tous les jours de ta vie ; et je mettrai des inimitiés entre toi et la femme, entre ta race et sa race. Elle te blessera la tête, et tu lui blesseras le talon. Il dit aussi à la femme : Je multiplierai tes calamités et tes gémissements ; tu enfanteras tes fils avec douleur, tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera. Mais il dit à Adam :

« Parce que tu as écouté la voix de ta femme et mangé du fruit dont je t’avais uniquement défendu de manger, la terre sera maudite dans ton oeuvre ; tu la mangeras avec tristesse tous les jours de ta vie ; elle te produira des épines et des ronces, et tu mangeras l’herbe des champs; tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu’à ce que tu retourneras dans la terre d’où tu as été tiré ; car tu es terre, et tu retourneras dans la terre[^1] ». Telles sont donc les sentences que vous invoquez en faveur d’un péché inné, et vous prêchez que la femme n’eût pas enfanté dans la douleur, si Eve ne leur eût transmis, avec le péché, les souffrances de la fécondité. Vous prétendez alors que la peine est un indice du péché, et ce qui fut dans la première des femmes le châtiment de son péché, nulle autre qui le ressent ne le peut sans iniquité. Car, dites-vous, il n’y aurait nulle douleur dans l’enfantement, s’il n’y avait nul péché dans l’enfant. Qui pourra dire ma stupéfaction en réfutant ces inepties ? Vos opinions à ce sujet sont pour moi tellement irritantes, que c’est à peine si je daigne les combattre ; il y a en effet dans ces objections plus de péchés que de syllabes.

Augustin. Quelles que soient tes facéties, tes railleries sur les souffrances du., genre humain, railleries feintes, peut-être, voilà que ces souffrances t’ont jeté dans la détresse, au point de te forcer à cette affirmation que le paradis de Dieu eût été semé de douleurs, quand même nul n’aurait péché ; et si la pudeur t’empêche de le faire, ton dogme t’y contraindra; et à moins d’abjurer ton dogme et de te corriger, tu n’éviteras point ces angoisses qui t’environnent de toutes parts et te poussent dans l’horrible gouffre. Voici, en effet, la question que l’on te pose: Ces souffrances que nous voyons et chez les petits et chez les grands, d’où penses-tu qu’elles viennent ? Suivant ton dogme, tu vas répondre que c’est ainsi que Dieu a fait le genre bu main dès son origine. Mais à cette réponse on objecte - Donc ces douleurs eussent existé dans le paradis, quand même nul n’aurait péché. Ici, il te faut, ou tomber, ou changer ton dogme, ou afficher plus d’audace, ou corriger ton esprit. Car, enfin, ou bien,; dans ce lion d’un bonheur tant vanté, tu ne rencontreras que peines de la vie, et alors tu ne trouveras pas assez d’audace pour envisager le moindre chrétien ; ou bien, roulant dans les plus horribles abîmes, tu rejetteras ces peines de l’homme sur cette nature mauvaise mélangée à la notre, et tu seras absorbé dans les profondeurs du Tartare Manichéen ; ou bien tu confesseras que ces peines sont, dans notre nature viciée, le châtiment d’un Dieu qui punit, et tu respireras l’air catholique.

Tu dis encore que, selon quelques-uns, c’est le péché d’Adam qui a introduit la mort dans le genre humain ; et tu ajoutes que tir as dit a quelques-uns v, parce que moi, qui suis leur chef, ai rougi de le dire ; mais que j’ai écrit à Marcellin que Adam paraît avoir été créé mortel. Quiconque a lu ou lit tes paroles et les miennes, verra facilement combien de fourberies il y a dans ta langue. Jamais je n’ai pensé, jamais je n’ai dit, comme vous le dites, que Adam ait été fait mortel, en ce sens que, pécheur ou non, il eût dû mourir. C’est ce que l’on faisait observer, et à Célestius, dans le concile épiscopal de Carthage, et à Pélage, dans un autre concile épiscopal tenu en Palestine[[403]](#footnote-1244). Entre vous et, nous la question qui s’agite est de savoir, en effet, si pécheur ou non, Adam serait mort. Qui peut ignorer que, d’après le définition, qui appelle immortel celui qui ne saurait mourir, et mortel celui qui peut mourir, Adam pût mourir puisqu’il put pécher, et dès lors mourir par sa faute, et non par la nécessité de sa nature? Mais si l’on appelle immortel celui qui a le pouvoir de ne point mourir, qui pourrait nier que Adam fut créé avec cette puissance ? Avoir en effet la puissance de ne point pécher, c’est avoir aussi la puissance de ne point mourir. Voilà donc ce que l’on dit contre vous; ce dogme qui est le vôtre, et d’après lequel vous prétendez que Adam, pécheur ou non, devait mourir, est un dogme très-faux. Comment, dès lors, aurais-je pu dire, ce que tu me fais dire mensongèrement, que dans sa nature Adam fut créé mortel, comme s’il y eût pour lui nécessité de mourir, tandis que cette nécessité de la mort ne pouvait lui venir que du péché ? Ou comment pourrais-je dire qu’il est immortel, quand je sais qu’il est mort ; lui qui ne serait point mort assurément, s’il n’eût pu mourir ? Mais je déclare hautement qu’il a pu ne point mourir. Autre est ne pouvoir mourir, et autre pouvoir mourir; dans le premier cas, c’est l’immortalité supérieure, et dans le second l’immortalité inférieure. Saisir cette différence, c’est, pour toi, comprendre ce que nous disons d’Adam et ce que nous disons contre vous. Vous dites, en effet, que, pécheur ou non, il serait mort ; nous disons : Tant qu’il n’eût point péché, il ne serait point mort; et s’il n’eût jamais péché, il ne fût jamais mort.

Vient ensuite le passage de la Genèse, que l’on allègue ordinairement contre vous; et au sujet des douleurs de l’enfantement, que dut subir Eve la première, comme la peine de sa faute, tu nous dis ce que tu voudrais nous faire dire, ou du moins ce que tu nous supposes. Nous ne disons point, en effet, que les femmes ne ressentiraient point les douleurs de l’enfantement, si Eve ne leur eût transmis, avec le péché, la douleur de la fécondité ;car ce n’est point la peine de la fécondité, mais bien la peine du péché qui est transmise. En effet, s’il y a des douleurs dans l’enfantement, ce n’est point à l’enfantement, mais au péché qu’il faut s’en prendre; car la douleur de l’enfantement vient du péché de l’homme, tandis que la fécondité vient de la bénédiction de Dieu. Ou bien si tu veux faire entendre, au sujet de cette douleur de

l’enfantement, qu’elle, accompagne la fécondité sans en être le fruit ; c’est ainsi que nous l’entendons. Mais nous sommes loin de dire que les femmes eussent également subi ces douleurs dans le paradis; et même ce qui nous fait conclure que cette douleur est le châtiment du péché, c’est qu’elle n’eût pu exister dans ce même lieu, où nul pécheur ne pouvait demeurer ; ce que tu ne saurais nier, sans mettre ta main sur ton front et fermer les yeux, pour emplir ce paradis de Dieu, non-seulement des souillures, mais aussi des douleurs des hommes. Mais en cela qu’est-ce qui pourrait nous étonner, puisque tu veux emplir ce séjour d’une incomparable félicité, du trépas des hommes, trépas qui, sans nulle ou presque nulle exception, n’arrive jamais sans douleur corporelle ? Et quand ton dogme te force à dire de semblables monstruosités ; ceux qui sont loin de tenir ce langage, parce qu’ils préfèrent s’en tenir à l’antique tradition de l’Eglise de Dieu, qui nous dit : « Par la femme a commencé le péché, et par elle nous mourons tous[^3] », ceux-là, dis-je, tu oses bien les couvrir de ridicule, m’appeler leur prince d’une manière injurieuse, contrairement à ta science et à ta conscience. Car tu ne saurais ignorer combien d’hommes illustres dans l’Eglise, de docteurs de l’Eglise, ont dit avant nous que Dieu avait fait l’homme dans cette condition que, sans le péché, il ne fût point mort. Comment donc me nommer le prince de ces hommes que je suis humblement, loin de les conduire ? Pour toi, je ne t’appellerai point le prince de ceux qui enseignent que Adam fut créé de telle sorte que, pécheur ou non, il serait mort, et qui veulent ainsi remplir des douleurs des mourants et des cadavres des morts ce paradis des saintes voluptés, où l’âme et le corps goûtaient un délicieux repos. Non, tu n’es pas leur prince; les princes de ce dogme épouvantable sont Pélage et Célestin, qui t’ont enseigné les premiers ; puisses-tu n’en être pas plus le disciple que le chef!

1. Gen. III, 14-19.
2. Voir les Actes de Pélage, n. 23, 60; Du Péché originel, n. 3, 4,
3. Eccli. XXV, 33.

### 26.

Julien. N’êtes-vous pas ridicules, quand vous prétendez, d’abord, que les douleurs de l’enfantement sont l’accompagnement naturel du péché? Il est, en effet, de toute évidence qu’elles tiennent à la conformation des sexes, bien plus qu’elles ne sont le châtiment des crimes ; car les animaux sont innocents de toute faute, et, néanmoins, aucun d’eux n’est à l’abri de ces angoisses et de ces douleurs; ils gémissent tous amèrement lorsque pour eux est venue l’heure d’enfanter; vous devez donc l’avouer ; ce fait cité en faveur de l’existence du péché est une preuve de nulle valeur, puisqu’on le remarque même chez les êtres exempts de péché. Ce que vous ajoutez pour lui donner plus de poids, est singulièrement plus inepte encore. Une femme, dis-tu, ne souffrirait pas à tel point, si elle n’avait pas quelque attache avec l’iniquité. Puis vous ajoutez aussitôt : Mais cette iniquité, cause des douleurs de la femme, se trouve, non dans la personne qui enfante, mais dans celle quelle met au monde. Telle est, selon toi la raison pour laquelle les femmes même baptisées, et exemptes de faute, souffrent quand elles donnent le jour à un enfant: la prévarication, qui souille cet enfant, leur rend difficile et pénible leur fécondité. D’après cette manière de voir, la transmission du péché se ferait, non pas de la mère à l’enfant, mais de l’enfant à ceux qui lui ont donné la vie. En effet, si la femme baptisée endure les douleurs de l’enfantement, parce que ceux qu’elle met au monde se trouvent en état de péché ; il s’ensuit que la transmission de ce péché se fait de bas en haut, et non de haut en bas. Mais, me diras-tu, cette femme souffre, non parce que son enfant se trouve en état de péché, mais parce qu’au. temps où elle lui donne le jour, elle lui communique le péché qu’elle porte en elle-même. Tu m’as pourtant dit que la grâce avait effacé l’iniquité dans l’âme de cette femme. De là je conclus que si les douleurs de l’enfantement sont la conséquence naturelle du péché , ces douleurs auraient dû trouver leur terme dans l’ablation même de ce péché : ou bien, si elles ne peuvent exister indépendamment de l’existence du péché, celui-ci n’a pas été enlevé aux mères par la grâce dans le baptême, puisqu’elles souffrent encore, même après l’avoir reçu; donc le baptême leur a été inutile. Si maintenant ce sacrement mystérieux a eu réellement la vertu que nous lui croyons et que vous lui reconnaissez à bon droit, s’il a effacé toute iniquité dans l’âme de ceux qui l’ont reçu, il n’en est pas moins acquis au débat que les difficultés de l’enfantement engendrent toujours la douleur : alors c’est chose de la dernière évidence, que les gémissements occasionnés par la maternité sont chez les femmes l’effet de la nature, et non celui du péché; on ne saurait en disconvenir, et tu le reconnais toi-même, puisque tu avoues les souffrances de,celles qui ont renoncé aux erreurs des Manichéens et obtenu leur pardon. Des exemples puisés dans l’ordre naturel des choses ont suffi à démontrer ce que j’avance ; examinons maintenant les termes de l’arrêt prononcé par Dieu contre la femme : il s’en dégagera une lumière bien plus éclatante que les rayons du soleil, et cette lumière fera disparaître entièrement vos ténèbres. De fait, le Seigneur n’a pas dit à Eve : Voilà que des douleurs se déclareront dans tes entrailles, ou bien: Je t’enverrai une cause de gémissements ; car il eût semblé que le sentiment de la peine ne datait, pour la femme, que d’un moment postérieur à sa faute, et n’en était que le châtiment ; mais Dieu a dit : « Je multiplierai tes angoisses ». Par une raison fondée sur la nature même des choses, il n’établit pas en Eve la loi de la souffrance, parce qu’elle est devenue coupable ; il se borne à lui annoncer qu’il multipliera sa douleur : voilà ce qui ressort de ces; paroles. Impossible de multiplier autre chose que ce qui existe: d’ailleurs, une chose qui n’existe pas encore se fait, à vrai dire, et ne se multiplie pas ; dire qu’elle se multiplie, c’est aller trop vite. Enfin, je ne veux pas que cette interprétation soit considérée comme venant de moi plutôt que de la vérité elle-même ; en voici la preuve ; le contexte des paroles divines montre qu’elles se rapportent à tous les êtres vivants. Avant de créer l’homme, le Seigneur s’exprima ainsi : « Faisons l’homme à notre image et à notre ressemblance[^1] » ; puis il ajouta au sujet de la femme : « Dieu dit : Il n’est pas bon que l’homme reste seul : faisons-lui aussi un aide qui lui ressemble[[404]](#footnote-1246) ». Et lorsque tous deux eurent été créés, « il les bénit en disant : « Croissez et multipliez-vous, et remplissez la terre[^3]». Avant leur création, il a été dit par le Seigneur, non pas : Qu’ils se multiplient, mais : que l’homme soit fait; et quand ils existèrent et qu’ils purent recevoir de l’accroissement, il ajouta naturellement: « Croissez et multipliez-vous, et remplissez la «terre ». D’après cet ordre qui se trouve dans les paroles du Très-Haut, les douleurs de l’enfantement ont été établies pour le corps humain comme pour le corps des animaux ; la loi n’en a donc pas été faite exprès pour Eve : à son égard, elles n’ont fait que s’aggraver, et sa faute lui a seulement mérité un surcroît personnel de tourments. Toutefois, ces angoisses nouvelles ne devaient atteindre les femmes des époques suivantes qu’en raison de leur faiblesse naturelle et de la différence de structure existant dans leur corps. Si donc la femme souffre en mettant au monde sa progéniture, ce n’est pas en elle l’effet du péché ; sa prévarication n’a eu pour résultat que d’augmenter la somme de ses douleurs : ainsi en est-il arrivé à certaines personnes dont les fautes , au témoignage des Ecritures, ont, à certaines époques, provoqué la débilitation corporelle : mais cette aggravation de misères n’empêche nullement que ta femme ait été exposée à des souffrances moins grandes, en raison de sa condition normale. Néanmoins, si vive que soit notre intelligence, il lui est impossible de déterminer exactement la portée de l’arrêt que le Seigneur a prononcé contre Eve ; mais une partie de cette sentence a trait aux peines qu’elle a méritées, et l’autre concerne les don. leurs inhérentes à sa nature : « Je multiplierai tes angoisses, j’accroîtrai tes gémissements; tu enfanteras dans la douleur». Jusqu’ici, je vois un châtiment infligé, non pas à la nature humaine, mais à la personne d’Eve, A partir de cet endroit, il est fait simplement allusion aux charges qui incombent au sexe le moins digne : « Tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera ». On ne saurait considérer comme une punition ce qui n’a aucun rapport avec une faute: que la femme soit modestement et amicalement soumise à l’homme, l’ordre le veut; mais ce n’est point pour elle un châtiment. Au dire, de l’Apôtre, « le mari est le chef de la femme[[405]](#footnote-1247) », parce que « l’homme n’a pas été créé à cause de la femme, mais la femme a été créée à cause de l’homme[^5] ». Si donc la femme témoigne à son chef les égards qui lui sont dus, elle accomplit ta loi de la nature et ne subit en rien le châtiment du péché ; si, au contraire, elle bouleverse l’ordre établi de Dieu, elle devient coupable. Observer les règles naturelles, ce n’est point souffrir; mais c’est se condamner à être puni, que les transgresse,

Augustin. Nous soutenons que les douleurs de l’enfantement sont la peine du péché; car, nous le savons, Dieu l’a formellement déclaré; il n’a parlé de la sorte à Eve qu’après qu’elle a eu violé sa défense, et il ne s’est exprimé ainsi que parce qu’il était irrité du mépris qu’elle avait fait de ses ordres. Cette colère de Dieu, tu as voulu en nier la puissance et les effets; c’est pourquoi, à t’entendre, les souffrances occasionnées par la maternité sont si peu le châtiment du péché, que les animaux eux-mêmes éprouvent des angoisses et des douleurs pareilles au moment où ils mettent bas, quoiqu’ils soient innocents de toute faute. Pourtant, ces animaux ne t’ont pas dit si les cris qu’ils poussent alors sont des cris de joie ou des lamentations. Lorsque les poules vont faire leurs veufs, elles semblent animées plutôt par l’allégresse que par le chagrin ; et quand elles les ont faits, elles poussent des cris semblables à ceux qu’elles poussent lorsqu’elles sont épouvantées ; mais au moment où elles pondent, elles gardent le plus profond silence ; ainsi en est-il des colombes et de tous les autres oiseaux : c’est là un fait incontestable et qu’on voit se réaliser tous les jours. Hé quoi ! les animaux ne sauraient nous dire ce qui se passe en eux, et un homme prétendrait le savoir pertinemment? Et il voudrait, malgré leur silence, interpréter leurs mouvements et leurs cris à l’heure de l’enfantement ? Qui sait si ces mouvements et ces cris, loin de trahir le sentiment de la douleur, ne sont pas, au contraire, l’expression d’un sentiment de plaisir ? Mais à quoi bon vouloir, en pareille matière, sonder les secrets de la nature, puisque notre cause n’en dépend pas ? Evidemment, si des animaux muets ne souffrent pas quand ils mettent bas; ton raisonnement est de nulle valeur ; s’ils souffrent, c’est le vrai châtiment de l’image de Dieu que de se voir ravalée jusqu’à partager la condition des bêtes ; or, ce châtiment infligé à l’image de Dieu serait souverainement injuste, s’il n’avait pour cause le péché.

Mais il est une chose que je me garderai bien de dire, et pourtant tu as cru devoir la réfuter, comme si je la disais ; je me garderai de dire que si la femme souffre au moment où elle accouche, c’est en conséquence, non de sa propre faute, mais de celle de son enfant, et que c’est là la raison pour laquelle les fidèles, même après la rémission de leurs péchés, éprouvent de si atroces douleurs quand vient pour elles l’heure de l’enfantement. Que Dieu me préserve de parler ainsi ! Nous disons que la mort est la punition du péché ; mais avons-nous le droit d’en conclure et de dire qu’après la rémission de nos péchés elle a dû cesser d’exercer sur nous son empire ? Notre nature, viciée par la prévarication d’Adam, se trouve soumise à certaines peines, et ces peines, nous les proclamons châtiment du péché : or, elles continuent à nous affliger même après que nos fautes nous ont été remises, afin de mettre à l’épreuve notre foi relativement à la vie future où rien de pareil n’aura lieu. Aurions-nous vraiment la foi, si nous n’avions , pour croire, d’autre motif qu’une récompense immédiatement accordée à une vie exempte de douleurs et à l’abri des coups de la mort ? Ce point bien éclairci, à savoir que les maux engendrés en nous par le péché y demeurent pour éprouver notre foi, même après que le baptême a fait disparaître notre culpabilité, as-tu encore le droit d’attribuer la moindre valeur à ce raisonnement: « Si ce sacrement mystérieux a effacé toute iniquité dans l’âme de ceux qui l’ont reçu, et que, cependant, les difficultés de l’enfantement engendrent toujours la douleur, c’est chose de la dernière évidence, que les gémissements occasionnés par la maternité sont, chez les femmes, l’effet de la nature et non celui du péché ? » Ce raisonnement n’a contre nous aucune force ; et tu n’en ferais pas l’emploi, si tu avais en toi-même les forces de la foi, ou si tu pouvais y faire attention ces forces sont d’autant plus inébranlables, que nous espérons plus vivement ce que nous ne voyons pas, et que, par la patience au milieu des tribulations, nous attendons la plénitude du bonheur.

« Dieu n’a pas dit à Eve », selon toi : « Voilà que des douleurs se déclareront dans tes entrailles, ou bien je t’enverrai une cause de gémissements; car il eût semblé que le sentiment de la peine ne datait, pour la femme, que d’un moment postérieur à sa faute; mais il a dit : Je multiplierai tes angoisses. Ces paroles montrent que, par une raison fondée sur la nature même des choses, il n’établit pas en Eve la loi de la souffrance parce qu’elle est devenue coupable, mais qu’il se borne à lui annoncer l’accroissement de ses douleurs »: Et tu ajoutes, comme chose sans appel et sans exception : « Impossible de multiplier autre chose que ce qui existe ; d’ailleurs, une chose qui n’existe pas encore se fait, à vrai dire, et ne se multiplie pas : dire qu’elle se multiplie, c’est aller trop vite ». Ici je t’arrête pour te demander d’abord comment tu peux dire que les douteurs de la maternité existaient déjà pour Eve, puisqu’elle ne les avait pas encore éprouvées? Comment ressentait-elle des souffrances, puisqu’elle ne souffrait pas ? Si ces douleurs n’existaient pas en elle, et il en était ainsi, car elle ne les éprouvait point, vu qu’elle ne se plaignait en aucune façon, le supplice même, qu’elle ne subissait pas, était donc susceptible d’accroissement, et ces paroles : « Je multiplierai tes tristesses », peuvent légitimement s’entendre en ce sens: Je ferai en sorte qu’elles soient nombreuses et grandes. Cela peut se dire et de ce qui a déjà commencé d’être, et de ce qui n’existe pas encore. Tu as donc raisonné en l’air, quand tu as dit : « Impossible de multiplier autre chose que ce qui existe ».

Après son péché, Eve a donc vu se multiplier pour elle les souffrances qu’elle n’avait jamais ressenties avant de se montrer prévaricatrice ; de là il suit que si Dieu lui a dit : « Je multiplierai tes tristesses », ce n’est point parce que ces tristesses auraient déjà commencé d’être, mais parce qu’elles devaient être pénibles et innombrables , dès le premier moment de leur apparition. « Mais », ajoutes tu, « elles existaient dans la nature même des choses ». Si ce qui n’est pas encore existe déjà dans la nature des choses, à quoi te sert d’avoir écrit: « Dieu n’a pas dit: Voilà que des douleurs se déclareront dans tes entrailles, mais : Je multiplierai tes douleurs, parce qu’elles existaient déjà dans la nature des choses ? » En effet, on répond : Le Seigneur a pu dire : Des douleurs se manifesteront en toi; car il devait les multiplier, non qu’elles se fussent déjà montrées, mais bien qu’elles existassent déjà dans la nature des choses. Peut-être diras-tu : Elles existaient déjà, puisqu’elles étaient dans la nature même des choses. De là je conclus qu’elle doit être pour toi et plus claire et plus digne de respect, cette parole : Par la nature même des choses, les fils d’Adam existaient déjà en Adam, « quand », selon l’expression du bienheureux évêque Jean, « il a commis sa grande prévarication et qu’il a entraîné dans un abîme commun tous les hommes[^6] », ou bien, comme le dit son collègue Ambroise: « Adam fut , et nous fûmes tous en lui : il périt , et en lui périrent tous les hommes[^7] » . Hé quoi ! tu oses dire : Les douleurs d’Eve existaient déjà 1 Tu ne crains pas d’ajouter : Elles s’étaient déjà déclarées en elle, quand Dieu ne faisait encore que menacer de les multiplier, et quand nous, nous redoutons de dire que nous étions au nombre des enfants d’Adam, au moment où il a commis son péché ? Cependant , les douleurs d’Eve, que doivent nécessairement endurer toutes les mères, n’étaient point dans la nature des choses; en voici la raison : elle n’était point condamnée à les ressentir, lorsqu’elle enfanterait, car cette condamnation a été pour elle le résultat de sa faute, et non une conséquence de sa faiblesse naturelle, Vous le niez, mais, en cela, à quoi aboutissez-vous ? A remplacer , par des tourments encore immérités, un bonheur auquel l’homme n’a plus eu le droit de prétendre, puisque, par sa faute, il a été condamné â souffrir. Je ne sais de quel front vous agissez de la sorte : ah ! sans doute, comme vous êtes les adversaires du paradis , c’est pour vous un agrément d’habiter en quelque sorte à l’opposé du paradis ! Chassé du jardin des délices, Adam , lui aussi, avait été placé à l’opposé de ce jardin[^8]. Tu es l’ennemi du paradis; eh bien ! vois avec quelle inanité tu raisonnes à son sujet. D’après ta manière de voir, il n’y a, pour se multiplier, que ce qui existe déjà sous un certain rapport : une chose qui n’existe pas encore, commence par exister, et non par se multiplier : il ne serait pas exact d’intervertir cet ordre; d’où il suit que les choses sont toujours simples à leur origine, et qu’elles ne deviennent multiples qu’à la condition de recevoir de l’accroissement. Dans la Sagesse[^9], on donne le nom de multiple à l’Esprit qui n’a jamais eu de commencement, et qui a été le même de toute éternité; mais, d’après ce qui précède, ce nom manque de justesse, parce que, pour être multiple , il faudrait avoir reçu des accroissements, et cet Esprit n’en a reçu aucun. Maintenant, que diras-tu de la réponse faite par Dieu à Abraham ? « Je multiplierai ta race comme les étoiles du ciel[^10]? » Ici nous voyons que Dieu a aussi multiplié les étoiles du ciel, de la même manière qu’il a promis de multiplier la descendance d’Abraham. Mais afin de pouvoir les rendre plus nombreuses, a-t-il commencé d’abord à les créer en petit nombre, et quand il les a fait sortir du néant , leur quantité était-elle inférieure à leur quantité actuelle? Pourquoi donc ne pas interpréter les paroles suivantes: « Je multiplierai extraordinairement tes tristesses », en ce sens : de ferai en sorte que tes tristesses soient grandes et nombreuses ? Le voici : Parce que tu as été placé à l’opposé du paradis, tu voudrais, autant que possible, y introduire la douleur et pouvoir dire qu’en ce bienheureux séjour les souffrances ont été ressenties avant même le péché. A t’entendre , il était dans la nature d’Eve de souffrir les douleurs de l’enfantement, même avant qu’elle eût prévariqué, et, selon toi, la somme de ces douleurs naturelles était minime : enfin, tu prétends que le fait de leur existence primitive n’est affaibli en rien par cet autre fait que Dieu y a ajouté de nouvelles douleurs, afin de punir la désobéissance de la femme. Car tels sont les termes que tu emploies : « Mais cette aggravation de misères n’empêche nullement que la femme ait été exposée à des souffrances moins grandes, en raison de sa condition normale ». D’après la manière de voir, il y a pour la femme une loi de la nature, qui exige peu : c’est que, à l’heure de l’enfantement , elle souffre des douleurs modérées ; mais l’accroissement qu’elles ont subi, par l’effet du péché, constitue l’aggravation de ces misères. Tu n’aperçois pas la conséquence de telles paroles, je vais te la faire remarquer: Si les misères d’Eve ont été aggravées par le péché, elles existaient donc déjà naturellement, et si elle a vu ses douleurs s’accroître à la suite du péché, elle souffrait donc déjà avant sa prévarication, et c’était, chez elle, l’effet de la nature. Tu as beau dire que sa condition normale ne la soumettait qu’à des épreuves faciles à supporter; il n’en est pas moins vrai, et, bon gré mal gré, il faut que tu l’avoues, que la femme était certainement malheureuse, même avant l’aggravation de ses misères, puisqu’elles ont reçu un notable accroissement. Voilà ce que tu attribues à la nature humaine pour le moment même où elle est sortie des mains de son Créateur; voilà, selon toi, ce qui se passait dans le paradis de Dieu. Tu en as été chassé ; tu as été placé à l’opposé, et, dans le sentiment de ton inimitié contre lui, tu en es venu jusqu’à soutenir que Dieu a établi le règne des souffrances dans le séjour de la béatitude, et qu’au lieu de puiser leur raison d’être dans le péché, elles n’ont fait qu’y trouver la cause de leur accroissement. La douleur n’est-elle pas ce qu’il y a de plus opposé au bonheur ? Le bonheur ne rencontre-t-il pas dans la souffrance son adversaire le plus déclaré? L’homme pécheur a été exclus du paradis, et. placé à l’opposé. Quel est le sens de ces paroles ? Elles signifient évidemment qu’il a été placé au sein des plus pénibles épreuves, c’est-à-dire de ce qu’il y a de plus opposé au bonheur, sans que personne ait réclamé ou ressenti la moindre répugnance. Y a-t-il rien que la nature évite avec autant de soin que la douleur? N’est-ce pas la félicité qu’elle recherche avec le plus d’ardeur? Enfin, consultons à ce sujet notre libre arbitre : La nature l’a si fortement fixé en nous que, en dépit de toutes les infortunes, il persiste toujours à ne pas vouloir que nous soyons malheureux, et à prétendre au bonheur. Cela est si vrai que l’homme, devenu misérable par l’effet de son inconduite , veut , sans doute, se conduire mal, mais n’aspire à rien autre chose qu’au bonheur : le malheur n’est pas son but. Il ne s’agit point ici du libre arbitre, qui nous porte à pratiquer la vertu : par l’effet de la corruption humaine, nous avons pu le perdre, mais la grâce divine peut nous. le rendre : celui qui est inséparable de notre. âme, que nous ne pouvons perdre ni au sein de l’infortune, ni au milieu des délices, c’est celui qui nous porte instinctivement à vouloir être heureux et à ne pas vouloir être malheureux. Car tous, sans exception, nous prétendons être heureux; c’est un fait incontestable : les philosophes païens l’ont eux-mêmes forcément reconnu ; l’existence en a été avouée même par les académiciens qui doutaient de tout : nous en avons pour témoin, Tullius, leur patron: c’est, à leur avis, la seule chose qui soit hors de toute discussion, et qui soit l’objet des désirs de tous. La grâce de Dieu vient au secours de ce libre; arbitre, et, par là, ce que nous voulons naturellement , c’est-à-dire une existence :heureuse, nous devenons capables de l’acquérir, au moyen d’une vertueuse vie. Et toi, tu prétends que des souffrances modérées, mais qui, pour être modérées, n’en étaient pas moins des souffrances opposées de tous points à l’idée du bonheur, se sont trouvées dès le commencement établies par Dieu comme règles naturelles, sans que personne résiste ou manifeste la moindre répugnance, et avant qu’aucun homme ait commis le péché : par une conséquence toute facile à déduire, le châtiment de la femme coupable, au sujet duquel Dieu a dit : « Je multiplierai tes tristesses », aurait marqué non pas le commencement de ses misères , puisque, selon toi, elles constituaient déjà sa condition normale, mais seulement leur aggravation, occasionnée par la punition du péché. A quoi bon maintenant discuter avec toi sur les paroles qui. suivent cette sentence vengeresse prononcée par Dieu : « Tu enfanteras dans la tristesse » , c’est-à-dire, « tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera[^11]? » Est-il besoin de se disputer avec toi, pour savoir si cette domination de l’homme sur la femme est pour elle un châtiment ou ressort de sa condition naturelle ? Il est sûr qu’au moment où il tira Eve du néant, il ne lui fit point connaître cette conséquence de la nature qu’elle recevait alors en partage: il ne lui en parla qu’au moment où il la punit. Mais, encore une fois, pourquoi s’arrêter là-dessus, puisque, n’importe ce qu’il en soit, notre cause ne peut en souffrir? Que Dieu, au lieu d’infliger à la femme un supplice, ait tout à coup changé de dispositions à son égard et se soit borné à lui prescrire l’obligation de souffrir; qu’au lieu de punir, il ait commandé en disant: « Tu seras sous la puissance de ton mari, et il te dominera », en serons-nous plus avancés pour résoudre la difficulté qui a soulevé notre controverse au sujet des douleurs endurées par la femme coupable? Il s’agit entre nous des misères que tu voudrais introduire dans le paradis dont tu as été chassé, et à l’opposé duquel tu habites: il s’agit des misères que tu prétends attribuer, non pas à la faute d’Adam et d’Eve prévaricateurs, mais à la volonté même de Dieu, qui a constitué les différentes espèces de natures, comme si, d’après ses desseins providentiels , ces douleurs devaient se faire sentir naturellement: pour soutenir une pareille prétention, tu as secoué toute honte et tu blasphèmes. Mainte nant, il ne te reste plus qu’à nous dire ce que tu veux nous persuader au sujet du châtiment de l’homme, puisque nous savons à, n’en point douter comment tu as été mis à nu et couvert de confusion au sujet de la femme qui, avant sa faute, était nue et n’en rougissait pas.

1. Gen. I, 26.
2. Id. II, 18.
3. Id. I, 28.
4. Ephés. V, 23.
5. I Corinth. XI, 9.
6. S. Chrysost., Homélie sur la résurrection de Lazare.
7. Liv. VII sur saint Luc, XV.
8. Gen. III, 24, selon les Sept.
9. Sag. VII, 22.
10. Gen. XXII, 17.
11. Gen. III, 16.

### 27.

Julien. En voilà suffisamment sur le compte de la femme; occupons-nous maintenant du rôle réservé à l’homme. « Dieu dit à Adam : La terre sera maudite dans ton oeuvre, et tu ne mangeras de ses fruits durant tous les jours de ta vie, qu’avec une grande peine ; elle ne produira pour toi que des épines et des chardons, et tu te nourriras de l’herbe de la terre, et tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu’à ce que tu retournes dans la terre d’où tu as été tiré; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière[^1] ». Ici, le Seigneur ne dit pas : Je multiplierai tes épines ou tes sueurs; il parle comme s’il les créait ail même instant : mais les motifs qu’Adam pourrait avoir d’être jaloux sont anéantis avec non moins de facilité que ceux qu’avait pu avoir la première femme; car tout d’abord la malédiction divine tombe, non point sur la race humaine, mais sur la terre : « La terre sera maudite dans ton oeuvre ». Qu’avaient fait les champs pour mériter cette malédiction? Evidemment, ils ne descendaient point d’Adam et ne pouvaient avoir rien de commun avec lui : par conséquent, étaient-ils responsables d’une faute commise par une volonté étrangère à eux ? De la punition infligée à l’herbe elle-même devait-il ressortir cet enseignement que la malédiction peut se rencontrer où ne se rencontre aucune culpabilité. En effet, si nous voyons l’homme commettre le péché, et les plantes subir la punition qu’il a méritée, il est évident que le châtiment ne marche pas toujours de pair avec la faute,

Bien que la terre ait été maudite afin que l’homme prévaricateur fût puni, c’est chose néanmoins certaine que la malédiction se trouve jetée sur un autre que l’auteur du péché. A cette condition, lors même que nous apprendrions déjà par là que certaines peines sont survenues à notre nature humaine après la faute du premier homme, ne pourrions. nous pas conclure que si les enfants naissent sujets à l’infortune, ce n’est point la preuve qu’ils soient eux-mêmes coupables, et s’ils sont innocents, les afflictions dont ils héritent ne leur seraient-elles pas imposées uniquement en mémoire de la prévarication primitive et comme une garantie contre l’imitation qu’ils seraient capables d’en faire? Dans cet ordre d’idées, la terre même nous apparaîtrait accablée mous le poids de la malédiction divine, non parce qu’elle aurait pris part à la rébellion d’une volonté étrangère, mais afin que le crime de celle-ci fût publiquement flétri ; s’il en était autrement, nous devrions croire que Dieu préfère la terre à l’innocence, puisqu’il rendrait les enfants responsables des fautes de leur père, tandis qu’il préserverait la terre de cette responsabilité. Dieu jette donc sa malédiction sur la terre, mais ce n’est pas là un mystère qu’il laisse impénétrable pour nous : car il nous indique le but qu’il se propose en prononçant une pareille sentence, ou plutôt, en quel sens il dit que la terre est maudite : « Tous les jours de ta vie tu ne mangeras de a ses fruits qu’avec une grande peine A. Remarque bien quel est le sens des paroles divines. Il dit que la terre est maudite, non pas qu’elle puisse être un objet d’animadversion, mais parce que sous ces termes se manifestent les pensées d’un esprit chagrin. Devenue stérile par la faute de celui qui la cultivait, elle devait passer dans son esprit aigri parles privations, pour être la cause des peines qu’il avait lui-même méritées; dans l’excès de son affliction, il devait l’appeler maudite, et en voyant sa fertilité comme épuisée, reconnaître que s’il y avait quelque chose de maudit , ce n’était ni la nature ni la terre, mais uniquement sa propre volonté et sa personne. Elle produira pour toi des ronces et des chardons ». Non content d’avoir dit : « Elle produira des ronces et des chardons », il a ajouté : « pour toi ». Sur l’ordre de Dieu elle avait jusqu’alors produit autre chose avec des ronces et des épines; mais à partir de ce moment-là elle en fournira considérablement plus, pour faire souffrir l’homme. C’était de nature à lui faire expier durement sa faute, puisque, après avoir goûté de si pures délices au milieu des prés verdoyants et des fontaines du. paradis, il pouvait trouver son supplice dans la rencontre d’un seul buisson. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». Je ne vois pas que ceci ait pu contribuer beaucoup à tourmenter Adam; car la sueur est, pour les ouvriers, un bienfait de la nature, puisqu’elle sert à rafraîchir leurs membres. Or, avant son péché, notre premier père a dû travailler et cultiver la terre ; j’en trouve la preuve dans ce passage de l’Ecriture. Voici, en effet, ce qu’elle dit : « Le Seigneur Dieu prit l’homme, qu’il avait créé, et le plaça dans le jardin d’Eden, pour le cultiver et le garder[[406]](#footnote-1249) ». Puis donc que Dieu n’a point permis qu’Adam pût, même au paradis, recueillir les choses nécessaires à sa nourriture sans les avoir fait venir par un travail assidu ; puisqu’il a fourni un aliment à son activité en lui prescrivant de s’occuper, y a-t-il vraiment un fait nouveau dans la survenance de la sueur chez un homme qui travaillait déjà ? Mais continuons : « Jusqu’à ce que tu retournes dans la terre d’où tu as été tiré; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière ». Cette dernière partie de la sentence divine, comme celle qui a été prononcée contre la femme, est plutôt indicative que vengeresse, c’est chose manifeste : j’ajouterai même, d’accord avec le sens évident du texte, que la promesse de sa fin est pour l’homme un sujet de consolation. Dieu avait précédemment énuméré à Adam les douleurs, les travaux et les sueurs qu’il devait naturellement ressentir, mais que sa prévarication personnelle avait portés, pour lui, jusqu’à l’excès ; mais pour l’empêcher de croire à l’éternité d’un pareil sort, il lui en indique le terme et adoucit ainsi son chagrin. Après avoir dit : a Jusqu’à ce que tu a retournes dans la terre d’où tu as été tiré», pourquoi n’ajoute-t-il pas : Pour avoir péché et transgressé mes ordres ? C’était ce qu’il fallait dire, si la dissolution du corps est la conséquence du péché. Au lieu de cela, que dit-il ? « Parce que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière ». Voilà bien la cause pour laquelle Adam devait retourner en poussière : « c’est que tu es terre ». Pourquoi était-il de la poussière ? Nous en trouvons la raison dans les paroles qui précèdent : « Parce que tu as été tiré de la terre ». Dieu lui-même a indiqué le motif pour lequel Adam doit retourner en terre, c’est parce qu’il en a été tiré : or, on ne saurait prétendre que sa sortie de la terre a eu le moindre rapport avec le péché ; donc, s’il était sujet à la mort, c’était, chez lui, un effet, non pas du péché, mais de la nature comme il n’était pas éternel, son corps devait retomber en poussière ; de là il suit que la stérilité des arbres, la surabondance des ronces, l’accroissement des douleurs occasionnées par un enfantement difficile, sont devenus le châtiment de nos premiers parents seuls, et non pas de leur descendance. Enfin Caïn et Abel sont venus au monde ; ils y sont venus avec une nature pareille, mais avec des volontés très-différentes. Si Caïn a péché, ç’a été de son propre mouvement, et nulle pression n’avait été exercée, sur lui par les fautes de son père : quant à Abel, la prévarication des auteurs de ses jours ne lui a porté aucun préjudice ; chacun d’eux a agi de son propre mouvement; leur point de départ, le terme où ils ont abouti, étaient loin de se ressembler; mais leurs parents ne leur avaient légué aucune prédisposition ni pour la vertu, ni pour le vice. Ils ont tous deux rempli les fonctions du sacerdoce et présenté des offrandes à leur divin Créateur: au reste, chez eux se trouvaient similitude d’action et dissemblance d’intentions. C’est ce que le Seigneur fit lui-même connaître, car il déclara que le sacrifice d’Abel lui était agréable, mais il manifesta à Caïn irrité le motif de son mécontentement. A la vérité, celui-ci lui avait offert les prémices de ses récoltes, mais il avait gardé pour lui les meilleures. Ce coeur méchant ne tarda pas à méditer un crime enflammé de colère, jaloux de la sainteté d’Abel, il donna un libre cours à son envie et lui immola son frère. Cette circonstance, où la mort frappa un homme pour la première fois, montra jusqu’à l’évidence que celle-ci n’est pas un mal, puisque sa première victime était un juste. Toutefois, la colère divine ne manque pas de poursuivre l’audacieux coupable: atteint parle Très-Haut, interrogé par lui sur le sort de son frère, il est convaincu de son crime et condamné à se voir puni dès ce moment, la terreur, qui avait intérieurement troublé son âme à la suite de son cruel fratricide, lui viendra réellement encore du dehors; car la terre aussi est maudite : « Tu seras », dit le Seigneur, « maudit sur cette terre qui a ouvert sa bouche pour recevoir le sang de ton frère, versé par ta main ; après que tu l’auras cultivée, elle ne te donnera pas ses fruits[^3] ». Voilà, encore une fois, la stérilité de la terre employée par Dieu pour châtier celui qui la cultive, et, dans le Deutéronome, le Seigneur annonce, pour l’avenir, beaucoup de fléaux du même genre. Hé quoi ! les buissons d’épines qui peuplent nos champs, et que la serpe du cultivateur a tant de peine à détruire, seraient-ils le fruit du crime de Caïn ? Mais si toutes les ronces de nos campagnes sont à vos yeux le résultat d’un péché que Dieu a puni en faisant croître en surabondance des épines, il faudra dire non-seulement que tous les enfants ont mangé du fruit défendu, bien qu’au moment de leur naissance ils n’aient pas encore de dents, mais aussi qu’ils ont versé le sang d’Abel. Par là il est facile de voir à quel excès de fureur aboutit l’erreur des Manichéens : comme, en définitive, elle aboutit à la folie, les graves catholiques se moquent de vos raisonnements ; mais, dans leur charité, ils déplorent votre perte.

Augustin. Tu as si longuement et si laborieusement discuté sur le châtiment du premier homme, que tu en es épuisé ! Et pourquoi tous ces arguments ? Afin d’affaiblir et de faire disparaître la culpabilité qui a attiré ce châtiment. Pour cela faire, tu as pris occasion d’un de mes livres, auquel tu veux répondre en réfutant les paroles qui s’y trouvent : or, dans ce livre, « j’ai parlé de ce péché qui, au sein du paradis, a perverti et dégradé l’homme , péché dont les conséquences dépassent de beaucoup tout ce que nous pouvons imaginer, et qui souille tous les hommes à leur naissance ». Voilà pour quoi tu voudrais expliquer, dans le sens de ton erreur, la malédiction prononcée contre la terre dans ses rapports avec l’homme coupable qui la cultive : voilà pourquoi tu prétends qu’avant même la prévarication d’Adam, il y avait au paradis des ronces et des épines, bien que Dieu n’en ait rien dit au moment où il faisait sortir du néant toutes les autres créatures, et qu’il en ait parlé seulement à l’heure . où il prononça la condamnation du pécheur; Voilà pourquoi lu ne vois pas que la sueur occasionnée par le travail ait pu contribuer beaucoup à tourmenter Adam ; c’est là le motif pour lequel tu as dit que la sueur était pour lui un bienfait de la nature, puisqu’elle sert à rafraîchir les membres échauffés des travailleurs. De tes paroles on doit conclure qu’au lieu de prononcer une sentence de condamnation contre le pécheur, Dieu est allé jusqu’à lui accorder une récompense. Cette manière d’interpréter ton argumentation, serait déjà pleine de justesse, lors même que tu te bornerais à dire que Dieu a fait à Adam innocent une loi de suer au travail; car une pareille prétention de ta part serait un éloge de la sueur ; mais tu vas plus loin: suivant toi, avant de pécher, l’homme au paradis ne pouvait cultiver la terre sans se fatiguer comme si son corps, plein de vigueur et à l’abri de toute infirmité, devait non-seulement ressentir de la lassitude, mais encore n’éprouver aucun plaisir à faire ce qui était de nature à le récréer ! Mais tu n’as pu taire le motif qui t’a fait parler ainsi ; car tu le dis on ne peut plus clairement. Voici tes paroles «Y a-t-il vraiment un fait nouveau dans la survenance de la sueur chez un homme qui travaillait déjà? » Tu tenais donc beaucoup à donner une place, dans le tranquille séjour des bienheureux, non-seulement aux tristesses que la femme éprouve à l’heure de l’enfantement, mais encore aux sueurs répandues par l’homme qui travaille, pour être à même de soutenir que rien de nouveau n’est arrivé à Adam après sa condamnation et par suite de la sentence divine? Peut-on se moquer de la justice de l’Éternel, et l’insulter au point de prétendre voir un don de la nature dans le châtiment qu’il a infligé? Si tu soutiens que rien de nouveau n’est arrivé à l’homme en conséquence de cette parole divine : «Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », nie donc aussi que Dieu ait même prononcé cet arrêt. Diras-tu qu’à la vérité Dieu a prononcé là une sentence de condamnation contre l’homme, mais que pourtant, il ne s’en est rien suivi de nouveau pour celui-ci? Dieu aurait-il condamné l’homme, sans que l’homme fût pour cela condamné? La vengeance divine aurait-elle manqué son but, comme si le Très-Haut avait lancé un trait, sans pouvoir atteindre celui qu’il avait en vue ? Non, tu vas plus loin : Adam, dis-tu, a été condamné, et rien de nouveau ne lui est survenu. Ici, je ne puis m’empêcher de rire. Il a été condamné, mais il ne lui est rien arrivé de nouveau : mais puisqu’il était habituellement condamné, il péchait donc habituellement, car il n’a pu être condamné sans sujet; ou bien, quand il a commis sa première faute, comme tout le mondé reconnaît sans difficulté qu’il l’a commise, était-il déjà condamné, et, par conséquent, injustement condamné? Car tu n’as pas voulu avouer, comme tu l’as fait précédemment pour la femme en couches, qu’il était arrivé quelque chose de nouveau à l’homme : suivant toi, une aggravation de douleurs est survenue à Eve ; mais les sueurs, occasionnées par le travail, n’ont subi chez l’homme aucun accroissement. Tu n’as pas voulu l’avouer, parce que tu serais ainsi convenu que, par le fait d’une aggravation qui ne s’était point fait sentir auparavant, il lui était survenu quelque chose de nouveau. Nais quand, au sujet d’un homme que tu reconnais avoir subi une condamnation, tu t’écries : « Y a-t-il pour lui un fait nouveau ?» n’affirmes-tu pas qu’il est habituellement condamné de la sorte? Mais comme nous n’appelons habituels que les faits qui se passent assidûment, il faut évidemment et de toute nécessité que tu reconnaisses, au moins pour une fois, la priorité d’une pareille condamnation, puisqu’après avoir été condamné à la suite de son péché, Adam n’a rien vu de nouveau lui survenir. Par là, tu peux imaginer en quels inextricables obstacles tu t’es jeté. Sors de l’abîme creusé par ta laborieuse argumentation : n’introduis plus ni travaux, ni douleurs dans l’heureux séjour de la joie, au sein d’une tranquillité ineffable. A quoi bon donner aussi une place dans le paradis à la mort qui tue les corps? pour te procurer la facilité de prétendre qu’elle a été promise, ou plutôt indiquée à l’homme pécheur comme un bienfait, par ces paroles de Dieu : « Tu es poussière, et tu retourneras en poussière » ; comme si Adam n’avait pas su que, en vertu de sa condition naturelle, il devait un jour mourir, soit qu’il devînt prévaricateur, soit qu’il conservât son innocence ! Comme si le Seigneur ne lui avait communiqué cette connaissance qu’au moment où il le condamnait pour la faute dont il s’était rendu coupable ! Dieu a dit: «Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front, jusqu’à ce que tu retournes dans la terre d’où tu as été tiré; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière ». Voici la manière dont tu expliques ces paroles : « Cette dernière partie de la sentence divine, comme celle qui a été prononcée contre la femme, est plutôt indicative que vengeresse; c’est chose manifeste. J’ajouterai même, d’accord avec le sens évident du texte, que la promesse de sa fin est, pour l’homme, un sujet de consolation. Dieu avait précédemment énuméré à Adam les doue leurs, les travaux et les sueurs qu’il devait naturellement ressentir, mais que sa prévarication personnelle avait portés pour lui jusqu’à l’excès; mais, pour l’empêcher de croire à l’éternité d’un pareil sort, il lui en indique le terme et adoucit ainsi son chagrin ; il semblait lui dire : Tu ne souffriras pas toujours ainsi : ta peine ne durera que jusqu’au moment où tu retourneras dans la terre d’où tu as été tiré; car tu es poussière, et tu retourneras en poussière ». En parlant de la sorte, tu veux nous persuader que l’homme serait mort tôt ou tard en raison de sa condition naturellement sujette à finir, lors même qu’il aurait persévéré dans l’innocence de vie dans laquelle il avait été créé : toutefois, ajoutes-tu, il n’a reçu la connaissance de ce fait qu’au moment où Dieu l’a condamné, et le Seigneur lui a fait alors cette promesse, afin de l’empêcher de croire à l’éternité de son sort, et afin d’apporter à son chagrin du soulagement. Adam n’aurait donc pas su qu’il mourrait, si Dieu ne le lui avait pas fait connaître: Dieu ne l’en aurait pas instruit, s’il n’avait pas dû le condamner comme coupable; d’où il suit qu’il serait demeuré dans la fausse persuasion de l’éternité de son existence, ou qu’il aurait cru que jamais il ne mourrait, si, par l’effet de son péché, il n’avait acquis la sagesse qui apprend à l’homme à se connaître. Vois-tu ce que tu dis ? Voici autre chose.

Dans le cas où Adam n’aurait point commis le péché, il n’aurait pas su qu’il devait mourir; par conséquent, il serait demeuré dans cette ignorance s’il n’avait point voulu prévariquer : or, cette ignorance n’aurait mis aucun obstacle à son bonheur, et tout en croyant des choses contraires à la vérité, il n’aurait pas été malheureux. Comprends-tu ce que tu dis? Troisième conséquence. Au temps de son innocence, Adam croyait qu’il ne mourrait pas même corporellement, et ainsi en eût-il toujours été s’il n’avait transgressé les ordres de l’Eternel; mais il acquit la connaissance de sa mort future, dès qu’il y eut désobéi. Nous aussi, nous croyons ce qu’il croyait pendant qu’il était innocent ; et vous, vous croyez ce que sa faute seule lui a mérité de savoir. Notre erreur à nous roule sur son état d’innocence; votre science à vous a pour objet son état de culpabilité. Sais-tu ce que tu dis? Quatrièmement. Pendant que notre premier père était heureux et juste, Dieu ne lui a pas fait connaître que son corps mourrait, mais il le lui a dit, quand celui-ci est devenu pécheur et malheureux. Or, il est bien plus naturel de croire que le Seigneur a voulu le punir davantage en lui inspirant encore la crainte de la mort, parce qu’il le jugeait digne de subir ce surcroît de peine. Nous redoutons la mort bien plus que le travail; c’est le cri de la nature ; en effet, il n’y a pas un homme qui ne préfère le travail à la mort, si on lui donne à choisir entre mourir immédiatement ou travailler. Combien en trouverait-on qui aiment mieux mourir que travailler? Enfin, Adam lui-même ne s’est-il pas livré au travail pendant les longues années de sa vie, plutôt que de s’exposer, par inaction, à mourir de faim et à cesser par là de vivre et de travailler? Est-ce un sentiment autre que celui de la nature, qui faisait redouter à Caïn la mort plus que le travail? N’est-ce point pour ce motif emprunté à la nature de l’homme, que les juges ne se montrent ni injustes ni inhumains, en condamnant aux mines les criminels les moins coupables, et les plus coupables au dernier supplice? D’oie vient qu’on exalte si pompeusement les martyrs, qu’on les loue d’être morts pour la justice? C’est qu’il faut plus de courage pour mépriser la mort que pour mépriser le travail; aussi le Sauveur a-t-il dit: « Personne ne peut témoigner un plus grand amour », non pas qu’en travaillant, mais qu’ « en donnant sa vie pour ses amis[[407]](#footnote-1250) ». Si donc il y a plus de dévouement à mourir qu’à travailler pour ses amis, ne faut-il pas être aveugle à l’excès pour ne pas voir que le travail est un châtiment moins rigoureux que la mort? Ou bien, si l’homme doit craindre le travail plus que la mort, comment la nature elle-même n’est-elle pas mal. heureuse de craindre la mort plus que le travail? Et toi, tu fais abstraction de tout cela, et tu prétends que l’annonce de sa mort a été pour Adam un sujet de consolation, puis. qu’elle lui a appris que son travail aurait une fin. Pourtant, vous soutenez qu’Adam serait mort, lors même qu’il n’aurait pas désobéi à Dieu. Supposons que votre opinion soit juste; dans ce cas, il n’aurait pas fallu l’avertir de sa mort future, avant qu’il eût commencé à éprouver la rigueur de son châtiment; car lui inspirer alors la crainte de la mort, n’était-ce pas le torturer avant qu’il le méritât ? Il fallait attendre qu’il se fût rendu coupable : alors Dieu, le jugeant déjà très-digne d’être puni, lui aurait encore annoncé qu’il mourrait, et, par ce moyen, il aurait ajouté la crainte de la mort au châtiment que, dans sa justice, il aurait déjà infligé à sa prévarication. Pour punir notre premier père, le Seigneur a donc prononcé ces paroles : « Tu es poussière, et tu retourneras en poussière » ; or, quiconque les entend dans le sens de la foi catholique, se garde bien d’introduire, avant tout, dans le paradis la mort corporelle ; en effet, il y introduirait du même coup ces maladies si douloureuses et si variées auxquelles nous voyons assujettis ceux qui vont mourir; il remplirait de souffrances, de travaux et de chagrins de toutes sortes le séjour de sainte volupté où les corps et les âmes jouissent du bonheur, et dont vous ne rougissez pas d’être les ennemis. Voilà ce à quoi vous force le dogme impie que vous soutenez ; voilà l’inextricable impasse où vous resterez emprisonnés tant que vous persisterez dans votre erreur. Encore une fois, celui qui reçoit et comprend les paroles de Dieu dans le sens catholique, voit déjà que le travail a été imposé à l’homme comme une punition de sa faute, d’après ces paroles : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front ». D’après celles qui suivent : « Jusqu’à ce que tu retournes dans la terre d’où tu as été tiré, car tu es poussière, et tu retourneras en poussière », la mort lui apparaît aussi comme un châtiment. Il interprète ce passage de la même manière que si Dieu avait dit à Adam : Je t’ai tiré de la terre, et je t’ai fait homme. J’aurais évidemment pu faire en sorte que la terre, par moi douée de vie,ne fût jamais obligée de perdre la vie que je lui ai donnée ; mais parce que tu es terre, c’est-à-dire par rapport à la chair qui a été tirée de la terre, et non par rapport à moi, qui t’ai tiré de la terre, tu as prétendu vivre, tu travailleras sur la terre jusqu’à ce que tu retournes en elle ; et tu retourneras en terre précisément parce que tu es terre ; et, par un juste châtiment, tu iras dans la terre dont tu as été fait, parce que tu n’as pas obéi à l’esprit qui t’a créé. Voici le signe particulier auquel on peut reconnaître que cette manière d’interpréter les paroles divines est saine et catholique, c’est qu’elle ne force ni à remplir de scènes de mort la terre des vivants, ni à peupler le séjour des bienheureux de tous les maux si pénibles et si douloureux que les hommes endurent dans leur corps mortel, qu’ils ne peuvent supporter, et qui les force à passer de vie à trépas. Il vous est impossible de dire que si l’homme n’avait point prévariqué, la mort eût été pour nous douce et facile à subir ; car cette allégation même milite contre vous. En effet, si la mort devait alors être si douce, et si elle présente maintenant tant d’amertumes, la condition de la nature humaine a donc subi des variations par l’effet du péché d’Adam ; et voilà précisément ce que vous niez; de là résulte pour vous la ,nécessité de faire entrer tous les genres de mort que nous subissons maintenant, dans le séjour de la félicité et du bonheur sans limites; et avec la mort, il vous faut y introduire aussi toutes sortes de maladies, des maladies si graves, si intolérables, qu’elles conduisent nécessairement leurs victimes au tombeau. Puisse cette figure du paradis couvrir et pénétrer d’un peu de honte vos propres figures : vous qui ne consentez pas à avouer que le péché ait pu changer notre nature, changez donc plutôt d’avis; reconnaissez avec l’Apôtre[^5] que le corps même de l’homme est mort à cause du péché ; dites avec l’Eglise de Dieu : « Par la femme le péché a eu son commencement, et, par elle, nous mourons tous[^6] ». Comme elle, reconnaissez que « le corps qui se corrompt appesantit l’âme[^7] ». Car, avant le péché, le corps n’était pas de telle nature, qu’il appesantît l’âme. A son exemple, chantez : « L’homme est semblable à la vanité : ses jours passent comme l’ombre[^8] » . A moins de péché, celui qui a été créé à l’image de Dieu ne pourrait être semblable à la vanité, au point que, par le cours des âges et la survenance de la mort, ses jours passent comme l’ombre. Ne cherchez pas à affaiblir l’éclatante lumière de la vérité, en plaçant devant elle le nuage de votre erreur : le cœur des fidèles doit aimer le paradis de Dieu, mais non en rendre le séjour amer. En quoi, je vous le demande, en quoi vous déplaît, en quoi vous blesse ce mémorable et tranquille séjour des bienheureux, pour que, les yeux fermés, avec un front qui ne sait plus rougir, un entêtement sans égal, une véritable incontinence de paroles, vous le remplissiez de tous les genres de mort, et, par là même, de cette abondance de maux qui affligent et torturent les moribonds? Evidemment, vous ne voulez pas être forcés de reconnaître que l’énorme péché de notre premier père a changé la nature da l’homme et qu’il a jeté tous les hommes dans cet abîme de misère où nous les voyons se débattre depuis les douleurs du berceau jusqu’aux souffrances de la vieillesse. Puisque vous retardez comme chose injuste que la punition des parents se transmette à leurs descendants sans que ceux-ci partagent la culpabilité de ceux-là, consentez donc à la transmission de la faute elle-même. Il est sûr que le premier homme a commis une faute, et une faute énorme : tu as cherché, autant que tu l’as pu, à diminuer l’énormité de cette faute ; car tu ne voulais pas laisser croire qu’elle eût pu faire subir un changement à la nature humaine : moi , je prouve la grandeur de la prévarication. d’Adam, non-seulement par toutes les misères qui poursuivent l’homme depuis le berceau jusqu’à la tombe, mais encore par toi-même. En effet, dans le second livre de cet ouvrage, tu as établi que l’iniquité du premier homme avait été extrêmement grave, et, par contraste, tu as voulu faire ressortir l’extrême justice du Christ[^9]. Tu me sembles avoir oublié ce que tu as dit en cet endroit; car si tu n’en avais point perdu le souvenir , tu ne ferais pas maintenant tant de frais de paroles pour affaiblir l’importance du péché d’Adam. Moi, je soutiens que ce péché a été d’une gravité extrême, et j’en donne pour preuve la rigueur même du châtiment. En effet, peut-on rien imaginer de plus pénible que d’avoir été chassé du paradis et éloigné de l’arbre de vie qui aurait communiqué l’immortalité? A ce triste sort joignez aussi la calamité de passer son existence à travailler, à gémir et à voir ses jours disparaître comme une ombre. Les infortunes , qui passent , comme une succession, à tous les hommes, sans en excepter un seul, depuis les enfants jusqu’aux vieillards, témoignent de la vérité de mes paroles : or, elles n’auraient point le caractère de punition qu’elles revêtent, si elles n’étaient la conséquence de la transmission du péché. Cette transmission, tu l’attaques opiniâtrement à l’encontre de notre foi, et, pour empêcher d’y croire, tu essaies, par un raisonnement aussi impudent qu’impie, de diminuer l’importance de la faute du premier homme comme de sa punition, et de faire du paradis le séjour de toutes les douleurs, de tous les travaux, de tous les genres de mort. Tu vas même jusqu’à dire : « Bien que la terre ait été maudite, afin que l’homme prévaricateur fût puni, c’est chose néanmoins certaine que la malédiction se trouve jetée sur un autre que l’auteur du péché. A cette condition, et lors même que nous apprendrions déjà par là que certaines peines sont survenues à notre nature humaine après la faute du premier homme, ne pourrions-nous pas conclure que, si les enfants naissent sujets à l’infortune, ce n’est point la preuve qu’ils soient eux-mêmes coupables? Et s’ils sont innocents, les afflictions dont ils héritent ne leur seraient-elles pas imposées uniquement en mémoire de la prévarication primitive et comme une garantie contre l’imitation qu’ils seraient tentés d’en faire? » Je vois bien ce qui t’embarrasse et te tourmente : tu ne saurais nier les misères auxquelles les petits enfants sont sujets dès leur naissance; car l’évidence des choses est là, qui frappe tous les yeux, et qui ne te laisse aucune liberté de révoquer en doute le fait dont il s’agit: mais tu prétends que ces misères se seraient fait sentir même au paradis, si personne n’avait prévariqué. Or tu vois bien que jamais tu ne parviendras à en convaincre aucun homme, quelles que soient les dispositions de son coeur. Tu n’as donc plus qu’une chose à faire, c’est d’avouer que le genre humain est de. venu malheureux à la suite du péché d’Adam. Mais tu as peur de le dire nettement; aussi t’exprimes-tu en ces termes: « Lors même que nous apprendrions que certaines peines ont pu survenir à notre nature humaine après l’iniquité du premier homme ». Qu’est-ce à dire : « Lors même que nous apprendrions? » Est-ce que le fait n’est pas assez clair pour que nous le sachions? Mais il est si évident, que tu es toi-même obligé d’en reconnaître l’existence. Faut-il retourner au point de départ, d’où tu voudrais, par ces paroles, t’écarter peu à peu: car, tu le sens bien, ce serait une intolérable absurdité de croire que les misères des petits enfants se seraient aussi fait sentir au Paradis , quand même personne n’aurait péché. Mais si tu as horreur de le prétendre, parce que ce serait une véritable et affreuse horreur d’en agir ainsi , pourquoi dire : « Lors même que nous apprendrions »; puisque nous apprenons, de manière à ne pas en douter, que, non-seulement certaines peines, mais toutes les peines des nouveau-nés ont été infligées à notre nature après le péché du premier homme, et même à cause de son péché? Mais, ajoutes-tu , « Si les enfants naissent sujets à l’infortune, ce n’est point la preuve qu’ils soient eux-mêmes coupables ». Moi-même, je ne dis pas que les enfants naissent malheureux parce qu’ils sont coupables; mais je dis, avec plus de justesse, qu’ils sont évidemment coupables, puisqu’ils naissent malheureux. Car Dieu est juste, et tu ne cesses de le reconnaître sans t’en apercevoir, bien que tu soutiennes le contraire; Dieu donc est juste; par conséquent, il ne rendrait pas malheureux des enfants, il ne permettrait pas qu’ils le fussent, s’il ne les savait pas coupables : Voilà en quel sens la foi catholique comprend ces paroles de l’Apôtre : « Le péché est entré dans ce monde, par un seul homme, et la mort par le péché : ainsi la mort a passé à tous les hommes parce seul homme en qui tous ont péché[^10]». Et toi, pour ne pas rapporter ces misères au péché originel, tu cherches à en faire une garantie contre l’imitation dont les enfants pourraient se rendre coupables. Quelle est la conséquence de ton raisonnement? La voici : On te dira : Pourquoi des enfants, qui n’ont en rien imité la prévarication d’Adam, subissent-ils, dès le premier moment de leur existence, des souffrances sans nombre et de toutes sortes , et nous offrent-ils en eux-mêmes la preuve des misères qui accablent le genre humain? Alors, comme un homme travaillé par une inévitable et douloureuse indisposition d’estomac, tu vomiras nécessairement ces paroles : Ce n’est point parce qu’ils sont coupables, que les nouveau-nés sont malheureux : leurs souffrances ne sont qu’un avertissement destiné à les prémunir contre le danger d’imiter la faute du premier homme. J’ai voulu dire, en termes clairs et nets, ce que tu as dit en termes obscurs et embarrassés. Mais de quelque manière que tu t’y prennes pour le dire, tout le monde verra que le soin de défendre ton opinion t’empêche de faire attention à ce que tu dis. Fallait-il, je te le demande, fallait-il jeter des innocents dans la peine, non pour les châtier d’une désobéissance, mais pour les préserver du péché? Il aurait donc fallu qu’Eve elle-même fût malheureuse avant sa prévarication ; ses déboires l’auraient avertie de ne point écouter les suggestions du serpent. Il aurait aussi fallu punir Adam; ainsi eût-il été préservé de l’influence de son épouse déjà séduite, et du malheur d’offenser Dieu car, à t’en croire, la punition, au lieu de suivre le péché pour le faire expier, doit le précéder pour en prémunir : par ce renversement des choses, la peine arrive, non comme châtiment, mais comme préservatif de l’iniquité; ce n’est pas un coupable qui est affligé , c’est un innocent. Je t’en conjure, modifie cette manière de voir, contraire à la morale et à la vérité; ne corrigerais-tu pas ta tunique, s’il t’arrivait; de la mettre à l’envers? Je m’exprime ainsi, parce que, selon toi, la peine doit précéder le péché pour y mettre obstacle, tandis que, d’ordinaire et conformément au droit, elle le suit pour en tirer vengeance.

Enfin, veuille nous dire comment, par des afflictions, nous pouvons avertir de petits enfants de considérer leur misère pour ne point suivre le pernicieux exemple du premier homme, quand l’âge ne leur permet encore ni d’imiter quelqu’un, ni de recevoir aucun avertissement? La terre, dis-tu, a été maudite : tu pars de là pour établir une analogie qui serve de prétexte à tes observations. Voici cette analogie : Bien que les nouveaux-nés n’aient pas hérité du péché originel, Dieu a pu, néanmoins, les rendre malheureux, afin de les détourner de la prévarication d’Adam et d’Eve, de la même façon que, pour punir le premier homme, il a maudit la terre, sans qu’elle eût commis la moindre faute. Pourquoi donc ne remarques-tu pas que, comme elle n’est nullement coupable, elle ne ressent aucune peine de la malédiction prononcée contre elle , mais que de ce fait est résulté pour l’homme un vrai châtiment? Au contraire, par cela même qu’ils sont malheureux, les enfants sentent leurs misères : or, si, comme vous le prétendez, ils n’ont pas hérité du péché originel, ils subissent évidemment des peines qu’ils ne méritent nullement; car, je vous l’ai dit déjà, ils sont encore incapables de recevoir le moindre avertissement et de suivre le mauvais exemple du premier homme, au sujet duquel il faudrait leur donner cet avertissement. Ne faut-il pas attendre qu’en devenant grands ils acquièrent leur libre arbitre et comprennent la leçon qui leur est faite, et qu’en considérant leur état infortuné, ils n’imitent point la faute des autres ? Alors, que ferons-nous de tant d’hommes qui, jusqu’au dernier jour de leur vie, ignorent s’il y a eu un Adam, ou ce qu’il a été, ou ce qu’il a fait ? Que ferons-nous de tant d’individus qui meurent avant l’âge de recevoir le plus petit avertissement? Que ferons-nous de tant d’êtres si simples, si dépourvus de bon sens, que, même arrivés à l’âge mur , ils sont encore incapables de profiter d’une leçon ? Evidemment toutes les afflictions humaines tombent inutilement, et sans qu’ils les aient méritées, sur de pareils personnages. Où est donc la justice de Dieu? Si tu y pensais, jamais tu ne pourrais croire que des enfants puissent être si misérables, à moins d’être préalablement entachés du péché originel.

Mais tu as parlé au conditionnel, car tu as dit, non pas : Nous apprenons, mais : « Lors même que nous apprendrions que certaines peines sont survenues » ; par conséquent, tu es, suivant moi, prêt à dire : Nous n’apprenons pas : et, ainsi, il ne te reste plus qu’à dire: Les maux, dont nous voyons les petits enfants affligés, les auraient aussi atteints dans le paradis, quand même Adam n’aurait point prévariqué : par là tu serais dispensé de reconnaître que ces maux sont la suite du péché originel. En voulant écarter ces difficultés et t’échapper :de nos mains, tu t’établis avec l’inébranlable solidité du roc à l’encontre du paradis; tu lui es si opposé, qu’avec une audace inouïe de langage et, un front qui ne sait plus rougir, et, pour troubler la joie et le repos de cet heureux. séjour, tu y donnes place,aux, douleurs de l’enfantement,, à la fatigue des travailleurs, aux plaintes des malades et aux infirmités qui occasionnent la mort. Tu as prétendu faire l’éloge de la mort, cru faire une découverte merveilleuse en trouvant cette réflexion : « Cette circonstance, où la mort frappa un homme pour la première fois, montra, jusqu’à l’évidence, que celle-ci n’est pas un mal, puisque sa première victime était un juste ». Explique-nous donc comment un homme juste ne pourrait étrenner la mort, sans qu’un homme coupable lui en imposât la dure nécessité. Car il est sûr que la cause et l’auteur de la mort a été Caïn, et non Abel. Celui qui en a été la cause, l’a donc mise en oeuvre ; car la mort du juste est l’oeuvre détestable du méchant, et celui qui l’a endurée pour le bien, a étrenné, non pas la mort, mais le martyre, et en cela il a préfiguré l’innocente victime tombée sous les coups du peuple charnel des Juifs comme d’un mauvais frère. Aussi Abel a-t-il acquis des droits à la gloire, non parce qu’en lui donnant la mort, son frère lui aurait communiqué un bien, mais parce qu’en mourant généreusement pour la justice, il a fait bon usage d’un mal. De même, en effet, qu’en faisant un mauvais usage de la loi qui est bonne, on devient prévaricateur et l’on encourt le châtiment, ainsi, et par une raison toute contraire, les martyrs obtiennent la couronne en subissant, pour le bien, la mort qui est mauvaise. C’est pourquoi, ne dédaigne pas de dire ce qu’à mon avis, tu ignores : pour tous ceux qui décèdent, la mort est un mal : quant à ceux qui ont passé de vie à trépas, les uns y trouvent un mal et les autres un bien. Dans cet ordre d’idées ont marché ceux qui ont soutenu verbalement et même par écrit que la mort esi un bien et qu’elle mérite nos louanges. Puis. que le juste Abel repose aujourd’hui dans le séjour du bonheur, non-seulement la mort n’a pas été mauvaise pour lui; mais elle a même été bonne. Et toi, au lieu de faire du paradis la tranquille demeure de ceux qui sont morts saintement, tu y as fait entrer les douleurs insupportables des mourants, afin que les élus ne pussent y rencontrer la paix, Tu diras peut-être : Si personne n’avait coin. mis, le péché, les hommes mourraient néanmoins au paradis; mais ils mourraient sans éprouver aucune douleur. Alors, puisqu’en dehors du paradis il n’y a, pour ainsi dire, aucun homme qui meure sans souffrir, et que tu es à bout de science et de raisonne. menu, avoue donc que la nature humaine a subi un changement à son désavantage par suite du péché d’Adam.

1. Gen. III, 17-19.
2. Gen. II, 15.
3. Gen. IV, 3-13.
4. Jean, XV, 13.
5. Rom. VIII, 10.
6. Eccli. XXV, 33.
7. Sagesse, IX, 16.
8. Ps. CXLIII, 4.
9. Ci-dessus, liv. II, chap. 189, 190.
10. Rom. V, 12.

### 28.

Julien. Maintenant, que dire du serpent ? A ton avis, la malédiction divine est-elle tombée sur le diable pour le punir, ou sur tous les animaux rampants ? Dieu dit au serpent : « Tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre ; tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie[^1] ». Supposes-tu que cette sentence ait eu pour effet de punir le diable, ou d’infliger un châtiment à cet animal que les chaleurs du printemps font sortir de sa ténébreuse retraite ? Si tu prétends que cette condamnation à manger de la terre est, en raison d’une faute commise par eux, tombée sur ces reptiles dont le corps nous apparaît comme inarticulé, tu devras convenir aussi que tous les animaux ont hérité de cette faute qui, selon toi, se communique par le coït seul : ainsi en viendras-tu à soutenir que les instincts charnels des serpents, et, par conséquent, de tous les animaux privés de raison, leur ont été inspirés par le diable; et alors tu te feras , à mots couverts, le champion dévoué des erreurs de Manès. Si , au contraire, tu appliques au diable, comme lui convenant parfaitement, les paroles adressées par Dieu au serpent, cette sentence prononcée en manière de punition n’est évidemment pas la preuve de la culpabilité actuelle des reptiles ; de plus, tu avoueras aussi que le diable ne mange pas corporellement la poussière ; mais bien que le Seigneur ait alors dépouillé le dragon de sa puissance, et qu’ensuite ce bon Père ait usé de sévérité et brisé le trait dont cet esprit malin s’était servi pour blesser l’homme, le péché ne s’est pas étendu plus loin que la volonté de celui qui l’a commis. Dès le principe, le genre d’alimentation particulier à chaque être, les épines et les sueurs, ont été établis par Dieu comme loi de nature ; puis il a prononcé des arrêts en vertu desquels ces inconvénients se sont accrus pour quelques-unes de ses créatures : enfin, ils se sont perpétués jusqu’à notre époque, sans que le péché du premier homme nous ait été transmis en même temps. Tout cela est si clair, qu’il est vraiment inutile de nous y appesantir davantage.

Augustin. A quoi bon aiguiser le dard de ta malice de vipère, même sous le prétexte du serpent ? Pour quiconque saisit bien le sens de ce passage des saints livres, que tu viens de rappeler, la sentence de malédiction est tombée sur le diable, qui s’est servi du serpent pour en arriver autant que possible à ses fins, plutôt que sur n’importe quel être terrestre et animal. Toutefois, comme, au lieu d’agir par lui-même, le diable s’était servi du serpent pour parler à Eve et la séduire, Dieu s’est adressé au serpent, parce que d’ailleurs ce reptile représentait mieux la malice du mauvais esprit, et que, par sa nature, il en était une image plus parfaite. Le Seigneur lui dit donc : « Tu es maudit entre tous les animaux et toutes les bêtes de la terre; tu ramperas sur le ventre, et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie, etc. » Ces paroles s’entendent et s’expliquent d’autant mieux, qu’elles s’appliquent plus parfaitement au diable. On fait, à ce sujet, bien des raisonnements, sans toutefois s’écarter en rien de la règle de la vraie foi : il serait, en ce moment, parfaitement inutile d’en choisir un parmi eux, et de l’établir de préférence aux autres ; il me suffira de te répondre que quand il s’agit du péché originel, on ne saurait rien inférer de la nature du diable pour parler doctement de 1a transmission de ce péché aux générations subséquentes. Quant aux épines et aux fatigues ressenties par les travailleurs , tu as affirmé impudemment qu’elles existaient même avant qu’Adam eût péché ; mais je crois que ma précédente réponse suffit à édifier les lecteurs sur ce point. A la manière dont vous prétendez faire le paradis, comment pourrait-on y reconnaître l’oeuvre de Dieu ? Ce ne serait évidemment plus que le vôtre. Néanmoins, tout en soutenant que les épines existaient antérieurement au péché, tu n’as pas osé les mettre dans le paradis : tu as même déclaré expressément qu’elles n’y étaient pas ; mais, cependant, tu y as introduit le travail, qui, s’il ne transperce pas les membres, les brise de fatigue. Suivant toi, le paradis ne pouvait renfermer d’épines ; il ne s’en trouvait donc pas au lieu qui a été le berceau du genre humain, et aujourd’hui il s’en trouve dans le séjour de l’homme : or, en serait-il ainsi, dans le cas où le bonheur d’Adam n’aurait subi aucune altération, si le péché n’avait attiré sur nous ce malheur ? A moins de croire Dieu injuste, reconnaissez donc l’existence d’un péché originel au moins de telle nature qu’il nous a mérité une punition indéniable.

1. Gen. III, 41.

### 29.

Julien. Je ne veux rien négliger ; il me faut tout dire : poursuivons donc. Un fait bien constaté, c’est que les douleurs de l’enfantement vont du plus au moins, suivant la complexion et les forces des personnes qui accouchent. En effet, les femmes des barbares et des bergers, qui se sont endurcies à la fatigue, accouchent avec tant de facilité, même au milieu des chemins, que pour ainsi dire elles ne s’arrêtent pas dans leur marche aussitôt qu’elles ont mis au monde leurs enfants, elles les ramassent, et, sans avoir subi le moindre affaiblissement à la suite de leurs couches, elles mettent leur progéniture sur leurs épaules : généralement les femmes de la basse classe n’appellent point les matrones à leur secours, tandis que, vis-à-vis d’elles, les personnes riches se laissent amollir par les jouissances de la vie : aussi, plus nombreux sont les serviteurs qui prennent soin d’elles , mieux elles apprennent à devenir malades, plus sûrement elles se condamnent à souffrir: elles croient leurs besoins d’autant plus impérieux, qu’elles ont plus de facilité de les satisfaire. Les mains des hommes fortunés ne se blessent évidemment pas à toucher des épines, comme se blessaient à le faire les mains d’Adam ; bien loin de là comme ils ont de l’aisance, ils croiraient manquer à leur dignité, en consacrant à cultiver la terre, ne fût-ce qu’un moment; l’étendue de leurs propriétés les préserve de craindre la faine et leur permet d’adresser à leurs serviteurs cette parole du poète : « Dételle les boeufs, pour semer les truffes[[408]](#footnote-1253)». Supposons donc , premièrement , que les douleurs de l’enfantement sont l’effet d’une loi naturelle , comme l’attestent l’exemple des animaux sauvages et les termes mêmes de la sentence prononcée par Dieu; secondement, que l’infertilité de la terre et la production des épines sont le résultat de la volonté primitive du Créateur , mais que , pour certaines personnes, elles se sont accentuées davantage et leur sont devenues plus pénibles; troisièmement, que la quantité des épines varie suivant les pays, comme la difficulté d’enfanter varie suivant les corps; quatrièmement, que les douleurs de l’enfantement continuent à faire souffrir les femmes, même sous l’empire de la loi de grâce, et que la mollesse en préserve les personnes opulentes; cinquièmement enfin, que la dissolution des corps, dont la cause a été formellement indiquée, soit plutôt due à l’art qu’à l’erreur. Nous voyons clairement que tout concorde avec la vérité catholique, et que vous ne tirez aucun avantage ni des douleurs éprouvées par les femmes en couches, ni de l’existence des épines.

Augustin. Quand il s’est agi de discuter sur la peine infligée par Dieu à nos premiers parents coupables, tu as fini de parler de la femme en disant : « En voilà assez au sujet d’Eve ». Pourquoi ne pas accomplir fidèlement ta promesse ? Après une si longue diversion, tu reviens à elle, et à ton incontinence de paroles ne suffit plus ce que tu as déclaré être « suffisant à l’égard de la femme ? » Mais si tu n’étais pas si bavard, comment remplirais-tu les huit livres que tu opposes à mon unique livre? Pourtant, dis ce que tu veux, car bien que tu aies déclaré avoir épuisé ton sujet, nous avons encore écouté patiemment les multiples paroles sorties de ta bouche. A quoi bon, en effet , perdre toutes les belles choses qui, depuis lors, te sont venues en esprit? Quoi qu’il en soit, et tandis que tu avais encore ton livre entre les mains pour l’achever, tu aurais bien dû en faire disparaître ces mots : « En voilà assez au sujet de la femme» ; au moins tes écrits ne prouveraient pas avec quelle indélicatesse tu manques à ta parole, Mais va toujours; et, contrairement à ce que tu as promis, étale aux yeux de tous les nouvelles conceptions de ton esprit. Dis-nous que les douleurs de l’enfantement varient suivant la complexion et la force physique des mères; apprends-nous que les femmes des barbares et des bergers accouchent avec tant de facilité, qu’elles n’ont pas même l’air d’accoucher; et qu’ainsi , loin de ressentir la moindre douleur, elles n’en éprouvent aucune. Supposons cela : en seras-tu plus avancé? Ton raisonnement ne se retourne-t-il pas contre toi-même ? Car, à t’en croire, les douleurs de l’enfantement dérivent d’une loi naturelle, et cela est si vrai, as-tu dit, qu’il les aurait nécessairement éprouvées , lors même qu’elle fût restée innocente de toute faute et n’eût pas été chassée du paradis. Prétendrais-tu, par hasard, que les femmes sauvages et les femmes de la campagne sont, en cela, plus privilégiées qu’Eve, puisqu’elles accouchent sans douleur en ce monde rempli d’épreuves, tandis qu’au paradis, Eve aurait souffert, si elle y avait enfanté ? Comme si, dans celles-là, la nature était devenue meilleure qu’elle n’était dans l’origine! Comme si le travail et l’exercice étaient plus puissants pour transformer la femme, que Dieu ne l’a été pour la créer ! Mais, peut-être, ne veux-tu pas laisser conclure de tes paroles que les femmes barbares et non civilisées ne souffrent pas du tout quand elles enfantent l’enfantement serait donc, pour elles, facile à supporter, ce qui ne les empêcherait pas de souffrir; mais, de ce que la peine serait moindre, s’ensuivrait-il qu’elle n’existât pas? Soit donc que ces femmes souffrent moins que les autres à l’heure de leurs couches, soit qu’alors elles éprouvent des douleurs égales, ou même plus fortes, les supportent admirablement à l’aide de la vigueur puisée dans les exercices du corps, et n’en ressentent ni fatigue ni faiblesse; il y a pourtant une chose certaine, c’est qu’elles gémissent; oui, elles gémissent toutes sans exception, et plus ou moins amèrement ; elles souffrent des douleurs plus ou moins vives, sans doute, mais toujours est-il qu’elles souffrent, et personne ne saurait en douter un instant. Pour toi, si tu te souvenais que tu es, je ne dis pas un chrétien , mais un simple homme, tu aimerais mieux soutenir qu’il n’y a pas de paradis de Dieu, que prétendre sacrilègement qu’il y en a un où l’on est puni. Certainement , tu parles avec élégance pour prouver que les hommes riches n’ont pas reçu , comme héritage du premier homme, la dure loi de la souffrance ; mais tu ignores ou tu fais semblant d’ignorer que les riches trouvent dans leur esprit bien plus de peines fatigantes, que les pauvres n’en rencontrent dans leurs occupations manuelles. Car, sous le nom de sueur, la sainte Ecriture désigne toutes les espèces de peines dont personne n’est exempt, les peines qui accompagnent le dur travail du corps, comme celles qu’engendrent les soucis et les inquiétudes : à cela se rapportent encore les études de tous ceux qui apprennent. Et toutes ces peines, qui est-ce qui les enfante? C’est évidemment la terre,cette terre qui, au commencement, n’avait pas été faite pour tourmenter l’homme et le faire souffrir ; mais aujourd’hui, suivant le langage de la Sagesse, « Le corps, qui se corrompt, appesantit l’âme, et cette habitation terrestre abat l’esprit capable des plus hautes pensées. Nous jugeons difficilement ce qui se passe sur la terre, et nous trouvons avec peine ce qui est sous nos yeux[^1] ». Qu’un homme s’efforce d’acquérir des connaissances utiles ou des sciences sans portée , n’importe; son corps, qui se corrompt, appesantit son âme; il faut qu’il subisse la loi de la souffrance. C’est ainsi qu’à cet égard-là même, cette terre produit pour lui des épines. Ne va pas dire que les riches sont à l’abri de ces épines : le bon grain, jeté en terre, se trouve, au témoignage de l’Evangile, étouffé par des épines, et ces épines, le divin Maître nous l’apprend, ne sont autres que les soins de ce siècle et les illusions des richesses[[409]](#footnote-1254). Et évidemment, il appelle non-seulement les pauvres, mais aussi les riches, quand il dit : « Venez à moi, vous tous qui souffrez ». Pourquoi les appelle-t-il? Il nous en avertit bientôt après : « Et vous trouverez le repos de vos âmes[^3] ». A quelle époque trouverons-nous ce repos? Evidemment quand la corruption du corps, qui appesantit maintenant les âmes, n’existera plus. Mais aujourd’hui, les pauvres, les riches, les justes, les méchants, les grands et les petits souffrent depuis le moment où ils sortent du sein de leur mère, jusqu’au jour de leur sépulture, c’est-à-dire jusqu’à ce qu’ils rentrent dans le sein de la mère de tous les hommes : ce monde est, en effet, si méchant, qu’à moins d’en sortir on ne peut entrer en possession du repos qui nous a été promis. Bien que la loi de la souffrance ait été imposée aux descendants du premier homme en punition de sa désobéissance, elle continue à s’accomplir en nous, pour nous forcer à la lutte et à la manifestation de notre foi, même après que Dieu nous a pardonné la culpabilité de cette désobéissance qui a passé en nous à titre d’héritage. Oui, il nous faut lutter contre nos vices et suer à la peine dans ce combat spirituel , jusqu’à ce qu’il nous soit donné de n’avoir plus d’ennemis. La punition infligée au péché originel se traduit donc pour nous en un continuel combat, et, par là, ceux qui ont bien lutté obtiennent la couronne de la gloire. Cette loi de la peine, les petits enfants ne cessent point non plus de la subir, pour avoir obtenu la justification de la faute originelle et en avoir été délivrés, comme la foi nous l’enseigne ; en voici la raison : C’est que Dieu a voulu, par là, éprouver la foi des parents qui lui offrent leurs enfants et demandent pour eux le bienfait de la régénération. Car quelles seraient la. nature et l’étendue de leur foi aux choses invisibles, s’ils obtenaient sur-le-champ la récompense invisible des cieux ? Ne vaut-il pas mieux que la jouissance du repos, qui a été promis, se trouve différée , et qu’ainsi l’affaire de la foi se traite plutôt avec le coeur et non avec les yeux du corps? Par là, ne croit-on pas plus sincèrement à l’existence de ce monde à venir que nous ne contemplons point encore, et où ne se rencontre aucune douleur; ne cherche-t-on pas avec plus d’empressement et de soin à y parvenir? C’est de cette manière que, par un admirable sentiment de bonté pour nous , Dieu fait tourner à notre avantage nos travaux, ou, en d’autres termes , nos souffrances. Tu perds ton temps et ta peine à repousser cette doctrine ; car tu travailles à faire pousser des épines, et non à les arracher : pour nous, nous suons à détruire, autant que Dieu nous en donne la grâce, les épines que tu fais venir. Mais peut-être veux-tu te vanter de ne pas éprouver grand’peine, puisque tu écris tant de livres avec une si merveilleuse facilité d’esprit; puisque tu enfantes des épines sans éprouver plus de difficulté que les femmes barbares et celles de la campagne n’en ressentent à mettre au monde leur progéniture. Mais, à mon avis, tu te vantes inutilement de ne pas suer à la peine; évidemment tu travailles : pourrait-il en être autrement, quand tu fais tant d’efforts pour introduire la souffrance dans le paradis ? Autant cette besogne est ingrate, autant les efforts que tu fais sont pénibles et infructueux.

1. Juvén., Sat. V, vers 119.
2. Sagesse, IX, 15, 16.
3. Matth. XIII, 22.
4. Id. XI, 28, 29.

### 30.

Julien. Je suis loin de vouloir attaquer ceux qui pensent qu’Adam aurait pu obtenir l’immortalité à titre de récompense, s’il s’était montré obéissant aux ordres de Dieu ; car nos Livres nous apprennent qu’Enoch et Elie ont été transportés au sein de cette immortalité, pour ne pas voir la mort; mais autres sont les lois de la nature, autres sont les récompenses de l’obéissance. Les mérites d’un seul homme ne seront jamais assez grands pour bouleverser les lois générales de la nature : la condition mortelle du premier homme, qui fut sa propriété native, eût donc passé à tous ses descendants, lors même qu’il aurait été transféré du temps à l’éternité. Ce n’est point là une conjecture à dédaigner; mais un fait appuyé sur un exemple, puisque les enfants d’Enoch n’ont pu être affranchis de leur condition mortelle par la condition d’immortalité faite à leur père. Il ne faut pas s’imaginer que tous les justes, sinon les pécheurs , pourraient acquérir l’immortalité sans passer d’abord par la dissolution de leur corps: car Abel, le premier des justes, Noé; Abraham, Isaac et Jacob, et toutes les légions de saints qu’ont fournies l’Ancien et le Nouveau Testament, nous ont fait connaître leur mérite par leurs vertus, et leur condition naturelle par leur mort. La chose est absolument positive : Jésus-Christ en a consacré la réalité par l’autorité de sa parole. Un jour les Sadducéens lui adressèrent une question en s’appuyant sur l’exemple d’une femme mariée sept fois. S’il faut croire, disaient-ils, à la résurrection future des corps, lequel des sept maris de cette femme la réclamera pour son épouse ? Le Sauveur leur répondit: « Vous êtes dans l’erreur, ne sachant ni les Ecritures, ni la puissance de Dieu; car, au jour de la résurrection, les hommes n’auront point de femmes, ni les femmes de maris, parce qu’ils ne pourront plus mourir[^1] ». Connaissant parfaitement la raison de ses oeuvres, il dit nettement le motif pour lequel il a institué le mariage : c’est afin de remédier par des naissances aux ravages causés par la mort; mais la fécondité des mariages, due à la munificence divine, cessera d’exister aussitôt que la mort avare cessera elle-même de faire des victimes. Le Christ créateur nous l’affirme; la multiplication des hommes ai lieu pour servir de contre-poids au peu de durée de leur existence, et le rôle providentiel des époux a été établi de Dieu avant le péché; il est certain, d’ailleurs, que la condition mortelle de l’homme dérive non pas de la prévarication d’Adam, mais d’une loi de nature , à laquelle se rapporte également l’existence du mariage. Voici maintenant en quels termes le Seigneur a fait connaître sa volonté à Adam : « Du jour où tu mangera du fruit défendu, tu mourras de mort ». Cette mort est pénale, et non corporelle; elle s’applique au péché et non à la descendance du pécheur: il n’y a pour la subir que la prévarication, et la pénitence échappe à son empire. Il est dit qu’on la subira le jour où l’on commettra le péché : d’ordinaire, l’Ecriture désigne comme déjà condamné ce qui doit l’être. Voilà pourquoi le Sauveur s’exprime ainsi dans l’Evangile : « Quiconque ne « croit point en moi, est déjà jugé, parce qu’il ne croit point au nom du Fils de Dieu[[410]](#footnote-1256) ». Non pas que l’infidèle, qui nie le Christ, doive subir les supplices éternels avant le jour du jugement, puisque tous ceux qui viennent à la foi ont d’abord été des infidèles; mais, afin de manifester sa désapprobation, le Maître dit que les péchés sont déjà punis. Enfin, le livre qui porte le nom de livre de la Sagesse, et l’opinion commune, affirment qu’Adam s’est converti et a fait pénitence après son péché, et que néanmoins il est mort: par là nous devons comprendre que la mort corporelle est l’effet, non pas de la prévarication, mais d’une loi de la nature.

Augustin. Si, comme tu le dis, tu n’attaques point ceux qui pensent qu’Adam aurait pu obtenir l’immortalité à titre de récompense, s’il s’était montré obéissant aux ordres de Dieu, distingue deux sortes d’immortalité: l’une de premier ordre, l’autre de second ordre ; on ne saurait, en effet, taxer d’absurdité quiconque appellerait immortalité le sort d’un homme destiné à ne pas mourir, s’il ne fait pas ce qui peut lui donner la mort, bien qu’il puisse aussi le faire. Voilà de quelle immortalité Adam avait été doué : voilà de quelle immortalité il a été privé en conséquence de sa faute. Elle lui était communiquée par l’arbre de vie dont le fruit ne lui avait pas été défendu, lorsque Dieu lui avait intimé une loi juste, pour l’empêcher de devenir prévaricateur : le fruit de cet arbre ne lui fut interdit qu’à la suite de sa coupable désobéissance. Alors seulement le Seigneur le chassa du paradis, afin qu’il ne pût désormais porter la main sur l’arbre de vie, manger de son fruit et vivre éternellement. De là il faut conclure que cet arbre de vie lui fournissait un sacrement, et que tous les autres lui donnaient un aliment. Quant à celui qui portait le nom d’arbre de la science du bien et du mal, il était le seul dont il fût défendu à Adam de goûter. Pourquoi donc supposer que le premier homme n’a pas mangé du fruit de l’arbre de vie, puisqu’il était pour lui beaucoup plus avantageux que les autres, et que, d’ailleurs, il avait reçu l’autorisation de manger du fruit de tous les autres arbres, à l’exception de celui-là seul qui fut l’occasion de son péché? Car voici en quels termes Dieu lui avait donné ses ordres : « Tu peux manger de tous les fruits du jardin, mais ne mange pas du fruit de l’arbre de la science du bien et du mal[^3] ». Voici encore en quels termes fut prononcée sa condamnation : « Parce que tu as écouté la voix de la femme, et que tu as mangé du seul fruit dont je t’avais défendu de manger[[411]](#footnote-1257) ». Pourquoi donc ne se serait-il pas empressé de manger surtout du fruit de l’arbre de vie, puisqu’il n’avait reçu de défense qu’au sujet de l’arbre qui a causé sa.perte ? De plus, examinant avec attention le contexte, nous verrons qu’en n’en mangeant pas, il aurait péché comme il a péché en goûtant du fruit défendu; car il aurait travaillé contre sa propre vie, puisque cet arbre en était pour lui la source. Pour l’immortalité dont jouissent les saints anges , et au sein de laquelle nous vivrons nous-mêmes plus tard, il est sûr qu’elle est d’un ordre plus élevé que la première. Elle n’est pas, en effet, de telle nature qu’elle laisse la faculté de choisir une vie sans fin, aussi bien que l’innocence, quoiqu’on puisse aussi choisir la mort, comme le péché ; non, mais elle est telle que quiconque en jouit ou en jouira, ne pourra mourir, parce que désormais il sera incapable d’offenser Dieu. Dans le sein de cette immortalité, on sera animé d’une volonté de vivre bien, pareille à la volonté que nous éprouvons aujourd’hui de vivre heureux et que le malheur lui-même n’a jamais pu nous arracher. cette immortalité est supérieure à la première, tous le reconnaissent sans difficulté; si tu prétends qu’Adam aurait pu passer de l’une à l’autre à titre de récompense pour sa soumission aux ordres de Dieu, et sans avoir à subir préalablement les atteintes de la mort, tu rie diras rien de condamnable aux yeux de la vraie foi ; mais à faire l’éloge de celle-ci au détriment de celle-là, de manière à nier son existence, tu ne réussiras qu’à peupler forcément la surface du paradis de tous les genres de morts et de toutes ces douloureuses maladies que ne peuvent supporter les bonds, et qui les conduisent au tombeau : ta face elle-même en deviendra si pâle et si livide que tu ne pourrais, sans horreur, la considérer dans la glace d’un miroir. Pourquoi les descendants du premier homme, après être nés dans le paradis, constitués, non-seulement dans l’innocence, mais aussi dans le bonheur, auraient-ils été obligés de mourir, si aucune faute n’était venue les forcer à sortir de ce lieu de délices où se trouvait l’arbre de vie, où ils possédaient au suprême degré le pouvoir d’y puiser la prolongation de leur existence, où, enfin, nulle nécessité de mourir ne s’imposait à eux? Enoch et Elie ont été mis à l’abri de cette nécessité; ils vivaient en un lieu de la terre où ne se rencontrait point l’arbre de vie, et, par conséquent, ils étaient, comme le commun des hommes, dans l’obligation de tomber sous les coups de la mort. Mais où devons-nous croire qu’ils aient été transportés ? Sans aucun doute là où se trouve l’arbre de vie, qui leur communique le privilège de vivre toujours et de ne subir jamais la nécessité de mourir, comme en seraient exempts, dans le paradis, les hommes en qui ne se manifesterait aucune volonté d’offenser Dieu ; car cette volonté les exclurait forcément d’un lieu où leur équité ne leur ferait jamais une loi de mourir. C’est pourquoi l’exemple tiré d’Enoch et d’Elfe tourne plutôt à notre avantage qu’au vôtre. En effet, Dieu nous a fait voir, par ces deux personnages, ce qu’il aurait également accordé à ceux qu’il a chassés du paradis, s’ils avaient voulu ne point pécher; car Adam et Eve ont été exclus de l’endroit où ont été admis Enoch et Elie. Nous croyons encore que, dans ce séjour, le Seigneur leur a fait la grâce de n’avoir aucun motif de lui adresser cette prière : « Pardonnez-nous nos offenses[^5] ». Sur cette terre où la corruption de leur corps appesantissait leur âme[^6], ils avaient de tels combats à livrer au vice, que s’ils avaient dit n’avoir aucun péché, ils se seraient trompés eux-mêmes et auraient menti[^7]. On croit avec raison qu’ils reviendront un jour sur la terre pour un peu de temps, afin de subir eux-mêmes la loi de la mort, et de payer ainsi la dette imposée à toute la descendance du premier homme. De là il faut conclure que ceux qui auraient persévéré dans l’innocence, comme aussi leurs enfants qui auraient continué à habiter le paradis en conservant la fidélité au devoir, eussent joui sans interruption de l’immortalité de second ordre, jusqu’au moment où, sans passer par les étreintes de la mort, ils seraient entrés dans celle du premier ordre : nous ne pouvons dire autre chose si nous avouons qu’une si longue vie est devenue le partage d’Enoch et d’Elie, c’est-à-dire d’hommes auxquels, ici-bas et en dehors du paradis, leur justice ne pouvait permettre de se déclarer sans péché.

« Mais », dis-tu, « le Sauveur, questionné au sujet de la femme aux sept maris, a dit nettement le motif pour lequel il avait institué le mariage: c’était afin de remédier, par des naissances, aux ravages causés par la mort; toutefois, la fécondité des mariages, dont la munificence divine, cessera d’exister, aussitôt que la mort avare cessera elle-même de faire des victimes ». Tu te fais une illusion complète en supposant que le mariage a été établi pour remédier à la disparition des morts par la survenance des nouveau-nés. Si, en effet, l’union matrimoniale a été instituée de Dieu, c’est afin que la pudicité des femmes fût le moyen sûr, pour les pères, de con. naître leurs enfants, et, pour les enfants, de connaître leurs pères; car du commerce inconsidéré et simultané des hommes avec toutes sortes de femmes, pourraient naître des enfants; mais comment pourrait, entre eux et leurs pères, s’établir avec certitude de nécessaires rapports? Ce serait impossible, Mais si personne ne péchait, et, par conséquent, si personne ne mourait, une fois que serait devenu parfait le nombre d’élus suffisant pour peupler la céleste Jérusalem, on verrait finir le temps présent pendant lequel on aurait le choix de pécher ou de ne pas pécher et lui succéder le siècle à venir, où l’on serait forcément impeccable. Dés lors que les âmes, séparées du corps, peuvent être heureuses ou malheureuses, sans avoir pour cela la faculté de commettre l’iniquité, tous les fidèles l’avoueront: dans le royaume de Dieu, où le corps sera incorruptible, où, au lieu d’appesantir l’âme, il en sera l’ornement, où, enfin, il n’aura plus besoin d’aliments, on aimera si vivement l’Eternel, que personne ne s’y rendra coupable de péché; et la cause de cette impeccabilité se trouvera, non pas dans l’absence de toute volonté mauvaise, mais bien dans l’existence d’une volonté droite. Quand, en parlant de la résurrection des morts, le Sauveur a dit : « Les hommes n’auront pas d’épouses, ni les femmes de maris, parce qu’ils ne mourront plus », son intention n’a donc pas été de nous apprendre que le mariage a été établi pour remédier aux ravages de la mort; il a voulu nous dire que le nombre des élus étant devenu parfait, le besoin de naissances ne se fera plus sentir, puisque personne ne sera plus condamné à mourir.

« Mais », ajoutes-tu , « Adam s’est converti et a fait pénitence après son péché : le livre de la Sagesse et l’opinion commune l’affirment : néanmoins, il est mort, et, par là, nous devons comprendre que la mort corporelle est un effet, non pas de sa prévarication, mais d’une loi de la nature ». Est-ce que David ne s’est pas converti? Est-ce qu’il n’a pas fait pénitence de ses deux grands trimas, l’adultère et l’homicide? Est-ce que le prophète, qui était venu l’épouvanter, ne lui a mit pas affirmé qu’il en avait obtenu le pardon? Pourtant, les menaces que Dieu lui avait faites ont été suivies d’effet : les saints Livres nous le disent, afin de nous faire comprendre que le pardon, à lui accordé, a consisté en ce que la peine éternelle, due aux excès de cet homme, lui a été remise. La pénitence du premier homme pouvait donc avoir comme résultat de remplacer , pour lui, le châtiment sans fin de l’autre monde, par une punition infligée en celui-ci. Voilà pourquoi, selon une croyance parfaitement légitime, son Fils, c’est-à-dire Notre-Seigneur Jésus, en tant qu’homme, l’a délivré de la prison de l’enfer, en y descendant lui-même. Le livre de la Sagesse nous dit qu’Adam a été délivré de son péché : ces paroles doivent s’entendre, non dans le sens du passé, mais dans celui du futur, bien qu’elles expriment un fait accompli. Les voici : « Elle le tira de son péché[^8] ». Le Prophète avait déjà dit de même : « Ils ont percé mes mains, etc. » et avait mis au temps passé ce qu’il annonçait pour l’avenir. Ainsi est-il advenu qu’Adam a subi, dans le temps et par sa mort corporelle, le châtiment de sa désobéissance, et cet acte de pénitence a eu pour résultat de lui en épargner la punition éternelle. En cela, il est facile de le voir, la grâce du Libérateur a eu plus d’efficacité que la pénitence de notre premier père. Inutile, pour toi, de chercher à le défendre contre le choc de la vérité : elle t’écrase au grand jour avec toutes les machines que tu mets en jeu. Tu n’as plus aucun motif. raisonnable pour remplir le paradis de Dieu de tous les genres de mort et des innombrables maladies qui torturent les hommes et les conduisent au tombeau. Crois-en à cette parole de bien : « Du jour où vous en aurez mangé, vous mourrez de mort[^9] ». En effet, Adam et Eve sont morts le jour même où ils ont été séparés de l’arbre de vie renfermé dans le paradis terrestre, et qui communiquait la vie à leur corps; à partir de ce moment-là, leur condition est devenue mortelle, et la mort est devenue pour eux une inévitable nécessité. Evidemment, ces mots : « ravages de la mort, mort avare », t’appartiennent, tu les as prononcés; qu’au moins de telles paroles, des paroles si dures et si horribles à entendre t’inspirent la pensée de respecter le paradis de Dieu. Ce séjour admirable des bienheureux te serait-il assez odieux pour que tu y fasses entrer la mort elle-même, et une mort avare qui y porte le ravage? O ennemis de la grâce divine ! O adversaires du paradis ! pouvez-vous prétendre à plus qu’à empoisonner la douceur des saintes délices, en y mêlant l’amertume de la douleur, qu’à faire du paradis un véritable enfer en miniature ?

1. Matth. XXII, 29, 30; Luc, XX, 35, 36.
2. Jean, III, 18.
3. Genèse, 11, 16, 17.
4. Id. 111, 17.
5. Matth. VI, 13.
6. Sagesse, IX, 15.
7. Jean, I, 8.
8. Sagesse, X, 2.
9. Genèse, II, 17.

### 31.

Julien. En voilà bien assez au sujet de la Genèse, passons à l’apôtre Paul, que les Manichéens et les Traduciens rangent parmi leurs docteurs. En traitant la question de la résurrection des morts, il a dit : « Comme tous meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ[[412]](#footnote-1259) ». Tu t’es emparé de ce texte, toi avec qui nous discutons; puisque tu n’en parles plus, tu te contentes de penser au parti que tu pourrais en tirer ; ce que tu penses, je l’imagine bien, mais c’est à peine si je pourrais le préciser et en donner la preuve. Qu’au dire de Paul, tous meurent en Adam, y a-t-il là rien de relatif à la transmission, puisqu’Adam est le nom d’un homme, tandis que la transmission est l’indice du péché et de la souillure inventée par Manès ? Mais peut-être supposes-tu qu’Adam n’est rien autre chose que le péché, et que son nom ne signifie que cela ? En ce cas, et en prononçant ce nom, l’Apôtre aurait donc seulement voulu dire que nous mourons tous dans le péché. Evidemment, rien de plus absurde qu’une telle supposition. Parce que le mot hébreu Adam ne désigne qu’un homme (et, en réalité, voilà comme on l’explique), est-il étonnant que l’Apôtre ait dit : « Comme tous meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ? » ou, en d’autres termes : Ceux qui meurent par suite de la faiblesse humaine ressuscitent d’entre les morts par la force de Jésus-Christ ? Celui-là déraisonne, qui ne se range pas à cette interprétation : il est sûr, en effet, que tous sortiront du tombeau, ramenés à la vie par la toute-puissance du Dieu qui a établi sur cette terre la fécondité des mariages et la condition mortelle de l’homme; ils ressusciteront tous par la vertu de la force divine, afin que chacun reçoive ce qui est dû au bien ou au mal qu’il a fait pendant qu’il était revêtu de son corps[^1]. L’Apôtre a dit : « Comme tous meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ » ; or, ces paroles doivent-elles s’interpréter en ce sens que la mort corporelle, réservée à tous indistinctement, aux justes comme aux pécheurs, soit une punition infligée par Dieu au diable et aux impies ? Supposé que l’Apôtre ait eu en vue la mort qui est naturelle à tous, qui devient même précieuse dans la personne des saints[[413]](#footnote-1260), et que subissent également et les hommes et les bêtes ; nous pourrons certainement conclure ceci : sous le nom d’Adam, Paul à désigné la faiblesse de la condition humaine, et, sous celui du Christ, la puissance de celui qui nous a créés et nous ressuscitera. Si, au contraire, on devait voir en ce passage: « Tous meurent par Adam », une allusion à la culpabilité, et non à la nature de l’homme, voici quel en serait le sens clair et certain: « Comme tous», c’est-à-dire beaucoup meurent en imitant Adam, « ainsi tous», c’est-à-dire beaucoup, se sauvent- par l’imitation du Christ. L’Apôtre a donc parlé de la mort commune à tous les hommes, et alors il a fait allusion à leur condition naturelle : ou bien, s’il a voulu parler de leur culpabilité, il a fait allusion à l’imitation d’Adam. De fait, c’est en ce sens qu’il a ajouté immédiatement après: « Comme nous avons porté l’image de l’homme terrestre, portons aussi l’image de l’homme céleste[^3] ». Sans aucun doute, il ne nous aurait point ordonné de prendre les traits du Christ, si son image ou celle d’Adam s’était trouvée naturellement gravée en nous.

Augustin. Il faudrait bien peu connaître les écrits de l’Apôtre , pour ne point voir qu’il discutait sur la résurrection des corps, lorsqu’il disait : « Comme tous meurent par «Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ ». Mais toi, pour donner plus d’étendue, je ne dis pas à tes discours, mais à tes futilités, tu soulèves une difficulté là où il ne s’en rencontre aucune; tu me demandes ce que veulent dire ces paroles de l’Apôtre : « Tous meurent par Adam » ; et tu me dis : De quelle mort est-il question en cet endroit ? Il est sûr qu’il s’agit là de la mort du corps, de celle que doivent subir les bons et les méchants et non de celle dont on dit que sont morts tous ceux qu’elle a constitués dans le mal. Le Sauveur nous a parlé de ces deux sortes de mort dans une courte sentence: « Laisse les morts enterrer leurs morts[^5]». Il y a encore un autre genre de mort, que l’Apocalypse désigne sous le nom de seconde mort[^6] : cette mort consistera en ce que l’âme et le corps souffriront éternellement le supplice du feu. Elle fait l’objet des menaces divines en ce passage : « Craignez celui qui a le pouvoir de précipiter l’âme et le corps dans la géhenne[^7]». Bien que dans l’Ecriture il soit question de plusieurs genres de mort, il y en a pourtant deux qui priment les autres; ce sont : la première et la seconde : la première, que le péché d’Adam a fait entrer dans le monde; la seconde, que le Christ y amènera, quand il viendra juger les hommes.

Ainsi, dans les saints Livres, il est parlé d’un certain nombre de testaments accordés par Dieu ; quiconque veut lire attentivement nos Ecritures, le remarque au premier coup d’oeil ; néanmoins il n’y en a que deux principaux, l’Ancien et le Nouveau. La première de ces deux morts remonte au jour où Adam s’est vu chassé du paradis et éloigné de l’arbre de vie ; la seconde commencera d’exister quand le Sauveur prononcera cet arrêt : « Allez loin de moi, maudits, au feu éternel[^8] ». C’est pourquoi, en parlant de la résurrection des corps, l’Apôtre a dit : « C’est par un homme que la mort est venue, et c’est aussi par un homme que viendra la résurrection des morts : car, comme tous meurent par Adam, ainsi tous revivront par Jésus-Christ[^9] ». Nous n’avons donc pas à nous enquérir de quelle mort il est ici question, car il est évident que ce passage a trait à la mort du corps ; ce que nous avons à faire, c’est plutôt de voir par qui nous est venue cette mort dont il s’agit. Est-ce par Dieu, qui a tiré l’homme du néant, ou par l’homme dont la désobéissance en a été la cause ? Nous devons le voir, ai-je dit, parce que ce fait est clairement exposé à nos regards, et non pas chercher à le découvrir comme s’il était caché à nos yeux. Les paroles de l’Apôtre sont tellement claires qu’elles tranchent toute difficulté. « La mort est venue par l’homme ». Quel est cet homme, sinon le premier Adam ? Oui, c’est de lui qu’il a été dit : « Par un homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort » ; c’est à lui, figure de celui qui doit venir, qu’est opposé le second Adam[^10]. De là ces autres paroles de Paul : « La mort est venue par un homme; par un homme aussi viendra la résurrection des morts ». Il faut donc interpréter ce passage : « Tous meurent en Adam » d’après le sens indiqué par cet autre : « La mort est venue par l’homme » ; car si nous mourons tous en Adam, c’est que la mort est venue par l’homme, de la même manière que si tous doivent revivre dans le Christ, c’est que la résurrection des morts viendra aussi par un homme. Il y a donc un homme et un homme ; comme celui-ci est unique, celui-là Test aussi, et, par conséquent, puisque le second homme n’est autre que celui-ci, le second homme n’est autre que celui-là. Nous le savons, et tu le rappelles toi-même : en hébreu, Adam est un nom d’homme. Mais il s’en faut de beaucoup que tu aies le droit de soutenir cette impudente opinion que voici : quand l’Apôtre a dit: « Tous meurent en Adam », il a voulu faire allusion à tout homme mortel, ou, en d’autres termes: tous meurent, non point à cause du premier homme, mais parce qu’ils sont de condition mortelle. N’obscurcis pas ce qui est clair, ne tords pas ce qui est droit, n’embrouille pas ce qui est en ordre ; tous meurent en celui par qui la mort est venue, et tous revivront en celui par qui viendra la résurrection des morts. Quel est celui-ci ? Le second homme, évidemment. Et celui-là? Sans aucun doute, le premier homme. Quel est celui-ci? Le Christ seul. Quel est celui-là? Adam seul. « Comme donc nous avons porté l’image de l’homme terrestre, portons aussi l’image de l’homme « céleste ». L’Apôtre fait allusion à l’une et prescrit l’autre ; car l’une est du temps présent, et l’autre appartient à l’avenir. Nous avons porté la première par le seul fait de notre naissance, et parce que nous étions alors infectés par le péché; la grâce de la régénération nous fait porter la seconde ; aujourd’hui nous la portons en espérance ; nous la porterons plus tard en réalité, lorsque Dieu nous accordera de ressusciter, et nous récompensera en nous faisant régner au sein du bonheur et de la justice. Dès lors qu’il en est ainsi, dès lors que l’homme a été établi en telle condition et placé en tel lieu qu’à moins de pécher, il ne devait pas mourir, sa mort est indubitablement une punition; mais, par sa grâce, Dieu fait tourner à notre avantage les maux que nous a infligés sa justice; aussi la mort de ses élus devient-elle précieuse à. ses yeux. Elle les exerce à la lutte, comme le ferait la discipline; car, suivant le langage de l’Ecriture, « la discipline, au moment où on la reçoit, semble être un sujet de tristesse, et non de joie ; mais, ensuite, elle donne de recueillir en paix les fruits de la justice à ceux qui ont été ainsi éprouvés[^11] ». Et toi, en prétendant que la mort du corps se serait rencontrée dans le paradis, même quand l’homme y aurait conservé l’innocence, qui es-tu ? L’ennemi de la grâce divine, l’adversaire des saints, dont la mort est précieuse, et qui, par elle, s’efforcent d’entrer dans le paradis et d’y fixer leur demeure. Non-seulement, tu prétends y introduire la mort, (c’est-à-dire la séparation, d’avec son corps, d’une âme qui, pourtant, ne voudrait point en être dépouillée, mais gui désirerait être comme revêtue par-dessus, afin que ce qu’il y a de mortel soit absorbé par la mort[^12]), tu cherches encore, autant que possible, à y donner place à tous les genres de maladies et de calamités, qui surpassent les forces de l’homme et le conduisent au tombeau; voilà ce dont tu t’efforces de remplir le séjour de la suprême félicité et de l’inaltérable repos. Je vois bien l’étonnante erreur qui te pousse à agir de la sorte; mais quel front te faut-il pour cela ? je ne saurais le dire.

1. II Corinth. XV, 22.
2. II Corinth. V, 10.
3. Ps. CXV, 5.
4. I Corinth. XV, 49.
5. Matth. VIII, 22.
6. Apoc. II, 11 ; XX 6, 14 ; XXI, 8.
7. Matt, X, 28.
8. Id. XXV, 41.
9. I Corinth. XV, 21, 22.
10. Rom. V, 12, 14.
11. Hébr. XII, 11.
12. II Corinth. V, 4.

### 32.

Julien. Mais il nous faut faire passer au crible tout le contexte de ce passage «Puisqu’on vous a prêché que Jésus-Christ est ressuscité d’entre les morts, comment s’en trouve-t-il parmi vous qui osent dire que les morts ne ressuscitent point? Que si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n’est donc pas ressuscité. Et si Jésus-Christ n’est pas ressuscité, notre prédication est vaine et votre foi est inutile. Nous ne sommes plus que de faux témoins à l’égard de Dieu car nous aurons témoigné contre Dieu-même, en disant qu’il a ressuscité Jésus-Christ, qu’il n’a point ressuscité si les morts ne ressuscitent pas. Car si les morts ne ressuscitent pas, Jésus-Christ n’est pas non plus ressuscité. Si Jésus-Christ n’est pas ressuscité, a votre foi est vaine, parce que vous êtes encore dans vos péchés; ceux qui sont morts en Jésus-Christ ont donc péri. Si l’espérance que nous avons en Jésus-Christ n’est que pour cette vie, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes. Mais maintenant, Jésus-Christ est ressuscité d’entre les morts, comme les prémices de ceux qui dorment ; car c’est par un homme que la mort est venue ; c’est aussi par un homme que vient la résurrection ; et , comme tous meurent par Adam, tous aussi revivront par Jésus-Christ. Mais chacun à son rang : Jésus-Christ d’abord, comme les prémices ; puis ceux qui sont à Jésus-Christ et qui ont cru à son avènement ; ensuite viendra la fin de toutes choses[^1] ».

Augustin. Tu veux faire passer au crible tout ce passage des écrits de l’Apôtre, relatif à la résurrection des corps ; pourquoi ? Afin, s’il est permis de parler ainsi, de déployer ta riche indigence dans un flux de paroles, et d’avoir l’occasion de divaguer en remplissant un si grand nombre de livres. C’est là un fait qui ressortira clairement de la prolixe et vaine discussion que tu soulèves.

1. I Corinth. XV, 12, 24.

### 33.

Julien. L’habile maître des nations a établi dans ce passage un raisonnement serré, et nous a donné l’espoir de partager le sort de notre médiateur; il y prouve, en effet, que le Dieu homme, en tant qu’il partage notre humanité, n’a rien eu en lui qui fût différent de ce que nous avons, et, d’après ce grand docteur, l’opinion soutenue par les infidèles n’est pas moins préjudiciable au Christ qu’à nous. A l’entendre, le Sauveur et les hommes se ressemblent si parfaitement, qu’il faut, de toute nécessité, attribuer à l’un ce qu’on attribue à l’autre. Au moment où il écrivait ses épîtres, certains hommes supposaient qu’il n’y aurait pas de résurrection des morts, mais ils ne révoquaient nullement en doute que le Christ fût réellement ressuscité. Le maître des nations arrête au passage cette opinion, et il montre qu’elle est également opposée au Sauveur et aux hommes, et que tous les hommes reviendront un jour à la vie, ou que le Christ lui-même n’est pas sorti vivant d’entre les morts. Sans aucun doute, son raisonnement n’aurait pas une force pareille, si, à la manière des Manichéens et des Traduciens, leurs disciples, il mettait une différence entre la nature de la chair du Rédempteur et celle de la nôtre.

Augustin. Ils ne sont pas Manichéens ceux qui établissent une différence entre la chair du Christ et la nôtre, mais taux qui prétendent que le Christ ne s’est -nullement revêtu de chair. Par conséquent, en nous confondant avec les Manichéens, qui doivent être anathématisés et condamnés avec vous, tu les mets aussi enjeu, puisque, selon toi, ils établiraient une différence entre la nature de la chair du Rédempteur et la nature de la nôtre ; comme s’ils avouaient que le Christ s’est revêtu d’un corps, quoique ce corps différât en quelque chose du nôtre. Laisse-les tranquilles; car, au sujet de ce corps du Sauveur, ils sont loin de s’entendre avec nous, et même avec vous. Puisque tu discutes, fais-le avec nous; car nous sommes tous d’accord pour reconnaître la réalité de l’in. carnation du Christ, bien que, sur certains points, nous ne nous entendions pas. Nous ne mettons nous-mêmes d’autre différence que celle du vice entre la nature de sa chair et celle de la nôtre. En effet, nôtre chair est une chair de péché ; aussi l’Apôtre n’a-t-il pas dit de celle du Christ, qu’elle était la ressemblance de la chair, puisqu’elle est réellement de la chair; mais qu’elle était la ressemblance de la chair de péché, parce qu’elle n’était pas une chair de péché. Si notre chair n’était pas une chair de péché, dis-moi,je t’en prie, comment la chair du Christ pourrait être la ressemblance d’une chair de péché ? Es-tu fou au point de dire qu’une chose est semblable à une autre, mais que cette autre n’existe pas? Ecoute le catholique évêque Hilaire ; quelque idée que tu te fasses de lui, tu ne saurais dire qu’il est manichéen. Voici la manière dont il s’exprime au sujet de l’Incarnation du Christ: « Lors donc qu’il a été envoyé dans la ressemblance de la chair du péché, il s’est revêtu de notre nature humaine, mais non de notre péché; pourtant, comme toute chair vient du péché, qui nous a été transmis par Adam, notre premier père, le Christ a été envoyé dans la ressemblance de la chair de péché, non que le péché se soit trouvé en lui, mais parce que sa chair ressemblait à celle du péché ». Que répondras-tu à cela, ô le moins probe, le plus bavard, le plus méprisant, le plus fourbe de tous les hommes ? Hilaire lui-même est-il Manichéen ? Néanmoins, je suis bien éloigné de dédaigner tes injures; s’il a été dit en toute vérité que le Christ est venu dans la ressemblance de la chair de péché[^1], je les accepte, non-seulement avec Hilaire et tous les autres ministres du Sauveur, mais encore avec cette chair du Christ que tu ne crains pas d’insulter au point de la comparer en tout à la chair des autres hommes, à cette chair qui est évidemment une chair de péché.

1. Rom. VIII, 3.

### 34.

Julien. Jamais l’Apôtre n’aurait dit : « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n’est pas non plus ressuscité », si on avait pu lui répondre : Oui, le Christ est ressuscité pour un motif tout spécial, c’est qu’il est né d’une vierge ; mais parce qu’ils sont nés d’un commerce diabolique, les hommes ne ressuscitent pas. Néanmoins, Paul aurait pu riposter ainsi : A quoi bon le Christ serait-il ressuscité, s’il n’avait pas voulu exciter nos espérances et nous donner l’exemple? Et, maintenant, quel poids auraient eu ses leçons et ses exemples, si sa nature, toute différente de la nôtre, nous ôtait par cela même l’espoir de régner avec lui et le pouvoir de l’imiter ? La foi de l’Apôtre est donc loin et bien loin de s’appuyer sur une pareille opinion. Rempli du même esprit que Pierre, il sait que le Christ est. mort pour nous, afin de nous donner l’exemple et afin que nous suivions ses traces[^6]. Et, parce qu’à ses yeux le mystère de la mort du Sauveur a eu lieu pour offrir à Dieu un sacrifice et nous donner un exemple, il n’hésite pas à déclarer, il se hâte même de nous enseigner que le Christ homme n’est allé en aucun endroit, où notre nature nous empêche d’aller à notre tour : « Si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n’est pas non plus ressuscité. Mais si le Christ est ressuscité d’entre les morts, comment y en a-t-il parmi vous pour dire que les morts ne ressuscitent pas? » C’est-à-dire : Si vous reconnaissez que le Christ, en tant qu’homme, a été de la même nature que nous, quel motif avez-vous de penser, ou bien que la résurrection a eu lieu pour lui, ou bien qu’elle n’aura pas lieu pour les autres? Ces conditions d’abord posées, Paul achève son raisonnement de manière à couper court à toute réplique : « Mais maintenant », dit-il, « le Christ est ressuscité d’entre les morts » ; les morts ressusciteront donc.

Augustin. Comme il yen avait pour supposer que la résurrection des morts n’aurait pas lieu tout en croyant néanmoins à la résurrection du Christ, l’Apôtre a dit précisément : « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n’est pas non plus ressuscité ». Car sa résurrection a eu lieu afin que s’établît la foi en la future résurrection des morts. II est en effet naturel que les hommes ressuscitent dans leur chair, comme le Fils de Dieu fait homme est ressuscité dans la sienne; c’est pourquoi ceux qui niaient la résurrection future des morts étaient conséquents avec eux-mêmes, en soutenant que le Christ n’est pas ressuscité. Mais parce que ceux avec qui discutait Paul ne pouvaient révoquer en doute le fait de la résurrection du Christ, il leur fallait nécessairement se désabuser, ouvrir les yeux à la lumière et reconnaître que les autres hommes ressusciteront aussi. En effet, dès que, en raison d’une certaine différence entre le Christ et nous, les hommes croient avoir raison de nier la résurrection future des morts, tout en admettant celle du Seigneur Jésus, ils peuvent trouver et alléguer une foule de motifs à l’aide desquels ils pensent pouvoir défendre leur erreur. Car, supposez qu’on leur dise : « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n’est pas non plus ressuscité », ne pourront-ils pas répondre en disant : Mais le Christ n’était pas seulement un homme, il était encore Dieu, et nul autre homme ne peut en dire autant de lui-même? En tant qu’homme il est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie, ce qui n’a eu lieu pour aucun autre. Il a eu le pouvoir de donner sa vie et celui de la reprendre[^7], ce que n’a eu aucun autre. Est-ce donc merveille qu’il ait pu ressusciter d’entre les morts, tandis qu’aucun autre ne le peut? S’ils tiennent ce langage parce qu’ils concèdent au seul Christ le privilège de la résurrection et le refusent à tout autre, sera-ce pour nous un motif de soutenir qu’il n’y avait pas, entre le Christ et les autres hommes, une différence tellement sensible et de chercher en cela à pouvoir dire que les autres morts ressusciteront, en vertu de leur ressemblance avec le Christ? Évidemment non. Nous ne nierons donc pas, nous avouerons même qu’entre le Christ et nous il existe une énorme différence, c’est que sa chair seule a été, non pas comme celle des autres hommes, une chair de péché, mais uniquement une ressemblance de cette chair de péché; nous soutiendrons en outre que, loin d’être un privilège à elle exclusivement réservé, la résurrection sera encore le partage des autres hommes; et, pour le prouver, nous dirons avec l’Apôtre : « Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ n’est pas non a plus ressuscité » ; mais le Christ est ressuscité, donc les morts ressusciteront. L’origine de la chair du Christ se distingue éminemment de l’origine de notre chair; mais de là il ne suit nullement que l’une et l’autre ne soient pas terrestres et mortelles. Oui, la ressemblance de la chair de péché est différente de la chair de péché elle-même, et il est facile de les distinguer l’une de l’autre; mais il est sûr que le Christ n’a pas voulu établir par sa résurrection une autre différence entre lui et les hommes, puisqu’en mourant il s’était montré semblable à eux. C’est pourquoi nous ne devons point détruire, entre la ressemblance de la chair de péché et la chair de péché elle.-même, cette différence qui consiste en ce que l’une n’a jamais été sou mise à l’empire du péché, tandis que l’autre y a été soumise dès l’origine: nous n’y sommes nullement autorisés par ce fait que le Sauveur a détruit entre lui et nous toute différence pour la résurrection, comme il a détruit toute différence pour la mort. Quant à l’exemple dont tu veux établir la nécessité, sans que le besoin s’en fasse aucunement sentir, de quel poids peut-il être en cette affaire ? Imiter un exemple, c’est l’effet de la volonté; mais si l’exemple est bon, c’est a le Seigneur qui dispose la volonté » à le suivre[^1]. Ainsi s’exprime l’Écriture : Personne donc n’imite un autre sans le vouloir, mais qu’il le veuille ou ne le veuille pas, l’homme meurt et ressuscite. D’ailleurs, les exemples à imiter ne viennent pas toujours de personnes semblables, par leur nature, à celles qui doivent les suivre; autrement nous ne pourrions retracer en nous la justice et la piété des anges, puisque leur nature est différente de la nôtre; voilà, néanmoins, ce que nous demandons à Dieu dans notre prière, quand nous lui disons : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel[[414]](#footnote-1264) » . Tu l’as toi-même avoué[^3]. Il nous serait encore plus impossible d’imiter Dieu, notre Père; car sa nature est infiniment différente de la nôtre; et, pourtant, le Seigneur nous a dit : « Soyez comme votre Père qui est dans les cieux[[415]](#footnote-1265) », et il nous a fait cette recommandation par la bouche de son Prophète : « Soyez saints, parce que je suis saint[^5] ». De ce que le Christ a paru en ce monde dans la ressemblance de la chair de péché, tandis que nous sommes dans la chair de péché elle-même, il ne suit donc nullement que nous soyons incapables de suivre l’exemple du Christ.

1. I Pierre, II, 21.
2. Jean, X, 18.
3. Prov. VIII, selon les Septante.
4. Matth. VI, 10.
5. Ci-dessus, liv. II, ch. 52.
6. Matth. V, 48.
7. Lévit. XI, 44.

### 35.

Julien. Transportons la lutte sur le terrain de la transmission du péché et di. sons : Si le Christ, en se faisant homme, n’a 1 pas hérité du péché de nature, comment quelques-uns d’entre vous peuvent-ils dire que l’image de Dieu est soumise à l’empire de la corruption originelle ? D’autre part, si la nature humaine est viciée dans son essence, le Christ s’est évidemment soumis à la puissance du diable, puisqu’il s’est revêtu de cette nature. Si, enfin, on le regarde comme coupable, il en résulte que nous prêchons inutilement et que votre foi est vaine : les Apôtres sont de faux témoins, car ils out porté contre Dieu un faux témoignage, si le Christ a été entaché de la souillure d’Adam pour être descendu de lui : n’ont-ils pas dit en effet, que le Seigneur a fait naître son Fils de la race de David, et que ce Fils a toujours été innocent et saint? Il est hors de doute que si un pareil Christ est l’objet de nos espérances, nous sommes les plus malheureux de tous les hommes. Or, le Christ n’est pas moins vrai homme que vrai Dieu ; il est sorti de la race d’Adam, il a été formé dans le sein d’une femme et sous l’empire de la loi; il n’a jamais commis le péché, il n’en a jamais porté la souillure. Voilà donc bien la preuve que notre culpabilité vient de notre faute et non de notre origine.

Augustin. L’édifice de ton raisonnement a comme pour fondation le principe que tu poses d’abord en ces termes : « Si le Christ, en se faisant homme, n’a pas hérité du péché de nature, comment quelques-uns d’entre vous peuvent-ils dire que l’image de Dieu est soumise à la corruption originelle ?» Il suffit de renverser et de détruire ce raisonnement, pour réduire à néant et avec la plus grande facilité toutes les propositions que tu en as déduites par voie de conséquence. En effet, de ce que le Christ, en se faisant homme, n’a pas hérité du péché de nature, c’est-à-dire du péché originel, il ne suit pas du tout que l’image de Dieu ne soit pas soumise à la corruption originelle. Car, de ce que la ressemblance de la chair de péché n’est corrompue sous aucun rapport, il ne suit pas le moins du monde que la chair de péché elle-même , à laquelle elle ressemble, soit exempte de toute corruption ; mais parce qu’il y a une ressemblance de la chair de péché, il faut qu’il y ait aussi une chair de péché. Car, toute ressemblance suppose nécessairement l’existence d’un modèle; et si le Christ s’est revêtu d’une chair aussi réelle que celle des autres hommes, et qu’elle seule ait eu, non pas la nature, mais la ressemblance de la chair de péché, il faut non-seulement qu’il y ait encore une chair de péché à laquelle la sienne ressemble, mais aussi qu’aucun homme ne puisse en avoir d’autre qu’elle. Nous en concluons ceci : Bien que la chair de péché soit viciée, celle du Christ ne l’est nullement.; car s’il a pris une chair réelle pour guérir la chair de péché, il s’est revêtu, non de cette chair de péché, mais seulement de sa ressemblance. Par conséquent, nous ne le regardons point comme coupable; au contraire, c’est lui qui efface nos fautes, celle de notre origine et celles que nous y ajoutons. C’est pourquoi encore la prédication de l’Apôtre n’est pas vaine, car il ne dirait pas que dans le Christ se trouve la ressemblance de la chair de péché, s’il ignorait que celle des autres fût la chair de péché. Notre foi, qui renverse votre hérésie, n’est pas non plus inutile. Les Apôtres ne sont pas davantage de faux témoins, puisque, à l’encontre de votre hérésie, ils distinguent formellement la ressemblance de la chair de péché d’avec cette chair de péché elle-même ; puisqu’à les entendre, le Christ descend de David en ce sens, néanmoins, qu’il est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie et non de la concupiscence de la chair, et que, conséquemment, sa chair était la ressemblance de la chair de péché, et ne pouvait être la chair de péché elle-même. Notre croyance à cet égard ne fait pas non plus de nous les plus malheureux des hommes, car ce serait pour nous le plus grand des malheurs de croire qu’il n’y a aucune différence entre la chair du Christ et celle du péché.

Aussi est-elle fausse la conclusion dont tu fais suivre ton raisonnement : « Voilà donc bien la preuve que notre culpabilité vient de notre faute et non de notre origine ». C’est là une induction qui n’est pas du tout justifiée, car j’ai démontré que les raisons ci-dessus énoncées, sur lesquelles tu penses avoir solidement appuyé ton opinion, sont loin d’être concluantes;’et, certainement parce que le vice pouvait exister dans le paradis, la corruption des petits enfants n’existerait pas après la perte du paradis, si la mauvaise volonté de nos premiers parents n’avait point aussi vicié toute leur descendance. C’est donc plutôt à toi qu’il convient d’adresser ces paroles : (Ici nous allons employer, pour la défense de la vérité, une manière de raisonner dont tu as fait usage pour défendre l’erreur.) Si le Christ-homme a été envoyé aux hommes dans la ressemblance de la chair de péché, et s’il n’y a pas une autre chair qui soit une chair de péché, pourquoi, je ne dirai pas quelques-uns d’entre vous soutiennent-ils, mais pourquoi soutenez-vous tous que la chair du Sauveur ressemble à une autre chair, qui est une chair de péché, mais qui n’existe pas? Et si le Christ n’a pas eu la ressemblance de la chair de péché, la prédication de celui qui l’a annoncé est donc vaine; la foi de l’Eglise catholique qui l’a cru n’a donc pas de fondement; l’Apôtre lui-même est donc un faux témoin, car il a rendu témoignage contre le Christ, en disant qu’il a eu la ressemblance de la chair de péché, tandis qu’il ne l’a pas eue; et, nous-mêmes, si nous le croyons, nous nous séparons donc de la société des fidèles. Or, le Christ a été envoyé dans la ressemblance de la chair de péché, seul il a eu une chair réelle, mais qui, au lieu d’être une chair de péché, n’en a été que la ressemblance; par conséquent, il nous faut nécessairement reconnaître que la chair des autres hommes est la chair de péché, à laquelle la vraie chair de Jésus-Christ ressemble, sans être le moins du monde une chair de péché.

### 36.

Julien. Les Manichéens, qui croient au péché originel, et qui nient la résurrection des morts, trouvent encore ici la réfutation de leur erreur : « Mais maintenant », dit l’Apôtre, « le Christ est ressuscité d’entre les morts, comme les prémices de ceux qui dorment ; car c’est par un homme que la mort est venue, et c’est par un homme que viendra la résurrection ». Ici, l’Apôtre parle, non pas de la résurrection en général, c’est-à-dire de la résurrection qui sera le partage des scélérats et des profanes eux-mêmes, mais seulement de la résurrection de ceux qui entreront dans la gloire. Sous ce nom tout simple, il désigne la bienheureuse résurrection en comparaison de laquelle celle des impies ne comptera pas plus que si elle n’était, pas. Ici donc, encore une fois, Paul fait allusion, non-seulement à la résurrection qui écherra aux méchants aussi bien qu’aux justes, mais encore à celle que Dieu réserve à ses élus ; et bien. que la résurrection soit chose distincte du, bonheur qui doit la suivre, comme elle est différente des châtiments qui la suivent pour les méchants, néanmoins la béatitude éternelle ne peut exister sans la résurrection; aussi lui donne-t-on le nom de ce genre de résurrection en vertu duquel nous n’aurons pas à gémir d’être sortis du tombeau. En voici un exemple. Quelqu’un veut faire l’éloge de l’adresse, de la force, des différentes sortes d’application, et il les désigne sous le nom générique de vie; ainsi, il parle de la vie savante de celui-ci, de la vie brillante de celui-là, de la vie active de cet autre. A sa manière de s’exprimer, on croirait que la vie rie fait qu’un avec l’adresse, la beauté, la force; car il ne les distingue pas l’une de l’autre, et pourtant, autre chose est de vivre, autre chose est de s’appliquer, mais il est indispensable que tu vives pour pouvoir t’appliquer. De même en est-il de la résurrection et de la béatitude, car il en est qui ressusciteront d’entre les morts pour être damnés ; cependant, personne ne régnera, qu’il ne soit d’abord ressuscité. La mort et la résurrection des corps sont donc corrélatives l’une à l’autre; si toute mort était une punition, toute résurrection serait une récompense; mais maintenant, la résurrection sera un châtiment pour tous ceux qui iront au feu éternel ; d’où il suit que la mort est un effet, non de la colère divine, mais d’une loi naturelle. En effet, comme la mort du corps n’est pas de nature à inspirer toujours un regret de quitter la vie, ainsi à la suite de la résurrection on ne peut pas toujours, se réjouir de l’avoir récupérée. Celle-ci n’est un bien qu’autant que ceux qui ressuscitent sont récompensés, et celle-là n’est un mal que pour ceux qui tombent dans les flammes vengeresses de l’enfer ; la récompense et la punition des uns et des autres sont la conséquence de leurs mérites. Il est donc évident qu’ici l’Apôtre fait allusion, non pas à la mort naturelle, mais à celle des pécheurs, que leur châtiment éternel rend malheureuse; il ne parle pas davantage de la résurrection en général, mais seulement de celle que la gloire céleste rend bienheureuse; quand il discute sur le compte des personnes, jamais il n’attaque la famille humaine ton entière ; il établit toujours des distinctions et de larges bornes entre les natures et les volontés, et toujours il les respecte, et si, parfois, il se sert de termes identiques, il ns confond jamais les choses particulières avec les choses générales. Par ces paroles : « La mort est venue par un homme, et c’est part un homme que viendra la résurrection », il ne veut point nous enseigner que la mort est l’œuvre de l’homme coupable ; il veut seulement nous dire qu’elle a apparu en lui; de même la résurrection des morts ne serait point, à l’entendre, le fait de l’homme, c’est-à-dire, du Christ, mais elle aurait ci lieu en lui comme Paul l’enseigne déjà dans son épître aux Philippiens : « Il s’est fait a obéissant jusqu’à la mort, et à la mort de la croix; c’est pourquoi Dieu l’a exalté et lui a donné un nom qui est au-dessus de tous les noms[^3] ». L’apôtre Pierre émet une pensée dans ce sens : « Hommes d’Israël, écoutez-moi: Jésus, homme de Dieu, fameux par les merveilles, les prodiges et les miracles que Dieu a faits par lui au milieu de vous, vous l’avez fait mourir par la main des méchants, mais Dieu l’a ressuscité après l’avoir délivré des liens du tombeau » ; et il ajoute : « Dieu a ressuscité ce Jésus, et nous en sommes tous témoins[^1] ». Il est facile de le voir d’après ce passage, c’était la destinée de l’homme de subir la mort, sans, toutefois, que la divinité en souffrit le moindre dommage, comme c’était le propre de la divinité de .ressusciter cet homme d’entre les morts. Mais quand on dit que Dieu opère par la personne du Verbe, le Christ lui-même coopère avec lui ; n’a-t-il pas dit, en effet : « J’ai le pouvoir de donner ma vie, et j’ai le pouvoir de la reprendre[[416]](#footnote-1268)? » Bien que, dans le Fils, il y ait une seule personne, on distingue donc à juste titre son humanité de sa divinité, et l’on attribue avec non moins de justesse, des opérations différentes à l’une et à l’autre: C’est pourquoi « la mort est venue par un homme, et la résurrection viendra aussi par un homme ». Toutes deux l’ont fait alors que se manifester, car elles n’ont pas été créées ; toutes deux ont été établies de Dieu, mais en Adam est apparue la condition mortelle, et, dans la personne du Christ se sont montrées les prémices de la résurrection. « La mort est venue par l’homme ». Si, dans ces paroles de l’Apôtre, tu vois une allusion à la volonté d’Adam, il n’est pas question de la condition naturelle ; et si c’est par sa nature que la mort lui est venue, il ne s’agit pas là de culpabilité. Paul a placé, en face l’un de l’autre, deux hommes, l’homme de la mort et l’homme de la résurrection, et n’a pas voulu que le second fût soumis à l’empire du premier. Il continue ainsi : « Comme tous meurent en Adam, tous aussi revivront dans le Christ ». Quand il dit : «Tous revivront dans le Christ », veut-il parler même des impies, ou seulement des fidèles ? S’il prétend que les impies eux-mêmes revivent dans le Christ, personne n’est puni, c’est évident ; s’il ne parle que des fidèles, tous ne trouvent donc pas une nouvelle vie dans la foi au Christ; il n’y aura, pour revivre de la sorte, que les fidèles, quoique tous doivent ressusciter par la vertu de celui qui les a déjà créés. Si, dans ce passage :

« Tous meurent en Adam », il s’agit de la mort du corps, il n’a nullement trait à une culpabilité quelconque de notre premier père; puisque le Christ lui-même est mort en ce même Adam, car il ne serait pas réellement ressuscité, s’il n’était d’abord réellement mort. L’Apôtre déclare donc que tous meurent en Adam. Si, par cette mort, il ne faut entendre rien autre chose que la séparation de l’âme d’avec le corps, il ne s’agit donc pas, le moins du monde, d’un péché de nature, et si l’on dit que tous meurent en Adam, cela ne porte aucune atteinte aux petits enfants, puisque le Christ est mort en lui comme tous les autres. Si, au contraire, tu entends ce passage : « Tous meurent en Adam », dans le sens d’un péché de l’esprit, s’il y est question, non-seulement de la mort corporelle, mais de là mort spirituelle et malheureuse des coupables, ou, en d’autres termes, de cette mort que suivent les châtiments infligés aux prévaricateurs, il est sûr que ni le Christ, ni les saints, n’ont pu la subir, parce qu’ils n’ont pu être condamnés à ces châtiments ; elle ne peut non plus devenir le triste partage des petits enfants, puisque leur conscience ne leur rend pas plus témoignage en fait de mal qu’en fait de bien ; ils restent tout simplement ce que Dieu les a faits; et si nous les consacrons à Dieu par le baptême, c’est afin que leur rénovation et leur adoption augmentent en eux le bien qui s’y trouve déjà en vertu de leur création. Dans ces paroles de l’Apôtre : « Comme tous meurent en Adam, tous aussi revivront dans le Christ », il n’est donc pas plus question de la transmission du péché imaginée par les Manichéens, qu’il n’y a de péché dans le Christ, puisqu’il n’a commis de lui-même aucune faute, et qu’il a encore bien moins puisé une culpabilité quelconque dans sa nature humaine.

Augustin. Pourquoi , en discutant avec nous, te permets-tu de dire : « Les Manichéens, qui croient au péché originel, et qui nient la résurrection des morts, trouvent ici la réfutation de leur erreur ? » Est-ce qu’à leur exemple, nous attribuons le péché à une nature autre que celle de l’homme ? Est-ce que nous nions la résurrection de la chair? Que, plutôt, les Manichéens soient réfutés par vous, puisque nous les réfutons avec vous , même quand vous leur prêtez votre concours. Pour les aider, vous soutenez que le péché d’Adam n’est pour rien dans 1a lutte entre la chair et l’esprit; et ainsi, quand ils recherchent la cause de ce mal ou l’expliquent, ils concluent à l’existence en nous d’un autre principe mauvais, co-éternel à Dieu. Tu exposes ensuite ton système en t’appuyant sur les paroles de l’Apôtre, relative à la résurrection de la chair. Voici comme tu commences ton argumentation : « Ici l’Apôtre parle , non pas de la résurrection en général, c’est-à-dire de la résurrection qui sera le partage des scélérats et des justes indistinctement, mais seulement de la résurrection de ceux qui entreront dans la gloire ». Oui, sans doute ; néanmoins, il parle de la résurrection du corps. A cette résurrection il oppose la mort du corps, et, à toutes les deux, c’est-à-dire à la mort et à la résurrection corporelle, il donne deux auteurs différents , deux hommes : « C’est par un homme que la mort est venue et c’est aussi par un homme que viendra la résurrection des morts ». A chacun de ces deux hommes il donne un nom particulier, afin que l’on sache pertinemment de qui il est question. Paul ajoute donc : « Comme tous meurent en Adam, tous aussi revivront dans le Christ ». Il dit : « tous meurent », et non pas : tous mourront, comme d’ailleurs il ne dit pas: Tous revivent, mais: « Tous revivront ». Maintenant, ils meurent par punition; plus tard, ils revivront par récompense. Il ne parle donc pas de la mort éternelle qui consistera à brûler, corps et âme, dans les flammes de l’enfer : autrement, il aurait employé les deux verbes au temps futur, et il aurait dit : Tous mourront, comme il a dit: « Tous revivront ». Mais puisqu’il dit : « Tous meurent », il entend parler de la mort corporelle, et par ces mots : « Ils revivront », il veut parler de leur résurrection générale. Il a évidemment en vue la mort qui sépare l’âme d’avec le corps, quand il écrit ce passage : « C’est par un homme que la mort est venue », bien que la mort à venir, nommée la seconde mort, doive être encore le partage de ceux en qui la régénération par le Christ n’efface pas la faute dont ils ont hérité comme enfants d’Adam. L’Apôtre fait donc ici allusion à la résurrection future du corps, et, par opposition à elle, il parle de la mort corporelle qui a lieu maintenant; puis, à ces deux choses si opposées, donne deux auteurs différents, Adam à la mort, le Christ à la résurrection des morts et comme on attache l’idée de récompense à celle-ci, on doit considérer celle-là comme une punition. Ce n’est point la nature, mais la punition qui se trouve mise en opposition avec la récompense. C’est pourquoi, où la résurrection du corps se trouve en parallèle avec la mort, l’Apôtre parle, non pas de la résurrection en général, c’est-à-dire de la résurrection indistinctement réservée aux juste et aux pécheurs, mais de celle qui deviendra le partage des personnes qui revivront dans le Christ, au lieu d’être condamnées par lui c’est lui, néanmoins, qui ressuscitera le uns et les autres, car tous ceux qui sont dan; les sépulcres entendront sa voix; et ceux qui auront bien fait en sortiront pour la résurrection de la vie; mais ceux qui auront mal fait, pour la résurrection du jugement[[417]](#footnote-1269), Paul, je le répète, a donc voulu désigner la résurrection qui doit manifester la bonté du Christ, et non pas celle qui mettra sa justice en évidence ; puisqu’elle sera pour nous une récompense, il a cherché à nous faire considérer, comme une punition, la mort corporelle qu’il lui a opposée. En effet, comme la mort est le contraire de la vie, ainsi la punition est le contraire de la récompense. Les saints martyrs ont lutté et vaincu au moyen de cette punition, c’est-à-dire de la mort de leur corps, et, à cause de cela, la mort, au sein de laquelle ils dorment aujourd’hui, est précieuse devant Dieu, et c’est là, non pas un effet de leur nature, mais un don de la munificence divine[^5]; car, sans aucun doute, les peines mêmes des saints sont précieuses. Mais de ce qu’elles sont précieuses, il ne suit nullement qu’elles ne soient pas des peines; comme de ce qu’elles sont des peines, il ne suit pas qu’elles soient précieuses; elles tirent leur prix uniquement de ce que les saints les ont subies pour la cause de la vérité ou avec dévouement pour Dieu. Si tu interprétais ce passage aussi sainement et dans un sens aussi catholique, tu n’introduirais point dans le paradis de Dieu, c’est-à-dire dans le séjour des saintes délices, les douleurs non-seulement de la mort, mais aussi de toutes les infirmités qui conduisent l’homme au tombeau, Mais toute punition infligée à l’homme, qu’est-ce, sinon une punition infligée à l’image de Dieu? Or, si elle est injustement appliquée, il est hors de doute que celui qui l’inflige est injuste. Maintenant, quel homme osera supposer que l’image de Dieu est punie injustement, et qu’une faute n’en est pas la cause? Le médiateur de Dieu et des hommes, Jésus-Christ homme, est le seul qui, sans avoir péché, ait souffert pour effacer notre faute et nous obtenir la remise du châtiment: Ici, bien entendu, je ne parle point du châtiment qu’il nous faut subir en ce monde méchant, mais de celui qui nous était réservé pour l’éternité. Pourtant, aux approches de la mort, il a pris sur lui nos craintes et nos dégoûts, et il s’est écrié: Mon « Père, si c’est possible, que ce calice passe loin de moi[^6] ». Certainement il avait le pouvoir de donner et de reprendre sa vie; mais la mort qu’il a soufferte, volontairement, sans nécessité aucune, sans avoir préalablement commis aucun péché, notre divin Maître nous a fait entendre, par là, qu’elle est une punition, et il est le seul qui l’ait endurée sans l’avoir méritée par aucune faute. La gloire d’avoir ainsi miséricordieusement souffert pour nous, sans avoir commis un seul péché, n’appartient qu’au Christ; s’il est mort, ce n’est point qu’il ait eu une chair de péché, car il n’en avait que la ressemblance; mais enfin, il est mort en Adam, souche de la chair de péché. Quant aux autres hommes, ils souffrent toutes sortes de peines en ce monde pervers, qui se trouve en dehors du paradis, et cette épreuve dure, pour eux, depuis le moment de leur naissance jusqu’à celui de leur mort. Du nombre de ces peines est le trépas, qui leur est à juste titre infligé à cause des péchés qu’ils ont apportés en cette vie comme issus de la race d’Adam, ou qu’ils ont commis eux-mêmes en vivant mal; c’est le châtiment auquel les a condamnés le Juge tout-puissant et équitable. Or, puisqu’un passereau ne tombe point sur terre sans la permission de ce Juge[^7], infligerait-il ou laisserait-il infliger une pareille punition à ses images, s’il n’en savait pas l’application légitime? Evidemment, non. Qu’est-ce à dire légitime? motivée par la constatation des péchés ou l’examen sévère des vertus; de la sorte, même après la rémission des péchés, et bien que le salut éternel, dont ils ont reçu le gage dans le sacrement de la régénération, doive leur appartenir éternellement , les hommes doivent néanmoins acquitter la dette pénible qui leur incombe pour cette vie passagère et douloureuse. Alors, pourquoi dis-tu : « Il faut baptiser les enfants, pour que leur rénovation et leur adoption augmentent « en eux le bien qui s’y trouve déjà venant « de Dieu, en vertu de leur création? » Dieu les a créés bons, parce que toute nature, en tant que nature, est bonne; mais ceux qu’il a créés bons, il pourrait, sans injustice, les rendre malheureux ou les laisser devenir tels. Et toi, quand tu dis que les enfants sont renouvelés, n’avoues-tu pas, sans y faire attention et sans le savoir, qu’ils ont apporté avec eux, en ce monde, l’ancienneté du vieil homme, puisque, venant de naître, ils sont physiquement nouveaux? Il te faut donc choisir de trois choses l’une : remplir le paradis de toutes les douleurs de l’humanité; ou bien prendre prétexte des épreuves imposées aux images de Dieu et subies même par les enfants innocents de tout péché, afin d’accuser le Seigneur d’injustice ; ou, enfin, comme ce qui précède est abominable et doit inspirer de l’horreur, il te faut avouer l’existence du péché originel, et tu reconnaîtras par là, premièrement, que tous ceux qui meurent corporellement, meurent en Adam, parce que la mort est venue par le fait même de cet homme, c’est-à-dire par sa faute et pour son châtiment ; en second lieu, tu reconnaîtras que tous ceux qui ressusciteront, non pour le jugement, mais pour la vie, revivront dans le Christ, parce que la résurrection des morts viendra aussi par le fait d’un autre homme, c’est-à-dire par sa justice et sa grâce. En effet, comme la mort corporelle est une punition, l’Apôtre lui oppose la résurrection du corps; mais celle-là seulement qui sera une récompense, car il y en aura une autre qui sera une punition.

1. Philip. II, 8, 9.
2. Actes, II, 22-24, 32.
3. Jean, X, 18.
4. Jean, V, 28, 29.
5. Ps. CXV, 15.
6. Matth. XXVI, 39.
7. Jean, X, 29.

### 37.

Julien. « Mais chacun a son rang. Jésus-Christ d’abord, comme les prémices; puis, ceux qui sont à Jésus-Christ, et qui ont cru à son avènement ; ensuite viendra la fin de toutes choses ». Le même Apôtre dit encore ailleurs la même chose : « Il est le premier-né d’entre les morts[^1]. Puis, ceux qui sont à Jésus-Christ », c’est-à-dire les saints, seront enlevés dans le ciel[[418]](#footnote-1271). « Ensuite viendra la fin de toutes choses », parce que ceux-ci iront dans le royaume éternel, et que les impies seront pour toujours précipités dans les flammes de l’enfer[^3]. « Lorsqu’il aura remis son royaume à Dieu son Père, et qu’il aura anéanti tout empire, toute domination et toute puissance; car Jésus-Christ doit régner jusqu’à ce que Dieu ait mis tous ses ennemis sous ses pieds. Or, la mort sera le dernier ennemi détruit. Tout a été mis sous ses pieds. Quand l’Écriture dit : Tout lui est assujetti; sans doute, il faut en excepter celui qui lui a assujetti toutes choses. Lors donc que toutes choses auront été assujetties au Fils, alors le Fils sera lui-même assujetti à celui qui lui aura assujetti toutes choses , afin que Dieu soit tout en tous[[419]](#footnote-1272) ». Le royaume de Dieu le Père -consiste en ce que le nombre des élus, fixé par sa prescience, étant accompli, l’empire et la force de la puissance adverse prennent fin. Il faut que la mystérieuse et divine royauté de l’Éternel produise cet effet, de placer sous ses pieds tous les ennemis de la justice; c’est ce qui aura lieu, lorsque la mort éternelle se ’verra vaincue et détruite par tous les saints. Quand ces puissances de toutes sorties seront assujetties au Christ et à son corps mystique par la manifestation de sa royauté, la glorieuse assemblée des saints, au lieu de se soustraire à l’autorité de Dieu, lui sera bien plus soumise que jamais; car toutes les parties de ce corps si digne du royaume des cieux, et qui s’édifie sous la direction suprême du Christ, se réuniront dans le sentiment d’une charité parfaite pour obéir à la volonté du Très-Haut : alors disparaîtront toutes les passions qui engendrent le péché, et Dieu, après avoir parfait le nombre des élus, les réunira tous dans son sein.

Augustin. Dans cette partie de la thèse que tu soutiens, tu n’as presque rien abordé de ce qui a trait au sujet de notre discussion. Pourquoi as-tu cru devoir citer tout le passage où Paul s’occupe de la résurrection des morts? C’est évidemment à l’occasion de ces autres paroles du même Apôtre : « Comme tous meurent en Adam, tous aussi revivront dans le Christ» c’est parce que vous voulez attribuer la mort du corps; non pas au péché de l’homme, mais à une loi de nature ; à vous entendre, en effet, elle aurait été établie de Dieu en ce sens que le premier homme, innocent ou prévaricateur, serait mort. Je pense t’avoir répondu victorieusement à cet égard. Laissons donc de côté ces longs et inutiles développements au milieu desquels tu as voulu te débattre, et abordons ces paroles de l’Apôtre : « La mort sera le dernier ennemi détruit », car il est peut-être bon de chercher à savoir de quelle mort il veut parler. Est-ce de celle du temps, qui force l’âme à se séparer du corps ? Est-ce de celle qui ne permet point à l’âme de s’éloigner, parce qu’ils doivent tous deux subir le supplice du feu éternel? Cette dernière n’existe évidemment pas encore ; mais son heure viendra : elle ne sera pas détruite à la fin du monde, car c’est alors seulement qu’elle commencera d’exister. Qu’elle n’existe pas encore aujourd’hui, personne n’en doute. Quant à la mort qui s’exerce sur tous ceux qui sortent de ce monde, qui a pour contraire la résurrection du corps, au sujet de laquelle l’Apôtre discutait et parlait de la sorte, qui appartient au temps présent, que nous connaissons et subirons tous, c’est elle qui sera détruite la dernière, et elle sera détruite lorsque ce corps corruptible sera revêtu d’incorruptibilité, et que ce corps mortel sera revêtu d’immortalité[^5]. Il est facile de le voir, la résurrection corporelle qui se fera à ce moment-là, est, dans la pensée de Paul, le pendant de la mort corporelle qui a lieu en ce monde. C’est pourquoi si la mort éternelle, qui n’aura jamais existé, ne peut être détruite à la fin des siècles, puisqu’elle commencera seulement alors à exister ; si elle ne peut être détruite, parce qu’elle sera éternelle, il s’en. suit que c’est la mort du temps présent qui sera détruite la dernière, c’est-à-dire à la fin, quand elle trouvera son coup de mort dans la résurrection de la chair. Or, comment serait-elle notre ennemie, si elle était un simple effet de la nature, et non un châtiment? Certainement , sous l’autorité d’un juge tout-puissant et juste, elle ne serait point une punition, si elle n’avait eu, dans le péché, sa raison d’être. Nous t’en conjurons, modifie enfin ta manière de voir; purifie de toutes les douleurs humaines dont tu l’avais souillé, le paradis des bienheureux. A mon avis, il n’est pas permis de dire, comme tu l’as fait : « Dans le royaume des cieux, une fois qu’auront disparu toutes les passions qui engendrent le péché, Dieu parfera le nombre des « élus, et les réunira dans son sein ». Puisse une pareille opinion t’épouvanter et te corriger ! Puisses-tu ne plus louer comme un bien, mais plutôt flétrir comme un mal cette convoitise des passions coupables, qui ne cesse aujourd’hui, même quand nous la réprimons, de nous tourmenter dans notre chair, et qui, en s’éteignant, nous laissera alors tranquilles , comme tu l’avoues toi-même ! Car tu as adopté cette convoitise qui porte le corps à avoir des désirs contre l’esprit, au point que l’esprit doive lui-même lutter contre la chair[^6], pour éviter le péché qui damnerait l’homme. Ce mal de la lutté entre deux choses bonnes et créées par un Dieu bon, c’est-à-dire entre la chair et l’esprit, ce mal est devenu pour nous une seconde nature par suite de la prévarication du premier homme; mais ce ne sont ni les Manichéens, ni leurs fauteurs qui le proclament; c’est leur destructeur, Ambroise[^7].

1. Coloss. I, 18.
2. I Thess. IV, 17.
3. Matth. XXV, 46.
4. I Corinth. XV, 24-28.
5. I Corinth. XV, 54, 55.
6. Galat. V,17.
7. Liv. VII sur saint Luc, XII, 53.

### 38.

Julien. « Autrement, que gagneront ceux qui sont baptisés pour les morts, s’il est vrai que les morts ne ressuscitent pas ? Pourquoi sont-ils baptisés pour les morts ? et pourquoi nous-mêmes nous exposons-nous continuellement à tant de périls ? Oui, par la gloire que je reçois de vous en Jésus-Christ Notre-Seigneur, je meurs tous les jours. Pour parler selon l’homme, que me sert d’avoir combattu à Ephèse contre des bêtes farouches, si les morts ne ressuscitent point ? Mangeons et buvons, car demain nous mourrons ». Au dire de l’Apôtre, si l’infidélité impie détruit l’espérance de la gloire à venir au sein de laquelle Dieu sera tout en tous, si l’on nie la résurrection des morts, à quoi bon se faire baptiser pour les morts ? Ces paroles ont donné lieu à une erreur, car quelques-uns se sont imaginé qu’aux premiers temps de la prédication évangélique, on se réunissait d’ordinaire autour des morts; qu’on faisait pour eux la profession de foi, et qu’on répandait sur leurs membres inanimés l’eau du baptême: cette erreur n’a pour fondement que l’ignorance. En effet, ces paroles de l’Apôtre : «Qui sont baptisés pour les morts», n’ont pas un autre sens que ce passage de l’Epître aux Romains : « Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour la mort du péché[^3] » , c’est-à-dire, par la grâce nous nous approchons du sacrement de baptême avec la volonté de mortifier désormais nos membres, et de passer pour véritablement morts, si nous n’avons pas l’espoir de vivre après notre mort. Pourquoi, dit Paul, m’exposer chaque jour à tant de périls ? Pourquoi tomber sans cesse dans le danger de mourir victime des persécuteurs , afin de pouvoir me glorifier devant Dieu de votre avancement dans le bien ? Pourquoi tout cela, si les morts ne ressuscitent pas ? Pourquoi, pour parler ainsi selon l’homme, ai-je combattu contre les bêtes à Ephèse, c’est-à-dire, pourquoi ai-je supporté la bestiale fureur de gens séditieux, si la résurrection des morts est encore incertaine ? « Ne vous laissez point séduire, les mauvais entretiens corrompent les bonnes moeurs. Il y en a quelques-uns, parmi vous, qui ne connaissent point Dieu ; je vous le dis pour votre honte[^1]». L’amour du péché vous porte à ne point croire à l’avenir : on aime à penser qu’il n’y aura pas de jugement, afin d’être plus hardi à commettre le péché. Ils n’ont pas de Dieu la moindre idée, ceux qui n’ont pas foi en 1a résurrection. Vous ne vous bornez pas à nier la justice rémunératrice de l’Eternel ; vous révoquez encore en doute sa puissance; c’est là pour vous un motif plus que suffisant de rougir. Dire qu’il peut y avoir parmi vous de telles gens, c’est vous faire honte.

Augustin. Cela est clair; tu n’as rien voulu dire ici qui ait trait à la question débattue entre nous. Tu as essayé d’expliquer à ton point de vue particulier les paroles de l’Apôtre; en plusieurs endroits, tu n’as pas suivi la pensée de l’auteur; mais, enfin, dans ce que tu as dit, je ne vois rien de contraire à la foi : inutile donc de répondre à ton verbiage.

1. Rom. VI, 4.
2. I Corinth. XV, 29-34.

### 39.

Julien. « Mais, dira quelqu’un, comment les morts ressusciteront-ils, et avec quel corps reviendront-ils? Insensé que tu es ! ce que tu sèmes ne prend point vie, s’il ne meurt auparavant. Et ce que tu sèmes n’est pas le corps même de la plante qui doit venir, mais le grain seulement, par exemple, du blé ou de quelque autre semence. Et Dieu donne à ce grain un corps tel qu’il lui plait, et, à chaque semence, le corps qui lui est propre. Toute chair n’est pas la même chair, mais autre est la chair des hommes, autre est la chair des bêtes, autre celle des oiseaux, autre celle des poissons. Il y a aussi des corps célestes et des corps terrestres; mais autre est la beauté des corps célestes, autre est celle des corps terrestres. Le soleil a son éclat, la lune a le sien, et les étoiles le leur, et, entre les étoiles, l’une est plus brillante que l’autre. Il en est de même de la résurrection des morts. Le corps est semé dans la corruption, et il ressuscitera incorruptible. Il est semé dans l’ignominie, et il ressuscitera dans la gloire. Il est semé dans la faiblesse, et il ressuscitera dans la force. Il est semé corps animal, et il ressuscitera corps spirituel. Il est encore écrit : Adam, le premier homme, a été créé avec une âme vivante, et le second a été rempli d’un esprit vivifiant. Le premier homme est le terrestre, formé de la terre; le second est le céleste qui vient du ciel. Comme le premier homme a été terrestre, ses enfants sont aussi terrestres ; et comme le second est céleste, ses enfants sont aussi célestes. Comme nous avons porté l’image de l’homme terrestre , portons aussi l’image de l’homme céleste[^1] ». L’Apôtre tranche la difficulté en se servant d’exemples, et il dit qu’il n’y a rien d’impossible quand le Tout-Puissant annonce un résultat quelconque. Pour nous donner une idée de la résurrection des corps, il les compare à des semences, et il nous cite différentes sortes de créatures, pour nous faire comprendre les divers genres de résurrection : mais tout ce qu’il dit a trait à la résurrection des bienheureux. « Le corps est semé dans l’ignominie, et il ressuscitera dans la gloire : il est semé dans la faiblesse, et il ressuscitera dans la force : il est semé corps animal, et il ressuscitera corps spirituel u. Il est sûr que cela ne peut s’accomplir que dans la personne des saints; quant aux impies, ils ressusciteront aussi, mais ce sera non pour leur gloire, mais, dit le Prophète, pour leur honte éternelle[[420]](#footnote-1275). Paul fait parfaitement voir ici la différence de la nature et de la grâce, et il nous remet sous les yeux ce passage concluant de l’Ancien Testament : « Adam, le premier homme, a été créé avec une âme vivante », puis il ajoute de lui-même : « et le second a été rempli d’un esprit vivifiant ». Par là, il montre que l’immortalité est un bienfait de l’esprit vivifiant, tandis que l’âme vivante ne vient que de la nature destinée à mourir. Il y a donc, dit-il, une différence totale entre vivre et vivifier : vivifier, c’est conférer l’immortalité qu’il attribue au Christ; vivre, c’est jouir de la vie, mais ce n’est pas être à l’abri des coups de la mort. Ainsi, en finissant, a-t-il bien nettement défini sa double pensée; d’une part, Adam a été fait âme vivante, mais non immortelle; de l’autre, le Christ est devenu un esprit non pas seulement vivant, mais encore vivifiant, c’est-à-dire communiquant la vie, la vie glorieuse à ses fidèles, et à tous la vie éternelle.

Augustin. Est-ce qu’Adam devait mourir tout en restant innocent, parce qu’il avait été créé avec un corps animal, et non avec un corps spirituel? Oh ! tu te trompes du tout au tout, si tu penses qu’à cause de cela il nous faut remplir le paradis de Dieu de tous les genres de mort, de toutes les douleurs des agonisants et aussi de l’ignominie, de l’infirmité et de la corruption, dans lesquelles sont aujourd’hui semés les corps animaux des hommes. L’arbre de vie , que Dieu avait planté dans son jardin de délices, aurait préservé de la mort même le corps animal de l’homme, jusqu’au moment où, par sa persévérance dans la soumission aux volontés du Très-Haut, il aurait mérité de passer, sans subir les atteintes de la mort, dans la gloire spirituelle que posséderont les justes ressuscités. Il était juste, en effet, que l’image de Dieu fût enfermée dans un corps pareil, bien qu’aucun péché ne ternît et ne souillât l’éclat de sa beauté, et que ce corps fût tiré et formé d’une substance terrestre. L’arbre de vie devait lui communiquer cette permanente stabilité d’existence qui devait soutenir son âme vivante et la maintenir dans un état où la séparation ne deviendrait jamais nécessaire ; ensuite et en raison de son obéissance constante, elle se serait unie à l’esprit vivifiant; néanmoins, la vie de second ordre, qu’elle pouvait perdre ou ne pas perdre, lui eût été conservée, et à cette vie serait venue s’ajouter celle de premier ordre, au maintien de laquelle l’arbre de vie n’eût plus été indispensable, et que la mort n’eût pu anéantir. Je te demande en quelle espèce de corps se trouvent, suivant toi, aujourd’hui Enoch et Elie? Est-ce dans un corps animal ou dans un corps spirituel? Si tu me dis : dans un corps animal, dis-moi aussi pourquoi tu refuses de croire qu’Adam, Eve et leurs descendants, auraient pu vivre comme vivent maintenant Enoch et Elie, si jamais ils n’avaient, par leur désobéissance, violé le commandement de Dieu, et malgré la nature animale de leurs corps? Car, enfin, ils se trouvaient où se trouvent ces saints personnages; et ceux-ci vivent dans le paradis, d’où le Seigneur a exclu nos premiers parents, afin de les faire mourir. Comme l’arbre matériel de vie communiquait la vie à des corps animaux, ainsi l’arbre spirituel de vie, qui est la sagesse de Dieu, communique aux âmes la vie de la saine doctrine. Aussi, quelques commentateurs, même catholiques, des saintes Ecritures, ont-ils préféré nous faire voir en tout cela une allusion à un paradis spirituel, mais ils n’ont pas du tout révoqué en doute la vérité du récit sacré, qui nous parle plus qu’évidemment d’un paradis matériel. Si, au contraire, tu réponds qu’Enoch et Elie ont déjà un corps spirituel, pourquoi soutenir que le corps animal des premiers hommes, et, à leur suite, de tous leurs descendants, n’aurait pu, sans passer par l’épreuve de la mort, devenir spirituel, s’ils n’avaient commis aucun péché, et si , par conséquent, ils ne s’étaient éloignés de l’arbre de vie? Si tu ne soutenais une pareille erreur, tu ne serais pas obligé de remplir de tous les genres de mort, de toutes les douleurs des agonisants, des innombrables infirmités qui torturent l’homme et le conduisent au tombeau, le paradis de Dieu, le séjour de la joie et du bonheur.

1. I Cor. XV, 35, 49.
2. Jérém. XXIII, 40.

### 40.

Julien. « Mais ce n’est pas le corps spirituel qui a été formé le premier, c’est le corps animal, et ensuite le spirituel. Le premier homme est le terrestre, formé de la terre; le second est le céleste, qui vient du ciel. Comme nous avons porté l’image de l’homme terrestre, portons aussi l’image de l’homme céleste ». L’Apôtre passe évidemment ici aux intentions, et il veut qu’il y ait, entre notre conduite passée et notre conduite présente , la différence qui existe entre la condition mortelle de l’homme et son immortalité. « Le premier homme », dit-il, « est le terrestre, formé de la terre; le second est le céleste, qui vient du ciel ». Sous ces noms d’êtres, il désigne les différentes volontés d’agir. En effet, le Christ, que Paul appelle l’homme céleste, n’a point apporté son corps du haut des cieux; car il descendait de la race de David et d’Adam, et sa chair s’était formée dans le sein et avec la chair d’une femme. Sous les noms d’homme terrestre et d’homme céleste, l’Apôtre désigne donc les vices et les vertus. Il ajoute : « Comme nous avons porté l’image de l’homme terrestre, portons aussi l’image de l’homme céleste ». Il exprime aux Romains la même pensée : « Je parle humainement à cause de la faiblesse de votre chair. Comme vous avez fait servir vos membres à l’impureté a et à l’injustice pour l’iniquité, de même faites-les servir maintenant à la justice pour votre sanctification[^1] ». Puis il continue son exhortation en suivant toujours le même ordre d’idées; et, si l’on ne saisit pas bien le sens des paroles suivantes, son discours ne signifie plus rien : « Je veux donc dire, mes frères, que la chair et le sang ne a peuvent posséder le royaume de Dieu, et que la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible ».

Dans le passage où il s’était efforcé de prouver la résurrection de la chair, il avait dit que cette chair serait placée dans le séjour de la gloire; il déclare ici « que la chair et le sang ne peuvent posséder le royaume de Dieu ». Si la chair ni le sang ne le possèdent pas, où sera donc celui dont tout à l’heure on disait que la résurrection des morts donnera à sa beauté et à sa grandeur un nouvel éclat ? Mais Paul s’est exprimé à la manière des Ecritures; il a fait allusion aux vices, et non à un être quelconque. Enfin, il met en lumière la même pensée : « Voici que je vous apprends un mystère; nous ressusciterons tous, mais nous ne serons pas tous changés ». Cet illustre docteur a compris que, plus haut, il n’a attribué qu’aux bienheureux le privilège de la résurrection future, et, pour ne laisser aucun doute sur la portée de ses paroles, il s’explique nettement. « Nous ressusciterons tous » ; voilà bien la résurrection réservée à tous les hommes; « mais nous ne serons pas tous changés ». Tel est le caractère distinctif de la résurrection des élus ; ceux-là seuls seront donc changés et deviendront glorieux, qui mériteront d’être aimés, et non d’être haïs de Dieu. « En un moment, en un clin d’oeil , au son de la dernière trompette, et les morts ressusciteront incorruptibles désormais, et nous serons changés ». Ici, il revient encore une fois aux saints personnages qui vivront encore à cette dernière heure : « En un moment », dit-il , « qui sera fugitif, comme un son qui expire, les morts sortiront sains, c’est-à-dire, dans toute leur intégrité, du tombeau ; et ceux qui seront trouvés tels seront changés et deviendront glorieux. Car il faut que ce corps corruptible soit revêtu d’incorruptibilité, et que ce corps mortel soit revêtu d’immortalité. Et après que ce corps de mort aura été revêtu d’immortalité , cette parole de l’Ecriture sera accomplie : La mort a été absorbée dans la victoire. O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? Or, l’aiguillon de la mort, c’est le péché, et la force du péché, c’est la loi ». Il montre par là, comme il le fait souvent ailleurs, qu’il parle uniquement de la résurrection des saints ; aussi passe-t-il sous silence celle des impies, et déclare-t-il qu’il convient qu’une gloire sans fin remplace dans le corps des élus sa condition corruptible. Lorsque tout cela sera accompli, dit-il, il sera permis d’insulter 1e diable, et aussi la mort éternelle qui donne à la corruption naturelle de notre corps une apparence de mal : alors les saints tressailliront de joie , car ils verront qu’ils ont émoussé l’aiguillon de la mort, et ils s’écrieront : « O mort, où est ton aiguillon ? Où est ta victoire ? L’aiguillon de la mort, c’est le péché ; et la force du péché, c’est la loi ». En d’autres termes : O mort éternelle, tu te servais du péché comme d’un aiguillon pour blesser ceux qui abandonnaient la justice ; car si tu n’avais pas été armée de cet aiguillon, c’est-à-dire du péché volontaire, jamais tu n’aurais fait de mal à personne. Tu le vois, la force de notre foi a brisé ce péché et cet aiguillon ; tu en as pour garant cette récompense que tu cherchais à nous enlever : ton aiguillon était le péché, et la force de ton péché était la loi ; « car où n’est pas la loi, il n’y a point de prévarication de la loi[[421]](#footnote-1277)». Ou bien ton aiguillon c’était indubitablement le péché; toutefois, il est devenu plus dangereux, mais seulement pour les prévaricateurs, quand la loi de Moïse est venue s’y adjoindre : cette loi n’avait pourtant pas été donnée pour blesser l’homme. Car « la loi est sainte, et le commandement est saint, juste et bon. Mais le péché, pour faire paraître sa corruption, m’a donné la mort par une chose qui était bonne, en sorte que, par le commandement même, le péché s’est augmenté sans mesure[^3] ». Cette force acquise à ton aiguillon , par l’adjonction en nous du péché volontaire, les vertus des fidèles l’ont vaincue et anéantie : leurs couronnes en sont la preuve. Nous t’insultons donc, et « nous rendons grâces à Dieu, qui nous a donné la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ[[422]](#footnote-1278) ».

Augustin. Précédemment, nous avons déjà discuté d’une manière suffisante sur l’image de l’homme terrestre et celle de l’homme céleste : nous t’avons fait cette réponse que, par la foi et l’espérance, il est possible de porter dès maintenant en soi l’image de l’homme céleste; et quand le corps, semé animal, sera devenu spirituel par la résurrection , elle nous sera offerte et accordée, et nous la porterons réellement. Ces deux images, l’une de l’homme terrestre, l’autre de l’homme céleste, l’Apôtre les attribue à des objets différents; il attribue la première au corps animal, la seconde au corps spirituel; car, après avoir dit : « Mais ce n’est pas le corps spirituel qui a été formé le premier ; c’est le corps animal, et ensuite le spirituel », il ajoute aussitôt : « Le premier homme est le terrestre, formé de la terre ; le second est le céleste, qui vient du ciel. Comme nous avons porté l’image de l’homme terrestre, portons aussi l’image de l’homme céleste ». Quel est le premier ? C’est Adam, par qui la mort est venue. Quel est le second ? C’est le Christ, par qui viendra la résurrection des morts. « C’est par un homme que la mort est venue et c’est aussi par un homme que viendra la résurrection des morts ; comme, en effet, tous meurent en Adam, tous aussi revivront dans le Christ » : c’est-à-dire, tous ceux qui revivront ne revivront que par le Christ. Nous nous sommes déjà expliqués à ce sujet. Il n’y a pas lieu de douter à quel objet se rapportent ces deux images : l’une a trait à la mort, l’autre à la résurrection; l’une se rapporte à la mort du corps, parce que l’aube se rapporte à sa résurrection :

l’un est relative au corps animal qui est semé dans l’ignominie, l’autre au corps spirituel, qui ressuscitera dans la gloire. Nous nous revêtons de l’une en naissant, et de l’autre quand nous serons régénérés. « Comme nous avons porté l’image de l’homme terrestre, portons aussi l’image de l’homme céleste ». Paul nous avertit que la première chose a eu lieu, et il nous exhorte à faire la seconde. Personne ne peut faire qu’il ne soit pas né dans la pénible obligation de voir son corps semé dans l’ignominie : mais, à moins d’être régénéré et de persévérer dans la grâce qu’il aura reçue dans sa seconde naissance, il né parviendra pas à cet état de corps spirituel qu’on puisera dans la résurrection glorieuse. Pourquoi alors tenir ce langage : « L’Apôtre passe évidemment ici aux intentions, et il veut qu’il y ait entre notre conduite passée et notre conduite présente la différence qui existe entre la condition mortelle de l’homme et son immortalité ? » N’est-il pas évident, au contraire, que l’Apôtre ne passe pas à un autre ordre d’idées ? Il ne fait que continuer ce qu’il avait entrepris de dire sur la résurrection de la chair, à laquelle il oppose la mort du corps. son intention, en cet endroit, n’est donc pas de parler de deux sortes de conduite , l’une bonne, l’autre mauvaise : il n’a en vue que la résurrection de la chair qui s’opérera par le Christ, comme la mort du corps est venue par Adam. Laisse l’homme de Dieu faire ce qu’il fait, suis-le, et ne prétends pas le forcer à se mettre lui-même à ta remorque : car, quels que soient tes efforts, il ne te suit pas. Il oppose formellement la mort du corps à sa résurrection : à l’une et à l’autre il attribue un auteur différent ; à la mort du corps, Adam ; à sa résurrection, le Christ : il désigne clairement deux images, l’une de l’homme terrestre, l’autre de l’homme céleste, et il les oppose l’une à l’autre, en attribuant la première au corps animal qui a mérité, par Adam, d’être semé dans l’ignominie, et la seconde au corps spirituel qui méritera, par le Christ, de ressusciter dans la gloire. Le Christ, même en tant qu’homme, est appelé l’homme céleste, non qu’il ait pris son corps au ciel, mais parce qu’il l’y a fait monter. Si une intention droite et une bonne conduite ont pour effet de nous faire parvenir à la résurrection glorieuse , est-ce qu’une intention mauvaise et des moeurs corrompues entretenues pendant le cours de la vie que nous avons passée ici-bas depuis notre naissance jusqu’à l’âge où nous sommes, auraient contribué à nous faire naître dans un corps animal et condamné, par son origine, à mourir ? Par sa volonté mauvaise ou par toute autre, quel homme s’est préparé les peines du premier moment, de son existence ? Est-ce par une mauvaise conduite qu’on se- condamne à mourir, puisqu’il faut mourir, quelle que soit la vie qu’on ait menée? Si nous voulons supposer que l’Apôtre a aussi en vue tes deux manières de se conduire, quand il parle de l’image de l’homme terrestre qui a rapport au corps animal, et de l’image de l’homme céleste qui se rapporte au corps spirituel; il nous faut rapporter au péché la mort du corps animal, comme il nous faut rapporter à la justice la résurrection du corps spirituel. En effet, cette mort s’est effectuée dans l’iniquité d’Adam, comme cette résurrection s’effectuera dans la justice du Christ. Si c’est là ta manière de comprendre les choses, et si tu adhères à cette vérité si lumineuse, je concède ce que tu dis, que l’homme terrestre et l’homme céleste représentent les vices et les vertus; comme la vertu du Christ opérera la résurrection du corps spirituel, ainsi le vice d’Adam a fait mourir notre corps animal. Par conséquent, on ne saurait faire cadrer avec cette interprétation cette pensée émise par le même Apôtre dans son épître aux Romains : « Comme vous avez fait servir vos membres à l’impureté et à l’injustice pour l’iniquité, de même faites-les servir maintenant à la justice pour votre sanctification[^5] ». Dans ce passage, il parlait des mauvaises et des bonnes moeurs ; ici, au contraire, il nous entretient de la résurrection et de la mort du corps. Mais comme ceux qui jouissent déjà de l’usage de la raison ne pourront parvenir à la résurrection glorieuse qui aura lieu au moment où ressuscitera le corps spirituel, à moins de le croire et de l’espérer, il nous rappelle que nous avons porté l’image de l’homme terrestre, en laquelle la mort existe par le fait de l’homme, et il nous exhorte à porter l’image de l’homme céleste, en laquelle existera aussi, par le fait de l’homme, la résurrection des morts : et ainsi, de même que, par le péché d’Adam, nous avons été condamnés à voir mourir notre corps animal, de même, par l’effet de la justice du Christ, nous verrons ressusciter notre corps spirituel. Ensuite il ajoute : « Mais je vous le dis, mes frères, la chair et le sang ne peuvent posa céder le royaume de Dieu u. Nous ne trouvons nullement à redire que, dans cette chair et ce sang, tu aies vu l’emblème de la prudence charnelle, au lieu d’y voir désignée la substance même du corps animal, qui, sans doute, est semée dans l’ignominie, mais qui ressuscitera dans la gloire et possédera certainement le royaume de Dieu. On pourrait néanmoins donner à ce passage une autre interprétation : par la chair et le sang, nous pouvons entendre la corruption qui existe maintenant dans notre chair et notre sang, et qui, sans aucun doute, ne trouvera point place dans le royaume de Dieu, parce que ce corps corruptible sera revêtu d’incorruptibilité ; aussi, après avoir dit : « La chair et le sang ne pourront posséder le royaume de Dieu », l’Apôtre ajoute-t-il : « Et la corruption ne possédera point cet héritage incorruptible » : comme s’il voulait montrer quel sens il attache à ces mots, et empêcher de croire qu’il est question de la substance même de la chair. D’après ce second sens, il semble que l’Apôtre ait eu l’intention de dire autre chose. Mais n’importe la signification donnée à ces paroles parleur auteur, ni l’une ni l’autre n’est contraire à la foi, car la foi est assurée, dès maintenant, que tous les membres de la grande famille de Dieu, composée d’hommes de toutes les nations, posséderont dans une chair incorruptible le royaume céleste. Nous ne trouvons pas non plus à redire à ce qu’ont aussi prétendu la plupart des commentateurs catholiques des saintes Ecritures qui nous ont précédés , à savoir que la chair et le sang peuvent s’entendre des hommes qui suivent les inclinations de la chair et du sang et qui, en conséquence, ne posséderont point le royaume de Dieu. En effet , le même docteur des nations a dit : « L’amour des choses de la chair, c’est la mort ». Mais tu refuses de croire que la mort du corps animal soit le résultat du péché du premier homme, bien que le même Apôtre dise : « Le corps est mort à cause du péché[^6] » ; bien que toi-même , tu n’oses nier que la résurrection du corps spirituel , que Paul met en contraste avec la mort du corps animal, doive avoir lieu par l’effet de la justice du Christ; et en refusant de croire cette vérité, tu veux évidemment remplir le paradis, séjour mémorable de la félicité et de la joie, de cadavres et des douleurs de l’agonie: voilà ce que nous repoussons, ce que nous détestons et jugeons digne d’anathème. Car, à la fin des temps, quelle mort insultera-t- on, quand on dira: « O mort, où est ta victoire? O mort, où est ton aiguillon ? » N’est-ce pas le diable qui est l’auteur même de la mort du corps, ou bien la mort du corps elle-même, qui sera absorbée par sa résurrection ? Ces paroles s’accompliront lorsque ce corps corruptible sera revêtu d’incorruptibilité, et que ce corps mortel sera revêtu d’immortalité. Car l’Apôtre dit sans ambages : « Lorsque ce corps corruptible sera revêtu d’immortalité, alors s’accomplira cette parole des Ecritures: « La mort a été absorbée par la victoire. O mort, où est ta victoire? O mort, où est ton aiguillon ? » A quelle mort parlera-t-on ainsi, si ce n’est à celle qui sera absorbée dans la victoire ? Quelle mort sera absorbée, si ce n’est celle qui se verra détruite, quand ce corps corruptible et mortel sera revêtu d’incorruptibilité et d’immortalité ? L’aiguillon de cette mort corporelle, c’est donc le péché; car on lui dira : « O mort, où est ton aiguillon? » Paul a dit que cet aiguillon est le péché : par là nous entendons qu’il a engendré la mort, et non que la mort l’a engendré ; car un poison mortel est celui qui donne la mort; mais il n’est pas tel, parce que la mort le donnerait. Pourquoi alors t’imaginer qu’on insultera , non pas cette mort du corps, mais la mort éternelle ? Celle-ci sera-t-elle absorbée dans la victoire, quand ce corps mortel sera revêtu d’immortalité ? Lutte-t-elle contre les saints et l’emporteront-ils sur la crainte de cette mort qui les retenait captifs, lorsque l’épouvante qu’elle leur inspirait les avait entraînés au péché ? Est-ce que le Sauveur n’est pas mort pour triompher d’elle? N’a-t-il pas évincé celui qui avait l’empire de la mort, c’est-à-dire le diable ? N’a-t-il pas délivré ceux que la crainte de la mort exposait toute leur vie à la servitude[^7] ? Les hommes étaient-ils devenus coupables pour avoir craint la mort éternelle ? Dis donc plutôt qu’ils deviennent coupables pour ne pas la redouter. C’est pourquoi le Sauveur a voulu nous empêcher de redouter la mort dont la crainte fait des coupables, et nous porter à craindre avant tout la mort éternelle dont le mépris porte au péché : il nous a donc dit : « Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent rien de plus; craignez plutôt celui qui a le pouvoir de jeter le corps et l’âme dans l’enfer[^8] ». Oh ! non, les saints ne luttent pas contre la crainte de la seconde mort, de la mort perpétuelle ; ils ne combattent que la crainte de la mort temporelle. Pour vaincre celle-ci, ils redoutent celle-là; car après avoir triomphé d’elle pour la cause de la piété et de la justice, ils ne tomberont point sous les coups de la mort éternelle. C’est donc la mort du corps et non celle de l’âme, qu’ils insulteront en disant : « O mort, où est ta victoire ? » ce qu’un autre écrivain sacré traduit par ces mots : « O mort, où est ta lutte[^9]? » Puisque l’aiguillon de cette sorte de mort est le péché, de quel front oses-tu donc nous dire qu’elle n’est pas l’effet du péché d’Adam, que ce péché ne nous a point séparés de l’arbre de vie, et qu’en tout état de cause, nous serions morts même corporellement ? Pourquoi, je te le demande, pourquoi te roidir contre l’évidence même des divins oracles ? Pourquoi aboyer avec l’interminable et incroyable obstination d’un chien enragé et couvert d’écume ? Est-ce que ton âme ne peut entrer en jouissance de la vie dans le paradis de Dieu, qu’à la condition d’y introduire préalablement la mort du corps avec les innombrables et douloureuses infirmités qui sont les bourreaux du corps et les précurseurs du trépas? Prends garde, plutôt, de remplir de douleurs corporelles le séjour des saintes délices, et de te condamner au même temps à souffrir en âme et en corps, dans le séjour des éternels tourments.

1. Rom. VI, 19.
2. Rom. IV, 15.
3. Rom. VII, 12, 13.
4. I Cor. XV, 46-57.
5. Rom. VI, 19.
6. Rom. VIII, 6, 10.
7. Hébr. II, 14, 15.
8. Luc, XII, 4, 5.
9. Osée, XIII, 14, selon les Septante.

### 41.

Julien. Ici , évidemment, Augustin suppose que l’aiguillon de la mort c’est le premier péché d’Adam: la raison en est qu’il ne comprend pas les paroles subséquentes, c’est-à-dire: «La force du péché, c’est la loi ». Et il s’efforce de prouver que cette loi n’est autre que le commandement imposé à Adam. Mais cette loi-là n’a pas été la force du péché, elle n’en a été que la source et le principe. Car autre chose est de donner de la force à ce qui existe déjà, autre chose est de donner l’être à ce qui n’existe pas encore. S’il n’avait pas été défendu de manger du fruit de l’arbre, ce n’eût pas été chose mauvaise de le faire; mais la défense de toucher au fruit de cet arbre a été prononcée ; notre premier père l’a violée, et, en conséquence de cette interdiction et du mépris qu’Adam en a fait, le péché a eu lieu : pourtant, elle n’avait pas été portée pour forcer l’homme à prévariquer, et en agissant de la même manière, c’est-à-dire en mangeant du fruit de l’arbre, Adam ne serait point devenu pécheur, vu que ce fruit était bon, s’il ne lui avait pas été interdit d’en goûter. Tout ce qui est mauvais en soi, comme le parricide, le sacrilège, l’adultère, on sent bien qu’il serait mauvais même quand aucune loi n’aurait été portée à cet égard, et l’on peut dire avec justesse que la loi donne de la force à ces crimes, dans le coeur de ceux qui les commettent, puisque la défense qui leur en est imposée ne fait qu’accroître chez eux le désir de les commettre. Mais ce qu’on peut prendre sans péché, à moins d’une interdiction préalable, est, à vrai dire, la source de la prévarication, et non une force que lui ajouterait la loi.

Comme j’ai trop prolongé cette discussion, je ne puis terminer ce livre sans avertir encore mon lecteur d’y regarder de près et de bien constater que je n’ai fourni aucune arme, venant de la loi divine, à l’impiété des Manichéens : si quelques-unes de mes paroles semblent ambiguës, on doit supposer qu’elles peuvent s’expliquer selon les règles établies par la vérité et la raison, et personne ne peut douter qu’elles soient d’accord avec la justice. Quant à ceux qui disent que les morts ne ressusciteront point par le Christ, et à ceux qui combattent également la doctrine de l’Apôtre, et soutiennent que le Sauveur a pris un corps différent des nôtres, nous les condamnons comme fauteurs des erreurs de Manès, nous protestons contre eux avec toute l’énergie que réclame la loi de Dieu.

Augustin. Jamais je n’ai dit que l’Apôtre ait fait allusion à la loi imposée à Adam dans le paradis, quand il a écrit ces paroles : « La force du péché, c’est la loi ». Tu t’es donc donné une peine parfaitement inutile, en m’attribuant, à force de raisonnements, ce qui ne m’appartient pas. La force du péché, déjà existant , mais n’agissant pas encore d’une manière complète, je l’ai toujours trouvée dans la loi dont parle le même Apôtre « Que dirons-nous donc? La loi est-elle un péché? Gardons-nous de le penser : mais je n’ai connu le péché que par la loi, car je n’aurais point connu la convoitise, si la loi n’avait dit : Tu ne convoiteras point. Or, à l’occasion du commandement, le péché a produit en moi toute espèce de convoitise[^1]». Voilà comment la loi est la force du péché l’action du péché n’était pas complète, quand il ne produisait pas encore la convoitise, vu que la loi n’existait pas encore, « car où n’est pas la loi, il n’y a pas de prévarication de la loi[[423]](#footnote-1280) ». La concupiscence n’était donc pas encore dans tout son entier, avant que la défense d’agir l’eût fait croître et devenir forte au point de lui faire violer cette défense à laquelle elle devait son accroissement. Dans la prolixe discussion engagée par toi à ce sujet, tu m’as fait voir que toi aussi tu en conviens; mais pour démontrer ce point de doctrine, tu n’as pas cité le texte dont je viens de me servir ; tu as cité d’autres témoignages de l’Apôtre : c’était peut-être pour ne pas avouer que la concupiscence est péché. Car Paul l’a dit très-clairement dans le passage que j’ai cité de lui : « Je n’ai connu le péché que par la loi ». En effet, comme si nous lut demandions quel est ce péché, il a ajouté : « Car je n’aurais point connu la convoitise, si la loi n’avait dit : Tu ne convoiteras pas ». Cette concupiscence , évidemment mauvaise, qui porte la chair à lutter contre l’esprit, n’existait pas avant que le premier homme se fût rendu coupable de sa grande prévarication; mais à ce moment elle a commencé d’être, et elle a vicié la nature humaine comme dans la source où elle a puisé le péché originel. Tout homme l’apporte avec lui en ce monde, et la culpabilité de cette concupiscence ne disparaît que chez ceux qui sont régénérés; et, après cette délivrance, il n’y a pour en être souillé que celui qui se met d’accord avec elle pour faire le mal, et dont l’esprit ne lutte pas, ou ne lutte pas avec assez de force contre elle. Elle puise donc des forces dans les péchés de ceux qui désobéissent de leur propre volonté aux ordres de Dieu ; elle en puise aussi dans cette habitude du péché, qu’on appelle ordinairement et à juste titre une seconde nature : mais, alors même, elle ,1l’cst pas encore dans toute sa plénitude, car elle peut encore grandir : elle n’est point parvenue à son apogée tant que le péché se commet, non pas sciemment, mais par ignorance. C’est pourquoi l’Apôtre n’a pas dit : Je n’aurais pas eu, mais : « Je n’aurais pas connu la concupiscence si la loi n’avait dit : Tu ne convoiteras point. Or, à l’occasion du commandement , le péché a produit en moi toute espèce de convoitise ». La convoitise est entière, quand on désire plus ardemment faire les choses défendues, et qu’on les fait avec plus d’entêtement, parce que le péché est connu, parce qu’on ne saurait alléguer l’ignorance , parce que enfin on marche sur la loi. Aussi, pour ceux que n’aide point la grâce divine obtenue par l’Agneau de Dieu qui efface les péchés du monde, la loi du Seigneur devient-elle, selon le langage de l’Apôtre, la force du péché, au lieu de servir à corriger le pécheur. Et comme si, à ces paroles: « La force du péché, c’est la loi », on répondait: Que ferons-nous, puisque, loin d’effacer le péché, la loi en augmente la force? Paul continue et montre ce qui peut donner de l’espoir aux combattants : « Grâces soient rendues au Dieu qui nous a donné la victoire », ou, comme portent d’autres éditions, et aussi les exemplaires grecs : « qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ ». Elles sont bien vraies ces paroles : « Si la loi qui a été donnée avait pu donner la vie, il serait vrai de dire que la justice viendrait de la loi; mais l’Ecriture a tout renfermé sous le péché, afin que ce que Dieu avait promis fût donné par la foi en Jésus à ceux qui croiraient[^3]». Car ceux-là sont les enfants de la promesse et des vases de miséricorde, à qui la foi en Jésus-Christ a obtenu la promesse que la grâce leur serait donnée pour les rendre fidèles , comme l’Apôtre atteste qu’il a été fait pour lui-même[[424]](#footnote-1281). C’est la foi qui commence, c’est à elle que se rapporte tout ce qui se fait avec tempérance, justice et piété; mais il ne fallait pas qu’on pût attribuer ce résultat à notre libre arbitre, comme s’il n’était pas un effet de la miséricordieuse munificence du Dieu qui, au rapport de l’Ecriture , prépare même notre volonté à bien faire[^5]. Aussi l’Eglise, par l’organe de ses prêtres, ne se contente-t-elle pas de prier pour les fidèles, afin qu’ils persévèrent pieusement et ne défaillent. point dans leur foi : elle supplie aussi le Seigneur d’accorder aux infidèles la grâce de croire. Par l’abus du libre arbitre donné à l’homme , Adam s’est rendu coupable de sa grande prévarication, et il a entraîné tout le genre humain dans l’abîme d’une perte commune[^6]. Depuis lors, quiconque est délivré de cette condamnation générale, ne l’est que par la grâce et la miséricorde divine; et tout ce qu’ordonne la loi de Dieu ne s’accomplit qu’avec le secours, l’inspiration et le don de celui qui a fait la loi : c’est à lui qu’on demande la persévérance, l’avancement et la perfection des fidèles; c’est de lui qu’on implore, pour les infidèles , la grâce de commencer à croire. D’un bout du monde à l’autre, l’Eglise lui adresse chaque jour plus instamment ses ferventes prières, afin que soient étouffés et disparaissent tous ceux qui, au lieu de défendre le libre arbitre de l’homme, le mettent plutôt en opposition avec la grâce de Dieu, et ne l’élèvent si haut que pour le précipiter en des abîmes plus profonds. Parmi ces malheureux, vous êtes les seuls, ou du moins les premiers, à remplir le rôle de chicaneurs, puisque, à vous entendre, le Christ Jésus ne serait pas Jésus pour les petits enfants; car ne soutenez-vous pas qu’ils ne sont souillés d’aucune fauté originelle? Pourtant, il a été appelé de ce nom , précisément parce qu’il a guéri son peuple, non pas des maladies corporelles, dont il a délivré souvent même un peuple qui n’était pas le sien, mais de ses péchés[^7]. Par ces paroles : « L’aiguillon de la mort est le péché », l’Apôtre a formellement désigné la mort à laquelle il a opposé la résurrection corporelle dont il parlait , c’est-à-dire la mort du corps. Elle sera absorbée par la victoire, quand la résurrection du corps spirituel l’aura anéantie, car le corps lui-même deviendra immortel, et le péché ne pourra jamais plus le faire mourir. Mais parce qu’il a dit ensuite : « La force du péché, c’est la loi », il n’a pas voulu faire allusion à la loi imposée dans le paradis à Adam, puisqu’elle ne pouvait être la force d’un péché qui n’existait pas encore : il avait en vue cette loi qui est survenue pour que le péché abondât et que la concupiscence agît dans toute l’étendue de sa puissance. En d’autres termes, il ne s’agit pas seulement de la concupiscence, qui, en se manifestant, a tué même le corps de l’homme dans le paradis, et que tout homme apporte avec lui en naissant : il n’est pas question seulement de celle qui a grandi à l’aide des fautes commises partout homme de mauvaise conduite ; il s’agit ici de la concupiscence qui a été surexcitée par les commandements prohibitifs, et poussée jusqu’à la prévarication. A la suite de cela devait être accordé aux hommes, non par la loi de Moise, mais par la grâce et les mérites du Christ, le triomphe complet sur la concupiscence du péché, sur la crainte de la mort du corps, et enfin sur la faiblesse de notre condition mortelle. « L’aiguillon de la mort, c’est le péché ; et la force du péché, c’est la loi ; mais grâces soient rendues à Dieu qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ ». L’Apôtre a ainsi parlé comme pour dire : L’aiguillon de la mort, c’est le péché, parce que le péché a été la cause de cette mort corporelle ; c’est à elle ou à son auteur, que ceux qui ressusciteront dans la gloire et l’absorberont, diront à la fin des. Siècles : «O mort, où est ta victoire ? O mort, où est ton aiguillon ? » Mais cet aiguillon, c’est-à-dire le péché, est entré dans le monde par un seul homme ; puis il a passé, conjointement avec la mort, dans tous les hommes d’autres iniquités sont venues s’adjoindre à lui, et la loi, qui était sainte, juste et bonne, n’a pu le faire disparaître; car elle est plutôt devenue une force pour lui, puisque, eu raison du commandement prohibitif, la concupiscence a été surexcitée et poussée jusqu’au point de le violer. Qu’y avait-il donc alors à espérer ? Uniquement l’intervention de la grâce. Donc, « grâces soient rendues au Dieu qui nous donne la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ », au Dieu qui, en nous remettant nos dettes et en ne nous induisant pas en tentation, nous conduit à la dernière victoire, c’est-à-dire à celle qui absorbera même la mort corporelle : que celui qui se glorifie, se glorifie donc dans le Seigneur, au lieu de se confier dans sa propre force[^8]. A l’école de la vraie foi, de la foi catholique, nous avons appris et nous croyons que la mort du corps a été aussi produite par cet aiguillon qui est le péché; cette foi est si éloignée de l’erreur des Manichéens, elle lui est même si opposée, qu’ils disent avec vous, plutôt qu’avec nous, qu’Adam était mortel de manière à mourir nécessairement et indépendamment de la conservation de son innocence ou de sa chute dans le péché. Pourtant, nous ne vous déclarons point Manichéens, pour vous entendre parler en cela comme eux ; mais, de votre côté, vous ne voyez point que vous ne devez pas nous .ranger parmi eux parce que nous sommes d’accord avec eux pour prétendre que la concupiscence qui établit une lutte entre la chair et l’esprit est un mal. Vous, vous dites la même chose qu’eux, mais dans un sens différent et par une autre erreur, tout opposée; car vous n’attribuez pas comme eux la mort du corps à une nature étrangère à la nôtre, et qui lui serait mélangée, mais à notre nature, bien qu’aucune faute ne l’ait jamais souillée ; par conséquent, vous poussez le mépris du bonheur et de la décence jusqu’à faire du séjour des joies les plus pures et les plus vives, une scène où s’étale le triste spectacle de l’agonie et de la mort, des souffrances et des funérailles. Pour nous, nous disons, avec les Manichéens, que nous voyons un mal dans la concupiscence de la chair qui se révolte contre l’esprit, et qui ne vient pas du Père[^9] mais nous sommes séparés d’eux par la vérité catholique, et non par une erreur opposée à la leur ou simplement différente de la leur, quoique hérétique : cette lutte que nous constatons entre la concupiscence de la chair et celle de l’esprit, nous ne l’attribuons pas comme eux à la présence en nous d’une nature étrangère, coéternelle à Dieu et mauvaise; mais, avec le catholique Ambroise[^10] et ceux qui le suivent, nous reconnaissons et nous soutenons contre vous et les Manichéens, que cette lutte nous est devenue naturelle par suite de la prévarication d’Adam nous ne disons pas, comme eux, que le Christ ne s’est pas incarné, ni, comme vous, qu’il s’est revêtu d’une nature différente de la nôtre : ce que nous affirmons, c’est qu’il a pris notre nature humaine, mais notre nature dans toute sa pureté primitive, et exempte de cette concupiscence en vertu de laquelle la chair se révolte contre l’esprit. Pour vous, vous refusez de regarder les maux comme des maux ; vous n’en faites point remonter la cause jusqu’au péché d’Adam : ce n’est pas, sans doute, que vos efforts tendent à prouver qu’ils ne soient pas des maux, mais vous voulez qu’on les considère comme procédant d’une nature mauvaise et coéternelle à l’éternel bien : par là , votre détestable aveuglement vous porte à soutenir les Manichéens, et c’est inutilement que vous les accusez, puisque vous les aidez d’une manière pitoyable.

Ce sixième livre a été traduit par MM. MORISOT et AUBERT.

1. Rom. VII, 7.
2. Id. IV, 15.
3. Galat, III, 21, 22.
4. I Cor. VII, 25.
5. Prov. VIII, selon les Septante.
6. Jean Chrysost., Epît. à Olympiade.
7. Matth. I, 21.
8. II Cor. X, 17.
9. Jean, II, 16.
10. Ambro., Comm. sur S. Luc, liv. VII, 53.
1. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-23)
2. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-24)
3. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-26)
4. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-31)
5. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-45)
6. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-51)
7. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-52)
8. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-59)
9. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-63)
10. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-66)
11. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-73)
12. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-75)
13. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-76)
14. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-79)
15. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-80)
16. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-82)
17. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-83)
18. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-86)
19. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-87)
20. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-90)
21. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-91)
22. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-93)
23. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-95)
24. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-98)
25. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-102)
26. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-107)
27. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-108)
28. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-110)
29. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-113)
30. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-115)
31. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-116)
32. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-118)
33. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-119)
34. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-121)
35. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-122)
36. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-124)
37. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-125)
38. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-127)
39. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-129)
40. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-130)
41. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-133)
42. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-134)
43. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-138)
44. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-141)
45. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-143)
46. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-145)
47. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-151)
48. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-153)
49. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-155)
50. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-157)
51. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-160)
52. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-161)
53. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-162)
54. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-164)
55. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-166)
56. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-168)
57. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-169)
58. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-171)
59. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-172)
60. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-174)
61. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-176)
62. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-177)
63. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-179)
64. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-180)
65. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-182)
66. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-185)
67. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-190)
68. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-191)
69. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-193)
70. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-194)
71. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-196)
72. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-199)
73. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-200)
74. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-202)
75. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-204)
76. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-206)
77. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-208)
78. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-213)
79. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-215)
80. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-222)
81. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-225)
82. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-226)
83. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-228)
84. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-231)
85. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-233)
86. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-235)
87. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-237)
88. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-239)
89. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-240)
90. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-242)
91. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-243)
92. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-245)
93. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-249)
94. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-250)
95. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-253)
96. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-255)
97. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-256)
98. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-264)
99. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-265)
100. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-275)
101. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-282)
102. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-286)
103. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-288)
104. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-295)
105. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-300)
106. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-302)
107. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-305)
108. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-308)
109. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-316)
110. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-318)
111. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-323)
112. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-324)
113. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-330)
114. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-332)
115. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-335)
116. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-337)
117. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-339)
118. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-341)
119. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-342)
120. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-349)
121. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-350)
122. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-352)
123. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-354)
124. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-355)
125. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-358)
126. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-362)
127. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-371)
128. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-373)
129. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-392)
130. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-393)
131. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-398)
132. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-405)
133. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-412)
134. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-428)
135. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-430)
136. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-431)
137. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-434)
138. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-440)
139. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-443)
140. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-445)
141. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-446)
142. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-448)
143. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-450)
144. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-453)
145. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-455)
146. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-457)
147. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-459)
148. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-461)
149. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-462)
150. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-464)
151. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-468)
152. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-470)
153. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-471)
154. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-474)
155. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-476)
156. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-478)
157. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-480)
158. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-482)
159. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-485)
160. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-488)
161. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-490)
162. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-492)
163. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-495)
164. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-497)
165. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-500)
166. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-504)
167. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-505)
168. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-508)
169. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-515)
170. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-517)
171. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-529)
172. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-531)
173. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-533)
174. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-535)
175. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-537)
176. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-541)
177. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-546)
178. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-550)
179. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-553)
180. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-555)
181. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-557)
182. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-559)
183. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-560)
184. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-563)
185. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-565)
186. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-566)
187. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-568)
188. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-571)
189. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-574)
190. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-576)
191. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-578)
192. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-579)
193. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-581)
194. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-582)
195. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-585)
196. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-586)
197. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-589)
198. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-592)
199. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-593)
200. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-596)
201. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-602)
202. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-608)
203. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-611)
204. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-613)
205. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-615)
206. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-624)
207. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-630)
208. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-635)
209. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-636)
210. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-644)
211. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-646)
212. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-653)
213. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-654)
214. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-663)
215. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-677)
216. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-687)
217. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-693)
218. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-699)
219. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-701)
220. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-702)
221. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-706)
222. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-713)
223. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-721)
224. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-727)
225. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-728)
226. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-730)
227. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-731)
228. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-734)
229. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-736)
230. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-737)
231. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-742)
232. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-743)
233. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-745)
234. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-749)
235. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-752)
236. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-761)
237. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-764)
238. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-771)
239. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-774)
240. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-775)
241. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-780)
242. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-781)
243. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-783)
244. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-804)
245. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-812)
246. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-813)
247. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-816)
248. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-818)
249. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-821)
250. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-824)
251. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-826)
252. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-832)
253. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-835)
254. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-836)
255. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-839)
256. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-840)
257. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-853)
258. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-857)
259. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-867)
260. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-875)
261. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-879)
262. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-881)
263. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-882)
264. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-886)
265. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-888)
266. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-893)
267. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-899)
268. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-900)
269. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-903)
270. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-905)
271. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-908)
272. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-915)
273. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-918)
274. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-919)
275. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-921)
276. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-924)
277. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-925)
278. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-928)
279. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-929)
280. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-931)
281. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-933)
282. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-934)
283. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-940)
284. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-941)
285. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-943)
286. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-945)
287. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-948)
288. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-951)
289. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-958)
290. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-960)
291. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-962)
292. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-971)
293. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-974)
294. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-979)
295. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-984)
296. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-985)
297. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-988)
298. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-989)
299. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-991)
300. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-996)
301. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1000)
302. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1005)
303. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1006)
304. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1008)
305. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1009)
306. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1011)
307. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1018)
308. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1025)
309. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1027)
310. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1028)
311. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1031)
312. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1035)
313. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1039)
314. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1044)
315. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1050)
316. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1051)
317. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1053)
318. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1055)
319. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1056)
320. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1058)
321. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1059)
322. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1061)
323. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1063)
324. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1064)
325. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1067)
326. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1068)
327. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1070)
328. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1071)
329. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1077)
330. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1079)
331. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1083)
332. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1084)
333. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1086)
334. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1087)
335. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1090)
336. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1093)
337. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1097)
338. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1100)
339. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1101)
340. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1103)
341. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1105)
342. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1107)
343. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1109)
344. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1111)
345. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1113)
346. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1114)
347. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1119)
348. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1120)
349. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1122)
350. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1123)
351. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1127)
352. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1128)
353. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1133)
354. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1135)
355. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1136)
356. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1145)
357. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1148)
358. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1156)
359. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1157)
360. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1161)
361. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1166)
362. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1170)
363. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1171)
364. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1176)
365. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1177)
366. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1179)
367. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1182)
368. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1183)
369. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1188)
370. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1192)
371. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1194)
372. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1195)
373. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1197)
374. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1198)
375. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1200)
376. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1202)
377. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1203)
378. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1205)
379. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1206)
380. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1208)
381. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1209)
382. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1211)
383. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1213)
384. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1214)
385. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1216)
386. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1217)
387. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1219)
388. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1220)
389. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1222)
390. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1223)
391. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1225)
392. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1226)
393. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1228)
394. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1229)
395. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1231)
396. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1232)
397. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1234)
398. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1235)
399. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1237)
400. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1238)
401. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1240)
402. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1241)
403. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1244)
404. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1246)
405. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1247)
406. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1249)
407. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1250)
408. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1253)
409. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1254)
410. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1256)
411. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1257)
412. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1259)
413. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1260)
414. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1264)
415. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1265)
416. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1268)
417. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1269)
418. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1271)
419. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1272)
420. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1275)
421. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1277)
422. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1278)
423. Du Mariage et de la Conc., liv. II, n. 15. [↑](#footnote-ref-1280)
424. Luc, XIX, 10. [↑](#footnote-ref-1281)